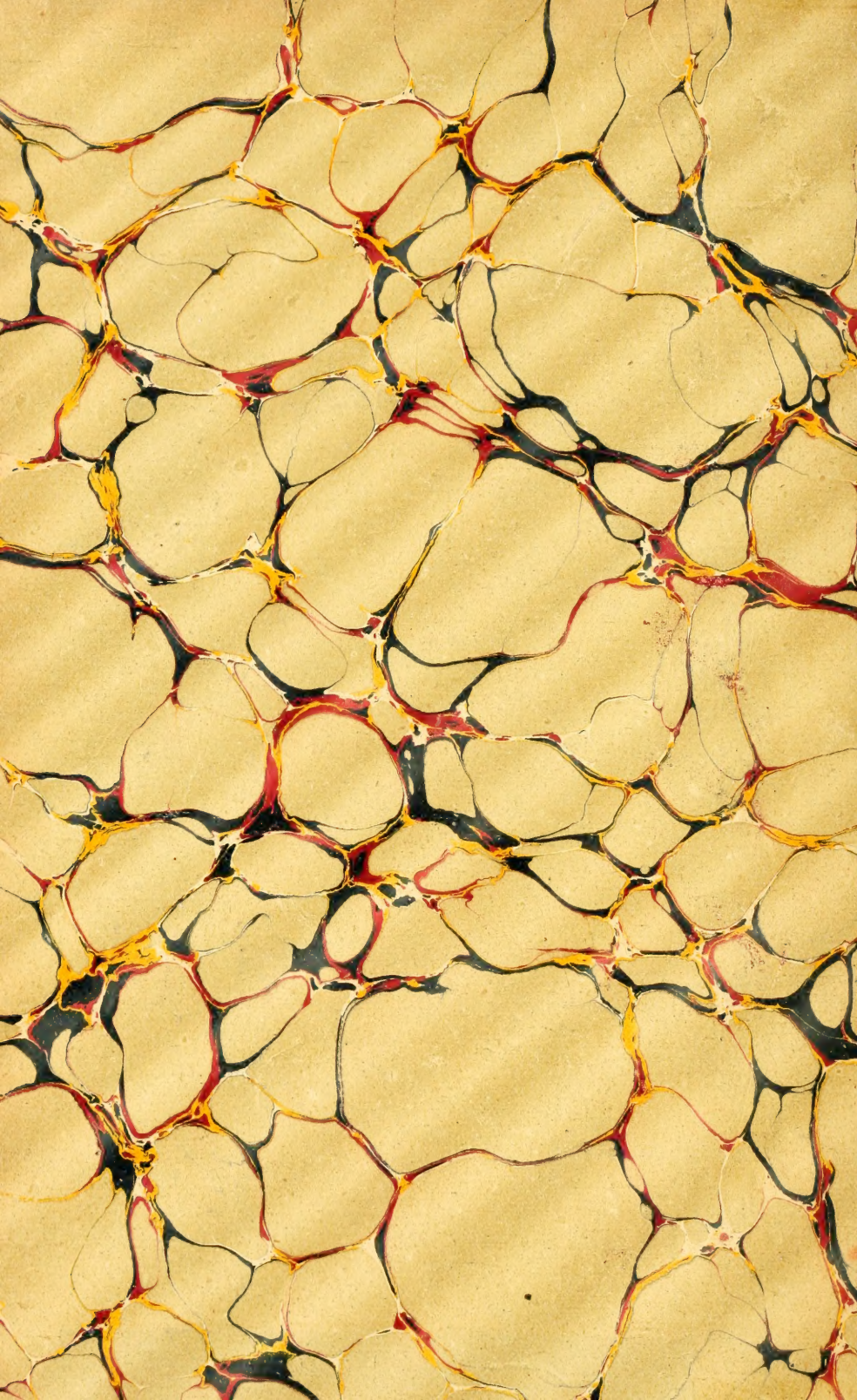

175

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTERIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

QUATORZIÈME ANNÉE. — 1910

TOME XXIX (Janvier-Juin)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1910

LIBRARY
APR 2 1 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
T.29

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LÉOPOLD II

ROI DES BELGES

Le roi des Belges, Léopold II est mort, le vendredi 17 décembre, à Laeken, près Bruxelles, à l'âge de 75 ans. C'est une figure très originale et surtout très moderne qui disparaît. Léopold II, en effet, a eu le génie de comprendre que, souverain d'un petit territoire dont les puissances garantissaient la neutralité, il lui fallait renoncer aux spéculations politiques, et, pour assurer la grandeur de son pays, ouvrir des champs nouveaux à son activité économique. Ce faisant il a été un grand roi, par des procédés certes qu'on n'est pas accoutumé à rencontrer parmi les justifications d'un tel titre, mais qui lui étaient les seuls permis et dont les résultats pour la Belgique sont les plus précieux qu'elle pouvait espérer.

*
* *

Quand, en 1865, Léopold II succéda à son père Léopold Ier, la Belgique comptait sur son territoire de 2.945.503 hectares, environ 4.825.000 habitants. Aujourd'hui, elle en compte en chiffres ronds, 7 millions, ce qui représente un accroissement de population de plus de 2 millions en moins de quarante-cinq ans, alors que dans les trente années antérieures cet accroissement avait à peine atteint un million. Le commerce a pris, lui aussi, un bel essor. Au commerce général, les importations ont passé d'une moyenne décennale de 737.393.542 francs entre 1851 et 1860 à 3.106.701.138 francs de 1891 à 1900 et les exportations de 709.018.646 à 2.839.554.293 francs. Ce qui fera mieux ressortir encore les progrès accomplis, voici la valeur des importations et des exportatations par 1.000 habitants, pour le commerce général et aux mêmes époques. Pour les importations, cette valeur s'est élevée de 160.780 à 481.382 francs et pour les exportations de 154.594 à 439.988 francs. En 1903, ces derniers chiffres étaient respectivement de 636.678 francs et de 556.869 francs. Si nous prenions les chiffres des toutes dernières années

nous constaterions un progrès encore plus accentué. Il y a là, déjà, tant du fait de l'accroissement de la population que de celui du commerce, une preuve de la prospérité économique de la Belgique durant le règne de Léopold II. Ce ne sont pas là les seuls témoignages qu'on pourrait remarquer.

Ce petit pays, durant les quarante-cinq dernières années, a merveilleusement développé certaines de ses richesses et s'est outillé de façon complète. Les quantités de houille extraites des mines belges ont passé d'une moyenne de 8.085.000 tonnes durant la période décennale 1851-1860, à une moyenne de plus de 21 millions de tonnes durant la période 1891-1900. La valeur totale de cette extraction houillère s'est élevée de 87.547.000 de 1851 à 1860 à 236.329.000 francs de 1891 à 1900, et le nombre des ouvriers employés dans cette industrie, qui n'était en moyenne que de 66.429 de 1851 à 1860, atteignait 121.000 francs de 1891 à 1900; les salaires annuels distribués à ces ouvriers ont, durant le même temps, presque doublé. Les lignes de chemins de fer qui, en 1865, mesuraient 2.285 kilomètres, en comptaient, il y a quelques années, 4.586, et le réseau belge était le plus serré du monde entier; ce dernier chiffre de 4.586 kilomètres correspondait à 156 kilomètres de chemins de fer exploités par 1.000 kilomètres carrés de superficie. Enfin, le mouvement maritime s'est singulièrement développé. Anvers est devenu l'un des plus grands ports du monde. Sans remonter à l'année de l'avènement de Léopold II au trône, il nous suffira de deux chiffres plus rapprochés pour montrer l'activité de cette grande ville maritime. Le tonnage des navires de mer, à l'entrée, a passé de 4.780.000 tonnes en 1893 à 9.398.503 en 1904. Le tonnage des bateaux d'intérieur, à l'entrée, s'est aussi énormément accru durant cette même période, puisqu'il s'est élevé de 3.140.000 tonnes à 7.308.000. Anvers s'est, on le voit, énormément développé tant comme port fluvial que comme port maritime [1].

---

[1] Les comparaisons suivantes, empruntées à l'*Annuaire statistique de la France* contribueront encore à faire ressortir les progrès de la Belgique sous le règne de Léopold II.

Voici tout d'abord les chiffres comparés des commerces de la Belgique, de la France, de l'Angleterre et des Pays-Bas.

	France	Belgique	Angleterre	Pays-Bas
IMPORTATIONS (commerce spécial, en milliers de francs).				
	—	—	—	—
			Livres sterling	Florins
1865	2.641,8	756,4	271,1	386,5
1904	4.502,3	2.782,2	551,1	2.419,5
EXPORTATIONS (commerce spécial, en milliers de francs).				
1865	3.088,4	601,7	218,8	334,2
1904	4.451,0	2.183,3	371,0	1.985,6

Ce bilan est certes d'allure bien différente de celui que Victor Hugo a mis dans la bouche de Don Carlos devant le tombeau de Charlemagne, mais il ne laisse pas lui aussi que d'avoir sa grandeur. La Belgique, telle que Léopold II la laisse, ne ressemble guère à celle qu'il avait recueillie en 1865, et à lui revient en partie le mérite d'une si profonde transformation.

Léopold II n'a pas été, en effet, le souverain passif qui se contente de maintenir l'équilibre entre les divers partis et de conserver à son pays la tranquillité propre au développement des affaires. S'il a été un souverain constitutionnel comprenant excellemment son rôle, comme nous aurons l'occasion de l'indiquer, il a été un initiateur, il a poussé son pays, qui tout d'abord y était rétif, dans une entreprise où il a payé lui-même de sa personne et dont le succès a été pour beaucoup dans l'essor économique dont nous avons donné les grandes lignes. Cette entreprise, c'est la colonisation du bassin du Congo.

*
* *

Grâce à son roi, la Belgique s'est trouvée, en fait, sinon en droit, jouer en Afrique un rôle analogue à celui des autres nations, et ce rôle a été joué de telle façon qu'il a tourné plus à profit pour elle que pour ses émules.

La conquête du Congo, l'organisation de l'Etat indépendant, puis la rétrocession de cet Etat à la Belgique constituent dans l'Histoire, non seulement de la Belgique, mais du monde, un fait unique, et de toute première importance.

L'accroissement de la population est aussi très intéressant, ainsi qu'on en pourra juger, d'après le tableau suivant qui donne le progrès des deux pays voisins de la Belgique, la France et les Pays-Bas.

POPULATION (en milliers d'habitants).

D'après le recensement effectué vers le milieu de la période décimale.

	France	Belgique	Pays-Bas
1856-1865	35.172	4.530	3.309
1896-1905	38.253	6.694	5.179

DENSITÉ DE LA POPULATION PAR KILOMÈTRE CARRÉ (au début du XXe siècle).

Belgique	France	Pays-Bas	Allemagne	Angleterre et Galles
227	73	157	104	215

Voici enfin des comparaisons relatives au réseau ferré.

LONGUEUR DES CHEMINS DE FER EXPLOITÉS (en kilomètres).

	Belgique	France	Allemagne	Grande-Bretagne	Pays-Bas
	Par myriamètre carré.				
1900	21,5	8,0	9,5	11,2	8,4
1904	23,9	8,5	10,3	11,7	9,0

C'est en 1876 qu'une conférence géographique, réunie à Bruxelles sur l'initiative et sous la présidence de Léopold II, jeta les bases de l'œuvre de l'exploration et de la civilisation de l'Afrique centrale. De cette conférence sortit l'Association internationale africaine, dirigée par une commission de 25 membres où 10 pays étaient représentés : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse. L'Angleterre, le Portugal et la Russie s'étaient abstenus. A la tête de l'œuvre se trouvait un Comité exécutif composé du roi des Belges, président, et de 4 membres dont, M. de Quatrefages pour la France. L'Association nouvelle se proposait de créer en Afrique des stations scientifiques et hospitalières appelées à se suffire autant que possible à elles-mêmes et à faciliter les efforts et les travaux des explorateurs. Comme but ultérieur, elle se proposait de supprimer la traite des esclaves dans le rayon d'action des stations. A cette époque, l'œuvre du roi était accueillie avec un certain scepticisme, tant en Belgique qu'ailleurs. Les souscripteurs qui, en 1877, avaient apporté en tout 298.000 francs de souscriptions simples à capitaliser et 112.000 francs de souscriptions annuelles plus ou moins certaines, n'avaient pas, semble-t-il, une grande confiance dans le succès de l'entreprise.

L'Association internationale africaine comportait des Comités de propagande locale dans les principales capitales de l'Europe, mais parmi ces Comités, celui de Bruxelles sous le nom de Comité d'études du Haut-Congo et sous la présidence directe du roi, prit aussitôt la tête du mouvement. A la fin de 1877, Stanley, dont les explorations en Afrique venaient d'indiquer que le Congo était le fleuve qui permettait la pénétration au cœur du continent noir, entre dans le Comité d'études. S'assurer la collaboration de l'Anglais Stanley fut pour Léopold II un coup de maître. Grâce au concours de cet explorateur aidé de Belges dont plusieurs moururent à la peine, l'Association se trouva, au bout de quelques années, avoir exploré le cours du Congo et son vaste bassin.

On sentit bientôt que pour faire en ces vastes régions œuvre utile et durable il fallait exercer la domination territoriale. Des négociations furent engagées avec les diverses puissances pour faire reconnaître à l'Association cette puissance territoriale. Les Etats-Unis les premiers déclarèrent, en 1884, reconnaître le pavillon bleu à étoile d'or de l'Association « à l'égal de « celui d'une puissance amie ». Cet exemple fut suivi par les autres puissances. Entre temps, en octobre 1884, le gouverne-

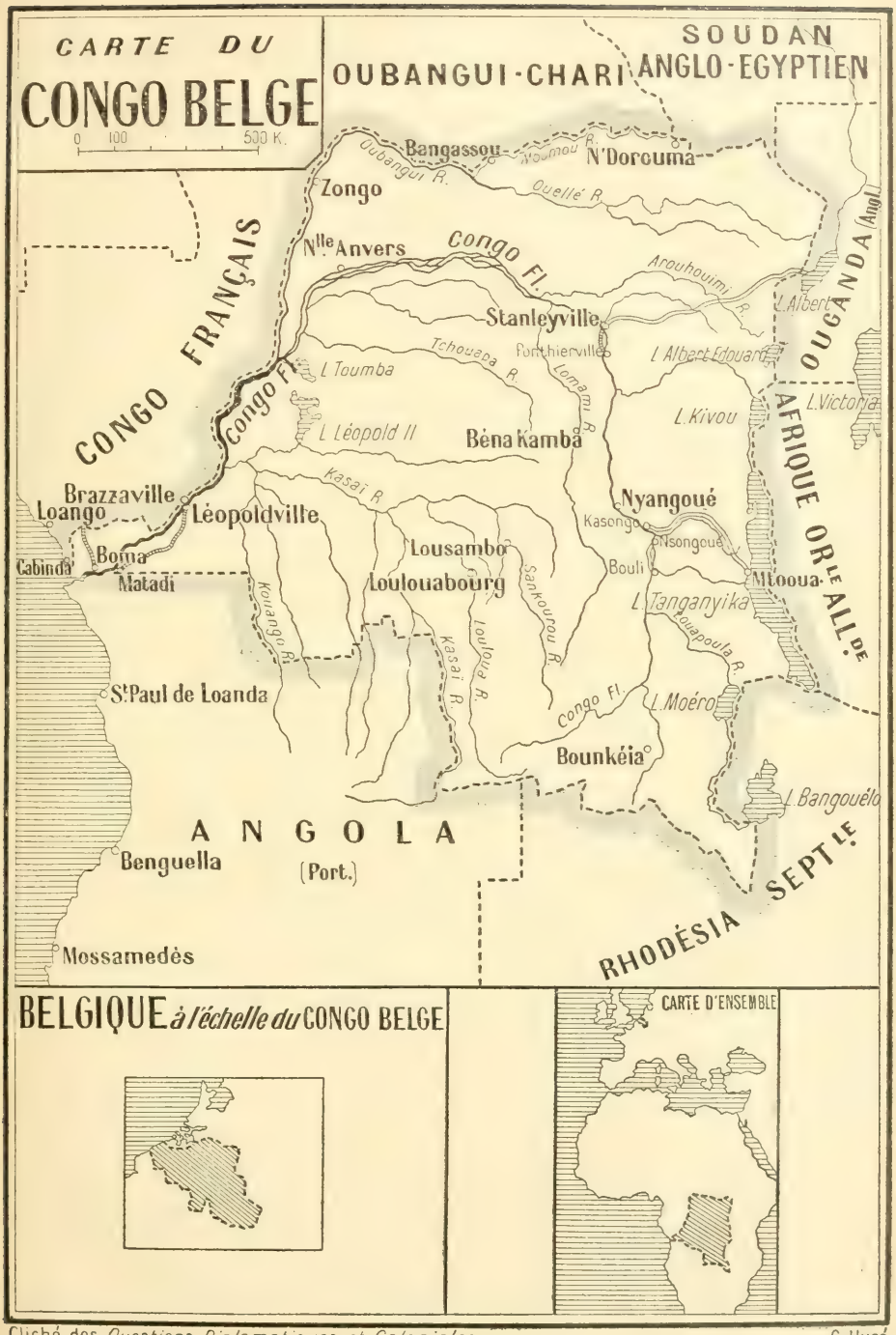

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G. Huré.

ment allemand, d'accord avec la France, invita les puissances européennes et les Etats-Unis à nommer des délégués pour les représenter à une conférence qui se réunirait à Berlin et qui aurait à s'occuper des questions suivantes : 1° de la liberté du commerce dans le bassin et l'embouchure du Congo; 2° de l'application au Congo et au Niger des principes qui avaient été proclamés par le Congrès de Vienne en 1815, dans le but de garantir la liberté de navigation sur les fleuves internationaux et élaborés dans la suite plus spécialement pour le Danube; 3° des formalités requises pour faire considérer désormais comme effectives les occupations de territoires libres sur les côtes d'Afrique.

La Conférence s'ouvrit à Berlin le 15 novembre 1884. Elle se termina par l'Acte général de la Conférence de Berlin qui fut signé le 26 février 1885. L'Association internationale du Congo adhéra le jour même à cet acte général. Le roi Léopold II fut appelé à la souveraineté du nouvel Etat et le Parlement belge ne tarda pas à consacrer, selon les règles constitutionnelles, cette union personnelle entre la Belgique et l'Etat indépendant du Congo.

Léopold II, roi constitutionnel en Belgique, exerça au Congo le pouvoir absolu. Cette dualité ne le gêna d'ailleurs en rien, et il demeura respectueux comme avant des règles constitutionnelles belges; mais l'union personnelle entre les deux pays eut bientôt pour conséquence de mêler plus étroitement leurs intérêts financiers.

Aux colonies, comme ailleurs, il faut de l'argent pour éveiller les richesses qui somnolent, pour tirer parti du pays. Le Congo avait besoin d'argent. Très résolument, avec la hardiesse d'un homme d'affaires américain, Léopold II engagea sa fortune dans les affaires congolaises [1], mais la fortune royale ne suffit pas pour un pareil domaine, et le nouvel Etat dut, tout comme les vieilles puissances européennes, recourir à

---

[1] Le *Bien Public*, de Bruxelles, a publié, sous la signature de M. F. Hecq, ancien directeur du *Journal de Bruxelles*, professeur à l'Ecole militaire, des détails curieux :

« En 1889, notamment, lorsque l'emprunt à lots du Congo, n'ayant trouvé de débouchés ni à Pesth ni à Paris, dégringolait à la Bourse de Bruxelles au moment où l'on en voulait faire une nouvelle émission, lorsque le roi, afin de ne pas rendre cette émission impossible, devait racheter jusqu'à mille titres par jour, la situation était à ce point critique que la fortune privée du souverain semblait devoir être engloutie. Léopold II, à ce moment, disait à un de ses familiers de qui je le tiens : « Les traites pleuvent du Congo et quelles traites! Et je n'ai plus aucun argent « disponible pour y faire honneur. »

« La reine, rentrant de voyage, fut épouvantée de l'altération des traits du roi et de l'état de dépression morale où elle trouvait Sa Majesté : elle en fit part en pleurant à son entourage. Un moment, il fut décidé par le roi qu'il se désintéresserait du

l'emprunt. Seulement à la différence de ces vieilles puissances qui, très connues, trouvent facilement des prêteurs, le nouvel Etat n'avait pas encore donné assez de preuves de vitalité pour voir ses emprunts disputés dans les bourses d'Europe. Léopold II réussit alors à faire prêter de l'argent à l'Etat indépendant du Congo par la Belgique elle-même. Pour faciliter l'opération qui n'était pas très favorablement accueillie, Léopold II fit un testament aux termes duquel il léguait à la Belgique l'Etat du Congo dont il était le souverain absolu et pouvait, par conséquent, disposer à son gré. Ce testament est de 1889. En 1890, l'Etat belge prêta au Congo 25 millions de francs dont 5 à verser immédiatement et 20 à verser en 10 annuités de 2 millions. L'Etat belge souscrivait 10 millions d'actions de la Société au capital de 25 millions qui se chargeait de construire de Matadi au Stanley Pool une voie ferrée de 400 kilomètres rendue nécessaire par les difficultés de navigation du fleuve.

Cette construction du chemin de fer du Congo belge mérite de retenir l'attention. Elle a montré chez le roi Léopold une décision que n'ont pas eue d'autres colonisateurs. Alors que de grandes colonies ont attendu longtemps cet instrument de premier ordre qu'est le chemin de fer, l'Etat indépendant en a été doté assez promptement. Si le roi Léopold a eu un grand mérite à décider l'exécution de cette ligne, il n'en a pas montré un moins grand en continuant l'œuvre malgré les déceptions

---

marché et laisserait tomber les cours. C'eût été la débâcle. Quelques conseillers, parmi lesquels Eudore Pirmez, obtinrent de lui qu'il fît un nouveau sacrifice.

« Finalement, après une période d'angoisse, les choses s'arrangèrent, grâce à l'intervention gouvernementale.

« Le roi écrivit à cette époque, à une personnalité politique dont il avait obtenu le concours, une lettre qui semble être le canevas de celle qu'il adressa, le 1er novembre de la même année, à M. Beernaert et qui a figuré dans tous les journaux.

« Dans celle-là, que j'ai eue autrefois sous les yeux et dont j'ai copié certains passages, Léopold II insiste sur ce point qu'il ne peut pas, qu'il ne veut pas toucher « au capital dont il a hérité de ses parents. »

« Le roi disait encore :

« Je ne poursuis, conformément à mon devoir, aucun but égoïste; je ne réclame « pour toute faveur que de pouvoir utilement continuer à consacrer à l'expansion de « nos intérêts à l'extérieur toutes mes ressources personnelles disponibles.

« Le Congo, s'il était cédé à une grande puissance ou à une compagnie souve- « raine, marcherait à un développement rapide et certain. Dès maintenant, il a une « immense valeur marchande. Ce n'est donc pas de mes intérêts personnels que j'ai « souci.

« Mes aspirations sont plus élevées; je voudrais, sans sacrifice pour les contri- « buables, avoir aidé à agrandir le cercle où s'exerce actuellement l'activité nationale « d'une autre sphère immensément plus grande que la Belgique et où jamais nos « fabricants ne rencontreront d'entraves qui leur en fermeraient l'accès. Ce que j'ai « cherché en Afrique, ce que j'y trouverai de plus en plus si on me suit, c'est, « avec le progrès de la civilisation, de la besogne pour nos établissements industriels « et, par conséquent, pour leurs nombreux ouvriers. »

du début. Les travaux de ce chemin de fer, au moins ceux des premiers tronçons, soulevèrent des difficultés considérables qui se traduisirent par des dépassements de crédits énormes; mais Léopold et le colonel Thys, dont le nom est inséparable de cette œuvre, persistèrent dans leur résolution d'exécuter le projet qu'ils avaient conçu. Le chemin de fer, qui est à voie étroite de 75 centimètres, fut achevé et aussitôt le Congo, pourvu de l'outil sans lequel il n'est pas d'exploitation économique possible, changea d'allure. Les richesses de ce territoire immense purent, grâce au réseau fluvial de l'intérieur et à la voie ferrée qui le complète si heureusement, descendre à la mer sans être grevées des frais qui paralysent leur vente et, dès lors, commence à s'affirmer un courant commercial d'exportation tout à fait remarquable.

Ce courant commercial est alimenté surtout par le caoutchouc et l'ivoire. Le caoutchouc existe en grandes quantités dans les forêts du Congo et l'ivoire s'était accumulé en réserves imposantes chez les chefs indigènes, étant donné qu'on ne pouvait pas songer à le transporter à travers l'Afrique avec les moyens primitifs dont on disposait.

Ce qui n'est pas moins remarquable que la création de ce courant commercial, c'est la direction prise par lui. Alors que souvent les produits d'une colonie ne vont pas en majorité vers la métropole de cette colonie, ici la grande majorité des produits écoulés va au port d'Anvers qui, grâce à cet appoint non négligeable, a vu augmenter son trafic et est devenu l'un des grands marchés du monde pour le caoutchouc et l'ivoire.

Voici, d'après la revue annuelle des courtiers H. et G. Willaert, le total des ventes d'ivoires en kilogrammes dans les trois villes d'Anvers, Londres et Liverpool :

	Anvers	Londres	Liverpool
	—	—	—
		(en kilogrammes)	
1908.....	227.700	214.000	28.500
1907.....	312.400	241.000	22.000
1906.....	303.800	208.500	37.250
1905.....	339.500	245.500	33.500
1904.....	329.000	212.000	40.000
1903.....	356.000	224.000	41.000
1902.....	322.000	269.000	39.000
1901.....	312.000	288.000	41.000
1900.....	336.000	320.000	32.000
1899.....	292.500	267.000	38.000
1898.....	205.300	309.000	55.000
1897.....	281.000	278.000	50.000

	Anvers	Londres	Liverpool
	—	—	—
		(en kilogrammes)	
1896.....	265.000	284.000	56.000
1895.....	274.000	344.000	47.000
1894.....	186.000	376.000	60.000
1893.....	224.000	359.000	69.000
1892.....	118.000	396.900	60.000
1891.....	59.500	421.000	65.000
1890.....	77.500	357.000	73.000
1889.....	46.500	301.000	71.000
1888.....	6.000	373.000	105.000
1887.....	»	330 000	99.000
1886.....	»	340.000	75.000

Rien ne saurait mieux montrer que ce court tableau l'influence considérable que la colonisation du Congo a eue sur l'état économique de la Belgique et plus particulièrement sur la situation du port d'Anvers. Pour peu qu'on examine ce tableau, on est frappé, en effet, de l'essor pris par le marché de l'ivoire à Anvers. En 1888, on n'enregistre qu'une modeste vente de 6.000 kilogrammes, tandis qu'à Londres et à Liverpool les transactions portent sur des centaines de mille kilogrammes; mais peu à peu la situation change et, durant les dernières années (1908 année de dépression générale mise à part), il se vend sur les bords de l'Escaut de plus grandes quantités d'ivoire que sur les deux grands marchés anglais de ce produit.

Cette constatation peut être faite aussi pour le caoutchouc. Anvers est devenu pour ce produit un des grands marchés du monde. Le tableau ci-dessous montre que durant les dernières années, les Etats-Unis mis à part, le port belge est devenu par l'importance le troisième des grands marchés de caoutchouc d'Europe et le second du continent.

Importation du caoutchouc sur les principaux marchés (en kilogrammes).

	1900	1901	1902	1903
	—	—	—	—
Etats-Unis...	20.468.000	23.208.000	21.842.000	24.760.000
Liverpool....	17.851.000	17.665.000	16.308.000	18.865.000
Hambourg[2]..	6.500.000	7.000.000	7.500.000	7.750.000
Anvers[1].....	5.698.000	5.849.000	5.404.000	5.726.000
Le Havre[2]...	2.350.000	2.241.000	1.948.000	1.862.000
Londres.....	2.202.000	1.027.000	828.000	1.356.000
Bordeaux....	121.213	164.000	664.900	1.113.000
Lisbonne....	2.546.000	2.430.000	1.631.000	2.842.000
Totaux..	57.716.213	59.584.000	56.125.900	64.274.000

[1] Transit non compris (comprenant seulement les affaires en première main).
[2] Chiffres approximatifs.

	1904	1905	1906	1907
Etats-Unis...	26.355.000	28.582.000	29.936.000	29.433.000
Liverpool....	19.974.000	21.907.000	20.876.000	21.627.000
Hambourg [1]..	8.000.000	8.100.000	8.100.000	8.100.000
Anvers.....	5.763.856	5.713.728	5.772.062	5.054.473
Le Havre [2]...	2.188.000	3.291.000	4.392.000	4.464.123
Londres.....	2.079.000	2.278.000	2.743.000	3.685.000
Bordeaux....	1.182.703	1.330.480	1 716.000	1.516.000
Lisbonne....	2.965.217	2.475.893	2.334.000	2.628.000
Totaux..	68.507.776	73.678.101	75.869.062	76.507.596

Ici comme pour l'ivoire, Anvers a dû se créer une place à côté de marchés puissants déjà depuis longtemps établis. Il y a dans ce fait quelque chose qui est tout à l'honneur des Belges. Ils ont su profiter de la prise de possession du Congo. Des sociétés belges se sont créées qui ont exploité les richesses du pays et la plupart des titres de ces sociétés, comme ceux du reste de la Compagnie du chemin de fer, ont connu des plus-values très importantes parce qu'ils sont devenus très rémunérateurs. Les Belges ont tiré avantage de ces belles affaires qu'ils n'ont guère laissé faire à d'autres. Si sur les 2.760 Européens qui étaient au Congo au 1er janvier 1907, les Belges étaient en majorité, puisqu'ils étaient au nombre de 1.587, la proportion devait, semble-t-il, être encore plus grande en leur faveur parmi les Européens qui ont profité du Congo. A en juger par le développement du courant commercial de ce pays, les affaires qu'on a faites en cette région depuis 1882 ont été énormes.

Voici, pour en juger, la valeur des exportations et importations des onze dernières années (commerce spécial) :

	Exportations	Importations
	francs	francs
Année 1898.....	22.163.481 86	23.084.446 65
1899.....	36.067.959 25	22.325.846 71
1900.....	47.377.401 33	24.724.108 91
1901.....	50.488.394 31	23.102.964 07
1902.....	50.069.514 97	18.080.909 25
1903.....	54.597.835 21	20.896.331 02
1904.....	51.890.520 40	23.344.232 03
1905.....	53.032.263 18	20.075.361 96
1906.....	58.277.830 70	21.477.589 08
1907.....	58.894.778 26	25.181.805 61
1908.....	43.371.794 64	26.586.282 14

[1] Transit non compris (comprenant seulement les affaires en première main).
[2] Chiffres approximatifs.

Pour justifier ce que nous disions, à savoir que les Belges font la plus grande partie du commerce congolais, qui se trouve ainsi tourner à son profit, il nous suffira d'indiquer la part qui leur revient dans les exportations et importations de l'année 1908. Cette part a été de 39.429.000 fr. sur les 43.371.000 fr. d'exportations et de 19.733.000 francs sur les 26.586.009 fr. des importations.

De ce pays congolais, vaste comme 80 fois la Belgique, l'administration s'est pressée de tirer parti, parce qu'il importait de conquérir à l'œuvre l'opinion publique belge, qui était plutôt rétive. Dans cette hâte de l'exploitation, hâte qui a caractérisé toute une période de l'administration congolaise, on a perdu de vue le but civilisateur de l'Association internationale et cette manière de faire a soulevé de vives critiques en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis. Mais l'Etat indépendant n'était pas pour ce pays la forme définitive, et Léopold II songeait à substituer à l'union personnelle l'union réelle avec la Belgique. Si le Congo était légalement un Etat indépendant, il était, en fait, par les relations commerciales si étroites que nous avons montrées, dans la dépendance économique de la Belgique ; il était, en réalité, une vraie colonie belge ; Léopold II a voulu consacrer légalement cette situation.

Nous avons vu qu'il avait fait en 1889 un testament qui léguait l'Etat indépendant à la Belgique, il voulut avant de mourir régler définitivement les rapports des deux pays. Une première fois, en 1895, il fut question d'annexer l'Etat indépendant à la Belgique. L'année précédente, on avait introduit dans la Constitution belge une disposition concernant l'organisation des colonies, mais la question n'était pas encore mûre. Nombre de Belges redoutaient pour leur pays cette acquisition. Certains d'entre eux la jugeaient peu compatible avec leur situation de peuple neutre et les critiques élevées à l'étranger touchant les procédés administratifs de l'Etat indépendant leur faisaient craindre que la succession ne fût lourde et ne conduisît à des démêlés avec les pays étrangers. Dans une lettre du 3 juin 1906, par laquelle Léopold II confirmait son legs de 1889 et ajoutait un codicille à son premier testament, le souverain s'engageait à prévenir la Belgique quand le moment serait favorable à l'annexion. Ce moment est venu assez rapidement, puisqu'en 1907, le président du Conseil des ministres déposait à la Chambre un projet d'annexion.

La discussion de projet d'annexion ainsi que celle de la loi d'organisation coloniale que dans un esprit très méthodique nos voisins ont élaborée au moment même où ils acquéraient

un domaine colonial, occupèrent pendant de très nombreuses séances le Parlement belge. Les débats furent très intéressants et le projet primitif fut profondément modifié[1]. Le souverain avait mis à la rétrocession du Congo à la Belgique des conditions que l'opposition jugea à la fois trop compliquées et trop onéreuses. Tout d'abord le roi avait stipulé que la Belgique devrait respecter la fondation de la Couronne. Léopold II avait fait cette création pour que les revenus qui en proviendraient pussent servir à des œuvres à déterminer. Mais le Parlement belge considéra que le respect qu'on lui imposait équivalait à peu près à cette opération que condamne le vieil adage : « Donner et retenir ne vaut ». Le roi dut renoncer à son idée et le traité d'annexion fut modifié. Le domaine de la Couronne fut abandonné moyennant la reconnaissance d'une somme de 50 millions envers le roi et l'obligation pour la Belgique de consacrer 45 millions aux travaux de philanthropie et d'embellissement entrepris par lui. Les conditions nouvelles furent encore jugées très onéreuses, mais on finit par se mettre d'accord et en novembre 1908, l'annexion du Congo à la Belgique fut chose faite. C'est à partir du 15 de ce mois, jour de la fête patronymique du roi, que la Belgique a assumé l'exercice de son droit de souveraineté sur le Congo, et la politique contre laquelle les étrangers se sont élevés va être certainement modifiée.

*
* *

Il semble que pour avoir eu l'intuition de la grandeur que l'acquisition du Congo apporterait à la Belgique, que pour avoir, avec autant d'intelligence que de persévérance, réalisé son idéal, malgré tous les obstacles et toutes les oppositions qu'a rencontrés ou soulevés l'entreprise, Léopold II méritât le surnom de l'Africain. Ce qualificatif, certes, ne serait pas usurpé ; mais il ne suffirait pas à donner une idée complète de ce qu'a fait Léopold II pour l'expansion de la Belgique au dehors. Le Congo n'a été que l'un des champs d'action de cet homme qui fut un homme d'affaires prodigieux. C'est sur ce champ qu'il a dépensé le plus d'efforts et qu'il a réalisé l'œuvre la plus considérable; mais si capitale qu'ait été l'entreprise congolaise, elle n'a point absorbé toute l'activité du souverain.

Alors qu'il n'était que prince royal, le futur roi des Belges parcourut le monde. Il visita l'Afrique du Nord et l'Asie. De

---

[1] Sur tous ces points on peut se reporter aux *Questions Diplomatiques et Coloniales* des 16 mars 1908 et 1er septembre 1908.

ces excursions lointaines, il lui resta un goût pour les déplacements que, devenu roi, il dût satisfaire dans un rayon beaucoup moins étendu ; mais il conserva l'attrait des pays lointains et la conviction qu'on y pouvait fructueusement agir.

Grâce à son impulsion, les Belges ont eu dans les affaires de certains pays d'Orient ou d'Extrême-Orient une influence que plusieurs grandes puissances auraient pu prendre pour exemple. On a trouvé des Belges en Perse, où ils ont eu la gestion du service des douanes, au Siam, en Chine, où leur action a pris différentes formes. On sait que, grâce à Léopold II, les Belges ont eu une situation dominante dans l'entreprise du chemin de fer de Pékin-Hankéou, situation qui leur fit prendre pied un instant dans celle de la ligne de Hankéou à Canton. Et il est telles grandes exploitations en Chine, telle exploitation houillère, entre autres, dans lesquelles les capitaux belges ou les capitaux royaux ont une place prépondérante. En Europe même, et dans certains pays voisins de la Belgique, les sujets de Léopold ont assumé l'organisation et l'exploitation de très importantes entreprises. Les suggestions royales, ou simplement l'exemple donné par Léopold II lui-même, qui ne craignait pas de se jeter dans la mêlée, ont, les gros bénéfices réalisés au Congo aidant, été de merveilleux stimulants de l'esprit d'entreprise, et ce petit pays de 7 millions d'âmes a ainsi singulièrement élargi le champ d'une activité qu'il lui aurait été impossible de porter à cette intensité sur son territoire exigu, et malgré la grande richesse de son sous-sol.

Ce territoire, Léopold II ne le perdait pas de vue. Il a montré que c'était pour le couvrir de splendeurs qu'il glanait au dehors les richesses. Il a peut-être même poussé à l'excès le désir d'afficher ce dessein aux yeux de tous. Les clauses qu'il avait insérées dans le traité d'annexion de l'Etat indépendant du Congo, clauses qu'on lui a violemment reprochées et qui ont failli faire échouer le projet, ont précisément pour objet d'assurer en Belgique l'exécution de travaux somptuaires ou la création d'œuvres philanthropiques. Or, comme toujours, en homme qui a surtout confiance en lui, Léopold II a ici encore commencé l'exécution de ce qu'il rêvait. Bruxelles a vu un de ses quartiers complètement bouleversé, haussmannisé par le souverain. Son ardeur à bâtir était chansonnée dans les revues des cafés-concerts, mais ces critiques ne l'arrêtèrent pas. Les environs de Bruxelles, les plages belges à la mode, Ostende surtout, ont été transformés par ses soins, et comme conséquence de l'annexion du Congo, de très importants capitaux seront encore consacrés à ces divers travaux.

*
* *

On peut se demander avec quelque inquiétude comment cet homme, qui menait de front tant d'affaires, a compris son rôle de souverain constitutionnel. Quand on a, en effet, à parler de lui, ce n'est point à ce personnage qu'on songe tout d'abord : on va immédiatement au fondateur du Congo, à l'homme d'affaires averti, voire au bâtisseur plus épris de frapper par la masse que de séduire par la grâce ; on est presque tenté de négliger le souverain qui, en 1865, a solennellement prêté serment de respecter la Constitution. On aurait tort de céder à cette tentation.

Comme tous les souverains du monde, Léopold II a été le spectateur de l'évolution qui s'observe partout et qui entraîne tous les peuples vers le gouvernement démocratique. Cette évolution est à des stades différents suivant les pays, mais elle apparaît comme fatale ; c'est une force contre laquelle ne prévaut aucune autorité. C'est ainsi que Léopold II a dû sanctionner les lois qui ont fait passer la Belgique du régime censitaire au suffrage universel tempéré par le vote plural, puis à la représentation proportionnelle. Les consultations électorales lui ont imposé des gouvernements vers lesquels n'allaient peut-être pas toutes ses sympathies. Le vieux parti libéral doctrinaire a été remplacé au pouvoir par les catholiques, en attendant que les catholiques eux-mêmes soient dépouillés de la majorité et des prérogatives qu'elle comporte.

Léopold II n'avait pas, dans ces divers cas, à s'opposer à l'opinion du pays légalement exprimée ; mais il pouvait essayer, sur certaines questions, de guider la Belgique vers les solutions qui lui paraissaient les plus prévoyantes, et il n'a pas manqué à ce rôle chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

On ne saurait en avoir un meilleur exemple que cette réforme du service militaire qu'il a eu la satisfaction de sanctionner à Laeken, en ce pavillon des Palmiers, où le clouait déjà la maladie à laquelle il devait succomber quelques heures plus tard [1].

Cette réforme, qui établit le système personnel et supprime le remplacement, était ardemment combattue par ceux pour qui le régime en vigueur constituait un privilège, mais Léopold II considérait qu'elle était nécessaire à la constitution d'une armée forte sans laquelle la neutralité belge ne peut être qu'illusoire et il s'est efforcé de la faire réussir. Son expérience, à lui

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 décembre 1909.

qui avait vu les risques courus par la Belgique lors de la guerre franco-allemande, et aussi la tournure de son esprit qui devait lui donner peu de confiance en un droit que ne soutient pas la force, lui servirent de guide en cette affaire.

Après des débats fort mouvementés à la Chambre, la question allait être discutée devant le Sénat, quand la santé du souverain donna de vives inquiétudes. A la demande même de Léopold II, la haute assemblée fut convoquée d'urgence et le projet adopté. Jusqu'à ses derniers moments, Léopold II eut le sens de l'opportunité, et beau joueur, montra qu'il savait se servir de tous les atouts qu'apportent les circonstances. C'est là un nouveau trait de cette physionomie si curieuse, trait d'ailleurs complémentaire de celui d'homme d'affaires supérieur que nous avons déjà relevé chez Léopold II.

***

Au moment où nous achevons cette rapide revue de l'œuvre accomplie par Léopold II durant les quarante-cinq années qu'il a régné sur la Belgique, il convient de noter comment l'homme qui en a été l'artisan est jugé par ses contemporains. Nous avons vu que, malgré les profits incontestables que le peuple belge a retirés du Congo, la prise de possession de ce pays a soulevé jusqu'à ces tout derniers temps — les débats sur l'annexion l'ont amplement prouvé — une opposition très vive. Les opérations financières et immobilières du roi dans le monde et en Belgique ont provoqué des critiques, que les satiriques belges, dessinateurs ou chansonniers, ont amplement vulgarisées. Les intentions du souverain de faire une Belgique puissante et prospère, en dépit des obstacles que l'exiguïté de son territoire et sa neutralité mettaient sur sa route, se sont réalisées, mais non sans peine, et sans parvenir peut-être à lui attirer une unanime sympathie. Le loyalisme du peuple belge à son égard, certes, ne s'est jamais démenti ; mais il y a toujours manqué ce je ne sais quoi qui met entre les hommes une affection sans réserves. Il est assez facile de démêler ce qui a arrêté le peuple belge dans un de ces élans de sympathie où se trouve tout entier le cœur d'un peuple. De par les circonstances mêmes dont il n'était pas responsable, et dont nous croyons avoir montré qu'il avait tiré un superbe parti, Léopold II a dû se consacrer à des tâches auxquelles les peuples ne sont pas encore accoutumés de voir leurs chefs se consacrer. Par l'audace qui l'a poussé à risquer sa fortune dans l'affaire congolaise, par son goût et son aptitude à jouer de la législation sur les

sociétés, par ce sens pratique de brasseur d'affaires américain qu'il a eu à un haut degré, par les gros bénéfices qu'il a réalisés, comme enfin par les incidents de sa vie familiale, il a paralysé chez ses contemporains cet élan de vive sympathie dont d'autres souverains moins agissants ont bénéficié. On lui a reproché sa sécheresse de cœur, son égoïsme, oubliant que si le sentimentalisme peut aider au génie de l'artiste, il neutralise celui de l'homme d'action et surtout celui de l'homme politique qui, s'il a la qualité suprême, c'est-à-dire la prévoyance, est forcément en désaccord avec la masse, chez laquelle l'imprévoyance ou plutôt la prévoyance à courte échéance est plus communément répandue. C'est pour toutes ces raisons, semble-t-il, que Léopold II n'a pas conquis tous les cœurs et que l'opinion a montré à son égard quelques réserves; mais c'est pour toutes ces raisons aussi qu'on peut penser qu'il sera de ceux pour lesquels l'histoire ajoute aux éloges des contemporains.

EDOUARD PAYEN.

LA CRISE ANGLAISE

La querelle qui vient d'éclater en Angleterre entre la Chambre des Communes et la Chambre des Lords, à la suite de l'adoption par cette dernière de la motion de lord Lansdowne refusant de voter la loi budgétaire avant que le pays ait été consulté, n'était pas inattendue. Elle ne pouvait surprendre ceux qui ont suivi l'évolution de la politique anglaise depuis quelques années. Elle est une étape dans la voie que parcourt l'Angleterre politique depuis près d'un siècle ,ou pour parler plus exactement, depuis 1832 [1].

C'est de cette époque que datent les divergences sérieuses entre les deux Chambres du Parlement britannique et que celles-ci se trouvent presque constamment en antagonisme. Tantôt leur rivalité est latente, tantôt elle se manifeste brusquement, prend un caractère aigu, et il faut une élection générale ou un mouvement énergique et non équivoque de l'opinion pour que l'ordre, sinon l'harmonie, soit rétabli.

Il y a toutefois des intermittences de calme et même de complète entente entre les deux Chambres, c'est quand les conservateurs sont au pouvoir. La seconde Chambre, dans ces circonstances, ne fait pas parler d'elle, vote sans difficulté toutes les lois que lui envoie la Chambre basse, semble s'assoupir dans une béate indolence, et ne se réveille, disent ses adversaires, que lorsque le sort du scrutin donne le pouvoir à un gouververnement libéral. C'est le grief des libéraux et des radicaux, qui disent que l'Angleterre est sous le régime uni-caméral quand les conservateurs gouvernent et sous le régime bi-caméral quand les libéraux sont aux affaires.

Il est fort compréhensible, il est même naturel que les deux Chambres du Parlement britannique se trouvent en rivalité quand on se rappelle leur origine commune et les voies divergentes qu'elles ont suivies l'une et l'autre.

La Constitution anglaise, faite de coutumes, de précédents et de traditions, a une origine dont on peut dire, avec vérité, en employant une expression courante, qu'elle se perd dans la nuit des temps. On peut en dire autant du Parlement britannique. Les Anglais disent que leur Constitution et leurs institutions ont poussé. C'est fort exact. La plante est devenue arbuste, puis arbre. Du tronc principal ont jailli des rameaux, plus ou moins

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* : Arthur Kann : Le Budjet et la situation politique en Angleterre.

forts : il en est qui ont dépéri, qui se sont atrophiés et ont disparu, tandis que d'autres, au contraire, ont pris un grand développement. C'est par degrés, par une croissance continue, que la Constitution britannique est devenue ce qu'elle est aujourd'hui. On en voit le tronc et les rameaux, mais les racines restent cachées.

Ce que s'accordent à dire tous les historiens et tous ceux qui se sont occupés de la Constitution britannique, c'est que, après la conquête, Guillaume distribua des fiefs à ses fidèles, les barons, et que, de temps à autre, il les convoquait en Conseil. Chargés de la défense du pays, chacun dans sa baronnie, ils avaient acquis, par cela même, le droit d'être consultés sur les affaires de l'Etat. A côté d'eux il y avait des tenanciers de moindre importance, des barons mineurs qui, eux aussi, étaient convoqués, mais qui se lassèrent d'assister aux Conseils et que l'on finit par ne plus y appeler.

A mesure que la Couronne prenait plus d'autorité, elle refusa de convoquer ceux des barons qui ne se montraient pas assez soumis à ses volontés. Et comme les barons avaient des tenanciers dont les intérêts étaient les mêmes que les leurs, lorsqu'ils arrachèrent au roi Jean la Grande Charte, ils se trouvèrent être les véritables défenseurs du peuple contre les exigences et les tyrannies du souverain.

Bien certainement c'est dans ce fait historique, dont la mémoire est toujours vivace dans l'esprit des Anglais, qu'il faut chercher l'origine de l'affection, du respect qu'ils ont encore pour la Chambre des Lords.

La Grande Charte proclame et garantit le droit des grands barons d'être convoqués personnellement au Conseil, et celui des barons mineurs d'être convoqués par les shérifs des comtés.

Les grands barons formèrent le noyau de la Chambre des Lords et les barons mineurs celui de la Chambre des Communes. Mais pendant longtemps les uns et les autres siégèrent ensemble et l'on ne sait pas exactement à quelle époque les deux branches du Parlement se séparèrent. On est généralement d'avis que ce fut sous Edouard II.

La Grande Charte est, sans contredit, la base de la Constitution britannique, et c'est pourquoi l'on a pu dire que « toute « l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre est un commen- « taire de la Grande Charte ». Avec le temps, les évêques et les abbés furent appelés à siéger au Grand Conseil, et lorsque vint la séparation des Lords et des Communes, les ecclésiastiques suivirent les Lords et siégèrent avec eux. Aujourd'hui

encore, l'élément ecclésiastique n'est pas représenté à la Chambre des Communes.

Laissant de côté la Chambre basse pour suivre la carrière de la Chambre des Lords, on constate que cette dernière fut peu nombreuse pendant très longtemps. A la mort d'Elisabeth, elle se composait de 59 membres seulement. Sous les Stuarts elle s'accroît. Jacques Ier crée 62 pairs, Charles Ier 59 et Charles II 64. A la fin du règne de ce monarque la Chambre des Lords se composait de 153 membres. A la mort de Georges II, elle comptait 174 pairs temporels, et en 1801, il y en avait 140 de plus. Georges III fut un grand créateur de pairies.

En cent ans, la Chambre des Lords a doublé et elle compte actuellement 3 princes du sang, 2 archevêques, 24 évêques, 22 ducs, 23 marquis, 124 comtes, 40 vicomtes, 334 barons, plus 16 représentants de la pairie écossaise et 28 représentants de la pairie irlandaise. En tout 616 membres.

Les archevêques et évêques, les pairs représentants écossais et irlandais (élus, les irlandais, à vie, et les écossais, pour la durée de la législature) et les pairs juristes (*law lords*, au nombre de cinq, ne sont pas, cela va sans dire, héréditaires. La pairie héréditaire, si l'on exclut les pairs susmentionnés et les princes du sang, se compose donc de 538 membres. La Chambre des Communes, il est bon de le rappeler en passant, compte 670 membres, dont 465 anglais, 30 gallois, 72 écossais et 103 irlandais.

Les relations entre les deux Chambres ont été relativement assez bonnes au XIVe, au XVe et au XVIe siècle. A ces époques troublées, il s'agissait surtout pour le Parlement de résister aux exigences des rois, qui tendaient à accaparer une part croissante de pouvoir et à empiéter sur les libertés modestes du peuple. Lords et Communes avaient à lutter contre le même pouvoir despotique et contre les mêmes demandes d'argent.

Pendant longtemps, les deux Chambres paraissent avoir joui séparément du pouvoir de lever des impôts ; les Lords s'imposaient d'un côté et les Communes de l'autre. Sous Edouard III, il fut déclaré qu'aucune taille ou subside ne pourrait être levé « sans le bon vouloir et le consentement des archevêques, « comtes, barons, chevaliers, bourgeois et autres hommes « libres ». C'est sous le même règne aussi que les Communes furent reconnues un des Etats du royaume dont le consentement était nécessaire à la confection des lois.

Sous Henri VIII, les Lords, qui venaient d'être enrichis des dépouilles de l'Eglise, se montrèrent envers le roi d'une servilité complète et les Communes se trouvèrent seules à lutter

contre la puissance royale. Sous les Stuarts, les Lords commencèrent à réagir à leur tour — faiblement — mais enfin, comme on attaquait leurs privilèges, ils retrouvèrent un peu d'énergie. Quand, sous Charles II, le gouvernement régulier du royaume fut rétabli et que de nouveau le pays fut soumis à l'autorité du roi, des Lords et des Communes, la Chambre haute se montra libérale et contribua à la révolution de 1688 qui amena l'accession de la maison de Hanovre.

Au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, les relations entre les Lords et les Communes furent très bonnes et pour une excellente raison, qui est que les Communes n'étaient qu'un pâle reflet de la Chambre des Lords dont elles dépendaient. On lit dans la pétition des Amis du Peuple, présentée au Parlement par Grey en 1793, qu'en Angleterre seulement 152 membres de la Chambre des Communes étaient nommés par 84 personnes, dont 40 étaient des Pairs, et que 150 autres membres étaient nommés grâce à l'intervention de 70 « personnes influentes ». Cela faisait que 307 membres de la Chambre des Communes étaient les représentants de 154 personnes. En 1816, sur 658 membres de la Chambre des Communes, 471 étaient envoyés au Parlement par 267 personnes, dont 144 pairs.

Il est bien évident que, dans ces conditions, il ne pouvait s'élever de conflit sérieux entre les deux Chambres, puisque l'une était, pour la majorité, l'émanation de l'autre.

Il est inutile de rappeler l'histoire trop connue des bourgs pourris, des bourgs de poche (*pocket boroughs*), dont les Lords et les grands propriétaires fonciers faisaient ce qu'ils voulaient. A cette époque aussi, les dépenses d'une élection « contestée », c'est-à-dire dans laquelle on procède à un scrutin, étaient telles que seuls les hommes doués d'une grosse fortune pouvaient poser leur candidature. On a affirmé qu'une élection en Yorkshire avait coûté 150.000 livres sterling, ce qui est peut-être inexact; mais le fait que ce chiffre a été donné sans paraître invraisemblable est significatif. Il y a encore une trentaine d'années, il n'était pas rare qu'un candidat dépensât 100.000, 150.000 ou 200.000 francs dans une élection [1]. Qu'on relise Dickens et ce roman moins connu de Samuel Warren, *Ten thousand a-year*, pour se rendre compte de ce qu'était une élection anglaise avant 1832.

Si, pour diverses raisons, les deux Chambres ont fait bon ménage pendant des siècles et si elles ont voté d'accord les lois

[1] Les élections générales de 1895 ont coûté (frais déclarés conformément à la loi) 773.000 livres; celles de 1900, 774.000 livres; celles de 1906, 1.167.000 livres. Il faut doubler pour avoir le véritable total.

d'intérêt général ou particulier sans trop se quereller, il est un point sur lequel elles se sont trouvées plusieurs fois en conflit, c'est quand il s'est agi de loi de finances, de *money bills*, comme on dit en anglais. Dès l'origine du Parlement ou du Grand Conseil des rois d'Angleterre, les membres de ces assemblées ont compris que « la puissance de la bourse » est tout dans un Etat et que quiconque, monarque ou Parlement, possède le pouvoir de disposer des deniers publics, est maître de tout. Aussi les Anglais ont-ils, de temps immémorial, établi cette loi fondamentale, comme dit Macaulay, que le roi ne peut lever de taxes sans le consentement du Parlement.

En 1640, les Communes affirmaient avoir la disposition exclusive des deniers publics depuis 1407 :

« Nous avons joui, déclarent-elles, de ce privilège sans inter-
« ruption depuis 1407; il a été confirmé par une multitude de
« précédents avant comme après cette date et n'a jamais été
« ébranlé depuis trois cents ans. »

En 1671, quand les Lords ont voulu réduire les droits sur les marchandises étrangères, la Chambre des Communes adopta cette résolution :

« Dans tous les subsides fournis au roi par les Communes,
« le droit, ou impôt, ne doit pas être modifié par les Lords. »

Il y eut une Conférence entre les délégués des deux Chambres, procédé souvent employé en cas de désaccord, même de nos jours, et les Communes revendiquèrent ce droit comme « un « droit fondamental aussi bien en ce qui concerne l'objet que « la mesure et la durée ». Les délégués des Communes ajoutèrent que les Lords pouvaient rejeter, mais non amender une loi de finance.

Les Lords, à leur tour, ripostèrent en disant qu'ils avaient le droit de faire ce qui leur semblait bon, et en votant une résolution dans laquelle ils disaient avec beaucoup de bon sens :

« Si nous ne pouvons amender, modifier, reviser un projet
« de loi, si nous ne pouvons l'amender, le modifier ou le
« changer en partie, en vertu de quel raisonnement pouvons-
« nous jouir de la liberté de repousser le tout? »

Les Communes avaient posé ce principe que qui peut le plus ne peut le moins. Les Lords, avec raison, trouvaient que cela était peu logique.

C'est la résolution votée par les Communes en 1678 qui est, pour la Chambre basse, la base de ses revendications aujourd'hui encore; celle-là et celle de 1860.

La première en date fut votée par la Chambre des Com-

munes, à la suite d'une tentative faite par les Lords pour modifier une loi de finances relative au licenciement des troupes. Elle est ainsi conçue :

« Tous les subsides et allocations de fonds et les subsides « fournis en Parlement à Sa Majesté sont le don exclusif des « Communes ; et toutes les lois pour fournir ces subsides et « allocations doivent aussi prendre leur origine aux Com- « munes ; et c'est le droit incontesté et exclusif des Communes « d'indiquer, de limiter et de déterminer dans lesdites lois « l'objet, le but, les considérations, conditions, limitations et « modifications de ces allocations qui ne doivent pas être « changés ou modifiés par la Chambre des Lords. »

La résolution de 1860 fut votée par les Communes, parce que la Chambre des Lords avait repoussé la loi abolissant l'impôt sur le papier. En voici le texte :

« Le droit d'accorder des subsides et des fonds à la Couronne « réside dans les Communes seulement, comme partie essen- « tielle de leur constitution, ainsi que le droit de limiter ces allo- « cations en ce qui concerne l'objet, la manière, la mesure et « la durée ;

« Quoique les Lords aient exercé le pouvoir de repousser des « lois de diverses natures relatives à l'impôt en rejetant le tout, « néanmoins l'exercice de ce pouvoir par eux n'a pas été fré- « quent et est justement regardé par cette Chambre avec une « jalousie particulière, comme affectant le droit des Com- « munes d'accorder les subsides et de procurer les voies et « moyens pour le service de l'année ;

« Afin de se garantir pour l'avenir contre l'exercice injustifié « (*undue*) de ce pouvoir par les Lords, et pour assurer aux « Communes leur légitime contrôle sur les impôts et les sub- « sides, cette Chambre déclare qu'elle a dans ses propres mains « le pouvoir d'établir et d'abolir les impôts et de rédiger les lois « de finances de telle sorte que le droit des Communes, en ce « qui concerne l'objet, la manière, la mesure et la durée, puisse « être maintenu intact. »

Cette résolution est plus longue que celle de 1678 ; elle est aussi moins intransigeante ; elle renferme comme une espèce de reconnaissance du droit des Lords d'intervenir en matière de finances, de ce droit dont l'exercice n'a pas été « fréquent » et qui a éveillé la jalousie particulière des Communes ; et le troisième paragraphe, où il est question de l'exercice « injustifié » de ce droit par les Lords, semblerait impliquer qu'il est des circonstances où il peut être justifié.

C'était bien l'avis de M. Gladstone lui-même, à ce moment

précis où il combattait les prétentions des Lords (1861), car au cours de la discussion du budget, il dit :

« La Chambre des Lords n'a jamais abandonné le droit « d'amendement; et je dois dire que je pense qu'elle a parfai- « tement raison de refuser d'enregistrer à son détriment cette « limitation ou toute autre limitation de ses privilèges, car des « cas peuvent se présenter dans lesquels, en conséquence de « l'incorporation illégitime d'éléments non financiers dans des « lois de finances, il pourrait être parfaitement sage et juste « qu'elle prît position sur une affirmation de toute l'étendue de « ses privilèges conformément à l'opinion exacte qu'elle en a « toujours eue. »

Ici, il faut noter une très remarquable et très importante innovation dans la façon de procéder des Communes en matière de finances.

Pour être certain que les Lords ne repousseraient pas une seconde fois le projet de loi sur l'abolition de l'impôt sur le papier qu'ils avaient rejeté en 1860, M. Gladstone, alors chancelier de l'Echiquier, incorpora cette disposition dans le budget de 1861. Et c'est depuis cette époque que les diverses mesures destinées à assurer les services de l'année, au lieu de faire l'objet de bills divers, n'en forment plus qu'un seul, qui est le *Budget bill*. Les Lords qui n'avaient pas hésité à repousser une simple loi d'une importance financière relativement peu considérable, reculèrent devant la responsabilité de priver le gouvernement de l'argent nécessaire à l'administration du pays, de paralyser l'exécutif et de provoquer une dissolution. Ce qu'ils n'ont pas osé faire en 1861, ils l'ont fait en 1909.

Et c'est bien ce qui fait que l'adoption de la motion Lansdowne, le 30 novembre dernier, est un acte sans précédent. Si, en effet, les Lords ont plus d'une fois repoussé une loi de finances, un *money bill*, jamais ils n'ont repoussé un budget et refusé au ministère les moyens de gouverner ; et la raison en est que les lois budgétaires, comme on les entend à présent, ne datent en définitive que de 1861. Mais aussi cela ne fait que rendre plus difficile et plus compliquée la situation amenée par les Lords.

En laissant passer, en 1861, dans une loi budgétaire omnibus, comme on dit en jargon parlementaire anglais, une mesure qu'ils avaient repoussée isolément l'année d'avant, les Lords ont reconnu, par implication, qu'ils ne pouvaient toucher à une loi destinée à assurer les services de l'année.

En 1861, M. Gladstone a créé un précédent ; en 1909, les Lords ont tâché d'en créer un autre ; et ils disent que si jamais

ils n'ont agi comme ils viennent de le faire, c'est que jamais on n'a vu un budget pareil à celui de M. Lloyd George. Ils disent encore, et l'opposition le dit avec eux, qu'ils n'ont pas amendé le budget, qu'ils ne l'ont pas repoussé et qu'ils ont simplement refusé d'y donner leur consentement avant que le pays ait été consulté sur les nouveaux principes qu'il proclame.

Ils prétendent que le budget est détestable, qu'il est injuste et fait peser des charges spéciales sur une certaine catégorie de citoyens, non parce qu'ils sont riches, mais à cause de la nature de leur richesse; qu'il tend à établir des inégalités fiscales et à introduire un élément socialiste dans l'organisation du pays et dans la gestion des finances de l'Etat; que, de plus, il comporte des dispositions qui devraient faire l'objet de lois spéciales : l'évaluation des terres et la modification du régime des boissons, par exemple.

Cependant, si le pays approuve le projet de loi de M. Lloyd George aux élections prochaines, ils s'inclineront, comme ils l'ont toujours fait, devant la volonté du peuple anglais. C'est là, disent-ils, la fonction d'une seconde Chambre, qui existe pour reviser et corriger les erreurs de l'assemblée populaire, pour participer à la confection de lois et pour tenir la balance égale entre le souverain d'un côté et le peuple de l'autre.

Tout cela est parfaitement juste. Il est certain, par exemple, que le budget de 1909, comme celui de 1861, contient des dispositions qui auraient pu faire l'objet de lois spéciales : l'évaluation des terres et la modification du régime des boissons. Bien mieux, ces modifications *ont fait* l'objet de lois spéciales, qui ont été repoussées l'une et l'autre par les Lords : la loi sur les tavernes en 1908 et la loi sur l'évaluation des terres (en Ecosse seulement, mais c'était le commencement d'une réforme destinée à être appliquée à tout le Royaume-Uni) en 1907.

Ces deux lois qui n'ont pas été votées n'ont pas provoqué de vifs regrets, et la majorité du pays les a vu repousser avec une indifférence qui ressemblait, à s'y méprendre, à de la satisfaction.

Tous ceux qui sont au courant des choses anglaises savent que les libéraux ont été furieux du rejet du *licensing bill* de 1908 (loi sur les tavernes) et qu'ils ont juré que, à la première occasion, ils arriveraient à leurs fins en élevant les droits de patente des taverniers de telle sorte que le résultat visé par le bill de 1908 (la réduction du nombre de tavernes) serait atteint indirectement.

Il serait trop long de donner en détail les raisons de la haine — le mot n'est pas trop fort — vouée aux taverniers et bras-

seurs par le parti libéral, mais on peut les résumer assez brièvement. En premier lieu, brasseurs et taverniers sont essentiellement conservateurs, et aux élections, leur influence s'exerce toujours au profit des conservateurs ou des unionistes, comme on dit maintenant; cette influence est grande, car les brasseurs sont en général puissamment riches et les tavernes — étant, surtout en province et dans les campagnes, le club, le lieu de réunion du peuple — forment un foyer de propagande active en faveur des idées conservatrices. Ensuite les libéraux ont pour attaquer les brasseurs et les taverniers une autre raison qui est que les membres des Sociétés de tempérance, qui forment un élément puissant de leur parti, réclament depuis longtemps la diminution du nombre des tavernes, comme moyen de combattre l'ivrognerie. Ici la morale, l'hygiène publique et la politique se réunissent pour constituer une force électorale que ne peuvent négliger les conservateurs, et dont un premier ministre libéral doit tenir le plus grand compte. Quand les unionistes soutiennent que le budget est un « budget vindicatif » on ne saurait les contredire.

L'introduction, dans le budget de M. Lloyd George, des nouveaux droits de patente des taverniers et d'un chapitre relatif à l'évaluation des terres a été considérée par l'opposition, dès le commencement de la discussion budgétaire, comme un déplorable exemple de *tacking*, c'est-à-dire du procédé qui consiste à coudre à une loi de finances une autre mesure d'un caractère différent et à faire remorquer celle-ci par celle-là.

La réponse des libéraux est que le gouvernement a besoin d'argent pour l'armée, pour la marine, pour les retraites ouvrières, pour les réformes sociales, et qu'il le prend où il le trouve : chez les taverniers qui jouissent d'un monopole accordé à eux par l'Etat à certaines conditions et qui ne sont pas taxés en proportion des avantages qu'ils recueillent; chez les grands propriétaires fonciers qui, disent-ils, devraient supporter une plus large part des charges qui pèsent sur les contribuables et que, puisque l'on veut établir un impôt foncier, il faut d'abord connaître la valeur exacte de la matière imposable. Rien de plus naturel, donc, que tout cela se trouve compris dans la loi budgétaire.

Une courte digression servira à faire voir que l'histoire se répète et que les Lords et les Communes se sont trouvés une fois déjà dans une situation qui a quelque analogie avec celle où ils sont actuellement.

C'était en 1693; l'impôt foncier, pour l'année, fut fixé à 4 shillings par livre sterling, et les Lords qu'il frappait se

rebiffèrent. Les Communes avaient désigné nominativement, dans le bill, un certain nombre de commissaires pour l'évaluation des terres. C'étaient « les principaux gentlemen de chaque comté », dit Macaulay. Les Lords modifièrent la loi en insérant une clause stipulant que leurs domaines seraient évalués par vingt membres de leur ordre. Les Communes renvoyèrent le bill aux Lords en leur déclarant sèchement qu'ils ne sauraient prétendre modifier une loi de finances. Les Lords se montrèrent obstinés et l'un d'eux, Mulgrave, dit que, s'ils cédaient aux « plébéiens », les Pairs ne conserveraient plus que leurs *coronets* et leurs hermines. Ce discours charma les Lords sans les convaincre, car ils redoutaient un conflit contre les Communes unanimes et contre le roi qui, s'il l'eût fallu, « eût créé cinquante Pairs plutôt que de voir repousser la loi », dit encore Macaulay. Les Lords rédigèrent deux protestations pour affirmer leur droit de modifier la loi et déclarèrent que, dans l'intérêt public », ils voteraient le bill, ce qui fut fait.

Il est à noter que c'est invariablement ainsi que se terminaient jadis les querelles entre les Lords et les Communes à propos de finances. Les Lords se cabraient, protestaient, adoptaient des résolutions énergiques et finalement cédaient avec plus ou moins de bonne grâce.

L'analogie entre la loi de 1693 et celle de 1909 méritait d'être signalée, car aujourd'hui ce que les Lords critiquent surtout dans le budget de M. Lloyd George, c'est l'impôt foncier et l'évaluation des terres.

Le budget de 1909 est très long, très compliqué et très touffu ; il faudrait un volume pour l'analyser.

Voici, cependant, les principaux points qui font l'objet des critiques des unionistes.

Un des adversaires les plus acharnés du budget, M. F.-E. Smith, un éminent avocat, membre du Parlement, en a fait une étude qui présente très exactement le point de vue unioniste. Il commence par reprocher à M. Lloyd George de manquer d'originalité et de s'être contenté, pour trouver les 16 millions qu'il lui faut, de relever les impôts et droits existants.

« Les droits de succession, dit-il, les droits de timbre, les « droits sur les spiritueux, sur le tabac, l'impôt sur le revenu, « nous connaissions tout cela. Il reste les impôts sur les taver- « nes (*licensing duties*) et les impôts fonciers (*land taxes*). »

Voilà, en une phrase, résumés les griefs des unionistes. Le chancelier de l'Echiquier « a dû s'appuyer sur les impôts créés par ses prédécesseurs », au lieu de recourir à des procédés nouveaux.

C'est là, en effet, la différence fondamentale entre les libéraux et les unionistes. Les premiers, libre-échangistes, ont recouru à l'impôt direct qui, selon eux, peut seul préserver l'Angleterre du protectionnisme ; les seconds, *tariff reformers*, ce qui est le pseudonyme des protectionnistes, veulent recourir à des procédés nouveaux, c'est-à-dire à un tarif protectionniste.

M. Lloyd George a certainement augmenté dans une forte proportion les impôts existants ; mais c'est moins sur cela que portent les plaintes et les critiques de l'opposition que sur le nouveau régime des tavernes et sur l'impôt foncier. Il a été dit plus haut que les nouveaux droits de patente sont un moyen détourné d'arriver au résultat que devait atteindre la loi de 1908, c'est-à-dire la réduction du nombre de tavernes. Les droits de M. Lloyd George, fort élevés, forceraient nombre de taverniers à fermer boutique.

Quant à l'impôt foncier, il se compose en effet de trois impôts différents qui sont : l'*increment duty*, ou impôt sur les plus-values des terres, là où cette plus-value n'est due ni à l'effort ni à l'emploi des capitaux du propriétaire, et qui est de 20 % ; le *leasehold reversion duty* ou impôt sur le bénéfice réalisé par le propriétaire du sol à l'expiration d'un bail emphytéotique[1] qui est de 10 % ; et enfin l'impôt sur les terrains non exploités (*tax on undeveloped land*), qui est de un demi penny par livre sterling sur la valeur capitalisée du sol.

Ces impôts fonciers, auxquels échappent les agriculteurs et les petits propriétaires, sont destinés, cela n'est pas douteux, à faire supporter aux grands propriétaires des charges beaucoup plus lourdes, absolument et proportionnellement, que celles que supportent le commun des mortels, dans un pays où, d'après un publiciste unioniste, il n'y a que 100.000 propriétaires et 8 millions de locataires. Sur ces 100.000 propriétaires du sol, 5.408 possèdent la moitié du territoire des îles Britanniques et 12.207 les deux tiers !

C'est ici que l'on voit les tendances socialistes du budget de 1909, qui, en définitive, établit le droit de co-propriété de l'Etat dans le sol, et le gros inconvénient économique, l'hérésie économique, disent les adversaires du budget, qui consiste à imposer non pas seulement le revenu mais le capital.

---

[1] Dans les villes anglaises, notamment, où il n'y a guère que des baux emphytéotiques, le sol appartient à de grands propriétaires qui possèdent des quartiers entiers et louent leurs terrains à des entrepreneurs pour une période déterminée au bout de laquelle terrain et constructions font retour au possesseur du sol, dont la valeur est devenue considérable.

Les grands propriétaires, dans les Iles Britanniques sont pour la plupart des membres de la pairie et plus particulièrement des ducs [1], d'où les attaques violentes de M. Lloyd George contre la rapacité des ducs ; d'où aussi cette idée populaire, encouragée par les libéraux, depuis M. Lloyd George et M. Winston Churchill jusqu'au dernier des orateurs et des publicistes libéraux, que les Lords sont opposés au budget, moins dans l'intérêt public que dans le leur propre.

Il n'y a pas lieu de discuter cette opinion qui n'est enregistrée ici que pour faire voir comment la question est présentée au peuple anglais par les partisans du gouvernement et du budget.

Il faut rappeler, d'autre part, que si les Lords ont critiqué l'impôt foncier comme les nouveaux droits de patente des taverniers, si, individuellement, ils protestent contre ce qu'ils appellent une spoliation et une attaque socialiste contre la propriété, ce n'est pas la raison qu'ils ont donnée pour repousser ou ajourner le budget. Leur résolution dit simplement qu'ils ne croient pas avoir le droit de le voter avant que le pays ait été consulté. Cela implique leur consentement à tout ce que propose M. Lloyd George si, aux élections générales, les électeurs donnent la majorité aux libéraux. Qu'ils espèrent que le pays se prononcera en faveur des unionistes, cela ne fait pas l'ombre d'un doute ; qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour cela, qu'ils emploieront toute leur influence pour contribuer au succès des unionistes, cela est absolument certain. Mais il n'en reste pas moins acquis qu'ils ont déclaré d'avance, par leur vote du 30 novembre, qu'ils se soumettront au jugement des électeurs quel qu'il puisse être.

On a vu par tout ce qui précède comment et pourquoi la Chambre de Communes et la Chambre des Lords se sont souvent trouvées en conflit au sujet des lois de finances et comment et pourquoi l'opposition faite par les Lords à la loi budgétaire de 1909 irrite si fort le parti libéral et a produit une situation si grave en Angleterre. A la vieille rivalité historique entre les deux Chambres est venue s'ajouter l'irritation populaire.

On peut être surpris qu'une question constitutionnelle passionne ainsi les masses. Cette surprise est légitime, car la vérité est que la question n'est pas seulement une question constitutionnelle : il s'y ajoute des rancunes populaires accumulées depuis 1831-1832, c'est-à-dire depuis l'époque où la

---

[1] A Londres surtout où les ducs de Westminster, de Bedford, de Portland et le comte Cadogan possèdent d'immenses domaines.

Chambre des Communes, émancipée, soustraite à l'influence des Lords, a relété et représenté, avec une fidélité croissante, les opinions, les idées, les intérêts et les aspirations de la démocratie. La Chambre des Lords, a arrêté sa pendule en 1832, et ne se résout à la faire marcher un peu vite que contrainte et forcée. Elle ne représente pas suffisamment les idées modernes, même en tenant compte des penchants forcément conservateurs et de l'influence modératrice que doit avoir une seconde Chambre. Le feu lord Salisbury a dit pourquoi la Chambre haute ne suit pas les mouvements du progrès :

« Nous appartenons trop, a-t-il dit, à une seule classe, et il « en résulte que, sur un grand nombre de questions, nous « sommes tous du même avis... La Chambre des Lords, bien « que non élue, est strictement « représentative »... Mais si « vous voulez que cette représentation soit efficace, il faut avoir « soin qu'elle soit assez étendue, et il est incontestablement « vrai que, pour une cause ou pour une autre, les classes dont la « richesse et le pouvoir dépendent du commerce et de l'indus- « trie ne se trouvent pas représentées dans cette Chambre « aussi pleinement et suffisamment que celles dont la richesse « et le pouvoir dépendent de l'agriculture et de la propriété « foncière. Il y a un grand nombre de questions sociales rela- « tives à la santé et à la condition morale du peuple, sur « lesquelles beaucoup de vos seigneuries sont capables de jeter « une grande lumière... Mais on ne les étudie pas de près, « parce que l'esprit de polémique fait défaut et que les discus- « sions ne sont pas soutenues. »

Néanmoins, la Chambre des Lords, en retenant la trop ardente Chambre des Communes, a souvent rendu d'incalculables services au pays.

A partir de 1832, les sujets de désaccord entre les deux Chambres ont été de plus en plus nombreux; les libéraux ont une longue liste de griefs contre la Chambre haute, qui s'est opposée aux réformes électorales de 1831, de 1871, de 1884, de 1906, aux réformes municipales, à l'émancipation des juifs, à l'abolition de l'achat des grades dans l'armée, à l'abolition de l'impôt sur le papier — qui a créé, pour ainsi dire, la liberté de la presse — aux lois sur l'enseignement de 1870 et autres. On pourrait en remplir plusieurs pages. Toutes ces réformes et quantité d'autres, la Chambre des Lords les a retardées, pour finir par céder devant la pression de l'opinion.

C'est un passé bien noir, disent les libéraux. Peut-être. Mais souvent la Chambre des Lords, en retardant le vote de certaines réformes, a contribué à les améliorer, en donnant à l'opinion

le temps de se former, de se fixer; et si parfois elle s'est trompée, il est des cas où elle s'est trouvée être d'accord avec l'opinion publique et la représenter plus exactement que la Chambre des Communes, égarée par des hommes d'Etat trop pressés ou qui avaient cédé à des considérations de parti ou à des entraînements généreux, mais pleins de danger, pour la sécurité et l'unité de l'empire britannique.

Quand la Chambre des Lords a repoussé la loi sur l'enseignement de 1907, la loi sur les tavernes de 1908 et surtout le *home rule bill* de M. Gladstone, en 1893, pour ne citer que ces trois cas, il est incontestable qu'elle avait très justement et très exactement interprété le sentiment de la majorité du pays.

Elle a eu souvent raison et elle croit avoir raison encore aujourd'hui. Mais les circonstances, il faut le dire, sont bien différentes. Dans aucun des cas antérieurs à novembre 1909, l'action des Lords n'a amené une situation comme celle d'aujourd'hui. En ajournant le budget, la Chambre des Lords a introduit dans la Constitution trois innovations ainsi définies par M. Asquith :

« En premier lieu, nous avons la prétention de la Chambre « haute... de contrôler le prélèvement des impôts. En second « lieu nous avons la prétention de cette même assemblée — « une assemblée qui ne peut être dissoute — de provoquer la « dissolution de la Chambre populaire. Et enfin, comme consé- « quence et corollaire des deux autres prétentions, elle affirme « son pouvoir de faire ou de défaire l'exécutif de la Cou- « ronne. »

On ne saurait résumer de façon plus précise et plus nette le résultat du vote de la motion Lansdowne qui, en refusant au gouvernement l'argent nécessaire aux dépenses du pays, le paralyse et le force à dissoudre le Parlement et à faire des élections générales.

La réponse des conservateurs faite par M. Balfour, le chef de l'opposition, est celle-ci :

« La question n'est pas de savoir si la seconde Chambre « peut avoir l'initiative des lois de finances, car cela n'a « jamais été revendiqué (par les Lords ou l'opposition); ni si « elle peut amender les lois de finances, car la question n'a pas « été soulevée; ni si elle peut résister à la volonté exprimée « du peuple, car cela n'a jamais été proposé (*suggested*). Les « questions soulevées sont au nombre de trois : 1° Ne peut-il « y avoir des circonstances dans lesquelles un appel au peuple « en matière de finances est nécessaire ? 2° Le cas actuel n'est-il « pas une de ces circonstances ? 3° Et si, à ces questions, la

« réponse est affirmative, existe-t-il un autre procédé pour « arriver à cet appel que celui qui a été mis en œuvre par la « Chambre des Lords ? »

C'est ainsi que les libéraux d'un côté, les unionistes de l'autre, posèrent la question. M. Asquith s'attache à démontrer les conséquences constitutionnelles et matérielles qui découlent de l'action des Lords. M. Balfour ne veut pas les voir et s'en tient à la lettre même de la motion Lansdowne qui, strictement parlant, n'a ni repoussé ni amendé le budget.

Mais il n'en est pas moins vrai que le résultat est absolument le même que si les Lords avaient repoussé le budget. On va voir pourquoi.

Si, par exemple, la motion Lansdowne avait été votée le 31 mars, jour où se clôt l'exercice financier, ou que l'exercice financier eût été clos le 30 novembre à minuit, le lendemain le gouvernement n'avait plus, légalement, le droit de percevoir une taxe quelconque et le pouvoir exécutif était paralysé. Il ne l'est pas parce que, en attendant la rentrée des impôts qui se fait en grande partie dans le dernier trimestre, le ministère a le droit, en vertu de l'*Appropriation Act*, d'emprunter les sommes nécessaires aux services de l'année ; mais cet acte est annuel et expire avec l'exercice financier. Dans les circonstances actuelles il y aura un nouveau Parlement avant le 31 mars pour régulariser la situation. On voit, toutefois, quelle confusion aurait pu amener le vote des Lords.

La confusion, le chaos ne s'est pas produit et ne se produira pas, uniquement parce que dans six semaines il y aura une nouvelle Chambre. Mais la question posée aux électeurs est complexe. Alors que M. Asquith met avant tout la solution du problème constitutionnel, M. Balfour prétend qu'il n'existe pas et que le pays n'est consulté que sur le budget et sur le point de savoir si l'Angleterre continuera la tradition de Cobden, ou si elle adoptera le régime préconisé il y a six ans par M. Chamberlain.

Selon M. Balfour, si le pays est en faveur du budget, il le dira, les Lords s'inclineront et tout sera dit — du moins en ce qui concerne la Chambre haute. Mais ce n'est pas du tout ainsi que l'entend le parti libéral ; et si le budget est approuvé par le pays, dès qu'on aura régularisé la situation financière, la première chose que feront les libéraux sera de limiter, par acte du Parlement, en vertu de la décision des électeurs, le veto des Lords en matière de législation ordinaire à la durée d'une législature et d'abolir entièrement leur veto financier. « Il faut, a dit M. Asquith, que leur veto absolu dispa-

« raisse » (*must go*), ainsi que leur pouvoir « de nous mettre « en demeure de choisir entre une dissolution... et la stérilité « législative. »

Ce que M. Asquith propose, ce n'est pas l'abolition de la Chambre des Lords, mais la limitation de son rôle aux fonctions qui, d'après lui, doivent appartenir à une seconde Chambre.

Comment M. Asquith compte-t-il obtenir de la Chambre des Lords qu'elle vote une loi destinée à « traduire en un acte du Parlement un ancien usage non écrit »? C'est ce que nul ne peut dire. C'est aussi ce qui fait présager un long conflit entre les deux Chambres et une période prolongée de discussion, d'agitation, d'incertitude et de malaise.

Ce qu'il faut noter, au point de vue constitutionnel, c'est que les libéraux pas plus que les conservateurs ne contestent le droit théorique, « archaïque », dit M. Asquith, « légal », dit le lord chancelier, de repousser une loi de finances. Mais alors que les conservateurs, — invoquant l'autorité même de M. Gladstone, qui, on l'a vu, a déclaré en 1861 que les Lords avaient raison de conserver un droit dont ils auraient peut-être à faire usage un jour, et celle de lord Halsbury, l'ancien lord chancelier, — affirment, avec M. Balfour, que le moment est venu de l'exercer, certains hommes politiques comme lord Rosebery, lord Cromer (unioniste), lord James of Hereford (unioniste et lord Balfour of Burleigh (conservateur), soutiennent que le moment et le terrain sont mal choisis. Lord Rosebery, le seul membre de la Chambre des Lords qui ait été premier ministre et puisse parler avec l'autorité qui s'attache à un homme d'Etat qui a exercé ces hautes fonctions, a déclaré à la Chambre haute que l'existence de cette assemblée est de plus d'importance pour l'Empire que le rejet d'un mauvais budget, et il a rappelé à ses collègues qu'il y a dans le pays un puissant courant d'opinion qui leur est hostile.

La thèse gouvernementale et libérale est que les Lords, au point de vue constitutionnel, ne peuvent et ne doivent pas plus faire usage de leur droit théorique de repousser un budget que le souverain ne peut et ne doit user de son droit de refuser sa sanction à une loi votée par les deux Chambres, droit dont aucun souverain anglais n'a fait usage depuis la reine Anne (1707).

Quelles que soient les considérations qui guident les électeurs anglais dans leur choix des candidats qui se présenteront à leurs suffrages à partir des 10-15 janvier 1910, que la question économique (libre-échange ou protection) ou la question

constitutionnelle domine dans leurs préoccupations, le résultat du scrutin donnera la majorité à l'un des deux partis, ce qui est une vérité de La Palisse. Mais il ne s'ensuivra pas pour cela que la question constitutionnelle ou la question économique soit réglée. Cela, en effet, ne dépendra pas seulement de la majorité, mais de la nature et du chiffre de cette majorité. Ce que désirent avant tout les libéraux, c'est une modification des relations entre les deux Chambres dans le sens indiqué par M. Asquith; ce que souhaitent le plus ardemment les unionistes, c'est la substitution du protectionnisme au libre-échange, en un mot le *Tariff reform*. De semblables réformes ne peuvent s'accomplir qu'avec la volonté nettement exprimée du pays ; or une faible majorité, ou une majorité dépendant des nationalistes irlandais, ne pourrait autoriser le gouvernement qui sortira des élections à remanier la Constitution, s'il est libéral, ou à changer le régime fiscal du pays, s'il est unioniste.

Supposons une majorité libérale réduite (et c'est, au dire des experts, tout ce que peuvent espérer les libéraux), le budget est voté, cela ne paraît pas douteux; mais cela ne veut pas dire que M. Asquith aura reçu du pays le mandat, l'autorité nécessaire pour modifier la Constitution.

Si, au contraire, les unionistes ont la majorité, cette majorité, disent encore les météorologistes électoraux les plus compétents, ne sera pas écrasante. La question constitutionnelle sera ajournée *ipso facto*. Mais cette majorité suffira-t-elle pour que l'Angleterre passe du régime libre échangiste au régime protectionniste ou préférentiel ?

Très probablement non; et dans un cas comme dans l'autre, il est très possible que les nationalistes irlandais, avec leurs 80 voix aux Communes, se trouvent maîtres de la situation, ce qui paralyserait tour à tour les deux partis.

En admettant, d'autre part, le triomphe non équivoque de l'un ou de l'autre parti, quelle sera, autant qu'on peut en juger, la situation ?

Si les libéraux l'emportent, c'est le libre-échange assuré pour une longue période encore et une tendance vers les idées et les réformes socialistes, le *home rule*, et en un mot, tout le programme libéral ; mais avec cette condition préalable cependant que la Constitution aura été modifiée et la Chambre des Lords amoindrie.

Si, au contraire, les unionistes ont la victoire, c'est l'amoindrissement des Communes, et dans un délai plus ou moins long, le protectionnisme et un changement radical dans les rela-

tions commerciales de l'Angleterre avec les autres pays. On sait par un article récent d'un journal de Birmingham, la Mecque des *Tariff reformers*, en quoi consisterait cette réforme : 1° Il serait mis des droits d'entrée sur tout ce qui n'est pas matière première; 2° il y aurait un tarif préférentiel pour les colonies. Les droits ainsi prélevés varieraient de 5 à 15 % avec une moyenne de 10 %. Sur ce tarif, les colonies bénéficieraient en général d'une réduction de 2 1/2 %.

Tel serait, en deux mots, le projet des unionistes.

On ne saurait prévoir ce que donneront les élections prochaines; mais il paraît douteux, étant donnée la complexité des problèmes à résoudre, qu'elles puissent être concluantes, et il ne serait pas surprenant que, dans un délai relativement court, une seconde consultation devînt nécessaire.

Au point de vue des relations politiques internationales, rien n'autorise à croire qu'elles puissent être influencées par le résultat du scrutin. Les libéraux sont tout aussi patriotes que les unionistes, et leurs principes pacifiques ne leur font pas fermer les yeux sur les nécessités de la défense nationale. L'armée anglaise, aujourd'hui, est certainement supérieure à ce qu'elle était à la veille et au lendemain de la guerre du Transvaal; et quant à la marine, elle n'a jamais été plus formidable qu'en ce moment où, débarrassée de toutes les non-valeurs et des bâtiments anciens, elle n'est composée que d'unités toutes modernes. De plus le personnel, un moment troublé par certaines rivalités individuelles regrettables, est maintenant animé d'un esprit excellent, la discipline y est parfaite, et officiers et marins sont dignes de leurs prédécesseurs et à la hauteur de toutes les missions qui pourraient leur incomber.

Les alliés et les amis de la Grande-Bretagne ne sauraient donc avoir aucune inquiétude sur la valeur de l'alliance ou de l'amitié anglaise et si, au cours d'un débat récent, à la Chambre des Lords, un très éminent « proconsul » a paru redouter pour son pays les conséquences du régime libéral, il ne faut pas oublier qu'il parlait en homme de parti, sur une question de parti et qu'il est convaincu, au fond du cœur, qu'en fait de patriotisme, il n'y a aucune différence entre les libéraux et les conservateurs, sauf peut-être une différence toute de forme.

PAUL VILLARS.

LA CONVENTION DE BERNE

JUGÉE DE L'ÉTRANGER

La Convention de Berne relative au Simplon devait être approuvée par les Chambres des deux pays intéressés, la France et la Suisse, avant le 1er janvier 1910. Nulle part elle n'a soulevé d'objections : elle a été votée à la presque unanimité en Suisse, par le Conseil national et le Conseil des Etats ; en France, par la Chambre des députés presque sans discussion, après une brillante intervention de M. Millerand, et par le Sénat, après une discussion un peu plus longue, à cause des résistances de la représentation savoyarde, nettement hostile à la partie de la Convention concernant la Faucille. A quoi M. Millerand, pour prouver l'inanité de ces inquiétudes, a spirituellement répondu : « Qui a terme ne doit rien », phrase qui résume l'esprit de la Convention. C'est sur l'état d'esprit de nos voisins de Suisse que, dans cette Revue de politique extérieure, nous insisterons surtout [1].

Quand nous parlons de la Suisse, il faut surtout entendre les cantons. Quels sont ceux que la Convention avantage, quels sont ceux qu'elle paraît frustrer, voilà ce qu'il faudrait rechercher pour être complet. C'est que, en effet, en même temps que la Suisse présente une évolution qui n'est pas niable vers un régime centralisé, à l'exemple non pas de la France, mais de l'Allemagne, on y constate une revanche marquée de l'esprit cantonal sous la forme d'une part de plus en plus grande faite aux intérêts particuliers des cantons. La nationalisation des chemins de fer, le nouveau régime militaire accentué par la loi de l'année dernière augmentant la durée du service, le projet de nouveaux monopoles d'Etat, tel que le tabac, l'organisation de la Banque nationale, voilà qui est dans le sens de la centralisation. Les crédits accordés aux cantons sous forme de

[1] Nous sommes d'autant plus heureux d'enregistrer le vote unanime de cette Convention, que les projets de voies ferrées et les nouvelles voies d'accès au Simplon adoptées par les deux pays sont justement celles que, dans cette Revue même, nous avons, dès 1904, indiquées comme les plus utiles, en particulier le Frasne-Vallorbe. Voir Paul Girardin : L'ouverture du Simplon et les intérêts français (*Quest. Dipl. et Col.* 1er octobre 1904).

subsides en faveur de travaux d'utilité publique, reboisement, correction de torrents, etc., et que se disputent âprement chaque canton — ce sont ces subventions qui ont si fortement alourdi le budget fédéral en ces dernières années et qui ont rendu nécessaire le tout récent emprunt de 80 millions, suivant un emprunt de 25 millions l'été dernier — voilà qui marque la réaction des intérêts particuliers. Tel canton demandera des routes stratégiques, parce qu'elles empruntent son territoire, tel autre de nouvelles forteresses, et tous les cantons, à l'heure actuelle, de nouvelles voies ferrées, de nouveaux raccourcis, de nouveaux tunnels. Il y a là une situation analogue à celle qu'a établie en France la pratique du scrutin d'arrondissement, et la comparaison est d'autant plus légitime que chacun des 25 cantons ou demi-cantons de la Suisse ne représente pas beaucoup plus comme population moyenne que celle d'un arrondissement français. Ce sera de plus en plus en Europe la conséquence d'un système représentatif qui donne à chaque individu et à chaque groupe le même poids, que de provoquer entre les intéressés des ententes et des coalitions avec promesse de compensation prochaine, afin d'enlever le vote de tel ou tel projet. Il est inévitable, par exemple, que toute ligne d'intérêt général ne passe qu'avec une autre qui en soit une sorte de « compensation » donnée à l'intérêt particulier d'un autre groupe, d'un autre arrondissement, d'un autre canton.

Cette politique des « compensations » s'est généralisée en matière de lignes nouvelles, depuis la nationalisation des chemins de fer en 1903. On pourrait en retrouver l'origine en 1878, lorsqu'on doutait en Suisse de l'achèvement du Gothard et que l'on décida de lui faire allouer 4 millions par la Confédération (loi fédérale du 22 août 1878). Ce fut la première intervention de l'Etat en matière de chemins de fer, et en même temps il était admis, à titre de « compensation », que la même subvention fédérale de 4 millions serait attribuée plus tard au passage occidental (Simplon) et au passage oriental (Splügen ou Greina). C'est là le *compromis* Weck-Reynold, œuvre d'un grand financier fribourgeois. Depuis la nationalisation des chemins de fer, la tentation est beaucoup plus grande de demander aux C. F. F. de construire des lignes nouvelles que l'on présente comme des lignes d'intérêt général, mais qui sont surtout utiles à tel ou tel canton. Encore, pour des lignes telles que le Gothard et le Simplon, les cantons « gothardistes » et les cantons « simplonistes », qui représentent dans la politique économique de la Suisse les premiers groupements de ce genre étaient-ils des groupes très nombreux. Aujourd'hui,

c'est presque chaque canton qui a sa politique particulière en matière de voies ferrées, politique qui se concentre, dans ce pays de montagnes, sur le percement d'un grand tunnel.

Le canton qui, le premier, a fait preuve d'une politique suivie et d'une persévérance tenace appliquée à la réalisation d'un plan cohérent, c'est le canton de Berne. Nous avons dit ici même, dans un précédent article à propos du Weissenstein [1], quel fut ce plan et comment il fut réalisé. Le grand mérite du canton de Berne, c'est d'en avoir assuré par ses propres moyens financiers la réalisation ; c'est d'avoir, par le percement du Lœtschberg, qui est entièrement l'œuvre d'une compagnie privée dont il a fait ou trouvé les fonds lui-même, posé la question des voies d'accès du Simplon d'une façon telle que la Suisse et la France ont bien été obligées de la résoudre tout entière. Sans l'initiative bernoise qui commença les travaux du Lœtschberg quelques mois à peine après l'ouverture du Simplon (11 novembre 1906), on en serait encore, nous le craignons, à discuter sur les mérites respectifs du Frasne-Vallorbe et de la Faucille. C'est Berne qui a forcé ses confédérés et la France *à opter*, pour ne pas faire en sorte que la solution bernoise et la voie bernoise d'accès au Simplon restât la seule. Si la conférence s'est tenue à Berne, si l'acte final porte le nom de Convention de Berne, si Berne a pu faire passer le Moûtier-Granges-Longeau comme contre-partie et compensation du Frasne-Vallorbe, c'est la reconnaissance de l'avance qu'a su prendre Berne par une politique qui s'est traduite par des actes, tandis que les autres en étaient à discuter.

Mais chaque canton, à l'exemple de Berne, a lui aussi sa grande idée en matière de chemins de fer, son raccourci ou son tunnel. A la différence de Berne, il compte sur les autres pour l'aider à l'exécuter et ne donne ses voix dans les assemblées délibérantes qu'en échange de la promesse d'un concours éventuel. C'est ainsi que la politique « ferroviaire » devient le principe d'un nouveau système d'ententes et d'alliances entre les cantons, fondées sur les intérêts économiques communs, et non plus seulement sur la communauté de la langue ou de la religion. Il faut avoir présente la complication de ces intérêts, de ces groupements, pour s'expliquer la place que tiennent dans l'opinion suisse les questions de chemins de fer et la position que prennent les représentants de chaque canton.

Quels sont donc ces tunnels, ces raccourcis, ces lignes nou-

---

[1] Paul Girardin : Le Percement du Weissenstein et la politique du canton de Berne (avec carte) (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 nov. 1906).

velles, qui vont apporter à chaque capitale cantonale la vie économique, les voyageurs et la richesse? Berne aura bientôt percé le Lœtschberg et va attaquer le Graitery sous le Jura, entre Moûtiers et Granges. Lausanne réclamait depuis dix ans, et a enfin obtenu le tunnel du Mont-d'Or, long de 6.400 mètres, sous le Jura. Soleure a percé le Weissenstein, ligne d'intérêt local, entre Moûtiers et Soleure, qui ne sera jamais comme on l'avait espéré, la voie d'accès au Lœtschberg. Bâle et Lucerne, comme représentants des intérêts du Gothard, demandent à titre de « compensation » deux tunnels de base qui amélioreront cette ligne, le Hauenstein et le Monte Ceneri : le premier de ces deux tunnels va être percé. Genève demande la Faucille, le plus gros morceau, non pas à ses confédérés, dont elle a eu fort à faire pour obtenir enfin l'assentiment, mais à la France. Les Grisons réclament, dans le Splügen, ce fameux « passage oriental » qui faillit passer, sous la forme du Lukmanier, avant le Gothard. Le Tessin est plus sympathique à la Greina et le jour où la Greina sera faite, Glaris voudra s'y relier par un tunnel sous le Tœdi. Le Valais, qui avait fait du Wildstrubel *son* tunnel contre le Lœtschberg, a été déçu. Ainsi, au moment où le Lœtschberg n'a que quelques kilomètres percés, où le Ricken est à peine achevé, voilà une dizaine de lignes en perspective, comportant toutes un grand tunnel, qui ne sont pas toutes appelées à amener plus de trafic à la Suisse, ni à augmenter son transit, et dont quelques-unes n'ont pour objet que de partager et de disséminer le trafic existant, dans l'intérêt particulier de tel ou tel canton. On verra maintenant en Suisse, comme en Amérique, des tronçons de lignes inutiles, des tunnels abandonnés. Inutile sera le Weissenstein, à moins de 10 kilomètres au Nord du Graitery ; abandonné, le tunnel actuel du Hauenstein, où 60 ouvriers périrent ensevelis lors de sa construction ; abandonné le Monte Ceneri au-dessous duquel on veut percer un tunnel de base. Quand on se rappelle le nombre de millions, et trop souvent de vies humaines que représentent ces tunnels, on ne peut s'empêcher de regretter ces galeries faisant double emploi.

*
* *

Ces considérations nous font entrer dans l'état d'esprit des conseils de la Confédération, qui ont approuvé presque sans discussion la Convention du Simplon, alors que tout fait prévoir que la discussion de la convention du Gothard sera chaude [1].

---

[1] Voir Paul Girardin, Les Conventions du Gothard. La diplomatie allemande et les tarifs internationaux (avec cartes). (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 décembre 1909.)

Deux cantons se sont unis pour entraîner la majorité : Berne a rallié les cantons de langue allemande ; Vaud, les cantons romands. L'accord de ces deux cantons s'explique par les avantages considérables que leur fait la Convention, dont les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont donné le texte. Berne obtient le Moûtiers-Granges-Longeau, sans lequel la zone d'attraction du Lœtschberg resterait restreinte ; Lausanne, le Frasne-Vallorbe, sans lequel le Simplon lui-même n'était pas suffisamment alimenté, puisque la Compagnie P.-L.-M. a intérêt à acheminer par la voie plus longue du Mont-Cenis le plus de marchandises possible. Nous avons montré précédemment que ces deux lignes étaient complémentaires et qu'il y aurait eu injustice à laisser finir le Lœtschberg sans construire le Frasne-Vallorbe, ce qui eût privé les cantons romands du bénéfice des subventions considérables qu'ils avaient accordées au Simplon, puisque les marchandises auraient été acheminées vers le Simplon, à partir de Pontarlier, non par Lausanne et la Suisse romande, mais par Neuchâtel, Berne et l'Oberland. L'intérêt des deux cantons était donc le même, et il se confondait avec l'intérêt général de la Suisse qui ne pouvait se résoudre à voir le Simplon, pour lequel 105 millions en tout ont été dépensés, réduit à un trafic de marchandises si faible que, jusqu'à ces derniers temps, un train par jour suffisait à tout transporter. Cette communauté d'intérêts, les hommes remarquables qui sont à la tête des affaires de ces deux cantons en ont eu l'intuition, et les propositions du rapporteur français, M. Decoppet, n'ont été ni contredites, ni combattues.

Deux autres cantons ont pris à la discussion une part justifiée, Genève et Neuchâtel. Celui-ci, à qui le Frasne-Vallorbe enlève la voie la plus courte entre Paris et Milan par le Lœtschberg, voudrait au moins placer à Verrières la gare internationale que Pontarlier, ville découronnée, réclame non moins vivement pour les quelques trains qui passeront encore entre ses quais. Mais Neuchâtel ne sera jamais, étant placé entre les deux grandes voies de France en Suisse, sur une grande ligne internationale.

Genève sort de la discusssion à demi-satisfaite et incertaine de l'avenir. La Convention de Berne a aplani les difficultés, tant d'ordre intérieur, au point de vue de la Confédération, que d'ordre international, soulevées par la Faucille ; elle la rend possible, elle n'en apporte pas avec elle l'exécution, puisque les porte-voix de Genève à la Conférence de Berne n'ont pas pu obtenir de la France l'assurance ou la promesse que la Faucille se ferait, ni un délai à son achèvement. « Qui a terme ne

doit rien », voilà la parole qui résume pour eux la situation. A quoi servirait d'avoir résolu les difficultés militaires ou diplomatiques, d'avoir obtenu de la Confédération le raccordement des deux gares, des C. F. F. le passage des trains du Simplon sur la rive sud du lac, la rive française, d'avoir obtenu de la France le rachat de la gare Cornavin qui appartient au P.-L.-M., si l'on ne devait pas trouver les 150 millions — les 180 millions a-t-on dit au Sénat — nécessaires pour percer les trois grands souterrains de la Faucille?

En vérité, la Faucille joue de malheur parce que son objet n'a jamais été défini par ses partisans, qui n'ont pas voulu opter entre les trois conceptions possibles de son rôle. Plusieurs années durant, la Faucille a été présentée comme une voie d'accès au Simplon, et comme elle était plus longue de 40 kilomètres que le Frasne-Vallorbe, on a dû l'associer à des projets plus ou moins chimériques, tels que le *Grand Central* français, qui l'ont discréditée. Il n'était pas question alors de faire passer le trafic par la rive sud du Léman et la question du raccordement n'était pas posée.

Puis on accepta à Genève l'idée du raccordement, et pour rendre la France sympathique à la Faucille, on la présenta comme la ligne la plus courte pour aller en Savoie. Notez qu'il n'avait jamais été question auparavant de desservir la Savoie directement. L'idée fit son chemin; les représentants de la Savoie se l'approprièrent; ils firent accepter peu à peu à l'opinion publique l'idée de cette « Directe » vers le Léman, vers Evian, vers Chamonix; mais, adversaires traditionnels de Genève, ils demandèrent que la ligne ne passât pas par Genève. Genève était tournée matériellement, jouée politiquement. Alors les partisans de la Faucille proposèrent une troisième conception : la Faucillé fait partie d'une ligne franco-italienne qui doit franchir la chaîne des Alpes au mont Blanc. Solution non étudiée au point de vue technique, maladroite au point de vue politique, car elle aliène à Genève la Suisse tout entière, qui n'a pas percé le Simplon, pour que Genève attire à elle les marchandises et les dirige ensuite sur le mont Blanc. La campagne tourne court; mais les représentants de la Savoie ont vu de suite le parti qu'ils peuvent tirer de ce « ballon d'essai » lancé par les amis trop pressés de la Faucille. Ils en retiennent cette idée que la France a besoin, pour ses relations avec l'Italie, d'une ligne nouvelle, d'un tunnel nouveau qui doublera vers le Nord la ligne du mont Cenis. Cette ligne passera à coup sûr par la Savoie, elle remontera soit la vallée de l'Arve, vers le mont Blanc, soit la vallée de l'Isère, vers le Petit-Saint-

Bernard; mais pourquoi la faire passer par Genève, la compliquer d'un passage en territoire étranger, de précautions militaires, de visites douanières et du raccordement des deux gares? L'idée d'une nouvelle voie franco-italienne fait peu à peu son chemin dans le public, mais indépendamment et nous dirions presque contre la Faucille, et elle s'exprime dans la réunion prochaine d'une nouvelle conférence, à Rome cette fois, qui sera la contre-partie des deux conférences de Berne. On était allé à Rome par Berne, on veut aller à Rome directement, par le mont Cenis amélioré, mis à double voie sur la partie italienne et, si cela est possible, par un tunnel nouveau. Ainsi le veut le rapprochement franco-italien. A cette conférence, on parlera de tout, du mont Cenis et du mont Blanc, du Petit-Saint-Bernard et du mont Genèvre, et l'on peut se demander s'il sera même question de la Faucille. Genève aura tiré les marrons du feu pour les Savoyards.

*
* *

Les lecteurs des *Questions* se demanderont à quels besoins précis répond cette conférence de Rome pour améliorer les relations franco-italiennes, alors que le Simplon avait été spécialement percé pour les améliorer. On dira que c'est pour éviter le passage par la Suisse : réponse puérile, puisque nous n'avons rien à craindre de ce pays neutre, qu'en temps de paix les marchandises ne connaissent que la plus courte distance, qui passera toujours par le Simplon, et qu'au cas d'une guerre hypothétique en Europe, il resterait toujours le mont Cenis. Dira-t-on que le mont Cenis est insuffisant? Mais il ne fait qu'une cinquantaine de mille francs au kilomètre, alors que le Gothard fait 100.000 francs, n'ayant même pas partout sa double voie. Quelle est donc la « grande politique » ou le grand politique qui est le *Deus ex machina* de cette conférence et de ces projets?

On le saura prochainement, si on ne le sait déjà. Il semble qu'on veuille tirer du rapprochement franco-italien tout le parti possible, en en faisant sortir une ligne nouvelle, qui peut être créera un trafic local, mais qui à coup sûr réjouira les consortiums d'entrepreneurs publics dont le matériel risque d'être inutilisé lorsque les lignes métropolitaines de Paris seront terminées. Si l'on doit percer quand même un nouveau tunnel, souhaitons que ce soit le Petit-Saint-Bernard, dont les voies d'accès sont faites sur le versant italien jusqu'à Aoste, et qui sur le versant français vont être terminées jusqu'à Bourg-Saint-Maurice, au pied même du tunnel qui s'ouvrirait à

Séez. La Compagnie P.-L.-M. exécute en ce moment, entre Moûtiers et Bourg-Saint-Maurice, une ligne magnifique dont les ouvrages d'art entre Moûtiers et le détroit du Siex sont terminés, et ses directeurs la construisent, avec des pentes de 20 ‰ au maximum, dans l'arrière-pensée de la rendre apte au passage des grands express internationaux[1]. Nous avons déjà signalé aux lecteurs des *Questions* l'intérêt que présente cette ligne qui, complétée par le Saint-Amour-Bellegarde, fournirait vers l'Italie une ligne complètement indépendante du mont Cenis à partir de Saint-Amour, desservirait Genève, Evian et Chamonix, et la Haute-Savoie, et coûterait relativement peu, puisque dans une ligne alpestre ce sont les voies d'accès qui coûtent cher et non le tunnel lui-même. Quant à percer le mont Blanc, ce serait un défi jeté aux forces de la nature, puisque les voies d'accès sont à faire ou plutôt à refaire depuis le Fayet-Saint-Gervais, la ligne électrique actuelle n'étant qu'un tramway, et que le grand tunnel peut être irréalisable à cause de la température. Rappelons que, dans le Simplon où la hauteur de montagne au-dessus du tunnel était de 1.000 mètres moindre qu'au mont Blanc, la température de la roche atteignit 54 degrés, c'est-à-dire une dizaine de degrés de plus que les ingénieurs n'avaient prévu, et que cette méprise faillit faire abandonner les travaux. Le Petit-Saint-Bernard fournit une solution élégante, la seule réalisable avec le mont Genèvre, que réclamait déjà Cézanne et qui se fera un jour, et que même les adversaires des grands tunnels pourront accepter, comme un moindre mal, et sur l'économie duquel nous avons déjà édifié les lecteurs des *Questions*, alors que personne n'en parlait en France (1904).

Pour ceux qui seraient portés à nous traiter de pessimistes en ce qui concerne le mont Blanc, dont le prix ne serait peut-être guère inférieur à 300 millions dont plus de 200 pour les voies d'accès, nous produirons quelques prix tout récents qui donnent à réfléchir. Lorsque se tint la Conférence de Berne, il y a six mois, les prix courants d'une entreprise telle que le percement du mont d'Or, petit tunnel qui n'a que 6.400 mètres et qui n'a que quelques centaines de mètres de montagne au dessus de lui, pouvaient se calculer à 1.800 francs environ le mètre courant ; on sait que ce prix par mètre est proportionnel à la

[1] Cette sortie de Moûtiers, dont le tracé à travers des masses de gypse a été indiqué par M. W. Kilian, le savant géologue de Grenoble, a fait l'objet de la sollicitude toute particulière de M. Mauris, de M. Geoffroy et du service de la construction du P.-L.-M, qui ont étudié un tracé avec des courbes de grand rayon, forçant la ligne à passer et à repasser plusieurs fois l'Isère, et à gagner la différence de niveau par un tunnel en spirale, au sortir de Moûtiers.

longueur du tunnel et à son enfoncement dans la montagne, et que, pour un tunnel de longueur double, il faudra compter le double par *mètre courant*, c'est-à-dire quatre fois plus en tout. A l'heure actuelle, ce n'est plus sur 1.800 francs qu'il faut tabler, c'est sur plus de 2.000, c'est sur 2.200 ou 2.400 francs. Voilà ce que représente l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, et surtout le moindre rendement du travail de l'ouvrier pendant le même temps, alors qu'en diminuant la longueur de la journée de travail, le législateur avait espéré un résultat tout contraire. On nous a dit que sur certains chantiers ce rendement de la main-d'œuvre avait diminué de 50 %, et les travaux tout voisins de la ligne en construction de Morez à Saint Claude ne sont pas pour démentir cette appréciation. On pouvait croire, il y a quelques années, que par le perfectionnement des procédés de forage, par l'invention de perforatrices plus puissantes, par la plus grande rapidité des travaux diminuant le capital inutilisé, en somme par le développement du machinisme, le prix de revient du mètre courant de tunnel serait progressivement abaissé. Ce minimum de prix correspond au moment où l'on a achevé le Simplon et commencé le Loetschberg. Et voilà qu'un élément imprévu d'ordre non plus économique mais psychologique, l'état d'esprit des ouvriers groupés en trop grand nombre sur un seul point, amène cette détérioration ou ce moindre rendement du travail qu'on a appelé du vilain mot de « sabotage » et qui n'est peut-être que la défense inconsciente de cette collectivité qui n'a que ses bras contre la machine mise au service du capital, pour diminuer sans cesse le prix de revient, le nombre des ouvriers employés ou des journées de travail. Cet état d'esprit n'est peut-être pas scientifique, mais il est psychologique, c'est la réaction du travail humain, foulé par la machine, méprisé par l'ingénieur, et il faut bien maintenant qu'il est entré dans le domaine des faits que l'économiste compte avec lui comme avec un fait, puisqu'il augmente les prix de revient. On se rappelle que dans nos premiers articles de 1904, sur le Frasne-Vallorbe, la dépense incombant à la France était évaluée à 21 millions. Dans les discussions récentes, ces 21 millions en sont devenus 29, dont 9 millions à forfait donnés par l'Etat, et les 20 millions restant à la charge du P.-L.-M., plus l'aléa. Or ces 20 millions seront dépassés, et dans la proportion que nous indiquons plus haut. Si cette progression continue, si cette augmentation du prix de la main-d'œuvre suit la même courbe ascendante qu'elle a suivie depuis cinq ans, on peut prévoir qu'un jour viendra où l'ère des grands travaux publics sera close, où l'on ne pourra

plus construire ni grands tunnels, ni chemins de fer, ni ports, ni canaux, ni métropolitains, ni boulevards dans les villes et que ce qui constitue aujourd'hui le progrès humain s'arrêtera, faute d'argent.

PAUL GIRARDIN.
Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Texte du projet de loi adopté par la Chambre et le Sénat (23 déc. 1909.)

ARTICLE PREMIER. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention signée à Berne, le 18 juin 1909, entre la Suisse et la France, pour le règlement de diverses questions intéressant les relations par voies ferrées entre les deux pays.

ART. 2. — Est approuvée la convention provisoire annexée à la présente loi passée le 9 juillet 1909, entre le ministre des Travaux publics, des Postes et Télégraphes et la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, pour la concession à cette compagnie d'une ligne de chemin de fer de Frasne à la frontière suisse, vers Vallorbe.

ART. 3. — Est approuvée la convention provisoire..... passée les 1er et 9 juillet 1909 entre le ministre..... et la Compagnie des chemins de fer de l'Est, en vue d'autoriser cette dernière à participer à la formation du capital nécessaire à l'établissement de la ligne projetée sur territoire suisse, entre Moûtiers, Granges et Longeau.

P.-S. — *La Convention de Berne au Conseil des États.* — La discussion de la Convention de Berne a eu lieu au Conseil des Etats les 22 et 23 décembre. Elle a eu le mérite de fixer exactement la portée de la Convention et l'étendue des sacrifices financiers consentis par la Confédération. En ce qui concerne Genève, elle est prête à dépenser pour cette ville une quarantaine de millions, pour lui prouver qu'elle n'est pas « sacrifiée », soit 25 pour le rachat de la gare de Cornavin au P.-L.-M. et son aménagement, et 14 pour le raccordement des deux gares. M. Forrer, chef du département des chemins de fer, en a profité pour spécifier, au nom du Conseil fédéral, que ces sacrifices étaient consentis en vue de placer Genève sur les voies d'accès au Simplon, mais jamais pour conduire au mont Blanc : *La Convention vise la Faucille comme voie d'accès au Simplon. Si un jour on voulait en faire une voie d'accès au mont Blanc, nous serions là.* C'est dire que si l'on se décide à construire une nouvelle ligne transalpestre, cette ligne ne passera pas par Genève, ni par conséquent pas par le mont Blanc, puisqu'une percée du mont Blanc qui ne passerait pas par Genève serait non seulement la plus haute et la plus difficile, mais encore la plus longue des voies franco-italiennes, inutile par conséquent avant d'être commencée. Enfin M. G. Python a indiqué dans un discours remarqué quelle serait la compensation à donner à Genève, au cas où la Faucille ne se ferait pas : ce serait le Bussigny-Morges, évitant aux voyageurs pour Genève, qui passeront désormais par le Frasne-Vallorbe, le passage par *la gare* de Lausanne. L'orateur a rendu hommage, en terminant, à la traditionnelle générosité de la France à l'égard de la Suisse, et à la preuve nouvelle que la République voisine en donne dans la Convention. Que nos délégués à Rome se souviennent de ces paroles, et ne laissent pas défaire cette « entente morale » entre les deux Républiques qui dépasse par sa portée les termes de la Convention signée à Berne.

P. G.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France en Extrême-Orient. Discours de M. Eug. Etienne.* — Le 11 décembre, M. Eug. Etienne a présidé, à l'Ecole des Sciences politiques, une très intéressante conférence de M. Robert de Caix sur la France et la situation politique en Extrême-Orient. Cette réunion terminait la série des conférences organisées cette année par l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole, et consacrées comme l'on sait à l'Asie [1]. M. Eug. Etienne, prenant la parole après M. de Caix, a fait un magistral exposé des *problèmes asiatiques au regard de l'Europe et de la mission qui incombe à cet égard à la France.* En voici la conclusion :

Le phénomène auquel nous allons assister en Asie, l'Amérique nous en a déjà donné le grave et solennel spectacle. Là déjà, l'Europe a vu se dresser devant elle des peuples américains qui lui ont notifié leur volonté d'être désormais les seuls maîtres de leurs libres destinées. La doctrine de Monroé et la politique pan-américaine ont cessé d'être de simples thèses nationales ou de durs dogmes diplomatiques. Doctrine et politique sont aujourd'hui des faits patents et avérés avec lesquels l'Europe est tenue de compter.

En Asie, le XXe siècle à son aurore se trouve en face d'une égale et aussi solennelle revendication. Ce ne sont pas sans doute, comme de l'autre côté de l'Atlantique, des peuples plus ou moins directement nés de nous. Mais leurs droits à la vie ne sont pas moindres et pas moindres nos devoirs à leurs égards.

Dans la nouvelle voie qui s'ouvre devant la mission asiatique de l'Europe, la France qui s'enorgueillit et s'honore d'être, suivant la belle définition de Renan, « l'ingénieuse, prompte et vive initiatrice du monde à « toute idée grande et généreuse », la France ne doit pas être, ne sera pas la dernière à s'engager.

A la Chine voisine, elle dira :

« Vous êtes un grand et noble réservoir d'hommes. Votre génie entrevit « la route qui menait à la suprématie militaire par la découverte de « la poudre à canon, à la suprématie maritime par la découverte de

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, des 16 mars, 1er et 16 avril, et 16 juin 1909.

« la boussole, à la suprématie intellectuelle par la découverte de « l'imprimerie.

« Qu'importe si, dans vos mains figées par une pesante tradition, cette « triple découverte ne vous a donné que des résultats insuffisants. Je « sais la grandeur de votre passé, la force de votre volonté, la loyauté de « vos commerçants, l'intelligence de vos lettrés, le courage de vos soldats, « et la France est avec ceux qui pensent que la Chine a le droit et la « force de vivre une et indépendante, que dans cette masse humaine que « vous représentez, sous les décombres de votre long passé, il y a de « multiples étincelles du feu divin, étincelles dont le souffle de la « France sera toujours heureux d'aider à faire jaillir de nouvelles « flammes.

« Nous sommes et serons pour vous des voisins, des amis, des collabo- « rateurs. Nous vous donnerons, à ces divers titres et sans compter, nos « capitaux, nos ingénieurs, nos instructeurs pour travailler près de vous, « avec vous, et pour vous et par là même au profit commun de la Chine, « de la France, de l'humanité. »

Au Japon, la France dira à son tour :

« Je sais, j'admire la grandeur de votre histoire, la beauté de votre « rénovation intérieure, la poésie, le charme et la force de votre esprit. « Je comprends l'ambition qui vous anime. Grande est la tâche que vous « avez à accomplir chez vous, autour de vous; vous pouvez, vous devez « l'accomplir sans mesquines entraves, car elle est de celles qui se peu- « vent concilier avec la tâche dévolue aux autres peuples, avec la garantie « que vous avez librement et loyalement donnée à l'équilibre actuel de « l'Extrême-Orient. La France est de ceux qui sont convaincus que vous « n'ébranlerez pas cet équilibre, que votre devoir s'accorde avec votre « intérêt de n'y porter aucune atteinte. Le respect de la parole donnée, de « la foi jurée, n'est-ce pas une des marques distinctives des nobles esprits « chez les hommes et des grands peuples chez les nations. »

Aux peuples d'Indochine, la France dira également :

« Peuples et races qui vivez sous mes lois, que mon autorité domine « et protège, soyons amis, c'est moi qui vous en convie. Je vous ai « apporté, je vous ai imposé la paix française. Reconnaissez que cette « paix française, c'est la paix du dedans, c'est la paix du dehors, qu'elle « vous laisse le temps, le droit, le moyen de travailler, qu'en assurant « votre travail, j'en facilite la rémunération et j'en respecte scrupuleuse- « ment les fruits, qui sont à vous, bien à vous.

« Et avec la paix, je mets à votre portée l'outillage économique, le « crédit, l'hygiène, toutes choses que vous connaîtriez mal sans moi et « qui amélioreront vos conditions d'existence matérielle et morale.

« Sachez bien que la domination des lendemains d'une conquête déjà « ancienne doit faire place de plus en plus à une meilleure et plus loyale « conception de notre action réciproque. L'autorité française est un fait « que vous n'avez pas souhaité; mais elle a pour elle d'être un fait accom- « pli, et, comme tel, se doit de durer. Plus sagement vous vous en accom- « moderez et plus vous influerez vous-mêmes sur les conditions « nouvelles dans lesquelles ce fait est tenu de s'adapter à vos besoins, à « vos esprits, à vos traditions, à vos intérêts.

« Que votre résignation ne soit pas seulement obligation d'accepter « l'inévitable, mais qu'elle s'élève et se féconde en s'alliant à un désir « actif de collaboration utile et de fidélité pratique. Et ainsi vous serez « conduits à sentir que les nobles plis du drapeau de France peuvent

« abriter toutes les aspirations légitimes des peuples qu'il protège, toutes « les espérances de concorde et d'union de ceux qui vivent et travaillent à « son ombre. »

A l'Asie ottomane et persane, la France dira enfin :

« Vous êtes dignes du régime nouveau que vous vous êtes donné parce « que vous avez su et pu l'obtenir. En témoignant de cette intelligence et « de cette volonté, vous avez montré, Ottomans et Persans, le prix que « vous attachiez aux bienfaits dont il était le symbole et le soin que vous « prendriez de lui conserver son caractère de rénovation libérale et de res- » tauration nationale.

« Pour cela, maintenez fermement l'ordre, la paix, l'union dans vos « patries. C'est le plus sûr moyen de conserver la confiance de vos vrais « amis, de déjouer les pièges de ceux qui veulent plus se servir de vous « que vous servir. Par là aussi vous mettrez hors de toute atteinte votre « indépendance politique et intérieure et extérieure.

« Mais ouvrez largement vos pays aux arts et aux travaux de la paix ; « appelez à vous l'outillage moderne et tous ses bienfaits. Mais ayez bien « soin de vous assurer que ces outils puissants auxquels vous avez eu ou « vous aurez encore recours sont à vous, bien à vous, rien qu'à vous et ne « puissent un jour se tourner en menaces contre l'indépendance et l'in- « tégrité de vos patries. »

Tel est le langage que la France doit tenir haut et ferme aux peuples d'Asie qui se rattachent à elle par la communauté des intérêts, des traditions ou par les liens du voisinage. Et ce faisant, la France moderne sera fidèle à sa mission de justice et de liberté et travaillera à la paix de l'Europe et à la paix de l'Asie pour son propre bien et pour celui de l'humanité.

— *La situation de la France en Europe. Déclarations de M. Pichon au* « Neues Wiener Tagblatt ». — Le *Neues Wiener Tagblatt* ayant demandé à M. Pichon son sentiment sur la situation de la France en Europe, le ministre des affaires étrangères lui a fait, le 22 décembre, la réponse suivante :

Je crois ne rien exagérer en disant que notre pays a lieu d'être satisfait de la place qu'il tient, du rôle qu'il joue, des sentiments qu'il inspire. On reconnaît généralement que la politique extérieure de la troisième République donne tort à ceux qui prétendent que les démocraties sont incapables d'une action continue. Voilà quarante ans bientôt que nous sommes en République, et jamais la ligne directrice, que nous dictaient notre dignité et notre intérêt, n'a été brisée. Les ministres ont passé. La politique a survécu. Tous ceux qui m'ont précédé à la place que j'occupe ont été ce que je suis moi-même : les ouvriers de bonne volonté d'une œuvre dont le plan est tracé par la géographie et par l'histoire.

Quel est le sens général de cette œuvre ? Selon moi, le voici. La France, qui, plus qu'aucun autre pays, a connu les alternatives de la fortune, est un facteur nécessaire de l'équilibre européen. Une Europe où la France ne pourrait pas faire entendre sa voix serait, si j'ose dire ainsi, désorientée, et il importe à l'hygiène du corps européen que le membre français soit vigoureux et sain. Notre politique extérieure s'est inspirée toujours de cette vérité. Nous avions éprouvé de grands revers. Nous avons voulu nous relever pour notre bien et celui de tous.

Ce relèvement, avant d'être diplomatique, devait d'abord être militaire.

La France a refait son armée, et cette armée, complètement adaptée à la loi de deux ans, fortifiée par la loi récente sur l'artillerie, est aujourd'hui, en raison de sa force même, la base de la politique pacifique qui est la nôtre. Une paix imposée est précaire par essence, car elle est rompue tôt ou tard par celui qui l'impose ou par celui qui la subit. Seule une paix voulue peut être durable, et ceux-là seuls peuvent la vouloir qui ont conscience de leurs ressources.

Ceux-là seuls aussi sont capables de conclure des alliances, et les alliances sont de nos jours la garantie de la paix. La France a conclu, il y a près de vingt ans, une alliance à laquelle elle demeure invariablement attachée. Cette alliance — Bismarck l'a dit et c'est toujours vrai — résulte de la nature des choses. Elle résulte aussi des volontés constantes des Français et des Russes. Elle est pour les uns et les autres une sûreté toujours, une gêne jamais. En ce qui nous concerne, elle n'a empêché ni nos accords avec l'Italie, ni nos accords avec l'Espagne, ni notre étroite entente avec la Grande-Bretagne. Elle a même ouvert la voie à la réconciliation anglo-russe, si précieuse au calme de l'Asie et à la sécurité du monde.

La maison européenne n'est pas une maison moderne. Elle a été faite de pièces et de morceaux. Elle n'offre un confort absolu à aucun de ses habitants. Du moins possède-t-elle aujourd'hui, grâce à l'armature qui l'étaye — je veux parler des alliances — une stabilité qui lui a manqué à d'autres époques. Les habitants, groupés par des contrats, sont sur un pied d'égalité qui les apaise. Quand ils se rencontrent, ils se saluent courtoisement. Quand quelque litige les divise, ils ont pris l'habitude de le régler à l'amiable. Pour tout dire d'un mot, leur moralité générale est en progrès. La mise en pratique progressive et continue des principes de droit international que nous avons préconisés à la conférence de La Haye, et auxquels notre représentant M. Léon Bourgeois a pour ainsi dire attaché son nom, en est la preuve.

L'année qui s'achève a commencé dans le trouble. A tous les étages de l'immeuble, il y a douze mois, retentissaient des rumeurs. Aujourd'hui, le calme est général. Cette année a été marquée en effet par une adaptation progressive des alliances les unes aux autres. Reportez-vous par la pensée au mois de novembre 1908. La discorde était menaçante en Occident et en Orient. Elle a cessé, sans atteinte à l'honneur d'aucune des parties en présence, et les deux groupes d'alliances ont appris à se tolérer, voire même à se rendre justice.

Puisque j'ai parlé de cette détente, laissez-moi dire combien, à mon sens, elle a répondu à ce qui était désirable et possible. Pourquoi? Parce qu'on a procédé modestement, sans viser trop haut ni trop loin. L'accord franco-allemand de février 1909 n'a pas embrassé un champ illimité. Il a dissipé une équivoque, éclairé des réalités, réservé pour toutes les questions à l'ordre du jour la liberté des signataires. Certains ont jugé que c'était fou. C'était assez en tout cas pour éliminer de l'horizon européen un nuage qui l'assombrissait depuis quatre ans. Nous ne voulions pas plus et nous sommes satisfaits — autant que l'Allemagne — d'avoir réalisé ce dessein limité.

En Orient, bien des problèmes subsistent. Mais l'occasion des rivalités anciennes s'épuise peu à peu. Au lieu de « l'homme malade » dont tant de convoitises guettaient l'héritage, nous voyons s'éveiller une Turquie nouvelle, qui a encore beaucoup à faire pour remplir ses destinées, mais qui a déjà fait assez pour qu'on ne lui refuse pas un large crédit d'espoir et de confiance. Quand l'intégrité de l'empire ottoman n'était garantie que par

des traités, où se dissimulaient mal sous les engagements négatifs les ambitions positives, la lutte était à craindre entre les héritiers possibles. La Turquie régénérée peut, sans avoir besoin de telles garanties, sauvegarder en même temps que son indépendance la paix de l'Europe, en supprimant l'occasion qui, dit-on, fait le larron.

La France se réjouit de cet apaisement. Car n'ayant jamais ni rompu ni compromis la paix depuis quarante ans, elle souhaite que cette paix soit tolérable à tous. L'œuvre que nous poursuivons au Maroc est aujourd'hui jugée avec équité, et j'ai plaisir à me rappeler ici que le gouvernement austro-hongrois fut des premiers à nous rendre justice. Nos négociations avec le sultan, où nous avons fait preuve, suivant les heures, d'une grande patience et d'une fermeté nécessaires, vont heureusement aboutir. C'était le premier résultat à obtenir. Ce n'est pas le seul. Nous voulons avoir à nos portes un Maroc tranquille et bien ordonné. C'est notre devoir et c'est notre droit. Nous avons demandé à toutes les puissances, qui toutes l'ont finalement reconnu, de convenir de l'intérêt spécial qui s'attache pour nous au rétablissement de l'ordre dans l'empire chérifien. Cela fait, nous entendons ne fermer à personne le champ ouvert à la civilisation et au commerce. Nos actes établissent d'ailleurs la loyauté de nos intentions.

En Europe, nous trouvons dans l'équilibre des forces un gage de paix que nous estimons durable. Cet équilibre rétabli et aujourd'hui accepté unanimement trouve en nous des défenseurs sincères et dépourvus d'arrière-pensées. La France, qui n'a jamais assisté au rôle de *tertius gaudens*, s'estime d'ailleurs assez pour n'être point indiscrète, et tiendrait pour un aveu de faiblesse de s'alarmer des apaisements qui se produiraient autour d'elle.

Entre nos alliés et nos amis, bien avec tous, mieux avec quelques-uns, nous sommes prêts à participer à toute œuvre de conciliation qui ne lésera ni nos intérêts essentiels, ni nos traditions nationales. Nous ne renions rien de notre passé et nous n'abandonnerons pas les principes d'action que nous tenons de lui. Entre la France d'autrefois et la France d'aujourd'hui, nous n'entendons pas qu'un fossé se creuse. Nous sommes des continuateurs, et, comme dans la fable antique, nous espérons transmettre intact et lumineux à ceux qui nous suivront le flambeau que nous avons reçu des mains de nos devanciers.

— *Le voyage en France de la mission chinoise d'études de la marine.* — Le 18 décembre, le président de la République a reçu à l'Elysée le prince Tsaï Hsun et l'amiral Sah Chen Ping, chefs de la mission chinoise d'études de la marine, qui étaient accompagnés de Cheng Tung Lang Chen, ancien ministre de Chine à Washington; du capitaine Y. Y. Tsao, directeur du 3e département de la commission impériale de la marine; du taotaï Chao Ho Lin, directeur du département des Affaires intérieures du Haï-Chung-Chu; de Fong Sho, directeur du cabinet du Haï Chung Chu; du Dr H. Y. Kwan, taotaï, directeur du service médical au Haï-Chung-Chu; de Pung Tsan Chang, directeur du 2e département du Haï-Chung-Chu; de Kao Chia Chi, sous directeur au Waï-Wou-Pou; du capitaine Chen Ngen Tao; des taotaï Chai Hao Yuen, Tseng Ching Lin, Chang Pao Ching; du capitaine Yung Chi, chef de bureau au 1er département du Haï-Chung-Chu, et de MM. Chai Chao Tung, chef de bureau au 3e département

du Haï-Chung-Chu ; Ho Chia Lan, ingénieur, chef de bureau au 2e département du Haï-Chung-Chu et Sun Kwei Yuan, ingénieur. Le ministre de Chine assistait à cette réception.

La mission chinoise d'études de la marine, qui venait d'Angleterre, a visité successivement : à Saint-Nazaire, les chantiers de la Loire, les chantiers de Penhouët et les forges de Trignac ; à Chalon-sur-Saône et au Creusot, les établissements Schneider, et à Toulon, les ateliers des Forges et Chantiers de la Seyne.

— *Le prix Nobel de la paix.* — Le Comité Nobel du Storthing a décerné le prix de la paix, en le partageant entre M. Auguste Bernaert, ancien président du Conseil des ministres de Belgique et M. d'Estournelles de Constant, sénateur français.

Allemagne. — *La politique extérieure de l'Allemagne ; déclarations de M. de Bethmann-Hollweg au Reichstag.* — Le 10 décembre, le chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, a fait au Reichstag d'intéressantes déclarations sur la politique étrangère de l'Empire :

Je ne crois pas, a dit le chancelier, devoir m'étendre sur nos relations fermes et sûres avec l'Autriche-Hongrie ; le discours du trône a tracé les lignes de notre politique étrangère.

En ce qui concerne l'affaire Mannesmann et le Congo, je laisserai au secrétaire d'Etat, M. de Schœn, le soin d'expliquer le point de vue du gouvernement.

En ce qui concerne le Maroc, il y a, depuis l'accord de février, un constant échange de vues entre la France et l'Allemagne, et grâce à la bonne volonté réciproque il a été possible d'arriver à une entente sur des points importants. D'après les résultats obtenus jusqu'à cette heure, je puis exprimer la confiance que, sur les mêmes bases, on trouvera également, pour les questions non encore réglées, une solution pratique, répondant à l'importance des intérêts économiques allemands en cause.

En ce qui concerne les rapports anglo-allemands, je crois pouvoir faire les déclarations suivantes : « Les dirigeants anglais et notamment le pre-« mier ministre, ont insisté récemment dans leurs discours, sur l'impor-« tance des bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne. »

Je partage cette manière de voir. Je suis convaincu que nous approcherons d'autant plus du but que nous nous laisserons inspirer franchement, loyalement de ces dispositions dans l'examen des questions qui intéressent les deux pays.

Le chancelier, parlant ensuite de certaines manifestations peu amicales pour la Triplice qui se sont produites en Italie après l'entrevue de Racconigi, s'est exprimé ainsi :

Ces manifestations émanent d'une minorité et ne traduisent pas le sentiment véritable de la majorité du peuple italien.

Je n'ai constaté en aucune façon que les dirigeants de la politique italienne attachaient moins de valeur qu'auparavant à la Triplice. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie, confirmant la loyauté de nos rapports, m'a donné depuis les conversations de Racconigi des assurances qui démontrent

que l'Italie, dans sa politique balkanique, ne poursuit aucun but contraire à notre traité d'alliance.

De son côté, le gouvernement russe nous a donné connaissance des entretiens de Racconigi et de leur résultat, confirmant ainsi les bonnes relations réciproques existant entre les deux gouvernements, et qui ont apparu nettement, dans les entrevues répétées de l'empereur avec le tsar, auquel il est lié par une étroite amitié.

Le chancelier a fait, en terminant, en ces termes, allusion au langage peu amical de certains journaux étrangers :

Le langage peu amical dont se sert depuis des années et maintenant en particulier une partie de la presse russe, en parlant de l'Allemagne, a une influence sur les considérations relatives à nos rapports avec la Russie.

On ne saurait contester que, là-bas comme ailleurs, il existe certains groupes qui semblent s'imposer la tâche de faire croire que l'Allemagne nourrit des desseins aventureux et menaçants pour la paix mondiale. C'est avec raison que la nation allemande en déduit l'obligation pour son gouvernement de diriger la politique allemande, qui ignore de semblables desseins, avec le plus grand calme et une continuité exempte de toute nervosité. Notre presse devrait bien s'inspirer des mêmes principes, et dans ses réponses aux insinuations hostiles à l'Allemagne, observer cette mesure et cette froide réserve qui siéent à celui qui a conscience de sa propre force. Une semblable collaboration de l'opinion publique et de la politique serait des plus profitables aux intérêts du pays.

— *Déclarations de M. de Bethmann-Hollweg au sujet de l'Alsace-Lorraine.* — Le 13 décembre, au Reichstag, répondant à divers interpellateurs — notamment le baron de Hertling, M. Bassermann et M. Hoffel — qui avaient soulevé la question de l'Alsace-Lorraine M. de Bethmann-Hollweg a prononcé un grand discours de gouvernement, dont voici les principaux passages :

Je considère le développement politique dans la Terre d'empire et un jugement exact à son égard comme des facteurs si importants que je dois prendre ici la parole au sujet de ces événements.

Je voudrais avant tout constater que, dans leurs descriptions de la cérémonie de Wissembourg, des journaux français et des journaux allemands ont commis des exagérations, les uns dans une interprétation chauviniste des impressions de cette cérémonie, les autres dans l'évaluation du préjudice apporté à nos intérêts nationaux.

Si nous laissons, d'un côté comme de l'autre, la part que des observateurs consciencieux attribuent à l'exagération, il reste cependant ce fait qu'une couleur politique a été donnée à cette cérémonie qui eût dû en être absolument indemne.

Si le gouvernement d'Alsace-Lorraine a autorisé la célébration de cette cérémonie en en réduisant quelque peu le programme, il l'a fait dans un esprit que je partage entièrement : c'est qu'honorer de braves soldats tombés pour leur patrie, à quelque nationalité qu'ils appartiennent et quel que soit le sol sur lequel se passe cette cérémonie, est un acte de piété qui ne doit pas être empêché.

Il était inévitable qu'il fallait laisser au tact politique des organisateurs une certaine liberté; mais on ne peut contester que ce tact n'est pas arrivé à empêcher certaines manifestations qu'on ne peut tolérer.

Il est indubitable que le chauvinisme politique a essayé de faire servir à ses visées particulières le culte des morts.

On a pris soin que des manifestations semblables à celles qui se sont produites pendant la cérémonie de Wissembourg ne puissent se répéter. L'inquiétude provoquée par ces manifestations a trouvé un nouvel élément dans l'incident de Mulhouse. Mais le gouvernement d'Alsace-Lorraine a prouvé, par son énergique et rapide intervention, que de semblables provocations ne sont pas tolérées dans la Terre d'empire.

Mais, en même temps que je le fais ressortir, je veux ajouter que je repousse la conclusion que l'on veut tirer des événements en question, quant aux sentiments de la population d'Alsace-Lorraine. Je suis convaincu que la grande majorité de la population réprouve ces tentatives d'agitation comme une intervention préjudiciable dans ses relations avec le gouvernement du Pays d'empire et les considère comme un danger pour ses propres intérêts.

Nul ne songe en Allemagne à reprocher aux Alsaciens-Lorrains un souvenir plein de piété pour le passé. Ce qui importe, c'est de savoir comment ces sentiments se manifestent afin que, ici comme à l'étranger, il n'y ait pas lieu à confusion. Il ne s'agit pas, en particulier, de vouloir faire artificiellement, de la génération née sous la domination allemande, le porte-étendard de souvenirs qui ne sont pas les siens, qui appartiennent à une période passée de l'histoire d'Alsace-Lorraine.

L'empire désire et favorise le développement de la Terre d'empire non seulement dans les questions matérielles, mais aussi dans le domaine de l'autonomie politique progressive. Mais, pour accorder cette autonomie, les intérêts de l'empire tout entier exigent des garanties que doivent donner, en première ligne, les Alsaciens-Lorrains eux-mêmes.

Le simple acte d'accomplir les devoirs du citoyen, acte qui se comprend de lui-même, ne suffit pas. La parole « l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains » a quelque chose de captivant et se justifie en tant qu'elle exprime l'idée d'un développement intensif du pays sur la base de ses particularités de race. Mais toute démarche en vue de l'accomplissement de cette idée serait rendue difficile si on laissait se poursuivre une agitation qui vise à amoindrir et à anéantir les éléments allemands du caractère de ce peuple en faveur de la « francisation » (*Verwelschung*) artificielle du pays et de ses habitants, qui ne serait justifiée ni par les rapports ethnographiques, ni historiquement.

Plus ces menées oseront se manifester clairement à la grande lumière, moins l'empire devra être disposé à acquiescer aux désirs constitutionnels de l'Alsace-Lorraine.

La situation serait encore considérablement aggravée si les Alsaciens de pure souche allemande, non seulement n'offraient pas une résistance directe à de telles aspirations, mais encore voulaient les considérer comme un sport autorisé et coqueter sous une forme quelconque avec elles.

La masse calme et loyale de la population d'Alsace-Lorraine doit considérer comme de son strict devoir de se tenir éloignée de telles menées.

En effet, le succès de ces efforts ne pourrait qu'aboutir à mettre entre la Terre d'empire et l'autonomie la barrière que l'on veut élever artificiellement entre le « germanisme » et l' « alsace-lorrainisme ».

Je voudrais pourtant mettre en garde contre la tendance qui consiste à

vouloir considérer chaque manifestation des vieux Alsaciens-Lorrains comme un acte de soulèvement contre l'idée de l'empire.

Cette fidélité de la population du Pays d'empire a son caractère propre, a sa justification, et elle ne peut que servir la paix intérieure du pays, si ce caractère particulier trouve considération et respect parmi les immigrés.

A ce point de vue, les déclarations de M. Hoeffel ont été particulièrement précieuses, parce que l'idée de l'attachement à l'empire y est fortement affirmée.

Plus on s'habituera d'un côté et d'autre à considérer les choses sans idées préconçues, sans exagérations chauvinistes, plus tôt l'Alsace-Lorraine cessera d'être le théâtre de contestes nationaux, et plus tôt on parviendra à rendre l'Alsace-Lorraine Etat libre, en vue de la réalisation de son désir de s'affirmer comme un membre précieux de la famille des Etats allemands.

Ces déclarations du chancelier allemand équivalent, en somme, comme on le voit, à l'enterrement de la question de l'autonomie de l'Alsace-Lorraine.

Autriche-Hongrie. — *La fin de la crise hongroise.* — Le 23 décembre, l'empereur François-Joseph, ayant terminé ses consultations politiques, a accepté définitivement la démission du cabinet Wekerlé et a désigné comme président du Conseil des ministres de Hongrie M. Laduslaus de Lukacs, ancien ministre des Finances, qu'il a chargé de s'entendre avec les partis parlementaires pour maintenir l'ancienne majorité ou en constituer une nouvelle. Le programme du cabinet Lukacs sera en tout premier lieu de mettre quelque ordre dans le chaos parlementaire actuel, et de faire voter immédiatement par la Chambre le traité de commerce avec la Roumanie, les douzièmes provisoires et les autres besoins urgents de l'Etat.

Nous publierons d'ailleurs, dans notre prochaine livraison, un article de notre collaborateur René Henry, exposant en détail le processus de cette crise hongroise.

— *L'obstruction parlementaire en Autriche.* — Du mercredi 15 décembre onze heures du matin, au dimanche 19 une heure un quart du matin, le Reichsrath de Vienne a siégé 86 heures sans interruption, et durant tout ce temps, les députés tchèques ont occupé la tribune sans se lasser. Leur tactique a d'ailleurs obtenu plein succès, puisque cette séance extraordinaire s'est terminée par le triomphe de l'Unon slave sur les partis allemands. En conséquence, il est probable maintenant que le remaniement ministériel autrichien, toujours différé jusqu'ici, va avoir lieu conformément aux désirs de l'Union, c'est-à-dire que le nouveau cabinet comprendrait cinq Slaves, dont deux Tchèques, deux Polonais et un Slave du Sud.

Belgique. — *L'avènement du roi Albert.* — Le lendemain des funérailles nationales de Léopold II, le 23 décembre, le roi Albert a fait

son entrée solennelle à Bruxelles et s'est rendu au palais du Parlement pour prêter le serment constitutionnel et donner lecture de son premier discours au trône. Voici les principaux passages de ce document.

Après avoir rendu hommage aux fondateurs de l'indépendance nationale, le roi Albert a reporté sa pensée vers le chef de la dynastie, Léopold Ier, qui fut l'élu des libres mandataires de la nation. Il a rendu hommage encore à Léopold II, qui en montant sur le trône avait pris l'engagement de faire la Belgique plus belle et plus grande. Il a remercié les gouvernements étrangers qui se sont associés par la voie des missions spéciales au deuil de la Belgique, puis il a dit :

De plus en plus le moment est venu pour la Belgique de prendre conscience des destinées et de regarder en face les nécessités de l'avenir. Au cours d'une existence de trois quarts de siècle, elle a réalisé et dépassé les prévisions les plus optimistes de ses fondateurs : elle est heureuse, elle est riche, mais la richesse crée des devoirs au peuple comme aux individus ; l'effort intellectuel et moral d'une nation féconde sa prospérité. Il nous appartient de prolonger une ère brillante en nous pénétrant des idées et des principes qui sont la tradition des Belges : l'inébranlable attachement à toutes nos libertés constitutionnelles, l'amour de notre indépendance, la sagesse et la mesure dans la gestion des affaires publiques. C'est ainsi que le peuple belge maintiendra intact le patrimoine sacré fait du labeur de tant de générations et qu'il poursuivra sa marche vers la conquête pacifique du travail et de la science, tandis que les artistes et les écrivains de Flandre et de Wallonie sèmeront le chemin de leurs chefs-d'œuvre.

La nation, de son plein consentement, désireuse de mener à bien l'œuvre de son roi vient d'assumer la souveraineté du territoire du Congo. Avec la conscience de ses devoirs, avec fermeté aussi, elle a tracé la politique coloniale qu'elle entend suivre : c'est une politique d'humanité et de progrès. Pour un peuple épris de justice, une mission colonisatrice ne peut être qu'une mission de haute civilisation. En l'acceptant loyalement, un petit pays se grandit. La Belgique se gouverne elle-même par des institutions dont les autres Etats ont emprunté les principes. Toujours elle a tenu ses promesses ; et quand elle prend l'engagement d'appliquer au Congo un programme digne d'elle, nul n'a le droit de douter de sa parole.

Messieurs, j'ai la vision nette de ma charge. Le devoir des princes est dicté à leur conscience par l'âme des peuples ; car si le trône a ses prérogatives, il a surtout ses responsabilités. Il faut que le souverain se tienne avec une entière loyauté au-dessus des partis ; il faut qu'il veille au maintien des forces vives de la nation ; il faut que sans cesse attentif à la voix du pays et penché avec sollicitude sur le sort des humbles, le souverain soit le serviteur du droit, le soutien de la paix sociale.

Que Dieu m'aide à remplir cette mission !

Quant à moi, je suis toujours prêt à seconder les efforts de ceux qui travaillent à la grandeur de la patrie, et qui dans l'esprit de concorde et d'avancement social élèvent le niveau moral et intellectuel de la nation, développent l'éducation et l'instruction, et assurent aux masses un plus grand bien-être.

J'aime mon pays ; la reine partage mes sentiments d'inaltérable fidélité à la Belgique. Nous en pénètrons nos enfants, et nous éveillons chez eux la voix de l'amour du sol natal, l'amour de la famille, l'amour du travail, l'amour du bien. Ce sont ces vertus qui rendent la nation forte.

Messieurs, l'accueil qui m'est fait me touche profondément. J'y vois la preuve d'une confiance qui m'honore autant qu'elle me sontient. Je m'efforcerai de la mériter. En prêtant le serment constitutionnel, je prends devant moi-même et devant mon pays l'engagement de remplir scrupuleusement mon devoir et de consacrer tous mes efforts et toute ma vie au service de la patrie.

Espagne. — *Les élections municipales en Espagne.* — Les résultats officiels des élections qui viennent d'avoir lieu, pour le renouvellement par moitié des conseils municipaux, ont donné dans les villes de plus de 6.000 habitants : 1.469 libéraux, 650 conservateurs, 482 républicains, 109 carlistes, 50 socialistes, 46 catholiques, 165 indépendants.

M. Moret est satisfait des résultats de ces élections qui ont certainement fortifié la situation du parti libéral. Il est vrai que toujours, en Espagne, les élections se font dans le sens gouvernemental. M. Moret nie cependant toute pression officielle. Il affirme que 75.299 électeurs ont pris part au vote de Madrid, chiffre sans précédent. Les socialistes n'ont obtenu à Madrid que trois sièges et en province quarante-sept.

Malgré l'impression désagréable des conservateurs, la majorité du parti et tous les notables restent fidèles à M. Maura, en dépit des efforts que font les journaux de gauche et les dissidents conservateurs de M. Sanchez Toca pour miner la position du chef du parti conservateur. La principale préoccupation de tous les partis est maintenant de savoir quelle décision M. Moret va prendre au sujet de la dissolution ou de la convocation des Cortès. L'opinion de la majorité des libéraux est que M. Moret se décidera pour la dissolution désirée par la majorité et les notables de son parti.

Italie. — *Les débuts parlementaires du Cabinet Sonnino. La déclaration ministérielle.* — Le 18 décembre, le ministère Sonnino s'est présenté devant la Consulta. Aucun applaudissement n'a salué l'arrivée des ministres. M. Capelli, vice-président, présidait. Le président du Conseil a lu la déclaration ministérielle qui commence ainsi :

Le gouvernement a l'obligation d'exposer nettement son programme au Parlement, et il le fera sous peu en présentant des mesures concrètes. Mais comme il s'agit de problèmes ardus, nous avons confiance que la Chambre, sans distinction de partis, nous comprendra si nous nous abstenons de dangereuses improvisations. Cependant, sur quelques points principaux et sur quelques questions d'intérêt général, nous croyons devoir exposer dès maintenant nos intentions.

Après avoir exposé les principes dont s'inspire le gouvernement en matière de marine marchande, le président du Conseil annonce le dépôt d'un projet urgent, tendant à concentrer au ministère de la Marine, les services qui se rattachent à la marine marchande et aux industries de la mer, services qui dépendent actuellement de divers ministères. Un autre projet sera également déposé accordant au

gouvernement la faculté de séparer les services de l'agriculture, des forêts et des mines du ministère du Travail, de l'Industrie et du Commerce. Ce dernier ministère s'occuperait aussi des traités de commerce et des institutions de prévoyance et d'assurance. Le même projet demandera le pouvoir d'organiser un ministère des Chemins de fer dans le but de simplifier l'administration et de renforcer sa responsabilité envers le gouvernement, sans nuire à son autonomie indispensable.

M. Sonnino dit ensuite que le ministre du Trésor exposera prochainement avec une grande sincérité les conditions du budget ; il est nécessaire à ce point de vue que les finances des administrations locales soient établies dans des conditions aussi satisfaisantes que celles de l'Etat. M. Sonnino continue en annonçant les intentions du gouvernement au sujet de la stricte application de la loi sur l'instruction obligatoire, des réformes sociales de la reconstitution graduelle des forêts de l'Etat, de l'application sincère des lois en faveur des provinces méridionales et de la continuation de l'œuvre réparatrice du terrible désastre qui a frappé Reggio et Messine. Le moment actuel n'est pas encore opportun pour opérer des dégrèvements. Il faut protéger le travail et le capital, sources constantes de la prospérité nationale. Le programme militaire, terrestre et maritime, continuera à être développé énergiquement : le gouvernement, en agissant ainsi, répondra à la volonté du pays et aux exigences de la défense nationale.

Parlant alors de la politique étrangère, M. Sonnino s'est exprimé dans les termes suivants :

Toute déclaration à ce sujet est peut-être superflue si l'on songe avec quelle continuité et quelle entente le Parlement a manifesté son opinion favorable à la direction suivie jusqu'à maintenant.

Les relations avec les puissances alliées n'ont jamais été pleines de confiance comme dans ces derniers temps.

La Triplice continue à constituer non seulement une grande force au service de la paix, mais aussi une garantie de nos intérêts.

Aux relations amicales, désormais anciennes avec l'Angleterre et la France, s'ajoutent celles surgies du rapprochement italo-russe qui a eu son expression dans l'entretien récent du roi avec l'empereur de Russie.

Les échanges de vues cordiaux que ces relations d'amitié permettent, tout en ne contrastant nullement avec nos alliances, en favorisent les buts et représentent une nouvelle garantie de la paix.

L'objectif constant de notre politique est la paix ; une paix dans laquelle les intérêts moraux et économiques du pays trouvent leur défense en même temps que la sûreté.

Nous sommes convaincus de servir cet objectif en maintenant sans aucun changement la direction de notre politique étrangère.

M. Sonnino parle enfin en faveur de la pacification sociale et du développement de l'instruction du peuple ; il déclare qu'il s'en tiendra toujours à la souveraineté de l'Etat, en ce qui concerne les rapports juridiques entre les citoyens sur le terrain économique et civil,

comme dans l'intérêt des familles : il maintiendra scrupuleusement le respect de la conscience et le droit de manifester sa pensée en ne lésant pas le droit d'autrui et en ne troublant pas l'ordre public. Il termine en invoquant le jugement de la Chambre sur les œuvres que le ministère aura su accomplir.

La déclaration ministérielle a été accueillie très froidement par la Chambre qui entend réserver son opinion jusqu'à ce qu'elle ait vu les nouveaux ministres à l'œuvre.

Portugal. — *La crise ministérielle. Le ministère Beirao.* — En présence de l'hostilité intransigeante des régénérateurs et des progressistes dissidents qui lui rendait impossible l'exercice du gouvernement, M. Wenceslau de Lima a remis sa démission au roi Manuel. Le roi a chargé M. Beirao de la mission de constituer le nouveau cabinet.

Voici la composition du ministère Beirao : Présidence, M. Beirao ; Justice, M. Montenegro ; Intérieur, M. Diaz Corta ; Finances, M. Suarès Branco ; Affaires étrangères, M. Villaca ; Guerre, M. Mathias Numès ; Marine, M. Joao Azevedas Courtinho ; Travail, docteur Moreira. Le nouveau ministère est progressiste. Il est absolument homogène.

Les Cortès seront ouvertes le 2 janvier, mais elles seront immédiatement ajournées pour deux mois afin de permettre aux ministres de préparer les projets de réforme relatifs à la loi électorale et à la modification de plusieurs articles de la Constitution politique actuellement en vigueur.

Russie. — *Relations russo-japonaises. Un communiqué officiel de Saint-Pétersbourg.* — Le 14 décembre, le gouvernement russe a fait remettre aux journaux de Saint-Pétersbourg le communiqué officiel suivant sur les relations russo-japonaises :

Il s'est manifesté dernièrement dans la presse une nervosité particulière, suscitée par des bruits relatifs à un conflit qui serait imminent entre la Russie et le Japon. D'inquiétantes informations d'Extrême-Orient remplissent les journaux, et cette nervosité se propage de façon regrettable dans d'autres milieux de la nation.

Selon les dernières informations, l'effet de ces bruits s'est fait spécialement sentir avec force sur nos frontières d'Extrême-Orient, où sous l'influence de cette conviction qu'une guerre prochaine avec le Japon est inévitable, conviction profondément enracinée dans l'esprit même des fonctionnaires de l'administration, l'inquiétude prend un tel caractère d'acuité qu'elle touche directement les entreprises privées et réduit les négociants à demander aux organes du gouvernement jusqu'à quel point les bruits mis en circulation sont exacts et si les entreprises commerciales et industrielles d'Extrême-Orient peuvent compter sur le maintien de la paix.

L'intérêt de la nation oblige le gouvernement à déclarer catégoriquement que tous les bruits de complications entre la Russie et le Japon à l'époque actuelle sont absolument dénués de fondement.

Le gouvernement a employé les quatre années qui se sont écoulées depuis la dernière guerre à conclure toute une série d'accords internatio-

naux destinés à effacer toute trace d'inimitié résultant de la dernière guerre et à aider au développement pacifique des relations politiques et économiques des deux pays.

A ce point de vue existe, outre les traités de commerce, la convention des pêcheries. Une importance spéciale s'attache à l'accord politique de 1907, par lequel les deux pays se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions territoriales et des droits à eux conférés par ces traités en Extrême-Orient.

Ces actes contribuent indubitablement à la stabilité de la situation politique générale sur le littoral du Pacifique et spécialement des relations russo-japonaises qui n'ont nullement le caractère dont certains journaux s'efforcent de les revêtir ; il n'y a eu dans ces relations, depuis le traité de 1907, aucune tension de quelque sorte que ce fût, ni aucun malentendu.

Les communications parvenues directement au ministère des Affaires étrangères aussi bien que les impressions rapportées par le ministre des Finances de son récent voyage en Extrême-Orient, ne contiennent rien d'inquiétant ; au contraire, il se confirme que dans nos relations avec le Japon un bon vouloir mutuel complet se constate, ainsi qu'une disposition à régler de façon pacifique et amicale toutes les questions qui peuvent se présenter.

— *Mort du grand-duc Michel.* — Le grand-duc Michel Nicolaievitch est mort à Cannes le 18 décembre. Il était né le 13 octobre 1832, était président honoraire du Conseil de l'Empire, mais avait cessé il y a plusieurs années de jouer aucun rôle politique.

Suisse. — *Le nouveau président de la Confédération helvétique.* — L'Assemblée fédérale a élu président de la Confédération pour 1910 M. Comtesse, vice-président sortant. Entré au Conseil fédéral en 1900, M. Comtesse était, depuis longtemps, le chef incontesté du gouvernement radical du canton de Neuchatel, et l'un des chefs du groupe de la majorité aux Chambres ; au Conseil fédéral, il dirige actuellement le département des Finances. Esprit clairvoyant, politique avisé, M. Comtesse a joué aussi un rôle important dans la direction des affaires extérieures : il fut un des collaborateurs les plus actifs de la convention franco-suisse du Simplon. Il est né en 1847 ; il a déjà présidé la Confédération en 1904.

L'Assemblée fédérale a nommé vice-président du Conseil fédéral M. Ruchet, représentant du canton de Vaud, appelant ainsi aux honneurs les deux Suisses français du gouvernement.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Un engagement dans le Sud-Oranais.* — Le capitaine Cancel, qui commande la compagnie saharienne du Touat, en reconnaissance dans le massif de l'Erg, avec 180 méharistes, a rencontré le 9 décembre un rezzou de Touareg, fort de 300 cavaliers armés, à

68 kilomètres de Ghemilès. Le rezzou comprenait les gens des tribus nomades des Oulad-Djérir et des Onibia et se dirigeait vers Taoudeni, où il devait opérer sa jonction avec le marabout Si Abidin. Ce marabout est notre ennemi déclaré : c'est lui qui récemment a razzié le Soudan et qui, le 30 novembre, s'est heurté à nos troupes soudanaises qui subirent, au cours des engagements, des pertes sensibles.

Le combat, engagé au moment favorable, dura toute la nuit. Les Touareg, aux cours d'une vive résistance, ont subi des pertes sérieuses; poursuivis, les cavaliers se sont débandés dans la zone dite du « Manque d'Eau », laissant sur le terrain 11 morts avec armes et bagages, emportant dans leur fuite d'autres morts et blessés.

Cet important succès nous coûte, malheureusement, 5 sahariens tués et 3 blessés. Parmi les tués se trouve le lieutenant Lapeyre, de la compagnie saharienne, connu et fort estimé à Colomb-Béchar.

Maroc. — *L'affaire Mannesmann. Déclarations de M. de Schœn au Reichstag.* — M. de Schœn, secrétaire d'Etat allemand pour les Affaires étrangères, a fait le 10 décembre, au Reichstag, les déclarations suivantes sur les questions marocaines :

LES RAPPORTS FRANCO-ALLEMANDS

L'échange de vues entre la France et l'Allemagne a abouti à une entente heureuse sur une série de questions qui touchent de plus ou moins près à nos intérêts. Par contre, l'emprunt de liquidation et le payement des indemnités ne sont pas encore arrivés au point désirable tant pour nos commerçants que pour ceux des autres nations. Cela tient à la situation intérieure du Maroc, qui s'est améliorée dans les derniers temps, mais qui présente cependant encore des difficultés. Toutefois ce serait une exagération de prétendre qu'elle est telle que le commerce allemand ne puisse pas s'exercer avec profit au Maroc en ce moment.

D'après les communications adressées à l'office des Affaires étrangères par des nationaux qui ont de grands intérêts au Maroc, l'avenir est loin de se présenter sous un jour désespéré. Le gouvernement regrette que le règlement des indemnités ne soit pas plus avancé, mais les travaux de la commission internationale viennent de se terminer. Les indemnités qui reviennent à des sujets allemands ont été fixées à environ un million de marks. Il est à prévoir qu'elles ne seront réglées qu'après la conclusion du grand emprunt de liquidation. Les travaux de la commission internationale ont été facilités par l'accord franco-allemand de l'hiver dernier.

L'EMPRUNT MAROCAIN

L'emprunt de liquidation est destiné à donner au Maroc le moyen de payer ses dettes. Le Maroc doit en tout environ 80 millions de francs, dont une vingtaine à l'Allemagne seule. On ne voit pas comment sans emprunt il pourrait payer cette somme. Il est question depuis longtemps de cette opération de crédit, mais elle n'avait aucune chance de réussite dans les conditions antérieures à l'accord de février. Chaque pays tâchait de s'enrichir aux dépens de l'autre, et finalement aucun n'en avait de profit, tandis que le Maroc, qui ne payait rien, était le *tertius gaudens*.

Ce n'est qu'après la conclusion de l'accord franco-allemand que l'affaire est entrée dans une phase active. Une entente a été conclue sur les bases

de l'emprunt. La France, avec le consentement de l'Allemagne, s'est chargée des négociations avec le sultan parce que c'était elle qui avait les plus grosses réclamations à formuler et c'est parce que c'est elle aussi qui fournira la part la plus importante de l'emprunt.

On fait campagne dans certains milieux allemands contre cet emprunt, sous prétexte qu'il limitera la liberté d'action du sultan et qu'il aboutit à de nouvelles mesures de contrôle. Mais qui consentira donc à prêter au Maroc sans contrôle ou prêtera 80 millions sans la garantie de certaines sources de revenus?

Je me suis enquis auprès de diverses grandes banques de Berlin, et je ne les ai pas trouvées disposées à le faire. Quant au contrôle, il existe depuis 1904 un contrôle français des douanes qui remet une partie des recettes au comité de l'emprunt français. Le reste revient au sultan. Si l'on consacre maintenant ce surplus au service du nouvel emprunt, le contrôle des douanes gardera leur produit tout entier. Il n'y a donc pas extension de ce contrôle.

LA LOYAUTÉ DE LA FRANCE

Après les douanes, c'est le monopole du tabac qui fournit le plus gros revenu. Il n'est pas soumis au contrôle. Le gouvernement français nous a donné une nouvelle preuve de sa loyauté en s'occupant d'abord de la conclusion de la partie de l'emprunt destinée à régler les créanciers étrangers et en ne songeant qu'en seconde ligne à ses propres exigences.

On reproche souvent à l'administration française des douanes au Maroc d'être partiale. Nous avons toujours examiné de très près chaque réclamation qui nous est parvenue, et nous n'en avons trouvé aucune de fondée. Je demande instamment au public de nous adresser toutes ses plaintes.

On a dit aussi que dans les adjudications publiques les soumissions allemandes n'avaient aucune chance. C'est là encore une inexactitude. Nous avons porté là-dessus une attention toute spéciale et nous avons pu constater avec satisfaction que, dans toutes les adjudications de travaux publics, les intéressés allemands et les français marchent ensemble. Je rappelle la collaboration allemande à la formation du syndicat qui veut entreprendre le monopole du tabac. Je mentionne la fondation d'une banque allemande et j'ai encore à citer le projet de règlement de la question minière qui donne toute satisfaction.

Le commerce allemand et la navigation allemande accuseront pour l'année courante un progrès. Vous voyez donc qu'il n'y a pas à se plaindre du résultat économique de l'accord marocain.

L'AFFAIRE MANNESMANN

Au point de vue politique, MM. Bassermann et Wiemer ont parlé du cas Mannesmann, et je m'empresse de le reconnaître, avec une louable prudence. On a dit à ce sujet que l'office des affaires étrangères avait mal défendu ou même entièrement négligé les intérêts allemands. Je veux m'expliquer sur ce point, et la légende sera bientôt détruite. Le gouvernement impérial a toujours tenu à faire participer l'Allemagne à l'exploitation des richesses minières du Maroc, il a insisté à Algésiras pour que toutes les nations soient sous ce rapport également traitées. L'article 112 de l'acte d'Algésiras prévoit l'élaboration d'une loi spéciale sur les mines. La maison Mannesmann frères a été informée par nos agents diplomatiques que les gouvernements signataires devaient se prononcer sur la loi minière avant que celle-ci pût entrer en vigueur.

M. de Schœn lit en terminant une série de documents démontrant qu'il n'existe pas encore de législation minière au Maroc dans le sens prévu à Algésiras. Il conclut ainsi :

Vous voyez qu'on ne peut contester que les allégations des frères Mannesmann voient se dresser devant elles des objections sérieuses. En présence de ces appréciations divergentes de leurs droits, il ne reste d'autre voie que de recourir à l'arbitrage et à soumettre l'affaire à une instance impartiale. On ne peut donc pas nous accuser d'avoir sacrifié les intérêts des frères Mannesmann.

Mauritanie. — *La pacification.* — Le colonel Gouraud, attendu Saint-Louis vers le 22 de ce mois, de retour de Mauritanie, vient de télégraphier que Ould Motktar, dissident trarza depuis l'assassinat de Coppolani, a fait sa soumission ainsi que deux de ses lieutenants. Ils ont remis au commandant Gaden leurs armes, ainsi que celles qu'ils avaient enlevées au combat d'Agouichicht, où le lieutenant Reboul trouva la mort. D'autres soumissions importantes sont attendues, notamment celles de Mohamed Boubakar, dissident brakna. Ces soumissions, qui sont le résultat de nos opérations militaires, et surtout de la reconnaissance poussée jusqu'à Sebka d'Idgill, ont un grand retentissement en Mauritanie. En outre, de renseignements qu'il y a tout lieu de croire exacts, il résulte que Ma el Aïnin et ses fils auraient quitté définitivement Snara et se seraient retirés à Tienit, au Nord de l'oued Noun.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Ile de Crète. — *Le commerce en* 1907. — Les renseignements ci-dessous, relatifs au mouvement commercial de l'île de Crète en 1907, tirés d'un rapport du consul général d'Angleterre à la Canée, nous fournissent d'abord le tableau suivant :

Années	Importations	Exportations	Ensemble
	—	—	—
		(Livres sterling)	
1903.....	580.174	439.167	1.019.341
1904.....	549.666	419.652	969.318
1905.....	607.403	478.978	1.086.381
1906.....	770.802	695.640	1.466.448
1907.....	750.061	470.680	1.228.741

On voit que pour cette période de cinq années la progression du commerce crétois est remarquable. Les principaux articles exportés sont les huiles d'olive, les olives, les caroubles, le vin, le raisin sec, les cocons, la soie, les mandarines, les citrons et les oranges, le savon.

A part la fabrication du savon et de l'huile d'olives, celle-ci se faisant encore par des procédés primitifs, il n'existe guère d'industrie en Crète. L'île produit en moyenne 15 millions de litres d'huile d'olives par an, dont la moitié est consommée à l'intérieur et le restant exporté, principalement en Egypte et en Angleterre. Ses vins sont expédiés à Malte, en Amérique, en Egypte et en Turquie, mais la quantité vendue au dehors ne dépasse pas 75.000 hectolitres en moyenne par année. Par contre, l'île exporte 5 millions de kilogrammes de raisin sec, 782.633 kilogrammes d'oranges, 2.400.000 kilogrammes de cédrats, 16.520.139 kilogrammes de caroubles, etc. La production de miel est de 95.000 kilogrammes environ, dont plus des cinq sixièmes sont exportés.

Russie. — *Le commerce en Mandchourie.* — Le rapport de 1908, du Comité de la Bourse de Harbin, fournit des indications intéressantes sur la situation du commerce russe en Mandchourie. Ce rapport a trait d'une part à la distribution des marchandises d'origine russe importées, de l'autre aux exportations de produits agricoles indigènes.

En 1908 et pour la première fois, les produits manufacturés des usines de Moscou ont pénétré à Shanghaï par la voie de Kharbin. La première société russe s'est établie à Harbin pour commercer avec les Mongols; plusieurs nouveaux comptoirs se sont installés dans le Sud de la Mandchourie pour traiter des affaires de tabac et, dans la zone d'influence japonaise, un employé du chemin de fer de Harbin est devenu sous-agent du chemin de fer du Sud de la Mandchourie pour fournir à cette compagnie les outils de fabrication russe, dont elle avait besoin pour son exploitation.

Pendant la même année, les exportateurs russes ont consigné pour

la Hollande et l'Allemagne, par mer et viâ Vladivostock, les premiers chargements de froment et de seigle et, pour Londres, quelques chargements de haricots.

La fourniture des bois pour le chemin de fer du Sud de la Mandchourie a commencé dans les chantiers de Harbin; des essais d'exportation de ces bois ont été faits viâ Vladivostock et l'on a entrepris l'expédition des œufs sur la Zibaïkalie.

Une salle de ventes a été ouverte au Nouvel An à la Bourse de Harbin; elle répond à la nécessité d'un point central où chacun peut toujours venir s'approvisionner.

De plus, le loyer des boutiques dans les principales rues de Harbin était devenu ridiculement élevé et cela au moment même où la situation générale des affaires était plutôt critique.

De nombreux négociants russes et chinois désiraient vivement liquider, même au prix de sacrifices importants, les fortes quantités de marchandises qu'ils avaient en stock; mais ils trouvaient très difficilement des acheteurs, ce qui sera plus aisé à la salle des ventes. Enfin, cette salle et ses dégagements permettront aux voyageurs de commerce russes d'exposer et de vendre divers petits articles courants.

II. — ASIE.

Corée. — *Le commerce extérieur en* 1908. — Le commerce extérieur de la Corée s'est élevé en 1908 à 162.540.000 francs: les importations ont été de 105.780.000 francs, soit d'environ 2.500.000 francs supérieures à celles de l'année précédente, tandis que les exportations n'ont atteint que 36.120.000 francs, c'est-à-dire 7.700.000 francs de moins qu'en 1907.

La principale cause de ce déclin des exportations est la diminution des sorties de riz et de ginseng; les peaux de bœufs, le coton et le bétail ont été également atteints.

A l'importation, les filés de coton et les shirtings écrus ont souffert de la réduction du pouvoir d'achat des Coréens, qui manquent d'argent et voient le crédit se resserrer de plus en plus; l'augmentation signalée n'est due qu'aux entrées de matériel destiné aux travaux publics divers entrepris par les Japonais.

Cette nation participe de 59 % aux importations et de 77 % aux exportations.

Le meilleur client de la Corée est ensuite la Chine, qui a pris 16 % des exportations; le reste est partagé par les autres nations, parmi lesquelles on peut citer la Hollande, qui a acheté 155.000 francs de riz et les Etats-Unis, qui ont acquis 116.000 francs d'or extrait des mines de Unsan.

Après le Japon, l'Angleterre figure pour 16 % dans les importations; puis viennent la Chine et les Etats-Unis avec chacun 10 %.

Il est à noter que les statistiques douanières de l'année 1908 sont beaucoup plus exactes que les précédentes.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER

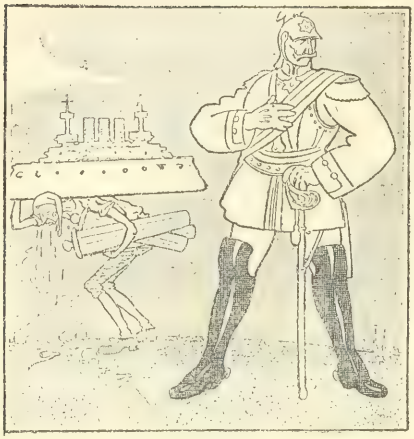

Paroles impériales.

L'Empereur : « Nous n'aimons les armes et nous ne développons nos armements que pour garantir notre paix, de laquelle seule dépendent notre industrie et notre travail. »

Wahre Jacob (Stuttgart).

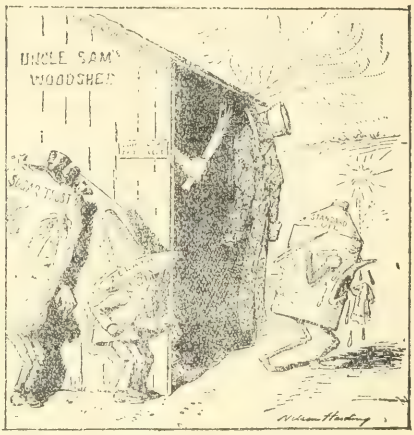

Justice expéditive.

« Au suivant ! »

The Brooklyn Eagle (New-York).

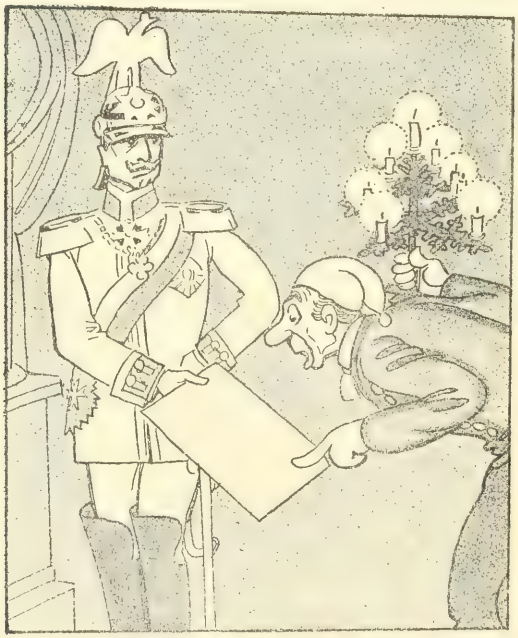

L'Empereur : « Voici, mon cher Michel, notre discours du trône. »

Michel : « Mais il n'y a rien là dessus ! »

L'Empereur : « Prends-le toujours ! »

Lustige Blätter (Berlin).

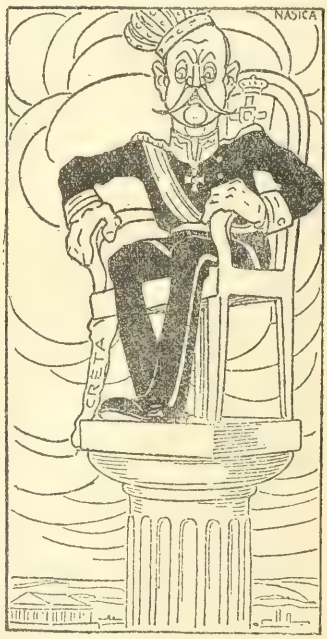

Le roi Georges de Grèce.

Position peu confortable.

Pasquino (Turin).

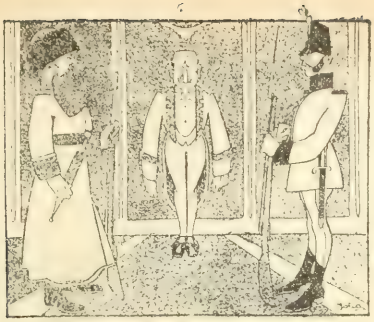

TITTONI. Comment choisir ? Russie ou Autriche ? Je vais servir les deux ! *Pasquino* (Turin).

Le petit Chaperon rouge.

LE LOUP (la Chambre des Lords) : « Le beau morceau ! Quel malheur que notre vieil ami (l'opinion publique) nous surveille avec tant d'intérêt, la hache à la main ! »

Daily Chronicle (Londres).

« Dans la chaudière ! »

Westminster Gazette (Londres).

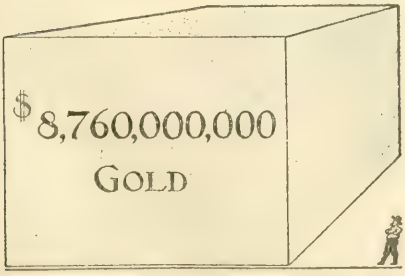

Le fermier américain contemple le bloc d'or formé de la valeur du produit des fermes des Etats-Unis pour 1909.

Public Opinion (New-York).

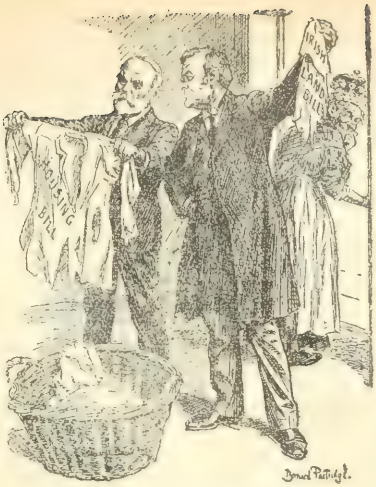

La Blanchisserie Lansdowne.

M. BIRREL A M. BURNS : « Ça va bien pour vous. Votre chemise n'est qu'un peu déchirée. Mais, moi ! Voyez ce qu'il me reste d'un pyjama complet. » *Punch* (Londres).

L'obstacle.

L'araignée japonaise embusquée au centre de sa toile.

Times Democrat (Nouvelle-Orléans

IVAN : « Cette botte italienne est parfaite ! Avec une botte anglaise à l'autre pied, je parcourrai triomphalement l'Europe ! »

Mucha (Varsovie).

NOMINATIONS OFFICIELLES.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Prosper Lecomte, consul général du Guatemala au Havre;
Emile Pro y Mariategui, consul du Pérou au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Heinrich est désig. pour le Dahomey.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de brigade* Bataille est nommé au command. de la 2e brig. de l'Indo-Chine.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Sermage est désig. pour les brigades indigènes de la Guinée.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Gaune; les *lieut.* Scola et Langlais sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *lieut.* Lancrenon est désig. pour le Congo.

Madagascar. — MM. le *chef d'escad.* Vaché et le *capit.* Lotte sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Mourisset est désig. pour Dakar.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Audoye est désig. pour la Martinique.

CORPS DE L'INTENDANCE

Chine. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Laffranque est désig. pour les fonctions de direct. de l'intendance du corps d'occupat.

Annam-Tonkin. — MM. le *sous-intend. de* 2e *cl.* Baron et l'*attaché de* 1re *cl.* Tiret sont désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Boyé; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Delabaude et les *méd. aides-majors de* 2e *cl.* Denœux et Tardieu sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Cambours-Mouflet; le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Lévier et le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Borel sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Chaumanet est désig. pour le chemin de fer de Thiès au Niger;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Sorel est désig. pour Bingerville;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Néel est désig. pour Niamey;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cavasse est désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *méd.-major de* 2e *cl.* Dubruel est désig. pour Kindia, en Guinée;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Garrot est désig. pour les brigades indigènes de la Guinée;

M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Bonneau est nommé chef du service de santé de la Guinée;

MM. les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Lafargue et Baisez et le *pharm. aide-maj. de* 2e *cl.* Antonini sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Aubert est désig. pour Brazzaville.

Madagascar. — MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Allain ; le *méd.-maj. de 2e cl.* Rousseau ; le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Millon et le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Certain sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Martin et le *pharm. aide-major de 2e cl.* Boucher sont désig. pour l'administ. pénitentiaire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Indo-Chine. — M. le *lieut. de vaiss.* Vigouroux d'Arvieu est désig. comme second pour la *Manche*.

Levant. — M. l'*enseigne de vaiss.* Gautier est désig. pour le *Faucon*, détaché en Crète.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Cor (H.-F.-C.), gouverneur de 3e cl. des colonies, est nommé gouverneur p. i. de Madagascar.

Sont nommés :

Juge de paix à compétence étendue à Bamako (Afrique Occidentale), M. Batsale ;

Juge de paix à compétence étendue à Bourail (Nouvelle-Calédonie), M. Mondragon ;

Greffier de la justice de paix de Bamako, M. Gayot ;

Greffier de la justice de paix de N'Djolé (Congo), M. Delorme ;

Notaire à la résidence du Gros-Morne (Martinique), M. Corneille ;

Notaire à la résidence de la Trinité (Martinique), M. Silvandre.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine et le droit international, par M. Milenko R. Vesnitch, une brochure de 21 pages, 9, rue d'Egmont, Bruxelles.

M. Vesnitch, le distingué ministre plénipotentiaire de Serbie à Paris, a récemment publié, dans la *Revue de droit international et de législation comparée*, un article particulièrement intéressant sur l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, dont cette brochure est un tirage à part. Il examine la question au point de vue juridique, appuyant ses conclusions sur des faits précis et entourant ses arguments des meilleures références : ses fonctions, ses précédentes études, les remarquables qualités de juriste dont il a fourni maintes preuves à la Cour permanente d'arbitrage (il en est l'un des membres les plus distingués), lui ont permis de donner à son exposé un cachet très personnel et de faire un travail des plus remarquables.

M. Vesnitch, pour faciliter l'intelligence du sujet, développe tout d'abord l'historique de l'annexion ; il tranche la question de race et cite, à l'appui de sa thèse, M. B. de Kallay lui-même, qui, dans sa classique histoire serbe, déclare que, sous trois religions, il n'y a en Bosnie et Herzégovine qu'une race et qu'un peuple serbe. Puis, il montre comment et sous quel aspect très spécial la question se présenta au Congrès de Berlin et cite, à ce propos, différents textes, en particulier celui de l'accord spécial intervenu entre les plénipotentiaires turcs et autrichiens avant la signature du traité de Berlin : cet accord stipulait formellement que l'occupation serait considérée comme provisoire. D'autre part, l'occupation et l'administration

des provinces par l'Autriche ont été limitées par l'esprit même du Congrès de Berlin, le fait de l'occupation ne devant pas porter atteinte aux droits de souveraineté du Sultan.

M. Vesnitch conclut en constatant que, par la force, l'Autriche-Hongrie gardera les fruits de l'annexion qui a été accomplie, mais que, au point de vue du droit, cet acte a besoin de la sanction des grandes puissances signataires du traité de Berlin. Son étude intéresse par la précision de la documentation, la remarquable clarté de l'exposé, par une impartialité et par une science des faits qui lui donnent une valeur très supérieure à la plupart des articles, si nombreux, qui ont été écrits sur ce sujet.

Le partage de l'Afrique : Fachoda, par Gabriel Hanotaux, de l'Académie française. Un vol. in-8° de 356 p. E. Flammarion, éditeur, Paris, 1909.

L'incident de *Fachoda* a produit une telle émotion dans le public qu'il importait de lui rendre son véritable caractère. C'est ce que M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, vient de faire à l'aide de documents diplomatiques indiscutables établissant l'absolue bonne foi de la France.

Si la pensée initiale eût été suivie et si on eût traité à temps, la négociation engagée depuis de longues années et qui acheva le *Partage de l'Afrique* eût dû aboutir, comme dans la première phase, en juin 1898, à une entente amiable entre les deux puissances.

Le *Partage de l'Afrique* n'en est pas moins accompli. Ce fut l'œuvre de dix années d'efforts dont M. Gabriel Hanotaux donne un exposé magistral, « à titre d'acteur et de témoin ».

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Revers de la Révolution. L'insurrection en Russie, armée aux frais du Japon. Une brochure in-8° de 20 pages. Edition du journal *Golos Pravdy*, Saint-Pétersbourg, 1909.

La Bulgarie, étude d'histoire diplomatique et de droit international, par Auguste Chaunier, docteur en droit. Un vol. in-16 de 224 pages, avec carte. Arthur Rousseau, Paris, 1909.

Discours prononcé par M. A. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil supérieur. Un vol. in-folio de 129 pages. Imprimerie commerciale, Saïgon, 1909.

Discours prononcé par M. Jules Peuvergne, lieutenant-gouverneur du Sénégal, à la séance d'ouverture de la session ordinaire du Conseil général. Une broch. in-8° de 32 pages. Imprimerie du gouvernement, Saint-Louis, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

La Ligue maritime (*déc.* 1909). La marine de guerre, par MM. le vice-amiral Gervais, le vice-amiral de Cuverville, Paul Doumer et Chaumet. — La marine du commerce, par MM. Ad. Bordes, J. Charles-Roux, André Lebon et Dupon.

La Quinzaine coloniale (25 *déc.* 1909). Le budget des colonies. Le rapport de M. Messimy.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de dez. de* 1909). Lopo Vaz de Sampayo e Mello : Regimen da propriedade indigena.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'INVASION DE L'ANGLETERRE

PAR LES ALLEMANDS

Depuis la conclusion de l'entente anglo-russe, la crainte d'une invasion allemande remplace dans les préoccupations anglaises le souci d'une attaque de l'Inde par la Russie. Non seulement l'Angleterre ne répète plus avec assurance : *the British bend all things to their will ;* mais, en proie à une crise de pessimisme, ce pays, hanté par la perspective d'un débarquement sur ses côtes, parcourt avec anxiété la liste des 54 invasions de son territoire, entre 1.066 et 1.798.

Un débarquement de troupes sur le littoral du Royaume-Uni est en effet un problème captivant, dont les stratégistes s'ingénient à trouver la solution. Le grand état-major de Berlin, organe de préparation à la guerre, l'a étudié comme il fait de toute opération *a priori* non invraisemblable. Moltke l'a dit, von der Goltz l'a répété : « L'invasion de l'Angleterre, jugée « déjà praticable d'un port français au temps de la marine à « voile, est considérée comme possible en prenant pour point « de départ un port allemand. »

Du côté anglais, des hommes d'Etat, des amiraux, des généraux, des diplomates confessent leurs appréhensions. Lord Milner estime que l'invasion de l'Angleterre est réalisable et que ses conséquences seront terribles. Lord Rosebery est aussi net : « Voulez-vous faire une politique stable à l'intérieur et à l'extérieur? Mettez la côte à l'abri d'une invasion. » Lord Roberts adresse de pressantes exhortations à ses compatriotes et s'efforce de secouer leur torpeur en agitant le spectre de la « descente » des Allemands.

Si bien que, talonné par « l'inquiétude de l'insécurité », le public anglais, pris de panique, s'égare dans le domaine de la fantaisie. En décembre 1908, l'amirauté allemande ayant commandé au comte Zeppelin quatre croiseurs aériens, quelques spécialistes d'outre-Manche discutèrent l'invasion par la voie

de l'air. Le major Baden Powell et sir Hiram Maxim admettent la possibilité de cette entreprise. Sir Raleigh, sans croire au succès immédiat, considère comme téméraire de fixer des limites aux inventions.

Cette théorie pourtant est prématurée. Il est facile de s'en rendre compte. Le *Zeppelin* prend 26 hommes dans sa nacelle. En comptant 20 hommes utiles par appareil, il faudrait 500 ballons pour débarquer 10.000 hommes. On voit où cela mènerait, sans compter les difficultés inhérentes à l'atterrissage d'une armée aérienne aussi nombreuse dans un espace restreint, afin d'éviter la destruction en détail des assaillants et d'opérer en même temps une concentration rapide.

Pourtant, des meetings présidés par le Lord Maire étudient la question de la suprématie de l'air : « Je suis resté longtemps « sceptique, déclarait le premier magistrat de la Cité, au su- « jet des possibilités et des menaces de la navigation aérienne. « Les autres peuples construisent des flottes de l'air. Me voici « converti. L'Angleterre est en retard. Si nos ancêtres avaient « agi de même pour la mer, nous ne serions pas ce que nous « sommes. Notre amour pour les sports, pour les voyages et les « aventures, notre habileté pour la navigation devraient nous « pousser à devenir les maîtres de l'air comme nous le sommes « de la mer. Actuellement, nous n'avons en construction qu'un « seul ballon, et les techniciens ne croient guère à son succès. « L'Allemagne, la France, les Etats-Unis nous dépassent, et « nous pourrions nous réveiller un beau matin avec la triste « surprise d'apercevoir un ballon planant sur la Banque d'An- « gleterre, pour laisser tomber une charge de dynamite à l'en- « droit convenable. La seule armée que l'on puisse opposer à « des navires aériens, ce sont des navires aériens. »

Dès le mois de mai 1909, Lord Raleigh prit la présidence d'une commission mixte (armée et marine) et l'on installa au laboratoire de physique de Chiswick une section d'expériences.

On parlait beaucoup alors du dirigeable-fantôme (qui n'était qu'un ballon-réclame ; on signalait sa présence tantôt ici, tantôt là, surtout à l'embouchure de la Tamise. Le gros public le prit pour un ballon allemand, et M. Dernburg, père du ministre allemand des Colonies, définissait comme il suit le péril que créait la mentalité anglaise : « Impossible de consi- « dérer sans inquiétude l'histoire de ce dirigeable. Le danger « ne réside pas dans l'antagonisme entre hommes politiques « des deux empires, ni dans les idées divergentes de leurs « souverains ou de leurs gouvernements ; il faut plutôt

« craindre l'accumulation continuelle de matières explosibles « dans le tempérament des deux peuples. Rien n'est plus « tranquille qu'une poudrière, une seconde avant son explo- « sion. »

Lord Northcliffe mit les choses au point : « Laissons ces « plaisanteries stupides sur les dirigeables allemands et son- « geons au véritable péril germanique : programme naval « accéléré, création de nouveaux chantiers, consolidation de « l'alliance austro-italienne et tentative de rapprochement « plus étroit avec les Etats-Unis. »

Après le dirigeable, vint l'aéroplane. L'heureuse traversée de Blériot accrut l'inquiétude générale, que le capitaine Thelluck justifiait avec un grand luxe de détails : « L'aéroplane ne « transportera pas de troupes ; mais quelques charges de « dynamite, lancées au bord de la Tamise sur les énormes « cylindres des parcs à pétrole, crèveront ces récipients. Le « liquide s'écoulera dans le fleuve ; les Allemands y mettront « le feu, et les flammes se répandant partout, dévoreront les « magasins, les docks, Londres même. Tous les pompiers du « royaume seront impuissants à les maîtriser. »

M. Haldane a beau répéter à l'écho : « Nous n'avons pas de frontières ! » le public anglais rêve des aéroplanes et des dirigeables comme moyens d'attaque. Il en vient à douter de ses puissantes escadres qui n'ont pas combattu depuis cent ans, comme il doute, avec plus de raison, de son armée en pleine refonte. Cette situation ne peut se prolonger sans péril. Il faut que ce grand pays se ressaisisse, qu'il abandonne les chimères pour rechercher sans retard les moyens propres à assurer la défense de ses côtes. Car l'invasion de l'Angleterre serait l'écroulement de l'empire britannique comme un château de cartes.

***

Laissons de côté les rêves de l'air, pour examiner les deux éléments fondamentaux de la Défense nationale, la marine et l'armée. Quelles mesures prendre ? D'abord, entretenir une flotte formidable. Le gouvernement s'y est employé de bonne heure, et lord Goschen, premier lord de l'Amirauté, combattit avec âpreté pour la règle du *Two Powers Standard*. Formule commode qui garantissait le principe de lord Bacon : *the rule of the sea is the epitome of monarchy*, en assurant une flotte capable d'affronter les armées navales de deux puissances quelconques, avec une supériorité sur elles de 10 %. Les deux

puissances-étalon étaient les plus fortes, c'est-à-dire, aujourd'hui, l'Allemagne et les Etats-Unis. Comme l'une et l'autre procèdent par bonds formidables, l'Angleterre finit par se demander : pourrons-nous observer longtemps la règle posée?

A la dernière discussion du budget, les orateurs des Communes firent, sur la marine américaine, la conspiration du silence. Aucun d'eux ne parla de cette flotte, qui pourtant occupe le second rang dans le monde (29 cuirassés en 1909) et devrait nécessairement, à ce titre, entrer en ligne de compte.

Interpellé à ce sujet (mai 1909), M. Asquith fit machine en arrière : « La menace d'une flotte est proportionnelle à « la distance qui sépare sa base d'opérations du champ de « bataille. On ne saurait assimiler une armée navale venant « de 300 milles, à une autre qui vient de 10.000 milles. Les « Etats-Unis peuvent occuper le second rang ; mais, comme « *efficacité d'agression*, l'Allemagne, la France et même l'Au- « triche sont plus redoutables. »

Ainsi, pratiquement, la vieille formule du *Two Powers Standard* se réduit à *One Power Standard* : devancer l'Allemagne dans la fièvre des constructions, voilà le mot d'ordre. Résolution d'autant plus raisonnable que des conditions particulières accroissent, pour l'Angleterre, la lourdeur du sacrifice. Il faut que sa flotte de première ligne soit prête à appareiller pour le combat sur un ordre télégraphique, sans être exposée à rester prisonnière dans les eaux territoriales, sous prétexte de couvrir Londres et l'entrée de la Tamise. Une complète liberté d'action lui est indispensable pour aller, au besoin, présenter la bataille au large, puisque l'offensive est la meilleure des défensives.

Voici comment le cabinet libéral met en pratique le principe du *One Power Standard*. En février 1909, M. Balfour, *leader* de l'opposition, réclamait 8 *Dreadnought*, l'Amirauté en demandait 6, les « Petits Anglais » n'en voulaient que 4. Le gouvernement, adoptant un compromis, résolut d'en mettre 4 en chantier et un cinquième « si les constructions à l'étranger le rendaient nécessaire ».

Ce lésinage dura peu. On apprit que l'Allemagne activait son programme, et en juillet, le gouvernement décida, suivant l'avis de M. Balfour vigoureusement exprimé, de construire les 8 mastodontes. Le premier lord, M. Mac Kenna, l'avoua aux Communes, avec résignation :

« Les conditions ne sont plus les mêmes; l'Autriche et « l'Italie vont construire chacune 4 *Dreadnought*... D'ailleurs, « dans les trois dernières années, l'Angleterre a mis en cale 8

« gros cuirassés, l'Allemagne en a mis 11... Impossible de con-
« tinuer ainsi... car dans dix ou douze ans, notre supériorité
« sur mer aurait disparu... »

A ce moment, la flotte mouillait dans la Tamise, et Londres, enthousiasmé, lui donnait des fêtes inoubliables. Par l'étalage de ces forces, le gouvernement voulait préparer les contribuables au vote d'un budget suffisant pour conserver à cette magnifique armée navale l'empire de la mer que l'Angleterre exerce depuis Nelson et sans lequel elle ne peut vivre. L'amiral May le rappelait au Guild-Hall : « Certes, la flotte a besoin de
« l'appui financier de la Cité ; mais, en revanche, sans la flotte,
« la Cité n'existerait pas. »

Les *éléments flottants* suffisent-ils à la défense de l'Angleterre? Certains amiraux le croient avec ferveur, malgré la défense insuffisante des arsenaux et la défense nulle des grands ports marchands (Liverpool, Cardiff, Newcastle, etc.), qui recèlent d'immenses richesses. Dans un raid audacieux, une division de croiseurs pourrait, sans les détruire, y causer des dégâts, c'est-à-dire un effet moral considérable. Les manœuvres navales annuelles en donnent souvent la preuve. Mais, après la dislocation des escadres, on se garde de proclamer la victoire de l'attaque, afin de ne pas exaspérer l'inquiétude des riverains. Les rapports restent confidentiels.

Cette école, qui considère comme inviolables les côtes anglaises couvertes par des escadres, se nomme la *Blue Water School*. Naguère elle était nombreuse; mais les rangs de ses partisans s'éclaircissent. L'amiral Bowden Smith, en se séparant de ce groupe optimiste, a motivé fortement sa résolution :

« Nous devons faire face à des contingences qui se présen-
« tent pour la première fois dans notre histoire. La principale
« puissance militaire construit une marine importante avec
« une activité fébrile; elle possède des transports rapides et
« elle concentre des forces redoutables sur un très petit espace
« de la mer du Nord. Pour répondre à ces préparatifs, nous
« avons dû répartir nos escadres autour de nos côtes, à cause
« de la faiblesse lamentable de notre armée... Si nous n'orga-
« nisons pas une sérieuse défense de terre, je ne crois pas que
« le *Two Powers Standard* soit suffisant, à l'avenir, pour con-
« stituer une protection absolue. »

On s'occupe avec ardeur de la réorganisation de l'armée de terre. Mais ici, les opinions varient beaucoup, entre partisans des demi-mesures et radicaux qui veulent couper le mal dans sa racine en demandant à la conscription les forces nécessaires. Lord Roberts, un de ceux-ci, préside la *National Service*

League, qui a pour but de donner aux jeunes Anglais en état de porter les armes l'entraînement nécessaire à la défense du Royaume-Uni. Tout citoyen majeur ferait trois ou quatre mois de service, et plus tard, il assisterait à des périodes régulières d'exercice. La ligue compte déjà 35.000 adhérents, parmi lesquels plus de 50 amiraux.

En somme, lord Roberts est le grand apôtre du service obligatoire et il combat avec énergie pour le triomphe de cette mesure. En 1906, il fit devant les lords une première charge à fond :

« Nous avons oublié, semble-t-il, les leçons de la dernière « guerre. L'idée dominante paraît être la réduction de nos « forces militaires, sans souci de nos responsabilités et de nos « richesses croissantes. L'histoire nous apprend de façon irré- « cusable qu'un empire incapable de défendre ses possessions « doit inévitablement périr... Jusqu'en 1815, c'est au soldat « allemand que l'Angleterre est redevable du mérite de ses « victoires, et par conséquent, de ses conquêtes coloniales. « Les Allemands travaillent aujourd'hui pour leur souverain. « Seize millions d'Anglais mettaient sur pied 600.000 soldats « contre la Révolution française ; 42 millions d'Anglais, dont « la fortune, les possessions et la responsabilité se sont infini- « ment accrues, n'ont aujourd'hui qu'une armée très réduite. « Parfois je désespère de voir ce pays devenir, avant qu'il soit « trop tard, conscient du danger et de son indigence militaire. Il « faut qu'une armée de première ligne importante, doublée « d'une réserve comptant 500.000 hommes, puisse rallier le « drapeau quand sonnera l'heure du péril. »

Nouvelle charge devant les lords, le 23 novembre 1908 :

« En 1905, dit en substance lord Roberts, M. Balfour décla- « rait impossible une invasion allemande. En 1908, on ne sau- « rait répéter cette affirmation. D'ailleurs, en 1905, il s'agis- « sait de la France ; aujourd'hui, c'est l'Allemagne qui est en « jeu... A l'arrivée, l'ennemi trouverait comme auxiliaires les « 80.000 Allemands fixés en Angleterre, avant-garde des hordes « germaniques, éléments d'un service de renseignements par- « faitement organisé. Et comme résistance ? L'armée anglaise « peu nombreuse, peu exercée, forte à ce moment, d'après lord « Roberts, de 353.000 hommes, qui se réduiraient à 240.000. « La garde des places et des points d'appui de la flotte en absor- « berait 200.000. Resterait 40.000 soldats pour repousser l'in- « vasion sur un point quelconque. C'est dérisoire. »

Le vieux maréchal estime que 600.000 hommes sont indispensables pour rejeter l'ennemi à la mer. Donc, 560.000 sol-

dats à trouver. Le projet Haldane le donnera-t-il? Non! répond lord Roberts. Et il n'est pas seul de cet avis : s'il trouve le nombre, il n'aura pas la qualité.

« Notre situation est effrayante », conclut le maréchal.

Le comte de Crewe, *leader* de la Chambre des lords, répond au nom du gouvernement :

« Nous sommes d'accord. En 1908, l'Angleterre n'est pas « à l'abri d'une invasion comme en 1905. Il nous faut une « armée puissante, afin d'obliger l'ennemi à prévoir de très « gros effectifs nécessitant de nombreux paquebots pour leur transport. Ce groupe important de vapeurs trompera moins « aisément la surveillance des escadres britanniques. L'état-« major général cherche en ce moment les moyens de rassem-« bler des forces considérables sur un point quelconque où « leur concentration s'imposerait. »

D'après lord Crewe, le projet Haldane suffit à toute éventualité. Mais les lords contestent cette assertion, et par 74 voix contre 32, votent la résolution suivante : « La défense des Iles-« Britanniques réclame, outre la marine, une armée assez forte « en nombre et en valeur pour faire hésiter le plus entrepre-« nant des envahisseurs. »

Bien entendu, ce vote laissait intacte l'existence du gouvernement; car le ministère est indépendant de la Chambre des lords, « assemblée irresponsable, affirme M. Asquith, qui ne représente point la masse des électeurs ».

Depuis la faillite de leur armée au Transvaal, les Anglais cherchent à organiser, *moyennant une dépense modérée*, des troupes solides et nombreuses, sans recourir à la conscription, impopulaire outre-Manche. Car l'Anglais met son indépendance au-dessus de tout : il s'expatrie volontiers pour chercher fortune mais rejette une mesure qui l'obligerait, ne fût-ce que pendant une courte période, à attendre, l'arme au pied, le débarquement des Allemands sur la côte.

Posé en ces termes, le problème militaire anglais est de la famille de la quadrature du cercle. Voici, en tout cas, le point de départ et le point d'arrivée actuel.

L'ancienne organisation, due au secrétaire d'Etat Cardwell, remontait à 1871. Sous ce régime suranné, l'armée anglaise comprenait :

1° FORCES DE 1re LIGNE ET RÉSERVE

Servaient en Angleterre et aux colonies pendant 12 ans, dont 7 dans l'armée active et 5 dans la réserve.

2° TROUPES AUXILIAIRES

Comprenant la milice, les volontaires, un corps de cavalerie (*yeomanry*).

Elles servaient dans la métropole et ne pouvaient être expédiées au dehors sans leur consentement.

M. Haldane s'efforce de donner à ces troupes la cohésion qui leur manquait. Depuis la réorganisation, l'armée anglaise comporte les deux groupes suivants :

1° ARMÉE DE 1re LIGNE

Comprenant 7 divisions, dont une de cavalerie.

Chaque régiment est divisé en deux groupes : l'un métropolitain, l'autre colonial.

2° ARMÉE DE 2e LIGNE

Les anciennes milices qui servaient exclusivement dans la métropole forment une réserve spéciale, que l'on peut employer à l'extérieur.

Les anciens volontaires et la *yeomanry* constituent une armée territoriale à 14 divisions, pourvue de tous les services auxiliaires (intendance, service de santé, etc.).

Le 1er janvier 1909, ces différents groupes comptaient les effectifs suivants :

Armée active	115.107 hommes (exercés)
Réserve	128.984 —
Territoriale	494.954 —
Total	739.045 hommes

Les territoriaux n'ont qu'un entraînement très faible : ils ne font que quelques jours de service en été, et leur instruction réelle ne commence guère qu'après la mobilisation. Le total général ne donne donc qu'une vague indication, puisque le cinquième seulement de ces 739.000 hommes reçoit une instruction sérieuse. Ce bloc de 115.000 soldats de l'armée active, M. Haldane, qui le compare à une pointe de métal bien trempé au sommet du cône des forces anglaises, a pourtant commencé par l'affaiblir en lui enlevant 20.000 hommes. Diminution intempestive qui souleva des protestations ; le roi lui-même en manifesta sa surprise, presque sa désapprobation, en annonçant en ces termes au 3e bataillon de la garde écossaise son licenciement : « Mon gouvernement a jugé nécessaire de réduire le budget de l'armée... »

Comme il s'agissait de recruter des volontaires, on se demanda si l'enthousiasme ne resterait pas inférieur aux besoins. Aussi chercha-t-on à captiver l'attention des intéressés.

Par une proclamation affichée à Londres, en décembre 1908, le duc de Fife prévint les habitants que le comté de Londres devait fournir 27.175 territoriaux. Cette affiche présentait le volontariat comme un agréable passe-temps. Les jeunes gens apprendraient gratuitement des sports indispensables, le tir au fusil de guerre, l'équitation, et chaque été ils passeraient quelques jours sous la tente. Si les engagements ne sont pas assez nombreux, concluait le duc de Fife, on sera obligé de recourir au service obligatoire et les citoyens exécuteront par ordre ce qu'ils refuseraient de faire de bonne volonté.

La réclame prit bientôt une forme plus bruyante et plus tangible. Quelques mois après, les volontaires territoriaux défilèrent dans Londres, musique en tête, escortés par la population. Au théâtre, le drame *The Englishman's home*, qui présentait les péripéties de l'invasion, réalisa chaque soir le maximum. Tour à tour l'horreur, le patriotisme, l'enthousiasme planaient sur la foule. Des sergents recruteurs se tenaient, dit-on, dans la salle, prêts à inscrire les enrôlements.

Plus tard, on joua *La Nation en armes*, que patronnait lord Roberts. Au dernier acte, l'armée anglaise en déroute laisse le chemin de Londres ouvert aux hordes germaniques. Les organisateurs comptaient beaucoup sur l'effet moral produit. Il est certain que, sous l'influence de cette réclame, le nombre des engagements tripla. Telle fut l'origine de cet emballement militaire, contre-partie de la puissance navale qui s'échafaude de l'autre côté de la mer du Nord avec tant de précision et de rapidité.

Cet enthousiasme durera-t-il plus longtemps qu'un feu de paille? En tout cas, dès le mois d'août 1909, les 14 divisions de l'armée territoriale étaient constituées, et d'après une information officielle, l'effectif des troupes à expédier au loin qui, en 1905, ne dépassait pas 230.000 hommes, atteignait 340.000 soldats. Il serait peut-être indiscret de demander si ces troupes d'exportation seraient capables de tenir tête aux corps d'armée allemands.

Quant à l'armée active, le ministre de la Guerre s'est efforcé de la doubler d'une réserve capable de jouer un rôle sur le continent. Il croit avoir réussi. Mais le duc de Bedford, peu convaincu, réclama, au sujet de cette réserve, une enquête que lord Roberts appuya avec vigueur, parce que le péril se rapproche de jour en jour et qu' « il est inutile de faire croire au « peuple anglais que sa sécurité est assurée, parce qu'en agis- « sant ainsi, on court à un désastre, la guerre étant une réa- « lité, et l'armée anglaise un simulacre ».

Devant les attaques, le ministre, impassible, déclare que plus tard l'Angleterre mobilisera des effectifs plus nombreux qu'autrefois, en économisant 62 millions par an. Mais une partie de la presse lui reproche son agitation dans tout le pays et ses innombrables discours sur la réorganisation de l'armée. Le directeur de la *National Review* a résumé ces critiques : « Si chacune des paroles de M. Haldane, au cours de sa der- « nière *campagne* oratoire, représentait seulement un soldat, « l'Angleterre aurait dès maintenant une armée formidable « laissant loin derrière elle celles de l'Allemagne, de la Russie « et de la France. »

Lord Roberts peint sous les couleurs les plus sombres l'invasion redoutée. « Les ports allemands de l'Elbe et du Weser, « dit-il, possèdent les paquebots nécessaires au transport rapide « de 200.000 soldats, faciles à embarquer sans tambour ni trom- « pette. Car, avant d'agir, le gouvernement saisirait les voies « ferrées, les télégraphes, et musèlerait la presse. Puis, à l'heure « favorable, le convoi se lancerait silencieusement dans la mer « du Nord, pour une destination connue seulement du chef de « l'expédition... La mer du Nord étant moins fréquentée que la « Manche, les paquebots allemands auraient plus de chance « de passer inaperçus qu'un convoi français traversant la « Manche... Que faut-il pour mener à bien cette entreprise? « L'Allemagne n'a pas besoin de conquérir la maîtrise de la « mer; il suffit qu'elle la possède pendant un court intervalle « et sur un point déterminé. »

Il faut bien dire que les officiers anglais ne redoutent point l'invasion d'un bloc de 200.000 hommes, mais de plusieurs groupes de 10.000 soldats, qui jetteraient la panique et le désarroi dans l'île, surtout si l'adversaire opérait en des points éloignés sur l'une et l'autre côte. L'Angleterre serait alors dans la situation périlleuse d'un cuirassé que plusieurs torpilleurs attaquent à la fois, des deux bords. A ce propos, nos voisins auraient un intérêt de premier ordre à activer les travaux de l'arsenal de Rosyth et à creuser un canal Clyde-Forth, livrant passage aux cuirassés d'une côte à l'autre, sans avoir à contourner le Nord de l'Ecosse [1], comme le canal Kaiser Wilhelm donne accès aux navires de la Baltique dans la mer du Nord, et réciproquement.

---

[1] En mars 1909, le duc de Sutherland a présidé le meeting d'inauguration de l'association nationale *Forth and Clyde Canal*. Cette voie aura une importance énorme au point de vue stratégique et commercial. Mais la question stratégique l'emporte de beaucoup, en permettant aux escadres de passer d'une mer dans l'autre avec une très notable économie de temps.

Les assertions du maréchal tiennent en quelques mots : transport de 200.000 hommes, effectuable sans éveiller l'attention ; plus grande facilité de passer sans être aperçu, en traversant la mer du Nord, qu'en traversant la Manche ; inutilité pour l'Allemagne d'exercer la suprématie de la mer.

Parler d'un corps expéditionnaire de 200.000 soldats, c'est évoquer l'impossible. Est-il supposable qu'un corps de cette importance puisse être assemblé, embarqué, transporté, sans que rien transpire au dehors?

Songez ensuite au volume qu'aurait le convoi portant une telle masse d'hommes. M. Balfour estime que, pour transporter 70.000 hommes, il faudrait un tonnage de 240.000 à 250.000 tonnes, soit 30 vapeurs de la taille de la *Gascogne*. A ce compte, le transport de 200.000 soldats nécessiterait 85 paquebots, soit une longueur de 50 kilomètres, en les rangeant, en ligne de file, à 400 mètres l'un de l'autre. On adopterait certainement un ordre de marche plus compact : mais, quel qu'il soit, le bloc des navires présenterait une cible immense. Et en cas de rencontre de l'adversaire, quelle hécatombe ! Que si le convoi s'émiette par petits groupes, les défenseurs auront encore plus d'occasions de le rencontrer. N'oublions pas que le point le plus rapproché de la côte d'Angleterre est à 370 milles (distance Paris-Montélimar, sur le P.-L.-M) de la côte allemande. A la vitesse de 20 nœuds, cette distance représente 18 heures de marche. Mais le convoi, nous le verrons ci-après, fera une route beaucoup plus longue ; il restera donc plus de dix-huit heures en mer.

Enfin, contrairement à l'affirmation de lord Roberts, l'ennemi commettrait une véritable folie s'il tentait un débarquement avant d'avoir conquis la suprématie de la mer. C'est d'une manœuvre aussi aventurée que l'on pourrait dire : le succès est voisin du désastre.

Quelques remarques encore sur cette opération risquée.

Le convoi quittera l'Elbe et le Weser de nuit : il mettra le cap au Nord, puis il se dirigera sur le point choisi, probablement dépourvu de fortifications, sur la côte d'Ecosse, en tout cas sur la côte orientale, ligne de moindre résistance, quand on a Londres pour objectif.

Vers le Sud, la *Hochseeflotte* allemande constituera un paravent derrière lequel on tentera la mise à terre. Cette escadre opposera une résistance désespérée, suivant la pensée du général Bronsart von Schellendorf : « Le fait de gagner un instant « le commandement de la mer et de faire marcher nos trans- « ports justifierait le sacrifice de la flotte entière. » En pré-

vision de cette éventualité, l'amirauté anglaise a étudié une répartition nouvelle de ses forces navales : un groupe de cuirassés de l'escadre de la Manche formerait une nouvelle escadre, avec centre au Nord de l'Ecosse.

Quand on parle d'une opération combinée, on est tenté parfois de ne compter que le temps nécessaire pour arriver à pied d'œuvre, dans l'espèce pour traverser la mer du Nord. Ce n'est pas sérieux. Il faut aussi se poser cette question, d'une importance capitale au point de vue des surprises possibles : Combien d'heures le débarquement durera-t-il? Sans doute, la rapidité est de rigueur; il ne s'agit point pourtant de déposer au plus vite le long du bord le personnel et les *impedimenta* (réduits au strict minimum), vivres et munitions nécessaires à cette troupe que l'on jette en pays ennemi, non pour faire une promenade militaire, mais pour combattre une population qui défendra son foyer. Expédier cet ensemble à terre dans des conditions satisfaisantes, voilà le problème, dont la solution n'est pas aisée, car le grand tirant d'eau des paquebots transporteurs et les exigences de la marée obligeront le convoi à se tenir au large et à transborder les troupes dans des chalands. Il faut donc beaucoup de circonstances réunies pour débarquer un corps d'invasion, et le fait de n'être pas maître de la mer complique les choses au point de rendre l'opération à peu près impraticable.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des assaillants. Et les défenseurs? L'Angleterre a sur sa côte des sémaphores, des postes de télégraphie sans fil[1], des chemins de fer, des flottilles de *destroyers* et de sous-marins. Il y a gros à parier que le convoi entrera dans le rayon de visibilité d'un appareil signaleur. Alors, tous les moyens de défense restés intacts, même après un désastre naval (fort peu probable), troupes, navires de deuxième ligne, mouilleurs de mines, destroyers, submersibles, convergeront vers l'envahisseur pour le détruire.

Ainsi, un débarquement sur le littoral anglais est une entreprise pleine de difficultés. On risque un désastre en le tentant, même si l'on est maître de la mer. Mais, peut-on reléguer cette opération dans le domaine des impossibilités ?

*
* *

A toute occasion, lord Roberts dénonce avec véhémence l'existence du péril germanique. Ses déclarations causent une

[1] Au mois de septembre 1909, le gouvernement britannique a repris à la Société Marconi la direction des appareils côtiers qui échangent des communications avec les navires.

sensation profonde, même quand le vieux maréchal exagère de parti pris l'importance du corps d'invasion, quand il pousse au noir le tableau pour contrecarrer plus fortement les projets insuffisants de M. Haldane et imposer l'organisation d'une défense vraiment efficace.

Lord Roberts attaque avec d'autant plus d'énergie que, outre sa conviction, il a conscience d'être l'interprète des idées d'Edouard VII. A plusieurs reprises, le roi s'est en effet déclaré partisan d'une armée assez forte pour agir, au besoin, sur le continent.

Un autre personnage, le vicomte Esher, gouverneur de Windsor, que son amitié avec le souverain oblige à une extrême réserve, a prononcé, en mai 1909, à Callender (comté de Perth) un discours significatif : « La situation de l'Empire britan-« nique est périlleuse... Si l'on ne prend des mesures éner-« giques, nos fils seront réduits à combattre pour leur indé-« pendance... Le service obligatoire est une cruelle nécessité ; « mais, le jour viendra, j'espère, où tout homme jeune et vigou-« reux consentira, sous peine d'encourir le mépris public, à se « soumettre à la discipline militaire. »

En juillet 1909, le vieux maréchal, infatigable, demanda aux lords le vote en première lecture du bill établissant la conscription, sans omettre de dresser une fois de plus un réquisitoire en règle contre la réforme Haldane :

« Nous sommes à la merci d'un désastre naval... Plus notre « supériorité maritime devient douteuse, plus nous devons être « forts sur terre... Il nous faut un million d'hommes bien « entraînés et bien commandés. La conscription seule nous « donnera ce million d'hommes. »

A la majorité de 20 voix, les lords refusèrent de s'associer à cette demande, se contentant de voter la motion incolore, la constatation pure et simple de lord Northumberland :

« La Chambre des lords reconnaît la nécessité d'une armée « suffisante pour assurer notre pays contre tout danger d'inva-« sion et l'avantage de donner à la population le meilleur « genre possible d'entraînement militaire. »

Si, dans la Chambre des lords, la majorité hostile au projet du maréchal semble s'effriter, il faut observer que l'avis des lords ne représente pas nécessairement celui du pays. L'opinion publique paraît en somme satisfaite de ce qui existe et surtout de ce qu'on lui promet.

Elargissons le cercle ; au lieu d'examiner le Royaume-Uni, plaçons-nous au point de vue international. Faisons trêve de cette sentimentalité qui double notre politique ; mettons-nous

en face des réalités. L'Entente cordiale, il n'est pas téméraire de le supposer, est la préface d'une alliance. Considérons donc ce que serait une guerre où combattraient d'un côté les puissances de la Triple-Alliance, de l'autre le trinôme Angleterre-France-Russie. Au premier moment, les masses profondes germaniques débordant notre frontière frapperaient un grand coup. Les petites pièces de 75 des corps allemands tonnant en Champagne auraient une portée beaucoup plus étendue que les canons monstres de 305 grondant au large dans les tourelles des *Dreadnought* anglais, et en somme, les escadres du Royaume-Uni ne résoudraient rien : la querelle se viderait sur terre et nous supporterions tout le choc. « Le seul avantage, « dit justement M. René Millet, que nous tirions des bonnes « dispositions de l'Angleterre, c'est que l'Allemagne hésite à se « jeter tête baissée dans une guerre qui ruinerait son com- « merce. » Ceci est bon pour l'Entente cordiale ; mais l'alliance doit donner davantage. Dans les conditions actuelles, les deux alliés n'apporteraient pas des éléments équivalents : nous donnerions certainement plus que l'Angleterre. Si l'on déclare couramment que la France n'a pas la marine de sa politique, on commence à se rendre compte que l'Angleterre n'a pas l'armée de sa politique. Avec les intérêts immenses que lui crée un empire éparpillé d'une façon presque ininterrompue sur les 360 degrés de longitude, mêlée très activement à tous les grands événements qu'elle a le désir légitime de diriger, il lui faudrait pouvoir agir sur le continent non point avec des milices, mais avec des corps d'armée très solidement constitués. Or, nous n'apercevons qu'un moyen d'obtenir ce desideratum. Malgré la répugnance de nos voisins pour la conscription, malgré les efforts des contribuables d'outre-Manche pour esquiver cette charge nouvelle, en présence de nécessités inéluctables, car c'est la lutte pour la vie qu'il faudra combattre, la masse des citoyens anglais ne se doit-elle pas à elle-même de faire bon marché du trouble que l'égalité de l'impôt du sang apportera dans l'existence de chacun?

La préparation à cette lutte à mort exige des deux contractants le maximum d'efforts. Cette formule se résume pour nous à construire de nouveaux cuirassés et à poursuivre la réforme de notre marine : pour l'Angleterre, à échafauder sur le service obligatoire une armée puissante, digne de ses responsabilités et de ses traditions. Notre voisine en tirerait, croyons-nous, un triple avantage : assurer sa propre sécurité en étalant sur ses côtes une fraction suffisante de ses forces vives ; acquérir la faculté de jeter dans la balance, c'est-à-dire sur la rive con-

tinentale du Pas-de-Calais, le poids de son épée, 500.000 hommes parfaitement entraînés, capables de tenir tête aux soldats les plus redoutables de l'Europe, et par suite, de créer une très sérieuse diversion : troisième point, renforcer l'action de sa diplomatie, qui paraît avoir donné dans ces derniers temps quelques signes de faiblesse. L'exemple de l'annexion bosniaque-herzégovienne n'a-t-il pas montré une fois de plus que seule est efficace la diplomatie qui s'appuie sur de gros bataillons ?

Enfin, il paraît opportun d'agir avec une promptitude dont lord Norfolk a signalé la nécessité : « Puissions-nous ne jamais « voir le jour où retentira en Angleterre ce cri douloureux : « Trop tard ! Trop tard ! »

Commandant Davin.

LE NATIONALISME ITALIEN[1]

C'était un lieu commun, il y a dix ou quinze ans, que de prédire la décadence des races latines. Leur décadence, ce n'était même pas assez dire. Il se trouvait des prophètes pour annoncer leur ruine assurée, leur absorption fatale par des races voisines plus jeunes et mieux trempées. Les temps, il est vrai, étaient durs pour les peuples héritiers de Rome, et les apparences pouvaient donner raison aux prophètes de malheur. L'Italie venait de subir, en Abyssinie, l'échec éclatant d'Adoua; l'Espagne, initiatrice de l'impérialisme colonial dans l'ère moderne, venait d'être battue, malgré une résistance héroïque, dans ces mers où jadis elle dominait, par la flotte nord-américaine, née de la veille; la France, déchirée par les suites d'une affaire judiciaire qui avait dégénéré en querelle politique, tout entière à ses luttes intérieures, se désintéressait des grandes questions internationales; les républiques de l'Amérique du Sud, non moins déchirées que la plus grande république européenne, oscillaient entre la dictature et l'anarchie. Assurément, le spectacle offert par les principales nations latines était alors peu édifiant. Que leurs ennemis s'en réjouissent, il n'y avait pas lieu de s'en étonner, et c'eût été montrer de la naïveté que de leur en faire un reproche. Mais les nations latines, par une singulière aberration, fournissaient elles-mêmes des recrues de marque au contingent des détracteurs. Découragées par leurs revers, elles semblaient se résigner à mourir et borner désormais leur rôle à se creuser une fosse digne d'elles. On voyait des sociologues développer cette idée si fausse que les nations du Nord de l'Europe, les nations ayant rejeté le catholicisme, sont seules capables de s'adapter à ces idées de liberté, de tolérance et de démocratie qui sont comme le climat moral des temps modernes[2]. On

---

[1] Conférence à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, le 14 janvier 1910.

[2] C'est la thèse soutenue par Emile de Laveleye dans un essai paru en 1875, depuis lors publié en brochure à la librairie Fischbacher, à Paris : *De l'avenir des peuples catholiques*. On lit, à la page 49 de cette brochure : « Là où les pro-« testants triomphent, ils établissent des institutions libres », et à la page 52 : « La « Réforme inspira partout d'énergiques revendications en faveur des droits naturels, « la liberté, la tolérance, l'égalité des droits, la souveraineté des peuples. » Mais cette opinion ne paraît-elle pas, sous cette forme si absolue, difficilement soutenable quand on observe, par exemple, le rôle joué aujourd'hui en Europe par la Prusse ? La conduite de la Prusse à l'égard de ses sujets polonais, pour ne parler que de

classait les races en races vieilles et races jeunes, en races ayant joué un rôle dans le passé et en races appelées à jouer le leur dans l'avenir. Parmi les premières, on plaçait l'ensemble des Latins, et parmi les autres on citait en premier lieu les Allemands et leurs cousins les Anglo-Saxons. Le livre intitulé *De la supériorité des Anglo-Saxons* témoignera, aux yeux de la postérité, de ce moment de défaillance et d'abdication.

Cette dépression morbide, heureusement, ne dura pas. Les nuages qui obscurcissaient l'horizon latin se dissipèrent un peu et les peuples latins reprirent courage. Ils n'ont, aussi bien, aucune raison sérieuse de désespérer. La France, après avoir victorieusement surmonté une crise dont tout autre fût restée profondément meurtrie, a repris sa place dans le concert européen. Et une campagne au Maroc, menée dans des circonstances difficiles, couronnée bientôt d'un brillant succès, a montré que son armée n'a rien perdu de ses qualités guerrières. L'Espagne, ayant pris son parti de la perte de ses colonies américaines, s'est trouvée avoir fait comme l'aéronaute qui, pour avoir jeté du lest, s'élève plus haut. Tous ceux qui sont au courant des choses de ce pays s'accordent à vanter ses prodigieuses ressources, la vitalité de sa population, son fonds excellent. La campagne que l'Espagne vient de mener au Maroc, elle aussi, n'a pas moins témoigné en faveur des qualités militaires de ses enfants. De sorte qu'on est fondé à soutenir que l'Espagne d'aujourd'hui est en progrès sur l'Espagne d'hier. Je ne m'attarderai pas à tracer le tableau de la *latinité* dans les autres pays d'Europe et hors d'Europe, dans l'Amérique du Nord (au Canada), et dans l'Amérique du Sud ; mais il me sera bien permis de constater les perspectives favorables qui s'offrent, de l'avis général des observateurs impartiaux, aux populations de toutes ces contrées. Quel précieux réservoir d'énergie latine que le Brésil, que la République Argentine, que le Mexique! Et qu'est-ce que ces pays, avec leurs *possibilités* — comme on dit aujourd'hui — illimitées, ne sont pas en droit d'attendre de l'avenir? Dans un autre continent plus près de nous, dans l'Afrique du Nord, la race latine ne nous ménage-t-elle pas aussi des surprises? Une race latine nouvelle, formée des éléments les plus disparates, français, espagnols, italiens, maltais,

---

ceux-là, n'est-elle pas en contradiction absolue avec les principes qui, d'après Laveleye, présideraient à la politique des Etats protestants ? D'autant plus que ces mêmes Polonais, sous le sceptre de la catholique Autriche, jouissent en Galicie d'un régime relativement libéral. On pourrait faire dans la politique de ce temps bien d'autres constatations infligeant à la thèse du sociologue belge le même démenti.

est en voie de formation dans cette partie du continent noir, aujourd'hui gagnée à la civilisation. Ces éléments disparates sont en train de se fondre, de se pénétrer, sous le climat méditerranéen. Il en sortira un peuple qui aura, comme un autre, ses destinées. Les poètes de la cour d'Auguste appelaient la Méditerranée *Mare nostrum*. Cette appellation, hélas! n'est plus de mise. Que du moins la plus grande partie possible du littoral de la Méditerranée appartienne aux races méditerranéennes!

Et j'arrive, dans cette revue trop succincte, à parler du pays latin à qui nous allons plus particulièrement vouer notre attention, à l'Italie. C'est elle, peut-être, qui, dans la dernière décade, a donné les preuves les plus réjouissantes de vitalité latine. Au point de vue purement matériel, l'Italie est en plein relèvement. L'Italie a restauré ses finances, l'Italie assiste, dans sa partie septentrionale, à un essor commercial et industriel qui dépasse les prévisions les plus optimistes. L'Italie, d'ailleurs, n'est pas encore un pays riche. N'étant pas riche, elle est prolifique. Elle est prolifique, avec les avantages et les inconvénients qui en résultent. Si le Nord de la péninsule doit connaître quelque jour la prospérité dont jouit la France, peut-être y verra-t-on, comme en France, la population rester stationnaire. En attendant, l'Italie n'en est pas là. Et sa population s'accroît avec une telle rapidité qu'il y a lieu de prévoir — surtout si ce pays réussit à enrayer l'émigration — le jour où il viendra, pour ce qui est du chiffre de la population, en tête de liste des nations européennes de race latine. Les Italiens sont donc autorisés à envisager l'avenir avec confiance. On appelle couramment, dans la péninsule, le jeune royaume d'Italie « la Troisième Italie ». La *Terza Italia*, c'est l'Italie de Victor Emmanuel II, d'Humbert Ier, de Victor Emmanuel III. Ses destinées pourront-elles être un jour comparées à celles de la première Italie et de la deuxième? Il est trop tôt pour en préjuger. L'Italie a beaucoup à faire encore dans la voie du progrès politique. Mais ce qu'il y a lieu d'observer, et ce que nous voulons étudier ici, c'est un certain mouvement des esprits qui tend à donner aux Italiens une de ces choses essentielles qui leur manquent : une conscience nationale. « L'Italie est faite, disait, au lendemain de la conquête de l'Unité, Massimo d'Azeglio. Il s'agit maintenant de faire les Italiens. » Le conseil était bon. Il est seulement regrettable qu'il n'ait pas été suivi plus tôt. Il est hors de doute, en effet, que « les Italiens » n'existent pas encore, et de même il n'est pas douteux que si cet état de choses devait continuer, l'Italie risquerait d'y perdre sa vie comme nation. C'est donc de la conscience de ce

danger qu'est sorti le nationalisme italien. Au mal reconnu et constaté il se propose en remède.

*
* *

Mais avant de poursuivre, je tiens à prendre une précaution qui n'est pas purement oratoire. J'ai hâte de signaler l'erreur que l'on commettrait en assimilant le nationalisme italien, dont il va être parlé, au nationalisme français. Le nationalisme italien diffère du nationalisme français parce que le patriotisme est un mot qui possède en italien un sens qui n'est pas tout à fait le même qu'en français. La France se réjouit d'une unité nationale parfaite et indiscutée, ce qui n'est pas le cas en Italie, où le régionalisme possède encore des adeptes. La France n'a jamais gémi, pendant des siècles, comme l'Italie, sous un joug étranger. Le patriotisme français, sous sa forme actuelle, date de la Révolution. Il signifiait dès lors liberté politique, se proposait la défense des droits de l'homme et du citoyen. En Italie, le patriotisme a été surtout un élan vers la délivrance, une aspiration de la nation asservie au droit de se gouverner elle-même. Le patriotisme français a toujours été essentiellement politique. Le patriotisme italien a toujours été et doit être non seulement politique, mais national.

Aussi bien le nationalisme italien est-il moins un parti qu'un mouvement des esprits, une espérance, un idéal. Il se meut dans un cadre plus large que le nationalisme français. Il comprend dans son sein des conservateurs, des radicaux, des socialistes. Peut-être même a-t-il trouvé dans les partis de gauche un meilleur accueil que dans les partis de droite.

La poussée nationaliste, dont l'Italie est aujourd'hui le théâtre, n'est d'ailleurs pas un phénomène incohérent, et moins encore inattendu : c'est le résultat nécessaire de la double évolution des idées et des faits politiques. Nous allons successivement étudier ces deux facteurs du nationalisme italien.

On est toujours tenté, quand on parle de l'Italie, de remonter au déluge, ou à peu près, pour essayer d'expliquer les phénomènes les plus modernes. Il y a dans la vie spirituelle de cette Italie, si morcelée, si déchirée, si étouffée pendant des siècles sous la domination étrangère, une force de continuité, une persistance secrète des idées traditionnelles qui tiennent du miracle. Je résisterai toutefois à la tentation d'aller chercher à la cour d'Auguste les initiateurs du nationalisme italien ; mais on me permettra bien d'indiquer rapidement, plus près de nous, quelques pères de cette jeune Eglise. Il y a tout d'abord Dante Alighieri. Celui-là souffrit plus que personne de l'abais-

sement, des déchirements de l'Italie. Devançant les temps, porté seulement par son génie et par l'amour qu'il avait pour son pays, il fit le rêve grandiose de l'empire romain restauré imposant par sa force la paix universelle. Il y a aussi Machiavel, ce grand méconnu, ce grand Italien. Seul peut-être parmi les hommes de son époque, il avait compris qu'il était de l'intérêt bien entendu de l'Italie de chercher à devenir une nation homogène, comme la France et l'Angleterre.

Pendant les siècles qui suivent, l'idée nationale sommeille en Italie. Il faut, pour la réveiller, la présence de Bonaparte au delà des Alpes. En effet, le principe des nationalités, sous sa forme actuelle, est une création de la Révolution française. « Robespierre à cheval », Bonaparte apporta cette idée en Italie, avec beaucoup d'autres, dans les plis du drapeau tricolore. Le clairon de Montenotte, Rivoli, Castiglione, Marengo sonna la diane de la résurrection italienne. Ce n'est pas un paradoxe d'affirmer que la notion de patrie, dans l'Italie d'aujourd'hui, est pour une grande part une création de la Révolution française, interprétée par le génie de Napoléon. Certains Italiens, et non des moindres, ont pu ne pas admettre ce fait sur le moment. Maintenant que le temps a fait son œuvre, il convient de rendre témoignage à la vérité. Sagement mise en valeur, cette idée ne serait-elle pas apte à resserrer les liens existant entre les deux pays? Le génie de ce Napoléon qui créa la France moderne était tout pénétré d'idées romaines et classiques. L'Italie, d'autre part, fille de Rome, est, comme nation, une création du génie français. Ils sont de toutes sortes les nœuds enchevêtrés qui rattachent l'une à l'autre les deux sœurs latines.

Ni Alfieri [1], ni Gioberti [2] n'auraient admis ce point de vue. Cela ne saurait nous empêcher de saluer en ces deux grands hommes deux représentants actifs et influents entre tous de l'idée nationale au delà des Alpes. Leurs efforts, comme ceux de leurs prédécesseurs, restèrent vains. La détresse italienne persiste pendant toute la première moitié du XIXe siècle et l'œuvre de Leopardi en témoigne avec éloquence. Les *Canzoni* de ce poète expriment le découragement, le scepticisme religieux et politique qui s'étaient emparés des cœurs italiens au lendemain de 1815 et de 1821. Platonique dans l'œuvre de Leopardi, ce sentiment a chez Foscolo une forme violente : plutôt que de vivre esclave, Jacopo Ortis se donne la mort.

Plus heureux, les auteurs de la génération suivante virent

---

[1] Alfieri (1749-1803).
[2] Gioberti (1801-1852).

s'accomplir le rêve séculaire. Les victoires nationales du *Risorgimento* ont trouvé leur barde éloquent et inspiré dans la personne de ce Giosuè Carducci, à qui Paris s'apprête à élever un monument. Giosuè Carducci, il n'y a pas de poète qui soit plus en honneur que celui-là auprès des nationalistes italiens d'aujourd'hui. Ses enthousiasmes sont leurs enthousiasmes, ses haines sont leurs haines, ses amours sont leurs amours. Carducci était classique, ardemment, jalousement classique et nous verrons tantôt avec quelle rigueur le théoricien le plus en vue du nationalisme nouveau oppose à l'idéal romantique mourant un néo-classicisme infiniment plus rapproché des idées romaines traditionnelles. Carducci, parce que classique, était anticlérical, et même, dans une certaine mesure, antichrétien. Et c'est là encore un caractère commun à son œuvre et à la doctrine nationaliste telle que la formulent ses théoriciens les plus autorisés. Carducci a chanté la gloire de Rome; mais la Rome qu'il exalte, c'est la Rome de l'antiquité et de la Renaissance, c'est la Rome de l'humanisme, ce n'est pas la Rome *sémitisée*, comme il dit, des papes. La tradition romaine qu'il s'agit, d'après lui, de remettre en vigueur, c'est la tradition de Rome initiatrice du droit, foyer de la liberté, champion de la justice, terre-sainte des belles-lettres et des beaux-arts. « Tout ce qui est au monde civilisé, s'écrie Carducci, grand, « auguste, est romain encore. » Son idéal national — notons la formule — est un curieux mélange de l'esprit romain et de l'esprit révolutionnaire moderne. En quoi l'idéal personnel de Carducci s'harmonisait à merveille avec l'idéal de son époque, avec cet idéal dont s'inspirèrent les hommes d'Etat et les hommes de guerre du *Risorgimento*, avec cet idéal qui présida à la rénovation de l'Italie et qui est digne de l'inspirer encore dans l'avenir. Carducci a consacré aux héros du *Risorgimento*, représentants de cette tradition classique et nationale, une série d'éloges pindariques qui dureront autant que la langue italienne. Dans l'*Ode à Garibaldi*, Carducci montre le dernier des *condottieri* prenant place après sa mort parmi ses aînés : « Et Dante dit à Virgile : *Jamais nous ne rêvâmes plus* « *noble figure de héros*. Et Tite-Live ajoute avec un sourire : « *Mais il appartient à l'histoire de l'Italie, ce Ligurien opi-* « *niâtre et hardi qui, appuyé sur la justice, regarde vers les* « *hauteurs et rayonne dans l'idéal.* »

Rome antique fut belliqueuse. La civilisation romaine fut une civilisation guerrière. Carducci, sur ce point encore, conforme son moderne idéal italien à l'antique idéal romain. Il reproche à ses contemporains leur sensibilité excessive : « De-

« puis Voltaire, écrit-il, c'est le règne du nerf sur le muscle. Il « faut maintenant que le muscle reprenne sa force. » Poète du muscle, poète de l'action, Carducci voit dans la guerre une fatalité éternelle dont l'homme n'a pas à rougir. L'œuvre poétique de cet auteur est traversée par un large souffle, chevaleresque, militaire et même impérialiste. L'impérialisme n'est-il pas une chose toute romaine? Si épris qu'il soit de liberté et de justice, Carducci répudie de toutes ses forces l'utopie *humanitaire*, l'idéal millénaire, la chimère pacifiste, chère aux socialistes internationaux.

L'unité italienne s'est faite par la guerre. Elle s'achèvera par la guerre. A ce principe, Giosuè Carducci est toujours resté fidèle. Comme un Congrès de la Paix tenait à Rome ses assises, le poète des *Odes barbares* protesta en publiant avec ostentation une pièce de vers où la guerre était appelée « une fatale et sublime folie ». Si le prix Nobel ne lui fut décerné qu'un an avant sa mort, c'est à son apologie de la guerre que ce retard doit être attribué. Il se résignait d'ailleurs d'un cœur serein à l'acrimonie des humanitaires. Carducci ne fit jamais au socialisme aucune concession. Il eut beau voir cette tendance progresser parmi la jeunesse universitaire : il résista à l'entraînement. Et voici que la nouvelle génération d'étudiants, reniant ses prédécesseurs immédiats, retourne à l'idéal du vieux maître avec un élan dont il ne l'aurait pas crue capable : « Les temps « sont désolés de beauté et d'idéal, gémissait-il dans une allo- « cution prononcée le 7 janvier 1897. Il semble que la conscience « nationale manque aux générations actuelles parce que les « éducateurs ont trop laissé voir qu'ils ne prenaient point « souci de l'éducation nationale. Assemblées à l'entour des « hontes et des scandales, je dirai officiels, les foules oublient, « bien mieux elles ignorent, les jours de gloire d'autrefois. « Elles ont oublié et les hommes et les faits tout récents, grâce à « qui et grâce à quoi elles sont devenues ou plutôt auraient pu « devenir un peuple. Mais le peuple ignore tout cela et s'en « moque. Ou bien s'il en a cure, ce n'est que dans un intérêt « de parti. » Avec quelle joie l'homme qui faisait, il y a treize ans, cette constatation affligée, n'assisterait-il pas à la Renaissance patriotique actuelle?

Carducci avait commencé par marquer peu d'admiration aux ouvrages d'un poète qui fut de son vivant un jeune rival en gloire et qui, depuis la mort du maître de Bologne, occupe dans les lettres italiennes une primauté incontestée : je veux dire Gabriel d'Annunzio. Carducci ne pouvait aimer la prose de *Piacere* et les vers d'*Isotteo e la Chimera*. Aussi ne les aima-t-il

point; mais Gabriel d'Annunzio ayant publié sa *Canzone a Verdi*, le vieux professeur patriote en eut le cœur tout ému et il en éprouva tant de plaisir qu'il adressa à l'auteur un télégramme de félicitations. Alors commencèrent entre les deux poètes des rapports meilleurs. En 1901, d'Annunzio vint faire à Carducci, à Bologne, une visite en quelque sorte officielle. Et cette visite scella l'amitié des deux grands hommes. Souriant, le maître vint à la rencontre du disciple et l'embrassa. De côté et d'autre, on apprit à se mieux connaître. Dans la *Laus vitæ*, d'Annunzio a inséré, en l'honneur de Carducci, un éloge dont on sait qu'il fut doux au cœur du vieux barde. L'opposition de ces deux génies n'était-elle pas tout en surface? Leur antagonisme ne pouvait durer. Carducci et d'Annunzio pensaient de même sur les questions vitales et sur la première d'entre elles : la question nationale. J'imagine que ces sentiments qu'ils avaient en commun, l'attachement à la tradition classique et romaine, un haut idéal civique et guerrier, contribuèrent à les rapprocher. Le plus grand poète de l'Italie d'aujourd'hui appartient, en effet, par toutes ses fibres au mouvement dont nous indiquons ici la filiation idéale avant de l'observer dans les réalités politiques. Les détracteurs de Gabriel d'Annunzio prétendent que ce poète avait deviné le mouvement et qu'il s'était empressé, dans son appétit du succès, de capter à son profit l'idée nationale. C'est une calomnie. Gabriel d'Annunzio a commencé de rompre des lances en faveur de la *latinità* et de l'*italianità* à une époque où ces idées étaient peu en faveur parmi les lettrés et parmi la jeunesse. Ses meilleurs ouvrages sont pleins du civisme le plus généreux. Quel souffle puissant dans ce *Canto inaugurale per la nazione eletta*, où il souhaite et prédit à la troisième Italie de brillantes destinées! Quelle foi dans une renaissance latine traverse son drame intitulé la *Gloire*, qui fut écrit il y a dix ans, en février et mars 1899 : « Nous sommes entrés dans la lutte, déclare le protagoniste de « la pièce, Giordano Fauro, avec le pressentiment qu'apparaî- « trait bientôt une idée dominatrice et créatrice dont nous ai- « merions à être les instruments obéissants et lucides pour la « reconstruction de la cité, de la patrie, de la force latines! » L'amour de la patrie italienne et le souci de sa grandeur sont plus sensibles encore dans la pièce intitulée la *Nave* (le Navire). *Tragedia adriatica* (Tragédie adriatique), ainsi la qualifie le poète. La *Nave* est au point de vue littéraire une œuvre superbe ; mais c'est aussi, au point de vue politique, un acte de foi, une manifestation irrédentiste dont l'Autriche ne laissa pas de prendre quelque ombrage. Des acclamations peu équivoques

avaient salué la première de la *Nave* à Milan, dans cette ville où les *Tedeschi* ont laissé de si mauvais souvenirs et où le nationalisme compte aujourd'hui une de ses plus fortes citadelles. Bien que le drame de M. d'Annunzio se déroulât en l'an 552 de l'ère chrétienne, il n'en était pas moins, il est encore aujourd'hui d'une actualité singulière. Réfugiés dans les îles de l'estuaire, les habitants d'Aquileia et les cultivateurs de la vallée de la Brenta travaillent avec ardeur à ces deux édifices essentiels et symboliques : la basilique et le navire. La basilique recevra tantôt les reliques des saints patrons de la ville, reliques que doit ramener d'Egypte le navire en voie de construction. Il a nom, ce navire, *Totus mundus*. Il est l'image de la puissance promise à Venise. Prophétisant ses destinées, la diaconesse Ema déclare au troisième acte : « Dans chaque port, tu « auras ton royal séjour — dans la mer latine et au delà des « colonnes d'Hercule, tu seras pour toujours glorifiée — sur « tous les flots... Dieu t'en fait la promesse. » L'insistance avec laquelle d'Annunzio proclamait dans cette pièce l'italianité de l'Adriatique, la belle prière patriotique de la préface : *Fà di tutti gli oceani il Mare nostro*, déplurent singulièrement à Vienne; mais la mauvaise humeur devint de l'irritation et faillit engendrer un incident diplomatique lorsque, peu de jours après la première représentation, dans un banquet que lui offrirent ses admirateurs, le poète porta un toast à « l'Adriatique très amère ». C'est le toast du poète qui fut trouvé à Vienne plein d'amertume. Les deux puissances alliées, mais si peu amies, ont d'ailleurs échangé depuis lors, et sur de plus graves sujets, de bien plus aigres propos.

Ne quittons pas la scène italienne sans faire mention d'une pièce qui aura sa place, elle aussi, dans les fastes littéraires du réveil national. Elle est du reste antérieure de six ans à la *Nave* : c'est le *Romanticismo* de M. Rovetta, joué pour la première fois à la fin de 1902. Conçu dans le même esprit patriotique et anti-autrichien qui devait assurer le triomphe de la *Nave*, *Romanticismo* a contribué, de l'avis général, au mouvement actuel. *Romanticismo* est un drame habilement agencé, mais aussi très émouvant, très poignant, traversé d'un souffle généreux. Alors que la plupart des ouvrages de M. Rovetta sont d'un sceptique, les nobles caractères occupent le devant de la scène dans *Romanticismo*. La plus belle partie de la pièce, c'est peut-être le tableau du premier acte où le comte Vitaliano Lamberti, dans l'arrière-boutique du pharmacien Ansperti, s'enrôle parmi les ennemis de l'Autriche et prononce la formule du serment mazzinien. Elle est en italien d'une ampleur

vraiment impressionnante. La scène entière est d'un puissant effet. J'entends encore les applaudissements frénétiques dont la saluait le public au théâtre Valle, à Rome, où je me trouvais un soir en 1904 : « Au nom de Dieu et de l'Italie, au nom de « tous les martyrs de la sainte cause italienne tombés sous les « coups de la tyrannie étrangère ou domestique. Par les devoirs « qui me lient à la terre où Dieu m'a placé et aux frères que « Dieu m'a donnés. Par l'amour inné en tout homme pour les « lieux où naquit mon père et où vivront nos fils. Par la haine « innée en tout homme pour le mal, l'injustice, l'usurpation, « l'arbitraire. Par la rougeur qui me monte au front, en face « des citoyens des autres nations, pour ce que je n'ai ni le nom, « ni les droits de citoyen, ni bannière nationale, ni patrie. Par le « frémissement de mon âme, créée pour la liberté, impuissante « à l'exercer, créée pour l'activité dans le bien et impuissante « à le faire dans le silence et l'isolement de la servitude. Par « la mémoire de l'antique puissance, par la conscience de la « présente abjection. Par les larmes des mères italiennes, par « les fils morts sur l'échafaud, dans les prisons, en exil ; moi, « Vitaliano Lamberti, comte d'Agliate, confiant dans la force « donnée par Dieu à l'Italie, convaincu que le peuple est dépo- « sitaire de cette force et que le secret de la victoire consiste à « diriger cette force pour le peuple et par le peuple, je donne « mon nom à la Jeune Italie, société d'hommes unis dans la « même foi, et je jure de me consacrer et pour toujours à con- « stituer l'Italie en nation une, libre et indépendante. »

J'arrête ici ce préambule littéraire à l'étude du problème essentiellement politique qui va nous occuper. Cette introduction était indispensable. Le mouvement nationaliste qui se produit en Italie est en corrélation étroite avec le mouvement littéraire de ces dernières années. Les adversaires du réveil patriotique affectent même de confondre ces deux tendances. Interrogés sur l'importance qu'il convient d'attribuer au mouvement patriotique actuel : « C'est de la littérature », répondent-ils. Ce dédain est peut-être justifié. Il se peut que cet enthousiasme patriotique soit appelé à s'éteindre aussi subitement qu'il est né. L'avenir nous renseignera à cet égard ; mais il me paraît téméraire de conclure de l'origine intellectuelle du mouvement à sa caducité certaine. Tout mouvement politique, depuis la découverte de l'imprimerie, n'a-t-il pas été accompagné, n'a-t-il pas été précédé d'une effervescence littéraire ? La Révolution française elle-même n'est-elle pas sortie partiellement de la littérature du XVIIIe siècle ?

Il n'est pas question, au surplus, de nier le côté intellectuel,

le côté littéraire du nationalisme italien. On perdrait son temps et sa peine. Au moment de pénétrer dans le vif de notre sujet, c'est encore, en effet, une œuvre littéraire que nous rencontrons. Enrico Corradini, « le premier nationaliste d'Italie », est un homme de lettres. Il a composé des romans et des pièces de théâtre avant d'exposer dans les journaux et dans deux livres, *l'Ombra della vita* et *la Vita Nazionale*, la doctrine du nationalisme italien. Tous les nationalistes d'outre-monts n'adoptent pas intégralement les idées d'Enrico Corradini. Il est à l'aile droite du parti ; mais il a eu le mérite de montrer la nécessité d'un renouveau patriotique en Italie alors que prévalaient des idées cosmopolites. Et tous les nationalistes italiens d'aujourd'hui lui savent gré d'avoir devancé les temps. Il a fondé, en 1904, une revue éphémère qui préconisa avec talent un programme nationaliste mêlé d'impérialisme. A ce premier embryon de presse nationaliste, le nom d'Enrico Corradini reste lié. Le nationalisme italien s'est élargi depuis le jour où il prenait son essor dans le *Regno* ; mais c'est encore dans les écrits politiques d'Enrico Corradini qu'on trouve, le plus clairement formulées, ses principales revendications.

*
* *

Bien qu'il n'ait guère dépassé la quarantaine, Enrico Corradini a déjà tout un bagage à son actif. Il a publié des romans et des drames d'une valeur inégale. Ses deux dernières pièces, essentiellement politiques, son *Jules César* et sa *Charlotte Corday*, sont parmi ses ouvrages littéraires ceux que je préfère. Les idées que l'auteur y énonce sont d'ailleurs les mêmes qu'il développe dans ses deux livres théoriques. A l'heure qu'il est, Corradini n'a plus de journal à lui. Il inspira le *Tricolore* de Turin, défunt d'hier, mais il collabore lui-même au *Marzocco*, une excellente gazette hebdomadaire, surtout littéraire, qui se publie à Florence. Nous avons fait allusion déjà à son rôle de fondateur du premier organe nationaliste italien. Cette revue s'appelait *Il Regno* (le Royaume). C'est dans ce champ modeste qu'a été jeté le grain qui vient de lever avec tant de force. A côté de Corradini, collaboraient au *Regno* : M. Mario Morasso, l'auteur d'un curieux traité sur l'art impérialiste, M. Borgese, un critique littéraire plein de savoir et de verve, enfin deux des jeunes esprits philosophiques les plus ouverts de l'Italie nouvelle, MM. Papini et Prezzolini. Ces deux derniers écrivains avaient fondé de leur côté, parallèlement au *Regno*, une revue d'idées, le *Leonardo*, où, sous prétexte de pragmatisme, ils partaient en guerre contre toutes les idées reçues et toutes

les gloires consacrées. Ils apportèrent au *Regno* le tribut de leur verve et de leur talent. De sorte que cette revue constitua, pendant quelque temps, une lecture des plus intéressantes. Tous les rédacteurs du *Regno* avaient vingt ans et ils écrivaient, sans ménager personne, pour leur plaisir. Comme organe doctrinaire, le *Regno* manquait bien un peu de cohésion ; mais cette diversité dans l'unité constituait un des charmes du recueil. Vraiment, il y a lieu d'attendre beaucoup de l'ancienne rédaction du *Regno*. Tout le talent de ces jeunes collaborateurs n'empêcha pas d'ailleurs la caisse du journal de se vider peu à peu. Le *Regno* mourut, faute d'abonnés.

Mais parce qu'il y avait dans le *Regno* un fonds d'idées opportunes, le *Regno* ne mourut pas complètement. On trouve la quintescence des thèses qu'il formulait avec une âpreté voulue dans les deux ouvrages théoriques d'Enrico Corradini. C'est là qu'il faut observer l'état d'esprit auquel doit sa naissance le nationalisme italien actuel.

Enrico Corradini ne fait autre chose, en somme, qu'adapter aux conditions nouvelles de la vie politique italienne cet idéal classique dont nous observions la survivance, en dépit de tous les revers, en dépit de tous les obstacles, chez les meilleurs écrivains de la péninsule. La poussée nationaliste est un phénomène parallèle à cette renaissance de l'esprit classique qui s'observe un peu partout aujourd'hui et qui, comme il est légitime, se manifeste en Italie avec une force particulière. Toute la littérature, toute la politique du XIXe siècle ont été imprégnées de romantisme. La jeunesse italienne donne l'exemple de la révolte. Elle est lasse de l'individualisme exaspéré qui était à la base du romantisme : « J'appelle classique ce qui est sain « et romantique ce qui est malade », déclarait Gœthe. Enrico Corradini, traduisant la même idée, écrit : « Romantique est « ce qui s'afflige dans sa bassesse et ce qui maudit dans sa « lâcheté. » Le romantisme avait engendré le socialisme. La renaissance du classicisme favorisera peut-être l'éclosion d'un idéal moins sentimental, aidera peut-être à l'avènement d'une civilisation nationaliste et impérialiste.

A la renaissance du classicisme correspond la renaissance de l'idéal de force sereine et de joie de vivre que l'art classique exprima toujours, par opposition à l'art chrétien. « L'homme, écrit Corradini, redevient un animal païen. » Les récentes découvertes scientifiques ont donné à l'être humain des armes plus formidables que celles dont il disposa jamais. Il s'apprête à en user pour la conquête où il aperçoit le but suprême de son existence. « La vie des peuples, écrit encore

Corradini, est un drame et non pas une idylle. » Corradini est le moraliste de la force, le poète de l'héroïsme et de l'héroïque. Avant Georges Sorel, il a prononcé l'éloge de la violence, marqué le rôle qu'elle a joué dans l'histoire du monde au profit de la justice et du droit : « Le monde se paganise », observe l'auteur italien, mais il ajoute, et ces mots doivent être judicieusement pesés : « Mais nous ne devenons pas nécessai- « rement pour cela ennemis du Christ ni du christianisme. ». Et Corradini, avec un tranquille éclectisme, découvre dans le christianisme les traces d'un « délicat esprit païen », non compris et défiguré par les disciples du maître, et qui lui paraît appelé à fleurir dans la nouvelle civilisation classique, dont il espère le triomphe. J'ai observé déjà combien le nationalisme italien était peu suspect de cléricalisme et combien, sous ce rapport, il se distinguait du nationalisme français. La thèse ci-dessus, qui se rencontre chez le principal théoricien du mouvement, et encore chez un de ses théoriciens de droite, confirme cette différence qu'il importe de ne pas perdre de vue.

La philosophie politique de Corradini marque aux idées humanitaires, et à ces principes que l'essor des sciences a développés au XIXe siècle, une violente hostilité. Il s'élève avec une force toute particulière contre l'idée de progrès, au sens où on l'entend communément. Cette marche indéfinie de l'humanité dans la voie du progrès matériel et du progrès moral, celui-là produisant celui-ci, est, d'après Corradini, une création de notre esprit, une pure chimère. Il y a des domaines où l'humanité actuelle est en progrès sur les civilisations antérieures, il y en a d'autres où elle est en recul. Nous sommes inférieurs aux Grecs en ce qui concerne les sciences morales et les arts. Nous leur sommes supérieurs dans le domaine des sciences physiques et de leurs applications aux besoins de la vie matérielle. Corradini, qui a des lettres et un savoir étendu, prétend démontrer, documents en mains, que le collectivisme, le cosmopolitisme, le pacifisme et le féminisme sont aussi anciens que le monde. Il nie que le progrès de ces idées constitue un progrès au sens absolu du mot. Il en a tout particulièrement au pacifisme et c'est à le combattre qu'il consacre ses pages peut-être les plus éloquentes. Corradini pose en principe que « la nation est la plus grande unité de vie collective, « qu'une nation, c'est un individu plus grand ». Par conséquent, les Etats-Unis d'Europe ne se pourraient concevoir comme un tout organique : « Les mêmes causes qui ont déve- « loppé la cité jusqu'à en faire la nation nous défendent de « croire à l'union de toutes les nations. Deux forces ont présidé

« à la formation des diverses nations : 1° une force agissant « de l'intérieur à l'extérieur, produisant une toujours plus « grande association, une toujours plus grande cohésion ; et « 2° une force de lutte croissante contre l'étranger. La volonté « des étrangers a contribué pour le moins autant que la volonté « des nationaux à la formation des nations réparties à la sur- « face de l'Europe. Partagée entre les instincts éternels d'asso- « ciation et de lutte, l'humanité a créé les nations et c'est « ce qu'elle a créé de mieux. C'est un type qui ne sera pas « dépassé. Plût au ciel qu'il fût seulement atteint en Italie ! »

Le temps me manque pour soumettre à une critique un peu serrée les thèses politiques de Corradini. Je suis loin d'accepter en bloc les idées qu'il développe avec un incomparable talent, dans une langue à la fois brillante et sobre. Quand il dit, par exemple, que le socialisme et le pacifisme ont existé de tous temps et qu'ils ne triompheront pas plus demain qu'hier, je ne suis pas absolument de son avis. Corradini, en raisonnant ainsi, raisonne en philosophe d'avant le suffrage universel. Il oublie que J.-J. Rousseau et les auteurs de son école ont établi que toute souveraineté vient du peuple et qu'ils ont obtenu gain de cause. La volonté du plus grand nombre ne pesait pas lourd sous l'ancien régime en regard de la volonté du maître. Elle a aujourd'hui, pour se faire entendre et obéir, un instrument formidable avec lequel il faut compter : le bulletin de vote. Carlyle estime qu'avant la Révolution française l'humanité obéissait à quelques individus supérieurs. Depuis la Révolution française, ce sont les masses qui font la loi, alors même qu'elles paraissent la subir. Cette distinction essentielle entre le passé et le présent me paraît assez juste. M. Corradini n'en tient pas suffisamment compte. Il prétend n'être ni démocrate, ni aristocrate ; mais au fond sa doctrine est d'un aristocrate intellectuel, comme celle de ce Georges Sorel qu'il admire, et avec lequel il lui arrive de se rencontrer : « Nous ne sommes pas des démocrates, écrit Corradini, au « sens ordinaire qui est bas et qui se réduit à faire une poli- « tique d'hôpital. Nous ne sommes pas des aristocrates au « sens ancien du mot, parce qu'aujourd'hui ce mot n'a plus « de sens. Nous avons surpassé ces distinctions et nous les « avons conciliées, depuis que nous avons prouvé que la vie « nationale ne peut être que la conséquence d'un perpétuel « devenir aristocratique de la démocratie. Le monde ouvrier « doit participer à ce devenir, devrait y participer. Quiconque « est vraiment doué d'une conscience nationaliste doit com- « prendre que demain, quand le parti nationaliste existera

« en Italie, il devra s'employer à conclure une alliance entre « les classes productrices de la bourgeoisie et le monde « ouvrier. » Voilà la théorie, voilà la doctrine. Elle est généreuse. J'admire la confiance avec laquelle Corradini envisage la possibilité de substituer à la guerre de classes la coopération de classes en vue du plus grand bien de la nation. Mais je me demande si cette confiance ne repose pas sur une illusion. C'est le bouleversement de l'ordre économique actuel tout entier que suppose le plan de M. Corradini. Nous verrons, quand nous aurons fini d'exposer la doctrine du nationalisme, pour étudier son action pratique, comment se comporte ou se comportera le groupe nationaliste dont M. Corradini est le chef en présence du mouvement ouvrier. Notons, pour l'instant, cette bonne volonté qu'il manifeste aux masses ouvrières, tout en se montrant résolument hostile aux revendications collectivistes et à tout ce qui ressemble au socialisme d'Etat.

Avant de quitter Corradini, une observation encore. Comme on a pu voir aux citations que nous avons faites de ses ouvrages, Corradini est non seulement nationaliste, mais impérialiste. L'avenir, d'après lui, est aux peuples de proie : « Dans vingt ans sinon avant, écrit-il, toute l'Italie sera « impérialiste. » Et encore : « La terre verra des empires « comme elle n'en a jamais vus. » Corradini aperçoit dans l'impérialisme une conséquence naturelle du nationalisme. Et voici une proposition, certes, qui de nouveau a de quoi surprendre. Ne semble-t-il pas que, bien loin de s'identifier, le nationalisme et l'impérialisme s'excluent? Le nationalisme n'est-il pas l'idéal d'un peuple qui, replié sur lui-même, se défend jalousement contre les influences extérieures et n'a cure que de ses intérêts particuliers, alors que l'impérialisme, au contraire, rêve d'ajouter à la nation d'autres nations, vise à s'agrandir aux dépens d'autrui ? Impérialisme et nationalisme sont en France des notions effectivement contradictoires, mais il ne faut pas oublier qu'en Italie la nation ne comprend pas encore tout le territoire qu'au sentiment des patriotes elle devrait embrasser. L'Italie ne sera redevenue, pour les nationalistes, une nation véritable que lorsqu'elle aura reconquis les pays de langue italienne que possède l'Autriche. D'où, la poussée impérialiste qui va de pair outre monts avec la poussée nationaliste. Contradictoires en d'autres pays, ces deux termes sont, dans l'Italie d'aujourd'hui, synonymes.

***

C'est à Enrico Corradini, que revient, comme je l'ai

observé, le mérite d'avoir fondé le premier journal nationaliste en son pays. Aujourd'hui, le *Regno* est mort, mais d'autres feuilles bien vivantes ont pris sa place. Je cite parmi les principales publications nationalistes : la *Grande Italia* journal hebdomadaire de Milan, le *Carroccio* bi-mensuel qu'paraît à Rome, le *Tricolore* bi-mensuel qui vient de mourir et qui paraissait à Turin, *Mare nostrum*, gazette vénitienne et adriatique, qui doit paraître incessamment à Venise. Tous ces journaux s'accordent à préconiser le réveil de l'idée nationale, mais ils n'ont pas le même programme politique. Le *Tricolore* était le porte-parole des Corradiniens. C'était un journal de combat qui luttait aussi par la caricature. Corradini lui-même prenait rarement la plume dans le *Tricolore*, mais il avait dans ce journal des lieutenants qui lui faisaient honneur : M. Mario Viana a l'étoffe d'un polémiste de marque. Le *Carroccio* est d'un genre différent : ses articles tiennent de l'article de revue plutôt que de l'article de journal. Les faits y sont exposés avec plus de sérénité et dans un esprit plus objectif. Comme tout ce qui porte l'empreinte milanaise, la *Grande Italia* se présente avec toutes chances de succès. Ce journal a été très habilement lancé. Il tire aujourd'hui à environ 10.000 exemplaires. Il compte parmi ses nombreux collaborateurs MM. Colautti, Borelli, le fondateur de ce parti juvénile-libéral qui devança le nationalisme actuel, Negrotto et Barbiera.

Le *Carroccio*, lui, est né à Rome. Il est constitué en société par actions. Beaucoup d'actionnaires sont des Italiens résidant aux colonies. Les rédacteurs, par dévouement patriotique, donnent gratuitement leurs articles. Bien qu'il puisse être considéré comme l'organe officiel du parti, le *Carroccio* s'abstient de toute philosophie politique. Il se borne à examiner les faits, à présenter des revendications concrètes. A la dépression socialiste, au verbiage parlementaire, au flottement de la politique étrangère italienne, le *Carroccio* a déclaré une guerre sans merci. Rendre l'Italie plus forte en vue de compléter son unité politique, tel est le but qu'il propose à l'énergie nationale, surtout à l'énergie de cette jeunesse qui, désertant l'idéal socialiste révolutionnaire, prodigue aujourd'hui ses réserves d'enthousiasme au profit de l'idée patriotique. Parmi les collaborateurs du *Carroccio* figurent des gens de lettres et des publicistes qui, jeunes encore, ont gagné sur d'autres champs de batailles leurs premiers galons. M. Giulio de Frenzi, romancier de talent, qui collabore au *Carroccio*, est depuis plusieurs années un rédacteur attitré du *Giornale d'Italia*, où il a maintes fois rompu des lances en faveur du nationalisme, alors

que le nationalisme n'était guère en faveur. Le *Carroccio* publie aussi fréquemment des études sur des questions économiques dues à M. Savorgnan di Brazza et des articles de M. Emilio Bodrero, un des jeunes publicistes romains les plus cultivés. Le directeur politique du *Carroccio* est M. Ercole Rivalta. Le *Carroccio* est très accueillant; il n'a pas hésité à imprimer dans sa troisième livraison, sous ce titre « Armes et politique », un article signé du député républicain Barzilai.

Dans trois articles de l'*Alto Adige* (Trente), où il passait en revue, l'an dernier, cette presse nationaliste d'éclosion toute récente, M. Gualtiero Castellini — encore un rédacteur du *Carroccio* — accordait une place à une revue bi-mensuelle qui se publie à Rome, l'*Italia all'estero*, et qui accomplit sa troisième année d'existence. Peut-être cette revue radicale, anti-triplicienne et gallophile, repousserait-elle l'appellation de nationaliste; mais elle défend très évidemment, en matière de politique extérieure, les mêmes principes que le *Carroccio* et la *Grande Italia*. Non moins hospitalière dans son patriotisme que le *Carroccio*, l'*Italia all'estero* compte parmi ses collaborateurs des socialistes comme M. Francesco Ciccotti et des modérés comme M. Vico Mantegazza. En somme, M. Castellini, collaborateur attitré, lui aussi, de l'*Italia all'estero*, a toutes raisons de ranger ce périodique parmi les publications sur lesquelles le nationalisme italien peut faire fond.

Parmi les publicistes ayant donné des gages au parti nouveau, je voudrais citer encore quelques personnalités capitales : M. Edoardo Scarfoglio est le principal rédacteur du *Mattino* de Naples. C'est une des figures les plus en vue de la presse italienne d'aujourd'hui. Il a souvent décoché à la France des traits dépourvus d'aménité, mais il semble qu'une plus saine vision des choses l'éloigne aujourd'hui de l'Allemagne et le rapproche de la Triple Entente. M. Scarfoglio est un ennemi irréductible de l'Autriche. Et son principal grief contre les puissances anti-germaniques, c'est à l'heure qu'il est leur politique « incohérente » et leur amour « excessif » de la paix. M. Scarfoglio tient pour fatale une guerre de l'Italie avec l'Autriche. Ses articles violents ne sont pas pour en dissiper le fantôme. M. Scarfoglio est un de ces Italiens chez qui vont de pair la tendance nationaliste et l'esprit impérialiste.

Non moins anti-autrichien est M. Scipio Sighele, le sociologue bien connu. Après avoir compté parmi les prophètes désenchantés de la décadence latine, M. Scipio Sighele s'est senti touché de la grâce. Il a eu le courage de se rétracter, et il a mis son talent si solide au service d'une cause plus noble.

Fixé à Nago, dans le Trentin, M. Sighele est aux premières loges pour observer sur le vif les tracasseries dont la culture italienne est l'objet dans cette partie du Tyrol. Parmi les revendications nationalistes, M. Sighele a plus spécialement fait sienne la question de Trente et de Trieste. Il compte parmi les champions les plus ardents d'une université italienne en cette dernière ville. Il a mené à ce sujet une enquête qu'il a publiée en 1904, en la faisant précéder d'une Introduction où la thèse italienne est formulée avec autant de fermeté que de hauteur de vues[1]. M. Sighele publie dans la *Stampa* de Turin des articles très mesurés, mais très nourris, qui ont le don d'exaspérer les journaux d'Autriche et d'Allemagne qui se sont faits les chiens de garde de la *Triplice*.

Je citerai, enfin, parmi les écrivains italiens méritant de figurer comme vétérans du nationalisme : Alfredo Oriani, mort prématurément au mois d'octobre dernier. Romancier, dramaturge, sociologue, historien, Oriani s'obstina jusqu'à sa fin dans la solitude. Né en 1835, il n'était pas arrivé, après une vie entière de travail et de lutte, à la place à laquelle son talent lui donnait droit. Il affectait un grand dédain du public... et de la critique. Le public, sinon la critique, se vengea en ignorant Oriani. Le mouvement nationaliste actuel était en train, lorsqu'il mourut, de donner à ses ouvrages, surtout à sa *Lutte politique*, un certain regain d'intérêt. On commençait à saluer en cet auteur un précurseur. Sa doctrine était d'ailleurs assez exactement cet amalgame des principes de la Révolution française et des idées italiennes traditionnelles que nous avons observé chez ceux que le nationalisme considère comme ses ancêtres. L'œuvre d'Alfredo Oriani est tenue en haute estime par Enrico Corradini. Oriani donnait, quand la mort vint le surprendre, des articles remarqués au *Giornale d'Italia*.

Et maintenant que nous avons passé en revue la phalange nationaliste italienne et que nous avons lu les mots inscrits sur son drapeau, suivons-la, sur le champ de bataille. Observons-la dans la mêlée politique, voyons les points sur lesquels elle fait porter son effort, tâchons de démêler les résultats déjà obtenus par elle et ce qu'elle peut espérer obtenir encore[2].

MAURICE MURET.

---

[1] Un petit volume de 183 pages, chez Treves, Milan.

[2] Nous publierons dans notre prochaine livraison la fin de l'étude de M. Muret.
N. D. L. R.

LES ÉTATS-UNIS ET L'AMÉRIQUE CENTRALE

Les cinq républiques de l'Amérique centrale sont pour les Etats-Unis des pupilles encombrants. Le gouvernement de l'Union, soucieux de favoriser le développement économique d'une région dont il entend faire un marché presque exclusif pour son industrie, souhaiterait que la turbulence anarchique des Latins de la mer des Caraïbes fît place à un soudain amour de l'ordre. Maîtres de Porto-Rico, protecteurs discrets de Cuba et prévoyant l'heure assez prochaine où l'ouverture du canal de Panama leur assurera, à l'Est et à l'Ouest, le contrôle des eaux qui baignent l'isthme du Centre-Amérique, les Etats-Unis se montrent de plus en plus enclins à « jouer à l'ogre » pour imposer aux Etats du Guatemala, de Costa-Rica, du Honduras, du Nicaragua et de San Salvador une tenue décente. La tutelle que, par une interprétation intensive de la doctrine de Monroe, ils se sont arrogée sur les riverains de la mer des Antilles, veut bien consentir à s'effacer; mais elle considère cet effacement comme subordonné aux conditions dans lesquelles s'opère la croissance des sujets sur lesquels elle s'exerce.

Or, les faits ne semblent point indiquer que cette croissance soit paisible et conforme aux apparents souhaits du « big fellow » qui la surveille. Les républiques du Centre-Amérique vivent dans un état d'instabilité permanente; il y a même une certaine harmonie dans la régularité avec laquelle se produisent, sur leur sol tourmenté, les révolutions politiques. Le pouvoir est toujours conquis de haute lutte, et il est essentiellement incertain. C'est tout à fait par hasard qu'un président de république centrale meurt en exercice. Généralement, le chef de l'exécutif met à profit son éphémère puissance pour s'assurer, auprès des banques européennes, les moyens de s'éloigner avec décence du Capitole. Une révolution lui a conféré la dictature. Une autre la lui arrache. Et le président déchu va, dans une des grandes capitales hospitalières aux rois en exil, goûter le charme de vivre à demi ignoré, cependant que ses anciens partisans, ne s'attardant point à de vaines restaurations, s'efforcent de renverser le nouveau pouvoir existant au profit d'un des candidats nombreux dans leurs rangs. Les préliminaires d'une « consultation électorale » sont caractérisés, ici, par l'acquisition d'un armement de guerre. Et il se trouve toujours, mêlé à l'agitation ambiante, quelque aventurier amé-

ricain, soucieux de se ménager, grâce à son assistance, l'octroi éventuel d'une concession minière ou territoriale...

Qu'une telle incertitude politique entraîne pour les finances publiques des conséquences fâcheuses, c'est là un phénomène des plus normaux. Par suite, la mise en valeur de contrées naturellement fertiles et susceptibles d'une production abondante demeure toujours improbable, faute de l'outillage économique nécessaire. Ajoutez à cela les inconvénients qui résultent, pour le service de la Dette extérieure, de cet état de conditions, et les réclamations toujours éventuelles des puissances intéressées. La doctrine de Monroe a donc bien des raisons de s'affirmer, mais elle entraîne aussi des obligations morales pour les Etats-Unis qui s'en servent, vis-à-vis de l'Europe, pour adoucir leur *quos ego*...

Les républiques centrales ne sont pas fâchées, en principe, de l'abri commode que leur offre cette doctrine. Mais ils ne laissent pas de s'inquiéter des développements qu'elle est susceptible de revêtir à leur détriment. Pendant longtemps, une invincible méfiance a caractérisé, de la part des Américains centraux, leurs rapports avec la Grande République dont l'ombre tenace les enveloppe. Chacune des interventions amicales de l'oncle Sam, en vue d'établir un *modus vivendi* pacifique entre les frères latins ennemis, s'est heurtée à un raidissement opiniâtre. L'occupation de Porto Rico a encore ajouté aux alarmes des peuples de l'isthme. Sans doute, l'attitude de Washington vis-à-vis de Cuba eût peut-être été de nature à leur faire envisager sous un jour plus favorable les tendances de leur puissant voisin. Mais la répugnance à sanctionner, par la conclusion d'un accord mutuel sous les auspices des Etats-Unis, le « contrôle politique » auquel ceux-ci prétendent en fait, avait dicté aux républiques du Centre des réponses évasives. Certains événements nouveaux leur apparaissaient comme les signes avant-coureurs d'une mainmise plus ou moins affirmée de « l'Union » sur les Antilles et les territoires isthmiques : la « révolution de minuit », grâce à laquelle M. Roosevelt avait pu obtenir à Panama des avantages qui plaçaient la zone du canal sous la juridiction des Etats-Unis (traité du 18 novembre 1903) ; le souci marqué par Washington de se substituer aux créanciers extérieurs de San-Domingue et du Honduras, n'étaient-ce point là des manifestations propres à démentir les déclarations si fréquentes par lesquelles les hommes d'Etat américains protestent de leur parfait altruisme et de leur souci désintéressé de concourir aux progrès de l'Amérique latine.

Les choses traînaient donc en longueur. Mais le Mexique,

qui suit avec une vigilance jamais en défaut les faits et gestes de son grand voisin et s'efforce, quoiqu'avec une infinie discrétion, de rappeler que les intérêts des cinq républiques centrales ne sauraient lui être indifférents, jugea le moment d'intervenir. Il a, au moins au même degré que les Etats-Unis, le souci de voir entrer les gouvernements de l'Isthme dans la voie du progrès matériel et moral. Il espère que, réorganisés, les Latins du Centre offriraient moins de prises à la sollicitude impérieuse de Washington. Aussi a-t-il fait comprendre aux gens de l'Isthme qu'il fallait en finir avec leurs querelles perpétuelles de frontières et leurs révolutions; il leur a laissé entendre que l'oncle Sam pourrait bien s'impatienter et « mettre les boys en pension s'ils ne veulent pas être sages ». Or, les « boys » tiennent avant tout à demeurer « externes libres ». Aussi ont-ils consenti à conclure, en 1907, un traité d'arbitrage permanent. Mais si leur humeur belliqueuse ne s'affirme plus hors de leurs frontières respectives, elle n'a pas cessé, malgré les conseils d'en haut, de se manifester « at home ». Et voici que le Nicaragua vient par une nouvelle fantaisie révolutionnaire de déterminer le gouvernement de l'Union à « pré-« voir les mesures qui lui paraîtraient les plus compatibles « avec sa dignité, ses devoirs à l'égard des intérêts américains « et ses obligations morales vis-à-vis du Centre-Amérique et « de la civilisation ».

***

C'est en ces termes que le message du président Taft, lu le 7 décembre à l'ouverture du Congrès, fait allusion aux incidents provoqués au Nicaragua par l'attitude du président Zelaya.

Ce politicien, jaloux de la renommée de son collègue Castro, a toujours été la « bête noire » de Washington. Sa dictature tyrannique avait déterminé un profond état de malaise parmi ses concitoyens, quelque cuirassés qu'ils fussent contre les abus de pouvoir. Ses ambitions risquaient d'amener des complications avec les républiques voisines. Le parti des mécontents, ayant à sa tête le général Estrada, prit les armes. Au cours des opérations entre les deux factions rivales, deux citoyens américains, enrôlés dans l'armée révolutionnaire, furent faits prisonniers par les troupes de Zelaya et sur l'ordre de celui-ci exécutés sommairement, en dépit des représentations du consul des Etats-Unis à Managua. Aussitôt M. Knox, secrétaire d'Etat, adressa ses passeports au chargé d'affaires du Nicaragua annonçant qu'il tenait pour personnellement

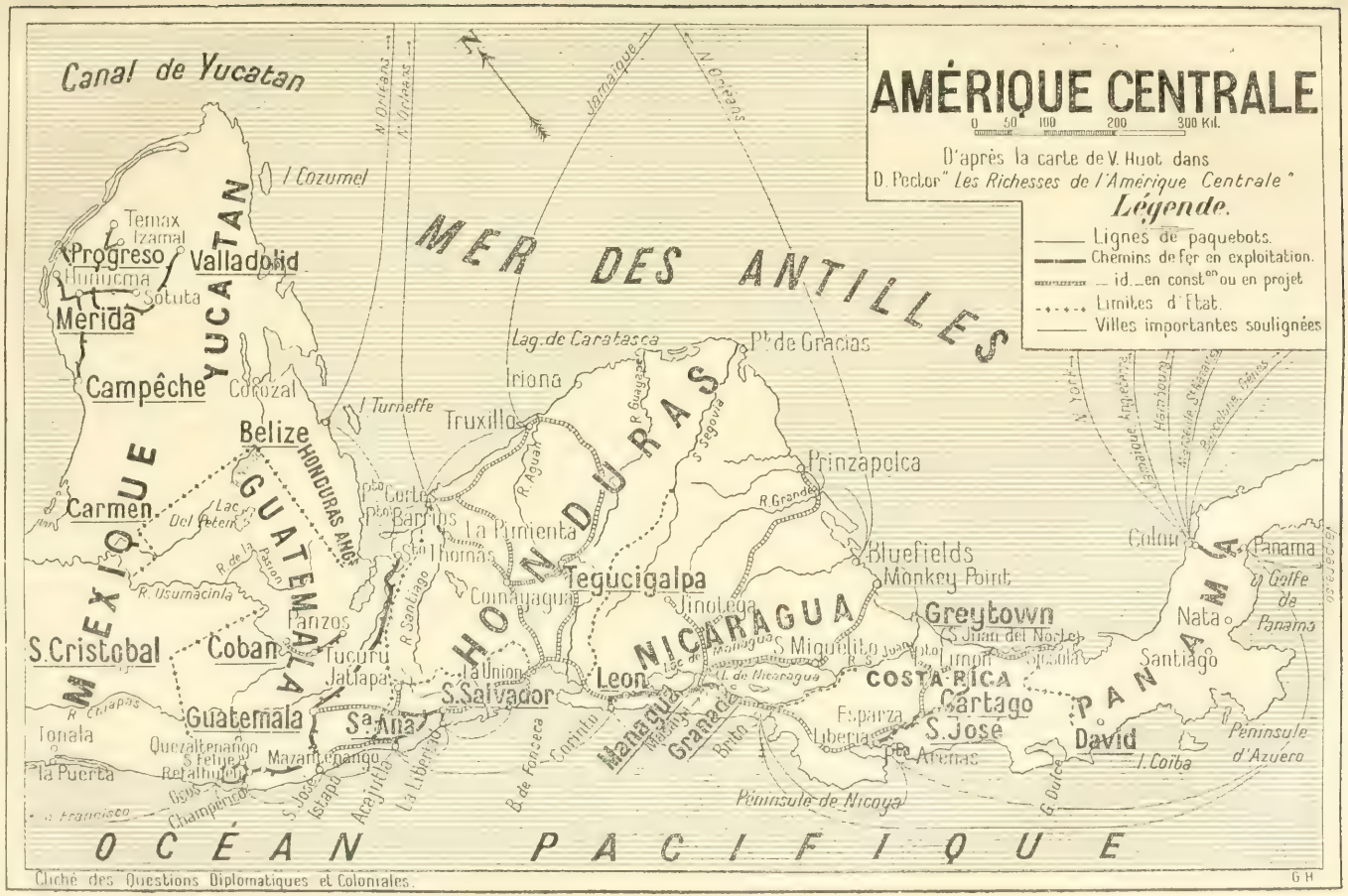
AMÉRIQUE CENTRALE
0 50 100 200 300 Kil.
D'après la carte de V. Huot dans D. Pector "Les Richesses de l'Amérique Centrale"
Légende.
Lignes de paquebots.
Chemins de fer en exploitation.
id. en constⁿ ou en projet
Limites d'Etat.
Villes importantes soulignées
Canal de Yucatan
MER DES ANTILLES
OCÉAN PACIFIQUE
MEXIQUE
YUCATAN
GUATEMALA
HONDURAS
HONDURAS ANG.
NICARAGUA
COSTA-RICA
PANAMA
I. Cozumel
Temax
Izamal
Progreso
Valladolid
Hunucma
Sotuta
Merida
Campêche
Corozal
Belize
Carmen
Lac Del Petén
R. de la Pasion
R. Usumacinta
S. Cristobal
Coban
Tucuru
Jatlapa
Guatemala
Sa Ana
Tonala
la Puerta
Quezaltenango
S. Felipe
Retalhuleu
Mazatenango
Champerico
Acajutla
La Liberta
S. Salvador
La Union
Lag. de Caratasca
Iriona
I. Turneffe
Truxillo
Pto Cortes
Pto Barrios
La Pimienta
Thomas
Comayagua
Tegucigalpa
Pt. de Gracias
Prinzapolca
R. Grande
Bluefields
Monkey Point
Jinotega
Leon
Managua
Granada
S. Miguelito
Greytown
S. Juan del Norte
Limon
Esparza
Liberia
Cartago
S. José
Pto Arenas
David
I. Coiba
Péninsule d'Azuero
Péninsule de Nicoya
Golfe de Panama
Panama
Colon
Nata
Santiago
R. Usumacinta
R. Santiago
R. Aguan
R. Segovia
R. Grande
R. Coco
R. Dulce
R. Chiapas
R. S. Juan
Jamaique
N. Orleans
N. York
Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.
G H

responsable le président Zelaya, à raison de la violation du droit des gens, et que le gouvernement se disposait à prendre les mesures nécessaires pour la sauvegarde des intérêts américains. En même temps, des ordres étaient donnés pour l'envoi de deux croiseurs à Corinto. Ces dispositions énergiques, l'appui moral aux forces du général Estrada, avaient déjà compromis la situation de Zelaya. L'activité des révolutionnaires allaient achever la défaite du président. Mais il apparut que l'attitude de Washington, très décidée dès les débuts de l'incident, se montrait graduellement plus expectante. C'est qu'une très vive émotion avait été provoquée parmi les représentants à Washington des républiques centrales par la déclaration de M. Knox qu'un gouvernement constitutionnel du Nicaragua devrait s'engager, par une convention en faveur de tous les gouvernements intéressés, à garantir l'appui loyal des conventions de Washington et de leur but pacifique et progressiste. Ce passage de la note du secrétaire d'Etat impliquait de la part des Etats-Unis, une résolution de contraindre les républiques centrales à vivre réciproquement en harmonie. C'était une nouvelle extension de la doctrine de Monroe, les Etats-Unis imposant l'obligation de l'arbitrage.

D'autre part, le Mexique avait laissé percer ses inquiétudes. Il avait dépêché une canonnière au Nicaragua et chargé un envoyé spécial, M. Creel, son ancien ambassadeur à Washington, d'exprimer au gouvernement de l'Union, son désir d'une solution amiable. Sur ces entrefaites, le président Zelaya télégraphie au président Taft qu'il a remis sa démission au Congrès nicaraguais « pour éviter du mal à son pays et dans le « désir de renouer d'amicales relations avec les Etats-Unis ».

Son successeur, M. Madriz, arrive au pouvoir dans une situation délicate. S'il a les sympathies du gouvernement mexicain, il est par contre *persona non grata* à la fois auprès des Etats-Unis et des révolutionnaires, et les troubles ne sont pas près de finir jusqu'à ce que les influences du parti zelayiste soient dispersées. Les négociations entamées entre M. Madriz et le général Estrada ne semblent pas avoir donné de résultats. Les espérances de paix paraissent vaines. Le gouvernement de Washington se dispose à suivre de très près les événements. Il a demandé à la république de Salvador l'autorisation de faire camper, dans l'une des îles du golfe de Fonseca, des marins du *Buffalo* ancré à Corinto. L'ex-président Zelaya a reçu asile à Corinto à bord de la canonnière mexicaine, qui l'a transporté à Salina Cruz; et le gouvernement mexicain expose que c'est à titre de citoyen privé que M. Zelaya a demandé et reçu asile

sur le *General Guerrero*. Ainsi, le premier acte de l'incident nicaraguais se trouve terminé...

*
* *

Deux points sont à retenir dans cette question du Nicaragua : d'une part, la précipitation avec laquelle les Etats-Unis ont parlé d'une intervention armée, et d'autre part, l'attitude pacifique mais ferme du Mexique.

A New-York certaines critiques n'ont pas été ménagées à M. Knox. Tandis que quelques organes de la grande presse américaine préconisent l'emploi du « big stick » pour mettre à la raison les républiques centrales, d'autres estiment que la « diplomatie du poing tendu » pourrait conduire à des mécomptes. C'est ainsi que le *Washington Times* espère sérieusement que rien ne sera fait qui puisse justifier une suspicion à l'égard de la sincérité des Etats-Unis, et le *New-York Times*, également, discutant la note dans laquelle le secrétaire Knox annonçait la rupture des relations diplomatiques avec le Nicaragua, écrit : « Il est inévitable que la remarquable lettre du « secrétaire Knox provoque une certaine anxiété chez les gou- « vernements intéressés, et c'est le devoir du nôtre de dissiper « cet état d'esprit, aussitôt que possible. Il en serait autrement « si certain précédent n'était de nature à justifier la suspicion de « visées et de méthodes extrêmes qui pèse sur nous. Le dernier « chapitre à cet égard, celui du Panama, est peut-être oublié par « nous ou regardé seulement comme l'indispensable introduc- « tion à une vaste entreprise nationale. Mais il n'est pas oublié « par nos voisins du Sud et ne le sera point de sitôt. Sa soudai- « neté, ses conséquences permanentes sont toujours vivaces « dans leur esprit. On ne saurait les blâmer s'ils le consi- « dèrent non comme un incident, mais comme un précédent, « un exemple de ce que la puissante république du Nord est « capable de faire à n'importe quel moment et dans toute ques- « tion qui concerne ses intérêts. »

De son côté, le Mexique n'observe pas sans méfiance les actes de l'Union. Il se demande si son voisin se contentera de préparer l'hégémonie commerciale qu'il ambitionne, et si un réveil d'impérialisme ne le poussera point à marquer aux couleurs de l'Union la carte de l'Amérique australe. Aussi a-t-il toujours grand soin d'accuser l'intérêt spécial qui résulte pour lui de sa situation auprès du Centre-Amérique. Sans doute, il est tenu de le faire avec tact et mesure, mais les derniers incidents démontrent que sa voix peut avoir une certaine force de persuasion. Et les Etats-Unis ne s'y trompent pas : aussi paraissent-ils

désireux de ménager les susceptibilités de la république mexicaine, avec laquelle ils ont d'ailleurs des relations commerciales considérables favorisées par un réseau important d'intercommunication. L'entrevue récente (15 octobre) du président Taft et du général Diaz, au cours de laquelle le président du Mexique a déclaré « que cette rencontre constituera dans l'avenir un « heureux précédent pour les républiques latines de l'Amé- « rique en vue de cultiver des relations cordiales et inaltérables entre elles, avec les Etats-Unis et avec chacune des « nations du continent », a été la manifestation des intentions pacifiques des deux pays.

Mais malgré tout, le gouvernement de l'Union aura fort à faire pour dissiper le malaise qu'ont créé, dans l'esprit des Latins d'Amérique, certains de ses emportements qui forment la base de cette diplomatie du poing tendu à laquelle nous venons de faire allusion.

Les républiques de l'Amérique du Sud supportent malaisément les prétentions de Washington à l'hégémonie morale du Nouveau Monde. Elles n'y prêteraient qu'une attention ironique si elles les pouvaient considérer comme purement platoniques au regard de leur continent. Mais un récent incident leur a donné l'éveil et a permis au patriotisme « sud-américain » de se situer. Le ton comminatoire sur lequel les Etats-Unis ont exigé du Chili le règlement d'une créance au profit d'un de leurs nationaux, l'intervention conciliante du Brésil qui a proposé l'arbitrage du roi d'Angleterre, sont des faits qui révèlent deux tendances bien distinctes : l'intention arrêtée des Etats-Unis de dominer les autres voix dans le concert américain, et la fermeté douce avec laquelle les grands Etats de l'Amérique du Sud entendent rappeler qu'ils ne consentiront pas à se laisser traiter à aucun point de vue, comme les Latins du Centre-Amérique. Nous aurons lieu d'examiner, dans la suite, la condition nouvelle de ces grands Etats, et la valeur du contrepoids qu'ils sont susceptibles de fournir pour rétablir la balance des influences selon la distribution géographique même des deux parties du Nouveau Monde.

H. Marchand.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La discussion du budget des Affaires étrangères. Déclarations de M. Pichon.* — La Chambre des députés a discuté les 24, 27 et 28 décembre le budget des Affaires étrangères, et à cette occasion, de nombreuses interpellations ont été adressées à M. Pichon, d'abord par M. E. Brousse et Wilm sur « les mesures que compte prendre le « gouvernement pour faire indemniser les Français victimes des « derniers événements de Barcelone et de Catalogne », puis par M. Bignon sur « l'application en Angleterre, aux navires français, « des dispositions du *Merchant Shipping Act* de 1906 sur le pilotage, « qui annihile en fait la convention de 1882 entre la France et l'An- « gleterre ». Aux premiers, M. Pichon a répondu que le gouvernement avait pris toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits des nationaux français en Espagne ; à M. Bignon, le ministre a déclaré que des pourparlers avaient été engagés avec le gouvernement anglais à l'effet de nommer une commission à laquelle sera remis le règlement équitable de l'affaire.

MM. Meunier et Le Foyer ont ensuite soulevé la question de l'arbitrage international ; M. Meunier a demandé au gouvernement d'apporter un actif concours à l'œuvre entreprise par les conférences interparlementaires pour la paix et l'arbitrage entre les peuples ; M. Le Foyer a félicité le ministre des nombreuses conventions d'arbitrage déposées par lui à la Chambre et a exprimé l'espoir que de nouvelles seront conclues en même temps que celles qui viennent à expiration seront renouvelées. A l'un et à l'autre, M. Pichon a donné également satisfaction, en affirmant une fois de plus les dispositions résolument pacifiques du gouvernement de la République et en se déclarant partisan décidé du principe de l'arbitrage international. Enfin, après un échange d'explications entre M. Laroche, M. de Pressensé et M. Pichon sur « la non application par la Russie d'une disposition « fondamentale des traités de commerce de 1873 et de 1905 conclus « par elle avec la France », M. de Pressensé a longuement interpellé le ministre des Affaires étrangères sur la politique de la France dans les négociations auxquelles a donné lieu la crise orientale. Cette

dernière intervention de M. de Pressensé a permis à M. Pichon de faire devant la Chambre un remarquable exposé de la politique étrangère de la France, dont voici les principaux passages :

DÉCLARATION DE M. PICHON

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Messieurs,

La France, qui a ajouté depuis quelques années à son alliance avec la Russie des ententes et des amitiés dont sa force morale et son autorité se sont grandement accrues, a eu pour pensée principale de les faire servir à déterminer l'accord entre les gouvernements et la concorde entre les peuples. Elle a mis tout d'abord, comme il le fallait, ses intérêts et sa dignité hors de cause.

C'est pour mieux les garantir qu'elle a fortifié ses moyens d'action. Mais, cela fait, elle n'a utilisé sa force que pour atténuer les dissentiments, les rivalités, les divisions qui se produisaient entre les puissances et qui s'aggravaient parfois au point de menacer la tranquillité générale. Elle a été un instrument d'union. Et cette politique, qui est peut-être un peu terre à terre, mais qui est réaliste et qui n'est pas sans produire des résultats féconds, cette politique était tellement conforme aux circonstances, elle répondait si bien à une nécessité et elle était à ce point dans les vœux et les volontés de l'opinion publique que tout gouvernement soucieux de traduire les sentiments du pays n'aurait pu en adopter une autre.

Le mérite en revient en particulier, je le proclame avec un certain nombre des orateurs qui m'ont précédé, à l'influence de plus en plus considérable que conquiert dans nos sociétés modernes l'opinion des citoyens, qui est naturellement pacifique, qui s'attache à substituer l'idée du droit aux calculs de la violence, qui ne veut plus que l'on jette les nations dans des aventures diplomatiques ou militaires sans qu'elles aient été consultées, sans qu'elles aient été appelées à se prononcer en pleine lumière sur les conditions de la guerre ou de la paix, et qui cherche, dans la conciliation et les transaction honorables, l'apaisement des conflits qui naguère auraient déterminé des catastrophes.

Ce matin, j'avais l'occasion de rendre hommage à ce point de vue à l'œuvre accomplie par la conférence de La Haye ; je suis heureux de renouveler cet hommage une fois encore à la suite du discours que vous avez entendu.

Cela dit, Messieurs, je constate — et je ne pourrai à cet égard être contredit par personne — que nos rapports sont empreints d'amitié avec tous les gouvernements. Notre alliance et nos ententes ont été mises à l'épreuve et elles n'ont fait que se resserrer à mesure que se montrait leur efficacité. Jamais les gouvernements de Paris et de Saint-Pétersbourg n'ont été plus étroitement unis.

Cette union s'est manifestée par un certain nombre de faits dont la portée ne pouvait échapper à personne : voyage du président de la République à Revel en 1908; voyage de l'empereur de Russie à Cherbourg en 1909; réception du ministre des Affaires étrangéres de France par le tsar à son retour du voyage de Racconigi.

Le rapprochement qui s'est effectué entre l'Angleterre et la Russie a été un élément de vitalité de plus pour notre entente extrêmement cordiale avec le gouvernement et le peuple anglais. Il a été aussi une garantie de paix pour toutes les puissances; c'est grâce à lui que les graves évé-

nements qui se sont produits en Perse ont pu se développer sans menacer la tranquillité de l'Orient; c'est grâce à lui aussi que le peuple persan a pu conquérir le régime constitutionnel et en assurer le fonctionnement.

Les bons rapports qui existent entre la Russie et l'Italie, et qui viennent de s'affirmer par la rencontre des souverains des deux pays, se sont ajoutés heureusement au rétablissement déjà ancien de notre amitié de plus en plus vivante avec le royaume et le peuple italiens.

M. Millevoye a parlé de cette amitié dans des termes auxquels je n'ai rien à ajouter et qui ont été applaudis par toute la Chambre; il l'a représentée avec raison comme reposant à la fois sur une entente économique qu'il faut maintenir et sur une entente politique qui a consacré la situation respective des deux nations dans la Méditerranée. Il a eu raison de dire qu'elle a été confirmée et fortifiée par nos accords avec l'Angleterre.

Ces systèmes d'amitiés, d'accords et d'ententes constituent des gages de sécurité pour tous les peuples qui sont attachés à poursuivre, au milieu de difficultés partout croissantes, leur évolution intérieure et qui cherchent à la maintenir à l'abri des surprises et des complications de toute espèce qui en consommeraient la ruine ou en compromettraient gravement le succès. Les forces de l'Europe se sont équilibrées et nous occupons dans cet équilibre toute la place qui nous appartient.

Les difficultés que nous avions au Maroc avec l'Allemagne et qui, parfois, ont eu le caractère de gravité que vous connaissez, se sont aplanies; vous savez dans quelles conditions.

Un accord a été signé aux termes duquel nous avons promis de sauvegarder dans l'empire chérifien l'égalité économique et, par suite, de n'y pas entraver les intérêts industriels et commerciaux allemands. Le gouvernement allemand, de son côté, nous a déclaré qu'il ne poursuivait au Maroc que des intérêts économiques; qu'il reconnaissait que, dans ce pays, les intérêts politiques particuliers de la France étaient étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure, et qu'il était décidé à ne pas entraver ces intérêts.

Comme je l'ai dit récemment, et comme cela résulte des déclarations solennelles faites depuis à la tribune du Reichstag, la conséquence de cet accord, loyalement pratiqué de part et d'autre, a été une détente immédiate dans les rapports des deux pays qui l'ont conclu.

Il en est résulté aussi une amélioration générale de la situation diplomatique de l'Europe. Non pas qu'on y ait mêlé, j'insiste sur ce point, aucune question autre que celle qui faisait l'objet de cet accord; je sais qu'on soutient et qu'on croit volontiers le contraire et, malheureusement, toutes les dénégations n'y font rien : on mêle à l'accord franco-allemand des questions de toute espèce, on prétend que nous y avons introduit — pensée qui ne nous est jamais venue — tantôt des négociations relatives au chemin de fer de Bagdad, tantôt des pourparlers s'appliquant à des affaires qui intéresseraient l'Autriche. Tout cela, messieurs, est inexact; il n'a été question dans l'accord intervenu entre l'Allemagne et nous que de l'affaire du Maroc qui en a fait l'objet unique.

Cet accord avait été précédé, quelques mois auparavant, comme on l'a rappelé, de la signature d'un compromis d'arbitrage portant sur une question qui, un instant, avait paru susceptible d'entraîner les plus dangereuses complications. Elle s'est dénouée par cette procédure de la façon la plus satisfaisante et la plus honorable pour les deux parties. C'est ainsi que

deux grandes nations ont, par des négociations répondant à leurs intérêts réciproques et par l'application de ce grand principe de paix et d'équité qui, plus particulièrement grâce à nous, se répand chaque jour dans la jurisprudence internationale, apporté une garantie nouvelle à la paix du monde.

Le Maroc, au sujet duquel nous nous étions déjà concerté avec l'Angleterre et l'Espagne, et qui a fait l'objet de décisions de la conférence d'Algésiras a cessé, comme on l'a dit, d'être une cause d'inquiétude pour l'Europe, et tous les gouvernants s'en sont montré très satisfaits.

Est-ce à dire, comme l'indiquait M. Cochin, que nous ne rencontrerons plus de difficultés au Maroc? Ah! je le voudrais, Messieurs, surtout pour moi-même tant que j'aurai l'honneur de détenir le portefeuille qui m'est confié. Mais vraiment je dépasserais ma pensée si je vous donnais cette assurance. Je crois que nous rencontrerons encore des difficultés dans le développement de notre politique marocaine. Dans tous les cas, un certain nombre ont déjà été résolues. Et je puis faire connaître à la Chambre que nous sommes tombés d'accord d'une façon complète avec l'ambassade du sultan Mouley Hafid à Paris sur les conditions que j'ai eu l'honneur d'indiquer à la tribune dans le récent débat sur le Maroc.

Grâce au sentiment général de détente où nous avions une part si manifeste, la crise orientale qui a éclaté au mois de septembre 1908 pour ne se terminer qu'au printemps 1909 a pu se résoudre pacifiquement. Ce n'est pas à dire qu'elle ait été sans risques et qu'elle n'ait été marquée par de sérieuses péripéties. L'annexion des provinces de Bosnie et d'Herzégovine par l'Autriche, et la brusque proclamation de l'indépendance bulgare étaient en eux-mêmes des événements trop importants pour qu'ils puissent s'accomplir sans motiver d'actives négociations de la part des chancelleries. L'établissement de la souveraineté austro-hongroise sur des régions qui, en droit, n'avaient pas cessé de dépendre de la Turquie, mettait le gouvernement de Vienne dans l'obligation de s'entendre avec celui de Constantinople et de se concerter avec les puissances signataires du traité de Berlin pour l'abrogation de l'article de ce traité qui stipulait le protectorat de l'Autriche sur les deux provinces dont elle proclamait l'annexion. La Serbie et le Monténégro se plaignaient, d'autre part, de la gêne qui était apportée par cet acte de l'Autriche à leur développement économique et à ce qu'ils considéraient comme leurs intérêts essentiels. Difficultés entre l'Autriche et la Turquie d'une part, l'Autriche, la Serbie et le Monténégro de l'autre, et enfin entre l'Autriche et les puissances signataires du traité de Berlin, tels étaient les effets inévitables de la résolution prise par le gouvernement de l'empereur François-Joseph.

Vous savez comment ces difficultés se sont réglées. La Turquie reçut une indemnité de 54 millions de couronnes. Elle obtint du consentement de l'Autriche-Hongrie des satisfactions économiques importantes, telles que la surtaxe des droits de douane pour laquelle il faut l'assentiment des puissances. Elle ne règle pas, comme l'a indiqué M. Cochin, la question des capitulations, mais elle donne son assentiment à l'abrogation des capitulations qui ne peuvent disparaître, naturellement, qu'avec l'assentiment de toutes les puissances intéressées.

La Serbie reconnut le nouveau régime de la Bosnie et de l'Herzégovine et renonça à toute protestation contre ce changement intervenu dans la situation des Etats balkaniques, en échange de la promesse faite par l'Autriche d'examiner avec bienveillance les avantages d'ordre économique qui pourraient être accordés au gouvernement de Belgrade.

Certaines dispositions du traité de Berlin, qui limitaient les droits du Monténégro, furent abrogées.

Les puissances signataires de ce traité tombèrent d'accord pour faire disparaître celles de ces clauses qui se trouvaient en opposition avec la situation nouvelle résultant des faits accomplis. La question posée entre la Serbie et la Bulgarie, par la proclamation de l'indépendance bulgare, fut réglée dans des conditions analogues.

La Porte reçut du gouvernement de Sofia, par l'intermédiaire de la Russie, une indemnité destinée à la désintéresser de l'incorporation de la Roumélie au royaume bulgare et de la prise de possession par celui-ci des chemins de fer orientaux.

Contrairement à ce que disait M. de Pressensé la Russie a, ce jour-là, bien mérité de la paix européenne, et nous devons lui être reconnaissants d'avoir trouvé le moyen d'intervenir entre la Turquie et la Bulgarie pour éviter les graves événements qui pouvaient être la conséquence d'un désaccord persistant entre ces deux Etats.

Au cours de toutes ces difficultés, notre politique invariable a été d'assurer la paix en conciliant les intérêts en cause, d'éviter tout ce qui aurait constitué des menaces de guerre, d'éviter qu'elles soient maintenues lorsque, par hasard, elles se produisaient, d'éviter aussi les mots et les actes irréparables et de faire prévaloir où il le fallait des conseils de modération.

Cette tâche délicate nous a été beaucoup facilitée par l'état de nos rapports avec l'Autriche-Hongrie. Ils n'ont pas été sans influence sur le règlement pacifique de cette question.

J'ajoute que nous n'avons pas été un seul instant en désaccord avec les puissances amies, non plus qu'avec la puissance alliée. A notre estimation comme à celle de tous les gouvernements mêlés plus directement que nous au problème dont la solution pacifique commandait alors l'attitude la plus circonspecte, nous avons fait ce que comportaient les circonstances, en tenant tout le compte possible des revendications qui méritaient d'être retenues et en évitant celles qui auraient risqué de provoquer des conflits. Nous avons eu la chance de voir rendre justice à notre attitude et adopter généralement les avis que nous suggéraient à la fois la prudence et le souci des intérêts de l'Europe.

J'ai le droit de dire que ceux qui ont apprécié différemment notre politique et le jugement porté sur elle par les puissances intéressées se sont trompés. L'honorable M. Millevoye a bien voulu approuver cette politique; je l'en remercie. M. Denys Cochin, sans la critiquer au fond, s'est montré moins sûr de ces heureux résultats. Il s'est demandé si l'on ne pourrait pas obtenir des satisfactions plus méritoires de l'action combinée de quatre grandes puissances qui étaient unies en vue d'un but commun. Il a fait un grand éloge de la force des quatre puissances qui constituaient ce qu'il a appelé la quadruple entente. Mais cette quadruple entente, elle avait ses pouvoirs et son action limités par les perspectives de la guerre. Son but était d'empêcher la guerre en obtenant toutes les satisfactions nécessaires, toutes les satisfactions qui méritaient d'être retenues, et c'est unanimement que les puissances de la quadruple entente ont considéré qu'elles ne devaient pas risquer une éventualité aussi redoutable pour des causes qui ne l'auraient pas justifiée.

N'est-ce donc rien d'avoir maintenu la paix en obtenant des satisfactions des plus honorables? C'est le service que l'on pouvait attendre des puissances de la quadruple entente, et ce service elles l'ont rendu.

La crise dont je viens de rappeler sommairement les phases a coïncidé

avec les autres événements d'une grande importance dont la plupart des orateurs ont également parlé : je fais allusion à la révolution turque.

L'institution du régime constitutionnel dans l'empire ottoman a été accueillie par nous dans des sentiments que j'ai eu l'honneur d'affirmer précédemment à la tribune de la Chambre. Nous l'avons saluée avec une sympathie d'autant plus vive que l'influence de nos idées n'y était certainement pas étrangère et que nous retrouvions chez les hommes appelés à gouverner la jeune Turquie des aspirations et des vues qu'ils avaient puisées — ce sont eux-mêmes qui l'ont déclaré — dans l'instruction et dans l'éducation françaises.

Aussi n'avons-nous pas marchandé notre concours à la Turquie régénérée pour procéder à son organisation et pourvoir à son relèvement. Nous lui avons fourni les fonctionnaires, les ingénieurs et le conseiller financier qu'elle a demandés. Nous avons mis à sa disposition, à Constantinople, l'agent, à tous égards distingué, qui nous représentait dans la commission financière de Macédoine. Nous avons renoncé, d'accord avec les finances, au maintien de la mission militaire qui travaille à l'organisation de la gendarmerie macédonienne. Nous avons donné les gages les plus significatifs de notre désir de collaborer à la prospérité commerciale, industrielle et financière de l'empire. Nous avons fait preuve, à l'égard des Jeunes-Turcs, d'une amitié d'autant plus sincère qu'elle était en rapport avec les principes de notre politique générale et que nous avons la conviction que la paix dépend beaucoup de l'expérience faite actuellement par la Turquie d'un régime capable d'assurer son avenir et sa liberté.

Quoique l'histoire de ce régime soit récente, il a vu déjà son existence mise en cause par un retour offensif du pouvoir déchu. Il a fallu au gouvernement constitutionnel, pour conserver le prix de sa victoire, toute l'énergie, la discipline et l'habileté de ses chefs.

En même temps qu'il réprimait la révolte qui venait d'éclater à Constantinople, il avait à réprimer aussi de graves désordres qui se produisaient dans le vilayet d'Alep et en Cilicie.

Un nombre considérable de chrétiens étaient massacrés, l'incendie dévastait plusieurs villes ; il semblait que nous fussions menacés de revoir les jours sanglants qui ont excité l'horreur de toute l'Europe, où retentit encore l'écho des appels désespérés des populations d'Arménie.

Ce qui augmentait les inquiétudes, c'est que les troupes qui étaient chargées de réprimer les troubles semblaient, au contraire, comme l'a dit M. Denys Cochin, y participer.

Fort heureusement, ces incidents n'ont pas été de longue durée, ils n'ont pas tardé à être réprimés ; mais je suis d'accord avec M. Denys Cochin pour penser qu'ils appellent des réparations nécessaires. Je suis également d'accord sur ce point avec les autres gouvernements, et j'espère que le gouvernement ottoman le comprendra.

Une erreur a été commise, cependant, par M. Cochin, et il faut que je la rectifie. Il a dit : « Le gouvernement de Constantinople n'a pris aucune « mesure de répression sérieuse à la suite de ces troubles. » Voici une dépêche du 14 décembre dernier qui m'est adressée par notre consul à Messine :

« Vingt-six exécutions ont eu lieu à Adana en deux jours, 15 musulmans « ont été pendus le 11 décembre et 11 le lendemain. » Il s'agissait de criminels notoirement connus, ayant pris part aux derniers massacres. Ces mesures ont produit la plus profonde impression sur la population musulmane.

Nos marins et nos consuls ont, à cette occasion, fait preuve du plus grand dévouement et du plus grand courage, et je ne fais que remplir mon devoir en le constatant. Un de nos consuls, M. de Roqueferrier, est mort, victime de son devoir professionnel. Nos compatriotes aux prises avec l'émeute ont fait preuve les uns d'abnégation, les autres d'héroïsme. Le gouvernement français ne l'oubliera pas.

Une autre question a failli troubler la tranquillité de toute l'Europe, c'est la question de la Crète. La Chambre se rappelle ce que je lui disais à ce sujet dans la séance du 5 juillet dernier. J'annonçais que les quatre puissances protectrices, fidèles aux déclarations qu'elles avaient faites et à l'engagement qu'elles avaient contracté, retireraient leurs troupes de l'île à la date prévue du 27 juillet, et j'ajoutais qu'elles enverraient quatre stationnaires, pour garder le pavillon ottoman et celui des quatre puissances, ainsi que pour assurer, en cas de troubles, la protection de la population. Je spécifiais enfin que les quatre puissances ayant le devoir de veiller au maintien de l'ordre et de la sécurité des musulmans, se réservaient de prendre les dispositions utiles pour le rétablissement de la tranquillité dans le cas où des troubles viendraient à se produire que les autorités locales seraient impuissantes à réprimer.

Les choses se sont passées ainsi que je l'avais fait prévoir.

Les troupes ont été retirées à la date qui avait été indiquée ; les Turcs et les Crétois ont reçu les assurances dont j'avais parlé ; il a été convenu que le *statu quo* serait maintenu dans l'île jusqu'au jour où les puissances jugeraient que le moment serait favorable pour en fixer le régime définitif. Mais à peine les troupes étaient-elles parties qu'une infraction grave au *statu quo* était commise : le drapeau grec était hissé sur la forteresse de la Canée, à l'endroit même où, depuis 1898, flottait le drapeau crétois, entouré des pavillons des quatre puissances.

Les représentations catégoriques faites à ce sujet au gouvernement provisoire ne purent aboutir, les quatre puissances protectrices durent assurer, par leurs propres moyens, le respect du *statu quo*. Des forces navales furent envoyées et, le 18 août, le mât du pavillon grec fut enlevé : il ne fut pas nécessaire de laisser un contingent à terre, le gouvernement provisoire ayant donné l'assurance qu'aucune infraction nouvelle au *statu quo* ne se produirait et que la sécurité ne serait plus troublée. De fait, elle ne l'a plus été depuis.

Cependant, le 3 novembre, la Porte s'appuyant, en particulier, sur l'état de la Grèce et sur les déclarations d'hommes politiques grecs en opposition avec les droits du sultan, demanda aux puissances de s'entendre avec elles pour établir le régime définitif de la Crète.

Les puissances ont répondu qu'elles ne jugeaient pas le moment favorable pour aborder une aussi grave question ; elles ont déclaré qu'elles ne considéraient ni la sécurité des musulmans comme menacée, ni le *statu quo* comme courant des dangers et qu'elles craindraient, en soulevant une aussi grave question que celle dont parlait le gouvernement ottoman, de faire succéder à la période actuelle de calme, de dangereuses complications. Cette communication a été faite par écrit aux ambassadeurs de Turquie à Paris, à Rome, à Londres, à Saint-Pétersbourg, à la date du 10 de ce mois ; elle a été faite officieusement le lendemain aux ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche, dans les mêmes capitales. La Turquie avait, en effet, communiqué d'une manière officieuse à l'Allemagne et à l'Autriche la demande qu'elle avait adressée aux quatre puissances protectrices.

Lorsqu'il s'agira de fixer le régime définitif de la Crète, les six grandes

puissances d'Europe intéressées aux affaires d'Orient seront naturellement conviées à prendre part à la consultation qui s'ouvrira.

A ce propos, l'honorable M. Denys Cochin a parlé, dans des termes que j'approuve, de la ligue militaire grecque. Je reconnais là le vieux parlementaire épris de liberté que je connais depuis longtemps. Car, il n'y a pas moins de vingt-six ans, je crois, que nous nous rencontrons dans les assemblées municipales ou politiques. Je reconnais l'homme qui, à l'époque où son parti se laissait entraîner dans l'aventure boulangiste, s'y refusait précisément parce qu'il aimait la liberté.

Je partage donc son opinion et suis d'avis, comme lui, que la Grèce, si elle continuait à délibérer, en quelque sorte, sous les baïonnettes de la ligue militaire, risquerait de se compromettre beaucoup vis-à-vis des puissances qui n'ont pas cessé et qui ne veulent pas cesser de lui témoigner leur sympathie.

Voilà les données générales de notre politique en Europe.

En Extrême-Orient — car il faut aussi que j'en parle — nous entretenons avec le Japon les rapports d'amitié particulière que vous connaissez et qui se sont affirmés par l'arrangement de 1907, dont la signature a coïncidé avec le règlement des questions posées, à la suite de la guerre de Mandchourie, entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Tokio. Nous avons rempli là aussi et nous continuerons de remplir un rôle conciliant.

Nous nous attachons également à avoir de très bons rapports avec la Chine, car nous avons la conviction que nos intérêts de puissance asiatique sont conformes à ceux du grand empire du Milieu.

J'ai peut-être une compétence plus particulière en ces matières. J'ai toujours pensé personnellment que rien n'importait plus que ces rapports à l'affermissement de notre situation dans l'Asie orientale où le mouvement de plus en plus intense des peuples et des idées mérite d'être amicalement, mais attentivement observé.

Mon honorable ami M. Hubert, introduisant dans ce débat d'ordre politique une question coloniale d'une grande importance, a parlé de la commission dont il a demandé l'institution le premier et qu'il préside, commission qui s'occupe d'élaborer un programme de protection des indigènes dans les colonies françaises et éventuellement, par voie d'entente internationale, dans les colonies des divers pays.

Il m'a demandé mon sentiment à cet égard. Il sait quelle est ma sympathie pour les œuvres auxquelles il se dévoue. Je ne puis que lui donner l'assurance que j'approuve la pensée directrice de cette œuvre et tout ce qui pourra pratiquement servir à sa réalisation.

Je puis dire, en somme, pour conclure ces observations déjà trop longues, que la politique extérieure du gouvernement de la République répond aux intérêts de la France et aux besoins de sa démocratie. Son alliance et ses amitiés sont conclues et pratiquées en vue de la paix ; non seulement elles n'accentuent pas les dissentiments qui pourraient la compromettre, mais encore elles s'appliquent à les prévenir et à les apaiser. Le caractère qui les distingue et la portée que les événements leur ont donnée font qu'en aucun pays elles ne portent ombrage et que partout on a pu se convaincre de leur véritable et bienfaisante signification. Le souci toujours présent à notre esprit de notre défense nationale, attesté, d'ailleurs, par les sacrifices que nous suggère notre patriotisme et que consent toujours le Parlement, et les efforts que fait constamment notre diplomatie pour fortifier la protection de nos intérêts et de nos droits dans le

monde ne nous font pas oublier — ce sera ma dernière parole — ce que doit la République à la cause de l'humanité.

La discussion du budget des Affaires étrangères s'est terminée par une question de M. Emile Constant sur les chemins de fer éthiopiens, à laquelle M. Pichon a répondu que la convention passée par la Compagnie française avec le Négus était en parfait accord avec la convention votée par le Parlement. Armé par cette convention, le ministre a affirmé « qu'il en poursuivait de très près l'exécution, « l'affaire ne pouvant être solutionnée que par une coopération « équitable des divers Etats intéressés assurant à la France une « part au moins égale à celle des autres puissances ».

— *Le vote par le Sénat des crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc. Les déclarations de M. Pichon.* — Le 28 décembre, le Sénat a voté à l'unanimité de 271 voix le projet de loi, déjà adopté par la Chambre des députés, portant ouverture sur l'exercice de 1909 d'un crédit supplémentaire concernant les opérations militaires de la France au Maroc. Au cours de la discussion générale, M. Pichon, sur une intervention de M. de Lamarzelle, a été amené à présenter au Sénat les explications suivantes.

DÉCLARATIONS DE M. PICHON

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je m'excuse tout d'abord, dans l'état de fatigue où je me trouve, à la suite des débats prolongés de la Chambre des députés sur le budget des Affaires étrangères, de ne répondre que très brièvement, et peut-être d'une manière insuffisante, à l'éloquent discours que vient de prononcer mon honorable collègue M. de Lamarzelle. Aussi bien j'ai déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de discuter devant le Sénat les allégations qui viennent de se produire et d'obtenir l'approbation de cette assemblée comme celle de la Chambre des députés, y compris les amis de M. de Lamarzelle, lorsque la question du Maroc a été portée à la tribune.

M. Maurice Rouvier. — Quand nous sommes allés à Algésiras, c'est avec l'adhésion de l'unanimité de la Chambre des députés, et le jour où j'ai exposé les raisons pour lesquelles nous y allions, personne n'a même demandé la parole.

M. de Lamarzelle. — Je ne parle qu'en mon nom personnel. Du reste, chaque fois que la question a été posée, j'ai demandé la parole. En ce qui concerne Algésiras, il était impossible de n'y pas aller, étant donné le traité franco-anglais. Toutes les fautes découlent de ce traité.

M. le comte de Goulaine. — Nous l'avons assez combattu.

M. Maurice Rouvier. — Dans tous les cas, dire que le fait d'avoir été à Algésiras a été la plus grande humiliation pour la France est un non-sens, quel que soit celui qui l'a dit.

M. Le Provost de Launay. — C'est M. Clemenceau qui l'a dit.

M. Maurice Rouvier. — Ce n'est pas exactement ce qu'il a dit.

M. de Lamarzelle. — Je vous demande pardon.

M. Maurice Rouvier. — Nous sommes d'accord sur ce qu'il a voulu dire, n'est-ce pas? (*Exclamations et rires à droite.*)

M. LE MINISTRE. — Ce qui détruit, à mon avis, toute l'argumentation que l'honorable M. de Lamarzelle vient d'apporter à la tribune, c'est qu'il a complètement oublié ou méconnu les conditions dans lesquelles nous sommes allés au Maroc.

Nous ne sommes jamais allés au Maroc pour y rester, pour en faire la conquête (*Interruptions*), pour y maintenir nos troupes; nous y sommes allés, je le rappelle, dans les conditions suivantes :

Nous avons pris Oudjda comme un gage, à la suite de l'assassinat du docteur Mauchamp. Nous avons déclaré que nous le garderions jusqu'à ce que toutes les satisfactions que nous avions réclamées fussent obtenues. Nous n'avons pas encore obtenu ces satisfactions. Nous occupons encore Oudjda.

Nous sommes allés à Casablanca à la suite du massacre d'un certain nombre de Français et d'étrangers par des Marocains.

Nous y sommes allés également pour obtenir les satisfactions que nous avons réclamées. Ces satisfactions, nous ne les avons pas encore obtenues; nous occupons encore Casablanca.

Nous avons toujours dit que nous respecterions à la fois nos conventions particulières avec le Makhzen, nos traités et nos conventions avec les puissances; nous nous sommes constamment conformés aux déclarations que nous avions portées à la tribune.

L'honorable M. de Lamarzelle me dit : « C'est le gouvernement français qui a fait le succès de Mouley Hafid. »

Le gouvernement n'a fait que se conformer aux indications du Parlement, à ses obligations internationales aussi bien qu'à ses conventions particulières, en évitant avec le plus grand soin de s'introduire dans les difficultés intérieures du Maroc, de se mêler aux querelles qui divisaient les populations indigènes et de s'engager par là dans une aventure dont nous pourrions difficilement aujourd'hui entrevoir la fin. Ce n'est pas moi seul, messieurs, qui ai la responsabilité de cette politique.

M. DE LAMARZELLE. — C'est ce que je vous ai dit.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — C'est votre prédécesseur.

M. LE MINISTRE. — Je la revendique pour ce qui me concerne. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*) Je considère qu'elle me fait honneur autant qu'à ceux qui l'ont assumée, et, parmi eux, se trouve M. Ribot, qui a pris part d'une façon éclatante aux débats de la Chambre des députés.

Mon honorable collègue est, en effet, souvent monté à la tribune — et toujours avec succès — pour nous demander de ne pas intervenir dans les difficultés intérieures du Maroc, de ne pas nous mêler à ses querelles intestines et de conserver la neutralité.

Je me trouvais d'un côté en présence de ceux qui disaient : « Soyez neutres », et de l'autre côté en présence de ceux qui disaient : « Il faut combattre le prétendant qui dispute le trône à Abd el Aziz. » J'ai conservé la neutralité, et j'estime que j'ai pris à cette occasion l'attitude qui correspondait le mieux aux intérêts de la France; j'estime que j'ai rendu service à mon pays. C'est ainsi, en effet, que j'ai préparé les solutions dont je parlerai tout à l'heure et qui sont des plus honorables pour le Parlement, pour la France, pour le gouvernement. (*Très bien !*)

Maintenant, l'honorable M. de Lamarzelle me dit : « Votre influence sur « le Makhzen sera bien peu de chose le jour où il sera appelé à reprendre « la direction complète des affaires du Maroc. Vous avez préparé le succès « de Mouley Hafid en lui permettant de traverser un territoire que vous « occupiez, alors qu'il vous était facile de l'en empêcher et que le

« général d'Amade vous avait offert de s'emparer de sa personne. »

J'ai, de ma place, répondu à cette allégation, et je confirme la déclaration que j'ai faite. Jamais le général d'Amade ne nous a fait une telle proposition, qui aurait été en contradiction formelle avec les instructions qui lui ont toujours été données. En outre, jamais Mouley Hafid n'a traversé la Chaouïa, jamais il n'est passé sur un territoire occupé par les troupes françaises.

Lorsque M. de Lamarzelle prétend que nous avons refusé à Abd el Aziz, sultan légitime du Maroc, de traverser la Chaouïa, il commet encore une inexactitude.

Nous ne pouvions donner à Abd el Aziz notre concours militaire pour diriger une opération déterminée contre Mouley Hafid. Une fois de plus, ce faisant, nous sommes restés fidèles aux déclarations que nous avions toujours faites aussi bien devant la Chambre que devant le Sénat.

Mon honorable collègue nous dit encore que notre crédit sera d'un faible poids au regard de Mouley Hafid ; il invoque un certain nombre de considérations sur lesquelles je me suis expliqué à la tribune de la Chambre des députés, il parle des atrocités qui ont été commises par le sultan et contre lesquelles nous n'avons rien pu faire. Permettez-moi, mon cher collègue, de vous rappeler d'abord, contrairement à une allégation partie des bancs de la droite, que notre intervention s'est produite aussitôt que nous avons connu ces atrocités, et qu'elle s'est exercée, non seulement, comme vous avez pu le croire d'après les documents publiés, d'accord avec le corps diplomatique, mais encore par l'intermédiaire de notre consul. Lorsque notre représentant, M. Gaillard, est allé demander à Mouley Hafid, au nom de la France, de s'abstenir de procédés de ce genre, lorsqu'il est allé lui dire que notre mission militaire ne pourrait plus coopérer aux opérations de ses méhallas, si de pareilles barbaries se renouvelaient, ce jour-là il a obtenu une réponse satisfaisante; c'est plus tard, quand une démarche a été faite par le corps diplomatique, que Mouley Hafid, revenant sur ses déclarations, s'est prononcé de la façon à la fois ironique et barbare qu'a rappelée M. de Lamarzelle et que j'ai été le premier à flétrir à la tribune de la Chambre des députés. (*Très bien ! très bien!*)

Notre honorable collègue dit au gouvernement : « Vous n'aurez pas « d'influence sur le Makhzen; vous n'obtiendrez pas les satisfactions que « vous demandez à Mouley Hafid ; comment feriez-vous pour les obtenir? »

Mais, Messieurs, sommes-nous dépourvus de gages au Maroc? N'en possédons-nous pas, et de fort importants ? Est-ce que nous avons évacué la Chaouïa? Est-ce que nous avons évacué Casablanca? Est-ce que, enfin, nous avons évacué Oudjda ?

M. DE LAMARZELLE. — Pardon! M. le ministre, je vous ai dit que tant que nos troupes seraient là...

M. LE MINISTRE. — Eh bien?

M. DE LAMARZELLE. — On pourrait être tranquille; c'est pourquoi l'évacuation est impossible.

M. LE MINISTRE. — Les troupes ne partiront que quand nous aurons en fait obtenu les satisfactions que nous réclamons.

M. DE LAMARZELLE. — Nous sommes d'accord ! C'est ce que nous voulions vous faire dire !

M. LE MINISTRE. — Nous avons toujours été d'accord sur ce point, ce n'est pas l'honorable M. Ribot qui me contredira, tant que les raisons de notre intervention subsisteront, nous ne pourrons abandonner les gages que nous avons pris au Maroc; nous n'y renoncerons qu'après avoir obtenu

les satisfactions que nous avons réclamées le jour où nous nous en sommes emparés. Nous ne l'avons pas laissé ignorer au sultan.

On croirait véritablement que Mouley Hafid a conquis son trône sans aucune espèce de condition, qu'il a été reconnu par la France et par l'Europe sans que nous eussions été appelés à partiper à cette reconnaissance et à faire connaître les satisfactions auxquelles nous la subordonnions! C'est le contraire de la vérité. C'est le contraire de ce que j'ai constamment répété dans les débats très nombreux sur la question marocaine auxqaels j'ai été appelé à prendre part.

L'Europe tout entière a causé avec nous lors de l'avènement de Mouley Hafid et ne l'a reconnu qu'avec la promesse formelle que les conditions posées seraient tenues.

C'est à la suite des déclarations du sultan du Maroc promettant solennellement de se conformer aux obligations que réclamait de lui l'Europe qu'il a été reconnu à la fois par l'Europe et par la France.

M. DE LAMARZELLE. — Il les a bien tenues !

M. LE MINISTRE. — Nous allons voir.

Nous sommes en négociations avec le sultan. J'ai déjà fait connaître par le détail, dans les discussions de la Chambre, les conditions que nous avons posées pour arriver à une entente ; vous en avez résumé quelques-unes tout à l'heure, mon cher collègue : permettez-moi de les préciser.

Les questions que nous avions à poser à Mouley Hafid pour arriver à une entente entre son gouvernement et le gouvernement français se rapportaient à la question de la Chaouïa, à la question de Casablanca, à la question de règlement de la frontière algéro-marocaine et enfin à la question de l'emprunt.

Nous avons toujours dit et nous n'avons cessé de répéter que nous n'entendions pas rester indéfiniment dans la Chaouïa. Nous avons été appelés à formuler les conditions dans lesquelles pourrait être faite l'évacuation du territoire marocain et nous avons subordonné cette évacuation à l'installation d'une force makhzénienne capable de maintenir l'ordre dans la province. Vous dites : « Cela ne se fera pas et alors nous ne parti- « rons pas. » Je réponds : lorsque nous aurons constaté *de visu* que l'ordre règne dans la Chaouïa, nous en partirons.

M. LE COMTE DE TRÉVENEUC. — Alors, nous sommes là à perpétuité.

M. LE MINISTRE. — En ce qui concerne Casablanca, nous avons déclaré — et nous ne pouvions pas faire autre chose — que Casablanca restait une ville marocaine et que nous n'avions pas l'intention de l'occuper indéfiniment. Mais l'évacuation ne pourra être faite que lorsque l'organisation prévue pour la Chaouïa sera en état d'assurer l'ordre d'une manière efficace et quand toutes satisfactions auront été données à nos réclamations, notamment pour le remboursement de nos dépenses militaires.

Vous me reprochez d'avoir oublié ce point, je vous prouve que c'est une des conditions essentielles imposées à Mouley Hafid.

En ce qui touche la frontière algéro-marocaine, nous avons dit que nous attendions l'exécution des accords qui nous lient avec le gouvernement marocain. Ces accords nous suffisent. Nous avons demandé au gouvernement marocain de désigner un haut commissaire « avec les pou- « voirs nécessaires pour exercer des attributions d'accord avec un haut « commissaire français ». M. de Lamarzelle nous a dit : « Vous avez « envoyé à Oudjda un représentant de la légation française de Tanger et « vous avez ruiné de la sorte l'action militaire du général Lyautey. » Mais vous savez comme moi qu'Oudjda est une ville marocaine, un

territoire marocain; c'est le gouvernement marocain qui administre Oudjda. Nous y sommes, nous possédons ce gage, nous y avons des troupes, mais l'administration se fait, d'une façon régulière, par l'intermédiaire d'un commissaire représentant la légation de France, placé sous les ordres du général Lyautey.

M. DE LAMARZELLE. — Je ne vous blâme pas d'avoir nommé un commissaire, mais je vous blâme d'avoir dit à ce commissaire d'arrêter les opérations militaires!

M. LE MINISTRE. — Je n'ai jamais dit chose pareille!

M. DE LAMARZELLE. — Relisez le rapport Doumer!

M. LE MINISTRE. — Vous savez très bien, monsieur de Lamarzelle, que les rapporteurs ont la responsabilité, pour ce qui les concerne, de ce qu'ils écrivent, mais qu'ils n'engagent que leur propre responsabilité.

Je n'ai pas relevé ce passage du rapport dont vous avez donné lecture tout à l'heure, mais il est en contradiction avec les instructions du ministère des Affaires étrangères, instructions que j'ai lues d'une façon complète à la tribune de la Chambre des députés et qui ont été approuvées par tout le monde, y compris la plupart de vos amis de la droite!

Je reviens à la question de la frontière algéro-marocaine. Je disais que nous avions demandé la désignation d'un haut commissaire marocain avec pouvoirs nécessaires pour qu'il exerce ses attributions d'accord avec le haut commissaire français.

Nous avons demandé également la création de forces de police placées sous les ordres d'instructeurs français pour assurer l'ordre. Puis, nous avons demandé la création des marchés prévus dans les accords, la perception des taxes prévues dans les ententes. Et qu'avons-nous dit? Nous avons dit à Mouley Hafid : « Prenez garde! Ces accords ont été conclus « dans une entente commune entre votre prédécesseur et nous! vous êtes « appelé à participer à leur exécution, c'est une collaboration entre les deux « gouvernements qui a été décidée, mais si vous vous abstenez de nous « apporter votre collaboration, nous serons amenés à exécuter les accords « tout seuls! » Voilà le langage que nous avons tenu à Mouley Hafid.

J'arrive à la question de l'emprunt! Le Makhzen nous a fait connaître que le total de ses dettes s'élève à environ 80 millions. Nos dépenses militaires ont été de 70 millions.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Jusqu'au mois de juin!

M. LE MINISTRE. — Jusqu'au mois de juin. Nous avons dit au Makhzen : « En ce qui concerne l'emprunt, l'opération financière de 80 millions qui est destinée à rembourser les créanciers étrangers en même temps que les créanciers français, nous ne pouvons vous promettre qu'une chose : c'est notre concours pour que cette opération s'effectue dans des conditions aussi bonnes que possible pour le Maroc. Nous n'avons, Messieurs, nulle intention d'opprimer le Maroc, et nous interviendrons certainement auprès des grands établissements de crédit, auprès de la Banque du Maroc, qui sera appelée à effectuer l'emprunt, pour qu'elle le fasse dans des conditions honorables et aussi satisfaisantes que possible pour le gouvernement marocain.

Nous avons donc dit au Makhzen : « Nous ne pouvons que vous pro- « mettre notre concours pour vous faciliter le plus que nous pourrons « cette opération; mais, en échange de ces bons offices, vous aurez natu- « rellement à fournir les gages indispensables. En ce qui touche les « 70 millions, chiffre de nos dépenses militaires, nous ne demanderons « pas le remboursement immédiat de cette somme en capital ni même

« l'annuité représentative de ce capital au taux du crédit marocain, mais « seulement au taux du crédit français. »

C'est, Messieurs, dans ces conditions, que les envoyés du sultan Mouley Hafid viennent de nous donner entière satisfaction.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Ils auraient été embarrassés de ne pas le faire.

M. LE MINISTRE. — Je trouve donc que l'honorable M. de Lamarzelle choisit assez mal son moment pour venir nous dire que nous n'avons aucune action sur le Makhzen, puisqu'il le fait précisément le jour où je suis en mesure de dire à la tribune du Sénat — à la suite de démarches prolongées et de négociations qui n'ont pas été sans de grosses difficultés — que sur tous les points nous avons obtenu satisfaction.

L'emprunt de 80 millions sera gagé sur les différents revenus disponibles du Makhzen, dont la gestion régulière sera surveillée par le service actuel du contrôle des douanes. Ceci, Messieurs, est une des conditions essentielles de l'opération dont il s'agit.

Vous n'ignorez pas, en effet, que depuis que nous avons le contrôle des douanes, les revenus ont à peu près doublé. Avec l'extension de ce contrôle, nous pouvons être assurés d'avoir des recettes très supérieures à celles que donnent aujourd'hui les douanes marocaines. D'autre part, les dépenses militaires françaises seront amorties au moyen d'annuités calculées au taux de l'intérêt français. Ces propositions ont été acceptées par une lettre des ambassadeurs chérifiens dûment accrédités auprès du Gouvernement français à la date du 21 de ce mois.

M. HALGAN. — Les pouvoirs sont-ils bien réguliers?

M. LE MINISTRE. — Si leurs pouvoirs n'avaient pas été réguliers, je n'aurais pas accepté leur lettre.

Je fais juge le Sénat d'une pareille question : il va de soi que je me suis fait donner par les représentants du sultan, en France depuis des mois pour traiter les questions que j'indique, l'assurance qu'ils étaient régulièrement autorisés à négocier dans les conditions où ils l'ont fait.

M. HALGAN. — Mais êtes-vous certains de la ratification? Nous ne sommes pas en face d'une nation civilisée, nous sommes en face de barbares.

M. LE MINISTRE. — Au cours des négociations, nous avons rappelé les satisfactions que nous réclamions pour les dommages causés à nos ressortissants ; des promesses nous ont été faites : nous tiendrons la main à leur exécution. Des instructions formelles doivent en outre, être données par le Makhzen à ses agents pour la mise en vigueur de l'article 60 de l'acte d'Algésiras relatif aux contrats de propriété immobilière des étrangers.

M. de Lamarzelle nous dit : « Oui, là encore vous avez des promesses. « On promet de vous donner satisfaction pour vos ressortissants, mais « vous avez constaté vous-même à la tribune de la Chambre que vous « n'obteniez pas ces satisfactions. »

Cela prouve que je n'ai pas l'habitude de dissimuler la vérité. Oui, j'ai fait connaître à plusieurs reprises à la tribune de la Chambre l'état profondément regrettable de nos rapports avec le Makhzen, ce n'était pas toujours avec Mouley Hafid, car j'ai été appelé à faire les mêmes constatations à l'époque où Abd el Aziz était sultan du Maroc. Je l'ai fait récemment à propos de Mouley Hafid. Mais, est-ce que là encore nous ne sommes pas en possession de gages suffisants? Est-il question de quitter le Maroc avant que nous ayons eu satisfaction pour les dommages causés

à nos ressortissants ? On croirait que nous n'avons aucune espèce de moyens d'action sur le Makzen.

Vous avez déclaré, me dites-vous, que vous n'aurez recours qu'à des moyens pacifiques. Sans doute, et là encore, je crois rendre service à mon pays, je crois inutile de le lancer, comme nous le ferions si nous vous écoutions, dans des aventures militaires au Maroc. (*Très bien !*)

Nous ne recourrons qu'à des moyens pacifiques ; je crois que nous en possédons assez, que le fait de notre occupation marocaine, que les accords que nous sommes en mesure de faire exécuter seuls si le sultan s'y dérobe, je crois que la direction que nous avons donnée aux affaires marocaines depuis le début de l'occupation, suffiront largement pour obtenir les satisfactions que nous avons réclamées.

Vous en avez profité, Monsieur de Lamarzelle, pour faire la critique de notre situation diplomatique, pour parler de l'accord allemand dans des termes qu'il faut cependant que je relève, car moi aussi, je n'ai pas l'intention d'insister beaucoup sur ce sujet ; mais vous en avez parlé dans des termes auxquels il faut que je réponde parce qu'ils sont, bien malgré vous, en contradiction avec la vérité. Je puis vous donner l'assurance absolue, par des faits, que le gouvernement allemand se conforme de la façon la plus stricte à l'accord que nous avons conclu ensemble.

M. DE LAMARZELLE. — Je n'ai jamais dit le contraire.

M. LE MINISTRE. — Vous n'avez pas dit le contraire, mais vous avez indiqué qu'il allait en tirer de très grands avantages contre nous et que peut-être notre diplomatie allait se trouver en défaut vis-à-vis de lui.

M. DE LAMARZELLE. — Je n'ai jamais dit un mot de cela.

M. LE MINISTRE. — Eh bien ! en quoi consiste cet accord ? Il se résume d'une façon bien simple. Le gouvernement allemand nous a laissé notre liberté politique au Maroc en échange de notre déclaration que nous n'entraverions en aucune manière ses intérêts économiques, et, depuis que cette déclaration a été échangée entre les deux gouvernements, ils ont exécuté de la façon la plus loyale leur entente. Il en est résulté, non seulement dans la situation marocaine, mais dans la situation politique générale, une très grande amélioration, au point de vue diplomatique.

Vous ne vous êtes point contenté, mon cher collègue, de critiquer l'accord allemand, mais vous avez encore critiqué l'accord anglais. Je tiens, quant à moi, à en faire l'éloge. L'accord anglais mérite d'être loué par tous ceux qui sont partisans de notre entente cordiale avec l'Angleterre, car il a été le point de départ de cette entente. Est-ce que cette entente a été inutile ? C'est une tactique d'opposition, je le comprends, de venir mêler au débat sur le Maroc la critique de notre situation diplomatique.

M. DE LAMARZELLE. — Je ne fais jamais d'opposition politique à propos des affaires étrangères. (*Très bien !*)

M. LE MINISTRE. — Je crois qu'il est très facile d'y répondre et je ne serai démenti par personne lorsque je dirai que notre situation est excellente, contrairement à vos craintes et à vos allégations. Les rapports que nous entretenons avec tous les gouvernements sont excellents. Nous avons été appelés, grâce à ces rapports, à jouer un rôle important dans des conditions très difficiles, à un moment où la situation de l'Europe était menaçante et où l'entente entre certaines grandes puissances était nécessaire pour éviter de graves conflagrations.

Ce rôle-là, nous l'avons rempli et nous continuerons à le remplir. Il repose à la fois sur la loyauté qu'on a constatée dans notre politique, sur la sincérité avec laquelle nous avons pratiqué les conventions, les ententes et les ac-

cords qui nous liaient au Maroc en particulier ; il repose sur la confiance que nous avons inspirée à nos amis comme à la puissance alliée, sur les gages que nous avons donnés de notre force, de notre honnêteté et de notre loyauté diplomatiques. C'est une politique que nous continuerons et pour laquelle, j'en suis sûr, nous aurons non pas votre assentiment peut-être, mais l'assentiment du pays. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de sénateurs.*)

— *Projet de voyage du président de la République en Suisse.* — Les journaux de Berne ont annoncé que prochainement le président Fallières se rendrait officiellement en Suisse : il saisirait l'occasion de son voyage en Savoie, au cours duquel il assistera aux fêtes du cinquantenaire de l'annexion, pour rendre visite au président de la Confédération suisse.

D'après nos informations, rien n'est encore décidé à cet égard, mais il est en effet fort possible que les deux présidents se rencontrent en Suisse au mois de septembre prochain.

Angleterre. — *La dissolution du Parlement anglais. Les élections.* — Le roi Edouard VII a proclamé officiellement la dissolution de la Chambre des communes, le 10 janvier, et fixé au 15 février la rentrée du Parlement. Les élections ont commencé le 15.

Italie. — *Mouvement diplomatique.* — Le roi Victor-Emmanuel a signé, le 11 janvier, les décrets concernant le mouvement diplomatique suivant :

Le comte Gallina, ambassadeur à Paris, est mis en disponibilité.

Le marquis di San Giuliano, ambassadeur à Londres, est nommé ambassadeur à Paris.

Le marquis Imperiali, ambassadeur à Constantinople, est nommé ambassadeur à Londres.

Le baron Mayor des Planches, ambassadeur à Washington, est nommé ambassadeur à Constantinople.

Le marquis Cusani Confalioneri, ministre à Berne, est nommé ambassadeur à Washington.

M. Carletti, gouverneur du Somali italien, est nommé ministre à Téhéran.

M. di Martino, sénateur, est nommé gouverneur du Somali italien.

Monténégro. — *La visite de l'escadre française de l'amiral Pivet au Monténégro.* — Le 13 janvier, la division navale de l'amiral Pivet, composée des trois croiseurs-cuirassés *Jules-Ferry*, *Jules-Michelet* et *Victor-Hugo*, a mouillé dans le port d'Antivari. Après avoir visité les grands ports ottomans du Levant, l'amiral est allé saluer le prince Nicolas au nom du gouvernement français. Sa mission avait un triple but. Elle avait tout d'abord pour objet de donner au Monténégro un nouveau témoignage de l'amitié traditionnelle qui lie la principauté slave à la France. En second lieu, l'amiral était chargé de féliciter le prince Nicolas à l'occasion du jubilé de ses cinquante ans de règne.

Enfin, la présence de l'escadre française dans les eaux d'Antivari devait consacrer la nouvelle situation internationale, résultant de la suppression des clauses du traité de Berlin qui interdisaient la présence de navires de guerre dans ce port. En effet, si le cuirassé italien *Montebello* a déjà touché Antivari au cours d'une croisière scientifique dans l'Adriatique, les cuirassés de notre escadre du Levant étaient les premiers bâtiments de guerre venus officiellement dans les eaux monténégrines.

L'escadre est restée à Antivari jusqu'au 5 janvier, et durant tout le temps de leur séjour au Monténégro, l'amiral Pivet et ses officiers ont été l'objet des démonstrations les plus sympathiques de la part du souverain, du gouvernement et du peuple monténégrin.

Turquie. — *Le nouveau grand vizir Hakki pacha et son ministère.* — Le grand vizir Hilmi pacha, à la suite de difficultés avec le Comité « Union et Progrès », a cru devoir remettre au sultan sa démission, en alléguant des raisons de santé, qui dissimulaient d'ailleurs assez mal l'origine politique de cette décision. Le sultan a fait aussitôt appel à Hakki bey, ambassadeur de Turquie à Rome, très apprécié du Comité « Union et Progrès ». Hakki bey, après quelques jours de négociations, a réussi à mettre sur pied une combinaison dont la principale caractéristique est la nomination de Mahmoud Chefket pacha comme ministre de la Guerre. Hakki bey a pris le titre de pacha.

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — *Un incident à la frontière tunisienne.* — Un incident comme il s'en est déjà produit à plusieurs reprises, en raison de la non délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine, vient de nouveau d'avoir lieu entre soldats turcs et soldats tunisiens. Des réguliers turcs se sont avancés en territoire considéré par la Tunisie comme lui appartenant. Des coups de fusil ont été échangés. Toutefois, il n'y aurait eu aucun blessé. Au sujet de cet incident, on nous communique la note suivante :

Un incident de frontière entre les contingents du makhzen et des réguliers turcs vient de se produire dans la région tuniso-tripolitaine, aux environs de Dehiba.

Dès qu'il en a été avisé, le gouvernement français a prescrit à l'ambassadeur de France à Constantinople de réclamer l'envoi immédiat, par le gouvernement ottoman, d'instructions aux autorités de Tripoli, pour arrêter le mouvement des soldats turcs. L'ambassadeur de Turquie à Paris a adressé, de son côté, une demande dans ce sens à son gouvernement.

Il y a lieu de penser que ce regrettable incident n'aura aucune suite, le gouvernement turc ayant fait connaître tout récemment qu'il acceptait en principe une négociation pour la délimitation définitive de la frontière tuniso-tripolitaine.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Le cuivre dans le monde. — La production du cuivre, dans le monde, s'est élevée, chiffres ronds, en 1907, à 723.000 et en 1908 à 761.000 tonnes métriques. Cette dernière production se décompose comme suit :

	Tonnes métriques
Allemagne	20.523
Australasie	40.123
Autriche-Hongrie	1.700
Bolivie	2.540
Canada	24.391
Cap de Bonne-Espérance	6.990
Chili	38.927
Cuba	2.966
Espagne et Portugal	53.425
Etats-Unis	430.099
Italie	3.022
Japon	44.700
Mexique	38.190
Norvège	9.337
Pérou (évaluation)	22.240
République argentine	226
Royaume-Uni (env. 570 tonnes)	?
Russie	16.821
Suède	2.032
Terre-Neuve	1.453
Turquie	1.068
Total	760.773

Le cuivre provenant des Etats-Unis représenterait ainsi bien près de 60 % de la production mondiale.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le commerce des territoires du Sud.* — Dans son exposé sur la situation des territoires du Sud algérien en 1908, le gouverneur général fait les intéressantes constatations suivantes :

Le commerce des territoires du Sud comprend, à l'importation, des produits nécessaires à l'alimentation (céréales, farines et semoules, huiles, sucres, cafés, etc.), des cotonnades, des bougies, du savon et des objets manufacturés d'un usage courant. A l'exportation, il se compose presque exclusivement de produits du sol et de l'élevage : dattes, moutons, peaux brutes, alfa.

Comme l'Algérie du Sud n'est pas séparée de celle du Nord par une barrière douanière, il est impossible d'établir une statistique exacte des échanges entre les deux territoires. On ne peut connaître que les expéditions ou réceptions de marchandises faites dans les localités les plus importantes. Le chiffre des importations et des exportations constatées est donc bien inférieur à la réalité.

Sous le bénéfice de cette observation, on peut évaluer le mouvement du

commerce tant général que spécial des territoires du Sud, en 1908, à 54.384.000 francs, contre 58.026.000 francs en 1907.

Dans ce total, les importations figurent pour 28.802.000 francs et les exportations pour 25.582.000 francs. En 1907, les importations avaient été de 28.711.000 francs et les exportations de 27.315.000 francs.

Bien que la valeur des importations soit légèrement supérieure à celle de l'année précédente, elle ne correspond pas à une quantité de marchandises supérieure ou même égale à celle importée en 1907. Cette remarque vise notamment les céréales et les farines, principales denrées d'importation, dont les cours se sont maintenus à un taux très élevé pendant la seconde moitié de l'année 1908 en raison de la mauvaise récolte du Tell. L'importation du blé et de l'orge n'a, en effet, été, en 1908, que de 350.000 quintaux d'une valeur de 8.420.000 francs, alors qu'elle avait atteint, l'année précédente, 391.000 quintaux, d'une valeur marchande de 8.605.000 francs, soit une diminution de 21.000 quintaux dans les quantités importées et de 185.000 francs seulement dans la valeur.

La même constatation peut être faite pour les farines et les semoules, dont l'importation a été, en 1908, de 74.000 quintaux (valeur 3.614.000 francs) contre 83.000 quintaux (valeur 3.594.000 francs) en 1907.

La diminution de 3.733.000 francs que présentent les exportations par rapport à l'année précédente porte, pour 1.200.000 francs, sur les moutons qui ont fait l'objet d'un commerce moins actif que l'année précédente en raison de la sécheresse et d'épizooties qui ont occasionné une grande mortalité parmi les troupeaux. Le nombre des moutons exportés n'a été, en 1908, que de 396.000 (valeur 8.200.000 francs) alors qu'il avait été, en 1907, de 483.000 (valeur 9.467.000 francs).

Pour les mêmes causes, l'exportation des laines a subi un fléchissement marqué ; elle n'a été que de 1.600.000 francs contre 4.562.000 francs l'année précédente.

Le commerce des Oasis sahariennes (Touat, Gourara, Tidikelt) avec l'Aïr et le Soudan, assez prospère dans le cours du XIXe siècle, avait complètement cessé à la suite de l'occupation française. Ce brusque arrêt provenait principalement de ce que les caravanes qui se rendaient dans le Soudan tiraient leurs plus gros bénéfices du commerce des esclaves. La traite leur étant devenue impossible du jour où la conquête des Oasis fut un fait accompli, elles cessèrent de desservir le Tidikelt, le Touat et le Gourara au profit de Ghadamès et de Tripoli.

Pour encourager la reprise du commerce transsaharien, le budget des Territoires du Sud alloua, en 1906, à la commune indigène des Oasis, une subvention de 10.000 francs destinée à être répartie par avances de 500 à 1.000 francs, sans intérêt, entre les commerçants du Tidikelt désireux d'écouler leurs marchandises sur les marchés du Soudan.

Grâce à cet encouragement, le mouvement commercial transsaharien a pris, en 1908, un développement qui fait bien augurer de l'avenir.

Quinze indigènes ont bénéficié, à la fin de l'année 1907, des prêts faits sur la subvention de 10.000 francs. Ils ont employé les sommes qui leur ont été remises et une partie de leurs ressources personnelles à l'achat de cotonnades, de sucre, de thé, de savon, de bougies et de tabac à priser. Ils ont échangé ces marchandises à Agadès contre des cuirs ouvrés, des sacs, des outres et des babouches en cuir, des couvertures dites de Segou et de Zinder, des plats en bois, des plumes et de la graisse d'autruche. A leur retour à Aïn-Salah, ils ont revendu ces articles avec un bénéfice de 75 0/0 environ.

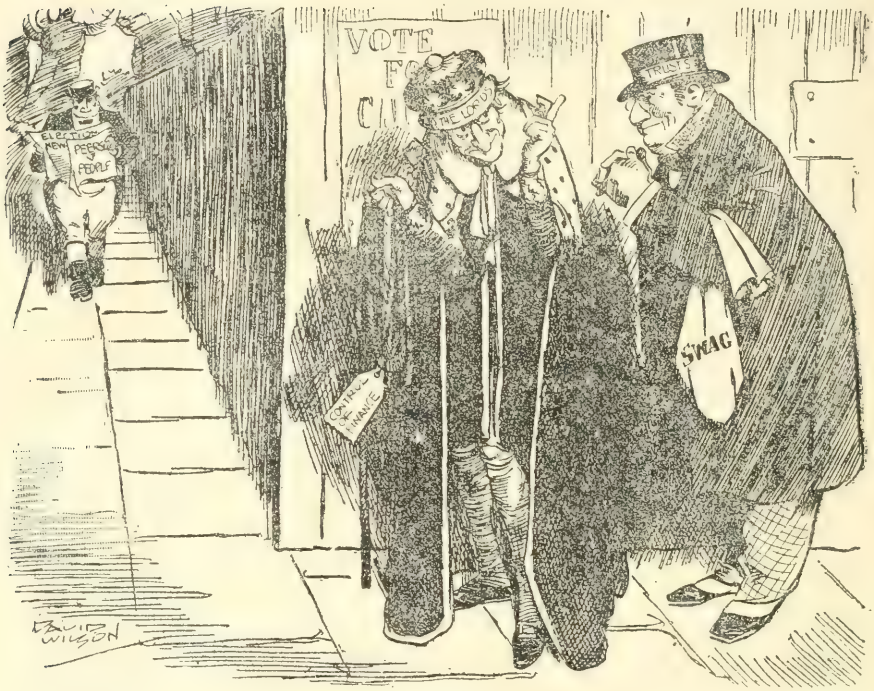

Le Lord : Que je lui passe seulement la corde au cou, et vous pourrez lui faire son affaire !

Daily Chronicle (Londres).

M. Roosevelt revient de la chasse.

New-York Herald (New-York).

"EN GARDE, MESSIEURS!"

Punch (Londres).

Le colonel Z. : « Majesté, l'armée est à vos ordres! »

Pasquino (Turin).

Le président Taft maintient la paix dans l'Amérique Centrale.

Kladderadatsch (Berlin).

« Que le diable emporte ce Cook (cuisinier) ».

Brooklyn Eagle (New-York).

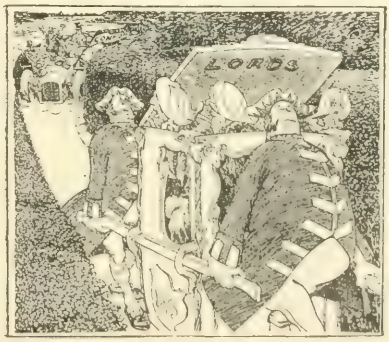

Le *Commoner* dans son auto : « Eh! là-bas! débarrassez la route avec votre machine du déluge! » *Kladderadatsch* (Berlin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Robin (Paul), consul de 2e cl., est désig. pour Mons;
M. Daubrée, consul de 2e cl., est désig. pour Porto-Rico;
M. de Buyer, consul de 2e cl., est désig. pour Jassy;
M. Rigoreau, consul de 1re cl., est désig. pour San José de Costa-Rica;
M. Chorat, vice-consul de 2e cl., est désig. pour Saint-Jean-de-Terre-Neuve;
M. Ferté, consul de 1re cl., est désig. pour Scutari d'Albanie;
M. Guillois, consul de 1re cl., est désig. pour Larnaca;
M. Jousselin, consul de 2e cl., est désig. pour Monastir;
M. Rabut, consul de 2e cl., est désig. pour Malte;
M. Marinacce-Cavallace, consul de 2e cl., est désig. pour Karkoff.

***

L'exequatur a été accordé à MM. :
Raoul-Alphonse Arnault de la Ménardière, vice-consul de Suède à Brest;
René Lallier, vice-consul d'Italie à Ay;
Andrea Casanova, agent consulaire d'Italie à Macinaggio;
Alfredo Bénavidès, consul du Pérou à Bordeaux;
Jules-Henri Graverend, agent consulaire d'Italie à Dieppe.

***

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

MM. :
Guiot, ministre plénipot. de 1re cl.;
De Beaupoil de Saint-Aulaire, secrét. d'ambassade à Tanger;
Cillière, consul général à Constantinople;
Rolland, président de la Chambre de commerce française de Constantinople.

Au grade de chevalier :

MM. :
Laroche, secrét. d'ambassade à Rome;
De Carbonnel, secrét. d'ambassade à Madrid;
Bœufvé, consul de 1re cl. à Auckland;
Dubief, consul de 1re cl. à Jersey;
Gayat de Wecker, consul de 1re cl. à Düsseldorf;
Maistre, consul de 2e cl.;
Rouet, consul de 2e cl. à Bagdad;
Wiet, consul de 2e cl. à Las Palmas;
De Bersolles, attaché à la direction politique;
Recouly (Raymond), publiciste;
Brunswic le Bihan, chirurgien en chef de l'hôpital Sadiki, à Tunis;
Crescitz, vice-directeur du bureau international à Berne;
Lemétayer, de l'Institut d'hygiène de Santiago;
Millorat, ingénieur en chef aux chemins de fer du Chan-si.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Collardet est nommé attaché milit. à la légation de Chine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. Lavilledieu, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est désig. pour la Côte d'Ivoire.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Chine. — M. Kayser, *vétérin. en* 2e, est affecté au corps d'occupation.

Madagascar. — M. Seguin, *vétérin. en* 1er, est affecté au 7e d'artill. coloniale à Madagascar.

Troupes coloniales.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Chérier est désig. pour l'état-major du command. supérieur.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Jacquin et les *capit.* Barbaud et Jacquin sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Paupelain et le *lieut.* Versini sont désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *lieut.* Legrand est désig. pour la Guinée.

Congo. — M. le *lieut.* Viand est désig. pour le Congo.

Madagascar. — MM. le *chef d'escadron* Joalland et le *capit.* Granderye sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *lieut.* Gonon est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Ropert est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Guermeur est désig. pour la Cochinchine.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Mahieu est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Lavergne est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Rouzoul est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Riquier est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *enseig. de vaiss.* Cintré et Laperge sont désig. pour l'*Alger*.

Sénégal. — MM. l'*enseigne de vaiss.* Beauvais et l'*aspirant de* 1re *cl.* Boisson sont désig. pour le *Goéland*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

MM. :
You, direct. à l'administ. centrale ;
Chapelynck, procureur général de l'A. O. F. ;
Filon, inspecteur de 1re cl. des colonies ;
Saintoyant, capit. au 26e bataill. de chasseurs.

Au grade de chevalier :

MM. :
Brun, secrét. général de 1re cl. des colonies ;
Tellier, administ. de 1re cl. des colonies ;
Poilevey, inspect. de 1re cl. de la garde indigène de l'Indo-Chine ;
Martinot, conducteur ppal des ponts et chaussées ;
Bourdariat, direct. de la Compag. coloniale de Madagascar ;
Leseur (Paul), professeur de législation coloniale à la Faculté de droit de Paris ;
Chollet, industriel ;
Lasne-Desvareilles, adjoint à l'intendance des tr. coloniales ;
Bec, méd.-major de 2e cl. des tr. coloniales ;
Siméoni, surveillant ppal des établiss. pénitentiaires des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Politique franco-allemande, par L. Coquet. Un volume de 226 pages, édité par Félix Alcan, à Paris, 1908. Prix : 3 fr. 50.

M. Lucien Coquet est le secrétaire général du *Comité franco-allemand*, constitué cette année à Paris, en vue de développer les échanges franco-allemands. Dans son livre récent, M. Coquet aborde le terrain politique ; dans ces premiers chapitres, il étudie en détail le régime commercial franco-allemand. M. Coquet s'enhardit même à poser ce qu'il appelle « la base pratique d'une entente » ; les termes essentiels seraient, d'après lui, un traité d'arbitrage et un traité de commerce ; la liquidation des différends coloniaux en Afrique et en Asie Mineure auraient alors chance particulière d'aboutir, et l'on pourrait même aborder une conversation sur la même question vraiment grave qui divise les deux nations. Puisse le Comité franco-allemand réussir à rapprocher sincèrement l'Allemagne et la France !

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

De la tradition considérée comme source du droit musulman, par Riad Ghali, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel au Caire. Un vol. in-8° de 218 pages. Arthur Rousseau, Paris, 1909.

Statistiques du commerce des colonies françaises pour l'année 1907. Tome Ier. Statistiques générales ; rapports sur le commerce. Un vol. in-8° de 390 pages. Office colonial, Paris, 1909.

Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1908. Un fort vol. in-8° de 300 pages. Tunis, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie Française (*déc.* 1909). M. Sauvé : La situation de la Perse à la fin de 1909. — Louis Crochad : La question de la céramique en Annam et les « bleus » de Hué.

La Quinzaine coloniale (10 *déc.* 1909). Une nouvelle ère pour le Congo belge.

Revue politique et parlementaire (10 *janv.* 1910). Ph. Millet : La crise anglaise et la Chambre des lords. — Angel Marvaud : Le mouvement ouvrier en Espagne.

Revue pour les Français (25 *déc.* 1909). G. de Beauregard : Le voyage du roi Manuel II et le Portugal de demain.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*jan.* 1910). Bowman : The regional population groups of Atacama.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*dic. de* 1909). Fr. Lozano Muñoz : La Conferencia internacional de Algeciras y la zonas de influencia de España en Marruecos.

Revues italiennes.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*genn.* 1910). Dott. Ad. Lanzoni : La Mesopotamia economica.

L'Esplorazione commerciale (*dic.* 1909). Ing. Tullio Bubola : L'evoluzione del Sud-Africa.

Rivista coloniale (*dic.* 1909). S. L. : L'esportazione italiana al Congresso di Venezia.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE NATIONALISME ITALIEN[1]

L'action nationaliste italienne, comme toute initiative de ce genre, se manifeste dans deux domaines : celui de la politique intérieure et celui de la politique étrangère.

Voyons d'abord l'attitude de ce parti dans les questions de politique intérieure.

Le nationalisme italien ne conteste pas la forme actuelle du régime. Il est monarchiste et tient pour la royauté constitutionnelle, telle que l'exerce, par la volonté populaire, la chevaleresque et vaillante dynastie de Savoie. Le nationalisme italien estime que la royauté constitutionnelle est la forme de gouvernement la plus propre à développer l'Italie selon les principes qui présidèrent, il y a un demi-siècle, à sa renaissance. Le nationalisme italien aime et respecte Victor-Emmanuel III, dont il apprécie l'intelligence, la vie exemplaire, la bonne volonté à toute épreuve. Mais si le nouveau parti ne marchande pas son admiration au roi en tant que homme, il se permet, en toute déférence, de formuler quelques réserves sur la politique du souverain. Il reproche à Victor-Emmanuel III d'être un roi plus social que politique, c'est-à-dire de ne pas accorder aux problèmes extérieurs l'importance qu'ils méritent, de ne pas se faire du rôle de l'Italie dans le monde une idée assez haute et de paraître préoccupé surtout de donner, à l'intérieur du royaume, des gages aux partis avancés. Un polémiste du *Regno* appela un jour Victor-Emmanuel III « un petit bourgeois radicalisant ». Tel est, en effet, son tort capital, aux yeux du nationalisme. Le roi Victor-Emmanuel III n'est pas assez roi. Entouré de vieillards, il prête trop complaisamment l'oreille à leurs conseils de prudence, de prudence allant jusqu'à l'effacement. Pourtant le roi est jeune, il est patriote, il est excep-

[1] Deuxième conférence à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, le 21 janvier 1910.

tionnellement bien doué. Il devrait être nationaliste. Dès son deuxième numéro, le *Carroccio* lui adressait, d'ailleurs avec mesure et tact, une mercuriale toute... filiale : « Rien n'est « plus préjudiciable, déclarait au roi l'auteur plus royaliste « que le roi de cette *Lettre ouverte*, que le scepticisme souriant « ou la prudence peureuse, les deux termes entre lesquels « oscillent les esprits amollis de nos gouvernants. Roi d'Italie, « vous ne pouvez lier partie avec ces gens-là. Vous devez être « avec nous qui voulons, qui croyons, qui espérons, de sorte « qu'on ne dise pas que votre jeunesse se consume dans la « sécheresse lente et sénile qui l'entoure et que vos songes « (car vous avez certainement apporté avec vous sur le trône « un trésor de songes), et que vos songes tombent misérable- « ment l'un après l'autre sans avoir même essayé de devenir « des réalités. » Et voici la fin de cette épître : « Sans doute, « Sire, vous vivez comme nous dans l'espoir d'un demain plus « grand. A la vision de l'Italie actuelle, vous substituez la con- « ception sûre et claire de l'Italie à venir. C'est pour elle que « le peuple travaille et pense, c'est pour elle que nous devons « tous forcer ce qui est bon en nous, l'intelligence, la conscience, « l'énergie, de sorte qu'elles donnent les résultats utiles dont « elles sont capables. Libérez-vous donc des nombreux per- « sonnages, qui, vieux eux-mêmes ou obstinés dans leur inca- « pacité sénile, empêchent notre jeunesse de manifester son « énergie. Alors le peuple italien sera tout entier avec vous et « nous irons ensemble vers l'avenir, avec la conscience de ce « que nous fûmes, avec le sentiment du passé sur lequel « nous voulons inexorablement fonder la réalité de nos jours « futurs. »

Mesuré et modéré dans ses observations à la royauté, le nationalisme italien se fait violent et méprisant dans ses critiques à l'adresse du parlementarisme. Dans tous les pays où il fonctionne, le parlementarisme subit actuellement une crise, ce qui n'empêche point les pays où il n'existe pas encore d'en souhaiter l'établissement. Les pays sans parlement ou sans vrai parlement sont fondés à en désirer un, mais les adversaires du parlementarisme, en pays parlementaire, n'ont pas complètement tort non plus dans leurs critiques. Le parlement italien, le fait est certain, offre aujourd'hui un spectacle dépourvu de prestige. Un politicien d'une habileté et d'une souplesse merveilleuse, M. Giolitti, vient d'exercer pendant trois ans et demi à Montecitorio une véritable dictacture. Il disposait d'une majorité docile, il surmontait avec adresse les difficultés, au fur et à mesure qu'elles se présentaient; mais sa politique

était une politique au jour le jour, sans grands desseins, ni vastes pensées. Les jeunes gens du parti nationaliste, qui nourrissent de hautes ambitions (leurs adversaires les traitent de mégalomanes) voient sans satisfaction l'Italie piétiner sur place, tandis que les puissances voisines se font conquérantes, s'étendent et s'agrandissent. Les nationalistes accusent également M. Giolitti et les chefs de gouvernement qui l'ont précédé d'avoir exercé par leur politique parlementaire une action corruptrice et démoralisatrice. Si le parlementarisme fonctionnait comme il doit, le député guiderait l'électeur, le mandataire penserait, agirait pour le mandant, quitte à se justifier, la législature terminée, et à accepter, le cas échéant, un désaveu se manifestant par une non-réélection. Est-il nécessaire de spécifier que les choses ne se passent pas ainsi en Italie, pas plus en Italie qu'ailleurs? Le député italien n'est que l'humble serviteur du corps électoral. Tremblant de lui déplaire et de n'être pas réélu, il exécute pieusement ses ordres. Ou plutôt, le député italien est l'instrument de son comité, le serviteur de ceux qui ont su accaparer la majorité dans un arrondissement et la dirigent comme ils l'entendent. Les élections donnent lieu à des marchandages sans dignité et le parlement à son tour est le théâtre de négociations non moins suspectes. On ne saurait accuser le député italien de vénalité, mais trop volontiers (je résume les griefs des nationalistes) le député donne au gouvernement son suffrage en retour de services plus ou moins avouables. Les nationalistes qui sont jeunes, qui sont idéalistes, et chez qui la vie politique n'a pas encore émoussé les instincts généreux, déplorent cet abaissement des mœurs publiques. Il va de pair, d'après eux, avec l'injuste prépondérance de la bureaucratie. Le nationalisme d'autre part, étant données ses tendances impérialistes, tient pour un régime fortement centralisé. Et qui dit centralisation dit bureaucratie. On ne voit donc pas très clairement comment le nationalisme italien entend lutter contre les maux qu'il dénonce. J'observe, au demeurant, que ses organes attitrés n'insistent guère sur ce problème de la centralisation ou de la décentralisation, un de ceux sur lesquels reviennent le plus longuement dans leurs écrits MM. Maurice Barrès et Charles Maurras [1]. Le nationalisme italien n'en est pas moins suspect, pour sa politique centralisatrice, aux défenseurs du régionalisme : « Nos nationalistes, écrivait Berger le 5 juillet 1909 dans la *Stampa*, me semblent per-

[1] V. Barrès. *Scènes et doctrines du nationalisme*. Paris (sans date), et Ch. Maurras. *Enquête sur la Monarchie*, nouvelle édition, Paris, 1909, *passim*.

« sister dans l'erreur fondamentale et nécessaire du *Risorgi-*
« *mento*, qui prétendait faire converger toutes les routes
« italiennes à Rome. Non pas; latinité, c'est-à-dire universalité,
« est le contraire d'italianité. Qui dit Italie ne dit pas Rome,
« mais bien lutte contre Rome, défense de la civilisation
« autochtone contre l'Urbs, défense des communes contre la
« papauté. » La thèse qui s'exprime dans ces lignes, est celle du fédéralisme italien, adversaire de la monarchie unitaire constituée sur le modèle français et que les circonstances imposèrent à l'Italie. Dans certaines parties de la péninsule, l'esprit régionaliste, l'esprit fédéraliste est encore très vivace. Bergeret (M. Ettore Marroni) compte parmi les plus brillants avocats de cette tendance dans la presse. Elle ne constitue pas le moindre obstacle aux aspirations des nationalistes italiens.

A ces doléances anti-parlementaires, il est aisé de deviner (soit dit sans ironie) que le nationalisme italien est encore médiocrement représenté à Montecitorio. Et, de fait, le parti nationaliste n'existe pas au sein du parlement italien, bien que deux membres de cette assemblée : le comte Foscari et le duc de Cesarò, directeur de la *Rassegna contemporanea*, aient été nommés sur un programme nationaliste. Mais le mouvement que nous retraçons n'a pas laissé d'avoir déjà son contre-coup parmi les législateurs du royaume. Au lendemain de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, M. Fortis, l'ancien président du Conseil, a fait entendre au parlement italien des paroles de foi et d'espérance qui ont éveillé dans la jeunesse un écho enthousiaste. Je ne parle pas des discours du républicain Barzilai. Son attitude décidée dans les questions extérieures, son courage à flétrir la politique hésitante de l'Italie en matière d'alliance, son obstination à dénoncer la préparation insuffisante du pays en cas de guerre avec l'Autriche ne sont pas des nouveautés pour quiconque suit la politique italienne. Mais le nationalisme a fait au parlement, sur les bancs de gauche, même d'extrême-gauche, une recrue brillante autant qu'inattendue et qu'il faut signaler au passage. M. Enrico Ferri, en prononçant, au mois de juin dernier, pour sa rentrée à la Chambre, un discours nettement nationaliste et même jusqu'à un certain point impérialiste, a causé une surprise qui mit longtemps à s'apaiser. L'événement est bien caractéristique du changement survenu depuis un an dans la vie politique italienne.

Quand M. Enrico Ferri prononça le discours en question, il venait de rester absent d'Italie pendant deux ans. Il rentrait

de l'Amérique du Sud. C'est au Brésil, c'est dans la République Argentine que son patriotisme se réveilla. Au contact des Italiens disséminés dans ces contrées, il comprit — c'est la formule qu'il employa — « qu'il y a place dans le cadre de l'in- « ternationalisme pour l'amour de la patrie, comme il y a place « dans la patrie pour le village natal ».

En voyant ce que l'effort individuel des Italiens d'outre-mer avait réussi à édifier, M. Enrico Ferri fut saisi d'admiration. Il se sentit fier d'être Italien et il éprouva un cuisant regret de ce que tant de forces fussent perdues pour la mère-patrie. C'est une délicate question et qui revient constamment sur le tapis en Italie, que celle de savoir s'il y a lieu, au point de vue politique, de se réjouir de l'émigration ou de s'en affliger. La plupart des sociologues tiennent ce phénomène pour regrettable, et tout compte fait, regrettable il est, certainement. Mais cet exode national serait moins à déplorer si le gouvernement italien avait une politique d'émigration comme l'Angleterre et comme l'Allemagne. Les émigrants ne profitent, en effet, à leur pays d'origine qu'à condition d'être couverts par le pavillon national. Le gouvernement italien ne fait aucun effort sérieux dans ce sens et M. Enrico Ferri osa blâmer cette négligence. A la stupéfaction générale de ses collègues et sous les regards irrités des socialistes, cet internationaliste de la veille, cet humanitaire, ce demi-anarchiste, vanta l'impérialisme civilisateur de ces Italiens d'outre-mer qui, « leur revolver au poing », conquéraient sur les Indiens des territoires jusqu'alors incultes, les défrichaient, les mettaient en valeur. Le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay ont d'immenses ressources. Il faut, déclara M. Ferri, que l'Italie garde contact avec ceux de ses enfants qui là-bas répandent son esprit et le répandraient davantage, s'ils étaient mieux soutenus : « La « race latine a un grand avenir dans l'Amérique du Sud, « conclut Enrico Ferri, et la culture italienne, qui est supé- « rieure par l'intellectualité à la culture essentiellement « matérielle des modernes nations septentrionales peut réaliser, « outre-mer, de puissants bienfaits. » Mais l'Amérique du Sud n'avait pas seulement converti Enrico Ferri au nationalisme et à l'impérialisme industriels, Enrico Ferri est revenu d'outre-mer monarchiste. Dans sa péroraison, il invitait Victor-Emmanuel III et M. Tittoni à traverser l'Océan, à se montrer aux Italiens du Brésil et de la République Argentine et aux peuples au milieu desquels ils vivent. Quelles n'eussent pas été les protestations de M. Ferri si on lui avait prédit, lors de son départ, qu'il saluerait à son retour, dans la monarchie italienne,

une institution qui pouvait avoir son utilité, un article d'exportation! Le célèbre sociologue positiviste assista d'ailleurs, impassible, aux commentaires plus ou moins aigres dont la presse accompagna la reproduction de son discours. Interviewé par le *Giornale d'Italia* (25 juin 1909), M. Ferri convenait en toute franchise qu'il avait outre-mer découvert l'Italie et reconnu en elle « le plus beau pays du monde ». Il continua par un éloge enthousiaste de la *latinité*. M. Ferri, qui stupéfia un jour les membres d'un congrès scientifique en déclarant qu'il y a plus d'intelligence native dans la cervelle d'un paysan de la Basilicate que dans le cerveau d'un professeur allemand, développa cette thèse à nouveau. Et il conclut son interview comme il avait conclu son discours : « Je suis con-« vaincu, tout ce qu'il y a de plus convaincu, que notre civili-« sation latine est supérieure aux civilisations septentrionales « et à la civilisation nord-américaine et je crois que nous « pouvons encore dans le monde accomplir de grandes « choses. »

On se demandait, au lendemain du discours de M. Enrico Ferri, quelle impression il produirait dans les milieux socialistes. A vrai dire, il n'a été suivi jusqu'à présent d'aucune autre conversion retentissante. Les révolutionnaires purs ont déploré la défection d'un homme qui comptait parmi leurs chefs les plus en vue, mais Enrico Ferri a toujours été une forte tête, je serais tenté de dire un « fantaisiste », s'il ne s'agissait pas d'un si savant homme. Il se sépare de plus en plus des socialistes pour devenir *ministrable*. On l'appelle déjà le Briand italien. Son discours n'a pas eu pour résultat d'amener les socialistes à inscrire le nationalisme dans leur programme. Et les doctrinaires du nationalisme italien le regrettent. Car leur désir le plus cher serait d'attirer à eux la classe ouvrière, le prolétariat industriel. Dans tous leurs manifestes, ils se déclarent avec insistance partisans décidés de la démocratie. Les statuts du groupe nationaliste d'Empoli déclarent formellement au paragraphe 2 : « Attendu que le nationalisme n'est pas un parti de classe, « mais une fraternisation pour l'union de toutes les classes; « attendu que le nationalisme a foi dans l'ascension des classes « ouvrières et les aime, on affirme que la lutte de classes doit « être circonscrite au dedans des limites de la solidarité « nationale et l'on veut tenter d'allier les deux classes produc-« trices de la nation : industrielle et ouvrière. On préconise « de toute façon entre elles l'*entente directe*, sans l'intermé-« diaire des politiciens. » Cette préoccupation d'aller au

peuple, ou plus exactement d'attirer le peuple à soi, d'amener le peuple au nationalisme, est surtout visible — je l'ai indiqué déjà — chez Corradini et ses amis. Et je suis bien certain qu'en agissant de la sorte ils sont parfaitement sincères. Corradini se défie par instinct de la bourgeoisie, classe honnête, mais timide, débonnaire, et peu accessible aux sentiments héroïques. Ami de l'énergie sous toutes ses formes, tempérament foncièrement impérialiste, Corradini réprouve la mollesse bourgeoise et y voit un péril national. Il voudrait voir la noblesse et la bourgeoisie italiennes inaugurer une « politique « des classes élevées » et engager résolument la lutte contre le socialisme d'Etat au lieu de se prêter en gémissant au glissement à gauche qui l'emporte de plus en plus. N'a-t-on pas vu, aux dernières élections générales, des représentants de la plus authentique aristocratie romaine affronter le scrutin comme candidats révolutionnaires? La noblesse italienne aurait mieux à faire, en vérité. Elle devrait fournir à l'armée une plus grande proportion de ses cadres, elle devrait donner aussi l'exemple du retour aux champs. Alliés à la bourgeoisie riche, les nobles devraient créer des industries nouvelles, s'adonner au commerce. Il en va déjà ainsi dans quelques villes italiennes, mais cet exemple devrait se généraliser. La politique d'abdication des classes supérieures, c'est là un des thèmes sur lesquels le nationalisme italien revient le plus volontiers. M. Enrico Corradini et son lieutenant, M. Mario Viana, développent même volontiers à ce sujet une thèse singulière. Déçus par l'apathie des bourgeois, ils se sont découvert des affinités avec le syndicalisme. Le syndicalisme, déclarent-ils, n'est pas, comme on croit communément, une quintessence du socialisme, mais bien une révolte contre le socialisme. Le syndicalisme est un mouvement aristocratique et impérialiste. Le syndicalisme, c'est le prolétariat s'organisant pour la conquête, aspirant au pouvoir par la violence. Il n'a pas de pire adversaire que le collectivisme marxiste et le socialisme d'Etat. Dans ce sentiment, le syndicalisme communie avec le nationalisme qui, individualiste en matière d'économie politique, a déclaré la guerre à l'étatisme. Quand ils sont sur ce chapitre des aspirations communes au nationalisme et au syndicalisme, les rédacteurs du *Tricolore* deviennent lyriques : « Alors « que les écrivains, déclare l'un d'eux, s'obstinent à voir en « cette marée montante du syndicalisme l'effet de prédica- « tions marxistes, communistes, collectivistes, les guides et « les excitateurs des obscurs instincts de cette masse obéissent « en fait à la même inspiration que l'élève de Zarathoustra. »

L'esprit de Frédéric Nietzsche revivrait donc dans la C. G. T. et M. Pataud ferait du nietzschéisme, comme le Bourgeois Gentilhomme faisait de la prose : sans le savoir. Syndicalisme et nationalisme s'apparentent, d'après les théoriciens du *Tricolore*, en ce qu'ils ont tous deux un idéal et en ce qu'ils tendent à sa réalisation par la violence. « Le syndicalisme, peut-« on lire chez les mêmes auteurs, est un mouvement aristo-« cratique, antidémocratique, anti-étatiste, barbare et pri-« mordial qui s'élève au sublime à travers un mythe : le mythe « de la grève générale. » Ce que la grève générale représente pour le syndicalisme, la guerre impérialiste le représente pour le nationalisme. Voilà certes deux idéaux bien différents. Mais, dans leur désir de se découvrir à tout prix des ambitions communes avec le syndicalisme, certains théoriciens du nationalisme italien voient là une rencontre positive, un terrain d'entente. J'avoue demeurer sceptique sur la possibilité d'une action commune. Pour des esprits qui se piquent avant tout de viser à des réalisations pratiques, cette base d'opérations me paraît bien chimérique. L'alliance du syndicalisme et du nationalisme, c'est l'alliance de deux mysticismes. L'absorption de celui-là par celui-ci n'est pas à prévoir. Cette énergie, que les ouvriers syndiqués apportent à la lutte de classes, consentiraient-ils jamais à l'appliquer à la guerre impérialiste où les collaborateurs du *Tricolore* aperçoivent le but de leurs efforts ? Il convient d'ailleurs d'observer que cette thèse est soutenue par une partie seulement du groupe nationaliste, le groupe corradinien. Le *Carroccio*, par exemple, n'ouvre jamais ses colonnes à des discussions de cette sorte. La théorie, nous l'avons déjà dit, tient peu de place dans ce recueil. Dédaigneux de toute philosophie, il s'applique à l'étude de questions positives.

Parmi les réalisations pratiques que les nationalistes poursuivent d'un commun accord, il en est de moins utopiques. Les journaux nationalistes d'outre-monts mènent, par exemple, une campagne vigoureuse et légitime contre les dangers très évidents résultant de ce qu'on appelle « l'industrie des étran-« gers ». C'est une source de richesse pour le pays que l'affluence des touristes en Italie, mais ce bienfait économique ne va pas sans de graves inconvénients. Ces inconvénients se peuvent résumer en un mot : la dénationalisation du pays. Pour complaire aux *forestieri* qui les font vivre, les hôteliers et les commerçants sacrifient à un cosmopolitisme du plus mauvais aloi. Il ne faut pas dépayser le touriste. En vertu de quoi on dépayse l'Italie. Il y a là un abus certain. Le même danger

menace également depuis longtemps certaines parties de la Suisse. De bons esprits, en ce pays, ont cherché à y porter remède, mais sans grand succès. Je crains que l'Italie n'y réussisse pas mieux. Elle a jusqu'à présent dirigé surtout son attention et ses efforts sur la région du lac de Garde. Les Germains ont envahi ces bords charmants. Des hôteliers et des entrepreneurs teutons les ont couverts d'édifices affreux, dépourvus de tout caractère italien et qui sont une injure au paysage. Dans ces établissements, un personnel allemand sert à la clientèle allemande des mets allemands. Tout est germanique ou peu s'en faut, sur les rives italiennes du lac de Garde.

La presse nationaliste s'est élevée contre cette main mise. Elle a voué à la réprobation des patriotes la servilité des populations italiennes qui ont laissé faire. J'incline à croire que son tableau de « l'industrie hôtelière » sur les bords du lac de Garde est un peu poussé au noir; mais elle a bien fait de jeter un cri d'alarme. Malheureusement, encore une fois, on n'aperçoit pas très bien le remède. La Société *Dante Alighieri*, qui s'est occupée de la question, n'a rien trouvé de mieux que de recommander aux touristes italiens de visiter en plus grand nombre les bords du lac de Garde : cette solution n'en est pas une et le problème reste pendant...

Dans le même ordre des réformes nécessaires, citons la campagne menée l'été dernier par la presse nationaliste contre l'usage, si répandu en Italie chez les commerçants, d'arborer des enseignes en langues étrangères de préférence à des enseignes italiennes. M. Vico Mantegazza a écrit à ce sujet au prosyndic de Milan pour l'inviter à interdire formellement ces enseignes. Un mouvement dans ce sens se produisit déjà à Rome, il y a quelques années. Les commerçants furent priés de faire précéder, tout au moins, d'une traduction italienne les mentions en langue étrangère dont ils ornent leurs boutiques. Le résultat fut nul. Sous la pression du mouvement actuel, peut-être l'initiative de M. Mantegazza est-elle appelée à un meilleur succès.

Dans leur première ardeur, les journaux nationalistes italiens ont aussi mené campagne en faveur de l'*italianità* dans les familles. Ils se sont élevés contre le snobisme qui consiste à enseigner aux enfants toutes les langues européennes avant l'idiome national. Ils ont traîné aux gémonies la *nurse* anglaise, l'institutrice française et la *Fraülein* appelée d'Allemagne. Un mouvement s'est enfin dessiné pour créer une mode féminine italienne. Les journaux ont publié à ce sujet une masse de *chroniques*, mais je me demande si ceux-là mêmes qui lan-

cèrent l'idée la prirent bien au sérieux. Ils ont réussi surtout jusqu'à présent à scandaliser les âmes pieuses par leurs conseils de renoncer aux robes et manteaux de Paris en faveur des costumes portés par les Saints et les Madones dans les portraits de la Renaissance. M. Caimi a du reste rassuré ses compatriotes en leur apprenant que l'or italien qui entre chaque année en France pour revenir en Italie sous forme de toilettes féminines n'excède pas un million de francs.

*
* *

Avec l'étude du programme nationaliste italien en matière de politique extérieure, nous revenons aux choses sérieuses.

L'effort nationaliste italien pendant sa première année d'existence, soit pendant l'année qui vient de prendre fin, s'est principalement manifesté dans le domaine de l'irrédentisme. L'irrédentisme est, comme on sait, ce mouvement politique qui tend à restituer à l'Italie les terres de langue et de tradition italiennes qui ne font point partie des Etats de Victor-Emmanuel III. Un irrédentisme rigoureux devrait viser à la « rédemption » non seulement de Trieste et de l'Istrie, du Trentin et de la Dalmatie, mais encore de Nice, de la Corse, de Malte et du canton suisse du Tessin. Le nationalisme italien affiche toutefois des ambitions moins vastes. Il reconnaît que les Français, les Anglais et les Suisses de langue italienne n'ont pas de sérieux sujets de plainte. Il n'a aucune visée sur ces Italiens-là. Son action rédemptrice se borne aux territoires de langue italienne incorporés à la monarchie austro-hongroise, tout spécialement à l'Istrie et au Trentin.

Un article des lois fondamentales de la monarchie autrichienne s'exprime ainsi : « Toute nation a l'inviolable droit de « conserver et de cultiver sa propre nationalité et son propre « idiome. La parité des droits de tous les idiomes du pays dans « les écoles, dans les administrations et dans la vie publique est « reconnue par l'Etat. » Mais ce droit, officiellement reconnu, est, d'après les irrédentistes, étrangement méconnu en pratique. La bureaucratie autrichienne, dont le siège est à Vienne, nourrit des sentiments pangermanistes qui la rendent extrêmement hostile à la population italienne de l'empire. En fait, les Italiens d'Autriche sont en butte aux pires tracasseries et il n'est rien qu'on ne fasse pour les punir de leur fidélité à la civilisation italienne. Singulier moyen de les détacher de l'Italie ! On sait que la fameuse carte pangermaniste *Der grossdeutsche Bund und Mitteleuropa um das Jahr 1950* attribue à l'empire allemand, pour cette année 1950, la pleine possession

non seulement de l'Istrie (avec Trieste) et du Trentin, mais de presque toute la Vénétie et du Frioul. Du premier ministre autrichien au dernier gratte-papier de l'administration impériale et royale, tous semblent s'appliquer ouvertement ou sournoisement à précipiter la réalisation de ce beau rêve. Le résultat est manifeste! Les Italiens vivent à couteau tiré avec l'élément germanique à Trente; avec l'élément slave et les nombreux Allemands venus d'Allemagne à Trieste. Et ils n'ont jamais aussi ardemment regardé vers l'Italie que depuis qu'ils paient si cher l'honneur d'être Autrichiens. A telle enseigne que M. Scipio Sighele croit pouvoir affirmer que le mouvement nationaliste actuel est sorti de l'irrédentisme, en ce sens que ce sont les Italiens fixés à l'étranger qui ont donné les premiers à leurs frères du royaume l'exemple de l'amour, de l'orgueil et de la ténacité patriotiques.

Quoi qu'il en soit, l'irrédentisme a pris, sous les auspices du nationalisme, un nouvel essor. De grands journaux du royaume ont mené l'an dernier avec vigueur la campagne anti-autrichienne : le *Giornale d'Italia*, la *Stampa* où écrit M. Sighele, l'*Arena* (Vérone), la *Gazzetta di Venezia*, le *Resto del Carlino*, le *Secolo*, ennemi particulier de M. Tittoni, le *Giornale di Sicilia* (Palerme). Ce ne sont pas les sujets de doléances qui leur ont manqué l'an dernier. La question de l'Université italienne à Trieste, le procès en haute trahison intenté par la police autrichienne à des patriotes du Trentin et qui faillit renouveler à Trente le scandale d'Agram, ont défrayé largement la chronique irrédentiste. L'affaire de l'Université de Trieste est particulièrement irritante. Depuis longtemps, les Italiens d'Autriche réclament, comme on sait, la création, dans la capitale de l'Istrie, d'un établissement italien d'instruction supérieure. Géographiquement, cette mesure se justifierait par le fait que Trieste occupe une position centrale au milieu des provinces italiennes d'Autriche. Intellectuellement, cette mesure ne semblerait pas moins justifiée. Trieste étant une ville cultivée où l'élément le plus relevé (comme il est le plus nombreux) est l'élément italien. Sur une population de 178.599 habitants qu'accusait le recensement de 1900-1901, 149.000, en effet, étaient Italiens, 24.679 Slovènes, 8.880 Allemands. Le reste appartenait à des nationalités diverses. Etant donné maintenant que sur les 24.679 Slovènes, 5.017 seulement résident à Trieste même, on pourra dire justement de cette ville qu'elle est italienne puisque les Italiens y représentent plus de 90,20 % de la population. Vienne, qui ne possède absolument que des établissements d'instruction allemands, compte

90 Allemands sur 100 habitants; Brünn, qui possède une école supérieure allemande, compte à peine 50 % d'Allemands; Prague, avec deux écoles supérieures allemandes, compte seulement 16 % d'Allemands. Ces quelques indications suffisent à montrer quelle situation privilégiée est faite en Autriche aux Allemands et avec quelle criante injustice sont traités les Italiens. Cette rigueur serait du reste tout à fait conforme aux sentiments personnels de l'empereur François-Joseph. Comme on lui parlait un jour de la création d'une Université italienne à Trieste : « A Trieste, jamais ! » se serait-il écrié. Mal informé, le précédent ministre italien des Affaires étrangères, M. Tittoni, s'était bercé de l'espoir qu'il amènerait le cabinet autrichien à concéder aux Italiens cette Université qu'ils réclament. Du moins, avait-il fait entrevoir cette solution au Parlement. Aussi quelle tempête il essuya lorsque le gouvernement autrichien annonça, l'année dernière, qu'il ne serait pas créé d'Université italienne à Trieste, mais qu'une Faculté de droit serait ouverte à Vienne. Ce fut un soulèvement général contre M. Tittoni dans la presse indépendante, Et depuis lors, les journaux nationalistes n'ont pas cessé d'attaquer ce ministre jusqu'à sa chute. Ils ne se lassaient pas de dénoncer ce qu'ils appelaient sa « politique d'abdication », sa « politique d'effacement », la complaisance avec laquelle il se mettait « à la remorque de l'Autriche ». Dans la conduite, à vrai dire très peu amicale, très peu déférente, de l'Autriche à l'égard de l'Italie, les nationalistes voient une tactique de la part de la puissance alliée. Quand l'archiduc François-Ferdinand montera sur le trône, ce sera, d'après eux, pis encore : les Italiens soupçonnent l'héritier de la couronne de nourrir à leur égard des sentiments franchement hostiles.

Cette inimitié latente entre l'Italie et l'Autriche nous amène à toucher un mot de la Triple Alliance et de l'attitude prise à l'égard de ce pacte illustre par les nationalistes. L'impopularité croissante de la Triplice auprès du peuple italien n'est plus un mystère pour personne. La Double Alliance qui devint, par l'entrée de l'Italie, la Triplice, compte aujourd'hui un peu plus de trente ans d'existence. Que de changements survenus depuis la conclusion de ce traité ! Quand l'Italie y adhéra, les deux sœurs latines semblaient à la veille d'une guerre fratricide. Aujourd'hui, la réconciliation est opérée et la Triple Alliance, naturellement, en a souffert. Il n'en résulte pas d'ailleurs qu'elle doive être prochainement dénoncée, et, pour dire le fond de notre pensée, nous estimons que la Triple Alliance, médiocrement solide en soi, a pourtant gagné en solidité pen-

dant l'année écoulée, et nous inclinons à croire qu'elle sera renouvelée au moins une fois encore. Il y a dix-huit mois, alors que personne en Italie ne soupçonnait les visées annexionnistes de l'Autriche-Hongrie sur la Bosnie-Herzégovine, le crédit de la Triple Alliance était passablement ébranlé. Au lendemain même de l'annexion, l'animosité contre la Triplice redoubla. Un grief de plus s'ajoutait à la liste déjà longue des sujets de plainte de l'Italie contre sa voisine. La colère provoquée contre l'Autriche par sa conquête sèche dans les Balkans fut certes plus violente et plus durable en Italie qu'en Russie. L'Italie a sur l'Albanie des visées dont elle ne se cache pas. Le progrès autrichien dans les Balkans gênait ces ambitions. M. Tittoni, accusé de n'avoir pas su prévoir, M. Tittoni, soupçonné de s'être laissé jouer une fois de plus, essuya les vives attaques des patriotes. L'Italie n'avait pas encore, à ce moment, les journaux nationalistes qu'elle possède aujourd'hui. Ils n'eussent pas manqué de donner l'exemple des imprécations. Aussi bien l'inquiétude provoquée par la politique du comte d'Ehrenthal n'a-t-elle pas médiocrement contribué à l'explosion nationaliste actuelle. Il y eut, en Italie, au moment de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, un parti de la guerre. Certains indices autorisent même à croire que le gouvernement italien, craignant d'être débordé, envisagea l'hypothèse d'une prise d'armes contre l'Autriche et demanda l'avis du cabinet anglais. Mais les déclarations du ministère libéral britannique l'ayant convaincu qu'en cas de guerre l'Italie serait restée seule, le cabinet Giolitti se montra, avec raison, ennemi de toute aventure. La Triple Entente, il faut en convenir, manqua d'héroïsme en la circonstance. Il suffit à l'Allemagne de faire bloc avec l'Autriche, de déclarer qu'elle approuvait et ratifiait l'infraction au traité de Berlin dont le comte d'Ehrenthal avait pris l'initiative, pour que la Triple Entente renonçât jusqu'à la prétention si modeste qu'elle avait d'abord émise de faire régler le différend par une conférence. La Russie, toute saignante des blessures qu'elle avait reçues en Extrême-Orient, était hors d'état de tirer l'épée, hors d'état même de parler un peu haut. Le « canon de Mouk-« den », qui avait valu à la France l'immixtion allemande dans les affaires marocaines, causait à la Russie un ennui non moins grave. En temps normal, la Triple Entente n'eût probablement pas laissé faire ou bien encore l'Autriche n'eût pas osé ce qu'elle osa, connaissant la faiblesse de la Russie. Quoi qu'il en soit, cette abdication donna à réfléchir aux Italiens, et si elle ne les ramena pas de cœur à la Triple Alliance, elle brisa

leur élan vers la Triple Entente. La Triple Alliance était donc bien forte, puisqu'il avait suffi au hérisson germanique de sortir tous ses piquants pour que la Triple Entente rentrât tous les siens? Etait-il bien sage, dans ces conditions, de renoncer à la Triple Alliance pour se rapprocher de la Triple Entente? Car l'Italie, naturellement, entend appartenir à l'un des deux vastes groupements qui, en cas de guerre européenne, se trouveraient face à face. Elle ne sortirait de la combinaison dont elle fait actuellement partie que pour adhérer à celle qui lui fait pièce. Tel est, pour l'instant, l'état de la question, ou plutôt tel est, sur la question, l'état de l'opinion publique; car le gouvernement italien, en ce qui le concerne, s'est toujours, dans toutes les occasions officielles, déclaré fidèle à la Triplice et n'a jamais laissé prévoir que le rétablissement des bons rapports avec la France et avec la Russie pût entraîner un changement dans la politique générale italienne. L'Italie, d'autre part, étant un pays parlementaire, un pays à tempérament démocratique, où le gouvernement subit forcément à la longue la pression de l'opinion, la politique triplicienne n'est appelée à durer que si la nation, dans son ensemble, reste attachée à la Triplice.

En attendant, plus s'accroît l'inimitié italo-autrichienne, plus se resserrent les liens italo-français. Les fêtes du cinquantenaire de Solferino, célébrées en juin dernier, en ont fourni la preuve éclatante. Cette fois encore, sur le terrain de l'amitié latine, l'Italie manifestait contre l'Autriche. En célébrant le souvenir de Solferino, l'Italie affirmait les espoirs de l'irrédentisme. On s'unissait à la France anti-allemande dans une défiance commune à l'égard du pangermanisme; mais ni le nationalisme, ni le gouvernement italien, n'entendaient signifier par là qu'ils étaient prêts à dénoncer le pacte avec l'Autriche pour adhérer au pacte adverse. Et tel est le paradoxe inhérent à la politique de l'Italie d'aujourd'hui, telle est la situation délicate que les nationalistes eux-mêmes éprouveraient sans doute de la peine à résoudre. Ils veulent mal de mort aux ministres amis de la Triplice, mais ils se gardent bien de dire franchement : « Sortons de la Triplice. Allons « à la Triple Entente. » On rencontre, en somme, dans leur politique extérieure théorique la même incertitude que dans la politique effectuée observée au pouvoir par le ministre italien des Affaires étrangères. La politique de M. Tittoni eut même cet avantage d'assurer à l'Italie, au prix, il est vrai, de bien des sacrifices, la paix avec l'Autriche. Qu'arriverait-il si la guerre éclatait entre l'Italie et l'Autriche

avant que l'Italie fût prête à l'affronter? Or n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'à partir du jour où l'Italie et l'Autriche cesseront d'être alliées, elles deviendront des ennemies déclarées?

De ce danger, l'une et l'autre puissance ont le sentiment très net. Elles échangent officiellement des assurances pacifiques, mais se comportent en fait comme si une guerre austro-italienne était sinon fatale, du moins très possible. La tension croissante entre les deux pays alliés s'est clairement manifestée le printemps dernier à Montecitorio, lors des débats sur les crédits militaires. L'agitation créée par le nationalisme n'est certainement pas étrangère au résultat de cette discussion. Les députés italiens devançaient presque les demandes de crédits du gouvernement. Les crédits étaient votés avant d'être réclamés. Des fonds considérables furent ainsi accordés pour l'amélioration immédiate des fortifications de la frontière orientale et surtout pour l'augmentation de la flotte. L'Italie a plus de 2.000 kilomètres de côtes. Elle comprend que sa flotte représente le plus sûr boulevard de sa défense nationale et de l'intégrité de son territoire. Aussi le Parlement a-t-il voté sans hésiter 440 millions pour la construction de nouveaux navires de guerre. Malgré les vacances politiques, le comité chargé de dresser les plans de ces navires et le conseil supérieur de la marine ont siégé pour ainsi dire en permanence. On doit mettre en chantier quatre grands *Dreadnoughts* qui coûteront 60 millions chacun, soit 240 millions. Etant donné les ressources budgétaires de l'Italie, c'est là un énorme effort qu'on ne ferait pas sans raisons sérieuses.

J'ai noté la part qui revenait à l'agitation nationaliste dans la facilité avec laquelle les députés votèrent les crédits maritimes. L'influence du nationalisme italien sur la politique de M. Giolitti n'a pas été sensible, mais il est incontestable qu'il y a, depuis l'année dernière, quelque chose de changé dans la vie publique italienne. La *Ligue navale italienne* avec sa devise « Mare nostrum » et l'association *Dante Alighieri* ont été parmi les premières institutions nationales appelées à bénéficier de l'esprit nouveau. La Société *Dante Alighieri* a pour but de sauvegarder l'italianisme des Italiens résidant à l'étranger. Nous avons fait allusion au problème que représente pour l'Italie l'émigration de ses enfants les plus pauvres, sinon les moins sympathiques. En 1907 — et ce fut une année moyenne — 800.000 Italiens quittèrent la mère-patrie pour aller gagner au loin leur pain quotidien. Cette formidable émigration italienne a italianisé dans l'Amérique du

Sud d'immenses territoires, mais il est des pays où l'Italien éprouve, au contraire, un penchant à s'assimiler. La *Dante Alighieri* suit l'émigré, l'assiste, l'aide à rester Italien. Elle rencontre dans cette tâche des difficultés énormes. La désolante proportion des illettrés n'oppose pas à son œuvre un médiocre obstacle. Cette œuvre n'a, du reste, pas toujours été appréciée par les Italiens comme elle le méritait. Mais l'année 1909 aura donné à la *Dante Alighieri* une force nouvelle. Son dernier congrès, au mois de septembre 1909, à Brescia, a été le plus brillant qui se fût jamais tenu. Dans le rapport officiel dont il fut donné lecture à l'ouverture de la session et qui constatait l'élan patriotique dont la péninsule est actuellement le théâtre, j'ai d'ailleurs rencontré une si heureuse définition du nationalisme italien que j'en citerai, pour terminer, une partie. Cette citation achèvera, je crois, de faire comprendre à mes auditeurs le sens et la portée du mouvement que j'ai essayé de faire connaître : « Nous avons vu naître et se répandre « cette année, dit le rapport de la *Dante Alighieri*, un sentiment « presque nouveau dans l'existence renouvelée de notre pays. « Il semble que les Italiens, conscients désormais de leur propre « énergie, comprennent que leur devoir est de ne pas participer « les derniers à l'effort partout manifeste qui consiste à protéger « les traditions et la dignité nationales... Il souffle donc un vent « de nationalisme. Qu'il soit le bienvenu, ce nationalisme, puis- « qu'aussi bien il ne saurait dans notre pays dégénérer en xéno- « phobie, préjudiciable à nos hôtes étrangers. Ils ont toujours « trouvé chez nous, en vertu d'une noble tradition séculaire, un « accueil loyal et joyeux. Nationalisme, ce mot doit signifier, « d'après nous, le sentiment plein de dignité des généreuses tra- « ditions de notre race, ce mot implique un blâme sincère à ceux « qui, dans l'usage de la langue et dans la manière de vivre, « en accueillant sans nécessité des modes et des termes étran- « gers, contribuent à dénaturer la physionomie de nos villes et « de nos terres. Ce mot signifie défense contre les tentatives « périlleuses de pénétration pour envahir nos territoires avec « une propagande politique étrangère ; protection, dans les « limites de nos forces, de tous les Italiens dont est menacé le « patrimoine linguistique, même dans les lieux où les lois écrites « le déclarent intangible. Si la richesse nationale, en raison « d'un esprit de prudence mal compris, s'accumule à l'excès en « beaucoup d'endroits, si l'on thésaurise à l'écart sans que la « richesse multiplie ses heureux effets, nous ne pouvons qu'être « reconnaissants aux capitalistes étrangers qui viennent chez « nous sans crainte et non point certes par philanthropie créer

« des industries de toute sorte, mais notre reconnaissance cesse « quand leur industrie, débordant le terrain lucratif des affaires, « devient un moyen efficace d'action politique. »

Voilà, conclut le manifeste, dans quel esprit nous sommes nationalistes. « A bon entendeur, salut ! » ajouterons-nous.

Personne en France, je crois, ne pourra trouver à redire au nationalisme italien ainsi conçu et ainsi pratiqué.

Ramené à son mobile essentiel et primitif, dégagé de ses incertitudes, débarrassé de ses obscurités et saisi dans son principe, le nationalisme italien est, en somme, ainsi que l'observe justement M. Scipio Sighele (*Stampa* du 28 août 1909), « une sorte de contre-partie au pangermanisme ». La jeunesse d'outre-monts — sinon le cabinet romain — a fini par comprendre le danger constitué par l'envahissement germanique, tant sous sa forme autrichienne que sous sa forme allemande. Les journaux officieux allemands ont beau affecter de ne pas prendre au sérieux les doctrines mégalomanes du pangermanisme, le pangermanisme forme aujourd'hui, dans les écoles d'outre-Rhin, une doctrine officielle. Renié à la face de l'Europe par les autorités, il est encouragé en sous-main. On favorise en haut lieu tout ce qui peut le provoquer et l'étendre. Il est impossible que cette ambition de race démesurée ne produise pas des résultats. Que dis-je ? Ces résultats sont déjà visibles. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine a été publiquement interprétée par la presse chauvine d'Allemagne et d'Autriche comme une victoire du pangermanisme bienfaisant sur le slavisme abhorré. Sur tous les points où il est en contact avec une race étrangère, l'Allemand entre en lutte avec elle. Pour ne parler que de l'empire allemand, est-ce donc un régime équitable, celui que le cabinet de Berlin impose aux Français en Alsace-Lorraine, aux Danois dans les Marches du Nord, aux Polonais dans les Marches de l'Est ? Un instinct irrésistible pousse l'Allemand à assimiler, à réduire par la force ceux qui gravitent dans son orbite. Le terrain gagné par l'Allemagne est fatalement perdu, je ne dirai pas pour la civilisation (la culture germanique est chose grande et respectable), mais pour la civilisation telle que l'entendent les nations latines d'aujourd'hui. Pour l'Italie comme pour la France, l'idée de civilisation est inséparable désormais des idées de liberté, de droit, de tolérance et de justice. Dans le beau discours qu'il prononça, le 25 juin de l'année dernière, à l'occasion d'une fête commémorative de Solferino et de San Martino, M. Ernest Lavisse marqua justement l'idéal commun des deux grands pays latins et l'opposa heureusement à l'idéal d'autres

pays qu'il ne nommait pas, mais que tous nommèrent *in petto* : « Nous avons de clairs esprits, dit M. Lavisse, nous aimons « l'ordre et la lumière. Il y a de l'ordre même dans l'*Enfer* de « Dante et il y fait clair. Nous sommes prompts à l'enthou- « siasme et pourtant plus raisonnables, au fond, que nous ne « paraissons l'être. Nous n'avons pas l'humeur hautaine; nous « ne revendiquons pas pour nous tous les mérites et toutes les « vertus, ni ne regardons de haut le reste du monde; nous « sommes les seuls pays d'Europe où le sourire à demeure em- « bellisse les lèvres. Nous nous glorifions d'être des peuples très « libres. Nous avons de la pitié pour les misères, les laideurs « et les tares de l'humanité. Pour nous, le misérable est chose « sacrée. Nous ne désespérons pas de guérir tous les maux, « même le crime; nous sommes les pays où les lois s'adou- « cissent, car il y a de la douceur dans le sang latin. »

« Il y a de la douceur dans le sang latin », M. Lavisse a raison de le constater et raison de s'en réjouir, mais alors que la violence continue de dicter la loi au monde, alors qu'aux portes du monde latin une race animée de toute la vigueur, de tout l'appétit de la jeunesse, proclame sa volonté d'imposer sa suprématie matérielle et intellectuelle au besoin par la force, il n'est que prudent de ne pas s'endormir dans un idéal de douceur et d'ouvrir les yeux aux leçons de la réalité qui enseigne le triomphe de la violence. C'est un réveil de cette sorte que représente à nos yeux le nationalisme italien et c'est pourquoi je m'en réjouis comme d'un heureux symptôme. L'Italie, consciente du danger pangermanique, échappe à l'influence allemande, sans aller encore, il est vrai, dans cette voie aussi loin qu'il serait souhaitable. Il y a longtemps que la France, de son côté, instruite du danger pangermanique, a dirigé contre lui sa politique extérieure. Des ressentiments communs peuvent rapprocher les nations au moins autant qu'une amitié réciproque. La crainte de l'Allemand ne pourrait-elle être le commencement et la fin de la sagesse définitive pour les sœurs latines?

Un rédacteur du *Carroccio,* dissertant du pangermanisme dans le numéro du 15 juin 1909, se demandait pourquoi le panlatinisme n'existe pas encore : « On n'en voit pas la moindre trace », disait-il. Et il disait vrai. D'aucuns s'en réjouissent et y verront peut-être une preuve nouvelle de cet esprit de douceur, de cette humeur pacifique qui animent les nations latines d'aujourd'hui. Mais je regrette, pour ma part, cette absence d'une conscience commune parmi les peuples qui doivent, sinon au sang même d'ancêtres romains, du moins au fait d'avoir été arrachés à la barbarie par la civilisation romaine,

une âme après tout faite pour s'entendre. J'aimerais à voir, quant à moi, un bloc latin défensif se dresser en face du bloc agressif du pangermanisme. Napoléon III l'avait caressé en rêve. Plus près de nous, en 1904, un comité d'action latine s'était fondé sous la présidence de M. Paul Doumer. Dans le Comité provisoire figuraient, aux côtés de M. Paul Doumer : MM. le prince C. de Brancovan, G. d'Escragnolles, Fernand Faure, Léopold Mabilleau, René Millet, André Lichtenberger, aujourd'hui rédacteur en chef de l'*Opinion* et Louis Guilaine, rédacteur au *Temps*. A l'occasion du centenaire de l'indépendance des républiques sud-américaines, centenaire qui sera célébré cette année, un Congrès des nations latines, organisé par M. Raqueni, le publiciste italien bien connu, doit se tenir à Paris ce printemps. Aussi bien, une vaste et pressante besogne s'impose. Il importe plus que jamais de resserrer entre les peuples latins les liens spirituels, ethniques, économiques qui les unissent. Il faudrait admettre dans cette fédération toute intellectuelle les pays latins les moins suspects d'impérialisme, comme la Suisse française, italienne et romanche. Il y faudrait comprendre la Belgique de langue française, si attachée, bien que ses habitants ne puissent être comptés comme Latins de race, à sa culture latine. Un jour viendra bien où, sous la menace venue du Nord et de l'Est, ce projet sera réalisé : « Si « le progrès social, écrivait le regretté Gabriel Tarde (*Revue « Bleue* du 25 juin 1904) a pour effet de multiplier entre les « peuples les formes de la lutte, d'ajouter aux luttes mili- « taires et religieuses les luttes économiques, les luttes lin- « guistiques, les luttes esthétiques même, il a pour consé- « quence aussi de multiplier les formes de l'alliance. On n'a « vu longtemps que des alliances politico-militaires, on a « vu ensuite des alliances économiques ; il reste à voir des « alliances linguistiques ou artistiques, ou littéraires, ou « ethniques, pour la propagation mutuelle de langues sœurs « et d'arts ou de littératures congénères, pour la défense d'un « type commun de civilisation. »

L'Alliance Latine, pour porter tous ses fruits, devra d'ailleurs, être fortifiée, d'après Gabriel Tarde, par une autre alliance. Dans le même article de la *Revue Bleue*, si plein d'un haut esprit politique, Gabriel Tarde, complétant sa pensée, formait le souhait de voir les Latins « s'adjoindre un élément destiné « à un immense rôle prochain : le monde slave ». « Suite « agrandie du monde byzantin, écrivait Tarde, comme nous « du monde romain, le monde slave se rattache à nous bien « plus qu'à nos rivaux par de secrètes et profondes concor-

« dances, par nos dissemblances même, qui nous font com-
« plémentaires et auxiliaires les uns des autres. Si jamais,
« après bien des tâtonnements et des convulsions politiques,
« cela va sans dire, cette espérance se réalisait, quelle ère
« inattendue de paix prolongée, de civilisation largement
« hospitalière à toutes les originalités nationales s'ouvrirait
« pour nos petits-neveux ! »

Pour moi, je tiens l'alliance préconisée par Gabriel Tarde pour infiniment souhaitable. Bien mieux, je crois qu'elle seule est capable d'opposer une digue aux ambitions pangermaniques. Mais ne nous faisons pas d'illusions sur les difficultés que ce beau rêve rencontrera avant de se réaliser. Il faut qu'à la conscience d'une solidarité latino-slave préludent non seulement la réconciliation complète des Latins entre eux, mais encore la réconciliation plus problématique des Slaves si divisés. Que de préjugés restent à vaincre! Quels antagonismes à résoudre! Ne désespérons pas toutefois de l'avenir et souhaitons que le bien-fondé de cette entente latino-slave se révèle avant que des catastrophes ne l'imposent.

C'est parce que le nationalisme italien est propre à hâter la formation d'une conscience latine de cette sorte qu'il convient, croyons-nous de le saluer avec sympathie et de l'observer d'un œil favorable. Ce mouvement nationaliste n'en est encore qu'à ses débuts et je n'ignore pas qu'il rencontre outre-monts un certain scepticisme. Ils sont nombreux, les Italiens, qui m'ont péremptoirement déclaré ne point croire à l'importance de ce réveil de la conscience nationale : « C'est un feu de
« paille, disent-ils. La jeunesse est coutumière chez nous de
« ces explosions d'enthousiasme sans lendemain. Le nationa-
« lisme laisse la masse ouvrière indifférente. Elle ne vibre
« plus à de tels accents. Toute cette agitation nationaliste est
« chose purement livresque, purement intellectuelle. Un abîme
« sépare l'Italie des livres et des journaux de l'Italie réelle.
« Ne jugez pas de celle-ci sur celle-là. Au surplus, comment
« parler d'expansionisme et d'impérialisme dans un pays qui
« doit encore une partie notable de sa richesse économique
« au capital et au travail étrangers, qui compte, en certaines
« régions, jusqu'à 60 % d'illettrés, qui n'envoie au dehors que
« des ignorants et des désarmés? Ce pays a encore trop à faire
« chez lui. Le socialisme, il est vrai, est en recul, mais dans
« la jeunesse des écoles seulement. On est pour l'instant, dans
« les Universités, néo-catholique ou nationaliste; mais cela ne
« durera pas. Enfin le néo-catholicisme a bien plus de chances
« de durer et constitue un mouvement autrement profond que

« le nationalisme. » Je dois au souci de la vérité de rapporter cette note désabusée que j'ai entendue à plusieurs reprises au cours de mon enquête. J'ai pourtant peine à croire que toute l'effervescence patriotique de l'an dernier doive rester sans résultat. Ou les apparences sont étrangement trompeuses, ou l'année 1909 laissera dans l'histoire de l'Italie contemporaine une trace durable. Ce Mazzini en qui les nationalistes d'aujourd'hui voient un précurseur a dit (*Scritti*, XI, p. 66) : « La patrie est avant tout *la conscience de la patrie*. Le sol « que vous foulez et les limites que posa la nature entre votre « terre et celle d'autrui, et la douce langue qui y résonne ne « sont que la forme visible de la patrie. Mais si l'âme de la « patrie ne palpite pas dans ce sanctuaire de notre vie qui a « non conscience, cette forme reste semblable à un cadavre « inanimé. Et vous êtes une tombe sans nom, une masse d'in- « dividus, mais non pas un peuple. La patrie, c'est la foi dans « la patrie. Quand chacun de vous aura cette foi et sera prêt « à verser son sang pour elle, alors seulement vous posséderez « la patrie, pas avant. »

La patrie italienne selon Mazzini, c'est exactement la patrie italienne selon le nationalisme actuel. L'Italie a été trop longtemps une pure expression géographique pour qu'elle ait pu acquérir, d'un jour à l'autre, une individualité, une personnalité, une unité politique bien déterminées. Cette personnalité, cette unité, le mouvement actuel cherche à les lui donner. Qu'il y réussisse ou non, il m'a paru offrir en tout cas un intérêt assez général, assez européen, pour mériter d'être signalé et décrit avec quelque détail.

MAURICE MURET.

NOUVELLE PHASE

DANS

LA VIE PARLEMENTAIRE EN AUTRICHE

Après l'opération à laquelle le Reichsrath de Vienne s'est résolu le 18 décembre dernier — la revision du règlement de la Chambre — il est permis d'espérer que cette Assemblée ne tardera pas à se relever de la déplorable impuissance où se consumaient pendant des années tous ses efforts.

Paralysée depuis la chute de Badeni (1897) tantôt par l'obstruction des Allemands, tantôt par l'obstruction des Tchèques, ce n'était que par intermittence qu'elle pouvait faire œuvre utile. Depuis l'appel à la présidence du gouvernement de M. de Bienerth, elle n'a fait que s'agiter dans le vide, n'ayant pas la force nécessaire pour régler et diriger l'effort commun des représentants du peuple.

Le fait qu'il convient de souligner à ce propos, c'est que l'initiative du renforcement du parlementarisme par la réforme du règlement venait de la Chambre même et précisément du parti qui, profitant de la lacune dans l'ancien règlement, usait le plus largement de l'obstruction pour combattre le système hostile aux Slaves du cabinet actuellement encore au pouvoir.

M. de Bienerth s'est bien gardé en tout ceci, pour des raisons d'ailleurs faciles à comprendre, de se donner une peine quelconque pour tirer la machine parlementaire de l'ornière où elle se trouvait enlizée grâce à la tyrannie des radicaux allemands qui veulent faire l'Etat dans l'Etat, imposer leurs volontés à toutes les autres nationalités autrichiennes. Il avait son plan, qui était à la fois simple et très ingénieux. Il voulait laisser la Chambre se contorsionner jusqu'au 22 décembre, jour où il aurait prononcé la clôture de la session tout en regrettant cette mesure imposée par la force des choses. Alors il aurait décrété, en vertu du paragraphe 14 de la Constitution, tout ce qui est nécessaire au fonctionnement normal de l'administration, et se serait très probablement arrangé pour prolonger les vacances parlementaires jusqu'en juin où il aurait fait de nouveau appel aux représentants du peuple pour enlever à la vapeur le vote de six autres douzièmes. Au cas où le Reichsrath se serait montré récalcitrant, c'eût été la dissolution de la Chambre sans phrase.

On doit avouer que ce n'était pas si mal imaginé, et qu'après

la tournure que prirent en réalité les événements, c'était en premier lieu M. de Bienerth qui se trouvait le plus sensiblement atteint par l'acceptation de la loi Krek-Kramar.

Bon diplomate, il a eu l'esprit de faire bonne mine contre mauvaise fortune et d'avaler sans sourciller la pilule que lui offrait pour son Noël la coalition de tous les partisans du principe constitutionnel.

Peu importe de répéter ici les termes du nouveau règlement proposé par le député slovène Krek et formulé par le leader jeune-tchèque Kramar. Il peut suffire de savoir que l'ordre du jour de la Chambre aura désormais le pas sur les motions d'urgence qui ne viendront en discussion qu'à la fin de la séance, et que le président de la Chambre disposera de pouvoirs assez larges pour réprimer toute tentative d'obstruction. En cas de résistance, il pourra faire expulser de la salle le ou les députés coupables pour une, deux ou trois séances. Cette réforme radicale votée dans la nuit du 18 au 19 décembre, après une séance de 86 heures, a déjà fait ses preuves. Jamais Chambre n'a travaillé avec plus d'acharnement et voté tant de lois que le Reichsrath en ces deux séances qui suivirent la sanction du nouveau règlement, car ni la Chambre des seigneurs, saisie le 21 décembre, ni l'Empereur ne firent attendre la ratification et la sanction de la nouvelle loi.

Pour ceux qui doivent suivre de loin la marche des affaires politiques à l'intérieur de l'Autriche, il peut y avoir quelque chose de surprenant, voire d'inexplicable, dans ce brusque revirement que l'on vit se produire au Reichsrath désireux de frapper un grand coup pour sortir de sa stérilité. Notons encore que ce n'était nullement pour la première fois qu'une proposition tendant à la revision du règlement était proposée à la Chambre. Des esprits pondérés en avaient pris l'initiative plusieurs fois mais jamais leur proposition n'avait réuni la majorité, tandis que dans la nuit du 18 décembre, la réforme a été votée par 315 voix contre 91, majorité écrasante. Le plus curieux est que cette fois-là on voyait se mêler dans les urnes les voix des Slaves avec celles des Allemands, des démocrates sociaux avec celles des agrariens et d'autres classes possédantes, des fédéralistes de l'Union slave avec celles des centralisateurs d'une grande partie du bloc allemand — les chrétiens sociaux.

Les cris d'alarme que lançaient la veille du vote le *Volksblatt* et la *Neue Freie Presse*, appelant les foudres du Wotan sur la tête de ceux qui voteraient la loi Krek-Kramar, ne trouvèrent pas d'écho à la Chambre. On n'attachait pas non plus foi aux autres déclarations alarmantes de ces deux feuilles, qui voulaient

faire croire au monde politique que la position de la monarchie comme grande puissance courait risque d'être ébranlée et son alliance avec l'Allemagne fortement compromise, tout cela par la réforme du règlement interne. Le vieux Lueger, bourgmestre de Vienne et chef du parti chrétien-social, dit quand on lui parla de la proposition : « Cette fois, nous sommes bien « obligés d'avaler la drogue. Quelle soit proposée par Krek, « par Kramar ou par le diable en personne, il faut que nous « l'avalions. » Et ainsi fut fait.

Le fait est que l'atmosphère était chargée à tel point, qu'on se sentait déjà tellement las de l'obstruction, et que tout le monde éprouvait un si impérieux besoin de mettre fin à l'état chaotique où l'assemblée se démenait pour ouvrir enfin la voie à un travail utile, qu'à un moment précis l'on vit soudain les nuances nationales politiques et sociales s'effacer et les esprits se rapprocher dans une idée belle et réconfortante. L'intéressant est de savoir, pour en prendre bonne note, quels éléments se trouvèrent ensemble pour combattre la loi qui garantissait le rétablissement de l'ordre au Parlement.

Ironie du sort! C'étaient précisément ces députés qui se plaisent à s'appeler, non sans orgueil, le parti d'Etat (Staatspartei) et que l'on voyait encore la veille du fameux vote fulminer avec rage contre l'obstruction slave. Au fond, ils n'étaient pas du tout fâchés de pouvoir décrier les Slaves comme éléments dissolvants de la monarchie et de les accuser d'entretenir des rapports secrets avec les ennemis de l'Autriche. Oui, c'étaient, avec quelques pangermanistes notoires, Wolf, Iro, Stransky et consorts, les quatre-vingt-quatre Allemands *libéraux* mais, bien entendu, libéraux à leur façon particulière, leur permettant de réclamer toutes les libertés et privilèges possibles pour les Allemands autrichiens et d'imposer le joug aux autres nationalités réunies sous le sceptre de François-Joseph. Et chose qui ne manque pas de piquant, ils avaient à leur tête une Excellence authenthique, M. Schreiner, un membre du gouvernement Bienerth! M. Schreiner, qui porte depuis deux mois le titre de conseiller intime de Sa Majesté, n'était point gêné par ses titres et fonctions de voter ce jour-là contre le chef du gouvernement.

Il en était en effet de l'obstruction au Reichsrath de Vienne comme dit le vieux proverbe latin : quand deux font la même chose ce n'est pas la même chose. La principale différence entre l'obstruction slave et l'obstruction allemande résidait dans la différente interprétation que l'on donnait à cette sorte de veto en haut lieu et dans les sphères dirigeantes.

Lorsque les Allemands s'avisaient de mettre au Parlement des barres dans les roues, l'obstruction était alors une institution légale dont l'application était autorisée et même dictée par la nécessité, par une espèce de raison d'Etat. Quand, au contraire, les Tchèques faisaient l'obstruction, les Tchèques étaient des rebelles, leur obstruction une révolte ouverte contre la sécurité de l'Etat, la négation des lois existantes, un attentat contre la monarchie.

La cessation de l'obstruction des Allemands était payée par la capitulation du gouvernement — voir le retrait des ordonnances Badeni — celle des Tchèques était récompensée par quelque vague promesse, une traite à longue échéance. Lorsque, en un mot, un ministre se trouvait devant l'alternative de choisir entre l'obstruction allemande et l'obstruction tchèque, il se décidait toujours pour l'obstruction tchèque, parce qu'elle lui était de toute façon moins redoutable que la première.

Autre considération, dont on fera bien de tenir compte dans les circonstances données, les Allemands sont toujours en force au Conseil de la Couronne ; ils possèdent les portefeuilles les plus importants — il y a à peine trois ou quatre ministres slaves contre neuf ou dix ministres allemands — et malgré tous les progrès politiques, économiques et nationaux que les Slaves ont faits en ces derniers trente ans, ils continuent à avoir la haute main sur la direction des affaires et une influence décisive sur la haute administration. Ainsi il se fit que les justes réclamations des Slaves et particulièrement celles des Tchèques ont été conséquemment repoussées par les cabinets qui se sont succédé à Vienne depuis Badeni.

Si, par exception, un chef de gouvernement, comme par exemple M. de Beck, essayait de gagner les sympathies des Slaves, pour s'en assurer l'appui dans le vote des lois particulièrement importantes, comme la réforme électorale au Parlement, le compromis économique avec la Hongrie, etc., il pouvait faire tout au plus quelques vagues promesses verbales, entre quatre yeux. Le premier soin de M. de Bienerth, quand il arriva au pouvoir, fut de déclarer nulles ces menues concessions d'ordre national que son prédécesseur avait cru devoir aux Tchèques. Ainsi, par la force même des choses, l'obstruction devint une institution immorale qui permettait à une poignée de 20 braillards d'arrêter tout travail parlementaire et qui mettait le président du Conseil à même de tourner les lois constitutionnelles avec le fameux paragraphe 14.

M. de Kœrber prolongea pendant des années l'existence de

son cabinet avec ces expédients, et M. de Bienerth était en train de suivre l'ingénieux exemple de cet homme d'Etat. D'autre part, les deux procès politiques, celui de Zagreb, et plus encore le procès de Friedjung à Vienne, n'ont pas été sans froisser les sentiments des hommes de principes constitutionnels. On a vu la débâcle du service d'information du Ballplatz, les louches pratiques dans lesquelles s'attardait la diplomatie autrichienne, et l'on se rappelait avec un terrible frisson la situation critique dans laquelle se trouvait la monarchie l'année dernière à pareille époque. On se rappelait combien peu il s'en fallait alors pour voir la guerre se déchaîner entre l'Autriche et la Serbie, une guerre qui aurait pu n'être qu'un prélude d'une conflagration générale. On sait l'indignation avec laquelle on avait appris que les documents sur lesquels Friedjung avait échafaudé toutes ses accusations contre les Croates et les Serbes, documents qui lui venaient de la chancellerie, étaient des faux qui ne résistaient pas à l'examen même très superficiel. Le procès Friedjung, qu'on le retienne bien, était surtout la condamnation d'un système qui a fait son temps. Les conséquences ne pourront pas s'en faire attendre longtemps. Friedjung en sort diminué comme historien, le comte Forgach attend d'un jour à l'autre le rappel de son poste d'ambassadeur à Belgrade, et les jours du baron Rauch comme Ban de Croatie sont également comptés. On peut croire que le comte d'Æhrenthal passera à son tour un rude moment aux prochaines Délégations.

Il paraît d'ailleurs que la lumière s'est faite aussi, grande et complète, en haut lieu sur les injustes suspicions de la loyauté des Slaves autrichiens à l'égard de la dynastie régnante et que cette reconnaissance d'un tort que l'on avait se marquera sous peu dans une nouvelle orientation de la politique étrangère. Les déclarations que le comte d'Æhrenthal a fait récemment dans une conversation avec M. Wesselitzki un notable rédacteur de la *Novoyé Wremya* sont très significatives sous ce rapport, car elles montrent le désir très vif des dirigeants autrichiens de jeter un voile d'oubli sur le passé et de travailler à un nouveau rapprochement avec le puissant voisin du Nord.

Au Reichsrath de Vienne la banqueroute du Ballplatz ne restera pas non plus longtemps sans conséquences. Il est aujourd'hui certain que les députés tâcheront d'acquérir désormais une certaine influence aussi sur les affaires étrangères. Dans le vote du 18 décembre dernier, on peut entrevoir enfin les contours de la prochaine majorité, à la Chambre, qui se composera des éléments modérés, conservateurs de trois

grandes nationalités, allemande, tchèque et polonaise. Dans ces nouvelles conditions, il sera un peu moins difficile, on peut l'espérer, de trouver le moyen de décider les Allemands de Bohême et les Tchèques à s'entendre sur un *modus vivendi* dans le pays où ils sont tenus par un jeu fatal de circonstances de vivre côte à côte.

La Diète de Prague, paralysée comme on sait, depuis la chute du cabinet Beck, par l'obstruction allemande, va se réunir ces jours-ci. Elle doit nommer les commissions politiques qui seront chargées d'examiner les projets du gouvernement ayant trait au règlement des litiges de langues entre les Tchèques et les Allemands dans le but de préparer une fertile session d'automne à la Diète de Bohême.

Quant au club tchèque du Reichsrath, il continuera à organiser politiquement les Slaves, et à les grouper autour du drapeau national pour en faire un facteur important au Reichsrath, capable de faire respecter par tout gouvernement à venir les droits qu'ont les Slaves d'Autriche à être considérés comme égaux, non seulement en devoirs envers l'Etat, mais aussi en pouvoir, avec les autres nationalités, les Allemands et les Latins. Ni slave ni allemande, mais également bienveillante envers toutes les nationalités dont elle se compose, telle doit être l'Autriche du xxe siècle. Elle le sera parce qu'elle ne peut pas vouloir sa propre déchéance.

HENRI HANTICH.

A PROPOS

D'UNE ALLIANCE FRANCO-ANGLAISE

Mon dernier article sur l'*Europe et la politique britannique* [1], où je résumais à grands traits l'évolution de la politique du Foreign Office de 1882 jusqu'à ces derniers mois, en même temps que j'indiquais ses tendances actuelles, a inquiété quelques Anglais francophiles qui m'ont fait part de leurs appréhensions. Je voudrais ici les rassurer, et surtout discuter avec eux un argument qu'ils m'ont proposé en faveur d'une alliance immédiate franco-anglaise.

J'ai dit dans cet article qu'une alliance franco-anglaise ne me semblait pas *actuellement* désirable, parce que les deux contractants n'y trouveraient pas des avantages équivalents. Notre armée, si c'est elle qui devait passer le détroit et se porter au secours de l'Angleterre attaquée, serait, sans conteste possible, pour les troupes britanniques un appui fort précieux. Mais le secours que pourrait nous apporter l'armée anglaise, si nous étions attaqués, serait notablement moindre, l'armée anglaise étant *actuellement* à la fois trop peu nombreuse et insuffisamment exercée. Et je concluais sur ce point ainsi : « Avant « qu'une alliance franco-anglaise puisse être signée, il fau- « drait que l'armée britannique devînt suffisamment forte pour « être en France d'un utile et efficace emploi. »

Et la marine anglaise, m'ont alors objecté mes contradicteurs, ne doit-elle pas, elle aussi, peser dans la balance? Si l'armée anglaise est moins forte, moins nombreuse que l'armée française, par contre les flottes britanniques sont de beaucoup supérieures aux flottes françaises. Par conséquent, dans l'alliance qui serait conclue, l'Angleterre donnerait, à cause de sa flotte, au moins autant qu'elle recevrait. Peut-être même plus, car les deux conflits contre lesquels une alliance aurait pour but de garantir l'Angleterre et la France seront surtout des conflits navals. Avant que l'Allemagne ait débarqué sur le sol anglais ses bataillons, avant, par conséquent, que l'aide de l'armée française puisse être utile à l'Angleterre, la lutte se serait engagée dans la mer du Nord entre *Dreadnoughts* : les cuirassés français ne pourraient être que d'un bien faible se-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 novembre 1909.

cours pour les navires britanniques! Mais de quelle utilité ces derniers ne seraient-ils pas au cas d'une guerre franco-allemande? Cette guerre, au dire de mes contradicteurs, serait surtout une guerre navale : les *Dreadnoughts* anglais pourraient seuls nous assurer la victoire. Sans eux, ce serait Brest et Cherbourg détruits, notre commerce ruiné, nos approvisionnements en armes, en vivres, en munitions, rendus impossibles : sans eux, ce serait un désastre vingt fois plus grand que celui de 1870 : au bout de trois mois, nous devrions capituler! — Conclusion : une alliance avec l'Angleterre est indispensable à la France, à cause de l'aide que la flotte britannique peut lui donner pour repousser la flotte allemande.

Avant de répondre à cette argumentation, et pour que ma réponse ne puisse pas être mal interprétée, je tiens à rappeler une fois de plus à mes contradicteurs anglais, que nul n'est plus que moi un ami sincère de leur pays : pour s'en convaincre, qu'ils lisent ce que j'ai dit dans un ouvrage récent[1] de la politique qu'il a suivie; qu'ils relisent l'article même, paru à cette place, qui n'est que la conclusion de mon livre — et où je parle de fortifier et de consolider, par tous les moyens possibles, l'entente cordiale : où je dis aussi que le jour où l'armée anglaise serait capable de donner à notre armée un appui sérieux, aucune objection, du côté français, ne devrait subsister à une alliance écrite avec Londres. Je suis donc, et je l'ai toujours été, nettement partisan de l'entente cordiale, et même, sous la condition que je viens de dire, d'un traité d'alliance écrit.

Comme élément dont il convient de tenir compte avant de signer une alliance écrite, je n'ai parlé que des armées de terre; mes contradicteurs, on l'a vu, voudraient ne parler que des forces navales. Qu'ils ne croient pas que mon silence soit une marque de dédain envers celles-ci : dans des articles parus ici même, j'ai montré, après bien d'autres, la force et la robuste constitution des flottes britanniques. Elles seraient sans conteste d'un appui précieux pour les flottes françaises, le jour où, une alliance ayant été signée entre Paris et Londres, Paris viendrait à être attaqué. C'est dire que dans une guerre franco-allemande, je crois fort bien à une lutte navale possible. Mais, je m'arrête là, et je ne vais pas jusqu'à croire avec mes contradicteurs que le conflit s'engagerait *surtout* sur mer : je ne vais pas jusqu'à croire, comme ils l'écrivent, que la flotte allemande a surtout pour objectif la France.

Si une guerre franco-allemande éclatait, la lutte serait sur-

---

[1] *L'Europe et la politique britannique* 1882-1909. Alcan, éditeur.

tout une lutte terrestre : elle s'engagerait sur la frontière entre Belfort et Verdun, à moins que les troupes allemandes, violant la neutralité de la Belgique n'utilisent la vallée de la Meuse. Récemment [1], je rappelais ce que disait à ce sujet dans le *Temps*, le général Langlois : « L'armée allemande cherchera « vraisemblablement à attaquer l'aile gauche française par la « trouée de Stenay, et à la déborder par la Belgique. Ce mou- « vement débordant pourrait s'exécuter soit par la partie méri- « dionale de la Belgique, soit plutôt par la vallée de la « Meuse. » Mais ce n'est là qu'une hypothèse; l'autre, celle du mouvement des armées allemandes par le Sud, est également possible, et des renseignements tout récents permettent en effet de supposer que l'Allemagne ne pense pas seulement aujourd'hui à la vallée de la Meuse, mais qu'elle veut aussi faciliter par tous les moyens l'attaque de Belfort et de nos places du Sud. Elle vient de construire une voie ferrée, à but uniquement stratégique, qui longe de très près, à une distance de 3 kilomètres, notre frontière : c'est la ligne de Dannemarie (première station alsacienne de la grande ligne Paris-Belfort-Montreux-Vieux-Mulhouse-Bâle) à Bonfol, terminus d'un tramway qui se dirige sur Porrentruy, station de la ligne Belfort-Bâle par la Suisse.

Que ce soit par le Sud ou par le Nord, il est hors de doute que c'est sur la frontière que l'attaque allemande se produirait d'abord et surtout. Et cela pour deux raisons : la première, c'est que l'Allemagne, ayant une armée plus nombreuse que l'armée française, chercherait à profiter de suite de sa supériorité numérique; la seconde, c'est que l'attaque par mer serait bien plus difficile que par terre. Il suffit de regarder une carte pour s'en convaincre. Pour que la flotte allemande puisse, comme l'imaginent mes contradicteurs, atteindre et dévaster Cherbourg et Brest, il faut d'abord qu'elle franchisse le Pas-de-Calais, à moins qu'elle ne s'impose le long tour des Iles Britanniques. Or, si notre flotte est peu solide, néanmoins elle est encore suffisamment forte pour barrer le Pas-de-Calais à des escadres ennemies. Il ne faut pas en effet oublier qu'elle trouverait à Dunkerque un solide point d'appui, il ne faut pas oublier non plus les fortifications qui garnissent Calais, ni celles qui s'échelonnent entre ces deux places, ni celles de Boulogne. La flotte allemande ne passerait donc pas aisément à travers le Pas-de-Calais. — Admettons pour un instant qu'une partie pénètre dans la Manche : on devine aisément dans quelle

[1] *Revue pour les Français*, 25 novembre 1909.

fâcheuse situation elle se trouverait bientôt. Outre que Cherbourg et Brest pourraient soutenir un long siège, il nous serait facile de priver les navires allemands de toute communication avec leurs bases d'opérations. Mes contradicteurs prévoyaient la ruine de notre commerce, et l'impossibilité où nous nous trouverions de nous ravitailler en armes ou munitions; il est plus juste de prévoir l'isolement possible dans la Manche de la flotte allemande qui serait parvenue à franchir le Pas-de-Calais.

De telles prévisions ne peuvent être faites qu'en supposant bien évidemment que l'Angleterre ne donne à la flotte allemande aucun appui, qu'en supposant de la part de Londres une neutralité absolue. Si, au lieu de cette neutralité, Paris pouvait compter, par l'effet d'un traité d'alliance sur le secours de Londres et de la flotte anglaise, notre situation serait, bien évidemment, encore plus sûre et plus forte : le passage du Pas-de-Calais deviendrait alors *certainement* impossible pour la flotte allemande. Mais il n'en reste pas moins que, même sans la coopération des navires anglais, nous pouvons empêcher l'entrée dans la Manche des escadres germaniques, et c'est pour cette raison qu'une guerre franco-allemande ne sera pas surtout, comme le prétendaient mes contradicteurs, une guerre navale. La lutte s'engagerait surtout et d'abord à la frontière; la lutte navale ne se produirait que postérieurement : elle ne serait qu'un incident du grand drame qui se déroulerait alors [1].

S'il en est ainsi, il n'est pas possible de dire avec mes contradicteurs que la flotte allemande est dirigée moins contre l'Angleterre que contre la France. Non, la flotte allemande, si contrairement aux affirmations officielles, elle a un but autre que de protéger le commerce germanique, est bien dirigée contre l'Angleterre. Tout le prouve, tout le démontre : l'Angleterre est une puissance insulaire, la France une puissance continentale; la flotte allemande ne peut sérieusement songer à franchir sans encombres le Pas-de-Calais; elle peut fort bien arriver près des côtes anglaises sans que la flotte britannique ait pu l'atteindre : la mer du Nord est vaste et les Anglais n'ignorent pas qu'à leurs Dreadnoughts, les Dreadnoughts allemands pourraient échapper; entre l'Angleterre et l'Allemagne, il existe une hostilité bien plus profonde encore qu'entre l'Allemagne et la France; il est donc naturel pour ces diverses raisons, et pour bien d'autres, dont l'exposé dépasserait les limites de cette courte étude, de supposer que c'est surtout contre la Grande-

---

[1] Voir, à ce sujet, l'article si documenté du commandant Davin : l'Invasion de l'Angleterre par les Allemands (*Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier 1910).

Bretagne que sont dirigés les armements navals allemands.

De ce que le conflit franco-allemand serait surtout un conflit terrestre et non un conflit naval, une seconde conséquence résulte : c'est que nous devons faire tout le possible pour augmenter nos forces de terre, et par là diminuer la suprématie numérique sur laquelle compte l'Allemagne. C'est pour ce motif qu'une alliance avec l'Angleterre pourrait, un jour à venir, nous être précieuse. Les troupes britanniques pourraient aider grandement nos troupes à repousser le choc allemand, — mais il faut évidemment qu'elles soient aptes à la guerre, suffisamment nombreuses et suffisamment exercées. Tant que la réorganisation de l'armée anglaise due à M. Haldane n'aura pas produit tous ses effets, il semble que si nous nous engagions par un traité écrit avec Londres, nous donnerions beaucoup plus, nous qui avons la plus belle armée d'Europe, que nous ne serions certains de recevoir. Nous assurerions le concours d'une armée solide, fortement entraînée ; on nous promettrait celui d'hommes actuellement faibles et inexpérimentés.

Que mes contradicteurs ne se méprennent pas sur le sens de mes paroles; qu'ils ne leur donnent pas une interprétation qu'elles ne doivent pas comporter. J'ai déjà dit ma vive sympathie pour l'Angleterre ; je tiens à dire aussi que, si nous devons augmenter par tous les moyens notre armée de terre, de manière à la rendre capable, même sans aide, de supporter victorieusement une attaque allemande, nous avons aussi un autre devoir non moins impérieux : celui de refaire notre marine, dont les éléments sains et forts sont à l'heure actuelle notoirement insuffisants. Ce devoir, nous devons le remplir, parce que, nation maritime, nous avons une longue étendue de côtes qu'il faut protéger, — parce que nous avons un grand empire colonial qu'il convient de mettre à l'abri des surprises, — parce que nous entretenons avec toutes les parties du monde un commerce considérable. Plus notre marine sera forte, plus le passage du Pas-de-Calais par des navires allemands deviendra dangereux, plus par conséquent, il y aura de chances pour qu'il ne soit pas tenté. Plus notre marine sera forte, plus aussi nous pourrons exiger de nos alliés présents et futurs. Et par ce dernier mot, j'entends l'Angleterre. Le jour où son armée aura été réorganisée et sera entraînée à la lutte, ce jour-là nous ne devrons que nous réjouir de pouvoir, en cas de conflit, compter sur son appui : nous recevrions autant que nous donnerions. Mais ce jour-là, l'Angleterre ne demandera-t-elle pas qu'il n'y ait pas plus d'inégalités entre les forces de mer des deux pays qu'il n'y en aura entre les forces de terre ? Les

Anglais ne nous diront-ils pas : « Ce que vous, Français, « avez à redouter, c'est surtout une lutte sur terre ; mais ce « que nous Anglais, avons à craindre, c'est non seule- « ment une lutte sur terre, où vos bataillons pourraient « nous assurer la victoire, c'est aussi, et d'abord sans doute, « une lutte sur mer, dans la mer du Nord. S'il n'est pas cer- « tain que nos escadres rencontrent les escadres allemandes « en route vers les îles Britanniques, c'est en tous cas fort « probable, — et d'autre part, pendant que des bataillons ger- « maniques fouleraient le sol anglais, nos cuirassés et nos « croiseurs iraient mettre le siège devant les ports allemands « et lutteraient sans merci. Donc, en cas de conflit anglo-alle- « mand, une double lutte, toutes deux également redoutables « et grosses de conséquences : une lutte sur terre, une lutte sur « mer. Or, nous voudrions que votre flotte soit sinon égale à « la nôtre, du moins en mesure de lui donner une aide « véritable... » Voilà le langage que, dans peu d'années, quand leur armée de terre aura été complètement modifiée, et qu'elle aura fait ses preuves, nous tiendront sans doute les Anglais. Il ne faudrait pas que l'insuffisance de notre marine nous empêchât alors de conclure une alliance, qui ne pourrait à tous points de vue que nous être avantageuse. Il importe donc, pour les causes générales exposées plus haut, et spécialement en vue d'une alliance future avec l'Angleterre, que nous consolidions notre puissance navale et améliorions notre flotte.

Mes contradicteurs peuvent donc être rassurés : anglophile convaincu, je veux que l'entente cordiale soit l'une des bases de notre politique, — je souhaite que cette entente soit resserrée, et transformée en un traité écrit le jour peut-être prochain, où les deux contractants trouveront à une telle mesure des avantages équivalents. Une telle alliance, qui, si elle était conclue aujourd'hui, irriterait Berlin et tiendrait à détruire plutôt qu'à consolider l'équibre européen, aura peut-être demain, si certaines pièces de l'échiquier ont été déplacées, non pas seulement le but guerrier que j'ai envisagé, mais aussi un effet pacifique : l'alliance russe n'a-t-elle pas été conclue en vue de la guerre, mais pour assurer la paix ? Si une alliance anglaise avait un jour cet effet, elle mériterait, comme l'entente actuelle destinée à maintenir la paix, les éloges sincères de tous ceux qui savent être pacifiques, mais veulent être forts.

ERNEST LEMONON.

LES COLONIES PORTUGAISES

III — ANGOLA

Crise économique et financière. — Les causes. — Les remèdes.

La colonie d'Angola[1] est peut-être la plus ancienne des colonies portugaises, bien que l'action officielle et l'initiative des particuliers se soient longtemps cantonnées dans les régions du littoral. De même que le Brésil autrefois, on l'a toujours considérée comme un prolongement de la mère-patrie. En dépit des déboires de l'heure actuelle, on fonde encore sur elle bien des espérances, que justifient — il faut le dire — son étendue et ses richesses naturelles. Quatorze fois plus grande que le Portugal — deux fois et demi la superficie de la France — bordée par l'Atlantique sur des centaines de milles, avec des ports d'une grande valeur commerciale, elle est, en outre, dotée d'un important réseau fluvial, qui facilite les relations à l'intérieur, en même temps qu'il aide puissamment au développement de l'agriculture. Son sol fertile se prête à une grande variété de cultures et l'on peut attendre beaucoup de la mise en valeur de vastes régions de la colonie, qui sont encore inexploitées ou même explorées imparfaitement.

Malheureusement, depuis un certain nombre d'années, cette colonie souffre d'une crise économique et financière très aiguë, qui se traduit dans ses budgets par des déficits importants (contos de reis) :

Exercices	Dépenses	Recettes	Déficits
1900-1901.....	2.486	1.656	830
1901-1902.....	1.994	1.844	150
1902-1903.....	2.026	1.743	283
1903-1904.....	2.331	1.685	646

Pour couvrir ces déficits, l'Etat portugais, comme nous l'avons vu dans un autre article, doit recourir aux excédents de recettes d'autres colonies, notamment de Saò Thomé.

[1] La province d'Angola embrasse une ligne de côtes de 1.625 kilomètres de long, du Congo à l'embouchure du Cunéné. Sa superficie est de 1.255.775 kilomètres carrés, sa population d'environ 4.200.000 habitants.

La colonie est divisée en quatre districts : Congo, Loanda, Benguela et Mossamédès.

Il y a à cette situation des raisons diverses : en premier lieu, la crise qui affecte certains des principaux produits d'exportation d'Angola, tels que le café, l'alcool, le coton, le caoutchouc ; puis, les attentats continuels commis par certaines tribus insoumises de l'intérieur, qui sont une cause de trouble pour les transactions commerciales, et les expéditions militaires, longues et coûteuses, que le gouvernement portugais a soutenues, notamment contre les Guamatos, dans le sud de la province, et qui ont coûté fort cher à la colonie, aussi bien qu'à l'Etat lui-même. On reproche même assez communément à l'administration coloniale portugaise d'être trop encline au « militarisme ». Il semble bien, en effet, que certaines de ces expéditions aient été à peu près inutiles, et que d'autres n'aient été rendues nécessaires que par la faute des gouverneurs ou de leurs subordonnés. On ne doit pas oublier, cependant, que l'hinterland d'Angola était encore inoccupé, il y a seulement quelques années.

Pour expliquer la situation actuelle, il convient aussi de tenir compte du manque de facilités matérielles pour l'exploitation de ces vastes régions, de la contrebande qui s'exerce sur une vaste échelle du côté du Congo belge, enfin de la récente crise monétaire — favorisée tant par les bas tarifs du chemin de fer dans ce dernier pays, que par les droits élevés de la douane portugaise : ce sont autant d'autres obstacles qui s'opposent à la prospérité et au développement régulier de cette grande colonie.

La balance commerciale se traduit, depuis 1900, par des déficits croissants (contos) :

	Importation	Exportation
	—	—
1899	6.314	7.035
1900	6.192	5.921
1902	3.088	2.779
1905	6.422	4.516
1907	6.937	4.133
1908	5.137	3.747

La majeure partie des importations proviennent, naturellement, de la métropole. C'est cette dernière qui fournit Angola presque exclusivement de tissus de coton, d'huile, de chaussures fines, de farine de blé, de savon, de vins. Les conserves alimentaires importées du Portugal figurent pour 83 0/0, les médicaments pour 77 0/0, la poudre (destinée aux échanges avec les indigènes) pour 57 0/0, le tabac pour 93 0/0, le lard et la viande pour 94 0/0. Les autres pays importateurs ont été, en 1902 : l'Angleterre avec 188 contos, l'Allemagne 322.

les Etats-Unis du Nord 96, la France 91, la Belgique 47 et l'Italie 28 contos.

***

Les principaux produits exportés sont : le caoutchouc (1899 : 5.700 contos; 1902 : 2.240; 1905 : 4.150), le café (1899 : 716; 1902 : 479,5; 1905 : 610), la cire d'abeilles (1899 : 360 contos, 1902 : 289; 1905 : 697); et aussi (chiffres de 1905) : le poisson salé (350 contos); les peaux et cuirs (150); la coconotte (26); le sucre de canne (15); le coton (15)[1].

La diminution de l'exportation du *caoutchouc*, manifeste après 1899, est due surtout, semble-t-il, à la baisse considérable du cours de ce produit sur le marché de Lisbonne. En un an, de 1899 à 1900, l'exportation diminua de 2.110 contos. La dépression particulièrement forte en 1902 semble coïncider avec l'état de guerre dans le district de Benguella, dont le port fut le plus atteint. La crise fut encore aggravée du fait de la question des transports : nombre d'indigènes se refusaient à transporter le caoutchouc de l'intérieur à la côte, à cause des prix plus bas qu'on leur offrait, et dans la crainte aussi, paraît-il, d'être attaqués, en cours de route, et contraints par la force d'aller travailler à Saò Thomé[2]; d'autre part, la compagnie du chemin de fer de Loanda à Ambaca avait malencontreusement élevé ses tarifs[3]. Cette diminution de l'exportation du caoutchouc de la province d'Angola contrastait avec le développement considérable de l'exportation de ce produit au Congo, sans qu'il y ait pourtant un rapport direct entre les deux phénomènes, l'augmentation dans l'Etat libre (1898 : 15.851.000 francs; 1899 : 28.101.000; 1900 : 39.874.000) résultant simplement de la plus grande facilité des communications dans ce pays, et aussi d'une exploitation mieux dirigée et plus régulière.

En dehors du caoutchouc, la plupart des autres produits d'Angola — le *café*, l'*alcool*, le *coton* — ont souffert ou souffrent encore d'une crise très grave. La diminution du cours du *café* n'est pas particulière à cette colonie : elle résulte de ce que

---

[1] Il convient de remarquer que ces chiffres, qui ne concernent que l'Angola, ne comprennent pas la valeur des produits exportés par le *District du Congo*, qui dépend administrativement du gouvernement général d'Angola. Ce district jouit, en effet, du régime douanier spécial du bassin conventionnel du Congo, qui résulte de l'acte du 2 avril 1892. C'est pour cette raison que son commerce n'est pas contrôlé dans l'ensemble du mouvement commercial angolais. La valeur moyenne annuelle des exportations du district varie entre 800 et 1.000 contos de reis : elles comprennent surtout du caoutchouc, du café et des noix de palme.

[2] Rapport de M. A. Teixeira de Sousa, p. 72.

[3] Rapport de M. Moreira Junior, p. 167.

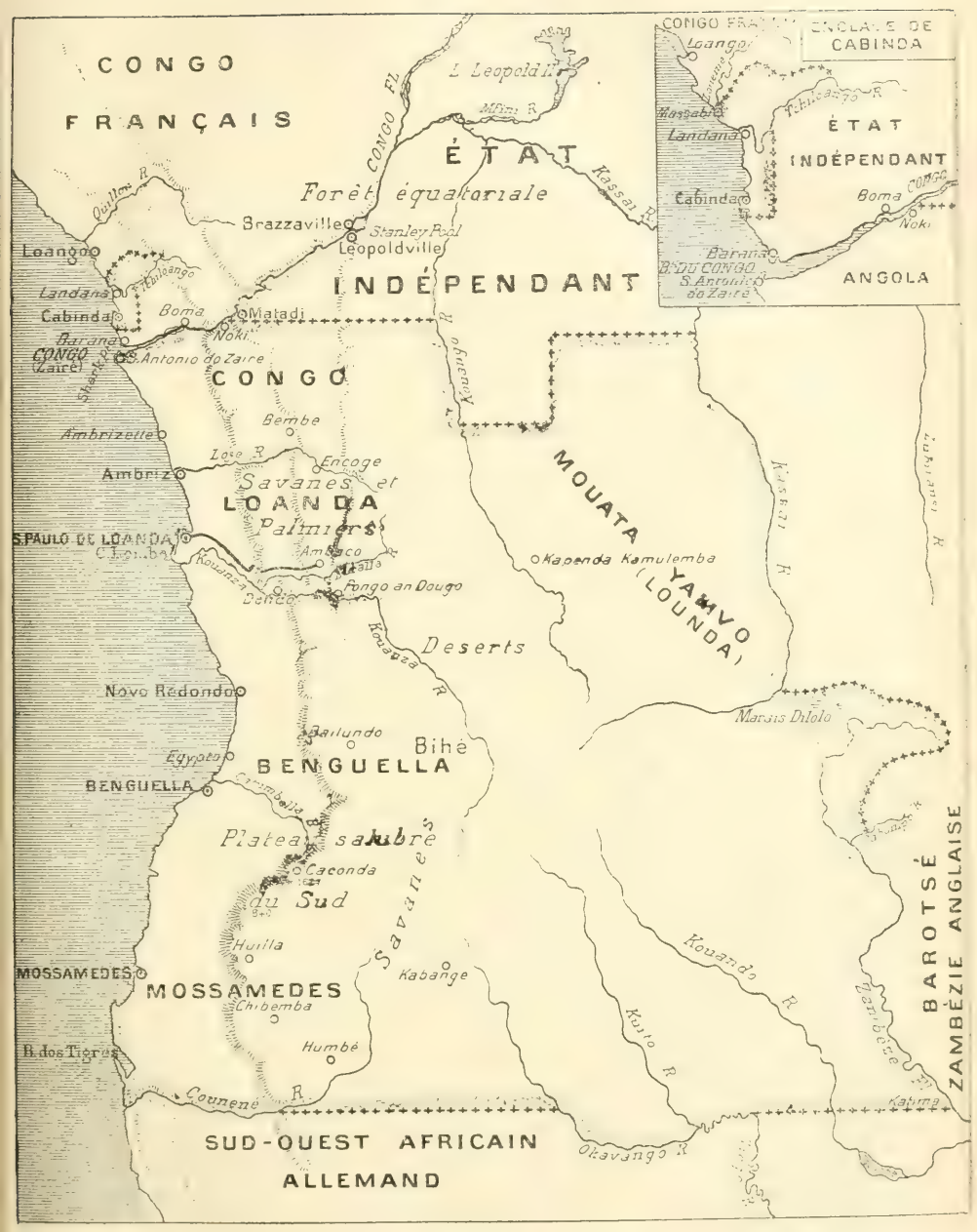

CARTE DE L'ANGOLA

sur le marché mondial la production dépasse les besoins de la consommation, bien que la crise commerciale à Angola eût été sans doute atténuée, si les procédés de culture étaient moins rudimentaires et les tarifs des chemins de fer jusqu'à la côte moins élevés.

La culture de la *canne à sucre*, destinée à la fabrication de l'eau-de-vie, avait pris dans la colonie un certain développement, à la suite des droits quasi-prohibitifs édictés en 1892 par le gouvernement portugais contre les alcools étrangers. L'eau-de-vie était jugée indispensable dans les échanges avec les indigènes. Mais l'acte de Bruxelles, du 8 juin 1899, vint porter un coup terrible à cette industrie, en arrêtant, pour des raisons d'humanité et de civilisation, la consommation de l'alcool chez les indigènes. A la suite des engagements pris à Bruxelles, le gouvernement de Lisbonne, par un décret du 7 juillet 1900, assujettit l'alcool produit dans les districts du Congo, de Loanda, comprenant Ambriz, Benguella, Mossamédès et Lunda, à un impôt de 126 reis par litre jusqu'à 50°, avec une augmentation de 2,52 reis par litre entre 50° et 70° et de 5 reis au delà de 70°. Il est vrai que pour protéger l'industrie locale, si gravement atteinte par cet impôt[1], le même décret frappait d'un droit prohibitif d'importation l'alcool étranger.

En même temps, on cherchait à remplacer l'industrie de l'*alcool* par celle du *sucre*. Dans ce but, M. Eduardo Villaça promulgua un décret du 2 septembre 1901, concédant des avantages importants à la production du sucre colonial et à son importation dans la métropole, où il était destiné à remplacer le sucre étranger. Etant donné que cette transformation doit être nécessairement lente et qu'elle exige d'importants déboursés, on garantissait à ces mesures de protection un délai de quinze années. Il est vrai qu'en revanche, on limitait les bénéfices de l'importation au Portugal à 6 millions de kilogrammes pour le sucre provenant d'Angola et à la même quantité pour celui de Mozambique.

L'acte de Bruxelles avait été conclu pour six ans. En 1906, une nouvelle conférence se tint dans la capitale belge. On y décida de porter le droit sur l'alcool de 70 à 100 francs par hectolitre. Mais on fit exception pour Angola, où le *statu quo* fut maintenu, c'est-à-dire qu'on déduisit de la taxe de 100 francs une somme de 30 francs, destinée à venir en aide à la culture

[1] L'exportation d'alcool, à partir de 1899, a été la suivante, d'après les statistiques officielles : 1899, 31,4 contos; 1900, 22,3; 1901, 26,3; 1902, 5.8. En 1903, enfin, elle a été à peu près nulle.

de la canne à sucre et à sa transformation en sucre au lieu de sa distillation en alcool. La nouvelle convention a été signée pour dix ans.

Le *cotonnier* existe, à l'état actuel, dans la province d'Angola, de même qu'en Guinée et en Mozambique. Le coton cultivé d'Angola rivalise avec les meilleures espèces de cotons d'autres provenances. Il pourrait être, sans nul doute, une source de richesse pour cette colonie. Pourtant, la production du coton a bien diminué, si on la compare à ce qu'elle était avant 1872. L'accroissement donné, à cette époque, à l'exportation du caoutchouc lui a fait du tort. L'exportation du coton était arrivée à 837.531 kilogrammes en 1872, mais elle tomba progressivement à 53.400 en 1899, pour une valeur de 9 contos de reis. Elle se maintint à ce chiffre les années suivantes, pour baisser brusquement à 3,5 contos en 1903.

La hausse survenue sur cet article, ces dernières années, à la suite des manœuvres des *trusts* nord-américains a appelé l'attention du gouvernement portugais sur l'utilité qu'il y aurait à développer la culture du coton dans ses colonies africaines, et particulièrement à Angola. Les tissus de coton forment, comme nous l'avons vu, le principal article d'importation de la métropole dans cette colonie, où ils ont, cependant, de la peine — en dépit de la protection douanière — à se défendre contre la concurrence étrangère. D'autre part, le Portugal importe, annuellement, pour les besoins de son industrie, de 180 à 200 millions de kilogrammes de coton, presque entièrement de provenance américaine. En développant dans ses domaines d'outre-mer la culture du coton, il lui serait ainsi possible d'économiser cette dépense, qui représente de 45.000 à 50.000 contos de reis.

Divers efforts intéressants en ce sens ont déjà été faits par le gouvernement portugais. C'est ainsi qu'un décret du 2 septembre 1901 a exempté pendant quinze ans des droits d'exportation, dans la colonie, et des droits d'importation, à son entrée dans la métropole, le coton en rame produit à Angola; le même décret a concédé des primes aux agriculteurs exportant plus de 5.000 kilogrammes et exempté du droit les machines, ustensiles et les semences importées de l'étranger par les agriculteurs.

Un autre décret du 20 mars 1906, qui a étendu ces avantages aux autres colonies, traite différents autres points, tels que les transactions sur le coton colonial dans les Bourses de Lisbonne et de Porto, l'organisation de commissions régionales destinées à la propagande cotonnière, les concessions spéciales à accor-

der aux centres constitués dans le même but, le régime de concessions pour la culture du coton, etc. A la suite de ce décret, et à l'imitation des sociétés analogues qui se sont constituées en Angleterre, en Allemagne, en France et en Italie, a été créée à Lisbonne une *Association cotonnière coloniale*, sous les auspices de la Société de Géographie et de l'Association industrielle de cette ville.

Ces diverses mesures ont déjà donné un commencement de résultat, et il semble que l'on assiste, depuis quelques années, à une reprise des exportations de coton à Angola. De l'aveu des rapports officiels, ces mesures devraient cependant être complétées par différentes autres. En dépit, en effet, de l'excellence des terrains — principalement dans le district de Massamédès — le développement de la culture cotonnière souffre du manque de bras et de capitaux et de l'insuffisance des moyens de transport, sans parler des méthodes de culture et de récolte encore très imparfaites.

*
* *

Ce ne sont pas là, d'ailleurs, des maux particuliers à la province d'Angola. On les retrouve plus ou moins dans toutes les colonies portugaises. La *question de la main-d'œuvre* s'est même posée avec moins d'acuité qu'ailleurs à Angola, puisqu'elle a pu fournir à d'autres — par exemple à Saô Thomé — ainsi que nous l'avons dit, les bras qui manquaient à ces colonies. Mais il y a dans ce fait un danger même pour l'avenir d'Angola, qui a motivé à lui seul, en dehors de considérations humanitaires, des mesures de précaution assez rigoureuses. Ce qui caractérise, d'ailleurs, le problème dont nous nous occupons à Angola, c'est moins la cherté de la main-d'œuvre que la difficulté d'assurer la subsistance des travailleurs, du cours élevé des céréales, dû au manque de pluies. Il conviendrait aussi, sans doute, de diriger vers cette colonie l'émigration portugaise. Pour une population générale de 598.597 habitants, Angola ne compte guère plus, en effet, de 9.000 Européens !

La *question du manque de capitaux* est plus pressante et des plus difficiles à résoudre. Comment le Portugal pourrait-il trouver chez lui, dans l'état actuel de ses finances, l'argent si nécessaire au développement de ses colonies? Il est donc de toute nécessité qu'il fasse appel à l'étranger, et à cet égard, il serait à souhaiter qu'il mît un frein à ses tendances protectionnistes exagérées et en même temps qu'il concédât à ses colonies — particulièrement à Angola — une plus grande autonomie administrative.

Dans une conférence à la Société de Géographie Commerciale de Paris, en décembre 1905, M. Henri Guilmin — qui a administré pendant dix ans la Compagnie de Mossamédès[1] — a très bien exposé cette situation. Nous nous permettons de rapporter simplement ses paroles : « Les produits extrêmement variés et « les richesses minérales que le sol de l'Angola renferme, a « déclaré M. Guilmin, sont pour la métropole un gage assuré « de fortune et de prospérité, dans un avenir qui pourrait être « très prochain, si le gouvernement central, par des tarifs « douaniers d'un patriotisme exagéré, n'interdisait l'entrée « aux marchandises de provenance étrangère. Quand on peut « se suffire à soi-même, le protectionnisme peut avoir de bons « résultats. Mais ce n'est pas le cas ici, et l'on devrait, au con- « traire, ouvrir les portes toutes grandes, car les capitaux « étrangers ne viennent pas seulement sous la forme de mar- « chandises, et ce sont les capitaux qui font justement le plus « défaut à Angola. En effet, si on excepte quelques maisons de « commerce de Loanda et de Benguella, les colons portugais « ne sont pas riches et ne pourront pas le devenir tant qu'ils « seront sous la tutelle de la métropole, tutelle qui ne profite « qu'à une douzaine de fabriques ou de maisons d'importation « de Lisbonne ou de Porto. Vous ne verrez, du reste, dans l'An- « gola, qu'une seule banque — privilégiée naturellement — « et qu'une seule compagnie de navigation[2]. Il va sans dire « que cette navigation est également privilégiée et qu'elle est « défendue contre toute concurrence par des surtaxes de pa- « villon et des droits de tonnage qui s'appliquent aux navires « étrangers et qui viennent s'ajouter aux droits surélevés dont « sont frappées les marchandises de provenance étrangère. »

Ce sont les mêmes idées que l'on retrouve exposées dans une conférence faite, ces derniers temps, à l'*Associaçao commercial de Lojistas*, à Lisbonne, par M. Pereira Batalha, et aussi dans les rapports officiels, notamment celui de M. Moreira Junior, ancien ministre des Colonies, en 1905. M. Pereira apprécie, comme il convient, le rôle joué par le *Banco Ultramarino* et réclame pour Angola la liberté banquale, afin d'y permettre la création de banques de dépôt et de banques agri-

---

[1] La *Companhia de Mossamedes* est une puissante compagnie privilégiée, créée en 1894, au capital de 2.250.000 contos, en grande partie français, qui a été augmenté encore en 1901. Elle est administrée par un conseil d'administration résidant à Lisbonne et un comité siégeant à Paris. En dépit de l'activité de ses directeurs, elle n'a pas obtenu jusqu'ici de grands résultats, et il en sera ainsi tant que ne sera pas achevé le chemin de fer de pénétration à l'intérieur, dont nous parlons plus loin.

[2] *La Empresa Nacional de Navigaçâo.*

coles. M. Moreira Junior, de son côté, considère le protectionnisme exagéré comme la cause principale de la crise dont souffre Angola. Les tarifs de 1892 ont été établis en vue principalement de favoriser l'industrie textile au Portugal. Mais cette industrie, dit-il, faute de matière première et de combustible, et par suite dans l'obligation de faire venir la plupart de ses machines du dehors, lutte avec peine, en dépit des droits de douane élevés, contre ses rivaux étrangers à Angola, son principal débouché. « C'est à ce protectionnisme, continue « le ministre, invariablement maintenu depuis 1892, qu'on « attribue la concurrence faite, au Nord d'Angola, par le « commerce de l'Etat Indépendant qui dispose de la très « importante voie fluviale du Congo, de la voie ferrée de Ma- « tadi à Leopoldville et de diverses autres lignes de pénétration « qui favorisent tant son activité aux dépens des maisons de « commerce angoliennes, où font défaut les voies de commu- « nication entre la côte et l'intérieur et où la ligne de Loanda « à Ambaca maintient des tarifs de transport si élevés... »

***

Pour être juste envers l'Etat portugais, il convient cependant de mentionner ses efforts — en grande partie dus à l'initiative da M. Moreira Junior — pour développer l'agriculture à Angola et hâter la construction des voies ferrées dans la colonie.

Dans le premier ordre d'idées, on peut citer la création à Loanda d'une école professionnelle agricole, qui a des ramifications dans les districts subalternes et la fondation, en différents points, de postes expérimentaux d'agriculture (1905). Nous avons déjà eu l'occasion de parler aussi de l'impulsion donnée par le même ministre à la culture du coton et des mesures adoptées en faveur de la fabrication du sucre de canne.

Sous le rapport des communications, si le réseau fluvial que possède Angola est appelé à rendre de grands services à l'intérieur, il n'en est plus de même quand on envisage les relations des régions de l'Est avec le littoral. Aussi, la construction de routes et de voies ferrées de pénétration a-t-elle apparu comme nécessaire au développement de la colonie, en même temps qu'elles contribuent à sa défense militaire.

Le réseau ferré d'Angola doit comprendre quatre lignes principales, en exploitation, en construction ou seulement à l'état de projet : 1° la ligne de Loanda à Ambaca, construite de 1887 à 1894 et destinée à drainer les produits de cette région si fertile en café jusqu'au port de Loanda, dont le trafic ne cesse

d'augmenter. Cette ligne de 364 kilomètres est actuellement prolongée sur une longueur de 140 kilomètres au delà de Ambaca jusqu'à Malangé, qu'elle va atteindre incessamment.

2° La construction du chemin de fer de Lobito-Benguella-Caconda, décidée par une loi du 17 août 1899, qui permettra de mettre en valeur les vastes régions de Ganda et de Baïxa Hanha, particulièrement propices aux cultures tropicales et notamment à la canne à sucre, est poussée avec une grande activité. Il doit être prolongé jusqu'à la frontière au Bihé et être relié à la ligne du Mozambique. Ce grand transcontinental, qui unira ainsi Lobito à Beïra est appelé, s'il est mené à bonne fin, à avoir une influence considérable sur la richesse coloniale du Portugal [1].

3° La ligne de Mossamédès aux hauts plateaux de la Chella, décidée par une loi de 1905, est également en pleine construction. Elle est achevée actuellement sur un parcours de 125 kilomètres et les travaux de nivellement atteignent déjà le kilomètre 146.

4° Enfin, au Sud de la province, la Compagnie de Mossamédès projette la construction d'un chemin de fer qui, partant de Bahia dos Tigres ou de Porto-Alexandre, se dirigera vers Humbe et de là atteindra éventuellement la frontière Est ou Sud d'Angola.

ANGEL MARVAUD.

---

[1] Cf. LÉON JACOB, *Les Chemins de fer africains*, dans les *Questions* du 16 août 1906, t. XXII, p. 221.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'inondation de Paris.* — Une crue subite de la Seine, d'une violence et d'une intensité telles qu'il faut remonter aux années 1802 et 1740 pour en trouver de semblables, a déterminé une formidable inondation qui a envahi Paris et sa banlieue, causant partout de terribles ravages dont il est impossible encore d'évaluer les redoutables conséquences. Devant cette catastrophe, qui a pris les proportions d'un désastre national, Paris a fait heureusement preuve d'autant de sang-froid et de calme, que de courage et d'énergie. Les innombrables témoignages d'admiration et de sympathie émue qui lui sont venus de tous les points du monde civilisé ont été la juste récompense de cette vaillance française toujours souriante, et sont venus lui apporter spontanément, en même temps qu'un puissant réconfort dans le présent, un précieux encouragement pour l'avenir.

— *La réception à la Sorbonne de la mission Tilho.* — Le 25 janvier, la Société de Géographie a reçu à la Sorbonne le capitaine Tilho, qui a exposé devant un nombreux public les résultats de la mission qu'il a effectuée de 1906 à 1909, dans les régions du Tchad et du Niger, et dont nous avons parlé naguère à diverses reprises. L'orateur a été très applaudi.

— *La rentrée en France de la mission de délimitation Togo-Dahomey.* — La première moitié de la mission de délimitation Togo-Dahomey comprenant le capitaine Schwartz et le lieutenant Villatte, de l'infanterie coloniale, et deux sous-officiers vient de rentrer en France.

Le capitaine Fouru, chef de la mission, et les autres membres arriveront par le prochain courrier.

— *L'amélioration des relations franco-allemandes.* — L'*Illustrierte Zeitung* de Leipzig vient d'adresser à différentes personnalités allemandes et françaises le questionnaire suivant :

I. — Après la sentence du tribunal de La Haye dans l'affaire de Casablanca, un vœu fut exprimé de divers côtés tendant à ce qu'entre l'Allemagne et la France fût conclue une convention arbitrale générale et durable. Approuveriez-vous ce projet et ceci : *a*) sans restriction, ou *b*) conformément à la formule du second Congrès de La Haye : « à l'exception

« des questions mettant en jeu l'honneur et les intérêts vitaux des deux « nations » ?

II. — En présence des tentatives directes et indirectes actuelles faites par les protectionnistes d'Allemagne et de France (revision du tarif douanier français ; impôt sur les vins mousseux en Allemagne) et en présence de l'importance du développement pris par le commerce entre les deux nations, recommanderiez-vous l'introduction immédiate de pourparlers officiels ou officieux entre les deux gouvernements en vue de l'obtention de résultats pratiques, tels que le traitement préférentiel de certains produits français sous condition de réciprocité? Auriez-vous là-dessus sur un point spécial des propositions à faire?

L'*Illustrierte Zeitung* a reçu de nombreuses réponses, tant du côté français que du côté allemand.

M. Edouard Aynard, membre de l'Institut, désire vivement le développement des relations commerciales entre les deux pays. Il estime qu'un terrain de concessions réciproques nombreuses est facile à trouver. Le développement du commerce entre les deux pays accroîtrait le bien-être dans l'un et dans l'autre et serait une garantie en faveur de l'amélioration durable de leurs rapports. M. Pierre Baudin estime que le règlement de l'affaire de Casablanca par le Tribunal de La Haye a inauguré une ère de détente entre les deux pays. M. Baudin ne croit pas que, dans les circonstances présentes, une convention arbitrale durable puisse être établie. Le passé sépare l'Allemagne et la France, mais l'intérêt présent des deux pays les rapproche. Il convient de travailler encore à assainir leurs rapports. M. d'Estournelles de Constant opine naturellement pour la conclusion d'une convention arbitrale, générale et durable entre les deux pays. Quant à M. René Millet, il n'attribue aucune importance aux conventions arbitrales. Il n'y a, dit-il, que des cas particuliers, et des négociations spéciales doivent précéder toute sentence arbitrale.

Citons maintenant quelques réponses parvenues au journal de Leipzig du côté allemand. M. Auguste Bebel, leader socialiste, estime avec toute la social-démocratie allemande qu'une entente avec la France est non seulement souhaitable mais réalisable. Une alliance franco-allemande signifierait la paix du monde. Un tel pacte mettrait fin à la situation de plus en plus insoutenable qu'a engendrée la guerre de 1870-1871. Une convention arbitrale entre les deux pays aura toujours pour elle M. Bebel et ses amis. Le professeur Richard Eickhoff, membre du Reichstag et de la Chambre des députés de Prusse, tient pour une convention arbitrale et pour l'amélioration des rapports entre les deux pays ; mais cette amélioration est peu probable tant que sévissent en Allemagne une politique douanière extrême et en France le protectionnisme. On n'est d'ailleurs pas nécessairement un utopiste en espérant que la France et l'Allemagne célébreront avant peu leur réconciliation, seule capable d'assurer en Europe un état de paix durable. M. Philippe Heinecken, directeur du *Norddeutscher Lloyd*, tient une convention arbitrale pour désirable et déclare qu'un rapprochement économique entre les deux pays

doit être énergiquement poursuivi. Enfin M. Cronstein, rédacteur en chef de la *Post* de Berlin, célèbre l'humeur guerrière et l'enthousiasme belliqueux. Il ne croit pas aux tribunaux d'arbitrage, mais déclare désirables les négociatioms concernant les questions commerciales,

— *Le tourisme colonial.* — Le Comité du tourisme colonial du Touring Club de France, réuni le 24 janvier sous la présidence de M. Guillain, a étudié la question de l'adduction du tourisme vers le Congo français. M. Merlin, gouverneur général, a donné à ce propos des renseignements fort intéressants corroborés par ceux qu'ont fournis MM. Breton et Guittet. De ces exposés, il résulte que notre belle possession est parfaitement accessible au grand tourisme, et le Touring Club se propose de donner aux indications qui lui ont été fournies la plus large publicité, appuyée par des renseignements pratiques nécessaires. Il s'est également occupé du tourisme en Indo-Chine et des moyens de faire connaître la merveille artistique que sont les ruines d'Angkor et la merveille naturelle qu'est la baie d'Along.

Le Comité a décidé la publication d'un tableau dressé par un de ses membres et déterminant les relations maritimes, par pavillon français, entre la métropole et chacune de ses colonies.

Allemagne. — *L'inauguration par l'empereur Guillaume II de l'Exposition d'art français à Berlin.* — Le 25 janvier, l'Exposition d'art français du XVIIIe siècle, organisée à Berlin, sur l'initiative de notre ambassadeur M. Jules Cambon, en vue de la création d'une maison de réunion pour les jeunes Françaises, a été ouverte en présence de l'empereur Guillaume II et de l'impératrice d'Allemagne. Les souverains ont été reçus à l'entrée de l'Exposition par M. Jules Cambon et la délégation de l'Académie des beaux-arts, ayant à sa tête M. Bonnat. Guillaume II a répondu très gracieusement au compliment de bienvenue de M. Cambon et s'est entretenu quelques instants avec M. Bonnat; il s'est fait ensuite présenter les membres de la délégation pour chacun desquels il a trouvé un mot aimable et souriant.

Après une allocution en allemand du professeur Kampf, président de l'Académie de Berlin, et un discours en français du baron de Seckendorff, l'un des principaux organisateurs allemands de l'Exposition, l'empereur a déclaré, en français, l'Exposition ouverte et a pénétré dans les salles entre M. Cambon et M. Bonnat. La visite impériale a duré plus de deux heures. Avant de s'en aller, Guillaume II a vivement félicité et remercié l'ambassadeur de France de l'organisation de cette belle manifestation artistique. L'empereur a, en outre, offert à M. Cambon, un médaillon de bronze avec son portrait sur socle de bronze doré. Le socle porte en français l'inscription suivante: « L'empereur à l'ambassadeur de France, M. Jules Cambon. » D'autre part, M. Bonnat, vice-président de l'Académie des beaux-arts, a reçu la croix de l'Aigle Rouge de 1re classe.

Dans la soirée, une réception de gala a eu lieu à l'ambassade de France, en l'honneur de l'empereur et de l'impératrice.

Autriche-Hongrie. — *Le nouveau cabinet hongrois.* — Le 18 janvier, le *Journal officiel* hongrois a publié les décrets relevant le cabinet Wékerlé et nommant le cabinet Khuen-Hedervary qui est constitué de la manière suivante : MM. le comte Khuen-Hedervary, présidence et Intérieur, et par intérim ministre de Croatie ; de Lukacs, Finances ; de Hieronymi, Commerce ; le général Hazay, Défense nationale ; le comte Serenyi, Agriculture ; le Dr Szekely, Justice et par intérim Cultes et Instruction publique.

Le nouveau cabinet s'est présenté devant la Chambre des députés le 24 janvier et le comte Khuen-Hedervary a donné lecture de la déclaration gouvernementale :

Le but poursuivi, y est-il dit, en constituant le présent ministère, a été de mettre un terme, par des moyens strictement légaux et constitutionnels, à une crise qui durait depuis si longtemps, et de préserver de toute atteinte les rapports entre la couronne et la nation.

Le ministère compte sur l'appui de la Chambre. S'il lui est impossible de compter sur cet appui, son intention est de procéder à de nouvelles élections.

En ce qui concerne l'indépendance économique de la Hongrie, aucune des personnalités compétentes n'a jamais contesté les droits de celle-ci à cet égard ; mais on a émis des doutes sur l'opporrunité ou l'utilité d'exercer ce droit sur la manière jusqu'ici employée ou bien d'une manière différente.

Parlant en particulier de la question de la Banque, le comte Hedervary déclare que les oppositions les plus opposées se sont fait jour à ce sujet. Le gouvernement présentera en temps voulu un projet de loi relatif à cette question et établi de façon à servir, à son avis, les intérêts du pays.

Au sujet de la question électorale, le comte Hedervary déclare avoir renoncé au système du vote plural et en être arrivé à l'adoption du suffrage universel, mais vouloir néanmoins sauvegarder les traditions historiques de la Hongrie.

Le comte Hedervary, président du Conseil, expose ensuite les réformes projetées par lui dans les diverses branches. Il dépose un projet de budget provisoire ainsi que le traité de commerce avec la Roumanie, en posant la question de confiance pour ces deux projets. Par là, on verra, dit-il, si une collaboration est possible avec la Chambre actuelle.

Lecture de cette déclaration a été également faite le même jour à la Chambre des magnats qui a voté aussitôt une résolution dans laquelle elle déclarait respectueusement avoir pris connaissance de la lettre royale nommant le nouveau gouvernement et exprimait l'espoir que celui-ci s'acquittera de sa mission en se conformant aux lois.

A la Chambre des députés, au contraire, la déclaration ministérielle a donné lieu à une vive discussion qui s'est prolongée pendant cinq séances, pour se terminer, le 28 janvier, par le vote à une grande majorité d'une motion de défiance contre le ministère. Le comte

Khuen-Hedervary a remis alors au président de l'Assemblée un rescrit royal l'ajournant jusqu'au 24 mars.

Grèce. — *La démission du ministère Mavromicalis. Le cabinet Dragoumis.* — Le ministère Mavromicalis ayant décidé, en raison des difficultés de la situation politique, de remettre le 26 janvier sa démission au roi, celui-ci a demandé à M. Dragoumis de former un cabinet extraparlementaire qui serait chargé de convoquer une Assemblée nationale. La Ligue militaire aurait consenti à se dissoudre aussitôt après la promulgation du message royal convoquant l'Assemblée.

— *Mort de M. Delyanni.* — M. Delyanni, ministre plénipotentiaire de Grèce en France, est mort, le 18 janvier, à Paris. M. Delyanni était né à Athènes le 3 janvier 1847. Il était ministre de la Grèce en France depuis le 1er février 1886, et il a toujours représenté la Grèce à toutes les conférences internationales qui se sont tenues à Paris. Il était compris parmi les ministres atteints par la nouvelle loi sur la limite d'âge récemment votée à la Chambre.

Norvège. — *L'inauguration de la session du Storthing.* — Le 26 janvier, le roi de Norvège a inauguré la session du Storthing, en présence de la reine et du corps diplomatique, en prononçant le discours du trône. Les relations de la Norvège, y est-il dit, avec les puissances étrangères sont satisfaisantes.

Portugal. — *Visite du roi Manuel II à l'escadre française.* — Le 25 janvier, le roi de Portugal s'est rendu avec ses ministres à bord du cuirassé *Saint-Louis*, sur lequel l'amiral Aubert, commandant l'escadre française mouillée à Lisbonne, lui a offert un banquet.

Dans son toast, Manuel II a dit que la visite de l'escadre témoigne des sentiments de profonde amitié existant entre la France et le Portugal. Il a exprimé sa gratitude au gouvernement et au président de la République. Il a rappelé l'accueil cordial qu'il a reçu à Paris du gouvernement, du président et de la population ; enfin il a remercié l'amiral pour l'invitation faite à la reine Amélie qui, à son vif regret, n'a pu l'accepter. Le roi a levé son verre au président, à la gloire de la marine française, au bonheur et à la prospérité de la France, amie du Portugal.

L'amiral Aubert a répondu : « Les paroles du roi Manuel me « touchent et ne manqueront pas d'être sincèrement appréciées en « France, où l'on a une profonde sympathie pour le Portugal et son « souverain ; nous sommes heureux que le roi Manuel conserve un « agréable souvenir de son passage à Paris. » Il a ensuite exprimé ses remerciements pour le gracieux accueil que lui a fait la reine Amélie et le regret qu'elle a bien voulu témoigner de ne pouvoir assister à cette fête. Il a dit enfin sa gratitude de la présence du roi Manuel et les vœux sincères qu'il forme pour le bonheur du roi,

pour la grandeur de son règne et la prospérité du Portugal, ami de la France.

Serbie. — *Une nouvelle incartade du prince Georges.* — Le gouvernement serbe vient d'être de nouveau mis dans l'embarras par la conduite du prince Georges, dont le caractère impétueux et irréfléchi avait été déjà l'occasion d'incidents retentissants au cours de la crise orientale. Comme on sait, le prince Georges a perdu tous ses droits à la succession au trône et est devenu simple officier dans l'armée. Mais il n'en continue pas moins de s'occuper de politique. Plus ou moins consciemment, il sert d'instrument à tous les mécontents. Au bal de la cour qui eut lieu dans la nuit du 13 au 14 janvier, à l'occasion du jour de l'an vieux style, le prince Georges, parlant à plusieurs personnes et désignant le préfet de Belgrade M. Alimpitch, s'exprima sur le compte de celui-ci en termes blessants et injurieux, assez fort pour être entendu du préfet lui-même. M. Alimpitch, qui naguère avait eu déjà avec le prince un conflit à la suite duquel il avait voulu démissionner, rapporta aussitôt l'incident au président du Conseil, M. Pachitch, et quitta le palais. Le lendemain, il priait le ministre de l'Intérieur de le relever de ses fonctions. Cet incident décida le cabinet à prier le roi de mettre son fils aîné dans l'impossibilité de continuer à Belgrade le rôle dissolvant qu'il joue. Après de pénibles hésitations, le roi s'est résigné à autoriser le ministre de la Guerre à envoyer le capitaine Georges Karageorgevitch en garnison à Gersyi-Milonovatz.

D'après des informations dignes de foi, un commandement dans un corps d'armée tenant garnison dans l'Asie centrale sera offert par le gouvernement russe au prince Georges. De la sorte, toute crise dynastique serait conjurée en Serbie.

— *L'industrie française en Serbie.* — Une dépêche *Havas* de Belgrade annonce que « le gouvernement serbe a décidé de traiter avec « l'industrie française pour les fournitures de l'armée, et que le « Conseil des ministres a autorisé en conséquence le ministre de la « Guerre à passer les contrats ».

Suède. — *L'ouverture du Riksdag suédois.* — Le 17 janvier, le roi Gustave V a ouvert la session du Riksdag. Le discours du trône, qui fait d'abord ressortir les rapports toujours bons avec les puissances étrangères, rappelle que la vieille dispute sur la frontière suédo-norvégienne a été enfin réglée par voie d'arbitrage. Le discours mentionne ensuite la grave lutte ouvrière de l'année passée, qui nécessite des projets de loi en vue de prévenir le chômage. Un projet de revision des tarifs douaniers sera déposé sous peu. Malgré une grande économie dans l'établissement du budget de 1911, dans lequel le total des crédits est inférieur à celui de 1910, de nouveaux impôts seront nécessaires, entre autres une augmentation du droit d'entrée sur les cafés et de l'impôt sur les héritages, ainsi que de l'impôt sur les

revenus et sur les fortunes. Les crédits extraordinaires pour l'armée et la marine sont considérablement réduits en comparaison avec l'année 1910, par suite de la situation financière. Pour la marine, la réduction s'élève à 2.500.000 couronnes. Pour les fonds d'assurances ouvrières, on réverve 1.400.000 couronnes.

Turquie. — *Le voyage d'Hilmi pacha en Europe.* — L'ancien grand vizir, Hilmi pacha, est arrivé à Paris le 17 janvier. Il compte y demeurer environ deux mois, après quoi il se rendra à Londres, Berlin et Pétersbourg; il reviendra ensuite en Turquie après avoir visité l'Italie. Le lendemain de son arrivée, notre collaborateur M. Georges Gaulis, a pu voir Hilmi pacha, et il a rendu compte en ces termes de sa visite, dans le *Journal des Débats* du 19 janvier :

Ce grand voyage circulaire qu'entreprend l'ancien grand vizir répond à une préoccupation ancienne d'Hilmi pacha. L'homme qui, sous l'ancien régime, fit une si brillante carrière dans l'administration et après avoir gouverné le Yémen, sut être, en Macédoine, le collaborateur des puissances tout en contrôlant leur action jusqu'à la paralyser souvent, souffrit plus que personne de la consigne tyrannique maintenant tous les Turcs dans les frontières de l'Empire. Hilmi pacha n'est jamais sorti de Turquie, et depuis sa première jeunesse, préparé à goûter et à juger les choses d'Europe par une très large culture et une connaissance parfaite de la langue française, il aspirait à ce pèlerinage d'Occident. Bien souvent, depuis la révolution, il a eu l'occasion de dire que nul ne devrait être admis aux charges du pouvoir en Turquie s'il n'a pas pris un contact intime et prolongé avec le monde occidental. Cependant, il demeurait enchaîné au devoir que son ambition ne lui avait pas imposé, et cédant aux sollicitations de ses amis, il acceptait par deux fois le grand vizirat à l'heure même où ses malles étaient faites. Le voici libre et très modestement il se fait écolier.

Lorsque l'on a devant soi un si beau périple à accomplir, il est tout naturel que l'on ne soit guère porté à regarder en arrière. Cela seul suffirait à justifier la répugnance d'Hilmi pacha à parler des événements qu'il vient de vivre dans son pays. Mais il a d'autres raisons de se taire : « Tout « cela, nous a-t-il dit avec sa parfaite courtoisie, est bien difficile à traiter « dans une conversation entre un ancien homme d'Etat, qui n'est plus « rien dans son pays, et un journaliste, si bien intentionné soit-il. Les pro- « pos ne sauraient jamais être très exactement rapportés, avec toutes leurs « nuances, et un malentendu peut se produire. » Il n'y a pas à objecter à cette discrétion; mais, sans faire dire à Hilmi pacha quoi que ce soit de ce qu'il a toutes raisons de taire, nous ne pouvons le laisser arriver chez nous sans exposer, d'après nos renseignements particuliers, les conditions dans lesquelles il a quitté Constantinople.

Au cours de la récente crise ministérielle en Turquie, l'on a trop insisté sur le soi-disant état de conflit existant entre l'ancien grand vizir et le comité ou le parti Union et Progrès. Les marques d'affection et de respect presque filial que les Jeunes-Turcs ont données à Hilmi pacha au moment de son départ prouvent que l'on a pas de mauvais souvenirs partagés et que l'on compte les uns sur les autres pour l'avenir. Le rôle politique d'Hilmi pacha est loin d'être terminé; tout donne à croire, au contraire, qu'il sera considérable dans l'avenir, pour peu que le régime se maintienne dans son

caractère actuel. Car Hilmi pacha est un vieux patriote comme il aime à le dire lui-même, et en plus un vieux libéral dont les idées ne diffèrent en rien de celles de l'Union et Progrès. Les circonstances l'ont tenu en dehors des comités et il eût été bien extraordinaire que le représentant en Macédoine du sultan Abdul Hamid, et dans une certaine mesure, des puissances, jouât un rôle actif dans la révolution. Mais à cette révolution, qu'il eût pu trahir cent fois et peut-être même étouffer, il a donné des gages suffisants de sympathie pour que, triomphante, elle lui confiât deux fois le pouvoir.

Hilmi pacha a abandonné sa haute situation tout d'abord pour satisfaire à son désir des voyages, puis parce que l'accord entre lui et les jeunes avait toujours été considéré comme provisoire. Il importait que l'Union et Progrès fît l'expérience complète du gouvernement, et elle vient de le commencer sous la direction d'un homme qui s'est entièrement voué à elle et qui pouvait mieux le faire qu'Hilmi pacha, ayant eu, sous l'ancien régime, une situation plus indépendante. Hakki pacha est un ami d'Hilmi, qui a encouragé lui-même le sultan à le prendre pour grand vizir. Et Hilmi, avant de résigner les honneurs de sa charge, a approuvé également le maintien des jeunes ministres au pouvoir et l'entrée de Mahmoud Chefket dans le ministère.

Et à propos de Mahmoud Chefket, il faut reconnaître que l'on a eu tort de dire que son entrée au ministère de la Guerre consacrait un régime d'exception de loi martiale et même de dictature. Je suis certain que, si l'on interrogeait Hilmi pacha et qu'il voulût répondre, il affirmerait que Mahmoud Chefket n'a jamais été un dictateur et n'a jamais agi comme tel. Le généralissime est toujours resté aux ordres du gouvernement. Et au sein du gouvernement, il va tout simplement participer aux décisions dont il n'était jusqu'ici que l'exécuteur. L'état de siège, bien peu gênant, sera maintenu. Je crois savoir que le terme en a été fixé, lors de la constitution du cabinet, au 1er mars 1911. Il reste donc quatorze mois à courir. Et si l'on songe aux difficultés de la situation intérieure, surtout aux dures nécessités de l'intérêt commun qui a fait mettre dix à vingt mille fonctionnaires et officiers à la retraite et a créé autant de mécontentements, l'on admettra que le régime d'exception tolérable sous lequel vit Constantinople se justifie pleinement. Mahmoud Chefket n'est plus commandant de l'état de siège, mais l'état de siège existe toujours sous l'autorité du gouvernement. — GEORGES GAULIS.

— *Le programme du ministère Hakki pacha.* — Le 24 janvier, le nouveau grand vizir, Hakki pacha, a donné lecture à la Chambre du programme ministériel. Il a d'abord exposé la politique intérieure du cabinet, dont le premier devoir est d'apaiser les esprits, de raffermir l'ordre, de ramener graduellement la vie nationale dans les voies normales qui furent abandonnées à la suite des mesures exceptionnelles provoquées par les événements d'avril. Hakki pacha a insisté sur la nécessité de délimiter les pouvoirs de l'Etat, de régler d'une façon équitable la question des fonctionnaires. Il a déclaré qu'il est indispensable d'affirmer la concorde des diverses nationalités à laquelle contribue aussi l'introduction de l'obligation générale du service militaire. Le grand vizir a annoncé des mesures spéciales pour quelques provinces et une série de projets de loi, parmi lesquels ceux de la réorganisation de l'administration des provinces, de la délimitation du pouvoir législatif et du pouvoir exé-

cutif, du développement de l'armée et de la flotte pour assurer la paix. Parlant ensuite de la politique extérieure, Hakki pacha s'est exprimé en ces termes :

La politique extérieure de l'empire ottoman repose sur les bases de sincère cordialité avec toutes les puissances amies et des relations d'amitié et de confiance avec les Etats voisins.

Nous maintiendrons d'une façon générale la politique de nos prédécesseurs, qui consiste dans le respect des traités internationaux et dans la volonté de ne poursuivre envers personne des visées injustes et agressives, mais qui est de maintenir intacte la totalité des droits et des intérêts de la patrie par les moyens les plus dignes pour son prestige, de résoudre conformément à ces principes les questions actuelles ou éventuelles, et de réunir tous les efforts de la patrie pour faire de l'empire ottoman un facteur important de la paix du monde.

Plus les pouvoirs législatif et exécutif sauvegarderont la Constitution, plus nous gagnerons de sympathies. Ainsi, nous réussirons à sauvegarder les droits de la Turquie et à nous délivrer des capitulations qui empêchent les progrès.

Notre but principal sera donc de persévérer dans cette voie juste et de nous efforcer d'obtenir l'appui moral du monde civilisé.

Le grand vizir, après avoir donné lecture de ce programme, en a repris oralement certains passages. Il a fait, au sujet de la Crète, une déclaration importante : le gouvernement ottoman est prêt à accorder aux Crétois l'autonomie la plus large, mais il est résolu à maintenir, par tous les moyens, les droits souverains du sultan. Cette déclaration a été vivement acclamée. La Chambre a voté ensuite, par 187 voix contre 34, un ordre du jour de confiance au cabinet.

— *L'incendie du palais de Tchéragan.* — Le 19 janvier, un violent incendie a détruit le palais de Tchéragan, où était installé le Parlement ottoman. Une enquête a été ouverte pour rechercher les causes de ce sinistre, qui paraît dû à la mauvaise installation des appareils de chauffage. Il semble que toute idée de malveillance doive être écartée.

II. — ASIE.

Chine. — *Les Assemblées provinciales.* — Dans son numéro du 20 janvier, le *Times* publie une longue correspondance de Pékin sur l'inauguration des assemblées provinciales, le 14 octobre dernier, qui a été l'événement capital de l'année 1909 pour le vieil Empire du Milieu. On se souvient que c'est par un décret impérial du 19 octobre 1907 que furent créées 22 Assemblées délibératives, se répartissant ainsi : 1 pour chacune des 18 provinces chinoises, 1 pour chacune des trois provinces mandchouriennes, 1 enfin pour le Turkestan chinois. Les élections qui ont eu lieu pour la constitution de ces Assemblées provinciales ont révélé dans la plupart des provinces une profonde apathie. On a procédé ensuite à l'élection des présidents et

vice-présidents. Les présidents ont reçu une indemnité mensuelle de 150 taëls, soit environ 475 fr.; les vice-présidents, ont reçu 120 taëls (375 fr.), les membres des commissions permanentes, 70 taëls (225 fr.) et les simples députés, 50 taëls (150 fr. environ), plus des indemnités de déplacement. Les présidents ont tous été choisis parmi la noblesse, le haut commerce ou la classe des lettrés. La session a duré quarante jours, soit du 14 octobre au 22 novembre. Les diètes ont suivi à peu près la même procédure que les assemblées occidentales. C'est ainsi que chaque projet de loi a été soumis à trois lectures. Les séances étaient publiques et des membres de la presse y assistaient. Le correspondant du *Times* conclut que cette première session est satisfaisante et permet d'augurer favorablement de l'avenir du régime parlementaire en Chine.

D'autre part, on mande de Changhaï au *Morning Post* que les représentants des Assemblées provinciales, réunis à Pékin, ont demandé un Parlement pour 1911. Le mémoire présenté à ce sujet au régent par les représentants a été retenu par le Grand Conseil, ce qui provoque une grande émotion et ne va pas sans causer quelque inquiétude.

Japon. — *L'ouverture de la Diète.* — La Diète japonaise s'est réunie à Tokyo, le 22 janvier; dans son discours d'ouverture, le marquis Katsura a constaté que les relations du Japon avec les puissances liées par des traités sont harmonieuses. L'alliance avec la Grande-Bretagne est raffermie, toutes les questions de Chine sont réglées. Le gouvernement a respecté toujours le régime de la porte ouverte en Mandchourie. Le marquis Katsura croit que les puissances reconnaissent la sincérité de l'action du Japon en Mandchourie. Le gouvernement a l'intention d'adhérer strictement à la politique fiscale déjà établie. Une nouvelle loi de tarifs sera introduite avec la réduction des droits sur les cotons.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La convention franco-marocaine.* — On mande de Tanger que le secrétaire d'El Mokri a emporté à Fez, pour les faire ratifier par Mouley Hafid, les documents définitifs concernant l'emprunt, les règlements pour la police de la frontière et l'occupation de la Chaouïa. L'occupation de la Chaouïa continuera jusqu'à ce que les troupes marocaines, en nombre suffisant et exercées par des officiers français, puissent garantir la sécurité et la paix dans la région.

— *Les indemnités de Casablanca.* — La commission des indemnités de Casablanca a terminé ses travaux. Les réclamations, au nombre de 3.506, se montaient à une somme totale de 26.475.366 fr. 17. La commission a fait subir aux demandes une réduction d'envi-

ron 50 % et a arrêté le chiffre des indemnités dues à la somme de 13.069.632 fr. 57. En voici le détail par puissance. L'Allemagne réclamait 2.469.491 francs, elle reçoit 1.297.502 francs; l'Espagne réclamait 4.850.193 francs, elle reçoit 1.538.106 francs; les Etats-Unis réclamaient 378.995 francs, ils recoivent 140.525 francs; la France réclamait 4.601.789 francs, elle reçoit 1.877.854 francs; l'Angleterre réclamait 2.135.039 francs, elle reçoit 1.748.937 francs; l'Italie réclamait 901.827 francs, elle reçoit 419.633 francs; les Marocains réclamaient 8.447.045 francs, ils reçoivent 3.701.082 francs; le Portugal réclamait 1.302.367 francs, il reçoit 503.451 francs. Certaines des demandes visaient les propriétés occupées par les troupes franco-espagnoles. On a fait droit à 61 d'entre elles, soit un total de 195.710 francs, dont 53.171 francs à l'Allemagne, 14.990 francs à l'Angleterre, 99.309 francs à la France, 10.563 francs à l'Espagne. Justice est unanimement rendue à la conscience minutieuse de la commission, qui a siégé durant quatorze mois.

— *Les intérêts européens au Maroc.* — Les journaux marocains signalent la création à Paris d'une société internationale, dont l'objectif est de poursuivre au Maroc de grands travaux publics. Cette société a pris le nom de *Société marocaine des travaux publics*. La France aura six administrateurs, dont le président, sur douze, et une participation de 50 %. La participation des autres puissances est la suivante : Allemagne 25 %, Angleterre 7 1/2 %, Espagne 7 1/2 %, Belgique 2 1/2 %, Suède 2 1/2 %, Autriche 2 1/2 %, Union des mines marocaines 2 1/2 %. La *Dépêche marocaine* écrit au sujet de ces participations :

L'évaluation des intérêts français au Maroc, suivant les statistiques douanières, nous réserve normalement cette participation. Il est inutile, dans cette question purement économique, de mettre en avant nos accords spéciaux et nos droits politiques particuliers. La fortune française au Maroc représente bien la moitié du total des valeurs étrangères. Qu'il s'agisse du domaine immobilier ou du commerce général (l'Algérie comprise), nous retrouvons toujours cette même position qui n'est pas due à un privilège consenti par les puissances, mais à un fait de libre concurrence dans laquelle nos initiatives sont payées comme elles méritent de l'être, par le premier rang acquis et conservé.

... Pour l'Allemagne, nous avons déjà recueilli l'écho d'un certain étonnement, devant une participation du quart qui, disent certains économistes locaux, ne correspond pas à la réalité de ses intérêts au Maroc. On sait, en effet, que le commerce allemand au Maroc n'atteint que 10 à 12% du commerce général. Cette impression s'accroît devant la relative médiocrité de la part anglaise.

Mais, ajoute ce journal, l'Angleterre s'est désintéressée du Maroc en échange des concessions françaises en Egypte et à Terre-Neuve. De même l'Italie, en échange du désintéressement français en Tripolitaine. La *Dépêche marocaine* ajoute :

L'Espagne trouvera peut-être insuffisante la part qu'on lui réserve. Ici encore, il ne faut pas s'illusionner, se payer de mots. On sait que le gou-

vernement espagnol, poursuivant une œuvre de régénération qui mérite sympathies et encouragements, a conçu pour la péninsule un programme étendu de travaux publics. Il ne convient pas qu'elle disperse ses efforts, et une part moindre, si elle la remplit bien au Maroc, peut momentanément lui convenir.

Tunisie. — *La délimitation tuniso-tripolitaine.* — Il y a tout lieu d'espérer que l'incident de frontière tuniso-tripolitain sera résolu dans le sens que nous avons déjà indiqué dans notre dernière chronique. Les cabinets de Paris et de Constantinople sont également désireux de prévenir le retour d'incidents analogues en fixant définitivement la frontière entre la Tunisie et la Tripolitaine. Ils tomberont sans doute d'accord sur la nomination d'une commission franco-turque chargée d'indiquer les grandes lignes de la démarcation dont le tracé définitif serait ensuite arrêté sur place par une commission technique mixte. L'*Agence Havas* a publié, à ce sujet, la note suivante de l'ambassadeur de Turquie à Paris :

Plusieurs journaux ont publié un télégramme de Constantinople portant que, dans un premier conseil extraordinaire tenu à la Porte, on avait décidé de transmettre au gouvernement français une nouvelle note au sujet de la Tunisie.

A l'ambassade de Turquie, on nous déclare que cette nouvelle ne peut être exacte, le nouveau cabinet n'ayant pas encore eu à s'occuper de la question. Ce qu'elle peut assurer, c'est qu'à Constantinople on est animé du ferme et sincère désir de reprendre l'examen de cette question en vue d'arriver à un règlement qui satisfasse les intérêts des deux parties.

Les relations entre les deux gouvernements sont trop cordiales pour qu'un incident de frontière, dont la responsabilité est rejetée de part et d'autre, puisse les troubler d'aucune manière.

D'autre part, le ministère des Affaires étrangères a communiqué ce qui suit :

Des informations tendancieuses se font jour dans la presse de divers pays sur la difficulté survenue entre la France et la Turquie au sujet de la Tunisie. De récents incidents de frontière, qui n'ont pas eu d'ailleurs de sérieuse gravité, ont prouvé la nécessité de sortir de l'incertitude qui règne depuis bientôt trente ans sur le tracé de cette frontière entre la Tunisie protégée par la France et la Tripolitaine, territoire ottoman.

Des négociations ont été engagées dans ce but entre le gouvernement français et le gouvernement ottoman et nous avons tout lieu de penser qu'elles aboutiront rapidement à un résultat pleinement satisfaisant.

Algérie. — *Défaite d'un rezzou dans le Sud-Oranais.* — Le capitaine Cancel, dont nous signalions le brillant fait d'armes dans notre livraison du 1er janvier, a défait de nouveau, et cette fois d'une façon qui semble définitive, le rezzou de Touareg commandé par le marabout Si Abidin, qu'il avait déjà dispersé une première fois, le 9 décembre. Voici dans quelles circonstances s'est produit cet événement. Le rezzou rentrait au Tafilalet, déjà soulagé d'une partie de son butin. Le capitaine Cancel l'attendait dans l'Erg, près d'un point

d'eau appelé Toumassin, avec un détachement composé de méharistes des compagnies sahariennes de la Saoura et du Touat. Le contact fut pris le 3 janvier; pendant deux jours, le rezzou opposa une résistance désespérée, creusant des retranchements; mais harcelé par les méharistes, dont l'endurance fut admirable, le rezzou d'Abidine fut taillé en pièces et mis en complète déroute. Une nuit noire permit aux survivants de fuir, abandonnant tous leurs bagages et seize cadavres sur le terrain. Abidine laissa entre les mains de nos troupes 150 chameaux, 30 ânes, 20 fusils à tir rapide et un approvisionnement de cartouches 1886 et 1874. Abidine rentra au Tafilalet complètement défait, ne ramenant rien de ses prises. Son fils et un de ses principaux lieutenants ont été tués avec la moitié de ses effectifs.

Congo français. — *La réorganisation du Congo français.* — Le 15 janvier, le ministre des Colonies a fait signer plusieurs décrets consacrant une réorganisation administrative des possessions dites du Congo français et dépendances. Tout d'abord ces décrets consacrent pour la désignation de cette vaste colonie une appellation nouvelle. Le gouvernement général du Congo français et dépendances a vécu. Nous aurons désormais un gouvernement général de l'Afrique Equatoriale Française. Cette dénomination est, plus que celle en vigueur jusqu'ici, en harmonie avec la réalité, et surtout elle a l'avantage de bien indiquer que nous avons, en dehors de l'Afrique Occidentale Française, sur cette même côte ouest de l'Afrique, des possessions auxquelles nous comptons bien prochainement donner une vie toute nouvelle. Cette appellation devait nécessairement un jour devenir officielle. Déjà on s'en servait soit dans la presse, soit à la tribune et on pouvait l'escompter quand, en 1908, un décret du 26 juin a décidé que les possessions du Congo français, telles qu'elles sont déterminées par l'article 1er du décret du 11 février 1906, seraient placées sous la haute direction politique et administrative d'un gouverneur général qui conserve les attributions anciennement dévolues au commissaire général du gouvernement au Congo français. Le haut fonctionnaire, à qui on confiait la direction du Congo, était ainsi mis sur le même pied que celui à qui était dévolue l'Afrique Occidentale. On devait fatalement aller plus loin dans ce parallélisme puisque la nature des choses s'y prêtait. Il était peu logique, en effet, qu'on continuât à parer du nom de Congo le groupement formé par le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le territoire militaire du Tchad.

Si l'étiquette nouvelle donnée à ce groupement de colonies rappelle l'Afrique Occidentale Française, les réformes administratives qu'on va lui apporter la rappelleront aussi.

L'organisation, qu'on modifie aussi, n'était pas très ancienne. Elle remontait à un décret du 11 février 1906 qui, lui-même, en avait remplacé un du 29 décembre 1903. Les organisations administratives du Congo français n'ont pas, on le voit, été longtemps mises à

l'épreuve. Celle de 1903 a été en vigueur deux ans à peine, et celle de 1906, quatre ans. Le décret de 1903 avait réuni entre les mains du chef suprême de la colonie des attributions de gouvernement insuffisantes et des fonctions administratives trop absorbantes. On avait commis ici la même erreur qu'en Afrique Occidentale où, aussi longtemps que le gouverneur général eut l'administration personnelle d'un territoire, l'organisme ne fut pas viable. C'est cette erreur que vint corriger le décret de 1906. La nouvelle charte de la colonie conféra au commissaire général des pouvoirs de direction et de contrôle et le déchargea de l'administration personnelle de tout territoire. Il le constitua le dépositaire des pouvoirs de la République dans toute l'étendue de nos possessions congolaises, réparties entre trois colonies, administrées sous l'autorité du commissaire général par des lieutenants-gouverneurs. Le décret conféra, en outre, au commissaire général des pouvoirs de nomination et créa un budget et un Conseil de gouvernement ; ce dernier Conseil fut, ainsi que les Conseils d'administration, réorganisé par un décret ultérieur du 3 mars 1906.

Le décret de 1906 s'inspirait déjà de ce qui avait été fait antérieurement d'abord en Indo-Chine, ensuite en Afrique Occidentale. D'après le rapport du ministre des Colonies sur la réforme nouvelle, on a pensé que le moment était venu de faire prévaloir plus résolument encore qu'en 1906 les mêmes principes en réalisant pratiquement l'union des divers territoires groupés sous la haute autorité du gouverneur général. La réforme d'hier est donc plutôt un perfectionnement qu'un bouleversement de celle de 1906.

Le gouverneur général actuel du Congo a été l'un des collaborateurs actuels les plus intimes de M. Roume dans l'œuvre d'organisation du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française ; d'autre part, il a été secrétaire général au Congo il y a dix ans. Fort de ces deux expériences, il semble avoir rapidement démêlé ce qui convenait à l'avenir du pays qu'on lui a confié. Toute une série de circulaires fort remarquables adressées à ses collaborateurs immédiats, les lieutenants-gouverneurs du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari-Tchad, ont montré chez M. Merlin une claire notion des nécessités congolaises. Les nouveaux décrets, élaborés vraisemblablement à sa demande, précisent les pouvoirs politiques et administratifs du gouverneur général et essayent de mettre un terme aux difficultés provoquées actuellement par l'incertitude dans laquelle on se trouvait au sujet des pouvoirs des gouverneurs en matière fiscale. Enfin les lieutenants-gouverneurs auront sur leur budget une action plus grande qu'autrefois.

Avec ces retouches apportées à son organisation administrative et les ressources du premier emprunt qu'il a été autorisé à contracter, le Congo commence à être armé pour une vie nouvelle, moins discrète que celle qu'il a menée jusqu'ici.

EDOUARD PAYEN.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production et la consommation du caoutchouc dans le monde. — Voici quelle a été la production de 1905 à 1908 :

Années	Caoutchouc de plantation	Autres sources	Production totale
—	—	—	—
	tonnes	tonnes	tonnes
1905.....	150	60.850	61.000
1906.....	510	64.490	65.000
1907.....	1.250	67.750	69.000
1908.....	2.100	62.900	65.000

La diminution constatée en 1908 provient des productions moindres de l'Afrique (14.000 tonnes, contre 17.000 tonnes en 1907) et du Brésil (40.000 tonnes, contre 41.500 tonnes en 1907).

On estime généralement que la production de 1909 pourra être de 70.000 tonnes environ.

Cette production se partage approximativement de la façon suivante : Amérique, 63 % ; Afrique, 34 % ; Asie, 3 %.

Voici maintenant quelle a été la consommation dans le monde entier durant les six dernières années :

1903.....	50.384	tonnes
1904.....	55.275	—
1905.....	61.397	—
1906.....	66.000	—
1907.....	69.000	—
1908.....	67.500	—

Une autre statistique allant jusqu'au mois de juin 1909 donne comme importation 38.546 tonnes en Europe pendant l'exercice 1908-1909 ou 1.987 tonnes en moins que pendant le dernier exercice, tandis que les quantités livrées aux Etats-Unis et au Canada ont été de 33.443 tonnes ou 7.623 tonnes de plus que pendant l'année précédente.

La consommation européenne s'est répartie de la façon suivante en 1908 :

Angleterre.....	15.000	tonnes
Allemagne et Autriche-Hongrie...	10.000	—
France.....	4.000	—
Russie.....	4.000	—
Hollande.....	1.500	—
Belgique.....	1.500	—
Italie.....	1.000	—
Divers pays.....	1.000	—
Total.....	38.000	tonnes

Les petits tableaux ci-dessus sont intéressants : ils montrent que la consommation se développe parallèlement à la progression de la production.

II. — EUROPE.

Angleterre. — *Le Royaume-Uni et ses colonies en* 1907-1908. — Nous empruntons au *Statesman's Year-Book* de 1909 une statistique collective du Royaume-Uni et de ses possessions d'outre-mer pour l'année 1907-1908.

En additionnant les totaux qui concernent l'empire colonial de l'Angleterre avec les chiffres relatifs au Royaume-Uni lui-même, on obtient la situation suivante :

	UNITÉS	ROYAUME-UNI	INDE ANGLAISE	COLONIES ET PROTECTORATS
Superficie	Milles carrés	121.390	1.766.517	9.455.799
Population	Habitants	44.538.718	294.317.082	55.391.082
Recettes budgétaires	Livres sterling	156.537.090	71.177.500	96.218.530
Dépenses budgétaires	—	151.812.094	70.684.900	88.760.613
Dettes	—	762.326.051	253.884.619	504.161.644
Importations totales	—	649.612.923	124.168.095	279.484.764
Exportations totales	—	520.138.135	125.957.095	323.249.332
Importations provenant du Royaume-Uni	—	»	77.773.928	107.284.722
Exportations à destination du Royaume-Uni	—	»	32.724.414	276.846.775
Navigation — Mouvement des entrées	Tonnes	133.271.720	14.239.180	145.510.900

Le tonnage de la marine marchande ressort à 11.485.099 tonnes pour le Royaume-Uni, dont 1.461.376 pour les navires à voiles et 10.023.723 pour les navires à vapeur.

Le réseau ferré du Royaume-Uni mesure 23.108 milles, celui de l'Inde 29.936, celui des colonies 53.199 ; en tout 107.343 milles.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La production des céréales en* 1908-1909. — La superficie des terres complantées en céréales en Algérie pendant la campagne 1908-1909 a été de 2.655.661 hectares, dont 2.632.944 en territoire du Nord et 22.717 dans les territoires du Sud.

La production totale en grains s'est élevée, pour l'ensemble de la colonie, à 22.263.424 quintaux, dont 22.150.906 ont été récoltés dans le territoire du Nord et 112.518 dans les territoires du Sud.

D'après les travaux statistiques préparés à l'administration centrale, les résultats de la campagne 1907-1908 avaient été les suivants :

Surface ensemencée	2.781.025 hectares.
Production	19.383.016 quintaux.

La surface ensemencée en 1908-1909 a donc été inférieure de 148.081 hectares à celle de l'année précédente, mais le chiffre global de la nouvelle récolte est, en revanche, supérieur de 2.880.408 quintaux à celui de 1907-1908, le rendement moyen à l'hectare ayant été beaucoup plus élevé que celui de l'année dernière.

La nouvelle Triplice. — Sur terre ou sur mer, les beaux esprits se rencontrent toujours! *Kikériki* (Vienne).

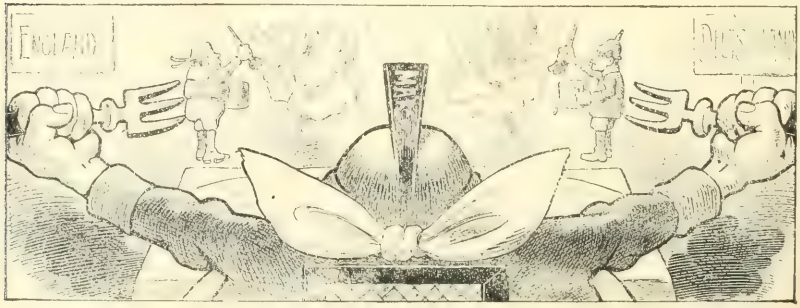

L'Allemagne et l'Angleterre se forgent des épouvantails et ne voient pas le vrai danger qui les menace! *Kikériki* (Vienne).

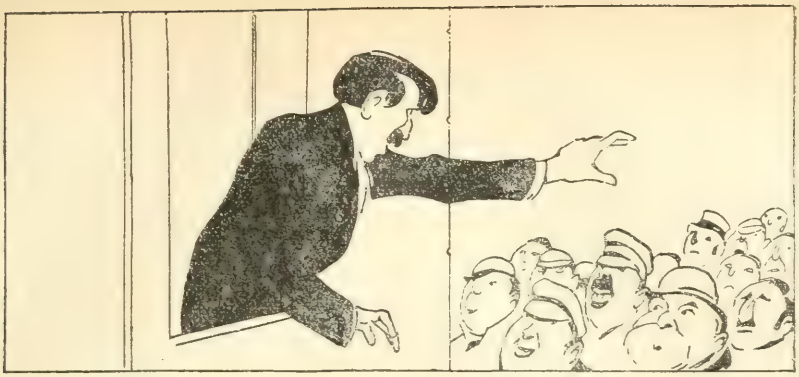

Lloyd George, au peuple qui attend les dépouilles des conservateurs : « Je vais vous jeter les habits du mort ! »

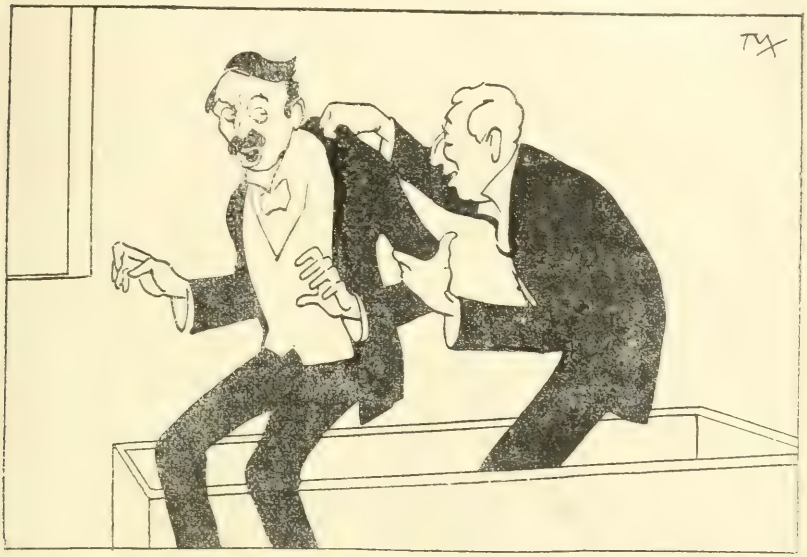

Le Conservateur surgissant du catafalque : « Un moment, mon ami. Tout à l'heure ! »
Pasquino (Turin).

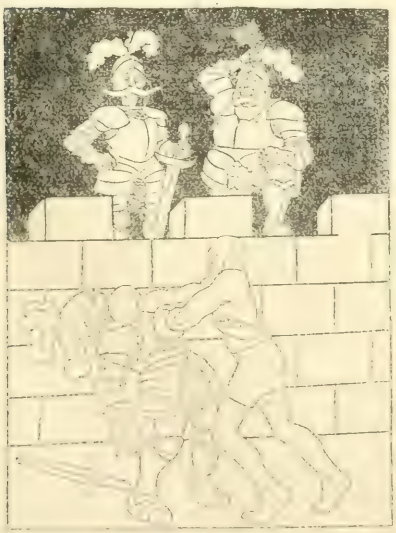

« Tudieu ! baron, espérons que nous ne verrons jamais cela en Prusse ! »
« Soyez tranquille, comte, nous sommes ici les plus forts dans les deux Chambres ! »
Ulk (Berlin).

Les trois amoureux de miss Mandchouria !
Tokyo Puck (Tokyo).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Pettelat est désig. pour la légation de France à Tanger.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *chef d'escad.* Maucorps est nommé attaché à l'ambassade de France de Turquie.

SERVICE VETÉRINAIRE

Madagascar. — M. le *vétérin. en* 2e Marliangeas est désig. pour Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *chef de bataill.* Vaudescal, le *capit.* Michaut et le *lieut.* Pacaud sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — M. le *colonel* Rondony est désig. pour la 2e brigade de l'Indo-Chine;

Sont affectés : M. le *lieut.* Grandvincent au 9e rég, et M. le *capit.* Collineau au 4e tonkinois.

MM. le *lieut.-colonel* Bourquin; le *chef de bataill.* Molard ; les *capit.* Ducharme, Wolff, David, Etienne, Lebouc et Legou ; les *lieut.* Vite, Lamouroux, Levavasseur, Verly, Weissenburg et Bonaccorsi et le *sous-lieut.* de Cabarrus sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Fouquet et Launy; les *lieut.* Le Goupil, Friry. Pêcheur, Robert et Masson et les *sous-lieut.* Couturier et Klepper sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Roy-Roux; le *capit.* Royer et le *lieut.* Angélini sont désig. pour le bataill. de l'A. O. F.;

M. le *chef de bataill.* Garnier est désig. pour les brigades indigènes du Niger;

M. le *capit.* Reymond est affecté au 1er sénégalais.

M. le *lieut.* Pilven est désig. pour le service géographique;

MM. les *lieut.* de Villedon de Courson et Marquenet sont désig. pour la Mauritanie;

MM. les *capit.* Salaün et Verdier sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *lieut.* Rouyez est désig. pour le 1er sénégalais à la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Paquette est désig. pour le 2e sénégalais;

MM. les *capit.* David, Renard et Mongin sont désig. pour le 4e sénégalais;

M. le *chef de bataill.* Berger est désig. pour le bataill. de Zinder.

Afrique Equatoriale. — MM. le *capit.* Modest ; le *lieut.* Pinet et le *sous-lieut.* Blascheck sont désig. pour le bataill. du Moyen-Congo;

M. le *lieut.* Gauckler est désig. pour le bataill. du Tchad.

Madagascar. — MM. le *colonel* Reymond ; les *chefs de bataill.* Meray et Vacher; les *capit.* Dayre, Rimbaud et Bastard et les *lieut.* Rouais, Laborie, Ardant du Picq, Poitevin et Depui et le *sous-lieut.* Rangeard sont désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* O'Kelly est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Trioreau est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. l'*adjoint* Maniel est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Salabert-Strauss est désig. pour le consulat de Mong-tseu;

M. le *pharm.-major de* 2e *cl.* Duval est désig. pour la Chine.

Indo-Chine. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Renault, Foux, Chaumanet et Ferris sont désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Cordier est désig. pour l'hôpital de Hué;

MM. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Vouters et le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Gayrard sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Rigollet est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-majors de* 2e *cl.* Le Corre et Cachin les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Combe, Sibenaler et Delange sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Aynès est désig. pour la Mauritanie;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lasserre est désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Carmouze est désig. pour la Haute-Gambie;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Duvard est désig. pour le Dahomey.

Madagascar. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Gravot et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Lambert sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Frontgous est désig. pour l'administ. pénitentiaire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Fischbacher est nommé au command. de la *Zélée;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Galy est désig. pour le *Kersaint.*

Levant. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Duch est désig. pour le *Faucon* détaché en Crète.

Madagascar. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Védrines est désig. pour le port de Diégo-Suarez.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Le Page est désig. pour le *Peï-ho.*

Cochinchine. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Féret est désig. pour le port de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Girod, ingénieur ppal de 1re cl., est nommé directeur des travaux publics de Madagascar.

M. Charvein est nommé lieut. de port à la Martinique.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Problème de la marine marchande, par Louis Fraissaingea. Paris, Larose, 1909, 120 p. in-8°.

Les questions qui touchent au commerce extérieur et à la vie maritime sont au premier rang parmi celles qui préoccupent actuellement les grandes nations. La France ne s'en inquiète pas assez, et pourtant le développement de sa marine marchande est pour elle une question vitale. Depuis un quart de siècle, les navires et les ports traversent une sorte de crise de croissance dont l'intensité a dépassé les plus audacieuses prévisions, et cette période de transformation n'est pas encore à son terme : chaque jour réalise des progrès nouveaux. Les Français comprennent-ils que le développement de la marine marchande est en relation directe avec l'expansion nationale, que l'industrie des transports maritimes est l'auxiliaire indispensable des autres industries et que le commerce suit le pavillon? L'auteur de la brochure que nous signalons ici ne le pense pas.

C'est pour ce motif qu'il a cherché à montrer l'intérêt des questions qui se rattachent à ce problème capital. Il insiste sur les principales causes qui expliquent le rôle restreint de notre marine marchande, en constatant que la raison fondamentale de sa décadence, c'est la réduction de la part prise par nos navires au mouvement des ports français. Notre situation présente est d'autant plus difficile en ce moment que, depuis quelques mois, il y a une crise du fret encore augmentée par les prix infimes de transport que demandent les navires « sauvages », c'est-à-dire les vapeurs sans service régulier, qui chargent dans tous les ports où ils trouvent une cargaison pour une destination quelconque et qui font aux lignes régulières une concurrence redoutable. Le livre de M. Fraissaingea contient un excellent commentaire des idées qui ont inspiré le législateur en 1881, 1893, 1902, 1906. L'auteur examine aussi les divers types de navire en usage et montre l'insuffisance de l'effort qui a été fait dans notre pays pour mettre les ports nationaux à la hauteur de ceux de l'étranger. Nous devons souhaiter que ses explications fassent comprendre à nos compatriotes quels efforts sont nécessaires pour régénérer notre industrie des transports maritimes. Ces efforts, nous ne les ferons que si nous avons conscience que la prospérité de la marine marchande est étroitement liée à la prospérité économique du pays, qu'elle est une des conditions primordiales de notre prospérité nationale, de notre politique coloniale, de notre situation même dans le monde.

GEORGES BLONDEL.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Histoire de la marine française. IV. *En quête d'un empire colonial ; Richelieu*, par CHARLES DE LA RONCIÈRE. Un vol. in-8° de 740 pages avec gravures. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1910.

Règlement sur le service intérieur des corps de troupe (*projet* 1910). Un vol. de 182 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

Almanach de l'armée pour 1910. Une broch. in-8° de 183 pages. Fournier, Paris, 1910.

La Question crétoise vue de Crète, par A.-J. REINACH. Un vol. in-8° de 142 pages. Paul Geuthner, Paris, 1910.

Allocution prononcée par M. le gouverneur général de l'Indo-Chine à la proclamation des lauréats du concours triennal de lettres à Nam-dinh le 16 *décembre* 1909. Une broch. in-8° de 10 pages, accompagnée de trois cartes d'Indo-Chine.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*janv.* 1910). LOUIS SONOLET : Propos d'un voyageur en Afrique occidentale. — Le chemin de fer d'Ethiopie. — Taoudeni et Teghazza. — ROBERT DE CAIX : Léopold II africain.

Annales des Sciences politiques (15 *janv.* 1910). MAURICE COURANT : La succession au trône de Chine. — R. FERRY : L'Ethiopie et l'expansion européenne en Afrique orientale (avec carte).

La Ligue maritime (*janv.* 1910). DARRIEUS : La marine de guerre en France

La Quinzaine coloniale (10 *janv.* 1910). La situation en Indo-Chine.

Revue pour les Français (25 *janv.* 1910). ANGEL MARVAUD : L'Allemagne et les Etats-Unis.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de jan. de* 1910). LOPO VAZ DE SAMPAYO E MELLO : Regimen da propriedade indigena.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

NOTRE POLITIQUE NAVALE

Il est bien probable que la discussion du budget de la marine et des propositions de l'amiral Boué de Lapeyrère va donner un nouvel aliment aux polémiques passionnées dont nous sommes coutumiers toutes les fois qu'est soulevée la question de nos armements maritimes. Il faut s'attendre notamment à une recrudescence de ces articles démoralisants où certains spécialistes étalent, avec une impitoyable rigueur, toutes nos faiblesses, sans en excepter une seule, depuis la mauvaise organisation de nos arsenaux et les vices de construction de nos bâtiments, jusqu'à l'indiscipline de nos équipages. Il ne serait pourtant que juste de mettre en regard de ce tableau, poussé au noir dans certaines parties mais malheureusement exact dans d'autres, le tableau quelquefois peu enchanteur des marines étrangères les plus réputées, où l'on connaît aussi les déboires de construction, et les scandales dans les arsenaux, et même les désertions en grandes bandes quand on touche aux rivages trop hospitaliers de l'Amérique du Nord. On ne dit pas assez de bien de nos états-majors et de notre maistrance, et on dit beaucoup trop de mal de nos équipages, qu'un ministre restaurateur de l'autorité n'aurait pas grand'peine à remettre en main. Pour ne parler que des cinq grandes marines du monde, la discipline est assurément inférieure chez nous à ce qu'elle est chez les Allemands et les Japonais, mais nettement supérieure à celle des Anglais et des Américains. On oublie enfin trop souvent que notre personnel *a le sens marin* moins développé peut-être que les Anglais, mais beaucoup plus que les Allemands, et c'est un sens qui reste précieux, même dans la marine scientifique d'aujourd'hui. Mais ce sont là détails dont nos publicistes n'ont cure, et après d'innombrables critiques, ils concluent toujours en faisant remarquer, ce qui est d'ailleurs incontestable, que la flotte de guerre de la France était, il y a peu d'années, la seconde du monde et qu'elle n'est plus aujour-

d'hui que la quatrième, en attendant qu'elle tombe au cinquième rang : chute qui implique l'abandon de traditions séculaires et compromet gravement nos intérêts présents et futurs. Que si nous voulons rattraper le temps perdu, nous voici acculés à de colossales dépenses, à un effort analogue à celui des Anglais il y a quelque vingt-cinq ans, quand les Communes ont voté le *Naval Defence Act*. Le mot de milliard a été prononcé, à la suite des réunions que le Conseil supérieur de la marine a tenues sous le ministère de M. Alfred Picard.

Faut-il se ranger à cet avis ou se contenter du programme plus modeste élaboré par le ministre actuel et qui ne comporte que la mise en chantier de deux cuirassés de 23.000 tonnes et du coût de 74 millions de francs, dans chacune des années 1910, 1911 et 1912? Pour se faire en la matière une opinion raisonnée, il convient d'examiner avec sincérité les causes de notre infériorité présente, et de chercher ensuite à établir, non point d'après des traditions, mais d'après la situation actuelle de la France dans le monde, les bases de notre politique navale.

***

Etant donné qu'il y a vingt ans nous dépensions déjà environ 200 millions par an pour notre flotte et que depuis lors notre budget de la marine s'est accru de 82 %, montant cette année-ci à 371 millions, il est parfaitement exact qu'aujourd'hui nous n'en avons pas pour notre argent. Durant ces vingt dernières années, on ne sait vraiment à qui attribuer la palme de la malfaisance, aux ministères éphémères qui se succédaient naguère à quelques mois d'intervalle, ou aux ministères dits « de longue durée » qui sont venus ensuite. Aux premiers nous sommes redevables des changements incessants dans les programmes de construction, chaque ministre arrivant rue Royale avec son type préféré et n'aboutissant qu'à doter notre flotte d'un échantillon nouveau. Les seconds, par leurs compromissions politiques, nous ont valu la désorganisation du travail dans les arsenaux, et des ferments d'insubordination dans les équipages. Qu'on ajoute à cette malfaisance ministérielle la fâcheuse prédilection que nos ingénieurs ont trop longtemps gardée pour les cuirassés de faible tonnage et pour les croiseurs cuirassés, types aujourd'hui démodés : enfin la conservation, explicable seulement par des motifs électoraux, de cinq ports militaires mal outillés, à une époque où la marine de guerre, aussi bien que la marine marchande, ne réclame qu'un petit nombre de ports, mais supérieurement installés, et l'on aura passé en revue les principales causes

pour lesquelles notre argent fut si mal employé. La preuve n'est malheureusement plus à faire que les époques révolutionnaires (disons troublées pour les optimistes qui n'aperçoivent la révolution que dans l'avenir et non dans le présent) sont particulièrement dangereuses pour la marine.

Ceci dit, il faut bien reconnaître qu'alors même que nos millions eussent été utilisés de la façon la plus judicieuse, ces millions étaient trop peu nombreux pour nous permettre de conserver la seconde place, en présence de l'effort gigantesque fait par nos rivaux. Tandis qu'en vingt ans nous augmentions notre budget de 82 %, les dépenses navales des autres grandes puissances maritimes s'accroissaient dans les proportions suivantes :

Angleterre	145 %.
Etats-Unis	500 %.
Allemagne	740 %.
Japon	950 %.

Si l'on considère seulement les dix dernières années, on ne trouve plus pour la France qu'un accroissement de 18 %, alors que dans le même laps de temps il est pour l'Allemagne de 165 %. Pour l'exercice 1909-1910 les crédits prévus en Allemagne étaient de 504 millions, et notre budget de 1910, qui est pourtant supérieur au précédent de 37 millions 1/2, ne s'élève encore qu'à 371 millions. Encore cette augmentation de 37 millions ne correspond-elle à la mise en chantier d'aucune grosse unité nouvelle, pour renforcer notre flotte ou simplement remplacer les bâtiments vieillis. Elle ne permet non plus aucun grand travail de réfection dans les ports de guerre : elle donne tout au plus la possibilité de parer aux besoins urgents, et de faire face aux engagements pris par la marine envers ses fournisseurs. Elle ne vise en somme que la flotte existante, en service, ou en achèvement. Il est donc évident que notre effort n'est pas comparable à celui de nos voisins. Nous ne les suivons que de très loin dans l'accroissement des dépenses et de la force navale, qui est nécessairement en fonction des sacrifices consentis[1]. A supposer même qu'on adopte intégralement les propositions de l'amiral Boué de Lapeyrère touchant les constructions neuves, nous ne ferons encore, étant donné l'activité des chantiers étrangers, qu'*entretenir* notre flotte, c'est-à-dire que nous conserverons à peu près la distance qui nous sépare des grandes puissances maritimes, mais que nous ne reprendrons pas notre rang de jadis.

---

[1] Rapport de M. Doumer sur le budget de la marine.

Ce programme modeste a ses partisans et ses adversaires. Mais les premiers n'arguent en général que de nécessités financières, qui sont peu convaincantes quand il s'agit de la sécurité nationale. Les seconds n'invoquent surtout que des considérations de sentiment, l'exemple de ce qui se passe à l'étranger, l'obligation pour une puissance coloniale comme la France d'avoir une forte marine. On souhaiterait en semblable matière d'autres précisions, et notamment des idées plus nettes sur l'utilisation de nos forces maritimes en temps de guerre. Mais, dans les questions de politique navale, l'opinion publique n'a visiblement aucune orientation ; elle semble malheureusement refléter les hésitations et les flottements des autorités responsables qui devraient la guider.

***

Notre flotte a deux raisons d'exister : elle doit protéger nos colonies, et coopérer avec nos forces de terre dans une guerre européenne.

Il est de toute évidence qu'un empire colonial, aussi étendu et aussi riche que le nôtre, est une proie séduisante et a besoin d'être défendu. Nous en avons perdu un fort beau sous Louis XV, et il ne s'agit pas de répéter une des fautes les plus lourdes de notre histoire. Reste à examiner contre qui il doit être défendu.

Contre l'Angleterre? Sans être optimiste, il est difficile d'apercevoir aujourd'hui, si loin qu'on regarde dans l'avenir, un conflit colonial sérieux entre nous et les Anglais, par la bonne raison que nous leur avons cédé sur les trois points qu'ils avaient à cœur, c'est-à-dire en Egypte, à Fachoda et à Terre-Neuve, avec la seule compensation du Maroc. Nous avons de plus conclu avec eux des accords pour régler tous les litiges secondaires. Que nous ayons eu tort, c'est possible! Qu'une guerre maritime à propos de Fachoda, impliquant une réconciliation avec l'Allemagne, eût été moins dangereuse que celle dont nous sommes menacés à l'avenir, c'est ce que beaucoup de bons esprits soutiennent. Mais ceci est de l'histoire ancienne, et c'est le cas d'imiter les Anglais qui ne récriminent jamais contre un résultat définitivement acquis. La triste affaire de Fachoda, si pénible pour notre amour-propre national, et qui a marqué vraiment un tournant de notre histoire, aura eu du moins l'avantage de clore la trop longue période de nos tergiversations en matière de politique extérieure, de nous démontrer un peu rudement peut-être, mais péremptoirement, que la France, en risquant une guerre tantôt avec l'Allemagne, tantôt avec l'Angleterre, s'en allait droit aux catastrophes. Une

bonne préparation à la guerre exige de notre temps des efforts et des dépenses si considérables, qu'elle doit de toute nécessité être dirigée dans un but et contre un adversaire déterminés, et que c'est folie de contrecarrer alternativement la plus grande puissance militaire et la plus grande puissance maritime du monde, ce qui était pourtant notre cas avant Fachoda. Dira-t-on que la sagesse, ou la faiblesse, dont nous avons fait preuve à cette époque, enhardira l'Angleterre le jour où elle voudra détacher quelque fleuron de notre couronne coloniale ? Mais qui ne voit qu'aujourd'hui l'Angleterre, loin d'être envahissante, ne peut plus être qu'une puissance purement conservatrice? Sans parler des graves questions qui se posent pour elle dans le domaine de la politique intérieure, la voici sur le terrain colonial en présence de quatre problèmes redoutables : tenir l'Inde, où se manifeste une double agitation, nationaliste et socialiste ; tenir l'Egypte où les clameurs jeunes-turques de Constantinople ont éveillé des échos ; organiser l'énorme empire africain qui doit s'étendre de la Méditerranée au Cap ; enfin, chercher le fil de soie assez ténu par lequel le Canada et l'Australie consentiront à rester reliés à la métropole. Tant de difficultés à vaincre doivent vraiment suffire à l'activité britannique et lui ôter l'envie d'acquérir de nouveaux territoires à nos dépens. Si nous orientions aujourd'hui notre politique navale en vue d'une guerre avec l'Angleterre, nous ne commettrions pas autre chose qu'un anachronisme, et c'est ce dont les conservateurs de nos *traditions maritimes* doivent bien se pénétrer. Il est juste de dire à leur décharge que c'est là une situation absolument nouvelle dans les histoires de France et d'Angleterre, puisque de temps immémorial les marins anglais ont été les ennemis héréditaires des nôtres.

En réalité, la puissance qui guette notre empire colonial, qui espère bien réussir contre la France du XXe siècle le même coup que l'Angleterre contre la France de Louis XV, n'est autre que l'Allemagne, dont les pauvres possessions d'outre-mer ne répondent nullement au besoin d'expansion d'une population surabondante. L'Afrique du Nord, le Congo, Madagascar, l'Indo-Chine et une écrasante indemnité de guerre, voilà qui serait un gain encore plus profitable que l'Alsace-Lorraine, et qui permettrait aux 800.000 Allemands supplémentaires qui naissent tous les ans de trouver leur vie, sans aller perdre leur nationalité dans le creuset de l'Amérique du Nord. Mais est-il besoin de dire que dans le cas d'un conflit franco-allemand, c'est sur le plateau de Lorraine, et non pas sur mer, que se déciderait le sort de nos colonies? Nos rapports

avec l'Allemagne n'intéressent donc pas notre politique navale. De même ce n'est pas contre nous que travaillent les chantiers de Kiel, et les Anglais ne l'ignorent pas.

En dehors de l'Allemagne nous pouvons nous heurter dans les mers lointaines à deux adversaires éventuels dont la puissance maritime est de premier ordre : les Etats-Unis et le Japon. Il n'est nullement impossible qu'un jour, dans un accès d'impérialisme, les Etats-Unis jettent leur dévolu sur nos possessions d'Amérique, quoique les Antilles françaises et la Guyane ne semblent pas un enjeu digne d'une guerre entre deux grands pays. En tout cas il faut bien reconnaître que, quelle que soit la force de notre flotte, une lutte dans les eaux américaines contre les Etats-Unis nous serait fort malaisée à soutenir, surtout lorsque le percement de l'isthme de Panama donnera à la grande République la faculté de réunir assez rapidement ses escadres de l'Atlantique et du Pacifique, et d'en déplacer à sa guise le centre de gravité. Inversement, les Américains auront beau augmenter indéfiniment leur marine, ainsi que leur capacité financière le leur permet, nous ne voyons pas que nos colonies non américaines, sauf peut-être nos îlots de l'Océanie, puissent être exposées à leurs coups. Nous pouvons donc répéter des armements maritimes des Etats-Unis ce que nous disions de ceux de l'Allemagne : il est difficile de croire qu'ils soient dirigés contre nous.

Reste le Japon, menaçant pour notre Indo-Chine. On n'a pas oublié le sensationnel document publié par l'*Echo de Paris* lors de la guerre russo-japonaise, et attribué au propre chef d'état-major du maréchal Oyama. Que ce document, s'il est authentique, n'ait été qu'un exercice d'état-major dont l'application immédiate n'ait pas été envisagée au Japon, c'est ce qui est fort probable, étant donné l'époque où il a été rédigé. Mais qu'il soit utopique et irréalisable, c'est ce qu'on ne saurait affirmer sans témérité. Seulement il ne peut s'agir là que d'une échéance incertaine, et en tout cas fort éloignée. Le Japon, à l'heure actuelle, a le besoin impérieux de se recueillir et de faire des économies. Au lendemain des triomphes de l'amiral Togo, un grandiose programme de constructions navales avait été élaboré, mais il est resté inachevé, et cette année même des coupes sombres ont été pratiquées dans le budget de la marine. On ne peut donc voir dans le Japon un adversaire prochain. Il faut d'ailleurs remarquer que, depuis sa mainmise sur la Corée, il est beaucoup moins invulnérable que par le passé, et qu'en cas de guerre il serait obligé de laisser dans l' « Empire du Matin Calme » des forces considérables qui affaibliraient d'au-

tant les contingents transportables en Indo-Chine. L'alliance russe nous rendrait, le cas échéant, en Extrême-Orient, des services aussi appréciables que sur les champs de bataille européens, et notre Indo-Chine ne serait pas aussi indéfendable que d'aucuns veulent bien le dire. Il n'en est pas moins vrai que nous devons voir dans le Japon une grande puissance maritime susceptible de nous ravir une de nos plus belles possessions d'outre-mer, et qu'il y a là un argument sérieux en faveur de l'accroissement considérable de notre flotte, à ne considérer que son action dans les mers lointaines.

***

Mais il est évident que ce n'est pas cette lointaine échéance d'une guerre avec le Japon qu'envisagent les protagonistes des *Dreadnought* français, mais bien le rôle de notre marine dans le grand conflit européen que menace de déchaîner la rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne. Loin de nous la pensée que ce conflit soit inéluctable. Les hommes qui arrivent maintenant à la maturité ont été bercés dans leur jeunesse d'un *leit-motiv* : le duel fatal de l'Angleterre et de la Russie, de la baleine et de l'éléphant. On sait ce qu'il en est advenu : le duel semble de plus en plus improbable à mesure que le temps marche. Il en sera peut-être de même du conflit anglo-allemand. Les élections indécises qui viennent de s'achever vont probablement laisser pour quelque temps l'Angleterre aux prises avec de graves difficultés intérieures qui l'empêcheront de se montrer belliqueuse. Mais si une nouvelle dissolution des Communes amenait le triomphe définitif des unionistes, la guerre en serait rendue moins improbable. En tout cas, il semble hors de conteste que c'est à l'Occident de l'Europe, et non plus à l'Orient, qu'il faut regarder pour voir venir la bourrasque possible. La « question d'Orient menaçant toujours d'amener la conflagration universelle » est en effet un cliché qui a fait son temps. Elle peut continuer à défrayer les conversations diplomatiques, mais l'issue de la crise de 1909 doit nous rendre sceptiques sur la malfaisance de ce brûlôt, aujourd'hui surtout que l'Autriche digère, et que la Russie se recueille. Si l'incendie doit éclater, c'est à l'Occident qu'il se déclarera pour se propager ensuite en Orient.

Tout a été dit sur la conduite à tenir par la France dans l'hypothèse d'une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne. Il y a l'opinion des pacifistes à outrance qui « bêlent furieusement la paix », selon l'expression de M. Clemenceau. Il y a celle des anglophobes qui prêchent l'abstention, non par amour exagéré

de la paix, mais parce que la méfiance de la perfide Albion est pour eux le premier et le dernier mot de la sagesse. Il y a enfin celle des patriotes ardents qui voient dans une coopération avec l'Angleterre le moyen de reprendre nos provinces perdues, et rappellent que l'Allemagne doit en somme sa grandeur présente à son alliance avec l'Angleterre contre Napoléon. Il n'y a qu'une seule solution qui n'ait jamais été proposée chez nous, celle de faire bloc avec l'Allemagne contre l'Angleterre. Mais comme une étude de notre politique navale serait oiseuse si nous ne devions pas tirer l'épée, nous sommes bien obligés de nous placer dans l'hypothèse où nous participerions à la guerre, et nous admettrons dans ce qui suit le choc de la Triple Entente contre la Triple Alliance, ou du moins contre le bloc austro-allemand. C'est le plus modeste des postulatums.

Entrant dans ces vues, plusieurs publicistes français et anglais ont essayé de fixer le meilleur mode de coopération, et ont échangé des conversations intéressantes, mais parfois aigres-douces. « Si tant est, messieurs les Anglais, a dit le « *Temps*, que vous vouliez un jour transformer en alliance « notre entente cordiale, il conviendrait que vous fissiez aupa- « ravant pour votre armée de terre un effort sérieux, de façon « à nous prêter sur le continent un appui efficace. Et dans « cet ordre d'idées vous avez encore tout ou presque tout à « faire... » Les Anglais n'ont pas été en reste de politesse, et nous ont fait observer que, malgré la supériorité de leur flotte, l'appoint des escadres françaises n'était nullement à dédaigner, et qu'en conséquence, si nous étions fondés à désirer une armée anglaise plus nombreuse, mieux instruite et mieux outillée, nous ferions bien de notre côté de ne pas abuser de certains ministères, et de mettre un terme à la désorganisation de nos forces navales...

Ainsi des deux côtés de la Manche l'idée est la même, en ce sens qu'on réclame l'aide du voisin sur son propre théâtre d'opérations, l'Angleterre se préoccupant de la marine française, et la France de l'armée anglaise. Il n'y a pas, selon nous, de plus détestable manière de comprendre la coopération des deux puissances! Pour que ces préoccupations fussent légitimes, il faudrait d'abord que dans chacun des deux pays l'outil principal, c'est-à-dire la flotte en Angleterre et l'armée en France, fût porté à son plus haut degré de perfection. Or, il faut malheureusement reconnaître qu'à l'heure actuelle il n'en est pas ainsi.

Quand on prétend juger la marine anglaise, organe qui n'a pas été mis à l'épreuve depuis fort longtemps, la prudence

s'impose. Qu'on veuille bien se rappeler les erreurs colossales d'appréciation qu'on a commises à l'égard de l'armée russe, à la veille de la guerre de Mandchourie ! Rien n'autorise à affirmer que la marine anglaise n'est plus la première du monde. Elle l'est certainement par ses effectifs et surtout par ses réserves presque inépuisables de matériel, ce qui a évidemment une très grande importance, car dans les batailles navales d'aujourd'hui on avarie sérieusement plus de bâtiments qu'on n'extermine d'équipages. L'immense supériorité britannique consiste en ce qu'après le premier choc, quand de part et d'autre les *Dreadnought* engagés rentreraient pour panser leurs blessures, il sortirait des arsenaux anglais de nouvelles escadres auxquelles l'adversaire n'aurait pas grand'chose à opposer. Mais, ceci dit, on doit tenir compte de l'opinion de certains juges compétents qui prétendent que la préparation à la guerre navale est loin d'être complète en Angleterre. On connaît les âpres critiques de lord Charles Beresford : « Nos « escadres, a-t-il dit, ne sont pas prêtes à faire campagne. Les « plans de mobilisation n'existent pas. Les problèmes straté- « giques que nous pourrions avoir à affronter demain ne sont « pas résolus. » L'*Imperial Defence Committee*, dans son rapport du mois de juillet dernier, fut obligé de reconnaître dans une certaine mesure l'exactitude de ces accusations, et ordonna la création d'un service de renseignements à l'amirauté, d'une école de guerre navale à Portsmouth, et d'un bureau de mobilisation, ces trois organes ressortissant au Conseil supérieur présidé par le premier lord de l'Amirauté. Il essaya ensuite d'ébaucher un plan d'organisation des forces navales des colonies autonomes, de concert avec les délégués de ces colonies. Tout ce qu'il put obtenir, c'est que les colonies adopteraient pour leurs unités navales les types de la mère-patrie. Mais l'Australie et le Canada entendent posséder en propre leurs flottes dites « nationales » par opposition aux flottes impériales. Le Canada veut avoir une escadre dans le Pacifique, et une autre dans l'Atlantique. Seule, la Nouvelle-Zélande consent à donner un croiseur qui sera le vaisseau-amiral de l'escadre des mers de Chine. « Le résultat de la Conférence, a « dit M. Asquith aux Communes, est que l'autonomie complète « des *Dominions* sera maintenue, mais que dans le cas où ces « Dominions *désireraient* coopérer à la défense de l'Empire « dans un moment de réel danger, leurs forces réunies pour- « raient rapidement constituer une armée impériale homo- « gène. » Que ce système compliqué puisse donner de bons résultats en pays britannique, alors qu'ailleurs il serait cer-

tainement voué à l'insuccès, c'est ce qui n'est pas impossible, mais reste à prouver par l'expérience. Il ne semble pas cependant que la défense de l'empire colonial anglais soit ainsi assurée dans de bonnes conditions. Et pourtant il faut songer que le Canada est pour les Etats-Unis une proie autrement tentante que la Martinique ou la Guadeloupe, et que malgré la cordialité actuelle de ses rapports avec la grande République, le Royaume-Uni pourrait redouter certaines éventualités, le jour où il serait engagé dans un conflit européen. La conclusion que nous tirerons de tout ceci est que dans le domaine maritime il reste beaucoup à faire aux Anglais, non seulement au point de vue des constructions neuves, mais à celui de l'organisation et de la préparation à la guerre.

Des observations analogues s'appliquent à notre armée de terre. On tromperait l'opinion publique si on lui laissait croire qu'un très fort accroissement du budget de la guerre, peut-être même un gros emprunt pour dépenses militaires, ne sera pas nécessaire à brève échéance. Déjà les crédits de 1910 sont en augmentation de 72 millions sur les précédents, et s'élèvent à un total de 871 millions. Une partie de ces dépenses supplémentaires, que M. Doumer appelle inéluctables, le sont en effet, mais sont aussi profondément déplorables. Ce sont celles qui résultent automatiquement de l'application du service de deux ans qui, en cinq années d'exercice, nous aura déjà coûté 44 millions. Une autre catégorie de dépenses sont tellement impérieuses qu'on ne saurait s'y soustraire sans danger. C'est d'abord le renforcement de notre artillerie de campagne qui nécessite une augmentation de 15 millions en tant qu'entretien des nouvelles batteries créées, puis les dépenses d'achat de chevaux, de matériel et d'approvisionnement, d'édification de casernes, bâtiments et magasins divers, qui ne sont inscrites que pour 12 millions en 1910, mais qui réclament une somme globale de 59 millions.

Peut-on espérer en rester là? Croit-on par exemple avoir richement doté l'artillerie? Ce serait oublier que la nouvelle loi ne nous donne que 120 canons de campagne par corps d'armée au lieu de 144 en Allemagne, et qu'elle réduit si fort l'effectif de paix des batteries que l'instruction de la troupe s'en trouve compromise. Si on voulait la faire dans des conditions satisfaisantes, il faudrait augmenter dans des proportions considérables les munitions allouées pour les écoles à feu, et surtout débarrasser cette arme compliquée de toutes les corvées imposées par les directions et les arsenaux, ce qui ne serait possible qu'en faisant largement appel à la main-d'œuvre

civile : d'où forte dépense. Enfin la continuation de l'effort commencé pour donner à notre armée des mitrailleuses et de nouveaux canons de montagne augmente encore les dépenses en perspective, pour le seul chapitre de l'artillerie.

Les autres armes ont également des exigences qui veulent être satisfaites. Il faut prévoir dans un avenir prochain le remplacement de notre fusil d'infanterie par un fusil automatique et la transformation de l'équipement de nos fantassins qui est tout à fait mauvais. Si on ne veut pas que le service de deux ans tue la cavalerie, il faut encourager dans cette arme les engagements volontaires à long terme et les rengagements par de fortes primes, ainsi qu'on a commencé à le faire. Enfin la brièveté du service impose à toutes les armes une instruction de plus en plus intensive et des moyens adéquats. Nous devons donc entrer résolûment dans la voie où les Allemands nous ont précédés, en multipliant les grands camps d'instruction qui sont encore si rares en France, alors qu'on a calculé que si on juxtaposait tous ceux d'Allemagne, on couvrirait la superficie du royaume de Wurtemberg! N'oublions pas non plus tous les frais qu'entraînent les inventions scientifiques utiles à l'armée, automobiles, ballons dirigeables, aéroplanes, téléphones, télégraphes sans fil : en toutes ces branches notre outillage est lamentablement arriéré. Ajoutons-y la création projetée d'une armée algérienne, suivant le vœu de M. Messimy, ou d'une armée noire, suivant celui du colonel Mangin, et nous aurons un aperçu général, mais très suggestif, des sacrifices pécuniaires qui s'imposent à nous si nous voulons nous mettre à la hauteur des progrès réalisés par nos voisins, et pallier dans la mesure du possible ces deux terribles causes de faiblesse que sont pour nous le service de deux ans et une natalité décroissante.

*
* *

Le jour où leur flotte, en matériel, effectifs, organisation et préparation à la guerre ne laissera plus rien à désirer, si les Anglais nous offrent par surcroît 200.000 hommes pour former l'aile gauche de nos armées dans nos départements du Nord ou éventuellement sur le territoire belge, ce renfort sera le bienvenu. Mais d'ici là, ne les sollicitons pas de disperser leurs efforts! Pour le moment un corps de débarquement d'une cinquantaine de mille hommes, utilisé comme il a été dit ici même il y a quelques années [1], nous suffirait. Et si malgré ces

[1] Voir dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 1er octobre 1905 : Un nouveau danger pour la neutralité belge, par Jean de Plamont.

50.000 hommes il y a encore disproportion numérique entre nos forces de terre et celles des Allemands, c'est aux Russes que nous devons demander de rétablir l'équilibre, aux Russes qui, à l'inverse des Anglais, devraient se consacrer uniquement à la réfection de leur armée de terre, et ne pas se laisser gagner par la folie contagieuse des *Dreadnought* ! Puissent-ils employer leur acier à des chemins de fer stratégiques plutôt qu'à des cuirassés !

Et de même, tant que nous n'aurons pas consenti pour nos troupes de terre tous les sacrifices énumérés ci-dessus, les Anglais ne seront pas fondés à nous réclamer des escadres pour coopérer avec eux dans la mer du Nord. La plus sûre façon de rendre inefficace l'action de notre flotte serait de lui assigner deux théâtres d'opérations, un dans la Manche et l'autre dans la Méditerranée. La Manche et la mer du Nord doivent être réservées aux seules flottes anglaises qui doivent suffire à assurer la maîtrise de ces deux mers. En admettant même que leur surveillance des côtes françaises ne soit pas assez rigoureuse, peu nous importe que quelques bâtiments allemands viennent les insulter et envoyer quelques obus dans nos ports. Ces entreprises coûteront peut-être plus cher qu'elles ne vaudront à leurs auteurs, parce qu'outre nos batteries de côte nous avons des torpilleurs et des sous-marins, qui seront conduits autrement que ceux des Espagnols et des Russes à Santiago et à Port-Arthur. Quant à la fameuse invasion du Cotentin il n'y a plus guère chez nous que les députés du département de la Manche pour s'en occuper. En réalité tous nos bâtiments de haut bord devraient être concentrés dans la Méditerranée où ils pourront faire belle et utile besogne, sans qu'il soit besoin de demander aux Anglais d'augmenter leur escadre de Malte. Avec les points d'appui de Gibraltar, Toulon, Ajaccio, Malte et Bizerte, les forces navales de France et d'Angleterre seront déjà maîtresses de la Méditerranée occidentale. Elles devront l'être le plus rapidement possible de la Méditerranée orientale. Notre première tâche sera donc d'écraser dès le début la flotte autrichienne, ou tout au moins de la forcer à s'enfermer à Pola ou à Cattaro, et de faire disparaître du bassin méditerranéen les pavillons autrichien et allemand. Ce résultat sera d'autant plus important à obtenir *tout de suite* que ce sera le plus sûr moyen d'orienter dans le sens désirable les résolutions de l'Italie. Il serait en effet bien imprudent de compter trop exclusivement sur les sympathies du peuple italien pour la France et l'Angleterre. Ces sympathies sont réelles, mais qui pourrait affirmer qu'elles résisteraient à des

revers éprouvés par la Triple Entente? Il semble bien que, dans ce grand conflit, l'Italie cherchera d'abord à gagner du temps pour se ranger définitivement du côté du plus fort. Mais alors même que nous subirions un échec en Lorraine, la domination de la Méditerranée par les escadres anglo-françaises serait de nature à la faire réfléchir. Ce contre-coup d'opérations navales rondement menées dans l'Adriatique se ferait d'ailleurs immédiatement sentir dans tout l'Orient balkanique. Le blocus de Cattaro mettrait en feu le Monténégro et la Serbie, et la perspective de Constantinople à la merci de nos coups ne serait pas sans influencer l'attitude de la Turquie. Il n'y a pas jusqu'à la Bulgarie et la Roumanie qui n'éprouveraient ainsi l'effet de notre puissance.

Ce serait vraiment pour notre marine un rôle assez beau, plus utile assurément que celui qui consisterait à s'éparpiller pour protéger nos côtes de la Manche ou de l'Océan, et maintenir la communication entre l'Algérie et la Mère-Patrie. Ce rôle est d'ailleurs proportionné à sa taille. Pour le remplir avec succès, elle n'a nul besoin de reconquérir le second rang parmi les marines du monde, elle n'a qu'à conserver celui qu'elle occupe actuellement, et c'est pourquoi le programme de l'amiral Boué de Lapeyrère, quelque modeste qu'il soit, nous paraît répondre aux exigences du moment.

JACQUES DOROBANTZ.

LA FORCE AUTRICHIENNE

LE REICHSRAT RÉGLEMENTÉ
LA MAJORITÉ SLAVE ET LES POLONAIS
LES TCHÈQUES ET LA QUESTION DES LANGUES

Plus encore que les apports de quelques publicistes qui ont observé la réalité habsbourgeoise sur place, la leçon journalière des faits qui se succèdent et se précipitent en Europe centrale et orientale dissipe enfin les deux erreurs hier encore trop répandues dans le public français : l'Autriche-Hongrie pour toujours feudataire de l'Empire allemand ; l'Autriche-Hongrie prête à se disloquer le jour où disparaîtra l'empereur-roi François-Joseph, qui règne sur elle depuis 1848.

Envisagée de l'extérieur, l'Autriche-Hongrie devient depuis peu, ou plus exactement redevient, un des acteurs principaux de la politique européenne. Sans doute, comme auparavant, le Habsbourg collabore intimement avec le Hohenzollern ; mais il reparaît vraiment Habsbourg, fier de sa gloire passée, conscient de sa puissance, de l'avenir possible. De l'expression désormais célèbre « fidèle second » un mot reste juste : « fidèle » ; un mot ne l'est plus : « second ». Vienne entend traiter avec Berlin d'égal à égal.

On devine le rôle important que joue en cette évolution l'archiduc-héritier François-Ferdinand. Son règne sera-t-il glorieux ou tragiquement triste ? Sera-t-il notre ennemi ou nous sera-t-il favorable ? Par quels moyens s'efforcera-t-il d'atteindre les buts qu'on entrevoit déjà comme siens ? Mystère. Mais on sait bien qu'il n'a pas l'âme d'un subordonné. C'est maintenant l'aurore du nouveau règne ; l'attitude de l'Autriche-Hongrie est déjà tout autre.

Il en est de même dans la politique intérieure de la monarchie habsbourgeoise. L'esprit d'initiative et de résolution que révèlent les hardies brutalités extérieures — chemin de fer de Mitrowitza, puis crise bosniaque et conflit avec la Serbie puis la Russie — se retrouve dans les innovations et les difficultés intérieures : crise hongroise dont la phase aiguë correspond au ministère Fejervary ; introduction du suffrage universel en Autriche en vue d'obtenir une majorité moins divisée par les animosités nationales et plus disciplinée ; nouvelle crise hongroise qui aboutit actuellement à la formation du ministère Khuen Hedervary et qui pourrait peut-être se compliquer un

jour d'une question yougo-slave posée à propos de l'organisation des provinces annexées de Bosnie et d'Herzégovine.

Comme on l'a toujours fait en cette revue, continuons à observer les faits austro-hongrois, sinon sans un intérêt passionné, du moins sans parti pris, sans préjugés, et cherchons à comprendre les forces multiples qui se heurtent à l'intérieur des frontières habsbourgeoises, mais qui, tant bien que mal, collaborent et ne peuvent que continuer à collaborer dans l'imposant ensemble austro-hongrois, — vaste mécanisme aux rouages mal assortis, qui grince en fonctionnant, mais qui continue à fonctionner et subsiste.

Nous parlerons successivement de l'Autriche, de la Hongrie, de l'Autriche-Hongrie dans ses rapports nouveaux avec les Yougo-Slaves devenus plus nombreux sur son territoire agrandi.

Et d'abord l'Autriche.

***

Le 18 décembre dernier, à la fin d'une séance de 86 heures, sur l'initiative d'un Slovène, M. Krek, et sur la proposition d'un Tchèque, M. Karel Kramarj, le Reichsrat de Vienne — foule anarchique rappelant ces anciennes assemblées hongroise et polonaise où les majorités, à moins de recourir à la violence, étaient impuissantes — a été règlementé [1] : il est devenu une Chambre moderne. La majorité, qui a adopté la motion Kramarj et transformé le Reichsrat, a du même coup amélioré et fortifié le groupement de « pays » que nous nommons Autriche.

Il est donc capital de noter qui a voté pour la motion Kramarj et qui a voté contre :

Ont voté pour :

— Les chrétiens-sociaux, bien entendu, c'est-à-dire cette puissante droite démocratique des Allemands d'Autriche, qui est essentiellement dynastique, « noire et jaune », et qui aspire à la « grande Autriche ».

— Les Tchèques moins les radicaux, les Slaves du sud, les vieux Ruthènes et les Polonais, c'est-à-dire la très grande majorité des Slaves, qui ont d'ailleurs voulu et imposé la motion.

— Les socialistes démocrates, désireux de voir la machine législative fonctionner et faire des lois sociales.

---

[1] Voir H. Hanich : Nouvelle phase dans la vie parlementaire en Autriche. (*Quest. Dipl. et Col.*, n° 311).

— Les Italiens et les Roumains, ces derniers à peu près constamment ministériels.

Ont voté contre :

— Les pangermanistes et tous les Allemands radicaux et libéraux.

— Les radicaux tchèques.

— Les Ruthènes ukrainophiles.

Ainsi toute la gauche allemande a voté contre la motion réglementant le Reichsrat, tandis que les Slaves ont formé l'élément le plus important de la majorité. C'est là un point capital qu'il sera bon de se rappeler toutes les fois où les Slaves seront accusés d'être en Autriche des perturbateurs, des conspirateurs, des antidynastiques. Les Slaves souffrent des nombreuses injustices encore subsistantes dans l'Autriche où ils vivent et où — étant donnée l'Europe actuelle — ils ne peuvent pas ne pas vivre. Mosaïque de nationalités, qui habitent des territoires accolés, mêlés d'une part à ceux des Allemands et, d'autre part, à ceux des Magyars, nationalités qui d'année en années éveillent et prennent conscience de la solidarité slave, les Slaves n'ont pas encore en Autriche la part de soleil à laquelle ils ont droit : ils la réclament; ils se plaignent. Comme l'un d'eux, M. Patçak, alors président du club jeune-tchèque, l'a courageusement dit à l'empereur-roi : « Quand on souffre, on crie! » Mais quand il devient indispensable de doter le grand mécanisme d'ensemble d'un rouage essentiel, ce sont les Slaves qui indiquent ce qu'il y a à faire; ce sont eux qui font la plus grande partie du travail. Quels gens s'efforcent alors de tout entraver, comme s'ils voulaient empêcher l'Autriche de devenir indépendante et forte? Lisez la *Neue Freie Presse* de décembre dernier : vous verrez comment, au moment de l'action, à l'heure où tombent les masques, la *Neue Freie Presse* est d'accord avec les feuilles pangermanistes.

***

On voit que lors du vote capital relatif au règlement du Reichsrat la classification ne s'est pas faite Slaves contre Allemands : majorité et minorité sont également panachées.

La fameuse majorité slave de deux voix, théoriquement rendue possible par la loi du 16 janvier 1907 sur le suffrage universel[1], ne s'est toujours pas constituée. A sa formation il y a plusieurs obstacles.

---

[1] *Des monts de Bohême au golfe Persique* (Plon), p. 33.

Un certain nombre de circonscriptions slaves (32) ont été conquises par des socialistes démocrates. Mais il n'y a pas là un obstacle suffisant à la formation d'une majorité slave. En effet, sur les questions nationales, les socialistes des diverses nationalités se sont réservé, grâce encore à une initiative tchèque[1], une suffisante liberté. De plus et surtout, 50 circonscriptions allemandes ont été conquises par les socialistes. Donc, à tout prendre, l'existence au Reichsrat d'un parti socialiste, presque exclusivement préoccupé de questions sociales et très peu de questions nationales, favoriserait plutôt la constitution d'une majorité slave.

Plus grave est l'attitude des 25 députés ruthènes ukrainophiles[2] ennemis des Polonais : ils tentent d'obtenir contre eux l'aide des Allemands.

Mais voici l'obstacle capital : les Polonais eux-mêmes ne font pas bloc avec les autres Slaves. Sans doute ils sont irrités par la façon dont sont traités leurs compatriotes de Posen et par l'influence néfaste, pour les Polonais de Varsovie, que Berlin exerce à Saint-Pétersbourg ; nombre d'entre eux se sont, depuis quelques années, souvenus qu'ils sont des Slaves. Mais, — si les Slaves non russes (les Tchèques, les Yougo-Slaves, les Vieux Ruthènes, et parmi tous surtout M. Karel Kramarj) ont fait ce qui dépendait d'eux pour rapprocher les Russes et les Polonais, pour obtenir, sans porter atteinte à l'intégrité de l'Empire des tsars, la justice pour Varsovie, — les Polonais n'ont pas vu, depuis plusieurs années, faire à Saint-Pétersbourg un seul acte décisif, un seul geste favorable. Il y a plus : les Polonais de Galicie ont obtenu, à force de temps, de persévérance et d'habileté, l'autonomie de la Galicie ; ils y sont devenus les maîtres de tout ce qui est provincial ; ils y ont établi une sorte d'asile, de refuge sacré pour la langue et la civilisation polonaises. Ils craignent de perdre tout cela s'ils cessent d'accorder, en échange, au gouvernement viennois leurs voix au Reichsrat. D'où leur particularisme qui prend des airs de timidité et d'égoïsme : pendant toute la dernière crise du Reichsrat, déchaînée en décembre par l'obstruction des Tchèques exaspérés, les Polonais se sont efforcés de trouver un terrain d'entente entre les Tchèques et les Allemands ; ils ont été des conciliateurs, des Sabines pacifiques : ils n'ont pas collaboré avec les Slaves. Seul, le groupe des *Ludowcy*[3], ou

[1] *Des monts de Bohême au golfe Persique*, p. 13.
[2] *Id.*, p. 70 et suiv.
[3] *Des monts de Bohême*, p. 68.

populistes, guidé par M. Stapinski a, sans rompre avec le *Kolò*[1] polonais, fait un pas vers les Tchèques. Toute la question de l'avenir des Slaves dans la période actuelle tient dans ces deux questions : la Russie accordera-t-elle à la plus importante fraction de la nation polonaise les libertés que méritent des Européens aussi civilisés[2] ? les Polonais d'Autriche s'allieront-ils résolument aux autres Slaves d'Autriche ?[3] Si la Russie commençait, il est bien probable que les Polonais de Galicie s'enhardiraient. La façon d'agir de la Russie dispense-t-elle les Polonais de Galicie de se décider les premiers, ou même de se décider seuls ? Si l'acte galicien devait entraîner l'amélioration de la façon dont sont traités les Polonais du royaume, ce serait là une décisive raison d'évolutionner, d'agir ; ce résultat justifierait et au delà l'initiative prise et à prendre par les Polonais. Que penser du cas où l'initiative galicienne ne trouverait pas d'écho à Saint-Pétersbourg ? Certes, il faudrait alors que les Polonais de Galicie, après s'être bravement lancés dans la bagarre, fussent prêts à livrer bataille. Mais la crainte des batailles n'a jamais fait reculer le courage polonais. Avec l'alliance des Tchèques, des Yougo-Slaves et des Vieux-Ruthènes, la lutte ne serait point une lutte désespérée. Et puis, l'enjeu en vaudrait la peine : prendre, si la Russie refusait toujours d'entendre et de comprendre ses frères cadets, les autres peuples slaves, la direction du monde slave ! Plus d'un parmi les Slaves non russes et non polonais qui ont assisté aux conférences slaves de Prague (1908) et de Saint-Pétersbourg (1909) ont entrevu cette possibilité, comme un pis-aller certainement, mais néanmoins comme une solution qu'il faudrait peut-être envisager, un jour qui pourrait être prochain. Mais tout espoir est-il perdu de voir la Russie rénovée intellectuellement et moralement, relevée matériellement et militairement, reprendre à l'Orient des masses allemandes menaçantes son rôle modernisé et embelli de protecteur des nations slaves en danger ? Les Français ne peuvent le croire. Ils appellent de tous leurs vœux ce jour béni.

En tout cas, à Vienne, il existe dès maintenant au Reichsrath un noyau de la majorité slave d'Autriche que nous verrons presque sûrement se constituer un jour au parlement comme elle existe dans le pays. Elle se constituera, devrait-ce être par une péréquation électorale, par une diminution du nombre des

---

1 *Des monts de Bohême* p. 62 et suiv.

2 Roman Dmowski : *La question polonaise* (A. Colin).

3 A. Cheradame : *La question polonaise et l'équilibre européen ; lettre ouverte à Henryk Sienkiewicz* (*Le Petit Journal*, 2 février 1910).

petites circonscriptions allemandes et par une augmentation du nombre des circonscriptions slaves proportionnellement trop grandes. Ce noyau de la majorité slave est l'*Union slave*. Elle est formée par la plupart des députés tchèques, par les députés yougo-slaves et par les députés vieux-ruthènes.

***

En tout cela, les Tchèques ont joué un rôle des plus importants.

L'automne dernier, invoquant le droit de leur nationalité à subsister dans l'Empire là même où elle n'existe qu'à l'état de minorité (Basse-Autriche et Vienne où les Tchèques se disent 300.000 ; Haute-Autriche ; etc.), ils ont hautement protesté contre la fermeture des écoles privées de langue tchèque.

En décembre, ils enrayaient le Reichsrath, puis ils en prenaient la direction. La grande majorité d'entre eux renonçaient à l'arme de l'obstruction, qui leur avait parfois été si précieuse. Mais, du même coup, ils faisaient tomber une arme semblable de la main allemande, qui sait en faire un terrible et implacable usage.

Enfin, en janvier, la lutte tchèquo-allemande, slavo-allemande, a changé de théâtre : ce n'est plus Vienne et son Reichsrat, c'est Prague et sa Diète qui sont le champ clos. Là, les Allemands, qui sont en minorité, ont toujours l'arme de l'obstruction : on ne la leur enlèvera pas de si tôt.

La question essentielle qui est posée est celle des langues, — jusqu'ici, en Bohême, la quadrature du cercle.

En Bohême, les Allemands accepteraient que chaque majorité linguistique soit maîtresse chez elle : l'allemand serait la langue officielle de la Bohême du Nord ; le tchèque serait la langue officielle de presque tout le reste de la Bohême ; une petite région mixte serait seule officiellement bilingue.

Ainsi, disent les Allemands, un fonctionnaire de langue allemande ne serait dans un état d'infériorité en face d'un fonctionnaire de langue tchèque : le Tchèque sait l'allemand, l'Allemand ne sait pas le tchèque, langue difficile à apprendre. Si tout fonctionnaire doit, en Bohême, savoir les deux langues l'administration va y être accaparée, monopolisée par le Tchèque, par l'esprit tchèque.

Au contraire, les Tchèques demandent que tout le royaume de Bohême soit officiellement bilingue. Ils parlent de droit d'Etat, du droit du royaume de Saint Venceslas — c'est-à-dire de l'Etat tel qu'il était sous Charles IV de Luxembourg, qui plaça le royaume sous la protection de Saint-Venceolas.

Nous ne sommes guère enclins, en France, à attacher une grande importance aux droits d'Etat, aux droits historiques; ce n'est pas là, nous semble-t-il, que réside le droit, mais bien dans l'aspiration des masses populaires dirigées par la volonté consciente et persistante des élites qui sont avec elles en communion d'idées et de sentiments. Nous ne sommes pas seuls à penser ainsi. Le poète tchèque Machar a rallié dans ses *Tristium Vindobona* les vieux parchemins et le droit historique « qu'ont rongé les souris ». M. Forjt, ancien ministre du commerce d'Autriche, et M. Kramarj, chacun dans une brochure retentissante, ont mis en avant le droit de la nation tchèque, autrement fait pour être compris de nous. MM. Massaryk et Drjtina, les deux députés réalistes professeurs à l'université de Prague, ont plus exclusivement insisté sur cette notion : développez la nation, disent-ils; forte, prospère, rayonnante, ses droits couronneront ses efforts. N'importe. Il ne faudrait pas que, nous Français, nous oubliions que les Tchèques habitent en Europe centrale, parmi les masses allemandes, et ont affaire à Vienne. Voilà la raison profonde de l'acharnement que les vieux Tchèques, les radicaux nationalistes, les socialistes nationalistes et nombre de jeunes Tchèques, parmi lesquels aussi MM. Kramarj et Forjt, mettent à défendre le droit historique de la Bohême et à déclarer le royaume « un et indivisible, comme on disait en France sous la Première République. Les Tchèques vivent dans une région du monde où on n'a des chances d'être compris par les puissants, où on n'est autorisé par eux à discuter que si on parle leur langage : le droit historique fait partie de ce langage, mais non pas le droit des nationalités — qui sont la révolution et la France. Le droit historique est pour les Tchèques une égide protectrice : ils serait imprudent de la jeter déjà au loin comme une arme trop vieille. S'en servir, invoquer le droit d'Etat, en même temps que le droit de leur nationalité à la vie, à son épanouissement, est peut-être illogique : c'est politique. Comme Bossuet parlant de la liberté humaine et de la prescience divine, ils tiennent fermement des deux bouts de la chaîne; peu importe qu'on n'aperçoive pas les chaînons intermédiaires. Dans la vie, encore plus qu'en philosophie, cela est tout naturel. Le droit d'Etat, c'est le passé : ils le montrent à ceux qui sont tournés vers le passé. Le droit de la nation tchèque, c'est l'avenir en élaboration : plus l'avenir se réalisera, plus il deviendra possible de parler du droit de la nation. Peut-être alors cette nation aura-t-elle un plus vaste territoire, presque tout le quadrilatère de Bohême. Il ne faut pas oublier que la Bohême, germanisée de-

puis la bataille de la Montagne blanche, au début de la guerre de Trente ans et du XVIIe siècle (1620), paraissait encore au milieu du XIXe siècle être toute allemande. C'est alors que Viollet-le-Duc, y séjournant, ne se douta pas qu'il était en pays slave[1]. En soixante ans, le merveilleux éveil de la nation tchèque a produit déjà de splendides résultats. Le vernis germanique s'est écaillé, il est tombé par larges plaques. Peut-être les lézardes et les effondrements n'ont-ils pas fini de se produire dans cette partie du monde germanique. Les Tchèques en sont convaincus et poursuivent hardiment la lutte, lançant vers le nord leurs ouvriers, groupant dans des *besedas*, ou cercles tchèques, leur minorité d'avant-garde et les défendant, créant dans la zone actuellement litigieuse, grâce à la belle institution de la *Matice Skolska*, ou mère des écoles, des écoles de la langue tchèque qui gardent ou gagnent les enfants, les hommes de demain.

Les Tchèques veulent que toute la Bohême reste sous le régime neutre du bilinguisme officiel, afin que l'avenir ne soit pas entravé, faussé ; que l'évolution naturelle, quelle qu'elle soit, puisse s'accomplir. Je me souviens de telle usine bohême de la vallée allemande de l'Eger, près de Carlsbad, que j'ai étudiée il y a une douzaine d'années : tous les ouvriers parlaient l'allemand, et l'allemand seulement : mais presque tous leurs noms étaient slaves. Quelles forces du passé dorment encore en ces têtes peu conscientes ? Est-ce le passé mort ? L'éveil est-il proche ? Nous le verrons : il vaut la peine que le jeu soit joué ; que les dés ne soient pas pipés par le découpage de la Bohême en circonscriptions linguistiques précoces.

Enfin il existe encore un argument tchèque qui devrait tout autant peser à Vienne qu'à Prague. La Bohême septentrionale n'est pas seulement de langue allemande. Une bonne partie de la bourgeoisie y est aussi allemande de cœur[2]. Toute la vie économique est orientée vers le nord. Les Monts métalliques et les Monts des géants, troués de tunnels, ne font plus barrière. De Reichenberg, d'Aussig, on va au théâtre, non à Prague, où il existe pourtant un bon théâtre allemand, mais à Dresde. On sait que la Prusse a eu des visées sur une partie de la Bohême allemande : sous Frédéric II, après Sadowa, époque où, sans les efforts désespérés de Bismark, qui pensait déjà à l'alliance

---

[1] « Les Allemands sont conservateurs à Prague comme ailleurs... » On remarque à Prague « les défauts généraux de vieilles villes allemandes ». Viollet-le-Duc. *Lettres d'Allemagne*, 1856.

[2] Au suffrage universel, aux élections de 1907, on a vu, au contraire, que les masses ne sont guère pangermanistes. (*Des monts de Bohême...*, p. 43.)

autrichienne, l'annexion aurait eu lieu ; on raconte que certain projet est actuellement caressé par certains hommes d'Etat pour le jour où l'Autriche marcherait sur Belgrade et Salonique. Les Tchèques se tournent vers Vienne. Ils supplient l'Autriche de ne pas jalonner par une limite linguistique une frontière future. Là encore les Tchèques sont-ils des ennemis de l'Autriche ou des loyalistes avisés progressistes et beaux lutteurs?

***

Si, après ces rapides coups d'œil jetés sur l'Autriche de 1910, il faut formuler une conclusion, elle doit être celle-ci :

L'Autriche sort du *statu quo*, de la stagnation, de l'incohérence organisée par Schmerling et les hommes d'Etat de son école ou d'écoles analogues. Elle tend à ne plus être le fief d'une minorité allemande et le vassal de son grand voisin du Nord. Les Slaves d'Autriche, — s'ils savent s'entendre, laisser aux Allemands d'Autriche la large place qui leur est due, être des politiques à la fois résolus et habiles, — ont l'avenir presque déjà ouvert devant eux. L'Autriche a commencé — par la loi du suffrage universel en 1907 et par la réglementation du Reichsrat à la fin de 1909 — à se réorganiser, à discipliner et peut-être à rendre convergentes ses forces vigoureuses mais complexes et diverses. L'ère nouvelle sera celle d'une Autriche qui compte, qui peut prétendre à beaucoup et dans l'ensemble habsbourgeois et en Europe.

Dans cet ensemble habsbourgeois, que veut l'Autriche et que veut l'Etat associé, la Hongrie ?

En Europe et dans les régions entamées qu'habitent les Yougo-Slaves, que fait et que tente l'Autriche-Hongrie ?

René Henry.

LES ÉLECTIONS ANGLAISES

Les élections anglaises viennent de prendre fin après une période électorale extrêmement violente et passionnée, et l'on peut porter aujourd'hui un jugement sur le résultat définitif du scrutin. Les prévisions générales ont en somme été confirmées : les conservateurs gagnent plus de cent sièges, sans pourtant emporter la majorité. Examinons les motifs qui ont amené cette victoire relative des unionistes et la nouvelle situation qu'elle crée au parti libéral. A l'ancienne Chambre composée de 168 unionistes, 373 libéraux, 48 travaillistes et 84 nationalistes succède une nouvelle Chambre qui comprend 274 libéraux, 273 unionistes, 41 travaillistes et 82 Irlandais. On voit que la balance des partis est complètement modifiée. Alors que les élections de 1906 avaient donné aux libéraux une majorité qu'ils n'avaient jamais connue depuis l'année 1832 et qui leur assurait le pouvoir sur tous les autres partis réunis, le scrutin de 1910 donne un nombre de voix presque égal aux unionistes et aux libéraux, et ces derniers ne pourront gouverner qu'avec l'appoint des voix socialistes et irlandaises. A quoi donc est dû cet échec moral du gouvernement ? D'abord, il faut bien le reconnaître, au fait qu'une majorité aussi considérable ne peut se maintenir éternellement au pouvoir et qu'elle porte en elle-même un principe de mort : ensuite à ce que le budget de M. Lloyd George lèse de très nombreux intérêts, non seulement ceux de grands propriétaires terriens, mais encore ceux de cette petite bourgeoisie qui joue un rôle s important dans les élections.

C'est un fait également à noter que les succès des conservateurs ont été beaucoup plus importants dans les campagnes que dans les villes et les comtés. Alors que les résultats à Londres et dans les grandes agglomérations urbaines ont été au-dessous de leurs espérances, dans les bourgs et les campagnes, au contraire, ils ont dépassé de beaucoup leurs calculs. On en trouve la raison dans l'attachement plus profond qu'on ne croyait des habitants du comté aux propriétaires terriens, dans le respect presque féodal du villageois et du paysan pour

le landlord. Il faut y ajouter aussi la peur du chômage au cas où le budget de M. Lloyd George viendrait à être voté, les riches propriétaires ayant déclaré qu'ils se verraient alors obligés de vendre leurs propriétés et de licencier tout leur personnel.

Il est aussi certain que les idées du protectionnisme, du Tariff Reform, ont fait de grands progrès depuis quelques mois. Alors qu'au début la lutte portait sur une question constitutionnelle, les pouvoirs de la Chambre des lords, elle s'est transformée en une lutte économique. On a voté bien plutôt pour ou contre le protectionnisme ou le libre échange que pour ou contre la réforme de la Chambre haute.

Les conservateurs ont soutenu que, puisqu'il fallait absolument 500 millions d'impôts nouveaux, mieux valait les prendre à l'étranger qu'aux citoyens anglais, et qu'on obtiendrait ce résultat en établissant le Tariff Reform. « Tax the stranger, not the bread », taxer l'étranger et non le pain, tel a été leur cri de guerre : il faut reconnaître que le protectionnisme a remporté des succès importants dans la dernière consultation électorale et qu'il finira en peu d'années par s'imposer à la majorité du pays. Si, d'autre part, nous considérons la situation géographique des partis, nous voyons que le centre et le sud de l'Angleterre sont en majorité favorables aux unionistes, tandis que les villes industrielles du Nord, le pays de Galles et l'Ecosse restent fidèles au libre échange et au libéralisme. Quant à l'Irlande, elle est aujourd'hui divisée en deux partis, d'importance numérique fort inégale : les nationalistes au nombre de 70, qui suivent la direction de M. Redmond et sont favorables à l'alliance avec les libéraux, et les indépendants qui ont pour chef M. O'Brien et qui votent contre le ministère. En ce qui concerne les députés, on remarque que presque tous les hommes politiques célèbres ou simplement connus sont réélus, à l'exception toutefois de M. Pease, le whip du parti libéral ; il faut signaler aussi l'élection, à une très grosse majorité, de l'amiral Beresford qui jouera certainement un rôle considérable dans la nouvelle assemblée, étant donnée sa compétence incontestée pour les questions navales.

Et maintenant que nous avons analysé la composition des partis dans la nouvelle Chambre des communes, quelle sera la situation du gouvernement libéral? Il est certain que les élections constituent pour le ministère un échec moral important ; le gouvernement comptait que le pays consulté renverrait une très forte majorité ministérielle, et le parti libéral sort fortement diminué de la lutte. Le ministère se voit obligé, s'il

veut conserver le pouvoir, de s'appuyer sur les travaillistes et même sur les Irlandais; dès lors il est leur prisonnier. Les travaillistes réclameront sans doute l'entrée d'un des leurs dans le ministère; quant aux nationalistes Irlandais ils demanderont comme gage de leur concours un parlement autonome pour leur pays et voici que la fameuse question du Home Rule réapparaît, le Home Rule qui précipita jadis la chute de Gladstone et du parti libéral et qui, après plus de vingt ans, va devenir une question capitale pour l'Angleterre et singulièrement difficile à résoudre pour le gouvernement actuel. Il risque, s'il l'accorde, de soulever une grande partie de l'Angleterre contre lui, et s'il refuse, de tomber sous la coalition des unionistes et des Irlandais. En attendant, d'autres préoccupations hantent l'esprit des libéraux. Ils auront deux grandes questions à résoudre : d'abord celle du budget, relativement facile, car ils auront une majorité certaine grâce aux voix des travaillistes; ensuite celle beaucoup plus compliquée de la Chambre des lords.

Si en effet tout le monde aujourd'hui, même les conservateurs, est unanime à reconnaître que la réforme de la Chambre haute s'impose, tout le monde n'est pas d'accord sur la nature et la portée de cette réforme. Certains membres du ministère, les plus avancés, comme MM. Lloyd George et Winston Churchill notamment, sont d'avis d'enlever tout droit de veto à la Chambre des lords, et de décider que dorénavant tout bill voté deux fois de suite par la Chambre des communes aura force de loi : ce serait réduire la Chambre des lords à une véritable chambre d'enregistrement, l'annihiler en somme complètement et revenir au système universellement condamné d'une chambre unique. D'autres membres du ministère, plus modérés, comme M. Grey et M. Asquith, inclineraient vers une solution moins intransigeante, par exemple une modification dans le mode de recrutement de la haute assemblée : on substituerait au principe de l'hérédité, condamné par tous les libéraux, celui de l'élection, et on transformerait la haute assemblée en une espèce de sénat comme dans les principaux pays constitutionnels d'Europe. D'autres enfin parlent de la création de deux ou trois cents pairs libéraux, de façon à modifier la majorité de la Chambre des lords. On le voit, si on est d'accord sur le principe d'une réforme, on ne l'est guère pour le moment sur les moyens de réformer. Il faut aussi remarquer que le pays est encore attaché à ses anciennes traditions et que la campagne contre les lords a été beaucoup moins populaire qu'on ne croyait tout d'abord; ce qui rendra la solution du

problème très compliquée et nous promet des débats passionnants dans la nouvelle assemblée.

Une autre question que le gouvernement aura à cœur de résoudre est celle de la défense maritime qui, elle aussi, a joué un certain rôle dans les dernières élections. Comme les conservateurs ont accusé les libéraux de négliger les intérêts militaires de l'Angleterre, il est certain que le ministère Asquith voudra porter tous ses efforts vers la défense nationale, et en particulier vers la construction de nouveaux vaisseaux de guerre; il continuera la politique inaugurée avec succès par le ministre de la Guerre, M. Haldane. On voit que l'avenir est gros de nuages pour le parti libéral et que la situation politique est plus compliquée que jamais.

Les élections de 1910 n'ont donc pas marqué une solution dans la grande lutte entre l'Angleterre traditionnaliste et l'Angleterre démocratique, mais une simple trève. On prévoit de nouvelles élections dans un avenir peu lointain, et la lutte reprendra bientôt plus vive et plus ardente que jamais.

ARTHUR KANN.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE[1]

L'Ouest-Africain anglais.

Jusqu'à présent, nous avons vu l'Angleterre établie sur tout le flanc oriental de l'Afrique, jalonnant de ses possessions les rivages de la mer Rouge et de l'océan Indien. Nous avons vu que du Cap au Caire, sauf dans la colonie de l'Est-Africain allemand, la route appartient à la Grande-Bretagne. Mais là ne se bornent point les domaines qui, dans le partage de l'Afrique, sont échus de gré ou de force à cette puissance. Lorsque le chemin qui conduisait aux Indes ne passait pas par la Méditerranée et Suez mais contournait le continent noir par le Sud, il fallait des haltes, des escales où les vaisseaux pourraient trouver une sécurité relative et des approvisionnements. L'Angleterre n'eut garde d'oublier de donner à ses navigateurs les points d'appui qui leur étaient nécessaires. Elle avait établi toute une série de stations sur les rivages occidentaux du continent noir, stations qui devaient servir par la suite de base à un édifice colonial Ouest-Africain. Aussi, à l'heure actuelle, la Grande-Bretagne possède-t-elle dans ces parages cinq colonies couvrant à peu près une surface de 1.243.470 kilomètres carrés; ce sont : le Northern-Nigeria Protectorate et la Southern-Nigeria (comprenant le Southern-Nigeria Protectorate et la colonie de Lagos), qui encadrent les débouchés du Niger et vont nourir au Soudan et aux rives du Tchad, la colonie de la Gold-Coast, avec les territoires des Ashantis et le protectorat des Northern Territories, la Sierra Leone et son protectorat, enfin la Gambia et son protectorat. Ainsi qu'il est aisé de le constater par cette énumération, toutes ces possessions sont doublées d'un protectorat qui n'est autre que l'hinterland, autrefois en faveur, c'est-à-dire le foisonnement réel ou fictif des anciens comptoirs. Ce domaine important ne forme pas un bloc; il a fallu tenir compte des droits déjà acquis par d'autres puissances, et en particulier par la France. Ces colonies sont séparées les unes des autres, sauf les deux Nigeria; elles ont chacune leur histoire, leur administration, leurs ressources propres. C'est ce que nous allons essayer d'analyser brièvement.

---

[1] V. les nos des *Quest. Dipl. et Col.* des 16 avril, 1er juillet, 1er août 1908 et 1er mars, 16 mai, 1er septembre, 1er octobre, 16 novembre et 1er décembre 1909.

1° Nigeria.

Cette importante région comprend la totalité de la sphère d'influence anglaise dont les frontières ont été fixées par les traités anglo-allemands de 1885-1886-1893 et par les conventions anglo-françaises de 1889-1890-1898 et 1904. Elle est délimitée à l'heure actuelle par le Kamerun allemand à l'Est et par le Dahomey et le Soudan français à l'Ouest et au Nord. Les origines de ce domaine peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

Il y a une cinquantaine d'années, quelques négociants anglais avaient fondé des établissements commerciaux à l'embouchure du Niger. De leur côté, des comptoirs français s'installaient dans les mêmes régions. Dès lors, une concurrence acharnée s'établit, compromettant les bénéfices et le développement des maisons anglaises. Celles-ci [1] proposèrent alors aux Français d'acheter leurs comptoirs. A cette époque, la France, engagée dans l'expédition du Tonkin, n'osa pas se lancer dans une nouvelle aventure dont elle ne prévoyait pas les conséquences ou, si elle les prévoyait, y attachait à la légère une importance par trop minime. Le gouvernement français [2] n'intervint donc pas pour appuyer nos commerçants et le marché fut conclu. Nous abandonnions les bouches du Niger.

La conférence de Berlin, qui se réunit quelques mois plus tard, reconnut à l'Angleterre des droits sur cette partie de l'Afrique, en décidant toutefois que la navigation et le commerce y seraient entièrement libres.

L'année suivante (1886), la Royal Niger Company recevait une charte lui cédant les territoires devenus officiellement anglais. Diverses tentatives, faites peu après par la nouvelle société pour agrandir son domaine et conjurer les deux périls allemand et français à l'Est et au Nord ne furent couronnées que d'un succès relatif. Mais la diplomatie anglaise veillait. En 1890, elle nous faisait signer un traité de délimitation. Ignorant les faits et gestes de la compagnie, sans contrôler les dires intéressés de certains de ses agents, nous engageâmes l'avenir les yeux fermés. La mission Toutée, en 1895, le prouva surabondamment. L'Angleterre triomphait donc encore une fois ; la voie du Tchad, en venant du Moyen-Niger, nous était coupée ; en 1906 seulement, par la convention du 29 mai, consé-

[1] Les maisons anglaises s'étaient réunies en 1879 et avaient formé une société appelée United African Company, au capital de 5 millions. En 1881, cette compagnie changeait de nom, s'appelait United African National Company et porta son capital à 25 millions. Ce fut cette société qui, par la suite, obtint la charte.

[2] Le commandant Mattei, qui connaissait parfaitement le pays, plaida, sans succès malheureusement, la cause des établissements français.

quence de l'accord de 1904, nous avons pu recouvrer un passage précaire.

Du côté de l'Est, avec l'Allemagne; la délimitation fut virtuellement faite en 1893.

Ainsi, grâce à une appréciation défectueuse de notre part, des efforts de la nouvelle compagnie et des résultats obtenus par elle, l'Angleterre s'était adjugé un des plus importants domaines de l'Ouest-Africain.

Pendant ce temps, la Compagnie étendait ses affaires commerciales; s'appuyant sur les droits qu'elle disait implicitement compris dans sa charte, elle établit un véritable monopole, en dépit des conventions stipulées à l'Acte de Berlin. Des réclamations continuelles se produisirent de la part des commerçants étrangers et même anglais, qui voyaient que des entraves nombreuses étaient opposées à leur action.

Aussi, le but principal que se proposait l'Angleterre en créant la Compagnie à charte étant atteint, il n'y avait plus d'inconvénients à retirer à cette société ses privilèges politiques et administratifs. C'est ce qui fut fait le 27 juillet 1900. Moyennant une indemnité de 21 millions, la Compagnie perdait ses droits politiques et ne conservait que des attributions commerciales.

Quelques passages du discours prononcé au Parlement britannique par le Chancelier de l'Echiquier, sir Michael Hicks Beach, à cette occasion, montrent d'une manière évidente l'intention que l'on avait eue en créant la Royal Niger Company : « On peut dire, d'une manière générale, que la Compagnie a « fondé un vaste empire s'étendant sur la partie la plus riche « de l'Afrique équatoriale... C'est grâce à son œuvre que nous « avons conservé, pour notre commerce et pour nos intérêts « la grande artère du Niger... » Voilà donc ce que voulaient les Anglais et ce qu'ils ont obtenu par leur constance et leur habileté coutumières; mais le Chancelier de l'Echiquier fait trop d'honneur à la Compagnie, en lui attribuant tout le mérite de cette victoire. La diplomatie anglaise a, dans bien des cas, été plus active et plus perspicace que la Compagnie elle-même.

La Royal Niger Company n'avait pas sous son administration toute la région comprise sous le nom de Nigeria. La contrée côtière, située entre la colonie du Lagos et le fleuve Forcados, d'une part, et entre le fleuve Brass et le Kamerun de l'autre, avait été, en 1897, placée sous la juridiction consulaire, en dehors de toute action de la Compagnie. En 1891, ces territoires furent réorganisés et administrés par un commissaire

impérial. Peu après, ils prenaient le nom de Niger Coast Protectorate (Protectorat des Côtes du Niger). En 1897, on adjoignit à ce nouveau protectorat le Benin et les contrées du fleuve Cross. Enfin en 1900, le Protectorat s'étendit jusqu'au bassin du Tchad. En 1906, nouvelle répartition, l'ancienne colonie du Lagos y est incorporée.

L'origine de cette dernière colonie, qui fait actuellement partie de la Southern Nigeria, remonte au traité de 1852, passé entre le roi de ce pays et l'Angleterre, au sujet de la traite des noirs. Ce roi s'était engagé à abolir l'esclavage dans son Etat, à l'ouvrir au commerce européen et à y admettre des missions religieuses. Il ne put tenir ses engagements et, sous prétexte de protéger ses nationaux, l'Angleterre substitua à son protectorat une souveraineté effective. Le roi Docémo dut signer, le 6 août 1861, un traité par lequel, en échange d'une pension de 25.000 francs, il s'engageait à céder aux Anglais la lagune et l'île de Lagos et ses droits sur les pays d'alentour. En 1862, les établissements de Lagos furent annexés à la colonie de Sierra Leone, et en 1874, placés sous l'autorité du Gouverneur général de la Côte-d'Or (Gold Coast) qui l'administrait d'Accra. Ce n'est qu'en 1886 que le Lagos fut créé colonie de la couronne. Enfin, depuis le 11 février 1906, il a été incorporé à la Southern Nigeria.

A l'heure présente, depuis la réorganisation dernière, la Nigeria est donc divisée en deux grandes colonies, la Southern et la Northern Nigeria. La première comprend toute la région côtière, depuis le Dahomey jusqu'au Kamerun allemand. La seconde se compose de la contrée s'étendant au Nord de la précédente et limitée au Soudan français par les frontières indiquées dans la convention anglo-française de mai 1906.

a) *Southern Nigeria.*

La Southern Nigeria a été, pour les facilités de l'administration, divisée en trois provinces : les provinces de l'Ouest (Lagos ancien), du Centre et de l'Est. C'est à Lagos que réside le Gouverneur de la colonie qui est assisté par un conseil exécutif et par un conseil législatif ; ce dernier composé de 13 membres dont 8 fonctionnaires et 5 nommés en dehors de l'administration.

A Lagos se trouvent également la Haute Cour et la portion principale du régiment de la Southern Nigeria. Ce régiment comprend 1.883 hommes et 63 officiers européens. Il est de plus encadré par 34 sous-officiers anglais et 3 officiers indigènes. Ce corps possède quelques canons Maxims. Pour assurer

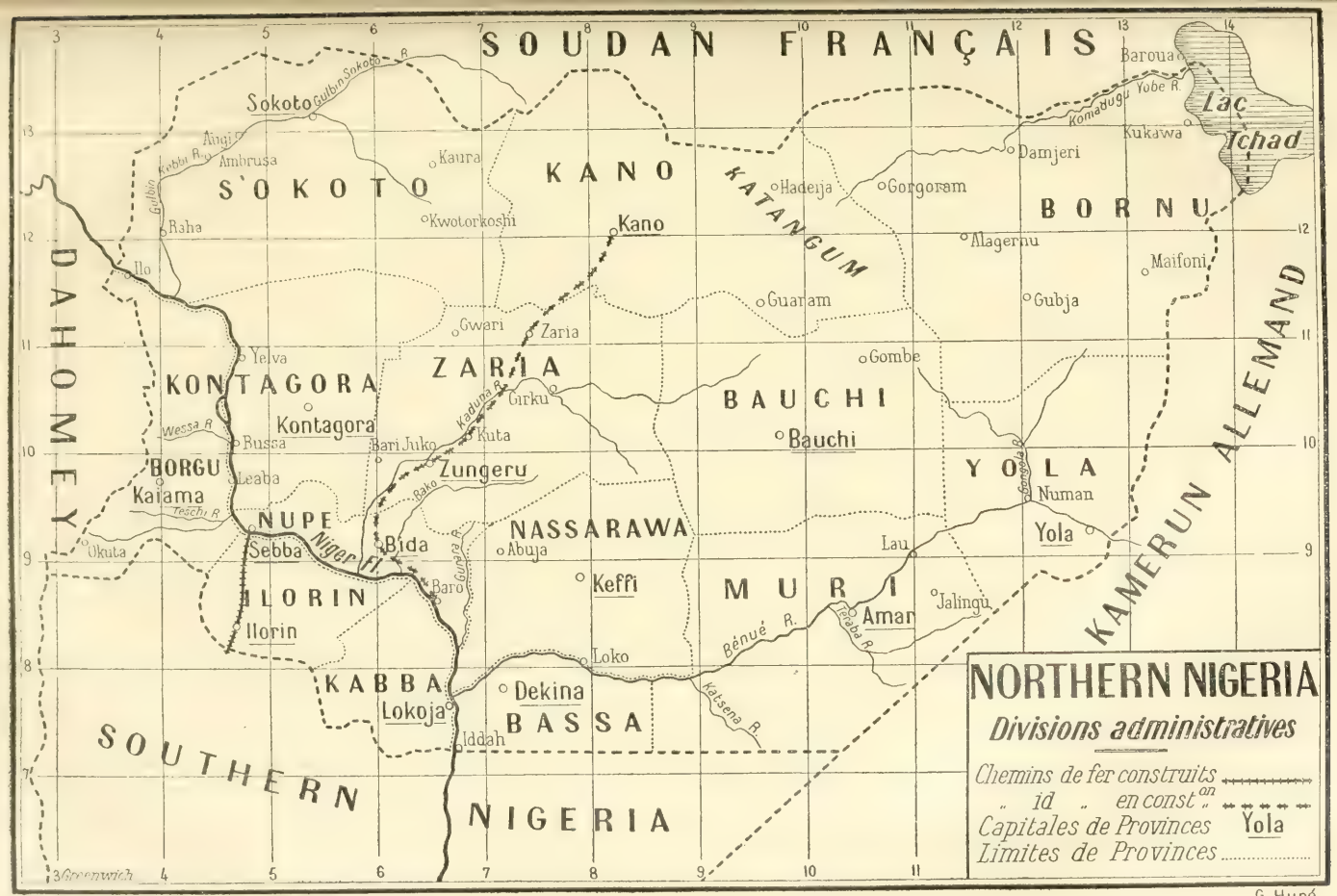

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.*

G. Huré.

la sécurité, un corps de police d'un millier d'hommes a été constitué et est commandé par 9 officiers européens.

La surface de la colonie représente environ 193.000 kilomètres carrés. Sa population est évaluée à 6.000.000 d'habitants, autant qu'un calcul de cette nature peut être exact à l'heure actuelle. Elle est formée de diverses peuplades dont les principales sont les Yoruba, les Ibo, les Hausa, etc. Une des grosses difficultés que rencontre l'administration est de se faire comprendre des indigènes et de les comprendre, tant est grande la diversité et le nombre de leurs langages. Aussi a-t-on institué des examens spéciaux, de façon à forcer les fonctionnaires coloniaux des différentes classes à pouvoir communiquer directement avec les indigènes. Bien que pour le Southern Nigeria les examens portent sur six dialectes différents.

Autrefois, l'instruction était exclusivement entre les mains des missionnaires. Mais, depuis quelques années, le gouvernement s'est occupé de la question et a créé des écoles primaires et secondaires où sont employés 77 instituteurs. A Bonny a été fondée une école supérieure dont les frais d'entretien sont payés par une subvention de l'Etat, par des souscriptions faites par les chefs de tribus et par des contributions des maisons commerciales. Citons encore une école de grammaire à Lagos et une école supérieure à Calabar. En 1906, existaient dans la colonie : 40 écoles du gouvernement et 73 établissements de missionnaires subventionnés recevant à peu près 12.000 élèves. La dépense de l'Etat se montait à cette époque à un peu plus de 400.000 francs.

Les religions sont très nombreuses en Southern Nigeria. Quoique le mahométanisme y soit fort répandu, bien des tribus sont encore vouées au fétichisme le plus grossier, qui affecte différentes formes, de peuplade à peuplade, et souvent de village à village. Ce champ d'action a tenté plusieurs communautés religieuses qui y ont envoyé des missionnaires. Quatre sociétés catholiques françaises y ont fondé des établissements qui sont prospères et possèdent de nombreuses écoles ou stations de propagande.

Grâce aux fleuves et rivières qui sillonnent le pays, grâce aussi aux lagunes qui doublent les rivages de la mer d'un chemin par eau presque ininterrompu, les relations entre les différents centres de la colonie sont relativement faciles. Mais ce qui est malaisé c'est d'aborder de la mer à la côte. En effet, une barre très mauvaise intercepte souvent les relations et empêche les débarquements. Les principaux ports[1], assez nom-

[1] Les principaux ports de la colonie sont : Lagos, Wari, Burutu, Forcados, Sapele, Akassa, Brass, Degama, Bonny, Opobo, Egwanga et Calabar.

breux, ne sont pas facilement abordables. Bien que des bateaux légers et construits de manière à franchir la barre viennent chercher passagers et voyageurs en rade, il arrive souvent que ceux-ci ne parviennent pas toujours sans encombre ni sans péril au point de relâche. A Lagos de grands travaux ont été exécutés. On y entretient, en particulier, un chenal creusé par une drague puissante de façon à permettre aux paquebots d'accoster au port même. Cependant, la permanence des communications n'est pas assurée, malgré tous les sacrifices que le gouvernement s'est imposés. Il y aurait intérêt à remédier à cet état de choses, car la colonie est vaste, très productive et de plus elle sert de lieu de transit aux marchandises venant de la Northern Nigeria. Un gros trafic est donc à prévoir, trafic qui ne pourra se développer aisément, tant que l'obstacle que nous signalons existera à l'entrée ou à la sortie.

Les principales richesses de la colonie sont jusqu'à présent les produits naturels du sol. L'huile de palme et les amandes forment le fond des exportations et ont fourni en 1907 pour 2.972.252 livres sterling sur un total de 4.202.704 livres sterling. Cependant, et c'est là le défaut de la colonie qui, comme toutes ses voisines de la côte de Guinée, est un pays de monoculture, il suffit que la récolte des palmiers soit mauvaise pour que le chiffre commercial baisse dans des proportions considérables. Aussi, afin d'atténuer ces à-coups souvent désastreux, les Anglais se sont-ils efforcés d'introduire dans la contrée de nouvelles cultures et de les favoriser de tout leur pouvoir. Ils ont d'abord porté leur attention sur les forêts, très nombreuses, qui couvrent des espaces immenses. Grâce aux essences riches qu'elles possèdent, en particulier l'acajou, on est parvenu à créer un mouvement d'exportation d'une certaine ampleur et d'une stabilité assurée (69.246 livres sterling en 1907). Différentes espèces d'arbres à caoutchouc et de lianes sont également exploitées et donnent des résultats très appréciables, près de 300.000 livres sterling en moyenne. Des mesures spéciales ont été prises pour éviter la dévastation des forêts à ce point de vue et pour favoriser les plantations. De même, le tabac, le maïs, le cacao, sont des cultures que le gouvernement propage et dont les produits sont déjà très appréciés. Enfin le coton a été l'objet de soins tout particuliers et son exportation devient de jour en jour plus importante[1]. Afin de faciliter le transport de toutes ces marchandises et en particulier des billes d'acajou et d'autres bois précieux, on a intro-

[1] En ce qui concerne le coton, sa culture s'en propage rapidement ainsi que l'indique le nombre des balles exportées : 3.310 en 1905, 8.267 en 1906, 17.891 en 1907.

duit, il y a quelques années, des machines de traction légère sur route qui remplacent avantageusement l'ancien système de roulage, très long et très onéreux.

L'industrie est peu développée : elle consiste principalement en petits ateliers où quelques ouvriers travaillent à décortiquer le coton, ou à tisser des étoffes grossières qui servent aux gens du pays, ou à confectionner des canots. Cependant les recherches minières ont permis de constater l'existence de quelques gisements de manganèse, de plomb argentifère, de lignite et d'étain. Mais jusqu'à présent, l'exploitation n'est pour ainsi dire pas commencée.

Le mouvement commercial de la Southern Nigéria est déjà relativement considérable et se chiffre par plus de 175 millions de francs. Le tableau suivant indique le chiffre des transactions en livres sterling :

	1903	1904	1905	1906	1907
Importations..	2.128.000	2.371.000	2.492.000	3.148.268	3.438.907
Exportations..	1.356.000	2.635.000	2.553.000	3.151.417	4.202.704

Ainsi qu'on peut en juger, le mouvement augmente d'une façon ininterrompue, les exportations étant toujours supérieures aux importations. Ces dernières comprennent surtout les étoffes de coton sous toutes leurs formes, des liqueurs, des instruments aratoires, du tabac et du matériel de chemin de fer (pour le Lagos). Quant aux exportations qui comportent des produits agricoles, nous en avons parlé plus haut en énumérant les cultures de la colonie.

Naturellement, c'est l'Angleterre qui profite le plus de ces transactions de marchandises, dont 60 % viennent d'Angleterre ou y sont expédiées. Du reste, le tonnage des vaisseaux anglais abordant les côtes de la Southern Nigeria est des plus importants et représente les trois quarts environ du tonnage général (506.107 tonnes sur un total de 712.584 tonnes en 1907).

Malgré cette situation en somme prospère, la colonie a une dette de 2 millions de livres sterling qui provient des frais occasionnés par l'installation première et aussi de la construction du chemin de fer de la colonie de Lagos, qui est maintenant incorporée à la Southern Nigeria.

Mais il n'y a pas là de quoi s'alarmer, la situation financière est excellente, ainsi que l'indique le tableau suivant :

	1903	1904	1905	1906	1907
			livres sterling		
Dépenses.	757.453	863.917	998.564	1.056.290	1.217.337
Recettes..	804.702	960.484	951.748	1.064.417	1.459.554

Ce tableau nécessite quelques commentaires. Les douanes forment la principale source de revenus : 885.858 livres sterling en 1906 sur une recette totale de 1.064.417 livres sterling et 1.178.193 livres sterling en 1907 sur une recette totale de 1.459.554 livres sterling. D'autre part, le chemin de fer de Lagos, dont nous parlerons plus loin, donne déjà une recette de 148.235 livres sterling (pour 1907) au budget.

Quant aux principales dépenses, elles ont pour but de payer les services administratifs en 1907, 84.586 livres sterling), l'entretien du régiment de la Southern Nigeria et des volontaires (102.372 livres sterling), les travaux et constructions maritimes (175.892 livres sterling), les travaux publics (185.514 livres sterling), enfin le chemin de fer (74.997 livres sterling). On doit y ajouter la contribution annuelle que la colonie donne à la Northern Nigeria, puisque celle-ci sert de lieu de transit obligé aux marchandises venant du Nord. Cette contribution variable est passée de 33.060 livres sterling en 1901 à 60.000 livres sterling en 1906. Somme toute, la colonie équilibre largement son budget et au 1er janvier 1908 elle avait réalisé une économie disponible de 632.338 livres sterling.

Nous avons dit plus haut que de nombreux fleuves et rivières, sans compter les lagunes, donnaient à la colonie de précieux moyens de communication. Mais si on se trouve en présence de tronçons navigables très considérables, il a fallu réunir ces voies par des canaux creusés dans la dune, afin d'en assurer la liaison, en un mot, il était nécessaire de créer un réseau aussi complet que possible. C'est ce que les Anglais sont en train de réaliser en y consacrant des sommes importantes chaque année. Puis il a fallu prévoir tout un service maritime et fluvial, assuré par de nombreux bâtiments, les uns destinés à assurer le maintien des communications, les autres employés pour transporter aux ports d'embarquement les marchandises venues de l'intérieur. C'est ainsi qu'on a été amené à créer une véritable flottille, dont les éléments sont variables suivant le but en vue duquel ils ont été construits. D'autre part, on a dû constituer de petits arsenaux ou plutôt des établissements pour la construction et les réparations de ce matériel. Il est aisé de comprendre dans ces conditions que le budget maritime soit relativement élevé. En ce qui concerne les autres moyens de communication, le gouvernement s'est efforcé de faire des routes dont la confection est facile, grâce à de nombreuses mines de latérite, dont les pierres servent à former le macadam. De plus, des télégraphes assez nombreux, qui comprennent près de 2.000 kilomètres de lignes, mettent en relations les différents

centres. Enfin un chemin de fer part de Lagos, se dirigeant vers le Niger.

Cette voie a été construite dans les conditions suivantes : Dès que le Lagos fut érigé en colonie indépendante, c'est-à-dire dès 1886, la question d'un chemin de fer fut soulevée. Pendant quelques années les études traînèrent en longueur, les propositions étaient faiblement appuyées. Les Européens qui habitaient la colonie, soit par apathie, soit par raison d'économie, s'opposaient à la création des voies ferrées. Même parmi les indigènes, surtout ceux d'Abéokuta (ville de plus de 150.000 âmes), l'idée d'une voie ferrée n'était pas accueillie favorablement. Cet état dura jusqu'en 1894. Cependant il avait été convenu, surtout à l'instigation des Chambres de Commerce de Liverpool et de Manchester, que la question serait sérieusement étudiée. M. Shelford avait été chargé d'une mission à ce sujet.

Enfin, en 1895, le ministre des Colonies autorisa la construction d'un premier tronçon jusqu'à Otta, en partant de l'île d'Iddo, réunie à l'île de Lagos par un grand pont. Plus tard, la ligne fut poussée près d'Abéokuta, qu'elle dessert à l'aide d'un embranchement de 2 kilomètres et demi. En 1901, elle atteignait Ibadan, ville des plus importantes et comptant plus de 200.000 habitants. Depuis cette époque, la construction s'est poursuivie d'abord jusqu'à Oshgbo, où le rail arrivait en 1907, puis jusqu'à Illorin dans la Northern Nigeria et enfin jusqu'à Jebba, sur le Niger. Le chemin de fer est exploité maintenant sur une longueur de 250 kilomètres. Les recettes dans ce pays fertile et bien peuplé ont été dès les premières années satisfaisantes ; non seulement elles payent les dépenses d'exploitation, mais elles laissent un bénéfice de près de 74.000 livres sterling.

La Southern Nigeria est, en résumé, une colonie dont la situation présente est prospère et dont l'avenir semble assuré. Malgré son climat insalubre, qui ne permet pas à l'Européen de s'y livrer aux rudes travaux manuels, la mise en valeur peut se développer à cause d'une main-d'œuvre relativement abondante pour une région africaine. D'autre part, il est à remarquer que la plupart des indigènes sont ou étaient des agriculteurs ; autrefois, et particulièrement aux environs d'Abéokuta et dans l'Yoruba, il se faisait un grand commerce de coton. C'est ainsi qu'en 1869, il fut exporté à peu près 2 millions de francs de coton. Puis devant la concurrence américaine, devant l'impossibilité de faire parvenir à la côte les produits récoltés dans l'intérieur, dans des conditions peu onéreuses, la culture périclita et, en 1879, l'exportation tombait à

10.000 francs. Le café subit les mêmes vicissitudes. Aussi, les indigènes découragés ne cultivèrent plus ces plantes que pour leur propre usage.

Tous les efforts tendent en ce moment à redonner partout le goût des cultures anciennement prospères et qui ont les plus grandes chances de réussir par suite des facilités de communication plus perfectionnées. Les Anglais ne négligent rien pour atteindre ce but et les derniers renseignements reçus indiquent que le succès de leurs efforts est d'ores et déjà certain. En considérant les résultats obtenus, on se prend à songer mélancoliquement à nos fautes passées, et aux circonstances qui nous ont conduits à abandonner ces régions si fertiles.

b) *Northern Nigeria.*

La Northern Nigeria est cet énorme territoire compris : au Nord du parallèle d'Idda, sur le Niger et au Nord de l'ancienne colonie du Lagos, à l'Est du Dahomey français, au Sud du Soudan français dont les frontières ont été à nouveau fixées, du Niger au lac Tchad, par la convention du 29 mai 1906. Les limites septentrionales de la Nigeria avaient été déterminées dans des conditions telles qu'il ne nous était guère possible d'atteindre le grand lac africain en venant de l'Est sans passer en territoire anglais. Les premières conventions signées à ce sujet, faites à la hâte sans renseignements précis ni contrôlés, ne nous laissaient aucun point d'eau ; les relations entre le Soudan et le territoire du Tchad étaient impossibles. Une saine appréciation des faits et des droits ont permis de se rendre compte du préjudice qui nous était causé, préjudice auquel par légèreté nous avions consenti et qui fut réparé en partie par la convention de 1906.

A l'Ouest, la frontière entre la Nigeria et le Cameroun a été déterminée par une commission anglo-allemande, dont les travaux ont abouti au traité de 1893.

En résumé, la Northern Nigeria comprend le bassin du Niger d'Illo à Idda, presque tout celui de la Benué, et la partie occidentale du lac Tchad. Cette région, dont la surface est de 641.000 kilomètres carrés environ (c'est-à-dire plus grande que la France) est divisée pour l'administration en seize provinces, chacune dirigée par un résident, secondé par plusieurs adjoints.

En principe, les Anglais ont laissé le gouvernement nominal aux anciens émirs. Mais ceux qui se montrèrent hostiles au nouveau régime établi furent destitués et remplacés par de nouveaux chefs, élus par leur peuple et choisis dans la même dynastie. Les provinces sont à leur tour décentralisées en divi-

sions administratives, de façon à faciliter l'exercice du pouvoir et à surveiller de plus près les indigènes, ce qui n'est pas tâche aisée dans un pays encore si pauvre en moyens de communication.

Les indigènes, en effet, sont encore loin d'être complètement pacifiés. Leur fanatisme se réveille volontiers à la voix de ces madhis, venus on ne sait d'où, et qui, par des prédications, produisent parfois des soulèvements importants. C'est ainsi qu'en 1906 cinq madhis furent cause de révoltes qui nécessitèrent une répression énergique. Dans le Sokoto surtout, les désordres furent graves, et les appréhensions qu'elles firent naître étaient fondées puisque, au début, les troupes anglaises éprouvèrent de sanglants échecs. Ces mouvements sont du reste grandement facilités par les Arabes venus de Tripoli, qui importent en quantité armes et munitions.

Une des grandes causes de mécontentement parmi les indigènes a été l'abolition de l'esclavage. Dès 1900, en effet, une loi fut promulguée qui, sans interdire l'esclavage domestique d'une façon absolue, déclarait que tous les enfants nés après le 1er avril 1901 seraient libres. De plus les marchés étaient supprimés et tout trafic ou transfert d'esclaves était prohibé. Malgré ces mesures, des caravanes pénètrent encore en Nigeria, venant de l'Adamaoua allemand. Sans doute, on s'oppose le plus possible à leur passage ; mais dans un pays aussi vaste, l'action policière est quelquefois vaine. Tous les esclaves enlevés à ces honteux trafiquants sont immédiatement libérés ; certains cantonnements leur sont assignés, où ils trouvent du travail et de la nourriture. Rien qu'en 1906, 918 esclaves furent ainsi délivrés et près de la moitié vinrent chercher asile dans les centres que le gouvernement local mettait à leur disposition.

La loi de 1900, bien que procédant par extinction, a causé un grand émoi dans le pays, car elle bouleversait les mœurs et empêchait bon nombre d'indigènes de s'enrichir en faisant le trafic de la chair humaine. La main-d'œuvre d'autre part, obtenue à si bon compte, allait se raréfier ou devenir plus onéreuse. Bref, les habitants se trouvaient, dans un avenir prochain, dans la nécessité de travailler eux-mêmes. On comprend que les madhis, prêchant la guerre sainte, aient été facilement écoutés ; le terrain était tout préparé pour la rébellion.

Le centre de l'administration civile et militaire, d'abord à Lokoja, a été tranféré à Zungeru, ville située à environ douze kilomètres de la Kaduna, affluent de gauche du Niger et qui est reliée par un tramway à Bari-Juko, point d'où il est aisé,

en toute saison, d'atteindre le grand fleuve par la voie d'eau.

L'administration de la justice est assurée de la façon suivante : Tout en haut de l'échelon une cour suprême composée de juges nommés par le haut commissaire, dans les conditions édictées par les décrets royaux ; dans chaque province est installée une cour provinciale formée du résident et de ses adjoints, et un certain nombre de justices de paix destinées à réprimer les délits peu importants ou à juger les différends de peu de valeur. Dans les localités habitées par les musulmans et dans lesquelles il se trouve des chefs et des conseillers, des tribunaux indigènes ont été établis. Enfin, parmi les tribus encore vouées au paganisme, des tribunaux spéciaux sont créés avec juridiction limitée ; mais cette dernière institution est encore peu répandue. En somme, il existe trois échelons de la justice de paix à la cour suprême et quelques tribunaux d'exception, destinés à juger les causes entre indigènes suivant leurs coutumes et leur religion.

Le gouvernement n'a pu, jusqu'à présent s'occuper de la question scolaire. L'instruction est donnée dans quelques établissements fondés par les trois sociétés protestantes qui ont envoyé des missionnaires dans la Nigeria, ou dans les rares écoles musulmanes établies dans les centres importants. Mais aucune école n'est encore subventionnée, aussi leur situation est-elle précaire. Il est question de s'entendre avec les missions protestantes et en particulier avec la Church Missionary Society, afin d'organiser un système scolaire. Nous n'avons pas connaissance que le gouvernement ait pris de décision à ce sujet.

La force armée destinée à assurer la paix et l'ordre dans cette immense région est relativement importante, si on la compare aux effectifs coloniaux employés d'habitude, mais, malgré tout, elle est dans bien des cas insuffisante pour maintenir une population de 8.000.000 d'habitants toujours prêts à la révolte. Elle comprend trois compagnies d'infanterie montée, deux bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie avec 106 officiers, et 72 sous-officiers européens et 3.142 hommes. Quant à la police, elle est composée de 1.150 hommes encadrés par 30 officiers européens. L'entretien de ces différents éléments est extrêmement onéreux, il exige plus de 5.000.000 de francs par an, c'est-à-dire près de la moitié des recettes totales. C'est une très lourde charge qu'il n'est guère possible de réduire beaucoup pour le moment, car l'occupation est trop récente et les populations ne sont pas encore faites au joug qui leur est imposé.

Afin de réduire le plus possible le nombre des fonctionnaires

européens de second ordre, pour qui le climat est souvent nuisible sinon meurtrier, les Anglais ont fait venir des Indiens instruits en attendant que les indigènes aient pu recevoir l'instruction nécessaire pour remplir certains emplois. Cet essai a donné de bons résultats. Les indisponibilités se raréfient, le travail est plus productif et les dépenses sont moins considérables. Il est à remarquer du reste que les Anglais ont réduit le plus possible le nombre de leurs fonctionnaires. Pour la « Northern Nigeria » il n'y avait en 1907 que 475 fonctionnaires, 288 civils et 187 militaires. C'est relativement peu pour administrer un pays plus grand que la France.

Les ressources économiques de la contrée ont commencé à être évaluées et la mise en valeur est déjà amorcée sur plusieurs points. De grandes forêts, contenant en particulier de l'acajou, bordent une partie des rivières, surtout dans le bassin du Gurara. Malheureusement, le transport des billes n'est guère aisé et il faut les conduire par les moyens primitifs jusqu'au cours d'eau voisin, qui les entraîne dans son courant. Afin d'éviter une dilapidation considérable des richesses forestières, on a été obligé d'interdire l'exploitation des bois d'essence précieuse pour servir de combustible aux steamers. Il est même question de faire des réserves importantes.

Le coton sera sans doute dans l'avenir une des grandes cultures de la colonie. Le président de l'Association cotonnière anglaise, lors de la présentation d'une députation au premier ministre, s'exprima récemment à ce sujet dans ces termes : « Nous avons poursuivi nos enquêtes dans tout l'empire bri- « tannique et la seule place qui présente les plus grandes « chances de fournir les millions de balles de coton qui sont « nécessaires est la Northern Nigeria; nous sommes absolu- « ment convaincus que là seul réside le salut du Lancashire. » Cette opinion a certainement du poids, puisqu'elle est celle d'un homme qui n'avait aucun intérêt à découvrir l'eldorado du cotonnier dans la Northern Nigeria et qui, au contraire, aurait eu avantage à le trouver dans une partie de l'empire un peu plus civilisée; mais néanmoins il est permis d'estimer, avec le gouverneur de la colonie lui-même, que ces pronostics, s'ils ne sont pas exagérés, sont tout au moins prématurés. Sans doute, dans le royaume de Kano, les indigènes cultivent le coton depuis plus de mille ans, mais les conditions actuelles de main-d'œuvre, de voies de communication et bien d'autres considérations font que la prévision du président de l'Association cotonnière ne se réalisera pas de si tôt. Le coton pousse en Northern Nigeria, il est de bonne qualité; de là conclure que le

Lancashire sera sauvé par la Northern Nigeria, il y a sans doute un peu d'exagération.

Le caoutchouc est un des produits les plus communs dans la colonie ; mais déjà bien des forêts où poussaient les lianes ont été décimées. De plus les boules récoltées renferment beaucoup d'impuretés (écorce d'arbre, poussière, cailloux), aussi sont-elles peu appréciées sur le marché. Le gouvernement s'efforce d'introduire les espèces caoutchoutières d'arbres, hévéas dans les sols humides, céaras dans les endroits plus secs ; les résultats ne pourront être appréciés que dans quelques années.

D'autres produits agricoles, entre autres la gomme, les peaux et les plumes d'autruche, sont appelés à un assez grand développement.

Les richesses minérales de la Northern Nigeria se réduisent à deux minéraux : le sel exploité dans les environs de Muri et l'étain découvert en quantité importante à Naraguta. Les recherches faites jusqu'à présent ne permettent pas d'affirmer que d'autres mines ne seront pas découvertes. Du reste avec les moyens dont on dispose, l'exploitation de ces deux bassins suffit amplement pour le moment.

Le commerce est encore assez restreint. Cependant il se développe au fur et à mesure que les moyens de communication se multiplient. De nombreuses caravanes partant de Kano, l'un des plus vastes centres d'échange de la région, s'en vont à Salaga à l'Ouest, au Maroc, et à Tripoli, au Nord, au Tchad et au Wadaï à l'Est. Ces mouvements périodiques prennent d'autant plus d'ampleur que les routes sont plus sûres. D'autre part, les voies navigables sont de plus en plus utilisées et fournissent de précieux auxiliaires au mouvement commercial. Enfin les chemins de fer que l'on se propose de construire, en rendant les transports plus faciles, donneront une intensité plus grande aux transactions.

Il n'est guère possible d'évaluer d'une façon approchée les importations et exportations de la colonie, car il n'existe encore que très peu de postes de douanes et bien des marchandises échappent à leur rayon d'action. D'autre part la Northern Nigeria dépend au point de vue embarquement et débarquement de la Southern Nigeria qui occupe toute la façade maritime. Cette dernière colonie a bien établi un contrôle sur le Niger pour différencier les marchandises qui lui sont destinées de celles à destination ou en provenance de la Northern Nigeria ; mais ce contrôle est illusoire, car il ne s'applique pas à tous les ports et en particulier à Lagos et de plus bien des petits

bateaux passent de jour et de nuit, sur le Niger même, sans pouvoir être contrôlés. Cependant dans son dernier rapport, le gouverneur estime les importations en 1907 à 385.000 livres sterling.

Une des dificultés les plus sérieuses pour le commerce est la monnaie employée dans le pays qui n'a pas de valeur fixe. Le souci de l'administration est d'importer de grandes quantités de numéraire, et de le substituer à l'ancienne cowrie. Certains indigènes ont trouvé dans cette innovation une façon commode de s'enrichir; ils recouvrent d'une couche d'étain les pences et les font passer auprès des gens ignorants pour des shellings. Ce qui prouve que les faux-monnayeurs ne sont pas seulement l'apanage des pays civilisés.

Naturellement dans un pays aussi neuf, les finances ne sont pas prospères et l'équilibre budgétaire n'est pas toujours atteint. Bien que les recettes augmentent continuellement et dans de fortes proportions, elles n'arrivent pas à payer les dépenses. Le tableau ci-joint donne un aperçu du budget de la colonie en livres sterling.

	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908
Recettes.	67.009	103.737	154.026	185.545	217.087	213.005	485.000[1]
Dépenses	389.391	498.986	520.545	498.260	499.050	498.302	500.000[2]

Les principales sources de revenu sont les taxes et les licences qui produisent environ 90.000 livres sterling, les douanes, les contributions de la Southern Nigeria (70.000 livres sterling) et du Lagos (15.000 livres sterling). La différence est payée par une subvention de la métropole. Quant aux dépenses, elles résultent en majeure partie, ainsi que nous l'avons dit, de l'entretien de la force publique, qui absorbe une grande partie des recettes totales; des établissements de navigation et de la flotte; des travaux publics (construction de routes et de bâtiments administratifs).

Les voies de communication sont de deux sortes : les voies terrestres encore peu développées ; quelques routes, en partie politiques, un petit tramway de Zungeru à Bari-Juko et deux voies ferrées. La première étudiée sur un parcours de 640 kilomètres est destinée à relier Baro sur le Niger à Bida, Zungeru et Kano.

Afin d'en assurer l'exécution, un emprunt de 77.207 livres sterling a été fait à la Southern Nigeria. Les terrassements sont

[1] Estimation y compris la subvention de l'Etat.
[2] Estimation.

commencés depuis 1908, et l'on espère atteindre Zaria au milieu de 1910 (193 kilomètres). Le second chemin de fer pénètre dans la Northern Nigeria venant de Lagos. Il aboutit actuellement à Jebba sur le Niger. Les voies d'eau heureusement assez nombreuses, ce qui est rare en Afrique, sont sillonnées par de véritables flotilles, les unes appartenant à des sociétés, les autres construites par le gouvernement. Ces dernières se composaient en 1907 de 1 steamer à hélice, 7 vapeurs à roue arrière, 5 canots à vapeur, 1 pinasse à vapeur et 13 canots d'acier. Elles assurent à la fois les transports et la sécurité.

Afin d'utiliser les routes nouvellement créées et de diminuer dans la mesure du possible le portage humain, le gouvernement a fait venir des voitures du modèle employé aux Indes et a acheté un grand nombre de chevaux. Mais ceux-ci ont été en partie décimés par la maladie. Aussi le gouvernement a-t-il engagé des vétérinaires, des maréchaux-ferrants et des conducteurs indiens pour donner des soins à la cavalerie de ses voitures de transport et pour dresser les indigènes. Bref la question des communications faciles et rapides a attiré d'une façon particulière l'attention du gouvernement, mais l'organisation ne peut être que longue dans un pays aussi vaste où tout est à créer.

Quoique exploitée depuis très peu de temps, la Northern Nigeria paraît devoir posséder de sérieuses ressources. Sans doute il est difficile de se prononcer dès maintenant, mais on peut néanmoins affirmer que les perspectives sont belles et les résultats, déjà obtenus, encourageants. Aussi est-il bien regrettable que nos intérêts soient nuls ou à peu près dans ces régions. Nous avons lâché, il y a de cela quelques années, la proie pour une ombre de droits. Peut-être est-il encore temps, par une sage et réfléchie politique d'échanges, de faire rentrer dans notre sphère d'influence une terre que nous devrions posséder, au lieu de territoires lointains et inexploitables par nous et que tant d'autres désirent.

E. de Renty,

Capitaine d'infanterie, breveté.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La remise des lettres de créance du marquis di San Giuliano au président de la République.* — Le 7 février, le président de la République a reçu, en audience officielle, le marquis di San Giuliano, qui lui a remis les lettres du roi d'Italie l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie à Paris. Le ministre des Affaires étrangères assistait à la réception. En remettant ses lettres de créance, le marquis di San Giuliano a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous remettre les lettres par lesquelles S. M. le roi d'Italie, mon auguste souverain, m'accrédite auprès de vous en qualité de son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

S. M. le roi, son gouvernement et toute la nation italienne attachent le plus grand prix à cultiver et cimenter chaque jour davantage les relations cordiales, qui heureusement unissent les deux pays sur la base solide de l'estime et de la confiance réciproques.

Telle est la tâche qui m'est confiée : tâche agréable et facile, car elle répond entièrement aux sentiments des deux peuples, qu'aucun grand intérêt ne divise, et dont le même génie inspire les plus hautes manifestations de la pensée, de la littérature et de l'art.

Je sais que pour l'accomplissement de ma mission je trouverai auprès de vous et du gouvernement de la République le concours le plus entier.

L'accueil sympathique qui a été fait en France à ma nomination a profondément touché mon cœur, et c'est bien du fond de mon cœur que partent, monsieur le président, les vœux que je forme pour vous, ainsi que pour la prospérité et le bonheur de la France.

M. Fallières a répondu :

Monsieur l'ambassadeur,

C'est avec plaisir que je reçois de vos mains les lettres par lesquelles S. M. le roi d'Italie vous accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du président de la République française.

Je me félicite de vous avoir entendu parler en des termes heureux des relations cordiales qui unissent nos deux pays, et je tiens à vous en remercier.

La nation italienne et la nation française, dont les destinées se sont souvent confondues, n'ont-elles pas des origines communes? N'ont-elles pas puisé aux mêmes sources, pour marquer de l'empreinte propre au caractère de chacune d'elles, les productions de leur génie et concourir avec un succès égal au développement de la civilisation ?

Est-il besoin d'ajouter que tout vous rendra facile la tâche d'union et

de concorde que vous avez pour mission de remplir et pour laquelle le concours du président et du gouvernement de la République vous est complètement acquis ?

Je vous suis très reconnaissant des vœux que vous venez de formuler pour la France et pour le président de la République, et il m'est très agréable, monsieur l'ambassadeur, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

— *La délimitation turco-tunisienne.* — L'Agence Havas a publié, le 4 février, une dépêche de Constantinople annonçant qu'un accord serait intervenu entre la France et la Turquie, d'après lequel la détermination de la frontière entre la Tunisie et la Tripolitaine serait confiée à une Commission turco-tunisienne. Cette dépêche ayant donné lieu à de nombreux commentaires, le *Temps* a publié, à ce sujet, le 6 février, les réflexions suivantes que l'on peut considérer comme inspirées d'une source autorisée.

L'Agence Havas a publié avant-hier une note laconique relative à la délimitation de la Tunisie et de la Tripolitaine. Cette note a provoqué une certaine émotion. On y lisait, en effet, qu'il allait être procédé à cette délimitation par une commission turco-tunisienne. La France semblait donc exclue de l'opération, notre protectorat tunisien contesté, et un de nos confrères écrivait hier : « Cet accord reconnaît implicitement les « droits cependant bien hypothétiques de la Turquie sur la Tunisie. Il « nous dénie toute autorité pour intervenir dans les affaires tunisiennes. » S'il en eût été ainsi, la France se fût trouvée dans une posture inacceptable. Bien que l'accord ne soit pas ce qu'il aurait pu être, il ne présente point, fort heureusement, le caractère qu'on lui avait d'abord attribué.

Le premier point à retenir, c'est que la délimitation, jamais obtenue depuis vingt-neuf ans, est décidée à la suite d'une négociation entre la Porte et l'ambassade de France à Constantinople. Les Turcs seraient donc mal fondés à prétendre qu'ils ne reconnaissent pas notre situation dans la régence. S'ils ne l'eussent pas reconnue, ils auraient dû se refuser à toute négociation. C'est l'attitude qu'ils ont observée pendant près d'un tiers de siècle. En renonçant à cette attitude, ils s'obligent eux-mêmes à constater notre présence dans la régence ; ils admettent que nous « protégions » le bey ; ils s'inclinent devant la nécessité de passer par nous pour traiter avec lui.

Mais, dira-t-on, ce qu'ils donnent ainsi d'une main, ils le retirent de l'autre, puisque, aux termes mêmes de la note Havas, la commission de délimitation sera *turco-tunisienne*. Cela serait exact, si l'élément *tunisien* de la commission ne devait être en immense majorité, et peut-être en totalité, constitué par des officiers *français*. Ces officiers français, en vertu même du protectorat et de son organisation, sont au service du bey, dont le ministre de la guerre est, comme chacun sait, le général français commandant le corps d'occupation. Les pouvoirs de ces officiers seront tous contresignés par le résident général de France : sans quoi ces pouvoirs, qui seront communiqués aux Turcs, seraient nuls. De même les actes de délimitation et les protocoles d'enregistrement porteront la signature de M. Alapetite. Enfin la commission « turco-tunisienne » dont parlait la note Havas, et qui sera en réalité turco-française, sera vraisemblablement présidée par le délégué à la résidence générale, qui est un premier secrétaire d'ambassade français.

Il est donc injuste de dire que l'accord en vue de la délimitation « nous « dénie toute autorité pour intervenir dans les affaires tunisiennes ». La Turquie, en traitant de la délimitation de la frontière avec des officiers français, nommés par le résident français, présidés par un diplomate français, reconnaît, bon gré mal gré, notre position spéciale dans la régence. Est-ce à dire pourtant que cette reconnaissance implicite soit suffisante? Nous ne le pensons pas. La clarté vaut mieux que la réticence. Si la Turquie renonce à l'absurde affectation d'ignorer, seule de toutes les puissances, le protectorat français sur un pays qui lui a échappé en fait depuis le XVIe siècle, elle ne se diminuera pas en le déclarant nettement. Cette déclaration est d'ailleurs doublement indispensable pour des raisons que nous avons indiquées déjà, mais sur lesquelles il faut revenir.

La question de la délimitation n'est pas la seule qui se pose pratiquement : il y a celle aussi de la condition légale des Tunisiens en Turquie. L'article 6 du traité de Kassar Saïd porte que « les agents diplomatiques « et consulaires de France en pays étranger seront chargés de la protec- « tion des intérêts tunisiens et des nationaux de la régence ». Cet article 6 a été appliqué partout, — sauf en Turquie. Voilà vingt-neuf ans que nous tolérons — et cela est confondant — que les sujets tunisiens en territoire turc soient soumis aux tribunaux locaux et aux impôts de l'empire. Nous avons obtenu, il est vrai, que les passeports délivrés par le gouvernement tunisien fussent tenus pour valables; que le droit d'intervenir en faveur des Tunisiens fût reconnu à nos agents; que ces agents pussent assister aux opérations dont peuvent être l'objet les bateaux munis de papiers de bord tunisiens. Mais en droit, nous sommes au même point qu'en 1881, et en fait des Tunisiens ont été maintes fois victimes en Turquie de l'arbitraire des autorités.

Il y a enfin une dernière raison de dissiper cette équivoque : c'est que d'ici peu, quand on délimitera — et il faudra bien la délimiter — la frontière algéro-ottomane, ce n'est pas seulement la Tunisie, mais l'Algérie qui sera en cause. A pousser trop loin la complaisance dans la première affaire, nous risquons d'encourager la Porte à d'imprudentes exigences dans la seconde. Or, il y a certaines prétentions, qui, en durant trop, appellent des répliques décisives. Il nous paraît que la France et la Turquie ont également intérêt à éviter des difficultés de ce genre. Et c'est pourquoi nous espérons que l'ambassade de France à Constantinople, au lieu de se reposer sur les lauriers d'un accord acceptable, mais insuffisant, saura, par une fermeté clairvoyante et courtoise, préparer une plus durable entente.

— *La rentrée en France de M. Klobukowski.* — M. G. Trouillot, ministre des Colonies, a reçu, le 4 février, M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, arrivé la veille à Paris.

Allemagne. — *La réforme électorale en Prusse.* — La réforme électorale prussienne annoncée dans le dernier discours du Trône a été distribuée le 5 février aux membres de la Diète de Prusse. Voici les principales caractéristiques de ce projet. Le scrutin demeure public comme par le passé; les électeurs sont partagés en trois classes, suivant leur fortune, leur instruction, leur position et les services rendus à la chose publique. Désormais les milliardaires ne formeront plus une classe à part et il ne se présentera plus cette anomalie cho-

quante : un seul électeur représentant la première classe dans un quartier berlinois. L'influence de la fortune deviendra nulle et un milliardaire sera compté seulement comme millionnaire dans la répartition en trois classes calculée d'après la fortune globale du quartier Le suffrage devient direct, c'est-à-dire que les minorités de chaque quartier participeront au résultat final de l'élection, tandis que dans le mode actuel indirect la majorité du quartier avait seule une influence par son représentant sur le vote définitif; c'est là une amélioration évidente. Le projet de réforme accroît considérablement l'emprise de l'Etat sur les élections en accordant aux députés, aux officiers et aux fonctionnaires, appartenant par leur fortune à la troisième classe, le droit de voter dans la deuxième, ou dans la première s'ils appartiennent par leur fortune à la deuxième. Enfin tous les citoyens ayant accompli douze ans de service militaire (comme sous-officier) et possédant depuis cinq ans le droit d'être placés dans le service civil, tous les citoyens ayant accompli depuis quinze ans leur volontariat d'un an (qui suppose un examen d'études secondaires) passeront de droit de la troisième dans la deuxième classe.

Le projet est, comme on le voit, aussi prussien que possible; il favorise avant tout l'autorité de l'Etat en donnant des droits supérieurs à presque tous ceux qui en dépendent; il écarte le principe de l'égalité du vote et, tout en étant plus équitable, plus rationnel que l'ancien système, uniquement fondé sur la fortune, il constitue un barrage plus solide encore contre le flot des mécontents. Mais pour toutes ces raisons, il a provoqué une assez violente agitation dans les milieux libéraux et socialistes.

Norvège. — *La démission du cabinet norvégien. Le nouveau ministère.* — Le résultat des dernières élections au Storthing a déterminé le président du conseil de Norvège à remettre au roi la démission du cabinet dans le conseil d'Etat tenu hier.

Le roi a prié le président du Storthing, M. Konow, de former le nouveau cabinet. Le 5 février, M. Konow a présenté au roi son ministère, ainsi constitué :

Président du conseil des ministres, M. Konow, président du Storthing;
Affaires étrangères, M. Irgens, ministre de Norvège à Londres;
Finances, M. Berge;
Commerce, M. Arckander, premier bourgmestre de Christiania;
Travail, M. Braenner, manufacturier;
Cultes, M. Kvistad, directeur du séminaire de Tromsoë;
Justice, M. Scheel, assesseur à la cour suprême;
Ministère de la Défense, le lieutant-colonel Bull.

II. — ASIE.

Japon. — *Le Japon et les finances.* — Le 4 février, le baron Komura, ministre des Affaires étrangères, parlant devant la Diète du Japon, a dit que les relations du Japon avec la Russie, qu'on envisageait récemment avec un sentiment de doute, ne doivent causer aucune

appréhension. Les deux gouvernements traitent entre eux les questions dans un esprit conciliant, et ils continueront à agir dans cet esprit. L'amitié existant entre le Japon et les Etats-Unis restera fermement établie sur des bases durables. Les litiges avec la Chine se règlent avec succès. Le Japon a décidé d'ouvrir Port-Arthur au commerce pour contribuer au développement de la Mandchourie et faciliter les échanges de toutes les nations en conformité du principe de la porte ouverte.

Le baron Komura a confiance que cette politique immuable du Japon sera appréciée par les puissances. L'Amérique et les autres puissances reconnaîtront que le refus de la proposition américaine de neutralisation des chemins de fer en Mandchourie était justifié et qu'il n'implique aucun manque de cordialité envers les Etats-Unis.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Les progrès de l'influence française au Maroc.* — Sous ce titre, le *Temps* a publié, le 4 février, l'intéressante correspondance suivante de son correspondant particulier de Fez :

Fez, 8 janvier.

La fête de l'*Aïd-el-Kébir* a été célébrée avec le cérémonial habituel, mais elle a été bien moins brillante que celle de la fin de Ramadan. Cela tient, d'une part, à ce que les caïds du Haouz et leurs contingents ont été congédiés, d'autre part, à ce que les tribus du Gharb, fortement pressurées en ces derniers temps, ont hésité à venir à Fez, et enfin à la participation insignifiante de la population de la capitale.

En général, la situation du sultan est moins bonne qu'il y a quelques mois, et il est évident que la brutalité de sa politique intérieure et l'échec de sa politique étrangère, jointes à la présence de Mouley el Kebir dans la vallée de l'Inaouen, lui ont fait perdre une partie des bénéfices de ses premiers succès.

Depuis son avènement et surtout à la suite de la capture du rogui, le mode d'administration de Mouley Hafid a consisté à pressurer les tribus sans le moindre ménagement; aussi celles du Sud, sachant que le sultan est retenu à Fez par les événements de Taza et ne pourra de longtemps faire acte d'autorité dans le Haouz, ne se cachent-elles pas pour déclarer qu'elles sont arrivées au terme de leurs sacrifices, et celles du Nord ne sont pas assez riches pour pouvoir à la longue supporter, à elles seules, le poids de toutes les dépenses du Makhzen.

Il faut dire aussi que l'attention générale, surtout dans les villes, se tourne de plus en plus vers la politique extérieure, qui exerce une influence sans cesse croissante sur les relations du sultan avec ses sujets; et il s'est produit sous ce rapport un phénomène des plus curieux qui frappe tous ceux qui ont suivi de près les événements de ces dernières années.

Le Maroc a renversé Mouley Abd el Aziz à cause de ses innovations et de son goût pour les choses d'Europe et s'est donné au sultan qui le gouverne entièrement suivant les procédés traditionnels. L'expérience n'a pas été favorable à l'ancien régime, et les Marocains les moins suspects de partialité à notre égard en sont arrivés aujourd'hui à tourner leurs regards vers l'Europe, et en particulier vers la France, d'où ils attendent le geste

libérateur qui imposera à leur souverain un système de gouvernement moins oppressif.

Et c'est avec un profond étonnement que l'on constate que jamais l'Européen n'a été aussi bien accueilli qu'aujourd'hui dans cette ville de Fez, jadis si rébarbative, et qui il y a deux ans à peine ne donna son adhésion au nouveau sultan qu'en exigeant de lui la proclamation de la guerre sainte et la reprise de tous les territoires occupés par nous, l'interdiction à tous les Européens du séjour dans l'intérieur du Maroc, l'obligation pour ceux qui seraient admis à vivre dans les ports d'habiter les *mellahs* et la suppression de toutes les institutions étrangères, telles que la Banque d'Etat, la police, le contrôle des douanes, les postes européennes, les missions militaires et la protection.

Je n'ai pas connu Fez à cette époque de xénophobie aiguë — la ville était du reste alors évacuée par les colonies étrangères — mais j'y étais venu, il y a douze ans, dans les premières années du règne de Mouley Abd el Aziz, L'Européen y rencontrait alors les plus grandes difficultés à se loger, car personne ne voulait héberger un *neçrani*. La grande masse de la population se montrait nettement hostile, et dans les rues on était constamment exposé à être insulté.

Aujourd'hui, il ne subsiste rien de tout cela. La plupart des Fasis n'éprouvent plus aucune répugnance à louer leurs maisons à des Européens et à frayer avec eux. Partout, on ne rencontre que des visages souriants, et les formules de politesse ont remplacé les manifestations de l'animosité de naguère. Cette évolution est surtout apparente chez les enfants, dont l'attitude reflète le mieux les sentiments de leurs parents. Chez eux, c'est le salut militaire qui remplace aujourd'hui les gentillesses dans le genre de *Allah inâl bouk!* (Dieu maudisse ton père!) dont ils saluaient couremment autrefois le passage d'un chrétien.

Et parmi les Européens — malgré l'occupation d'Oudjda et de Casablanca — nous ne sommes certainement pas les moins bien vus. A Fez, en particulier, notre situation est excellente, ce qui tient surtout à la composition de la colonie française de cette ville. Notre consul, M. Gaillard, dont les Fasis, depuis huit ans qu'il réside parmi eux, ont pu apprécier les rares qualités de cœur et d'esprit, jouit de l'estime générale et ne compte guère ici que des amis. Notre mission militaire actuelle, depuis son chef jusqu'au caporal tambour algérien, grâce à la conscience et au tact avec lesquels elle s'acquitte de ses fonctions, a su se faire une véritable popularité non seulement parmi les soldats, mais même parmi la population civile; et notre dispensaire jouit d'une vogue sans cesse croissante, justifiée par l'activité et la compétence du Dr Murat qui le dirige, et dont le sultan lui-même n'est pas le dernier à reconnaître les mérites.

Autre signe des temps : aujourd'hui même, on a inauguré à Fez une école franco-arabe placée sous la surveillance du consulat et dont la direction a été confiée à un jeune instituteur algérien. Ce n'est pas la première tentative de ce genre; mais alors que les expériences antérieures ont échoué par suite de l'indifférence ou même de l'hostilité de la population, il s'est fait inscrire dès aujourd'hui une trentaine d'élèves recrutés parmi les meilleurs éléments de la bourgeoisie musulmane de la capitale, et on a dû en faire patienter d'autres à cause de l'insuffisance des moyens dont on dispose actuellement.

Voilà pour Fez. Mais l'évolution de l'opinion en notre faveur se fait également sentir parmi les populations des campagnes. Je viens de faire un voyage de plusieurs semaines à travers une région du Maroc septen-

trional dévastée, il y a quelques mois à peine, par les bandes de Bou Hamara, et dont certaines parties n'avaient peut-être jamais été visitées par un Européen. Partout, j'ai trouvé l'accueil le plus hospitalier et le plus cordial de la part des populations exaspérées par les lourdes contributions dont elles ont été frappées en ces derniers temps, et qui en arrivent de plus en plus à voir dans notre présence au Maroc la possibilité d'une garantie contre l'arbitraire et les excès du pouvoir.

Les bédouins de cette région sont parfaitement au courant de ce qui se passe dans les régions d'Oudjda et de Casablanca; ils savent que les indigènes y sont à l'abri des exactions dont ils sont eux-mêmes victimes, et j'ai entendu à ce sujet des propos qui méritent d'être rapportés.

C'était à la *nzâla*, sorte de douar-caravansérail des Beni-Aâmer, la veille de mon arrivée à Fez. Parmi les voyageurs qui se rendaient à la ville sainte à l'occasion des fêtes et qui campaient près de nous, il y avait un Doukkali de la région de Mazagan, auquel mes gens offraient l'hospitalité dans leur tente. Je l'entendis, de la mienne, faire le récit de son voyage et raconter ce qu'il avait vu dans les Châouia. Il vanta l'ordre et la sécurité qui y règnent, les bienfaits de l'assistance médicale et des consultations vétérinaires, les travaux d'utilité publique exécutés par le génie et la justice de notre administration militaire; ce fut l'éloge le plus éloquent et le plus spontané de l'œuvre accomplie par nos officiers dans la zone d'occupation. Si ces propos avaient été tenus en ma présence, je les aurais considérés comme une de ces flatteries dont les Marocains sont coutumiers; ce qui leur donne de la valeur, c'est qu'ils n'étaient pas destinés à mes oreilles.

Il y a pourtant quelques notes discordantes. Les Marocains, les citadins surtout, s'intéressent de plus en plus à ce qui se passe dans le monde. C'est ainsi qu'ils ont eu connaissance de l'attitude regrettable de nos compatriotes dans la dernière réunion de l'assemblée consultative des colons tunisiens, qui est aujourd'hui exploitée contre nous par les éléments qui nous sont encore hostiles.

Quoi qu'il en soit, le revirement de l'opinion marocaine à notre égard est un fait incontestable. Les tribus ont fourni, il y a deux ans, tout l'effort xénophobe dont elles étaient capables et le *djihâd* ne leur a valu que des déceptions.

Cela ne veut pas dire que le Makhzen ne réussirait pas, s'il y voyait son intérêt, à provoquer une crise locale de fanatisme; mais je ne crois pas qu'il lui serait possible, à l'heure actuelle, de soulever les populations des plaines subatlantiques contre l'Europe. Les vizirs ne nous sont du reste pas systématiquement hostiles. Quant au sultan lui-même, qui comptait trop sur nos divisions intestines, certains indices permettent de penser que le langage net et ferme de M. Pichon et l'attitude du Parlement ont réussi à l'amener à une conception de la situation plus conforme à la réalité, et qu'il est prêt à reprendre avec M. Regnault, qui a laissé à Fez le meilleur souvenir et dont je n'ai jamais entendu prononcer ici le nom qu'avec respect et sympathie, les relations cordiales qu'il avait eues avec lui lors de son séjour dans la capitale chérifienne. — W.

— *Le Livre blanc allemand.* — Le gouvernement allemand vient de distribuer au Reichstag un *Livre blanc* sur les intérêts miniers allemands au Maroc. C'est un exposé de l'affaire Mannesmann depuis son origine. Ce mémoire, qui comporte dix-sept pages in-folio, est

accompagné d'une annexe contenant tous les documents officiels au nombre de soixante-treize.

Le gouvernement rappelle d'abord que, dès le début de l'affaire marocaine, il s'est fait le défenseur résolu du principe de la porte ouverte et de l'égalité commerciale pour tous, qui a été admis après maintes luttes dans l'Acte d'Algésiras et stipulé à nouveau dans l'accord franco-allemand du 9 février 1909.

Dans les questions minières, le gouvernement impérial s'est inspiré de la même conception, et il avait même proposé que les concessions fissent l'objet d'une adjudication publique. Des considérations d'ordre pratique firent retirer cette proposition, et la rédaction de l'article 112 de l'Acte d'Algésiras fut acceptée. Toutefois, si cet article ne mentionne pas expressément qu'aucune concession ne sera accordée avant la publication du firman annoncé sur l'exploitation des mines, c'est uniquement parce qu'on croyait son apparition imminente.

Il résulte des documents que les frères Mannesmann n'ont à aucun moment ignoré la manière de voir du gouvernement allemand, et qu'en outre ils n'ont pas pu se considérer en possession d'un acte de concession régulier du sultan. Dans une dépêche du 3 mai 1907, adressée à l'office des affaires étrangères à Berlin, M. Rosen, ministre d'Allemagne à Tanger, annonce en effet que M. Mannesmann, qui avait en 1906 adressé au Makhzen une liste de demande de concession minière, se proposait de les renouveler aussitôt la publication de la nouvelle loi minière et de se faire restituer sa première demande. M. Rosen, se conformant à des télégrammes de Berlin, du 25 juillet, du 7 juin et du 6 novembre 1906, n'avait laissé aucun doute aux frères Mannesmann, que leurs demandes de concessions antérieures à la nouvelle loi minière « ne pouvaient que tout au plus servir de « base pour faire valoir éventuellement des prétentions de priorité ».

En outre, M. de Tschirschky, alors secrétaire d'Etat à l'office impérial des affaires étrangères, écrivait le 6 novembre à M. Rosen que l'Allemagne ne voulait pas seulement se conformer à la lettre de l'Acte d'Algésiras, mais en respecter aussi l'esprit, et qu'il ne voulait pas se laisser compromettre. Les agissements des Mannesmann lui paraissaient à ce point de vue sujets à caution. « Il n'était d'abord « question dans leurs demandes, écrit M. de Tschirschky, que de con- « cessions dans le Rif. Maintenant, on parle de concessions dans « toutes les parties accessibles du Maroc. L'affaire prend ainsi un « caractère de monopole qui n'est pas conciliable avec l'égalité de « droits des autres nations, et qui gênerait les autres Allemands qui « s'intéressent aux gisements du Maroc. » Le secrétaire d'Etat n'autorisait en conséquence le ministre à Tanger à n'aider M. Mannesmann, si celui-ci ne pouvait marcher seul, qu'en annonçant au Makhzen l'intention du requérant de se créer une base pour justifier des prétentions de priorité à faire valoir plus tard. M. de Tschirschky ajoutait : « Il sera nécessaire d'éclairer le Makhzen et éventuelle- « ment les Mannesmann pour empêcher que des informations

« inexactes ne se répandent sur ce qui a été obtenu pour l'Allemagne « à Fez. »

D'autre part, M. Rosen mandait à Berlin, le 16 avril 1908, que le gouvernement marocain était toujours d'avis qu'aussi longtemps que le règlement minier prévu par l'article 112 de l'Acte d'Algésiras ne serait pas publié, aucune concession ne pouvait être accordée par lui. Le 13 mai 1908, M. Stemrich confirmait cette manière de voir dans une dépêche à M. Rosen.

En outre, le mémoire déclare que les documents officiels du sultan n'ont qu'un caractère limité, se bornant à constater que les frères Mannesmann ont été, à une date déterminée, les premiers à demander certaines concessions minières. M. Mannesmann lui-même, d'après une dépêche de M. Rosen du 3 mai 1907, contestait en ce moment qu'il eût obtenu du sultan le droit de prospecter. « En conséquence, « ajoute le mémoire d'après les documents officiels, les déclarations « des frères Mannesmann sont en contradiction avec les faits lorsque, « dans leur requêtes au gouvernement ou dans leurs publications, « ils parlent de leurs droits bien acquis avec l'appui du gouverne- « ment, de leurs concessions de mines de fer officiellement promises « et d'une concession accordée en octobre 1906 et officiellement con- « firmée dans une audience solennelle du ministre allemand. »

De plus, la prétention même que les droits de priorité des frères Mannesmann aient été officiellement reconnus est contraire à la vérité, comme le démontre une lettre du 23 novembre 1906 du représentant du sultan à Tanger, Abd el Kérim ben Sliman, au ministre d'Allemagne, et où il est simplement pris acte de la priorité de cette demande.

Le mémoire, après avoir donné d'intéressants détails sur les projets de loi minière étudiés sous Abd el Aziz, en arrive à ce qu'il appelle « la prétendue loi minière du 6 octobre 1908 », sur laquelle les juristes consultés par les frères Mannesmann fondent, au point de vue légal, le bon droit de ceux-ci. Les frères Mannesmann y voient leur meilleur argument, et les consultations se basent entièrement sur cette loi, notamment celle de M. Moret, qui, paraît-il, aurait modifié son opinion depuis que, en sa qualité de ministre président, il a pris connaissance de circonstances qui lui étaient demeurées inconnues.

Le mémoire démontre ensuite que le règlement minier de Mouley Hafid n'a pas force de loi. Mouley Hafid le signa dans le plus grand mystère, et le même jour, il accordait aux Mannesmann des concessions avant qu'il fût possible à quiconque de les demander. Ce faisant, il outrepassa ses droits, car dès le 6 septembre il s'était engagé à respecter l'acte d'Algésiras et tous les accords et conventions intervenus entre ses prédécesseurs et les puissances, ainsi que les décisions et décrets auxquels les représentants du corps diplomatique avaient participé. Parmi ces dernières obligations se trouvait celle de se conformer à la décision prise par Abd el Aziz d'accord avec le corps diplomatique de confier à M. Porché, l'ingénieur en chef du service des mines, l'élaboration de la loi minière.

En outre, la loi minière du 6 octobre n'a pas eu l'approbation du corps diplomatique comme celui-ci l'avait décidé dans sa réunion du 20 août 1905, et « on ne peut demander à l'Allemagne de contre-« venir à cette décision prise sur sa propre proposition, pour la seule « raison que des sujets allemands auraient réussi à obtenir du sultan « un règlement minier, contraire au principe qu'elle avait voulu « imposer à toutes les autres nations ».

Enfin cette soi-disant loi minière n'a jamais été publiée, elle constitue aujourd'hui encore un acte secret ou connu seulement de certaines personnes par l'intermédiaire des frères Mannesmann. Ces derniers reconnaissent eux-mêmes ce caractère secret dans une lettre au chancelier, et le fait que M. Hoffmann, le représentant de MM. Mannesmann, accompagné de Ben Asus, en a fait dépôt avec d'autres documents au consulat allemand de Fez, ne modifie en rien ce caractère. Même si on voulait y voir malgré tout une sorte de notification à l'Allemagne, celle-ci serait sans effet parce qu'elle n'a pas été faite aux autres puissances.

Les frères Mannesmann, lorsque Mouley Hafid fut reconnu par les puissances, se firent, il est vrai, confirmer les conventions intervenues entre eux et lui, en date du 7 octobre 1900, et ils demandèrent l'appui de l'office impérial de Berlin ; le 20 janvier 1909, M. de Schœn avertit M. Rosen qu'il l'avait accordé sous la réserve suivante : « Il ne s'agirait que de faire reconnaître par Mouley Hafid la signa-« ture qu'il avait donnée avant d'être reconnu, mais sans préjuger « la question de savoir si le sultan était en droit d'accorder ces con-« cessions, ni si celles-ci étaient valables. » Mouley Hafid lui-même ne considérait pas qu'il avait promulgué, le 7 octobre 1908, la loi minière prévue par l'article 112 de l'acte d'Algésiras, et il a eu postérieurement de nombreuses conférences avec l'ingénieur Porché, chargé d'élaborer cette loi. En outre, dans sa note aux puissances, où il proteste contre l'expédition espagnole dans le Rif, il parle en termes exprès de la loi minière qui est encore à promulguer ; enfin Mouley Hafid, avant, pendant et après ses tractations avec les frères Mannesmann, avait entamé des négociations analogues comportant aussi un monopole minier avec des Anglais et des Français.

Le mémoire fait remarquer que la forme de la loi minière, moitié règlement, moitié acte de société, est de nature à discussion.

Le mémoire exprime le regret d'avoir dû prendre cette attitude contre des hommes à l'énergie et à l'esprit d'entreprise desquels il rend hommage ; « mais les attaques dirigées contre le gouverne-« ment durant ces dernières semaines l'obligent à expliquer son « attitude, et il est forcé, dans l'intérêt de sa dignité, d'exposer au « public ses doutes sur la valeur juridique des prétentions des Man-« nesmann, comme il l'a fait dès le début aux intéressés eux-« mêmes ». Il résulte en effet de quatre documents qui figurent aux annexes que le baron de Schœn, ainsi que le comte Tattenbach, ambassadeur d'Allemagne à Madrid, ne leur avaient ménagé ni les avertissements ni les conseils. Dans le courant de l'année 1909, le

gouvernement allemand s'est appliqué aussi à amener une entente entre le syndicat Mannesmann et l'union des mines, soit sur la base d'une participation, soit sur celle d'un partage des sphères d'activité. Les parties ne purent s'entendre ni sur le chiffre de la participation ni sur la délimitation des sphères d'intérêt. Ces tentatives de conciliation ayant échoué, les puissances principalement intéressées ont décidé de laisser à la nouvelle loi minière, dont l'examen a fait l'objet d'une conférence internationale à Paris, le soin de régler la question des réclamations basées sur des concessions ou des accords antérieurs.

Le gouvernement allemand a eu surtout en vue l'intérêt des frères Mannesmann lorsqu'il s'est efforcé à grand'peine d'obtenir des autres gouvernements qu'un tribunal arbitral examinât aussi dans quelle mesure des droits antérieurs pouvaient avoir été acquis. « L'acceptation de l'arbitrage, dit le mémoire, constitue un compromis entre « ceux qui, comme les frères Mannesmann, prétendent posséder des « droits incontestables, et les gouvernements, ainsi que les autres « intéressés, qui ne reconnaissent pas les prétentions des Mannesmann comme valables. On ne voit pas, dans ces conditions, ce « qu'on peut objecter contre un arbitrage. »

C'est dans cet esprit que M. de Schœn adressait, le 30 octobre dernier, ses instructions au prince Radolin, en vue de la réunion de la conférence minière :

La principale difficulté pour nous, dit-il, est que des intérêts allemands se combattent. Le gouvernement est d'avis que vouloir forcer les autres puissances à reconnaître la validité complète des droits des Mannesmann, étant donné les conditions dans lesquelles ils ont été acquis, serait nous mettre en contradiction avec notre politique de la porte ouverte. Toutefois nous voudrions soumettre la décision à un arbitrage, et pour le cas où les Mannesmann succomberaient, nous devons veiller à ce qu'ils reçoivent une compensation équitable pour leurs efforts.

Le mémoire conclut en ces termes :

Le gouvernement allemand ne se dissimule pas l'importance qu'une participation de l'Allemagne à l'exploitation des richesses minières marocaines peut avoir pour son industrie et sa navigation. Aussi s'est-il efforcé dans la mesure de ses forces de rendre une telle participation possible. Mais personne ne peut lui reprocher de s'être tenu dans cette question dans les limites que lui prescrivaient le respect du traité et une politique légale et conséquente.

AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *La proposition américaine de neutralisation du chemin de fer de Mandchourie.* — Le gouvernement de Washington a pris, au début de cette année, en ce qui concerne la Mandchourie, une initiative fort inattendue : il a proposé aux diverses puissances intéressées par une telle entreprise ou capables de s'y intéresser, le rachat, grâce à un emprunt international, des chemins de fer russes et japonais

de Kharbine au territoire de Port-Arthur, ou, si cette opération n'était pas possible, la construction par le même moyen d'une voie ferrée de Kin-Tchéou sur le golfe de Petchili à Tsitsikar et à Aïgoun sur l'Amour, c'est-à-dire traversant toute la Mandchourie du Sud au Nord. Ce projet à deux alternatives est facile à rattacher à une politique américaine qui se manifestait depuis quelque temps déjà. Le gouvernement des Etats-Unis s'est fait, dans la diplomatie internationale, le défenseur attitré de l'intégrité territoriale du Céleste Empire et du régime de la « porte ouverte » à l'intérieur des frontières de cet immense pays. Il serait superflu de rappeler toutes les démonstrations de cette double tendance depuis le moment où le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, feu M. Hay, obtenait de toutes les puissances qui avaient pris à bail des ports chinois des déclarations de respect de l'égalité commerciale, jusqu'au message présidentiel de M. Taft lu le 7 novembre dernier au Congrès. Les Américains voyaient que l'intégrité territoriale de leur client chinois subissait une atteinte du fait des droits d'occupation appartenant aux Russes et aux Japonais sur le chemin de fer de Mandchourie : ils se plaignaient, en outre, de ce que les Japonais, grâce à leur propriété de la voie ferrée jusqu'à Kouang-Tchen-Tsé et de Dalny, assuraient à leurs importations un régime de faveur contraire au principe de la porte ouverte. Ils ont donc eu l'idée soit de mettre fin à cette situation, en faisant disparaître les Russes et les Japonais de Mandchourie par le rachat de leurs chemins de fer, soit de l'atténuer en donnant à l'autorité chinoise pour se faire sentir jusqu'au Nord de la Mandchourie, et au commerce étranger pour y pénétrer l'instrument d'un nouveau chemin de fer neutre partant de la mer. C'était une solution fort simple, mais tout à fait imprévue et qui ne pouvait guère venir à l'idée que de la jeune diplomatie américaine dont l'ardeur à résoudre les questions méconnaît un peu parfois la gravité et la complexité des éléments qui les composent.

La réponse des gouvernements directement intéressés en la matière — la Russie et le Japon — réponse facile à prévoir, ne s'est pas fait attendre. Avec la même netteté et de concert, les cabinets de Pétersbourg et de Tokyo ont rejeté formellement la proposition américaine. Le *Novoie Vremia* a publié le 21 janvier le texte suivant de la réponse russe :

Le gouvernement russe estime que le projet est contraire aux intérêts russes et inopportun, car rien ne menace ni la souveraineté de la Chine en Mandchourie ni la politique de la porte ouverte.

Le gouvernement déclare que la proposition américaine porterait un préjudice irréparable au chemin de fer de l'Est chinois, dont la réalisation a demandé à la Russie d'énormes efforts et sacrifices; car cette ligne a intéressé alors de nombreuses entreprises russes et forme actuellement le nerf principal du commerce de la Russie avec l'Extrême-Orient.

Le gouvernement ne croit pas que le projet américain puisse changer cet état de choses en mieux. Quant à la ligne projetée Aïgoun-Tchin-Chao-Fou, le gouvernement l'accepte, mais vu l'importance stratégique et économique du projet, il attendra d'en connaître les détails, se réser-

vant le droit de le repousser si la ligne est contraire aux intérêts de la Russie.

Le texte de la réponse japonaise, remise le 21 janvier également au gouvernement américain, n'a pas été publié ; mais les meilleurs renseignements ont indiqué que cette réponse du Japon se basait sur plusieurs raisons et surtout établissait que « la neutralisation de-« mandée n'aurait aucun avantage ni pour le Japon, ni pour la « Chine, et ne changerait pas la situation commerciale en Mand-« chourie, où le Japon a maintenu strictement, suivant ses pro-« messes, le régime de la porte ouverte et a accordé les mêmes faci-« lités au commerce de toutes les puissances ».

A la suite de la Russie et du Japon, la Chine a fait également connaître au gouvernement de Washington qu'elle ne croyait pas pouvoir adhérer à sa proposition.

— *Le message du président Taft.* — Lorsque le président Taft a adressé son Message annuel au Congrès, il avait réservé, comme nous l'avons signalé alors, la question des trusts et des tarifs de chemins de fer. Il a dernièrement traité ces questions dans un Message supplémentaire dont voici le résumé.

En ce qui concerne les trusts, M. Taft ne s'écarte pas sensiblement de la politique suivie par le président Roosevelt. Il veut seulement compléter la législation destinée à empêcher les trusts de mettre des entraves arbitraires au commerce, en s'assurant des tarifs privilégiés sur les chemins de fer et en se procurant des avantages qui suppriment la libre concurrence. On sait que des lois fédérales ont été votées pour réprimer les accaparements organisés de manière à échapper aux lois des États particuliers. M. Taft voudrait qu'une charte fédérale fût instituée permettant aux Compagnies de se tranformer de leur propre gré de manière à relever de la loi fédérale. Cette loi préviendrait les manipulations illicites des actions des Compagnies, exigerait des rapports sérieux fournis par ces Compagnies sur leurs opérations et les empêcherait d'avoir en portefeuille des actions d'autres Compagnies, à moins de raisons spéciales jugées valables par les autorités fédérales compétentes. Mais, partout dans le Message, se révèle le sentiment de la difficulté des interventions dans ce domaine de l'initiative particulière. M. Taft reconnaît que la concentration des capitaux d'une industrie sous une direction unique aboutit au bon marché de la production, c'est-à-dire, en dernière analyse, à la prospérité du pays. Il faut donc être prudent dans les mesures contre les trusts. Le ministère public a aujourd'hui le droit de faire une enquête complète sur l'organisation, l'origine et le but des Compagnies industrielles soupçonnées d'enfreindre la loi ; mais le Message reconnaît que de telles enquêtes peuvent nuire à l'activité industrielle du pays en causant des inquiétudes. La vérité, et M. Taft, élu du parti républicain, aurait peine à la dire, est que les trusts sont rendus possibles par l'extrême élévation du tarif douanier des Etats-Unis. Le seul

remède serait de soumettre ces accaparements aux coups de la libre concurrence; or, aussi longtemps que les démocrates ne seront pas au pouvoir, il y a bien peu de chances de voir diminuer en quoi que ce soit les rigueurs du protectionisme américain.

En ce qui concerne les chemins de fer, le Message demande que les élévations excessives de tarifs ou l'octroi de faveurs à certains gros chargeurs — les trusts — soient rendus impossibles par l'élargissement des pouvoirs de la Commission du commerce entre les Etats. Cette commission devra pouvoir reviser les tarifs, les classifications de marchandises, exiger des accords favorables aux chargeurs entre les Compagnies dont les marchandises doivent emprunter nécessairement les lignes pour se rendre d'un point à un autre. Pour empêcher la surcapitalisation des chemins de fer, la commission pourra examiner les augmentations de capital et les émissions d'obligations. Afin d'éviter les combinaisons de Compagnies de chemins de fer se liguant pour faire la loi aux voyageurs et aux chargeurs, le Message veut qu'il soit interdit à une Compagnie d'acheter les actions d'une autre. Enfin, le Message demande une justice expéditive destinée à empêcher les Compagnies à jouir des appels pour annuler les décisions prises par la commission du commerce entre les Etats.

Le nouveau Message du président Taft cherche donc à organiser plus étroitement cette intervention fédérale dans la vie économique du pays, que M. Roosevelt avait déjà accentuée, avec des résultats d'ailleurs si discutables et incertains.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La production des vins el des cidres en* 1909. — L'administration des contributions indirectes vient de publier les résultats de la récolte des vins et des cidres pour l'année 1909.

Les quantités de vins produites en 1909 par l'ensemble des récoltants (Corse et Algérie non comprises) se sont élevées à 54.445.860 hectolitres, dont la valeur chez le récoltant est estimée près d'un milliard de francs. Les stocks sont de 6.659.288 hectolitres, ce qui donne un total de 61.105.148 hectolitres. En 1908, la récolte était de 60.545.265 hectolitres et les stocks de 9.455.708 hectolitres, soit en tout 70.000.973 hectolitres. Les ressources pour la campagne 1909-1910 sont donc inférieures de 8.895,825 hectolitres à celles dont on disposait au début de la campagne 1908-1909; en d'autres termes, la récolte de 1909 est inférieure de 8.895.825 hectolitres aux quantités absorbées par la campagne 1908-1909, lesquelles sont représentées par la récolte de 1908 (60.545.265 hectolitres), augmentée de la différence des stocks au commencement et à la fin de la campagne (2.796.420 hectolitres).

D'après les indications recueillies sur la force alcoolique des vins en 1909, la récolte se subdiviserait comme suit :

Vins titrant moins de 11 degrés...	45.556.262	hectolitres
Vins titrant 11 degrés.....	5.964.816	—
Vins titrant plus de 11 degrés.....	2.924.782	—

Quant à la récolte des cidres, elle est évaluée pour 1909, à 9.755.014 hectolitres, contre 19.976.483 hectolitres en 1908, soit une diminution de 10.221.469 hectolitres.

Par rapport à la moyenne des dix années antérieures, la diminution est de 7.172.962 hectolitres.

Alsace-Lorraine. — *Le budget de l'exercice 1909.* — Le *Gesetzblatt für Elsass-Lothringen* a publié dans son numéro 5 le budget d'Alsace-Lorraine pour l'anné fiscale 1909-1910.

Nous donnons ci-après les principaux chiffres de ce budget :

	Marcs
Dépenses ordinaires :	
a) permanentes.....	58 799.852
a) exceptionnelles (*einmalige*).....	2.339.500
Total.....	61.139.352
Dépenses extraordinaires.....	4.741.033
Total des dépenses ordinaires et extraordinaires.	65.880.385
Recettes ordinaires.....	61.354.209
Recettes extraordinaires.....	4.526.176
Total des recettes.....	65.880.385

Dans le budget ordinaire les chapitres de dépenses les plus élevés sont ceux des départements de l'enseignement (5.858.450 marcs), de l'intérieur (5.096.284 marcs), de la justice (5.505.850 marcs), des cultes (3.829.630 marcs) et des finances (30.005.510 marcs).

Parmi les dépenses du ministère des Finances, du Commerce et des Domaines, on remarque les suivantes :

	Marcs
Pensions civiles et indemnités	5.404.000
Payements à l'Empire	8.783.469

Russie. — *L'industrie du fer en* 1908. — D'un rapport publié par le *Messager des Finances*, il résulte que l'année 1908 a été peu favorable au développement de l'industrie du fer en Russie. Si l'on fait abstraction d'un certain progrès dans le midi, on trouve que dans toutes les autres parties de l'Empire, et surtout dans les provinces polonaises, la production du fer a subi une réduction considérable, non seulement par rapport à l'année 1904, l'une des plus prospères dans les annales de la métallurgie russe, mais même à l'année 1907.

Le tableau qui suit donne les chiffres de la production de la fonte, du fer et de l'acier en 1904, 1907 et 1908, dans les principales régions industrielles de la Russie d'Europe en millions de pouds [1].

	1904		1907		1908	
RÉGIONS	Fonte	Fer et fonte	Fonte	Fer et fonte	Fonte	Fer et fonte
Midi	110	72,7	111	73,1	117,4	75
Oural	10,1	29,5	38	30,3	35,8	31
Moscou	5,6	7,4	4,8	7,8	4,9	6
Volga	»	9,3	»	7,4	»	7
Nord et Baltique	0,8	12	0,2	8,2	0,1	7
Pologne	22	21,6	17,6	19,8	12,8	17
	179,9	152,6	171,9	146,6	171,0	145

La réduction pour tout l'Empire a donc été en 1908, comparativement à l'année précédente, de 900.000 pouds sur la fonte et de 1.300.000 pouds sur le fer et l'acier. Comparativement à 1904, la réduction a été bien plus considérable : 8.900.000 pouds sur la fonte et 7.300.000 pouds sur le fer et l'acier.

Le midi seul est en progrès. La production de la fonte, en 1908, y dépasse le chiffre de l'année précédente de 6,4 millions de pouds et celui de 1904, de 6,8 millions de pouds.

[1] Le poud = 16 kg 37.

La France et l'Empereur inaugurent l'Exposition d'Art Français à Berlin : « Encore une Exposition semblable et l'on sera bien près de l'accord ! » *Ulk* (Berlin).

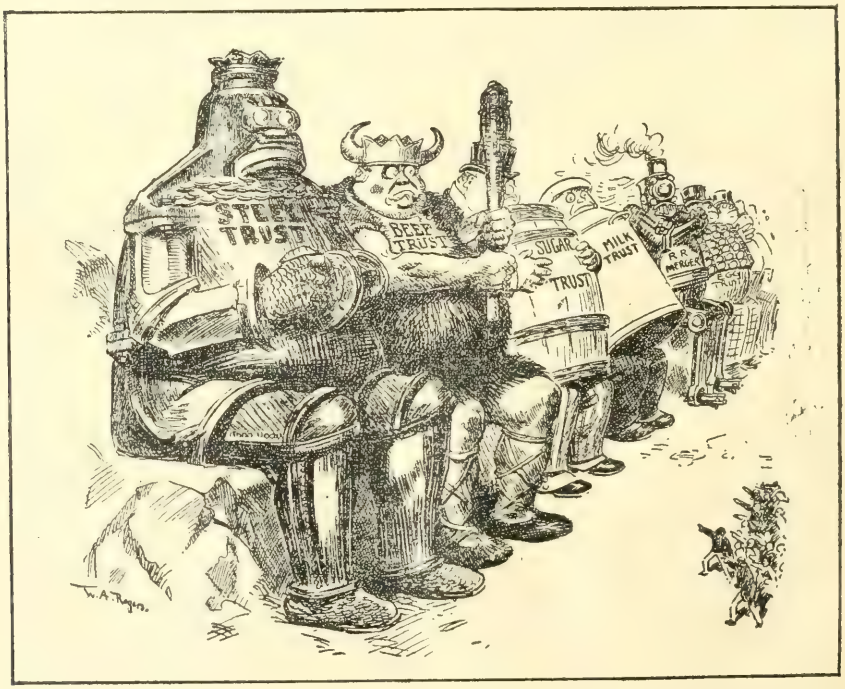

Les Trusts inquiets devant l'assaut de la colère populaire : « Est-ce qu'ils vont vraiment nous dissoudre ? » *New-York Herald* (New-York).

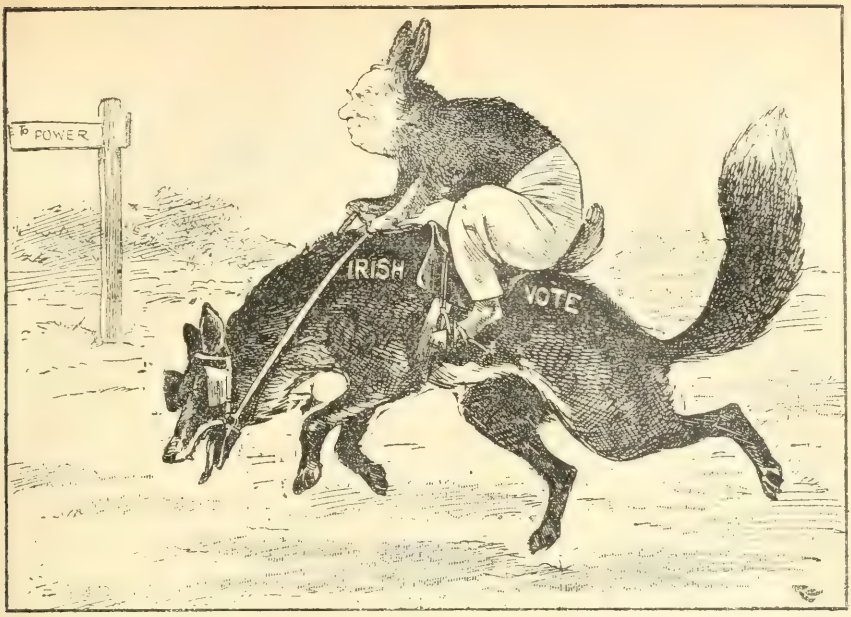

Le Lapin libéral (représenté sous les traits de M. Asquith) finit péniblement la course, monté sur le Renard irlandais.
Pall Mall Gazette (Londres).

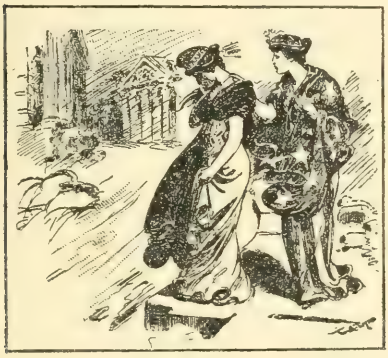

Après l'inondation, l'Amérique réconforte la France.
New-York Herald (New-York).

GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT
Un rêve anglais
En 1066, la comète de Halley apparut : Guillaume-le-Conquérant prit l'Angleterre. Et voici que la comète de Halley revient !
Kladderadatsch (Berlin).

John Bull essayant le bonnet socialiste : « Décidement ça ne me va pas ! »
Punch (Londres).

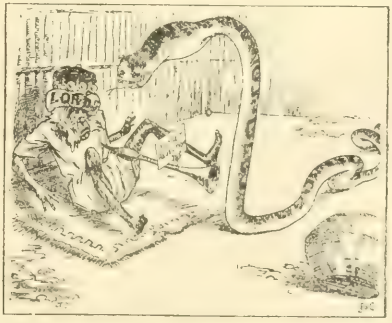

Le charmeur de serpents s'est trompé d'air !
Evening News (Manchester).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Le Dr Don Alberto Garcia, consul de Colombie à Saint-Nazaire ;
André Rone, consul de Panama à Lyon ;
Antonio Mozer, consul d'Espagne à Bastia.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Boeswillwald est désig. pour l'A. O. F.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Bretzner est désig. pour la compag. saharienne de la Saoura.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Petit est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.-colonel* Nèple est désig. pour le Tonkin.
Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Colonna de Leca est désig. pour Zinder :
M. le *lieut.* Bettembourg est désig. pour la Mauritanie.
Madagascar. — M. le *chef de bataill.* Morisson est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Chine. — MM. le *capit.* Grosnier et le *lieut.* Sérard sont désig. pour le corps d'occupation.
Annam-Tonkin. — MM. le *lieut.-colonel* Bernard et le *capit.* Michel sont désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — MM. les *capit.* Chassagnette, Lemercier et Trémolières et le *lieut.* Gallin sont désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Gauthé et Ducatillon et le *lieut.* Duclos sont désig. pour l'A. O. F.
Madagascar. — MM. les *capit.* Bergé et Prot et les *lieut.* Carrel et Colomb sont désig. pour Madagascar.
Martinique. — MM. les *capit.* Lotte et Paupelain sont désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Barthère est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Littee est désig. pour la Martinique.

SERVICE DE SANTÉ

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Nordey est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Indo-Chine. — M. l'*enseig. de vaiss.* Gueyraud est désig. pour le *Styx*.

Cochinchine. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Villeneuve est nommé adjoint au direct. du port de Saïgon.

Océan Indien. — M. l'*enseigne de vaiss.* Touzé est désig. pour le *Vaucluse;* M. l'*enseigne de vaiss.* Revel de Breteville est désig. pour la *Surprise*.

Madagascar. — M. le *lieut. de vaiss.* Golay est nommé adjoint au direct. de la marine à Diégo-Suarez.

Pacifique. — MM. les *enseig. de vaiss.* Marcenet et Colas des Francs sont désig. pour la *Zélée*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Balcam est nommé méd.-major de la flotille de torpilleurs des mers de Chine à Saïgon.

Pacifique. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Hullot est désig. pour la *Zélée*.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Grundsatz des franzosischen Kolonialrechts, par FRANZ W. JERUSALEM. Berlin, Guttentag, 1909, XIII-182 p. in-8°.

Que de gens sont toujours prêts à médire de notre empire colonial. Il fait pourtant l'envie des peuples étrangers, des Allemands en particulier, auxquels leurs propres colonies donnent si peu de satisfaction. Un ancien élève de l'Université de Bonn, déjà connu par plusieurs études sur les questions coloniales, M. F. Jerusalem, vient de faire paraître un substantiel travail sur l'organisation juridique de nos colonies. Après avoir rappelé, dans une introduction historique, quelle a été l'œuvre de la France sous la troisième République, il se demande quels sont les droits que la mère-patrie peut revendiquer sur le magnifique domaine qu'elle a conquis et quelle est la situation juridique de leurs habitants, soit au point de vue du droit public français, soit au point de vue international. Son livre renferme d'intéressants détails sur la nature des conventions qui ont été conclues avec les chefs indigènes. M. Jerusalem eût pu s'inspirer ici des réflexions que faisait un jour le commandant, aujourd'hui général Toutée, dans son beau livre *Dahomey, Niger, Touaregs* : « Les traités avec les rois « nègres sont toujours les mêmes : le roi donne tout ce dont il dispose et « même davantage ; la compagnie le prend sous sa protection et lui garantit « le reste. De ces traités, il résulte que le territoire traversé par l'explora- « teur sur une largeur qui peut varier entre 100 et 500 kilomètres, suivant « l'échelle de la carte employée, se trouve privé de tous ses droits politiques « naturels. Si le voyageur est au service d'un Etat européen, sa patrie a « acquis des droits politiques ; s'il est au service d'une compagnie, celle-ci « va être pourvue d'une série de titres de propriété sur les hommes et sur « les choses du pays exploré. » La règle qui s'est établie entre les cabinets européens est que ces droits sont presque absolus quand le voyageur est seul à avoir traité. M. Jerusalem montre fort bien pourquoi il faut distinguer entre le droit privé et le droit pénal, pourquoi il faut conserver les institutions civiles indigènes, séparer les autorités administratives et judiciaires. Il met en relief la variété de notre législation coloniale, examine avec perspicacité la théorie de l'assujettissement, celle de l'autono-

mie, celle de l'égalité politique et juridique des colons. C'est vers la politique d'assimilation que la France paraît avoir surtout voulu orienter les esprits. Il faut bien reconnaître avec lui qu'elle serait plus facile si les Français étaient plus nombreux, s'ils consentaient à aller plus volontiers dans les pays, si précieux pour l'avenir de la France, dont ils ont fait brillamment la conquête.

GEORGES BLONDEL.

La Guyane. Au pays de l'or, des forçats et des Peaux-Rouges, par le docteur J. TRIPOT, membre de la Société de Géographie de Paris. — Un volume in-16 avec seize gravures et une carte. Prix : 4 francs. Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

Après les notes substantielles de Duchesne-Fournet et l'ouvrage si documenté de M. A. Bordeaux, la librairie Plon vient de publier un livre nouveau sur la Guyane. Il s'agit cette fois plus spécialement de la Haute-Guyane. L'auteur a fait partie d'une mission scientifique organisée sous le patronage de la Société de Géographie de Paris, patronnée moralement par le ministère des Colonies, dont le programme comportait expressément l'exploration des rivières l'Itany et l'Araoua, affluents du Maroni. On suivra avec le plus vif intérêt ses incursions chez les *Bonis* et les *Boschs*, aux mœurs primitives, parmi des tribus indiennes issues des anciens Caraïbes, ses chasses mouvementées, ses campements de fortune dans les forêts vierges. L'ouvrage se termine par un intéressant exposé des légendes et des coutumes des Peaux-Rouges.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

England and the French Revolution (1789-1797), by WILLIAM THOMAS LAPRADE, PH. D. Un vol. in-8° de 240 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1909.

Règlement sur le service des armées en campagne de l'armée britannique, traduit par le colonel Septans. Un vol. in-8° de 398 pages, avec trois figures dans le texte. Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*janv.* 1910). R. C. : La proposition américaine et la question de Mandchourie. — Le rapport de M. Messimy sur le budget des colonies et l'Indo-Chine.

Revue d'histoire diplomatique (*janv.* 1910). DE GUICHEN : La politique extérieure du Danemark depuis quarante ans et sa situation internationale.

Société de Géographie commerciale de Paris (*janv.* 1910). L. FAURE : De l'industrie en Turquie.

Revue politique et parlementaire (20 *fév.* 1910). C. FERRAND : Le budget de la marine.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*febb.* 1910). AD. LANZONI : Il nuovo regime turco e l'avvenire della Mesopotamia.

Revista coloniale (*genn.-febb.* 1910). E. DE RENTY : L'Etiopia e l'Europa.

Revista coloniale (*genn.* 1910). Dott. LEVI-MORENOS : Per la difesa della pesca niell' Adriatico.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

APRÈS LES ÉLECTIONS ANGLAISES

Avant d'étudier et d'apprécier le résultat des élections générales anglaises, et pour mieux en dégager les conséquences possibles, il faut rappeler qu'elles ont été provoquées par l'opposition, et que la cause immédiate en a été l'adoption par la Chambre des Lords d'une motion déposée par lord Lansdowne déclarant que la Chambre Haute ne se croyait pas justifiée à voter la loi budgétaire avant que le pays eût été consulté. Il est de règle qu'un ministère anglais ne se retire et ne se considère battu que sur un vote adverse à la Chambre des Communes et que sa mise en minorité à la Chambre des Lords n'entraîne aucune conséquence sérieuse. Mais le refus sans précédent de voter la loi budgétaire, en privant le ministère des fonds nécessaires à l'administration, et en lui retirant les moyens de gouverner, ne laissait à M. Asquith d'autre alternative que de faire appel au pays et de lui demander de prononcer entre le ministère et l'opposition, entre la Chambre des Communes et la Chambre des Lords.

Si c'est la première fois qu'un budget a été repoussé à la Chambre Haute, c'est la première fois aussi que cette assemblée a amené directement une dissolution et des élections générales. Il a été dit, dans un article précédent, pour quels motifs la Chambre Haute a cru devoir repousser le budget, et il est inutile de revenir sur ce point. Il suffira de rappeler que les électeurs avaient à se prononcer ou pour le budget libre-échangiste de M. Lloyd George ou pour un budget protectionniste sur la base de la *Tariff Reform* préconisée par M. Joseph Chamberlain en 1903, et qui, depuis, a été adoptée par les unionistes comme l'article principal de leur programme politique.

***

La question soumise aux électeurs par la Chambre Haute était donc exclusivement la question du budget et peut se

résumer en deux mots : libre-échange ou protection. Mais, par la nature même des choses, et comme conséquence de l'action des lords, qui venaient d'introduire une innovation des plus importantes dans la pratique constitutionnelle et parlementaire, sur la question du budget est venue se greffer celle des attributions et des pouvoirs respectifs des deux Chambres et de leurs relations entre elles.

Au lendemain du vote de la motion Lansdowne, la campagne électorale préliminaire commençait, et du 1er novembre au 10 janvier, date de la dissolution, les lords ont pris, individuellement, une part active à la propagande pour ou contre le ministère. Aussitôt la dissolution prononcée, ils ont dû se renfermer dans le plus profond silence, leur intervention dans la période électorale proprement dite étant reconnue comme une infraction aux privilèges des Communes.

Pendant ces deux campagnes, préliminaire et active, les deux partis semblent s'être donné pour tâche de compliquer le problème posé aux électeurs en y introduisant une série d'éléments divers. Les libéraux ont parlé de *home rule*, d'enseignement religieux, de réformes sociales, de tempérance, de la situation des classes laborieuses. Les unionistes se sont tout à coup avisés que, sous le gouvernement libéral, la marine avait périclité et que l'Angleterre n'était plus en sûreté, et ils ont évoqué le spectre de l'invasion allemande pour faire vibrer la fibre patriotique. On a même vu un journal unioniste prêter ses colonnes à un socialiste, M. Blatchford, et publier une série d'articles d'un chauvinisme exagéré dus à la plume de cet implacable adversaire de tout ce que défendent et adorent les conservateurs. Ce fut un curieux spectacle.

Pendant ce temps-là, les libéraux représentèrent les lords comme des tyrans, des ogres et des égoïstes odieux, n'ayant qu'un désir et qu'un but : se soustraire le plus possible aux charges qui incombent à tous les citoyens et en faire porter le poids aux petits et aux humbles.

Avec un instinct très sûr, les électeurs anglais ont éliminé du problème qui leur était posé tous les facteurs autres que le libre-échange et la protection, et le résultat définitif des élections a été de donner au ministère une majorité de 124 voix.

Avant les élections, la majorité ministérielle était de 334 voix, et les libéraux proprement dits avaient une majorité de 76 voix sur les unionistes, les députés ouvriers et les nationalistes irlandais réunis. Il faut rappeler cette situation, parce que les unionistes insistent beaucoup sur la composition de la majorité ministérielle avant et après les élections.

Pour ce qui est de la comparaison faite entre la majorité de 334 voix avant les élections et celle de 124 voix après, elle n'a pas grande importance. La majorité de 334 voix était sans précédent; et si celle de 1832 a été de 300 voix, ces deux majorités ont été exceptionnelles et excessives, notamment celle de 1906. Les majorités de plus de 100 voix sont rares en Angleterre et depuis 1832 elles n'ont été dépassées que huit fois sur dix-huit élections : en 1835, 1880, 1885, 1886, 1895, 1900, 1906 et 1910. Il n'y a donc aucun argument valable à tirer du chiffre même de la majorité. Aussi est-ce surtout à cause de sa composition que les unionistes la critiquent et lui refusent le caractère d'un mandat donné à M. Asquith pour aborder la réforme de la Chambre des Lords, ou en tous cas limiter ses attributions et ses pouvoirs, car c'est cela que veulent les libéraux, du moins immédiatement. — « Commençons, disent-ils, par limiter les « pouvoirs de la Chambre Haute ; on verra plus tard comment « elle peut être réformée. »

La majorité ministérielle, de 397 voix, comprend 275 libéraux, 40 députés ouvriers et 82 Irlandais dont 10 nationalistes indépendants[1]. Les unionistes sont au nombre de 273.

Il convient de faire remarquer que, sans les ouvriers ni les Irlandais, les libéraux ont une majorité de 2 voix (275 contre 273) et même de 3 voix, car le speaker, qui est unioniste, ne prend pas part aux votes de la Chambre et ne compte dans aucun parti. Avec les ouvriers la majorité ministérielle (275 + 40) est de 42 voix; avec les Irlandais elle est de 124 voix en les comprenant tous, et de 114 voix si l'on exclut les indépendants.

L'argument unioniste est celui-ci : on ne peut reconnaître aux voix des Irlandais, qui sont séparatistes, et aux voix des ouvriers, qui sont socialistes, la même valeur, le même poids qu'aux voix libérales proprement dites. Le ministère n'a donc qu'une majorité de deux voix, ce qui veut dire que les deux partis sont presque égaux, que les élections ne sont pas concluantes et que le ministère ne saurait être considéré comme ayant une majorité efficace et effective et encore moins comme ayant reçu un mandat. Telle est la théorie unioniste.

Les libéraux répondent à cela, d'abord que les députés

---

[1] Au cours de la campagne électorale, il s'est produit une scission dans les rangs nationalistes, par suite de la rentrée dans la politique active de M. William O'Brien. Avec M. T. Healy, il a formé un groupe (comprenant en tout dix membres) qui ne reconnaît pas l'autorité de M. Redmond, qui est plus intransigeant que les nationalistes orthodoxes et qui, surtout, est hostile au budget de M. Lloyd George qui impose à l'Irlande deux millions de livres de charges nouvelles.

ouvriers et les députés irlandais sont des sujets britanniques, tout comme les libéraux et les unionistes; que si l'on peut, dans certaines circonstances, considérer les Irlandais comme des séparatistes, il ne saurait en être de même des ouvriers anglais et écossais (il n'y a pas de députés ouvriers irlandais), et que, de plus, dans les circonstances actuelles, les Irlandais, comme les députés ouvriers, sont absolument d'accord avec les libéraux sur la question constitutionnelle, ce qui fait, pour le moment du moins, et pour un temps à venir, du parti ministériel un parti homogène et de sa majorité une majorité efficace et effective.

Il semble que l'argument des libéraux est irréfutable, car les Irlandais sont sujets britanniques au même titre que les Anglais et les Ecossais. De plus, il est au moins étrange de voir un parti qui s'appelle unioniste proclamer ainsi la séparation en refusant aux Irlandais les droits de citoyens britanniques, et en établissant une différence entre eux et les électeurs et les élus de la Grande-Bretagne. Et quant aux ouvriers, que leur reprochent les unionistes? D'être socialistes. Outre qu'ils sont loin de l'être tous, ils sont des citoyens comme les autres, et ces distinctions sont puériles. Elles le sont d'autant plus que, au cours de la campagne électorale et dans leurs professions de foi, les candidats unionistes ont fait appel aux électeurs ouvriers en leur promettant du travail pour tous et une ère de prospérité sans égale, et que, avant même la fin des élections, un des journaux unionistes les plus ardents proposait de donner le *home rule* aux Irlandais afin de s'assurer le concours et l'appui des nationalistes au Parlement[1]!

Si, demain, les députés ouvriers et les nationalistes s'alliaient aux unionistes pour renverser M. Asquith, les unionistes ne refuseraient certainement pas de profiter d'une victoire ainsi obtenue. S'ils sont prêts à compter les voix ouvrières et nationalistes quand celles-ci sont pour eux, pourquoi refuser de les compter quand elles sont contre eux?

Cela est vraiment trop commode, et il faut rappeler que, en 1885, les unionistes ont été trop heureux de compter à leur actif l'appoint des voix nationalistes. Aujourd'hui encore, ils accepteraient avec joie le concours des ouvriers et des libéraux pour renverser le ministère Asquith. Cela étant, il ne faut pas attribuer une importance exagérée à l'argument unioniste de « la majorité hétéroclite ».

Mais il ne faut pas se dissimuler, d'autre part, que M. As-

---

[1] *Daily Mail* du 27 janvier 1910. Correspondance signée « Irishman ».

quith peut, à un moment donné, se trouver en présence de sérieuses difficultés au cas où les ouvriers d'un côté et les nationalistes de l'autre se montreraient trop exigeants, rebelles, ou même feraient défection. Cela est-il à craindre? Pas de quelque temps; et l'on va voir pourquoi.

Il faut, pour cela, examiner les résultats des élections et l'interprétation de ces résultats.

Les élections ont révélé un double courant d'opinions en Grande-Bretagne (Angleterre, Galles, Ecosse). Les circonscriptions urbaines du Nord, qui comprennent presque exclusivement les grands centres industriels, à l'exception de Birmingham et de Liverpool (où les opinions sont divisées), se sont prononcées sans hésitation, et avec une unanimité remarquable, en faveur du budget de M. Lloyd George et du libre-échange. Au contraire, les circonscriptions urbaines du Sud de l'Angleterre, les villes bourgeoises, universitaires et de luxe se sont déclarées antibudgétaires et protectionnistes.

Mais il est bien évident que si l'on veut peser les voix et non simplement les compter, et c'est une pratique qu'affectionnent les unionistes, l'opinion de tout le Lancashire, du Yorkshire, du Durham, du Northumberland, de Leeds, de Bradford, de Manchester, de Glasgow, a une autre valeur que celle du comté de Sussex et de Brighton, Eastbourne, Hastings, Oxford ou Cambridge.

Au bout d'une semaine de scrutins, le 24 janvier, en commentant les résultats du 15 au 23, le *Times* disait que la plupart des villes industrielles du Nord étaient favorables au gouvernement et il ajoutait : « ... Il faut reconnaître qu'il est « impossible d'introduire la *Tariff reform* contre le gré de ces « circonscriptions. » Et le même jour, à Haddington, M. Balfour disait, en faisant allusion aux résultats déjà acquis : « ...Donc « je présume que pendant cette législature les principes de la « *Tariff reform* ne seront pas ceux d'après lesquels le prochain « budget sera établi. »

C'était reconnaître, dès le 24 janvier, que le pays approuvait le budget de M. Lloyd George et que le libre-échange l'emportait, puisque les circonscriptions les plus autorisées s'étaient prononcées pour son maintien.

En même temps que l'on constatait un double courant dans les circonscriptions urbaines, celles du Nord (centres industriels et manufacturiers) étant libre-échangistes et celles du Sud (villes bourgeoises et de plaisir) protectionnistes, on en distinguait un autre non moins net entre les villes et les campagnes anglaises, ces dernières étant presque entièrement protection-

nistes. Mais cette divergence de vues entre les villes et les campagnes ne s'est manifestée qu'en Angleterre. En Ecosse et dans le Pays de Galles, villes et campagnes sont, en majorité écrasante, presque à l'unanimité, libre-échangistes.

Pourquoi cette divergence d'opinion, d'une part entre le Nord et le Sud, d'autre part entre les villes et les campagnes? Cela tient certainement à ce que le Nord est plus éclairé, plus instruit que le Sud, et aussi professe des opinions politiques plus avancées, et que l'électeur rural anglais, ignorant et timoré, cède à des influences et obéit à des pressions exercées sur lui par une classe puissante et entourée du prestige de l'opulence.

Voici d'ailleurs ce que dit à ce sujet un journal financier anglais, qui n'a aucune attache de parti et dont les opinions ont d'autant plus de valeur, *The Statist* :

« Le Nord n'est pas seulement la région la plus progres-
« siste, la plus énergique, la plus entreprenante, la plus avan-
« cée et la plus démocratique du royaume: il est aussi celle
« qui produit nos principales exportations et travaille la
« matière première de nos manufactures qui constitue une
« partie importante de nos importations. De l'autre côté le
« Sud est principalement agricole. Il est plus lent, moins pro-
« gressiste, moins entreprenant, moins au courant des mouve-
« ments commerciaux du monde.

« S'il faut peser les voix — et en cette matière nous sommes
« forcés de peser les voix — il est clair que le vote du Nord
« pèse immensément plus que celui du Sud. Quant aux villes
« de plaisir de la côte méridionale, elles dépendent, dans une
« large mesure tout au moins, de la faveur des riches et sont
« par conséquent très grandement influencées par les désirs et
« les opinions des classes qui constituent la force de l'agitation
« pour la *Tariff Reform*. »

On ne saurait préciser plus brièvement, plus exactement et avec plus d'autorité que le *Statist* la valeur qu'il faut attacher à l'opinion du Nord et à celle du Sud de la Grande-Bretagne. Déjà, plus de quinze jours auparavant, le *Times* et M. Balfour, comme on l'a vu plus haut, avaient reconnu que les protectionnistes avaient perdu la partie.

Après ce témoignage du chef des unionistes et de leur organe le plus influent, après celui du *Statist*, qui représente l'opinion de la finance pure sans esprit de parti, on ne saurait arriver à d'autres conclusions que celle-ci, c'est que, sur la question du budget et du libre-échange tout au moins, M. Asquith a reçu du pays un mandat incontestable. Il a le devoir de faire voter le

budget de M. Lloyd George et de maintenir le régime libre-échangiste.

Il n'y a pas lieu, dans une revue française, de discuter soit le budget anglais de M. Lloyd George, soit les avantages ou les inconvénients du libre-échange pour l'Angleterre. Il ne saurait être question ici que du résultat des élections et de leur interprétation.

En pareil cas, les opinions et les appréciations n'ont qu'une valeur des plus relatives, et ce sont surtout sur les faits qu'il faut s'appuyer.

Il a été dit, au début de cet article, que, sur la question du budget était venue se greffer la question constitutionnelle, la question de la Chambre des Lords. Comment à ce point de vue doit-on interpréter les élections qui viennent de se terminer? Si l'on consulte les libéraux, ils affirment qu'il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard, qu'il n'y a aucune équivoque possible sur les intentions du pays et que le mandat donné à M. Asquith par les électeurs comprend aussi bien la limitation des pouvoirs de la Chambre des Lords que le vote du budget et le maintien du libre-échange. Naturellement.

Aussi, afin de ne pas nous égarer, de ne pas nous laisser influencer par les opinions du parti libéral dont on peut, en cette matière, contester l'impartialité ou le jugement, tournons-nous du côté unioniste et examinons les faits.

Tout d'abord pendant la période électorale préliminaire on a vu les pairs d'Angleterre prendre à la campagne une part plus active qu'à aucune autre époque contemporaine, ce qui indique combien le résultat des élections devait avoir d'importance pour leur ordre et pour l'assemblée dont ils font partie. Ils avaient à défendre — et ils l'ont fait avec un grand et incontestable talent, pour la plupart — l'attitude de la Chambre des Lords sur la question du budget et l'innovation introduite par cette Chambre dans la pratique constitutionnelle.

Il est hors de doute — et tous les articles de la presse unioniste *antérieurs aux élections* en font foi — que, si les unionistes avaient eu la majorité, ils auraient interprété ce résultat comme une approbation donnée par le pays aux lords, comme consacrant le principe que la Chambre Haute a le droit d'intervenir en matière de finances et peut repousser un budget, provoquer une dissolution et des élections générales et renverser un gouvernement.

Les deux questions budgétaire et constitutionnelle étaient donc inextricablement liées par la force même des choses et par la logique des faits. Les unionistes s'en sont toujours rendu

compte, et ils ne se sont pas trompés sur la signification des élections et sur la force du courant révélé par les premiers scrutins. Personne n'a compté et pesé les voix avec plus de soin et d'exactitude qu'eux ; personne n'a plus vite saisi la vérité de cette parole de lord Rosebery, lors de la discussion de la motion Lansdowne à la Chambre des Lords, le 24 novembre 1909 :

« Avez-vous le moindre espoir — le mien, je l'avoue, est « faible — que le peuple de ce pays saura faire une distinction « importante entre notre motion et une motion pour le rejet « sans examen du budget ? Vous savez très bien qu'il existe « un puissant courant d'opinion très hostile à l'existence et « aux attributions de cette assemblée. »

Ce courant d'opinion hostile à la Chambre Haute, les lords qui ont pris part à la campagne électorale, les candidats et les agents électoraux unionistes l'ont constaté partout dans les villes anglaises et même dans certaines circonscriptions rurales, et ils en sont revenus avec l'impression très nette que, si le pays avait été consulté de façon très précise sur la question de la Chambre des Lords seule, les libéraux auraient eu une majorité non de 124 voix, mais de plus de 200 voix.

C'est une opinion, dira-t-on, soit. Ce qui n'est pas une opinion, mais un fait et un fait des plus significatifs, c'est que dès le 23 janvier, après une semaine de scrutins seulement, l'*Observer*, qui a mené le plus activement la campagne protectionniste, proposait aux libéraux de s'entendre avec les unionistes pour la réforme de la Chambre des Lords. Et cela, il faut le remarquer, au moment où les unionistes gagnaient une quinzaine de sièges par jour !

Le lendemain, 24 janvier, le *Times*, à son tour, disait : « Mais le parti unioniste est disposé à une réforme raisonnable « de la Chambre des Lords ; et si cette réforme s'effectue d'un « commun accord, il ne serait pas au-dessus de l'intelligence « humaine d'élaborer une législation qui, d'un côté, assurerait « aux Communes pleins pouvoirs en matière de finances et, « de l'autre côté, empêcherait l'abus de ces pouvoirs consis- « tant à attacher à une loi de finances des mesures exigeant une « considération spéciale. »

Il faut insister sur ce point que ces appels de coopération de l'*Observer* et du *Times* ont été faits par eux aux libéraux au moment où les unionistes obtenaient d'éclatants succès aux scrutins, que toute la presse conservatrice a emboîté le pas à ces deux journaux et que, depuis, le zèle réformateur des organes unionistes, loin de se refroidir, n'a fait que prendre plus de force et d'ardeur.

On ne peut en conclure qu'une chose, c'est que les unionistes, qui ont pesé les voix en même temps qu'ils les ont comptées, ne se sont pas mépris sur la signification des élections et qu'ils ont vu très clairement que l'opinion leur était défavorable sur la question des lords encore plus que sur la question du budget, que le vote de la motion Lansdowne a été une faute, et qu'il n'est que temps pour le parti unioniste de se montrer partisan d'une modification des rapports entre les deux Chambres, s'il veut conserver à la Chambre Haute la popularité dont elle a joui pendant longtemps mais qu'elle sent compromise.

Voilà des faits très significatifs et qui ne peuvent prêter à des interprétations diverses ; ils n'en comportent qu'une, qui est que le résultat des élections est favorable aux libéraux et sur la question du budget et sur celle de la Chambre des Lords, dont l'audacieuse innovation a certainement produit une impression fâcheuse sur la majorité des Anglais.

S'il en était autrement, quelle explication pourrait-on donner des articles quotidiens de la presse unioniste sur la réforme de la Chambre Haute et des projets de réforme qu'elle publie presque tous les jours ?

Ce ne sont pas là des impressions, ni des opinions ; ce sont des faits dont tout un chacun peut tirer la conclusion qui s'impose ; et il est tout naturel que les journaux libéraux, faisant bon marché des arguments relatifs au chiffre et à la composition de la majorité ministérielle, déclarent qu'une majorité est une majorité, que rarement les partis anglais ont obtenu des majorités de plus de 100 voix et que M. Asquith se doit à lui-même et à son parti d'aborder hardiment, dès l'ouverture de la session, et la question budgétaire et celle de la Chambre des Lords.

Devant un pareil résultat, il n'y a pas à craindre une défection des ouvriers ni des nationalistes. Les uns et les autres savent que le plus grand obstacle à la réalisation de leurs espérances, à l'accomplissement des réformes qu'ils réclament et attendent avec impatience, est la Chambre des Lords ; et leur hostilité commune contre cette assemblée est un lien puissant entre eux et les libéraux.

Plus tard, sans doute, il se produira des divergences de vues entre libéraux, ouvriers et nationalistes : mais ce moment de la séparation est éloigné et avant d'arriver à la bifurcation il y a une route longue et droite que libéraux, ouvriers et nationalistes parcourront ensemble.

Les chefs du parti ouvrier ont déjà déclaré (MM. R. Macdonald et Snowden les premiers), qu'il faut faire passer la question constitutionnelle, la question des lords, avant les questions

de parti; et M. Redmond, de son côté, est bien décidé à suivre M. Asquith et à lui prêter son concours pour l'œuvre de réforme de la Chambre des Lords.

Sur ce point donc, tout le parti ministériel est d'accord, uni; mais il y a divergence de vues au sein du parti libéral sur l'ordre dans lequel il convient de procéder.

Faut-il commencer par le budget ou par le *veto*? Par le budget, disent les plus modérés; par le *veto*, ripostent les plus ardents. L'exercice financier, font observer les premiers, se clôt le 31 mars; la session ne commencera réellement que le 21 février; et il est donc de toute importance de régulariser la situation financière dans les quatre semaines qui s'écouleront entre la rentrée et la clôture de l'exercice.

Les partisans du *veto* avant tout soutiennent qu'il serait ridicule et d'une inconséquence rare de soumettre de nouveau à la Chambre des Lords non réformée ou non limitée dans ses attributions le budget qu'elle a déjà repoussé, bien que le vote même de la motion Lansdowne implique son consentement. Le budget, c'est-à-dire l'argent, le moyen de gouverner, c'est, disent-ils, l'arme des libéraux, et s'ils refusent l'argent, ni les lords ni personne ne peut rien contre eux.

Même en admettant cette dangereuse et révolutionnaire théorie, répliquent encore les modérés, rien n'empêche de voter et d'envoyer aux lords le budget de 1909-1910, qu'ils se sont engagés à voter, d'autant plus qu'il n'y aura pas, d'ici au 31 mars, le temps matériel de faire voter la limitation du *veto* des lords et qu'en outre il sera toujours temps de se servir de l'arme du budget en refusant de voter les fonds nécessaires pour l'exercice 1910-1911, s'il devient indispensable d'en faire usage pour réduire à l'obéissance la Chambre Haute.

Ces deux opinions, il faut se hâter de le dire, sont des opinions de polémistes et n'ont, qu'on le sache, aucune sanction officielle ou officieuse. M. Asquith[1] a gardé, jusqu'ici, le plus profond silence et ses collègues l'ont imité. Il n'appartient, du reste qu'à lui, et à lui seul, de décider la marche à suivre et l'ordre de la procédure.

Toutefois, on a ses déclarations solennelles du 10 décembre à l'Albert Hall, et du 2 décembre à la Chambre des Communes. Les premières ne laissent aucun doute sur ses intentions, en ce qui concerne la Chambre des Lords : « Nous ne proposons « pas, a-t-il dit, à l'Albert Hall, l'abolition de la Chambre des « Lords, mais nous demanderons aux électeurs que la Chambre

[1] Cet article était écrit avant la réunion du Parlement. — *N. D. L. R.*

« des Lords soit réduite aux fonctions qui appartiennent en « propre à une seconde Chambre... » Et dans le même discours, on trouve ce passage significatif : « Nous ne prendrons « pas le pouvoir et nous ne garderons pas le pouvoir sans nous « être assuré les sauvegardes que l'expérience a démontré « comme nécessaires à l'utilité législative et à l'honneur du « parti du progrès. »

Aux Communes, le 2 décembre, il avait dit : « Si nous « sommes assez heureux pour jouir de sa confiance (de la nou- « velle Chambre des Communes), notre premier acte sera de « remettre en vigueur, à dater de cette semaine, tous les impôts « et droits compris dans la loi de finances. »

Il n'y a rien dans ces déclarations qui soit incompatible avec un ordre de procédure d'après lequel on voterait d'abord le budget, afin d'avoir ensuite le temps de s'occuper de la modification des rapports entre les deux Chambres.

Que deviendrait alors la question des « sauvegardes » sans lesquelles M. Asquith, le lord chancelier et M. Lloyd George ont déclaré qu'ils ne conserveraient pas leurs portefeuilles? D'éminents libéraux ont exprimé l'opinion que M. Asquith avait déjà obtenu conditionnellement, du souverain, les garanties nécessaires. Il est de fait que la sérénité avec laquelle M. Asquith s'en est allé à Cannes au lendemain des élections peut être considérée comme indiquant qu'il ne craint pas d'être arrêté au premier pas.

On sait comment M. Asquith entend limiter le *veto* général de la Chambre des Lords à la durée d'une législature et supprimer entièrement son *veto* financier. Il l'a dit le 10 décembre dans son discours à l'Albert Hall : c'est par un acte du Parlement. Mais un acte du Parlement exige la coopération du souverain, des lords et des communes; et il n'est guère vraisemblable que, dès la première tentative, les lords acceptent le projet, quel qu'il soit, du gouvernement libéral. Cela fait donc prévoir une dissolution et de nouvelles élections générales dans quelques mois d'ici.

Comme, de leur côté, les unionistes élaborent des projets de réforme de la Chambre Haute, les électeurs auront peut-être devant eux deux programmes de réforme constitutionnelle, celui du ministère et celui de l'opposition. M. Asquith a nettement déclaré qu'il est faux [1] que le parti libéral demande l'abolition de la Chambre des Lords; lui, sir E. Grey, M. Haldane, lord Morley, sont en faveur du régime bicaméral; et il

[1] Discours du 10 décembre, à l'Albert Hall.

doit y avoir là un point de contact entre le parti libéral et l'opposition, peut-être même la base d'une réforme qui serait faite à la suite d'un accord entre les deux partis.

Il est de toute évidence qu'une réforme constitutionnelle, pour être acceptée par le pays, pour être durable, ne doit pas être une œuvre de parti, mais qu'elle doit être faite dans l'intérêt de l'Empire britannique, avec le concours de toutes les bonnes volontés, avec la collaboration des esprits les meilleurs et les plus éclairés. Les grandes réformes en Angleterre ont souvent, presque toujours même, été accomplies après de longues polémiques et des luttes parlementaires prolongées, suivies, au moment où l'on croyait arriver à une impasse, d'un accord, d'une transaction entre les partis.

En 1884-1885, lors de la dernière réforme électorale, on se trouva dans une de ces situations ; le gouvernement proposait d'étendre le suffrage et l'opposition s'y refusait. Ni le ministère ni les chefs de l'opposition ne voulaient faire de concessions. Au dernier moment l'opposition consentit à l'extension du suffrage, à la condition qu'elle serait accompagnée d'un remaniement des circonscriptions. Cette transaction fut acceptée et les deux lois furent votées.

Il serait assez dans les traditions britanniques que, cette fois encore, on vît les deux partis se mettre d'accord pour faire œuvre patriotique et durable. Cela, sans doute, n'est pas sans difficultés ; M. Asquith peut rencontrer des résistances tantôt du côté nationaliste, tantôt du côté du groupe ouvrier, qui, en 1910 comme en 1907, estime que la Chambre des Lords devrait être abolie. Mais une motion à cet effet, déposée par M. Henderson, au nom du parti ouvrier, a été repoussée à la Chambre des Communes le 26 juin 1907 par 317 voix contre 102, et, il ne faut pas l'oublier, cette Chambre était la plus radicale que l'on eût encore vue. Quel succès pourrait avoir en 1910 une semblable proposition?

En résumé, à la veille de la réunion de la nouvelle législature, la situation est celle-ci : le résultat des élections générales a été de poser la question de la réforme de la seconde Chambre et des relations entre Lords et Communes, de telle façon qu'elle prime toutes les autres et rend impossible tout progrès et toute œuvre législative de quelque importance, aussi longtemps qu'elle n'aura pas été réglée, non dans un esprit de parti, mais dans un sens national, impérial, si l'on veut.

Les libéraux (ou du moins la grande majorité des libéraux) ne désirent pas l'abolition de la Chambre Haute, mais une réforme de cette assemblée, en même temps que l'affirmation du

principe de la suprématie de la Chambre des Communes en matière de finances, conformément à une pratique aujourd'hui plusieurs fois centenaire.

De leur côté, les unionistes sont convaincus qu'une réforme de la Chambre des Lords s'impose, que l'hérédité ne doit plus, dorénavant, donner à un pair du royaume le droit de légiférer, et que, quiconque veut siéger à la Chambre Haute devra prouver qu'il a les qualités requises pour prendre part aux travaux de cette assemblée, où, en outre, devront trouver place des membres élus.

Les libéraux, jusqu'ici, paraissent avoir adopté l'idée de sir Henry Campbell Bannerman dont le projet tendrait à un amoindrissement de la Chambre des Lords, tandis que les unionistes demandent et préconisent des réformes qui, en rajeunissant, en modernisant la Chambre Haute, lui donneraient plus de prestige et d'autorité. Il y a là, certes, une différence capitale entre ces deux conceptions, qui, au premier abord, sembleraient irréconciliables. Pourtant, si la suprématie financière des Communes est reconnue et définitivement établie, il n'y a aucune raison pour que les hommes d'Etat anglais ne trouvent pas une solution au problème en introduisant l'élément électif dans la composition de la Chambre Haute, et en donnant aux législatures de cette assemblée une durée plus prolongée que celle des législatures des Communes, de façon à assurer la continuité et la stabilité de la Chambre de revision.

Les libéraux ont, en ce moment, l'occasion d'accomplir une des plus grandes et des plus utiles réformes constitutionnelles qu'ait vues la Grande-Bretagne : si leurs hommes d'Etat veulent s'élever à la hauteur de leur tâche, ils peuvent la mener à bien, même au risque de ne pas satisfaire pleinement les groupes nationaliste et ouvrier et de les voir faire défection, car les unionistes leur prêteraient alors leur plus actif concours si la réforme libérale était conçue dans l'intérêt véritable du pays.

S'il en était autrement, c'est aux unionistes qu'il appartiendrait, plus tard, d'accomplir la réforme que réclament les Anglais de tous les partis; et les libéraux seraient forcément amenés à y consentir.

Comme il faut maintenant que la Constitution soit modifiée dans le sens indiqué par les élections générales de janvier 1910, il serait fort à désirer que les partis se missent d'accord le plus tôt possible. Mais en Angleterre les réformes se font lentement, par degrés, chaque pas en avant est suivi d'une pause, et ce n'est ni en une fois, ni même après un seul changement de

législature, que l'on peut espérer voir s'accomplir la modification de la composition de la Chambre des Lords et de ses rapports avec la Chambre des Communes.

PAUL VILLARS.

P.-S. — Depuis que cet article a été imprimé, il s'est produit plusieurs faits importants. Tout d'abord, le 10 février, M. Redmond, à la surprise générale et au grand émoi des libéraux, déclarait à Dublin que, si M. Asquith n'était pas en mesure d'annoncer qu'il avait reçu les assurances nécessaires pour faire voter, cette année, une loi sur le *veto* des Lords, l'Irlande ne pourrait ni ne voudrait approuver une semblable politique. Des négociations entre les libéraux et les nationalistes n'ont eu aucun résultat, et les Irlandais se montrent intraitables. Lors de la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, M. Asquith a dit n'avoir ni demandé ni obtenu des garanties du souverain, en expliquant qu'il est inadmissible qu'un ministre puisse demander au roi un blanc-seing pour une mesure qui n'a pas été soumise au Parlement ni approuvée par les députés, et que, en parlant de garanties à l'Albert Hall, il avait entendu parler de garanties législatives et non d'autres garanties.

Il faut reconnaître que tout le monde s'y était trompé et que, pour une fois, M. Asquith, d'ordinaire si précis, s'est exprimé d'une façon équivoque.

M. Redmond, au cours de la même discussion, a reconnu qu'il a pu se méprendre sur le sens des paroles de M. Asquith ; mais il a nettement déclaré qu'il ne voulait pas donner son concours à un gouvernement qui donnerait au budget la priorité sur la question de la Chambre des Lords.

M. Asquith, de son côté, a laissé entendre que la loi budgétaire ne serait pas soumise aux Lords avant que la Chambre des Communes ait exprimé son opinion sur les résolutions qui lui seront soumises relativement au *veto* des Lords. Mais cette déclaration vague n'a pas eu le moindre effet sur M. Redmond, qui insiste pour que le *veto* ait la priorité.

Quelques radicaux se montrent aussi exigeants et aussi rétifs que les Irlandais, ce qui rend très précaire la situation du ministère Asquith en avançant l'heure de la bifurcation. Les Irlandais et les radicaux savent probablement ce qu'ils veulent ; mais il est bizarre de les voir se révolter contre le chef du ministère sur une question de procédure et de tactique parlementaire, alors que sur le fond même de la question il n'y a pas de divergence entre les éléments qui composent la majorité ministérielle.

Cela fait croire aux optimistes que les choses s'arrangeront, d'autant plus que ni les partis ni le pays ne veulent des élections générales immédiates et que les unionistes n'ont aucun intérêt à précipiter une crise.

Il n'en reste pas moins acquis que la situation du ministère est fort peu sûre, que M. Asquith ne peut compter sur les Irlandais et qu'il est à la merci d'un incident parlementaire. De toutes les façons, il paraît très probable qu'il y aura de nouvelles élections générales dans un avenir prochain, même en admettant que le ministère arrive au bout de la session, de cette session qui, le discours du trône le dit clairement, ne sera consacrée, en dehors des lois financières indispensables, qu'à la seule question de la Chambre des Lords.

P. V.

LES ALLIANCES

ET LE POINT DE VUE NAVAL

A l'orientation actuelle de notre politique européenne, qui repose sur l'entente cordiale avec l'Angleterre, on fait cette objection : « Le sort de notre pays se jouera sur la Moselle, « dans une guerre allemande, pour laquelle toutes les forces « anglaises ne nous seraient d'aucun secours. Notre diplomatie « nous fait donc jouer un rôle de dupe : nous donnons des « gages à l'Angleterre, qui ne peut nous payer par aucun « appoint de sécurité ; nous renonçons à l'alliance allemande « grâce à laquelle l'empire britannique serait à notre merci. « Car si l'armée d'outre-Manche ne nous sert de rien contre « la puissance germanique, vis-à-vis de laquelle tout se déci- « dera sur terre, à l'inverse, la flotte du Kaiser changerait « entièrement notre situation en face de la marine anglaise. « Alliés à nos voisins de l'Est, nous serions maîtres d'envahir « l'Angleterre. Son sort dépend de nous, le nôtre ne saurait « dépendre d'elle. »

Si cette objection était justifiée, elle serait de nature à nous rendre inquiets. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur ce qui nous resterait alors à faire. Mais je voudrais examiner l'argumentation elle-même, en ce qu'elle implique touchant le rôle et l'influence des forces maritimes. Car les forces en jeu entre nous et nos voisins sont pour partie navales. Les conditions de la guerre, et sur terre, et particulièrement sur mer, imposent certaines données, interdisent certaines conclusions à tout raisonnement sur l'équilibre international en temps de conflit armé.

***

Voyons d'abord le cas d'un tel conflit avec l'Angleterre. Les partisans de l'alliance allemande tiennent pour admis que, seuls contre la puissance britannique, nous serions écrasés, dépouillés de nos colonies, ruinés à brève échéance ; qu'avec l'appui de l'Allemagne, au contraire, nous ne ferions qu'une bouchée de la résistance anglaise, et que la guerre se terminerait au bout de quelques semaines dans Londres envahi. Rien de plus douteux, en l'une comme en l'autre hypothèse.

Pourrions-nous donc résister, seul à seul, à la marine anglaise? Assurément, si nous savions nous y prendre. Et nous aurions grand tort d'en désespérer.

Pour s'en rendre compte, il faut d'abord réduire à leur juste valeur les actions excentriques et les conquêtes accessoires. Accessoires, j'entends, en ce qu'elles ne sauraient prendre la part déterminante dans la lutte. Qu'une expédition anglaise s'empare momentanément d'une colonie éloignée, ce ne peut être pour nous une question de vie ou de mort, ni exercer sur notre gouvernement, sur nos intérêts, sur l'opinion publique une pression qui nous doive obliger à cesser les hostilités. Il est d'ailleurs bien incertain que l'Angleterre, visée par nous au cœur et de si près, se démunisse d'une part notable de ses troupes pour l'envoyer au loin. Ce n'est pas, comme jadis, aux colonies lointaines que se porteraient l'effort et l'intérêt de la guerre.

Ne nous occupons ainsi que des grandes opérations décisives, lesquelles se trouveront concentrées dans les mers voisines de nos côtes. La marine anglaise est de beaucoup supérieure à la nôtre, mais l'empire britannique est, par contre, infiniment plus vulnérable à nos coups que nous ne le sommes aux siens. Quelles prises a-t-il sur nous? Des colonies qu'il faudrait bien rendre au règlement de comptes accompagnant la signature de la paix; un commerce de mer si languissant déjà de notre côté que sa destruction nous gênerait assez peu si nos frontières terrestres restaient libres. Notre littoral, jadis si souvent insulté, est aujourd'hui à l'abri de toute menace.

Pour nous, outre deux actions accessoires, nous en pouvons exercer trois principales qui atteindraient la puissance anglaise à trois points sensibles.

Accessoirement nous aurions donc la facilité d'envahir avec nos contingents noirs quelques menues colonies. C'est assez pour détourner sur les points correspondants un peu des forces navales adverses. Deuxième moyen d'action, la guerre de course contribuerait plus largement encore à cette même dispersion des croiseurs de l'ennemi.

Quant à ses escadres principales, elles auraient à parer simultanément à deux dangers plus graves, les contraignant à se diviser à leur tour. Supposons en effet, d'une part, notre flotte de haut bord concentrée dans la Méditerranée, nos sous-marins, d'autre part, dans la Manche, prêts à escorter un débarquement : sur aucun point John Bull ne pourrait nous opposer toute sa puissance. Il n'est donc pas interdit d'espérer que, profitant des avantages géographiques, nous réussirions,

à défaut du débarquement sur ses côtes, tout au moins à lui fermer pratiquement la Méditerranée. Pareille situation, si elle se prolongeait, serait ruineuse pour son commerce, sans nous coûter à beaucoup près aussi cher; et elle nous permettrait enfin, troisième et dernière menace grave, de l'expulser d'Egypte. On voit qu'il peut nous craindre à bon droit.

***

Seconde hypothèse : Allemagne et France contre Angleterre. Cette invasion, dit-on, que même seuls nous pourrions déjà préparer, réunirait ici toutes les chances de succès; la Grande-Bretagne n'y saurait échapper. — Eh bien! non : en réalité le succès resterait toujours incertain. Dans le cas de tout à l'heure, la menace venant de nous seuls eût été d'ailleurs plus douteuse encore. J'en ai fait état pourtant, mais non comme de l'opération principale. Il s'agissait seulement d'obliger une part des cuirassés anglais à demeurer dans la Manche, et si chanceuse soit-elle, les préparatifs d'une invasion non tout à fait impossible auront toujours cet effet.

Les flottes franco-allemandes balanceraient à peu près celles de l'Angleterre, et si l'on ne voulait comme tout à l'heure que la lasser, on aurait beau jeu. Mais ici le commerce allemand souffrirait trop pour que le temps n'eût pas son prix. Aussi bien il s'agirait sans doute de vider définitivement la question d'hégémonie. Or, nos escadres combinées fussent-elles victorieuses dans la Manche, le passage d'une armée d'invasion n'en serait pas entièrement assuré.

La navigation sous-marine, qui permet de déblayer de bâtiments de haut bord les mers étroites et par suite d'essayer le passage dans certains cas, malgré les cuisassés ennemis, peut rendre inversement intenables aux bâtiments d'un convoi les côtes de l'adversaire. Les sous-marins anglais, après la destruction supposée des escadres nationales, seraient encore capables de sauver la patrie. C'est ce qu'on oublie trop souvent en discutant la condition nouvelle faite par la navigation sous-marine aux puissances insulaires. On ne voit que sa vertu offensive qui semble les compromettre ; on ne songe pas assez à son efficacité défensive, autrement importante pour elles.

***

Nous entrons dans le vif de la question diplomatique en posant le problème de la guerre contre l'Allemagne. La thèse la plus courante se résume ainsi : une alliance anglaise ne

peut nous aider que sur mer. Or la victoire ou la défaite ne dépendra uniquement que d'une bataille à terre sur la Moselle ; bataille pour laquelle il ne servira de rien d'être maître de la mer et après laquelle ce serait folie de prolonger la lutte.

Les choses ne sont pas si simples. Antérieurement à la guerre, il y a des considérations diplomatiques à envisager. L'Allemagne n'est pas seule, elle entraîne avec elle la Triple Alliance ; nous-mêmes pouvons nous ménager des alliés. On juge de quel poids pèserait aux yeux de l'Italie, par exemple, la perspective d'un conflit où les flottes anglo-françaises, maîtresses de la mer, opéreraient contre elle. On a bien vu l'heureuse influence de notre entente avec l'Angleterre pour prévenir toute rupture de la paix.

Que néanmoins la guerre éclate et nous oblige à concentrer sur la frontière de l'Est toutes nos troupes de terre : nous allons constater l'intérêt que nous avons à rester maîtres de la mer et par suite à conserver l'appoint de la flotte britannique.

D'abord il est certain que notre état politique ne nous permettra jamais de tirer l'épée les premiers. La république démocratique répugne à toute idée d'agression. Elle a prouvé surabondamment son amour de la paix. Notre constitution nous oblige à ne déclarer la guerre qu'après un vote du Parlement, et il faudra qu'il ne puisse plus faire autrement pour la voter. Il est donc inévitable que nous subissions les premières hostilités sans avoir pu prendre toutes les mesures destinées à y riposter immédiatement.

Dans ces conditions, le rôle tout indiqué de la marine allemande consisterait à prendre une offensive qui paralyse sur quelque point la mobilisation et la concentration de notre armée de terre. Un débarquement sur nos côtes servirait ce dessein. Mais une opération plus tentante encore aurait pour but d'intercepter en Méditerranée le rapatriement de nos troupes d'Afrique. Sans se priver d'un seul homme à terre, notre ennemi nous diminuerait ainsi d'un corps d'armée.

Pour empêcher l'escadre allemande, prenant les devants, d'aller franchir Gibraltar et se joindre à ses alliées austro-italiennes, l'appui britannique nous serait fort utile. N'en eussions-nous pas autre chose à attendre, que cela donnerait déjà bien du prix à l'amitié de nos voisins d'outre-Manche. Mais leur aide ne s'arrêterait pas là. Leur armée n'est certes pas comparable à la nôtre ; tranquillisés pourtant sur la sécurité de leurs côtes, ils se trouveraient à même de nous envoyer un contingent d'une centaine de mille hommes qui, dans la bataille même sur la Moselle, ne paraissent pas à né-

gliger. Tout au moins pourraient-ils, avec cet effectif déjà redoutable, tenter une diversion qui troublerait notre ennemi.

*
* *

Il faut aller plus loin et montrer qu'en vérité tout ne dépend pas de cette première bataille sur la Moselle. Que nous y soyons vainqueurs, l'Allemagne ne se trouvera pas instantanément réduite à notre merci. Vaincus, au contraire, nous aurions le devoir de continuer la lutte et l'espoir d'y reprendre avantage si nous savions la mener avec une judicieuse énergie. Dans les deux cas il faudrait conserver les moyens de se battre, et la mer y serait indispensable.

Que l'Allemagne, après une première défaite, puisse encore relever sa fortune, c'est ce qu'on est assez disposé à admettre. On n'admet point la réciproque en ce qui nous concerne. La disproportion des populations et des effectifs mobilisables nous crée en effet une infériorité que notre esprit de découragement s'exagère aussitôt. Nous avons pourtant des supériorités d'autre part, qui peuvent rétablir l'équilibre et nous rendre aussi possible qu'à nos adversaires la prolongation d'une lutte acharnée : par exemple notre richesse et le crédit qui en découle; par exemple encore la moindre fragilité résultant d'un état économique moins industriel.

Ce n'est pas d'ailleurs une question d'égalité pure et simple. Fût-il plus fort, l'envahisseur, lorsqu'il a affaire à une résistance habile, perd une partie de sa puissance à se maintenir sur un sol ennemi, loin de sa base nationale. L'histoire est pleine de ces revanches des vaincus d'un jour reconquérant leur patrie. Et ce ne serait que si nous doutions de nous-mêmes, qu'une première défaite nous obligerait à demander la paix.

Cette vérité, en dépit de notre fléchissement moral, nous apparaîtrait plus clairement, si nous n'avions la cruelle expérience de 1871. Il faudrait pourtant analyser cette dernière. Après avoir rendu hommage à l'énergie puissante d'un Gambetta, il importe de reconnaître ses erreurs, qui nous firent perdre le bénéfice de sa fière attitude. Il était beau, conforme à nos intérêts vitaux, de résister malgré le désastre : mais il aurait fallu le faire en se donnant toutes les chances de succès. Dans ce problème, surtout militaire, l'avis des militaires devait prévaloir, ou tout au moins les principes d'ordre stratégique sur lesquels repose la victoire. Malheureusement le gouvernement de la Défense nationale, les maîtres momentanés de la France meurtrie, mal préparés à la tâche de gouverner, ignoraient ces

principes. Aux sages propositions d'un Chanzy, d'un Faidherbe, ils opposaient le souci de l'opinion populaire, grande règle des politiciens, grande faute des nations en guerre. Devant Paris même, à la rescousse de la capitale, il y eut, pour exécuter le plan fâcheux du gouvernement, deux armées et deux stratégies; et les troupes de Gambetta firent à côté de celles de Chanzy des mouvements condamnés d'avance à l'insuccès. Les dernières forces de la France se trouvèrent gaspillées sans profit. On avait trop compté, dans des conditions toutes différentes, sur les vertus de l'enthousiasme populaire renouvelées de la grande levée en masse révolutionnaire.

Un emploi plus précautionneux des éléments de résistance qui nous restaient encore nous eût donc mieux servis. Il eût permis d'user l'adversaire ; il eût donné aux sympathies étrangères le temps d'exercer leur pression; et sans doute la paix nous eût-elle coûté moins cher.

On avance à tort qu'une prompte soumission réduit les exigences de l'ennemi victorieux. Cela peut arriver dans certaines querelles d'amour-propre pour lesquelles aujourd'hui il n'est plus guère de conflit armé : l'arbitrage suffit à les résoudre et les nations répugnent à se battre pour des questions semblables. Les guerres, de notre temps, sont des guerres nationales, où l'ambition de race, les intérêts profonds poussent les peuples envahisseurs à détruire pour jamais la puissance du vaincu. Il ne faut donc s'attendre, et de la part des Allemands moins qu'ailleurs, à aucune générosité. Les exigences d'une Allemagne victorieuse ne s'arrêteraient que devant la force, ou devant une menace atteignant ses propres intérêts.

*
* *

S'il faut prévoir, après une défaite initiale toujours possible, une résistance prolongée, ou, même après une victoire, la prolongation d'une lutte menée par l'adversaire jusqu'à la limite de ses forces, la liberté des transports par mer prend une importance primordiale. Celui des deux ennemis qui conservera la maîtrise de la mer continuera sans gêne excessive à s'approvisionner de tout le nécessaire en armes, matériaux, vivres, etc. L'autre, étouffant entre ses frontières de terre dont la capacité de transit est bien moins élastique que celle des côtes, verra ses approvisionnements compromis. Si nous luttions contre la Triple Alliance, nous ne recevrions rien du côté de l'Italie, peut-être la frontière belge nous serait-elle fermée : que nous resterait-il donc si nous étions privés de la voie de mer? Quant à l'Allemagne, sans apport du réseau autri-

chien, elle aurait grand besoin aussi du trafic maritime. Il faut songer que ce trafic tient une part considérable et croissante dans les échanges des nations modernes, et que pour suppléer à cette part, augmentée encore de celle qui vient normalement des frontières que la guerre fermerait, il faudrait accroître dans des proportions irréalisables le débit des lignes de chemin de fer traversant les frontières qui resteraient ouvertes. D'autant plus que la guerre elle-même, le transport des troupes et leur entretien absorberaient la plupart des disponibilités des réseaux ferrés.

Or il faut se représenter le sort d'une nation close chez elle en temps de guerre et presque sans échanges avec l'étranger. Même pour celles qui, comme nous, produisent sur leur territoire presque tous les vivres nécessaires à les nourrir, l'inégale répartition et composition de ces récoltes nationales, les besoins surabondants des armées, la difficulté des transports intérieurs créeraient inévitablement la famine. En Allemagne, pays à population condensée, qui importe déjà une grande partie de ses subsistances en temps de paix, la situation serait bientôt terrible.

Autre face de la question : le chômage. Il est de toute nécessité que la plupart des industries continuent à fonctionner pendant la guerre. Car, on ne l'ignore pas, la mobilisation n'enlèvera à leurs foyers qu'un homme sur neuf habitants en France, un sur douze en Allemagne. Il restera donc sur place au moins les trois quarts de la population travailleuse : hommes âgés, femmes, adolescents, réformés, etc. Ces gens, il faudra les nourrir, c'est-à-dire non seulement faire arriver à leur portée des provisions, mais leur payer des salaires. Il faudra d'ailleurs les occuper. Ne voit-on pas quelle crise effroyable soulèverait dans un pays d'industrie toute une population énervée par la guerre et chômant, désœuvrée, affamée? Le gouvernement qui s'exposerait à laisser déchaîner sur son territoire de pareilles forces sociales, ne serait bientôt plus maître de conduire, suivant les intérêts de la guerre, les mouvements mêmes de ses armées.

Pour toutes ces raisons, la domination de la mer est un objet à poursuivre pour qui veut triompher sur terre même. Loin de demeurer indifférente à la marche des opérations terrestres, elle forme une des conditions extérieures à ces opérations, mais influant directement sur elles, comme l'équilibre diplomatique européen ou l'état politique interne des combattants. Plus directement même, puisque les effets en sont matériels. La force navale est une part inséparable de la force militaire, et leur

dualité n'est qu'apparente, de par la différence radicale des éléments sur lesquels ces forces se déploient.

*
* *

Depuis que les communications et les intérêts internationaux se sont multipliés, l'Europe est devenue trop petite pour ne pas être ébranlée tout entière par la guerre entre deux grandes nations. De fait, la lutte gigantesque qui se prépare semble devoir entraîner la plus grande partie des peuples occidentaux. Les masses prêtes à se mettre en branle sont énormes, et condensées en un assez grand nombre des centres de gravité du monde européen. De l'un à l'autre la guerre rebondira forcément. Croit-on qu'elle puisse être terminée d'un coup, en quelques semaines? Si contre l'Allemagne l'alliance russe ne nous fait pas défaut, avant que le Kaiser fût assuré de la victoire, il lui faudrait promener ses armées de Berlin à Paris tout au moins, et de Paris à Saint-Pétersbourg. Quel trajet! quelles surfaces à couvrir! Plus le conflit s'élargit sur l'Europe, et plus le temps y réclame sa part.

Le temps, c'est le prolongement du trouble effrayant introduit dans la vie des peuples modernes par la mobilisation seule et par la guerre plus encore, par la suspension de l'activité économique, par la fermeture des débouchés, par la raréfaction des matières premières. Le temps, c'est la famine, le chômage, la misère et l'affolement, pour ceux du moins auprès de qui la mer ne suppléera pas aux voies de terre impraticables. Le temps travaillera pour ceux qui tiendront les routes marines. L'appoint de la flotte anglaise, bien loin de représenter pour nous un élément négligeable pour la victoire finale, forme donc au contraire l'un des plus importants que nous puissions trouver à l'étranger.

Il n'échappera pas après cette discussion, toute sommaire qu'elle soit, que les motifs d'ordre militaire invoqués à l'encontre de notre orientation diplomatique actuelle manquent de base. Ils ne sauraient convaincre, en effet, que s'ils possédaient la valeur de conclusions absolues, ce dont on peut douter, on vient de le voir. Il n'est peut-être pas inutile que cette démonstration ait été indiquée ici.

G. Blanchon.

LA MALADIE DU SOMMEIL

On désigne sous le nom de maladie du sommeil, une affection d'une gravité exceptionnelle, qui règne à l'état endémique dans l'Afrique Equatoriale, au Congo particulièrement, atteignant surtout les noirs, sans toutefois épargner les blancs, et qui constitue un tel fléau pour les régions où elle sévit, qu'on a pu dire avec raison que l'avenir économique du Congo était étroitement lié à la maladie du sommeil.

Ce mal redoutable est caractérisé par une altération spéciale du système nerveux, qui ne se manifeste pas tout d'abord par de la somnolence, mais qui entraîne bientôt un état progressif d'hébétude, puis de léthargie très particulier, amenant assez rapidement la mort. Il est dû à la présence dans l'organisme d'un parasite découvert par Castellani, le Trypanosoma gambiense, qui pénètre chez l'homme à la suite de piqûres par des mouches spéciales, dites mouches tsés-tsés, que l'on rencontre en grand nombre dans les régions de l'Afrique Centrale. Le nom de ce parasite, agent causal de l'affection, fait designer encore la maladie du sommeil sous le nom de trypanosomiase humaine, et, « scientifiquement, on doit définir un individu « atteint de trypanosomiase celui chez lequel le flagellé spé- « cifique a été reconnu à l'examen microscopique ». (Mesnil.) Si l'on voulait apporter plus de précision dans la terminologie, on ne devrait appeler maladie du sommeil que la période ultime de la trypanosomiase humaine.

Cette fièvre spéciale à trypanosomes, cette léthargie d'Afrique, comme on la désigne quelquefois, a déjà été décrite au début du siècle dernier. Mais elle ne commence à être vraiment connue qu'au xxe siècle, à la suite des travaux des nombreuses missions scientifiques organisées par les diverses puissances coloniales de l'Afrique intertropicale, pour aller l'étudier sur place. Nous voyons d'abord une mission portugaise, avec M. Bettencourt et M. Kopke qui, en 1901, se rend à l'île du Prince et dans la province de l'Angola, décimée par une épidémie terrible. En 1902, à l'occasion d'une épidémie dans l'Ouganda et au Nord du lac Victoria Nyanza, deux missions anglaises se succèdent; l'une avec Castellani, Low et Christy; l'autre avec Bruce, Navarro et Greig. Elles ont pour résultat la découverte de l'agent pathogène, le trypanosome.

Il faut citer aussi les travaux de la mission belge envoyée à l'Etat indépendant du Congo, ceux de la mission française du

Dr Brumpt et de la mission allemande de Koch en 1906. Enfin, dans cette même année 1906, sur l'initiative de la Société de Géographie, une commission est nommée pour organiser une mission française qui fut confiée à MM. Martin, Lebœuf et Roubaud. Cette mission devait étudier spécialement la maladie du sommeil au Congo français, sa répartition géographique, la valeur des différents symptômes observés, les moyens de diagnostic, de traitement de l'affection et les mesures de prophylaxie propres à enrayer la marche envahissante du fléau. La mission quitta la France le 23 octobre 1906. Rentrée en 1908, elle a publié tout récemment le compte rendu de ses intéressants travaux dans un volume de plus de 700 pages, dont la lecture montre l'œuvre considérable qui a été accomplie. On ne peut pas dire, malgré cela, qu'il ne nous reste plus rien à connaître de la maladie du sommeil. Il est certain que quelques questions auront besoin d'être précisées davantage, que quelques points encore obscurs nécessiteront d'être mieux éclaircis; mais ces travaux jettent une lumière nouvelle sur la maladie du sommeil et particulièrement sur la biologie des mouches tsés-tsés, et les relations de ces mouches avec les trypanosomes.

I

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE

La maladie du sommeil est une maladie exclusivement africaine, et même, pourrait-on ajouter, exclusivement centre-africaine. Elle est endémique dans l'Afrique tropicale et subtropicale et étend ses ravages sur une région qu'on pourrait limiter au Nord par une ligne reliant Tombouctou au lac Victoria Nyanza, au Sud par les possessions anglaises et allemandes du Sud-Africain.

Elle ne paraît pas exister sur la côte Orientale d'Afrique.

Dans l'Afrique Occidentale, la maladie règne sur la côte du Sénégal, depuis Dakar jusqu'à l'embouchure du Sine-Saloum (Saint-Louis et ses environs, de même qu'un certain nombre de villes de la côte sont indemnes). Elle y sévit avec peu d'intensité. Il en est de même en Guinée Anglaise. Mais on signale de nombreux cas en Guinée Française, ainsi que dans la colonie anglaise de Sierra-Leone. Peu répandue il y a quelques années encore à la Côte d'Ivoire, elle y a pris une extension considérable à la suite de l'invasion de la contrée par les bandes de Samory. Elle est assez rare sur la côte des Esclaves, au Dahomey et dans le Bas-Niger. Elle n'existe pas au Cameroun. Très connue aux îles portugaises de Sao-Thomé et du

CARTE GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DE LA MALADIE DU SOMMEIL

Régions contaminées par la maladie du sommeil.

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G. Huré.

Prince, elle y a fait un nombre considérable de victimes, lors d'une épidémie qui fut l'occasion de l'envoi d'une mission scientifique en 1901.

Au Soudan, on trouve quelques foyers d'endémicité vers le Haut-Sénégal et le Haut-Niger.

La maladie est également endémique dans la région des grands lacs. Elle y règne surtout depuis 1903. L'Ouganda et la rive nord du lac Nyanza sont désolés par le fléau. La rive sud du lac est indemne et les rives ouest et est présentent quelques cas. Le Congo portugais, l'Etat indépendant du Congo sont contaminés depuis longtemps.

Pour ce qui est de la répartition géographique de la maladie du sommeil au Congo français, la carte ci-jointe, reproduction schématique de celle dressée par la dernière mission française, montre que notre grande colonie de l'Afrique Occidentale est la proie du fléau presque sur toute son étendue.

On peut y voir que les diverses régions de notre colonie du Gabon, sauf celle du Sud-Cameroun, sont infestées par la maladie du sommeil. On trouve la trypanosomiase humaine dans la région de Libreville, vers le cap Lopez, dans l'Ogooué, mais c'est surtout dans la région de Loango qu'elle forme un gros foyer de contamination. Là, en effet, se trouve une sorte de centre d'exportation, un centre de recrutement de porteurs et de travailleurs qui vont disséminer la maladie.

Le Gabon septentrional ou Sud-Cameroun doit d'avoir été épargné jusqu'ici, à son isolement naturel, et aux difficultés de navigation que l'on rencontre sur les fleuves.

La maladie fait des ravages énormes sur la route des caravanes de Loango à Brazzaville. Un certain nombre de villages de cette région ont été détruits et ont disparu avant l'arrivée des Européens. Les cas de maladie du sommeil sont assez fréquents à Brazzaville même, et portent sur la population domestique des indigènes au service des Européens.

On trouve aussi de nombreuses victimes dans le Moyen-Congo et dans les villages situés au bord des rivières qui viennent se jeter dans le moyen Congo.

La maladie existe tout le long de la rivière Shanga, où dans certains endroits elle ne serait connue que depuis sept à huit ans. On ne la trouve pas au-dessus de Carnot; les bassins du Logone et de l'Ouhame sont actuellement indemnes mais paraissent menacés.

Dans le Congo-Oubanghi et le Haut-Oubanghi on trouve aussi des régions indemnes; d'autres connaissent la maladie depuis très peu de temps, deux ou trois ans environ. La trypa-

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales. G. Huré.

nosomiase humaine existe dans la région comprise entre l'Oubanghi et le Tchad. Elle est apparue sur les bords du Chari et du Tchad, mais n'y produit pas de gros ravages.

En résumé, sauf le Cameroun, les pays riverains de l'Atlantique en Afrique Occidentale sont tous plus ou moins contaminés. Mais derrière les côtes, qui sont en général peu atteintes, l'hinterland est beaucoup plus touché. La maladie s'observe surtout le long des rivières. On peut remarquer que certains villages au bord des cours d'eau sont décimés, alors que des villages voisins sur les plateaux ne présentent que quelques cas. D'autre part, certaines régions, indemnes il y a quelques années, sont maintenant ravagées par le fléau, ce qui montre l'extension rapide qu'il peut prendre. L'épidémie qui ravagea l'Ouganda en 1901 fut probablement causée par la contamination de porteurs ougandas dans le Manyéma et dans le Haut-Kassaï où existait la maladie. On peut être certain qu'un jour viendra où le Cameroun [1], jusqu'ici épargné, sera atteint à son tour. Le Haut-Nil paraît fortement menacé.

Cette dissémination tient vraisemblablement aux mœurs des mouches tsés-tsés, et surtout aux déplacements fréquents des caravanes. Le Cameroun, qui ne connaît pas pour ainsi dire la maladie du sommeil, est un pays très peu fréquenté, dont les habitants se déplacent peu, et où les indigènes ont déserté les rives des cours d'eau.

II

DESCRIPTION DE LA MALADIE DU SOMMEIL. DIAGNOSTIC. TRAITEMENT.

Nous savons aujourd'hui que les mouches tsés-tsés entretiennent la maladie du sommeil à l'état endémique dans toutes les régions de l'Afrique Centrale.

La trypanosomiase humaine n'est, en effet, ni une maladie contagieuse, ni une maladie héréditaire. Elle atteint surtout les noirs, et l'on croyait même autrefois les blancs réfractaires à la maladie, ce qui avait fait envisager l'hypothèse d'une immunité naturelle des Européens. Mais de nombreux exemples sont venus démontrer que c'était là une erreur. Le premier cas observé chez le blanc date de sept ans environ. Depuis, de nombreux cas sont venus s'ajouter. On peut même dire que la maladie n'est connue d'une façon précise dans ses manifestations symptomatiques que depuis qu'on a pu l'observer sur des Européens. Les blancs sont donc comme les noirs sensibles

[1] Quelques cas de maladie du sommeil d'importation récente sont signalés au Cameroun.

à la maladie, et sans aucune différence de sexe ni d'âge. La femme est aussi souvent frappée que l'homme, l'enfant l'est aussi bien que l'adulte et le vieillard.

On a remarqué que la maladie sévit surtout chez les pêcheurs, les pagayeurs, les chasseurs et parmi le personnel des vapeurs du Congo, parce que cette population est au voisinage des marais et des rivières. On a pu citer l'exemple d'un village de pêcheurs qui, il y a quelques années, comptait environ 5.000 habitants, et qui en 1902 n'en comptait plus que 300, le reste ayant été décimé par le fléau. Tout à côté, un village de cultivateurs, dont les habitants ne vont au fleuve que rarement, avait été presque totalement épargné. Les indigènes attachent à la maladie un certain caractère de mystère. Ils la redoutent et n'en parlent jamais. Martin et Lebœuf racontent que les noirs ne donnent souvent aucun soin aux personnes atteintes. Ils les abandonnent, souvent même les expulsent de la case, les laissant dans la brousse, où elles sont dévorées par les bêtes féroces. D'autres fois, les malades atteints, ainsi expulsés de la case, errent de village en village, et tombent vaincus par la somnolence. Ils sont ensevelis sans aucune cérémonie funèbre, sans que l'on tire un seul coup de fusil (comme c'est pourtant l'usage) de crainte de réveiller la maladie.

Celle-ci se présente à nous comme une affection du système nerveux central, dont les lésions ont de grandes ressemblances avec celles de la paralysie générale. On lui décrivait autrefois deux périodes : une première, caractérisée par des accès de fièvre irréguliers, sur lesquels la quinine n'avait aucune action, et qui s'accompagnaient toujours de conservation de l'appétit. Cette période, longue quelquefois de plusieurs années, passait souvent inaperçue des malades et était suivie d'une période courte de six mois à un an, avec un cortège de symptômes typiques : hébétude, hypnose et mort dans le coma.

Les observations minutieusement rapportées par la dernière mission française de la maladie du sommeil permettent de donner une description plus scientifique et qui correspond d'une façon plus précise à la réalité des faits. Avec Martin et Lebœuf, il faut distinguer dans la marche de l'affection trois phases successives :

1° Phase d'incubation ;

2° Phase d'invasion ;

3° Phase d'état.

La *phase d'incubation* va du moment où le parasite pénètre dans l'organisme, jusqu'au moment où il apparaît dans le sang. Elle semble être d'une durée de douze jours environ. Elle ne se

manifeste par aucun symptôme, si ce n'est la piqûre même de l'insecte, c'est-à-dire par un accident inflammatoire local plus ou moins marqué, la plupart du temps un furoncle sans tête.

La *phase d'invasion* commence au moment où le microbe entre dans le sang. Cette pénétration du trypanosome dans le courant circulatoire se traduit par des accès de fièvre qui peuvent atteindre jusqu'à 41 degrés.

La *phase d'état* comprend elle-même deux périodes : la période d'état proprement dite, et la période terminale.

La période d'état proprement dite va du moment où le microbe est apparu dans le sang, jusqu'au moment où on le découvre dans le liquide céphalo-rachidien, c'est-à-dire dans le liquide qui baigne la moelle et le cerveau. Il est de la plus grande importance au point de vue du pronostic de la maladie de pouvoir délimiter cette période, car les malades guérissent en général quand ils sont traités pendant qu'elle évolue. Les symptômes observés relèvent d'une excitation nerveuse qui se manifeste par de l'insomnie, de la céphalée, de l'accélération du rythme cardiaque. On a beaucoup insisté sur la présence de troubles hyperesthésiques que Kérandel a caractérisés en disant que, pour le moindre choc, le malade « a une douleur hors de « proportion avec la violence du choc ». Certains malades ressentent par exemple une douleur excessive pour le seul fait de tourner une clef dans une serrure.

Les réactions ganglionnaires, et surtout les adénites de la région cervicale, constituent également un signe, qui a d'autant plus d'importance, qu'il permet souvent à lui tout seul d'attirer l'attention du médecin.

Tout cela ne va pas sans un cortège de phénomènes aigus et d'accès fébriles qui forcent le malade à s'aliter. Ces accès de fièvre se produisent aussi bien chez les indigènes que chez les Européens ; mais ils passent souvent inaperçus chez les Noirs, qui ne ressentent aucun malaise malgré des températures de 39°. On trouve aussi quelques petits signes de moindre importance comme : des douleurs aux pieds, des crampes dans les mollets, des érythèmes sur les membres, du tremblement fibrillaire des muscles surtout manifeste quand on fait tirer la langue au malade, et une certaine abolition du sens génital. Les troubles gastro-intestinaux sont peu marqués, et c'est même une des caractéristiques de la maladie de voir l'appétit se conserver jusqu'au bout.

Peu à peu ces divers symptômes s'accusent et se précisent de plus en plus. Les accès fébriles deviennent en même temps plus fréquents et plus prolongés, et l'on voit s'installer un type d'ac-

cès fébrile quotidien à forme vespérale. Le malade maigrit et évolue vers la période terminale : celle des accidents nerveux graves, qui réalise la maladie du sommeil proprement dite. Au début on observe une somnolence plus ou moins marquée. Le malade devient indolent, incapable de tout effort ; il ne peut vaquer aux occupations nécessaires. Il est pris d'assoupissement, et, quand il dort, rien dans son aspect ne saurait faire penser à autre chose qu'un sommeil naturel. D'abord facile à réveiller, il se réveille bientôt de plus en plus difficilement. Au réveil, le facies prend un masque d'hébétude assez caractérisé. Puis les heures de sommeil augmentent progressivement. Les malades arrivent à dormir 20 heures sur 24. On est obligé de les éveiller pour manger, et souvent ils s'endorment en mangeant, la bouche pleine. Cette torpeur invincible s'accompagne de tremblements fibrillaires de la langue de plus en plus marqués, ce qui rend quelquefois la parole impossible. L'amaigrissement devient considérable, au point de donner un aspect squelettique, et la mort survient dans le coma avec abaissement de la température au-dessous de la normale, ou par suite d'une affection intercurrente.

Le pronostic de la maladie du sommeil est extrêmement grave. Il y a quelques années encore, il était fatal. Actuellement, nous possédons un médicament, l'atoxyl, qui semble être un véritable spécifique de la trypanosomiase humaine, quand il est utilisé par des mains expérimentées, et surtout, quand il est employé le plus près possible du début de l'affection. D'où l'importance de faire un diagnostic précoce de la maladie.

Ce diagnostic n'offre pas d'ailleurs de grandes difficultés. Au début, les accès de fièvre peuvent en imposer pour du paludisme ; mais la quinine n'a aucune action sur ces accès. Dans certains cas, l'excitation nerveuse pourra faire penser à certaines affections nerveuses, comme la syphilis cérébrale. L'hypertrophie ganglionnaire qui existe dans 72 % des cas, et aussi l'œdème sous-orbitaire qui existerait dans 74 % des cas (Heckenroth) pourront facilement orienter le médecin. Mais l'examen microscopique du sang, du liquide céphalo-rachidien et surtout de la lymphe des ganglions infectés, permettra de lever tous les doutes, car, dans la plupart des cas, il mettra en évidence les trypanosomes.

Quant au traitement, il semble se résumer dans l'atoxyl, qui paraît être le médicament spécifique de la maladie du sommeil. L'atoxyl est un dérivé arsenical, assez peu toxique, dont l'efficacité dans la trypanosomiase humaine est telle qu'il a remplacé les autres composés arsenicaux qu'on avait essayés.

On utilise les injections hypodermiques d'une solution à 1/10 dans de l'eau filtrée stérilisée. La solution doit être injectée tiède sous la peau ou dans l'abdomen, la fesse, la cuisse, le bras, etc.

Il faut procéder par injections de doses élevées : 0 gr. 75 au moins tous les neuf ou dix jours, — et même 1 gramme tous les onze jours (Martin et Leboeuf). Ces doses ne provoquent pas en général d'accidents fâcheux d'intoxication et ont une action très marquée sur l'état général du malade, dont elles abaissent la température, en même temps qu'elles font disparaître les trypanosomes dans le sang, la lymphe ganglionnaire et le liquide céphalo-rachidien. Il faut diminuer ces doses quand on aura affaire à des malades pesant moins de 40 kilos.

Le traitement doit être continué le plus longtemps possible jusqu'à ce que tout symptôme ait disparu. En dehors de l'atoxyl, certains auteurs recommandent l'orpiment qui, quoique moins actif que l'atoxyl, doit être retenu, car il peut être pris en pilules et est facile à administrer quand on se trouve dans la brousse.

Quelle que soit la médication employée, il ne faut pas oublier que la thérapeutique sera d'autant plus efficace qu'elle aura été instituée plus tôt et à une période plus rapprochée du début. D'où l'importance de dépister le plus tôt possible les malades atteints.

III

ÉTIOLOGIE ET MODE DE PROPAGATION DE LA MALADIE DU SOMMEIL

Cet ensemble symptomatique que nous venons de décrire est l'œuvre d'un protozoaire, le *Trypanosoma gambiense* découvert par Castellani en 1902. Ce parasite, qui appartient au groupe des Flagellés, est un être microscopique d'une longueur de 25 à 30 μ (millièmes de millimètres). On le trouve dans le sang, les ganglions, et le liquide céphalo-rachidien des malades atteints. Il est allongé, fusiforme, légèrement spiralé, et présente un noyau. Il est animé de mouvements agiles, grâce à la présence d'un flagellum à une de ses extrémités. Il possède en outre sur un de ses bords une sorte de crête qui se replie facilement et constitue ainsi une membrane ondulante.

Le trypanosome pénètre dans l'organisme humain à la suite des piqûres par des mouches tsés-tsés, spéciales au continent africain. Avant de connaître ce parasite, on avait remarqué que la maladie du sommeil ne se propageait que là où il y avait des mouches, et l'on avait été frappé de ce fait que les

foyers d'endémicité correspondaient aux régions où les mouches tsés-tsés étaient particulièrement fréquentes. Aussi dès que Castellani eut découvert le *Trypanosoma gambiense*, M. Brumpt émit l'hypothèse que la mouche tsé-tsé devait être l'agent de transmission de la maladie. Tous les travaux publiés depuis cette époque sont venus confirmer cette idée, et ils ont mis en évidence le rôle d'une mouche tsé-tsé spéciale, la *Glossina palpalis*, dans l'étiologie de la maladie du sommeil.

Les glossines sont des insectes diptères, dont la taille varie entre celle de la mouche ordinaire et de l'abeille, suivant les espèces qu'on examine. On en connaît actuellement sept ou huit espèces, qui sont toutes reconnaissables à leur trompe longue, très grêle, à leurs ailes croisées sur le dos comme les deux lames d'une paire de ciseaux. La *Glossina palpalis* est de couleur sombre. Les caractères précédents permettent de la distinguer des autres mouches de rivières (taons-stomoxes), qui ont les ailes écartées. Elle présente dans la région abdominale des glandes salivaires très développées dont la sécrétion remplit d'une façon constante le canal de la trompe. Elle est connue sous le nom de mouche de pirogue, petit taon de rivière et vit surtout au bord des fleuves, fuyant les terrains arides, dépourvus de végétation. Elle est exclusivement diurne, apparaît vers six heures du matin pour disparaître vers six heures et demie du soir, peu après le coucher du soleil. Elle a besoin pour vivre d'une humidité atmosphérique intense.

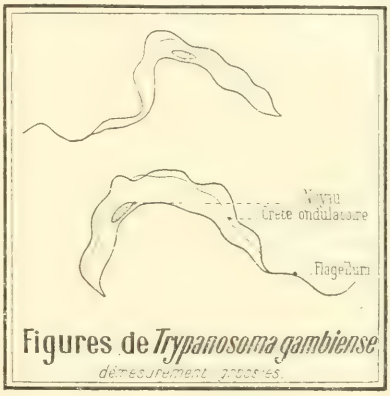

Figures de *Trypanosoma gambiense*
démesurément grossies.

Elle se reproduit en mettant au jour des larves qui ne subsistent que quelques instants à l'état de larves. Celles-ci, une fois pondues, cherchent à s'enfoncer à l'intérieur du sol par des fentes, ou bien pénètrent dans l'écorce des arbres et dans l'épaisseur des fourrés. Rapidement ces larves deviennent des *pupes*, qui vont se métamorphoser et éclore après une phase de repos de trente jours environ. On a remarqué que, comme les glossines, ces pupes sont très sensibles à l'action des rayons solaires et qu'elles ne peuvent vivre à une température au-dessus de 35°.

La *Glossina palpalis* vit en quelque sorte exclusivement sur

l'homme. Elle pique plus volontiers les Noirs que les Européens. Les personnes vêtues de blanc ou de clair échappent plus facilement à ses atteintes que les porteurs de vêtements sombres[1]. La piqûre est très douloureuse. En piquant des gens atteints de la maladie du sommeil, la glossine avale des trypanosomes. Ceux-ci vont pénétrer dans le tube digestif, séjournant soit dans l'estomac, soit dans l'intestin, soit dans les glandes salivaires. Ces trypanosomes peuvent subir dans l'estomac une multiplication extraordinaire, qui paraît ne pas se produire chez toutes les mouches. Cette pullulation, qui est subordonnée à certaines conditions que la mouche doit remplir, permet l'arrivée plus facile des parasites dans la trompe, où ils se fixent et peuvent prendre une forme particulière.

Ces phénomènes expliquent la possibilité de la transmission directe de la maladie du sommeil par l'intermédiaire de la glossine. On comprend comment la mouche tsé-tsé, gorgée de trypanosomes après la piqûre d'un malade, peut transmettre par piqûre le parasite à un individu sain. Martin et Lebœuf pensent que ce mode de propagation directe par les glossines ne doit pourtant tenir qu'une place secondaire. Ils sont portés à croire que la transmission directe peut être aussi réalisée par des insectes piquants, autres que les tsés-tsés. Un certain nombre de malades observés au Congo français ont permis de relever une sorte de contagion par familles et par cases. Ainsi dans presque tous les ménages qu'on a pu observer, quand l'un des deux conjoints était atteint, l'autre ne tardait pas à être contaminé. Des exemples typiques de ces épidémies par familles et par cases ont été rapportés. Dans une même famille, on a pu voir mourir successivement la mère et les deux enfants, le père étant resté indemne parce qu'il habitait en dehors. Ces épidémies finissent par faire des ravages énormes. On cite le cas d'un village de 50 cases qui ne comptait plus qu'un seul survivant. On a pu observer de ces épidémies par cases dans des endroits où les mouches tsés-tsés font défaut aux environs.

Les indigènes croient à l'influence du contact. Un auteur allemand, Kudicke, est porté à partager cette opinion, d'après laquelle la cohabitation suffirait à inoculer la maladie de l'homme à la femme. La *Glossina palpalis* ne serait donc pas l'agent exclusif de la transmission. Kudicke rapporte que douze

---

[1] M. l'administrateur Baudin a pu faire la remarque suivante : sur le pavillon français, étalé au soleil pendant toute une journée, aucune tsé-tsé ne vint se poser sur le blanc, alors que les tsés-tsés se posent en grand nombre sur le rouge et le bleu.

femmes, dont il a suivi le traitement, n'avaient jamais été dans des pays à glossines. Ces femmes avaient toutes des trypanosomes dans le sang et ne connaissaient pas les glossines.

Koch a pensé à une influence possible des rapprochements sexuels. Mais comme les manifestations épidémiques ne se limitent pas aux femmes mariées, il semble que cette explication ne puisse pas suffire.

A la suite des recherches faites par Roubaud, il faut admettre qu'à côté de la *Glossina palpalis*, agent primordial de la trypanosomiase humaine, propageant l'affection à distance, et facteur principal de l'endémicité, certains moustiques et d'autres insectes piqueurs doivent être d'importants auxiliaires pour la contagion par cases. Des expériences faites à Hambourg par Fülleborn et Mayer ont en outre montré la possibilité de transmettre des trypanosomes d'un animal infecté à un animal sain, par l'intermédiaire de Stegomyia, élevés au laboratoire. M. Roubaud a pu de son côté infecter un chat sain placé dans la même cage qu'un chat malade, par des piqûres de moustiques Mansonia. Toutes ces expériences ne réussissent que si les piqûres se succèdent sans intervalle; mais il est aisé de comprendre combien ces conditions peuvent être facilement remplies chez les indigènes. La mission française de 1907-1908 a pu observer dans le Bas-Congo, dans la vallée du Niari, une épidémie redoutable avec une très grande mortalité, qui sévissait dans une région de marais où les moustiques abondent, et où la *Glossina palpalis* n'est pas plus répandue qu'ailleurs. Des villages entiers ont été détruits au bord des marais dans des endroits où les glossines sont relativement rares.

En résumé, la transmission directe de la maladie du sommeil paraît être réalisée à la fois par la *Glossina palpalis* et par des moustiques du genre Mansonia et Stegomyia.

Mais à côté de cette transmission directe, il existe un mode de transmission indirecte de la maladie du sommeil, dont la *Glossina palpalis* paraît être l'intermédiaire exclusif. Neare et Pearson ont montré en 1908 que cette glossine a un rôle spécifique vis-à-vis du *Trypanosoma gambiense*. L'évolution et la multiplication des trypanosomes dans la trompe ne se produisent que chez les glossines, et, permettent l'inoculation plusieurs heures après le repas infectant. Ces faits qui ont une importance capitale permettent de comprendre pourquoi la trypanosomiase humaine est cantonnée dans la zone à glossines, et pourquoi la carte de la répartition géographique de la maladie du sommeil correspond à l'aire de dispersion de la *Glossina palpalis* dans le centre africain.

IV

PROPHYLAXIE DE LA MALADIE DU SOMMEIL
CONCLUSION

L'étude du mode de propagation de la trypanosomiase humaine et du rôle spécial joué par la *Glossina palpalis* permettent de tracer d'une façon précise les règles d'une prophylaxie rationnelle de la maladie.

Pour qu'il y ait trypanosomiase, il est nécessaire que le trypanosome soit puisé à un organisme infecté et soit ensuite transmis directement ou indirectement à un organisme sain. Or, d'une part, l'homme constitue en quelque sorte le réservoir exclusif du virus, le *Trypanosoma gambiense* paraissant être un parasite humain exclusif. D'autre part, la transmission du virus est l'œuvre de certains insectes, en particulier de la *Glossina palpalis*. C'est pourquoi toutes les mesures destinées à combattre la maladie du sommeil devront avoir pour but :

1° D'éloigner les porteurs de virus des individus sains;

2° D'empêcher la transmission du virus par un ensemble de précautions hygiéniques et un ensemble de mesures propres à assurer la destruction des glossines, agents de la transmission.

Il importe donc de réduire au minimum les relations entre pays atteints et pays non encore contaminés. Une enquête faite par Kérandel dans la Haute-Shanga et la Lagone a montré qu'une cause de propagation est le déplacement des tirailleurs indigènes et des gardes régionaux qui, infectés, passent des pays contaminés à des régions indemnes. D'où la nécessité de surveiller ces déplacements, d'avoir un personnel attaché à un seul territoire, et celle de créer des postes d'observation pour examiner les fonctionnaires qui se déplacent, allant d'un pays atteint à un pays qui ne connaît pas le fléau. Ces postes d'observation permettront à l'administration coloniale de faire surtout surveiller toute la population des porteurs, des travailleurs, pagayeurs, le personnel des vapeurs, qui constituent les principaux agents vecteurs du trypanosome.

En ce qui concerne la *Glossina palpalis*, on devra tâcher d'éviter sa piqûre en réglementant l'hygiène de l'habitation et du vêtement. Il faut combattre la promiscuité dans laquelle vivent les Noirs, parce qu'elle favorise au maximum les épidémies. On devra recommander à l'Européen de porter des vêtements blancs, la glossine n'aimant pas les couleurs claires. On devra se protéger des piqûres par des vêtements serrés aux poignets et en portant un voile flottant autour de la tête et de la nuque. Il est indispensable de faire usage de moustiquaires.

La destruction des glossines pourra être obtenue par le débroussaillement. On sait que les pupes de la glossine et que la *Glossina palpalis* elle-même vivent à des températures relativement basses (25°) et résistent mal à la chaleur, à une température de 30° par exemple, ainsi qu'à l'action des rayons solaires. Le débroussaillement favorisera donc la destruction des mouches tsés-tsés. Mais comme on ne peut songer à débroussailler partout, il faudra se limiter aux endroits fréquentés par les indigènes, aux alentours des agglomérations, aux passages des gués, etc.

Les maisons situées au voisinage des fleuves pourront être grillagées et les alentours déboisés.

Toutes ces règles hygiéniques ont été exposées dans les vœux que la Société de Pathologie exotique a adoptés concernant la prophylaxie de la maladie du sommeil. Cette société conclut à la nécessité de la déclaration obligatoire de cette maladie aux colonies, à l'utilité de créer des postes d'observations pour surveiller les exodes des indigènes et à celle d'installer des lazarets pour traiter les individus reconnus atteints.

*
* *

L'application de toutes ces mesures est indispensable pour la prophylaxie de la trypanosomiase humaine, et il ne paraît pas douteux que leur mise en pratique apportera des résultats certains. Devant la gravité du mal, devant son extension qui en fait un véritable fléau, il n'est pas exagéré de dire que la colonisation des pays contaminés est subordonnée à la disparition de la grande léthargie africaine. La lutte contre la maladie du sommeil doit constituer une sorte d'avant-projet à tous les programmes de colonisation de nos possessions de l'Afrique Occidentale et en particulier du Congo. Cette lutte doit être la préoccupation constante de l'administration des colonies, et il ne sera pas de trop du zèle de nos fonctionnaires et du dévouement éclairé de nos médecins de l'armée coloniale pour contribuer à mener à bonne fin une œuvre aussi utile et aussi humanitaire.

ANTOINE LORTY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La politique française en Afrique. Déclarations de M. Eug. Etienne à la Chambre des députés.* — Les douloureux événements du Ouadaï, dont nous rendons compte plus loin, ont été, le 17 février, l'occasion d'une intéressante discussion à la Chambre des députés. M. Messimy s'était proposé d'interpeller sur l'orientation que le gouvernement compte imprimer à la politique saharienne. Le massacre de la colonne Fiegenschuh ne lui a pas fait abandonner son projet, et M. Messimy a développé à la tribune le thème connu que nous occupons des pays sans valeur et faisons pour cette œuvre des dépenses d'hommes et d'argent tout à fait inutiles. M. Eug. Etienne lui a répondu, et, dans un langage éloquent que toute la Chambre a vivement applaudi, a justement remis les choses au point. Voici, d'après l'*Officiel*, le texte des déclarations de M. Etienne.

Discours de M. Étienne.

M. Eugène Etienne. — Messieurs, le discours que nous venons d'entendre n'est pas chose nouvelle pour la Chambre, ou du moins pour ceux qui siègent depuis quelques années dans cette enceinte. Nous avons connu, non pas au début de nos opérations coloniales, mais quelques années après, une époque où, à chaque discussion du budget, des orateurs enflammés pour la cause de la bonne gestion de nos finances montaient à la tribune faire le procès et la critique violente de toutes nos entreprises coloniales. L'honorable M. Messimy a cru le moment venu d'appeler l'attention de la Chambre sur la facilité avec laquelle, suivant lui, certains esprits un peu imprudents engageraient des opérations successives, soit au Sud de l'Afrique, soit à l'Ouest, soit à l'Est, et sur ce que, de ce chef, des sommes considérables étaient consacrées à des expériences absolument stériles.

Avec une compétence à laquelle je rends hommage, M. Messimy vient de passer en revue l'Algérie, ou plutôt l'Afrique tout entière.

D'abord il s'est attaché à nous démontrer que la partie saharienne de l'Afrique est un pays absolument désertique où on ne rencontre ni herbe, ni eau, où il n'y a que du sable, ce qui est une erreur.

M. Messimy. — En effet, j'ai oublié le rocher !

M. Etienne. — En réalité, il y a très peu de sable dans le Sahara. Il y a des dunes et il y a du caillou, la hamada arabe.

A l'extrême gauche. — Cela ne vaut pas mieux.

M. Eugène Etienne. — Peut-être, mais cela permet d'y tracer des routes et de parcourir ces régions.

M. Messimy nous a dit : « Pourquoi donc, après avoir conquis l'Algérie, « après lui avoir assuré, à ce qu'il nous semblait, une sécurité à peu près

« complète, pourquoi avez-vous éprouvé le besoin de vous étendre au Sud « et de faire de si nombreuses expéditions dans les oasis sahariennes ? »

Il est véritablement un peu pénible pour un Algérien qui prétend connaître son pays et qui prétend aussi l'avoir servi toujours dans la mesure de ses forces, il est pénible d'avoir ici à défendre l'expédition de 1899-1900, entreprise par l'honorable et regretté gouverneur de l'époque, M. Laferrière, et poursuivie par tous ses successeurs. On semble dire que seule la fantaisie d'un brillant et vigoureux officier nous a menés jusqu'à In-Salah et a provoqué la suite des événements que vous connaissez, nous a conduits de Djenen-Bou-Rezg jusqu'à Beni-Ounif d'abord, et de Beni-Ounif à Igli en passant par Djenan-el-Dar, poste devenu célèbre par les discours que lui a consacrés notre très estimé collègue M. Allemane au sujet des compagnies de discipline. D'Igli, nos colonnes ont pénétré dans les oasis sahariennes, ont occupé successivement le Gourara, le Touat et rejoint l'oasis d'In-Salah.

Pourquoi cette poussée si active en profondeur, si un devoir impérieux ne nous l'avait ordonnée ?

Messieurs, après la conquête et l'occupation de la région du Tell d'abord, de la région en partie désertique des hauts plateaux, il y avait conviction absolue, dans les sphères militaires et civiles, que la sécurité de l'Algérie était désormais assurée.

Il n'en a rien été. Les événements les plus cruels l'ont, hélas! bien vite démontré en 1881, alors que sur aucun point de notre grande colonie une agitation quelconque n'était signalée. Un homme d'une grande bravoure et d'une grande intelligence, un marabout déjà renommé, Bou Amama, sorti du Sud, de l'oasis de Moghrar, que nous avons conquise en 1899, leva l'étendard de la révolte, et souleva contre nous toutes les grandes tribus du Sahara : les Beni-Guil, les Ouled-Sidi-Cheick, les Ouled-Djerir et les Doui-Menia. Ces masses énormes, fanatisées par le grand marabout qui prêche la guerre sainte, fondent comme une trombe sur nos chantiers, sur nos postes qu'ils brûlent, pillent; ils massacrent tout sur leur passage, hommes, femmes et enfants; ils infligent à nos troupes de cruels échecs et il faut un effort considérable en hommes et en argent pour rejeter ces hordes barbares hors des hauts plateaux. L'Algérie sera-t-elle désormais à l'abri de pareilles incursions ? Il n'en est rien.

C'est au Sud que se trouve le foyer permanent d'agitation, c'est là que s'arment ceux qui veulent « chasser le roumi et le jeter à la mer ».

Telle est la formule des grands chefs arabes.

Après avoir hésité pendant de longues années, le gouvernement a été contraint, non pour le vain plaisir de faire des conquêtes nouvelles, de donner des galons et des croix à nos officiers, à occuper le Sud, afin d'éviter le retour des terribles événements de 1881.

Ferai-je la critique des opérations militaires ? Elle serait facile. On a dit qu'on avait trop dépensé, rassemblé des contingents trop considérables par rapport à la résistance relativement peu sérieuse qu'on devait rencontrer chez nos adversaires.

L'autorité militaire a fait ce qu'elle a cru devoir faire pour atteindre le but prescrit. Elle a accompli sa mission, je le dis à sa louange, en sacrifiant le moins possible d'hommes.

Nous sommes donc au Sahara. Pourquoi ? Uniquement pour protéger le Nord de l'Afrique, notre Algérie. Avons-nous à regretter l'effort accompli ?

La sécurité complète dont jouit notre colonie depuis cette époque répond éloquemment à cette question.

Passons à l'Ouest africain.

Le même procès nous est fait, les mêmes critiques nous sont adressées! Pourquoi de nouvelles expéditions, nous dit-on? N'y en a-t-il pas eu assez dans le passé? N'en avez-vous pas ordonné vous-même, nous dit-on, alors que vous étiez à la tête de l'administration coloniale? Certainement, et je m'en honore au premier chef.

Mais qu'ai-je fait? J'ai suivi la tradition qui m'a été léguée par l'homme qui a le mieux connu l'Afrique Occidentale, par Faidherbe. Faidherbe m'a guidé, m'a indiqué la voie à suivre; il m'a, par ses récits et les écrits qu'il a laissés, donné l'ordre de marcher. Que disait Faidherbe? « Tant que vous « ne serez pas à Médine et à Bammako sur le Niger, votre Sénégal sera tou- « jours en péril. »

M. Messimy. — Médine, ce n'est pas le Sahara.

M. Etienne. — Faidherbe savait le Sénégal en péril, parce qu'il avait connu lui-même le danger de laisser le Soudan, aussi bien que le Niger, inoccupés. N'avait-il pas eu à combattre le grand marabout venu de l'Est, Sidi el Hadj Omar? Celui-ci n'était-il pas venu aux portes mêmes de Saint-Louis?

N'est-ce pas là, monsieur Carpot, l'histoire même de votre pays?

M. Carpot. — C'est absolument vrai.

M. Etienne. — N'annonçait-il pas qu'il viendrait faire le salam dans la mosquée de Saint-Louis? Il n'a tenu qu'à un fil qu'il réussît. Il a fallu qu'un noir, un de ces noirs admirables qui demain, j'espère, constitueront les corps d'armée qui se joindront à nos corps d'armée métropolitains, il a fallu que le sergent noir Holl, qui se trouvait à Médine, tînt tête à l'envahisseur. Faidherbe était de retour à Saint-Louis après avoir refoulé El Hadj Omar au delà du Niger. Il croyait la campagne terminée. Il n'en était rien.

Le grand conquérant musulman, retrouvant son prestige, rassemblait de nouvelles forces et venait sur Médine.

Il assiège le poste défendu par un sergent noir et cinquante hommes. Pendant un mois et demi, le sergent Holl soutint le siège avec ses cinquante noirs.

M. le rapporteur général. — C'est admirable!

M. Etienne. — Mais les vivres s'épuisent et personne ne vient à leur secours. Alors le sergent Holl crie à ses soldats : « Quand il n'en restera plus « qu'un, qu'il mette le feu au tonneau de poudre qui nous reste. » Et il ajoute : « Vive la France! ». Mais Faidherbe a été prévenu, il arrive à marches forcées et il est assez heureux pour battre l'ennemi et sauver les héros qui avaient sauvé la colonie.

Reproche-t-on à Faidherbe d'avoir occupé les pays qui étaient la sauvegarde même de la colonie du Sénégal?

Qu'a fait Borgnis-Desbordes en 1880-1881, lorsqu'il s'est précipité sur le Niger? Il avait en face de lui un autre adversaire, le fils de Sidi el Hadj Omar, Amadou Sékiou, devenu aussi fort et aussi puissant que son père. Borgnis-Desbordes — je n'ai pas à faire l'éloge de cet admirable et incomparable soldat, de cet administrateur aussi énergique et actif qu'il était brillant militaire — Borgnis-Desbordes a suivi la méthode de Faidherbe, il s'est dirigé sur le Niger, il a occupé Bammako — et ce jour-là, on peut affirmer qu'il a assuré la sécurité du Sénégal du côté Est.

M. Messimy. — Vous parlez là d'un pays qui n'est pas du tout le Sahara!

M. Etienne. — Comment! ce n'est pas le Sahara?

M. Messimy. — Naturellement! je connais aussi ma géographie. La région dont vous parlez n'est, en quoi que ce soit, désertique...

C'est, au contraire, une région qui se développe et qui est susceptible d'un développement plus grand encore. Dans ces pays, il y a de l'eau, de la végétation, des hommes. Je vous ai parlé tout à l'heure de pays où il n'y a rien, et dont, pour ma part, j'ai gardé une impression d'horreur et de désolation. Et quand j'entends dire que nous allons occuper une région dix fois grande comme notre territoire et qui ressemble à certaines régions que je connais, je ne peux pas me résoudre à le croire et je déclare que c'est une politique de folie.

M. Etienne. — Je vous parle en ce moment du Soudan et je vous prouve que la région à laquelle je fais allusion et sur laquelle je vous donne quelques explications est identique au Sahara. Voulez-vous me dire ce qu'est la partie comprise entre le Haut-Sénégal à partir de Kayes et le Niger ?

Cette immense région qui constitue le Soudan était absolument désertique...

M. Messimy. — Déserte, mais pas désertique.

M. Etienne. — A l'époque où Faidherbe se dirigeait vers Médine, on n'y trouvait même pas d'eau. Aujourd'hui, un chemin de fer y est établi qui draîne les produits du Niger vers le Sénégal. Nous pourrons y cultiver un coton qui sera comparable, nous disent les gens compétents, au coton américain.

M. Messimy. — Il y a une rivière.

M. Etienne. — Il y a le Niger. Mais à l'époque cette région était désertique. Sur les bords du Niger, il y avait des troupeaux de moutons, il en existe encore, même en nombre considérable, c'est entendu, mais il n'y avait ni herbe, ni pâturages, ni eau. Le territoire était désertique comme le Sahara, à l'époque ; alors que nos admirables soldats accomplissaient une pénible besogne, des critiques identiques à celles que formule M. Messimy se faisaient entendre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Qu'avons-nous fait de l'autre côté, au Nord-Ouest du Sénégal? Vous avez entendu ce que M. Messimy a dit de la Mauritanie, du Tagant et de l'Adrar. Pour la Mauritanie, il a été relativement bienveillant. Etant donné que les Maures de la rive droite du Sénégal pillaient, rançonnaient les Maures de la rive gauche, il a dit : « Oui, je comprends, il fallait bien les « protéger, nous avons fait une expédition et rétabli l'ordre dans la Mau- « ritanie. » Il a ajouté : « Nous sommes allés dans le Tagant ; c'est encore admissible, mais là où nous ne devions pas aller, c'est dans l'Adrar. » Pourquoi est-on allé dans l'Adrar? Le gouverneur général du Sénégal était alors M. Roume et M. Roume n'est pas, j'imagine, un esprit aventureux, ni passionné ; son calme et son sang-froid, sa perspicacité et sa ferme résolution sont connus de tout le monde. C'est un esprit attentif, une conscience impeccable. M. Roume, après avoir bien examiné la question, a pensé que l'on ne pourrait véritablement assurer la sécurité dans le Nord du Sénégal qu'à la condition de faire disparaître les bandes de pillards qui infestaient le pays, le ravageaient chaque année et nous obligeaient à des expéditions militaires incessantes.

On nous reproche en ce moment les opérations qui ont eu et ont pour but d'en finir définitivement avec les désordres qui périodiquement troublent la tranquillité de certaines de nos possessions. Mais pourquoi n'avoir rien dit contre ces expéditions qui se renouvelaient chaque année, sans jamais assurer la sécurité ?

C'est alors qu'il aurait fallu protester et non aujourd'hui où toutes les mesures ont été ou sont prises pour clore les expéditions coûteuses et sanglantes.

J'en reviens à la Mauritanie.

Le gouvernement a organisé une expédition en Mauritanie pour en finir avec tous ces pillards qui infestaient le pays, maltraitaient les habitants et faisaient la traite, l'abominable traite.

Le colonel Gouraud a été chargé de cette mission. Cet officier n'est pas un inconnu pour tous ceux qui s'occupent des questions coloniales. C'est un des plus brillants officiers que je connaisse. Il a vaincu Samory qui, après douze ans de luttes, s'est rendu à lui sans merci. Puis il a été chargé du commandement du Tchad. Pendant trois années consécutives il a administré le pays avec une intelligence remarquable ; les difficultés qu'il a dû vaincre ont été nombreuses, mais il a su en triompher grâce à sa vigilance, sa fermeté et la très grande autorité dont il jouissait.

Quand il a quitté le gouvernement du Tchad, il a été appelé au commandement des troupes expéditionnaires en Mauritanie. Il a accompli sa tâche avec un talent que personne ne saurait lui contester. Sa campagne s'est déroulée conformément au plan qu'il avait arrêté. Quand nous connaîtrons par le menu les obstacles qu'il a rencontrés, les périls qu'il a courus, quand nous saurons tout le sang-froid, l'habileté, le courage qu'il a dû déployer, alors, je l'espère, il recueillera le juste tribut d'admiration qui lui est dû. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Devant qui s'est-il trouvé ? Devant un irréductible adversaire de la France !

Il a eu comme adversaire un homme de premier ordre, Ma el Aïnin, l'ami intime — je puis le dire, car il faut bien que je me soulage un peu à mon tour — d'un sultan marocain qui lui fournissait armes et subsides pour massacrer nos soldats.

Ma el Aïnin était l'agent soldé du sultan ; il avait une grosse autorité dans l'Adrar.

Il a été non seulement l'instigateur, mais l'auteur de l'assassinat du pauvre Coppolani qui, par son inlassable persévérance, avait fini par faire adopter par le Gouvernement son programme de pénétration pacifique en Mauritanie, au Tagan et dans l'Adrar.

Coppolani parlait tous les idiomes arabes ; il avait fait avec Depont, aujourd'hui sous-préfet, l'*Histoire des confréries musulmanes;* il était en relation avec les grands marabouts aussi bien de l'Ouest que de l'Est soudanais ; il espérait arriver à soumettre pacifiquement à la domination française toutes les tribus de la Mauritanie, du Tagan et de l'Adrar.

Il avait demandé au gouverneur Roume de lui permettre d'accomplir le programme qu'il lui avait soumis. Ce programme était très étudié. Il en poursuivait patiemment l'exécution. Il était parvenu à rétablir la paix entre les deux grandes tribus de la rive droite du Sénégal, les Trarzas et les Braknas.

Il s'était avancé méthodiquement, prudemment, avec beaucoup de sagesse ; il avait établi en Mauritanie des postes reliés entre eux qui dominaient tout le pays. Il s'était installé à Tidjicka, capitale de la Mauritanie, d'où il voulait préparer la pénétration prudente et progressive de l'Adrar.

C'est là que, dans la nuit, il a été surpris par une bande envoyée par Ma el Aïnin.

Le Gouvernement a pensé à ce moment que la mort de Coppolani nous imposait de nouveaux devoirs ; c'est alors qu'il a confié au colonel Gouraud la mission de venger cette mort et de pacifier le pays.

Est-ce pour donner des galons, pour satisfaire des ambitions, soit métropolitaines, soit coloniales, que l'on a fait ces opérations ?

Je crois avoir démontré le contraire.

M. Messimy. — Je n'ai rien dit de cela. Je n'ai pas parlé d'ambitions à satisfaire.

M. Etienne. — Je réponds, non pas seulement à vos critiques, mais à celles qui se sont produites ici même et au dehors.

Poursuivant vos griefs contre les expéditions sahariennes, les expéditions soudaniennes et mauritaniennes, vous avez recherché quelle était la nécessité qui s'imposait à nous de faire la liaison du Sahara et du Soudan.

Comment? Vous nous posez la question?

Mais enfin, mon cher Messimy, puisque vous rêvez — et je le souhaite avec vous — de doter notre pays d'une force militaire beaucoup plus puissante que celle qu'il possède, c'est là-bas, aussi bien dans le Nord que dans le Sud, que vous allez trouver les hommes nécessaires. Et vous n'apercevez pas qu'il y a intérêt supérieur à ce que la liaison soit permanente? C'est précisément dans ces deux territoires que nous allons recruter nos hommes. N'est-il pas nécessaire que la paix y règne d'une façon absolue, que l'on puisse traverser ces régions sans être inquiété?

On a obtenu ce résultat et à peu de frais. Il faut le dire, il faut payer notre tribut d'hommage et d'admiration aux hommes qui se sont dévoués corps et âme à cette œuvre nationale. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*) A qui devons-nous ce résultat?

Aux hommes qui, dans le Sud-Oranais, ont organisé cette défense, qui fait l'admiration de tous ceux qui ont pu en apprécier les résultats. Dans le passé, nous avions des colonnes militaires qui, chaque année, nous coûtaient des millions. Il fallait sans cesse renouveler l'effort. Eh bien! il faut le dire, parce que c'est la vérité, depuis six ans la situation a totalement changé d'aspect.

Vous n'entendez plus parler de colonnes et sans les événements du Maroc, jamais dans le Sud-Oranais vous n'auriez eu besoin de remuer un homme. Vous pouviez impunément aller jusqu'au fond des oasis algériennes, à près de 1.700 kilomètres de la côte; les voyageurs pouvaient s'y aventurer sans crainte. Et vous deviez ce résultat à la méthode adoptée par le général Lyautey, et indiquée par lui à l'éminent général d'Amade dans la Chaouïa. (*Applaudissements.*)

Il est un autre homme qu'il ne faut pas oublier, qui depuis six ans mène une existence peu enviable; c'est le colonel Lapérine, qui commande dans les oasis sahariennes. Connaissez-vous cet officier, monsieur Messimy?

M. Messimy. — Mais oui!

M. Etienne. — Vous ne pouvez pas l'ignorer. Vous ne pouvez pas ignorer un homme de cette valeur et de ce dévouement. Il est là-bas depuis six ans, seul avec ses compagnies sahariennes, ses méharistes. Il a pacifié complètement le Sahara: il est allé, avec une escorte de vingt méharistes, d'In-Salah jusqu'à Tombouctou et Gao; il a fait sa liaison avec les troupes du Soudan, sans rencontrer le moindre obstacle sur sa route. Comment a-t-il obtenu ce résultat? Grâce à une activité incessante qui ne s'est jamais lassée, grâce au contact qu'il a établi avec les groupements touareg de l'Ouest, grâce aussi aux rapports d'amitié noués avec le grand chef des Touareg Hoggar. Son autorité est aujourd'hui reconnue dans tout le Sahara au grand profit de la France.

Et là encore, s'agit-il d'expéditions militaires? Non, assurément, l'œuvre est entièrement pacifique, et elle a pour résultat d'assurer la sécurité à l'Algérie d'abord, et ensuite au Sénégal. Voilà ce qui a été fait. C'est

pourquoi je ne saurais trop protester contre les critiques amères que mon ami M. Messimy a apportées à cette tribune. Ce n'est pas la récompense qui est due à ceux qui se sont depuis trente-cinq ans donnés tout entiers à cette grande œuvre patriotique (*Applaudissements.*)

Ceux-là s'appellent les Ferry, les Gambetta; ceux-là, après la guerre, avaient pensé que notre pays avait encore assez de ressort, assez d'énergie, assez de vigueur pour reprendre sa place dans le monde. Ils se disaient qu'en marquant, dans une entreprise difficile, ce qu'était véritablement la France, ce qu'était le dévouement, l'abnégation de ses enfants, qu'ils soient civils, explorateurs, administrateurs, qu'ils soient militaires, soldats, sous-officiers ou officiers, il fallait prouver à l'Europe que nous n'étions pas déchus.

Et on l'a prouvé, on l'a prouvé à satiété.

Depuis vingt-cinq ans, jamais la France n'a montré autant de résolution. Depuis vingt-cinq ans elle a montré qu'elle était digne encore de figurer dans le monde à sa vraie place et que cette place, personne ne pouvait la lui arracher. (*Applaudissements.*)

Et alors, messieurs, ne faisons pas le procès du passé et de ceux qui se dévouent. Disons, au contraire : Nous avons dépensé des millions. Hélas! nous avons également dépensé des vies humaines qui nous étaient chères, très chères.

M. Messimy. — Les officiers qui meurent sur le champ de bataille ne sont pas à plaindre.

M. Etienne. — Messieurs, ces sacrifices, il faut les honorer. Il faut honorer tous ceux qui se sont attachés à cette tâche. Elle est noble, elle est grande, elle est digne de notre pays et de tous ceux dont le cœur bat encore à l'espérance. Ceux-là doivent s'y attacher plus que jamais. (*Applaudissements vifs et répétés. — L'orateur, en retournant à son banc, est félicité par un grand nombre de ses collègues.*)

Succédant à M. Etienne, le ministre des Colonies, M. Trouillot, est venu à son tour dégager la conclusion du débat. Voici le texte de la déclaration de M. Trouillot.

DÉCLARATION DU MINISTRE DES COLONIES

M. Georges Trouillot, *ministre des Colonies.* — A l'heure où nous sommes, c'est en quelques mots que je voudrais tirer une conclusion pratique des discours que nous venons d'entendre, et en même temps marquer le point où les deux bons Français que sont MM. Etienne et Messimy sont assurés de se rencontrer.

A coup sûr, M. Etienne, qui vient de nous émouvoir tous en faisant passer sous nos yeux tant de belles pages de notre histoire, n'est à aucun degré partisan des expéditions inutiles; et, de son côté, M. Messimy, ainsi qu'il l'a montré au cours des développements dont l'intérêt a frappé la Chambre, n'est certainement pas partisan des reculs impossibles.

M. Messimy. — Je l'ai dit.

M. le ministre des Colonies. — Or, cette double constatation se trouve donner exactement la formule de la politique que le Gouvernement entend poursuivre. Pas d'expéditions inutiles, pas de recul préjudiciable aux intérêts de la France. (*Très bien! très bien!*)

Les instructions émanées du département des Colonies, celles de mon prédécesseur comme les miennes, conformes du reste à une tradition créée avant nous par des collègues que je vois auprès de moi, ont con-

stamment tendu à empêcher les expéditions aventureuses et stériles, les effusions de sang et les dépenses superflues.

Nous sommes tous d'accord sur ce point; nous le serons de même sur la nécessité d'assurer le maintien des positions acquises et d'éviter qu'en hésitant aujourd'hui devant un sacrifice mesuré, on ne soit entraîné plus tard à des sacrifices bien autrement pénibles.

Ma conclusion, messieurs, sera tout entière dans la lettre suivante que, d'accord avec M. le ministre des Finances, je viens d'adresser à la commission du budget :

« A la suite des événements qui viennent de se passer dans la région du « Tchad, il m'a paru nécessaire de prévoir le renforcement des troupes « d'occupation et de proposer à cet effet l'envoi de deux compagnies à l'ef- « fectif de 200 hommes, qui seront organisées en formation méhariste.

« La dépense à prévoir pour l'exercice 1910 sera de 870.000 francs, au « titre du chapitre 57 (Dépenses militaires des territoires de l'Afrique « Equatoriale Française).

« Il importe de remarquer qu'il ne s'agit pas de nouvelle occupation de « territoires; la prise d'Abecher en marque le terme; il s'agit d'organiser « méthodiquement notre vaste possession des territoires mititaires du « Tchad et de lui fournir les moyens de se développer dans le moins de « de temps possible, avec le minimum de sacrifices. » (*Très bien! très bien!*)

Je demande à la Chambre de donner cette conclusion à l'interpellation qui vient de se dérouler devant elle. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Messimy.

M. Messimy. — Monsieur le ministre, vous m'avez dit, dans une conversation particulière, que vous donneriez des instructions à votre gouverneur général pour que ne soient pas occupés les territoires du Tibesti et du Borkou, qui sont en dehors de l'Ouadaï et pour l'organisation desquels il faudrait des dépenses considérables.

M. le ministre des Colonies. — La lettre que je viens de lire répond précisément à la question qui m'est posée. Il y est dit que la prise d'Abecher marque le terme de nos occupations de territoires, et ainsi, il ne saurait être question de pousser plus loin la limite de nos possessions. (*Très bien! très bien!*)

Sur divers bancs. — L'ordre du jour pur et simple!

La Chambre a ensuite adopté à l'unanimité l'ordre du jour pur et simple, présenté comme approbation des déclarations du ministre des Colonies.

France. — *La délimitation tuniso-tripolitaine.* — Conformément à l'entente intervenue entre le gouvernement ottoman et le gouvernement français, la commission mixte de délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine sera prochainement désignée et investie, par les deux gouvernements, des pouvoirs nécessaires à l'œuvre de longue haleine qu'elle devra entreprendre. Cette commission se composera de trois Ottomans, dont deux civils et un militaire, et de trois Français dont également deux civils et un militaire. Il est possible que chacune des missions s'adjoigne un caïd ou un chef de tribu jouissant d'une certaine influence.

L'œuvre de la commission sera longue, car il ne s'agit pas d'un

simple bornage; un bornage dans ces pays de nomades, de pasteurs, de guerriers et aussi quelquefois de brigands ne signifierait rien, à moins que sur toute la longueur de la frontière on établisse des postes permanents de sentinelles, car après le départ des autorités on franchirait le bornage pour tirer des coups de fusil. Toute la question est de savoir à qui appartiennent tels pâturages ou tels puits. La population étant essentiellement composée de pasteurs, les pâturages pour faire paître les troupeaux et les puits pour les abreuver constituent sa seule richese. Ce sont les empiètements d'une tribu de pasteurs sur les pâturages d'une autre tribu qui amènent les conflits si fréquents. Il s'agit donc de déterminer et de fixer d'une manière précise et catégorique les pâturages et les puits appartenant aux uns et aux autres, et cela avec l'assentiment des tribus. Cela prendra au moins trois ou quatre années.

— *Le naufrage du transatlantique « Général-Chanzy »*. — Le 10 février, le transatlantique français *Général-Chanzy*, faisant route de Marseille à Alger, s'est perdu corps et biens sur la côte Nord de Majorque. Un seul passager, Marcel Bodez, agent des douanes, a été sauvé. L'équipage comprenait 75 hommes, et 85 passagers se trouvaient à bord. Le *Général-Chanzy*, construit en 1891, jaugeait 2.900 tonneaux et mesurait environ 100 mètres de long sur 12 de largeur; sa force motrice était de 3.600 chevaux. Il était commandé par le capitaine Cayol.

Douloureusement émus par ce nouveau deuil qui frappe notre pays et notre marine, nous adressons aux victimes, passagers et marins, un dernier adieu de triste sympathie.

— *L'association franco-slave de l'Université de Paris*. — L'Association franco-slave de l'Université de Paris, placée sous le patronage de MM. Paul Boyer, Ernest Denis, Emile Haumont, Louis Leger, Anatole Leroy-Beaulieu, Lyon-Caen, Emile Picot, a tenu, le 20 janvier et le 10 février, dans les salons du café Voltaire, ses deux premières réunions amicales.

Nombre de Slaves avaient répondu à l'appel de l'association : M. Nikiphoroff, représentant le ministre de Bulgarie ; M. Pavlovitch, représentant le ministre de Serbie, et Mme Pavlovitch ; M. Jelinck, chargé d'un cours libre de littérature tchèque à la Sorbonne, et Mme Jelinckova; MM. Simons, Louis Mélikov, Bernstein-Sinaïeff, Mlle Kantchalovski, etc., etc. Plus de deux cents étudiants et étudiantes parlant russe, polonais, tchèque, serbe et bulgare se pressaient autour du samovar. La plupart des Français qui s'intéressent aux choses slaves étaient également présents : MM. Paul Boyer, Deniker, Ernest Denis, Emile Haumont, André Mazon, Patouillet; d'autres encore. Le vicomte E.-Melchior de Vogüé, en raison d'un deuil de famille, s'était excusé.

Des artistes slaves et français ont fait entendre tour à tour des airs russes et bulgares, des chansons populaires slovaques, des romances

françaises. Ces réunions, qui dorénavant auront lieu chaque mois, paraissent devoir être le rendez-vous naturel des Français et des Slaves désireux de se rapprocher et d'apprendre à se connaître.

Allemagne. — *La réforme électorale en Prusse. La déclaration de M. de Bethmann-Hollweg au Landtag. L'agitation populaire.* — M. de Bethmann-Hollweg a présenté, le 10 février, au Landtag de Prusse le projet gouvernemental de réforme électorale. Son exposé a soulevé les violentes protestations de toute l'opposition; mais le chancelier a tenu tête à l'orage avec une remarquable énergie et a pu, malgré les interruptions, mener à bien son discours. Il a exposé d'abord les effets pratiques du système des trois classes et s'est attaché à démontrer que la législation qui a existé jusqu'à présent en Prusse n'a ni un caractère bureaucratique, ni une tendance essentiellement ploutocratique. Il a fait allusion aux impôts sur le revenu et sur la fortune qui ne sont pas encore établis dans maints pays démocratiques, au rachat des chemins de fer, à la façon dont sont traités les ouvriers dans les exploitations de l'Etat et à l'extension du régime autonomique. Il a dit que la Prusse accomplit ainsi une œuvre civilisatrice dont elle n'a pas à rougir devant les autres pays. « Le gou-« vernement, a ajouté M. de Bethmann-Hollweg, ne soutient pas « d'une façon partiale les revendications des conservateurs. Les « fonctionnaires servent l'Etat et non pas un parti, quel qu'il soit. »

M. de Bethmann-Hollweg, continuant son discours, dit qu'il blâmait formellement les erreurs qui ont été commises de temps en temps par quelques fonctionnaires, mais qu'on ne doit pas généraliser ces fautes accidentelles. Il a déclaré qu'aucun groupe politique tenant à appuyer le gouvernement ne peut désirer qu'une administration de l'Etat rende des services à un parti. Il a fait remarquer que l'organisation conservatrice de la Prusse ne saurait être maintenue que si elle est animée d'un esprit indépendant et exempt de prévention. Il a exprimé ensuite l'opinion que l'organisation politique de la société ne peut avoir un point de départ que dans les rangs inférieurs de l'Etat, où le sentiment de la responsabilité se développe dans l'accomplissement du travail pratique. Il a exposé que les Parlements ne sont pas, comme autrefois, des centres d'éducation politique.

La démocratisation du droit électoral paraît, dit-il, avoir pour effet de rendre les mœurs politiques plus grossières et plus vulgaires.

Le gouvernement ne reculera pas par peur du socialisme. Le prince de Bismarck, malgré le dur jugement qu'il a prononcé lui-même, n'a pas modifié la Prusse en dépit de ses trente années d'administration. Le projet de loi concernant le droit électoral a éveillé en général dans l'Empire un si grand intérêt parce que beaucoup de personnes désirent que la Prusse soit assez démocratisée par son régime électoral pour qu'un Conseil fédéral également démocratisé dirige les destinées de l'Empire.

Nous résistons à cette tendance. Le goût des Allemands pour le séparatisme a fait de l'Allemagne le jouet des intérêts étrangers. Lorsqu'on a finalement trouvé la forme de l'Union, parce qu'il fallait la trouver contre

l'étranger, ce ne pouvait être qu'un Etat fédératif, dans lequel les différentes parties pouvaient conserver leur caractère spécial sans que cela nuisît aux intérêts de l'ensemble.

M. de Bethmann-Hollweg a terminé en examinant les différents points du projet de réforme électorale, au milieu des applaudissements de la droite et du centre et des protestations tumultueuses de la gauche et des socialistes. Puis, après une discussion très animée, le projet du gouvernement a été renvoyé à une commission spéciale qui en a aussitôt commencé l'examen.

En Prusse cependant et dans toute l'Allemagne, une très forte agitation se manifeste contre le projet de réforme électorale prussienne. De graves désordres ont eu lieu dans la rue, à Berlin notamment et à Francfort, où la police et la force armée ont dû intervenir, et où l'on a eu à déplorer plusieurs morts et de nombreux blessés.

—*La mort du comte de Tattenbach.*—M. de Tattenbach, ambassadeur d'Allemagne à Madrid, est mort le 9 février. Il a joué un rôle trop en vue au milieu de la crise franco-allemande de 1905-1906 pour que sa disparition puisse passer inaperçue.

Le comte de Tattenbach avait commencé à marquer dans la politique internationale comme ministre d'Allemagne au Maroc au moment où le Makhzen, effrayé par l'accord franco-anglais de 1904, se mit à chercher ailleurs que du côté de l'Angleterre un appui contre la pression de la France. M. de Tattenbach comprit la situation et sut en tirer parti. Il s'efforça de jouer au Maroc le rôle qu'y avait joué le ministre anglais, sir Arthur Nicholson, avant l'accord franco-anglais. Il ne faisait d'ailleurs que sa partie dans une politique que l'Allemagne avait certainement adoptée dans tous les pays musulmans, en se faisant le champion de leur indépendance et de leur intégrité et, autant que possible, le bénéficiaire politique, industriel et financier de leur réorganisation. Le comte de Tattenbach travailla dans ce sens au Maroc, tandis que la diplomatie allemande agissait de même à l'égard de la Turquie hamidienne. Il convainquit le Makhzen qu'il trouverait un appui dans l'Allemagne, et il eut d'autant moins de peine qu'il se trouvait en présence d'un groupe d'hommes aussi pourvus de sens diplomatique que dépourvus de capacités administratives et habitués à pratiquer la politique de bascule entre les puissances européennes. Par là, M. de Tattenbach contribua fort à préparer le « bâton marocain » avec lequel l'Allemagne, privée du « bâton égyptien » de M. de Bismark, allait essayer de séparer par intimidation la France et l'Angleterre. On sait comment cette politique brutale, dont les intermèdes de lourde câlinerie ne purent faire illusion à personne, alla droit contre son objet en donnant à l'accord de 1904, aux yeux de l'opinion française, une portée que bien peu de personnes auraient prévue au moment où il fut conclu. Le comte de Tattenbach décida le Makhzen à s'adresser à l'Allemagne contre la politique de la France, à invoquer un droit international dont les gens de Fez n'ont, d'ordinaire, pas cure : il

prépara le tumultueux débarquement de Guillaume II à Tanger en mars 1905.

M. de Tattenbach fut envoyé à Algésiras pour continuer, sur le terrain européen, la politique qu'il avait amorcée au Maroc. Les témoins de ce drame diplomatique se souviennent qu'il fut moins heureux à la conférence qu'il ne l'avait été auprès du Makhzen. Il essaya de mener de haut, dans le sens de la politique allemande, les délégations de certaines autres puissances, notamment celles de l'Italie et de la Russie. Il y eut des froissements, puis même des éclats dont le bruit se propagea jusqu'au dehors des coulisses diplomatiques. L'action trop lourde du comte de Tattenbach sembla plus d'une fois choquer, gêner, inquiéter la diplomatie plus traditionaliste de M. de Radowitz, le premier délégué allemand, qui ne paraissait cependant pas assez sûr de son autorité à Berlin pour contenir toujours l'ardeur de son rude second. A la fin de la conférence, M. de Tattenbach avait fort contribué assurément à accentuer le courant de bienveillance qu'avaient su déterminer, dès le début, la politique de la France et l'attitude de la délégation française. Au moment où il disparaît, ce pays doit être d'autant plus indulgent à cet ancien adversaire que les résultats de son action furent singulièrement moins mauvais pour nous que ses intentions.

A vrai dire les instructions reçues chaque jour de Berlin — jamais délégation diplomatique ne fut plus tenue « au bout du fil » que celle de l'Allemagne à Algésiras — contribuèrent-elles peut-être à faire faire à M. de Tattenbach des démarches qui compromirent sa politique. Il est difficile de croire que l'âpre champion du « pied d'égalité » au Maroc soit venu de lui-même, après avoir soutenu opiniâtrement ce système en séance publique, proposer à ses adversaires d'y apporter des accommodements pourvu que l'Allemagne en eût sa part. On dit bien qu'il y a beaucoup de candeur dans une duplicité à laquelle les peuples germaniques n'échappent pas, quoi qu'ils en pensent, mais il est malaisé d'imaginer que M. de Tattenbach pût spontanément se démentir. Cette tête carrée, rude, se terminant en arrière par une falaise étrangement abrupte, n'était taillée pour aucune souplesse. Et il y avait dans le regard bleu de M. de Tattenbach quelque chose d'étrangement jeune et sympathique. Tous ceux qui eurent avec lui à Algésiras des discussions qui ressemblaient vite à des pugilats — cela arriva même à des membres de la presse — n'ont pu en tenir rigueur à M. de Tattenbach, d'autant qu'il lui arriva après la lutte de s'excuser, avec une bonne grâce un peu raide encore, mais inattendue et spontanée qui ne permettait aucune rancune. Il fut l'acteur d'une politique fort désagréable, mais à laquelle on peut pardonner parce qu'elle en fut, en fin de compte, pour ses mauvaises intentions et dont on doit conserver bien moins des souvenirs désobligeants que des enseignements à ne pas oublier. — ROBERT DE CAIX.

Angleterre. — *La première réunion du Parlement.* — Le 15 février, la Chambre des communes a tenu sa première réunion, à l'effet de

procéder à la désignation de son président — cérémonie toute de forme puisque par tradition la Chambre conserve toujours le même speaker, invariablement réélu au début de chaque nouvelle législature et quel que soit le caractère politique de la majorité : le right hon. James William Lowther a été acclamé speaker de la nouvelle Chambre, sur la proposition de M. Burt, député libéral, doyen des communes où il siège depuis trente-six ans, et de M. Henry Chaplin, député conservateur, qui firent l'un et l'autre l'éloge de ses hautes qualités.

La séance solennelle d'ouverture du Parlement a eu lieu le 21 février. Le roi a donné lecture d'un discours du trône, dont nous publierons le texte dans notre prochaine chronique.

— *Nominations ministérielles.* — A la suite des élections le roi a sanctionné les nominations ministérielles suivantes : ont été nommés secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Churchill; président du Board of Trade, l'honorable Sydney Buxton; chancelier du duché de Lancaster, l'honorable J.-A. Pease; Post Master général, l'honorable Herbert Samuel; secrétaire parlementaire du Trésor, le Master of Elibank.

Grèce. — *La situation politique.* — Les nouvelles d'Athènes sont toujours peu rassurantes. La Ligue militaire s'efforce de donner le change à l'opinion en faisant publier par son organe ordinaire, le *Chronos*, des notes destinées à établir la pureté de ses intentions. Les deux derniers communiqués de ce genre déclaraient, le premier que la Ligue n'a pas l'intention de restreindre les droits de la dynastie actuelle ou de faire monter sur le trône un nouveau souverain; le second qu'il y a bien eu un protocole secret signé par les officiers de la marine, mais que ce papier a été signé le 31 janvier, avant que l'on ait annoncé la décision du roi relative à la convocation de l'Assemblée nationale, à un moment où l'on était inexactement informé et où l'on croyait qu'une certaine pression serait exercée sur le roi en cas de refus de sa part.

Ces justifications obscures tendent plutôt à démontrer que la Ligue a mauvaise conscience et cherche à induire le public en erreur. Il est absolument certain qu'une pression décisive a été exercée sur le roi et M. Mavromicalis. Celui-ci avait même dû se faire garder à la présidence du Conseil par 300 hommes du Magne, armés, dévoués à sa personne. Si le roi avait résisté, M. Mavromicalis l'aurait appuyé et il n'est pas sûr que la Ligue eût triomphé. Mais le roi Georges, après hésitation, ne crut pas devoir prolonger une résistance qui eût été suivie, très probablement, d'une effusion de sang. D'autre part, il est sûr que la convocation d'une Assemblée nationale a été imaginée afin d'empêcher l'élection de la nouvelle Chambre des députés. La Ligue et M. Venizelos veulent rester seuls maîtres de la situation. Or ils redoutent fort de voir revenir à Athènes des députés élus librement. Ils comptent employer l'interrègne parlementaire à s'assurer toutes les influences dans le pays. Quand ils prétendent avoir voulu

prévenir l'envoi de députés crétois à Athènes dans l'intérêt de la paix, c'est une simple supercherie. Le rôle des Crétois dans la crise est prépondérant, ainsi que l'indiquait très bien le *Times* en écrivant ces jours derniers : « La promptitude avec laquelle le plan des poli-« ticiens crétois a été adopté et exécuté tend à prouver ce que beau-« coup de gens ont depuis longtemps soupçonné, à savoir que, s'il y « a jamais une annexion quelconque, ce ne sera pas l'annexion de la « Crète par la Grèce, mais l'annexion des Grecs par les Crétois. »

Après de longues hésitations, le roi a signé un décret relatif au rappel de tous les ministres de Grèce à l'étranger à l'exception de ceux de Constantinople et de Washington. La Ligue tient évidemment à ce que les puissances étrangères ne puissent être exactement informées par des agents possédant la confiance du roi.

Italie. — *Le programme de M. Sonnino.* — Le 11 février, M. Sonnino a développé devant la Chambre des députés le programme ministériel qu'il a élaboré pendant les vacances parlementaires. C'est un programme « de progrès civil et de pacification sociale ». Il ne comprend pas seulement les questions que le cabinet Giolitti avait laissées en suspens et dont la solution était plus ou moins urgente. Il embrasse tous les problèmes gouvernementaux ; il comporte des réformes d'ordre financier, fiscal, commercial, judiciaire, administratif, maritime, douanier, scolaire, etc.

Nous ne pouvons énumérer toutes les réformes proposées par M. Sonnino. Parmi celles qui impliquent une réalisation prochaine, il convient de mentionner tout d'abord la création d'un ministère des Chemins de fer, et le dédoublement du ministère de l'Agriculture, du Travail, de l'Industrie et du Commerce. Depuis la reprise par l'Etat de l'exploitation des chemins de fer, on est allé de déboires en déboires. On a refondu tous les règlements, remanié les tarifs, changé l'administration, sans autre résultat que de jeter le trouble dans les transactions et d'augmenter les dépenses. M. Sonnino espère, en faisant passer la direction des chemins de fer des mains d'un technicien à celles d'un homme politique, réussir à améliorer suffisamment la situation. Au point de vue militaire et naval, le ministère propose d'introduire le service de deux ans dans l'armée et de compléter, d'ici 1914, le programme de reconstitution de la flotte déjà voté par le Parlement. Au point de vue fiscal, il prétend entreprendre la réorganisation des taxes locales, avec l'attribution des droits d'octroi aux communes et de l'impôt de famille à l'Etat. La réforme des écoles primaires comporte une dépense supplémentaire de 240 millions, amortissable en cinquante ans, qui doit être couverte par le relèvement des droits sur les cigarettes et l'augmentation de la taxe sur la production intérieure du sucre. Enfin un nouveau crédit de 36 millions sera consacré à favoriser la reconstruction des villes et villages détruits par les tremblements de terre.

Les déclarations de M. Sonnino ont été accueillies très facilement par la Chambre, l'impression générale étant que le programme mi-

nistériel contenait un ensemble de réformes, petites et grandes, *riforme e riformette*, impossible à réaliser pendant la législature. Finalement après une très courte discussion — presque personne n'ayant demandé la parole — la Chambre a voté, par 193 voix contre 84 et 10 abstentions, l'ordre du jour suivant, où le mot de confiance n'est pas prononcé : « La Chambre, ayant entendu les déclarations du gouver-« nement, passe à l'ordre du jour. »

— *L'Italie et la Tripolitaine. Déclarations de M. Guicciardini.* — Le récent incident franco-turc, concernant la frontière de la Tunisie et de la Tripolitaine, a eu son écho à la Chambre italienne. M. Colonna a demandé au ministre des Affaires étrangères quelles étaient les intentions du gouvernement pour sauvegarder les intérêts italiens dans l'arrière-pays de la Tripolitaine vis-à-vis de l'action de « quelques puissances européennes ». M. Guicciardini a répondu par les déclarations suivantes :

Les provinces ottomanes de l'Afrique septentrionale ont pour nous la valeur d'un facteur de premier ordre dans l'équilibre de la situation dans la Méditerranée.

Aussi, la règle invariable de la politique étrangère de l'Italie a été de contribuer à maintenir également en Afrique septentrionale l'intégrité de l'Empire ottoman.

M. Colonna craint peut-être que notre politique puisse être lésée par cette règle. Or, il peut se tranquilliser. L'intégrité des provinces ottomanes en Afrique n'a jamais été plus respectée qu'aujourd'hui ; elle est garantie par les traités généraux et par les accords particuliers. Elle est actuellement mieux garantie encore par le nouveau régime de l'Empire ottoman qui ne tolérerait aucun acte ayant un caractère menaçant pour ses possessions d'Afrique.

Et puisque à la frontière occidentale, les oasis de Ghadamès et de Ghat font partie du territoire ottoman, de même qu'à la frontière orientale y sont compris le golfe de Solon et l'oasis de Koufra, il est en conséquence hors de doute que Tripoli, la Cyrénaïque et Sezzen, qui sont entre ces limites, sont assurés contre toute modification de leur situation actuelle...

Je ne sais pas si M. Colonna veut faire allusion aux changements qui se sont produits dernièrement dans le territoire compris entre les frontières du Fezzan, les frontières égyptiennes et le lac Tchad.

Il est vrai que l'été passé il s'est produit des événements importants sur ce territoire. Les Français ont défait le sultan du Ouadaï, près d'Abesser, et ils ont occupé virtuellement l'Ouadaï tout entier, de la frontière égyptienne à la frontière du Fezzan ; mais les changements territoriaux qui ont résulté de ces faits sont l'effet de l'accord anglo-français de 1899 et du consentement tacite de la Porte et, quelle que soit l'appréciation, les dernières conséquences de faits qui se sont produits il y a onze ans et que le Parlement avait alors discutés et jugés.

Ce qu'il importe aujourd'hui, c'est que l'intégrité des provinces ottomanes avec leurs frontières actuellement reconnues soit au-dessus de toute discussion ; or, à ce sujet, pour des motifs qui ont été expliqués, aucun doute n'est possible.

M. Guicciardini a conclu en exprimant l'espoir que M. Colonna se déclarera satisfait de ces assurances que le gouvernement ne saurait

donner plus complètes; M. Colonna a répondu que les déclarations du ministre des Affaires étrangères le rassuraient, mais qu'il se réservait cependant de présenter une interpellation sur la question.

Norvège. — *Déclarations ministérielles.* — M. Konow, le nouveau président du Conseil norvégien, a donné lecture au Storthing de la déclaration ministérielle. Le gouvernement, continuant la politique du cabinet précédent, s'efforcera de consolider et de développer les relations extérieures et aura recours le plus possible dans les différends à la procédure arbitrale. La situation de la Norvège, Etat indépendant, exigeant que sa défense soit assurée sur terre et sur mer, le gouvernement se fixe pour tâche de réaliser systématiquement, en collaboration avec le Storthing et en tenant compte des ressources financières du pays, le plan d'organisation des forces de terre adopté par celui-ci et de mettre la marine de guerre en état de répondre aux besoins de la défense navale. Il étudiera et abordera sans aucun préjugé la question des réformes sociales.

On sait que le nouveau cabinet a été appelé au pouvoir à la suite des élections générales qui ont modifié la composition du Parlement. L'invalidation de quatre nouveaux élus du groupe de la gauche consolidée ou gauche radicale a ramené de 46 à 42 le nombre des membres du groupe qui avait la majorité dans les deux branches de l'Assemblée législative, le Logthing et l'Odelsthing, dans la précédente législature.

Le général Bratlie, membre de la droite, qui était dans la précédente assemblée le leader de l'opposition, a été élu président.

Russie. — *Les parlementaires français en Russie.* — Une délégation de parlementaires français, conduite par M. le sénateur d'Estournelles de Constant, est arrivée à Saint-Pétersbourg le 18 février et a été reçue dès le lendemain à Tsarskoié-Sélo par l'empereur Nicolas. Le 20, les délégués ont assisté à un dîner où figuraient un grand nombre de membres de la Douma et du Conseil de l'Empire et où M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères, représentait le gouvernement.

Le 22, les parlementaires français ont quitté Pétersbourg pour se rendre à Moscou où les appelait une invitation des représentants du haut commerce et de la colonie française et, après deux jours passés dans la seconde capitale de l'Empire, ils ont repris, par la voie directe, c'est-à-dire par Varsovie, le chemin de Paris.

— *La reconstitution de la marine. Projet de création d'une flotte aérienne.* — D'après les informations du *Daily Mail*, on dit dans les cercles parlementaires de Pétersbourg que le gouvernement, avec l'entière approbation du tsar, a définitivement élaboré le programme de reconstruction de la flotte. Ce programme a été présenté à la commission secrète de la défense nationale de la Douma. Le gouvernement demande 100 millions de livres sterling pour la construction de la nouvelle flotte, qui sera terminée dans dix ans. La flotte com-

prendra, en outre des *Dreadnought* et des croiseurs, 50 contre-torpilleurs et 50 bâtiments de transport. La plupart des navires seront construits en Russie, mais les chantiers russes ne pouvant pas accepter tous les ordres, on suppose que de nombreux contrats seront passés avec la France et l'Angleterre.

D'autre part, on mande de Pétersbourg à l'Agence Havas que l'assemblée générale du Comité pour le renforcement de la flotte militaire russe, à l'aide de contributions volontaires, a décidé de consacrer sans retard le reliquat des fonds russes reçus par lui, soit 900.000 roubles, à la création d'une flotte aérienne. On se propose de demander au tsar l'autorisation de réunir, dans toute la Russie, des fonds pour le même objet. Le comité a créé une section dite de la navigation aérienne, section dont le grand-duc Alexandre Michaïlovitch a accepté la présidence.

Turquie. — *La question crétoise.* — Le 14 février, les quatre ambassadeurs des puissances protectrices ont communiqué successivement au ministre ottoman des Affaires étrangères, Rifaat pacha, la note remise à La Canée par les consuls de ces puissances, et dont voici le texte :

Les consuls généraux de France, de Grande-Bretagne, de Russie et le gérant du consulat général d'Italie sont chargés par leurs gouvernements de notifier au Comité exécutif que les quatre puissances ne sauraient admettre la participation de la population de l'île aux élections qu'il est question de faire en Grèce.

Si, malgré la notification de l'opposition formelle des quatre puissances, cette participation paraissait se produire, elles prendraient des mesures effectives pour en empêcher la réalisation.

En portant ce qui précède à la connaissance du Comité exécutif, les agents soussignés des puissances protectrices de la Crète saisissent l'occasion de lui transmettre les assurances de leur haute considération.

Le gouvernement ottoman s'est déclaré tout à fait satisfait de cette communication.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La France et le Maroc. Envoi d'un ultimatum à Mouley Hafid.* — Ben Abdallah, le fonctionnaire chérifien chargé de porter de Paris à Fez le texte des accords conclus par El Mokri pour le soumettre à la ratification du sultan, est arrivé au but de son voyage dans les premiers jours de février. Il a été reçu de suite par le sultan, et l'impression reçue de tous ceux qui l'ont vu après cette audience était que le sultan n'avait pas fait mauvais accueil aux communications de la commission marocaine à Paris. Mais le lendemain, après avoir lu attentivement les pièces soumises à son approbation, le sultan est entré dans une grande colère. Il a convoqué le vizir, le chambellan El Krissi, et s'est répandu en récriminations violentes contre ces accords.

Cependant aucune communication officielle n'ayant été faite à notre représentant à Fez de la part du Makhzen sur les dispositions du sultan, M. Gaillard, conformément à ses instructions, dut faire savoir à Mouley Hafid que le gouvernement français attendait une réponse immédiate et catégorique aux communications de Ben Adallah. Mouley Hafid ne fit aucune réponse. Informé de ce mauvais vouloir du sultan, le gouvernement de la République décida alors de brusquer les choses et de faire remettre au sultan une note formelle exigeant une réponse décisive. Le rekkas, chargé de porter cette note à M. Gaillard, est parti de Tanger pour Fez le 18 février. La note, selon toute apparence, a été présentée à Mouley Hafid, le 23 février. Le 1er ou le 2 mars, on connaîtra donc les intentions du Makhzen, et c'est de ce jour que partira, au cas de refus de Mouley Hafid, le délai d'un mois assigné aux 30 Français qui résident à Fez pour regagner le littoral. Quant aux ports, la protection en serait assurée et par la police franco-espagnole et par les bâtiments de guerre qui y viendraient ancrer.

— *Meurtre d'un officier français dans la Chaouïa.* — Une dépêche officielle de Tanger, en date du 19 février, nous a apporté la douloureuse nouvelle de l'assassinat d'un de nos officiers en service de police dans la Chaouïa, le lieutenant Meaux. Depuis quelque temps déjà, des dépêches de Casablanca accusaient une aggravation de la situation autour de la périphérie de la Chaouïa, motivée par l'attitude turbulente de certaines tribus de cette périphérie sur lesquelles s'étend notre surveillance de police. Nos troupes avaient dû même intervenir à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre. C'est au cours de ces interventions que le lieutenant Meaux a été tué. Il poursuivait, à la tête d'un détachement de goumiers, un malfaiteur qui, emprisonné au camp de Boulhant, avait réussi à s'évader. En traversant un douar situé dans la limite imprécise des territoires Zaer et Chaouïa, le goum fut assailli inopinément par une violente décharge de fusil, et, frappé à la tempe, le lieutenant Meaux s'affaissa mortellement blessé.

Le général Moinier a pris aussitôt d'énergiques mesures pour qu'un châtiment exemplaire soit infligé au douar responsable.

Algérie. — *La discussion sur l'Ouenza à la Chambre des députés.* — Le débat sur l'Ouenza à la Chambre des députés s'éternise en des discussions stériles qui prennent véritablement forme d'obstruction. Après tant de longues séances déjà consacrées à l'examen du projet du gouvernement, la Chambre vient encore d'ajourner la suite de la discussion, qu'on ne reprendra qu'une fois le budget voté! Cette attitude de la Chambre a causé en Algérie une pénible impression et il faut reconnaître qu'on s'explique difficilement le peu d'empressement, pour ne pas dire la mauvaise volonté, dont nos parlementaires font preuve en une question aussi importante.

Afrique Occidentale. — *Le guet-apens d'Abir-Taouil.* — Nous avons reproduit plus haut la discussion qui a eu lieu à la Chambre à l'occasion de la douloureuse affaire d'*Abir-Taouil.* Voici les renseignements communiqués par le ministre des Colonies sur le guet-apens dont la colonne Fiegenschuh vient d'être victime au Ouadaï; ces renseignements ont été câblés au ministre par le lieutenant-colonel Moll, commandant du territoire militaire du Tchad :

Le capitaine Fiegenschuh, commandant une compagnie de tirailleurs sénégalais, stationnée à Abecher, capitale du Ouadaï, depuis la prise de cette ville, le 2 juin 1909, s'est porté vers le Massalit au début de janvier 1910, pour effectuer une reconnaissance.

Confiant dans une lettre qu'il avait reçue du sultan de cette région, Tagedin, il avait tout lieu de croire que cette reconnaissance s'effectuerait pacifiquement. Il était accompagné de 100 tirailleurs sénégalais et d'un certain nombre de partisans armés de fusils et encadrés par le lieutenant d'artillerie coloniale Delacommune, le lieutenant de cavalerie Vasseur, le sergent d'infanterie coloniale Béranger et le maréchal des logis Breuillac.

A trois jours de marche au Sud-Est d'Abecher, sur l'oued Kadja, à la frontière nord-ouest du Massalit, la colonne Fiegenschuh fut attaquée à l'improviste, le 4 janvier 1910, à un point de passage très encaissé, à Abir-Taouil, où elle s'était engagée sans méfiance. L'ennemi, dissimulé dans les roches et les broussailles épineuses, décima la colonne sans qu'elle pût se défendre efficacement. Seuls huit tirailleurs et quelques partisans s'échappèrent et purent rentrer à Abecher.

Ont été tués : le capitaine Fiegenschuh, les lieutenants Delacommune et Vasseur, le sergent Béranger, le maréchal des logis Breuillac, 101 tirailleurs et des partisans en nombre inconnu.

En transmettant ces tristes nouvelles, le lieutenant-colonel Moll fait savoir qu'il a pris toutes mesures pour renforcer les effectifs militaires à Abecher. Les forces dont nous disposons au Ouadaï et dans la région avoisinante s'élèvent à environ 500 hommes, répartis le long du Bar-el-Ghazal, entre Atya (Ati) et Abecher notamment; cette ville avait une garnison de 310 hommes avant la disparition de la colonne Fiegenschuh. D'autre part, des ordres ont été immédiatement donnés télégraphiquement à Brazzaville pour mettre à la disposition du commandant militaire du Tchad la compagnie en résidence à N'Delé (Dar-Kouti), prélevée sur celles affectées à la colonne de l'Oubangui-Chari.

Il y a tout lieu de penser que ces mesures de précaution suffiront, pour le moment du moins, à assurer la sécurité de nos postes et à prévenir toute répercussion fâcheuse sur les territoires détachés de l'ancien Ouadaï, sur lesquels s'exerce depuis plusieurs années déjà notre autorité.

Le capitaine Fiegenschuh était capitaine depuis le mois d'octobre 1903, il était chevalier de la Légion d'honneur. M. Delacommune était lieutenant depuis 1906.

Haut-Sénégal-Niger. — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française a câblé, le 9 février, de Bingerville au ministre des Colonies que le bataillon du 2e sénégalais, qui avait été envoyé dans le cercle de Bandiagara (Haut-Sénégal-Niger) pour réduire les groupements hostiles des Habbès, venait de regagner sa garnison après avoir heureusement rempli sa mission.

Madagascar.. — *L'abdication de Saïd Ali, sultan des Comores.* — Le sultan des Comores, Saïd Ali, dont M. Augagneur, gouverneur général de Madagascar, a obtenu l'abdication, est arrivé le 29 janvier à Paris. Voici les principales clauses de la convention signée par lui avec M. Augagneur, le 12 septembre 1909, à Tananarive, sous réserve d'approbation du gouvernement de la République :

Le gouvernement français s'engage à respecter à la Grande-Comore la religion musulmane, les mœurs et coutumes traditionnelles des Comoriens.

Le gouvernement français s'engage à payer par mensualités égales, sa vie durant, au sultan Saïd Ali, une liste civile au minimum de 17.000 francs par an en monnaie française.

Ladite liste civile, après le décès du sultan Saïd Ali, pourra, suivant les proportions fixées par le gouvernement français, être répartie entre ses ayants-droit.

Les enfants de Saïd Ali, de sa sœur Moina Setina, de son frère Saïdina, dont les noms sont annexés à la présente convention, seront, leur vie durant, exemptés à la Grande-Comore de la taxe personnelle. S'ils sont candidats à des fonctions publiques, le gouvernement leur donnera la préférence à égalité de mérites.

Le palais de Maroni, construit par Saïd Ali, lui sera restitué en toute propriété.

Le sultan Saïd Ali sera promu à un grade supérieur dans la Légion d'honneur. Il demande que l'ordre de l'Etoile de la Grande-Comore soit classé parmi les décorations décernées par le gouvernement français.

Le sultan Saïd Ali sera libre de choisir le lieu de sa résidence et de la changer à sa volonté. Toutefois, il ne pourra se rendre et séjourner à la Grande-Comore sans une autorisation expresse du gouverneur général de Madagascar, qui fixera la durée du séjour.

Il est entendu que dès l'approbation par le gouvernement français des présentes conventions et dès réception de la lettre de renonciation du sultan, ce dernier sera autorisé à passer un minimum de deux mois à la Grande-Comore. Il sera accompagné d'une suite. Il sera, à son arrivée, reçu avec les honneurs dus au sultan régnant, dont il jouira sa vie durant.

Pendant ses séjours à la Grande-Comore, il aura le droit d'arborer sur le lieu de sa résidence, comme pavillon personnel, le pavillon comorien.

Les voyages autorisés du sultan seront à la charge du gouvernement.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La campagne sucrière de* 1908-1909. — La culture a consacré, en 1908, à l'ensemencement en betteraves une superficie dépassant de 3.191 hectares celle de 1907 (214.792 hectares contre 211.601).

D'autre part, en raison de conditions atmosphériques plus favorables, le rendement moyen à l'hectare a atteint 27.698 kilogrammes au lieu de 26.019 kilogrammes, soit une différence en plus de 1.679 kilogrammes.

Agissant dans le même sens, ces deux causes ont eu pour résultat de porter le poids total des betteraves mises en œuvre à 5.949.301.014 kilogrammes en 1908-1909 contre 5.505.660.490 kilogrammes en 1907-1908, d'où une augmentation de 443.640.524 kilogrammes.

Le prix moyen des matières premières s'étant lui-même relevé de 1 fr. 19 (23 fr. 90 en 1908 au lieu de 22 fr. 71 en 1907), la culture, d'après ces données, aurait reçu, durant la dernière campagne, 17.154.745 francs de plus que pendant la période correspondante :

1908-1909.....	142.188.294 francs
1907-1908.....	125.033.549 —

En appliquant au rendement cultural le prix moyen des betteraves, on constate qu'un hectare a rapporté, en 1908-1909, 661 fr. 98 contre 590 fr. 89 en 1907-1908, soit 71 fr. 09 en plus.

France. — *Commerce entre Hambourg, la France et les colonies françaises.* — Les relations commerciales entre Hambourg et la France n'ont pas eu à souffrir de la crise allemande. Pendant que le commerce général de Hambourg subissait une perte de 790.481.770 marks, les échanges avec la France n'accusaient qu'une diminution de 1.630.410 marks, encore la quantité des produits était-elle plus considérable qu'en 1907 (1.914.304 contre 1.662.685 d. z.). La plus grande partie de cette moins-value est imputable à l'exportation hambourgeoise. Quant à l'importation française, qui, tout en ayant légèrement augmenté en quantité, représente toutefois une valeur beaucoup moindre que par le passé, elle a subi une légère diminution dans les objets de luxe, et d'une manière générale, les prix de vente ont été inférieurs à ceux qui avaient été obtenus l'année précédente; mais, c'était la conséquence logique de l'état du marché

allemand, et il y a lieu d'être satisfait des résultats obtenus par notre importation.

Tableau des importations et exportations entre Hambourg et la France.

Années	Quintaux métriques	Valeur en marks	Différence d'une année à l'autre
	IMPORTATIONS		
1906...	1.228.063	69.602 830	
1907...	1.126.741	67.723.320	— 1.879.510
1908...	1.319.261	67.510.710	— 212.610
	EXPORTATIONS		
1906...	542.609	29.367.200	
1907...	535.944	28.537.200	— 830.000
1908...	595.043	27.117.490	— 1.419.710

Hambourg est devenu actuellement un des grands centres du commerce international, beaucoup de nos produits pour trouver des débouchés dans les marchés que les Allemands ont su accaparer doivent passer par Hambourg, de même que de nombreux produits d'origine étrangère qui nous sont destinés transitent également par ce port.

II. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Commerce extérieur pendant l'année fiscale* 1908-1909. — Pendant l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars dernier, le commerce canadien s'est encore ressenti de la crise qui a sévi récemment dans toute l'Amérique du Nord.

Du chiffre de 370.746.525 dollars qu'elles avaient atteint en 1907-1908, les importations sont tombées à 309.756.608 dollars; quant aux exportations, qui étaient de 280.006.606 dollars en 1907-1908, elles n'ont plus représenté qu'une valeur de 261.512.159 dollars.

La comparaison entre les chiffres afférents aux deux derniers exercices laisse voir pour 1908-1909 une diminution de 16,45 % en ce qui concerne les importations, et de 6,60 en ce qui concerne les exportations.

Toutefois, la période de dépression était terminée dès le début de 1909, et les statistiques du commerce pendant les premiers mois du présent exercice montrent que les échanges du Dominion ont repris le mouvement ascensionnel qu'ils suivaient avant la crise depuis un certain nombre d'années.

A ce propos, il est intéressant de rappeler qu'en 1899 les importations du Canada avaient atteint 162.764.308 dollars et ses exportations 158.896.905 dollars; si l'on rapproche ces chiffres de ceux qui ont été donnés ci-dessus pour l'exercice 1907-1908, on peut se rendre compte de l'importance des progrès qui ont été réalisés en dix ans.

Les deux coqs ! *Pasquino* (Turin).

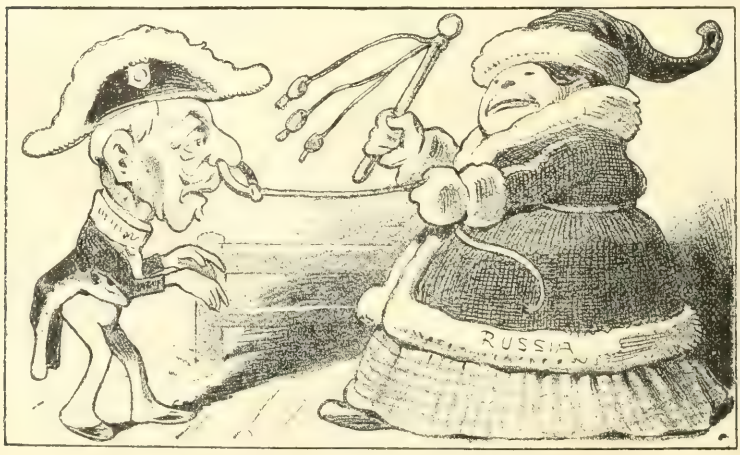

Projets de mariage austro-russe

D'Æhrenthal : « J'ai déjà l'anneau de fiançailles ! »

Kikeriki (Vienne).

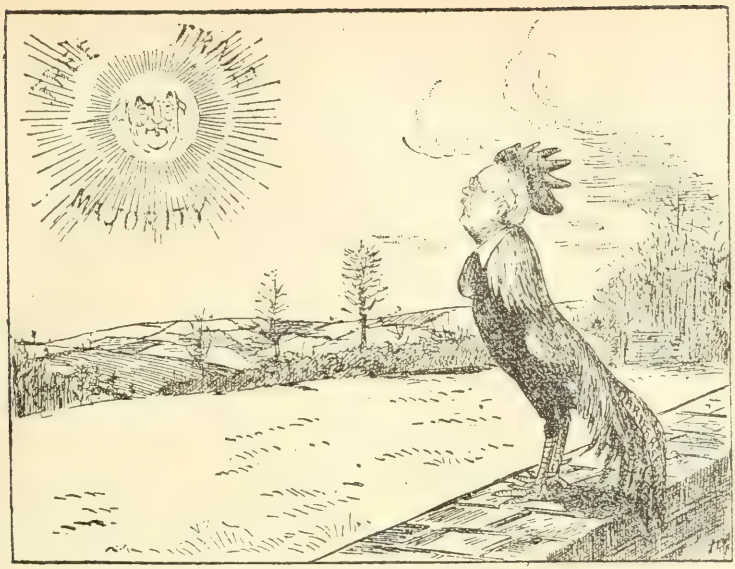

Chantecler (Balfour) stupéfait de voir que le soleil se lève sans lui.
Westminster Gazette (Londres).

Le Japon pousse son influence de Corée en Chine.
National Review (Changhaï).

Ces deux gentlemen vont-ils donc se colleter pour leurs chiens !
Journal (Minneapolis, U. S. A.)

Edouard et Guillaume (*à part*) : « Si seulement nous avions le courage de nous mettre d'accord ! »
Pasquino (Turin).

L'Oncle Sam (au Japon et à la Russie) : « Si vous ne voulez pas être sages avec ce joujou (le chemin de fer mandchourien), je le donnerai à vos frères ! »
National Review (Changhaï).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Paul Beau, ministre plénipot. à Bruxelles est nommé grand-officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Husny bey, consul de Turquie à Paris;
Félix de Cazis de Lapeyrouse, vice-consul de Portugal à Perpignan ;
Guillaume Pujos, vice-consul d'Espagne à Auch;
John-Edouard Wintle, vice-consul d'Allemagne à Dunkerque ;
Juan A. de Lora, consul général de la Républiqne Dominicaine au Havre;
Alexandre Franc, vice-consul de Russie à Lyon ;
Ambroise Massy, vice-consul d'Espagne à Mont-de-Marsan.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Vial est désig. pour le Tchad.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Hue est désig. pour la compag. saharienne du Gourara-Touat.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Madagascar. — M. Conill, *vétérin. en* 2e est désig. pour Madagascar.

GENDARMERIE

Guadeloupe. — M. le *lieut.* Carrez est désig. pour la Guadeloupe.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* de Rocquigny du Fayel est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Jénot et Loubère et les *lieut.* Teulière, Charpentier, Girardet et Guillerat sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Ytasse ; le *command.* Tref et le *sous-lieut.* Labbé sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Brasillach, Botot de Saint-Sauveur-Lorraine et Belle sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

M. le *lieut.* Petit est affecté au 1er sénégalais;

MM. le *command.* de Rauglaudre ; le *capit* Carpentier et le *lieut.* Aubert sont placés au 2e sénégalais;

MM. le *lieut.-colonel* Pierson et le *sous-lieut.* Labouret sont affectés au 4e sénégalais ;

MM. le *capit.* Schiffer et le *lieut.* Derville sont désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Champenois est placé au bataill. de Tombouctou ;

M. le *lieut.* Schmitt est affecté au bataill. de Mauritanie;

M. le *lieut.* Bosch est désig. pour le bataill. de Zinder ;

MM. les *capit.* Bock et Croll sont désig. pour une mission en Libéria.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Briaud est désig. pour le Moyen-Congo;

M. le *lieut.* de Villeneuve-Bargemon est désig. pour l'Oubangui-Chari;

M. le *lieut.* Loyer est placé au bataill. du Tchad;

MM. le *capit.* Bailly ; les *lieut.* Charlemagne et Aguillon et le *sous-lieut.* Blaschek sont désig. pour le bataill. du Gabon.

Madagascar. — MM. le *capit.* Adam; les *lieut.* Laurent, Le Monis de Sagazan et Noël et le *sous-lieut.* Richaud sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Équatoriale. — M. le *lieut.* Duthoit est désig. pour le bataill. du Tchad :

M. le *lieut.* Mazin est désig. pour les travaux publics du Congo.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Gresset est désig. pour le corps d'occupat.

Afrique Equatoriale. — MM. les *stagiaires* Fortoul, Lacassin et Rebeyrotte sont désig. pour les travaux publics.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dourthe est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. les *méd. aides-majors de* 1re *cl.* Garrot, Carmouze, Bouchaud, Arathoon, Colat et Laporte sont désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Dagonr et les *méd. aides-majors. de* 2e *cl.* Raymond, Coste, Rouvier et Lucas sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Bizolier est désig. pour la Cochinchine.

Siam. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Pin est désig. pour la légation de Bangkok.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Pelletier ; le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Espinasse et les *méd. aides-majors de* 2e *cl.* Gambier, Bideau et Morin sont désig. pour l'A. O. F.

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cunaud est désig. pour la Côte d'Ivoire ;

MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Trautmann et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Sibenaler sont désig. pour la Guinée.

Madagascar. — MM. les *méd.-majors. de* 1re *cl.* Ilbert et Foutrein ; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Peltier et les *méd. aides-majors de* 2e *cl.* Combaudon, Roussy et Caillet sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Noc est désig. pour la Martinique.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Fulconis est désig. pour l'administration pénitentiaire.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Dubruel est désig. pour le service sanitaire des Nouvelles-Hébrides.

Officiers d'administration.

Martinique. —M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Augias est désig. pour la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* de Chauliac est désig. pour Saïgon.

Madagascar. — M. le *lieut. de vaiss.* Sorette est désig. pour le port de Diégo-Suarez.

CORPS DE SANTÉ

Pacifique. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Piechaud est désig. pour la *Zélée.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Ateliers de travaux publics et détenus militaires, par MAURICE BOIGEY, avec préface du professeur LACASSAGNE. (Bibliothèque de Criminologie.)

« Les ateliers de travaux publics sont des cités ouvrières dont les ouvriers ne sont pas libres. » Telle serait la meilleure définition de ces éta-

blissements pénitentiaires de l'armée. Et l'auteur nous trace un tableau pris sur le vif de l'existence et du régime des détenus militaires, devenus ouvriers malgré eux, par suite de condamnations par les Conseils de guerre à la peine des travaux publics. Tous ces condamnés relèvent du type pénitentiaire et appartiennent à une sorte de caste qui, même au point de vue physique, leur donne à tous un même « air de famille ».

C'est dans la population infantile, vivant à l'état de demi-criminalité, que se recrute la population des ateliers de travaux publics. Plus d'un tiers des détenus sont des enfants naturels, que la misère et une enfance abandonnée ont entraînés à un état de révolte contre les lois sociales, et qui, à leur sortie des ateliers, contribueront à venir grossir les rangs de l'armée du crime.

Ce petit livre, écrit en un style élégant, est émaillé d'épisodes qui en rendent la lecture d'autant plus attrayante que ce sont des histoires vécues, l'auteur ayant été pendant quelques mois médecin de l'atelier de Bougie.

L'ouvrage est précédé d'une préface de M. le professeur Lacassagne, où le savant maître lyonnais réclame une protection plus efficace de l'enfance, et fait appel à des œuvres de prévoyance, qui pourront contribuer à remettre dans le bon chemin les détenus à leur sortie de prison.

La Chine nouvelle, par Jean Rodes. Bibliothèque d'histoire contemporaine. Un vol. in-16 de 326 pages. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1910.

Ce livre, qui est le résultat d'un voyage d'études, montre clairement, par une suite de chapitres très documentés sur la politique céleste, l'administration et les grandes réformes, où en est exactement la transformation de l'Empire du Milieu.

La troisième partie de cet ouvrage, consacrée à la psychologie des Chinois, à l'évolution de leur mentalité, à la presse, au mouvement révolutionnaire et aux sociétés secrètes, est parfaitement curieuse et constitue un travail absolument nouveau qui sera lu avec le plus vif intérêt par tous ceux que préoccupent les choses de Chine et l'avenir de l'Extrême-Orient.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Japon. Histoire et civilisation, par le marquis de la Mazelière. Tome V, *Le Japon moderne*. Un vol. in-16 de 470 pages avec huit gravures hors texte. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1910.

L'échec de la Restauration monarchique en 1875, par Arthur Loth. Un vol. in-8° de 544 pages. Perrin et Cie, Paris, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*fév.* 1910). Ch. Mourey : Les données du problème anglo-indien. Le mouvement anarchiste. — C. Rumilly : Etude sur la guerre contre les pirates au Tonkin.

La Ligue maritime (*fév.* 1910). G. Lecarpentier : Le port de Liverpool. — M. Hérubel : Les entraves de la pêche maritime en France. — Lacour-Gayet : Richelieu et la marine française.

La Quinzaine coloniale (10 *fév.* 1910). La situation en Indo-Chine.

Revue pour les Français. Ferran d'Anole : Vers la confédération balkanique.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES CONVERSATIONS AUSTRO-RUSSES

La vive curiosité qu'a provoquée l'annonce des « conversations » austro-russes n'a pu qu'être excitée encore par la longueur même de ces conversations qui durent depuis plus d'un mois, et qui, entre temps, ont changé de nom pour s'appeler aujourd'hui négociations ou pourparlers. On sait quelles explications les journaux officieux ont timidement essayé de donner de cet événement diplomatique. Le vénérable empereur François-Joseph, assailli déjà par de graves préoccupations de politique intérieure, n'aurait pu se résoudre à voir ses relations avec son voisin de l'Est conserver cette froideur glaciale qui les caractérise depuis l'issue du duel Ehrenthal-Isvolski. Les démarches actuelles auraient simplement pour but de rétablir des rapports de bon voisinage entre les deux Empires, en mettant à profit leur égal désir de paix. Il suffirait pour cela de se donner mutuellement l'assurance qu'on ne veut pas autre chose que le développement des Etats balkaniques, basé sur le maintien du *statu quo*. Le « statu quo balkanique » est une expression qui remplace décidément dans le langage des chancelleries l'ancienne « intégrité de l'Empire ottoman », formule qui, employée par des étrangers, aurait aujourd'hui l'inconvénient de blesser la susceptibilité des Jeunes-Turcs. Cette petite explication lénifiante n'a pas eu d'ailleurs grand succès. On admet bien que l'initiative des pourparlers soit venue de Vienne; mais l'action personnelle de François-Joseph laisse beaucoup de gens incrédules, et l'on cherche à la démarche autrichienne d'autres raisons. Quant au fond même des pourparlers, on se refuse à croire qu'ils puissent durer si longtemps s'ils sont vraiment d'essence aussi banale, et on admire l'art supérieur avec lequel les chancelleries savent amuser les reporters spéciaux, qui nous télégraphient précipitamment que l'accord est fait sur le libre développement des nationalités balkaniques, et que toute la discussion ne porte que sur la forme que prendra cette entente. Y aura-t-il une simple note verbale, commu-

niquée à la fois par le Ballplatz et le Pont-aux-Chantres, ou un texte écrit adressé aux puissances par la voie diplomatique ? Si tout se bornait à cette alternative, l'intérêt de l'affaire serait assez mince.

Quoiqu'à l'heure actuelle on ne puisse faire autre chose que des hypothèses, il n'est pas déraisonnable d'expliquer l'initiative autrichienne par un certain nombre de faits qui pris isolément n'auraient pas grande signification, mais dont le faisceau n'est pas négligeable. Nous voulons parler des nombreuses visites balkaniques et danubiennes qui se succèdent maintenant à la cour de Russie, mais qui étaient décidées depuis longtemps. Hier c'était le roi Ferdinand de Bulgarie, demain ce sera le roi Pierre de Serbie, puis le prince de Montenegro : on parle même du prince héritier de Roumanie. Toutes ces visites, sauf peut-être la dernière, ont une indéniable portée politique. Elles démontrent péremptoirement que la victoire diplomatique de l'Autriche en 1909 a été plus brillante que profitable, puisque c'est vers la Russie que la Bulgarie, depuis quelque temps déjà, la Serbie et le Montenegro plus récemment, inclinent décidément l'axe de leur politique.

***

En ce qui concerne les relations de la Bulgarie avec l'Autriche-Hongrie et la Turquie, nous avons ici-même, il y a déjà assez longtemps, attiré l'attention sur deux points, à savoir : que la partie liée avec l'Autriche dans l'automne 1908 serait de courte durée, et que le fardeau de la reconnaissance ne pèserait pas longtemps sur les épaules des Bulgares indépendants; ensuite, que si d'aventure le nouveau régime turc se consolidait, et surtout s'il entreprenait la réorganisation de l'armée ottomane, le sort des Bulgares macédoniens redeviendrait, comme par enchantement, intolérable aux yeux des politiciens de Sofia[1]. Les événements ne nous ont pas donné tort. Depuis dix-huit mois, chaque saison a marqué un rapprochement entre la Bulgarie et la Russie. La perception nette du danger que le *Drang nach Osten* ferait courir à la nationalité bulgare, s'il s'accentuait davantage, a été la raison première de cette évolution, mais non la seule. Les préoccupations financières ont en effet tenaillé le gouvernement bulgare depuis un an. Or, dans cet ordre d'idées, M. Isvolski lui a très habilement rendu service par la combinaison qui a permis de régler commodément les comptes avec la Turquie, tandis qu'au contraire, dans ces tout derniers

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 novembre 1908 : Les deux conflits balkaniques.

temps, la finance austro-allemande a causé au jeune royaume d'amers déboires. On sait toutes les vicissitudes de ce récent emprunt de 100 millions qui a fait si longtemps la navette entre Paris et Vienne. Le ministre des Finances bulgare n'a pas montré en cette affaire la sagacité qui avait caractérisé ses prédécesseurs. Oubliant que, seule de tous les petits Etats d'Orient, la Roumanie, grâce à la solide assiette de son budget et aussi à son allure pacifique, pouvait placer à l'étranger du 4 % dans les environs du pair sans garantie spéciale, M. Salabascheff n'a pas voulu donner à nos banquiers les gages nécessaires et nous a par là même obligés à refuser la cote officielle de Paris. Il s'est rabattu sur la banque viennoise, et la tentative n'a pas été heureuse. Vienne n'a pas cru pouvoir assurer le succès de l'émission sans demander l'aide des financiers berlinois; mais ceux-ci n'ont pas jugé apparemment que les intérêts politiques de l'Empire allemand fussent en l'espèce assez considérables pour se départir d'une sage prudence à l'égard d'un petit Etat singulièrement obéré. Bref, l'emprunt a été amputé et réduit à la somme, plus modeste, de 30 millions. Voilà qui a démontré aux Bulgares que l'intimité autrichienne a cessé d'être profitable dans le domaine financier comme dans le domaine politique, et qu'il faut sans hésiter se tourner vers la Russie. A peine couronné, le roi Ferdinand y a déjà fait une apparition pour rendre hommage, en patriote bulgare, à la dépouille mortelle du chef de la grande armée libératrice de 1877. Cette fois-ci, c'est en tsar des Bulgares qu'il vient à Saint-Pétersbourg pour causer affaires avec le grand tsar de toutes les Russies. Ce faisant, il répond vraiment aux vœux de son peuple.

Mais ce voyage a encore pour lui une autre utilité. Ferdinand a besoin, en effet, de trouver à Pétersbourg un appui contre une fraction de l'opinion publique bulgare qui pousse à la guerre contre la Turquie. C'est celle qui voit avec rage, le mot n'est pas trop fort, que cette Jeune-Turquie, malgré les sinistres prédictions faites sur son berceau, malgré les difficultés rencontrées à chaque pas, est bel et bien viable, et entend rester maîtresse chez elle, en Macédoine comme ailleurs. Aussi certaine presse de Sofia jette-t-elle feu et flammes au sujet des *atrocités* qui se commettent derechef en Macédoine. Un ancien ministre bulgare, M. Ghenadieff, communique au *Temps* les résultats de son enquête sur le récent procès de Monastir : on a profité de l'assassinat d'un fonctionnaire, Iovo Ivanovitch, pour édifier toute une accusation de complot, condamner à mort quatre Bulgares, en incarcérer vingt-sept autres pris dans l'élément le plus

instruit et le plus influent, et on a remis le sort de ces derniers à la justice militaire, connue pour ses formes expéditives ! La même presse fait aussi grand bruit d'un incident de frontière au poste de Dormuchevo, dans le Sud de Philippopoli, vis-à-vis d'un saillant du territoire turc qui n'a jamais été bien exactement délimité. Il s'est échangé, là, quelques coups de fusil, comme il s'en échange constamment sur d'autres points des frontières turques, notamment du côté du Montenegro. Il faut être fort ignorant des choses d'Orient pour y attacher grande importance. Mais les journaux français et allemands qui rapportent ces menus faits de la vie balkanique sont toujours tentés d'en faire des incidents Schnœbelé, et les dénaturent d'ailleurs en relatant des canonnades imaginaires. Un d'entre eux n'a-t-il pas parlé du transport par les Turcs sur le point menacé d'un matériel de chemin de fer à voie étroite ! C'est le cas de dire, comme Renan, qu'il n'y a d'infini au monde que la crédulité de certains lecteurs. A Sofia, les autorités savent à quoi s'en tenir sur la gravité de ces affaires; mais les politiciens en profitent pour rendre l'opinion nerveuse, et lui persuader qu'une lutte avec l'ennemi héréditaire est inévitable à brève échéance. Or, pour de multiples raisons que nous avons exposées ici même [1], c'est ce dont ne veut à aucun prix le roi Ferdinand, prince aussi pacifique qu'ambitieux. Il a donc dû prendre un sensible plaisir à faire entendre à son ministre des Affaires étrangères, amené avec lui à Pétersbourg, les sages paroles du toast impérial, et à le faire acquiescer au communiqué suivant : « Les ministres des Affaires étrangères russe et bulgare ont « affirmé, dans un échange de vues, que la Russie et la « Bulgarie sont intéressées à un haut degré à la consolidation « des rapports amicaux de la Bulgarie avec la Turquie et les « autres Etats des Balkans. »

*
* *

Exposant, au mois de novembre dernier, les tergiversations de la politique serbe, nous disions qu'on ne pouvait encore savoir de quel côté pencherait la balance, ni si le ministère des Affaires étrangères allait *fleurer le cuir de Russie ou le cosmétique hongrois*, suivant l'expression consacrée à Belgrade [2]. C'était l'époque où le cabinet de concentration Novakovitch venait de se démettre de ses fonctions, et où M. Pachitch négociait pour former un ministère composé de vieux et de jeunes radicaux, à l'exclusion de la petite phalange des libéraux et des pro-

[1] *Quest. Dipl.* du 16 septembre 1907 : Bulgarie et Bulgares.
[2] *Quest. Dipl.* du 1er novembre 1909.

gressistes. La forte personnalité de M. Pachitch a non seulement vaincu les difficultés qui s'opposaient à la réussite de la combinaison, mais encore détourné définitivement de l'Autriche-Hongrie la politique serbe, malgré les préférences secrètes de beaucoup de jeunes radicaux. Si l'on veut voir clair dans les affaires de Serbie, il ne faut pas se contenter de méditer les nombreux interviews que M. Milovanovitch, le plus nomade des ministres des Affaires étrangères, continue à distribuer généreusement aux journalistes qui l'entourent. Ces interviews sont tous empreints du même optimisme onctueux. Que M. Milovanovitch soit à Berlin, à Vienne ou à Constantinople, c'est toujours pour y retrouver « de vieux amis occupant de hautes situations ». Qu'il cause avec des Bulgares, des Russes ou des Turcs, c'est toujours pour échanger des assurances aussi pacifiques que cordiales, faire disparaître des malentendus inexplicables. C'est ainsi qu'aucun but spécial ne motive aujourd'hui sa visite à Constantinople, mais le simple désir de « resserrer les liens amicaux » existant entre la Turquie et la Serbie. Heureusement que quelques faits récents sont de signification plus claire. C'est d'abord le nouvel échec de l'industrie austro-allemande, évincée des commandes d'artillerie au profit de nos maisons françaises, et comme conséquence, l'emprunt émis actuellement à Paris. Les affaires de cette nature ont un caractère aussi politique qu'économique. C'est ensuite le relèvement des droits de douane serbe atteignant les produits austro-hongrois. C'est la reprise de la question du chemin de fer Danube-Adriatique, qui est probablement la vraie raison du voyage de M. Milovanovitch à Constantinople. Et c'est enfin, et surtout, la visite du roi Pierre à Pétersbourg, annoncée officiellement pour la fin du mois, qui va consolider la dynastie des Karageorgevitch en faisant cesser l'ostracisme dont elle était l'objet [1].

On reconnaît en tout ceci l'esprit de décision et d'énergie de M. Pachitch. Il n'est pas jusqu'à la délicate question des rapports avec le Montenegro qui n'ait été réglée avec habileté. On sait que depuis longtemps des réfugiés politiques de Cettigne avaient cherché asile à Belgrade, où ils étaient soupçonnés de conspirer contre le prince Nicolas. A plusieurs reprises, le gouvernement de la Principauté avait demandé que ces émigrés fussent éloignés de Serbie. Mais le ministère Novakovitch prétendait que les lois du royaume lui interdisaient toute mesure

[1] Les journaux français qui font des campagnes outrageantes contre le roi Pierre et veulent à toute force l'impliquer dans la tragédie du Vieux-Konak, sans d'ailleurs fournir aucune preuve, ne devraient pas oublier que le roi Pierre a très bravement combattu dans les rangs de notre armée en 1870, et qu'au surplus rien n'est plus impolitique de notre part que d'attaquer en Serbie les Karageorgevitch.

de rigueur à l'égard de ces Monténégrins, dont la culpabilité n'était pas prouvée, et qui n'avaient contre eux que les témoignages suspects des Nastitch et des Friedjung. M. Pachitch a simplement fait appel au patriotisme des proscrits, leur représentant que les grands intérêts de la race serbe exigeaient le maintien de relations fraternelles entre le Royaume et la Principauté, et les a ainsi décidés à partir volontairement pour la Turquie, avec des passeports délivrés par la légation de Russie.

*
* *

Si l'on ajoute à tout ceci l'excellente besogne faite à Constantinople par le nouvel ambassadeur russe, M. Tcharikoff, on voit que, l'exception de la fidèle Roumanie, les Etats danubiens et balkaniques s'écartent de plus en plus de l'orbite autrichienne, et vont chercher à Pétersbourg le point d'appui de leur politique. Est-ce à dire pour cela qu'ils s'acheminent peu à peu vers la fameuse confédération balkanique? Il n'y aurait pas, selon nous, d'erreur plus grossière, car cette confédération nous semble irréalisable d'ici à fort longtemps, ne serait-ce que du fait de la seule Bulgarie. On conçoit très bien que, grâce à l'habileté du roi Ferdinand, et aussi aux avertissements des grandes puissances, on puisse déterminer la Bulgarie à renoncer à toute agression contre la Turquie; mais il est utopique de penser que ces deux puissances puissent marcher la main dans la main. La coopération de la Bulgarie et de la Grèce est également invraisemblable aux yeux de quiconque a mis le pied en Macédoine et constaté *de visu* les haines féroces dont Bulgares et Grecs macédoniens sont animés les uns envers les autres. Même l'entente de la Serbie et de la Bulgarie se heurterait à bien des obstacles. Il y a entre ces deux rameaux slaves une antipathie indéniable, qui se corse chez les Bulgares d'une pointe de mépris pour les stériles agitations des Serbes. Assurément les deux dynasties souhaiteraient un rapprochement : le roi Ferdinand, traversant le territoire serbe, a multiplié dernièrement ses amabilités vis-à-vis du jeune prince héritier Alexandre. Mais la Serbie et la Bulgarie sont des démocraties chez lesquelles il faut compter avec le sentiment public. C'est ainsi que le roi Ferdinand, malgré sa finesse et sa haute intelligence, ne mène pas son pays comme le roi Carol, par exemple, mène le sien. En somme, les deux seuls Etats qui soient actuellement susceptibles d'accord sont la Serbie et la Turquie, que leur intérêt bien compris devrait associer pour faire aboutir la ligne Danube-Adriatique. Les

Serbes en ont besoin pour conquérir leur indépendance économique, et les Turcs pour tenir l'Albanie.

*
* *

Ce n'est donc pas le spectre d'une irréalisable confédération balkanique dirigée contre elle qui peut hanter aujourd'hui la diplomatie autrichienne. Mais de ce que tous ces fils balkaniques sont loin de former un faisceau, il n'en est pas moins vrai qu'ils viennent l'un après l'autre s'attacher à Pétersbourg, et que le prestige et l'influence russes, qu'on aurait pu croire il y a un an compromis pour longtemps, se rétablissent peu à peu. Dès lors on aperçoit assez nettement la raison du geste autrichien :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie...

En engageant des négociations à Pétersbourg, on fait entendre à la Bulgarie, à la Serbie, au Montenegro, et aussi à la Turquie, qu'il ne sert de rien d'être en coquetterie avec la Russie et de faire grise mine à l'Autriche, parce que la Russie ne peut se dispenser de marcher d'accord avec l'Autriche. On pèse en même temps sur la Russie pour qu'elle ne soit point tentée, par les hommages des petits peuples slaves, de fomenter dans la péninsule une agitation panslaviste qui ne saurait être tolérée. C'est une sorte de renonciation qu'on voudrait obtenir d'elle, mais on dissimule cette exigence sous l'euphémisme de « maintien du *statu quo* balkanique ».

Il n'est d'ailleurs nullement impossible que les pourparlers de Pétersbourg aient un objet plus précis, et qu'on cherche à l'heure actuelle à trancher cette éternelle question des chemins de fer. La péninsule sera-t-elle coupée longitudinalement par la ligne du Sandjak, voie d'invasion autrichienne vers Salonique, ou transversalement par la ligne Danube-Adriatique, indispensable cordon ombilical des Etats Serbes? Ou les deux entreprises seront-elles poussées simultanément? Ou encore s'entendra-t-on pour ajourner l'exécution de l'une et de l'autre? On prétend, sans en être autrement sûr, que c'est vers cette dernière solution que pencherait aujourd'hui le comte d'Erenthal, qui n'insisterait plus pour obtenir des Jeunes-Turcs la concession de la ligne du Sandjak, précédemment demandée au gouvernement hamidien. Cette demande a été en somme le premier acte de la longue crise qui n'a pris fin qu'au printemps de 1909. Mais l'Autriche ne semble-t-elle pas y avoir renoncé le jour où elle a déclaré, en compensation de l'annexion bosniaque, retirer ses garnisons du Nord du Sandjak? Au point de

vue économique, la ligne est mauvaise; on ne saurait même prévoir à quelle époque elle deviendrait payante, étant donné les deux transbordements nécessaires pour amener les marchandises de Hongrie à Salonique. L'affaire est assez difficile à mettre sur pied, financièrement parlant, surtout en un moment où les finances de la monarchie sont fort obérées. De plus, les ingénieurs chargés des études préparatoires se sont heurtés à l'hostilité déclarée des habitants. Il y a donc des raisons assez plausibles pour que le comte d'Ehrenthal ne maintienne pas ses prétentions de naguère, à la condition que la Russie renonce de son côté à soutenir le Danube-Adriatique. Ce serait encore une explication de ce qu'on entend par le maintien du *statu quo*. Il faut espérer que la Russie ne se laissera pas entraîner à un compromis de cette nature. Le Danube-Adriatique, on ne saurait trop le répéter, doit être considéré comme la compensation, au point de vue serbe, de l'annexion bosniaque, et si la diplomatie de la Triple-Entente avait su tirer parti de la situation l'an passé, cette ligne pourrait déjà être, à l'heure qu'il est, en construction. Mais ce serait déplacer singulièrement la question que d'en faire l'objet d'un marchandage pour la concession ou le refus de la ligne du Sandjak.

L'Autriche a déjà éprouvé l'an dernier que, pour amener la Russie à résipiscence, il est bon de faire sonner bien haut l'alliance allemande. Il n'est donc pas étonnant que le voyage du comte d'Ehrenthal à Berlin ait coïncidé avec les conversations du comte Berchtold avec M. Isvolski. Pourtant il ne semble pas que, cette fois-ci, le Ballplatz ait été aussi satisfait que l'an dernier de la collaboration de la Wilhelmstrasse. La diplomatie de Berlin est parfaite quand il s'agit de frapper un grand coup de poing sur la table et de dire à son interlocuteur : « L'armée prussienne est derrière moi ! » Elle excelle moins dans les négociations qui demandent un certain doigté. Le Ballplatz aurait visiblement désiré qu'on s'en tînt au communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, publié comme conclusion des entretiens du chancelier de l'Empire allemand et du ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie et affirmant que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, confiantes dans leur alliance avec l'Italie et dans leurs bons rapports avec toutes les puissances et désireuses de maintenir le *statu quo* dans les Balkans, envisageaient un avenir pacifique. Mais les *Norddeutschen* ne voulurent pas s'arrêter en si beau chemin, et on ne fut pas peu surpris à Vienne lorsque, quelques jours plus tard, la *National Zeitung*, organe officieux de la chancellerie allemande, mit en garde l'opinion publique contre l'optimisme du

communiqué précédent. « L'insistance des deux hommes d'Etat, « disait cette feuille, à appuyer sur le *statu quo* balkanique « équivaut à un avertissement adressé à un tiers. Des nuages « montent à l'horizon des Balkans. La difficulté des négocia- « tions austro-russes consiste en ce que la Russie exige de l'Au- « triche certaines garanties de réserve, mais d'autre part « excite les Slaves des Balkans. Ces deux attitudes ne se con- « cilient pas. Voilà pourquoi les pourparlers traînent si long- « temps. » Ces lignes ont reçu de la presse viennoise un accueil tellement froid qu'il est difficile de croire que c'est sur la demande de Vienne que Berlin a pris si chaudement la défense des intérêts autrichiens. La *Wiener allgemeine Zeitung* a répondu du tac au tac que le malade n'allait pas aussi mal que le médecin voulait bien le dire : « Cette opinion est forti- » fiée par l'heureux progrès qui s'accomplit dans le rappro- « chement austro-russe. Les négociations suivent leur cours « et leur marche permet d'espérer un résultat favorable. »

Un avenir prochain nous dira qui a raison, des optimistes viennois ou des pessimistes berlinois. Peut être nous donnera-t-il aussi quelques indications sur les raisons véritables de ce pessimisme, qui ne reflète que l'indiscutable refroidissement survenu depuis peu entre Berlin et Saint-Pétersbourg. Pour le moment, la constatation intéressante à faire est que les diplomaties des deux Empires alliés ne marchent plus exactement du même pied. On a signalé des divergences de vues entre le comte d'Ehrenthal et de M. de Tschirschky, ambassadeur allemand à Vienne, dès qu'il a été question des pourparlers austro-russes. Le comte d'Ehrenthal s'efforçait de présenter les arrangements futurs comme utiles aux intérêts allemands, tandis que M. de Tschirschky était d'un avis opposé. Mais la diplomatie autrichienne tend de plus en plus à s'affranchir de la tutelle de l'autre. Elle répondrait ainsi à un sentiment assez répandu en Autriche si l'on en juge par les déclarations que viennent de faire deux membres de la Chambre des seigneurs, MM. de Latour et de Plener, saluant tous deux le rapprochement qui se prépare entre l'Autriche et la Russie « comme une affaire de cœur ». Décidément depuis que le comte d'Ehrenthal a pris le pouvoir, la devise autrichienne paraît être : *Austria fara da se...*

JACQUES DOROBANTZ.

LA PRESSE POLITIQUE ALLEMANDE

Les journaux allemands ont beaucoup fait parler d'eux, ces dernières années, dans le monde, et particulièrement en France. Il peut donc paraître intéressant de rechercher quel est exactement leur rôle et quelle place ils occupent dans la vie publique, chez nos voisins. Nous avons profité de récents séjours au-delà du Rhin pour réunir les notes et les impressions, que l'on trouvera résumées dans cette étude. Bien que, dans un sujet aussi vaste et aussi complexe, ce soit le côté politique surtout qui doive nous intéresser, il nous a semblé qu'il convenait de n'en pas dédaigner, non plus, l'aspect, en quelque sorte, technique et professionnel. C'est pourquoi nous consacrerons quelques pages — nécessairement très succinctes — à l'histoire de la presse en Allemagne; nous nous attacherons, de préférence, à mettre en lumière ses traits les plus caractéristiques aux yeux de l'étranger. Nous classerons ensuite les principaux journaux, d'après leurs tendances politiques. Dans une dernière partie, enfin, nous nous efforcerons de répondre à cette double question : dans quelle mesure la presse subit-elle l'influence de l'opinion, et inversement, quel rôle exerce-t-elle sur cette opinion? — car la même question doit être envisagée sous ses deux faces. D'autre part, quels sont les rapports de la presse avec les pouvoirs publics? c'est-à-dire : dans quel sens et jusqu'à quel point peut-on dire de la presse d'outre-Rhin qu'elle est « officieuse »?

I

HISTORIQUE

Les premiers journaux allemands. — Gœrres et le *Mercure du Rhin*. — La censure et la lutte pour la liberté. — La loi sur la presse de 1874 : le paragraphe 20 et le *Zeugnisszwang*. — Les procès de presse. — L'extraordinaire développement des journaux depuis quarante ans.

Le premier journal connu en langue allemande a été imprimé à Strasbourg et porte la date de 1609 [1]. On le conserve précieusement à la bibliothèque de l'Université d'Heidelberg. Dans une élégante vignette, il porte ce titre un peu long : « Relation de toutes les histoires intéressantes qui se sont

[1] Beaucoup de renseignements contenus dans cette partie de notre étude ont été empruntés à une petite brochure parue, sous la signature de M. l'abbé H. Cetty (de Mulhouse), dans la collection de l'*Action populaire*. Pour plus de détails sur

« passées dans la Haute et Basse-Allemagne, en France, en « Italie, en Ecosse, en Angleterre, en Espagne, en Hongrie, « dans les Sept-Bourgs, en Valachie, en Moldavie et en Tur- « quie, cette année 1609. Le tout rapporté fidèlement, comme « je l'ai appris moi-même et comme je désire l'imprimer » (*Alles auff das trefflichst wie ich solche bekommen und zu wegen bringen mag in Truck verfertigen will*). Dans ce journal, ou plutôt cet annuaire, on trouve des nouvelles de Cologne, Andorff, Rome, Venise, Vienne, Prague, La Haye, etc.

En 1615, paraît à Francfort une feuille hebdomadaire. La même année, Cologne voit naître un journal; puis, c'est le tour de Berlin, en 1617. Successivement, Nuremberg, Magdebourg, Augsbourg entrent dans le mouvement en 1620, 1626, 1627, suivis bientôt par Hambourg, Leipzig et Munich. Chaque ville se fait gloire d'avoir son journal. Nulle part, d'ailleurs, de programme défini, de méthode déterminée. On se borne à raconter les faits, sans les apprécier. Il est, par suite, impossible de deviner les tendances politiques de la feuille. Et on peut remarquer, en passant, que ce caractère vraiment « objectif » — au sens allemand — est un de ceux qui ont prévalu, même de nos jours, dans la presse d'outre-Rhin.

Au XVIIIe siècle, les feuilles hebdomadaires se multiplient de telle façon que Lessing est en droit d'écrire : « Tout jeune

---

l'histoire du journalisme en Allemagne, on pourra se référer à H. WUTTKE, *Die deutschen Zeitschriften* (Leipzig, 3e édit., 1875) et surtout à l'important ouvrage de LUDWIG SALOMON, *Geschichte des deutschen Zeitungswesens* (3 tomes, Oldenbourg et Leipzig, 1906) — qui s'arrête, d'ailleurs, à la création de l'Empire. Les mémoires publiés à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de certains grands journaux (*Gedenkschriften*) et remarquablement édités, sont également précieux pour qui veut étudier l'histoire de la presse et même l'histoire politique contemporaine de l'Allemagne. Je citerai particulièrement, parmi ces mémoires, ceux de la *Magdeburgische Zeitung* (1896), du *Frankfurter Journal*, de la *Vossische Zeitung* (1904), de la *Frankfurter Zeitung* (1906), de la *Kölnische Zeitung* (1886), etc.

Bien que je n'aie pas l'intention de donner ici une liste complète des ouvrages concernant la presse allemande (on peut croire qu'elle est très étendue), je citerai seulement certains d'entre eux, de caractère général, qui pourront être utilement consultés : WREDE, *Die Presse ;* J.-J. DAVID, *Die Zeitung;* J.-K. WEHLE, *Die Zeitung, ihre Organisation und Technik* (2e édit., Leipzig, 1883) ; OSKAR WEBEL, *Handlexicon der Deutschen Presse und des grafischen Gewerbes* (Leipzig, 1905) ; Prof. Dr A. KOCH, *Studien über das Zeitungswesen* (Francfort, 1907) ; BIEDERMANN, *Das Zeitungswesen sonst und jetzt* (Leipzig, 1882) ; Dr E.-P. OBERHOLTZER, *Die Beziehungen zwischen dem Staat und der Zeitungspresse im deutschen Reich* (Berlin, 1895) ; Dr O. WETTSTEIN, *Die Tagespresse in unserer Kultur* (Zurich, 1903) ; ID., *Ueber das Verhältniss zwischen Staat und Presse* (*ibid.*, 1904) ; E. WOLFF, Ueber den Einfluss des Zeitungwesens auf Literatur und Leben (*Deutsche Schriften für Litteratur und Kunst*), Kiel et Leipzig, 1891, etc., etc. Le professeur Adolphe Koch a pu constituer à l'Université d'Heidelberg toute une bibliothèque d'ouvrages concernant le journalisme allemand (Journalistische Bibliothek) : la plupart d'entre eux, d'ailleurs, ne présentent pas un grand intérêt.

D'autres sources seront indiquées au cours de nos articles.

« homme, un peu au courant de la langue allemande et de « quelque lecture, donne aujourd'hui une publication hebdo- « madaire. » A cette époque, le principal journal semble être le *Correspondant impartial* de Hambourg. Plus tard, Wieland rédige le *Mercure allemand*, Schubart la *Chronique allemande*, où l'on trouve déjà exprimée cette idée, que la direction de l'Allemagne doit revenir non pas à l'Autriche, mais à la Prusse.

En 1798, Gœrres — que l'on a appelé « le roi de la presse » — publie la *Feuille rouge*. En 1814, il fonde le *Mercure du Rhin*, dont Napoléon disait qu'elle était « la cinquième puissance ». Mais ce journal ne vécut pas davantage que le précédent : ses idées avancées pour l'époque et ses violences de langage le condamnaient à disparaître [1].

L'histoire de la presse allemande au XIXe siècle se confond avec celle de la lutte pour la liberté. La mort de Kotzebue arrête, pendant trente ans, le désir, déjà exprimé par certains gouvernements, dès 1815, de supprimer la tyrannie de la censure. D'accord avec Metternich, Gentz déclarait qu' « aucun « Etat de la Confédération ne serait assez effronté (*unver* « *schämt*) pour songer à établir la liberté de la presse [2]... » La censure fut, cependant, supprimée à la suite des décisions de Carlsbad, pour tous les écrits de moins de vingt feuillets.

La Prusse fut la première à accorder la complète liberté de la presse, en 1848. Mais les excès qui se produisirent l'obligèrent à un retour en arrière, presque aussitôt, avec la Constitution de 1851. Les années suivantes furent marquées par d'odieuses mesures et de mesquines chicanes, de la part de l'administration et du gouvernement.

Ce sont les événements de 1866, d'abord, et surtout ceux de 1870, qui devaient transformer radicalement la face des choses.

A partir de cette époque, la presse prend un développement extraordinaire — même un peu effrayant — au point que l'on a pu écrire :

Wer hätte auf deutsche Blätter Acht,
Morgen, Mittag, Abend und Mitternacht,
Der wär, um alle seine Zeit gebracht [3].

---

[1] Voir F. Dor, *Josef von Görres als Redakteur des « Rheinischen Merkur »*, dans A. Koch, *Studien über das Zeitungswesen* (Francfort, 1907), p. 25 et suiv.

[2] Au sujet de cette lutte de trente ans entre la presse et la censure, on pourra consulter, en particulier, le remarquable ouvrage intitulé *Geschichte der Vossischen Zeitung*, publié, à l'occasion du 200e anniversaire de ce journal, par M. Arend Buchholtz, directeur de la bibliothèque municipale de Berlin.

[3] Qui prêterait son attention aux feuilles allemandes, le matin, l'après-midi, le soir et à minuit, celui-là y consacrerait tout son temps.

Ce développement est dû à des causes multiples, qu'il est à peine besoin d'énumérer : la fondation de l'Empire et de l'unité allemande, le merveilleux essor économique du pays tout entier — les victoires économiques succédant aux victoires militaires — enfin, la liberté de la presse, telle qu'elle résulte des lois de 1871 et surtout de celle du 7 mai 1874.

La liberté accordée par cette loi est très large. L'Etat n'intervient que dans des cas exceptionnels, tels que guerre, menaces de guerre, état de siège, mouvements séditieux.

Pourtant, si libérale soit-elle, cette loi n'en contient pas moins deux restrictions graves, qui font tache et qu'on souhaiterait de voir promptement disparaître.

La première résulte du paragraphe 20, d'après lequel les actes renfermés dans un écrit, reconnus comme délictueux, tombent sous les lois pénales générales. Or, les paragraphes 110 et 131 du Code pénal déclarent : « Celui qui excite à la déso-« béissance contre les lois, ou contre des ordonnances légales, « ou contre des mesures prises par l'autorité compétente, sera « puni d'une amende jusqu'à 600 marks, ou d'un emprisonne-« ment jusqu'à deux ans. Celui qui affirme publiquement, ou « répand des faits inventés ou dénaturés, sachant qu'ils sont « inventés ou dénaturés, pour jeter le discrédit sur des « institutions d'Etat, ou des ordonnances de l'autorité, sera « puni d'une amende jusqu'à 600 marks, ou d'un empri-« sonnement jusqu'à deux ans. » Cette disposition ouvre aisément la porte à des mesures arbitraires de la part des pouvoirs publics.

On en a eu la preuve, notamment au moment du *Kulturkampf*. Du 20 juillet 1874 au 20 janvier 1875, il n'y eut pas moins de quatre-vingt-six descentes dans les bureaux de rédaction de la presse catholique. En un seul jour, le 11 novembre 1874, la *Germania*, le grand organe du Centre, recevait quatorze assignations pour des articles parus en juillet et en août.

Une autre restriction de la loi de 1874 résulte de l'obligation, à laquelle le rédacteur en chef peut être tenu, de prêter serment devant le tribunal. C'est ce que l'on appelle le *Zeugniszwang*[1]. On comprend tout ce que peut avoir d'odieux une pareille mesure. La plupart des articles, dans les journaux allemands, sont anonymes : et l'on veut ainsi obliger le rédacteur à dénoncer ses collaborateurs, ses amis! Il n'est pas besoin d'ajouter que celui-ci s'y est presque toujours refusé, et que

[1] On pourra consulter, à ce sujet, ALEXANDER GIESEN, *Der Zeugniszwang gegen die Presse* (Francfort, 1906).

cette inqualifiable disposition est demeurée à peu près inutile. Toute la presse n'a cessé, cependant, de demander son abrogation, et il faut espérer que la réforme du Code pénal, actuellement en suspens devant le Parlement, donnera satisfaction à un désir aussi légitime.

Ajoutons, d'ailleurs, que les procès de presse, en Allemagne, sont de plus en plus rares. Ils ressortissent du tribunal correctionnel (le jury, comme on sait, n'existe que dans quelques Etats). Les délits de presse se prescrivent, au bout de six mois. Le retentissant procès contre le socialiste Liebknecht, il y a quelques années, était un procès pour « haute trahison » et a été jugé par le Tribunal d'Empire. Quant aux procès de lèse-majesté (*Majestäts Beleidigung*), ils sont devenus, en fait, à peu près impossibles. Comme me le disait M. Edouard Bernstein, le célèbre *leader* du parti réformiste, « lors de la fameuse « *interview* du *Daily Telegraph*, qui eut un tel retentissement « en Allemagne, en novembre 1908, il eût fallu poursuivre « et condamner tous les journaux... » !

J'ai à peine besoin de rappeler que la loi spéciale contre les socialistes a été abolie le 30 septembre 1890.

*
* *

D'autres causes plus spéciales ont contribué au développement de la presse allemande après 1871 : par exemple, l'exemption du droit de timbre, du système concessionnaire et du cautionnement, en vertu de la loi de 1874 (le cautionnement a été seulement maintenu en Alsace-Lorraine), la faculté donnée aux facteurs des campagnes de recueillir les abonnements, enfin et surtout l'extension extraordinaire prise par les annonces, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Quelques chiffres donneront une idée de la multiplication vraiment prodigieuse des journaux dans l'Empire, en trente ans (les dernières statistiques que nous possédons remontent à 1901) : on comptait, en 1871, 2.751 publications allemandes, donnant un total de 202.500.000 de numéros; en 1897, 5.713 publications de 202.500.000 numéros[1]; en 1901, le nombre des périodiques s'élève à 8.668, dont 3.452 journaux. Dans ce nombre, figurent 457 journaux paraissant une fois; 618, deux fois; 979, trois fois; 106, quatre fois; 12, cinq fois; 1.100, six fois; 87, sept fois; un, onze fois; 73, douze fois; 11, treize fois; 6, dix-huit fois; un, dix-neuf fois; un, vingt fois

[1] D'après Franz Quetsch, *Die Entwicklung des Zeitungswesens seit der Mitte des XV ten bis Ausgang des XIX ten Jahrhunderts* (1901).

par semaine. Le journalisme a envahi la ville et même la campagne. Il n'y a pas de petite localité — si minime soit-elle — qui ne possède « son » ou « ses » journaux. Cette profusion a obéi surtout à des raisons commerciales, mais il faut dire aussi que l'esprit particulariste des Allemands — dont nous parlerons plus en détail — y a puissamment contribué.

Pour les grandes villes, voici un tableau indiquant l'augmentation des journaux, en quinze ans, de 1881 à 1896 :

	1881	1896
Berlin	389	808
Leipzig	234	367
Munich	89	178
Stuttgart	76	131
Hambourg	85	117
Dresde	75	104
Francfort	52	72
Breslau	37	61
Hanovre	24	54
Cologne	26	45
Nuremberg	22	44

Et il est certain — bien que nous manquions de chiffres, à cet égard — que l'augmentation a été proportionnellement plus considérable encore depuis 1896, que dans la période antérieure.

II

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA PRESSE

Son caractère régionaliste et local. — L'aspect ennuyeux des journaux et le manque de formation des rédacteurs. — L'Ecole de journalisme d'Heidelberg. — L'influence autrichienne et française. — Le développement des annonces : quelques chiffres significatifs à cet égard. — Le tarif des abonnements et le tirage des principaux journaux.

La première chose qui s'impose à l'attention, quand on compare la presse en Allemagne à ce qu'elle est, par exemple, chez nous, c'est son caractère nettement marqué de régionalisme et même de « localisme », pour employer un barbarisme, qui me paraît singulièrement expressif. Tandis qu'en France, on ne peut guère citer qu'un très petit nombre de journaux de province ayant une réelle importance — tant par le nombre de leurs lecteurs que par leur retentissement politique — il en est tout autrement sur la rive droite du Rhin : et ceci n'a pas besoin, en vérité, de longues explications. Il suffit de songer à la façon dont s'est faite l'unité du pays. Certaines villes — telles que Cologne, Francfort, Hambourg, Augsbourg, Magdebourg, Dantzig, etc. — ont possédé leurs journaux, dont les noms

étaient connus, même à l'étranger, bien avant Berlin, pour cette bonne raison que la capitale actuelle de l'Empire ne fut longtemps, en somme, qu'une méchante bourgade, et que l'importance des villes précédentes (et il serait facile d'en mentionner beaucoup d'autres) ne tenait pas seulement à leur rôle politique, en tant que villes libres ou impériales, résidences d'un prince, etc., mais aussi à leur situation géographique qui en faisait des centres économiques de tout premier ordre : tel est le cas, par exemple, d'Augsbourg, dont la fameuse *Gazette* a joui si longtemps d'un prestige, qu'on aurait beaucoup de peine à expliquer autrement. Les commerçants, venus de points très distants, colportaient les nouvelles de leur ville ou de leur pays, en même temps que leurs marchandises, et il était naturel que les villes, où se faisaient le plus d'échanges, fussent aussi celles d'où se répandaient à travers le monde le plus grand nombre d'informations[1].

Ce caractère local de la presse s'est maintenu jusqu'à nos jours. Cependant, il ne faudrait pas se l'exagérer, au moins au point de vue politique. Comme nous le verrons, à mesure que le régionalisme et le particularisme cèdent le pas devant les progrès de la centralisation et de l'unité, les journaux berlinois gagnent en importance ce que perdent les feuilles de province, dont beaucoup même n'ont réussi à conserver leur renom et leur influence, en Allemagne et à l'étranger, que grâce à la rapidité et à la sûreté de leurs informations puisées, en partie, dans la capitale même, grâce aussi à la valeur personnelle de leurs correspondants de Berlin.

*
* *

Un autre caractère du journal allemand, en général, c'est d'offrir un aspect peu engageant. Cela n'est pas dû seulement à l'emploi des caractères gothiques, contre lesquels ne cessent de protester tous les Allemands, soucieux de conserver leur vue. Mais les nouvelles ne ressortent pas nettement. Il faut beaucoup plus de temps, pour se rendre compte du contenu d'un journal allemand, même le mieux rédigé, que pour parcourir n'importe quelle feuille anglaise ou française. Telle information, telle dépêche de la première importance disparaît souvent dans un coin modeste du journal, où il est fort malaisé de l'y découvrir. De plus, il faut bien le dire, les articles sont trop souvent rédigés dans un style lourd et diffus, qui en rend la lecture particulièrement pénible. Je parle, bien entendu, des articles poli-

[1] Hermann Bode, *Zur Enstehungsgeschichte der modernen Zeitung,* dans le recueil cité de A. Koch, p. 157 et suiv.

tiques, et je laisse à part les chroniques purement littéraires, auxquelles les grands écrivains de l'Allemagne n'ont pas dédaigné, de tout temps, de collaborer. Au contraire, les articles « d'actualité » semblent être restés trop longtemps le domaine quasi-exclusif d'écrivassiers sans talent et sans grande culture. On a pu dire de la presse, chez nos voisins, qu'elle était le refuge de tous les « ratés » : officiers mis prématurément en disponibilité, étudiants qui n'ont pu entrer dans l'administration ou qui ont été obligés d'interrompre leurs études, etc.

Je me hâte, au reste, d'ajouter que ceci n'est plus tout à fait vrai, et que de très grands progrès, à cet égard, ont été réalisés, chez nos voisins, ces dix ou vingt dernières années. Mais les lacunes que je signale ont été reconnues par les esprits les plus impartiaux, même d'Allemagne, et certains d'entre eux se sont efforcés d'y porter remède. C'est ainsi qu'un professeur de l'Université de Heidelberg, le Dr Adolphe Koch, a ouvert, dès 1895, des cours pour journalistes. J'ai moi-même rendu visite, l'automne dernier, au professeur Koch, qui a bien voulu me communiquer le programme de son enseignement, qu'il partage avec M. Meissner, de l'*Ecole technique supérieure* de Darmstadt, et le Dr Oscar Wettstein, « privat-docent » à l'Université de Zurich. A côté de cours généraux, où l'on trouve, par exemple, l'histoire politique de l'Allemagne et des pays étrangers, l'histoire de la littérature, de la philosophie, de la religion, la logique et la psychologie, les langues étrangères, et aussi des cours plus techniques, tels que l' « histoire, la nature et l'importance de l'opinion publique », l'histoire de l'imprimerie, du journalisme, la législation sur la presse, l'organisation des journaux, etc., il y a deux séries de cours spéciaux, s'adressant, soit aux journalistes politiques et économiques, soit aux « feuilletonistes », c'est-à-dire aux critiques et aux chroniqueurs littéraires. Le professeur s'occupe aussi d'exercer les facultés de ses élèves, au moyen d'exercices pratiques. Il les promène dans les salles de rédaction, dans les imprimeries, afin de les familiariser avec les moindres secrets de leur future profession...

M. A. Koch ne paraît, au reste, nullement porté à exagérer l'importance de son école de journalisme, pas plus que celle d'aucune autre institution semblable : selon lui, le journalisme suppose certaines qualités naturelles indispensables qui ne s'acquièrent pas ; on naît journaliste, on ne le devient pas. Ceci n'empêche, toutefois, qu'on ne doive attendre de son initiative les meilleurs résultats pour la formation des rédacteurs.

Mais la presse allemande me paraît surtout avoir gagné à

l'influence autrichienne et aussi française. Le niveau intellectuel des journalistes autrichiens — je parle toujours des journalistes « politiques » — est bien supérieur, en général, à celui de leurs confrères allemands. Et un certain nombre des premiers, en passant dans la presse allemande, ont contribué beaucoup à son relèvement. Quant à l'heureuse répercussion de l'esprit français dans ce domaine, il me suffira, pour en donner une idée et une preuve éclatantes, de citer le nom bien connu chez nous de Theodor Wolf, le spirituel et brillant rédacteur en chef du *Berliner Tageblatt*, qui a fait — on peut le dire — toute son éducation et tout son apprentissage de journaliste à Paris.

***

Les journaux allemands donnent, d'ordinaire, peu d'importance aux faits-divers, et on aurait mauvaise grâce à le leur reprocher, car c'est justement dans l'abus contraire que l'on est tombé chez nous. Le feuilleton a réussi à s'implanter chez nos voisins, bien que certains quotidiens — comme la *Vossische Zeitung* — s'y soient montrés, pendant longtemps, résolument hostiles.

Mais la presse d'outre-Rhin se distingue surtout de la nôtre par l'admirable organisation de son *système d'annonces*. Il en a été ainsi de tout temps ; c'est que — davantage peut-être que dans aucun autre pays — le journalisme a toujours été considéré, chez nos voisins de l'Est, comme une entreprise industrielle. Le journal est la propriété d'un imprimeur, qui cherche à en retirer le plus de profits possible. Dès le XVIe siècle, les journaux manuscrits d'Augsbourg (*Ordinari Zeitungen*) contenaient des communications commerciales.

Il ne faut pas, d'ailleurs, oublier que la création même du journal répondait surtout à une idée économique, que son but principal était de servir d'organe aux commerçants. Ceci permet de comprendre qu'au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, les feuilles d'avis (*Intelligenzblätter*) se soient considérablement développées. Mais c'est surtout au XIXe siècle, avec la liberté de l'industrie et la transformation du commerce, par suite de la multiplication des moyens de communication de tout genre, surtout avec le développement économique de l'Allemagne, après 1871, que les annonces ont pris une extension extraordinaire, Pour ne prendre qu'un exemple, les *Münchener Neueste Nachrichten* publiaient 14.000 annonces en 1848 et 300.000 en 1899! La place occupée par les annonces industrielles est telle qu'elles suffisent parfois à la création et à la vie d'un journal. C'est ainsi qu'après la défaite de la Chine par le Japon, la

grosse industrie allemande, prévoyant le développement économique de ce dernier pays, et désireuse de s'en assurer le marché, créa un organe spécial — le *Deutsche-Japanische Industrie Anzeiger* — dans le but de faire connaître aux Japonais, dans leur propre langue, les « firmes » allemandes.

Les Allemands aiment les statistiques. Il y a quelques années, en 1878, une revue spéciale de Berlin, intitulée *Propaganda*, eut la curiosité de rechercher les sommes reçues, du fait des annonces, par les principaux journaux, en un seul jour, le dimanche de l'Avent : ce qu'on appelle là-bas le « dimanche d'argent » (*der silberne Sonntag*). Voici quels furent les résultats de son enquête : un journal — le *Berliner Lokal Anzeiger* — a récolté plus de 30.000 marcs, trois journaux de 10 à 15.000 marks, cinq de 7 à 10.000, quatre de 6 à 7.000, six de 5 à 6.000, six de 4 à 5.000, treize de 3 à 4.000, vingt-quatre de 2 à 3.000, trente-trois de 1 à 2.000... Deux ans plus tard, en reprenant son enquête sur une base plus large, la même revue établissait le tableau suivant (il s'agit des pages d'annonces et des sommes correspondantes, que représentait, pour les journaux les plus importants, la période allant du 1er au 23 décembre 1900) :

	Chiffre brut. (marcs)	Pages d'annonces.
Berliner Lokal Anzeiger.....	353.513	609 5/6
Dresdener Nachrichten.....	135.000	714
Berliner Tageblatt.....	131.150	277 1/2
Berliner Morgenpost.....	188.770	220 1/2
Hamburger Fremdenblatt.....	106.190	261 1/2
Frankfurter General Anzeiger..	100.000	321 1/2

J'arrête ici cette énumération : ces chiffres ne sont-ils pas significatifs[1] ?

On s'est parfois demandé pourquoi nos journaux ne suivaient pas, à cet égard, l'exemple de leurs confrères allemands et aussi anglo-saxons. Ce n'est pas que nous soyons, en France, systématiquement hostiles à la réclame par la voie du journal. Elle est, au moins, aussi vieille de ce côté-ci que de l'autre côté du Rhin. Dès 1630, Théophraste Renaudot créait un « bureau d'adresses » et l'année suivante, avec le privilège de Richelieu, sa fameuse gazette, qui contenait de nombreuses réclames,

[1] Je les emprunte à Ludwig Munzinger, *Die Entwickelung des Inseratenwesens in den deutschen Zeitungen* (Heidelberg, 1901). — Voir aussi les articles de Schacht, *Statistische Untersuchungen über die Presse Deutschlands* (dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, vol. XV, 1898), et de Tony Kellen, *Die Entwickelung des Anzeigen- und Reklamewesens in den Zeitungen* (dans le recueil cité du professeur A. Koch, p. 203 et suiv.).

dans le texte ; le succès en fut si vif, que deux ans plus tard, il dut éditer une feuille spéciale, la *Feuille d'avis du bureau des adresses*. Son exemple fut suivi par tous les journaux qui se fondèrent dans la suite, tant à Paris qu'en province. Pourtant, ces derniers temps, les annonces sont loin d'avoir pris en France la même extension que chez nos voisins. Quelles en sont les raisons? Il semble que, d'assez bonne heure, on leur ait préféré chez nous la réclame par voie d'affiches. Au XVIII siècle, il y avait déjà à Paris quarante « afficheurs », au sujet desquels un humoriste écrivait : « Ils sont exactement quarante, autant « que les membres de l'Académie, et, pour que la ressemblance « soit plus grande encore, aucun afficheur ne peut être nommé « à cet emploi, s'il ne sait lire et écrire... »

Plus encore que l'affiche, le prospectus — qui s'est répandu chez nous à un degré peut-être excessif — a fait du tort à l'annonce. Il faut dire aussi que l'unification du tarif postal (la taxe en Allemagne est unitaire, à forfait, au lieu d'être proportionnelle au poids du journal, comme en France) a contribué au développement des annonces dans la presse allemande.

Mais je crois, si l'on va au fond des choses, que cette différence correspond, en réalité, à une divergence de tempérament et de goûts entre les deux peuples. L'annonce n'est pas dans nos habitudes ; et le Français — on pourrait dire le Latin, en général — semble éprouver pour elle une certaine aversion. Beaucoup de maisons de commerce la méprisent ou la dédaignent, et les journaux, en général, ne les y encouragent guère par leurs tarifs élevés. Cela est si vrai que, dans un même pays, la Suisse, tandis que dans les cantons français et italiens, la part la plus importante des colonnes de journaux est occupée par les discussions politiques, — dans les cantons allemands, au contraire, ce sont les annonces qui tiennent la première place[1].

Un Allemand a même pu écrire : « Certains lecteurs — et « ils sont légion — commencent la lecture du journal par les « annonces. Quelle joie débordante pour eux, quand, à cer- « taines époques de l'année, le journal leur apporte huit, dix « douze pages d'annonces ! C'est pour eux un vrai régal, pour « le journal une mine d'or, ou du moins une mine d'argent[2]... »

J'ai beaucoup de peine à me figurer le même enthousiasme de la part du public français, si ce système venait à s'implanter chez nous. La première chose que ferait le lecteur, en achetant son journal, serait même — je le crains bien —

[1] E. Dubief, *Le Journalisme*, p. 212.
[2] H. Cetty, *loco citato*.

de se débarrasser de toute la masse encombrante des feuillets réservés aux annonces, pour ne conserver que la partie relative aux nouvelles et aux articles.

Mais, que ces annonces soient pour le journal « une mine d'or, ou du moins une mine d'argent », je ne fais aucune difficulté à le reconnaître. Les chiffres que j'ai donnés suffisent amplement à l'établir. Les annonces constituent en Allemagne — comme cela est naturel — la principale ressource des journaux. C'est ainsi que pour le grand journal catholique, la *Kölnische Volkszeitung*, on sait qu'en 1906 ses frais s'élevaient par an à un million de marcs, tandis que les recettes provenant des abonnements n'arrivaient pas à la moitié de cette somme : toute la différence — c'est-à-dire 550.000 marks environ — devait être couverte par les annonces. Pour les journaux socialistes, nous avons des renseignements encore plus précis, grâce aux comptes rendus publiés lors des congrès annuels du parti. D'après le dernier en date Leipzig, août 1909), les recettes du *Vorwaerts* étaient les suivantes (en marcs) :

Abonnements à l'administration.....	1.061.362
— à la poste.....	61.788
Annonces.....	533.424

Si la proportion des recettes tirées des annonces est ici moins forte, il faut l'attribuer à la clientèle du journal, dont la situation est, en général, assez modeste. Peut-être convient-il d'ajouter que certains « socialdémocrates » se montrent encore les adversaires du système des annonces ; ils aiment à rappeler, à ce sujet, que Lassalle ne voulait que « des journaux et des « hommes écrivant sans but de lucre et combattant seule- « ment pour les intérêts intellectuels et le bien du peuple... » Il craignait aussi que les réclames ne pussent influencer les tendances du journal. Mais le nombre de ces marxistes intransigeants diminue chaque jour. La presse socialiste a dû s'incliner devant la force des choses, et la preuve en est dans le chiffre, malgré tout fort respectable, des réclames qu'elle insère et dans les profits aucunement négligeables qu'elle en retire.

Le tarif des annonces dans les journaux allemands est excessivement réduit, surtout si on le compare à ce qu'il est en France. Chez nos voisins de l'Est, le taux varie, suivant le tirage et l'importance du journal, entre 11 et 80 pfennigs la ligne. Il est très rare, d'ailleurs, que les réclames soient intercalées, comme chez nous, entre les articles ou même dans le texte : l'attention du public allemand n'est pas sans doute suffisam-

ment blasée encore, pour qu'il soit besoin de recourir à de pareils artifices! Voilà une nouvelle preuve de la différence de caractère entre les deux peuples, que nous avons déjà signalée.

***

Comme pour les annonces, le tarif des *abonnements* est également très minime. Contrairement à ce qui a lieu en France, c'est l'abonnement, chez nos voisins, qui constitue la règle. La vente au numéro n'a guère lieu que dans les gares et aussi à de rares kiosques clairsemés dans les grandes villes. Depuis quelques années, on crie aussi dans les rues — notamment à Berlin — les éditions spéciales de l'après-midi de quelques journaux: la plus connue est celle du *Berliner Morgenpost*, que l'on appelle familièrement là-bas le *B. Z. am Mittag* (abréviation de *Berliner Zeitung*). Mais cette innovation récente a surtout répondu au désir des capitalistes d'être tenus promptement au courant des cours de la Bourse, et elle ne constitue encore qu'une exception.

Les chiffres suivants donneront une idée du tarif des abonnements. Je les emprunte à dessein à des villes d'importance très différente. Le *Heidelberger Tageblatt*, par exemple, paraît tous les jours, sauf les dimanches et jours de fêtes, et publie un supplément hebdomadaire, *Alt Heidelberg;* l'abonnement à ce journal coûte 60 pfennigs par mois, y compris le salaire du porteur (*Trägerlohn*); l'abonnement postal est de 1 m. 68 par trimestre.

Le *Mannheimer Tageblatt* coûte 80 pfennigs par mois, plus 20 pfennigs pour le porteur. Il y a aussi des abonnements hebdomadaires à 25 pfennigs, y compris le *Trägerlohn*. Le tarif postal est de 2 m. 40 par trimestre.

Le *Berliner Tageblatt* paraît deux fois par jour et une fois le dimanche. Il possède aussi un certain nombre de suppléments qui sont répartis gratuitement aux abonnés : le lundi, le *Zeitgeist;* le mercredi, la *Technische Rundschau;* le jeudi et le dimanche, une chronique illustrée intitulée *der Welt-Spiegel;* le vendredi, une feuille satirique illustrée, *Ulk;* le samedi enfin, une autre feuille illustrée, *Hans Hof Garten*. L'abonnement n'est que de 2 marcs par mois pour Berlin et de 6 marcs par trimestre pour toute l'Allemagne!

***

Ce que j'ai dit au sujet de la multiplicité inouïe des feuilles locales explique que le rayon de chacune d'elles soit, en géné-

ral, assez limité et que même les plus importantes d'entre elles soient loin d'arriver au tirage de certains journaux français. Je ne puis citer ici que quelques exemples. Le *Lokal Anzeiger* (de Berlin) et le *Berliner Morgenpost* arrivent en tête avec 270 à 300.000 exemplaires. Le *Berliner Tageblatt* vient ensuite avec 170.000. La *Frankfurter* et la *Kölnische Zeitung* ne tirent que 40 à 50.000 exemplaires, ce qui s'explique par le tarif de leurs abonnements, relativement élevé, et le public d'élite, mais restreint, auquel ils s'adressent. Le *Vossische Zeitung* ne tire pas à plus de 18.000. La plupart des journaux allemands (48,5 %, d'après une statistique récente) tirent à moins de 3.000 exemplaires.

III

LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET LEURS TENDANCES POLITIQUES

Les journaux « sans parti » : M. Scherl et le *Berliner Lokal Anzeiger*. — La presse radicale. — La presse nationale libérale. — Le *Berliner Tageblatt*. — La presse catholique et la presse socialiste.

Un grand nombre de journaux allemands n'appartiennent à aucun parti et même ne suivent aucune direction politique déterminée. On les appelle *parteilose*, *unparteiische*, *farblose Zeitungen* : journaux « sans parti », « sans couleur ». Le seul souci de ces feuilles est de gagner de l'argent et d'entretenir avec les pouvoirs publics les meilleures relations possibles; ce qui fait qu'en dépit de leur désir de rester neutres et leur souci « d'objectivité », — pour employer une expression particulièrement en honneur de l'autre côté du Rhin, — ces journaux n'en ont pas moins une allure officieuse et gouvernementale. Le type — je pourrai presque dire le modèle — du genre est le *Lokal Anzeiger* de Berlin, dont l'histoire se mêle intimement à celle de son fondateur, M. Auguste Scherl, et mérite qu'on s'y arrête.

M. Auguste Scherl est né à Düsseldorf, en 1849, et était le fils d'un petit libraire de cette ville. De bonne heure, cet homme — dont l'esprit se plaît aux innovations (comme dit M. de Girardin, on peut dire de lui qu'il a « une idée par jour ») — remit en honneur le colportage littéraire, le roman-feuilleton coupé en tranches et porté à domicile. C'est ainsi qu'il commença sa fortune. En 1883, parut le premier numéro du *Berliner Lokal Anzeiger*, qui n'avait d'abord qu'une édition par semaine; en 1884, Scherl en donna trois éditions hebdomadaires; en 1885, le journal devint quotidien; à partir de 1889, il eut deux éditions par jour. Aujourd'hui, le *Lokal*

Anzeiger compte près de 300.000 abonnés. Scherl — ou plutôt la société, qui porte son nom — possède encore cinq autres journaux quotidiens (*der Tag*, *der Montag*, *Berliner Abend-Zeitung*, *Sport im Wort*, *Täglicher Vergnügungs-Anzeiger und Fremden-Führer*), onze périodiques — dont quelques-uns, comme *Die Woche*, ont acquis une réputation universelle, — enfin sept livres d'adresses, intéressant de grandes villes d'Allemagne.

Toutes ces publications occupent à Berlin un véritable palais, *Jerusalemer Strasse*; la Société possède dix-huit filiales dans la capitale, vingt-quatre dans la banlieue, un grand nombre d'autres dans les grandes villes d'Allemagne et dans la plupart même des capitales de l'étranger, et emploie un personnel de 5.000 individus! En 1907, l'ensemble des frais nécessités par cette colossale entreprise n'était pas inférieur à 18 millions de marcs!

Le digne émule et le rival de Scherl est Rudolf Mosse, le directeur du *Berliner Tageblatt*, dont le nom est bien connu même à l'étranger. Ce n'est pas un écrivain ni un inventeur, comme Scherl, mais c'est un homme d'affaires de tout premier ordre. C'est par le système des annonces qu'il fit sa fortune, qui s'élève aujourd'hui à 40 ou 50 millions de marcs. Il commença, d'abord, par affermer les annonces d'une petite feuille satirique, le *Kladerradatsch*; puis, en 1867, il créa à Berlin une maison particulière, un *Inseratengeschäft*, avec des bureaux dans dix-huit villes, qui étendirent bien vite leur réseau. Aujourd'hui, Rudolf Mosse afferme les annonces de 58 journaux et revues, tant d'Allemagne que d'Autriche, de Suisse, de Belgique, etc. Il a des bureaux d'annonces dans 84 grandes villes et des agences dans 250 autres.

Contrairement au *Lokal Anzeiger* — qui se flatte, comme je l'ai dit, d'être purement *objektiv* — le *Berliner Tageblatt* défend un programme politique avancé, et c'est pourquoi nous devons le classer dans la deuxième catégorie des quotidiens allemands, celle des « journaux de parti ».

*
* *

Parmi ces « journaux de parti », la grande majorité défendent les idées avancées des groupements de gauche : nationaux-libéraux, *freisinnige* ou démocrates. Abstraction faite de la *National Zeitung* — dont l'importance a bien diminué ces derniers temps, depuis que ce journal s'est à peu près fondu avec la *Post*, organe *freikonservativ* — on peut dire que le parti national-libéral ne possède pas de journaux en titre. En

revanche, un très grand nombre de feuilles lui sont apparentées : par exemple, la *Kölnische Zeitung*, la *Magdeburger Zeitung*, les *Münchner Neueste Nachrichten* etc.

L'organe du parti radical (*freisinnig*) est la *Freisinnige Zeitung*, qui a, du reste, beaucoup perdu de son intérêt, depuis que le parti lui-même a été privé de ses principaux chefs. Le *Volksspartei* (démocrates du Sud) est représenté surtout par trois journaux : le *Beobachter* (de Stuttgart), le *Badischer Landsbote* (de Karlsruhe), le *Fränkischer Kurier* (de Nüremberg). La *Frankfurter Zeitung* constituait autrefois son principal organe : aujourd'hui, si elle défend les mêmes idées, elle est indépendante et ne s'occupe plus guère de politique locale : c'est un des journaux les plus vivants et les plus actifs chez nos voisins, et sa réputation est universelle.

Il y a aussi quantité de journaux dont on ne peut dire s'ils appartiennent à l'aile droite du parti *freisinnig* ou à l'aile gauche des nationaux-libéraux : par exemple, la *Weser Zeitung* (de Brême), la *Breslauer Zeitung*, ou encore les *Berliner Neueste Nachrichten*.

Sont considérés comme nationaux-libéraux : la *Münchner Allgemeine Zeitung* (ancienne *Gazette d'Augsbourg*) qui n'est plus qu'hebdomadaire, le *Schwäbischer Merkur* (de Stuttgart), le *Kölner Tageblatt*, le *Hannoverscher Kurier*, le *Hamburger Korrespondent* et les *Hamburger Nachrichten*, la *Vossische Zeitung*, l'*Augsburger Abendzeitung*, la *Badische Landeszeitung*, la *Magdeburger Zeitung*, le *Leipziger Tageblatt* et la *Leipziger Zeitung*, la *Posnische Zeitung* (de Posen), la *Königsberger Allgemeine Zeitung*, la *Berliner Börsen-Zeitung*, la *Frankfurter-Oder Zeitung*, etc.

On classe parmi les journaux *freisinnige* : la *Berliner Volkszeitung*, la *Ostsee Zeitung*, la *Hartungsche Zeitung* (de Königsberg), le *Berliner Börsen-Kurier*, la *Dantziger Zeitung*, etc.

Le *Berliner Tageblatt* occupe une place un peu à part. On l'a surnommé « le franc-tireur du parti radical ». Son programme politique paraît influencé, dans une certaine mesure, par celui des radicaux français, que son rédacteur en chef, Theodor Wolff, a eu tout le loisir d'étudier, pendant le long séjour qu'il a fait parmi nous. Les principaux points de ce programme sont la lutte contre les *Junker* et le gouvernement conservateur, l'établissement en Allemagne d'un véritable régime parlementaire, l'introduction du suffrage universel en Prusse, etc.

Les journaux les plus connus du parti conservateur sont la célèbre *Gazette de la Croix*, dont le vrai nom est *Neue Preussische Zeitung* — avec ces mots en exergue, entourant la

croix de Prusse : *Vorwärts mit Gott für König und Vaterland*[1] ! — et qui est particulièrement lue à la cour, et le *Reichsbote*, qui passe pour l'organe de l'impératrice, peut-être simplement parce qu'il publie les avis des nombreuses œuvres de bienfaisance que dirige la souveraine, — qui s'occupe, d'ailleurs, fort peu de politique.

La *Deutsche Tageszeitung* est l'organe des agrariens : c'est, sans doute, le plus réactionnaire de tous les journaux allemands. En étudiant les tendances de la presse en matière de politique étrangère, nous aurons l'occasion de reparler d'elle, ainsi que des organes dits « pangermanistes ».

***

La *Presse catholique* et la *Presse socialiste* méritent particulièrement de retenir notre attention. Ces deux partis sont, sans doute, les mieux organisés en Allemagne, à l'heure actuelle, et on peut en dire de même de leurs journaux, de façon générale.

Les deux grands organes du parti catholique sont la *Kölnische Volkszeitung* et la *Germania*. Le premier remonte à 1848 et porte son nom actuel depuis 1868 : c'est, encore aujourd'hui, le journal catholique le plus influent et le mieux documenté. La *Germania*, qui se publie à Berlin, est, avant tout, une feuille de combat. Elle a été fondée en 1871 ; mais son histoire, bien que courte, est remplie de poignants épisodes. Elle fut, pendant le *Kulturkampf*, particulièrement le point de mire du gouvernement : à un moment, cinq de ses rédacteurs se trouvèrent, en même temps, en prison.

La *Kölnische Volkszeitung* et la *Germania* comptent, l'une et l'autre, environ 25 à 30.000 abonnés.

En dehors de ces deux grands journaux, il en existe un certain nombre d'autres, qui défendent la politique du Centre et se publient surtout dans la région rhénane. Citons : la *Landeszeitung* de Trèves (avec 15.000 abonnés), la *Volkszeitung* de Coblentz (29.000), le *Rheinischer Merkur* (36.000), la *Deutsche Reichszeitung* de Bonn (25.000), le *Volksfreund* d'Aix-la-Chapelle (31.000), la *Volkszeitung* d'Essen (50.000), la *Volkszeitung* de Crefeld (12.000), le *Volksblatt* de Paderborn (22.000), etc. Mentionnons encore : l'*Augsburger Postzeitung* (26.000), le *Bayerischer Kurier*, organe du Centre bavarois (15.000), le *Deutsches Volksblatt* de Stuttgart, la *Donauzeitung* de Passau, la *Schlesische Volkszeitung*, etc.

---

[1] En avant avec Dieu pour le roi et la patrie !

Il existe aussi quantité de feuilles populaires, *Volksblätter*, qui sont les alliées naturelles de ces feuilles politiques. Tandis que celles-ci sont rédigées surtout par des ecclésiastiques, celles-là comptent principalement des ouvriers parmi leurs rédacteurs. Elles ont surtout en vue d'entretenir la foi religieuse dans le peuple. Dès 1892, la *Christliche Familie* d'Essen s'imprimait à 90.000 exemplaires, le *Sonntagsblatt* de Stuttgart à 56.000, le *Leo* de Paderborn à 55.000, le *Paulinusblatt* de Trèves à 32.000, le *Sanct-Josephs Blatt* de Warendorf à 33.000. Depuis, ces chiffres ont augmenté d'un tiers [1].

Enfin — tout comme les socialistes — les catholiques allemands ont leurs *journaux professionnels*, qui sont les organes des associations chrétiennes ouvrières. Tels sont : la *Textilarbeiter Zeitung* et le *Deutsche Metallarbeiter*, et aussi l'*Arbeiter* de Berlin, qui s'imprime à 97.000 exemplaires. L'influence de ces feuilles se mesure au nombre des travailleurs catholiques syndiqués, qui n'est pas inférieur à 400.000.

Pourtant — s'il faut en croire un des chefs spirituels du parti, qui signe du pseudonyme de « Pilatus [2] », — les catholiques n'auraient pas, dans la presse allemande, le rang auquel leur importance numérique et leur influence politique sembleraient leur donner droit. Selon « Pilatus », les journaux catholiques — pour résister à la presse libérale et radicale envahissante — devraient donner plus de vie, de variété et d'intérêt à leurs articles ou à leurs chroniqnes, et ne pas se borner à faire du journal une chaire, ni de la presse une succursale de l'église.

Ceci n'empêche que le journalisme catholique allemand témoigne, dans son organisation et dans son développement, depuis un certain nombre d'années, de très remarquables progrès. C'est ainsi que le célèbre *Volksverein* de München-Gladbach envoie, tous les quinze jours, gratuitement, à 360 journaux du Centre, une correspondance d'économie politique ou sociale rédigée par des spécialistes autorisés. Sur 280 articles parus en 1903, 62 traitaient de questions sociales relatives au travail et aux ouvriers, 34 de questions relatives aux artisans, 44 de questions concernant les paysans, 68 constituaient des réponses aux attaques socialistes.

A la correspondance sociale, le *Volksverein* a même joint une correspondance d'apologétique. Sur 161 articles ainsi publiés, la même année, sur l'Eglise, le culte, le clergé et les

---

[1] D'après l'abbé H. Cetty, *loc. cit.*

[2] Ce pseudonyme paraît dissimuler la personnalité de M. J. Bachem, *spiritus director* de la *Kölnische Volkszeitung*.

congrégations, 38 répondaient aux attaques des antichrétiens socialistes et 25 réfutaient des savants hostiles au catholicisme [1].

Les journalistes catholiques ont été aussi des premiers à s'occuper de défendre les intérêts de leur profession. La première association de journalistes en Allemagne a été créée à Leipzig, en 1841 ; en 1868, elle transporta son siège à Berlin. En 1895, fut fondée la fédération des diverses associations, au nombre de 26, réunissant plus de 2.000 membres.

L'association catholique s'appelle *Augustinus Verein* et remonte à 1878. Son but est à la fois de venir en aide aux journalistes dans le besoin, de prêter la main, partout où la nécessité s'en fait sentir, à la fondation de feuilles catholiques, et d'organiser pour les feuilles existantes « une source commune de comptes rendus et d'informations ». Ce programme très large — qui comportait un très grand nombre d'innovations — n'a pu être encore réalisé qu'en partie. En 1883, a été fondée la *Correspondance parlementaire du Centre* (*C.P.C.*); en 1894, a été créé un secrétariat général de l'association, qui a été le point de départ d'un nouvel essor, avec la fondation de six groupes pour toute l'Allemagne, comptant 466 membres. Le 1er janvier 1897, parut l'*Augustinus Blatt*, qui est l'organe de l'association. Une caisse de secours pour les invalides de la presse fonctionne depuis 1900. Enfin, il a été organisé un bureau de placement, qui vient à la fois en aide aux journaux en quête de rédacteurs et aux journalistes à la recherche d'une situation : en 1906, ce bureau s'est occupé utilement de 193 affaires.

Dans l'*Augustinus Verein*, la presse catholique allemande possède donc une institution déjà très importante et qui est appelée, dans l'avenir, à lui rendre de plus grands services encore.

***

L'organisation de la *Presse socialiste* n'est pas moins remarquable.

Elle dispose en Allemagne, à l'heure actuelle — d'après des chiffres empruntés au récent congrès socialiste de Leipzig (septembre 1909) — de 74 quotidiens, contre 71 en 1908. Son organe principal, le *Vorwärts*, de Berlin, a plus de 100.000 abonnés. Sa direction, qui, jusqu'à 1897, appartenait au comité central du parti, est maintenant confiée à un comité spécial de la presse, dont l'influence n'a cessé d'augmenter. Il a

[1] H. Cetty, *loc. cit.*

encaissé, en une année, de juillet 1908 à juin 1909, 1.562.000 marcs, contre 1.451.000 marcs de dépenses, soit 111.140 marcs de bénéfice, qui ont été versés à la caisse du parti.

La *Volkszeitung* de Leipzig marche sur ses traces : elle compte 42.000 abonnés et dispose d'un fonds de réserve très considérable. En une seule année, elle a pu distribuer deux millions et demi de brochures et de feuilles volantes. Citons encore : la *Münchner Post* et le *Hamburger Echo*. Le premier est l'organe de Vollmar, le second, celui de Bebel, bien que l'un et l'autre de ces célèbres *leaders* n'y écrivent, pour ainsi dire, jamais personnellement.

Ces journaux sont alimentés exclusivement par les classes ouvrières. En une seule année, la caisse du parti a versé près de 100.000 francs pour subventionner les feuilles qui ne font pas leurs frais.

La presse socialiste comprend aussi — tout comme la presse catholique — un grand nombre de journaux professionnels, qui sont les organes des associations ouvrières. Ces associations groupent plus d'un million de travailleurs et disposent de plus de 20 millions de marcs par an.

Enfin, depuis le 15 juillet dernier, fonctionne le *Sozialdemokratisches Pressbureau*, dont la création avait été décidée au congrès d'Essen. Il a pour but de communiquer aux journaux du parti, le plus rapidement possible, les nouvelles politiques, économiques et sociales les plus importantes. Sa rédaction comprend, en dehors du personnel de Berlin, un nombre important de collaborateurs dans les plus grandes villes d'Allemagne. Il envoie, chaque jour, une lettre d'informations aux organes du parti. En outre, des nouvelles sont téléphonées — à leurs frais — à dix-neuf d'entre eux. Les frais généraux sont, d'ailleurs, répartis entre les différents journaux, qui sont rangés, à cet égard, en six classes, d'après leurs ressources. Pour les feuilles les plus pauvres, le service leur est fait gratuitement et c'est la caisse centrale du parti qui supporte les dépenses.

ANGEL MARVAUD.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE[1]

L'OUEST AFRICAIN ANGLAIS

CÔTE-D'OR (GOLD-COAST)

Historique. — La côte occidentale d'Afrique, dont la découverte a donné lieu à tant de discussions ardentes entre les savants anglais, portugais et français, a été entrevue tout d'abord, on ne peut en douter à présent, par des marins normands qui y fondèrent des comptoirs. Malgré les travaux du vicomte de Santarem[2], géographe portugais, et les recherches laborieuses de l'Anglais Henry Major, il est indiscutable, après les patientes investigations de d'Avezac, de Codine, de Gravier et de Gabriel Marcel, que ce sont les couleurs de la France qui, les premières, apparurent sur les côtes de Guinée.

Dès 1339, trois navires de Dieppe abordent ces parages. En 1364, des Dieppois encore établissent des comptoirs de l'embouchure du Sénégal à celle du Niger, dont les principaux sont appelés Petit-Dieppe, Petit-Paris et la Mine-d'Or. Puis, la renommée de ces rivages fabuleux aidant, les Portugais y viennent à leur tour. Ils fondent, en 1610, un comptoir au Cap-Coast, dont ils sont dépossédés en 1641 par les Hollandais qui, à leur tour, par le traité de Breda, en 1667, doivent le céder aux Anglais. Ceux-ci, devinant l'importance de ces points d'échange, créent une compagnie d'exploitation, la Compagnie Royale africaine, laquelle, afin de protéger ses commerçants, construit des forts à Dixcove, Sekondi, Commendah, Anamaboé, Winnebah et Accra. Ainsi les premiers jalons de la Gold Coast actuelle étaient jetés. Mais les Anglais n'en étaient pas seuls maîtres, Hollandais et Danois y avaient encore des établissements.

Après un siècle environ d'existence, les privilèges de la Compagnie Royale africaine furent passés à une autre société subventionnée par le gouvernement. Celle-ci eut à soutenir des luttes terribles contre les Ashantis, alliés des Hollandais, tandis que la société protégeait les Fantis. Elle vécut jusqu'en

---

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* des 16 avril, 1er juillet et 1er août 1908, 1er mars, 16 mai, 1er septembre, 1er octobre, 16 novembre, 1er décembre 1909, 1er février 1910.

[2] Emm. de Barros y Souza, vicomte de Santarem : *Recherches sur la priorité de la découverte* des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique au delà du cap Bogador, et sur les progrès de la science géographique après la navigation des Portugais au xve siècle (Paris, 1842).

1821, époque à laquelle ses établissements passèrent dans le domaine colonial anglais et furent soumis à l'autorité du gouverneur de la Sierra-Leone. Déjà les missionnaires des différents cultes s'étaient élancés à la conquête évangélique de ce nouveau champ ouvert à leur activité. Beaucoup échouèrent et furent martyrisés dans d'horribles supplices. L'un d'eux cependant, Edward Bowdich, put parvenir jusqu'à Kumasi, en 1817, et signer un traité de commerce avec le terrible roi des Ashantis. Dans une querelle qui survint bientôt après (1824) entre ceux-ci et les Fantis, les Anglais prirent fait et cause pour ces derniers. D'abord vaincus, les Fantis finirent par faire signer un traité de paix en 1831, grâce à l'appui des armes britanniques. Cette lutte avait coûté la vie au gouverneur anglais Mac Carthy, dont le cadavre servit longtemps de trophée aux Ashantis. A ce moment, les rivages de la Gold Coast étaient occupés par trois peuples européens qui y avaient établi des comptoirs : les Anglais, les Hollandais et les Danois. Peut-être dans l'intention de ruiner les possessions voisines, le gouvernement britannique concéda l'exploitation de ses territoires à une compagnie nouvellement créée qui obtenait de nombreux privilèges et d'importantes subventions. Mais quelques années plus tard, la société, qui s'était mise à favoriser étrangement la traite des nègres, fut supprimée (1847) et le pays à nouveau placé sous l'autorité du gouverneur de la Sierra-Leone.

L'Angleterre, afin d'étendre sa domination sur cette possession, si riche en espérances, et où l'or, racontait-on, coulait dans les moindres ruisseaux, négocia avec les Etats européens dont les comptoirs étaient voisins. En 1850, elle rachète aux Danois pour 10.000 livres sterling Quitta et Accra. Après de laborieuses négociations, elle échange avec la Hollande ses droits sur l'île de Sumatra, pour ceux que les Hollandais possédaient en Gold-Coast, moyennant certaines concessions relatives à l'introduction des coolies indiens à Surinam et le paiement d'une indemnité de 24.000 livres sterling. Bref, dès cette époque, l'Angleterre est maîtresse des côtes de la Gold-Coast; mais, pour assurer son pouvoir dans l'hinterland, elle devra livrer des guerres meurtrières et dépenser des millions.

Même avant la conclusion de ces accords, les Ashantis, peuple fort et bien organisé, cruel et pillard, ne cessaient de diriger des expéditions vers le littoral afin d'y piller les comptoirs, détruire les missions et emmener en captivité les voyageurs et les missionnaires. C'est ainsi que la ville d'Elmina, celle de Cape-Coast furent un instant menacées d'être enlevées, et ne durent leur salut qu'à l'énergie du commodore Com-

merell. Cet état de guerre continuelle ne pouvait durer. Aussi l'Angleterre, en 1873, résolut-elle d'en finir une bonne fois avec les Ashantis et organisa-t-elle une expédition dont le commandement fut confié à sir Garnet Wolseley. Les préparatifs furent poussés avec toute l'activité et le soin désirables. En ce qui concerne l'hygiène des troupes dans ces pays malsains, on prit les précautions les plus minutieuses : « Les officiers, écrit « M. Planchut, furent tenus d'emporter sur eux du sulfate de « quinine, un filtre de poche, un voile pour se préserver les « yeux ; il leur fut également recommandé de boire beaucoup « de café et de s'asperger de temps en temps le visage et les « mains de paraffine pour éloigner les mosquitos. Quant aux « soldats, un navire emporta pour eux 5.000 uniformes de « rechange, 5.000 chemises en caoutchouc, qui leur permirent « de s'étendre, sans danger, la nuit sur le sol fangeux, 5.000 « couvertures de laine, 5.000 bouilloires et moulins à moudre, « enfin un nombre considérable de flacons contenant des vi- « naigres aromatiques avec lesquels les sentinelles durent se « mouiller l'intérieur des oreilles et des narines[1]. »

De Sierra-Leone, de Lagos arrivèrent des renforts. Le commandant en chef ne négligea aucun détail, ne dédaigna aucun auxiliaire, qu'il fût blanc ou noir, homme ou femme, pour mener vite et bien la difficile campagne qui devait fonder sa réputation militaire. Chose curieuse, le train du corps d'expédition fut en grande partie formé par des femmes, « qui mar- « chaient lestement au son du tambour en portant sur leur « tête de lourdes caisses de munitions et au côté, dans des sacs, « leurs nourrissons qu'elles allaitaient sans interrompre leur « marche ». Au point de vue organisation, cette expédition peut servir de modèle ; c'est grâce à la prévoyance qui a présidé à sa préparation que les pertes en hommes ne furent pas trop sensibles et que les troupes purent atteindre Kumasi. Les Ashantis, à l'approche des colonnes anglaises, faisaient le vide en détruisant villages, récoltes, sentiers, etc. Il fallut faire une route, construire des camps fortifiés pour servir d'hôpitaux et de centres de réapprovisionnement. Enfin, le 30 janvier 1874, sir Wolseley s'empara de la position fortifiée d'Amoaful, qui couvrait la capitale du roi Kalkalli. Cette journée coûta aux Anglais 105 hommes et beaucoup de blessés. Le 5 février, Kumasi était enlevé. Le roi avait fui à Aminihia dans sa résidence d'été. Dans le palais, les Anglais trouvèrent nombre d'objets de provenance européenne, et beaucoup de livres.

---

[1] E. Planchut, La Guerre des Ashantis (*Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1873).

Peu de temps après, les Anglais évacuaient la ville, après l'avoir incendiée. Kalkalli, menacé par la colonne du capitaine Glover, se décidait à signer le traité de Fornanah. Le roi des Ashantis payait à l'Angleterre une indemnité de 50.000 onces d'or et renonçait à tous ses droits sur les royaumes de Denkera, Assim, Akim et Adousi et à ses prétentions sur Elmina et les autres stations de la côte. De plus, il permettait la libre entrée dans Kumasi des marchandises anglaises et l'ouverture d'une route large de 15 pieds entre Kumasi et la rivière Prah. L'expédition avait coûté 22.500.000 francs aux Anglais.

Certains troubles intérieurs éclatèrent encore depuis ce temps dans le pays des Ashantis, mais en somme aucune autre expédition ne dut être entreprise pour soumettre ce peuple belliqueux, jusqu'aux événements de 1895-1896.

Au début de 1895, le gouverneur de la Gold-Coast, afin de répondre aux vœux des commerçants anglais, avait manifesté le désir d'installer un résident à Kumasi. Cette mesure, qui aurait équivalu à une déclaration de protectorat, ne trouva pas un écho enthousiaste à la cour de Prempenh, roi des Ashantis, qui était encore relativement indépendant et qui rêvait toujours de reconstituer l'ancien empire tel qu'il existait, avec ses onze royaumes vassaux, avant l'expédition du général Wolseley, en 1873. Une ambassade fut envoyée en Angleterre à ce sujet; mais le ministre, M. Chamberlain, ne voulut pas la recevoir, car depuis quelque temps les idées coloniales anglaises tendaient de plus en plus à augmenter les possessions d'outre-mer et à procéder à l'occupation effective des régions soumises par traités à l'influence de la Grande-Bretagne. Le roi des Ashantis refusant obstinément de se plier aux exigences de l'Angleterre au sujet du résident à établir à Kumasi, résident qui aurait veillé aux intérêts des commerçants, facilité la construction du chemin de fer déjà projeté et, en somme, préparé la mainmise des Anglais sur le royaume, un ultimatum fut adressé à Prempenh. En attendant la réponse, le ministre de la Guerre se mit à préparer une expédition dont le commandement était confié à sir Francis Scotte. D'abord silencieux, le roi des Ashantis finit par faire connaître qu'il acceptait les conditions imposées. La colonne néanmoins se mit en marche et entra à Kumasi sans coup férir. Les Anglais pouvaient croire, en effet, que la soumission de Prempenh n'était qu'apparente, et qu'il cherchait à gagner du temps pour rattacher à sa cause le fameux Samory qui, à cette époque, était signalé sur les confins du royaume de Kumasi. La véritable cause, à notre sens, de cette expédition est exposée dans un article du *Times*

paru au début de 1896 : « Kumasi et quelques districts voisins, « y était-il écrit, ont longtemps constitué un repaire de sauva- « gerie qui s'interposait entre les établissements de la côte et « les pays musulmans de l'intérieur, qu'on croit capables d'un « grand intérêt pour notre commerce. Les Français avancent « eux-mêmes sur nos deux flancs par le Dahomey et la Côte « d'Ivoire ; il est absolument nécessaire que nous nous ouvrions « une route vers l'intérieur, si nous ne voulons pas être de- « vancés sur ces nouveaux marchés. L'occupation de Kumasi « et nos alliances avec les Etats ou tribus du voisinage nous « fourniront l'occasion d'éviter ce danger. » En somme, la présence du royaume indépendant des Ashantis gênait pour l'extension de l'influence anglaise dans le bassin du Niger et il fallait le supprimer. C'est ce qui fut fait. Le roi Prempenh, le dernier d'une illustre race, fut pris et exilé en Sierra Leone.

Le 27 août 1896, le pays des Ashantis devenait protectorat britannique ; un résident était nommé à Kumasi ; cela ne voulait pas dire que la région était pacifiée. Pendant plusieurs années, la révolte couva. Les mesures par trop énergiques dont les Anglais se servaient pour imposer les huttes, le travail à peu près forcé auxquels les indigènes étaient soumis pour la création de routes, alimentèrent pendant quatre ans les ferments de la rébellion. D'autre part, les Ashantis qui, il ne faut pas l'oublier, étaient un peuple relativement civilisé, nourrissaient toujours le secret espoir de reconstituer leur royaume. Ils n'avaient plus de roi, sans doute, mais ils avaient conservé, malgré les recherches faites par les autorités anglaises, l'emblème de la royauté, le fameux tabouret d'or. Aussi, lorsque le gouverneur Hodgson, en mars 1900, se rendit pour une inspection à Kumasi, les indigènes se soulevèrent-ils en masse et forcèrent-ils le gouverneur à s'enfermer dans le fort, où il fut cerné pendant près de trois mois. Il fallut plus de six mois de luttes sanglantes afin de rétablir l'ordre. Le colonel Willcocks, qui dirigeait les opérations, eut non seulement à marcher sur Kumasi, qu'il délivra le 15 juillet, mais à disperser de nombreuses bandes qui tenaient campagne et luttaient en désespérées. A la suite de cette révolte, le gouverneur qui n'avait pas su la prévoir et, étant cerné, n'avait pu la réprimer, fut déplacé. Le pays des Ashantis était annexé définitivement par la Grande-Bretagne, le 21 septembre 1901. Un peu plus tard, le pays situé au Nord du 8e degré de latitude et borné par les colonies allemandes et françaises devint protectorat anglais sous le nom de Northern Territories.

Depuis cette époque, le pays, somme toute assez tranquille,

n'a été troublé, en 1905 et 1906, que par un soulèvement des Agunas, réprimé après quelques mois de lutte locale.

A l'heure actuelle, la Gold-Coast comprend donc une colonie le long des rivages de la mer, un pays annexé, celui des Ashantis, et un protectorat, les Northern Territories.

Renseignements politiques et économiques. — La charte royale du 24 juillet 1874, qui réunissait la Gold-Coast et le Lagos pour former une colonie unique sous l'autorité d'un gouverneur, réglait en même temps les attributions et le fonctionnement des pouvoirs exécutif et législatif. Le gouverneur était assisté dans l'exercice de ses fonctions d'un conseil de cinq membres nommés. Les lois et ordonnances étaient votées par le même conseil, mais elles ne devenaient exécutoires qu'après certaines formalités ou autorisations qui permettaient d'éviter l'arbitraire. Depuis la réorganisation nouvelle, la Gold-Coast est indépendante. A la tête de la colonie se trouve un gouverneur, assisté d'un conseil exécutit et d'un conseil législatif. Les Northern Territories sont administrés séparément par un commissaire exécutif qui réside à Gambaga.

Afin d'assurer la sécurité du pays, des forces nombreuses, vu les 2 millions d'habitants qui l'occupent, y sont cantonnées avec quartier général à Kumasi. Ce sont un bataillon de la West African Frontier Force (32 officiers, 12 sous-officiers européens et 1.000 hommes environ); le corps des volontaires (21 officiers européens, 4 officiers indigènes et un millier d'hommes) comprenant les volontaires de la Gold-Coast, les volontaires du chemin de fer, les volontaires des mines, une section de canonniers, la gendarmerie des Northern Territories (2 officiers européens et 311 hommes). En 1907, l'entretien de ces différents éléments a coûté 76.341 livres sterling. Il faut ajouter à cela une force de police de 636 hommes, nécessitant une dépense de 24.892 livres sterling. La colonie, pour sa sécurité, a donc payé, en 1907, plus de 100.000 livres sterling. Et encore, le second bataillon du Gold-Coast Regiment de la West Frontier Force a-t-il été dissous à la fin de 1906.

Sauf dans les Northern-Territoiries, dont les habitants ont été convertis à l'islamisme, les populations de la Gold-Coast sont soumises à une religion fétichiste qui, avant l'arrivée des Anglais, donnait lieu à des cérémonies où le sang humain était abondamment versé. Depuis, ces pratiques odieuses ont cessé, mais les Anglais s'efforcent de maintenir cette religion ou d'en propager d'autres, afin d'endiguer l'action des Mahométans qui se soulèveraient volontiers, sur un mot d'ordre des puissantes associations de la Tripolitaine, de l'Egypte ou de la

Northern-Nigeria. De nombreuses missions s'efforcent de conquérir à leurs croyances les tribus fétichistes, mais jusqu'à présent leurs efforts de propagande n'ont pas produit de grands effets. Elles réussissent mieux en donnant l'instruction aux enfants indigènes dans 141 écoles primaires subventionnées, et 218 qu'elles soutiennent par leurs propres moyens. Le gouvernement possède, de son côté, 7 établissements primaires. De plus, il reste à Accra et à Cape-Coast quatre écoles secondaires soutenues par l'Etat et dirigées par les congrégations religieuses. Plus de 10.000 livres sterling ont été consacrées en 1907 à l'instruction de la colonie.

La Gold-Coast est un pays à la fois agricole et industriel. Avant les dernières années, l'huile et les amandes de palme étaient les seuls produits qui fussent échangés. Aussi existait-il parfois des années de disette, si la récolte des palmiers avait manqué. Depuis l'occupation anglaise, de nouvelles cultures ont été introduites, de nouvelles plantes exploitées. Les plantations de cacao donnent beaucoup (515.089 livres sterling)[1]. Les noix de kola, autrefois à peu près ignorées et qui se trouvent en abondance dans les grandes forêts, sont à présent récoltées (78.901 livres sterling); le bois de charpente est également exploité (169.458 livres sterling); le caoutchouc donne lieu à des échanges considérables (333.120 livres sterling). Enfin les anciens produits, l'huile et les amandes de palme sont l'objet de transactions importantes (221.290 livres sterling). Citons encore d'autres cultures de moindre importance, mais qui cependant se développent : la gomme copal, le coton. Bref, dès à présent, la colonie est admirablement dotée au point de vue agricole.

Elle possède de plus l'énorme avantage, ainsi que son nom l'indique, d'avoir des mines très importantes, soit dans la colonie elle-même, soit dans le territoire des Ashantis. L'industrie aurifère est très prospère. Alors qu'en 1901 l'extraction n'avait produit que 6.192 onces, en 1907-1908 elle est montée à 537.370 onces, soit 1.164.676 livres sterling au lieu de 22.187 livres sterling. Les principales mines sont la Prestea, l'Ashanti Goldfield Corporation, l'Abosso Gold Mining Company, la Taquannah Abosso Gold Mining Company, une des plus anciennes et qui fut d'abord concédée à un Français, M. Bonnat, qui le premier découvrit le Tarkwa Main Reef. Enfin, plusieurs laveries d'alluvions sont installées sur les bords des fleuves et des rivières, mais le contingent qu'elles

[1] Ce chiffre et les suivants se rapportent à l'exercice 1907-1908.

apportent à l'extraction générale n'est pas très considérable. L'industrie aurifère est du reste la seule industrie de la colonie. Les indigènes tissent bien, surtout dans le Nord, le coton qu'ils récoltent, mais ce n'est que pour leur usage personnel et le commerce qui en résulte est purement local.

La Gold-Coast est donc bien outillée pour produire ; aussi le mouvement d'importations et d'exportations est-il des plus importants. Le tableau suivant donne la valeur des transactions commerciales pendant les cinq derniers exercices, à l'exclusion du numéraire.

Années	Importations	Exportations	Commerce général
—	—	—	—
		livres sterling	
1903.....	2.082.544	980.942	3.063.486
1904.....	2.001.857	1.340.026	3.341.883
1905.....	1.486.068	1.646.145	3.132.213
1906.....	2.058.939	1.996.412	4.055.351
1907.....	2.366.195	2.641.674	5.007.869

C'est donc un chiffre d'affaires de plus de 125 millions de francs que fait cette colonie de 2 millions d'habitants et qui n'a été pacifiée qu'en 1901. Des exportations nous ne dirons rien, nous avons cité les principales en parlant des ressources agricoles et industrielles de la Gold-Coast. Quant aux importations, elles consistent principalement en cotonnades, vêtements, matériaux de construction, charbons, farines, machines, liqueurs et tabac. C'est la Grande-Bretagne qui est le principal fournisseur de la colonie (1.758.315 livres sterling en 1907 ; après vient l'Allemagne avec 233.234 livres sterling. Quant à nous, nous nous contentons du chiffre excessivement modeste de 11.540 livres sterling, alors que par notre situation nous devrions avoir un courant d'affaires bien plus considérable que l'Allemagne. N'est-ce pas du reste notre faute ? La Woermann Line a créé un service hebdomadaire, qui fait escale à la Gold-Coast. Pouvons nous en dire autant ? La marchandise suit le pavillon, cette vérité n'est pas nouvelle dans le monde.

Cette prospérité matérielle n'a pas été sans assurer aux finances de la Gold-Coast une situation prospère. Quoique la dette de la colonie soit assez considérable, 2.206.964 livres sterling au 31 décembre 1907, elle possédait à la même époque un actif disponible de 417.871 livres sterling et les budgets des deux derniers exercices connus s'étaient soldés par des excédents de 54.195 livres sterling (1906) et 91.594 livres sterling (1907). Cette dette publique provient principalement de la construction du chemin de fer, qui a coûté jusqu'à présent, une somme de 1.846.818 livres sterling sans compter un nouvel emprunt de 867.000 livres sterling, autorisé en 1908 pour de

nouvelles constructions. Il y a lieu de remarquer que dans les dépenses du budget sont compris non seulement les frais d'administration, de justice, de travaux publics, mais encore ceux concernant le maintien de la sécurité par l'armée et la police, et les contributions importantes accordées au territoire des Ashantis et aux territoires du Nord pour solder leur déficit. En somme, la Gold-Coast est en état de payer toutes ses charges, de venir en aide aux deux pays qu'elle gouverne, et de plus de faire des économies.

Afin de faciliter surtout l'exploitation de ses richesses minières et en même temps d'assurer la tranquillité dans ces régions si souvent troublées, un chemin de fer a été construit entre Sekondi et Kumasi. Par suite du développement rapide de la colonie, la voie ferrée est très prospère et assure chaque année au budget un revenu appréciable. L'exploitation de l'année 1907 a rapporté 166.256 livres sterling; elle a coûté 76.776 livres sterling, laissant un bénéfice de 89.480 livres sterling. En somme ce chemin de fer de 268 kilomètres de long donne une recette nette kilométrique de près de 9.000 livres sterling, transporte plus de 100.000 voyageurs et 55.000 tonnes de marchandises. Et encore les tarifs ont bien diminué depuis 1906, époque à laquelle, pour faire droit aux réclamations justifiées des commerçants, les barêmes furent revisés et abaissés dans une proportion importante.

Les conditions générales de la Gold-Coast, maintenant surtout que la paix paraît définitivement établie, peuvent faire concevoir les plus grandes espérances. La politique agricole et industrielle des gouverneurs depuis 1901 a pleinement réussi et, d'autre part, grâce à des mesures administratives de nature à ne pas froisser les sentiments des indigènes, on est parvenu à leur faire accepter un joug qu'ils supportaient si difficilement tout récemment encore.

SIERRA-LEONE

Les côtes de la Sierra-Leone furent visitées pour la première fois par les mêmes navires normands qui, en 1366, avaient mouillé aux débouchés des fleuves de la côte occidentale d'Afrique et y avaient fondé des comptoirs. Lorsque Villaut de Bellefonds les reconnut à son tour en 1667, il s'arrêta dans une baie, appelée encore baie des Français et sur les rivages de laquelle est actuellement bâtie la ville de Freetown. Les Portugais vinrent à notre suite s'établir dans ces parages pour y faire du commerce. Ils donnèrent le nom de Sierra-Leone à la montagne qui domine la presqu'île limitant à l'Est la baie,

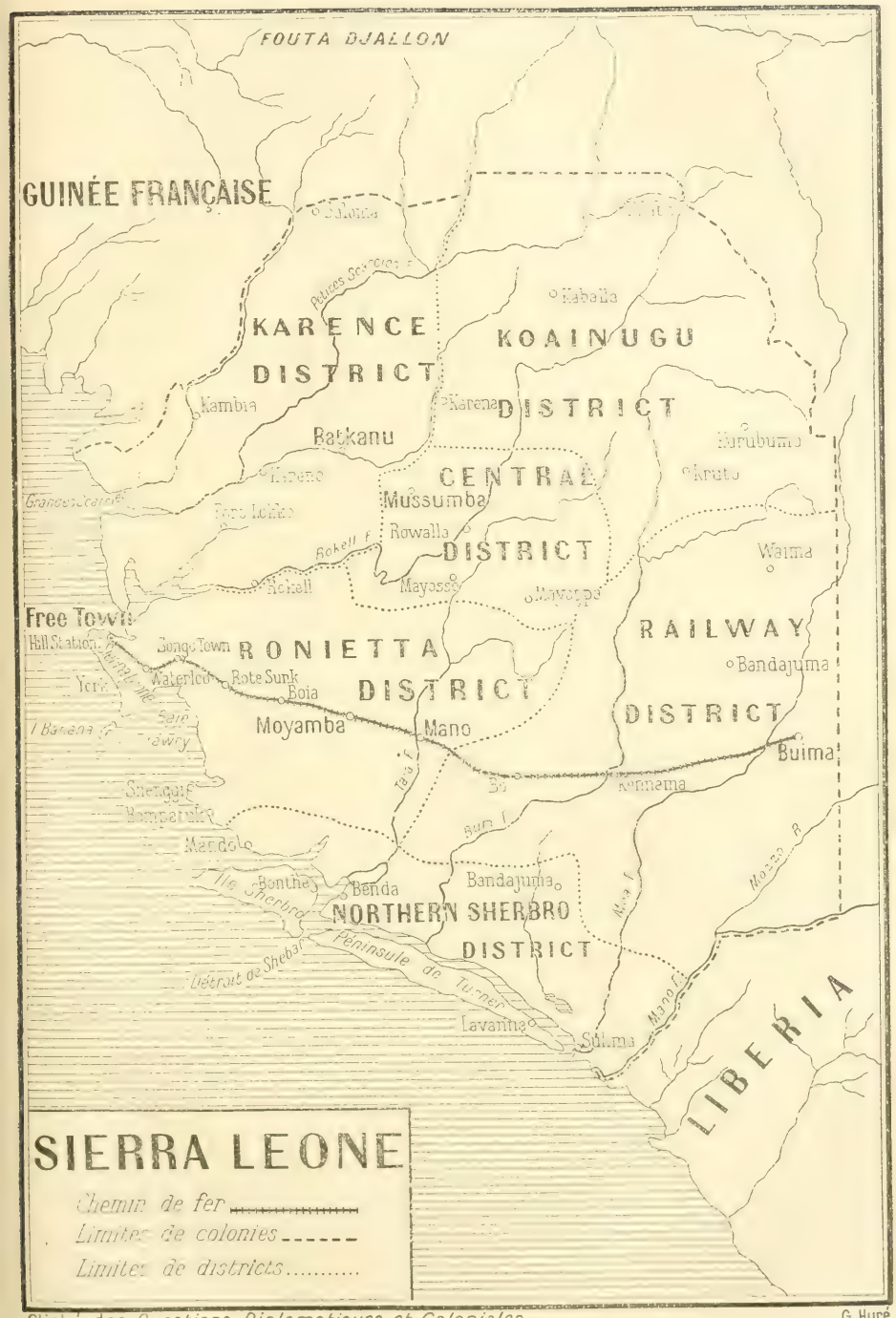

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G. Huré.

montagne ressemblant de loin à un énorme lion couché. Ce nom devint par la suite l'appellation générale de cette partie des rivages africains. En 1787, les chefs indigènes de la presqu'île de Sierra-Leone cédèrent à l'Angleterre une partie de leurs droits, et cette puissance y construisit une ville où pouvaient vivre en sécurité les anciens esclaves noirs libérés et ceux qui avaient échappé aux négriers. Ce fut l'origine de Freetown, la ville libre.

En 1866, l'Angleterre réunit les différents établissements qu'elle possédait sur cette partie de la côte africaine sous le nom de West-African-Settlements. La capitale était Freetown, et l'autorité du gouverneur s'étendait à la fois sur la côte de Sierra-Leone et sur les possessions de la Gambie.

Lorsque la curée du continent noir par les puissances européennes commença, la France voulut s'entendre avec l'Angleterre pour la délimitation des frontières. Le 28 juin 1882, une première convention fut conclue à ce sujet entre M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères et lord Lyons, ambassadeur de la Grande-Bretagne. L'Angleterre avait le bassin des Scarcies; la France, celui de la Mellacorée. Cette convention ne fut jamais ratifiée par les Chambres, car on avait constaté, postérieurement à la signature de l'acte, que la concession entière du bassin des Scarcies avait pour effet de reconnaître à l'influence britannique une partie du Fouta-Djallon. En 1889, les négociations furent reprises et, le 10 août, était conclue une convention qui posait les bases de la délimitation de la Gambie, de la Sierra-Leone, de la Gold-Coast et de Porto-Novo. Mais les termes de cette convention furent revisés sur le terrain et aboutirent à l'arrangement du 21 janvier 1895, qui fixe non seulement les limites territoriales, mais encore les dispositions commerciales de nature à favoriser les relations entre les deux colonies.

Les Anglais eurent, en 1898, à réprimer une révolte sérieuse, causée, il faut le dire, par des mesures politiques et financières maladroitement appliquées. Les mêmes motifs devaient du reste provoquer des troubles dans la Gold-Coast. Ce soulèvement, qui ne fut complètement terminé qu'en 1899, coûta la vie à de nombreux officiers, missionnaires et commerçants. La capitale fut même un instant menacée par les indigènes, qui avaient formé une conjuration pour s'en emparer et en chasser les Européens. En 1900, de nouveaux troubles éclatèrent, mais n'eurent ni l'étendue ni la gravité de ceux de 1898. Depuis cette époque, le pays est à peu près tranquille et se développe avec assez de rapidité.

La colonie de Sierra-Leone est située entre les possessions de la Guinée française au Nord et le Liberia à l'Est et au Sud-Est. Elle s'étend tout le long des rivages de la mer, des Scarcies au Mano, sur une profondeur variable de 12 à 32 kilomètres et comprend naturellement les îles qui bordent ces rivages ; Banana, Sherbro, etc... Jusqu'à 1904, les îles de Los situées en face de Konakry, leur étaient rattachées ; mais, à la suite d'une convention signée à cette époque, elles revinrent à la France.

Le protectorat s'étend au Nord-Est de la colonie jusqu'aux frontières fixées par les commissions de délimitation anglo-françaises et anglo-libériennes, c'est-à-dire à environ 280 kilomètres à l'intérieur des terres. La surface de l'ensemble de la possession est d'environ 88.000 kilomètres carrés (10.000 pour la colonie et 78.000 pour le protectorat).

Le gouverneur, qui réside à Freetown, est assisté par un conseil exécutif et un conseil législatif, dont il nomme tous les membres. Dans le protectorat, divisé en six districts, chacun de ceux-ci est administré par un commissaire.

Le pouvoir judiciaire est représenté dans la colonie par la cour suprême et par des tribunaux civils et criminels. Dans le protectorat, il existe des cours de circuit, qui tiennent leurs assises dans les principaux centres populeux, des cours de commissaire de district qui ont juridiction sur les blancs, des tribunaux de chefs qui règlent les différends de peu d'importance entre les indigènes, enfin des tribunaux indigènes pour juger les cas importants et les crimes.

Le climat de Sierra-Leone est des plus malsains. Les Européens ne peuvent s'y fixer définitivement et ceux qui y sont établis temporairement doivent faire de fréquents séjours au pays natal, afin d'y reconstituer leurs forces. Même chez les indigènes de la côte, la mortalité est considérable surtout chez les enfants, dont 357 meurent en moyenne sur 1.000 enfants âgés de moins d'un an. Les Anglais, afin d'épargner leur personnel blanc, ont créé sur une colline qui domine Freetown, une ville nouvelle, où les conditions hygiéniques sont meilleures. Mais, malgré tout, les décès sont encore nombreux parmi le personnel des fonctionnaires.

La population de l'ensemble de la Sierra-Leone est évaluée à 1.208.000 âmes environ ; ce chiffre est purement hypothétique puisqu'il résulte d'une moyenne établie par le dénombrement des feux, et que ceux-ci non seulement ne contiennent pas toujours la même quantité d'habitants, mais encore que l'on n'est pas certain de leur nombre.

Comme dans leurs autres colonies, les Anglais ont fait appel

pour donner l'instruction aux missionnaires des différentes religions. Il existe à l'heure actuelle 75 écoles primaires tenues soit par des catholiques, soit par des protestants, mais qui n'obtiennent pas de bons résultats. Elles sont trop souvent délaissées et, bien que le nombre des élèves inscrits soit encore important, la moyenne des assistants est relativement basse et tend à diminuer. Les écoles d'instruction secondaire sont, par contre, plus suivies et reçoivent des jeunes gens et des jeunes filles qui ont l'intention de devenir petits fonctionnaires ou commerçants. Quant à l'instruction supérieure, elle est donnée au collège de Fourah-Bay, dirigé par la Church Missionnary Society. Primitivement le gouvernement métropolitain colonial accordait une subvention annuelle de 500 livres sterling à cet établissement ; mais, devant les résultats obtenus, cette subvention fut retirée. Au début de 1908, il n'y avait que 11 élèves. Enfin, il faut encore citer une école établie à Bo et destinée à instruire les fils de chefs ou de personnages indigènes importants. Elle obtient un certain succès, bien que les Mahométans hésitent à y envoyer leurs enfants, craignant que ceux-ci ne perdent la foi de l'Islam.

La Sierra-Leone est un pays exclusivement agricole et où les produits récoltés sont peu variés. La base du trafic sont les amandes de palme dont la majeure partie est expédiée en Allemagne. (339.836 livres st. sur un total de 447.801 livres st.)

Dans les autres colonies de la Côte de Guinée, l'huile de palme est l'objet de transactions très importantes. En Sierra-Leone, au contraire, ce dernier produit n'a qu'un marché assez restreint. Les indigènes, au lieu de cueillir les fruits entiers, ramassent les amandes une fois tombées, le péricarpe restant attaché aux arbres. Or c'est cette enveloppe de l'amande qui renferme l'huile; quand à son tour elle se détache, elle est desséchée et a perdu toute sa valeur. Les autres produits récoltés sont la noix de kola, que l'on trouve en abondance dans les forêts (163.674 livres sterling en 1907), le riz cultivé sur les rivages, le caoutchouc dont le commerce est en décroissance par suite des mesures restrictives destinées à sauvegarder la richesse de la colonie. Tels sont les seuls produits importants de la colonie, la liste en est courte. Sans doute des efforts peuvent être faits pour augmenter la production du riz en particulier, denrée qui trouverait un écoulement facile dans tout l'Ouest africain; il est possible également de donner à l'élevage, actuellement nul, une certaine activité ; mais, malgré tout, la situation est assez précaire puisqu'elle est à la merci d'une mauvaise récolte.

Cependant les dernières années ont été favorables et la situation financière est, somme toute, bonne. Les revenus sont passés de 237.730 livres sterling en 1903 à 359.104 livres sterling en 1907 et les dépenses se sont élevées pendant la même période de 206.464 livres sterling à 345.567 livres sterling, laissant toujours des excédents. Cela tient à ce que les amandes de palme ont bien réussi, que par suite de la construction du chemin de fer et de l'exportation plus aisée les prix s'étaient élevés et enfin que l'huile extraite des amandes est de nouveau demandée. Ce dernier produit tend, en effet à remplacer les graisses d'Amérique devenues plus rares, et celles de Russie dont l'exportation avait beaucoup diminué à cause des événements de ces dernières années. Le mouvement commercial s'est chiffré en 1907 par 831.259 livres sterling aux exportations contre 988.022 aux importations. Ces dernières consistent principalement en cotonnades, tabac et liqueurs et viennent pour la plupart d'Angleterre (71,74 %) d'Allemagne et des Etats-Unis. Notre part et celle de nos colonies de l'Ouest africain est infime. Là aussi la marchandise suit le pavillon. Le nôtre est représenté par 14.132 tonnes, tandis que l'Angleterre arrive en tête avec 1.456.906 tonnes, la Belgique avec 200.394 tonnes et l'Allemagne avec 170.806.

Freetown est un des plus grands ports de cette partie de l'Afrique. Les Anglais y ont établi une station impériale de deuxième classe de ravitaillement en charbon, station qui est protégée par plusieurs batteries de côtes avec canons de gros calibre. Cette situation privilégiée explique un peu le nombre considérable des bateaux anglais qui y font escale (1.290 en 1907 . Cette ville est de plus le point de départ d'une voie ferrée de 362 kilomètres, qui traverse la colonie de l'Ouest à l'Est et aboutit à la frontière libérienne. Ce chemin de fer, à voie étroite (2 pieds 6 pouces), va être complété par tout un système de tramways de pénétration, pour lesquels une somme de 41.663 livres sterling avait été prévue au budget de 1907. De cette façon, les principaux centres de production auront des débouchés commodes. Telle qu'elle est, la ligne rend déjà de grands services et est productive. En 1907, elle a rapporté une recette de 74.513 livres sterling et un bénéfice de 7.063 livres sterling. La situation de Sierra-Leone est en résumé favorable. Après des débuts difficiles et tourmentés, dus en grande partie à l'inexpérience des hommes appelés à diriger les indigènes et à exploiter les ressources du pays, la colonie connaît des jours prospères. Mais elle aura encore de mauvais jours à traverser. La main-d'œuvre y est rare et les produits récoltés ou

cultivés trop peu nombreux. Sans doute avec la sécurité le peuplement se fera de lui-même, surtout si un service médical intelligent parvient à donner aux indigènes des notions indispensables d'hygiène. Quant à la seconde cause de dépression que nous signalons, il appartient aux autorités chargées de veiller aux destinées de la colonie de prendre des mesures propres à assurer une base solide à sa prospérité.

GAMBIE (GAMBIA)

Les Anglais établirent des comptoirs sur cette partie de la côte africaine au XVIe siècle, bien longtemps après les Français, les Portugais et les Hollandais. En 1588, ils formèrent une Compagnie commerciale autorisée par lettres patentes d'Elisabeth, dans le but d'exploiter la région. Cette Compagnie renouvelée en 1618, 1631, 1673, signa en 1713 avec l'Espagne une convention sous le nom d'Asiento Contract, en vertu de laquelle elle obtenait le triste monopole de la fourniture des esclaves, et partageait avec l'Espagne les profits de ce trafic rémunérateur de la chair humaine. En 1821, les établissements de la Gambie cessèrent d'appartenir à la Compagnie et le gouvernement les administra. Rattachés jusqu'en 1843 à Sierra-Leone, ils devinrent à cette époque indépendants avec un gouverneur, un conseil exécutif et un conseil législatif. En 1866, une charte royale modifiait encore la constitution de cette colonie. Elle était englobée dans les établissements de la Côte occidentale d'Afrique (West-African-Settlements), dont la capitale était Freetown. Enfin en septembre 1888, la colonie de Gambie reprenait son autonomie et redevenait indépendante. En juin 1901, à la suite d'un accord intervenu entre le chef local et le gouvernement, le district de Fula Dugu fut administré par les autorités britanniques, les deux rives du fleuve Gambie étant placées maintenant sous le contrôle direct de l'Angleterre jusqu'aux limites territoriales fixées par les traités anglo-français.

La colonie proprement dite est toute petite, puisqu'elle n'a guère que 10 kilomètres carrés de surface, elle occupe les débouchés du fleuve et l'île de Sainte-Mary. Le protectorat est composé d'une bande de terrain sur chaque rive du fleuve et s'étend sur 8.840 kilomètres carrés, enclavé de toute part par le Sénégal français. La population relativement nombreuse se compose de 146.323 habitants dont 8.807 pour la colonie. Elle tend du reste à s'accroître, car le nombre des naissances dépasse sensiblement celui des décès, bien qu'aucune statistique officielle précise ne permette de contrôler les chiffres donnés.

Cependant, afin d'être renseignés aussi exactement que possible, les chefs ont reçu des livres bleus et rouges afin d'y inscrire les morts sur les seconds et les naissances sur les premiers. Mais ces officiers d'état civil sont encore loin de remplir leurs fonctions avec ponctualité. Pour l'administration, le territoire a été divisé cinq provinces : *Upper-River*, *Mac-Carthy Island*, *North-Bank*, *South-Bank* et *Kommbo and Fogui*. A l'exception de l'île de Sainte-Mary, sur laquelle Bathurst, la capitale est construite, tout l'ensemble de la colonie est administré comme un protectorat.

L'instruction est donnée dans sept écoles primaires, une secondaire, une école technique et une école mahométane. Le gouvernement n'a aucun établissement lui appartenant en propre; il se contente de subventionner les associations religieuses qui se sont chargées de la tâche d'instruire le peuple. Pendant l'année 1907, la dépense supportée de ce fait par l'administration s'est montée à 1.264 livres sterling pour 1.310 élèves, soit près de 25 francs par élève. L'école mahométane, installée à Bathurst, reçoit maintenant un grand nombre de fils de chefs. Au début, ceux-ci firent de grandes difficultés, car ils ne désiraient pas que leurs enfants devinssent « des « hommes à culotte ». Mais au bout d'un certain temps, leur prévention s'évanouit et ils sont heureux d'envoyer leurs enfants dans cette école, où ils apprennent l'arabe, trois jours par semaine, et le reste du temps l'anglais et l'arithmétique.

Le climat chaud et humide ne convient pas aux Européens, qui ne peuvent se livrer à aucun travail manuel pénible. La plupart des fonctionnaires, commerçants de race blanche, sont obligés chaque année de quitter le pays pendant la saison des pluies. Parmi les indigènes, la mortalité est en décroissance, par suite des mesures d'hygiène prises, souvent de force, à leur endroit. La question d'eau potable est surtout l'objet d'une surveillance et des progrès sensibles ont été faits à cet égard. Les abords des puits sont nettoyés, les citernes sont curées et désinfectées, des réservoirs ont été construits afin d'assurer l'eau potable pendant les huit mois que dure la saison sèche. De même des ordres ont été donnés pour l'assainissement des villages, pour leur construction plus régulière, de façon à permettre à l'air et à la lumière de pénétrer partout.

L'agriculture et la pêche sont pour ainsi dire les seules occupations des indigènes. Parmi les produits récoltés, les arachides tiennent le principal rôle. C'est ainsi que, sur un total d'exportation de 290.648 livres sterling en 1907 (non compris la monnaie), 256.683 livres sterling proviennent de la vente des ara-

chides. La Gambie est donc un pays de monoculture par excellence. Aussi le gouvernement a-t-il pris les mesures nécessaires afin de sauvegarder cette culture. A la suite des longues pluies de la fin de 1906, la récolte avait été, en partie, compromise; les fruits pourrissaient faute de soins suffisants. Aussitôt une ordonnance parut, prescrivant aux indigènes les précautions à prendre en pareille occurrence, de façon à préserver de la moisissure les graines cueillies. Le caoutchouc, les amandes de palme, la cire, les cornes sont encore des produits qui donnent lieu à un certain chiffre d'affaires (20.000 livres sterling environ au total). Il y a lieu de remarquer que presque la totalité des arachides est expédiée en France : pour l'année 1907 nous avons acheté pour 237.236 livres sterling sur un total de 256.685 livres sterling. Nous devrions donc, par suite de ces relations et de la situation de cette colonie vis-à-vis des nôtres, avoir dans la Gambie un marché des plus prospères. Il n'en est pas ainsi malheureusement. Nos importations se montent seulement à 20 %, c'est-à-dire le double seulement de l'Allemagne, toute nouvelle venue dans ces pays. Et pourtant il nous serait facile, semble-t-il, de devenir les fournisseurs de la Gambie. Elle ne demande que des produits que nous pouvons lui fournir : cotonnades, tabac, noix de kola, liqueurs, sucre, vin, sel et riz. Ce n'est cependant pas que nos vaisseaux n'abordent pas à Sainte-Mary de Bathurst. Notre commerce y est représenté par 63.859 tonnes en 1907, en décroissance de près de 4.000 tonnes sur 1906. Mais là, comme dans beaucoup des colonies anglaises, nous manquons peut-être d'initiative, de persévérance, nous savons acheter et non vendre.

Les finances de la Gambie sont en bon état. Le tableau suivant donne les recettes, dépenses, importations et exportations pour les cinq derniers exercices :

Années	Recettes	Dépenses	Importations	Exportations
—	—	—	—	—
		livres sterling		
1903...	55.564	67.504	214.790	290.740
1904...	14.179	52.300	197.430	249.289
1905...	51.868	72.297	181.725	184.396
1906...	65.431	56.988	280.489	299.252
1907...	65.892	57.729	295.991	290.648

Bien que les dépenses aient dépassé fortement les recettes en 1903 et 1905, il n'existe pas de dette publique; ces exercices ayant été soldés par le fond de réserve qui s'élevait encore à la somme de 43.500 livres sterling au 1er janvier 1908. Du reste la Gambie n'a pas de grands travaux publics à exécuter (routes, chemins de fer) comme dans d'autres colonies plus

importantes. Il lui suffit d'améliorer les voies navigables et canaux et de construire des quais et appontements. D'autre part, les forces nécessaires pour garder le territoire sont relativement bien moins importantes que dans la Sierra-Leone ou la Gold-Coast, par exemple. Il est donc naturel que, ces deux causes de dépenses écartées, les finances de la Gambie soient en bonne situation.

En terminant et pour en revenir une dernière fois à la question qui devrait occuper notre commerce, nous donnons le total des exportations et importations faites avec la France et ses colonies dans ces cinq dernières années. Les chiffres ci-dessous sont extraits du dernier rapport du gouverneur.

Années	France		Colonies françaises	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations
	livres sterling			
1903.....	254.114	37.907	6.650	6.338
1904.....	183.804	48.443	7.550	4.693
1905.....	140.436	43.783	4.169	1.723
1906.....	225.222	64.694	5.031	5.534
1907.....	238.488	58.610	6.568	2.539
Total....	1.042.064	253.437	29.968	20.737

Années	Total des exportations de la Gambie	Total des importations de la Gambie
	livres sterling	
1903.....	200.740	214.790
1904.....	249.289	197.430
1905.....	184.396	181.725
1906.....	209.252	280.489
1907.....	290.648	295.991
Total.....	1.314.325	1.170.425

Inutile d'insister sur ces chiffres, qui prouvent surabondamment que nous prenons à la Gambie la majorité de sa production et que nous ne lui vendons pas la cinquième partie de ce qu'elle consomme. Ce marché, à notre porte, enclavé par nos possessions, devrait offrir à notre commerce un débouché des plus importants. Nous devrions y avoir, sinon un monopole, du moins une place prépondérante. Malheureusement, il n'en est pas ainsi.

E. de Renty.
Capitaine d'infanterie breveté.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'accord franco-marocain.* — L'attitude énergique du gouvernement a eu heureusement raison des dernières hésitations du Makhzen, et Mouley Hafid a enfin donné à notre ultimatum du 23 février une réponse qui paraît aussi satisfaisante que possible. Voici d'ailleurs la note communiquée à ce sujet à la presse, le 2 mars, par le ministère des Affaires étrangères :

Le sultan Mouley Hafid a donné satisfaction sur tous les points aux demandes contenues dans la sommation qui lui a été remise par M. Gaillard, consul à Fez, au nom du gouvernement français.

C'est le 3 février que M. Gaillard a été reçu par le sultan. Comme il a été dit précédemment, Mouley Hafid a fait observer à notre consul qu'il avait déjà ratifié les accords par une lettre adressée à ses ambassadeurs à Paris. Mais M. Gaillard a répondu qu'il devait obtenir satisfaction complète pour toutes les demandes contenues dans la note dont il était porteur. Mouley Hafid et son grand vizir déclarèrent alors que les satisfactions réclamées étaient accordées.

Deux jours plus tard, le 25, le sultan ayant fait des restrictions en ce qui concerne les pouvoirs donnés à El Mokri pour la conclusion de l'emprunt et le rappel des instructeurs turcs, M. Gaillard notifia au Makhzen que le délai fixé pour les ratifications était expiré, et qu'il allait quitter Fez. Puis il procéda à ses préparatifs de départ.

Des ordres furent alors donnés pour que toutes satisfactions nous soient définitivement accordées. Une lettre les spécifiant expressément fut adressée le 26 à M. Gaillard. A cette lettre sont jointes les copies des pouvoirs envoyés à El Mokri pour la conclusion de l'emprunt et des accords relatifs aux gages et garanties qui y sont affectés, et pour l'apurement des dettes du Makhzen. Nous recevrons également copie des instructions données aux autorités chérifiennes pour l'application des accords. Enfin le Makhzen procède à la nomination du haut commissaire chérifien sur la frontière, et déclare rappeler les instructeurs turcs.

Les textes originaux de ces divers documents sont partis de Fez le 26 à destination de Tanger.

En résumé, toutes les questions qui avaient fait l'objet de la sommation portée à Fez sont réglées à notre entière satisfaction.

Voici, d'autre part, l'excellent commentaire qu'a publié, à propos de ce communiqué officiel, notre confrère le *Temps :*

La réponse de Mouley Hafid prouve combien le gouvernement a eu

raison de ne vouloir rien laisser dans le vague et obtenir en une fois toutes les précisions désirables.

Première question d'ordre général : l'emprunt. Cet emprunt est destiné à rembourser les Européens créanciers du Makhzen. La France, on s'en souvient, a tenu à ce que ce remboursement primât ceux auxquels elle a droit. Elle s'est effacée comme Etat devant les intérêts privés, montrant ainsi le souci qu'elle a de soutenir dans l'empire chérifien la cause des étrangers de toute nationalité. Les revendications dont il s'agit ne sont point discutables. Elles ont fait, quatorze mois durant, l'objet d'un examen minutieux de la part de la commission internationale siégeant à Casablanca. Elles ont été réduites dans une proportion d'environ 50 %. Elles ne pouvaient plus être soumises à une discussion, et le Makhzen n'avait qu'à payer le chiffre auquel la commission les a arrêtées. En même temps, il convenait de préciser les gages et garanties affectés au service de l'emprunt : c'est fait. Il est stipulé dans le document remis au sultan et approuvé par lui que Mokri aura pleins pouvoirs pour signer avec les financiers le contrat d'emprunt sans qu'il soit besoin d'une ratification chérifienne. D'autre part, en vue d'apurer les dettes du Makhzen, une commission spéciale, depuis longtemps réclamée par le corps diplomatique, sera instituée à Tanger. C'est un commencement d'ordre ou, si l'on préfère, une possibilité d'ordre introduite dans l'anarchie fiscale dont le Makhzen souffre autant que l'Europe.

Seconde question : les revendications financières de la France se référant aux dépenses militaires supportées par elle à l'Ouest et à l'Est du Maroc, dans la Chaouïa et dans la région d'Oudjda. Il fut un temps où Mouley Hafid prétendait qu'il nous rendrait service en nous permettant d'évacuer les points occupés par nous ; il est désormais entendu que nous continuerons à les occuper aussi longtemps que l'indemnité de guerre n'aura pas été réglée. Le sultan accepte cette situation et, pour qu'elle soit aussi normale qu'il est possible, il s'engage à autoriser et à faciliter l'administration des territoires dont il s'agit par nos officiers. Il s'engage de plus à laisser affecter les recettes locales de ces territoires aux besoins également locaux. Cet engagement va nous permettre d'accélérer singulièrement les travaux d'intérêt général que nous avons commencés, tant à Oudjda que dans la Chaouïa. Nous créerons ainsi une sorte d'échantillon marocain de nos méthodes africaines, sensiblement différentes, — est-il besoin de le rappeler? — de celles auxquelles le Makhzen a accoutumé ses sujets.

Troisième question : exécution des traités qui lient le Maroc soit à l'ensemble des puissances, soit à la France spécialement. L'Acte d'Algésiras (article 60) a reconnu aux étrangers, en matière de propriété, des droits qui n'ont jamais été réalisés. Le sultan promet une application immédiate de cet article, ce qui constituera pour les colonies européennes un avantage précieux et depuis longtemps attendu. En ce qui concerne la France, ce sont les accords de 1901 et 1902 qu'il s'agit d'exécuter. La France a rempli toutes les obligations qui résultaient pour elle de ces accords ; le Makhzen, aucune. Il s'engage à changer de système, et d'abord à nommer le haut commissaire chérifien qui devra collaborer avec le général Lyautey, haut commissaire français. C'est la condition nécessaire des réalisations ultérieures. Il conviendra de tenir la main à ce que celles-ci ne tardent point trop, notamment en ce qui touche l'ouverture des marchés. Il conviendra également de veiller à ce que la promesse souscrite de faciliter par des escortes le commerce entre l'Algérie et le Tafilalet ne reste pas lettre morte.

Les autres conditions imposées sont de sortes différentes. Les officiers turcs, enrôlés par le sultan pour faire pièce à la mission militaire française, vont disparaître. Mouley Hafid avait paru oublier que ce n'est pas à la Turquie que la Conférence d'Algésiras a confié le soin de l'aider à réorganiser son empire. Il revient à la vérité. La mission militaire a des droits corrélatifs à ses devoirs. Elle s'acquitte des seconds. Il faut qu'elle exerce les premiers. En outre notre dignité réclamait d'autres satisfactions qui nous sont également accordées. Le sultan cessera toutes relations avec Ma el Aïnin. Il révoquera le caïd Hadjib et, d'une façon plus générale, tous les caïds qui ont molesté les Européens. Il révoquera le caïd d'Agadir, qui a reçu, il y a quelques mois, avec une inconcevable discourtoisie l'explorateur français Louis Gentil, professeur à la Sorbonne et chargé d'une mission officielle du gouvernement de la République. Quand toutes ces mesures seront réalisées, il y aura au Maroc quelque chose de changé et l'on comprendra qu'il est dangereux de violer les droits de la France, qu'on a cru trop longtemps à la merci des excitations makhzéniennes et des fantaisies locales.

Allemagne. — *L'affaire Mannesmann au Reichstag.* — Le 9 mars, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. de Schœn, a exposé à la commission du budget du Reichstag allemand le point de vue gouvernemental dans l'affaire des frères Mannesmann. Très loyalement, et dans les termes les plus nets, M. de Schœn a déclaré que le gouvernement impérial ne pouvait soutenir les revendications de MM. Mannesmann qui, comme on le sait, prétendent avoir obtenu, le 6 octobre 1908, de Mouley Hafid, non reconnu par les puissances, une concession minière portant sur plus de 600 gisements et représentant 4 ou 5 millions d'hectares, ce qui constituerait en fait un véritable monopole minier.

Il est faux, a d'ailleurs ajouté M. de Schœn, que nous n'ayons affaire dans cette question qu'avec la France. Il est faux aussi qu'il ne s'agisse que d'un conflit d'intérêts entre l'Union des mines et le syndicat marocain, que d'une lutte entre des Allemands et des Français.

Il s'agit, en vérité, de questions qui ne sont pas à régler entre l'Allemagne et la France, mais entre toutes les puissances intéressées au Maroc, Toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ont à participer à la solution définitive des questions minières par une loi minière conforme aux décisions et au traité d'Algésiras.

Une entente avec la France seule eût été sans but, même en la basant sur les revendications des frères Mannesmann. Il est vrai qu'elle n'eût guère été possible sur cette base, même lors de l'accord de février dernier.

Ce que visait cet accord, c'était, à côté de buts politiques, de ne pas nous laisser évincer du Maroc au point de vue économique, de ne pas voir notre commerce ruiné au milieu des querelles constantes de nos compatriotes, mais, au contraire, d'obtenir, en restant dans les limites convenables, des résultats pratiques dans le domaine économique, et nous sommes à ce sujet dans la meilleure voie.

Cet accord de février, qui a sa grande importance pour la situation politique générale, n'aurait pas été conclu si nous avions posé comme condition la reconnaissance par la France de toutes les revendications des frères Mannesmann.

M. de Schœn a expliqué en terminant que, si le gouvernement allemand avait voulu cependant défendre les intérêts des frères Mannesmann, il se fût exposé au reproche de poursuivre une politique déloyale et aux protestations des gouvernements étrangers. On en serait venu finalement à l'arbitrage, et cela contre l'avis de l'Allemagne, qui eût essuyé ainsi une défaite diplomatique.

Une longue discussion s'est engagée dans la commission sur les déclarations de M. de Schœn. Les antisémites et les nationaux-libéraux ont combattu très vivement la politique du gouvernement et ont demandé avec insistance à la commission d'exprimer le vœu que « les intérêts des frères Mannesmann fussent énergiquement dé- « fendus ». Mais leurs efforts ont été vains; ils n'ont pu réunir en faveur de leur motion que 5 voix seulement, et le débat s'est terminé ainsi par le succès complet du gouvernement.

Angleterre. — *L'ouverture de la session parlementaire. Le discours du Trône.* — Comme nous l'annonçions dans notre dernière chronique, la séance solennelle d'ouverture du Parlement a eu lieu le 21 février. Le roi a donné lecture du discours du Trône dont voici le texte :

Mylords et Messieurs,

Mes relations avec toutes les puissances étrangères continuent à être amicales. L'établissement du nouveau régime dans l'Afrique australe a été fixé à la fin de mai, époque à laquelle sera constitué son nouveau gouvernement. Bientôt après, le premier Parlement de ce pays, représentant un électorat nouveau, sera prêt à se réunir pour ses importantes délibérations.

Je vais envoyer mon fils, le prince de Galles, faire en automne un voyage étendu à travers mes possessions de l'Afrique du Sud, avant qu'il ouvre en mon nom la première session de la nouvelle législature à Capetown.

C'est avec un intérêt et un plaisir tout particuliers que j'envisage cette visite pendant laquelle mon fils aura le privilège — qui fut déjà le sien — d'inaugurer la vie parlementaire d'un grand pays uni et transmettra à l'Afrique australe, en mon nom et au nom de l'Empire, nos vœux ardents pour la prospérité et le développement progressif de sa population.

Conformément à l'importante loi de l'année dernière relative à l'extension des fonctions des conseils législatifs dans l'Inde et à l'augmentation du nombre de leurs membres, ces corps ont été élus et se sont assemblés.

Ils ont commencé à s'acquitter sous de bons auspices des devoirs et des responsabilités dont on les a chargés.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Le projet de budget pour l'année fiscale prochaine vous sera présenté en son temps. Il a été dressé dans l'esprit d'économie le plus strict, mais les besoins de la défense navale de l'Empire ont nécessité une augmentation importante des dépenses sur ce chapitre.

On vous demandera aussi de compléter les ressources prévues dans la dernière session du Parlement pour l'année fiscale qui va expirer et dont l'effet n'a pu encore être réalisé.

Les dépenses autorisées par le dernier Parlement sont dûment encou-

rues mais, comme les recettes correspondantes n'ont pas été fournies par l'imposition de taxes, on a eu recours, sous la sanction parlementaire, à des emprunts temporaires. Des arrangements doivent être pris le plus tôt possible pour régler la situation financière créée de ce fait.

Mylords et Messieurs,

L'expérience a mis au jour de sérieuses difficultés dues à de fréquentes et graves divergences d'opinions entre les deux branches de la législature. Vous serez saisis, aussitôt qu'il se pourra, de propositions tendant à définir les relations entre les deux Chambres du Parlement, de manière à assurer l'autorité sans partage de la Chambre des Communes en matière financière et sa prépondérance en matière législative.

Ces mesures, suivant l'avis de mes conseillers, doivent pourvoir à ce que la Chambre des Lords ait une Constitution et des pouvoirs tels qu'elle puisse exercer impartialement, en ce qui regarde la proposition des lois, les fonctions d'initiative et de revision, avec les sauvegardes de délai nécessaires.

Je prie le Tout-Puissant de bénir vos travaux.

Les débats sur l'Adresse, commencés aussitôt, n'ont pas sensiblement éclairci une situation qui apparait toujours fort compliquée et ne s'est pas sensiblement modifiée, depuis l'exposé si intéressant que nous en faisait, dans notre dernière livraison, notre collaborateur M. Villars.

Il convient de signaler qu'alors que l'on croyait que le gouvernement demanderait, suivant la coutume, au Parlement de lui voter les crédits nécessaires pour les six premiers mois de l'exercice budgétaire, M. Lloyd George n'a demandé des crédits que pour six semaines. Cette manœuvre est très habile. En ne demandant des crédits que pour six semaines, le gouvernement, en effet, rend un nouveau vote nécessaire aux alentours du 15 mai; si un échec du cabinet sur la question du budget ou sur celle des Lords amène avant cette époque les unionistes au pouvoir, les libéraux seront à même de couper les vivres à leurs adversaires. La manœuvre serait inutile en France, où il suffit qu'un ministre soit mis en minorité pour qu'il démissionne aussitôt. Mais en Angleterre, la seule façon de renverser un cabinet est de lui refuser les crédits nécessaires à l'administration de l'Etat. Muni d'argent pour cinq ou six mois, M. Balfour aurait pu gouverner avec une minorité. Privé de crédits, il ne peut rester un seul jour au pouvoir. M. Lloyd George a rendu impossible la constitution d'un cabinet unioniste; par là même, il oblige implicitement l'opposition à ménager le budget de 1909 et à se montrer conciliante sur la question du veto.

Bulgarie. — *Le voyage du roi des Bulgares à Saint-Pétersbourg.* — Le roi des Bulgares, accompagné de la reine, s'est rendu à Pétersbourg le 25 février, et y est resté l'hôte du tsar jusqu'au 3 mars. Le soir de son arrivée, un dîner de gala a eu lieu à Tsarskoié-Selo, au cours duquel les toasts suivants ont été prononcés :

TOAST DU TSAR

C'est avec un sentiment de joie toute particulière que je salue l'arrivée

de Vos Majestés, après l'accomplissement de l'œuvre, si chère à mon cœur et à toute la Russie, de l'indépendance de la Bulgarie.

Cet événement mémorable est venu couronner les grands actes de mon grand-père, d'impérissable mémoire, qui a appelé à une vie indépendante le jeune Etat slave. Je suis sûr que la Bulgarie indépendante sera, sous la sage égide de Votre Majesté, un gage nouveau et solide de paix, de concorde et d'ordre dans les Balkans, et que nos deux gouvernements s'efforceront de consolider encore davantage les liens historiques de confraternité et d'union qui lient depuis longtemps déjà nos deux peuples.

Je lève mon verre à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine, de mon filleul bien-aimé le prince Boris et de toute votre famille, et je bois au bonheur et à la prospérité de la Bulgarie.

TOAST DU ROI DES BULGARES

Après la déclaration d'indépendance de la Bulgarie, c'est-à-dire la réalisation de l'un des idéals que le tsar libérateur, adoré de nous, l'illustre grand-père de Votre Majesté, avait légués au peuple bulgare, j'ai estimé qu'il était de mon devoir de souverain indépendant de la Bulgarie indépendante de visiter avant tout, avec Sa Majesté la reine, la résidence de Votre Majesté, et de vous exprimer justement en ces lieux, en mon nom et au nom du peuple bulgare, notre reconnaissance la plus cordiale pour tout ce qu'ont fait la fraternelle Russie et son empereur en faveur de la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie.

J'ai toujours attaché la plus grande valeur au développement de la civilisation et de la prospérité économique chez mon peuple; la paix, la concorde et le maintien de l'ordre dans les pays balkaniques y peuvent contribuer. Le peuple bulgare est l'un des défenseurs de ces principes, car il a à cœur de se développer à tous points de vue.

Je suis convaincu que nos deux gouvernements feront tout pour consolider encore les liens de fraternité slave qui unissent étroitement nos deux peuples.

En remerciant de tout cœur Vos Majestés pour la brillante réception qu'elles nous ont faite, je lève mon verre et bois à la santé de Votre Majesté, de Leurs Majestés les impératrices, du grand-duc héritier Alexis Nicolaïevitch et à la prospérité de la Russie,

Aussitôt après le départ des souverains bulgares, la note suivante a été communiquée à la presse par le gouvernement russe :

Le séjour du roi Ferdinand à Saint-Pétersbourg a donné une nouvelle occasion de manifester les rapports traditionnels qui unissent la Russie et la Bulgarie, ainsi que les tendances pacifiques des deux pays. Ces sentiments et ces tendances ont été exprimés ouvertement dans les toasts des deux souverains.

Les ministres des Affaires étrangères russe et bulgare ont pu avoir à cette occasion un échange de vues au sujet des questions intéressant la Russie et la Bulgarie. Ils ont affirmé que la Russie et la Bulgarie sont intéressées à un haut degré à la consolidation des rapports amicaux de la Bulgarie avec la Turquie ainsi qu'avec les autres Etats des Balkans.

Les ministres sont arrivés à cette conclusion que, des deux côtés, on a le vif désir de faire tous les efforts nécessaires pour maintenir la paix et la tranquillité dans les Etats balkaniques. D'un autre côté, le gouvernement russe accorde la plus grande sympathie au vœu si vivement manifesté par

la Bulgarie de poursuivre le développement pacifique de ses ressources intellectuelles et économiques.

Ainsi la venue du roi et de la reine de Bulgarie en Russie ne peut que contribuer à fortifier la confiance générale dans le déroulement pacifique des affaires des Balkans.

II. — ASIE.

Chine. — *La déchéance du dalaï-lama.* — Le dalaï-lama vient d'être déclaré déchu de ses droits et privilèges par un décret impérial chinois, qui l'accuse de désobéissance, d'intrigues, et d'avoir refusé de payer le tribut. Voici d'ailleurs la note communiquée par le ministère des Affaires étrangères de Pékin :

A la suite du voyage qu'il fit l'an dernier à Pékin, le dalaï-lama rentra à Lhassa, assurant le gouvernement chinois de sa fidélité. Mais bientôt, il noua des intrigues de toute sorte contre lesquelles protestèrent à plusieurs reprises le vice-roi du Seu-tchouan et le résident chinois du Tibet, qui donnèrent au dalaï-lama de sages conseils.

Ils ne furent pas écoutés, et les intrigues recommencèrent contre les réformes que le gouvernement chinois veut introduire au Tibet. Le vice-roi du Seu-tchouan fut enfin obligé, dans le but de garantir la paix et l'ordre public et d'assurer la protection du commerce, l'ouverture du pays aux relations internationales, de faire entrer au Tibet une troupe de 2.000 soldats chinois bien armés, bien exercés et d'une discipline parfaite. Cette petite armée fut attaquée dans les montagnes de la frontière seu-tchouano-tibétaine par des tribus barbares.

Mais l'engagement fut peu sérieux. Aucune nouvelle hostilité n'a eu lieu.

La population tibétaine et les lamas ont accueilli favorablement les soldats du vice-roi.

Le dalaï-lama s'est enfui de Lhassa dans la nuit du 12 au 13 février. Le régent a donné ordre de faire le nécessaire pour rejoindre le fugitif et le ramener à Lhassa, tout en le traitant avec tous les égards dus à sa qualité. Mais le dalaï-lama avait gagné rapidement Tcho-na-tsong, sur la frontière hindoue, où il s'était déjà rendu à plusieurs reprises.

La population tibétaine n'est pas satisfaite de l'attitude du dalaï-lama. Le gouvernement chinois veut protéger la religion tibétaine et s'inspirer de l'opinion du peuple tibétain.

En conséquence, le régent a signé un décret proclamant la déchéance du dalaï-lama et ordonnant qu'il soit procédé par les lamas au choix de son successeur suivant les règles établies.

En même temps, le gouvernement chinois a adressé au gouvernement anglais une note où il déclare que la Chine veut respecter tous les traités qui lient l'Angleterre et le Tibet et que rien ne sera changé aux relations antérieures.

D'autre part, le 2 mars, le ministre de Russie à Pékin ayant déclaré au waï-wou-pou que le gouvernement russe ne pouvait demeurer indifférent à la déposition du dalaï-lama, chef spirituel de nom-

breux bouddhistes russes, le gouvernement chinois a répondu que la mesure prise par la Chine n'affectait pas l'organisation intérieure du Tibet ni la religion lamaïque.

Le dalaï-lama est arrivé à Dardjiling le 1er mars. Les bouddhistes étaient venus à sa rencontre en une longue procession fervente et recueillie.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *Le commerce espagnol dans le Rif.* — Notre collaborateur, M. Causse, vient d'adresser au *Temps* les renseignements suivants sur le commerce espagnol dans le Rif:

Aujourd'hui que la pacification du Rif paraît assurée, la presse espagnole étudie les moyens d'y développer le commerce non seulement comme source de bénéfices économiques, mais comme véhicule de pénétration. Elle rappelle à ce propos que Melilla, après avoir été dans l'antiquité un grand centre de trafic pour Romains et Carthaginois, puis au moyen âge pour Génois et Catalans, perdit cette prospérité sous la domination espagnole, pour devenir un bagne et une place-forte menacée de perpétuelles agressions. La loi de 1863, déclarant Melilla port franc, modifia heureusement cet état de choses, surtout grâce à la gestion du gouverneur général Macias en 1880, au point que le mouvement maritime passa de 10 navires à 200 par an, l'importation espagnole de 100.000 à 2 millions de pesetas et la population civile de 300 à 14.000 âmes. Mais cette progression s'est arrêtée à partir de 1894, par suite de la création de droits de douane déguisés, tant sur les articles d'importation que d'exportation, sous prétexte d'en affecter le produit aux travaux publics. Ainsi les cuirs filales, qui de Tanger étaient naguère envoyés par mer à Melilla et de là dans l'intérieur du Rif, ont été soumis à un tarif si onéreux qu'ils ont abandonné cette route pour celle de l'Algérie. De même on a cru abaisser, pour la consommation locale de Melilla, le prix des œufs provenant des tribus de la rive gauche du Kert, surtout celle de Beni-Saïd, en mettant de multiples entraves à leur embarquement dans ce port pour d'autres destinations; le résultat a été au contraire de détourner de Melilla 30 % de ce trafic et de renchérir par là même cette denrée, sans compter que les marchands n'emploient plus, comme jadis, le produit de leur vente à des achats dans la ville. Inversement, on a augmenté de 500 % (3 pesetas au lieu de 0,50 par caisse) le pétrole; les indigènes, qui en font grande consommation, vont désormais le chercher en Algérie ou à Gibraltar. Les droits sur le sel ont été également élevés de 300 %.

Ces mesures prohibitives ont justement coïncidé avec l'expansion française sur la frontière algéro-marocaine, dans le Sud-Oranais, à Oudjda et chez les Beni-Snassen, qui a eu pour effet naturel d'accaparer le commerce du Figuig, du Tafilalet, et qui est en voie de le faire pour celui de la région de Tazza et Sidi-Mellouk. Les journaux qui commentent cette situation donnent en exemple la conduite des Français, qui ont supprimé les droits de douane sur les marchandises traversant le territoire algérien à destination du Maroc, notamment sur le sucre à titre de « produit-appât », pour engager les consommateurs indigènes à l'achat d'autres denrées. Les mêmes journaux constatent que, si le trafic de Melilla avec

l'intérieur a augmenté en apparence depuis 1904, cette augmentation est illusoire, puisqu'elle ne fait que correspondre à celle de la population; en réalité, si la progression commencée en 1880 s'était maintenue, ce trafic devrait être le quintuple de ce qu'il est. Ils en concluent à la nécessité urgente d'offrir aux acheteurs marocains, sur les principaux articles de consommation, sucre, thé, café, épices, des avantages supérieurs à ceux des marchés algériens, pour les induire à acquérir les huiles, fruits secs, bougies, soieries, cotonnades, outils et meubles de fabrication espagnole.

A ce propos, il est à remarquer que le projet de transformer la lagune de Mar-Chica, sinon en base navale que l'état actuel de la flotte espagnole rendrait de peu d'utilité, du moins en port de commerce, semble pour le moment à peu près abandonné, sans doute à cause de la rivalité de Melilla même.

Afrique Occidentale Française. — *Les soulèvements à la Côte d'Ivoire.* — A la date du 9 mars, le gouverneur général de l'Afrique Occidentale informe le ministre des Colonies que les insurgés Abbeys, à la Côte d'Ivoire, ont tiré des coups de fusils sur un train et ont coupé la voie. Celle-ci a d'ailleurs été aussitôt réparée. M. Ponty fait remarquer qu'il est bien difficile d'empêcher les insurgés de se livrer à ces tentatives, car le rail traverse leur forêt sur 100 kilomètres. Les autorités ne peuvent qu'occuper les gares et organiser entre elles de fréquentes reconnaissances. La circulation des trains n'est pas interrompue, grâce à l'aménagement spécial de fourgons à l'abri des balles, et cette circulation dépasse les besoins du trafic commercial.

La note officielle, communiquée à ce sujet par le ministre des Colonies, ajoute :

Tous ces incidents cesseront avec la soumission des Abbeys contre qui opère, en ce moment, le commandant Noguès.

Les Abbeys sont très sauvages et n'ont jamais été soumis à notre action; le rail a été construit, le commerce s'est installé dans ces régions avant qu'elles eussent été suffisamment pacifiées. Les Agbas et les Ngbans, excités par leurs féticheurs et par l'exemple des Abbeys, s'agitent et forcent, par leur attitude, l'administration locale à faire escorter les caravanes du Baoulé. Deux nouvelles brigades indigènes payées par le budget général viennent d'être créées par M. Ponty.

Les moyens d'action dont dispose le gouverneur général et ceux qui vont être mis à sa disposition suffiront, on l'espère, à régler la situation.

Egypte — *L'assassinat du président du Conseil égyptien.* — Le premier ministre égyptien, Boutros pacha Ghali, a été assassiné le 1er mars. Le meurtrier serait un anarchiste isolé. Les nationalistes ont protesté énergiquement contre toute complicité dans l'attentat qui est réprouvé par toute la presse.

Par suite de l'assassinat de Boutros pacha, le cabinet est ainsi reconstitué : Intérieur et présidence, Mohammed Saïd bey ; Affaires

étrangères, Hussein Ruchdi pacha; Justice, Saad pacha Zagloul; Instruction publique, Hichmet pacha; Finances, Joseph Saba pacha; Guerre et Travaux publics, Ismaïl Sirry pacha.

AMÉRIQUE.

Brésil. — *L'élection du président de la République.* — Le 1er mars, ont eu lieu, dans un ordre absolu, les élections du président et du vice-président des Etats-Unis du Brésil, pour la période du 15 novembre 1910 au 15 novembre 1914.

Le maréchal Hermès de Fonseca, qui a été élu, appartient à une famille de soldats du Nord; il est le neveu du maréchal Deodoro qui, en 1889, fit la république du Brésil en croyant simplement renverser les ministres de Pedro II, et qui fut le premier président de la république. Il a été commandant de la brigade de police de Rio-de-Janeiro, commandant de l'Ecole militaire de Realengo, dont il réprima le soulèvement contre le président Rodriguez Alves en 1904, commandant de la circonscription militaire de Rio. Choisi comme ministre de la Guerre du président Affonso Penna, il a réorganisé complètement l'armée sur la base de la conscription. Le voyage qu'il fit en Allemagne, comme invité personnel de l'empereur Guillaume, pour assister aux grandes manœuvres allemandes de 1909, lui avait valu un prestige considérable.

Avec lui est élu à la vice-présidence M. Wenceslao Braz, qui était président de l'Etat de Minas.

Le concurrent du maréchal de Fonseca était le conseiller Ruy Barbosa, ancien ministre des Finances du gouvernement provisoire, ancien vice-président du Sénat, ancien ambassadeur du Brésil à la conférence de La Haye.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Commerce pendant l'année* 1909. — L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant l'année 1909.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Valeur des marchandises importées et exportées du 1er janvier au 31 décembre 1909. (Commerce spécial.)

Désignation	Année 1909	Année 1908	Augmentation en 1909	Diminution en 1909
Importations	francs	francs	francs	francs
Objets d'alimentation.	928.004.000	934.717.000	»	6.713.000
Matières nécessaires à l'industrie.....	3.888.501.000	3.589.929.000	298.572.000	»
Objets fabriqués.....	1.156.113.000	1.115.867.000	40.246.000	»
Totaux.....	5.972.618.000	5.640.513.000	338.818.000	6.713.000
Augmentation en 1909.....			332.105.000	
Exportations				
Objets d'alimentation.	811.703.000	746.772.000	64.931 000	»
Matières nécessaires à l'industrie....	1.562.412.000	1.341.441.000	220.971.000	»
Objets fabriqués.....	2 684.722.000	2.519.206.000	165.516.000	»
Colis postaux.....	452.801.000 [1]	443.312.000	9.489.000	»
Totaux.....	5.511.638.000	5.050.731.000	460.907.000	»
Augmentation en 1909.....			460.907.000	

Belgique. — *Le commerce extérieur en* 1907 et 1908. — La statistique du commerce spécial[2] de la Belgique avec les pays étrangers, pendant l'année 1908, a été publiée par le ministère des Finances et des Travaux publics du royaume. Nous empruntons à ce document les renseignements suivants :

Les résultats généraux du mouvement commercial entre la Bel-

---

[1] Dont 29.531.000 francs pour les colis postaux contenant des tissus de soie ou de bourre de soie. Le chiffre correspondant de 1908 a été de 38.640.000 francs.

[2] Le *commerce spécial* comprend :

A l'*importation*, les marchandises qui sont *déclarées* pour la consommation intérieure lors de la sortie d'entrepôt;

A l'*exportation*, les marchandises belges, ainsi que les marchandises étrangères, nationalisées, c'est-à-dire d'une part les marchandises d'origine étrangère pour lesquelles les droits d'entrée ont été acquittés, d'autre part, celles qui, libres à l'entrée, ont été déclarées en consommation pour le commerce ou pour l'usage des personnes résidant dans le royaume, et encore celles auxquelles il a été fait application de l'article 40 modifié de la loi du 4 mars 1846 (*Complément de main-d'œuvre dans le pays*).

On en excepte les marchandises qui n'ont été déclarées en consommation que pour être soustraites aux formalités inhérentes au transit.

gique et les pays étrangers, pendant l'année 1908, sont inférieurs à ceux de l'année précédente.

Le *commerce spécial d'importation* s'est élevé, en 1908 (chiffres provisoires), à 21.178.172 tonnes de 1.000 kilogrammes représentant une valeur de 3.372 500.000 francs. En 1907, le mouvement avait été respectivement de 21.735.229 tonnes et de 3.539 millions de francs (chiffres définitifs). Il y a donc pour 1908, comparativement à 1907, une diminution de poids de 575.057 tonnes ou 2,6 %, et une diminution de valeur de 166.5 millions de francs ou de 4,7 %.

A l'*exportation*, le *commerce spécial* qui, en 1907, atteignait 16,480.400 tonnes pour une valeur de 2.704.400.000 francs s'est élevé, en 1908, à 16.240.900 tonnes représentant une valeur de 2.585.300.000 francs, soit, pour 1908, une diminution de poids de 239.500 tonnes ou 1,5 % et une diminution de valeur de 119 millions de francs ou de 4,4 %

Les droits de douane perçus en 1908 se sont élevés à 57.326.938 fr. contre 57.788.044 francs en 1907. La diminution de recettes est de 461.106 francs et atteint donc 0,8 %.

II. — ASIE.

Japon. — *La production des minerais en 1908.* — D'après les renseignements donnés par le département de l'Agriculture et du Commerce, la production totale de l'année 1908 a été de 103.167.000 yens[1], ce qui, comparé à la production de l'année 1907, marque une diminution de 4.659.000 yens ou de 3, 4 %.

Les principaux minéraux ou métaux extraits sont, par ordre de quantité : charbon, cuivre, pétrole, argent, or, soufre, etc. L'ordre est le même qu'en 1907.

On a extrait un total de 14.468 000 tonnes de charbon, d'une valeur de 61.963.000 yens, soit 60 % de la production minérale. Pour le cuivre, 67.805.000 kins[2], d'une valeur de 22.403.000 yens, soit 22 %. Pétrole, 1.639.000 kokus[3], d'une valeur de 6.475.000 yens, soit 6,3 %. L'argent donne 51.259 kwammes pour une valeur de 4.265 000 yens ou 4,1 %. L'or, 829 kwammes, soit 4.147.000 yens ou 4 %. Le fer et l'acier, exclusivement réservés aux ateliers et fonderies du Gouvernement, 41.600 tonnes évaluées à 1.917.000 yens ou 2 %, etc., etc.

Pour les minerais en augmentation sur l'année précédente, on peut citer : l'argent, en progrès de 27 %, le cuivre 12 %, l'or 10 %, le pétrole 8,4 %, le charbon 5,3 %, tandis que la production du fer et de l'acier a diminué de 58 % et le soufre de 3 %.

---

[1] Le yen = 2 fr. 75 environ.
[2] Le kin = 0 kg. 601 gr.
[3] Le koku = 180 litres.

LA CARICATURE A L'ETRANGER

Lueger au Ciel.

Saint Pierre aux anges : « Allons, mes enfants ! Nettoyez bien ! Le bourgmestre de Vienne a toujours aimé l'ordre. »

Kikeriki (Vienne).

Le petit chien (le Parlement de 1910) : « Ne me tuez pas; laissez-moi vivre un peu ! »

M. Redmond : « Combien voulez-vous de temps ? »

Le petit chien : « Trois mois ! »

Punch (Londres).

L'Entente austro-russe.

Les Etats des Balkans : S'ils sont amis, qu'est-ce que nous allons devenir ? »

Pasquino (Turin).

Les coqs irlandais : Redmond et O'Brien.
Westminster Gazette (Londres).

Les coqs anglais : Asquith et Balfour.
Westminster Gazette (Londres).

Le chancelier allemand, tendant au peuple la réforme électorale : « Je ne puis mieux faire ! »
Kladderadatsch (Berlin).

La neutralisation des chemins de fer chinois. — « Choisis ! »
National Review (Changhaï).

En poésie.

En réalité.

Le Coq gaulois.

Kikeriki (Vienne).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. d'Anthouard, ministre plénipot., est nommé à Luxembourg;
M. Kleczkowski, ministre plénipot., est nommé à Rio-de-Janeiro;
M. Carteron, ministre plénipot., est nommé à Montevideo;
M. Piat, consul général, est chargé du consulat de Damas;
M. Birlé, consul de 2e cl., est nommé au vice-consulat de Cadix;
M. Laffon, vice-consul de 3e cl., est nommé à Rhodes;
M. Séon, consul de 1re cl., est chargé du consulat général de Tripoli de Barbarie;
M. Choublier, consul de 1re cl., est nommé à Salonique;
M. Pollio, consul général, est nommé à Gênes;
M. Pingaud, consul de 1re cl., est nommé à Dusseldorf;
M. Bridet d'Autremont, consul de 1re cl., est nommé à Mannheim;
M Grenard, consul de 2e cl., est nommé à Odessa;
M. Dussap, vice-consul de 2e cl., est nommé à Siwas;
M. Point est nommé au vice-consulat de Nanning;
M. Teissier est nommé interprète chancelier à Tien-tsin;
M. Eddé est nommé au vice-consulat de Marache;
M. Leca, vice-consul de 1re cl., est nommé à Cagliari;
M. de Lobel Mahy, vice-consul de 1re cl., est nommé à Seattle.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Hippolyte Bertrand, consul de Turquie à Bordeaux;
Le Dr Francisque Déléage, vice-consul du Brésil à Vichy.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GENDARMERIE

Réunion (île de la). — M. le *capit.* Déroche est désig. pour Saint-Denis.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Mérienne-Lucas est désig. pour le 4e sénégalais.

Afrique Equatoriale. — MM. le *capit.* Arnaud et le *lieut.* Martinet sont désig. pour le bataill. du Tchad;

M. le *capit.* Corcuff est désig. pour le bataill. du Gabon;

M. le *lieut.* Desmier est désig. pour le bataill. du Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. le *capit.* Barazer et le *lieut.* Lévy sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Dériaux est désig. pour le corps d'occupation.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-colonel* Foissac; le *chef d'escad.* Cayrade; les *capit.* Coppens, Giraud et le *lieut.* Duthoit sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Trocmé est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Jolly est désig. pour le bataill. du Tchad.

Madagascar. — M. le *capit.* Gauthé est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Equatoriale. — M. le *stagiaire* Monteil est désig. pour les travaux publics.

Madagascar. — M. le *stagiaire* Brétillot est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'*intend. milit.* Noguès est nommé direct. du service de l'intendance à Hanoï.

CORPS DE SANTÉ

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Huet est désig. pour l'institut Pasteur de Saïgon.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Doreau est désig. pour l'Oubangui-Chari-Tchad;

M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Lambert est désig. pour Libreville.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Sénégal. — M. l'*enseigne de vaiss.* Boussey est désig. pour le *Gueland.*

Guadeloupe, — M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Simonneau est désig. pour le *Friand.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Jude est nommé greffier de la justice de paix de Saïgon;

M. de Cantelar (H.-E.-P.), est nommé élève administrateur en A. O. F.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'évolution de l'irrédentisme polonais, par D. Bagnicki. (Edition du *Journal de Saint-Pétersbourg*). Prix : 50 cop.

Cette publication est la première d'une série d'études sur les principales questions du jour, dont le *Journal de Saint-Pétersbourg* entreprend la publication.

L'évolution de l'irrédentisme polonais est une étude rapide de haute actualité politique, car ce sont les débats récents au Landtag prussien, sur l'incident de Katowitz, qui ont suggéré à l'auteur l'idée d'étudier les obstacles qui s'opposent à la reconstitution de l'Etat polonais, ainsi que d'esquisser à grands traits le chemin parcouru par l'irrédentisme des Polonais, depuis le dernier partage de la Pologne jusqu'au congrès néo-slave de Prague.

Les relations russo-polonaises sont traitées, dans cette étude, avec une rare profondeur de vues.

A relever aussi la conversation fantaisiste de l'auteur avec un conseiller intime prussien, annexée à l'opuscule. L'auteur y dévoile, sous une forme plaisante, le secret de la rigueur du régime borussien en Posnanie, dans l'ancienne Prusse et en Haute-Silésie.

L'étude en question se trouve en vente aux bureaux du *Journal de Saint-Pétersbourg* et à la librairie Mellier, pespective Nevsky, à Saint-Pétersbourg.

Le nouveau service intérieur de l'armée.

La commission présidée par le général Gallieni et réunie dans le but d'élaborer un nouveau règlement sur le service intérieur vient de terminer ses travaux. Elle les a résumés en un projet de reglement que la librairie Lavauzelle vient de publier.

La caractéristique du nouveau projet est d'être court et commun à toutes les armes, débarrassé du formalisme des règlements antérieurs, imprégné de l'initiative à tous les degrés de la hiérarchie.

Napoléon et l'Europe : La politique extérieure du Premier Consul (1800-1803), par EDOUARD DRIAULT. 1 vol. in-8° de la Bibliothèque d'Histoire Contemporaine. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1910.

Les premiers ouvrages de M. Driault sur *la politique orientale de Napoléon* et sur *Napoléon en Italie* démontraient chez l'Empereur un caractère résolument offensif et une ambition difficilement satisfaite. Au lieu de se placer hors de France, dans le camp des alliés jaloux et inquiets de la puissance française, l'auteur se place maintenant aux côtés de Napoléon, de ce côté-ci de la frontière. Dès lors, le gouvernement de Napoléon, dans les pays successivement occupés par ses armées, apparaît au premier plan, et sa politique générale se révèle plus exactement.

Il ne s'agit actuellement que du Consulat, c'est-à-dire des traités de Lunéville et d'Amiens. Il résulte de ce récit que ces traités ne furent pas, dans l'esprit de Bonaparte, la liquidation des conflits passés et l'établissement d'une paix solide fondée sur l'équilibre européen, c'est-à-dire sur l'indépendance de tous ; ils ne furent que la préparation de nouveaux empiètements ; la paix rongeante et envahissante refit la coalition. Napoléon voulant toujours grandir, les intérêts en présence étaient inconciliables ; maître du continent, ambitieux de disputer à l'Angleterre l'empire des mers, il ne rompit pas la paix, mais il fit tant que l'Angleterre ne pouvait pas ne pas la rompre, et ce fut pour lui la promesse de l'Empire.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Brésil d'aujourd'hui, par JOSEPH BURNICHON. Un vol. in-16 de 340 pages, orné de huit gravures. Perrin et Cie, Paris, 1910.

La France éducatrice et charitable en Egypte, par ***. Une broch. in-8° de 32 pages. Bureaux de la *Revue politique et parlementaire*, Paris, 1910.

Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient (XVIe-XIXe siècle), publiés par le Père ANTOINE RABBATH, S. J. Tome II (1er fascicule). A. Picard et fils, Paris, 1910.

Annales du Musée colonial de Marseille (2e série, vol. VII, 1909), sous la direction de M. le prof. ED. HECKEL. Un fort vol. in-8° de 556 pages ; Musée colonial, Marseille, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*fév.* 1910). CH. BOULLAND DE L'ESCALE : Le tourisme en Afrique Occidentale. — PAUL LABBÉ : Dans l'Altaï.

La Quinzaine coloniale (25 *fév.* 1910). La situation en Indo-Chine.

Revue politique et parlementaire (10 *mars* 1910). G. LECARPENTIER : La nouvelle loi espagnole sur la marine marchande.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues américaines.

The American Political Science Review (*febr.* 1910). A. LAWRENCE LOWELL : The physiology of politics.

Revues italiennes.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*marzo* 1910). ALESS. FARAGGIANA : Ricordi di un'escurzione ad Arcangelsk ed alla Nuova Zemlia.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE GASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

A LA COTE D'IVOIRE

LA SITUATION ACTUELLE. — LES PERSPECTIVES

La Côte d'Ivoire est, de toutes les colonies, celle qui actuellement occupe le plus l'opinion publique. Tous les journaux lui consacrent des articles, et les appréciations des événements qui se sont déroulés dans cette colonie, dans la première quinzaine de janvier, sont fort variées.

M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, arrivé en France le 21 mars, a eu à répondre à ce sujet à nombre d'interviews. On savait, en effet, que, à peine de retour d'un voyage en France, le gouverneur général avait quitté Dakar et était parti pour la Côte d'Ivoire, le 8 février, avec des troupes de renfort et qu'il y était resté une dizaine de jours. La situation était-elle donc très grave ? Il est opportun de s'en rendre compte et de montrer comment les faits qui ont troublé la Côte d'Ivoire ont si fort impressionné l'opinion.

***

Les faits qui ont motivé ce déplacement de M. Merlaud-Ponty ont été ainsi relatés dans la communication faite par le ministère des Colonies à la presse française, le 15 janvier dernier : « Le lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire et le général « commandant supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale « avaient reconnu la nécessité de poursuivre le désarmement « de la tribu guerrière des Abbeys qui occupait la région tra- « versée par le chemin de fer. Les agissements de cette tribu « viennent de justifier et de précipiter l'action décidée : une « fraction des Abbeys a détruit le railway en plusieurs endroits, « menaçant Agboville et coupant la route et la ligne télégra- « phique d'Abidjan. Le lieutenant-gouverneur s'est aussitôt « rendu sur place et a appelé du Baoulé le commandant Noguès « avec deux compagnies de tirailleurs pour rétablir les commu-

« nications et assurer la répression. Au cours de la marche du « lieutenant-gouverneur, plusieurs miliciens et le capitaine « Ballabey, directeur du chemin de fer qui l'accompagnait, ont « été blessés. Tout danger est actuellement conjuré et la ligne « du chemin de fer va être rendue immédiatement à l'exploi- « tation. Tous les Européens sont saufs et aucun décès d'officier « ni de milicien n'est signalé. L'effervescence est restée locali- « sée parmi les Abbeys ; toutes les tribus voisines sont tran- « quilles et cet événement apparaît comme la dernière mani- « festation d'une population belliqueuse qui avait jusqu'à pré- « sent échappé à notre autorité et qu'il importe d'autant plus « de réduire qu'elle habite plus près de la voie ferrée. » Telle était la note officielle. Elle est empreinte de cet optimisme dont les pouvoirs publics ne se départent guère dans la narration de faits plutôt pénibles. Elle est exacte cependant dans ses grandes lignes ; mais les récits plus détaillés qui ont été donnés de ces événements nous ont appris que malheureusement les faits qui se sont déroulés du 6 au 24 janvier ont été marqués par la mort d'un Européen, plusieurs blessures graves pour quelques-uns de nos officiers et d'assez nombreux asssassinats d'indigènes. Les rebelles commirent du 6 au 13 janvier des crimes nombreux et d'assez sérieuses déprédations. Dès le jour de la rébellion (le 6), dit le narrateur de ces événements dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*[1], ils massacraient les Sénégalais, les Bambaras et les indigènes des tribus voisines qu'ils rencontraient sans armes sur la voie, colportant ou travaillant. Le 7, ils faisaient dérailler, au kilomètre 90, le train régulier de Dimbokro et tuaient le seul voyageur européen, M. Ruhlimo, agent de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale.

***

Ces attaques contre des trains, ces démolitions de la voie ferrée étaient bien propres à frapper l'imagination et on en a conclu aussitôt que la Côte d'Ivoire était très loin d'être le pays tranquille que sont accoutumées d'être les colonies soumises depuis quelques années à notre domination. Ce fait, qui se révélait ainsi aux yeux de tous de façon brutale, était bien connu de tous ceux qui suivent de près notre action en Afrique Occidentale ; mais pour ces derniers il est moins grave que pour ceux qui s'en tiennent aux derniers événements, car la constitution même de la Côte d'Ivoire atténue quelque peu la gravité qu'on

[1] V. le n° de février 1910, p. 60.

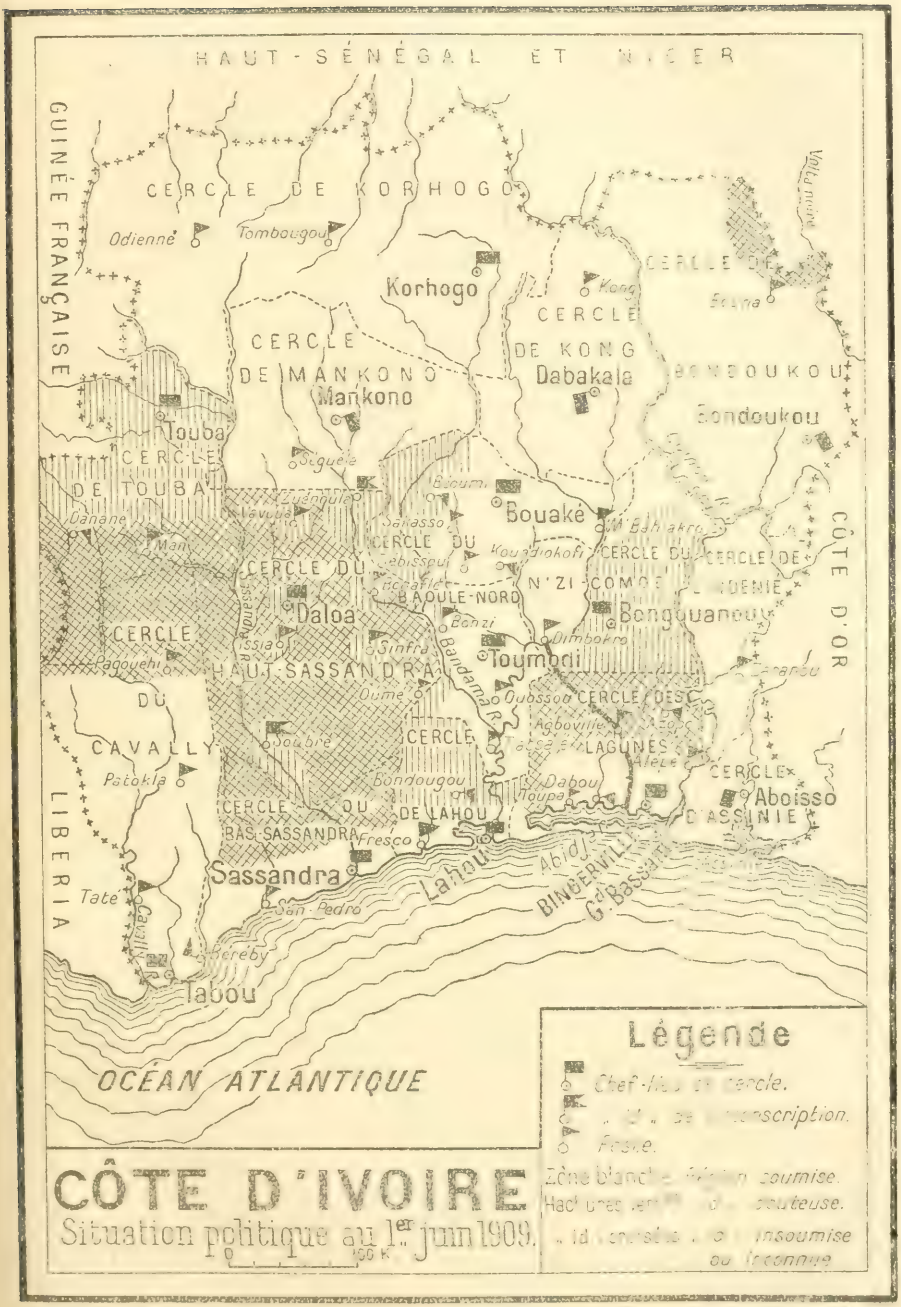

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales*.
D'après le Bulletin du Comité de l'Afrique française.

Reproduction interdite

est tenté de donner immédiatement à de pareils attentats. Ce sont ces deux propositions que nous allons tout d'abord essayer de justifier.

Que la pénétration à la Côte d'Ivoire fût bien moins avancée que dans les autres colonies faisant partie du groupe de l'Afrique Occidentale, cela ressort de tous les documents officiels des temps derniers, rapport du budget des colonies, discours du gouverneur général, circulaires et mesures du lieutenant-gouverneur.

Dans son rapport sur le budget du ministère des Colonies pour 1910, M. Messimy a consacré un chapitre à « la pacification de la Côte d'Ivoire »[1]. M. Messimy constate que le pays, d'accès malaisé, en raison des forêts quasi-impénétrables qui le recouvrent, est habité par des populations primitives, « superstitieusement hostiles à tout étranger quel qu'il soit ». Notre occupation est cependant devenue effective en de nombreuses régions, mais de l'aveu du rapporteur elle rencontre de sérieuses résistances dans le pays Gouro et dans le Haut-Sassandra. « Habitées par des populations sauvages et belliqueuses, ces « régions exigent encore, dit-il, pour être entièrement soumises « un effort sérieux et prolongé. Une partie importante du Sas- « sandra est presque entièrement à découvrir et la sécurité ne « peut y être garantie. » M. Messimy a conclu en disant que la pacification de la Côte d'Ivoire s'impose, mais qu'elle doit être conduite avec patience et longanimité, « car, ajoutait-il, ainsi « que l'a fort justement remarqué M. Ponty, nous ne devons « pas oublier que, chez ces populations qui nous repoussent sur- « tout parce qu'elles nous méconnaissent, le résultat définitif « est essentiellement subordonné à la conquête morale, complè- « tement logique et indispensable de la soumission matérielle ».

M. Ponty, à l'autorité de qui M. Messimy se réfère, a traité lui aussi de la situation à la Côte d'Ivoire à plusieurs reprises et notamment dans le discours qu'il a prononcé le 21 juin dernier à l'ouverture de la session du Conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale Française. Le gouverneur général déclarait alors que l'insuffisance des moyens mis à la disposition des autorités locales les avait trop souvent, jusqu'à ces derniers temps, obligées à composer avec certains groupements qui, ignorants de notre force, se sont habitués à l'idée qu'ils pouvaient traiter avec nous de puissance à puissance. « Ainsi, « disait-il, dans l'œuvre de prise de possession effective du « pays que l'autorité locale a dû résolument aborder, nous trou-

[1] V. ce rapport, p. 199.

« vons-nous en butte à des résistances qui nous obligent, si « nous voulons avancer, à agir avec énergie. Dans ce cas, j'es- « time que, lorsque les procédés purement pacifiques sont épui- « sés, l'occupation du pays avec des forces suffisantes pour que « leur présence décourage définitivement l'adversaire, doit être « entreprise. » Avec sa netteté habituelle, le gouverneur général indiquait à la fois l'œuvre que nous avons à accomplir à la Côte d'Ivoire et les moyens de la réaliser.

A cette œuvre, le lieutenant-gouverneur actuel, M. Angoulvant, s'est appliqué avec ardeur, mais, semble-t-il, en se pressant trop, c'est-à-dire sans avoir sous la main les effectifs nécessaires aux opérations qu'il entreprenait et sans ménager suffisamment les transitions. Pour que notre pénétration soit pacifique, il faut qu'elle s'appuie sur la force. Il a notamment décidé de procéder au désarmement intégral de toutes les tribus de la forêt. En dix ans, environ 150.000 fusils et d'énormes quantités de poudre sont entrés par les seuls ports, sans préjudice de la contrebande. Le désarmement a commencé au cours de l'année 1909. Durant les trois premiers mois de l'opération 8.000 fusils avaient été rendus qui se décomposent ainsi : Lagunes 5.700 ; N'Zi-Comoé 1.000 ; pays Dida 200 ; Bas-Sassandra 200 ; pays Gouro 150 ; Baoulé Sud 750. Par ce désarmement, on diminuera d'abord l'audace de nos adversaires, la confiance qu'ils pensent avoir en eux-mêmes, et on rendra moins fréquentes ces embuscades que facilitent les broussailles dont le pays est couvert et qui entraînent pour nous des pertes en hommes élevées. Mais on comprend que cette mesure ait provoqué des mécontentements chez des individus envers lesquels on a, du reste, depuis quelques années, changé d'attitude, en leur demandant des prestations et un impôt de capitation, alors qu'autrefois on pratiquait envers eux la politique des cadeaux.

On a fait trois parts des régions où une action suivie s'imposait. Dans la première ont été placées les régions soumises, mais dont les populations restaient sur la réserve, telles le Baoulé ; dans la seconde, les régions à demi pénétrées où il faut achever sinon reprendre l'œuvre commencée, telles les Lagunes et le Bas-Sassandra ; dans la troisième, les régions totalement inconnues ou certainement disposées à la résistance, telles le Haut-Sassandra, le pays Gouro, le N'Zi-Comoé, le pays Dida et le Haut-Cavally, soit un tiers de la colonie, or la colonie entière est vaste comme à peu près le tiers de la France. Cette dernière catégorie de régions a été elle-même subdivisée en deux groupes. Le Haut-Cavally, le Haut-Sassandra et le pays Gouro ont été isolés en vue d'une action méthodique, obliga-

toirement militaire, tandis qu'à l'égard du N'Zi-Comoé et du pays Dida, moins réfractaires à notre action, on a agi un peu différemment, percé des routes dans le premier, reconnu partiellement et pourvu d'un poste le second.

Dans une lettre-circulaire du 26 novembre 1908, M. Angoulvant disait, en parlant du Sassandra et du cercle annexe des Gouros, qu'habitées par des populations sauvages et combatives, assez guerrières pour être regardées comme des adversaires sérieux, ces régions exigeaient encore pour être soumises un effort sérieux et prolongé. Une partie importante du Sassandra est presque entièrement à découvrir, ajoutait-il, et dans l'ensemble, la sécurité ne peut y être garantie. Des opérations de police y ont été faites en 1908 par la colonne Metz.

***

De tous ces documents, de toutes ces citations, on emporte la confirmation que la Côte d'Ivoire est, avec de vastes parties de ce que jusqu'à ces jours derniers on appelait le Congo et qui est maintenant l'Afrique Equatoriale Française, une possession très imparfaitement soumise et très mal connue. Les événements du mois de janvier ont révélé à tout le monde une situation que les coloniaux connaissaient bien et que, depuis une vingtaine de mois, on se préoccupe de corriger. Seulement, les procédés employés, nous l'avons dit, en brusquant les choses, ont révélé une situation latente.

La Côte d'Ivoire est colonie indépendante depuis 1893, époque à laquelle elle fut détachée des Etablissements des Rivières du Sud, de la Guinée et du Bénin, et des hommes d'une grande valeur comme les Binger, les Clozel, d'autres encore, se sont efforcés d'y faire grandir notre autorité. Malheureusement, la forêt qui couvre les deux tiers de la superficie totale, qui n'est pas moindre de 250.000 kilomètres, une forêt quasi-impénétrable, « composée d'arbres géants unis par un fantastique enlacement de lianes[1] » ; des habitants très primitifs et très brutaux, enfin des moyens trop disproportionnés à l'œuvre à accomplir les ont empêchés de réaliser tout leur espoir. Depuis on a augmenté les forces militaires, et dans une interview accordée au *Temps*[2], M. Ponty a déclaré qu'il existe aujourd'hui dans la colonie 7 compagnies de tirailleurs, dont 3 ont été récemment amenées par lui, 1 section d'artillerie indigène et 2 brigades de gardes indigènes. De plus, il vient de

---

[1] Pierre Mille, *Notice pour l'Exposition de* 1900.
[2] Voir le n° du 23 mars 1910.

donner à la compagnie une subvention de 250.000 francs pour la création d'une 3e brigade indigène. De plus, le gouverneur général a l'intention de demander au ministre de donner à la Côte d'Ivoire, à la place de ces sept compagnies régulières, un régiment de Sénégalais à dix compagnies qui sera celui venant de Madagascar.

Une fois en possession de ces effectifs, la politique indigène adoptée sera la suivante : on opérera par tranches longitudinales en partant de la côte vers l'intérieur. On en finira d'abord avec les Abbeys, en même temps qu'avec les N'gbans et les Agbas, et dans la même tranche, on remontera ensuite jusqu'à la rive gauche du Bandama.

Toutefois, si la pénétration du pays et sa pacification restent à compléter dans une large mesure, si des événements comme ceux du début de janvier sont graves, il ne faut pas exagérer les difficultés, et il convient de signaler que dans ce pays on a affaire à une véritable poussière de tribus, ce qui explique qu'à la Côte d'Ivoire il ne s'est jamais produit d'insurrection en masse, dirigée par des chefs influents. Ainsi que le remarque M. Clozel dans son livre, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, « l'éparpillement du « pouvoir politique, signalé par l'amiral Fleuriot de Langle est « toujours le même. S'il a l'avantage d'empêcher les troubles « de se généraliser et tout soulèvement de prendre des propor- « tions inquiétantes, il nous oblige, par contre, à agir nous- « mêmes dans bien des cas où une autorité indigène reconnue « nous faciliterait singulièrement notre tâche ». La constitution spéciale de la Côte d'Ivoire est donc à la fois un mal et un bien, mais elle est faite pour apporter quelque réconfort à ceux qu'aurait trop émus la dernière révolte des Abbeys. La Côte d'Ivoire, en ce moment même, n'est pas toute à feu et à sang.

***

Dans ce pays où la paix française est encore loin, on le voit, de régner de façon incontestée, nous avons cependant déjà fait œuvre intéressante. En 1890, le commerce extérieur avait été de 2.799.891 francs. L'année suivante, il avait presque doublé : 5.531.067 francs. En 1893, on atteignait plus de 6.800 000 fr. ; en 1897, 9.487.712 francs, et en 1907, 28.928.418 francs. Les importations qui, en 1897, étaient de 4.842.000 francs, atteignaient, en 1907, 17.869.000 francs. Durant le même laps de temps, les exportations ont passé de 4.646.000 francs à 11.059.000 francs. Ce sont là d'assez beaux progrès. Les dépenses de la colonie, qui avant 1900 étaient de 1.260.000 francs,

dépassaient, en 1907, 8.590.000 francs dont 5 millions pour le chemin de fer et le port.

Ce chemin de fer de la Côte d'Ivoire qui a été démoli sur quelques kilomètres par les rebelles (le mal a été réparé en quelques jours) a, comme trop de nos chemins de fer coloniaux, subi bien des vicissitudes. C'est ainsi qu'en février 1907 une locomotive du type de 17 tonnes fut envoyée de Guinée en échange de 4 locomotives du type de 26 t. 500 à vide, restées non montées faute d'avoir eu les moyens de débarquement suffisants pour les pièces dépassant 6 tonnes. Il y a là une preuve d'imprévoyance extraordinaire. D'autre part, le tracé a été souvent modifié. Malgré ces avatars, ce chemin de fer n'a pas manqué à la mission de presque tous les chemins de fer qui est d'éveiller l'activité économique dans les régions qu'ils traversent. D'après les renseignements les plus récents, cette voie ferrée était arrivée sur les bords de la rivière N'Zi, au kilomètre 181. Depuis ce moment les recettes dues aux transports commerciaux ont dépassé les prévisions budgétaires. De 15.000 francs, moyenne mensuelle, lorsque le rail s'arrêtait au kilomètre 162, la recette est montée, dès l'arrivée au N'Zi, à 28.000 francs pour le mois d'août.

En dépit du manque de sécurité de la Côte d'Ivoire, il y a dans ce pays 719 Européens se répartissant en : fonctionnaires civils, 228; militaires de toutes armes, 126; commerçants et colons, 328; femmes, 35; enfants, 2. Le nombre des commerçants et colons est supérieur à celui des fonctionnaires civils et de très peu inférieur à ceux des fonctionnaires civils et des militaires réunis. C'est un bon résultat pour un pays où notre autorité a encore à s'établir sur une grande partie du territoire et où l'Européen ne semble pouvoir bien vivre que dans l'étroite bande de terrain ne dépassant pas une vingtaine de kilomètres de large, comprise entre le rivage et la grande forêt. Cette zone, balayée par la brise de mer, réunissant tous les avantages du climat marin, est relativement salubre. Aboisso, Bingerville et Abidjan ne jouissent pas de ces avantages parce que, bien qu'encore balayés par la brise de mer, ils sont déjà situés en forêt.

***

Malgré tous les *impedimenta* qui sont signalés dans cet article, *impedimenta* dont quelques-uns d'ailleurs disparaîtront, la Côte d'Ivoire offre donc déjà un champ à l'activité colonisatrice de nos compatriotes. D'après une lettre que le gouverneur actuel, M. Angoulvant, a adressée à M. X., capitaliste qui lui avait

envoyé une demande de renseignements en vue de venir fonder une exploitation commerciale, industrielle ou agricole, voici les perspectives entre lesquelles les colons peuvent choisir. Le gouverneur conseille à ce capitaliste d'installer une maison principale dans un port desservi, périodiquement ou éventuellement, par les lignes de vapeurs européens, c'est-à-dire Grand Bassam, Assinie, Grand-Lahou, Sassandra et Tabou. Cette maison principale pourra avoir des ramifications, sous forme de comptoirs, dans les centres de la colonie que le colon jugera les plus intéressants. Pour l'importation, on devra, en général, autant que possible, se conformer aux besoins spéciaux de l'indigène à qui il est très difficile de faire accepter une nouvelle marchandise, même une nouvelle marque ; pour l'exportation il faudra chercher à réunir tous produits susceptibles de débouchés avantageux en Europe. Souvent ces produits sont plus ou moins industrialisés ; il importe alors de se préoccuper de la forme la plus favorable sous laquelle ils doivent être présentés. Suivant le gouverneur, un champ d'action aussi vaste que pour le commerce se présente pour l'industrie. Actuellement, on ne peut enregistrer à la Côte d'Ivoire qu'une industrie pratiquée par des Européens, celle du bois, les autres étant purement indigènes : préparation de l'huile de palme et autres matières grasses, des amandes de palme, du caoutchouc, de fibres textiles, comme le piassava, le raphia. Pour l'exploitation des bois, le gouverneur préconise les procédés mécaniques à la place de la main-d'œuvre locale qui est peu disciplinée. Il pense aussi que l'industrie des matières grasses, pratiquée par les Européens avec un matériel perfectionné, pourra donner de beaux résultats. On peut, en effet, affirmer que la plus grande richesse de la colonie, la cause principale de sa prospérité actuelle et à venir, est l'abondance du palmier à huile. D'autres matières grasses pourraient être utilisées. Après les avoir mentionnées, le gouverneur arrive au caoutchouc. Il indique que l'Européen peut, comme acheteur de ce produit à l'indigène, avoir une heureuse influence sur sa bonne préparation. Mais il ne cache pas, et avec raison, que l'avenir du caoutchouc de cueillette lui paraît menacé par les caoutchoucs de culture qui apparaissent sur les marchés et proviennent de Ceylan, de Java ; aussi fait-il rechercher les essences qui, en culture, donneraient sous le climat de la colonie les meilleurs résultats. Le caoutchouc paraît devoir être assez mouvementé dans l'avenir, étant donné que les plantations en jetteront de grandes quantités sur le marché et qu'elles pourront supporter une assez forte baisse des cours.

Pour l'agriculture, M. Angoulvant recommande de ne pas

perdre de vue que les cultures doivent être aussi minutieusement étudiées qu'une affaire industrielle et demandent tout autant de capitaux, et ce sont là des recommandations qui auraient leur valeur partout, même dans la métropole. Il cite comme particulièrement intéressante les cultures du cacaoyer, du caféier, des arbres à caoutchouc, du cotonnier. De ces quatre cultures, c'est plutôt la dernière qui est à conseiller, car les autres, surtout les deux premières, n'ont pas un champ de consommation indéfini et ont donné déjà bien des mécomptes. Enfin l'élevage, qui se rattache étroitement à l'agriculture, n'est pas sans perspective à la Côte d'Ivoire.

Telle est dans ses grandes lignes la situation actuelle de la Côte d'Ivoire. Si elle donne des préoccupations, si elle exige une action énergique et suivie, elle n'est pas le moins du monde désespérée, et il est vraisemblable qu'une fois la sécurité assurée, l'activité économique du pays prendra un essor probablement encore plus vif que celui que nous avons relevé pour la période 1897-1907.

EDOUARD PAYEN.

LES COMMUNIQUÉS AUSTRO-RUSSES

Les « conversations » austro-russes auront été longues : elles ont duré plus de deux mois, exactement du 13 janvier au 20 mars. En revanche, la publication des « résultats », si tant est que ce mot puisse trouver ici sa place, aura été rapide. Le 20 mars, M. Isvolski informait verbalement l'ambassadeur autrichien de son intention de faire connaître l'issue des pourparlers aux chancelleries européennes et de leur envoyer la correspondance échangée entre les cabinets de Vienne et de Pétersbourg. Dès la nuit du 20 au 21, il tenait parole et télégraphiait à toutes les capitales. Si bien que le communiqué autrichien, adressé aussitôt sous forme de note officielle à la presse viennoise, arrivait avec douze heures de retard.

La teneur des deux communiqués est intéressante à comparer. Celui de M. Isvolski est extrêmement concis, parce qu'il est accompagné de six documents : deux dépêches à l'ambassade russe de Vienne, deux aide-mémoire russes et deux autrichiens.

Les récentes négociations entre les cabinets de Pétersbourg et de Vienne, dit M. Isvolski, ont abouti à un résultat satisfaisant. Après que cet échange de vues eut démontré que sur le terrain des affaires balkaniques il y a entre la Russie et l'Autriche-Hongrie une entière conformité de principes politiques, *les relations politiques normales* entre les deux gouvernements ont été rétablies.

Nous avons déjà eu à plusieurs reprises, dit la note parue dans la presse viennoise, l'occasion d'annoncer que les négociations austro-russes suivaient un cours favorable; souvent aussi nous avons dû rectifier des nouvelles inexactes. *A cet égard, il est important d'établir que, ni du côté russe, ni du côté austro-hongrois, on n'a eu l'intention de conclure un accord formel.* L'objet des pourparlers était exclusivement la reprise des *relations diplomatiques normales* entre les deux puissances, pour permettre à tout moment un amical échange de vues. Nous pouvons annoncer avec satisfaction que le but désiré est pleinement atteint. Par cet heureux résultat, l'Autriche-Hongrie se trouve, vis-à-vis de la Russie, dans les mêmes rapports de confiance qu'avec les autres pays. *Ce fait ne sera pas sans exercer une apaisante influence dans les Balkans*, où toutes les grandes puissances travaillent unanimement au maintien du *statu quo*. Le cabinet de Vienne estime qu'il n'y a pas lieu de faire aux puissances de communication sur les pourparlers qui viennent de se terminer. Les principes connus de la politique austro-hongroise dans les Balkans restent les mêmes.

Nous avons souligné, dans la prose artificielle de ces deux documents, ce qui nous semble le plus caractéristique. C'est

d'abord l'affirmation commune que les relations diplomatiques normales sont reprises entre les deux empires. Comme elles n'avaient jamais été rompues, il faudrait donc en conclure que depuis un an elles étaient *anormales*, ce qui est bien la plus singulière épithète qui ait jamais été appliquée à des relations diplomatiques. Mais nous verrons plus loin, en étudiant la genèse des négociations d'après les aide-mémoire russes et autrichiens, à quel moment précis a surgi cette trouvaille des « relations diplomatiques normales ». Le comte d'Æhrenthal tient, en outre, à faire sonner bien haut qu'à aucun moment il n'a eu l'intention de conclure un accord formel. Il semble pourtant qu'un tel accord aurait exercé, mieux encore que des relations normales, « une apaisante influence dans les Balkans » et permis à la diplomatie autrichienne d'atteindre plus sûrement son but. Au reste, les documents que nous tenons de M. Isvolski vont nous permettre de juger de la sincérité du Ballplatz, quand il prétend n'avoir jamais recherché une entente. Il suffit pour cela de dégager un peu le style des chancelleries des broussailles où il se complaît.

***

La dépêche de M. Isvolski du 13 janvier établit nettement que c'est l'Autriche qui a pris l'initiative des pourparlers. Mais il fallait au comte Berchtold une entrée en matière : l'article bien connu de la *Fortnightly Review* lui en fournit une ingénieuse :

Ayant fait allusion à la situation pénible créée par un article de la *Fortnightly Review*, désobligeant pour M. Isvolski, et qu'on supposait inspiré par Vienne, le comte Berchtold pria le ministre russe de lui indiquer la forme que le cabinet de Vienne pourrait donner à une rectification satisfaisante.

M. Isvolski arrête aussitôt son interlocuteur ; il le prie « diplomatiquement » d'en venir au fait. L'Autriche veut causer Balkans avec la Russie, qu'a-t-elle à lui dire ?

M. Isvolski répondit qu'il considérait l'incident comme clos, qu'une pareille satisfaction personnelle n'améliorerait aucunement les rapports actuels entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, par suite desquels toute question surgissant sur le terrain balkanique pouvait prendre rapidement un caractère aigri et dangereux pour la paix. Il importait donc d'aviser au moyen de s'expliquer franchement, non point sur les incidents passés et personnels, mais sur la direction politique future des deux Etats.

Le Ballplatz était-il pris au dépourvu et ne s'attendait-il pas à une mise en demeure aussi prompte ? Toujours est-il que sa réponse tarde trois semaines. Mais sa résolution est enfin prise,

il va proposer l'entente. Le 5 février, le comte Berchtold se rend chez M. Isvolski et lui fait, au nom du comte d'Æhrenthal, une communication verbale que le ministre russe a soin de transcrire séance tenante, sous la dictée de l'ambassadeur autrichien :

Le comte d'Æhrenthal est d'avis, comme M. Isvolski, que le développement normal et pacifique des affaires d'Orient ne saurait que gagner au rétablissement d'un échange de vues entre les deux Etats. Et ce contact paraît d'autant plus facile à rétablir que le cabinet de Vienne *maintient toujours les principes qui avaient été consacrés par l'accord de* 1897, principes qui lui permettent d'entrer en tout temps en conversation avec le cabinet de Pétersbourg.

Ce rappel discret de l'accord de 1897, dont on peut d'ailleurs contester l'habileté, puisque l'Autriche n'avait pas hésité à violer cet accord, n'était-il pas une invite non déguisée à en conclure un second ? Mais la Russie n'y prête pas l'oreille, et c'est presque immédiatement, le 9 février, que M. Isvolski remet au comte Berchtold son premier aide-mémoire :

Le gouvernement russe accueille volontiers l'idée d'un échange de vue sur les principes dirigeants de la politique balkanique. Il considère cependant que, dans les circonstances actuelles, *cet échange de vues ne pourrait plus avoir le caractère de l'accord de* 1897, et devrait revêtir une forme permettant d'y associer toutes les puissances intéressées. D'autre part, en formulant les principes de la politique balkanique, il serait nécessaire de tenir compte des récents changements survenus en Turquie. Le cabinet russe propose en conséquence de fixer les points suivants qui pourraient être portés à la connaissance des autres puissances : 1° maintien du *statu quo* dans la péninsule balkanique ; 2° le nouveau régime turc ayant pris pour base l'égalité des droits pour toutes les populations, maintien et consolidation du nouvel ordre de choses ; 3° indépendance, consolidation et développement pacifique des pettis Etats balkaniques.

Ceci équivaut à une fin de recevoir assez nette opposée à l'invite autrichienne. La Russie est payée pour savoir ce que lui rapportent les accords particuliers avec l'Autriche. Si le Ballplatz a rêvé d'une entente sur les mêmes bases que jadis, comportant notamment un partage d'influence dans les Balkans, la Russie conservant dans sa sphère d'action le Balkan oriental, c'est-à-dire la Bulgarie, et abandonnant à l'Autriche le Balkan occidental, c'est-à-dire les Etats serbes, il lui faut abandonner ce rêve.

Voilà que M. Isvolski reprend sous une autre forme l'idée de la fameuse conférence européenne, aréopage devant lequel seraient portés les litiges balkaniques, et qui dans sa pensée devrait dès maintenant non seulement sanctionner le maintien du *statu quo* (ceci n'est qu'une clause de style), mais prêter

main forte au nouveau régime turc et garantir l'indépendance et la consolidation des petits Etats, c'est-à-dire, en d'autres termes, arracher la Serbie et le Monténégro à l'étreinte autrichienne. Dès lors, le Balplatz n'a plus qu'à exécuter une retraite en bon ordre, et c'est ce qu'il fait, non sans une pointe d'aigreur. On s'est mépris sur ses intentions! Il n'a jamais songé à restaurer l'accord de 1897! Quant aux trois points du programme russe, il va, dans sa réponse, les englober très adroitement en un seul, l'inoffensif maintien du *statu quo*. Mais comme rien ne menace actuellement ce *statu quo*, il est bien inutile d'appeler toute l'Europe à son secours. L'aide-mémoire autrichien, remis le 20 février par le comte Berchtold, est ainsi conçu :

Le cabinet de Vienne fait savoir qu'il n'a pas songé à revenir à l'accord de 1897. Il n'a fait que constater que ses principes politiques, n'ayant pas changé depuis lors, lui permettent en tout temps de reprendre la conversation. Le cabinet de Pétersbourg a précisé en trois points la formule du maintien du *statu quo* dans la péninsule balkanique, but auquel tend la politique des deux gouvernements. Selon l'avis du cabinet de Vienne, rien ne menace actuellement de rompre ce *statu quo*. Pareille rupture ne saurait avoir lieu qu'à la suite de désordres intérieurs dans les Etats balkaniques, ou de conflits armés entre ces derniers; si ces éventualités se produisaient, un nouvel échange de vues entre les deux cabinets pourrait être utile. Rien ne s'opposerait alors à ce que cet échange de vues fût porté à la connaissance des puissances sous une forme qui leur permette de s'y associer. Mais actuellement il s'agit de publier le communiqué dans lequel les deux gouvernements déclarent que les négociations ont amené un résultat favorable, et que les deux cabinets, se donnant mutuellement connaissance des principes de leur politique, ont constaté que ces principes leur permettent d'entrer en rapports toutes les fois que la situation dans les Balkans en démontrera l'utilité.

Sans inconvénient sérieux, la conversation austro-russe aurait pu s'arrêter là. Mais une passe d'armes diplomatique est soumise à des règles fixes, et certaines phrases ne sauraient rester inachevées, alors même qu'il serait prouvé que leur terminaison est sans utilité. On va donc échanger encore deux aide-mémoire dans lesquels, pour faire semblant de s'entendre, on s'appliquera soigneusement à parler à côté de la question. C'est ainsi que M. Isvolski va affecter de croire que le précédent communiqué du comte Berchtold contient un acquiescement aux trois points du programme russe, et qu'en conséquence une entière conformité de principes politiques existe entre la Russie et l'Autriche-Hongrie. Et la conclusion anodine et assurément imprévue pour des profanes, qu'il tire d'une constatation si importante, est tout simplement que les *rela-*

tions diplomatiques normales peuvent être reprises ! C'est en effet dans l'aide-mémoire russe du 24 février que voit le jour pour la première fois cette ingénieuse expression destinée à masquer l'insuccès réel des négociations, et qui devait faire fortune, puisque les Autrichiens vont l'adopter à leur tour, et que tous les pacifistes d'Europe vont la répéter avec bonheur.

Mais à la fin, M. Isvolski revient sur l'idée d'associer tout de suite les autres cabinets aux principes politiques professés en commun par la Russie et l'Autriche-Hongrie, « afin que, si des « éventualités quelconques viennent menacer le *statu quo*, un « échange de vues puisse s'établir promptement entre les « puissances intéressées. Le gouvernement russe renouvelle « donc sa proposition de communiquer aux autres Etats les « points sur lesquels les deux cabinets sont déjà tombés « d'accord ».

La dernière réponse autrichienne (aide-mémoire du 14 mars) n'est pas exempte d'une certaine sécheresse :

La communication officielle des résultats de l'échange de vues aux autres puissances pour les inviter à s'y associer, projetée par le gouvernement russe, donnerait lieu de supposer qu'il existe entre la Russie et l'Autriche-Hougrie un accord formel, ce qui n'entre pas dans les vues du cabinet de Vienne...

Le reste de l'aide-mémoire est reproduit presque textuellement dans le communiqué à la presse viennoise, que nous avons relaté au début.

***

Il n'est pas impossible que, dans l'intervalle de ces conversations et de ces échanges de notes livrées à la publicité par M. Isvolski, les deux hommes d'Etat aient eu des entretiens portant sur des sujets plus précis, et que ces entretiens leur aient démontré péremptoirement qu'il était illusoire d'espérer une entente. En ne raisonnant que sur les documents qui nous sont soumis, on peut conclure que l'Autriche et la Russie veulent la paix, mais ne s'accordent nullement sur la façon de l'assurer. La Russie la conçoit par un appui efficace prêté au nouveau régime turc, par l'indépendance et la consolidation des petits Etats, enfin par un contrôle européen sur les affaires balkaniques, toutes conceptions qui répugnent visiblement à l'Autriche. En dernier lieu la Russie vient de s'aviser d'un moyen qui a consisté à persuader au souverain bulgare d'aller à Constantinople. On prétend que, lors du séjour du roi Ferdinand en Russie, une fâcheuse interview accordée au *Courrier de*

la Bourse aurait produit, dans le monde politique ottoman, une mauvaise impression que la diplomatie russe aurait jugé nécessaire d'effacer. Que ce soit cette raison qu'elle ait mise en avant, ou qu'elle ait fait valoir l'intérêt qu'il y avait pour le jeune royaume à régler à Constantinople même la question de l'exarchat et celle du traité de commerce avec la Turquie, il est certain que la visite du tsar des Bulgares au sultan a été décidée à l'improviste, et l'a été en Russie. Il est aisé de voir, au ton de la presse viennoise, que ce moyen de consolider la paix balkanique n'est pas du goût de l'Autriche. Elle trouve une allure déplaisante à tous ces souverains des Balkans, que ce soit Ferdinand de Bulgarie ou Pierre de Serbie, qui ne font que traverser son territoire pour courir à Pétersbourg et de là à Constantinople. Nous disions dernièrement que les fils balkaniques ne formaient pas de faisceau, mais venaient toutefois s'attacher l'un après l'autre à Pétersbourg. S'ils viennent aussi s'attacher à Constantinople, n'est-ce pas un véritable isolement qui se prépare pour l'Autriche, isolement splendide comme il convient à un vainqueur, mais qui n'en serait pas moins intolérable à la longue ? L'Autriche, sans possessions d'outre-mer, a toujours considéré les terres balkaniques comme son hinterland colonial ; de quel œil verra-t-elle donc une muraille se dresser sur les frontières méridionales ? Elle sent pourtant confusément que c'est là le résultat définitif que produira sa malencontreuse annexion de la Bosnie-Herzégovine. D'où sa mauvaise humeur actuelle, qui se traduira probablement par des signes non équivoques, quand une solution s'imposera pour la question des chemins de fer balkaniques. Ce sera peut-être bientôt.

JACQUES DOROBANTZ.

LA CRISE HELLÉNIQUE

La Grèce semble, depuis l'an dernier, se complaire dans le paradoxe. Tandis que l'organisme constitutionnel est entièrement faussé par la suprématie péremptoire d'un pouvoir irresponsable issu du pronunciamiento du 28 août, les partis politiques s'efforcent de sauver la face en adoptant, dans un effarement complet, les dispositions législatives les plus révélatrices de leur impuissance. Déférant sans murmure aux injonctions de la dictature militaire qui, en marge de la Charte nationale, s'est arrogé l'impérieuse direction des destinées du pays, les pouvoirs publics s'ingénient à sauvegarder le symbole de la Constitution chancelante. La Ligue militaire veut bien consentir, d'ailleurs, à cette modeste survivance du passé d'hier. Elle s'accommode d'apparences en présence desquelles son *hoc volo, sic jubeo* garde toute sa force persuasive. Et le souverain, dans cette confusion, s'attache, rigide, à observer son serment de fidélité : il continue à régner, mais ne gouverne pas...

D'ailleurs, son désir sincère de demeurer le gardien jaloux de la Constitution n'a pu résister à l'implacable logique des faits.

Et c'est ainsi que le projet de convocation d'une assemblée nationale, décidé par la Ligue militaire, a dû, pour en finir avec une situation pleine de périls, être adopté, bien que la Constitution, si souvent mise à l'épreuve, fût, cette fois, ouvertement tournée. Mais ce qui pouvait paraître tout au moins inattendu, c'est, à l'heure où le trouble s'accentuait dans les esprits, où la Ligue perdait absolument pied dans son œuvre, l'apparition soudaine d'un politicien crétois, accouru de l'île effervescente, pour aider à étayer hâtivement et tant bien que mal la pyramide politique par trop instable sur sa pointe...

Ainsi, tandis que la Grèce, désemparée et inquiète de la menace turque, refusait de prendre la main que lui tendait la Crète, c'est de l'île repoussée qu'a surgi, au milieu du dédale athénien, la lueur indicatrice d'une issue possible...

***

On se souvient des événements qui ont précipité la Grèce dans l'imbroglio politique où elle se débat. Au mois d'août dernier, une sédition militaire déterminait la chute du cabinet Rallys et l'avènement du ministère Mavromichalis. Les officiers de la capitale s'étaient conjurés pour exiger la réorganisation

de la défense nationale. Les humiliations ressenties à propos de l'affaire crétoise avaient révélé aux yeux de tous la faiblesse du pays, et l'opinion publique approuvait l'attitude prise par l'armée vis-à-vis des pouvoirs publics, rendus responsables du désarroi général. Pour conserver sa popularité et donner à son mouvement le caractère d'une œuvre d'assainissement, sans autre considération que le souci de l'intérêt national, le *Stratiotikos Syndesmos* (la Ligue militaire) exigeait la suppression des prérogatives des princes royaux dans l'armée. M. Mavromichalis présentait au roi un décret dans ce sens, que la Chambre ratifiait le 7 octobre. Cette atteinte au prestige de la Couronne fut, à l'extérieur, interprétée comme l'indice de tendances anti-dynastiques ; des bruits d'abdication éventuelle du souverain se répandirent.

Le colonel Zorbas protesta du loyalisme des membres de la Ligue. Ce groupement avait préparé le programme de ses revendications. Il exigeait une réorganisation complète de l'administration. Les économies budgétaires à réaliser seraient consacrées à l'accroissement de la puissance défensive du royaume. Et docile à ces injonctions, M. Mavromichalis soumit au Parlement un ensemble de projets de loi, que le *Chronos*, organe de la Ligue, entendait voir voter sans délai et avec le minimum de discussion. Lorsque la « Boulè » — la Chambre, qui constitue à elle seule le Parlement hellénique — se montrait vaguement hésitante dans l'adoption des mesures législatives soumises à sa sanction, les couloirs se remplissaient soudain d'officiers en tenue de campagne. Le *Chronos* annonçait que, le lendemain, les troupes seraient consignées dans leurs quartiers. Les députés, ajoutait-il, porteraient la responsabilité des événements possibles. Et la Chambre votait. Quelques protestations s'étaient bien fait entendre ; M. Dragoumis, ancien ministre des Affaires étrangères, chef d'un faible groupe d'indépendants, avait bien osé déclarer « qu'il était inadmissible de légiférer sous la pression des baïonnettes » ; mais les progrès de la « législation militaire » se poursuivaient sans arrêt. Cependant, les représentants escomptaient, pour se soustraire à la tyrannie de l'armée, l'impopularité prévue de certains projets de loi, celui, entre autres, relatif à la diminution du nombre des circonscriptions judiciaires. On pensait que la coalition des intérêts locaux menacés déterminerait un mouvement de réaction contre l'oppression de la Ligue. Sans doute, çà et là quelques mécontentements s'accusaient. D'autre part, au sein même du *Stratiotikos Syndesmos* se révélaient des germes de dissensions. La marine supportait malaisément la

prépondérance de l'armée de terre. Il semblait que le prestige des officiers conjurés subissait un fléchissement graduel. La Ligue allait donc renouveler, par une réédition de ses précédents coups de force, son autorité légèrement décroissante.

*
* *

La docilité de la Chambre, devenue un simple organe d'enregistrement, devait être soumise à la plus cruelle des épreuves. Après un projet destiné, par un roulement établi pour les juges, à soustraire ces magistrats à l'influence des politiciens, l'ordre du jour comportait la première lecture de la loi modifiant les circonscriptions électorales et les réduisant de vingt-six à seize. Une opposition très sérieuse des députés était à prévoir. Les griefs des réformateurs contre l'organisation électorale à modifier fournissaient par eux-mêmes la mesure de cette opposition.

La corruption existante résultait, aux yeux de la Ligue, du pacte immoral tacitement conclu, à la fois, entre les électeurs, leurs représentants et le gouvernement et généralisant une pernicieuse interdépendance. M. Tricoupis, en 1886, avait, pour combattre ce système, réduit le nombre et augmenté l'aire des circonscriptions; il diminuait ainsi la force des influences locales. Avec M. Delyannis, on était revenu à l'ancien état de choses. Non seulement le nouveau projet menaçait certains députés dans leur puissance locale, mais il présageait leur disparition de la vie politique. Aussi, le *Chronos* avait-il, sur le mode solennel et impérieux de ses suggestions prémonitoires, annoncé que les troupes seraient consignées... La menace porta, et les annales de l'Hellade s'enrichirent — *mutatis mutandis* — d'une restitution de la *nuit du 4 août*.

Survint l'incident Lapathiotis : le ministre de la Guerre, au cours d'un exposé, avait déclaré du haut de la tribune « qu'il avait trouvé l'armée en ruines ». Invité à s'expliquer, il riposta que « les événements en avaient fourni une preuve ». Sur les applaudissements des galeries, il conclut que « tant que le peuple approuve, l'opposition des politiciens ne signifie rien ».

Le colonel Lapathiotis avait déchaîné une tempête : les deux sections de l'opposition, avec MM. Théotokis et Rallys à leur tête, décident de ne plus siéger tant que le ministre de la Guerre sera en exercice. La Ligue considérant que le Cabinet doit demeurer intact pour mener à bien l'œuvre de réformes, le *Chronos* publie un manifeste : « L'incident est insignifiant; l'armée et la flotte regardent les ministres de la Guerre et de la Marine

comme leurs représentants responsables à la Chambre, elles estiment que le fait de réclamer la retraite du ministre de la Guerre constitue la condamnation de l'œuvre de réorganisation militaire et risque de créer une situation anormale ; elles laissent les responsabilités à ceux qui provoqueraient une telle situation et en appellent au peuple grec .» Pour M. Théotokis, il était inadmissible que les députés fussent atteints dans leur honneur, — alors que la majorité parlementaire, en vue de sauvegarder la Constitution, s'était subordonnée à l'action des chefs militaires. L'opposition ne voulant point céder, la Ligue a recours aux grands moyens d'intimidation. Le *Chronos* déclare « que la démonstration populaire du 27 septembre a « transféré à l'armée l'autorité et le pouvoir pour mener à bien « le programme de réformes ; que, par suite, toute autre insti- « tution ou facteur de l'Etat lui sont subordonnés. L'armée ne « s'est point déclarée contre la représentation acceptée par le « pays, tant que celle-ci a été docile à ses ordres ; mais du « moment qu'elle change de point de vue, l'armée, organe « de la volonté populaire, possède le droit de réaliser cette « volonté jusqu'à ses extrêmes, car elle n'a en vue que l'in- « térêt national ».

M. Lapathiotis est donc soutenu à fond ; mais soudain la Ligue l'abandonne ; elle vient d'apprendre qu'il a envoyé à l'Imprimerie officielle le décret de promotion d'un certain nombre d'officiers ; c'est là une faute que le puissant Comité ne pardonne point ; il est très fâché que les apparences fournissent un argument à ceux qui prêtent des arrière-pensées d'intérêt personnel à ses membres. Le colonel Lapathiotis, en se retirant, a amené à sa conclusion une tragi-comédie.

Le roi, au cours d'une audience accordée au colonel Zorbas, lui déclare que, dévoué aux intérêts du peuple, il continuera à faire, comme depuis quarante-six ans, son devoir de monarque constitutionnel ; mais s'il ne devait plus avoir la confiance de l'armée et de la marine, le souverain estime qu'il devrait prendre une plus sérieuse décision, la Couronne ne pouvant accepter de demeurer en tutelle[1].

Le 2 janvier, l'opposition rallyste, enhardie par son attitude dans l'incident Lapathiotis, adopte une tactique obstructive.

Deux officiers viennent alors à la Chambre, porteurs des injonctions de la Ligue : il ne faut pas que la session soit interrompue ; le budget, avec les mesures concomitantes, doit être voté. Les envoyés de la Ligue reçoivent les assurances

---

[1] *Times*, 31 décembre.

exigées. C'est de plus en plus son triomphe. Elle réclame aussitôt, et dans les vingt-quatre heures, la démission du ministre de l'Intérieur, M. Triantaphyllakos qui, par une concession minière dans l'île de Seriphos, a encouru le blâme du Comité militaire. Les ministres téléphonent au roi qu'ils s'en vont. Il les supplie de rester, invoquant le terrible danger d'une crise. M. Mavromichalis se résigne et, sur l'annonce du départ de M. Triantaphyllakos, le colonel Zorbas informe le gouvernement qu'il a maintenant la pleine confiance de la Ligue. Armé de ce *satisfecit*, le Cabinet revient soutenir devant la Chambre les cent cinquante projets de loi qui restent à voter.

*
* *

Comme si la situation n'était pas assez chaotique, voici que M. Venezelo, l'un des leaders du parti annexionniste de Crète, arrive à Athènes. Bien qu'étant l'une des personnalités les plus en vue de l'île, M. Venezelo s'est autrefois muni de lettres de naturalisation qui lui confèrent droit de cité dans la capitale hellénique. On prétend qu'à l'origine de leur mouvement séditieux, les officiers avaient pensé, en cas de résistance, occuper la Chambre, proclamer un gouvernement provisoire — une dictature, avec un civil à sa tête. — Et leur choix s'était un instant porté sur le leader crétois...

A ce moment, la tendance des extrêmistes du parti militaire paraît de nouveau en faveur, et l'idée d'une assemblée nationale se fait jour. On revisera la Constitution... Le cabinet Mavromichalis doit céder la place à un gouvernement qui demandera à la Chambre de sanctionner le projet de convocation de l'assemblée. M. Venezelo, initiateur du projet, est chargé d'y rallier les partis. Ainsi, l'agitateur crétois se trouve appelé à jouer un rôle prééminent dans les affaires domestiques de la Grèce! Ses arguments ont sans doute une force de persuasion irrésistible, car les oppositions qu'avait soulevées sa suggestion tombent les unes après les autres : M. Théotokis consent à la convocation d'une Assemblée Nationale sous la condition d'une dissolution immédiate du *Stratiotikos Syndesmos*. M. Rallys se range à cette vue.

Le roi considère la proposition adoptée par la Ligue comme contraire à la Constitution; il faut, aux termes de celle-ci, que deux législatures successives, et à la majorité des deux tiers, sanctionnent la convocation d'une assemblée nationale. D'autre part, pourra-t-on limiter l'action de cette assemblée? N'est-il pas à craindre qu'elle ne se déclare constituante? Suffira-t il, pour avoir toute garantie à cet égard, du protocole par lequel,

à la demande de la Ligue, les partis politiques s'interdiraient toute incursion au delà du programme qui sera préalablement fixé aux délibérations de l'assemblée ?

En outre, le souverain estime que des dangers sérieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont à craindre, avec un tel changement.

***

Ces hésitations n'ont pourtant point prévalu. Une fois de plus, la Ligue a affirmé que, si elle consent à se dissoudre, elle entend ne le faire qu'après avoir imposé ses volontés. Elle a eu de nouveau recours à l'argument décisif qui lui a toujours réussi. Et les leaders des partis politiques ont eux-mêmes prié le roi de faire taire ses honorables scrupules. Sans doute, pour rester dans les limites de la Constitution, il faudrait réunir un second Parlement. Mais, dans ce cas, on courrait les risques de la participation dangereuse des Crétois aux élections nouvelles. Le mieux est donc de convoquer l'Assemblée Nationale en éludant les exigences constitutionnelles que les circonstances autorisent à enfreindre... Le souverain s'est rendu à ces raisons, et a prié M. Stephen Dragoumis de former un nouveau ministère, en remplacement de celui de M. Mavromichalis, dont la démission était acceptée.

Bien que le pays ait, en général, accueilli sans enthousiasme l'idée d'une assemblée nationale, tous les partis considèrent la disparition éventuelle de la Ligue comme devant contrebalancer, dans une certaine mesure, les inconvénients de cette solution.

La dissolution du comité, qui jusqu'ici a imposé sans ménagements ses directions, sera-t-elle réelle? Peut-être subsistera-t-il sous une forme plus ou moins apparente. Il est en effet douteux que les officiers, mis en goût par leur dictature, se démunissent des moyens de contrôler la mise en application du programme de réformes dont ils ont obtenu l'adoption. Mais la présence du colonel Zorbas, qui occupe dans le nouveau cabinet, avec le portefeuille de la guerre, une position rappelant celle de Mahmoud Chefket pacha à Constantinople, semble pouvoir être considérée comme une garantie suffisante de la réalisation des vœux du parti militaire.

D'autre part, le nouveau président du Conseil, M. Dragoumis, a donné des preuves d'indépendance qui paraissent inconciliables avec une attitude de soumission déférente aux ordres de ce parti.

La situation est encore très incertaine; le budget reste à

voter; le sort de l'emprunt extérieur, au succès duquel sont subordonnées les réformes, est l'objet de prévisions plus ou moins optimistes. Y aura-t-il une majorité pour le projet de convocation de l'Assemblée Nationale? En cas de refus de sanction par la Chambre, le roi, malgré son intention déclarée de se refuser à toute demande d'un caractère subversif, pourrait être exposé à une nouvelle pression de la Ligue, dans la forme d'une suggestion l'invitant à convoquer l'assemblée de sa propre initiative...

Mais il ne paraît point que la Chambre doive adopter une attitude de résistance *in extremis*[1]; on sent que l'imbroglio actuel a trop duré et, d'autre part, le danger des tendances annexionnistes crétoises, qui trouveraient à s'affirmer à l'occasion de nouvelles élections, fait désirer la mise en œuvre du moyen le plus immédiat de conjurer le philhellénisme véhément et périlleux de l'île sœur. Avec l'Assemblée Nationale et ses facultés de revision, quelque limitées qu'elles soient par avance, l'échéance redoutée peut être reculée quelque temps encore. Et d'ici là — un an au moins — on compte bien que les puissances auront trouvé la formule propre à faire évoluer le problème crétois vers une phase moins redoutable. Le pays aura accru sa puissance défensive, et les Turcs en seront moins enclins à leurs suspicions comminatoires.

Mais la Porte se prêtera-t-elle à ces espérances? Renoncera-t-elle au terrain qu'elle a acquis de ce côté et qui lui permet impunément de revêtir aux yeux du chauvinisme jeune ou vieux-turc les dehors d'un nationalisme intransigeant?

Les derniers événements d'Athènes avaient été regardés avec une très vive méfiance par l'opinion ottomane. On envisageait le projet de convocation de l'assemblée nationale comme un moyen détourné de donner satisfaction aux vœux des Crétois. Déjà la presse turque reprenait, sur le mode belliqueux, ses déclarations antérieures, touchant la nécessité, pour la Porte, de prévoir les mesures propres à sauvegarder ses droits sur l'île rebelle.

Bien que le gouvernement d'Athènes eût donné les plus formelles assurances de son désir d'éviter toutes complications à l'extérieur, la situation était tendue à l'extrême et l'intervention énergique des puissances protectrices pouvait, seule, imposer une sourdine aux velléités de plus en plus actives du Comité exécutif de Crète.

---

[1] Un message royal, lu à la Chambre le 30 mars, vient en effet d'annoncer officiellement la convocation de l'Assemblée Nationale.

Le 12 février, une note lui était remise par les consuls généraux de France, de Grande-Bretagne, de Russie et d'Italie, chargés de notifier de la part de leurs gouvernements respectifs la volonté « de ne point admettre la participation de la « population de l'île aux élections qu'il est question de faire « en Grèce ».

Les Crétois se sont enfin rendu compte de la réalité des intentions des puissances. Ils ont compris que, cette fois, on est résolu à ne point les laisser troubler la paix.

Entre temps, à Athènes, une nouvelle manifestation des exigences de la Ligue militaire s'est produite. Une partie de la presse locale ayant été assez osée pour commenter défavorablement la convocation projetée de l'assemblée nationale, la Ligue, à l'instigation de son conseiller crétois, M. Venezelo, a interdit les journaux « opposés au dernier plan destiné à sauver le pays ». Désormais la presse athénienne ne saurait marquer la moindre indépendance. Le parti militaire est acculé à l'obligation de maintenir coûte que coûte son pouvoir : il sait que sa popularité baisse visiblement; certains symptômes révèlent un désir de résistance passive de la part des députés, jusqu'ici singulièrement dociles à la dictature. Nombre d'entre eux ont regagné leurs circonscriptions et l'on s'est demandé un instant si le *quorum* nécessaire pour le vote du projet de convocation de l'assemblée nationale serait atteint. D'autre part, l'attitude des officiers de la flotte inspire quelques inquiétudes à la Ligue. Celle-ci a dû, le 31 janvier, subir le manifeste signé par les plus anciens officiers de marine et par lequel ils déclaraient qu'ils s'opposeraient le cas échéant à toute mesure susceptible de porter atteinte à la situation de la Couronne. En somme, des craquements significatifs annonçaient à la Ligue que ses destinées étaient révolues. Il ne lui restait qu'à rechercher les moyens de couvrir la retraite qu'elle sentait inévitable. M. Venezelo est arrivé à point nommé pour les lui offrir, avec son idée d'assemblée nationale. Et si l'on devait marquer encore un étonnement dans l'examen de cette paradoxale crise hellénique, ce serait de voir avec quelle rapidité le plan du politicien crétois a été adopté. Ce fait, comme le dit spirituellement le *Times*, semblerait indiquer que, s'il doit jamais y avoir une annexion, ce ne sera point celle de la Crète à la Grèce, mais celle des Grecs par les Crétois.

H. Marchand.

LA PRESSE POLITIQUE ALLEMANDE

IV

LA PRESSE ET L'OPINION. LES RAPPORTS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS[1].

Le manque de sens politique « national » chez les Allemands : un curieux article de la *Deutsche Revue*. L'importance du *Pressbüreau* de la Wilhelmstrasse. — Sympathies et antipathies particulières de certains journaux. — Quelques journalistes notoires de politique étrangère : Schiemann, Delbrück, Harden, etc. — Tendance à la centralisation.

En quelle manière la presse allemande est-elle l'expression de l'opinion publique ? Et dans quelle mesure dépend-elle du gouvernement ? Telle est la double question, à laquelle nous allons nous efforcer de répondre. Le lecteur nous excusera, seulement — étant donné l'impossibilité de traiter un sujet aussi complexe dans un cadre aussi étroit — de ne pas entrer ici dans les nuances et les détails, cependant nécessaires, et de nous contenter d'aperçus généraux et de quelques points particuliers, pris à titre d'exemples : ils suffiront, cependant — croyons nous — à lui donner une idée suffisamment complète et précise d'un problème qui ne comporte pas à vrai dire de solution unique et mathématiquement rigoureuse.

C'est une opinion, généralement accréditée parmi nous, que tout citoyen allemand n'a pas d'autre opinion que celle du journal auquel il est abonné. Il y a une part de vérité dans cette assertion, si l'on entend par là que la majorité des habitants de l'Empire est trop absorbée par ses affaires personnelles pour chercher à se faire un jugement sur les différentes questions qui intéressent son pays. Mais il ne faudrait pas exagérer la portée de cette idée : sinon, on serait amené à conclure, par exemple, que la plupart des Allemands professent, en matière de politique intérieure, des idées avancées, parce que ces idées sont celles que défend la presse libérale ou radicale, et que ces journaux — comme nous l'avons dit — sont les plus nombreux.

Il y a, en réalité, des considérations particulières, qui permettent d'expliquer, au moins partiellement, le développement considérable pris par toute cette presse. Prenez, par exemple, le *Berliner Tageblatt*, un des plus répandus parmi les journaux de la capitale et même de toute l'Allemagne. S'il est aussi lu en province, cela tient surtout à la remarquable organisation de son service d'expédition, qui peut être comparé à celui du

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars 1910, p. 338 et suiv.

Petit Parisien ou du *Petit Journal* en France. A Berlin, son succès est dû principalement au talent de son rédacteur en chef, Théodore Wolff, à son tour de phrase clair et presque français, à son esprit qui a gardé un peu de la saveur du boulevard. Les bons Berlinois — qui sont, on le sait, volontiers frondeurs — aiment à trouver sous la plume du mordant écrivain des attaques contre le gouvernement autoritaire et bureaucratique et l'administration tracassière et despotique : ce qui ne les empêche pas, le moment venu, de voter pour ce gouvernement et de s'incliner devant cette administration...

Il faut dire aussi que, dans ces feuilles de l'opposition — qui sont rédigées ou dirigées souvent par des Israélites — la partie économique et financière est, d'ordinaire, tout à fait remarquable : et ceci contribue encore à augmenter la vente de ces feuilles. Mais, en matière politique, leur influence — ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer dans un précédent article [1] — est loin de correspondre à l'importance de leur tirage.

*
* *

Sans parler des journaux « sans parti » (*parteilose Zeitungen*), dont nous avons suffisamment défini le caractère essentiellement mercantile, on doit remarquer aussi que la plupart des journaux dits « de parti » s'occupent beaucoup plus des affaires concernant les Etats particuliers, ou même des questions simplement locales, que des problèmes intéressant tout l'Empire. Le trait commun d'un très grand nombre de feuilles politiques allemandes est de défendre des intérêts de clocher. C'est là une preuve manifeste de la survivance de l'esprit particulariste, que nous avons signalée chez nos voisins. Les partis sont émiettés à l'infini : on n'en compte pas moins de quatorze représentés actuellement au Reichstag, et il en existe beaucoup d'autres dans les *Landtage* des divers Etats.

Ceci amène certains Allemands, observateurs et impartiaux, à conclure qu'on ne trouve pas encore chez eux d'esprit politique vraiment « national ». Il faut lire, à ce sujet, un très curieux article, paru dans la *Deutsche Revue*, du mois de novembre dernier [2].

L'auteur, qui a préféré garder l'anonymat, compare l'Allemand à l'Anglais et au Français, et les conclusions qu'il tire de ce parallèle ne sont pas à l'avantage de ses compatriotes.

Tout Anglais — déclare-t-il — se considère comme un mor-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 décembre 1909.
[2] *Gedanken über Staatsgesinnung.*

ceau de l'Empire britannique ; « il est une île », selon le mot de Novalis dans son *Journal*. Son patriotisme est concret et réfléchi ; il n'est guère de sujet de Sa Gracieuse Majesté, qui ne sache, dès son bas âge, que la puissance de son pays repose sur deux idées : l'hégémonie de l'Angleterre sur mer et l'équilibre des forces continentales en Europe. Ceci permet de comprendre le merveilleux esprit de discipline et la féconde activité de la presse britannique ; il explique aussi que le besoin ne se fasse pas sentir, de l'autre côté du détroit, d'une presse officieuse : car c'est l'opinion elle-même qui dicte aux journaux et aux pouvoirs publics, la ligne à suivre dans les questions de politique extérieure.

Le Français est loin de posséder, à un même degré, le sens politique de l'Anglais : c'est un fait qu'il nous faut bien reconnaître. Peut-être, pour notre défense, pourrions-nous seulement alléguer que nos relations avec l'étranger ne sont pas dominées par des considérations aussi simplistes et aussi catégoriques que celles qui prévalent dans la politique anglaise. Placés entre deux Etats également redoutables, entre deux impérialismes menaçants, ayant, à la fois, à défendre notre sécurité sur terre, où nous sommes exposés aux attaques allemandes, et des intérêts maritimes et coloniaux sur tous les points du globe, qui risquent de nous mettre en conflit avec Londres, il était à peu près forcé que notre politique, de même que l'opinion chez nous, fût sujette à des flottements et des incertitudes... Mais une chose nous sauve — de l'aveu même de la *Deutsche Revue* — c'est notre patriotisme, ardent et passionné. « On ne saurait « mieux le comparer qu'à l'élan d'un amant pour sa maîtresse... » Il a survécu à toutes les révolutions et il est indépendant de la forme de gouvernement. Aux heures les plus troublées de notre histoire intérieure, les plus acharnés adversaires des institutions monarchiques et de tout ce qui pût rappeler le régime aboli et exécré, ne parlaient de la France qu'en termes passionnés et avec des larmes plein la voix : à aucune époque même, on ne vit un aussi grand nombre d'individus condamnés pour « crimes de lèse-nation... » Ce n'est point là, si l'on veut, un sentiment raisonné, mais c'est quelque chose d'aussi fort et d'aussi vivant. Pour l'expliquer, il faudrait rappeler la merveilleuse histoire de notre pays, au cours de tant de siècles, et l'attachement de tous ses fils à une même civilisation, la plus parfaite, à leurs yeux, dont les hommes aient jamais joui.

L'Allemand possède un peu du sentimentalisme français, mais il n'a rien du sens politique anglais. On ne peut dire, sans doute, qu'il soit incapable de manifester un sentiment ou

une volonté dans les questions affectant son pays : témoin, les dernières élections au Reichstag, la catastrophe du Zeppelin à Echterdingen, ou même les événements de novembre 1908... Mais ce sont là des manifestations passagères. Le patriotisme allemand, — c'est un Allemand qui le prétend — n'obéit, d'ordinaire, à aucun but réel. C'est un « sentiment vague de « communauté de sang, de sympathies, d'intérêts, un amour « commun pour les forêts et les champs du pays natal... » Mais tout cela ne correspond à aucune idée précise, et « l'Alle- « mand ne se soumet qu'à des idées ». C'est pourquoi il préfère son parti, sa confession — qui, au moins, représentent des idées — à l'Etat, personnalité abstraite et indéterminée. Ce qu'on appelle le *Deutschtum* ne correspond à aucune culture homogène — comme celle qui est au fond de l'unité française — ni à cette hypertrophie de l'orgueil national, qui est le propre de l'Anglais — pour lequel il n'existe, en dehors de son île, que des peuples inférieurs... « Il n'y a pas de type d'Allemands » : l'idéal, tracé par Fichte dans son *Appel à la nation allemande*, « dépasse les limites de la nationalité et est purement cosmo- « polite... » Quant aux qualités, que Mme de Staël prisait si fort chez les habitants de la rive droite du Rhin — telles que l'indépendance de l'esprit, le penchant à la solitude et l'individualisme — elles n'ont, précisément, rien de politique... Depuis la fondation de l'Empire et à la faveur de l'essor économique qui a suivi, l'Allemand — c'est toujours notre auteur qui le déclare — a pu perdre de son esprit philosophique et même de sa « culture » : il n'en est pas devenu pour cela plus politique. En dépit de l'unité si chèrement acquise, ce sont encore aujourd'hui — comme au temps du *Zollverein* — des considérations économiques qui assurent principalement la solidarité et l'alliance des différents Etats de l'Empire : or, « la « communauté des intérêts d'argent ne suffit pas à créer une « nation... »

Que l'Allemand, en prenant conscience de l'originalité de sa civilisation, arrive du même coup à acquérir ce sens politique qui lui manque, c'est ce que le rédacteur de la *Deutsche Revue* ne met pas en doute. Mais, sans le suivre dans des considérations concernant l'avenir et que nous ne pouvons reproduire ici, bornons-nous à retenir l'aveu de notre auteur, au sujet du présent : il nous donne, en vérité, la clé de bien des choses.

***

C'est surtout dans les questions de politique extérieure que ce manque de « sens politique » est manifeste. C'est pour ces

questions, vraiment, que tout lecteur allemand n'a point d'autre opinion que celle de son journal, et celui-ci, de son côté, n'est le plus souvent que le porte-parole des milieux officiels. Cet état de dépendance, je n'ose dire de servilité, ne peut s'expliquer autrement : ni l'esprit volontaire de discipline — par lequel on se plaît à caractériser les Allemands, en général — ni le patriotisme le plus craintif et le plus scrupuleux ne réussiraient à le justifier. Les journaux, chez nos voisins, ne possèdent-ils pas d'ordinaire, la richesse, qui assure l'indépendance et met l'honnêteté au-dessus de tout soupçon? Mais la plupart des rédacteurs manquent de sens politique et même, comme je l'ai dit, de culture suffisante, pour apprécier les grands événements [1]. Force leur est donc d'accepter de la Wilhelmstrasse, en même temps que des informations, des jugements tout faits, qu'on ne se fait pas faute, d'ailleurs, de leur livrer à pleines mains...

On comprend ainsi toute l'importance qui s'attache au fameux *Pressbüreau*, dont la chancellerie d'Empire a hérité elle-même de l'Etat prussien [2].

Il n'est lui-même qu'une dépendance de la *Politische Abteilung* ou première section du ministère des Affaires étrangères. A sa tête se trouve le Docteur Hamman, dont le titre officiel est *wirklicher geheimer Legationsrat* et qui a été placé dans cette fonction, en 1891, par Caprivi. C'est dire que M. le conseiller Hamman a survécu à tous les chanceliers qui se sont succédé depuis, et dont la liste est déjà longue. Il a triomphé de toutes les attaques de ses adversaires (et ils sont nombreux), qui n'ont pas hésité à se servir contre lui des incidents les plus intimes de sa vie privée. La faveur impériale l'a maintenu à son poste, et il est devenu l'homme indispensable. C'est le répertoire vivant que viennent feuilleter chanceliers et secrétaires d'Etat, et qui permet, en une certaine mesure, d'assurer la continuité de direction des affaires de l'Empire.

C'est également auprès de lui et des fonctionnaires placés

---

[1] Ceci explique peut-être, dans une certaine mesure, les dédains que montrent, d'ordinaire, les gouvernants en Allemagne — et, à leur tête, le Kaiser — pour les journalistes. A la conférence scolaire de 1890, Guillaume II déclara que « MM. les journalistes n'étaient bien souvent que des lycéens arrivés » (*vielfach vorkommene Gymnasiasten*), et, en 1902, il recommandait au prince Henri, à son départ pour l'Amérique, de ne pas oublier que « les gens de la presse aux Etats-Unis se rangent aux côtés de mes généraux en chef ».

[2] Sur les origines et l'histoire du *Pressbüreau* de Berlin, on pourra consulter Heinrich Wrettke, *Die deutschen Zeitschriften und die Entstehung der öffentlichen Meinung* (3e édit., Leipzig, 1875), p. 136 et suiv. Le même auteur (p. 294 et suiv.) donne d'intéressants détails sur le fameux *Reptilienfond* mis à la disposition du *Pressbüreau* après la guerre de 1866.

sous ses ordres, que les correspondants ou rédacteurs des principaux journaux viennent puiser leurs informations... et leurs inspirations [1]. Il en est d'autres, en très petit nombre, qui montent un étage et sont directement reçus par M. de Schön ou par M. de Flotow. Quelques-uns aussi ont des attaches à la Cour. Enfin, certains — trois ou quatre au plus — recevaient les confidences de M. de Bülow lui-même. L'ancien chevalier montrait à l'égard de la presse, en général, une déférence à laquelle elle n'avait guère été habituée jusque-là. Il était sensible aux jugements qu'il pouvait y rencontrer sur sa politique et sur sa personne, et il ne craignait pas même, dans les moments difficiles, de recourir à l'avis de ses plus distingués représentants à Berlin, tels que les correspondants de la *Frankfurter Zeitung* ou de la *Gazette de Cologne*. Dans une certaine mesure, on pouvait donc prétendre que la presse exerçait, du temps de M. de Bülow, une action sur la direction de la politique allemande. Mais il semble bien que ce rôle — qu'il ne faudrait pas, au reste, exagérer — soit terminé aujourd'hui. M. de Bethmann Hollweg paraît d'autant moins déterminé à suivre, à cet égard, l'exemple de son prédécesseur, que — s'il faut en croire certains bruits — la chute de ce dernier serait due, en partie, à sa condescendance excessive vis-à-vis de certains journaux.

Rien ne paraît donc changé depuis Bismarck [2]. Le gouvernement voit dans la presse moins une conseillère ou un guide qu'un instrument, dont il se sert, d'ailleurs, admirablement. Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir la presse allemande, au lendemain d'un événement international d'une certaine portée. On sera stupéfait de rencontrer, dans des organes politiques de nuances souvent très différentes, des idées semblables, exposées dans des termes à peu près identiques. Il en est ainsi, à plus forte raison, des journaux moins importants, où on retrouvera même la répétition d'articles tout entiers : ces

---

[1] Les correspondants des journaux étrangers sont également reçus par M. Hammann ou ses subordonnés, qui leur donnent des indications, d'après les instructions reçues le matin même du chancelier ou du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. C'est, d'ailleurs, à la condition de ne pas en abuser et de pas mécontenter le gouvernement impérial ! Nulle part mieux qu'à la Wilhelmstrasse, on ne pratique la règle du *do ut des*. On pourra lire à ce sujet un intéressant article, qui vient de paraître dans la *Contemporary Review*, du mois de mars, et dont les conclusions concordent singulièrement avec les nôtres (G. Valentine Williams, *The german Press Bureau*).

[2] C'est sans doute pour justifier son intrusion constante dans un domaine qui ne devrait relever que de l'opinion publique, que le chancelier de Fer déclarait : « Il « est du devoir de l'homme d'Etat de purifier (*reinigen*) l'opinion publique lorsqu'elle est corrompue. » La seule question est de savoir à quels signes l'homme d'Etat peut apprécier que cette opinion est *corrompue*.

journaux en sont redevables à des agences — des « correspondances » (*Korrespondenzen*), comme il en existe un si grand nombre en Allemagne, et qui puisent aussi leurs informations à la Wilhelmstrasse.[1]

Pourtant, si la source d'information est également officielle, elle n'est pas — comme nous l'avons dit — toujours la même. Et ceci explique les flottements et les incertitudes qui se sont manifestées, aussi bien dans la presse que dans la politique un peu chaotique de l'Empire, de ces dernières années.

*
* *

Ces constatations faites, il conviendrait, naturellement, de faire des distinctions entre les différents journaux. Il y a des degrés dans leur « officiosité », bien qu'il ne soit pas toujours facile de l'établir de façon définitive : car le caractère même d'un journal est de pas être fixe, et d'obéir à des oscillations continuelles. Les remarques que nous allons faire n'ont donc qu'une valeur de vérité relative et momentanée.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* est, comme on sait, le journal officieux par excellence. C'est entre elle et l'*Agence Wolff* (fondée en 1855)[2] que le gouvernement fait le partage de ses « communiqués ». En échange du privilège d'imprimer le *Reichsanzeiger* ou Moniteur officiel de l'Empire, son directeur, M. Hollendorff, est tenu de mettre à la disposition de l'Etat une partie de ses colonnes : c'est ce que l'on appelle la *Drückaufgabe*.

La *Gazette de Francfort* est peut-être, à l'heure actuelle, le plus indépendant des journaux allemands. Elle doit ce caractère principalement à son correspondant de Berlin, dont j'ai déjà parlé, M. August Stein, une des figures les plus en vue de la presse d'outre-Rhin. Dans les questions extérieures, elle est assez impartiale et modérée, bien qu'elle n'ait pas toujours montré, à l'égard de notre pays, un esprit des plus conciliants.

Le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne*, M. von

---

[1] Parmi les plus connues de ces innombrables agences, je citerai : la *Süddeutsche Reichs Korrespondenz*, qui ne sert qu'à des communiqués officieux ; la *Deutsche Kabelgram Gesellschaft* (D. K. G.) qui reçoit des informations de l'étranger ; la *Press Telegraph* (P. T.), moins importante, qui a des correspondants à Paris, Londres et Pétersbourg. La plupart des autres agences, par exemple, l'*Agence Hirsch*, la *Gesellschäftliche Korrespondenz*, la *Neue Militarische Korrespondenz*, la *Berliner Allgemeine Korrespondenz*, la *Politisch-Litterarische Korrespondenz*, etc., n'ont pas de correspondants spéciaux à l'étranger.

S'il faut en croire certains bons esprits, cette multiplication effrayante de petites agences constitue une des plaies, dont a le plus à souffrir le journalisme allemand, à l'heure actuelle.

[2] V. Wuttke, *op. cit.*, p. 172.

Hahn, est également une des notoriétés du monde du journalisme. C'était aussi un ami de M. Bülow. Ceci n'empêche, cependant, que la plupart des correspondances de ce journal, datées de la capitale, aient un caractère officieux : beaucoup sont même rédigées dans les bureaux de la Wilhelmstrasse.

Parmi les autres journaux qui, ces dernières années, ont le plus souvent montré un caractère officieux, je citerai : les *Münchner Neueste Nachrichten*, le *Hamburger Correspondent*, le *Hannoverscher Kurier*, la *Magdeburger Zeitung*, la *Weser Zeitung*, etc.

Certains journaux affectent aussi, dans les questions extérieures, des préférences ou des haines particulières à l'égard de tel ou tel pays. Je mets à part les organes de la presse pangermaniste (*Alldeutsche* , dont les principaux sont la *Rheinisch Westphalische Zeitung* et les *Leipziger Neueste Nachrichten*. La première recrute surtout ses lecteurs parmi les industriels de Westphalie. On peut y ajouter la *Tägliche Rundschau*, bien que son directeur, le Dr Rippler, se défende d'être un « pangermaniste », et accepte seulement l'épithète de « nationaliste ». Les pangermanistes, sont, à l'heure actuelle, assez mal vus dans les milieux officiels. Les visées immédiates du gouvernement semblent, en effet, sincèrement pacifiques : aussi reproche-t-on aux pangermanistes leur intempérance de langage et leur courte vue. Il y a peu de mois, dans un banquet, l'ambassadeur d'Allemagne, à Washington, le comte de Bernstorff, les a pris violemment à partie, et ils s'en sont vengés, en ouvrant leurs colonnes aux attaques des frères Mannesmann contre M. de Schön. Si peu en cour que soient actuellement les pangermanistes à Berlin, ce n'est pas une raison, cependant pour les négliger. Les sautes de vent sont brusques de l'autre côté du Rhin, et l'on peut être assuré que le gouvernement allemand, dans son for intérieur, n'est pas fâché d'avoir sous la main des avocats, même remuants et bruyants, d'une « plus grande Allemagne », dont il saura se servir, le cas échéant, pour l'accomplissement de ses desseins.

En dehors de cette cohorte de chauvins et d'ultra-nationalistes, toujours prêts à se répandre en attaques et en menaces contre la France, il existe d'autres journaux, plus modérés dans leur langage, mais dont les sentiments ne sont pas beaucoup plus tendres à notre égard : par exemple, la *Deutsche Tageszeitung*, l'organe agrarien, qui est francophobe, par haine surtout de notre politique intérieure, la *National Zeitung*, excessivement chauvine, la *Post*, l'ancien organe des ambassades, (*Botschafter Blatt*) et qui sert encore de porte-parole à quel-

ques légations sud-américaines ; enfin, — pour ne pas prolonger davantage cette énumération — la *Vossische Zeitung*, qui est surtout le journal des banquiers et des capitalistes israélistes : son correspondant à Paris est M. Max Nordau.

Les *Hamburger Nachrichten* passaient autrefois pour être à la solde de la Russie : elles ont, d'ailleurs, considérablement perdu de leur importance depuis la disparition de Bismarck, dont elles continuent, malgré tout, à exalter le souvenir.

Un très grand nombre de journaux font aussi étal d'une haine très vive contre l'Angleterre, et cela ne peut nous surprendre, dans les circonstances actuelles.

***

Ce que nous avons dit du caractère officieux de la presse et du manque de sens politique des Allemands, en général, permet de comprendre que les personnalités du journalisme — je parle du journalisme politique — soient aussi peu nombreuses. En ce qui concerne particulièrement les rédacteurs de politique étrangère, leurs noms sont assez connus en France et en dehors de ceux-là, il n'en existe guère qui méritent d'être cités. J'ai déjà parlé de M. Auguste Stein et de M. von Huhn, les anciens collaborateurs de M. de Bülow, qui sont, tous deux, des journalistes hors pair, d'un grand savoir, et en même temps d'un jugement d'ordinaire assez sûr dans les questions si délicates de la diplomatie.

Le nom du professeur Schiemann est également bien connu à Paris. Ses chroniques du vendredi dans la *Gazette de la Croix* — où il passe en revue les événements extérieurs de la semaine — sont très lues. Peut-être, seulement, a-t-on un peu exagéré l'influence qu'elles peuvent avoir à la Cour. M. Schiemann est un Balte et il s'occupe de préférence des affaires russes; mais, étant donné son patriotisme chatouilleux, son caractère inquiet et un peu ombrageux, et aussi ses relations personnelles avec certains grands-ducs, on peut être assuré qu'il ne parle pas toujours de l'empire voisin de façon qui soit très agréable au gouvernement du tsar. C'est sans doute le retour à l'alliance des trois empereurs qui hante sa pensée; mais, pour l'instant, il semble surtout préoccupé par la politique de l'Angleterre, dont il m'a paru, d'ailleurs, — dans l'entretien qu'il a bien voulu m'accorder, en novembre dernier, à Berlin — ne pas apprécier exactement la force et les grandes ressources.

Le collègue de M. Schiemann à l'Université et son rival dans les questions extérieures est le professeur Delbrück, le

directeur des *Preussische Jahrbücher*. C'est un esprit moins emporté, semble-t-il, que le professeur Schiemann : pourtant, on lui reproche de trop se passionner pour des idées et de perdre souvent de vue la véritable portée des événements. Au point de vue politique, il est libéral, sans nuance bien précise. Sa revue est, d'ailleurs, très peu répandue, en dehors des milieux universitaires.

Au contraire, *die Zukunft*, la revue que dirige Maximilien Harden, est, sans doute, le périodique le plus lu chez nos voisins[1]. Depuis son dernier procès, le célèbre polémiste — l'ancien confident de Bismarck et le redoutable adversaire du prince d'Eulenbourg, — vit à l'écart dans son cottage du Grünewald, qui est devenu le rendez-vous de tous les mécontents. Il écoute et enregistre toutes leurs récriminations, et met à leur service sa plume acérée et mordante! La chute de M. de Bülow a été une nouvelle occasion pour Harden d'exposer ses idées générales en matière de politique : il voudrait que l'on procédât à une profonde réforme administrative, dans l'Empire, que l'on fît, notamment, un partage des attributions du chancelier : charge écrasante que seul un colosse comme Bismarck pouvait soutenir, mais sous laquelle tous ses successeurs devaient nécessairement succomber! En ce qui regarde les relations extérieures de l'Allemagne, Harden préconise une entente de plus intime avec la France... contre l'Angleterre — naturellement. « M. de Bülow, — m'a-t-il déclaré, — a laissé plusieurs fois passer l'occasion de vous imposer cette alliance. »

Un récent article, paru sous sa signature dans le *New-York World*, est une nouvelle preuve du goût de M. Harden pour la politique sensationnelle. Selon lui, l'heure a sonné où l'Angleterre et l'Allemagne doivent conclure une entente ou se faire la guerre. La situation actuelle ne peut se prolonger. Ou les deux puissances finiront par se jeter l'une contre l'autre (c'est la solution désirée, non pas par le roi Edouard, mais par le parti qui comprend les tories, les gladstoniens et les socialistes), ou bien elles concluront un accord relatif à la situation navale.

---

[1] Maximilien Harden est né à Berlin en 1861; sa revue *die Zukunft* paraît depuis 1892. « Beaucoup le tiennent pour le journaliste le plus considérable de l'Allemagne, et si de riches connaissances, une activité digne d'admiration, de l'esprit et du goût, contribuent à justifier cette opinion, il faut dire aussi que Harden est notre écrivain d'histoire contemporaine, politique et littéraire le plus éminent. » (Edward Engel, *Geschichte der Deutschen Literatur*, 1906, tome II, p. 1156). A peine est-il besoin de faire remarquer que ces lignes flatteuses ont été écrites avant le procès Eulenbourg. Depuis, l'avis de bien des Allemands a changé au sujet de Harden. M. E. Engel ajoute, d'ailleurs, parlant de l'écrivain : « Deux choses mettent en péril la durée de ses écrits : il a peu d'humour, et, en général, son style manque de simplicité... »

Le plan gigantesque de lord Beresford amènerait fatalement la guerre, une guerre financière pire pour l'Allemagne qu'une lutte à main armée. « L'Allemagne, déclare le directeur de la « *Zukunft*, a le respect de la puissance anglaise et ne doute « pas du patriotisme britannique. C'est pourquoi elle désire la « paix. » Mais le temps est passé où l'Angleterre « pouvait traiter l'Allemagne en parent pauvre ». L'Allemagne, devenue riche et puissante, exige d'être traitée avec les égards auxquels elle a droit. La population de l'Empire s'accroît chaque année d'un million d'individus : en 1928, elle comptera 73 millions d'âmes. Cette masse humaine exige sa place au soleil. L'Angleterre souffrira-t-elle que l'Allemagne occupe pacifiquement la place à laquelle elle a droit, ou bien sera-t-elle contrainte de la conquérir par la violence? « Vous avez le choix », prononce solennellement M. Harden. Et il conclut, en proposant le partage de l'hégémonie mondiale entre l'Angleterre et l'Allemagne. A l'Angleterre, la maîtresse des mers, tous les territoires qu'elle a déjà conquis, l'Arabie et le Congo. A l'Allemagne, en tant que puissance directrice de l'Europe, le droit d'étendre ses frontières à l'Est et au Nord-Ouest. « C'est seulement sur de telles bases — conclut le directeur de la *Zukunft* — qu'un accord entre les deux puissances est possible [1] ».

***

J'ai à peine besoin d'ajouter que l'opinion de M. Harden, pas plus que celle de M. Schiemann ou de M. Delbrück [2], n'a pas grand retentissement de l'autre côté du Rhin, et que le gouvernement, d'ordinaire, s'en préoccupe peu. On ne peut donc espérer que ce petit nombre de publicistes distingués et origi-

---

[1] D'après le *Journal des Débats*, 6 janvier 1910.

[2] Les *Preussische Jahrbücher* (fondées en 1858), que dirige le professeur Delbrück, appartiennent au petit nombre de revues allemandes traitant des questions politiques. A côté d'elles, on peut citer : *Die Grenzboten*, l'ancien organe de Treitschke, gouvernemental, conservateur modéré. *Die Nation* (libéral) a disparu avec son éminent fondateur, le Dr Barth. Les *Sozialistische Monatshefte* (E. Bernstein) et *die Neue Zeit* sont les principales revues socialistes. *März* est un organe démocratique. *Nord und Süd*, *Die Neue Rundschau*, *Die Deutsche Rundschau*, *Die Deutsche Revue* sont exclusivement ou presque exclusivement littéraires.

Il conviendrait, sans doute, de s'arrêter plus longuement sur la presse satirique (*Witzpresse*), qui comprend, notamment : le *Simplicissimus* (fondé en 1896), anticlérical et avancé; le *Kladderadatsch* (1848), dont le nom si bizarre a — s'il faut en croire Wuttke — une bien singulière origine (*Op. cit.*, p. 79) : ce fut l'organe de Bismarck, et il appartient aujourd'hui au parti libéral. Les *Lustige Blätter* et les *Fliegende Blätter* — bien qu'elles s'occupent peu de politique — montrent aussi des préférences à gauche. *Ulk* est le supplément satirique du *Berliner Tageblatt* (démocrate). Les socialistes ont aussi leur *Witzblatt*, qui s'intitule *Der Wahre Jacob*, et le Centre, *Der Grobian* (Le Grossier), qui paraît en Bavière.

naux — dont on peut discuter les idées, mais non pas le savoir et le talent — parvienne à tirer la presse de son état de dépendance actuelle vis-à-vis des pouvoirs publics. Il faudra de longues années, sans doute, ou des événements qu'il est impossible de prévoir, pour lui permettre de remonter le courant et de prendre la place à laquelle elle a droit, dans un pays qui se pique d'être à l'avant-garde de la civilisation.

Une autre observation, par laquelle je terminerai cette étude, c'est la tendance manifeste à la centralisation, qui se manifeste en Allemagne dans le journalisme, aussi bien que dans d'autres domaines. J'ai fait allusion ailleurs au caractère régionaliste ou même « localiste », qui semble typique, quand on étudie la presse allemande. Si ce caractère a survécu à la fondation de l'Empire, il s'en faut cependant, qu'il se présente avec la même netteté et la même force qu'autrefois. L'évolution dans le sens de la centralisation paraît fatale et doit accompagner les progrès de l'unité politique. A mesure que celle-ci gagne du terrain, les journaux berlinois augmentent naturellement d'importance. Leur rayonnement n'est pas encore considérable, mais il va sans cesse en grandissant. Déjà, c'est dans la capitale qu'on trouve les journaux présentant le plus fort tirage. Si la formation d'un esprit allemand vraiment national devient une réalité, c'est à Berlin qu'il éclatera d'abord, parce que Berlin est la résidence du chef de l'Etat, le siège du Reichstag, de la chancellerie et des grands ministères de l'Empire. C'est à Berlin surtout que les journaux puisent leurs informations politiques, et nous avons déjà eu l'occasion de remarquer que certaines grandes feuilles régionales, dont le prestige ne semble pas avoir diminué — comme la *Frankfurter* ou la *Kölnische Zeitung* — tirent une grande partie de leur importance du fait même de leurs correspondances adressées de la capitale de l'Empire.

ANGEL MARVAUD.

L'HEURE DES SLAVES

Le grand slavophile Khomiakof écrivait au lendemain de la révolution de 1848 : « C'est le tour des races slaves dans l'histoire universelle; l'heure est solennelle ». Et prévoyant le grand rôle que la Russie aurait à jouer à ce nouveau tournant de l'histoire, il voulait qu'elle s'y préparât comme à une question non d'ordre matériel ou purement politique, mais d'ordre social et moral.

Plein de confiance dans l'avenir des Slaves, Khomiakof ne cessait de protester et contre les savants allemands qui voulaient partout les éliminer au profit des Germains, et contre l'indifférence de l'Europe qui « ne pousserait pas un soupir, si « le monde slave était englouti par quelque tremblement de « terre ».

Soixante ans se sont écoulés depuis que ces lignes ont été écrites. Mais si leur auteur revenait aujourd'hui, il constaterait avec joie que ses pressentiments n'étaient pas trompeurs, que le monde slave, loin de se laisser oublier et écraser, n'a cessé de s'affirmer, de se développer, de se préparer au rôle qui lui était annoncé; il verrait, avec non moins de joie, que la Russie, le « grand aigle du Nord » n'a pas oublié « les jeunes frères du Sud », captifs « dans les filets perfides du Teuton » ou « dans les chaînes de fer du Tatar ». L'attention de l'Europe s'est de nouveau concentrée sur les Balkans, en même temps que la Russie, désabusée des aventures d'Extrême-Orient, revenait à ses traditions naturelles, à la politique qui convient à ses vrais intérêts comme à ses sentiments les plus profonds. C'est plus qu'une question de diplomatie ou de gros bataillons, c'est une question de races, de sentiments populaires, qui peuvent, parfois, déjouer les plus habiles calculs. Dans ces circonstances, il est utile, nécessaire même de se faire une idée nette de la situation des différentes familles qui composent le monde slave. Dans cette vue, nous prendrons pour base le travail publié en 1907 par un professeur de l'Université de Kief, Florinski : *Revue statistique et ethnographique du slavisme contemporain.*

I

Les Russes forment à eux seuls plus des deux tiers des Slaves, 102.840.000[1], partagés en 65.054.000 Grands-Russiens, 30.925.000 Petits-Russiens, et 6.861.000 Blancs-Russiens. Ils font tous partie de l'Empire russe, sauf les 4.000.000 de Galiciens rattachés à l'Autriche lors du partage de la Pologne et les Ruthènes de Hongrie. La prépondérance appartient incontestablement à l'élément grand-russien. C'est lui qui a restauré la puissance russe anéantie par les Tatars et l'a défendue contre les Polonais; c'est autour de Moscou que s'est « rassemblée la terre russe ». Formant le noyau compact de l'Empire, les Grands-Russiens n'ont guère à redouter des autres nationalités, dispersées à la périphérie, non plus que des velléités séparatistes qui se manifestent au Sud-Ouest. Sans doute la Petite-Russie n'a pas oublié sa langue, ni ses traditions, ni le souvenir de l'indépendance et de la turbulence cosaque; mais rien ne fait craindre un déchirement qui séparerait la Russie en deux grandes fractions. Les agitations oukrainophiles, à tendances anarchistes et révolutionnaires, ont leur répercussion en Galicie. Ce pays, un des plus divisés du monde slave, est tiraillé entre trois tendances : oukrainophile, polonaise et russe proprement dite.

Les quatre millions de Russes autrichiens sont des uniates du rite gréco-slave. Cette situation pourrait leur assurer un rôle très intéressant dans le rapprochement de l'Eglise russe et de l'Eglise catholique; mais leur attitude politique sera un obstacle.

Quant aux Russes de l'empire des tsars, ils sont presque en totalité orthodoxes : 3.234.000 appartiennent au raskol, ce schisme si curieux de l'Eglise russe, ou aux sectes; 1.500.000 environ, dans les anciennes provinces polonaises, sont catholiques latins. Tout le développement de l'histoire nationale a d'ailleurs contribué à identifier, dans la conscience russe, le patriotisme et l'orthodoxie.

Après les Russes, les plus importants parmi les Slaves orthodoxes sont assurément les Bulgares[2]. Etrange destinée que celle de ce peuple, qui eut un instant, au moyen âge son

---

[1] Nous prenons les chiffres donnés par Florinski. Il faudrait y ajouter l'augmentation produite par les naissances, très nombreuses, comme on sait, surtout chez les Russes.

[2] Ce n'est pas le moment de discuter l'importance de l'élément turc chez les Bulgares. Ils sont, en tout cas, Slaves de langue et de religion.

tsar et son patriarche, succomba bientôt sous les coups des empereurs de Byzance, et fut englouti ensuite dans la conquête turque. Les Grecs phanariotes de Constantinople, avides d'imposer leur domination à toutes les nations chrétiennes de l'empire turc, ne cessèrent de poursuivre la destruction de toute organisation bulgare, et obtinrent, en 1767, la suppression de l'antique métropole de l'Eglise bulgare, d'Ochnida, en Macédoine.

Cette politique d'oppression devait finir à mesure que les populations chrétiennes échappaient à la domination turque. Dès qu'elles en ont la liberté, elles proclament leur autonomie religieuse, organisent pour s'administrer un synode plus ou moins calqué sur le Saint-Synode russe, consentant tout au plus à recevoir le Saint-Chrême de Constantinople. L'Eglise bulgare obtint ce privilège, même avant que la Bulgarie n'eût une existence politique. Un exarque fut institué à Constantinople, avec juridiction sur tous les chrétiens de sa nation répandus dans l'empire. Ce fut un rude coup pour le patriarche grec qui, en 1872, excommunia l'exarque et ses partisans, pour la nouvelle hérésie de *philétisme*, ou « nationalisme ». Depuis lors, la renaissance bulgare a fait un nouveau pas; les victoires russes ont créé la principauté à peu près indépendante qui récemment s'est proclamée royaume, et a relevé le titre, éteint depuis des siècles, de *tsar* des Bulgares. Florinski compte 5.440.000 Bulgares, dont 4.000.000 environ forment l'état bulgare; le reste est dispersé particulièrement dans la Thrace et la Macédoine, et mène une lutte acharnée contre les Grecs, qui sentent leur ancienne influence diminuer de jour en jour. Outre les 11 sièges du royaume, l'exarque a sous sa juridiction 21 suffragants en Thrace et en Macédoine. Il est bon d'ajouter qu'il y a 350.000 Bulgares musulmans, 50.000 catholiques et 2.000 protestants.

Les Grecs ne sont pas les seuls rivaux des Bulgares dans la péninsule balkanique. Ils se heurtent à une autre race slave, les Serbes. Comme eux, la nation serbe eut ses jours de gloire. Un roi de Serbie étendit, au XIVe siècle, son empire du Danube au golfe de Corinthe et de l'Adriatique à la mer Egée, et donna au métropolitain d'Ipek le titre de patriarche. La défaite de Kossovo détruisit tous ces rêves; sous le joug turc, le Phanar suivit, contre les Serbes, sa politique ordinaire et finit par obtenir la suppression du siège d'Ipek. Cependant la hiérarchie serbe continuait, soit dans la petite principauté monténégrine, soit chez les Serbes réfugiés en Hongrie, et qui forment aujourd'hui une église orthodoxe autocéphale comprenant six

diocèses, avec Carlowitz pour métropole, et comptant plus d'un million de fidèles. La renaissance d'une Serbie indépendante devait avoir comme couronnement l'érection d'une nouvelle hiérarchie autonome, ayant son centre à Belgrade. Mais le jeune royaume est loin de contenir tous les Serbes. Ils sont nombreux dans les districts du Nord de la Macédoine, dans la Vieille-Serbie; après avoir lutté avec les Grecs contre les Bulgares, ils ont, comme ces derniers, réclamé une hiérarchie spéciale, et finalement ont obtenu deux sièges qui ne sont pas encore entièrement affranchis du patriarche, mais qui finiront, eux aussi, par conquérir leur autonomie.

Le contact des Bulgares et des Serbes en Macédoine amène des rivalités et conflits que la fraternité de race et de religion a été jusqu'ici impuissante à conjurer et que la diplomatie autrichienne sait habilement exploiter. Les aspirations serbes, humiliées par les victoires de la Bulgarie en 1885, ont subi une cruelle épreuve, par suite de l'annexion définitive de la Bosnie-Herzégovine à l'Autriche. Ces pays comptent, en effet, un million et demi de Serbes, dont 7 à 800.000 orthodoxes et quelques centaines de mille musulmans. L'acte de l'Autriche semble ôter à tout jamais aux tronçons épars de la nation la possibilité de se réunir pour reconstituer l'antique Serbie. Ils forment un total de plus de 5 millions d'âmes, dont la moitié environ est contenue dans les limites du petit royaume serbe.

Des Serbes on peut rapprocher leurs frères de race et de langue, les Croates, qui, au nombre de 3 millions et demi, habitent la Dalmatie, la Slavonie et une partie de la Bosnie. Ils professent la foi catholique. Fidèles sujets du trône impérial, ils ont puissamment aidé à le sauver lors de l'insurrection hongroise de 1848; mais l'Autriche n'a su reconnaître ce service qu'en les assujettissant aux Magyars. Le groupe serbo-croate compte ainsi près de 10 millions d'âmes divisées, malheureusement, par la religion en deux grandes fractions rivales.

Outre les Croates, le royaume de Hongrie comprend encore une partie des Ruthènes (Russes autrichiens) et le groupe assez important des Slovaques : 2.671.000, dont 2 millions sont catholiques, et le reste, protestants. C'est le peuple slave où le protestantisme compte le plus d'adeptes.

Dans la moitié autrichienne de la monarchie dualiste, il y a d'abord les Slovènes, au nombre de 1.475.000, tous catholiques, sauf 20.000 protestants; il y a surtout les Tchèques et les Moraves, les plus actifs et les plus remuants des Slaves autrichiens. Enserrés et longtemps écrasés par les Allemands, ils

ont énergiquement relevé le drapeau de leur nationalité, ils en revendiquent ardemment les droits, ils défendent leur langue et leur littérature. Presque en totalité catholiques latins, puisqu'ils ne comptent que 220.000 protestants, ils sont ceux qui ont le plus de sympathie pour leurs frères orientaux. Est-il besoin de rappeler les manifestations tumultueuses qui se produisirent en Bohême contre l'annexion de la Bosnie? Le groupe tchèque s'élève à 7.237.000.

Moins nombreux sont les Polonais de Galicie. L'on sait que, des trois tronçons de cette nation infortunée, celui qui a été incorporé à l'empire d'Autriche est le plus libre et le plus heureux. La Pologne russe a cruellement souffert à la suite des grandes insurrections du siècle dernier, et la Pologne prussienne est toujours sous la menace d'une germanisation brutale.

La statistique accuse 19.200.000 Polonais, dont la moitié au moins se rattache à la Russie, et le reste se partage entre la Prusse et l'Autriche : 490.000 sont protestants; le reste est catholique.

Il faut enfin ajouter deux groupes moins importants, perdus comme des enclaves dans des pays germains ou germanisés : les Serbes ou Sorabes de Lusace : 157.000, dont 15.000 catholiques et le reste protestants, et les Kachoubes : 366.000, dont 343.000 catholiques et le reste protestants.

Tous ces chiffres donnent un total d'environ 150 millions de Slaves ayant conservé leur langue et le souvenir de leur origine, dont 103.740.000 orthodoxes, 3.234.000 raskolniks ou membres de sectes diverses, 4.004.000 uniates, 34.298.000 catholiques latins, 1.570.000 protestants, 1.175.000 musulmans.

Il faut remarquer, avec l'auteur de cette statistique, qu'elle est loin de représenter tous les éléments de la race. La Poméranie, la Lusace, les pays entre l'Oder et l'Elbe furent jadis des terres slaves; mais la conquête allemande détruisit d'abord leur indépendance politique, puis leur nationalité et leur langue, dont les dernières traces ont disparu au commencement du XIXe siècle. Disparues aussi les tribus slaves qui, au Sud de la péninsule balkanique, se sont fondues avec les Grecs et les Albanais, et celles du Haut-Danube, depuis les Carpathes orientales jusqu'au Tyrol et à Salzbourg.

L'on peut enfin, dans une certaine mesure, rattacher au slavisme les Roumains, eux aussi en très grande majorité orthodoxes. Si leur langue est latine, ils ont avec les Slaves des rapports de race, de religion et d'intérêts. Au nombre de 5 à 6 millions dans le royaume, on les trouve aussi dans la Tran-

sylvanie autrichienne, dans la Bessarabie russe et enfin dans la Turquie d'Europe, où leurs réclamations soulèvent les mêmes questions que celles des Serbes et des Bulgares.

II

Les données qui précèdent font voir immédiatement l'importance du monde slave. C'est le groupe ethnique européen de beaucoup le plus considérable. Par une destinée étrange, tout semble s'être acharné contre lui pour en retarder l'entrée sur la scène du monde. A peine la Russie s'ouvre-t-elle à la civilisation chrétienne qu'elle est ravagée, et pour des siècles, mise aux prises avec les Tatars; les Slaves des Balkans subissent le même sort de la part des Turcs, tandis que, de l'autre côté, leurs frères du Nord-Ouest sont dominés ou absorbés par les Allemands. Il faut attendre le XIXe siècle pour assister au terme de cette longue épreuve. La Russie, affranchie la première, rend la liberté aux « frères du Sud »; de ce côté, les chaînes sont rompues, le danger conjuré; mais il n'en est pas de même du côté allemand. Pourtant, la germanisation se heurte à d'énergiques résistances : témoin les Tchèques, auxquels on peut joindre les Croates; chez eux aussi s'est produit un puissant mouvement de renaissance nationale, auquel s'est attaché le nom du grand évêque de Diakovo, Mgr Strossmayer; et l'une des formes où il s'est manifesté le plus ardemment a été la lutte en faveur de la liturgie *glagolitique*, c'est-à-dire de la liturgie latine traduite en slavon; ce privilège, tantôt réprouvé, tantôt toléré par Rome, est en ce moment vivement défendu par les Croates, malgré certaines résistances ecclésiastiques et l'hostilité des gouvernements autrichien et hongrois, redoutant toujours des tendances séparatistes.

Ce qui fait la faiblesse des Slaves en face des Allemands, ce sont leurs rivalités et leurs divisions politiques et religieuses. En Autriche-Hongrie, les différents pays slaves, habilement distribués entre les deux parties de la monarchie et de plus divisés entre eux, subissent nécessairement la prépondérance de l'élément allemand et de l'élément magyar. Dans les Balkans, la politique allemande sait admirablement utiliser les ambitions, les jalousies, les susceptibilités des petits Etats pour les tourner les uns contre les autres, ou les détacher de la Russie, bienfaitrice et protectrice qui n'est pas sans exciter quelque ombrage.

Vers le Nord, la meilleure défense contre la poussée alle-

mande serait le rapprochement des Russes et des Polonais. C'est une grosse affaire : les défiances réciproques, les cruels souvenirs, héritages de longs siècles d'inimitiés, où la Russie faillit périr par la Pologne avant de la détruire elle-même, sont loin d'être éteints. Et cependant, l'intérêt même de la Pologne n'est pas qu'elle soit séparée de la Russie ; livrée à elle-même, aurait-elle assez de force pour résister à la poussée allemande, et des débouchés suffisants pour son activité ? Nombreux sont les Polonais répandus dans tout l'empire russe, et leur position est généralement aisée et honorable. Les gens du peuple, d'ailleurs, n'ont pas d'aversion réciproque, et les ouvriers polonais font bon ménage avec les Russes. Il semble que çà et là on aperçoive des symptômes d'une attitude moins hostile. Le jour où l'on pourra constater un rapprochement entre la Pologne et la Russie sera une date mémorable pour le monde européen tout entier.

Mais ce n'est pas seulement en face du germanisme qu'il faut envisager le rôle du slavisme. Il s'affirme d'un autre côté, sur un autre terrain, comme le rival de l'hellénisme. Jusqu'au XIXe siècle, grâce aux souvenirs et au prestige du passé, grâce aussi aux intrigues, à l'or et aux ordres du Turc, les Grecs avaient une suprématie incontestée dans le monde orthodoxe. Maîtres de tous les grands sièges patriarcaux, au mépris des droits et des intérêts des indigènes, représentants civils de toutes les nationalités chrétiennes orthodoxes de l'empire turc, jouissant d'énormes revenus et d'une influence universellement reconnue, ils pouvaient mettre toutes les forces de l'Orient orthodoxe au service de la « grande idée panhellénique ». Les temps sont changés, on l'a vu ; à mesure qu'ils s'affranchissent du joug turc, les chrétiens revendiquent leur autonomie ecclésiastique. Les quelques centaines de mille Grecs répandus en Turquie mènent vainement une lutte désespérée contre les Bulgares, les Serbes et les Roumains ; l'immense supériorité numérique des Slaves et leur développement intellectuel et social doivent refouler de plus en plus la minorité hellénique. Aidé de l'énorme influence de la Russie, le slavisme fait même sentir son action jusqu'en Asie ; les Grecs n'ont plus la paisible jouissance des sièges orientaux ; depuis quelque temps déjà ils étaient battus à Antioche et, en ce moment, ce sont les chrétiens syriens de Palestine qui protestent contre une tyrannie séculaire et réclament une part effective dans la direction de leurs propres affaires. Là non plus, le slavisme n'a pas dit son dernier mot.

Doit-on se réjouir de ce réveil et de ce progrès des Slaves ?

Certainement leur patriotisme est moins égoïste que celui des Allemands, et leur foi infiniment plus sincère que celle des Grecs. S'il faut en croire les slavophiles, ils ne sont pas destinés à faire peser sur l'Europe le joug d'une domination matérielle ; providentiellement gardé à l'écart de la civilisation européenne brillante, mais extérieure, gâtée par le luxe, pénétrée de rationalisme et de matérialisme, le monde slave aurait conservé plus purs les souvenirs des anciennes traditions, les principes du christianisme, la loi de l'amour et de la liberté ; à lui de régénérer le vieux monde, de lui rendre le secret de la vraie vie spirituelle et morale, de l'illuminer, suivant l'expression de Khomiakof, « des rayons de l'amour, de la sainteté et de la paix ».

Tout n'est pas exagération poétique dans ces rêves. L'âme slave est peut-être la plus sensible aux préoccupations morales. Croyants et incroyants se préoccupent également du pourquoi de la vie et en recherchent avidement l'éternelle signification. Les vertus évangéliques, la charité en particulier, trouvent un meilleur terrain dans ces âmes que chez les hommes d'affaire, ou de plaisir de l'Occident. On ne saurait donc rester indifférent aux échos de ce monde qui nous semble si loin parce qu'il nous est trop peu connu.

D'ailleurs, qu'on le veuille ou non, la conscience du monde slave s'éveille, l'idée de l'union fait son chemin, aussi bien sur le terrain religieux que sur le terrain social et politique. En même temps que l'on organise des congrès panslaves à Prague et à Moscou, les journaux suggèrent la confédération des Balkans, et les théologiens ont des revues et des assemblées pour préparer la réunion des Eglises. Il est intéressant de noter tous les faits qui se rapportent à cet ordre d'idées. Ainsi, le journal bulgare de Sofia, *Retchi*, vient de publier un article important où ces préoccupations apparaissent au premier rang. Nous en empruntons le résumé au *Glasnik*, revue officielle de l'Eglise serbe :

« Dans cet article — intitulé : *Le roi et le christianisme* — « on réfute les attaques de certaines feuilles contre le roi Ferdi- « nand et sa partialité à l'égard du catholicisme. Ferdinand, y « est-il dit, ne se préoccupe pas de la question de savoir quelle « foi est la meilleure, mais de la question, beaucoup plus « importante, de la réconciliation des Eglises, attendu que « l'impiété et les erreurs sociales ne cessent de croître. Le roi « bulgare, catholique, époux d'une luthérienne et souverain « d'un peuple orthodoxe, appelle les différentes églises chré- « tiennes à oublier leurs dissensions séculaires et à réunir

« toutes leurs forces pour lutter contre l'impiété qui se déploie « ouvertement.

« D'après cet article (écrit de Rome), à la récente entrevue « de Racconigi, l'on mit en avant aussi la question du rappro- « chement des Eglises.

« Depuis qu'en France s'est accomplie la séparation de « l'Eglise et de l'Etat, les relations entre le Vatican et la mo- « narchie italienne ont pris un tout autre caractère.

« Il est très possible que, dans un avenir très prochain, l'Ita- « lie occupe la place de la France comme protectrice de tous « les catholiques.

« La Russie travaille au rapprochement entre le Vatican et « la monarchie italienne.

« Telles sont les larges conceptions par lesquelles se dis- « tingue le roi Ferdinand, qui travaille à l'idée de la réconci- « liation des Eglises sans être un catholique partial.

« Mais il est un autre problème, échu pareillement au roi « Ferdinand et qui a plus de portée encore pour la Bulgarie et « pour tout le slavisme. C'est le rapprochement avec la Serbie, « comme le meilleur moyen d'arriver à former la ligue des « Balkans. D'après les affirmations de la feuille bulgare, on a « posé à Racconigi les bases sur lesquelles se formera cette « ligue, qui devra se placer sous la protection de la Russie, de « l'Italie et de l'Angleterre. »

Quel que soit l'intérêt des combinaisons politiques, elles cèdent encore le pas, quand il s'agit du monde slave, aux considérations morales. Le jour où le rêve des slavophiles, l'union des frères dans la foi et l'amour, se sera réalisé, ce jour-là, l'heure des Slaves aura sonné.

A. Gratieux.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et le Maroc. — Le rapport de M. Doumer sur les crédits supplémentaires du Maroc.* — Le rapport de M. Doumer sur les crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc a été distribué, le 22 mars, à la Chambre des députés. Ces crédits s'élèvent à 1.128.063 francs. Le rapporteur a fait le total des dépenses engagées par les opérations françaises au Maroc jusqu'au 31 décembre 1909. Ce total se décompose ainsi :

Ministère de la Guerre.....	58.000.000
Ministère de la Marine..... ...	15.500.000
Ministère des Affaires étrangères.....	168.000
Total.....	73.668.000

Ce chiffre englobe les dépenses faites sur la frontière algérienne et celles de la région de Casablanca.

Nos pertes, y compris celles des opérations récentes chez les Zaër, s'élèvent à 177 tués et 605 blessés.

Les effectifs au 15 mars sont les suivants :

Région de Casablanca.....	263 officiers	5.647 hommes.
Région d'Oudjda..... ..	112 —	3.711 —
Région du Haut-Guir.....	45 —	1.668 —
Ensemble...	420 officiers	11.026 hommes.

Une note de l'administration des Affaires étrangères résume de la façon suivante l'accord intervenu entre la France et le Maroc :

1° En ce qui concerne la Chaouïa, nous nous sommes inspirés de ce principe qu'il était impossible d'envisager le retrait des troupes françaises tant que l'ordre ne pourrait pas être assuré par les autorités indigènes. Après avoir établi dans ce pays un état de sécurité et de prospérité jusque-là inconnu, nous avons le droit d'exiger des garanties effectives contre le retour de l'anarchie que risquerait d'entraîner le départ de nos troupes.

Nous avons obtenu du Makhzen qu'il organiserait une force chérifienne constituée et instruite sous la direction de nos officiers dans des conditions analogues à celle de la police des ports. Cette force sera soldée sur les recettes de la province et au besoin sur les ressources générales du Trésor chérifien. En attendant qu'elle soit capable de remplir sa mission, c'est-à-dire d'assurer la sécurité des personnes et des biens comme celle des

transactions commerciales, nous laisserons dans l'intérieur nos postes et les troupes auxiliaires marocaines que nous avons formées.

2° Pour Casablanca même, ainsi qu'il a été dit à la Chambre, nous n'avons jamais cessé de considérer cette ville comme territoire marocain, et nous n'avons pas l'intention d'y exercer une occupation définitive. Nous en retirerons nos troupes lorsque nous aurons pu juger que l'organisation prévue pour la Chaouïa est en état d'y maintenir l'ordre d'une manière efficace, et lorsque toutes satisfactions nous auront été données par le Makhzen pour le remboursement de nos dépenses militaires.

3° En ce qui concerne la région frontière, nous avons fait admettre les principes dont la Chambre a reçu communication dans la séance du 23 novembre, à savoir :

Réalisation intégrale du régime résultant de l'ensemble de nos arrangements avec le gouvernement chérifien depuis neuf ans;

Nomination d'un haut commissaire chérifien, investi des pouvoirs nécessaires pour diriger, de concert avec le haut commissaire français, l'application des réformes administratives et le développement économique de la région;

Formation d'une police marocaine instruite et commandée par des cadres français, mise à la disposition des hauts commissaires et soldée sur les impôts de la province, destinée à assurer la mise en vigueur de la nouvelle organisation (les troupes françaises pourraient ainsi être réduites progressivement dans la mesure où cette police deviendrait capable de remplir la mission de sécurité que nous avons dû assumer jusqu'ici par nos propres moyens).

4° Des dispositions spéciales seront prises pour protéger les transactions dans la région du Haut-Guir, par un système d'escortes accompagnant les caravanes, et par l'établissement de relations officielles et régulières entre les autorités des régions limitrophes.

En ce qui concerne la question financière, la situation est la suivante :

Les envoyés chérifiens avaient fait connaître que les dettes exigibles du Makhzen s'élevaient à 80 millions de francs environ, indépendamment de la somme due à la France pour ses dépenses militaires et navales, qui représentent un minimum de 70 millions de francs.

Le chiffre de 80 millions paraît être, en fait, une évaluation beaucoup trop faible, et on prévoit déjà que le compte des dettes de cet ordre donnera un total de 90 millions.

On a donc envisagé l'émission d'un emprunt destiné au payement de cette dernière somme, emprunt à négocier avec la Banque d'Etat, et qui serait placé sur le marché français. Les gages comprennent : le solde disponible des douanes; les droits de portes et de marchés dits « mostafadet », dans les ports ouverts; la redevance de la ferme du tabac et du kif, dont le monopole sera prochainement adjugé; la portion de la taxe urbaine dans les ports qui revient au Makhzen ; les biens domaniaux.

L'ensemble de ces revenus sera surveillé par l'administration actuelle du contrôle des douanes, dont les pouvoirs seront fortifiés et étendus.

La somme due à la France lui sera versée par annuités calculées au taux du crédit de l'Etat français.

L'accord du 14 janvier avait mentionné simplement le principe de de cette entente; le texte détaillé des clauses vient d'être établi

d'après les notes échangées entre le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade chérifienne.

Le rapport de M. Doumer indique ensuite les premiers résultats obtenus par l'attitude énergique du gouvernement français.

Le sultan nomma un haut commissaire chérifien, avec pleins pouvoirs, pour participer à la mise en vigueur du régime défini par les arrangements relatifs à la région frontière. Il adressa de même aux autorités du Sud marocain des lettres désavouant toute connexité d'intérêts avec Ma el Aïnin, et prescrivant de réprimer la contrebande des armes. Il donna des instructions formelles pour l'application intégrale de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras qui autorise les acquisitions immobilières des étrangers. Il envoya les pouvoirs nécessaires à El Mokri pour la conclusion définitive de l'emprunt, conformément aux principes déjà admis. Il constitua une commission pour l'apurement des créances étrangères sur le Makhzen, d'après les propositions des légations. Il s'engagea enfin à renvoyer les instructeurs militaires turcs.

Nous pouvons ajouter, d'après les renseignements que nous avons recueillis, que, lorsque les instructeurs turcs se sont présentés au Makhzen, il y a quinze jours, on les a priés de se retirer.

Allemagne. — *La Constitution d'Alsace-Lorraine.* — La discussion au Reichstag allemand d'une motion des socialistes concernant la réforme constitutionnelle de l'Alsace-Lorraine et l'introduction du suffrage universel pour la Diète du pays, a amené le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, à faire, le 14 mars, les importantes déclarations suivantes :

DÉCLARATIONS DE M. DE BETHMANN-HOLLWEG

Je suis très heureux, déclare le chancelier, que le débat au sujet de la Constitution d'Alsace-Lorraine ait été aussi approfondi et aussi vif.

Le Reichstag a prouvé par là combien il a à cœur de voir accorder aux pays d'Empire une Constitution qui, non seulement garantisse une bonne administration des affaires du pays, mais favorise en même temps la fusion de l'Alsace-Lorraine avec l'Empire et l'affermissement de l'idée impériale.

Que MM. les députés d'Alsace-Lorraine qui ont pris la parole jusqu'à présent me permettent de dire que la façon dont ils ont traité la question, la chaleur avec laquelle ils ont exprimé leur amour pour leur petite patrie ne peuvent que favoriser la solution de la question. (*Bravos.*)

M. Vonderscheer ne s'attend certainement pas à ce que je réponde en détail aux plaintes qu'il a formulées au sujet de l'administration d'Alsace-Lorraine, ni que je le suive pas à pas dans les considérations sur les rapports entre les divers partis politiques. Et si à la fin de son discours il a employé des expressions qui atteignent les fonctionnaires d'Alsace-Lorraine, je veux croire qu'il n'a pas voulu adresser à ces fonctionnaires le reproche d'user de procédés déloyaux.

Dans mon discours du 13 décembre, j'ai déjà exprimé l'opinion qu'une plus grande extension de l'indépendance politique de l'Alsace-Lorraine était la voie qui nous était nettement tracée. Cette voie fut déjà indiquée par les législations de 1873, 1874, 1877 et 1879.

Avec tous les orateurs que nous avons entendus jusqu'à présent, je déplore que depuis trente ans on soit resté stationnaire, et je ne crois pas que cela ait été pour le bien du pays.

J'ai dit dans ce discours que, dans l'intérêt de l'Empire, il ne serait pas possible d'accorder une plus grande indépendance aux pays d'Empire que contre des garanties que seuls les Alsaciens pouvaient donner. Ainsi que l'a fort bien rappelé M. Vonderscheer, ce mot de « garanties » est l'objet des critiques les plus diverses. La signification donnée par le député Vonderscheer à mes déclarations d'alors est exacte.

Je n'attache aucune importance à ce qu'on est convenu d'appeler le *Hurra Patriotismus*.

Comme M. Vonderscheer l'a défini, j'entends par « garanties nécessaires » le loyalisme et la fidélité à l'Etat. Ce sont là des sentiments que nous sommes en droit d'exiger de tous les sujets de l'Empire.

Du moment que je vois, dans l'octroi à l'Alsace-Lorraine d'une plus grande indépendance, le moyen d'amener sa fusion avec l'Empire, je n'irai pas faire de cette fusion la condition à laquelle précisément cette indépendance serait accordée.

Mais si, au contraire, ainsi que M. Grégoire l'a donné à entendre et que M. Hicher l'a très clairement exposé, on cherche à entretenir dans les populations des pays d'empire des sentiments antiallemands, il sera évident pour tout le monde que ce n'est pas le moyen de faciliter l'octroi d'une plus grande indépendance à l'Alsace-Lorraine. (*Approbations.*)

Dans les milieux loyalistes de la population, on sait bien que de pareilles manifestations retardent toujours davantage, que ce soit volontairement ou non, l'avènement d'un progrès qui est désiré par le pays et par le gouvernement de l'Alsace-Lorraine et aussi par le gouvernement que je représente. Mais je partage également l'avis émis par les précédents orateurs lorsqu'ils ont dit qu'il ne fallait pas accorder une importance exagérée à certains faits isolés.

Et alors même que ces faits ont été mis en évidence par des discours prononcés à la Délégation d'Alsace-Lorraine, ces manifestations et d'autres incidents n'ont pas, à mes yeux, une importance telle qu'ils puissent influer sur le sort d'un pays et de toute une population dont les vrais sentiments ne se reflètent pas dans ces manifestations isolées.

J'ai donc fait élaborer un projet de loi relatif aux modifications qu'il serait possible d'apporter à la Constitution d'Alsace-Lorraine. Ce projet de loi est terminé. (Les socialistes crient : « Ce sera intéressant ! »)

Je ne sais ce que vous voulez-dire : vous ne le connaissez pas.

Ce projet de loi, je le répète, est terminé. Mais naturellement je ne vous le communiquerai dans ses détails que lorsqu'il aura passé par le Conseil fédéral, car je ne pourrai vous donner connaissance d'une affaire si importante non seulement pour l'existence de l'Alsace-Lorraine, mais encore pour celle de l'Empire, que lorsque je serai assuré de l'assentiment des Etats confédérés.

Ces déclarations de M. de Bethmann-Hollweg ont été, comme on peut le penser, très commentées en Allemagne, en France et en Alsace-Lorraine. Voici, à ce propos, les réflexions que M. Henri Albert exposait dans le *Journal des Débats* du 16 mars, et qui nous semblent aussi judicieuses qu'instructives.

Dans les milieux informés des choses d'Alsace-Lorraine, on ne partage pas l'étonnement qui s'est emparé du Reichstag à la suite des déclara-

tions de M. de Bethmann-Hollweg. Qu'a dit, en effet, le chancelier? Que le projet de réforme constitutionnelle, élaboré par les bureaux de Berlin, est enfin prêt, qu'il va prochainement être soumis à l'approbation du Conseil fédéral, pour être ensuite présenté au Reichstag.

Or, ce projet, l'année dernière déjà, M. de Bülow en avait parlé. L'ancien chancelier, dans une déclaration faite au Parlement, disait qu'on se heurtait à certaines difficultés législatives, mais qu'on espérait pouvoir les aplanir. A Strasbourg, par deux fois, le statthalter avait annoncé que les revendications des Alsaciens-Lorrains obtiendraient une satisfaction partielle et recommandé de ne pas se cramponner au principe du « tout ou rien ».

Au mois de décembre encore, lors de son premier discours, M. de Bethmann-Hollweg faisait une allusion discrète à la réforme dont il annonce aujourd'hui la mise au point.

Mais de quel projet s'agit-il? Incontestablement du fameux « projet Mandel » dont les éléments ont été fournis à la chancellerie, voici près de deux ans, par l'office de l'Intérieur du ministère impérial de Strasbourg. M. Mandel, sous-secrétaire d'Etat, assistait du reste à la séance de lundi.

Tout le monde, lorsque son projet fut connu dans ses grandes lignes, le déclara absolument inacceptable, parce qu'il constituait une véritable aggravation de la situation actuelle. Sans doute, pour le rendre acceptable par les Etats confédérés, il a été considérablement modifié Mais sa disposition la plus vexatoire n'a certainement pas disparu : il maintient le Conseil fédéral comme principal facteur législatif pour l'Alsace-Lorraine.

Il ne saurait donc être question d'une assimilation de la Terre d'Empire aux Etats confédérés, et ce n'est nullement l'autonomie que la loi constitutionnelle annoncée par le chancelier donnera à l'Alsace-Lorraine. Si la Délégation obtient les pouvoirs d'une véritable Diète, il faut renoncer à l'idée de voir tout autre corps constitué, le Conseil d'Etat, par exemple, faire fonction de Chambre Haute. Cet emploi continuera à être tenu par le Conseil fédéral de Berlin. De suffrage universel, il ne saurait pas non plus être question.

Pour la chancellerie impériale, la grosse difficulté à vaincre, c'était la représentation effective de l'Alsace-Lorraine au Conseil fédéral. Actuellement, le pays n'a qu'un seul délégué à la haute assemblée souveraine et ce délégué n'a que voix consultative. Le nouveau projet doit lui assurer trois voix délibératives. Or, il est à craindre que ces trois voix, en venant s'ajouter aux dix-sept voix dont dispose la Prusse (sur un total de cinquante-huit délégués), n'augmentent simplement l'influence de cette puissance dans le sein du Conseil fédéral. Ce serait le cas si l'on maintenait à la tête de l'administration impériale d'Alsace-Lorraine un statthalter, simple représentant de l'empereur, qui est, de fait, le roi de Prusse. Les Etats du Sud ne pouvaient tolérer une pareille diminution de leurs prérogatives.

Dans les bureaux de la chancellerie impériale, on a donc décidé, d'après les informations de Berlin, la création d'un gouverneur à vie, statthalter ou prince souverain, qui, lui, « instruirait » ses délégués au Conseil fédéral, indépendamment de la Prusse. Avant de prendre cette décision on a dû négocier avec les Etats confédérés qui ont donné leur assentiment. C'est du moins ce qui semble ressortir des déclarations du chancelier. Après la disparition du principal obstacle, la réforme constitutionnelle était d'une élaboration facile. Reste à savoir quel compte on y a tenu des aspirations alsaciennes vers une plus grande liberté. — H. A.

— *L'affaire Mannesmann au Reichstag allemand. Déclarations du chancelier M. de Bethmann-Hollweg.* — Le 16 mars, le Reichstag allemand a voté, en deuxième lecture, le budget de la chancellerie de l'Empire. Les nationaux-libéraux ont saisi l'occasion de cette discussion pour placer un nouveau plaidoyer en faveur des frères Mannesmann. M. de Bethmann-Hollweg a répondu avec autant de vigueur que de précision, comme l'avait d'ailleurs fait, le 9 mars, à la commission du budget, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. de Schoen [1]. Il a ruiné la thèse Mannesmann et prouvé l'impossibilité morale pour la diplomatie impériale, quel que fût son directeur, de soutenir des prétentions incontestablement contraires à des engagements solennels portant la signature de l'Allemagne. Voici le texte des déclarations du chancelier allemand :

DÉCLARATIONS DE M. DE BETHMANN-HOLLWEG

Après qu'un grand nombre d'orateurs de cette Chambre ont discuté à loisir l'affaire Mannesmann, je me vois obligé d'ajouter, moi aussi, quelques mots. Je ne l'eusse pas fait de ma propre initiative, puisque l'affaire a été discutée à fond à la commission du budget; je ne crois pas, en effet, que des débats si étendus au Reichstag soient de nature à favoriser le but et à réaliser les désirs que le président de la commission a résumés.

Je puis d'autant plus facilement défendre la politique suivie par nous dans l'affaire Mannesmann, je puis la considérer avec d'autant plus d'impartialité que les lignes fondamentales de cette politique étaient déjà établies depuis longtemps lorsque j'ai pris le pouvoir. Pour moi, le fait décisif dans toute l'affaire, c'est la résolution du corps diplomatique du 20 août 1908. Par cette décision, les puissances se sont mises d'accord sur un point : la loi des mines, au sens de l'article 112 de l'Acte d'Algésiras, ne pourra être considérée comme une loi que lorsque le Makhzen en aura donné connaissance aux puissances avant sa publication, de façon qu'elles puissent s'assurer que cette loi correspond à cet article 112.

La loi du 7 octobre 1908 ne correspond pas à cette exigence, ceci n'est pas douteux. Si l'Allemagne reconnaît cette loi du 7 octobre comme valable et comme justifiant les concessions Mannesmann, elle se met en contradiction formelle avec les décisions du corps diplomatique du 20 août 1908 et elle doit déclarer que ces décisions ne l'engagent plus.

Messieurs, aucun fait, aucun droit, aucune raison politique ne nous autorisent à abandonner cet accord du 28 août.

On a cherché à justifier une pareille attitude en disant que la décision d'août n'est pas conforme à l'esprit de l'article 112. Même si c'était le cas — et je le conteste formellement, estimant que c'est de l'esprit même de l'article 112 que cette décision a jailli — mais même si c'était le cas, la décision d'août n'en est pas moins une décision des puissances prise à l'unanimité et provoquée par l'Allemagne et définissant l'attitude que les puissances doivent observer dans l'application de l'article 112 de l'Acte d'Algésiras.

Si nous nous en affranchissons, nous violerons, ni plus ni moins, ce

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars 1910, pp. 378, 379.

traité. Une pareille politique de violation de traités, je ne consentirais jamais à l'adopter.

La valeur économique des concessions Mannesmann, si haute qu'elle puisse être et si regrettable qu'il soit pour nous de ne pas les réaliser dans toute leur étendue, cette valeur, dis-je, n'est pas une question de vie ou de mort pour l'Allemagne ; voilà pourquoi rien ne pourra me décider à oublier la parole donnée par l'Allemagne le 20 août 1908. Toutes les autres considérations sont pour moi subordonnées à ce point de vue. Dans la limite que nous fixaient les traités et les conventions internationales, nous avons soutenu et nous soutiendrons encore dans l'avenir les intérêts économiques de MM. Mannesmann.

Le député Stresemann, hier, a critiqué la publication du Livre Blanc, parce qu'en exposant en public toute l'affaire, on n'a pas facilité notre intervention en faveur des Mannesmann dans les limites que je viens d'indiquer à l'instant. Mais après que les partisans enragés de Mannesmann, dans une campagne de presse menée avec beaucoup d'énergie, eurent représenté la réserve du ministère des Affaires étrangères comme inspirée par la peur de l'opinion publique, il ne nous restait plus qu'à prouver que le ministère des Affaires étrangères n'avait rien à cacher dans cette affaire.

— *La réforme électorale en Prusse.* — Le Landtag de Prusse a voté, en troisième lecture, par 228 voix contre 168, le projet de réforme électorale avec des modifications insignifiantes conformes aux décisions prises pendant la discussion en seconde lecture. La minorité comprend : cinq conservateurs ; les conservateurs indépendants, sauf deux ; les nationaux libéraux ; le parti progressiste démocrate ; les Polonais et les socialistes.

Angleterre. — *Les propositions du gouvernement concernant le veto des lords.* — Le 21 mars, à la Chambre des communes, le Premier Anglais, M. Asquith, a déposé sur le bureau de la Chambre le texte des ordres du jour du gouvernement relatifs au *veto* des lords. Ce document porte comme titre : « Relations entre les deux Chambres et durée du Parlement ». En voici la teneur exacte d'après un communiqué officiel :

I. — Il est expédient que la loi enlève à la Chambre des lords le pouvoir de rejeter ou d'amender un bill financier, mais cette limitation légale de pouvoir ne doit pas entraîner une diminution des droits et privilèges des Communes actuellement en vigueur.

Le président appréciera si un bill sera financier suivant la règle suivante que stipule l'ordre du jour : Sera financier tout bill qui ne renfermera que des articles ayant trait à tous les sujets ou à l'un des sujets suivants :

1° Imposition, abrogation, rémission, modification, règlement des taxes et impôts ;

2° Charges provenant des fonds consolidés ou de décisions du Parlement pour fourniture de fonds ;

3° Crédits ;

4° Affectation, contrôle, répartition de l'argent de l'Etat ;

5° Emission ou garantie de tout emprunt, remboursement d'emprunts ;

6° Tout ce qui se rapporte à l'un quelconque ou à la totalité de ces objets.

II. — Il est expédient que la loi limite les pouvoirs de la Chambre des lords en ce qui concerne les bills autres que les bills financiers, de manière que tout bill de ce genre voté dans trois sessions successives par la Chambre des communes et qui, ayant été envoyé à la Chambre des lords un mois au moins avant la fin de chaque session, aura été rejeté par celle-ci à chacune de ces sessions, sera transformé en loi sans son consentement, sur la simple approbation royale, pourvu toutefois qu'une période de deux années au moins se soit écoulée entre la date du premier dépôt du bill aux Communes et la date de son troisième vote par les Communes.

Au regard de cet ordre du jour, un bill sera considéré comme rejeté lorsque la Chambre ne l'aura pas voté soit sans amendement, soit avec les amendements approuvés par les deux Chambres.

III. — Durée du Parlement. — Il est expédient de limiter à cinq années la durée du Parlement.

La Chambre a décidé de se réunir immédiatement en séance de commission pour discuter sur la communication du gouvernement.

— *Le vote des résolutions de lord Rosebery à la Chambre des lords.* — Le 23 mars, la Chambre des Lords a achevé la discussion des résolutions de lord Rosebery, relatives à la réforme de la Chambre haute. Les deux premières résolutions ont été adoptées à main levée. La première disait qu'il convient d'examiner « les meilleurs moyens « de réformer l'organisation actuelle de la Chambre des lords de façon « à constituer une seconde Chambre forte et efficace ». La seconde portait que « le seul moyen de constituer une telle Chambre est de « réformer et de réorganiser la Chambre haute ».

La troisième résolution, ainsi conçue : « La possession d'un titre « de pair ne donnera plus *ipso facto* le droit de siéger et de voter à « la Chambre des lords », a été adoptée par 175 voix contre 17. Les 17 pairs qui ont voté contre sont : les marquis Ailesbury et Hertford, les comtes Bathurst, Catheart, Halsbury, Lovelace, Galloway et Wemyss, et les barons Bagot. Byron, Crofton, Killanin, Leigh, Mowbray, Muneaster, North et Templemore.

Avant le vote, lord Crewe avait déclaré que « le gouvernement, « favorable à une Chambre haute et à une Chambre basse, pourvu « que la Chambre haute n'accroisse pas ses pouvoirs aux dépens de « la Chambre basse, ne s'oppose pas au vote des propositions de « lord Rosebery, car, pour lui, le point principal gît dans les rela- « tions des deux Chambres ».

Autriche-Hongrie. — *La dissolution de la Chambre hongroise. Scènes de violence à la Chambre.* — Le 22 mars, le comte Khuen Hedervary a donné lecture à la Chambre d'une lettre autographe de l'empereur-roi François-Joseph, prononçant la dissolution du Parlement. Cette lettre a provoqué des scènes de violence d'un caractère particulièrement regrettable. Des livres, des encriers ont été jetés à

la tête du comte Khuen, qui a été atteint au front. Le ministre de l'Agriculture, comte Serenyi, a été encore plus gravement blessé par un projectile lancé des bancs de l'opposition. La séance a dû être levée au milieu d'un tumulte indescriptible. Ces lamentables violences ont été justement condamnées par la presse et par l'opinion du royaume.

Bulgarie. — *Le voyage du roi des Bulgares à Constantinople.* — En quittant la Russie, le roi et la reine de Bulgarie se sont rendus à Constantinople où ils sont arrivés le 21 mars. Le Sultan les a reçus à la gare, entouré des ministres et des autorités, et les a conduits au palais de Dolma-Bagtché où des appartements leur avaient été réservés. Le lendemain, 22 mars, le Sultan a donné en l'honneur des souverains bulgares un dîner de gala auquel avaient été conviés l'héritier du trône de Turquie, le ministre de Bulgarie, tous les ambassadeurs et leurs femmes, le grand vizir, les ministres et les hauts dignitaires de la Cour. Aucun toast n'a été prononcé à ce dîner, et le *Berliner Tageblatt* en donne l'explication suivante :

C'est la question de langues, dit le *Berliner Tageblatt*, qui a nécessité l'absence de toasts au dîner du palais de Dolma-Bagtché : le Sultan ne parle pas français et on dit qu'il s'est refusé avec raison à lire un texte français écrit en lettres turques; il aurait été forcé de porter un toast en turc. Le roi Ferdinand eût été obligé de répondre en bulgare.

A défaut de toasts, la note officielle suivante a été communiquée à la presse, le soir du dîner, après entente entre les gouvernements turc et bulgare :

La visite que le roi Ferdinand a faite à S. M. I. le Sultan, ne pouvait avoir que les meilleures conséquences au point de vue du resserrement des relations entre l'empire ottoman et le royaume de Bulgarie.

Les entrevues des souverains, les relations directes entre les hommes d'Etat des deux pays dans une atmosphère franchement accueillante ont produit d'excellents résultats. Elles ont, en outre, eu pour effet de bien marquer dans la pensée des interlocuteurs qu'une politique de concorde et d'amitié entre les deux pays est d'autant plus féconde en résultats heureux que la logique même de leur situation géographique la rend nécessaire.

Les hommes d'Etat ottomans et bulgares ont naturellement profité de cet agréable concours de circonstances pour examiner certaines questions se rattachant aux intérêts respectifs des deux pays, principalement à leurs intérêts économiques.

Dans un autre ordre d'idées, il a été constaté que les deux Etats, loin de poursuivre une politique agressive, sont sincèrement pénétrés des avantages que leur assurent des rapports amicaux de bon voisinage.

Le 23 mars, le roi et la reine de Bulgarie ont assisté à une grande revue militaire, et le soir ils ont dîné à la légation de Bulgarie. Leur séjour oficiel a pris fin à ce moment ; mais ils sont restés à Constantinople à titre privé jusqu'au 28 mars.

Italie. — *La démission du ministère Sonnino.* — Le 21 mars, à la Consulta, au début de la séance, M. Sonnino a annoncé que le ministère était démissionnaire. Cette déclaration a produit une vive émotion dans la Chambre, et de nombreux députés de l'opposition ont vivement pris à partie le président du Conseil, lui reprochant d'avoir empêché, en démissionnant avant d'être mis en minorité par l'Assemblée, qu'un vote précis pût donner au Roi les indications suffisantes pour former un nouveau cabinet.

— *Le voyage du chancelier allemand à Rome.* — Le chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, vient de passer quelques jours à Rome, où il a été reçu par le roi et par le pape. Etant arrivé le jour même où s'ouvrait la crise ministérielle, il n'a pu, faute d'interlocuteurs autorisés, engager des conversations politiques très importantes. Cependant, dans sa revue hebdomadaire, qui reproduit le point de vue gouvernemental sur les principaux faits politiques actuels, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclare que M. de Bethmann-Hollweg est très satisfait de son séjour à Rome.

Nous remplissons un agréable devoir, continue l'organe de la chancellerie, en exprimant ici nos remerciements pour la cordiale hospitalité que le chancelier a reçue dans la capitale italienne, et aussi pour l'amical accueil dont il a été l'objet au Vatican.

Au cours de son voyage, le chancelier a eu l'impression que l'idée fondamentale de la Triple-Alliance avait jeté en Italie des racines aussi profondes qu'en Allemagne et qu'en Autriche; c'est là un fait qui s'est vérifié aux moments importants de l'évolution politique de l'Europe, et dont la valeur s'est affirmée particulièrement lorsque des contre-courants cherchaient à se dessiner. Il leur a fallu reculer alors devant l'attitude du peuple italien.

Les entretiens que le chancelier a eus à Rome ont de nouveau démontré la parfaite unité de vues des cabinets de la Triple-Alliance, particulièrement en ce qui touche le maintien du *statu quo* en Orient.

Russie. — *Le voyage du roi de Serbie à Saint-Pétersbourg.* — Après le roi de Bulgarie, le roi Pierre de Serbie a été reçu à Saint-Pétersbourg par le tsar le 21 mars. Deux documents officiels ont permis d'apprécier l'importance de cette visite. Ce sont d'abord les toasts échangés au dîner de gala du 22 mars, et dont voici le texte :

TOAST DU TSAR.

C'est avec plaisir que j'exprime à Votre Majesté mes sincères souhaits de bienvenue à l'occasion de son arrivée en Russie. Les liens étroits qui unissent nos deux peuples, de même race, se sont maintes fois fait jour au cours de la glorieuse histoire serbe. L'arrivée de Votre Majesté est une nouvelle confirmation de la solidité des rapports d'amitié qui existent entre la Russie et la Serbie. Ces rapports serviront sans nul doute à l'affermissement de la paix générale, au développement pacifique du royaume serbe parmi les autres Etats indépendants de la péninsule balkanique. Du fond de mon cœur, j'exprime les vœux les plus sincères pour le bonheur de votre

pays, pour sa paisible prospérité. Je bois à la santé de Votre Majesté, de l'héritier du trône serbe, le prince Alexandre, et de toute la famille royale.

TOAST DU ROI.

C'est du fondd du cœur que je remercie Votre Majesté pour la cordiale réception dont j'ai été l'objet sur le sol fraternel de la Russie. Cet accueil est une nouvelle et précieuse confirmation des sentiments d'étroite cordialité qui unissent nos deux pays et de cette sincère et solide amitié dont le souvenir se retrouve en des pages si nombreuses de l'histoire de mon peuple.

Me conformant à de très anciennes traditions serbes, j'ai voulu visiter tout d'abord notre parente slave, la Russie, dans la ferme conviction que j'en rapporterais le joyeux message que, au cours de notre développement dans la paix et l'indépendance parmi les autres Etats indépendants de la péninsule balkanique, il nous est permis d'avoir confiance en la puissante amitié de Votre Majesté et en la grande Russie.

Les paroles inoubliables par lesquelles Votre Majesté a exprimé ses vœux en faveur du développement et de la prospérité de la Serbie trouvent un joyeux écho dans tous les cœurs serbes.

Exprimant à mon tour mes vœux les plus sincères et les plus cordiaux, je lève mon verre à la santé de Votre Majesté, ainsi qu'à celles de Leurs Majestés les impératrices Alexandra Feodorowna et Maria Feodorowna, à la santé du tsarévitch, à celle de toute la famille impériale et à la gloire de la grande Russie.

Le second document est la note officieuse suivante qui a été communiquée aux journaux russes :

L'accueil fait en Russie au roi de Serbie témoigne de la solidité des rapports traditionnels entre les deux Etats si proches par la foi et l'origine de leurs peuples, ainsi que par leurs souvenirs historiques communs.

Au cours des entrevues des ministres des Affaires étrangères russe et serbe, diverses questions intéressant les deux gouvernements ont été examinées, et il a été établi que, des deux côtés, on attribue une importance essentielle au maintien de la paix et de l'ordre dans les Balkans.

Dans la pensée du gouvernement serbe, le développement pacifique et libre de la Serbie indépendante parmi les autres Etats balkaniques trouvera un précieux appui dans le raffermissement des bons rapports avec la Turquie.

Le gouvernement serbe emploie en même temps tous ses efforts pour maintenir avec la Bulgarie et avec ses autres voisins des rapports analogues.

Le gouvernement russe, sympathisant sincèrement avec les efforts de la Serbie, lui accordera, comme par le passé, son appui moral actif dans cette voie.

Ainsi, l'arrivée du roi Pierre à Pétersbourg aura apporté à la situation politique générale un nouvel élément de paix et de concorde.

— *Le nouveau président de la Douma.* — M. Khomiakof, président de la Douma d'Empire, ayant cru devoir donner sa démission à la suite d'incidents parlementaires, M. Goutchkof, chef du parti octobriste, a été élu président par 221 voix contre 68. M. Goutchkof est un orateur de premier ordre, un homme actif et intelligent. Il se fit

surtout connaître au premier congrès des zemstvos tenu à Moscou il y a deux ans. Il s'était d'abord rangé dans le parti des constitutionnels démocrates, mais il en est sorti pour fonder, avec le comte Heyden et M. Stakhovitch, le parti octobriste, c'est-à-dire celui qui accepte pour programme le manifeste du tsar du 30 octobre 1905. C'est donc un libéral très modéré.

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — *Inauguration d'une nouvelle ligne de chemin de fer.* — Le 17 mars, le résident général, accompagné de sa famille, des membres de son cabinet et d'environ 40 membres de la Conférence consultative, a inauguré la ligne de Sbeitla à Henchir-Souatin qui raccordera les chemins de fer de Bône-Guelma et Sfax-Gafsa. La nouvelle ligne, dont le terminus est à 336 kilomètres de Sousse et à environ 530 de Tunis, établira des relations directes entre Tunis et les mines de phosphates de Métlaoui et de Redeyeff dont une partie des produits doit être embarquée à Sousse. Ce sera la route obligée des touristes qui visitent les régions des oasis et des chotts ; elle stimulera la production de l'alfa sur les hauts plateaux ; elle sera surtout un outil puissant permettant de rendre à ces contrées populeuses, aujourd'hui pauvres et désertes, une partie de leur antique splendeur.

Abyssinie. — *Une révolution de palais à Addis-Ababa.* — Une révolution de palais vient d'avoir lieu à Addis-Ababa. L'impératrice Taïtou qui dirigeait la politique éthiopienne depuis que sa maladie avait mis le Négus dans l'impossibilité de s'occuper des affaires de l'Etat a été déposée et mise en demeure de quitter la résidence impériale. Ses derniers actes auraient été annulés et ses créatures remplacées par les anciens chefs dépossédés.

Tous les chefs du Choâ ont prêté serment de fidélité au nouveau négus Lidj Jeassu, successeur de Ménélik, qui est à toute extrémité.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La Convention douanière franco-américaine.* — La guerre de tarifs, un moment menaçante entre la France et les Etats-Unis, a pu être heureusement évitée. Un accord est intervenu entre les deux gouvernements, d'après lequel le bénéfice du tarif minimum américain a été accordé aux produits français et algériens et à ceux des colonies françaises. De notre côté, nous concédons les tarifs de douane les plus réduits, à l'entrée en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises, à un certain nombre de produits et marchandises originaires des Etats-Unis d'Amérique et de l'île de Porto-Rico. En même temps nous maintenons, à l'entrée en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises, à dater du 1er avril 1910, l'application des droits du tarif général en vigueur antérieurement à cette date, à certains autres produits et marchandises originaires des Etats-Unis d'Amérique et de l'île de Porto-Rico. Les concessions accordées pourront être retirées, en tout ou en partie, par décret qui sera exécutoire trois mois après sa publication, dans le cas où les produits et marchandises originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises seraient assujettis à l'entrée aux Etats-Unis ou dans l'île de Porto-Rico à des droits supérieurs au tarif douanier actuellement en vigueur ou à un traitement douanier quelconque moins favorable que celui appliqué aux produits ou marchandises originaires de tout autre pays étranger.

Cet arrangement est soumis à la ratification du Parlement français.

Italie. — *Le commerce en* 1909. — D'après les chiffres *provisoires* de la statistique officielle mensuelle, susceptible de rectifications partielles, le mouvement commercial de l'Italie pendant l'année 1909, s'est élevé au total à 4.912.836.165 lires, non compris les métaux précieux, contre 4.642.537.866 lires, pendant l'année précédente. Il s'est donc produit une augmentation totale de 270.298.299 lires.

Si nous considérons à part les importations et les exportations, nous avons les différences suivantes :

	1908	1909	Différence
	—	—	—
	lire	lire	lire
Importations..	2.913.244.509	3.079.113.112	+ 165.838.603
Exportations..	1.729.263.357	1.833.723.053	+ 104.459.696
		Métaux précieux	
Importations..	28.052.400	18.000.800	— 10.051.000
Exportations..	21.012.200	54.067.700	+ 33.055.500

L'importation, malgré la crise qui s'est fait généralement sentir

en 1908 et 1909 dans presque toutes les industries principales, a continué à augmenter ; par contre, l'exportation n'a pas atteint les limites des années excessivement prospères de 1906 et 1907. Cependant, les augmentations qui se sont de nouveau produites pendant les deux derniers mois de l'année font espérer une reprise pendant l'exercice en cours.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le commerce en 1909.* — Les résultats provisoires du commerce de l'Algérie en 1909 ont été publiés par l'administration des douanes dans le dernier fascicule de son bulletin mensuel. Ils accusent pour le commerce général une valeur totale de marchandises atteignant 834 millions de francs, et pour le commerce spécial une autre valeur s'élevant à 780 millions. Ces chiffres, comparés à ceux des années 1908 et 1907, accusent une légère augmentation sur 1908 et une diminution, plus faible encore, sur 1907.

Les importations l'emportent de beaucoup sur les exportations : l'écart, cette année, s'élève à 121.520.000 francs :

Importations.....	450.822.000
Exportations.....	329.302.000

Les importations étrangères en Algérie ne représentent que 14,43 % des importations totales; les exportations de la colonie à l'étranger représentent, au contraire, 26,79 % de l'ensemble de ses exportations, par conséquent plus du quart :

Importations de l'étranger et des colonies françaises en Algérie.

Matières animales.....	9.839.000
Matières végétales.....	25.057.000
Matières minérales	13.210.000
Fabrications.....	16.933.000
Total.....	65.039.000

Exportations de l'Algérie à destination de l'étranger et des colonies françaises.

Matières animales.....	9.151.000
Matières végétales.....	38.737.000
Matières minérales.....	29.873.000
Fabrications	30.839.000
Total.....	88.150.000

Le Turc défend son bien. *Kikeriki* (Vienne).

En Prusse : La Réforme électorale!
Simplicissimus (Munich).

Le berger Paris (*La Hollande*) : « Je ne puis choisir. Je vous aime toutes autant, aussi aucune de vous n'aura la pomme. »
De Amsterdamner (Amsterdam).

La comète de Halley.

Guillaume II : « La fin du monde ! C'est impossible ! Je n'ai donné aucun ordre pour cela ! »
Pasquino (Turin).

Les « voix » de M. Asquith.
Punch (Londres).

Le Docteur Rosebery au Pair : « Ça ne va pas, mon ami ! Il faut vous faire une petite saignée. Cela fera de vous un tout autre homme ! »
Punch (Londres).

Le roi Georges : entre les parlementaires et la Ligue militaire. *Pasquino* (Turin).

La vieille Allemagne est vraiment bien protégée ! *Kladderadatsch* (Berlin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Pierre Mano, consul général de Grèce à Marseille ;
Quintana Alcosta, consul de la République Argentine à Bordeaux ;
Le Dr Joseph-Manuel-Albert Poncin, vice-consul de l'Equateur à Lyon ;
Gaston-Charles La Touche, agent consulaire d'Italie à Saint-Nazaire ;
Petrus-Joseph-Léopold Jammes, vice-consul de Russie à Cannes ;
Frédéric-Alexandre Bastin, vice-consul d'Allemagne à Roubaix ;
René Sautot, vice-consul de la République de Panama à Besançon ;
Georges-Albert Quénardel, consul d'Haïti à Reims.

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Beugnot est désig. pour la Mauritanie.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Rivot est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Missions. — M. Pellerin, *vétérin. en* 2e est chargé d'une mission en Ethiopie.

GENDARMERIE

Inde. — M. le *capit.* Renaud est désig. pour command. le détachement indigène des cipahis de l'Inde.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Menigor est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. le *colonel* Goullet ; les *capit.* Tiersonnier, David, Guépin, Puidupin, Valentin et Berger ; les *lieut.* Granier de Cassagnac, Carère, Elis et Tartanac sont désig. pour le Tonkin ;

M. le *lieut.* Colin est placé au 2e tonkinois ;

M. le *lieut.* Diesnis est affecté au 3e tonkinois.

Cochinchine. — MM. le *chef de bataill.* Couzineau ; les *capit.* Lion et Pujo ; les *lieut.* Paris, Bertrand, Truffer, Coulon, Gillier, Charnoz et Droin sont désig. pour la Cochinchine ;

M. le *capit.* Connen est placé au 11e rég.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Bock ; le *lieut.* Girard et le *sous-lieut.* Delalbre sont affectés au 4e sénégalais ;

M. le *capit.* Jung est désig. pour l'état-major particulier ;

MM. les *chefs de bataill.* Coquant et Séguin ; les *capit.* Bouffard, Claustre et Posth ; les *lieut.* Sujol, Odiaux, Clavel et Guinot sont affectés au 1er sénégalais ;

MM. le *colonel* Gallois ; le *chef de bataill.* Pichon ; les *capit.* Trouilh et Carnus ; les *lieut.* Hayez et Collignon sont placés au 2e sénégalais ;

M. le *capit.* Galland est désig. pour le bataill. de la Mauritanie ;

M. le *lieut.* Sicre est affecté au Dahomey ;

MM. les *capit.* Garnier et Gagnepain ; les *lieut.* Alessandri, Abric, Ferrand, Guilleminet, Carbou et Chapeau sont affectés à la Côte d'Ivoire ;

MM. le *capit.* Lamoureux et le *lieut.* Arnould sont placés au bataill. de Tombouctou ;

MM. les *capit.* Chibas-Lassalle et Blum ; les *lieut.* L'hôpital et Sainte-Lagüe sont affectés au bataill. de Zinder.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Saludo est placé au bataill. du Moyen-Congo ;

MM. le *chef de bataill.* Maillard ; le *capit.* Brochot et le *lieut.* L'Herrou sont désig. pour le bataill. du Tchad ;

MM. les *lieut.* Loisy, Peignot et Gillette sont affectés à l'Oubangui-Chari ;

MM. les *lieut.* Brice, Defert, Tiret, Collignon et Langlumé sont affectés au Gabon.

Madagascar. — MM. le *chef de bataill.* Sauvage ; les *capit.* Gignoux et Luciani ; les *lieut.* Dauche, Géraud, Dauvergne, Foulon et Cognon sont désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Pascal est désig. pour le bataill. du Pacifique.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Pelletier est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Addi est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lemasle et le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Corson sont désig. pour le Tonkin.

Inde. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Gallas est nommé chef du service de santé des Etablissements français de l'Inde ;

M. le *pharm. aide-major de* 1re *cl.* Micheli est désig. pour l'Inde.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Reboul est désig. pour la Mauritanie ;

M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Caillet est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Conan est nommé direct. du service de santé de la colonie ;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Bruas est désig. pour le Gabon.

Madagascar. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Bonain et Brochet ; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Le Corre et Lowitz ; les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Certain, Legrand et Lossouarn et le *pharmac.-maj. de* 2e *cl.* Michel sont désig. pour Madagascar.

Guadeloupe. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Sauzeau de Puyberneau est désig. pour la Guadeloupe.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Houillon est désig. pour le pénitencier de Saint-Laurent du Maroni.

Nouvelle-Calédonie. — MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Javelly et Vidal sont désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lazarre est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lamorlette est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Michel est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Sourges est désig. pour Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Sérès est nommé au command. du *Mousquet.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les Civilisations de l'Afrique du Nord : *Berbères. Arabes. Turcs.* par VICTOR PIQUET. Un vol. in-18 jésus, 400 pages, avec 4 cartes hors texte. Librairie Armand Colin. Paris.

La librairie Armand Colin, qui a déjà publié une excellente Géographie de l'Afrique du Nord, par Henri Lorin, publie aujourd'hui une Histoire de

la même région, due à M. Victor Piquet. Jusqu'ici, aucun ouvrage accessible au grand public ne renseignait les Français sur l'histoire de ces pays qui les intéressent à tant d'égards : Tunisie, Algérie, Maroc.

Aussi cette histoire, depuis la domination romaine jusqu'à l'occupation française, nous est-elle très mal connue. C'est cette lacune de nos connaissances que M. Piquet vient combler. Il montre en détail ce que sont les Berbères, race indigène, et les différences profondes qui les ont toujours séparés des Arabes et des Turcs, conquérants étrangers. Il établit que les frontières actuelles sont de date récente et ne correspondent à rien de réel ; il fait voir que ce peuple berbère — un, de la Tunisie au Maroc, — est capable de se civiliser et de s'assimiler.

C'est un livre dont ne peuvent se passer tous ceux qui veulent vraiment connaître l'Afrique du Nord.

Almanach de l'Armée, Guerre, Marine et Colonies. Un vol. in-8° de 183 pages. Fournier, éditeur, Paris.

« Réuni dans un petit livre facile à consulter, tout ce qu'il faut savoir de l'armée française et de sa marine », telle pourrait être la définition de l'*Almanach de l'Armée*.

Tout y est : organisation militaire de la France ; service militaire des Français ; manière de demander un sursis ; engagements volontaires ; rengagements ; avantages accordés aux engagés et rengagés, emplois civils, leur répartition par catégorie, manière de les demander et de les obtenir, emplois en dehors des administrations de l'Etat : comment on devient officier ; emplacements des troupes métropolitaines et coloniales, tarifs de soldes, primes, retraites, divers ; organisation maritime, composition de l'armée de mer, recrutement des officiers et des marins, noms et caractéristiques de tous les navires. Tout cela n'occupe pas deux cents pages de texte et nous n'avons pas mentionné un calendrier-agenda, établi par trimestres, où l'on peut ou bien prendre des notes ou bien compter les jours avant la libération.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Annuaire colonial pour 1910 (Maurice Ruzié, directeur). Un gros vol. in-8° de 1360 pages.

Almanach du Marsouin pour 1910, par Ned Noll. Un vol. in-8° de 240 pages. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

Une enquête à la Grande-Comore. Comment on trompe le gouvernement et le Parlement, par Francis Mury. Une broch. in-8° de 42 pages. Editions du *Courrier colonial*, Paris, 1910.

Nota sul commercio della colonia Eritrea, par G.-E. Boselli ; *I diritti del Giappone sulla Corea*, par V. Rossi-Tœsca ; 2 broch. in-8° de 22 et 27 pages. Biblioteca di Studi coloniali, Roma, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

La Ligue maritime (*mars* 1910). Nautès : Les ports de guerre américains.

La Quinzaine coloniale (25 *mars* 1910). Le régime douanier colonial, par Et. Flandin.

Revue pour les Français (25 *mars* 1910). Angel Marvaud : La situation politique en Espagne.

Le Mois colonial et maritime (*mars* 1910). René Moreux : Le suffrage universel en Prusse.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

ALSACE-LORRAINE

LES PRÉLUDES D'UNE LUTTE NATIONALE

Dans l'article que je consacrais l'an dernier aux événements politiques dont fut marquée en Alsace-Lorraine l'année 1908[1], je notais que le gouvernement impérial, inquiet de maints incidents et spécialement des manifestations de Noisseville, paraissait décidé à substituer à la tactique de douceur, inaugurée depuis quelques mois, une sévérité plus conforme à ses traditions : le statthalter, M. de Wedel, dans un banquet offert, le 15 novembre 1908, par le Conseil général de la Haute-Alsace, avait fait entendre un « avertissement sérieux », gros de menaces : autour de M. Zorn de Bulach, devenu principal ministre, les fonctionnaires pangermanistes, supportant mal la primauté d'un indigène, s'agitaient d'inquiétante façon. J'ajoutais qu'il était trop tard pour que des rigueurs pussent briser l'élan populaire ; les Alsaciens-Lorrains, en pleine période de renaissance intellectuelle, tout animés de leur succès récent dans le débat sur les langues[2], étaient résolus à ne pas céder.

Cette situation s'est singulièrement précisée au courant de 1909. La crise, en 1908, était proche ; elle est ouverte aujourd'hui. A l'ère sans éclat des « notables » avait succédé, vers 1900, une période un peu confuse, cependant féconde, de réveil national et d'organisation patiente. A son tour elle atteint son terme. Les hostilités de sentiments et de races s'accusent à nouveau, sur le territoire annexé, aussi violemment, sous forme d'ailleurs différente, qu'au temps de la Protestation ; les épées sont hors du fourreau, presque croisées déjà ; les rumeurs que nous entendons sont les premières d'une bataille, que les circonstances peut-être ajourneront encore, mais qui s'annonce inévitable, et qui sera rude.

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars 1909. *L'Alsace-Lorraine en* 1908.

[2] Ordonnance du 1er mai 1908 autorisant, par infraction à l'article 7 de la loi sur les associations, le libre usage du français dans les réunions publiques.

*
* *

C'est l'opinion des personnalités informées que la tension politique actuelle est, pour une part importante, le résultat de manœuvres savamment combinées dans certains milieux officiels. Assurément on pouvait prévoir que les difficultés iraient s'accentuant entre une administration sans souplesse et des administrés toujours plus conscients de leurs destinées et de leur force. Nul n'attendait pourtant une rupture aussi prompte les intrigues de M. Mandel ont hâté le cours de l'histoire.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Mandel dispose, par les bureaux, la police et la presse, de puissants moyens d'action. Il les a tournés méthodiquement contre son chef : M. de Bulach n'a pas, sous des dehors respectueux, de plus implacable adversaire.

Les motifs de M. Mandel ne sont pas sans doute tous désintéressés. Il est possible qu'il n'ait pas vu sans regret intime la place de M. de Kœller occupée par un indigène ; nous ne saurions oublier que la conclusion naturelle de la campagne menée par lui parut être, à plusieurs reprises, une modification prochaine du personnel gouvernemental, dont le point principal eût été le remplacement de M. de Bulach par son adroit rival. Mais M. Mandel est aussi très évidemment sincère. Sa conscience de fonctionnaire s'était émue, dès l'arrivée de M. de Wedel, des paroles de conciliation qui furent alors prononcées ; le drapeau tricolore arboré à Noisseville, l'avènement aux plus hautes fonctions d'un homme de culture française devaient accentuer ses craintes. Responsable plus qu'aucun autre de la germanisation du pays, sentant nettement la lourdeur de la tâche, il considère volontiers — il met, lorsqu'il décrète une mesure de rigueur, une coquetterie courtoise à l'affirmer à ses victimes — l'apaisement comme une duperie, les annexés comme des suspects et lui-même, suivant le mot de la *Frankfurter Zeitung*, comme un « Landvogt », chargé de dater une population de mutins. N'a-t-il pas dit un jour, à la Délégation, que l'Alsacien-Lorrain, « le plus jeune rejeton de l'Allemagne, devenu rétif « pour avoir passé trop d'années dans les pensions françaises, « ne pouvait être mené qu'à la corde[1] » ? Dans cette formule, une mentalité se révèle que partagent beaucoup d'immigrés : la « manière forte » leur paraît seule efficace ; la présence au ministère de M. de Bulach en est un désaveu permanent ; le

[1] Séance de la Délégation du 4 février 1909 (matin).

secrétaire d'Etat est ainsi le premier obstacle qu'ils croient nécessaire de briser.

M. Mandel a déployé, pour conduire cette entreprise, toutes les ressources d'un esprit fertile.

Il organisa d'abord l'indiscipline des fonctionnaires. On eut ce curieux spectacle d'un principal ministre systématiquement desservi par ses subordonnés, jamais assuré que ses instructions fussent suivies sans déformations étranges, contraint par des « erreurs » répétées à relire soigneusement les pièces soumises à sa signature, contrecarré sans cesse par les initiatives imprévues de subalternes trop zélés. M. de Bulach est d'heureux caractère, un peu lourd, et solide ; il ne sembla pas s'émouvoir.

La presse alors entra en ligne. Tous les journaux, « dont les « fils spéciaux aboutissent dans les bureaux ministériels », ceux-là mêmes qui, quelques mois plus tôt, attaquaient violemment la comtesse de Wedel, coupable de parler français, donnèrent ensemble de la voix; mais sur des tons différents : ils avaient reçu la mission de compromettre M. de Bulach à la fois auprès de ses compatriotes et de l'opinion allemande, de soulever contre lui, de part et d'autre du Rhin, une telle clameur qu'il fût acculé à la retraite. Le travail fut fait en conscience. C'est un rédacteur du *Lokal-Anzeiger*, de Berlin, qui sollicite une interview, retranche ici, modifie là, maquille les mots et les phrases, prête au secrétaire d'Etat cet avis que « les aspira- « tions alsaciennes se règlent sur les intérêts de l'étranger » ; d'où des protestations à la Délégation, un échange de paroles vives, de graves embarras pour M. de Bulach, obligé de préciser son programme et qui n'échappe pas sans dommage à ce péril[1]. C'est — autre face d'une même campagne — la polémique acharnée des feuilles pangermanistes, à Strasbourg ou à Metz, en Bavière, en Saxe ou en Prusse ; elles dénoncent, comme des atteintes à la sécurité de l'Empire, les moindres faits de la vie annexée : la création de la Lorraine sportive, les démarches pieuses du Souvenir français, des représentations théâtrales, les discours des députés à la Délégation sur la question des langues et, plus que tout, l'incapacité, la faiblesse, la trahison d'un gouvernement « où les Francillons dominent ». Bientôt, au mois de juin, quand les esprits, calcule-t-on, sont suffisamment échauffés, éclate l'affaire aujourd'hui fameuse « du chien « de chez Valentin » : M. Claus de Bulach, fils du secrétaire d'Etat, aurait affecté, dans ce restaurant à la mode, d'inter-

[1] Séances des 3 et 4 février 1909.

rompre une conversation française pour s'adresser en allemand à son chien ; M. Mandel, à qui l'interroge dans son cabinet, s'en porte garant ; des reporters en avisent, par longues dépêches, les journaux à grand tirage ; l'agence Wolff détaille et commente. La colère germanique aussitôt souffle en tempête : en Alsace-Lorraine, seule la *Strassburger Rundschau*, toujours à l'affût d'un scandale, se fait l'écho de ces fureurs ; mais la presse d'outre-Rhin, *Berliner Tageblatt*, *Lokal-Anzeiger*, *Taegliche Rundschau*, *Rheinisch-Westphælische Zeitung*, se déchaîne en menaces : un instant le fauteuil ministériel vacille [1]. Cependant M. de Bulach fait tête, saisit la justice. A ce coup le calme renaît : M. Mandel a tout ignoré ; l'agence Wolff s'avoue mystifiée ; les journaux s'excusent ; personne finalement n'est coupable, sinon deux scribes besogneux qui perdent leur place et la *Strassburger Rundschau* à qui le tribunal d'ailleurs ne ménage pas la clémence.

M. de Bulach ainsi avait échappé au complot. Ces excitations renouvelées n'en eurent pas moins d'assez importantes conséquences.

Le monde gouvernemental fut profondément troublé. M. de Wedel, qui, plus que son prédécesseur, exerce sur les affaires une influence personnelle, éprouva peut-être quelque irritation de ne pas voir accueilli, comme il l'attendait, ses avances pacificatrices, et ses sentiments conciliants semblèrent par instants en être modifiés. M. de Bulach lui-même, malgré sa carrure d'esprit, ne put se soustraire à une nervosité grandissante, dont les manifestations malheureuses aggravèrent encore une situation difficile ; très désireux de conserver son poste, ayant à cet égard beaucoup à craindre des rancunes immigrées, mal soutenu d'ailleurs par les indigènes, il administra par saccades, comme cédant aux menaces, acceptant souvent une politique où la brutalité avait plus de part que la diplomatie. Dès le mois

---

[1] Donnons, à titre d'exemple et pour faire comprendre la violence des attaques, une citation de la *Rheinisch-Westphælische Zeitung*, journal sérieux et influent d'Essen, organe des grands métallurgistes du bassin de la Rhur : « On parle français avec beaucoup plus d'impertinence à Strasbourg et à Metz depuis que s'exerce « l'influence du nouveau secrétaire d'Etat... M. de Bulach n'est pas un Allemand ; il « n'a pas de vie de famille allemande, pas d'intérieur allemand ; il ne serait pas capable d'élever ses enfants à l'allemande, même s'il le désirait... Le secrétaire « d'Etat est français ; il ne saurait donc avoir le sang-froid d'un Bismarck ou d'un « Clovis de Hohenlohe qui, lorsqu'ils parlaient français, ne compromettaient pas leur « réputation de bons citoyens allemands... Toute sa documentation est française ; il « lit les journaux strasbourgeois, qui paraissent dans les deux langues (??), dans « l'édition française... La façon dont il mène les affaires est française... En toutes « choses il apparaît comme le contraire d'un fonctionnaire allemand idéal. » (Traduction du *Messager d'Alsace-Lorraine*). Cet article, écrit par un immigré qui s'était documenté dans les milieux officieux, fut répandu à profusion dans tout le pays.

de janvier, il avait interdit une représentation française que patronnait la *Revue alsacienne* : le 4 février, à la Délégation, répondant à M. Ricklin, il affirmait violemment qu'il était « indispensable encore d'appliquer dans le pays des procédés « de contrainte » ; il autorisait l'administration des chemins de fer à refuser aux annexés tout train de plaisir vers Nancy où les attirait l'Exposition internationale ; il permettait à ses bureaux de poursuivre de cent vexations les organisateurs de la cérémonie de Wissembourg [1]. Fait plus grave, il laissait se développer et presque secondait l'agitation anti-alsacienne qui s'était rapidement produite dans certains milieux vieux-allemands.

La campagne de M. Mandel, celle, plus bruyante, des journaux pangermanistes, avaient eu, en effet, ce résultat essentiel d'éveiller parmi les chauvins allemands, si nombreux en Alsace-Lorraine dans le corps des fonctionnaires, une sourde et persistante inquiétude. Instruits par une expérience quotidienne du peu d'affection que la population leur porte, ils admirent aisément qu'une « conjuration nationaliste », un « assaut français » menaçaient l'œuvre de 1871 ; ils furent en même temps convaincus qu'ils ne pouvaient attendre d'un gouvernement si suspect aucune résistance sérieuse ; l'idée leur vint d'assurer eux-mêmes la défense du « Deutschtum » : « La faiblesse du « pouvoir, écrivait dans la *Tageszeitung* M. Fritz Bley, Strasbourgeois immigré, conduit à un effondrement complet « de notre influence dans le pays ; il faudra trouver des moyens, « plus appropriés et plus efficaces que ceux jusqu'à présent em- « ployés, pour faire de l'Alsace-Lorraine un rempart vivant con- « tre tout ce qui vient de France ; ce n'est pas pour nous infliger « cette honte que nos pères et nos frères ont versé leur sang « sur le sol lorrain ». Animé de pareilles colères, M. Gneisse, directeur du lycée de Colmar, prit l'initiative de lancer un appel contre la « francisation » de l'Alsace ; M. Ruhland, à sa suite, tenta de fonder une ligue qui rallierait ou susciterait les dévouements germaniques ; certains instituteurs, dans un Congrès pédagogique, se déclarèrent résolus à n'employer jamais que la langue allemande ; les autorités scolaires invitèrent leurs subordonnés (dont beaucoup s'y refusèrent) à signer une pétition contre l'enseignement du français ; M. Gneisse enfin, caricaturé par Hansi dans le *Nouvelliste* et l'*Express*, sollicita le procureur impérial d'engager des poursuites d'office contre le dessinateur et les rédacteurs responsables. M. de Bulach

[1] Dans le volume publié par lui : *Le Monument français de Wissembourg : Aux soldats français morts pour la patrie*, le Comité de l'œuvre a raconté, en les atténuant, quelques-uns de ces incidents.

aurait pu, d'un mot, contenir les volontés batailleuses; il ordonna bien au contraire, par une maladresse qu'il regretta vite, que la plainte de M. Gneisse fût suivie d'effet : le 14 juillet, date choisie par le tribunal de Colmar, Hansi et ses amis furent condamnés à de lourdes amendes[1]. Pour que le procès prît tout son sens, le président avait déclaré que ce jugement devait être « un premier avertissement ». Les immigrés chauvins cependant ne se montrèrent pas satisfaits ; ils réclamaient des mesures plus rigoureuses ; quelques-uns des meilleurs citoyens d'Alsace semblèrent un moment sous le coup d'une accusation de haute trahison : « Si les bleu-blanc-rouge, disait la « *Metzer Zeitung*, continuent leurs provocations, si notre gou- « vernement ne peut se résoudre à intervenir à temps, nous « devrons traiter un jour l'Alsace-Lorraine comme nous trai- « tons la Pologne. »

***

A l'offensive organisée par M. Mandel, et si vivement conduite par les éléments immigrés, les indigènes opposèrent une résistance, passive d'abord, et bientôt de plus en plus nette.

Ils avaient, au début, songé surtout à la bataille intellectuelle. La lutte entreprise, depuis de longs mois, pour la défense des traditions provinciales, fut poursuivie avec une ardeur égale et plus d'audace. A la Délégation M. Kubler rappela la motion soutenue par lui en 1908 : à nouveau, le 10 mars et le 6 juillet, les députés d'Alsace-Lorraine réclamèrent que l'enseignement du français devînt obligatoire dans les écoles primaires ; puis, sur l'affirmation du gouvernement que la question n'intéressait pas la masse de la population, ils proposèrent de subordonner la décision ministérielle, en chaque cas particulier, au vote des conseils municipaux : aussitôt à Strasbourg, Mulhouse, Schiltigheim, dans maintes petites villes, les initiatives indiquées furent prises. J'ai noté, l'an dernier, comment, par des fêtes commémoratives, des représentations théâtrales, des conférences, tout ce qui tient au passé est maintenu et glorifié ; je n'y reviendrai pas. Ajoutons simplement la création de sections nombreuses du Souvenir français et de la Lorraine sportive, où les jeunes Messins ont trouvé l'utile occasion de se mieux connaître et de s'unir.

---

[1] Les fonctionnaires immigrés poursuivaient surtout en M. Waltz (Hansi) l'auteur des *Vogesenbilder* et du *Hohkönigsburg*, où sont croquées, de façon si comique, quelques silhouettes de touristes allemands. L'amende prononcée contre lui fut de cinq cents marcs ; celle dont fut frappée la *Strassburger Rundschau*, coupable d'avoir, par un faux récit, compromis le secrétaire d'Etat lui-même, n'atteignit que deux cents marcs.

D'ailleurs, dans l'excitation croissante des esprits, des problèmes d'un autre ordre passèrent vite au premier plan : l'histoire politique, depuis plusieurs mois, nous offre des traits plus neufs et singulièrement importants. On pouvait, en 1908, signaler quelques symptômes de rapprochement entre indigènes; les élections municipales, à Colmar, Mulhouse et Metz, avaient paru marquer un désir sincère d'entente. L'évolution, sous les attaques pangermanistes, s'est accentuée rapidement; rapprochement aujourd'hui serait un mot trop faible; c'est alliance qu'il convient de dire.

Déjà, en 1896, M. Blumenthal et M. Preiss avaient eu l'idée de créer un grand « parti alsacien », ralliant tous les patriotes autour d'un programme national. L'heure, à cette date, n'était pas venue; l'Alsace n'avait pas encore pris pleine conscience de ses devoirs. Entre *Landespartei* catholique et *Volkspartei* anticléricale, parfois, lorsque était en jeu quelque grave question locale, il y eut marche parallèle; mais, le plus souvent, les deux partis se combattirent, et d'une ardeur telle que, pour triompher dans ces luttes intestines, certains chefs catholiques songeaient à faire appel au concours du *Centrum*, que M. Blumenthal acceptait l'appui des libéraux allemands[1].

Cette fâcheuse période est close : les frères ennemis ont enfin compris que leurs divisions ne servaient que leurs adversaires. Par l'entremise habile d'un négociant colmarien, les deux hommes, de caractère si peu semblable, mais de talent égal, dont dépendent sans doute les destinées prochaines de l'Alsace, M. l'abbé Wetterlé et M. Blumenthal, entrèrent en pourparlers; M. Preiss favorisa, de son autorité patiente, des négociations au demeurant peu malaisées; la trêve fut conclue, et bientôt le pacte d'union. « Après un long détour, écrivait « alors dans le *Nouvelliste* M. l'abbé Wetterlé, nous sommes « revenus, un peu meurtris les uns et les autres, à notre point « de départ... L'histoire de nos déboires politiques se confond « avec celle de nos conflits intimes; nos adversaires communs « ont profité de nos dissentiments pour paralyser tous les « efforts que nous faisions pour nous affranchir. Il est ainsi de « l'intérêt de tous de reformer une union qui n'eût jamais dû « cesser d'être avant que la devise : « l'Alsace-Lorraine aux Alsa- « ciens-Lorrains » eût trouvé sa complète réalisation; en nous « donnant la main par-dessus les barrières qui nous séparent, « il nous deviendra facile de tenir tête à toutes les oppositions « et de briser toutes les résistances. — Et voilà comment

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 octobre 1906, *Les élections de septembre en Alsace-Lorraine et l'Evolution des partis*; 1er avril 1907, *Les élections en Alsace-Lorraine.*

« M. Blumenthal, qui est resté démocrate, et nous autres, qui « n'avons rien sacrifié de notre *cléricalisme*, avons convenu « de ne plus nous entredéchirer, mais de chercher ensemble « un terrain d'action pour les questions qui nous rapprochent, « sauf à nous séparer quand le moment sera venu de poser à « nouveau les questions qui nous divisent. »

Un programme fut élaboré, dont la première expression publique fut donnée, je crois, dans une interview de M. l'abbé Wetterlé recueillie pour le *Temps* par M. René Henry, le 17 février 1910, mais dont les termes essentiels furent révélés sans retard ; on sut que, « sans rien abandonner de leurs « conceptions personnelles touchant les problèmes religieux « et sociaux », les chefs alsaciens avaient décidé de « sus- « pendre leurs querelles » sur ces sujets, pour l'instant secondaires, de consacrer toutes leurs forces aux revendications nationales, de « collaborer étroitement pour obtenir l'émau- « cipation politique du pays » ; même ils précisaient davantage et spécifiaient (les débats qui sont près de s'ouvrir sur la réforme constitutionnelle rendent cette remarque importante) que la forme républicaine assurerait seule satisfaction aux sentiments profonds des populations alsaciennes.

Restait, pour compléter l'œuvre, à gagner l'appui des Lorrains qui, volontiers défiants, puisant dans des traditions un peu différentes des motifs d'action séparée, avaient jusqu'alors voulu conserver leur pleine liberté d'allure. M. l'abbé Wetterlé adressa au groupe indépendant, à M. l'abbé Collin, les avances les plus pressantes ; il ajouta l'engagement que, à la Délégation, les intérêts de la minorité lorraine seraient désormais mieux respectés. Il eut la joie de voir ses sollicitations accueillies : M. l'abbé Collin, rompant doucement les derniers liens qui le rattachaient au Centrum [1], accepta la main qu'on lui tendait, promit, dans le *Lorrain*, de se consacrer à la politique d'entente. Au début d'octobre, le « Bloc indigène », en dépit du scepticisme dont beaucoup avaient salué les premières démarches de ses créateurs, paraissait solidement fondé.

*
* *

A la riposte alsacienne, contre-riposte allemande. Cette fois le ton s'accentue, car les immigrés s'exaspèrent. M. Wetterlé est dénoncé avec fureur ; les libéraux excommunient M. Blumenthal ; des fonctionnaires mêmes, jugés trop tièdes, sont

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.*, 1er janvier 1905, *Les partis au pays messin ;* 1er avril 1907, *Les élections en Alsace-Lorraine.*

suspectés : le statthalter est pris à partie ; la presse chauvine réclame le rappel du comte Zeppelin, préfet de Lorraine. Sous cette pression, le gouvernement adopte définitivement le système de la cravache ; il livre M. Wetterlé à la vengeance de ses ennemis. Lors du procès Hansi, le Reichstag étant réuni, le directeur du *Nouvelliste*, couvert par le privilège parlementaire, n'avait pas été compris dans les poursuites ; sur nouvelle plainte de M. Gneisse, le parquet reprend l'affaire, l'instruit durant les vacances. En juillet, le ministère avait officieusement recommandé d'éviter une peine corporelle ; en octobre, il se tait ; les juges, à l'avance, manifestaient leurs intentions hostiles[1] ; irrités encore par les plaidoiries cinglantes de M. Blumenthal et de M. Preiss, ils n'hésitent pas à dépasser les demandes du réquisitoire ; ils transforment « un procès dont « le champ était strictement limité en une grande action « politique, dirigée, non plus contre l'auteur d'une offense, « mais contre le représentant d'une doctrine » : le 13 octobre, M. l'abbé Wetterlé est frappé de deux mois de prison.

Le 17 a lieu l'inauguration du monument de Wissembourg. Date importante dans l'histoire des sentiments alsaciens, beaucoup moins dans celle de l'évolution des partis. L'opinion française a cru que ces fêtes avaient été la cause et le signal des attaques pangermanistes ; nous savons le contraire et que, depuis longtemps, des mains expertes préparaient, nourrissaient le conflit : les « incidents de Wissembourg », grossis et défigurés à plaisir, furent le prétexte simplement de l'assaut décisif. Sans doute M. l'abbé Wetterlé avait dit, la veille, sur la tombe du général Douay : « Sous toutes les domi- « nations, notre province sut rester elle-même et ne se donna « qu'à ceux qui s'appliquèrent à mériter son estime et son « affection ; elle garde précieusement la mémoire des bienfaits « reçus et ne permettra jamais qu'on déchire, qu'on efface ou « qu'on rature une des pages où sont écrits les fastes glorieux « de son passé. » Sans doute, quand le voile tomba, des vétérans « murmurèrent » la *Marseillaise*. Au banquet du soir, M. Preiss but « à la Patrie ». Ces attitudes et ces paroles, on peut les interpréter ; en elles-mêmes elles sont inoffensives. Le fait le plus brutal fut le demi-tour soudain de l'immense foule, lorsque le cortège officiel, quittant le monument français, se dirigea, au fracas des musiques militaires, mais bientôt dans un isolement émouvant, vers le monument allemand. Ici encore aucune provocation ; aucun cri ; orateurs ou spectateurs, dans

[1] La preuve en fut fournie par M. Pfléger à la Délégation (4 février 1910).

ces deux journées, ne se départirent pas un instant d'une absolue correction. Les rapports rendus publics du ministère impérial ont constaté cette dignité et cette réserve ; s'il en fut d'autres moins exacts, c'est le secret de M. Mandel.

L'occasion cependant était trop favorable pour que les journaux chauvins la laissassent échapper. « Berlin, questionnaient « les *Hamburger Nachrichten*, va-t-il tolérer qu'on poursuive « en Alsace-Lorraine une propagande nationaliste, dont le but « tend à restituer, après quarante ans, les provinces perdues à « la France? » « Ce qui s'est passé à Wissembourg, déclarait « la *National Zeitung*, est un scandale public ; c'est l'apothéose « de l'idée de revanche ; de tous côtés, et même des milieux « militaires, nous parviennent des cris d'alarme. » La *Metzer Zeitung* réclamait le rétablissement du paragraphe de la dictature. Les associations pangermanistes, en plusieurs villes, se réunissaient d'urgence et, constatant que « l'attitude effrontée « des éléments francophiles en Alsace-Lorraine » est pour tout bon citoyen une cause croissante d'inquiétude, sommaient le gouvernement « de renoncer à un esprit de conciliation impo- « litique, d'en revenir à un régime sévère ». Un officier de la garnison de Metz soulevait dans toute l'Allemagne une vive émotion en écrivant à la *Tagliche Rundschau* que, en cas de guerre, de chaque haie lorraine des coups de fusil partiraient.

M. de Wedel, qu'irritait ce tumulte, M. de Bulach, de plus en plus nerveux, surent mal se soustraire à ces interventions impérieuses de l'opinion allemande, à l'influence plus discrète, mais quotidienne, des bureaux. Entre leurs mains, dès le mois de novembre, la cravache siffle une seconde fois. Le statthalter, dans un banquet à Rouffach, annonce qu'il s'opposera à toutes les tentatives faites pour troubler la paix intérieure du pays. Puis les mesures se succèdent : rejet du pourvoi de M. l'abbé Wetterlé ; expulsion de M. Wegelin, sujet suisse, qui, dans un café de Mulhouse, avait fait jouer la *Marseillaise* ; démarche auprès du gouvernement français pour obtenir qu'aucune décoration ne soit accordée à l'occasion des cérémonies de Wissembourg ; interdiction nouvelle et menaçante d'arborer les couleurs tricolores. On en vient rapidement au plus fâcheux état d'hostilité permanente : si la dictature n'est plus, l'esprit dictatorial renaît.

La question, presque aussitôt, occupe le Reichstag. Le 9 décembre, le principal représentant des nationaux-libéraux, M. Bassermann, rassemblant et condensant les accusations de la presse pangermaniste, prononce un long réquisitoire contre l'attitude et les sentiments des annexés. Le 13, M. de Bethmann-

Hollweg répond ; s'inspirant également, bien qu'en l'atténuant, de la thèse pangermaniste, il déclare regretter « que la géné-« ration née sous la domination allemande soit poussée à deve-« nir l'interprète de souvenirs qui ne sont pas les siens » ; il affirme être décidé à combattre « une romanisation factice qui « n'est justifiée ni par l'ethnographie ni par l'histoire » ; il ajoute qu'il n'est pas hostile « à un élargissement progressif de « l'autonomie politique » dans la Terre d'Empire, mais que, « pour accorder cette indépendance, il faut, dans l'intérêt de « l'unité impériale, exiger d'abord des Alsaciens-Lorrains les « garanties indispensables[1] ». L'année 1909 se termine sur cette promesse qui cache une menace : le chancelier, avec la discrétion relative que ses fonctions lui imposent, très nettement cependant, a pris la direction du combat contre le « Bloc indigène ».

*
* *

Mais le temps n'est plus où le froncement des sourcils du maître rappelait à la soumission les hommes politiques alsaciens : M. de Wedel n'est pas Hohenlohe ni M. de Bethmann Bismarck; la situation intérieure des pays annexés, plus encore, s'est modifiée. Le discours du chancelier, loin d'intimider ses adversaires, a suscité des répliques fort vives et précipité les évolutions commencées.

M. Gunzert, conseiller d'Etat, président d'honneur du Comité de Wissembourg, dès qu'il connaît le blâme officiel, donne sa démission des charges honorifiques qu'il avait acceptées nombreuses. Il en résulte un premier conflit : le statthalter eût voulu remplacer au Conseil d'Etat M. Gunzert par M. Wolf, dont le titre le plus notoire est son hostilité contre l'enseignement du français; tous les conseillers indigènes, à la suite de M. Koechlin, protestent qu'ils se retireront si pareil défi est porté à l'opinion; le gouvernement hésite et recule. Quelques jours plus tard, le 28 janvier, la Délégation se réunit. On escomptait des discussions animées ; elles le sont plus qu'il n'était permis de le supposer. La place de M. l'abbé Wetterlé reste vide, fleurie aux couleurs d'Alsace; mais M. Wéber, M. Hauss, M. Pfléger, surtout, le 4 février, M. Preiss et M. Blumenthal se font les interprètes éloquents « de l'inquiétude et du mécontentement du pays » ; les débats s'élèvent à une hauteur qu'ils ont rarement atteinte. Le point décisif est la rupture, dès longtemps préparée, éclatante cette fois entre le

[1] Cf. la traduction complète de cet important discours dans le *Messager d'Alsace-Lorraine*, du 18 décembre 1909.

secrétaire d'Etat et ses compatriotes. M. Preiss avait été chargé de procéder à « l'exécution » ; après avoir noté que les dissentiments entre les deux éléments de la population ne cessent d'augmenter parce que, « sous la pression de certains immi-« grés, les procès tendancieux et les mesures de répression « se multiplient », il ajoute, avec cette froideur méthodique et cette maîtrise de lui-même qui est sa force : « Nous ne tirons « aucun avantage du fait qu'un Alsacien se trouve à la tête du « ministère, si cet Alsacien se fait le serviteur des tendances « antialsaciennes ; les mesures prises lors des fêtes de Wis-« sembourg ont indigné tous les indigènes; elles dénotent « combien persiste l'influence de l'esprit prussien ; un secré-« taire d'Etat remplit imparfaitement son rôle s'il se contente « d'exécuter les ordres du statthalter, si sa sagesse consiste à « trembler devant Berlin. » M. de Bulach répond avec emportement : « Si vous n'aviez pas prononcé votre discours provo-« cateur à Wissembourg, Monsieur Preiss, nul en Allemagne « n'eût blâmé ou critiqué la cérémonie; vous êtes l'auteur « responsable d'une agitation néfaste, vous défendez des idées « funestes au pays. » M. Mandel, au banc ministériel, crie : « Très bien ! » à son chef. Mais l'assemblée, tumultueusement, applaudit M. Preiss. Et le 17 février, l'enthousiaste manifestation qui salue M. Wetterlé à sa sortie de prison, les touchants hommages qui viennent d'Alsace et de France au champion de la résistance provinciale sont comme la ratification populaire de ces applaudissements parlementaires. C'en est fait de la politique des demi-teintes, des négociations prudentes, chères aux notables, et dont M. de Bulach a conservé la tradition. Entre « la pensée germanisatrice qui dirige les actes de « l'administration et la pensée nationaliste qui guide les « efforts du peuple [1] » la lutte est ouverte; le problème se pose désormais avec une parfaite netteté.

La conséquence sera, à bref délai sans doute, la dissociation complète des deux fractions de la population : sur le terrain confessionnel ou social, la collaboration était possible ; elle ne l'est plus, exception faite de quelques rares « assimilés », sur le terrain patriotique. Déjà s'opère l'épuration des partis. Les trois députés catholiques alsaciens, qui, au Reichstag, s'étaient fait inscrire au Centrum, esquissent un demi-tour, parlent d'être à nouveau, comme leurs collègues, des « sauvages » en marge des groupes allemands; les catholiques lorrains indépendants,

---

[1] Laugel, *L'Avenir intellectuel de l'Alsace* (dans la *Revue pol. et parl.* du 10 août 1908). M. Laugel est député de Holsheim à la Délégation.

qui maintenant ont une arme dans le *Lothringer* et dont M. l'abbé Luck est le porte-parole plus audacieux que M. Collin, refusent d'accepter les injonctions épiscopales et bataillent âprement contre la *Volksstimme*. La rupture des libéraux allemands et des démocrates indigènes est plus entière encore et plus violente; les immigrés, qu'inspire M. Fritz Mayer, fondent un journal, la *Neue Strassburger Zeitung*, pour combattre M. Blumenthal; ils « passent le Rhin » en adhérant à la Volkspartei de l'Allemagne du Sud; les frères Wolf, en leur nom, rompent, à la Délégation, tout rapport avec « le transfuge, allié des cléricaux » ; des conférences publiques, à Sainte-Marie et à Strasbourg, sont consacrées à le flétrir; M. Blumenthal riposte, à Mulhouse, en exposant son programme, en revendiquant sa liberté d'action. Les partis de droite et de gauche sont actuellement en pleine crise : de toute évidence, un classement plus rationnel se prépare des éléments actifs du pays.

Ainsi se trouve facilitée la constitution définitive du « Bloc indigène » : « Plus devient sensible, déclare M. Blumenthal « dans son discours du 4 février, l'antagonisme entre les immi- « grés et nous, plus l'idée nationaliste prend d'importance ; le « nationalisme, c'est l'union des indigènes pour la défense de « leurs traditions et de leurs intérêts communs; courant poli- « tique excellent, qu'entretiennent et renforcent les attaques « dont il est l'objet. » L'alliance alsacienne se resserre : M. Blumenthal est au premier rang des amis qui reçoivent, à sa sortie de prison, M. l'abbé Wetterlé; parmi les dépêches qui s'accumulent sur la table du libéré, l'une est signée : « un « farouche anticlérical ». « Union », dit M. Wetterlé à M. René Henry qui lui transmet les félicitations françaises. « Union », répète-t-il aussitôt dans le *Nouvelliste* : « Un cri m'est allé au « cœur : Vive l'Alsace-Lorraine! Voilà le vrai mot d'ordre; les « hommes n'existent pas; la cause est tout; pas de personna- « lités; les intérêts du pays doivent primer les conceptions « individuelles. » Et, le 22 février, à la Délégation, les « trois mousquetaires », Preiss, Blumenthal, Wetterlé, manifestent leur accord par un assaut direct et combiné contre M. Mandel. Il est plus remarquable encore, assurément plus significatif, que le rapprochement, si malaisé, des Alsaciens et des Lorrains fasse des progrès rapides : M. Ditsch, dans l'allocution présidentielle qu'il prononce, le 28 janvier, comme doyen d'âge du Parlement, désavoue solennellement « cette tendance à se « combattre mutuellement » qui fut trop longtemps la loi des « provinces sœurs » : les Alsaciens applaudissent; des conférences chez M. Schwander, maire fonctionnaire, mais indigène,

de Strasbourg, aboutissent à la rédaction de deux motions collectives réclamant l'autonomie politique, le suffrage universel, la représentation proportionnelle ; à M. Ditsch est réservé, le 24 février, l'honneur de leur donner son nom en les signant, les déposant et les soutenant le premier; le groupe lorrain indépendant, derrière son chef, parle et agit, avec plus de modération peut-être, mais nettement dans le même sens que les Alsaciens. Déjà sont émis des projets plus précis: nous verrions sans surprise, aux élections législatives prévues pour 1911, une « fédération nationale » diriger l'effort indigène dans les quinze circonscriptions annexées. L'entente est à présent trop bien établie pour qu'elle ne demeure pas, durant de longs mois, le trait dominant de l'histoire alsacienne et lorraine.

Nous en resterions volontiers sur cette constatation capitale. Certains journaux français ont pourtant mené si grand bruit autour du dernier discours de M. de Bethmann-Hollweg qu'il est nécessaire de le rappeler. Le 14 mars, au Reichstag, le chancelier a promis, une fois de plus, que l'heure allait sonner des réformes constitutionnelles réclamées depuis dix ans par les représentants de la Terre d'Empire. Il est exact qu'un texte est soumis à l'examen des princes confédérés ; nous en reparlerons, s'il paraît utile ; mais, pour en marquer dès maintenant la portée, il suffira de noter que l'inspirateur principal en fut M. Mandel. Il ne peut donc s'agir ni de concession gouvernementale ni de victoire de l'opposition ; il n'y a là qu'un épisode de la campagne pangermaniste : c'est un tour de corde qu'on se propose d'ajouter aux liens qui ligottent depuis 1871 le pays captif.

PIERRE BRAUN.

DÉCLARATIONS DE M. DANIEL BLUMENTHAL

SUR L'ENTENTE ENTRE ALSACIENS-LORRAINS ET SUR L'AUTONOMIE

Comme l'explique M. Pierre Braun dans l'article ci-dessus, il est pour l'Alsace-Lorraine une question bien plus importante que celle de l'autonomie telle que l'a solennellement et vaguement annoncée M. de Bethmann-Holweg au Reichstag. C'est la question de l'entente réalisée, de la fédération qui s'élabore entre la droite et la gauche alsacienne et entre les partis alsaciens alliés et le parti lorrain.

Comme au temps de la protestation, mais cette fois sur un terrain légal, le bloc alsacien-lorrain se constitue. Il prépare ses victoires électorales : *viribus unitis*.

Seules les forces alsaciennes-lorraines unies, convergentes, pourront obtenir, conquérir la véritable autonomie.

Cette autonomie voulue par les Alsaciens-Lorrains — qui aperçoivent nettement leur devoir actuel : maintenir l'Alsace alsacienne et la Lorraine lorraine — ne sera qu'aux trois conditions suivantes : suffrage universel ; droit propre de la délégation de Strasbourg rendue, dans la sphère non fédérale, indépendante du Reichstag de Berlin ; république.

C'est ce que me disait l'abbé Wetterlé, de la droite, le soir même de sa sortie de prison : « L'opinion générale dans les cercles alsaciens s'est pro-
« noncée pour une solution radicale du problème — le régime républicain,
« qui seul répond aux tendances de notre pays. L'âme alsacienne s'est for-
« mée dans les villes libres du moyen âge. On sait avec quel enthousiasme
« nous avons lutté pour la première République, pour la Révolution fran-
« çaise. Nous sommes foncièrement républicains. Nous voulons la répu-
« blique alsacienne-lorraine. »

C'est ce que, le lendemain, m'affirmait — comme on va le voir — M. Blumenthal, ancien député de Strasbourg-campagne, maire de Colmar, chef de la gauche alsacienne (*Volkspartei*). RENÉ HENRY.

DÉCLARATIONS DE M. BLUMENTHAL

Pour l'Alsace-Lorraine, le seul avenir possible, bien entendu dans le giron de l'Empire allemand, c'est la république alsacienne-lorraine. Il est donc essentiel que les pouvoirs sur le Reichsland ne soient transmis ni à l'empereur, ni à tout autre prince allemand créé grand-duc d'Alsace-Lorraine. J'ai formellement déclaré à la Délégation que toute modification de la tête, toute solution autre que la république serait pire que l'état actuel. En effet, aujourd'hui, l'Alsace-Lorraine n'a du moins pas de monarque. L'empereur, il ne faut pas l'oublier,

exerce ses pouvoirs sur le Reichsland seulement comme président des princes confédérés du *Bund*. Il n'est que délégué, et non chef d'Etat d'Alsace-Lorraine. C'est l'Empire qui est le chef d'Etat : empire n'implique pas monarchie.

Bien entendu, je suis partisan du suffrage universel et direct pour les élections à la Délégation. L'immense majorité du pays demande la modification radicale de notre système électoral compliqué et factice.

Les récentes élections à la Délégation se sont faites sur le vieux terrain; les anciennes coalitions se sont encore retrouvées en présence. C'a été le *statu quo*. Mais une transformation se fait. Les partis alsaciens ne disparaîtront point. Aucun n'a à renoncer ni à son programme, ni à son organisation. Mais si, sur bien des points, les partis alsaciens sont opposés les uns aux autres, maints articles de leurs programmes, sont identiques. Il ne s'agit pas de fusionner, chacun gardera son drapeau et ses uniformes. Il s'agit de « sérier les questions »; de mettre à l'ordre du jour les plus urgentes, qui sont précisément celles sur lesquelles nous sommes unis; de laisser les autres à l'arrière-plan. Luttons ensemble pour la liberté, pour l'autonomie, pour la république, pour le suffrage universel. La lutte entre partis, — qui fut rude pendant des années, mais qui tend maintenant à s'apaiser, à faire place à une lutte nouvelle — n'a d'ailleurs pas été inutile. Maintenant les catholiques reconnaissent enfin aux autres partis, dont ils ont senti la force, le droit à la vie. Dans le parti catholique, les abbés l'ont emporté sur les pontifes. Ce qui facilite aussi nos rapports, c'est que la droite, à la différence de certains « libéraux », est comme nous nettement démocratique. Aujourd'hui, ni nous ne dominons Wetterlé, ni Wetterlé ne nous domine : nous sommes fédérés. Par exemple, au nouveau conseil municipal de Colmar, catholiques et démocrates ont chacun la moitié des sièges, les catholiques ont deux adjoints et je suis maire. Chaque parti est resté lui-même; mais nous nous sentons les coudes dès que l'Alsace, mise au-dessus de tout, est en jeu.

En février, les frères Wolf, chefs du parti libéral, ont déclaré, avec une indignation comique, qu'il ne peut plus rien y avoir de commun entre eux et moi, allié de la droite. Le 3 février, à la séance de la Délégation, M. Georges Wolf s'est vu écraser par un éloge énorme de M. de Bulach, qui l'a traité comme un garçon modèle, *Musterknabe*. Les frères Wolf ont senti le coup que leur portait cet ami trop aimable. M. Georges Wolf m'a chargé d'atténuer l'effet, de rectifier

l'interprétation de sa politique donnée par le Secrétaire d'Etat. Je l'ai fait sans trop de ménagement; mais j'ai bien parlé comme le souhaitait M. Georges Wolf puisque mon discours est, au procès-verbal, interrompu par ses approbations, par ses *sehr richtig*. Il a cependant laissé dire par la *Strasburger Post* que, pour de pareilles « blagues », la rupture était inévitable entre nous. J'ai répondu dans mon journal : quand, se noyant, on a demandé à quelqu'un de vous sauver, il ne faut pas se plaindre qu'on vous ait serré le bras. Une contusion n'entre pas en ligne de compte avec la mort, et c'est bien de mort politique qu'était menacé M. Wolf. A la suite de la rupture avec moi, sur les dix libéraux de la Délégation, deux ont quitté le parti; plusieurs autres, qui ne se sont pas germanisés, ont protesté. A Mulhouse, je viens de parler en réunion publique; je me suis expliqué à fond; je n'ai certes pas à me plaindre de l'accueil que vient de me faire le peuple mulhousien. Les libéraux ont une certaine audace de me reprocher mon alliance avec la droite et de me dire infidèle aux principes de laïcisation de l'Etat! Est-ce qu'en 1907, quand je me suis allié aux catholiques pour nous emparer ensemble du conseil municipal de Colmar, les libéraux n'avaient pas sollicité l'alliance des mêmes catholiques, qui les ont éconduits? D'où la fureur des libéraux battus. Est-ce que les protestants allemands, qui fulminent contre mes prétendues compromissions, sont eux-mêmes partisans de l'Etat laïque? ne veulent-ils pas conserver leurs écoles confessionnelles? Ceux des Allemands auxquels le loyalisme à toute épreuve de nos populations ne suffit pas se servent des théories anticléricales intransigeantes pour nous diviser et nous dominer : nous, nous ne voulons pas nous dessaisir au profit d'une minorité dominante. Ils appellent en même temps à la rescousse ceux dont je suis la bête noire, ceux qui, dans Strasbourg-campagne, m'ont préféré, à moi démocrate de gauche, un clérical : les *sozial-democraten*. Ceux-là sont socialistes à l'allemande, marxistes aux théories désuètes, centralisateurs. A leur tête il n'y a pas de chefs. Les principaux meneurs sont allemands. Une partie des ouvriers alsaciens les suivent parce qu'ils leur promettent sans vergogne la transformation totale et immédiate de leur situation matérielle.

En même temps que j'avais des difficultés avec des anticléricaux germanisants, Wetterlé en avait avec le *Centrum* allemand importé en Alsace : cela a singulièrement facilité le rapprochement avec le « parti lorrain ». Le « parti lorrain », aujourd'hui triomphant, est né par réaction contre

le *Centrum*. Mais les Lorrains n'en sont pas moins d'excellents catholiques ; je ne connais pas parmi eux un seul anticlérical. Je les comparerais volontiers aux Français, aux notables qui, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, faisaient « la guerre aux curés ». Les jeunes abbés lorrains, suivant leur évêque, avaient, en grand nombre du moins, lié partie avec le Centre allemand : le notable l'a emporté. Le Lorrain est catholique, mais il ne veut pas du gouvernement des curés. Le *Centrum* échouera dans toute l'Alsace-Lorraine : c'est un parti étranger.

D. Blumenthal.

LA QUESTION DU YÉMEN

Lorsque le Sultan des Ottomans se fut arrogé, au début du XVIe siècle, le pouvoir spirituel de l'islam orthodoxe avec le titre de protecteur des deux villes saintes La Mecque et Médine, seul, des diverses contrées de la péninsule arabique, le Hedjaz devint province turque. Ce qui fut dans l'antiquité l'Arabie heureuse, où s'était épanouie une civilisation puissante qui, d'après les traditions rapportées par les historiens arabes, aurait brillé pendant deux mille années, le Yémen et l'Assir, aux populations énergiques et belliqueuses, étaient dès lors, pour les Osmanlis, d'un voisinage dangereux dont il importait d'atténuer les effets par la conquête. Elle eut lieu en 1570 sous le règne de Sélim II. Mais, soixante ans après, les Turcs, ne conservant qu'une étroite zone côtière, durent accorder l'indépendance aux tribus dont ils n'avaient pu que quelque temps comprimer l'esprit d'insoumission. Au XVIIIe et au XIXe siècles, ils essayèrent d'étendre de nouveau leur domination sur la région : ce ne fut qu'en 1872 qu'elle revint sous l'autorité du Sultan. Dirigés par un vali — gouverneur général — le Yémen et l'Assir forment aujourd'hui une province ottomane, la province du Yémen, dont la brève histoire n'est faite que de révoltes.

L'insurrection actuelle, la plus importante de toutes, tant par les intrigues auxquelles elle donne naissance que par les intérêts qu'elle agite, est véritablement le ver rongeur de la puissance turque. Si l'expansion ouahhabite de 1810-1819, arrêtée avec peine par Mohammed Ali, a failli changer la face de l'Arabie, la révolte yéménite porte, semble-t-il, dans son extension, comme dans son apaisement définitif, l'avenir de la Turquie dans l'Islam. Problème complexe, d'une portée internationale même, car c'est de la force ou de la faiblesse de l'Empire ottoman que peut dépendre la paix de l'Europe.

*
* *

N'ayant aucune affinité ethnique avec les Turcs et tenant pour suspecte leur orthodoxie coranique, les tribus yéménites, de pure race arabe, ont toujours considéré l'Osmanli comme un étranger, un conquérant dont il fallait secouer le joug. Aussi,

en dehors de la zone littorale des Téhama peuplée d'un mélange d'Abyssins, d'Arabes et de nègres, population chez laquelle un long asservissement a enlevé toute idée d'émancipation, le pouvoir temporel du Sultan de Constantinople s'exerçait-il d'une façon fort précaire au Yémen. Les quelques incursions militaires que s'offrait à regret le gouvernement ottoman, pour protéger ses représentants contre les mouvements de mauvaise humeur de tribus récalcitrantes à la perception de l'impôt, étaient les seuls signes manifestes de la domination osmanlie. Favorisé par les discussions existant entre elles, Abdul Hamid empêchait généralement l'intervention de ses troupes de ramener la concorde entre les tribus, de sectes parfois différentes, en appliquant au Yémen la politique de division et de corruption qui florissait dans le reste de ses Etats.

Le Yémen était alors divisé en petites circonscriptions administratives confiées le plus souvent à des cheikhs arabes dont la cupidité était stimulée par les demandes incessantes d'argent que leur faisaient leurs protecteurs de Constantinople. Pourvus d'une légère escouade de soldats, ils levaient les impôts à leur gré, sans autre échelle que celle de leur caprice, ne se faisant pas faute d'exiger des redevances en nature. Des soulèvements éclataient; les troupes expédiées sur les lieux par le gouvernement central les réprimaient, aidées dans leur action par les « bakhchichs », pris sur la cassette impériale, dont étaient gratifiés les chefs des tribus les plus remuantes. Une tribu voulait-elle imposer de trop dures conditions pécuniaires? on lançait contre elle une rivale moins intransigeante sur la valeur de la gratification. Se récompensant eux-mêmes de leurs services rendus en faisant de larges brèches aux envois de la générosité sultanienne, les cheikhs, fonctionnaires turcs, trouvaient leur profit à cette œuvre de discorde qui leur permettait de reprendre d'un côté ce qu'ils étaient obligés de perdre de l'autre pour pouvoir conserver leur charge : sorte de tenure féodale qui était en effet retirée au bénéficiaire s'il manquait aux devoirs contractés par lui quand il en recevait l'investiture.

Quant à la justice, elle était rendue par des cadis osmanlis ne sachant pas un mot d'arabe!

Survint en Turquie la révolution. Les Vieux-Turcs, se retirant avec la chute de l'empire absolutiste, laissèrent à leurs successeurs le soin de régler une situation qu'ils avaient, en grande partie, créée. Le fait est que l'insurrection actuelle, facilitée, il est vrai, dans la suite, par l'entrée en jeu d'éléments nouveaux dont nous parlerons plus loin, dérive de ce bizarre

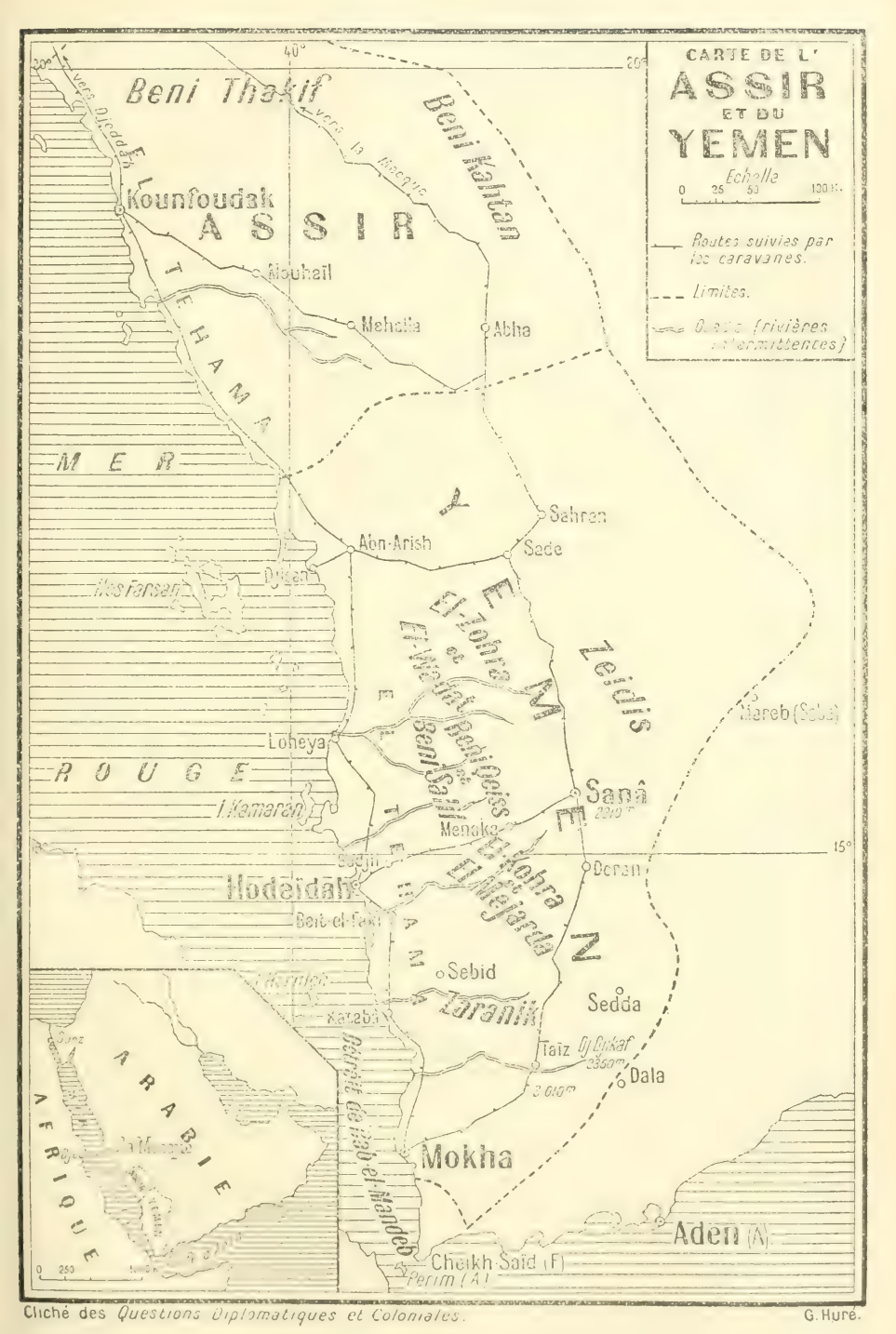

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales*. G. Huré.

organisme administratif. Elle était déjà commencée d'ailleurs lorsque les libéraux prirent le pouvoir.

Pénétré du fanatisme le plus implacable, imbu de théories particularistes que pouvait justifier un régime social et politique voisin de l'anarchie, l'imam Yahia agitait alors de ses menées insurrectionnelles le Yémen montagneux. Fils du célèbre chef rebelle Hamid Eddin, qui tint en échec, pendant près de vingt ans, les troupes turques envoyées successivement contre lui, et ne déposa les armes que quand les Osmanlis consentirent à traiter avec lui pour lui accorder l'autonomie du Haut-Yémen, avec Snâa pour capitale, autonomie qu'il ne sut garder qu'une année, l'imam Yahia, chef de la secte des Zeïdis qui refuse depuis trois siècles de se soumettre à la suprématie confessionnelle du Sultan, émit, aussitôt après la victoire des idées constitutionnelles, le désir d'entrer en pourparlers avec les membres du Comité « Union et Progrès ». Entourés de difficultés, au courant d'autre part des prétentions de l'imam, les libéraux demandèrent et obtinrent qu'il envoyât en ambassade auprès du Sultan une mission composée de ses trois plus proches parents. Elle arriva à Constantinople en février 1909. Le mouvement zeïdiste s'apaisa. Mais les Jeunes-Turcs bercèrent les délégués de bonnes paroles; leur position dans l'Empire et en Europe affermie, ils rompirent les négociations, donnant comme prétexte à cette rupture un nouveau soulèvement de tribus yéménites, au moment même où le gouvernement était sur le point de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi octroyant au Haut-Yémen l'indépendance politique et administrative, ce qui cadrait fort peu, on en conviendra, avec le « nationalisme ottoman ». Le résultat négatif de sa mission ruina les espérances de l'imam et ne lui laissa ouverte que la voie de la force.

Tandis que les libéraux se livraient à ce semblant de négociations avec l'agitateur zeïdiste, les cheikhs et les fonctionnaires turcs du Yémen, créatures du régime hamidien, continuaient leurs exactions, et avec d'autant plus d'ardeur que, la politique d'achat ayant été supprimée, une grosse partie de leurs revenus leur était enlevée. Spécialement pressurées, les tribus des Beni-Qeiss et des Beni-Salîl se soulevèrent contre leur gouverneur Abdallah pacha el Boani, vainquirent ses troupes et arrêtèrent les communications entre Sanâ et Hodeïdah.

En même temps, la tribu des Zaranik, la plus pillarde de tout le pays, et dont on venait d'annoncer la soumission après une lutte de trente-cinq ans, surprenait un important convoi de marchandises sur la route qui va de Hodeïdah à Zebid,

Redoutables pirates, ils recommencèrent à pratiquer une active contrebande le long de la côte, entre Mokha et Kataba, pourvoyant d'armes et de munitions les Beni-Qeiss et les Beni-Salil. Ceci se passait au mois d'août 1909. Libres du côté de l'Europe, les Osmanlis décidèrent de réprimer avec vigueur ces révoltes. Une expédition fut organisée, confiée au commandement du général Saïd pacha.

Mais à ce moment, faisant passer leurs idées dans les faits, les Jeunes-Turcs, d'une part, réagissaient contre les aspirations et les tendances particularistes des diverses fractions de l'Islam ottoman, pour substituer au chaos de leurs forces divergentes une unité d'intérêts et de sentiments, en un mot, créer une patrie ottomane, d'autre part, appliquaient le principe de la tolérance spirituelle avec un esprit de neutralité digne d'un Etat laïc, introduisant dans l'armée, dans l'administration, des individualités nouvelles, sans distinction de religion. D'où la crise yéménite passa à l'état aigu : aux mécontentements d'ordre fiscal s'ajoutèrent un élan d'exaltation mystique, une poussée de séparatisme contre l' « irréligion » et la politique de centralisation des libéraux. L'imam Yahia résolut de prendre par la force l'autonomie primitivement accordée à son père. Il ne craignit pas de se faire appeler par ses fidèles « Amir el Moumenin », émir des croyants, et de prêcher la guerre sainte. Surexcitées par son éloquence fougueuse, les populations zeïdistes éprouvées s'empressèrent au-devant de l'imam comme d'un vengeur et d'un sauveur à la fois. Parti de Chahara, à quelques jours de marche à l'Est de Sanâ, le mouvement insurrectionnel s'étendit rapidement sur tout le Yémen montagneux, réunissant sous l'étendard du fils d'Hamid Eddin une population de 300.000 âmes dont 30.000 guerriers.

Dans l'Assir apparut l' « envoyé d'Allah », le mahdi, Mohammed ben Idrîs. Loin de se poser en conquérant, il commença par se montrer aux yeux de ses compatriotes sous le jour d'un réformateur dont les intentions pacifiques n'auraient tendu qu'à procurer à son pays les bienfaits d'une administration sensée qui, facilitant les relations de tribu à tribu, aurait aidé au développement commercial de l'Assir. Très rusé, il s'attacha longtemps à cacher son jeu, ne reculant pas jusqu'à désavouer ceux de ses lieutenants qui précipitaient maladroitement les événements. De par le caractère sacré qu'il donna à sa mission réformatrice, il domina sur tout l'Assir, groupant autour de lui les Beni-Thakif et les Beni-Kahtan, et son influence déborda même sur le Yémen, jusque près de Loheya.

Par la voix du vali du Yémen, Hassan Tahsin pacha, les

autorités turques adressèrent aux populations des Tehama, qui bordent la côte de la mer Rouge, une proclamation dans laquelle elles représentaient l'Idrîs comme un sorcier dont il fallait fuir les menées, un imposteur exploitant par sa parole facile et brillante l'ignorance et la crédulité de ses coreligionnaires. Cette proclamation mit le feu aux poudres : le mahdi lâcha la guerre, contraint et forcé, dit-il.

Se rallièrent à sa cause les tribus yéménites des Ez-Zohra, et des El-Wadat, donnant comme excuse à leur soulèvement les impôts dont elles étaient accablées. Enfin lorsque les ingénieurs au service du gouvernement ottoman firent le levé topographique de la voie ferrée que les Turcs se proposaient d'établir entre Sanâ et Hodeïdah, les tribus des El-Kohra et des El-Mejarda s'insurgèrent également contre les Osmanlis, le transport par caravanes des marchandises étant leur principale ressource.

Ainsi la révolte éclata un peu partout à la fois, soit pour des raisons fiscales, héritage de l'oppression hamidienne, soit pour des motifs religieux ou des raisons économiques, conséquences de la nouvelle politique ottomane.

Il n'y a cependant pas une entente générale entre les insurgés. Les deux principaux meneurs sont certes grandement servis dans leurs ambitions par le mauvais état de l'administration turque et la tyrannie des cheikhs; ils sont, par la foule de leurs fidèles et les qualités d'audace et d'énergie qu'ils déploient dans la lutte, les adversaires les plus redoutables pour les Turcs, mais les tribus rebelles de l'Ouest et du Sud du Yémen restent en dehors de leur action, ne subissent en aucune façon leur ascendant. De plus, le mahdi ne partage pas les vues de l'imam, et réciproquement. Si ce dernier veut l'indépendance complète, n'admet aucune transaction avec les Osmanlis, le premier, comme nous le verrons, semblerait en effet accepter l'autonomie sous l'égide du Sultan, allant jusqu'à se proposer aux Turcs comme le pacificateur du Yémen.

Ce ne sont donc que des révoltes locales, différentes par leurs causes et par les desseins de leurs chefs, mais qui, par leur nombre, font du Yémen, à part la région des Tehama, une province entièrement insurgée contre Constantinople.

Cet état de choses n'aurait pas atteint ce degré d'acuité si, dès la première heure, les Turcs avaient fait droit, dans ce qu'elles avaient de fondé, aux requêtes des tribus sujettes aux exactions de leurs gouverneurs, et si, dans la suite, ils ne s'étaient pas départis, vis-à-vis du mahdi, d'une politique ferme, plus habile que celle des tergiversations.

C'est ainsi qu'après avoir envoyé des parlementaires auprès des Beni-Qeiss et des Beni-Salîl pour les assurer que le gouvernement ottoman était prêt à donner une bienveillante attention à leurs revendications, qu'il punirait El Boani, lequel, arrêté à Hodeïdah, serait dirigé sur Constantinople et traduit devant un tribunal militaire sous l'inculpation d'avoir provoqué par ses procédés oppressifs leur soulèvement, les Turcs, estimant que ce fut pour ce cheikh une punition suffisante que d'avoir perdu tous ses biens en fuyant devant les rebelles, le remirent en liberté et ne laissèrent entrevoir aucune réforme.

C'est ainsi, d'autre part, qu'après avoir dévoilé aux indigènes la fourberie, l'imposture même du mahdi, les Osmanlis entrèrent plusieurs fois en relations avec lui pour écouter ses doléances et chercher un terrain d'entente. Il n'y a, en effet, aucune harmonie établie entre les différents pouvoirs ottomans. Que ce soit le gouvernement central, le commandant en chef de l'expédition, les mutessarifs ou le vali, chacun entend à sa manière la pacification : l'un est partisan de la douceur, de la conciliation ; l'autre, de la répression brutale. D'aucuns font même des démarches personnelles auprès de Ben Idrîs : le mutessarif de Mouahil, duquel dépendait toute la basse province de l'Assir, ne s'est-il pas rendu un jour à Sebbiah, auprès du mahdi, de sa propre autorité, et pour ne recevoir de l'agitateur que l'assurance de sa bonne volonté?

Entre Saïd pacha, commandant de l'armée turque au Yémen, et le vali Hassan Tahsin pacha, divergence complète de conception. Le cabinet de Constantinople, hésitant, donna sa préférence tantôt à l'un, tantôt à l'autre pour se décider, en dernier lieu, à employer un moyen terme.

Deux missions furent d'abord adressées au mahdi. La première, composée d'ulémas arabes et de cheikhs, partit de La Mecque vers la fin de décembre. Elle rencontra Ben Idrîs à Sebbiah, son quartier général. Elle en revint avec une simple lettre dans laquelle l'agitateur se contentait de dépeindre au grand-vizir la triste situation des Arabes dans l'Assir.

La seconde, formée d'ulémas osmanlis et d'officiers, quitta Constantinople au commencement de janvier 1910. A Djizan, petit port turc sur la mer Rouge, elle s'adjoignit Saïd pacha. Le mahdi se plaignit amèrement au général turc de l'oppression des fonctionnaires ottomans et des cheikhs arabes, et de l'état de corruption qui prévalait dans toute la province du Yémen. Il réclama, avec la destitution de El Boani et de Shoraï pacha, président de la municipalité de Hodeïdah, une autonomie pleine et entière pour l'Assir et les provinces sep-

tentrionales du Yémen, autonomie dont il aurait la direction, s'engageant par contre à pacifier toutes les régions insurgées.

Saïd pacha se montrait favorable aux propositions du mahdi lorsqu'un ordre télégraphique de Stamboul lui enjoignit de se diriger sur Kounfoudah, pour y prendre le commandement des troupes et entrer immédiatement en campagne en envahissant l'Assir. Le gouvernement, influencé par les rapports du vali, avait opté pour une politique énergique. Mais, celle-ci n'ayant pas donné de bons résultats, le général Izzet pacha, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien favori du sultan déchu, doit remplacer, paraît-il, Tahsin pacha comme vali du Yémen, prendre, avec le titre de maréchal, le commandement en chef des forces turques, et n'employer la manière forte qu'après avoir constaté l'impossibilité d'un arrangement à l'amiable.

Pendant toutes ces tergiversations, le mahdi n'est naturellement pas resté inactif, et aujourd'hui, en dépit de certaines nouvelles publiées par la presse turque, la pacification du Yémen est loin d'être chose faite. Ce n'est pas une simple affaire de police. Aux rebelles les Osmanlis opposent 40.000 soldats. Est-ce suffisant contre les 30.000 hommes de l'imam, les 25.000 du mahdi et les 20.000 des tribus du Sud-Ouest, tous armés de fusils modernes?

Lourde est la tâche des armées turques : il n'existe dans les régions troublées de la péninsule arabique aucun moyen pratique de transport, d'où l'obligation pour les troupes du sultan, décimées par les fièvres et les privations, d'être suivies d'une multitude de chameaux, malaisés à recruter au milieu d'une population hostile et dont la charge ne peut être exagérée en raison même de la longueur de la campagne à fournir. D'autre part, méconnaissance absolue du pays : pays montagneux, sans routes, on ne peut plus propice à une guerre de guerillas, à laquelle excellent d'ailleurs les Arabes. L'ennemi disparaissant et reparaissant sans cesse, les soldats turcs, continuellement sur le qui-vive, ont à soutenir non pas un ou plusieurs combats dont l'issue pourrait décider de la lutte, mais nombre d'escarmouches et de guet-apens meurtriers et jamais apaisés.

*
* *

L'insurrection yéménite parut au parti vieux-turc l'occasion de mener à bien le plan dans l'exécution duquel il place son propre salut.

On sait que la pensée directrice du règne d'Abdul Hamid

avait été de grouper sous le khalifat osmanli tous les musulmans, et que, cette politique panislamique ayant rencontré un obstacle peu négligeable de par l'origine même de la suprématie confessionnelle de Stamboul, le despote d'Yldiz-Kiosk s'était attaché, par de faciles flatteries et de nombreuses faveurs, la masse de la population arabe de ses Etats, dans l'espoir ou qu'elle resterait insensible à certains agissements — imaginaires — contre le maintien de la dignité et de la légitimité khalifales aux mains du sultan turc, ou qu'elle s'opposerait à la propagande constitutionnelle des libéraux.

Or les libéraux triomphèrent, et la joie fut générale dans l'Empire Ottoman ; les Arabes furent même parmi les plus enthousiastes à applaudir au succès des idées constitutionnelles.

Ce fut alors que la diplomatie cachée du sultan déchu résolut de ruiner dans leur esprit le prestige du nouveau régime. Par l'entremise de plusieurs journaux égyptiens à sa dévotion, elle travailla à augmenter chez les Arabes la croyance qu'ils avaient de la supériorité de leur race sur les autres. Le résultat ne se fit pas attendre : leur parti réclama la prédominance dans la direction des affaires publiques et, sinon l'obligation de la langue arabe dans les discussions parlementaires, son usage décrété comme seconde langue officielle. Repoussé dans ses exigences, excité dans son fanatisme par les Vieux-Turcs qui lui reprochaient sa fidélité envers une constitution dont l'application se montrait quelque peu favorable aux éléments chrétiens de l'Empire, le parti arabe s'éloigna du libéralisme ottoman.

Arrivèrent les affaires du Yémen. Nombre d'officiers turcs, effrayés de l'importance que prenait l'insurrection yéménite, ne cachaient pas leur appréhension de voir la Turquie se lancer dans une guerre pleine de périls dont elle ne pourrait sortir, même victorieuse, que pour entrer dans une longue période de convalescence, ce qui la mettrait dans un état précaire vis-à-vis des peuples balkaniques. Aussi conseillaient-ils vivement à leur gouvernement de concentrer toute son attention sur la turbulente Macédoine, qui leur paraissait être le véritable point faible de l'Empire, et d'accepter les propositions conciliatrices du mahdi.

Persuadés que les Jeunes-Turcs ne pourraient pas rétablir l'ordre au Yémen, et désireux de les y voir se briser les reins, les suppôts d'Abdul Hamid, trouvant dans les malentendus qu'ils avaient su créer entre Turcs et Arabes un terrain préparé pour une intrigue dont Izzet pacha, conseiller secret du sultan

précédent, tient encore les fils, répandirent le bruit que les deux agitateurs de l'Assir et du Yémen auraient manifesté le désir de faire de l'Arabie un empire, un khalifat qui, par sa sainteté et sa légitimité, condamnerait le khalifat osmanli à une décadence et à une ruine irrémédiables. En même temps que la presse égyptienne se faisait l'écho de ce projet, circulaient dans les milieux arabes des opuscules secrets dans lesquels on rappelait la parole de Mahomet : « Les khalifes doivent être de la tribu des Qoreich. » Les Osmanlis y étaient traités d'usurpateurs et, qui plus est, de renégats. L'émotion est énorme dans le camp libéral. Les Vieux-Turcs s'en réjouissent : leur plan leur semble près d'aboutir; inquiets, les Jeunes-Turcs s'éterniseront au Yémen dans une campagne stérile; ils y épuiseront leurs forces, leur crédit, seront reniés par les vrais croyants, et l'ancien régime ottoman réapparaîtra sur les ruines des principes constitutionnels. Car les hommes d'Abdul Hamid ont l'intime conviction de l'impossibilité d'un khalifat arabe; ils n'en émettent l'idée que comme un moyen pour rétablir plus facilement l'ancien ordre de choses en Turquie : la mésintelligence entre Turcs et Arabes, il faut encore la rendre plus vive, plus acerbe; opérer une scission complète entre les deux races; sur les confins des côtes de la mer Rouge, pas de soumission; aider les rebelles et enfoncer toujours plus avant la Jeune-Turquie dans le bourbier yéménite.

Pour donner un corps à l'agitation provoquée, des feuilles égyptiennes annonçaient qu'un congrès devait siéger à La Mecque, à l'époque du pèlerinage, et où le prince de Kouweït, Es Sabab, et l'émir des Ouahhabites, Ibn Feïsal, entourés de nombreux chefs arabes, sous la présidence de Husseïn Ibn Ali, chérif de La Mecque, parleraient de rendre aux Arabes le khalifat. Ce congrès n'a jamais vu le jour. Comment eût-il pu avoir lieu, alors que le chérif de la Mecque, bien que Qoreïchite, prêche une entière soumission aux volontés du sultan de Constantinople, et que l'émir des Ouahhabites est obligé par la propre doctrine de sa secte de n'avoir aucune alliance avec les sunnites? Comment ce dernier pourrait-il s'intéresser à un khalifat, puisque, d'après sa théorie religieuse, il ne doit pas y avoir de successeurs du prophète, c'est-à-dire des khalifes, mais des délégués de Dieu, c'est-à-dire les imams?

Puis, l'on apprenait que l'imam Yahia était sur le point de se rendre à La Mecque dans l'intention d'y discuter la question du khalifat avec le sultan de Mascate et le cheikh de Mohammerah. Là encore, la différence de sectes existant entre ces trois chefs est une raison suffisante à elle seule pour re-

pousser toute idée d'un tel rapprochement. Et n'aurait-ce pas été une folie de la part de l'imam Yahia d'aller ainsi à La Mecque se jeter entre les bras des Turcs?

Et enfin pour qui et par qui se ferait le khalifat arabe?

Au point de vue islamique, l'Arabie forme un tout disparate. D'un côté les sunnites, de l'autre les chiites. D'un côté ceux qui reconnaissent, sinon l'autorité spirituelle du sultan de Constantinople, du moins la légitimité des trois premiers khalifes, Abou Bekr, Omar et Oman, les orthodoxes; de l'autre, les hétérodoxes, qui regardent Ali et sa postérité comme injustement dépossédés. Comment les chiites, divisés en de nombreuses sectes, s'entendront-ils sur le choix du mahdi qui doit remettre l'islam dans sa pureté primitive? Comment concilier les tendances diverses des Ibadites de Mascate, des Ouahhabites du Nedjed et des Zeïdis du Yémen? Y parviendrait-on, qu'il serait impossible d'amener les sunnites à entrer dans les vues des chiites. Que les Zaranik, qui sont sunnites, aient le désir d'aider à la création d'un khalifat arabe, il serait difficile qu'ils s'entendissent avec les Zeïdis, par exemple, pour lesquels ils ont de tout temps nourri une haine profonde.

Nous l'avons vu, il n'y a pas une cause de l'insurrection yéménite, mais des causes, et parmi elles ne se trouve pas la question du khalifat. Celle-ci a été inventée de toutes pièces par les Vieux-Turcs. Elle est, si l'on veut, un effet des révoltes du Yémen, mais un effet indirect et dont la cause est en Egypte, et qui ne doit pas exister comme importance au regard de la politique osmanlie. Le Yémen et l'Assir sont deux pays où pullulent non seulement des petits royaumes, mais des chefs de tribus, tous trop jaloux les uns des autres pour jamais accepter ou rechercher la tutelle d'un des leurs. Et encore faudrait-il que cette insurrection eût une répercussion quelconque en Arabie. Or l'Oman et le Hadramaout, qui jouissent d'une autonomie presque complète, le Nedjed indépendant et le Hedjaz, assez stable malgré les légères agressions de Bédouins contre la voie ferrée en construction, ne songent pas actuellement à aller grossir de leurs tribus les rangs des rebelles yéménites. D'ailleurs, au Yémen comme dans l'Assir, ce ne sont que des révoltes particulières, nettement localisées; il n'y a pas une seule volonté dirigeante, mais plusieurs qui parfois se contrarient. Chacune agit pour son compte sans s'occuper du voisin; et c'est par un concours de circonstances extraordinaires que l'explosion de toutes les rancunes s'est produite à la même heure.

Néanmoins, les fréquentes allusions de la presse égyptienne

à un projet de révolution dans la possession du khalifat orthodoxe avait éveillé un esprit de méfiance parmi les Jeunes-Turcs. Le moindre fait qui sortait du courant de la vie ordinaire devenait pour eux matière à suspicion. A plus forte raison le voyage du khédive à La Mecque, tout à côté des régions dangereuses, dut-il les mettre sens dessus dessous, bien qu'il eût été décidé d'accord avec le sultan et le commissaire général de la Grande-Bretagne au Caire.

Des gazettes turques de Stamboul, et non des moindres, telles que le *Tanine* et le *Sabah*, après avoir longuement médité sur la prétendue conspiration ourdie par l'imam et le mahdi contre l'hégémonie religieuse du sultan osmanli, firent la découverte que le voyage du khédive procédait de son désir de restaurer à son profit le khalifat arabe. Le voilà, le vrai prétendant! Tous les petits personnages mis en avant par la presse du Caire n'auraient été qu'autant de paravents destinés à abriter le plus redoutable ennemi du khalifat d'Osman! Le pèlerinage d'Abbas Hilmi à La Mecque et la question du khalifat seraient deux choses connexes... Et ainsi de suite. La presse égyptienne explique aussitôt le ridicule de cette accusation : les Jeunes-Turcs y voient la preuve de la culpabilité du khédive et lui font d'amers reproches sur son alliance avec la réaction.

Certes, aujourd'hui comme alors, l'Egypte aurait des droits à faire valoir. Depuis la chute de la puissance khalifale de Bagdad sous les coups du Mongol Houlagou, en 1258, jusqu'à la réduction par Sélim Ier, en 1517, de l'Egypte en province ottomane, la dynastie des Mamlouks conserva auprès d'elle, comme successeur du prophète, un descendant éloigné de la famille abbasside, lequel n'avait cependant aucune autorité et « n'avait « le droit de dire son avis sur rien ». Le dernier descendant d'Abbas, le khalife Motawakel, mourut dans l'ombre à Constantinople, après avoir abdiqué ses attributs spirituels aux mains de Sélim. Le sultan osmanli tint dès lors, à la fois, comme disait le Moyen-Age, les deux glaives : celui de l'autorité temporelle et celui du pouvoir spirituel. Le premier s'émoussa vite. Mais la prérogative de recouvrir chaque année, à l'époque du pèlerinage, le temple de La Mecque, la « Kaaba », du « mehmel »[1] resta » à l'Egypte. La considération de ce privilège exercerait-elle une influence assez forte sur Abbas-Hilmi pour le pousser à briguer le khalifat? Il semblerait pourtant difficile que le khédive songeât à échanger la situation qu'il a actuellement contre une autre bien hypothétique et qui, réalisée,

[1] Pavillon de soie noire.

ne pourrait être qu'éphémère. Est-il Arabe ? Non. Qoreïchite ? Encore moins. Que viendrait donc faire ce rouméliote sur le siège khalifal ? Et comment pourrait-il s'y installer sans armée ? En supposant qu'il n'y ait pas au Yémen, et en général dans toute l'Arabie, une mosaïque de sectes opposées, mais une homogénéité religieuse parfaite, les Arabes accepteraient-ils comme khalife un prince qui n'est remarquable que par sa soumission envers une puissance chrétienne, un prince qui n'est même pas le maître chez lui, qui subit la domination de l'infidèle sans pouvoir faire aucun geste pour la secouer ? Et l'Angleterre permettrait-elle à son pupille — car l'occupation britannique n'est pas un leurre — de rallier à lui les musulmans pour se porter au khalifat ? En verrait-elle avec plaisir les conséquences, une révolte générale de ses sujets en Egypte et une insurrection islamique aux Indes ?

Ce voyage d'Abbas Hilmi à La Mecque a réellement fait couler beaucoup d'encre, beaucoup plus qu'il n'en méritait. On lui a attribué des raisons aussi nombreuses que fantaisistes, alors qu'il n'était que la résultante naturelle des efforts combinés de l'Angleterre, de la Turquie et du khédive en vue d'établir entre eux une sorte d'entente cordiale. Si la pensée de Mohammed V était, en effet, de montrer à tous les croyants que le nouveau régime n'était pas animé de l'esprit de jalousie si néfaste du règne d'Abul Hamid, l'intention d'Abbas Hilmi n'était autre que de témoigner de sa fidélité au Coran, qui enseigne que tout bon musulman doit au moins une fois dans sa vie accomplir le pèlerinage aux villes saintes. Et l'Angleterre, par son laissez-passer, ne faisait qu'appliquer en Egypte ses idées de tolérance pour ruiner le crédit que pourraient faire les mahométans aux menées des agents de l'Allemagne en Orient.

C'est ici que nous touchons au point délicat de la question. Vieux-Turcs et pangermanistes sont cousins, sinon frères, par l'égale compréhension qu'ils ont des moyens de gouverner. Ils partagent la même horreur pour le libéralisme envahissant. Pour l'abattre, il faut commencer par briser les liens d'amitié qui unissent entre elles les puissances libérales. La politique allemande s'efforce, en effet, depuis l'éclipse que son étoile a subie à Stamboul, de par l'arrivée au pouvoir des Jeunes-Turcs, non seulement de susciter des embarras au gouvernement britannique en faisant de la propagande panislamique hostile aux Européens, n'étant pas, comme la France et la Grande-Bretagne, une puissance coloniale musulmane, mais encore de brouiller la Turquie et l'Angleterre. Pour en être convaincu,

on n'a qu'à lire les articles relatifs à la péninsule arabique dans les organes du pangermanisme.

Les Anglais, d'après eux, activeraient en sous-main l'insurrection yéménite, dans l'espoir de voir un jour le Yémen, contrée fertile, tomber en leur pouvoir : ce serait par l'hinterland d'Aden que les insurgés se ravitailleraient, et les plus ardents propagateurs de la rébellion seraient des émissaires payés par les autorités du protectorat.

Raisonnablement, ne semble-t-il pas que la seule attitude que l'on puisse prêter à l'Angleterre soit celle d'une neutralité absolue, teintée même d'une sympathie toute morale pour la Turquie? Quels bénéfices retirerait-elle de pêcher en eau trouble, sinon de perdre l'amitié de la Jeune-Turquie et de faire le jeu de l'Allemagne? Car un amoindrissement de la puissance turque dans les régions insurgées au profit de la Grande-Bretagne aurait comme contre-coup le retour de l'influence germanique à Constantinople.

Vis-à-vis des Arabes, les Anglais ont plus à gagner auprès d'eux par leur indifférence que par l'intérêt qu'ils pourraient porter à leurs ressentiments contre les Osmanlis. Les indigènes comprendraient vite le mobile secret qui les guiderait, et nul doute qu'ils ne préféreraient encore de deux tutelles celle des Turcs, musulmans comme eux. Et enfin le War Office ne peut certainement pas envier la position des armées turques au Yémen.

Les faits corroborent ces réflexions. Depuis le début de l'expédition jusqu'à l'heure présente, les autorités d'Aden se sont montrées pleines d'empressement à venir en aide aux réfugiés turcs. En outre, elles ont activement surveillé le trafic des armes, et si nombreux ont été les contrebandiers arrêtés dans l'hinterland qu'on n'y révèle plus aujourd'hui la présence d'un seul. Quant au sultan de Lahadj, fidèle protégé de la Grande-Bretagne, au plus petit succès des troupes ottomanes, il fait tirer le canon en signe de réjouissance, et dans toutes les mosquées de son sultanat la prière se fait au nom de Mohammed V, « khalifa rasoul Allah », successeur du prophète!

Ce serait ainsi que l'Angleterre pactiserait avec les rebelles!

Quelque peu différente est l'attitude de l'Italie, dont les mêmes feuilles ne disent mot. Maîtresse de l'Erythrée, il ne répugnerait pas à cette puissance nouvellement entrée en contact avec les difficultés de la politique coloniale, de prendre, le cas échéant et malgré ses déboires, la succession de la Turquie au Yémen, de relier sous son pavillon Massaouah à Hodeïdah et Sanâa.

Nous n'avons pas à nous demander si les Italiens prennent leurs aspirations pour des possibilités. Toujours est-il que, marquant l'intérêt qu'ils portent à cette riche contrée de l'Arabie, ils ont établi un consulat général à Mokha, alors que les autres puissances n'y ont qu'une simple agence consulaire ou même aucune représentation. De Mokha à Kounfoudah, vont et viennent le long de la côte des croiseurs, le *Volturno*, l'*Arethusa*, etc., sous prétexte de sauvegarder les biens et les personnes des protégés italiens dans le cas où les rebelles menaceraient la ville de Hodeïdah, démonstration navale que n'a pas cru devoir imiter l'Angleterre et qui, comme ses semblables, n'est que le reflet d'une velléité d'expansion coloniale.

*
* *

Comme on le voit, l'insurrection du Yémen, onéreuse pour les finances turques en tant qu'effort militaire à soutenir, revêt un caractère de gravité exceptionnelle si l'on considère les espoirs qu'elle soulève. Mouvement réactionnaire, insinuations allemandes, visées italiennes, tout se domine et réagit dans la marche languissante de la pacification.

Pour mettre un terme à ces sourdes hostilités et consolider à tout jamais sa puissance en Arabie, après avoir énergiquement réprimé les révoltes, la Turquie doit résolument faire table rase du système administratif yéménite, dernier vestige de l'oppression hamidienne.

Il n'y a plus, en effet, à temporiser. Contre l'ennemi acharné de la domination osmanlie, contre l'imam Yahia, la seule tactique à suivre est celle de la manière forte : lui-même vis-à-vis des Turcs n'en comprend pas d'autre. Contre l'énigmatique Idrîs, la politique d'atermoiements serait néfaste : il en profiterait une fois de plus pour développer ses moyens de défense ou d'attaque.

L'octroi d'une autonomie quelconque est également impossible, car toutes les parties de la péninsule arabique où se fait encore sentir l'autorité du Sultan aspireraient à la même indépendance. Que le gouvernement ottoman n'hésite donc pas à satisfaire les désirs des Vieux-Turcs, c'est-à-dire à augmenter ses forces militaires dans les vilayets de Hodeïdah et de Kounfoudah. Les admirables qualités qui font du soldat turc un des meilleurs soldats du monde sont un sûr garant que les troupes ottomanes, portées à l'effectif nécessaire, viendront à bout des insurgés.

La pacification obtenue, pour faire irrémissiblement entrer l'insurrection dans le domaine de l'histoire, l'œuvre qui s'im-

posera aux ministres osmanlis sera de trouver dans une juste répartition des charges entre les indigènes le seul fonds qui puisse former la base d'un système régulier de l'impôt, substituer aux anciens abus des cheikhs un ordre plus conforme à la justice, remplacer les cadis par des juges intègres ayant une connaissance parfaite de la langue arabe.

Sinon la situation deviendra menaçante pour les Turcs. Nous ne saurions nous faire les conseillers de leur politique nationale, mais nous ne pouvons négliger ce fait que la tranquillité de l'Europe est liée à la restauration complète de l'Empire ottoman. Or si l'insurrection n'a pas actuellement d'extension, elle pourrait en avoir plus tard. Certes, aucune secte musulmane ne songe à s'attribuer l'hégémonie spirituelle. Certes, le titre de Commandeur des croyants n'a plus aujourd'hui qu'une valeur théorique. Le prestige que la Turquie a dans l'Islam ne lui vient pas du rayonnement de la dignité khalifale, mais de sa puissance militaire mise au service du Coran. Nombre de souverains musulmans jouissant vis-à-vis du Sultan de l'indépendance politique lui rendent hommage non comme au successeur du prophète, mais comme au chef de la plus forte fraction de l'Islam. Princes mahométans et marabouts se rendent parfaitement compte qu'il n'en est aucun d'eux qui pourrait assumer la charge de khalife. Aussi l'imam Yahia, puisque c'est le Yémen qui nous occupe, le seul des chefs yéménites qui refuse de reconnaître l'autorité spirituelle du Sultan, ne cherche-t-il nullement à s'octroyer la suprématie religieuse sur l'Islam. Le titre d' « Emir al Moumenin » qu'il se donne n'est que le levier de sa popularité; c'est l'étendard qui rallie à lui, sans transfuge, tous les Zéïdis et uniquement les Zéïdis, pour conquérir l'indépendance politique et territoriale, corollaire d'un pouvoir spirituel indépendant de Stamboul. L'insurrection, avons-nous dit, n'a pas d'extension, mais que les insurgés aient la victoire, et il y va de la domination turque en Arabie. L'exemple fourni par les Yéménites deviendrait en effet contagieux, et les conséquences seraient d'autant plus redoutables que le fanatisme unirait par un accord instinctif tous les Arabes, dès qu'ils s'apercevraient que la Turquie ne tient plus à être une puissance essentiellement musulmane.

Il est des contingences que la politique ottomane ne doit pas oublier. Le peuple arabe est un peuple profondément croyant, dont la croyance enveloppe toutes les manifestations de sa vie et de sa pensée. Cette espèce d'admiration dont sont imbus les réformateurs de Stamboul et qu'on peut appeler européanomanie, influe trop sur leurs préoccupations. Qu'ils prennent

garde de froisser les susceptibilités des fidèles sectateurs du Coran en n'imprégnant pas leurs idées libérales et nationalistes d'une élasticité suffisante pour les adapter au milieu dans lequel elles devront vivre. Qu'ils tirent profit des critiques des partisans du despotisme aboli.

Que deviendrait alors la Turquie en face d'une insurrection arabe? Occupée à la combattre, elle resterait faible et désemparée devant les ambitions des jeunes peuples balkaniques, lesquelles se donneraient libre cours. Ce serait le retour de la réaction hamidienne et avec elle de l'influence germanique à Stamboul. La question d'Orient, que l'intérêt de la France exige de laisser dans l'oubli, pourrait se rouvrir. Une Turquie forte et libre n'est-elle pas un gage de paix, d'autant plus estimable pour nous autres Français que nous espérons trouver en la Turquie la seule barrière efficace à opposer à la poussée du pangermanisme en Orient, et le contrepoids nécessaire à l'influence allemande en Europe?

Le Yémen est la pierre d'achoppement de la politique des libéraux osmanlis. Que cette pierre se détache et tombe de l'édifice, ce peut être le commencement de la désagrégation de l'Empire ottoman. Aussi pouvons-nous dire que l'insurrection yéménite fournit à la Jeune-Turquie l'occasion d'accomplir ses destinées, de terminer celles de la réaction.

GASTON ROUET.

LA CRISE DE L'ORTHODOXIE GRECQUE

L'état anarchique dans lequel se débat présentement le royaume de Grèce, la situation humiliée faite par la Ligue militaire à la famille royale et au Parlement ont beaucoup retenu l'attention de l'Europe, ces temps derniers, et préoccupé, voire inquiété ses diplomates. Peut-être n'a-t-on pas suffisamment observé ceci : c'est que cette crise politique se double d'une crise religieuse en quelque sorte parallèle, qui, elle, n'est point restreinte aux limites territoriales de l'Etat grec tel que l'ont créé les traités, mais atteint et menace, au contraire, le monde hellénique tout entier.

Ce n'était point assez que des nourrissons de Bellone aient chassé Minerve d'Athènes : aux rives de la Corne d'Or, les Grecs de Stamboul s'épuisent en querelles intestines et la discorde règne au Phanar.

Dans cette enceinte sacrée, dernier bastion de la *Grande Idée*, métropolites et laïcs, Saint-Synode et Conseil Mixte tirent à hue, tirent à dia, et ces *Deux Corps* — en qui réside la réalité du triple pouvoir exécutif, législatif et judiciaire dans l'Eglise du Phanar — travaillent à s'écarteler eux-mêmes tout en écartelant du même coup Sa Toute Divine Sainteté, Joachim III, patriarche œcuménique de Constantinople.

Certes, au cours de sa longue carrière, ce grand vieillard chenu, majestueux et robuste, expérimenta plus d'une fois à ses dépens les à-coups de la faveur publique et mesura jusqu'à quel point, de par la constitution même des Eglises orthodoxes, le pasteur y dépend de ses ouailles. Promu une première fois au patriarcat en 1878, contraint de démissionner en 1884, il fut réélu de nouveau en 1901, lors de la chute de Constantin V, et grâce à la faveur des grands banquiers phanariotes dont l'influence s'exerce d'une façon prépondérante sur l'assemblée des électeurs. Plus d'une fois sans doute, comparant sa situation à celle du Pape au Vatican, et réfléchissant à tout ce que son rôle, en dépit des apparences brillantes et des titres pompeux, a d'instable et d'humilié, Joachim III a dû admirer *in petto* quel merveilleux instinct de conservation guida l'Eglise romaine lorsqu'elle décida de proclamer l'infaillibilité papale, corollaire nécessaire de toute primauté efficace.

*
* *

Que de démembrements, en effet, subis depuis moins d'un siècle par l'Eglise grecque du Phanar! Que de coups portés à l'hellénisme!... Et ces germes de dissolution, l'orthodoxie les recélait en elle. *Imperium sine patriarcha non staret*, pas d'Etat souverain sans Eglise indépendante : cette maxime imaginée par un laïc [1], les théologiens orthodoxes l'ont faite leur. Sitôt qu'un peuple obtient la reconnaissance de son indépendance et de sa souveraineté, il a le droit de se constituer en Eglise autonome et autocéphale; le patriarche œcuménique ne saurait alors lui refuser la délivrance du τομος, qui ne concède pas, qui homologue simplement et consacre le nouvel état de choses. Et voici la conséquence.

Tour à tour les Eglises monténégrine, serbe et roumaine, — sans parler de l'Eglise russe — se sont constituées et légitimement constituées aux dépens de la *Grande Eglise*, et le staro-slave ou le roumain y a remplacé le grec comme langue liturgique. L'autocéphalie de l'Eglise monténégrine remonte à 1766; jusqu'à ces derniers temps, le vladika, étant en même temps le seul évêque de la principauté, devait recevoir la consécration des mains d'un métropolite d'une autre Eglise sœur; mais c'est à Saint-Pétersbourg ou à Belgrade qu'il se rendait pour l'accomplissement de cette cérémonie et non point au Phanar; la division toute récente (1909) de la principauté en deux éparchies permettra sans doute à l'avenir de procéder, au sein de l'Eglise monténégrine, à la consécration du nouveau vladika.

A la suite de la reconnaissance de l'indépendance de la Serbie, par le traité de San-Stephano et par le congrès de Berlin, Joachim III dut se résigner à délivrer, en octobre 1879, le τομος d'autocéphalie à l'Eglise serbe. Les Roumains, eux, n'avaient pas attendu ces événements et, dès 1864, les principautés moldo-valaques s'étaient proclamées ecclésiastiquement autonomes ; elles s'étaient ainsi mises en rébellion ouverte contre le patriarcat œcuménique. Ceci explique que — bien qu'au point de vue international la Roumanie soit indépendante depuis 1878 et qu'elle ait été érigée en royaume en 1881 — ce soit seulement le 13 mai 1885, après des négociations laborieuses, que le Phanar a officiellement reconnu l'Eglise roumaine au nombre des Eglises sœurs.

---

[1] Joannice, roi des Bulgares, dans une lettre au pape Innocent III.

Quant aux orthodoxes de Bosnie-Herzégovine dès longtemps convaincus d'être gagnés à la cause serbe, Joachim III les a livrés pieds et poings liés à l'Autriche, à ses fonctionnaires et à ses missionnaires. Aux termes d'un concordat intervenu en 1880, le Patriarche œcuménique a abandonné à l'Empereur d'Autriche, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 50.000 piastres en or, le droit de présentation des évêques de Bosnie-Herzégovine, qui, choisis et payés par l'Autriche, n'en sont plus aujourd'hui que les très humbles fonctionnaires. Au point de vue religieux, la récente et définitive annexion de la Bosnie-Herzégovine a simplement consommé en droit un état de fait existant depuis trente ans par suite de la rupture effective des liens qui l'unissaient jadis au Phanar. Durant ces derniers mois, on a mis en avant un projet consistant à réunir aux éparchies dalmates les quatre éparchies de Bosnie-Herzégovine, pour former une Eglise autocéphale nouvelle et, afin de rendre plus complète la dépendance du futur patriarche austro-serbe, on a proposé de lui assigner Vienne comme résidence.

Les Bulgares, tout comme les Roumains, n'ont pas attendu que leur principauté ait secoué sa vassalité pour réclamer une Eglise autonome. A la vérité, dès la seconde moitié du XIXe siècle, l'*imperium sine patriarcha non staret* n'a plus suffi aux exigences des nationalités dissidentes. Les orthodoxes slaves ou roumains, *sujets de l'Empire ottoman*, ont entendu secouer eux aussi le joug civil et religieux du Phanar, et bon gré mal gré, la Sublime-Porte a été amenée à sanctionner cette application nouvelle du principe des nationalités. Vainement le Patriarcat œcuménique a-t-il lancé l'anathème contre les fauteurs d'*ethnophylétisme*. Leur doctrine est aujourd'hui sortie triomphante d'une lutte où trop souvent — sous forme de bandes grecques, bulgares ou serbes — les fractions ennemies d'un troupeau divisé en sont venues aux prises. La querelle fameuse de l'Exarchat et du Patriarcat est assez connue pour qu'il suffise de la résumer ici à grands traits. Dès l'année 1851, l'archimandrite Bozvali ouvrait, avec l'autorisation du sultan, une église bulgare à Constantinople. La petite communauté bulgare fut excommuniée par le Phanar; mais cela ne l'empêcha point de grandir, et en 1861, l'évêque Hilarion était solennellement installé en qualité de chef spirituel de l'Eglise nationale bulgare de Constantinople. Sans souci des anathèmes du Phanar, Mgr Hilarion et son successeur poursuivirent avec ténacité la reconnaissance par la Porte d'une hiérarchie ecclésiastique bulgare indépendante du Patriarcat

œcuménique. Ces efforts furent couronnés de succès et, le 11 mars 1870, un firman instituait enfin l'Exarchat bulgare, et soustrayait les Bulgares, sujets de l'Empire ottoman, à l'autorité civile et religieuse du Phanar. Aujourd'hui que l'indépendance de la Bulgarie vient d'être définitivement reconnue et qu'elle a été érigée en royaume, elle aurait, à la vérité, le droit de constituer, *sans schisme possible*, dans ses limites territoriales, une Eglise autocéphale et un Saint-Synode national. Mais il est fort probable que cette solution — qui impliquerait le retour, dans le giron de la *Grande Eglise* des Bulgares de Macédoine — n'entre point du tout dans les vues de l'exarque actuel Mgr Joseph, ni des brebis qu'il paît depuis plus de trente ans. Après avoir longtemps résidé à Orta-Keuï, il vient de transporter le siège de l'exarchat dans le quartier de Chichli, en plein Péra; l'église métropolitaine bulgare s'élève orgueilleusement à Stamboul, non loin du Patriarcat œcuménique, entre les faubourgs de Balata et du Phanar. L'exarque étend sa juridiction, sur près de trois millions de fidèles en Bulgarie, et sur plus d'un million en Turquie d'Europe. Il est vraisemblable qu'il ne choisira pas précisément l'instant où le triomphe de l'Exarchat s'affirme aux dépens du Phanar, pour transférer son siège à Sofia.

De plus en plus, le slavisme se dresse devant l'hellénisme, et le Saint-Synode russe l'encourage. Non seulement l'Exarchat bulgare, mais aussi les Eglises monténégrine et roumaine, reçoivent le saint-chrême de la métropole moscovite, et non plus du Phanar[1].

Sur la sainte montagne de l'Athos elle-même, les orthodoxes russes refoulent lentement mais sûrement les orthodoxes grecs; ils peuplent les monastères de Roussico, Saint-Pantaléïmon, Saint-André, Saint-Elie; ils sont déjà les plus nombreux et les plus riches.

Et voici que Koutzo-Valaques, Serbes et Albanais orthodoxes de Turquie joignent leur assaut à l'assaut bulgare. En Macédoine, à la voix d'Apostol Margarit, les Valaques du Pinde se sont réveillés; le gouvernement roumain a pris fait et cause pour eux et, le 23 mai 1905, la Porte s'est vue contrainte de reconnaître officiellement l'existence de leur nationalité propre, prélude de la constitution probable d'une Eglise autocéphale valaque en Turquie.

---

[1] L'Eglise serbe continue à recevoir le saint-chrême du Phanar : ce fait explique dans une large mesure l'enthousiasme bruyant et un peu enfantin avec lequel la population grecque a salué la visite du roi Pierre de Serbie au patriarcat œcuménique, lors de son récent séjour à Constantinople.

Pour éviter, d'autre part, un nouveau schisme menaçant, imputable celui-ci aux Serbes de Macédoine, le Phanar a dû se résigner à introniser des évêques de nationalité serbe dans les éparchies de Prizrend et d'Usküb, et à autoriser l'usage du staro-slave comme langue liturgique, concurremment avec le grec, dans le vilayet de Kossovo. Les Serbes réclament en outre la possession du siège métropolitain de Veles-Debra. Si l'on ajoute que des écoles nationales serbes autonomes existent dans les vilayets de Salonique et de Monastir, on reconnaîtra sans doute que tous ces faits accumulés équivalent à la reconnaissance officielle par la Porte d'une nationalité serbe distincte dans l'Empire.

Enfin c'est au tour des Albanais orthodoxes de s'agiter et de se *déshelléniser :* ils veulent, eux aussi, des évêques, des prêtres albanais, des écoles albanaises et la reconnaissance de la langue albanaise comme leur langue liturgique...

Qu'il est loin, ce jour où Mahomet II octroyait au patriarche grec juridiction sur tous les *raïas* de la Turquie d'Europe, et du même coup, faisait rentrer, de gré ou de force, les orthodoxes de toutes races dans la nation hellène !

***

Ce n'est point tout encore.

Jusqu'à ces dernières années, l'Hellénisme détenait sans conteste les autres Eglises autocéphales de l'Empire ottoman, et les patriarches d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie reconnaissaient de bonne grâce la primauté d'honneur de leur frère aîné du Phanar, πρωτος εν ισοις, *primus inter pares.*

Voyons ce qu'il en est aujourd'hui.

Dans toute la Turquie d'Asie, les arabophones secouent le joug des métropolites hellènes.

En 1899, le patriarche d'Antioche, S. B. Mgr Spiridion — un Hellène issu de la confrérie grecque du Saint-Sépulcre — a été déposé, et c'est un arabophone, Mgr Mélétios, alors métropolite de Laodicée, qui fut proclamé à sa place. Mgr Mélétios ne fut bien entendu jamais reconnu par le Phanar; mais il s'en soucia fort peu, d'autant que la Porte ne fit aucune difficulté pour lui délivrer son bérat d'investiture. Il s'empressa de remplacer dans son Eglise les métropolites hellènes par des Syriens et de généraliser l'emploi de l'arabe comme langue liturgique. A sa mort, survenue à Damas au mois de février 1906, c'est un autre arabophone, S. B. Mgr Gregorios IV Khaddad, originaire du Liban, et métropolite de Tripoli de Syrie,

qui a été élu, grâce à l'appui de l'élément syrien et aussi de la puissante Société russe de Palestine. Finalement le patriarcat œcuménique a compris l'inutilité de s'entêter dans une résistance vaine. En juillet 1909, un accord est intervenu entre les deux Eglises : le Phanar, s'avouant vaincu, a reconnu S. B. Mgr Gregorios IV comme légitime patriarche d'Antioche, et celui-ci a consenti, en retour, à introniser des métropolites hellènes dans ses deux diocèses d'Adana et d'Erzéroum, qui sont en effet peuplés en grande majorité d'orthodoxes grecs.

Des événements tout récents ont mis pareillement aux prises la *Grande Eglise* et celle de Jérusalem. Forts de l'appui de la Société russe de Palestine, les fidèles arabophones, imitant l'exemple de ceux d'Antioche, ont exigé de jouer un rôle plus actif dans leur Eglise, et d'exercer notamment un contrôle effectif sur l'emploi des fonds. Le synode et la confrérie grecque du Saint-Sépulcre s'élevèrent avec indignation contre cette prétention ; mais alors, à la surprise générale, le patriarche S. B. Mgr Damianos — prélat extrêmement doux et conciliant — se montra disposé, bien qu'hellène, à donner satisfaction à ses ouailles syriennes. Ce fut un *tolle* général dans le camp hellénique, et les synodiques s'empressèrent de déposer purement et simplement S. B. Mgr Damianos, déposition qui fut tout aussitôt ratifiée par le Phanar. D'où batailles et rixes dans la rue. Mais les Grecs avaient compté sans les Jeunes-Turcs. Ceux-ci, qui avaient le plus grand besoin de se concilier les bonnes grâces des députés de langue arabe, se hâtèrent d'intervenir. Une commission ottomane arriva; elle manœuvra si bien qu'à la grande joie de l'élément syrien, les métropolites et la confrérie du Saint-Sépulcre durent venir à résipiscence, et procéder à la solennelle réinstallation de S. B. Mgr Damianos. Tout se termina provisoirement par un baiser Lamourette, pour la plus grande confusion du Phanâr, qui avait joué en l'occurrence un rôle assez sot et qui dut se repentir, mais trop tard, d'être intervenu avec autant de hâte en cette affaire. Toutefois la trève ne fut pas de longue durée ; dans le courant de décembre 1909, à propos de la possession d'un certain nombre de monastères et d'écoles, le conflit a repris de plus bel entre les orthodoxes syriens originaires de Palestine et les grecs défenseurs de la Confrérie du Saint-Sépulcre.

En résumé, des diverses communautés orthodoxes autonomes et autocéphales de l'Empire ottoman, il n'en existe plus qu'une seule, aujourd'hui, en dehors du Phanar, où la prépondérance de l'élément hellénique soit certaine : l'Eglise d'Alexandrie. Mais, si l'Egypte fait encore partie de l'Em-

pire ottoman, ces liens, avouons-le, sont fort lâches, et c'est probablement mû par cette considération que S. B. Mgr Photios, patriarche d'Alexandrie, traite avec quelque désinvolture Sa Toute Divine Sainteté Joachim III. Sans doute, jusqu'en 1870, le patriarche œcuménique nommait directement celui d'Alexandrie. Mais en 1899, à la mort de Mgr Sophronios, décédé à l'âge de 105 ans, c'est la communauté orthodoxe elle-même qui a élu Mgr Photios, et le rôle du Phanar s'est limité à transmettre à celui-ci le bérat d'investiture de la Sublime-Porte. Jusqu'à présent, le grec est la seule langue liturgique usitée dans l'Eglise d'Alexandrie; toutefois il faut noter que S. B. Mgr Photios compte lui aussi un bon nombre de Syriens parmi ses ouailles et que, tôt ou tard, les dissensions qui ont mis aux prises arabophones et hellènes à Antioche et à Jérusalem se produiront à Alexandrie, si ce n'est déjà fait.

Pour être complet, nous mentionnerons l'existence de l'Eglise autonome de Chypre, mais nous renonçons à exposer ici l'état d'anarchie où elle se débat présentement; ceci nous entraînerait hors de notre sujet. Au surplus, il faudrait la plume du chantre du *Lutrin* pour narrer les épisodes multiples de la lutte héroï-comique à laquelle se sont livrés et se livrent, croyons-nous, encore les deux Cyrille de l'île — Cyrille évêque de Kyrénia, et Cyrille, évêque de Kition — et l'ardeur sacrée avec laquelle ils se disputent le siège patriarcal. Contentons-nous d'indiquer que, dans cette Eglise encore, l'intervention de Joachim III n'a guère été couronnée de succès, et que le dernier mot restera vraisemblablement, non point au candidat du Phanar, mais à celui du *Foreign Office*.

***

Abandonnée, reniée par son ancien troupeau slave, valaque, albanais et syrien, asservie par le Turc, l'Eglise grecque orthodoxe de Constantinople ne saurait trouver de salut que dans l'ardente communion de tous — patriarche, métropolites et fidèles — tous ne faisant qu'un, enivrés d'un même idéal religieux et patriotique, tendus d'un seul effort vers un unique but. Car il est écrit : « Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit ; toute cité, toute maison divisée contre elle-même, ne subsistera point. » Hélas !...

Il nous faut bien mentionner ici, tout d'abord, quels tiraillements se produisent entre l'Eglise de Constantinople, et sa fille bien-aimée, l'Eglise nationale de Grèce. Le patriarcat œcuménique et le saint-synode d'Athènes se sont âprement disputé

la juridiction sur les orthodoxes disséminés en Europe et en Amérique. Là encore, S. T. D. S. Joachim III a dû céder et enregistrer un échec : il lui a fallu abandonner cette juridiction au saint-synode athénien, et il n'a pu se réserver qu'à grand'peine la juridiction sur la communauté orthodoxe de Venise, que des liens séculaires unissent au patriarcat œcuménique.

En Grèce, un métropolite, Mgr Ambroise, évêque de Larissa, accusé de simonie et de quelques autres fautes encore que l'on ne saurait dire, mais soutenu par le parti de la Ligue Militaire, donne présentement le pénible spectacle d'un pasteur en rebellion ouverte contre le saint-synode national.

Mais ceci n'est point le plus grave.

Au Phanar même, la discorde — nous l'indiquions au début de cet article — règne à l'état endémique. Déjà, diverses questions, notamment celle de la déposition puis de la réinstallation de S. B. Mgr Damianos, celle de l'élection difficultueuse du patriarche de Chypre, avaient accusé les divergences de vues existant entre le synode des métropolites, d'une part, et S. T. D. S. Joachim III, d'autre part.

Tout dernièrement, à l'occasion du renouvellement partiel du synode, le conflit a pris un caractère aigu, au point qu'on a pu croire un moment à la démission ou à la déposition du patriarche.

Le synode de Constantinople se compose de 12 métropolites ; ceux-ci restent en fonctions deux ans et se renouvellent par moitié annuellement. Ce renouvellement s'opère de la façon suivante : les noms de tous les métropolites de l'Eglise œcuménique sont consignés, sur trois colonnes, dans une brochure spéciale, συνταγματιον ; à chaque renouvellement partiel, le synode désigne, trois mois à l'avance, deux des métropolites portés sur chaque colonne. Il arriva que, cette année, trois des appelés devaient être : Mgr Germanos, métropolite de Chalcédoine, ennemi personnel de S. T. D. S. Joachim III, et les métropolites de Colonia et de Mitylène qui ne lui sont guère moins hostiles. Joachim III prétendit les écarter. Le synode s'y refusa. Le patriarche arguait qu'il avait le droit de choisir parmi les plus dignes — κατ' ἀριστίν δην — deux ou trois métropolites, et par suite d'en écarter autant du synode. A quoi les synodiques ripostaient que ce droit n'avait été reconnu qu'une seule fois, exceptionnellement, en 1867 au patriarche Grégoire VI, lequel n'avait accepté qu'à cette condition la dignité patriarcale ; les synodiques ajoutaient que si Joachim III avait réédité à la vérité cette pratique plusieurs fois et à son

profit, c'était abusivement, et que cet état de choses devait cesser une fois pour toutes. Pour parer le coup, le patriarche en a été réduit à faire appel à l'intervention du Conseil national mixte permanent, où les laïcs siègent en majorité, et le Conseil mixte en a profité pour tenter d'affirmer sa suprématie sur le synode des métropolites. Ainsi a-t-on pu voir, durant les premiers mois de 1910, le Phanar partage en deux factions irréconciliables : d'une part, le synode presque en entier (onze métropolites sur douze) et soutenu par la presque unanimité des métropolites de la Grande Eglise ; de l'autre, le patriarche, un seul synodique, et les huit laïcs du Conseil mixte, soutenus par la plupart des fidèles grecs... Au moment où nous écrivons ces lignes, on annonce que Joachim III « eu égard à des intérêts ecclésiastiques et nationaux d'ordre supérieur » se serait décidé à capituler. Ce ne serait pas la première fois. Quoi qu'il en soit, on jugera sans doute que nous n'avons rien exagéré, en intitulant cet article : la crise de l'orthodoxie grecque. Anarchie à Athènes, gâchis au Phanar ; et les derniers champions de la *grande idée* murmurent tristement : « Non, ce « n'est plus l'Hellade !... Serait-ce encore Byzance ?.. »

RAYMOND PERRAUD.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La puissance navale de la France. Un livre de l'amiral Fournier.* — Dans un livre qui a eu un grand retentissement, l'amiral Fournier vient de publier ses idées sur la politique navale de la France. En voici la conclusion pratique, d'un optimisme heureusement réconfortant :

La puissance navale n'est plus aussi simple à définir qu'autrefois. A notre époque, elle doit être réalisée au moyen du concours, sans double emploi, d'une *flotte de haut bord* et d'une *flotte offensive*, constituées, en somme, d'après les ressources budgétaires du pays et proportionnées entre elles, de façon à être aptes à rayonner, en cas de guerre, chacune autour de ses points d'appui, sur le champ le plus favorable à son utilisation militaire et dans les conditions d'efficacité maximum.

En France, l'objectif suprême de cette puissance navale est de sauvegarder, par son action préventive, l'équilibre mondial dont dépend la sécurité de nos frontières et de nos intérêts généraux, dans toute l'étendue de notre domaine national.

Il est donc essentiel de la maintenir sans cesse à son apogée.

Elle a fléchi cependant, depuis longtemps, sous une accumulation exceptionnelle de causes nuisibles, que le ministre de la Marine s'attache, activement et énergiquement, à faire disparaître, avec l'aide de ses nouveaux collaborateurs.

Son déclin actuel n'est ainsi que momentané. Toutefois, même après les réformes en cours et la reconstitution intégrale de nos forces navales, dans la limite de nos ressources, on ne pourra supprimer l'infériorité, en *valeur numérique*, de notre *flotte de haut bord*, relativement à celles d'autres nations plus populeuses, ou plus riches, et disposant donc de budgets maritimes plus considérables.

Il n'y a aucune illusion à se faire à cet égard.

Heureusement qu'en même temps s'affirmera, dans *une mesure compensatrice* tendant à devenir *prépondérante*, la suprématie, *en valeur destructive*, de notre *flottille offensive*, grâce à une situation géographique qui lui est exceptionnellement favorable.

Or, ce relèvement pondérateur et tutélaire doit arriver à porter notre puissance navale, dans son ensemble, jusqu'à un niveau relatif inespéré, dont notre pays aura lieu de s'enorgueillir.

Puisse cette conclusion, évoquant des perspectives très rassurantes pour l'avenir et la sécurité de la France, donner enfin à l'opinion publique, mieux éclairée, un précieux réconfort!

Puisse-t-elle aussi inspirer à tous les Français la résolution de consen-

tir patriotiquement à des dépenses maritimes nettement justifiées, on le voit, et ne risquant plus, grâce aux réformes en cours, d'être inutilisées ni improductives!

Tels sont mes vœux les plus ardents, car le cercle des événements qui nous presse se resserre, et chaque jour perdu, dans la reconstitution de notre puissance navale et le renforcement de notre armée, est un gage de moins pour la paix du monde.

Mais avant de conclure ainsi son examen technique des conditions de notre progrès naval, l'amiral Fournier, dans une première partie de son ouvrage, a tenu à examiner la situation politique mondiale qui commande nécessairement notre attitude nationale et qui est, en définitive, le régulateur normal de nos efforts patriotiques. Au cours de cet examen, l'amiral a été naturellement amené à parler du rôle prépondérant joué dans ces derniers temps par l'empereur Guillaume II, dont la politique inquiète n'a cessé de troubler les combinaisons cependant pacifiques des grandes puissances européennes.

Avec une persévérance inlassable, l'empereur, écrit l'amiral Fournier, s'attache sans cesse à affaiblir l'alliance franco-russe, en faisant appel aux ressources inépuisables d'une diplomatie aussi peu scrupuleuse que celle du chancelier de fer, mais souple, au besoin insinuante et non moins inquiétante, en somme, pour notre sécurité nationale.

Cependant le kaiser a trouvé, depuis quelques années, dans cette lutte passionnée, un redoutable adversaire, le roi Edouard VII, qui, provoqué par ses menaces réitérées contre la suprématie navale de l'empire britannique, pare tous ses coups avec une admirable maîtrise, toujours à propos, et en y ripostant chaque fois avec succès.

L'amiral Fournier précise en passant les raisons de certaine attitude de Guillaume II — contre notre ancien ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, par exemple. C'est au lendemain de l'incident de Hull, survenu entre l'escadre de l'amiral Rodjestvensky et les chalutiers anglais.

La nouvelle de cet incident, dit l'amiral Fournier, souleva dans toute l'Angleterre un frémissement d'indignation contre l'escadre russe. L'opinion publique, violemment surexcitée, réclamait que la flotte britannique l'attaquât aussitôt. Une concentration navale fut même prescrite à cet effet par l'amirauté, et sans le sang-froid et la présence d'esprit du roi Edouard VII, tout l'échafaudage de sa politique allait s'écrouler dans un cataclysme imprévu.

Pour calmer la colère populaire, le gouvernement anglais proposa immédiatement à celui du tsar de réunir une commission d'enquête et d'arbitrage international, composée d'amiraux, en vue de constater les dommages, de fixer les responsabilités et de réclamer les sanctions nécessaires.

La détente voulue se produisit. En Angleterre, comme en Russie, on attendit moins impatiemment, ou anxieusement, les décisions de ce tribunal international d'où devait sortir soit le maintien du *statu quo*, soit une aggravation de la guerre russo-japonaise, risquant dans ce cas d'en-

traîner la France et l'Angleterre dans ses dangereux remous malgré toutes les précautions prises auparavant pour éviter cette catastrophe.

Le choix de Paris par le gouvernement britannique, malgré notre alliance avec la Russie, comme siège du tribunal arbitral, indiquait assez sa légitime confiance en la loyauté française.

Les deux parties contractantes avaient décidé de composer la commission d'enquête de cinq amiraux ; quatre d'entre eux seulement étaient désignés directement par leurs pays : l'Angleterre, la Russie, les Etats-Unis d'Amérique et la France. Ces officiers généraux avaient à nommer le cinquième, dès leur première réunion, et dans le cas d'un désaccord entre eux à ce sujet, ils devaient en référer à l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, appelé, comme arbitre suprême, à désigner pour cette fonction un amiral d'une puissance quelconque.

Mais les dispositions, malgré tout conciliantes, du roi Edouard VII à l'égard de la Russie allaient se buter encore, à l'occasion de cette élection, contre une nouvelle pierre d'achoppement imprévue.

La diplomatie française eut vent du pressant désir de l'empereur Guillaume d'obtenir, des amiraux ou de l'arbitre suprême, la désignation d'un officier général de la marine allemande aux fonctions de cinquième commissaire. Par quel moyen et quel intermédiaire ce projet prendrait-il corps? On l'ignorait, mais on redoutait de nouvelles complications à ce sujet. Le but du kaiser était évidemment de donner une satisfaction d'amour-propre à sa marine et, du même coup, de faire naître une occasion d'offrir ses bons offices au gouvernement russe, si justement alarmé de la tournure que pouvaient prendre les délibérations de la commission. Il pensait donc lui être agréable en cherchant à compléter le cercle des amiraux par un cinquième commissaire dont la bonne volonté serait acquise, en principe, à la Russie.

Malheureusement, c'était faire passer son obligé, d'une situation délicate mais nullement désespérée, à une autre, plus grave et sans doute irrémédiable; car l'opinion publique en Angleterre était manifestement trop excitée pour admettre qu'une majorité, disposée peut-être à faire obstacle à ses revendications légitimes, pût se former ainsi dans le sein de la commission d'enquête.

Il y avait donc péril à pousser à bout, par une manœuvre de ce genre, l'indignation déjà si vive des plaignants et à provoquer ainsi, de la part du gouvernement anglais, sous la pression de l'opinion, des mesures extrêmes de nature à déchaîner une guerre générale, qu'il était précisément très désireux d'éviter.

Ne pouvait-on supposer aussi que l'empereur Guillaume, escomptant l'heureux effet des prévenances dont son délégué serait naturellement l'objet à Paris (surtout s'il était le prince Henri de Prusse), caresssait l'espoir de trouver, dans cet accueil très courtois, l'occasion de prodiguer ensuite ses remerciements au gouvernement français et d'entamer avec lui des relations d'un caractère très cordial, peut-être même d'amorcer une visite plus sensationnelle encore dans notre capitale?

Or le kaiser, dominé manifestement par la pensée de nous soustraire à l'influence britannique, nous témoignait alors avec empressement sa volonté de se rapprocher de nous. Il redoublait naturellement ses prévenances à notre égard, d'autant plus vivement qu'il nous voyait plus inquiets de la tournure des événements dans l'Extrême-Orient et de l'évidence que notre alliée s'y trouverait, chaque jour, moins en mesure de nous prêter éventuellement son concours militaire en Europe.

Cependant la diplomatie française n'eut à prendre position, dans cette circonstance, ni pour ni contre le désir de l'empereur Guillaume, dont la connaissance lui était parvenue incidemment.

Les amiraux décidèrent en effet, dès leur première séance, dans la plénitude de leur indépendance et de leurs droits, de demander à l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, d'user de ses privilèges d'arbitre éventuel pour désigner, comme cinquième commissaire, un officier général *de sa propre marine*, l'amiral baron von Spaun, ancien ministre, dont la droiture de caractère et la haute impartialité inspiraient à ses collègues une confiance unanime.

On sait que le rapport des commissaires enquêteurs eut le don, bien rare en matière d'arbitrage, de provoquer la reconnaissance des deux gouvernements en conflit, et d'amener entre eux une heureuse réconciliation.

L'empereur Guillaume en conçut un vif dépit, et attribuant, bien à tort, à M. Delcassé l'échec de ses propres combinaisons, il poursuivit dès ce moment notre ministre des Affaires étrangères de son ressentiment implacable. De plus, il résolut de peser désormais sur la France par intimidation, en renonçant à gagner sa confiance par de nouvelles avances.

Telle fut la cause décisive, fort peu connue, de la campagne de représailles et de provocations déchaînée contre nous en Allemagne, depuis cette époque, au sujet de notre politique au Maroc. Il est manifeste d'ailleurs que le kaiser voulut lui donner le caractère d'un ressentiment personnel par le coup de théâtre de sa visite sensationnelle à Tanger, qui eut lieu peu de temps après le dénouement du procès relatif à l'incident du Dogger-Bank.

L'amiral Fournier relie à la politique de Guillaume II les vicissitudes non seulement de la politique européenne, mais aussi de la diplomatie américano-japonaise. Pour l'expliquer clairement, l'amiral Fournier expose dans quelles relations vivent aujourd'hui les Japonais et les Américains :

Les triomphes récents des Japonais ont effacé, par leur éclat, celui des victoires américaines remportées sur les Espagnols, au prix de moindres épreuves, à Cuba et aux Philippines.

Ce contraste, tout à l'avantage de l'amour-propre militaire du Japon, est déjà une cause de jalousie internationale entre deux peuples également orgueilleux. Mais leur rivalité inévitable, sur leurs champs communs d'exploitation et de convoitises, doit être en outre, pour l'Angleterre et pour la France, un objet constant de préoccupations, à cause des engagements les liant actuellement au gouvernement du mikado et de leurs avantages manifestes à garder l'amitié des Etats-Unis d'Amérique...

L'Angleterre et la France ont tout fait, par leur diplomatie, pour éviter la crise de désaccord des Japonais et des Américains.

Cette crise, il serait vain de le nier, pourrait se produire, ajoute l'amiral Fournier, en dépit des précautions les plus sages, sous le coup d'une vive irritation populaire provoquée dans ce pays par des réclamations ou des accaparements du Japon paraissant intolérables à l'amour-propre excessif de la race américaine, ou contraires à ses intérêts dans l'Extrême-Orient. Or, ces intérêts sont évidemment antagonistes de ceux de la race japonaise, fatalement poussée à prendre pied et à s'étendre, par la conquête ou l'action diplomatique, sur le continent asiatique. La tendance du gouver-

nement des Etats-Unis est au contraire, en effet, de soutenir le principe de l'*intégrité chinoise* et de la *porte ouverte* dans les régions précisément où le le Japon serait tenté d'imposer la prédominance de ses entreprises économiques et stratégiques.

Cette politique est d'ailleurs la plus apte à capter l'amitié du Céleste-Empire en même temps qu'une large part de l'énorme clientèle chinoise.

Mais le fait que cette recherche intéressée des bonnes grâces de la Chine pourrait aboutir, éventuellement, à une alliance sino-américaine, n'est pas pour plaire au gouvernement du mikado. La flotte des Etats-Unis y trouverait l'avantage de disposer, en cas de guerre, d'une base d'opérations et de ressources incomparablement supérieures à celles que pourraient lui offrir les Philippines, en y ajoutant même l'appui d'une redoutable armée continentale. D'autre part, le concours de cette flotte donnerait aux forces navales de son allié une supériorité considérable sur celles du Japon, actuellement encore l'éducateur militaire et maritime de la Chine et le principal bénéficiaire de ses concessions territoriales et autres. Pour conjurer le péril de cette politique des Américains, sourdement hostiles à ses desseins, le gouvernement japonais se voit donc conduit à prendre les précautions militaires essentielles en vue d'y mettre un terme, au besoin, avant qu'il soit trop tard pour le faire à coup sûr.

L'amiral Fournier explique ainsi l'activité incontestable des armements actuels du Japon, que l'on semble croire menaçants pour la Russie.

C'est ici que rentrent en ligne les préoccupations mondiales nées de la politique de Guillaume II.

La marine américaine, dit l'amiral, arrivera probablement à égaler un jour celle de l'Angleterre, malgré les efforts de cette nation pour conserver sa suprématie maritime actuelle ; dans ce cas elle serait numériquement très supérieure à celle du Japon, incapable de rivaliser avec les Etats-Unis en dépenses navales.

Or, cette infériorité relative de la flotte japonaise obligerait inévitablement son alliée, la flotte anglaise, à lui venir en aide, si elle était en conflit avec celle des Etats-Unis.

C'est alors que s'imposerait à la France l'obligation de faire l'appoint des forces navales de l'Angleterre, du Japon et de la Russie, dans le cas *à prévoir* d'une coalition antagoniste des Etats-Unis et de la Triple-Alliance.

Elle pourrait y suffire, tout *en restant capable de tenir, seule au besoin, en échec n'importe quelle puissance, dans les mers de l'Europe*, avec un état naval adapté à sa situation comme à sa configuration géographiques, et dont la composition est indiquée dans la seconde partie de cette étude.

L'Allemagne ne s'étant pas risquée jusqu'ici à entamer les hostilités contre nous, même dans les circonstances provoquées par sa diplomatie et qui paraissaient cependant favorables au succès de ses armes, le même instinct de prudence la détournerait sans doute encore, cette fois pour toutes les raisons possibles, d'une plus redoutable aventure, lui offrant aussi peu de chances de vaincre sur mer que sur terre.

Or, sans une diversion, en Europe, des flottes de la Triple-Alliance, de nature à venir en aide à la flotte américaine au moment où elle serait gravement engagée dans l'Atlantique et le Pacifique, la supériorité décisive

resterait, dans cette lutte extérieure, aux forces navales de l'Angleterre et de ses alliés.

Dans des conditions aussi défavorables, la perspective d'un grave échec et de ses funestes conséquences suffirait certainement alors à détourner le gouvernement des Etats-Unis de la tentation de régler par les armes ses différends avec le Japon.

Autriche-Hongrie. — *Le procès d'Agram.* — La cour suprême de Croatie vient de casser le jugement rendu dans le procès de haute trahison d'Agram. Les considérants de l'arrêt de cassation portent que les preuves de haute trahison et d'incitation à la révolte n'ont pas été apportées en ce qui concerne chacun des accusés d'une façon excluant toute espèce de doute, et que, en ce qui concerne les faits qui peuvent mettre en doute la sincérité des témoins à charge, on n'a pas fait droit aux conclusions des défenseurs.

Angleterre. — *La discussion à la Chambre des communes des propositions du gouvernement concernant le* veto *des lords.* — Le 4 avril, la Chambre des communes a émis son premier vote dans la question du *veto* des lords [1]. Par 106 voix de majorité, elle a approuvé le point de vue du gouvernement. Il s'agissait de se prononcer sur la question préalable, posée par l'amendement de sir R. Finlay, lequel tendait à refuser de discuter les propositions du gouvernement. Divers orateurs de l'opposition vinrent successivement appuyer l'amendement que combattit d'autre part très vivement M. Lloyd George, ministre des Finances. Finalement, la motion Finlay fut repoussée par 357 voix contre 251. Après quoi, la Chambre décida de passer à la discussion des articles du projet gouvernemental.

Le 7 avril, la première résolution du gouvernement — dont nous avons donné le texte dans notre dernière chronique — a été adoptée par 339 voix contre 237, soit à une majorité de 102 voix.

Espagne. — *L'inauguration de l'Institut français de Madrid.* — L'œuvre de l'extension universitaire française en Espagne, concertée entre professeurs français et espagnols lors du récent centenaire de l'Université d'Oviedo, poursuivie par les professeurs de l'Université de Bordeaux sous forme de conférences déjà données avec succès à Oviedo, Madrid, Saragosse, Séville, etc., et par ceux de l'Université de Toulouse sous forme d'un cours supérieur de littérature française, inauguré l'année dernière à la Faculté des lettres de Madrid, se complète d'un cours d'espagnol à l'usage des étudiants français, à Madrid, et l'été, à Burgos, se continue brillamment cette année. Sous les auspices de M. Ernest Mérimée, doyen de la Faculté de Toulouse, et de son fils, M. Henri Mérimée, maître de conférences à celle de Montpellier, trois cours français sont organisés cette année, sous le nom de « Instituto frances » à l'Université de Madrid, et confiés à

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er avril 1910, p. 441.

d'éminents professeurs de Toulouse. M. Ernest Zyromski traitera des « Relations entre l'inspiration et l'art dans la poésie française au XIXe siècle », en étudiant successivement Vigny, Lamartine, Victor Hugo, le drame romantique, le Parnasse et Leconte de Lisle, Musset et Sully Prudhomme, J.-M. de Heredia et Albert Samain. M. Joseph Anglade s'occupera des relations des troubadours du Midi de la France avec l'Espagne (la Poésie galicienne ; Alphonse X et Jaime Ier le Conquérant; l'Ecole toulousaine du XIVe siècle; la Renaissance provençale, le Félibrige et Mistral). Enfin, M. Emile Cartaillac, dont les recherches préhistoriques en Espagne sont bien connues, étudiera la préhistoire espagnole, les stations de Madrid, Torralba, Murcie, Gerone, Saint-Sébastien, Santander, Gibraltar, Valence, les grottes d'Altamira et des Pyrénées espagnoles et françaises, les dolmens d'Espagne et de Portugal, les monuments primitifs des Baléares. Aux cours de littérature seront adjointes des classes d'explication pratique de textes français (l'*Avare* de Molière, les Fables de La Fontaine, les Cent meilleures poésies françaises). Le gouvernement espagnol, aussi bien que l'Université de Madrid, prête son entier concours à cette œuvre si intéressante. L'inauguration solennelle des travaux de l'Institut français a eu lieu, sous la présidence du comte de Romanones, ministre de l'Instruction publique.

Le recteur de l'Université de Madrid, M. Conde y Luque, et le professeur Mérimée ont prononcé des discours exaltant l'œuvre intellectuelle franco-espagnole, puis M. Cartaillac a retracé ses recherches préhistoriques en Espagne, où l'archéologie primitive offre plus d'intérêt qu'en aucun pays.

Le comte de Romanones a déclaré que sa présence atteste la sympathie du gouvernement pour cette œuvre qui répond au vrai rôle des Universités. Les professeurs français pourront ainsi démentir les légendes circulant sur l'Espagne à l'étranger. Le rapprochement intellectuel est le plus sûr garant contre les dissentiments politiques.

Grèce. — *La convocation de la Chambre revisionniste hellène. Le message royal. La dissolution de la Ligue Militaire.* — Comme nous le signalions dans notre dernière livraison, le 30 mars, le roi Georges de Grèce a donné lecture à la Chambre d'Athènes du message annonçant la convocation de la Chambre revisionniste. Voici le texte de ce message :

Messieurs les députés,

Les circonstances dans lesquelles vous avez été convoqués en session extraordinaire vous sont bien connues : vous avez été appelés à travailler conformément à l'esprit de la Constitution, à une œuvre de réformes, destinée à rendre efficaces les prescriptions constitutionnelles, tant au point de vue intérieur qu'extérieur; une agitation, provoquée inopinément par un pénible obstacle national, continuait depuis la mi-août.

La grave crise politique s'acheminait vers une impasse, car une action irrégulière dénotait la volonté de l'opinion publique surexcitée d'imposer un changement de méthodes politiques en vue de l'établissement des

affaires du pays et de l'affermissement du régime auquel sont indissolublement liées les aspirations nationales.

Une issue apparaissait; elle me fut désignée, à l'occasion de la démission de mes ministres, par toutes les sommités politiques du pays réunies autour de mon trône.

Messieurs les députés,

Je suis heureux de constater que l'opinion presque unanime du Parlement s'est rangée à cette façon de voir, ainsi qu'en témoigne le vote par lequel le 18 février (vieux style) la Chambre adopta la proposition qui lui fut soumise de reviser les clauses non fondamentales de la Constitution.

Je promets que cette décision sera exécutée.

Un décret royal, pris sur la proposition de mes conseillers responsables, convoquera la Chambre revisionniste, mentionnée dans l'article 107 de la Constitution, et qui décidera des clauses à reviser.

Messieurs les députés,

Je vous exprime mes remerciements royaux pour le noble zèle et le dévouement à la patrie et à la dynastie dont vous vous êtes inspirés dans l'accomplissement de votre tâche, au cours de cette session extraordinaire; vous avez secondé mon gouvernement dans ses efforts pour le rétablissement définitif des affaires du pays et le retour parmi nous du calme nécessaire au bien-être de la patrie.

En même temps que le roi annonçait ainsi officiellement la convocation de l'Assemblée nationale, le Comité exécutif de la Ligue Militaire, fidèle à sa promesse, communiquait à la presse le manifeste suivant :

Le Comité exécutif de la Ligue considérant que le gouvernement a rempli ses obligations vis-à-vis de la révolution, regarde son œuvre comme achevée et confie aux pouvoirs publics la tâche de mettre à exécution et de parachever cette œuvre jusqu'à ce que la nation envoie ses représentants à l'Assemblée revisionniste. La Ligue garde la conviction que le gouvernement demeurera intact jusqu'à la réunion de l'Assemblée, et relève ses membres du serment prêté le 28 août.

Et dans une seconde communication, le Comité de la Ligue, après avoir rappelé les détails de son œuvre et fait allusion aux obstacles auxquels elle s'était heurtée, ajoutait :

La Ligue reconnaissant que l'intérêt de la patrie exige le retour de l'armée et de la marine à leur tâche spéciale, convaincue d'autre part que nul ne songera à anéantir l'œuvre de redressement que la Ligue, au nom du peuple grec, a mise en voie de réalisation, déclare qu'après le message royal elle considère l'intervention de l'armée dans la chose publique comme terminée.

Cependant la Ligue, se souvenant des difficultés et de la corruption qui pendant sept mois entravèrent son chemin, appelle l'attention du peuple grec sur tout ce qui concerne son sort futur et exprime la conviction que la Ligue étant dissoute aujourd'hui, l'armée reste gardienne vigilante de son propre honneur et des rêves nationaux.

Italie. — *Le nouveau ministère Luzzatti.* — La crise ministérielle, ouverte le 21 mars par la démission de M. Sonnino, a abouti, le 1er avril, à la formation du ministère de concentration libéral, sous la présidence de M. Luzzatti, et avec le concours de MM. Fani, di San Giuliano, Tedesco, Facta, Ciuffelli, Raineri, Sacchi et Credaro.

Selon les journaux, le programme du nouveau ministère comprendrait la réforme électorale, une loi favorisant la petite propriété, la création de banques coopératives, ainsi que l'assurance obligatoire contre les accidents.

Au sujet de l'instruction publique, le cabinet aurait l'intention d'expérimenter une laïcisation partielle dans les provinces éprouvées par les tremblements de terre et dépourvues actuellement d'écoles.

— *L'entrevue de M. de Bethmann-Hollweg et du marquis di San Giuliano.* — M. de Bethmann-Hollweg, avant de quitter l'Italie, a voulu se rencontrer avec le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. di San Giuliano, et cette entrevue a eu lieu à Florence, le 2 mars. Les deux ministres ont refusé absolument de se prêter à aucune interview au sujet de cette conversation diplomatique, et force a été aux journalistes de se contenter du communiqué officiel suivant publié dans la soirée par l'agence Stefani :

Ce matin a eu lieu la conversation entre le chancelier de l'empire allemand, M. de Bethmann-Hollweg, et le ministre des Affaires étrangères d'Italie, le marquis di San Giuliano.

L'entrevue entre les deux hommes d'Etat a de nouveau fait ressortir leur accord sur la Triple-Alliance et sur l'identité de vues qui avait déjà été constatée dans les conversations du chancelier de l'empire avec les précédents ministres.

— *L'ambassade d'Italie à Paris.* — Le marquis di San Giuliano, ayant dû quitter son poste d'ambassadeur près la République française pour aller prendre la direction des Affaires étrangères à Rome, M. Tittoni, son prédécesseur à la Consulta, est venu, par compensation, le remplacer à Paris, où il a justement reçu le plus favorable accueil. On ne saurait oublier, en effet, que c'est M. Tittoni qui dirigeait la politique étrangère de l'Italie lorsque le voyage de M. Loubet à Rome marqua la réconciliation définitive des deux sœurs latines, et aussi sa politique conciliante et sage ne fut pas sans avoir une heureuse influence lors de la crise marocaine de 1905.

Russie. — *Le statut de la Finlande.* — Le tsar Nicolas II vient de publier le projet de loi relatif aux rapports entre la Finlande et la Russie. D'après ce projet — qui ne sera d'ailleurs présenté à la Douma qu'après que la Diète de Finlande l'aura examiné dans le détail et approuvé dans l'ensemble — les lois qui ne concernent pas exclusivement la Finlande, mais qui ont une portée générale pour tout l'empire, sont sanctionnées par les pouvoirs législatifs de l'empire, c'est-à-dire la Douma et le Conseil de l'empire.

Les lois se rapportant spécialement aux affaires intérieures de Finlande doivent être sanctionnées par les pouvoirs législatifs de la Finlande. Les bases de l'administration intérieure de la Finlande sont déterminées et les lois, ressortissant d'une manière immuable à la législation générale de la première catégorie et devant émaner de l'initiative du tsar, sont définies en dix-sept points.

Les points les plus importants sont la participation de la Finlande aux dépenses de l'empire; le service militaire de la population finlandaise; d'autres obligations connexes aux fins de la guerre; les droits des sujets russes vivant en Finlande qui n'ont pas acquis l'indigénat finlandais; la fixation des questions qui, dans l'intérêt de l'empire, doivent être soustraites à la compétence des tribunaux finlandais; les dispositions concernant les réunions publiques et le droit d'association; la législation sur la presse pour la Finlande; les dispositions concernant l'importation d'imprimés de l'étranger; les relations douanières entre la Finlande et les autres parties de l'empire; le système monétaire finlandais; l'administration des postes et téléphones; l'aéronautique; le réseau des voies ferrées finlandaises en ce qui touche la défense de l'empire et les communications avec les autres parties de la Russie et avec les pays étrangers; les droits des étrangers en Finlande.

Le projet de loi prévoit en outre la représentation du peuple finlandais au Conseil de l'empire et à la Douma d'empire. La Diète de Finlande élirait un membre du Conseil de l'empire pour neuf ans et cinq députés à la Douma.

Turquie. — *Le roi de Serbie à Constantinople.* — Le roi Pierre de Serbie, près avoir visité successivement Saint-Pétersbourg, Moscou, Kief, et fait séjour dans chacune de ces trois capitales — la capitale politique, la capitale économique, la capitale religieuse — a quitté, le 1er avril, le territoire russe à Reni. Embarqué sur le navire *Rouss*, mis à sa disposition par la Compagnie russe du Danube et de la mer Noire, il est arrivé, le 2 avril, à l'embarcadère bulgare de Somovit et a fait route ensuite par Plevna, Sofia et Philippopoli vers Constantinople.

Par cet itinéraire, presque exclusivement slave, puisqu'il n'empruntait les eaux internationales du Danube qu'entre Reni et Somovit, le roi Pierre put se rencontrer chemin faisant à Philippopoli avec le roi Ferdinand; il gagna Constantinople le lendemain 3 avril dans la matinée. Reçu à la gare par le sultan, le prince héritier, le grand vizir et les ministres, le roi se rendit à bord du yacht impérial au palais de Dolma-Baghtché, et durant tout son séjour à Constantinople, c'est-à-dire jusqu'au 8 avril, l'accueil fait au roi Pierre présenta le caractère de la cordialité la plus franche et de la courtoisie la plus empressée.

Le 4 avril, le roi rendit visite au patriarcat grec, où il reçut un accueil véritablement enthousiaste.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La question de l'Ouenza à la Chambre des députés. Déclarations de M. Briand, président du Conseil.* — La Chambre des députés n'a pu, au cours de cette législature, terminer la discussion du projet de loi relatif à l'Ouenza : mais au moins, avant la fin de la session, le président du Conseil est venu apporter au Parlement l'engagement de déposer de nouveau, dès le début de la prochaine législature, le projet de l'Ouenza et de ne rien négliger pour en obtenir cette fois le vote rapide. C'est le 1er avril, en réponse à une question de M. Germain Perrier, que M. Briand a fait cette déclaration, dans les termes suivants :

M. Aristide Briand, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes.* — Messieurs, si je n'écoutais que mon désir, conforme aux intérêts de l'Algérie dont j'ai la charge, j'insisterais fortement auprès de vous pour que vous consacriez les séances nécessaires à la continuation et à l'achèvement d'un débat qui vous a complètement édifiés ; mais j'aurais mauvaise grâce dans cette insistance à l'heure où nous sommes.

Je ne me dissimule pas, du reste, que chez les adversaires du projet trop de moyens sont préparés — et ils sont faciles — pour faire obstacle au dénouement désiré par moi et, j'en suis convaincu, voulu par la Chambre. A plusieurs reprises, ses intentions se sont manifestées par des votes non équivoques. Il est certain que, si nous nous trouvions dans d'autres circonstances, si nous avions devant nous le temps nécessaire pour épuiser la discussion, la solution serait conforme au vœu et aux intérêts de l'Algérie. (*Très bien! très bien!*)

Il n'en est pas ainsi. Je ne voudrais pas exposer la Chambre à des débats irritants, à des votes difficiles, qui ne lui permettraient pas d'atteindre son but dans les conditions morales que je souhaite pour l'Algérie même. J'ai su que les tentatives de la Chambre avaient été appréciées par les Algériens comme elles méritaient de l'être. Elles ont produit l'excellent effet que j'avais escompté, elles ont montré à l'Algérie que ses intérêts n'étaient pas méconnus systématiquement par les représentants de la France, que ceux-ci avaient le désir de les examiner, de les étudier avec la bonne volonté d'aboutir à des solutions conformes aux intérêts de cette grande colonie. (*Très bien! très bien!*)

M. Bedouce. — C'est vrai de notre côté aussi.

M. le président du Conseil. — Dans les conditions où nous nous trouvons, je le répète, je n'insiste pas pour que la Chambre siège demain, et le matin, et l'après-midi, et même lundi, pour continuer un débat qu'il ne paraît pas possible de terminer, à cause de toutes les difficultés qui nous seraient certainement suscitées. (*Très bien! très bien!*)

Je compte sur le sang-froid, sur le bon sens dont l'Algérie a fait montre dans tant de circonstances pénibles, au cours desquelles elle a fait un large crédit à la métropole qui, du reste, lui a montré toute son affection et toute sa sollicitude. — Je lui demande — et je suis sûr que mon appel

ne demeurera pas vain — de vouloir bien faire confiance au gouvernement. Elle peut être certaine que, dès le début de la prochaine législature, la question dont vous avez commencé l'examen sera portée à l'ordre du jour et que le gouvernement emploiera tous ses efforts, toute son énergie pour faire aboutir le projet de loi dans des conditions satisfaisantes pour les intérêts de l'Algérie. (*Applaudissements.*)

Tunisie. — *La délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine.* — MM. Desportes de la Fosse, délégué de la résidence, les capitaines Meule, Desjardins et Lebœuf, membres français de la Commission de délimitation de la frontière tuniso-tripolitaine, ont quitté le 4 avril Gabès par le vapeur *Tell* pour Tripoli.

Congo français. — *Opérations de police dans le Haut-Oubangui.* — Sur la proposition du capitaine Devaux, commandant la circonscription du Haut-Oubangui, le gouverneur général du Congo français a décidé l'internement à Libreville du chef Baram Baklé, dont la reddition n'avait pas complètement détruit le prestige. Bien que vivant à proximité du poste militaire de Bria, dans un nouveau village ouvert, il était en effet sans cesse entouré d'une douzaine de fidèles guerriers, et tôt ou tard, il pouvait reprendre la brousse et nous forcer à une nouvelle intervention armée. Il a fallu toute l'habileté et toute l'énergie du lieutenant Arnould pour l'arrêter, et désarmer du même coup ses partisans.

Sa traversée sous bonne escorte de la région où il commandait a stupéfié les populations et augmenté considérablement notre prestige, car il se vantait qu'il ne serait jamais pris par les Français. Il arriva à Mobaye le 3 février, en compagnie de deux femmes et de son plus jeune fils, et a été dirigé sur Brazzaville par Bangui. Il se montre très touché des attentions dont il a été entouré de la part de l'administration française qui l'a traité comme un valeureux guerrier, prisonnier de guerre.

Du fait de cette arrestation, toute la Haute-Kotto est complètement pacifiée, et nos adversaires d'hier sont complètement gagnés à notre cause. Il serait à souhaiter que la Basse-Kotto et le Kouango, ainsi que les rives de l'Oubangui, jouissent de cette tranquillité. Mais la faiblesse de nos effectifs, l'immense étendue des pays à occuper rendent presque impossible la pacification de ces régions.

Egypte. — *La concession du canal de Suez.* — Le 7 avril l'Assemblée générale égyptienne a repoussé à l'unanimité moins une voix la prolongation de la concession du canal de Suez telle qu'elle avait été proposée par le conseiller financier, M. Harvey, d'accord avec la compagnie du canal.

La foule massée aux abords de l'édifice où siégeait l'Assemblée générale a applaudi frénétiquement la nouvelle du rejet. Beaucoup d'Egyptiens considéraient en effet qu'il serait temps d'examiner

en 1956, date de l'expiration de la concession, l'opportunité de la renouveler, et que les 100 millions de francs que la Compagnie offrait pour le renouvellement immédiat de la concession jusqu'en 2006, malgré les importants travaux qu'ils permettraient d'exécuter pour le bien de l'Egypte, ne compenseraient pas l'aliénation par les Egyptiens de leurs droits futurs et d'administrer eux-mêmes le canal de Suez. Cette administration du canal par eux-mêmes leur semblait l'une des plus importantes manifestations d'autonomie qu'ils pussent espérer. La presse nationaliste égyptienne avait en conséquence mené une campagne très active pour le rejet des propositions de la Compagnie de Suez. Devant ces manifestations d'opinion, le khédive avait décidé de soumettre la question à l'Assemblée générale, s'engageant à accepter sa décision.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Situation des chemins de fer de l'Europe au 1er janvier 1909. — Des statistiques publiées par l'administration des Travaux publics (Direction des chemins de fer), nous extrayons les renseignements suivants :

La longueur des voies ferrées européennes livrées à l'exploitation au 1er janvier 1909 était de 322.037 kilomètres, soit un accroissement de 4.258 kilomètres pour 1909, représentant une moyenne de 3 kim. 3 par myriamètre carré et de 8 km. 2 par 10.000 habitants.

Le détail par pays s'établit ainsi :

	Kilom.	Par myriam. car.	Par 10.000 hab.
Allemagne [1]	59.034	soit 10,9 km.	10,5
Autriche-Hongrie	42.636	— 6,3 —	9,0
Belgique [2]	4.969	— 16,8 —	7,4
Bulgarie [3]	1.691	— 1,7 —	4,0
Danemark	3.484	— 9,0 —	15.5
Espagne	14.897	— 3,0 —	8,3
France [4]	48.123	— 9,0 —	12,4
Grande-Bretagne et Irlande	37.263	— 11,9 —	9,0
Grèce	1.241	— 1,9 —	5,1
Italie	16.718	— 5,8 —	5,0
Luxembourg	512	— 19,7 —	21,6
Norvège	2.873	— 0,9 —	12,9
Pays-Bas	3.100	— 9,4 —	6,1
Portugal	2.894	— 3,1 —	5,3
Roumanie	3.243	— 2,5 —	5,5
Russie et Finlande	58.843	— 1,1 —	5,5
Serbie	678	— 1,4 —	2,7
Suède	13.632	— 3,0 —	26.5
Suisse	4.539	— 10,9 —	13,6
Turquie	1.557	— 0,9 —	2,8
Malte, Jersey et Man	110	— 10,0 —	3,0

Grande-Bretagne. — *Commerce extérieur. Importations et exportations de l'Irlande.* — D'après les statistiques du département d'agriculture et d'instruction technique d'Irlande, le commerce extérieur de l'île, en 1908, s'est élevé à 2.934.436.800 francs contre 3.053.461.750 francs en 1907, soit une diminution de 119.024.950 francs. Les importations se chiffrent à 1.475.204.300 francs et les exportations à

[1] Non compris les chemins de fer tertiaires (Kleinbahnen). — [2] Y compris les chemins de fer vicinaux. — [3] Y compris les lignes de la Roumélie orientale incorporées dans le réseau bulgare le 22 septembre 1908. — [4] Y compris les lignes d'intérêt local.

1.459.232.500 francs. La moins-value de 1908 par rapport à 1907 a porté à la fois sur les entrées et les sorties de marchandises; la diminution des importations s'élevant à 65.226.325 francs et celle des exportations à 53.798.625 francs. Le tableau suivant permettra de suivre les variations du commerce irlandais pendant les cinq dernières années :

Années	Importations	Exportations	Total
	francs	francs	francs
1904.....	1.353.501.875	1.275.938.625	2 629.440.500
1905.....	1.387.023.150	1.314.238.700	2.701.261.850
1906.....	1.440.298.600	1.430.842.450	2.871.141.050
1907.....	1.540.430.625	1.543.031.125	3.053.461.750
1908.....	1.475.204.300	1.459.232.500	2.934.436.800
Augmentations :			
1908 sur 1904..	121.702.425	183.293.875	304.996.300
1908 sur 1905..	88.181.150	144.993.800	233.174.950
1908 sur 1906..	34.905.700	28.390.050	63.295.750
Diminution :			
1908 sur 1907..	65.226.325	53.798.625	119.024.950

Ainsi qu'on le voit, les chiffres de 1908, bien qu'inférieurs à ceux de 1907, sont cependant supérieurs à ceux des années 1904, 1905 et 1906.

II. — AMÉRIQUE.

Bolivie. — *Commerce international en* 1908. — Le mouvement général des importations et des exportations boliviennes s'est élevé en 1908 à la somme de 87.865.362 boliviens[1] se répartissant ainsi :

Exportation.....	47.132.819
Importation.....	40.732.543
Total.....	87.865.362

Ce total est légèrement inférieur à celui de l'exercice 1907 qui se montait à 88.229.158 boliviens. Ce fléchissement dans le chiffre général des transactions entre la Bolivie et les autres pays a pour cause cette crise économique qui s'est fait sentir dans le monde entier en 1907 et en 1908 et dont la Bolivie a ressenti le contre-coup pendant le cours de l'année 1908. Quoi qu'il en soit, les statistiques témoignent d'un grand développement commercial et industriel de la République. Si enfin la Bolivie est encore très loin de donner tout ce qu'elle peut et devrait donner en considération de ses richesses naturelles exceptionnelles, il est certain qu'elle sera en mesure de le faire lorsqu'elle sera parvenue à mettre ses voies de communication et de transport au niveau de celles des autres nations du continent sud-américain.

[1] Le bolivien = 2 francs.

LA CARICATURE A L'ETRANGER

L'honnêteté politique de John Bull dans les Balkans : « Hands off! »
Kikeriki (Vienne).

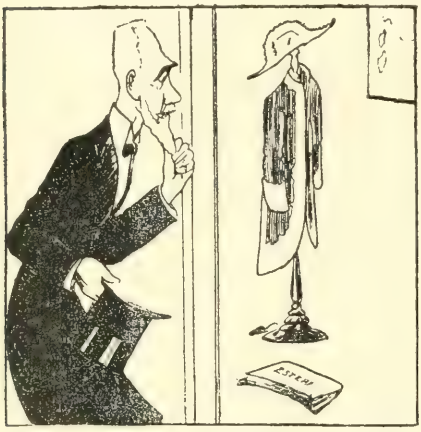

L'entrevue de M. de Bethmann-Hollweg avec le ministre italien des Affaires étrangères ne pouvait être...

... Plus cordiale. L'accord a été complet sur tous les points! *Pasquino* (Turin).

La police de Berlin a la population : « Et maintenant prenez l'air souriant! »
Kladderadatsch (Berlin).

M. de Bethmann-Hollweg vante les bienfaits de son projet de réforme électorale!
Fischietto (Turin).

Le retour de l'île d'Elbe! *New-York Herald* (New-York).

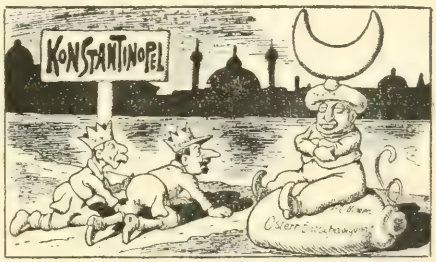

Les affaires sont les affaires.

Quand on n'a rien gagné à ramper devant la croix, on se retourne vers le croissant.

Kikeriki (Vienne).

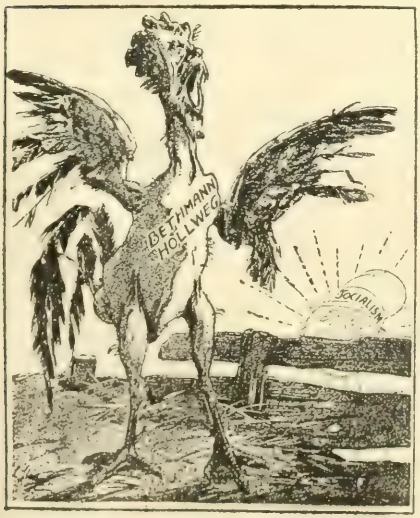

Le soleil que fait lever Chantecler est bien rouge! *Kladderadatsch* (Berlin).

Comme si John Bull n'avait pas assez d'ennemis chez lui, voilà que le dalaï-lama lui tombe du toit du monde sur la tête!

Fischietto (Turin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Le Dr E. Sollaud, consul de Costa-Rica à Vichy ;
Gabriel Loraud, vice-consul des Etats-Unis du Mexique à Cognac ;
Gaston-Charles La Touche, vice-consul de Portugal à Saint-Nazaire ;
Benito Maria de Arenzana y Sanchez Ocâna, consul d'Espagne à Hendaye ;
Miguel Maluquer y Salvador, consul d'Espagne à Toulouse.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *lieut.* Forzinetti est affecté à la mission du Brésil.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Metz est désig. pour la télégraphie sans fil de l'A. O. F.

CORPS DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Hamion, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour les troupes l'armée de terre détachées en Indo-Chine.

GENDARMERIE

Réunion. — M. le *lieut.* Tinturé est désig. pour Saint-Pierre.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *colonel* Pourrat et les *capit.* Langlois et Paulet sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Van Ryckeghem et Lefranc sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Chambert est désig. pour la Haute-Sassandra ;

M. le *lieut.* Coutance est affecté au 1er sénégalais ;

M. le *capit.* Cadiot est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Jacquier est désig. pour l'Afrique Equatoriale.

Guadeloupe. — MM. les *lieut.* Depont et Denisart sont désig. pour la Guadeloupe.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *lieut.-colonel* Barbier; les *capit.* Pernay et Gacôgne et le *lieut.* Buat sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Lemercier et le *lieut.* Sablières-Deshayes sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Carré et Pradoura sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Lavit est désig. pour l'Afrique Equatoriale ;

MM. le *capit.* Crépet et les *lieut.* Milhau, Lacroix, Karcher et Guillemet sont désig. pour les travaux publics.

Madagascar. — M. le *colonel* Bergeret est nommé au command. du groupe de l'artillerie de l'Afrique Orientale ;

M. le *lieut.* Lavarde est désig. pour Madagascar.

Nouvelles-Hébrides. — M. le *lieut.* Renault est envoyé en mission aux Nouvelles-Hébrides.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Coste est désig. pour le chemin de fer de Thiès-Kayes.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Sarrailhé est désig. pour l'hôpital de Hué.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Brochet est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Mongie est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Delmas est désig. pour le Gabon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Traités de délimitation concernant l'Afrique Française, par E. Rouard de Card, professeur de droit à l'Université de Toulouse. Un vol. in-16 de 198 pages, avec 17 cartes des frontières. Pédone. Paris, 1910.

Voici un livre de première utilité pour les Africains. Continuant la série des ouvrages où il présente méthodiquement les traités relatifs à l'Afrique, M. Rouard de Card nous donne aujourd'hui les traités de délimitation.

Ces traités, au nombre d'une quarantaine, sont présentés dans un ordre logique. L'auteur les a groupés selon les Etats limitrophes de nos colonies avec lesquels nous avons traité et chaque groupe est précédé d'un aperçu très clair résumant les conditions de délimitation.

C'est dire que l'ouvrage sera précieux à consulter. M. Rouard de Card observe avec raison que les traités de délimitation sont disséminés dans le *Journal officiel* ou les *Livres jaunes* et parfois même n'ont été publiés que par les revues spéciales telles que l'*Afrique Française*. Son livre comble cette lacune.

Le Patriotisme allemand. Ses origines. Son évolution. Les débuts du pangermanisme, par le capitaine du génie breveté R. Normand. Volume in-12 de 155 pages. Librairie militaire universelle L. Fournier, Paris.

Sous ce titre, le capitaine du génie breveté Normand présente une étude très curieuse et très approfondie sur l'origine du patriotisme allemand, qui se trouve être une véritable actualité historique.

L'Allemagne du XVIIIe siècle est en effet tellement imbue d'humanitarisme et de pacifisme, que l'idée de patrie ne s'y éveille pas après Iéna.

Mais les désastreuses conséquences de la défaite du pays font apparaître bientôt une pléiade de patriotes convaincus : la littérature et l'Université se jettent dans la bataille, l'école et l'armée vibrent à l'unisson et déchaînent des guerres populaires, exaltées pour la première fois par le principe vivifiant de la nation armée — décision hardie, devant laquelle sombre la puissance de Napoléon.

« Les Anglais ont fait l'unité de la France, les Arabes celle de l'Espagne, « Napoléon celle de l'Allemagne. »

Mais ces succès sont tachés par la brutalité, la sauvagerie des écrivains et poètes allemands, qui, après n'avoir rêvé que culture et civilisation, réclament maintenant du sang et des conquêtes.

Cette étude sur la conséquence inattendue du pacifisme — le militarisme

— se double de révélations sur la précocité des ambitions prussiennes à notre égard.

Une autre conclusion, réconfortante cette fois, que nous offre ce livre est celle qui se dégage du succès même de ce petit peuple prussien, qui, réduit à 5 millions d'habitants après Tilsit, n'hésite pas, fort de son armée et de ses alliances, à s'attaquer à un empire rival de celui de Charlemagne.

La Conscription des indigènes musulmans en Algérie, par le colonel SAINTE-CHAPELLE. Une brochure in-8° de 82 pages. A. Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris.

Nous possédons, au delà de la Méditerranée, un empire colonial très étendu, habité par des populations essentiellement guerrières. L'idée doit donc venir tout naturellement d'obvier à notre faible natalité et, par suite, à la diminution de nos contingents, en faisant appel aux ressources que donneraient les indigènes musulmans d'Algérie.

Ces ressources sont utilisées déjà dans une notable mesure. Serait-il possible de les utiliser davantage encore, en imposant à ces indigènes le service militaire obligatoire? Tel est le problème qui s'est posé au Parlement même. Certes l'idée de la résoudre par l'affirmative est fort séduisante, mais la chose est-elle possible?

Un officier supérieur, très au courant des choses d'Afrique, M. le colonel Sainte-Chapelle, vient de traiter la question avec infiniment de compétence et de précision. Il est à souhaiter que ces sages avis soient pris en considération avant qu'on se lance dans une expérience délicate.

L'Instruction dans les colonies portugaises, par M. A.-L. DE ALMADA NEGREIROS. Une brochure de 60 pages. Etablissements généraux d'imprimerie, Bruxelles, 1909.

Dans cette plaquette, M. Almada Negreiros étudie le mouvement de l'instruction telle qu'elle est donnée aux indigènes. Il le fait avec beaucoup d'érudition et une réelle connaissance de son sujet.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Au Fouta-Dialon, par PAUL GUEBHARD, administrateur-adjoint des colonies. Un vol. in-8° de 122 pages. Aug. Challamel, Paris, 1910.

Conférences sur la guerre coloniale, par le lieutenant-colonel MORDRELLE. Un vol. in-8° de 250 pages avec 13 croquis dans le texte. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Asie Française (*mars* 1910). L'action chinoise au Tibet et sa situation politique dans l'Asie centrale. — La question de l'emprunt chinois. — Le tarif douanier et ses colonies. — Une opinion annamite sur la domination française.

Société de Géographie commerciale de Paris (*mars* 1910). EM. ROUSSARIE : Au Congo français.

Revue politique et parlementaire (20 *avril* 1910). L. CORNET : Notre situation en Ethiopie. — CH. BROCARD : Le parti socialiste en Alsace-Lorraine.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*aprile* 1910). S. A. R. LUIGI AMEDEO DI SAVOIA : Explorazione nei monti del Karakorum.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

UNE ENTENTE CORDIALE SUD-AMÉRICAINE

L'Amérique du Sud a trop longtemps, dans l'opinion de la France et de l'Europe, relevé seulement du roman d'aventures et de l'opérette; notre théâtre n'a pas cessé encore de présenter, comme échantillons authentiques de la société sud-américaine, des gentilshommes d'affaires, bedonnants et bruns de peau, présidents intermittents de vagues républiques, promenant à travers les distractions de Paris une jovialité tumultueuse, des cravates criardes et d'énormes diamants. Il est à peine besoin de faire remarquer que ce sont là des types de pure invention, ou du moins de grossière caricature. Mais, faute d'une connaissance plus exacte de ces pays éloignés, la badauderie de nos compatriotes acceptait sans les discuter ces fantaisies et ces mascarades.

Comment, en effet, serions-nous renseignés? Dans nos cours scolaires de géographie, l'Amérique du Sud fut, jusqu'à ces dernières années, traitée à peu près par prétérition : nous avons vu, naguère, un diplôme très officiel adressé par d'infaillibles fonctionnaires *à Buenos-Aires (Brésil)*! Au milieu de cette ignorance, les tentatives de quelques novateurs furent d'abord prématurées; quelques négociants, bien au fait des questions sud-américaines, forts d'une expérience personnelle de ces pays neufs, essayèrent de fonder une Chambre de commerce à Paris; des résidents chiliens, argentins, brésiliens, vénézuéliens se réunirent pendant quelques mois, sous le nom de *Société Bolivar*, pour créer un foyer intellectuel commun, à Paris aussi : la Chambre de commerce ne survécut pas à un voyage que dut faire à La Plata son principal initiateur[1], et la Société Bolivar ne put que mourir en beauté, léguant à l'Institut de France sa déjà riche bibliothèque (1889).

Le moment est favorable aujourd'hui pour en appeler de ces injustes condamnations. L'Amérique du Sud grandit et

[1] L'idée vient d'être reprise, et une Chambre de commerce argentine a été inaugurée à Paris, en mars 1910.

s'organise ; elle voit éclore des sociétés dont la jeunesse apparaît singulièrement vigoureuse, et qui commencent à s'imposer à l'attention des plus indifférents. Depuis quelques années, des « missionnaires » sont allés, de France, étudier ces débuts pleins de promesses ; ils sont revenus instruits de réalités longtemps insoupçonnées, confiants dans l'avenir qu'ils avaient découvert. Les universités et grandes écoles de France ont fondé, en 1907, un groupement destiné à resserrer les liens intellectuels de notre pays avec celles de l'Amérique latine, et des étudiants, délégués de ce groupement, ont assisté en juillet 1909 au Congrès universitaire de Sao-Paulo (Brésil).

Il vaut la peine que nous nous avisions de ce qu'est l'Amérique du Sud : continent comparable par sa superficie au double de l'Europe, entre le cap Horn et l'isthme de Panama, elle compte une population totale peu supérieure à celle de la France; mais, si la densité moyenne du peuplement n'atteint pas même 2,5 habitants par kilomètre carré, les éléments que ce chiffre résume sont extrêmement dissemblables; des distinctions sont essentielles entre les régions diverses de l'Amérique méridionale, parce que toutes ne comportent pas les mêmes conditions de résidence et d'acclimatation pour les immigrants d'Europe, c'est-à-dire, si l'on examine les choses de près, les mêmes aptitudes de transformation moderne, les mêmes facultés de progrès. L'Europe a pris contact avec l'Amérique d'abord par ses parties tropicales ; il n'est nullement démontré que, dans les Antilles, le travail de la terre soit interdit à la race blanche, les plantations de *petun* (tabac) des premiers colons semblent même démontrer le contraire. Mais les Blancs ont préféré introduire dans ces îles des ouvriers agricoles noirs, esclaves importés d'Afrique, dont la race est devenue prépondérante dans toute la Méditerranée américaine.

Il en est tout autrement sur les plateaux élevés de l'Amérique tropicale et dans les régions plus tempérées des plaines qui s'y appuient vers le Sud. Au Mexique et au Pérou, les Espagnols n'ont pas détruit toute la population indigène ; la conquête, sans doute, fut brutale et souvent cruelle, mais elle n'effaça pas, tant s'en faut, toutes les traces du passé ; la plupart des soldats de Cortez et de Pizarre s'unirent à des femmes du pays, et peu à peu, à proportion même que la résistance des natifs était plus énergique, un accord amiable, puis une fusion des races succédèrent aux hostilités sans merci du début. Ces plateaux de l'Amérique tropicale ne furent jamais très peuplés ; or, ils ne reçurent qu'un nombre d'immigrants minime, pendant la période coloniale espagnole, sous un régime

de restrictions douanières et d'étroite surveillance de tous les débarquements; ainsi, les conquérants ont apporté assez de sujets pour raffiner la race préexistante, pas assez pour la faire disparaître; le type issu de cet amalgame est physiologiquement acclimaté, mais avec des facultés nouvelles, qui le rapprochent de l'Europe; il devient une variété américaine des types occidentaux.

Ces caractéristiques sont plus apparentes encore sous les latitudes tempérées, dans le Brésil méridional, en Uruguay, en Argentine, au Chili; ces Etats, sur lesquels seuls nous insisterons dans la présente étude, sont essentiellement européens ou, pour être plus précis, latins. Dans le Chili central, où la race est particulièrement belle, les luttes durèrent deux siècles entre Indiens araucans et Espagnols; mais, malgré tout, indigènes et nouveaux venus se rapprochèrent; le fils du conquistador Almagro avait pour mère une Indienne. Nous en dirons autant des *gauchos* de la pampa, des *paulistas* qui ont annexé au Brésil les territoires de Minas-Geraes et de Matto-Grosso; parmi ces hardis pionniers, les plus valeureux déclaraient descendre du Portugais João Ramalho et de la fille du chef indien Tybirica. Le XVIIe et le XVIIIe siècles sont pleins du récit des rivalités ardentes entre ces enfants du pays et les Espagnols ou Portugais nés, qui se partageaient les prébendes administratives sous le régime colonial.

Ce fut, en effet, l'erreur fondamentale des métropoles ibériques, de prétendre tenir indéfiniment en tutelle, et en tutelle inintelligente, des sociétés mûres pour l'émancipation. Certes, c'est à peine aujourd'hui, après un siècle d'indépendance écoulé, si ces Etats, détachés de leurs souches européennes, s'approchent de la formule de leur équilibre politique, mais ils la cherchent, avec un sens de mieux en mieux informé de leur valeur et de leurs besoins; ils deviennent rapidement des nations conscientes, après n'avoir été que des expressions instables de géographie diplomatique; ils fondent, jour après jour, la tradition qui leur manquait; ils découvrent des raisons de mieux connaître leur histoire, toute leur histoire, au fil de laquelle ils remontent jusqu'à leurs passés européens. Leur faiblesse relative, au XIXe siècle, procède de l'incertitude en laquelle ils se débattaient encore, cependant que des afflux d'immigrants — phénomène entièrement nouveau — corrigeaient leur statut démographique.

Mais telle était la solidité du moule déjà fondu, que tous ces apports récents sont venus s'y déposer et s'y mélanger sans le faire éclater. Le Brésil du Sud a reçu, pendant une cinquan-

taine d'années, à partir de 1848, des colons allemands, venus le plus souvent en famille et dont on a pu penser un moment qu'ils seraient une colonie, libre et fidèle, du *Deutschtum* en Amérique; ces immigrés ont élevé des villages, d'où les étrangers européens s'écartaient spontanément; ils ont ouvert des écoles, des églises où l'allemand est demeuré la langue officielle; et pourtant, au bout de deux générations, les enfants naissent brésiliens et parlent portugais entre eux. De même au Chili, dans la province de Valdivia, où l'immigration allemande fut officiellement encouragée depuis 1857, les Allemands se résorbent dans le milieu indigène, très vite s'ils mènent la vie rurale, plus lentement mais non moins sûrement lorsqu'ils habitent dans les villes. L'incorporation des éléments latins est moins apparente, parce que les immigrants de ces origines sont, dès leur arrivée, plus proches du type local; mais il est bien évident que, là-bas, Français, Espagnols, Italiens et Portugais sont saisis, eux aussi, et progressivement dénaturés par l'attraction américaine.

Cette absorption ne va pas sans des soubresauts; il y a conflit souvent entre ceux qui arrivent, pressés de marquer leur place au soleil, et ceux dont le lot est approprié déjà. Puis ces sociétés, dont on pourrait dire qu'elles sont à capital humain variable, ne sauraient grandir que sous un régime d'administration sévère, apte à prévenir les saccades d'une croissance quelque peu désordonnée... Et précisément le régime colonial leur a légué des institutions surannées, un goût funeste pour le morcellement, pour les coteries, pour ce que les Espagnols appellent encore, d'un mot revenu d'Amérique, *el caciquismo*. La forme fédérative, avec pouvoirs très larges laissés aux autorités des provinces, a prévalu dans la plupart de ces républiques, héritières de colonies que les métropoles s'étaient acharnées à maintenir divisées contre elles-mêmes. La crise de leur développement est figurée en raccourci par les hostilités des fédéralistes et des unitaires, ceux-ci généralement distingués par une instruction plus haute, par une ampleur plus européenne de conception et de jugement.

Il nous paraît évident qu'aujourd'hui la tendance dominante est à l'unité au sein de chaque Etat, à l'union entre les divers Etats du continent sud-américain. C'est là un progrès dont nous devons nous féliciter, car il aura pour terme l'établissement à leur rang légitime des races latines dans le monde : un professeur argentin, M. Rodriguez del Busto, qui a dénoncé les abus du fédéralisme, du *gobierno dual*, comme il dit, signale ailleurs que l'Amazone, unissant ses eaux par le Cassi-

quiare à celles de l'Orénoque, imprime dans la terre l'exemple dont devraient s'inspirer tous les hommes d'Etat de l'Amérique du Sud. Au mois d'octobre 1909, les fêtes données à Boulogne-sur-Mer à la mémoire du général San Martin ont été, dans cet ordre d'idées, brillamment significatives. San Martin, après avoir participé aux premières manifestations de l'émancipation argentine (1810-1812), fut en 1814-1817 le libérateur du Chili, et ensuite (1820-1821) du Pérou. Victime de rivalités personnelles, il repassa bientôt en Europe, et c'est à Boulogne qu'il mourut, en 1850 ; un comité franco-argentin avait décidé, à la veille du centenaire de 1810, de lui élever un monument dans cette ville.

L'Argentine saisit cette occasion pour affirmer des sympathies françaises que certaines récentes commandes de matériel de guerre avaient quelque peu dissimulées ; elle envoya un escadron de « grenadiers à cheval », dont les manœuvres correctes et les splendides montures furent très remarquées. Pour les fêtes de l'inauguration, auxquelles le gouvernement français fut officiellement représenté par un ministre et un sous-secrétaire d'Etat, M. Ern. Bosch, ministre plénipotentiaire de l'Argentine en France, convia tous les ministres des républiques américaines à Paris, ainsi que les plénipotentiaires argentins en résidence dans les capitales de l'Europe. Des discours prononcés, après l'hommage rituel à San Martin, une impression générale s'est dégagée de solidarité sud-américaine, fondée sur la communauté des origines et des intérêts contemporains. L'ambassadeur des Etats-Unis, présent aux fêtes, y prit la parole avec beaucoup de tact et son allocution laissa comprendre que, si la grande république du Nord ne se désintéressait pas des destinées de ses sœurs latines, du moins elle entendait ne pas contester à ces dernières la pleine liberté de leur évolution.

Or, les trois principaux Etats du Sud-Amérique, Argentine, Brésil et Chili, se persuadent maintenant que cette évolution doit les associer, au lieu de les opposer les uns aux autres ; en rapprochant les initiales de leurs noms, on a pu dire que leur union serait désormais l'A. B. C. de toute politique sud-américaine. M. Bosch, à Boulogne, ne s'est pas, en somme, exprimé autrement que M. de Piza, représentant du Brésil, et M. Puga Borne, plénipotentiaire du Chili ; le ministre d'Uruguay, M. Herrosa, tint aussi le même langage. Est-ce donc que « l'entente cordiale » est déjà faite ? Non, parce que les idées ardemment propagées par l'élite n'ont pas encore pénétré l'opinion générale ; nous pouvons lire encore, dans certains journaux

argentins, par exemple, des articles qui accusent une méfiance persistante à l'égard du Brésil, mais le mouvement est donné; nous avons des raisons de penser qu'il ne s'arrêtera pas.

A mesure qu'approche la date du centenaire de l'indépendance, il semble que ces jeunes nations américaines fassent leur examen de conscience et veuillent partir de nouveaux principes, pour grandir pendant le siècle où elles vont entrer demain. Des guerres sanglantes les ont déchirées jusqu'à une époque très voisine de nous; pour ne rien dire ici des discordes civiles, ce furent surtout, en 1865-1870, la lutte opiniâtre du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay coalisés pour réduire l'énergique dictateur du Paraguay, Lopez; puis, en 1879-1881, celle du Chili contre la Bolivie et le Pérou, dite guerre du Pacifique. Les traités signés alors laissaient subsister des imprécisions de frontières, indifférentes tant que chaque Etat n'occupait pas exactement tout son territoire, génératrices de procès lorsque les limites devenaient littéralement mitoyennes. Plusieurs fois, pour des questions de frontières, des voisins furent sur le point d'en appeler aux armes; mais, depuis 1881, la sagesse a toujours prévalu, et les Sud-Américains ont donné au monde civilisé cet exemple infiniment honorable, d'appliquer systématiquement la procédure de l'arbitrage.

En 1895, le Chili et l'Argentine décidèrent d'arbitrer un conflit sur leur frontière andine; les territoires contestés étaient encore mal connus et chacun des plaideurs, afin de renforcer son dossier, organisa des missions scientifiques (Steffen, Moreno, etc...) auxquelles nous devons beaucoup sur la géographie des Andes de Patagonie, sur leurs lacs et sur leurs glaciers[1]. La sentence prononcée par le roi Edouard VII, le 20 novembre 1902, est une transaction, qui compense des concessions à la thèse argentine dans le Nord par des avantages accordés au Chili dans le Sud. Depuis lors, les deux républiques sont demeurées en paix; bien plus, elles signèrent un pacte d'*equivalencia naval* et renoncèrent à grossir leurs flottes de plusieurs unités déjà en construction. Ceci ne les a pas empêchées de réorganiser leurs forces militaires, de voter le service obligatoire, de faire appel à des instructeurs étrangers; mais, de ce que l'on tient à commander le respect d'autrui, il ne s'ensuit pas que l'on médite des agressions contre qui que ce soit.

Le Brésil a suivi une politique analogue, et les succès obte-

---

[1] Voy. L. Gallois, Les Andes de Patagonie et la frontière chilo-argentine, dans les *Annales de Géographie*, 15 mai 1901 et 15 janvier 1903.

nus dans le règlement pacifique de ses litiges internationaux ne lui fera certainement pas regretter d'avoir recouru à l'arbitrage; à M. de Rio Branco, ministre des Affaires étrangères de Rio, revient principalement l'honneur de ces victoires diplomatiques, dont l'une réduisit à la portion congrue la Guyane française, une autre réunit au Brésil les forêts à caoutchouc de l'Acre, réclamées par la Bolivie, et la troisième trancha équitablement le partage des *misiones*, entre l'Argentine et le Brésil. Tout récemment (1909), le Brésil a donné à l'Uruguay une preuve de sa confiante amitié, en lui concédant spontanément la possession de positions contestées et des droits de navigation sur la frontière de l'Etat de Rio-Grande do Sul; le Congrès uruguayen, en votant ce traité par acclamation, a prié le président de la République d'envoyer au gouvernement brésilien un télégramme de chaleureuse sympathie.

Est-ce là, comme l'ont dénoncé en Argentine quelques patriotes soupçonneux, le prélude d'une alliance brasilo-uruguayenne contre le voisin du Sud? Rien ne permet de le croire. On fait remarquer, à Buenos-Aires, que le Brésil poursuit, depuis 1906, une politique active de constructions navales et de réformes militaires, qu'il aura bientôt trois *Dreadnought*, peut-être quatre, et qu'alors son tonnage de guerre dépassera celui de l'Argentine ou, s'il reste un peu inférieur, compensera cette différence par la supériorité de ses bâtiments neufs. Ces chiffres sont vrais, mais est-il permis d'en conclure à des arrière-pensées belliqueuses? Le gouvernement de Rio, plutôt que de chercher querelle à ses voisins, n'est-il pas désireux de protéger et de consolider seulement l'unité nationale du Brésil? Ne doit-il pas tenir compte de l'immense étendue de son littoral? Si quelques différends le séparent encore de l'Argentine, quant à l'usage des cours d'eau frontières, par exemple, il est certain qu'il les règlera dans le même esprit qu'il a fait ceux avec l'Uruguay, et nous voyons déjà cet accord se dessiner.

Aussi bien, en Argentine même, les oppositions particularistes ne sont-elles pas toujours prépondérantes. Une affaire récente vient de rapprocher très heureusement les diplomaties argentine et brésilienne, prêtant leur appui au Chili dans un litige avec les Etats-Unis; il s'agit d'une réclamation de la maison américaine Allsop, concessionnaire de mines dans les territoires du Chili septentrional, réclamation endossée avec quelque rudesse par le gouvernement de Washington. Etats-Unis et Chili n'ayant pu s'entendre sur les conditions d'un arbitrage à La Haye, les relations diplomatiques furent presque

rompues, bien que le Chili eût consigné la somme revendiquée par la firme Allsop, soit cinq millions de francs. Au dernier moment, alors qu'allait expirer le délai imparti par les Etats-Unis (30 novembre 1909), on apprit que les plaideurs étaient d'accord pour accepter l'arbitrage du roi d'Angleterre; ce dénouement pacifique fut dû aux démarches conjointes de MM. Portela et Joaquim Nabuco, ministres de l'Argentine et du Brésil à Washington[1]; ce sera certainement une raison de plus, pour le Chili, de se rapprocher de ses amis sud-américains.

Il est même visible déjà que cette triplice en formation intéresse d'autres républiques latines que celles qui s'associent de la sorte; cette union devient un centre d'attraction politique : le Venezuela va créer une légation dont le personnel se divisera entre Rio et Buenos-Aires; le Pérou et la Bolivie ont fini par accepter le protocole d'arbitrage qu'eux-mêmes avaient sollicité de l'Argentine et sont décidés à entretenir désormais les relations les plus sympathiques avec cette République, dont la décision équitable leur a épargné une guerre; on n'a pas oublié l'attitude énergique de M. Drago à la Conférence de la Paix. Puis ces Etats d'Amérique regardent vers les nations latines de l'Europe : l'Argentine efface de son hymne national un couplet blessant pour l'ancienne métropole espagnole; à Lisbonne, où le Conseil municipal et la Société de Géographie reçoivent avec distinction des officiers de marine brésiliens, ceux-ci expriment des vœux vibrants pour le rapprochement des deux pays. Buenos-Aires acclame la France en de populaires manifestations, le jour même où Boulogne inaugure le monument de San Martin. Le professeur et député socialiste italien Enrico Ferri, de retour d'un voyage où Brésiliens et Argentins lui prodiguèrent les prévenances, prépare une grande excursion parlementaire italienne dans les deux républiques. Une *Revista Americana* a fait son apparition à Rio, rédigée en espagnol et en portugais.

Au début de 1910, le Brésil et l'Argentine ont élu les présidents de la République qui doivent entrer en fonctions à l'automne prochain; ce sont le maréchal Hermès da Fonseca et M. Saenz Peña, qui se réclament tous deux de l'union et de l'amitié sud-américaines. Leur opinion coïncide avec celle de M. Puga Borne, qui était hier encore ministre des Affaires étrangères du Chili, et qui n'a pas manqué de s'entretenir à Rio avec son collègue brésilien, M. de Rio Branco, lorsqu'il est venu occuper à Paris son poste de représentant du Chili en France.

[1] M. Joachim Nabuco est mort presque soudainement, quelques jours après ce succès; son corps a été ramené au Brésil à bord d'un croiseur de l'Etat.

Tous ces hommes d'Etat s'inspirent d'un idéal commun ; leurs directions sont certainement celles de l'avenir, d'un avenir qui n'est sans doute pas fort loin de nous.

Cette entente cordiale s'est déjà révélée en Europe, par des faits publics : il y a quelques mois, alors qu'il représentait l'Argentine à Rome, M. Saenz Peña se mit d'accord avec ses collègues du Brésil et du Chili pour fonder à frais communs une « académie des belles-lettres latino-américaine » analogue à nos écoles de Rome et d'Athènes ; d'autres créations sont probables, dans le même ordre d'idées. En Amérique, le chemin de fer transandin qui unit Buenos-Aires à Valparaiso vient d'être achevé (février 1910) par le percement du tunnel de faîte ; les trains circuleront, de bout en bout ce mois de mai, et l'un des premiers, dit-on, doit conduire dans la capitale argentine le président de la République du Chili. Buenos-Aires prépare une exposition pour le centenaire de l'indépendance ; on compte l'ouvrir le 25 mai prochain en présence de délégations officilles de nombreuses puissances, et tout spécialement des présidents du Chili, du Brésil et de l'Uruguay. En même temps commencera la session d'un congrès des Américanistes, où s'assembleront des savants des deux mondes. Ces hommes de science, témoins des discours des hommes d'Etat, enregistreront, nous en avons le ferme espoir, une date décisive dans l'histoire de l'Amérique latine.

HENRI LORIN.

LE JAPON EN 1909

I. — L'esprit national. L'armée.

Tels les peuples heureux, le Japon semble n'avoir plus d'histoire, si l'on s'en rapporte aux maigres informations éparses dans notre presse. Nous pouvons ainsi constater une fois de plus à quel point l'opinion française, prompte à se passionner, est prompte aussi à oublier.

Qui croirait aujourd'hui combien l'Empire du Soleil Levant fut à la mode chez nous en 1905? Quelques années ont suffi pour le faire complètement oublier. A-t-il brusquement cessé d'être un des facteurs de la politique mondiale et renoncé à l'avenir brillant qui s'ouvrait devant lui au lendemain de Moukden et de Tsushima? Ce serait mal le connaître que le juger ainsi. Le tumulte éclatant des champs de bataille ne devrait point faire perdre de vue le travail, plus silencieux mais non moins efficace, des années de paix. Le Japon n'a pas cessé de mériter notre attention. L'évolution qu'il poursuit actuellement n'est pas moins intéressante que la précédente, celle qui aboutit à sa foudroyante entrée dans le concert des grandes puissances. Depuis la guerre de Russie, il traverse une phase de recueillement. Le lent et précieux labeur de la réparation des forces se poursuit dans le calme mais nous prépare peut-être de nouvelles surprises, tel celui qui suivit la guerre avec la Chine.

On a signalé déjà l'allure prise par le développement de la civilisation japonaise depuis quelques années et qui peut se résumer en deux propositions : continuation d'une adaptation, d'une digestion, si j'ose dire, de plus en plus complète des formes extérieures de la civilisation occidentale; recul d'effroi devant les dernières conséquences vers lesquelles semblent entraînées les nations européennes : démagogie, d'une part; mégalomanie ruineuse, d'autre part. Toute la fermentation bouillonnant dans ce peuple, dont l'impassibilité n'est qu'apparente, se résume dans la lutte de ces deux tendances contradictoires.

On sait quel rôle immense ce facteur moral a joué dans les victoires japonaises. Les hommes qui avaient préparé leur pays à affronter cette rude épreuve, et dont le plus grand vient de disparaître, ces hommes paraissent saisis subitement de la crainte qu'une décadence rapide ne vienne enlever à leurs compatriotes l'élément peut-être le plus puissant de leurs succès

passés. Ces appréhensions ne sont pas dénuées de tout fondement. Les deux années qui suivirent la guerre ont été marquées par un relâchement sensible dans les mœurs. Il semble que les nerfs trop tendus par l'effort aient eu besoin d'une réaction violente. On ne parlait plus de guerre, de bushido ni de désintéressement héroïque. Il ne s'agissait plus que de faire des affaires, de s'enrichir rapidement. Pour la première fois, le Japon connut le pacifisme et vit même apparaître les symptômes fâcheux de l'antimilitarisme.

Une aussi brusque évolution devait effrayer les penseurs. Diverses mesures ont été prises pour l'enrayer. La Chambre, après de vives discussions, a voté la suppression du pari mutuel. Personne n'a songé à contester les avantages que peut offrir à ce pays, mal pourvu à ce point de vue, l'amélioration de la race chevaline, mais, avec raison, on a préféré renoncer au stimulant des courses organisées comme chez nous, qui avaient développé avec une terrible rapidité la passion du jeu et du gain facile. Dans le même esprit, on fait une chasse de plus en plus en plus active aux réunions de jeu clandestines.

Un rescrit impérial, plusieurs fois commenté par des circulaires ministérielles, a recommandé au peuple de revenir aux habitudes de simplicité et de frugalité qui étaient une de ses grandes forces. La presse a stigmatisé les tendances qui se font jour chez les étudiants, tantôt vers la dissipation, tantôt vers un idéalisme qui perd de vue les réalités pratiques de la vie, tantôt vers un pessimisme qui aboutit à de trop fréquents suicides. Ceux-ci, en effet, se sont multipliés d'une façon inquiétante, en particulier sous la forme du « shinju » : suicide en commun de deux amants, souvent un étudiant et une geisha, qui, las de la lutte pour l'existence, l'abandonnent ensemble avec l'espoir de se retrouver dans l'autre monde.

On condamne le redoublement d'indiscipline et d'orgueil des étudiants qui supportent si difficilement l'autorité de leurs maîtres et prétendent accepter ou refuser à leur gré professeurs et méthodes d'enseignement. M. Komatsubara, ministre de l'Instruction publique, regrettait, dans un discours prononcé en mars, la fréquence des émeutes ou grèves d'écoliers, dont le nombre dépassa cinquante dans les cinq dernières années. La plus sérieuse de ces grèves fut celle de l'Ecole de commerce de Tokyo, au printemps. Les élèves voulaient la voir érigée en faculté spéciale, tandis que les autorités en voulaient faire une simple branche de l'Université. La lutte dura plus d'un mois, et l'on doit féliciter le gouvernement de n'avoir pas cédé dans une question où sa dignité était en jeu.

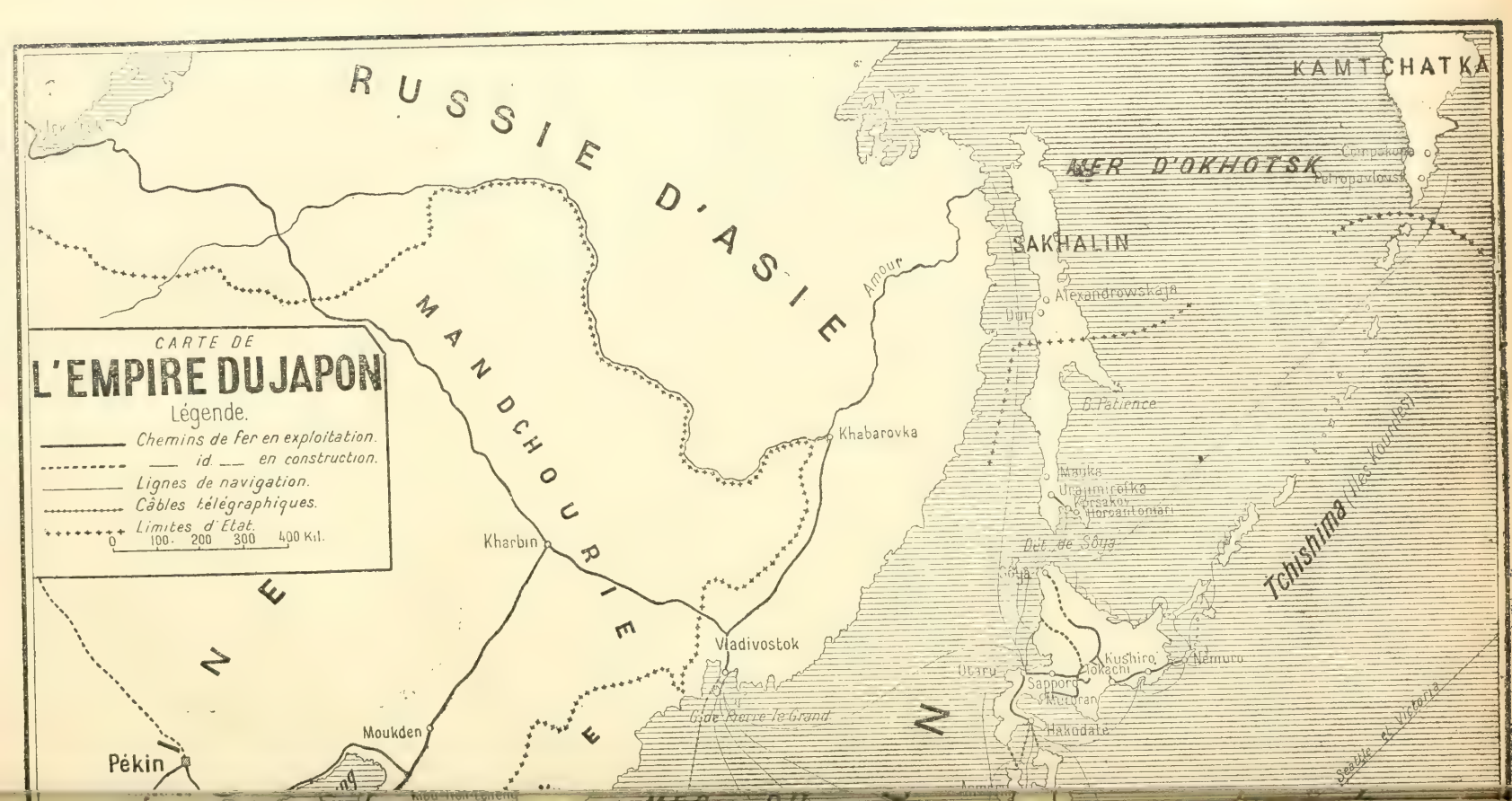
CARTE DE
L'EMPIRE DU JAPON
Légende.
Chemins de fer en exploitation.
id. en construction.
Lignes de navigation.
Câbles télégraphiques.
Limites d'Etat.
0 100 200 300 400 Kil.
RUSSIE D'ASIE
MANDCHOURIE
CHINE
KAMTCHATKA
MER D'OKHOTSK
Petropavlovsk
SAKHALIN
Alexandrowskaja
Dui
B. Patience
Mauka
Urajinrotka
Korsakov
Horsantonari
Det. de Sôya
Tchishima (Iles Kouriles)
Amour
Khabarovka
Kharbin
Vladivostok
G. de Pierre-le-Grand
Moukden
Pékin
Kushiro
Nemuro
Tokachi
Otaru
Sapporo
Muroran
Hakodate
Seattle de Victoria

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Hure.

Un symptôme plus favorable, au point de vue du développement futur du pays, est la diminution du nombre des étudiants (et surtout des étudiantes) des écoles supérieures, qui devenaient, par centaines, médecins, avocats, professeurs, bureaucrates, et risquaient de former rapidement un prolétariat intellectuel analogue au nôtre. L'augmentation parallèle des élèves des écoles commerciales est pleine de promesses pour l'avenir économique du Japon. Sur 14.451 bacheliers sortis en mars des écoles secondaires, 62 seulement se destinaient au service du gouvernement. Plus de 4.000 entrèrent dans les écoles commerciales et industrielles ou débutèrent immédiatement dans les affaires; 5.000 seulement entrèrent à l'Université pour y suivre les cours de droit, de médecine, etc. En un mot, les professions libérales tentent moins aujourd'hui les jeunes gens que les affaires. La carrière militaire continue cependant à jouir d'une grande faveur. L'esprit guerrier des samuraï n'est pas mort, d'ailleurs, et la presse suit avec un vif intérêt tout ce qui touche l'armée.

Celle-ci avait paru devoir prendre, après la guerre, un nouvel essor. Les progrès en ont été quelque peu ralentis par les économies considérables réalisées au moment de la grande réforme financière de 1908, dont je dirai plus loin quelques mots. Elle reste cependant solidement constituée et les augmentations d'effectifs du temps de paix qui ont accompagné la fin des hostilités ont été maintenues. Ls service de deux ans, coïncidant avec l'augmentation des divisions, portées à 19, a procuré au Japon à la fois un renforcement de l'armée permanente et des réserves.

En 1908, 552.000 hommes ont été levés, dont 161.000 seulement ont été incorporés dans les services actifs, le reliquat étant versé dans la réserve ou dispensé par voie de tirage au sort. Le service égal pour tous n'a pas été comme chez nous, pour des raisons évidentes, le complément de celui de deux ans. Le volontariat d'un an pour les jeunes gens instruits a été conservé, ainsi que les exemptions pour les étudiants de l'Université, et les instituteurs ne subissent qu'une période d'entraînement de six semaines. Ces considérations permettent d'estimer à 300.000 hommes environ l'effectif entretenu en temps de paix, et à 1 million d'hommes exercés celui qui pourrait être mis sur pied très rapidement en temps de guerre. C'est plus qu'il n'en faut pour parer à toute éventualité, car les seuls voisins immédiats du Japon, soit par la proximité du territoire, soit par la possession d'une très forte marine, sont la Chine, les États-Unis et l'Angleterre, et aucune de ces trois puissances

ne dispose d'une armée comparable à la japonaise. Avec toute autre nation, une guerre demanderait, comme la dernière, une longue période de préparation et de mise en train, qui permettrait au Japon non seulement d'envoyer sur le théâtre des opérations le million d'hommes cité plus haut, mais de se constituer dans la métropole une réserve égale prête à partir.

Il est à présumer que l'armée de première ligne ne serait en rien inférieure à celle qui a combattu à Liao yang et à Moukden. L'entraînement est poussé avec une ardeur fébrile, ardeur que la presse commence même à trouver parfois excessive. L'hiver est, dans les provinces du Nord, l'occasion de nombreux exercices de marche sur la glace ou dans les neiges. L'été, c'est à la chaleur et au soleil que l'on veut habituer les hommes ; mais on va peut-être un peu loin, étant donné surtout le peu d'aptitude du Nippon à supporter de grands efforts dans les pays chauds. En juillet, eurent lieu des « marches de compétition » entre diverses compagnies du 8e régiment (Osaka). Après 48 kilomètres parcourus, en grande partie au soleil, plusieurs soldats s'évanouirent, d'autres devinrent fous, deux moururent[1]. Cependant, et ceci montre bien la persistance du vieil esprit, plusieurs malades, avant d'accepter tout soin du médecin, demandèrent si leur compagnie avait remporté le prix. A la même époque, le 15e régiment (Takasaki) subissait une perte de 4 morts et 150 malades, à la suite de manœuvres de division. Accidents analogues au 67e régiment, après quatre heures ininterrompues d'exercices au soleil, au 22e, au 62e régiment etc... L'opinion publique, si discrète cependant dans ses critiques de l'armée, s'émut et la presse fut unanime à réclamer plus de ménagements dans l'entraînement des hommes.

Je n'ai cité ces incidents que comme symptôme de l'état d'esprit des officiers. Bien loin de s'endormir sur ses lauriers, l'armée « raffermit après la victoire les brides de son casque » et conserve, dans l'ensemble, les qualités qui la rendent si remarquable.

Quatre nouveaux régiments de cavalerie seulement (23 à 26e) ont été nouvellement créés, mais on continue à se préoccuper beaucoup du perfectionnement des services spéciaux. On arme actuellement les batteries de montagne avec un canon reculant sur affût, très supérieur au précédent. Un comité spécial de navigation aérienne a été créé, composé d'officiers de terre et de savants.

---

[1] D'après le *Japan Times*.

La marine a vu, elle aussi, son développement retardé par la politique des économies.

Elle reste cependant très supérieure à ce qu'elle était avant la guerre et en état de disputer la domination des mers de Chine à toute nation pendant les premières semaines d'une guerre, de la disputer indéfiniment peut-être à toute autre que l'Angleterre, si l'on tient compte de la nécessité des points d'appui pour les flottes modernes et de la difficulté du transport au loin des flottilles de torpilleurs. Des grands navires construits après la guerre, seuls sont achevés le *Satsuma* et les croiseurs cuirassés *Tsukuba*, *Ibuki* et *Ikoma*. Le *Kurama* sera terminé cette année et l'*Aki*, du type *Satsuma*, presque terminé. Les deux cuirassés *Kawachi* et *Settsu* progressent lentement et ne seront lancés qu'à l'automne de 1910.

En résumé, le Japon disposera, au début de 1911, des forces suivantes :

6 navires neufs : 2 *Dreadnought* de 19.000 tonnes et 4 croiseurs de 14.000 tonnes ; 20 navires lancés depuis moins de vingt ans : 11 cuirassés, dont 3 de moins de dix ans, (*Kashima*, *Katori*, *Iwami*), valent à peu près notre *Patrie* et 9 croiseurs cuirassés. Il faut y ajouter 4 garde-côtes cuirassés, 19 croiseurs protégés, dont 7 d'au moins 21 nœuds de vitesse, et 53 contre-torpilleurs, presque tous à peu près neufs. Pour lutter contre cette flotte, toute autre nation que l'Angleterre devrait envoyer dans les mers du Japon la presque totalité de ses escadres et dégarnir complètement ses eaux métropolitaines. La faiblesse des constructions en cours menace d'accentuer cependant l'infériorité vis-à-vis de la flotte allemande et surtout de l'américaine, la plus intéressante. La difficulté pour les Etats-Unis de faire passer dans le Pacifique l'escadre, revenue sur la côte orientale après son grand voyage autour du monde, et les bonnes relations entretenues avec toutes les puissances rassurent momentanément les esprits ; mais il est certain que, bientôt, les Américains continuant à construire deux *Dreadnought* chaque année et le canal de Panama terminé, ainsi que les grands travaux qui doivent faire des Sandwiches un point d'appui de premier ordre, la marine américaine disposera d'une supériorité incontestable sur son adversaire éventuel.

Le Japon fera bien de ne pas oublier l'importance primordiale que présente pour lui le *sea power* et de reprendre le développement de sa marine dès que les finances seront rétablies sur des bases plus solides, dût-il pour cela renoncer à tout nouvel agrandissement de son armée.

II. — La situation économique.

L'évolution financière du Japon dans les dernières années fut surtout caractérisée par le développement énorme et brusque de la Dette. Avant la guerre, elle n'atteignait pas 600 millions[1] dont 190 à l'extérieur. En 1908, elle dépassait 2.500 millions[2]. Le total avait donc plus que quadruplé en quatre ans et, ce qui est plus frappant encore, la dette extérieure était passée d'un chiffre insignifiant à plus d'un milliard, entraînant une somme importante à verser annuellement à l'étranger.

Les emprunts contractés pendant la guerre l'avaient été à des taux variant de 4 % à 6 %. Le taux pratique d'émission était en réalité bien plus élevé, comme je l'ai montré autre part[3], mais, une fois les sommes versées et les titres voisins du pair, c'est le taux officiel qui redevient intéressant. Deux opérations de conversion ont été faites depuis la paix : en novembre 1905, un emprunt de 250 millions à 4 % servit à rembourser les 200 millions d'emprunt intérieur à 6 % ; en mars 1907, un emprunt de 230 millions à 5 % remboursa les 200 millions d'emprunt extérieur à 6 %. Le taux moyen de la dette totale se trouve maintenant voisin de 4 1/2 % et les intérêts sont *grosso modo* de 125 millions, dont la moitié environ pour l'étranger.

Dès la conclusion de la paix, on se préoccupa de réduire la Dette et nous ne pouvons trop admirer l'énergie avec laquelle, la guerre à peine terminée, les hommes d'Etat japonais se mirent à l'œuvre pour alléger le fardeau qu'elle avait créé ; mais les sommes inscrites au fonds spécial institué à cet effet ne purent être bien importantes. On dut même prévoir presque aussitôt de nouveaux emprunts.

Le budget de 1906-1907[4] fut encore un budget de guerre, en ce sens qu'on y trouvait aux dépenses de grosses sommes destinées à l'entretien des troupes mobilisées, à la conservation, pour quelques mois encore, de garnisons considérables sur le théâtre des opérations, à leur rapatriement graduel, etc., tandis qu'une part importante des recettes provenait des emprunts. Le budget de 1907-1908 offrit encore, quoique à un moindre degré, ce caractère d'expédient provisoire. Il se distingua du précédent par deux points principaux : son total, énorme pour

---

[1] Sauf spécification contraire, toutes les sommes sont indiquées en yen. Le yen vaut environ 2 fr. 58.

[2] 2.605 millions le 1er juillet 1909.

[3] V. Roger Dorient. *Le Japon et la politique française* (Plon et Nourrit).

[4] L'année budgétaire commence le 1er avril.

le Japon, de 611 millions de yen, et l'extension du chapitre des Communications, due à la nationalisation des chemins de fer. Les revenus extraordinaires se montaient encore à plus de 187 millions, dont 100 millions pris sur le compte spécial de guerre, les dépenses extraordinaires s'élevant d'autre part à 139 millions.

A première vue, le mot « extraordinaire » fait illusion et il paraît normal que les dépenses extraordinaires soient réglées sur les recettes du même ordre et s'éteignent en même temps qu'elles. Mais, en allant au fond des choses, on s'apercevait qu'une grande part de ces 139 millions était composée de dépenses d'une nature à peu près permanente. 106 millions, en effet, constituaient non pas un débours définitif, mais une annuité d'un programme à continuer pendant plusieurs années : à la Guerre, quatre ans pour la création de six nouvelles divisions, cinq ans pour les réfections et reconstitution des approvisionnements; à la Marine, sept ans pour les approvisionnements et autant pour les constructions et réparations de bâtiments. A l'augmentation de 50 millions au chapitre des Communications ne correspondait d'autre part qu'une augmentation de recettes de 13 millions. Cette situation s'aggravait du fait que 48 millions de dépenses ordinaires étaient couverts par des recettes extraordinaires, expédient plein de dangers pour l'avenir.

Le budget de 1908-1909 conserva le même caractère : il se montait encore à 619 millions et les revenus extraordinaires à plus de 140 millions, dont 75 reportés de l'année précédente (sur lesquels 47 millions reçus de la Russie, comme indemnité pour l'entretien des prisonniers) et 40 millions demandés à l'emprunt. Invités à réaliser toutes les économies possibles, les ministres de la Guerre et de la Marine n'avaient pu réduire que de 8 millions les sommes affectées au programme de reconstitution. Les sources du revenu extraordinaire se trouvant taries en grande partie pour le budget de 1909-1910, celui-ci devait présenter un déficit considérable qui ne pouvait être comblé que par un nouvel emprunt.

Ainsi, loin de continuer à racheter sa dette, le Japon allait l'augmenter encore. Le gouvernement Saionji avouait son impuissance à sortir de cette impasse. Le moment était grave, le malaise profond et général.

C'est alors que se produisit le fait capital de l'histoire récente du Japon, le plus significatif depuis la guerre. Assailli de tous côtés, le marquis Saionji se retira, recommandant à l'empereur pour son successeur le marquis Katsura, et celui-ci, aus-

sitôt au pouvoir, procéda à une véritable révolution financière, le mot n'est pas trop fort. Adoptant résolument une politique de paix et de conciliation à l'extérieur, renonçant à accentuer la marche du pays vers une organisation militaire aussi étendue que celle des grandes puissances, le premier ministre décida de remettre avant tout les finances sur un pied plus rassurant, s'attribua personnellement le portefeuille des finances pour bien montrer l'importance qu'il lui assignait, porta de six ans à onze ans la durée du programme de réfection et de complément des budgets militaires, imposa à tous les départements une parcimonie draconienne et réduisit le budget à un total de 516 millions. A une réunion d'hommes d'affaires, le 10 septembre 1908, il exposa son programme dont les points principaux étaient les suivants :

1° Renoncer complètement à tout emprunt nouveau et faire couvrir toutes les dépenses par des revenus existants et nettement déterminés ;

2° Ne pas faire compter aux recettes des surplus escomptés sur l'année en cours ;

3° Affecter au moins 50 millions chaque année au rachat de la Dette ;

4° Faire des chemins de fer l'objet d'un budget spécial autonome consacrant en principe ses propres recettes à ses dépenses d'exploitation et d'extension et réduire au strict minimum la subvention à verser par le budget général.

On ne pourrait trop admirer la clairvoyance avec laquelle les hommes d'Etat japonais surent voir l'abîme vers lequel ils couraient et surtout l'énergie qu'ils ont mise à s'arrêter net sur cette route fatale : on leur chercherait vainement un parallèle dans l'histoire récente de l'Europe. Il ne faut pas d'ailleurs voir là seulement de la clairvoyance et de l'énergie, mais une nouvelle preuve de cette merveilleuse souplesse à s'adapter aux circonstances dont nous avions déjà eu un exemple lorsque, après la démonstration des trois puissances en 1895, le jeune empire parut accepter la défaite humiliante que l'Europe lui infligeait, tout en commençant aussitôt à préparer silencieusement son éclatante revanche.

Si nous examinons de plus près le détail du dernier budget, nous constatons que le total des dépenses se monte en réalité à 553 millions, en y comprenant la subvention versée par le budget général au compte spécial des chemins de fer. Il n'en reste pas moins une économie de 175 millions de francs sur le budget précédent. Un symptôme plus rassurant encore est la forte réduction des recettes extraordinaires au bénéfice des

ordinaires. Il faut tenir compte aussi de ce fait que les recettes réelles dépassent chaque année les évaluations budgétaires et que leur augmentation annuelle varie de 5 à 25 % suivant les articles. Les monopoles en particulier (tabac, sel, camphre) rapportent des sommes de plus en plus importantes à l'Etat (61 millions pour l'année fiscale 1908-1909). Enfin, la charge par tête d'habitant est ramenée à 28 francs environ, et la refonte générale des taxes projetée permettra certainement, par une répartition plus équitable, d'augmenter sensiblement la capacité impositive du pays, sans lui demander de trop lourds sacrifices.

Comme chaque année, de nombreuses voix s'élevèrent, au moment de l'établissement du budget, pour la suppression des « trois mauvaises taxes » (sur les textiles, le sel et les transports). Malgré l'impopularité de ces taxes, malgré la réunion à Tokyo, en mars, d'un grand meeting de plus de cinq cents représentants des tisseurs et filateurs, le gouvernement dut s'opposer à la suppression qui aurait creusé un trou de 30 à 40 millions dans les recettes. En 1910-1911, on devra encore une fois la remettre à des temps meilleurs, mais, comme fiche de consolation, on offrira aux contribuables une réduction de 10 millions sur les patentes et l'impôt sur le revenu[1].

Le nouveau budget offrira d'ailleurs le même caractère de modération que le précédent, le premier ministre en a pris l'engagement formel. Dans un discours prononcé à Osaka, en décembre, il déclara « qu'il ne se contentera pas d'un succès « temporaire et qu'il est décidé à poursuivre longtemps encore « la politique d'économies qu'il a inaugurée ». Il donnait en même temps un aperçu des grandes lignes du futur budget : les recettes s'élèveront à 536 millions dont 50 seulement pour les recettes extraordinaires (dans lesquelles, contrairement à ses intentions premières, le ministre compte 21 millions reportés de l'année en cours).

Ce budget se différencie surtout du précédent par :

1° La diminution de recettes de 10 millions provenant de la réduction d'impôts indiquée plus haut;

2° L'augmentation générale du traitement de tous les fonctionnaires. Celui-ci n'est plus en rapport avec le coût actuel de la vie et c'est là une mesure dont l'urgence devenait criante. Il en résultera un surcroît de dépenses de 12 millions, compensé, jusqu'à concurrence de 4 millions environ, par la réforme

---

[1] D'après les dernières informations reçues (janvier), cette réduction comprend une diminution de 2 millions sur les transports et sur les produits textiles de laine.

administrative : une simplification des procédés et des organes qui doit permettre de diminuer le personnel ;

3° Un nouvel accroissement du fonds de la Dette qui sera porté à 190 millions environ, dont 130 pour le payement des intérêts et 60 pour le rachat d'une somme égale du capital.

Le compte spécial des chemins de fer[1] demandera au budget général, comme cette année, une contribution de 37 millions qui portera le total des dépenses à 573 millions. Il est vrai que ce n'est pas là un déficit d'exploitation. Celle-ci laisse en effet (avec 90 millions de revenu, 50 de dépenses, 32 de paiements d'intérêts sur l'emprunt consacré au rachat) un bénéfice net de 8 millions. C'est à l'amélioration et à l'extension des lignes[2] que doit être consacré le supplément (8 + 37 = 45 millions), et l'on conçoit que pour une dépense de ce genre, essentiellement productive, il soit renoncé au principe de ne pas recourir à l'emprunt. C'est sans doute pour justifier cette entorse que l'on a créé le compte spécial qui ne se comprendrait guère autrement, puisqu'il ne constituerait qu'une sorte de virement, sans effet sur le total des dépenses réelles[3].

En résumé, le nouveau budget, par la modération des recettes extraordinaires, est le premier, depuis la guerre, qui offre un caractère de stabilité rassurant. L'augmentation progressive et certaine des ressources qui peuvent être demandées à l'impôt assurera sans doute bientôt, d'une façon définitive, l'équilibre du budget, non seulement sans nouvel emprunt, mais en consacrant chaque année une somme importante à la réduction de la Dette.

Les douanes doivent, elles aussi, fournir bientôt un supplément de revenus. Lorsque les traités de commerce arriveront à expiration, en 1911, il est hors de doute que les recettes feront un nouveau bond en avant. Les tarifs projetés prévoient de fortes augmentations sur nombre d'articles et surtout sur les produits fabriqués qui constituent encore la plus grosse part de l'importation européenne au Japon. Celui-ci évolue donc vers une politique étroitement protectionniste, politique qui n'a pas seulement pour but de développer une source importante de revenus pour le Trésor, mais aussi de favoriser l'expansion de

---

[1] Depuis la nationalisation, le gouvernement possède la presque totalité des lignes avec une longueur de voies de 7.000 kilomètres pour les quatre îles principales.

[2] On a inauguré, en automne, la ligne de Kagoshima grâce à laquelle le rail traverse maintenant complètement le Japon, du Nord au Sud.

[3] D'après les derniers renseignements reçus, la dépense prévue sera ramenée à 32 millions (au lieu de 37) qui seront en effet demandés à l'emprunt. Le budget total ne dépassera pas ainsi 534 millions de yen (45 millions seulement aux recettes extraordinaires).

l'industrie à laquelle on donne maintenant tous ses soins, car, pour augmenter la capacité impositive du pays, il faut augmenter ses facultés productrices.

A ce point de vue, le Japon a connu, depuis la guerre, trois phases nettement distinctes, et le passage de l'une à l'autre s'est fait presque sans transition, en quelques semaines.

1° Après la conclusion de la paix, et jusqu'au milieu de l'année 1906, il ne se produisit aucun mouvement sensible en avant. On avait de sérieuses inquiétudes sur la récolte de 1905, qui fut en effet assez médiocre. L'absence de l'indemnité de guerre sur laquelle on avait compté faisait craindre le manque de capitaux. On avait enfin le souvenir du boom qui accompagna le retour à la paix en 1895 et de la crise qui suivit. On se recueillait et, au lieu de placer ses économies dans des affaires industrielles, le public les mettait à la Caisse d'épargne ou dans les banques dont les dépôts ne cessaient d'augmenter : 10 millions de yen (en fin de mois) avant la guerre, 15 pendant celle-ci, 35 en mai 1906 pour la seule Banque du Japon; montée graduelle de 31 millions au début de 1904 à 62 millions en septembre 1906 pour les caisses d'épargne. Les banques avaient 743 millions en dépôt en août 1906. La situation ne pouvait se prolonger.

2° L'esprit d'entreprise commença de se faire jour en août 1906 et acquit rapidement une grande intensité. Pendant plusieurs mois, on ne put ouvrir un journal sans y trouver une longue liste d'affaires nouvelles ou en augmentation. En décembre 1906, le *Tokyo Keizai* donnait d'intéressants renseignements sur les capitaux souscrits du 1er juillet 1905 au début de novembre 1906, et il ne faut pas perdre de vue qu'une part insignifiante du total revenait à la période antérieure à juillet 1906. Le total se montait à 900 millions de yen. A la fin de janvier 1907, il atteignait 1.600 millions (plus de 4 milliards de francs). Ce formidable boom excita dès lors de vives appréhensions. Nombre de financiers déclaraient le pays hors d'état de fournir une somme aussi énorme et considéraient que la majorité des entreprises nouvelles n'étaient que des « bulles de savon » destinées à des manœuvres de Bourse. Ils prévoyaient une crise, moins grave cependant que celle de 1895. L'événement leur donna raison.

La fin de l'année financière (1er avril 1907) devait amener un règlement général de comptes et un premier versement effectif (généralement un quart) des sommes souscrites pour les nouvelles affaires dont beaucoup jusque-là n'avaient pas franchi la période d'organisation préliminaire. C'était le moment cri-

tique qui devait déterminer la crise. Elle arriva en effet au commencement de mars. Presque toutes les actions subirent brusquement une baisse considérable. Plusieurs entreprises furent dissoutes. Deux ou trois financiers imprudents sautèrent. L'un d'eux se suicida. Pendant quelques jours, on craignit une véritable panique.

3° La situation s'améliora cependant sans avoir atteint un point qui pût ébranler les fondements de la nation et bientôt la presse put se féliciter de « l'éclaircissement de l'horizon économique ». Le marché se remettait rapidement de sa nervosité et la secousse subie semblait avoir eu pour effet surtout de mettre un frein à la spéculation et d'assagir toute la communauté. Quelques petites banques avaient fait faillite, mais les établissements de premier ordre, qui n'avaient avancé de fonds que contre garanties sérieuses, étaient restés indemnes. L'arrêt du développement industriel s'était fait sentir surtout sur les « bulles de savon », et l'on pensait que les autres entreprises allaient reprendre rapidement leur marche ascendante.

Ces espérances ne se sont cependant pas entièrement réalisées et l'on peut dire que la période de stagnation, commencée en avril 1907, s'est continuée pendant tout le cours des années 1908 et 1909. Elle fut aggravée en 1908 par la crise générale qui sévit sur le monde et dont le Japon subit fortement le contre-coup, étant au premier rang pour sentir les effets de deux au moins de ses causes : la dépression du marché américain et la dépression de l'argent.

Le moment critique est passé maintenant, mais les capitaux sont restés méfiants et le peu de progrès de l'expansion industrielle coïncide d'une manière frappante avec l'augmentation de l'argent disponible. Pour la première fois, l'encaisse métallique de la Banque du Japon a monté jusqu'à 210 millions de yen (septembre 1909). Les banques regorgent de dépôts (255 millions pour celles de Tokyo seulement) et ne savent comment les employer. Elles ont dû, à plusieurs reprises, abaisser le taux de leur intérêt.

Cette abondance de biens ne tient pas uniquement au développement de la richesse nationale, mais aussi à des causes moins rassurantes : l'introduction d'argent étranger, par exemple, soit par l'achat d'actions industrielles ou de titres de rentes, soit par suite d'emprunts contractés à l'extérieur par des grandes villes comme Kyoto, Osaka, Nagoya. L'opération se traduit alors par un surcroît d'intérêts à verser annuellement à l'étranger et il va de soi qu'elle ne pourrait laisser finalement un bénéfice que si les fonds acquis ainsi devenaient eux-mêmes pro-

ducteurs d'intérêts. Or, nous venons de voir qu'il n'en est rien.

Une réunion de financiers et d'hommes d'Etat (dont plusieurs ministres), assemblés pour discuter la situation (le 30 juillet) reconnut que « l'inactivité générale du monde industriel en « ce moment doit être attribuée à la décadence de l'esprit « d'entreprise », et recommandait divers moyens d'y remédier : création d'une chaire d'électrochimie à l'Université, envoi de spécialistes à l'étranger, exemption d'impôts pendant trois ans pour les nouvelles affaires, comme il est fait déjà pour le défrichement des terres incultes, plus d'initiative et d'audace chez les banques dans le crédit qu'elles offrent aux fondateurs d'entreprises.

En réalité, c'est dans la masse même de la nation que cette initiative et cette audace demanderaient à reprendre une vigueur nouvelle. Je signalais au début de la présente étude une tendance au retour vers les mœurs anciennes. La frugalité, l'économie, une vie simple étaient autrefois caractéristiques du parfait bushi. Il semble qu'on y soit un peu revenu. Comme pendant la guerre, les familles, même aisées, restreignent leurs dépenses et l'on a pu signaler cette année une grande diminution des villégiatures dans les séjours d'été : montagne ou bains de mer. Les hôtels y sont restés à demi-vides pendant toute la saison.

La crainte des aventures joue aussi un grand rôle. On pourrait croire les Japonais sur le point de suivre l'exemple des Français qui préfèrent garder leur argent ou le placer en fonds d'états que le consacrer à développer l'industrie nationale. Les dépôts dans les caisses d'épargne augmentent rapidement : 120 millions de yen (pour 9 millions de déposants) en septembre contre 86 millions un an auparavant.

Les dernières récoltes sont pour beaucoup dans cet accroissement de l'épargne. Les progrès industriels ne doivent pas faire perdre de vue en effet que le Japon reste encore surtout une nation agricole[1] et la valeur d'une récolte a la répercussion la plus directe sur le bien-être de la population, la rentrée des impôts, la quantité de numéraire disponible, la faculté d'achat du pays. Or, le Japon a été particulièrement favorisé pendant les dernières années. La récolte de riz de 1904 avait dépassé toutes les espérances. Après celle, médiocre, de 1905, on en eut de nouveau de très bonnes en 1906 (8 % de plus que la moyenne) et en 1907 (12 %), une bonne en 1908 (5,8 %) et

---

(1) % des familles se livrent à l'agriculture.

celle de 1909 battit tous les records avec 54 millions de koku [1] et 18 % de plus que la moyenne.

Dans ces conditions, le riz indigène a presque suffi à la consommation nationale. On a importé, comme toujours, du riz étranger de qualité inférieure pour la nourriture des classes pauvres, mais la quantité en est insignifiante vis-à-vis du total : un peu moins de 2 millions de koku en 1908. On cherche cependant encore à diminuer ce chiffre. Le vice-ministre de l'Agriculture exposait récemment la nécessité de l'amélioration des terres arables et du défrichement de nouvelles terres. Même en ces temps d'économie à outrance, on consacre annuellement un demi-million de yen à ce travail qui a porté, depuis dix ans, sur 145.000 chô [2] seulement, alors qu'on peut améliorer ou défricher encore 1.400.000 chô, sans compter le Hokkaidô qui renferme encore 1 million de chô de terres incultes.

Mais revenons à la timidité montrée actuellement par les capitaux. Elle est due en grande partie au manque de confiance du peuple pour les commerçants et les industriels. On a signalé souvent le défaut de probité commerciale des Japonais, en contraste frappant avec l'intégrité proverbiale du marchand chinois et avec l'honnêteté irréprochable, au Japon même, des hommes sortis de l'ancienne classe samuraï : fonctionnaires, militaires, etc. Le procès de la grande « raffinerie de sucre du Japon » qui se termina par la condamnation à de la prison et à des amendes des directeurs et de plusieurs députés a jeté un jour singulier sur les procédés employés pour entretenir le crédit d'une compagnie industrielle de tout premier ordre. Divers remèdes ont été proposés et il faut rendre hommage aux efforts du gouvernement et des classes éclairées pour créer des mœurs meilleures. Il serait faux de prétendre, comme on l'a fait, que les négociants honnêtes sont rares au Japon. On peut dès maintenant trouver des maisons dont la moralité est irréprochable. De grands progrès restent à faire cependant et la méfiance du petit capitaliste est certainement une des causes de l'engorgement des capitaux.

La situation cependant, malgré la crise, n'est pas absolument mauvaise. S'il est vrai que la grande compagnie de navigation Toyo Kisen Kaisha a perdu 800.000 yen dans le deuxième semestre de 1908, 500.000 dans le premier de 1909, s'il est vrai que certaines branches de l'industrie, les filatures en particu-

---

[1] Le koku vaut 1,8 hectolitre.

[2] Le chô vaut un peu moins d'un hectare.

lier, commencent à souffrir de la concurrence chinoise, nombre d'établissements témoignent d'une grande prospérité. L'exportation de conserves alimentaires augmente chaque année et dépasse actuellement l'importation. L'importation du sucre qui avait atteint 33 millions de yen, décroît par suite du développement de l'industrie du raffinage et de la production de Formose. Elle n'était plus que de 10 millions en 1909. On signalait récemment, à propos de la création d'une direction de l'électricité au ministère des Travaux publics, l'extension prise par les applications de cette forme de l'énergie : 58.000 kilowatts en 1904, 170.000 au milieu de 1909, 380.000 quand les agrandissements en cours seront terminés, 210 millions de capitaux engagés. Je relève au début de 1909 nombre d'entreprises donnant des dividendes supérieurs à 10 % : les tissages de coton de Kanegafuchi, de Fukushima, d'Osaka, des compagnies d'éclairage électrique, des brasseries, plusieurs banques, la grande compagnie « d'huile et pétrole du Japon », etc.

Le total des exportations est d'ailleurs en progression constante et a dépassé, en 1909, celui des importations, après être resté au-dessous en 1907 et en 1908 [1].

III. — La politique intérieure.

La Chambre se divise en divers groupes : le Seiyûkai (libéraux), le Shimpotô (progressistes) ou Kaishintô, le Daido Kurabu, etc. Les deux premiers sont de beaucoup les plus importants et leurs luttes ont constitué pendant quinze ans toute l'histoire de la politique intérieure.

Il faut noter d'abord que la formation des partis au Japon ne résulte pas toujours de programmes nets et distincts, mais de considérations personnelles dans lesquelles les anciens clans du régime féodal jouent encore un rôle important. La rivalité du Seiyûkai et du Shimpotô a souvent eu le caractère de querelles privées entre leurs principaux membres [2]. Parfois, les circonstances les ont amenés à combattre ensemble un ennemi commun, lorsque les ministres en fonctions n'appartenaient à aucun des deux. Ce sont les seuls cas où la lutte soit issue d'une différence fondamentale de conception politique. Les « hommes des clans » sont opposés à la formation de partis politiques et

[1] Les chiffres définitifs n'ont pas encore été publiés. D'après les derniers renseignements, ils seront environ de 410 millions de yen pour les exportations, contre 390 pour les importations, ce qui porte le commerce extérieur total à 800 millions (2 milliards de francs environ).

[2] Le court exposé historique qui suit est tiré en partie du *Japan Year Book*, publication japonaise éditée en anglais.

tiennent pour le principe de ministères pris en dehors de tout parti, gouvernant à l'aide d'une bureaucratie fortement constituée, tandis que le principe opposé est défendu par les « hommes des partis » (Seiyûkai et Shimpotô). Ces derniers ont toujours pu, en combinant leurs forces, avoir la majorité absolue à la Chambre et, par une ironie charmante, les hommes des clans furent amenés à s'unir pour combattre leurs adversaires et à former ainsi eux-mêmes un parti. Ce fut l'origine du Daido.

Après diverses vicissitudes, le marquis Ito, qui avait été déjà quatre fois président du Conseil, rentra en scène en 1900, et cette fois comme chef de groupe, celui qu'il avait créé sous le nom de Seiyûkai ayant pris tout de suite une grande influence ; mais, après quelques mois de fonctions, il dut céder la place à un ministère « sans parti », dirigé par le comte Katsura, qui gouverna de 1901 à 1905 et qui fit la guerre avec la Russie.

Il est inutile de rappeler ici en détail les causes qui amenèrent la chute du cabinet Katsura : l'impopularité personnelle du comte et le désappointement populaire produit par l'abandon de toute indemnité de guerre au traité de Portsmouth. En se retirant, le comte Katsura recommanda lui-même à l'empereur, pour lui succéder, le marquis Saionji, chef effectif du Seiyûkai depuis qu'Ito s'était retiré de la lutte pour devenir président du Conseil privé, puis gouverneur général de Corée.

Le nouveau premier ministre prit une succession difficile. Il avait à maintenir et à consolider définitivement des conditions de paix détestées. En outre, il n'avait pas les mains libres pour former son cabinet. Avec lui, c'était un « homme de parti » qui arrivait au pouvoir, mais c'est comme homme d'Etat de capacité et de prestige reconnus qu'il était choisi, et non comme homme de parti. Un cabinet basé uniquement sur la politique de partis aurait eu contre lui la coalition de tous les hommes opposés à cette politique : les conservateurs, le parti militaire, dirigé par Yamagata, et la plupart des membres de la Chambre haute. De ces considérations résulta un ministère de concentration hétérogène qui contint trois membres du Seiyûkai, quatre de l'ancien cabinet (le ministre de la Guerre et trois vice-ministres qui devinrent ministres) et deux amis du marquis Yamagata. Le nouveau gouvernement rencontra moins de difficultés qu'on n'aurait pu le penser : le peuple se résigna à l'absence d'indemnité, l'attention se détourna de la politique pour se diriger vers les affaires et, au Parlement, peu de gens se souciaient de résoudre, à la place de Saionji, le difficile problème financier qui se dressait devant lui.

Le marquis Saionji gouverna avec le Seiyûkai, dont il faisait partie, appuyé tantôt par le Daido, tantôt par le Shimpotô. A partir des élections générales de mai 1908, le Seiyûkai, faisant de nouveaux progrès, eut, avec 190 élus (sur 379 membres), la majorité absolue à la Chambre et put se suffire à lui-même. Cette supériorité s'affermit encore en 1909, à la suite d'élections partielles pour remplacer les membres condamnés dans l'affaire des sucres, et le Seiyûkai compte maintenant 192 membres contre 187 autres qui se décomposent ainsi :

65 Shimpotô, 46 Yushinkai, 42 Boshin Club, 28 Daido Club (58 au début du ministère Saionji, 32 après les élections générales), 6 indépendants [1].

La situation du gouvernement paraissait ainsi solidement établie et le changement de ministère du 4 juillet 1908 fut une surprise pour nombre de gens. En réalité, Saionji se retira sans avoir été renversé. La question financière devenait de plus en plus inquiétante. Le marquis, fatigué par la maladie, obtenait difficilement de ses collaborateurs les sacrifices considérables qui devenaient nécessaires. Une réforme radicale s'imposait : à situation nouvelle, il fallait des hommes nouveaux. En se retirant, Saionji recommanda à l'empereur le général Katsura (marquis depuis 1907) de même que celui-ci avait recommandé Saionji trois ans plus tôt.

Le général conserva les ministres de la Guerre et de la Marine, prit aux Affaires étrangères le comte Komura, qui avait eu déjà ce poste dans le précédent cabinet Katsura, avait fait comme tel le traité d'alliance avec l'Angleterre, la guerre avec la Russie, le traité de Portsmouth et avait été ensuite ambassadeur à Londres. Aux Communications (nos Travaux publics) fut mis le baron Goto qui, après s'être acquis, comme second du général Kodama à Formose, la réputation d'un administrateur du plus grand mérite, avait été chargé de la difficile mission de réorganiser le chemin de fer sud-mandchourien. Créé pair en 1906, le baron est une des grandes figures du nouveau Japon et beaucoup voient en lui le futur successeur du marquis Ito.

Les autres ministres sont le baron Hirata (Intérieur), un partisan du prince Yamagata, le vicomte Okabe (Justice), M. Komatsubara (Education), le baron Oura (Commerce), partisan lui aussi du maréchal Yamagata et membre du Daido, tous quatre de la Chambre des Pairs.

---

[1] Les derniers renseignements reçus portent l'effectif du Seiyûkai à 200 membres par suite de défections nouvelles dans les autres partis. (*Japan Times*, 25 décembre.)

Il ne s'agit donc plus du tout d'un ministère « de parti ». Au contraire, le marquis Katsura, qui a toujours été conservateur et homme de clan, a nettement accentué son attitude et laissé de côté avec affectation, en formant son gouvernement, le grand parti de la Chambre. Comment a-t-il pu alors obtenir son appui? Il faut se rappeler, pour le comprendre, ce que je disais plus haut : les partis ne répondent pas à un programme très déterminé. Il a suffi que Katsura fût recommandé à l'empereur par le chef du Seiyûkai et qu'il montrât à celui-ci une certaine déférence. D'ailleurs, c'est sur la question financière, ne l'oublions pas, que s'était fait le changement de ministère. Par sa politique énergique dans la réorganisation des finances, le marquis s'est assuré l'approbation universelle, et ceci est tout à l'honneur du patriotisme des députés.

Les autres groupes politiques, privés de toute influence par leur faiblesse numérique, essaient cependant de reconquérir quelque autorité en s'unissant pour former un grand parti d'opposition. Le Daido, le Boshin, le Yushinkai entamèrent, dès 1908, des pourparlers qui parurent devoir aboutir : leur effort était vain s'ils ne réussissaient à entraîner le Shimpotô dans leur orbite. Mais ici se produisirent des divergences d'opinion qui semblent devoir achever la ruine de ce dernier parti autrefois puissant, mais dont la désunion n'a cessé de s'accentuer depuis qu'elle a provoqué, il y a deux ans, la démission du célèbre comte Okuma, son chef jusque-là.

Une fraction du Shimpotô (les réformistes, guidés par M. Oishi) consentit à l'alliance avec les hommes des clans. Une autre fraction (les antiréformistes, avec M. Inukai) ne voulut pas accepter cet opportunisme et oublier les divergences fondamentales de principes qui les avaient toujours séparés du Daido. M. Oishi profita de son influence dans le comité de direction pour faire expulser M. Inukai. Celui-ci protesta et se trouva suivi par un nombre de membres plus nombreux qu'on n'aurait pu le prévoir. La soudure n'a pas pu se refaire jusqu'à présent et les efforts pour la formation d'un parti d'opposition en ont été complètement paralysés. Ils semblent devoir échouer définitivement, car, ou bien M. Inukai l'emportera dans sa résistance traditionnelle à la politique « de bureaucratie ou sans parti », et alors la fusion est impossible avec des groupements qui représentent essentiellement cette politique, ou bien les réformistes auront la victoire et le résultat en sera sans doute la scission de M. Inukai et de ses fidèles qui enlèvera un appoint nécessaire à la nouvelle opposition.

Quoi qu'il en soit, l'hégémonie actuelle du Seiyûkai paraît

assurée pour quelques années au moins, et l'absence de contrepoids à son autorité inquiète vivement les vétérans de la carrière politique qui ont toujours cherché à entraîner leur pays dans la voie d'un véritable gouvernement parlementaire, tel qu'il se pratique en Europe. Mais il s'agit là d'une élite peu nombreuse et la masse semble peu préoccupée de cette situation.

Ce qui frappe, en effet, l'observateur, dans ces luttes au sein du Parlement, c'est qu'elles restent restreintes à un milieu de politiciens et que le pays semble n'y prendre aucune part. Le peuple les ignore et, même dans la classe moyenne, beaucoup les regardent comme on assiste à une pièce de théâtre. Elles ont d'ailleurs peu d'influence sur la marche des affaires. Il n'y a pas en réalité de gouvernement populaire au Japon et, quoique le 20e anniversaire de la Constitution (11 février) ait été célébré partout comme une grande fête nationale, on signalait quelques mois plus tard, à propos d'une élection partielle à Nagano, que les deux tiers des électeurs ne s'étaient pas présentés pour voter. Si l'on se rappelle que le suffrage restreint est encore en usage et qu'il n'y a guère que 35 électeurs pour 1.000 habitants, on comprendra à quel point le peuple reste encore étranger aux affaires publiques. Cette indifférence est certainement due en partie au peu de confiance qu'a la nation dans ses représentants. Les politiciens ont, il faut le reconnaître, une réputation détestable, et tous leurs efforts devraient tendre vers un relèvement de leur situation morale. Les accusations de corruption sont la monnaie courante des débats à la Chambre, et des scandales comme le procès récent de la Grande Raffinerie de sucre du Japon, à laquelle je faisais allusion plus haut, ne sont pas pour atténuer la fâcheuse impression qui en ressort. Sans entrer ici dans les détails de cette affaire qui ont été publiés en Europe, je rappelle que plusieurs députés ont été condamnés à de la prison comme coupables d'avoir touché des pots-de-vin variant de 400 à 20.000 yen. Il y avait parmi eux quelques membres du Seiyûkai et du Shimpotô, et ni l'un ni l'autre de ces grands partis ne les a expulsés de son sein [1].

Ni le peuple, ni les partis, ne jouent donc un rôle prédominant dans la conduite des affaires, et l'unité de vues et de direction, si remarquable, est due à ce que les vrais gouvernants sont les genro et le conseil privé qui tiennent les ficelles dans la coulisse. Le peuple a surtout confiance dans les trois ou quatre « hommes de Meiji » qui guident l'empereur. On a pu

---

[1] D'après le *Japan Times*.

le voir une fois de plus, et d'une façon bien caractéristique, à la mort du prince Ito (créé prince après la guerre). L'anxiété fut grande un moment et ne se calma que lorsque le marquis Katsura eut déclaré formellement que cette mort ne changerait rien aux principes généraux que le feu prince avait si fortement imposés à la politique japonaise.

Je ne décrirai pas ici la carrière si brillante du prince Ito. Toute la presse européenne a raconté, à l'occasion de sa fin, la vie de cet homme si représentatif de l'ère de Meiji, ses débuts modestes, son départ romanesque pour l'Europe, l'énergie et le labeur incessants par lesquels il s'éleva graduellement aux plus hautes fonctions, les traces indélébiles qu'il laisse de son passage dans tous les postes. On ne saurait exagérer le rôle immense qu'il joua dans la formation du Japon moderne et l'influence dont il jouissait auprès de l'empereur et dans tous les cercles politiques. On peut dire que toutes les mesures importantes prises depuis vingt ans ont été décidées après l'avoir consulté et presque toujours conformément à son avis. Sa mort aggrave les inquiétudes des libéraux. Ceux ci, prévoyant la disparition successive des quelques hommes qui ont dirigé jusqu'à présent, presque en maîtres absolus, la politique, voudraient voir passer le pouvoir réel entre les mains du peuple et lui donner un caractère nettement démocratique.

Cette tendance prend actuellement la forme d'attaques assez fréquentes contre l'aristocratie. En 1907 déjà, le comte Itagaki avait adressé aux pairs, ses collègues, une lettre très remarquée qui ne proposait rien moins que la suppression de la noblesse. Il ne voit pas d'inconvénients à ce que les hommes qui ont bien servi la patrie soient récompensés, mais il déclare que « léguer à leurs descendants comme un héritage privé une « marque d'honneur qui les place au-dessus du peuple lui « paraît absolument contraire à la raison et à la justice... De « même que le principe fondamental du Code criminel ne per- « met pas au châtiment d'atteindre les descendants innocents « du coupable, de même il n'y a pas de raisons pour que les « récompenses s'étendent à la postérité de ceux qui les ont re- « çues. »

Cette année, les critiques ont été dirigées surtout contre l'éducation spéciale donnée aux enfants nobles (allusion à l'Ecole des pairs), éducation qui creuse et agrandit le gouffre qui les sépare du peuple : « Les éducateurs devraient pourtant « comprendre, écrivit le *Japan Times*, que nul Japonais, fût-il « prince, n'est plus noble que n'importe quel Japonais instruit, « d'esprit large et généreux, loyal et patriote. » Pour les

esprits avancés, le nivellement social supprimant tout privilège héréditaire est la préface nécessaire de l'entrée réelle du peuple dans la direction des affaires. Le suffrage universel en est une autre. L'abaissement du cens (en 1907), de 10 yen à 5, a doublé déjà le nombre des électeurs. Un nouveau pas en avant sera certainement fait d'ici peu.

Quant au socialisme, dont on a fait grand bruit il y a quelques années, ses progrès se sont bien ralentis depuis la guerre, en partie par suite de la lutte énergique officiellement dirigée contre lui. Le tableau lugubre qui a été souvent présenté de la situation de l'ouvrier au Japon reste cependant exact sur bien des points. Dans certaines usines, la journée de travail est de dix-sept heures. Le salaire moyen mensuel des 90.000 employés des chemins de fer est seulement de 17 yen (43 francs). Pendant que le prix de la vie augmentait de 80 % depuis dix ans, les salaires n'augmentaient que de 60 % et ne dépassent pas actuellement 25 sen (femmes) à 40 sen (hommes) pour les ouvriers agricoles, 30 à 45 sen pour les ouvriers de filatures. Le maximum est de 90 sen (2 fr. 30) pour les maçons.

Une loi ouvrière toute récente jette un jour très vif sur la situation des travailleurs. Elle interdit l'emploi dans les fabriques, d'enfants au-dessous de 12 ans, limite à douze heures la journée de travail des femmes et des garçons de moins de 16 ans et fixe pour eux un repos d'au moins deux jours par mois. Enfin, un repos d'au moins quarante-cinq minutes doit couper la journée de travail de moins de dix heures et un repos d'une heure celle de plus de dix heures. Si l'on songe que ces dispositions constituent un très grand progrès, on se rendra compte des conditions où vivaient jusqu'à présent les 740.000 ouvriers (dont trois cinquièmes de femmes) du Japon.

ROGER DORIENT.

LA TURQUIE ET LES PAYS ARABES

L'œuvre de concentration nationale que les Jeunes-Turcs ont assumée, en prenant le pouvoir, paraît se heurter à de très sérieuses difficultés. De nouveau s'accuse un réveil des particularismes ethniques qui, dans les heures enthousiastes de la proclamation de la liberté, s'étaient momentanément assoupis. Chacun des éléments si divers, entrant dans la formation de la mosaïque ottomane, demeure raidi par les suggestions d'une conscience nationale qui subsiste et se rebelle contre les efforts du gouvernement.

L'idée de la « nationalité ottomane » semble aujourd'hui moins en faveur qu'aux débuts du constitutionnalisme. Les espoirs concurrents d'hégémonie dans le nouveau groupement ont été déçus par la ferme manifestation de la volonté du parti jeune-turc qui entend demeurer *primus inter pares*. Or, à mesure que les résistances morales s'accusent, celui-ci se montre plus âprement soucieux de remédier à la poussée centrifuge qui se révèle. Il adopte une série de mesures tendant, un peu chimériquement sans doute, à l'osmanlisation du pays. Tandis qu'il s'attaque résolument aux privilèges dont jouissaient autrefois les communautés chrétiennes, il porte ses regards sur les pays arabes dont le défaut de souplesse l'inquiète. Il prétend leur imposer sa langue et détermine, par certains actes administratifs trop empreints d'un esprit rigoureusement unitariste, une réaction du sentiment autonomiste, toujours très vivace chez les Syriens, les Mésopotamiens et les habitants de la péninsule arabique.

C'est là un des aspects les plus curieux de l'œuvre laborieuse que poursuivent les Turcs en vue de maintenir quelque cohésion à l'assemblage hétérogène qui constitue l'Empire ottoman. L'Islam qu'ils regardaient comme le contrepoids nécessaire des diverses aspirations chrétiennes n'offre pas la solidité d'appui escomptée. Sans parler des Arnautes, ces Albanais musulmans, qu'un certain esprit de séparatisme éloigne quelque peu de la concentration rêvée, les Arabes sont loin de subir l'attraction de la communauté islamique dirigeante. Leur individualité ethnique s'accuse dans chacun des mouvements qui révèlent avec plus ou moins d'énergie et de précision la réaction de leur

sentiment natif d'indépendance. Est-ce à dire que, face à la Turquie, noyau de la fédération ottomane souhaitée, se dresse le bloc d'un nationalisme arabe ? Ce serait attribuer à des causes nuancées selon la condition politique et sociale des différents groupements qui peuplent les pays arabes un effet commun, une résultante unique. La réalité est tout autre. Les aspirations des Syriens sont très vaguement voisines de celles des Mésopotamiens et très éloignées de l'idéal confus, imprécis, qui hante l'esprit des personnalités de premier plan dans la péninsule arabique. Les unes et les autres se dessinent selon un graphique qui, de l'idée de décentralisation, atteint celle d'indépendance effective et complète, en passant par une certaine forme d'autonomie et de self-government. A côté des manifestations de l'instinct fédéraliste s'accuse la poussée des forces anarchiques dont le développement résulte pour une bonne part de l'insuffisance de centralisation réalisée jusqu'ici par l'ancien régime. Ceci explique que la diversité ethnique et géographique de l'Empire ottoman nécessiterait un système de gouvernement souple, sachant s'adapter opportunément aux circonstances locales et rejetant *a priori* toute unité de formule.

L'examen du milieu social où s'exerce la domination ottomane sur le domaine d'éclosion du mahométisme et sur les ruines de l'Empire arabe révèle les raisons du malentendu en apparence irréductible qui oppose l'Islam originel à son dérivé politique, lequel a été, pour les conquérants mongols d'où est issue la puissance turque, l'instrument moral de leur prédominance temporelle et de leur substitution aux anciens califes.

*
* *

D'une façon générale, le plateau central d'Arabie présente toutes les caractéristiques des déserts de steppes. La fréquence des vents desséchants qui soufflent à la fois de l'Iran et du Sahara prive la terrasse arabique de précipitations atmosphériques régulières. Le pays est, dans les parties sablonneuses, recouvert d'une végétation ligneuse, où l'armoise et le thym, avec quelques graminées à long stipe, sont les variétés les plus répandues. Aucune poussée arborescente ne vient corriger l'uniformité d'aspect de la plaine, sauf en certaines dépressions où une légère humidité sous-jacente permet aux racines de quelques essences de résister à la température ambiante.

Sur les immenses espaces où un soleil implacable verse le torrent de ses rayons incandescents, la vie animale est extrê-

mement raréfiée. Une faune indigente dispute à l'inclémence du sol une âpre subsistance.

Dans de telles conditions de dureté, la seule existence possible pour l'homme est celle à forme pastorale. La péninsule est donc sillonnée, dans toutes les directions, par les troupeaux et les campements de confédérations qui se déplacent, chacune sur une aire de parcours déterminée par l'usage traditionnel.

Ces tribus sont uniquement absorbées par le souci de l'élevage de leurs moutons, de leurs chameaux, de leurs chevaux, et par des nécessités défensives. Dans cette contrée sévère, l'âpreté de la nature se voit distancée par celle des hommes. L'autorité étant inexistante, l'individualisme s'accuse jusqu'à l'outrance. Toutefois le souci de résister aux agressions qui, à tout moment, menacent les pasteurs dans leur cité mobile, maintient quelque cohésion à leur groupement anarchique. Ici, comme dans toutes les collectivités humaines primitives, l'individu, indépendant d'instinct et rebelle à toute contrainte, se soumet à la manifestation de la force aussi longtemps qu'elle agit sur lui.

C'est ce qui explique que des personnalités intelligentes, bénéficiant d'un état de conditions spéciales qui procèdent de leur prestige religieux, puissent entraîner, sous leur bannière, de nombreux partisans, d'ailleurs inconstants. Le goût des aventures, l'amour du pillage et une certaine avidité native assurent à la cause de tout agitateur, qui se présente sous le couvert de l'intransigeance religieuse, un instant de popularité.

On conçoit que la domination ottomane se soit toujours malaisément exercée dans ce milieu. Si elle a réussi à s'implanter dans les agglomérations urbaines, c'est qu'elle constituait aux yeux de leurs habitants une protection effective contre les incursions des nomades. Le citadin, amolli par un climat extrême et surtout par les effets d'une vie lascive, a toujours été sans force pour les entreprises des Bédouins de steppes. Ceux-ci professent à son égard un mépris qui se mesure à l'importance des garnisons locales. Donc, le « hadri » l'homme des villes, sait gré aux Turcs de suppléer à son inertie et d'assumer sa défense. Mais il ne se prive guère, de son côté, de censurer secrètement tous les actes des représentants du pouvoir central. Il a peu de sympathie pour l'Osmanli, qu'il juge fruste et assez généralement étranger aux élégances des belles-lettres et de la philosophie arabes.

Aux « Vieux-Turcs » l'indigène des villes, assez vain de sa culture musulmane dont il s'exagère l'importance, reproche leur ignorance doctrinale.

Les Jeunes-Turcs, imprégnés d'une certaine dose d'esprit occidental, sont regardés à peu près comme des hérétiques ou des mécréants. Il n'y a donc aucune affinité entre les deux races, et la communauté du lien religieux ne suffit point à les rapprocher. Les Turcs se sentent des déracinés dans ce milieu arabe dont ils ignorent le plus souvent la langue.

Et soit penchant natif, soit parce qu'ils n'ont point d'attaches morales dans le pays, les fonctionnaires venus des rives du Bosphore se montrent assez volontiers indifférents au bien-être de leurs administrés. Les travaux d'édilité sont partout réduits au strict indispensable. Ce n'est pas faute de savoir réaliser les moyens financiers nécessaires. Le fisc ne se pique point d'observer les règles de l'équité. Ses exigences sont d'autant plus oppressives qu'elles échappent en principe à tout contrôle de l'administration supérieure.

Sous le régime hamidien, ces vices s'étalaient dans toute leur crudité. La corruption et l'impéritie du palais d'Yldiz s'étaient répandues de proche en proche et florissaient en raison inverse de la distance. En Arabie, les agents militaires et civils du pouvoir central et les troupes se savaient exilés pour une longue période. Les premiers s'efforçaient donc de tirer profit de leur charge au double détriment des indigènes et des soldats. Ceux-ci, qu'un entretien surtout théorique maintenait dans une lamentable détresse matérielle, se payaient comme ils pouvaient sur l'habitant. Parfois, fatigués de leur existence sans gloire ni prestige, déprimés par le climat, ils réclamaient bruyamment leur rapatriement. L'autorité supérieure qui se souciait fort peu de leurs revendications nostalgiques, ne consentait à les écouter que lorsqu'une mutinerie grave éclatait.

S'il paraissait impossible de les pousser vers une expédition soudaine, et de calmer ainsi, par l'appât d'un butin convoité, leurs velléités d'insoumission, on affrétait à la hâte un transport et l'on dirigeait sur la Syrie les plus impatients. On avait soin de demander une relève toujours plus considérable. Il fallait des troupes, en très grand nombre, non que l'ampleur des opérations contre les nomades insaisissables et parfois paisibles justifiât une augmentation des effectifs. Mais les profits illicites auxquels donnait lieu cette concentration, constituaient une des causes primordiales de la persistance de l'insurrection. Les nomades, doutant de la probité administrative des Turcs, se prêtaient avec mauvaise grâce à leurs entreprises fiscales. Les habitants des districts ruraux, pressurés à merci quand les premiers ne « rendaient » pas et même lorsqu'ils « rendaient », se jetaient parfois, fusil armé, dans la steppe, où un imam, un

mahdi se trouvaient à point pour canaliser leurs mécontentements. Lorsque des ordres venus de Constantinople enjoignaient de hâter la « pacification », l'autorité locale entamait des négociations, qui, par un sort curieux étaient toujours vouées à l'insuccès. En effet, les intermédiaires officiels, soucieux de perpétuer les causes mêmes de leur intervention ne montraient aucune hâte à favoriser un apaisement dont on ne leur eût d'ailleurs point su gré. A certains intervalles, pour calmer l'impatience d'Yldiz, on y dépêchait une députation de pseudo-chefs arabes, soucieux, disait-on, de faire acte d'allégeance vis-à-vis du Sultan-Khalife. Mais l'agitation reprenait aussitôt.

Le Yémen est, depuis des années, le théâtre d'une rébellion contre laquelle la présence du 7e corps d'armée à Sana, demeure infructueuse[1]. L'imam Yahia ould Hamid ed Dinn qui mène le combat contre la domination ottomane descend de personnages religieux qui ont su acquérir un certain ascendant sur les sectateurs du zeïdisme, sorte de schisme musulman dont les doctrines sont plus voisines de celles des Chiites de Perse que de celles des Sunnites — les catholiques de l'Islam —. Yahia, soucieux d'exercer un pouvoir politique, a fait appel aux passions religieuses. Le rigorisme de ses partisans lui a fourni les moyens de dénoncer la suzeraineté turque. Et l'insurrection, qui revêt les apparences d'une réaction contre l'arbitraire administratif, est en réalité une tentative autonomiste. Las de lutter contre un adversaire toujours fuyant et toujours actif, le gouvernement de Constantinople avait conçu le projet d'accorder à l'imam une sorte de commandement sur la région inféodée à ses directions. Le nouveau régime, après avoir un instant paru se rallier à cette idée, a dû y renoncer devant l'opposition du Parlement, où certaines impatiences unitaristes n'admettent pas la constitution de provinces privilégiées. On a fait remarquer, avec raison, l'inconvénient d'un précédent qui autoriserait d'autres revendications autonomistes. Et l'on a rappelé le sort des provinces de l'Empire qui, sous le couvert d'une mesure de décentralisation, ont préparé leur séparation du gouvernement central : l'Egypte, la Crète, la Bulgarie. Aussi, l'imam Yahia qui voyait ses espoirs voisins de la réalisation, a repris les armes. Mais on est décidé à vaincre. Un vieux reste d'illusion subsiste cependant dans le fait que le gouvernement a chargé une commission parlementaire de

---

[1] Voir pour plus de détails : Gaston Rouet, la question du Yémen. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 avril 1910, page 475 et suiv.

haranguer l'ambitieux imam et de le rallier à la Constitution.

Les forces expéditionnaires du Yémen viennent heureusement d'arrêter un autre mouvement qui menaçait de se développer dans l'Assyr. Un personnage d'origine marocaine, spéculant sur la crédulité locale, s'était proclamé « mahdi ». Le messianisme est une des formes vivaces de la pensée en pays arabe, et les « maîtres de l'heure » y font assez fréquemment une apparition d'ailleurs éphémère. Le mahdi Idriss avait donc groupé autour de lui une clientèle qui paraissait s'accroître. Or, on annonce qu'il est soudainement venu à résipiscence.

Dans le cœur de l'Arabie, sur les plateaux du Nedjed, deux personnages se disputent la prépondérance ; Ibn Rachid et Ibn Saoud, suivis de leurs gens, guerroient sans trêve. Le premier, serait, dit-on, soutenu par l'autorité ottomane soucieuse d'entraver le progrès du second, qui, venu de Koueït où il vivait sans éclat à l'ombre du *Cheikh* de ce port, s'est trouvé soudain en mesure de tenter une restauration de la puissance politique des Ouahabites. Ceux-ci représentent une sorte de « Réforme ». Ils veulent ramener le mahométisme à la tradition des origines; puritains sectaires, ils condamnent sans merci les pratiques qui se sont entées sur la souche primitive de l'Islam. En 1803, ils ont eu un instant de grandeur. Leur marche victorieuse sur la Mecque et Médine, où ils avaient dispersé les restes des saints personnages auxquels la foule voue son adoration, fut arrêtée assez à temps par une armée égyptienne.

On conçoit que la Porte se montre peu encline à laisser renouveler une pareille aventure.

Le Hedjaz, la Mésopotamie, la Syrie, sont, dans les steppes, également tourmentés. Les Bédouins indomptables s'y entretuent en pleine liberté et méconnaissent assez le pouvoir ottoman pour piller les convois officiels et attaquer des détachements isolés. Dans les villes saintes, un conflit permanent d'influence met aux prises le vali, agent de l'autorité, et le grand chérif, personnage arabe qui tient de son origine — il est de la lignée du prophète — un prestige assez considérable.

Comme on le voit, les foyers de désordre sont si multiples sur le territoire arabe que l'on est fondé à douter de la solidité de l'action qu'exerce la Turquie. Une anarchie permanente a fini par lasser le gouvernement de Constantinople ; l'inertie des Sultans et surtout aussi le fait que leur attention a toujours été retenue en Europe et dans l'Anatolie septentrionale par les effets de la poussée européenne, ont permis à certaines parties de la péninsule arabique d'acquérir sans efforts

une indépendance absolue. C'est contre cette situation de fait que les Jeunes-Turcs, plus libres de leurs mouvements, entendent s'élever en principe.

*
* *

La situation troublée de la péninsule arabique est sans doute la conséquence des erreurs et des vices de l'administration ottomane. Elle résulte aussi de l'isolement de ce pays qui, à peu de choses près, est demeuré, à travers les siècles, dans le même état social qu'aux premiers jours de l'Islam. Mais à ces causes internes, les publicistes arabes d'Egypte et de Syrie inclinent à en ajouter d'autres d'ordre extérieur. L'activité de la politique anglaise dans l'Afrique nord-orientale et l'Asie occidentale leur est suspecte. Ils observent que les agents britanniques du rocher d'Aden, bien que n'intervenant point dans les affaires du Yemen, y ont quelque intérêt par l'intermédiaire des chef de tribus auxquels vont leurs subsides. La région où le 7e corps d'armée ottoman est aux prises avec un ennemi toujours sous les armes est déjà environnée à l'Est et au Sud par une ambiance étrangère. C'est aussi le sort de l'Hadramaout, dont le sultan et sa capitale de Makalla sont baignés discrètement de cette influence qui s'exerce à Bombay sur les commerçants venus des rives de la mer d'Oman.

Dans quelle mesure s'accuse à Mascate l'enveloppement britannique? Jusqu'ici, cette partie de la périphérie côtière semble avoir échappé à la prise morale directe de la politique pénétrante, dont lord Curzon s'était fait l'apôtre et qui consistait dans la jalouse défense des approches du golfe Persique. C'est que l'imam est couvert, dans une certaine mesure, par les droits que le traité de 1862 donne à la France[1] ; c'est aussi qu'en matière de protectorat les Anglais ont une gamme de nuances extrêmement variée. Leur effort semble s'être porté davantage vers le littoral de la province d'El-Ahsa, nominalement soumise à la Porte, mais en fait indépendante. Ils ont occupé l'île Bahreïn et ses pêcheries d'huîtres perlières. Et sur le continent, près des bouches du Chatt-el-Arab, ils témoignent au cheikh de Koueït une sollicitude qui a, pour une

[1] A vrai dire, cet instrument diplomatique n'a pour objet que la garantie de l'indépendance du Sultanat d'Oman, garantie que la France et l'Angleterre se sont donnée réciproquement. C'est par un traité de 1844 que la France a été nantie de certains avantages commerciaux sur Mascate. Les dispositions du traité de 1862 ont été modifiées en ce qui concerne Zanzibar — autrefois dépendance de Mascate —, par l'accord général de 1890.

bonne part contribué à accentuer le désaccord de ce personnage avec les autorités de Bassorah, représentant son suzerain théorique. Certains organes de la presse égyptienne laissent entendre que Mobarek, livré à lui-même, n'eût probablement eu ni le loisir ni les moyens de pratiquer dans l'arrière-pays de son domaine une politique indigène qui semble, en effet, d'une trop grande ampleur pour l'horizon mental d'un principicule arabe. On peut, en effet, tenir pour douteux que le cheikh de Koueït ait spontanément songé à restaurer la puissance ouahabite dans l'unique but de faire échec à la domination ottomane. Ce sont là des desseins d'un ordre trop complexe pour des esprits enclins aux réalisations immédiates, comme le sont généralement les individus encore peu affinés qui détiennent une portion de puissance dans la péninsule.

Le port de Koueït paraît être l'une des meilleures positions navales, dans la partie septentrionale du golfe Persique. Il commande le débouché futur du chemin de fer de Bagdad qui, pour atteindre la mer, après sa traversée de l'Anatolie, devra s'écarter des marécages du Chatt-el-Arab en aval de Bassorah et s'infléchir vers Khor-Abdallah en face de l'île Boubian. Mais la politique d'infiltration que dirige le gouvernement des Indes ne s'est point bornée au contrôle soupçonneux des rivages de la mer Persique, « sa pêche gardée ». Elle a pris pied en Mésopotamie, le long des deux grandes vallées dont la fécondité, aux temps de Babylone et Ninive, autorise les plus légitimes espoirs de développement économique. Sous l'inspiration de sir William Wilcocks, un spécialiste réputé en matière d'aménagements hydrauliques, le gouvernement turc s'est proposé depuis quelques années d'étudier un projet de fertilisation des territoires qui, entre Bagdad et Kourna séparent les deux grandes artères fluviales de la Mésopotamie. L'ingénieur anglais préconise un système de canaux d'irrigation qui rendrait à la contrée sa prospérité agricole du passé. Or, ce n'est point seulement par le concours scientifique de l'un des siens que la Grande-Bretagne a pris hypothèque sur un pays où de grands travaux éventuels et l'installation de communications ferrées, à brancher sur la ligne de Haïder-Pacha à Bagdad, doivent faire naître la vie dans des conditions alléchantes pour un Etat européen. Grâce à l'esprit d'entreprises de ses nationaux, elle a pu trouver, au moment opportun, l'inscription de droits qui lui est nécessaire en vue des compétitions possibles d'un prochain avenir. Contre le débordement sur l'Asie antérieure du *Drang nach Osten* elle prépare ses garanties. Et voici que le parlement ottoman est

saisi d'une demande de monopole en faveur de la *Tigris and Euphrates Steam Ship Company* qui depuis 1861, sous les auspices de la maison Lynch de Bagdad, exerce, concurremment avec une société de navigation ottomane, l'entreprise des transports fluviaux. La Mahsoussé, compagnie privilégiée ottomane, bien qu'elle ait toujours bénéficié de l'appui officiel — la liste civile de l'ancien souverain était intéressée dans l'affaire — s'est trouvée distancée, au point de vue des résultats, par sa rivale anglaise. Celle-ci n'est à proprement parler nantie d'aucune concession bien précise. Elle a interprété, dans le sens le plus large, les autorisations provisoires qui lui étaient accordées. Mais, qu'elle ait ou non assuré son équilibre en marchant sur les pieds des voisins, il n'en reste pas moins acquis qu'elle a, par la rapidité de ses services, résisté victorieusement à la concurrence subventionnée de l'autre compagnie. Cependant, elle s'aperçoit qu'il n'y a guère place pour deux dans la basse Mésopotamie, en dépit des perspectives d'avenir. Et elle s'offre à racheter sa rivale ottomane, c'est-à-dire à évincer une entreprise d'Etat... Jugez de l'émoi de la presse turque. Le nationalisme osmanli est fier et jaloux et la politique extérieure de Constantinople est incertaine. En dépit d'un énergique souci de *fare da se*, d'un désir formel de tenir la balance égale entre toutes les pressantes séductions des puissances, la Jeune-Turquie est bien obligée, dans les faits, de composer avec ses résolutions farouches. Elle aurait bien des raisons de faire grise mine à Londres. Et pourtant, elle ne peut écarter cette amitié zélée qui offre ses bons offices sur un ton menaçant. L'Egypte a beau s'interposer dans ce flirt, la Turquie n'ose mécontenter une puissance qui sait se faire craindre. Aussi, dans la question de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate, le gouvernement a traversé une heure de perplexité. S'il est vrai, ainsi que l'a prétendu l'Agence ottomane, que le Foreign-Office ait insisté auprès du représentant de la Turquie à Londres pour qu'une solution soit donnée à l'affaire dans le sens suggéré par la Compagnie anglaise en cause, il apparaît que le gouvernement ottoman n'est plus aussi libre qu'il le souhaiterait de donner satisfaction à l'opinion publique qui s'oppose à toute concession d'un monopole susceptible d'asseoir, sur le territoire de l'Empire, une influence étrangère. La presse constantinopolitaine exprime nettement son désir de voir préserver le domaine national de toute servitude économique, qui puisse dans l'avenir être invoquée comme la base d'une situation politique spéciale. Or, il semble que le cabinet ottoman, soucieux de ménager

tous les intérêts en jeu, soit disposé à s'arrêter à une formule propre à rassurer les inquiétudes de l'opinion. Les deux compagnies de navigation actuelles seraient fusionnées en une seule qui, sous pavillon ottoman, effectuerait les transports en Mésopotamie. Dans le fabulaire oriental, on voit certain renard qui, désireux de participer aux larges festins d'un repaire de lions, réussit à s'y glisser après avoir préalablement revêtu la peau de ces rois des animaux...

Les Turcs se sont avisés de ce rapprochement. La *Yeni-Gazetta*, rappelant les déclarations de désintéressement formulées à Thérapia, en 1882, par les représentants des puissances, met en regard la situation actuelle de l'Egypte... Et l'organe nationaliste ne dissimule point la méfiance que lui inspirent les concours économiques de l'extérieur. Il les admet à une condition : c'est que le capital indigène participe à la mise en valeur du pays et y conserve l'influence légitime résultant de son apport caractérisé, indépendamment des espèces, par un droit exclusif sur le fonds territorial.

La Turquie s'efforce de sauvegarder l'intégrité future du domaine ottoman. Et ce souci l'opprime au point de la rendre soupçonneuse, même contre toute logique. A côté de l'action étrangère occulte, elle s'inquiète de certaines apparences qui lui paraissent déceler un danger pour l'unité nationale. Le spectre du khalifat arabe la hante plus que de raison. C'est ainsi qu'elle s'émeut à l'annonce d'une rencontre possible à La Mecque des personnalités arabes de premier plan : l'émir du Nedjed, l'émir Ibn Saoud, à qui l'on attribue des projets de restauration de la puissance ouahabite, le cheikh de Koueït, l'imam Yahia. Comme, d'autre part, le khédive doit se rendre dans le courant du mois aux Lieux saints, certains esprits se demandent si cette réunion, malgré son aspect fortuit, ne dissimule point en réalité des intentions politiques. On a tant parlé d'une fédération possible des chefs de la péninsule arabique que l'idée d'un accord éventuel entre eux s'éveille tout naturellement. Le khédive ne songerait-il pas, dans les conjonctures présentes, à jouer secrètement un rôle au-delà des frontières d'Egypte? Le souvenir de la turbulence conquérante de Méhémet Ali, le fondateur de la dynastie khédiviale, surgit pour donner une base historique à ces inquiétudes. Mais il semble que les hypothèses énoncées soient assez fragiles. A l'heure où s'accuse la contradiction très précise entre les aspirations égyptiennes et la présence des Anglais sur les rives du Nil, il paraît douteux que le khédive puisse, par la mise en œuvre de desseins nébuleux, s'aliéner de gaieté de cœur les

sympathies turques. Bien que celles-ci soient contraintes de s'approprier opportunément aux nécessités politiques, elles n'en demeurent pas moins, pour Abbas Hilmi, l'axe de sa position actuelle [1]. D'autre part, une harmonisation des tendances divergentes qui multiplient, sur le territoire de la péninsule arabique, les foyers d'agitation, est assez peu probable. Entre les Zeidya du Yémen et les Ouahabites du Nedjed, le désaccord doctrinal est complet. On ne voit guère d'ailleurs la nature du lien qui pourrait souder des clans que la condition géographique et sociale du pays maintient respectivement isolés.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement ottoman ne paraît pas menacé d'une sécession, sur son domaine asiatique. La reconstitution d'un empire arabe est une conception purement chimérique, aussi bien d'ailleurs que celle du khalifat orthodoxe. Cette dignité, vestige de la théocratie érigée par les successeurs du Prophète, ne se conçoit plus guère qu'entièrement fondue dans le pouvoir temporel dont elle tire sa force. Elle constitue aujourd'hui comme la marque permanente d'un « sacre ». Elle est l'investiture conférée par la loi religieuse, mais elle ne suffit pas à elle seule, comme autrefois, à donner la puissance. Par suite, toute tentative de retour à la tradition du khalifat électif n'aurait qu'une portée essentiellement locale et n'entraînerait nullement un déplacement de la souveraineté. Les imams du Yémen, les madhis de l'Assyr ou d'ailleurs ne sauraient faire renaître les empires de Bagdad, de Damas et de Cordoue. Mais contre les ambitions autonomistes et les mouvements politico-religieux qui agitent, depuis des siècles, la péninsule arabique, la Turquie aura longtemps encore à lutter. Avant de penser venir à bout de la turbulence indigène, il lui faudra pousser, dans le courant de la civilisation, ses sujets arriérés et indociles. Pour réaliser cette œuvre, il est indispensable de couvrir l'Asie antérieure d'un réseau de voies de communication. Reste à savoir si l'Arabie n'est pas, dans son ensemble, trop improductive pour justifier une mise en valeur coûteuse. Il semble qu'à part certaines régions côtières, le pays soit voué à une indigence perpétuelle. Les Jeunes-Turcs s'en rendent bien compte et ils courent au plus pressé. Suivant l'exemple que leur a légué l'ancien régime avec le che-

---

[1] Le pélerinage du khédive s'est d'ailleurs accompli dans des conditions propres à dissiper toutes les suspicions du côté turc. Bien mieux, il apparaît maintenant, étant donné l'accueil enthousiaste fait à Abbas Hilmi, à son retour de la Mecque, que le souverain égyptien avait eu surtout en vue de rétablir, par une visite aux Lieux Saints de l'Islam, son prestige momentanément ébranlé dans l'esprit de ses sujets musulmans. Le fait que ce but a été réalisé ne peut que donner satisfaction à l'opinion mahométane de Turquie. — *N. D. L. R.*

min de fer du Hedjaz, ils se proposent de concentrer leur effort de surveillance et d'aménagement sur le Yémen, susceptible d'un développement économique appréciable. Un projet de voie ferrée entre Hodeïda et Sana est à l'étude[1]. C'est une première étape vers la mainmise effective de l'Empire sur sa colonie. Fera-t-il acte de souveraineté avant que ses droits ne risquent, pour le plus grand profit de tiers, d'être prescrits par défaut d'usage, sur les rivages méridionaux et orientaux de l'Arabie? Le nationalisme enthousiaste et ombrageux des Jeunes-Turcs pourrait le laisser croire, si la considération de certaines prétentions étrangères n'impliquait quelque réserve. Que dirait l'Angleterre, vraiment, si l'escadre ottomane, réorganisée par l'amiral *Gamble* pacha, venait, après son premier et modeste périple dans les eaux de l'Archipel, montrer son pavillon aux riverains occidentaux du golfe Persique?

H. Marchand.

---

[1] Ce projet est examiné sur le terrain, en ce moment, par des ingénieurs français, un consortium financier de notre pays ayant obtenu la concession du chemin de fer.

LE

TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-AMÉRICAIN

Nous avons, il y a quelques mois[1], entretenu les lecteurs de la Revue de la question des modifications apportées aux relations communes de la France et des Etats-Unis par le changement radical du tarif douanier de ce dernier pays. Nous avions alors affirmé notre conviction que la législation douanière adoptée par la grande république américaine ne présentait, non seulement à notre égard, mais encore vis-à-vis des autres pays, aucune mesure d'hostilité. Il ne fallait y voir qu'un fait relevant seulement de la politique intérieure du pays, et une suite logique à la ligne de conduite suivie par les Etats-Unis depuis plus de vingt ans, et qui est, par un protectionnisme de plus en plus étroit, d'assurer le développement de leur industrie nationale. Nous autres Français, qui suivons exactement les mêmes errements, ne serions-nous pas mal venus de critiquer les Américains? En tous cas, nous sommes heureux aujourd'hui de constater combien fondées étaient nos convictions et le seul fait que les Etats-Unis, avant la date fixée du 31 mars, se sont entendus et ont traité, non seulement avec la France, mais avec tous les autres pays, prouve combien ils étaient avides d'entente et de bonnes relations commerciales avec l'extérieur.

Cette entente, en ce qui concerne la France tout au moins, qu'il s'agissait d'établir suivant les termes mêmes de la loi américaine du 6 août dernier, sur la base d'un régime de réciprocité et d'équivalence, n'a pas été depuis six mois sans donner lieu à des négociations délicates. Des intérêts trop multiples et trop divers étaient en jeu des deux côtés pour ne pas créer mille obstacles à la discussion qui, par moment, devint tellement serrée que des bruits de ruptures furent même lancés. Heureusement il n'en était rien.

Ce qui est certain, c'est que depuis bien longtemps aucune question de commerce extérieur n'avait à ce point excité l'intérêt de l'opinion publique. La rupture avec les Etats-Unis apparaissait à tous comme un événement tellement impossible que personne ne voulait y croire, quoiqu'elle aurait pu

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 1er novembre 1909.

être en réalité fort à craindre, en raison de la difficulté du problème à résoudre.

Pendant ces six mois, et plus encore avant le 31 octobre, les échanges de la France avec les Etats-Unis ont été évidemment considérables, chacun cherchant à s'approvisionner le plus possible, avant la date du 31 mars, où apparaissait menaçante l'application du tarif général américain.

Cette augmentation des échanges fut donnée comme argument pour démontrer que l'application du tarif minimum américain, loin de nuire au commerce entre les deux nations, le laissait au contraire prospérer. Nous ne saurions partager cette manière de voir et accepter cette argumentation pour l'avenir. Le peur d'un pire a pu se faire contenter d'un mal, mais maintenant que le pire n'est plus à craindre, il est possible que, grâce à la protection, certaines industries américaines se développent au détriment de notre importation.

Mais ce dont on ne saurait trop se féliciter, c'est du rôle considérable joué par M. Bacon, ambassadeur des Etats-Unis, pour le maintien de la bonne entente entre les deux pays ; et, dans la réunion dont nous parlions plus haut, il affirmait longuement et d'une manière excellente, non seulement ce qu'était le commerce franco-américain, mais encore combien il importait, non seulement de le maintenir, mais aussi de le développer.

Parallèlement à ses efforts à Paris et aux conseils éclairés qu'il envoyait à Washington, notre ambassadeur, M. Jusserand, discutait pied à pied avec la chancellerie américaine, et l'on peut dire que c'est à ces deux éminents diplomates que revient l'honneur de la solution de cette question difficile.

Lorsqu'il s'agit d'intérêts particuliers ou de second ordre, l'établissement d'un traité de commerce est aisément faisable. Mais ce n'était point le cas, pour les Etats-Unis tout au moins; ce n'était pas l'intérêt de tel territoire qu'il fallait défendre, ou l'aide à accorder spécialement à une industrie naissante; c'était tout un principe qui était en jeu, c'était toutes les industries américaines qu'il fallait protéger, c'était aussi le trésor qu'il fallait aider considérablement en frappant les importations de luxe. On transige sur des intérêts particuliers en cédant sur un point pour gagner sur l'autre. Un pays ne peut transiger avec un principe dont il a fait sa ligne de conduite. C'était là la grande difficulté à résoudre pour établir le régime futur des relations commerciales de la France avec l'Amérique. Ce l'était d'autant plus que la France, important en Amérique presque exclusivement des produits de luxe, se trouvait lourdement

frappée par le nouveau tarif même minimum, alors que par représailles elle ne pouvait, sans se nuire à elle-même, taxer sérieusement les marchandises américaines représentées surtout par des matières premières, comme le coton, le cuivre, les bois indispensables à son industrie, ou des produits de grande consommation comme le pétrole, l'huile de coton, le saindoux, dont le coût ne saurait être élevé pour le consommateur français sans lui être une charge considérable. Ces circonstances rendaient d'autant plus difficile la tâche des mandataires de la France et d'autant plus forte la situation de ceux des Etats-Unis, et c'est pourquoi le fait d'être arrivé à une entente qui ne peut, étant donnée la législation nouvelle, que contenter tout le monde, fait honneur à l'habileté de nos diplomates et à l'esprit de conciliation du gouvernement américain.

Voyons maintenant ce qu'est par lui-même le traité franco-américain. Les Etats-Unis accordent leur tarif minimum pour tous les articles originaires de France, d'Algérie ou des colonies françaises. Du côté français, alors que sous l'ancien régime quelques articles seulement d'origine américaine jouissaient du tarif minimum, quatre-vingt-douze numéros de notre nomenclature douanière bénéficient, par le nouveau traité, du tarif réduit à l'entrée en France, en Algérie, et dans les colonies françaises. Ce sont principalement les conserves, le cacao, le café, les huiles, le pétrole, le cuivre, le nickel, les peaux, les machines et mécaniques, les meubles, le matériel de chemin de fer, les automobiles. D'autre part, sur vingt-trois articles, dont les papiers, les peaux et pelleteries préparées, la carrosserie, les vélocipèdes, la France maintient le tarif général antérieur à la loi nouvelle du 29 mars dernier.

Dans l'ensemble, le texte de la convention du 29 mars dernier (ratifiée quelques jours auparavant d'un commun accord par les Chambres) est court, simple et ne peut prêter dans l'avenir à aucune équivoque. En France, comme aux Etats-Unis, chacun doit s'estimer heureux d'une solution qui n'a pas été sans peine à obtenir, et l'heure tardive (presque le dernier jour avant la rupture définitive) à laquelle a été signé le traité prouve assez combien pénible et lente a été la discussion. L'industrie américaine, considérablement protégée, le commerce français sur le pied d'égalité avec les autres nations concurrentes sur le marché d'outre-mer, l'importation en France de matières nécessaires à la vie courante garantie d'augmentation du fait du régime douanier, tels sont les résultats sérieux résultant de l'accord qui a mis fin à une situation difficile, que nous n'avions pas créée, mais dont nous ne saurions

en toute honnêteté en vouloir aux Américains, maîtres d'agir chez eux à leur guise, du moins quand ils ne nous visent pas directement, de même que nous prétendons l'être de remanier chez nous nos tarifs pour la défense de nos intérêts, sans que les pays étrangers aient à y voir des mesures malveillantes à leur égard.

P. Chemin-Dupontès.

Voici le texte de la loi douanière votée par la Chambre et le Sénat français.

Loi relative à l'application du tarif des douanes aux produits originaires des Etats-Unis d'Amérique.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le gouvernement est autorisé à concéder par décret les tarifs de douane les plus réduits à l'entrée en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises, aux produits et marchandises originaires des Etats-Unis d'Amérique et de l'île de Porto-Rico inscrits au tableau A annexé à la présente loi.

Il est autorisé à maintenir par décret, à l'entrée en France, en Algérie, dans les colonies et possessions françaises, à dater du 1er avril 1910, l'application des droits du tarif général en vigueur antérieurement à cette date, aux produits et marchandises originaires des Etats-Unis d'Amérique et de l'île de Porto-Rico inscrits au tableau B annexé à la présente loi.

Les concessions accordées en vertu de la présente loi pourront être retirées en tout ou en partie, par décret qui sera exécutoire trois mois après sa publication, dans le cas où les produits et marchandises originaires de France, d'Algérie, des colonies et possessions françaises seraient assujettis à l'entrée aux Etats-Unis ou de l'île de Porto-Rico, à des droits supérieurs au tarif douanier actuellement en vigueur ou à un traitement douanier quelconque moins favorable que celui appliqué aux produits ou marchandises originaires de tout autre pays étranger.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris le 29 mars 1910.

Signé : A. Fallières.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les élections législatives.* — Les élections législatives pour le renouvellement de la Chambre des députés ont eu lieu le 24 avril. Il y avait 597 députés à élire ; 361 ont été élus au premier tour et il y a eu 234 ballottages. Les résultats pour la Guyane et pour la circonscription de Foix n'ont pas encore été proclamés. Sur les 361 députés élus, on compte : 33 libéraux, 36 conservateurs, 47 progressistes, 54 républicains de gauche, 148 radicaux et radicaux socialistes, 11 socialistes indépendants et 27 socialistes unifiés. Les scrutins de ballottage auront lieu le 8 mai.

Tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat ont été réélus à l'exception de M. Millerand qui est en ballottage à Paris.

A Oran, M. Eugène Etienne a été réélu, sans concurrent, à l'unanimité de 13.953 votants.

— *La visite de M. Roosevelt à Paris.* — M. Th. Roosevelt est arrivé à Paris, le jeudi 21 avril, venant de Budapest et de Vienne, où il s'était rendu en quittant l'Italie. Dès le matin de son arrivée, l'ancien président des Etats-Unis est allé rendre visite à M. Fallières, président de la République, et à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. Le 22 avril, il a assisté à un dîner de gala donné en son honneur à l'Elysée, et le lendemain 23, il a fait, à la Sorbonne, une conférence en anglais sur « les devoirs d'un citoyen d'une république ». Le 25 avril, M. Roosevelt a été reçu à l'hôtel de ville par la municipalité de Paris, et le 27, il a été au quai d'Orsay l'hôte de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, qui a donné en son honneur un dîner diplomatique. Enfin le 28, l'ancien président a quitté Paris se rendant à Bruxelles.

Durant toute la semaine qu'il a passée en France, M. Roosevelt n'a cessé d'être l'objet des manifestations de sympathie les plus empressées et les plus cordiales.

— *La langue française en Alsace.* — Le 18 avril, notre collaborateur, M. René Henry, professeur à l'Ecole des sciences politiques, a donné, à l'Alliance française, une conférence sur la langue française en Alsace. Le conférencier, dans un style clair et vif, a montré toute

l'importance qu'avait la diffusion de notre langue pour le maintien et la vitalité de la culture française en Alsace. Il a exposé les progrès qu'ont faits, surtout vers ces dernières années, notre langue et notre influence intellectuelle dans les pays annexés. Cette conférence a vivement intéressé le nombreux auditoire venu pour écouter cette leçon de patriotisme.

Allemagne. — *Le vote de la loi électorale prussienne.* — Le 12 avril, la Chambre prussienne s'est occupée pour la dernière fois de la loi électorale, adoptée en troisième lecture il y a trois semaines. On est, en effet, obligé de soumettre dans ce délai à une nouvelle délibération tout vote modifiant la Constitution. Le dernier vote ayant été confirmé purement et simplement, la loi est portée devant la Chambre des Seigneurs. Si des modifications y avaient été apportées, il aurait fallu une nouvelle délibération. L'intérêt de la séance du 12 avril consistait dans la question de savoir si les nationaux libéraux se joindraient à la majorité conservatrice cléricale. Dès l'ouverture de la séance, une déclaration du chef des nationaux libéraux a montré que ceux-ci maintiennent leur point de vue et qu'aucun compromis n'est intervenu entre eux et la majorité. La loi électorale a été votée sans modification par la même majorité que trois semaines auparavant. Les conservateurs libres ont voté contre la loi. Ils ne veulent pas du suffrage secret, même limité à l'élection du premier degré. Ils estiment que certaines dispositions de la nouvelle loi sont de nature à favoriser le centre et même les socialistes dans certaines régions, notamment dans l'Est. Les conservateurs libres ont déclaré en outre qu'ils n'ont pas confiance dans le centre « qui, en réalité, sympathise avec les partisans du suffrage universel ».

Le 16 avril, le projet de réforme est venu en première délibération devant la Chambre des seigneurs.

Angleterre. — *Le vote aux Communes des résolutions du gouvernement concernant le veto des Lords.* — Le 14 avril, la Chambre des Communes, tenue par l'obligation du système de guillotine imposé par le gouvernement, a achevé la discussion des ordres du jour ministériels relatifs aux « Relations entre les deux Chambres et durée du Parlement [1] ». La deuxième résolution, on se le rappelle, était ainsi formulée.

II. — Il est expédient que la loi limite les pouvoirs de la Chambre des Lords, en ce qui concerne les bills autres que les bills financiers, de manière que tout bill de ce genre voté dans trois sessions successives par la Chambre des Communes et qui, ayant été envoyé à la Chambre des Lords un mois au moins avant la fin de chaque session, aura été rejeté par celle-ci à chacune de ces sessions, sera transformé en loi sans son consentement, sur la simple approbation royale, pourvu toutefois qu'une période de deux années au moins se soit écoulée entre la date du premier dépôt du bill aux Communes et la date de son troisième vote par les Communes.

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er avril 1910, p. 444; 16 avril 1910, p. 506.

Au regard de cet ordre du jour, un bill sera considéré comme rejeté lorsque la Chambre ne l'aura pas voté, soit sans amendements, soit avec les amendements approuvés par les deux Chambres.

Cette résolution a été adoptée à une majorité de 105 voix, après le rejet, par 323 voix contre 217, d'un amendement de M. Hope, tendant à ce que le pouvoir fût laissé aux Lords de repousser tout bill modifiant les prérogatives, droits et pouvoirs de la Couronne, et le rejet, par 351 voix contre 245, d'un amendement de M. Chambers demandant que les stipulations de la deuxième résolution ministérielle ne s'appliquent pas aux propositions « tendant à déléguer des droits « administratifs ou législatifs à des Parlements secondaires dans le « Royaume-Uni ». Ce dernier amendement visait le Home rule, et avait pour but d'empêcher que le Home rule fût jamais accordé à l'Irlande sans un appel préalable à la nation.

La troisième résolution, limitant à cinq ans la durée du mandat parlementaire, a été ensuite votée sans discussion, par 334 voix contre 206, et l'ensemble des trois résolutions a été ratifié par la Chambre siégeant en séance plénière, formalité qui les a fait passer à l'état de projet de loi.

Enfin, après ce dernier vote, M. Asquith a fait, au nom du gouvernement, l'importante déclaration politique suivante :

Les résolutions de réforme constitutionnelle que les Chambres viennent de voter ayant été adoptées en principe par la dernière Chambre à une énorme majorité, on ne peut nier qu'elles aient été soumises au pays, sinon en première place, du moins en bonne place. Au cours de la dernière quinzaine, elles ont réuni des majorités qui jamais n'ont été inférieures à 100 voix.

D'autre part, il importe à l'efficacité, non seulement de notre rôle, mais encore de notre existence, que le principe de ces résolutions devienne loi. Si ces résolutions ne devenaient pas loi, il n'est pas de législation, sauf le budget et quelques bills non litigieux, que nous puissions entreprendre sans risque de ridicule.

Pour ces raisons, je tiens à déclarer ceci, et à la Chambre et à la nation : si les Lords n'acceptent pas notre politique ou se refusent à l'examiner quand elle leur sera présentée, nous jugerons de notre devoir d'aviser immédiatement la Couronne (*Longs applaudissements des ministériels et des nationalistes*) des mesures à prendre pour que cette politique devienne loi devant ce Parlement (*Applaudissements*); ce que seront les avis que nous donnerons (*Cris de l'opposition : demandez à Redmond*)... Ce que seront ces avis, je ne puis le dire, mais si nous ne nous trouvons pas en mesure d'assurer que notre politique reçoive force de loi durant ce Parlement, nous prendrons le parti d'abandonner le pouvoir ou de recommander une dissolution du Parlement. Et j'ajoute ceci : nous ne recommanderons une dissolution du Parlement que si nous sommes sûrs de voir, lors du prochain Parlement, la volonté du peuple devenir loi. (*Vifs applaudissements de la majorité.*)

A cette déclaration du gouvernement, M. Balfour a immédiatement

répondu par les paroles suivantes, prononcées au nom de l'opposition :

La déclaration du président du Conseil est la consommation des négociations du gouvernement et des nationalistes, et le prix payé par M. Asquith est la dignité de son office.

Le discours de M. Asquith a fait sensation sur le Parlement. Il indique que si les Lords rejettent les conclusions concernant le veto (et ils le feront certainement), M. Asquith demandera des garanties au roi. Si celles-ci sont refusées, il démissionnera ou dissoudra le Parlement; mais il ne le dissoudra que si le roi promet d'accorder les garanties dans le cas où les libéraux réussiraient dans les élections.

La déclaration de M. Asquith cause une grande satisfaction aux libéraux, qui considèrent maintenant que la voie est ouverte au passage du budget, mais on croit, d'autre part, que les nationalistes s'opposeront maintenant au vote du budget.

Dans quelle situation M. Asquith a-t-il placé la Couronne? Je ne dis pas qu'il soit impossible que des circonstances se présentent, dans lesquelles il puisse être du devoir du président du Conseil de demander au gouvernement ce qu'on appelle, par euphémisme, des garanties, ce qui veut dire la nomination de cinq cents messieurs peu capables comme pairs; mais faire par anticipation une telle recommandation, suggérer plusieurs mois à l'avance ce qui n'est pas moins que la destruction de la Constitution dans certaines éventualités indéfinies, c'est aller au delà de l'idée du devoir telle que l'ont conçue les prédécesseurs de M. Asquith, de toute opinion.

Après quoi, la Chambre s'est séparée au milieu d'une vive agitation.

— *Le vote du budget.* — La Chambre des Communes a achevé la discussion du budget le 27 avril. Le budget, voté en troisième lecture par 324 voix contre 231, a été aussitôt transmis à la Chambre des Lords, qui l'a adopté, à son tour, dès le lendemain 28, après une courte discussion; seuls les membres de la minorité libérale ont pris part au vote.

— *A la Chambre des Lords. Les propositions de lord Rosebery.* — Le 13 avril, lord Rosebery a déposé sur le bureau de la Chambre des Lords le texte des résolutions qu'il se propose de développer relativement à la réforme de la Chambre Haute et qui complètent l'ensemble des ordres du jour déjà déposés par lui le mois précédent, et votés à l'unanimité par les lords, le 23 mars[1]. En voici la teneur :

Première résolution. — La Chambre des Lords sera composée désormais de *Lords du Parlement* (Lords of Parliament) qui tiendront leur droit d'y siéger :

1° Du fait qu'ils auront été choisis par le corps tout entier des pairs héréditaires dans son sein ou qu'ils auront été nommés par la couronne;

2° Du fait qu'ils seront pourvus d'offices ou de fonctions et qualités requis à cet effet;

3° Du fait qu'ils auront été choisis en dehors de la Chambre Haute.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er avril 1910, p. 445.

Deuxième résolution. — La durée du mandat sera la même pour tous les Lords parlementaires, excepté dans le cas où ils devront leurs sièges à leurs offices et fonctions. En ce cas, leur mandat durera aussi longtemps que les offices en question.

La discussion de ces résolutions a été reportée après le vote du budget.

Autriche-Hongrie. — *Le statut des fonctionnaires.* — La Chambre des députés de Vienne a commencé la discussion en première lecture du projet de statut des fonctionnaires présenté par le gouvernement. Le statut des fonctionnaires est un des points du programme des socialistes chrétiens ; il fut réclamé par eux dès les premières séances de la nouvelle Chambre élue en 1907 au suffrage universel. Le projet du gouvernement établit l'avancement à l'ancienneté ; il supprime les notes secrètes et autorise le fonctionnaire à réclamer à la direction supérieure du service, au cas où les notes seraient inférieures à « passable ». Il contient des prescriptions fort larges pour tout ce qui concerne les congés et le repos en cas d'accidents ou de maladie, mais il impose des limites rigoureuses au droit de pétition, d'organisation et de coalition et se refuse à accorder des « commissions du personnel » élues par les employés, qui leur permettraient d'exprimer leurs désirs et leurs plaintes, et d agir sur les supérieurs au cours de la rédaction des ordonnances et avis relatifs au service.

Le projet, approuvé par les Allemands et les socialistes chrétiens, est combattu par les socialistes.

Espagne. — *La dissolution des Cortès espagnoles.* — Le roi Alphonse XIII a signé le décret de dissolution des Cortès. Les élections des députés sont fixées au 8 mai, les élections des sénateurs au 22, et la réunion des nouvelles Cortès au 15 juin.

Grèce. — *La réorganisation de l'armée grecque par une mission française.* — Le parlement hellénique a voté des lois autorisant le gouvernement à engager des fonctionnaires militaires et civils étrangers pour réorganiser les services grecs. Pour ce qui est des services militaires, le correspondant de l'agence Havas à Athènes croit savoir que le gouvernement hellénique s'est adressé à la France comme il l'avait déjà fait il y a vingt-cinq ans environ. Il lui demandera un général et une dizaine d'officiers supérieurs ; la nouvelle mission militaire sera, en effet, une commission active dont les membres devront, sous leur responsabilité, commander des unités tactiques. Cette mission ne viendra à Athènes que vers la fin de l'année ou, au plus tard, dans les premiers jours de 1911.

Avant la décision qui a été prise de faire appel à une mission militaire française, sous le ministère Théotokis, la Chambre avait voté une loi instituant une école de tir. C'est déjà un colonel français, le colonel Lacombe, qui avait été engagé pour l'organisation de l'école de tir. Cet officier est depuis quelques mois à Athènes.

Précédemment la France avait consenti à recevoir dans ses écoles militaires, sans en excepter l'Ecole supérieure de guerre, quelques officiers hellènes; il y a aujourd'hui plus de trente officiers hellènes aux écoles spéciales militaires françaises, dans les établissements militaires et les régiments. Avant cet arrangement, les officiers grecs allaient compléter leurs études un peu partout : en Allemagne, en Italie et même en Belgique. Aujourd'hui ils prennent tous le chemin de la France.

Turquie. — *La question crétoise.* — Le 20 avril, Rifaat pacha, ministre des Affaires étrangères, a adressé aux ambassadeurs de Turquie accrédités auprès des puissances protectrices de la Crète une circulaire dans laquelle il attirait particulièrement leur attention sur la question du serment que l'on veut faire prêter aux députés musulmans de Crète. Ceux-ci seraient obligés en effet de prêter serment au roi de Grèce. Rifaat pacha déclarait y voir une atteinte au *statu quo* garanti par les puissances protectrices et ajoutait qu'il voulait les en informer à temps pour qu'elles puissent l'empêcher de se produire.

En réponse à cette note identique envoyée aux quatre puissances protectrices de la Crète, le gouvernement ottoman a été informé que les consuls, à La Canée, font tout leur possible pour dissuader les Crétois d'adopter aucune mesure pouvant troubler l'ordre.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le tong-doc Le Hoan.* — Le 16 avril, le ministre des Colonies a communiqué à la presse la note suivante :

Le gouverneur général intérimaire de l'Indo-Chine avait, il y a quelque temps, avisé le ministre des Colonies qu'il mettait fin à la mission du kham-saï Le Hoan, mission qui devenait inutile en raison de la tranquillité actuelle du Yen-thé. M. Picquié vient d'aviser M. Georges Trouillot que, à la suite de nombreuses plaintes écrites, il a ordonné, après avis conforme du résident supérieur, une enquête administrative sur les actes de concussion reprochés à Le Hoan et à son entourage. Cette enquête a été confiée au résident de Ha-dong. Le gouverneur général intérimaire transmettra au département des Colonies les résultats de cette enquête, qui sera bientôt terminée. Aucune mise en accusation n'a été prononcée contre Le Hoan, qui demeure tong-doc de Haïduong, fonction dont il était titulaire avant que le titre de kham-saï lui eût été conféré.

En l'absence de tout autre élément sérieux d'information, il convient naturellement de n'accepter qu'avec la plus extrême réserve les nouvelles plus ou moins tendancieuses publiées à ce sujet par certains journaux.

Chine. — *Les troubles de Tchang-cha.* — Des émeutes assez graves ont éclaté à Tchang-cha, capitale du Hounan, causées, paraît-il, par

l'accaparement du riz par les fonctionnaires. Les dernières dépêches semblent indiquer que le calme serait actuellement à peu près rétabli, mais que la situation reste cependant toujours assez inquiétante.

Voici d'ailleurs, à titre d'information, les renseignements que le *Times* a reçus à ce sujet de son correspondant de Changhaï :

Les désordres ont eu un caractère des plus graves. Le gouverneur a été tué ou, d'après des informations de source indigène, s'est suicidé avec plusieurs membres de sa famille. Son yamen fut brûlé. Les fonctionnaires, impuissants à enrayer le mouvement, prirent la fuite. Quant aux soldats, dont 6.000, dit-on, étaient en garnison à Tchang-cha, ils se joignirent aux émeutiers pour piller et incendier. Des neuf missions établies à Tchang-cha, six furent incendiées, parmi lesquelles les missions catholique, wesleyenne et norvégienne. Les magasins et les propriétés de deux sujets britanniques furent brûlés, ainsi que le consulat japonais. La banque du gouvernement fut mise à sac. Les douanes et le consulat britannique sont intacts.

Fort heureusement deux steamers anglais se trouvaient à Tchang-cha mercredi lorsque les troubles éclatèrent. Ils furent immédiatement réquisitionnés par les fonctionnaires britanniques, et les Européens purent ainsi s'enfuir; les derniers d'entre eux ont quitté Tchang-cha hier matin.

Les canonnières *Thistle* et *Snipe* avaient reçu l'ordre de se rendre à toute vitesse sur les lieux des désordres, mais malheureusement le *Thistle*, à la suite d'une collision durant la nuit, coula une jonque qui naviguait, ses feux éteints. Des réfugiés se trouvaient à bord de cette jonque; et on rapporte que trois d'entre eux, trois missionnaires américains, ont disparu on ne sait de quelle manière.

Les causes premières de l'émeute furent sans aucun doute la famine et la dépréciation de la monnaie de billon et les tentatives faites par certains commerçants en vue d'accaparer le riz. Des lettres déclarent que les gens pauvres se sont vus dans l'obligation de vendre leurs filles pour se procurer un peu de nourriture. Le chômage a été aggravé par la présence d'un grand nombre de soldats pillards et l'absence de toute industrie. En outre, le bruit a circulé avec persistance d'un partage de l'Empire entre les puissances, et Tchang-cha, qui est l'une des villes les plus avancées, est aussi l'une des plus xénophobes.

Turquie d'Asie. — *Les Allemands en Palestine.* — Le prince Eitel-Frédéric d'Allemagne a présidé, le 10 avril, à l'inauguration de l'église catholique allemande de Notre-Dame de Sion et du nouvel hôpital allemand de Jérusalem. L'importance donnée en Allemagne à cette cérémonie et la pompe avec laquelle cette inauguration a été célébrée en Palestine ont fait de cet événement une importante manifestation de l'influence germanique, qui s'efforce de se substituer peu à peu en Orient aux influences traditionnelles et historiques, jusqu'ici prépondérantes. Le *Daily Graphic* a d'ailleurs exposé très clairement cette situation dans les termes suivants :

L'œuvre de l'Allemagne en Palestine est essentiellement pacifique, a-t-on proclamé l'autre jour à Jérusalem. Nous acceptons volontiers cette

déclaration. Mais l'influence d'un pays sur un autre est beaucoup plus facilement développée par les procédés insidieux de la pénétration pacifique que par l'emploi brutal du sabre. C'est précisément par ces procédés que l'Allemagne est en train de miner l'influence des autres puissances en Turquie d'Asie. Quand le chemin de fer de Bagdad viendra s'ajouter à l'activité fébrile des moines catholiques allemands et des missionnaires allemands luthériens, aux écoles allemandes, à l'œuvre des milliers de colons allemands, quand les habitants de Jérusalem verront les statues colossales de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne les regardant du haut de la façade du nouveau monastère allemand du mont des Oliviers, on comprendra facilement que les premiers venus en Terre-Sainte sont éclipsés et qu'ils possédaient un talent inférieur en matière de réclame.

L'abandon de la tradition établie par Palmerston, en Angleterre, et la fâcheuse querelle entre l'Eglise et l'Etat, en France, ont ouvert les portes de la Syrie aux Allemands.

Il n'est pas probable que le *statu quo* territorial dans ces régions se trouvera compromis dans l'avenir. La Turquie régénérée veillera. Mais l'expansion commerciale et économique de l'Allemagne se développera dans ces contrées aux dépens de l'expansion économique et commerciale de la France et de l'Angleterre.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Dans le Sud-Oranais.* — Nous avons annoncé, en janvier dernier, que le capitaine Cancel, commandant une reconnaissance effectuée par un groupe de compagnies sahariennes du Touat, avait taillé en pièces, à Toumassin, un rezzou qui rentrait au Tafilalet venant du Sud algéro-marocain. Un télégramme d'Alger fait connaître que les débris de ce rezzou ont réussi à se grouper pour former une nouvelle bande opérant dans le Sahel. A la suite d'une razzia opérée par cette bande, les indigènes soumis de la région se sont réunis pour la combattre et ont réussi à reprendre leurs biens. Le rezzou aurait subi de grosses pertes. Sur 350 de ses membres, 200 seulement seraient sortis indemnes de la rencontre. Les pillards se seraient dispersés.

Maroc. — *Le sultan et la France.* — Le sultan Mouley Hafid persistant, malgré les promesses et engagements formels pris par lui lors de la remise de l'ultimatum français du 23 fevrier, à ne nous donner aucune satisfaction, le ministre de France à Tanger lui a adressé, il y a quelques jours, une note réclamant énergiquement les solutions promises.

Cette démarche a produit un résultat immédiat.

L'attitude du sultan s'est subitement modifiée. Il a payé aux officiers instructeurs turcs l'indemnité qu'ils réclamaient pour rentrer dans leur pays. L'un d'eux a déjà quitté Fez; les autres devaient partir incessamment. En outre, Mouley Hafid a désigné les membres qui doivent compléter la commission des dettes chargée du règlement des réclamations des ressortissants étrangers contre le Trésor chéri-

fien. Il a également autorisé le commissaire marocain qu'il avait nommé à Oudjda à rejoindre ce poste, en lui donnant des lettres qui le munissent des pouvoirs nécessaires pour remplir ces fonctions conformément aux accords franco-marocains relatifs à la frontière.

Mouley Hafid promet de nous donner à bref délai satisfaction sur d'autres points.

IV. — OCÉANIE.

Australie. — *Les élections australiennes.* — Les 75 députés formant la Chambre des représentants et 13 membres du Sénat australien — c'est-à-dire la moitié — ont été soumis, ce mois-ci, à la réélection. Ce qui donnait un intérêt particulier à cette consultation électorale, c'est qu'elle devait décider du sort du parti ouvrier. Tandis que, jusqu'à présent, en effet, les politiciens du Commonwealth étaient divisés en trois grandes fractions, protectionniste, libre-échangiste et socialiste, représentées par leurs trois chefs, M. Deakin, sir G. Reid et M. Fisher, il ne restait plus cette fois en présence que protectionnistes et libres-échangistes d'un côté — qui s'intitulent *fusionnistes* — et socialistes de l'autre. La méfiance à l'égard des *fusionnistes* qui, ennemis de la veille, combattaient sous la bannière du Premier, s'est manifestée, tant à la Chambre qu'au Sénat, par une éclatante victoire du *Labour party*. Les derniers chiffres accusaient une majorité de 20 « travaillistes » à la Chambre et de 10 au Sénat. L'ancienne Chambre comprenait 44 « fusionnistes » (y compris le *speaker*) et 31 « travaillistes » et indépendants libéraux. Ainsi battu, le cabinet Deakin a offert sa démission au gouverneur général, lord Dudley. Le leader du parti ouvrier, M. Fisher, arrive donc seul au pouvoir et, pour la première fois, la Confédération australienne aura à sa tête un ministère homogène, capable d'exécuter enfin le programme de réformes qui lui est cher. Aussi sera-t-il curieux de suivre les expériences qu'il va tenter.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du zinc en 1909. — D'après de récentes statistiques, la production universelle du zinc a atteint 772.075 tonnes en 1909, contre 710.700 tonnes en 1908 et 726.820 tonnes en 1907. L'Australie, qui avait fourni 1.070 tonnes en 1908, ne figure plus, cette année, parmi les pays producteurs. Exception faite d'une légère diminution de la production pour l'Autriche et l'Italie, tous les autres pays sont en augmentation.

Le tableau suivant permet de comparer la production du zinc pendant les deux dernières années :

	1908	1909	Différence en 1909
	—	— (tonnes)	—
Allemagne.....	222.160	225.615	+ 3.455
Angleterre.....	53.615	58.415	+ 4.800
Autriche et Italie....	12.560	12.440	— 120
Belgique.....	162.420	164.470	+ 2.050
Espagne et France..	54.940	55.265	+ 325
Hollande.....	16.985	19.240	+ 2.255
Australie.....	1.070	»	— 1.070
Etats-Unis.....	186.950	236.660	+ 49.710
Totaux.....	710.700	772.075	+ 61.375

Les Etats-Unis ont, en 1909, repris le premier rang pour la production du zinc, que l'Allemagne occupait en 1908.

II. — EUROPE.

Grande-Bretagne.— *Situation agricole de l'Irlande en* 1908. — La crise économique, qui a éclaté aux Etats-Unis à la fin de 1907 et qui a eu sa répercussion en 1908 dans tous les principaux pays d'Europe, a éprouvé également l'Irlande. Toutefois, les conséquences générales de cette crise, qui ont affecté si profondément les grandes nations industrielles et notamment l'Angleterre, se sont fait ressentir avec beaucoup moins d'intensité en Irlande. La raison en est que l'île est avant tout un pays d'élevage. Plus de la moitié des terres (62 %) sont consacrées aux pâturages qui occupent 12.500.000 acres (5.000.000 d'hectares) sur une superficie totale de 20.300.000 acres (8.200.000 hectares). Depuis le milieu du XIXe siècle, les prairies empiètent d'ailleurs chaque année sur les cultures qui s'étendent aujourd'hui seulement sur 2.300.000 acres (930.000 hectares), soit environ 11 %, alors qu'en Angleterre cette proportion serait de 47 %. Depuis une soixantaine d'années, alors que la culture s'est considérablement développée en Angleterre et en Ecosse, elle a au contraire diminué d'environ moitié en Irlande. Aujourd'hui encore, malgré l'application des nouvelles lois agraires et le rachat progressif des terres par

les fermiers, les superficies consacrées aux ensemencements diminuent chaque année.

Cette décroissance des superficies cultivées n'est pas sans inquiéter certains esprits qui estiment que la prospérité de l'Irlande est liée au développement de la culture.

III. — AMÉRIQUE.

République de Panama. — *Le commerce extérieur en* 1908. — Les importations, en 1908, se sont élevées à 7.806.811 balboas 86, soit en francs : 40.595.421 fr. 65. Elles concernent à peu près toutes les catégories de produits et se répartissent entre les différents pays importateurs de la façon suivante : Etats-Unis du Nord 57,30 %, Angleterre 19,91 %, Allemagne 10,17 %, France 4,94 %, les divers pays de l'Amérique latine 2,21 %, l'Italie 1,97 %, la Chine et le Japon 1,65 %, l'Espagne 1,03 %, la Belgique 0,99 %.

Le chiffre des exportations de la République de Panama est bien faible en raison du peu de produits qu'elle tire encore de son sol, malgré la richesse de celui-ci. Les exportations que le ministère des Finances évaluait, en 1907, à 1.960.664 balb. 92 (10.195.457 fr. 58) sont, d'après les données de la statistique, en 1908, de 1 million 827.050 balb. 28, soit en francs : 9.500.661 fr. 45. Il y aurait donc, en comparant simplement les chiffres, une moins-value, pour l'année 1908, de 133.614 balb. 64, soit 694.796 fr. 12.

Nous avons vu que la France a contribué aux importations étrangères dans la République de Panama pour les 4,94 % de cette branche du commerce général extérieur. Exprimé en francs, ce chiffre d'affaires représente 2.006.515 fr. 85.

IV. — OCÉANIE.

Confédération australienne. — *Commerce général en* 1909. — Les statistiques relatives au commerce général du Commonwealth en 1909 viennent d'être publiées. Ces chiffres ne manquent pas d'intérêt.

Le tableau ci-après donne la valeur totale des importations et des exportations. Depuis 1903, les exportations n'ont cessé d'être en excédent sur les importations, ce qui indique l'état de sérieuse prospérité dans lequel se trouve ce pays.

Années	Importations	Exportations	Excédent sur les importations
—	—	—	—
		(En livres sterlings)	
1903...	37.811.471	48.250.112	10.448.641
1904...	37.020.842	57.485.915	20.465.073
1905...	38.346.731	56.841.035	10.494.304
1906...	44.744.912	69.737.763	24.992.851
1907...	51.809.033	72.824.247	21.015.214
1908...	49.786.798	64.311.058	15.155.213
1909...	51.116.994	65.338.613	14.221.619

LA CARICATURE A L'ETRANGER

LE ROI ÉDOUARD : « Cela commence vraiment à aller mieux. » *Kikeriki* (Vienne).

La police de Berlin fait respecter l'ordre et la discipline.
Simplicissimus (Munich).

L'Alsace et la Lorraine se réjouissent d'échapper à la férule de la Prusse.

Kladderadatsch (Berlin).

GUILLAUME II : « Vois, Michel ! L'Allemagne éblouit le monde de sa gloire ! »
MICHEL : « Oui ! mais je sais ce que ça me coûte ! » *Kladderadatsch* (Berlin).

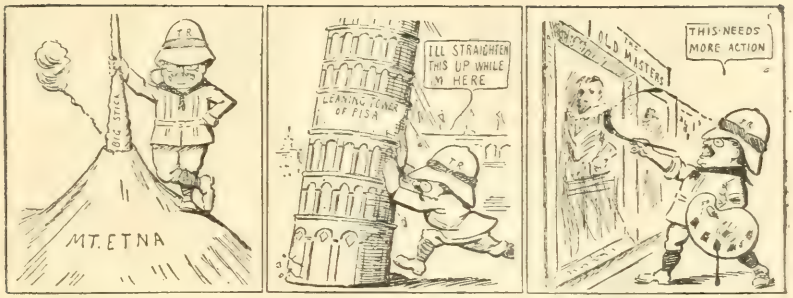

Roosevelt : « Profitons de ce que je suis en Italie ! »
Brooklyn Eagle (New-York).

Roosevelt : « Ne bouge pas, Kermit. Il faut que nous en ayons un ! »
Punch (Londres).

En chœur : « Il est parti ! »
Tribune (Chicago).

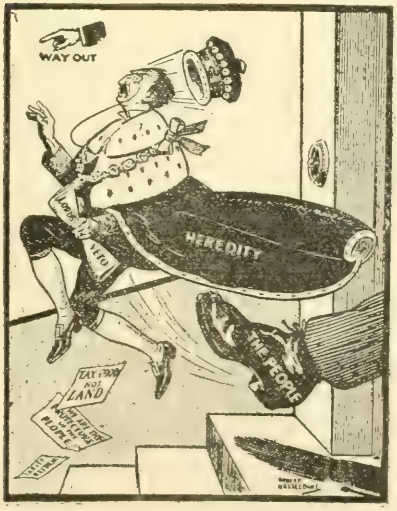

La justice du peuple !
Daily Chronicle (Londres).

Le roi Edouard : « Je vous demande pardon, mais Sa Seigneurie n'est pas encore morte. » *Pasquino* (Turin).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. de Clercq (E.-F.-J.), ministre plénipot. de 2e cl., est désig. pour le Centre-Amérique.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Miguel Angel Cabello y Malpica, consul de la République de Cuba à Marseille ;

Ernest Dorgueil, vice-consul de la République Argentine à Toulon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Mayaud et West sont désig. pour le chemin de fer de Thiès à Kayes.

Afrique Equatoriale. — M. le *capit.* Mornet est désig. pour le chemin de fer du Sud.

CORPS DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Béraud est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées en Indo-Chine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* Noiret est désig. pour faire partie d'une mission en Indo-Chine et en Chine.

Chine. — MM. les *lieut.* Petiot et Legrand sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Vallier, Pérès, Petitjean, Sourisseau et Desaulty ; les *lieut.* Antoni, Bochot, Abgrall, Vincent, Dutech, Charlet, Talin d'Eyzac, Bridey et Gay sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Grandsaignes d'Hauterive, Irigaray, Derratier, de la Laurencie et Montoya ; les *lieut.* Rosse, Matras, Riou, Dumarest, Ricou et Thibon sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Popp est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

M. le *lieut.* Thollon est placé au bataill. de l'A. O. F. ;

MM. le *command.* Jesson ; les *capit.* Tissot et Rémond ; les *lieut.* Bachellez, Amberger, Humbert et Javouhey sont désig. pour la Côte d'Ivoire ;

MM. les *capit.* Lecanu, Fleury, Camuset et le *lieut.* Pommier sont placés au 2e sénégalais ;

MM. le *command.* Giudicelli et le *lieut.* Courty sont affectés au 4e sénégalais ;

M. le *capit.* Crotte est désig. pour la Mauritanie ;

M. le *lieut.* Monier est affecté au bataill. de Tombouctou ;

M. le *lieut.* Bernard est désig. pour les brigades indigènes de Guinée ;

MM. le *capit.* de Barbeyrac de Saint-Maurice ; les *lieut.* Heysch et Séchet sont placés au bataill. de Zinder.

Afrique Equatoriale. — M. le *command.* Bocquet est affecté au bataill. du Gabon ;

MM. le *command.* Brémaud ; les *capit.* Chambon et Coulais et les *lieut.* Jaffrelot et Lesauce sont désig. pour le bataill. de l'Oubangui-Chari.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Sauvage, Baffoy, Silvani et Mantrant sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *lieut.* Caresche est désig. pour la Guyane.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *sous-lieut.* Richard est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.-colonel* Barbier est désig. pour l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Madagascar. — M. le *chef d'escadron* Welly est placé à Diégo-Suarez ;
M. le *lieut.* Epiard est désig. pour Madagascar.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Ducla est désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Gain est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. le *sous-intend. milit. de* 2e *cl.* Le Bideau est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* à l'intendance Willotte est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *sous-intend. milit. de* 2e *cl.* Drilhon est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Daguerre est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Subrenat est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Goulut est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Le Camus et Lagonelle sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Le Gendre est chargé d'une mission en Indo-Chine et en Chine.

Indo-Chine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Pichon est désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Guitard ; le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* de Reilhan de Carnas et le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Meunier sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Rey est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Hudellet est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;
M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Enault est désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Heckenroth est désig. pour l'institut Pasteur de Brazzaville.

Madagascar. — M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Guilloteau est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Afrique Equatoriale. — MM. les *enseig. de vaiss.* Baule, Debrabant et Bain de la Coquerie sont désig. pour la mission hydrographique de l'Indo-Chine.

GÉNIE MARITIME

Indo-Chine. — M. Villain dit Valencienne, *ingénieur de* 2e *cl.*, est désig. pour la mission hydrographique de l'Indo-Chine.

Afrique Equatoriale. — M. Roussilhe, *ingénieur de* 1re *cl.*, est chargé d'une mission hydrographique en Afrique Equatoriale.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. en chef de* 2e *cl.* Carrière est chargé des fonctions de commiss. de la division navale de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Notes et souvenirs d'un ancien marsouin. Cochinchine, Cambodge, par FRED. ABALY. Un volume de 333 pages. A. Leclerc, à Paris, 1910.

Dans son journal de route toujours attrayant, l'auteur évoque, en écrivain qui a su voir, observer et retenir, les villes et la brousse d'Extrême-Orient. Puis, après avoir étudié les mœurs, les coutumes et les religions des indigènes, après une peinture de la vie française aux colonies, l'auteur nous conduit chez les fumeurs d'opium, nous fait assister à leurs rêves mirifiques et nous entraîne à sa suite chez les petites épouses annamites ou japonaises.

Fred. Abaly s'attaque ensuite aux questions d'économie politique; l'administration française ne lui semble pas toujours appropriée aux besoins, aux aspirations de ceux qu'elle veut coloniser. L'examen des situations intérieure et extérieure de l'Indo-Chine amène l'écrivain à se demander si ces possessions n'ont rien à craindre. Le marsouin reparaît alors pour passer en revue les moyens de défense de cette belle colonie et exprimer l'espoir que désormais la France fera le nécessaire pour conserver son merveilleux empire colonial d'Extrême-Orient.

La Charte coloniale belge. — *Commentaire de la loi du gouvernement du Congo belge*, par AL. HALOT-GEVAERT. Un vol. in-8° de 342 p. P. van Fletéren, Bruxelles. — A Pedone, Paris, 1910.

L'ouvrage de M. Alexandre Halot est un commentaire de la loi sur le gouvernement du Congo belge appelé aussi : « La Charte coloniale belge », comme l'indique le titre principal du volume.

Le sujet a été antérieurement abordé par un autre auteur, mais à un point de vue tout à fait différent de celui qu'envisage M. A. Halot-Gevaert.

M. J. Tournay-Detilleux a surtout fait l'historique de l'élaboration de la loi au sein des Chambres belges, tandis que M. A. Halot, en regard de chaque article de loi, groupe des remarques qui forment argument et en éclairent le sens particulier. Les travaux préparatoires sont cités à leur place, mais ils sont plutôt pris à leur période d'achèvement, réserve faite du tableau synoptique qui, à la fin du livre, marque les diverses étapes parcourues par le législateur.

M. Edmond Picard a écrit pour le livre si intéressant de M. Halot-Gevaert une préface à la fois synthétique, pittoresque et vivante, comme sait en concevoir l'un des maîtres ouvriers du Droit.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

La Ligue maritime (*avril* 1910). LACOUR-GAYET : La puissance sur mer et la question d'Extrême-Orient. — PAUL DE ROUSIERS : Le rôle économique du navire de commerce.

Le Mois colonial et maritime. P. PÉGARD : Anglais, Chinois et Russes au Tibet.

La Quinzaine coloniale (10 *avril* 1910). Le séjour des fonctionnaires en Indo-Chine.

Revue d'histoire diplomatique. AUZOUX : La France et Mascate.

Revue pour les Français. FLORENT-MATTER : La nouvelle Alsace.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

ÉDOUARD VII

Le 9 novembre 1841, la reine Victoria mettait au monde un enfant dont la venue comblait de joie elle d'abord, que la naissance d'une fille, onze mois auparavant, avait un peu désappointée, puis le prince Albert et surtout le peuple anglais, heureux de savoir que le trône d'Angleterre avait un héritier.

C'est cet enfant qui fut « le prince de Galles » par excellence, celui que toute l'Europe connut et aima, et enfin Edouard VII, que toute l'Europe regrette et pleure.

On raconte que lorsque la nourrice du prince, Mrs Lilly, présenta l'enfant aux grands dignitaires assemblés dans un salon voisin des appartements de la reine, le duc de Wellington, le duc de Fer, s'écria : « Grâce à Dieu, c'est un garçon ! — Pardon, Votre Grâce, riposta la fière nourrice, c'est un Prince ! »

Le duc accepta humblement, dit l'histoire, cette rectification, sortit du palais, rencontra lord Hill, le commandant en chef, lui annonça qu'il avait vu l'enfant royal et finit sa narration en lui disant : « Et il a la figure aussi rouge que vous. »

Le 9 novembre est le jour de l'installation du lord maire de la Cité de Londres, et les journaux de l'époque constatent que, au banquet qui, selon la coutume, eut lieu le soir même au Guildhall, on but à la santé du jeune prince selon le cérémonial habituel, mais avec une ferveur, un enthousiasme, et il faut le dire, avec une abondance qu'il serait impossible de décrire exactement.

Un mois après, la cour quittait le palais Buckingham, où le prince était né (et où Edouard VII devait mourir) pour Windsor.

Trois jours auparavant, le 4 décembre, la reine, par décret, avait nommé l'héritier du trône prince de Galles et comte de Chester, dans la pairie du Royaume-Uni.

Il est bon de rappeler ici que l'héritier de la couronne britannique n'est pas prince de Galles de naissance et qu'il ne l'est que lorsque le souverain lui confère ce titre. Le roi George V ne fut créé prince de Galles et comte de Chester

qu'un an après l'avènement de son père, Edouard VII, et conserva jusqu'en novembre 1902 son titre de duc de Cornwall et York. Le titre de duc de Cornwall, au contraire, est héréditaire et appartient de droit à l'héritier du trône dès sa naissance ou à l'avènement de son père, si celui-ci est prince de Galles. C'est ainsi que, depuis le moment où Edouard VII rendit le dernier soupir et où son fils devint roi, son petit-fils, le prince Edouard, aujourd'hui âgé de seize ans, devint duc de Cornwall.

L'enfance du prince de Galles se passa auprès de sa mère, la reine Victoria, et de son père, le prince Albert, qui l'entourèrent de leurs soins et s'appliquèrent à lui donner une éducation qui le préparât à sa haute destinée. On lui donna pour précepteur, d'abord M. Birch, puis M. Gibbes, et enfin M. Tarver, sous la direction de qui il suivit les cours de l'école d'Eton. Après Eton, suivit une période d'études scientifiques à Edimbourg, où le Dr Playfair, plus tard lord Playfair, lui enseigna la chimie, et où il suivit les cours de l'Université. Après Edimbourg vint Oxford, où le prince resta un an ; de là il alla à Cambridge, ce qui fait qu'il a passé par toutes les universités du Royaume-Uni, sauf cependant celle de Dublin. Mais l'Irlande contribua, néanmoins, à son éducation. En même temps que le prince de Galles faisait ses études, il recevait une solide instruction militaire et on lui donnait comme mentors lord Valletort, le major Teesdale et le major Lindsay. C'est sous leur direction que, au milieu de ses études, il alla, en Irlande, au camp de Curragh, où il suivit les manœuvres et s'initia à la vie et aux devoirs militaires.

Il faut noter, en passant, que lord Valletort avait beaucoup voyagé sur le continent, et c'est peut-être à lui que le prince de Galles dut ses goûts cosmopolites. De plus, il n'avait que quatorze ans quand, en 1855, il accompagna à Paris la reine Victoria et le prince Albert, venus pour rendre visite à Napoléon III, et la vue des splendeurs de la Cour impériale, du mouvement, de l'animation, de la gaieté qui régnaient alors à Paris a certainement produit une profonde impression sur son jeune esprit.

Un peu plus tard, il entreprenait un voyage en Allemagne sous la conduite de son précepteur, et en 1859, il parcourait l'Italie, où il était reçu par Pie IX, à Rome, puis l'Espagne et le Portugal.

Il n'est pas douteux que c'est de cette époque que datent le goût du prince de Galles pour les séjours sur le continent et sa sympathie pour les peuples et les coutumes de l'Europe continentale, goûts et sympathies qu'il devait conserver toute sa

vie et qui devaient, plus tard, exercer une influence sur le règne du roi Edouard VII.

Un voyage plus important au point de vue impérial fut celui que le prince fit au Canada, en 1860. Il apprit alors à connaître les possessions nord-américaines de l'Angleterre et fut le premier prince de Galles qui visita les colonies anglaises. C'est, on peut le dire sans exagération, ce voyage de l'héritier du trône britannique au Canada qui jeta la semence de l'idée impérialiste qui, depuis, a poussé de si vivaces et si puissants rameaux. Le guide du prince dans ce voyage fut le duc de Newcastle, alors ministre des Colonies.

Partout il fut accueilli avec enthousiasme, et la facilité avec laquelle il s'exprimait en français et en anglais lui valut les sympathies des deux races qui habitent le Dominion et vivent en harmonie sous la couronne et le drapeau britanniques.

Du Canada, le prince fit une tournée aux Etats-Unis; mais au moment où il franchit la frontière qui sépare le Dominion de la république américaine, il cessa d'être le prince de Galles pour être simplement lord Renfrew (un de ses titres). C'est sur l'invitation du président Buchanan que le jeune prince fit ce voyage aux Etats-Unis; mais l'invitation n'avait été acceptée qu'à la condition qu'il voyagerait incognito. Il traversa successivement Chicago, Saint-Louis, Washington, Philadelphie, New-York; mais les Américains, qui se souciaient fort peu du protocole, ignorèrent entièrement l'incognito de l'illustre voyageur, qui fut traité beaucoup plus en prince de Galles qu'en baron Renfrew.

Un souvenir à propos de ce voyage. A Philadelphie, le prince entendit pour la première fois une jeune artiste qui venait de débuter, qu'il applaudit beaucoup et en qui il reconnut une grande artiste future. Cette artiste s'appelait Adelina Patti.

Un Américain écrivait alors, en parlant du prince : « Il est « certainement, ici, une figure des plus populaires et il aura « de la chance s'il échappe à une proposition de le faire élire « président avant de regagner son bateau. »

Le prince de Galles de 1860 était déjà le prince de Galles que la France et les Français ont connu de 1872 à 1901, et l'affable Edouard VII qu'ils ont si souvent acclamé de 1901 à 1910. Il commençait déjà à recueillir les sympathies personnelles dont a si largement profité l'Angleterre et qui ont tant fait pour le maintien de la paix européenne dans des circonstances récentes, que tout le monde a présentes à l'esprit.

Charles Sumner, l'homme d'Etat américain, écrivait à M. Denison, speaker de la Chambre des Communes, que l'effet

de ce voyage avait été excellent en Amérique et il ajoutait qu'il avait dit au duc de Newcastle « qu'il emportait un traité non écrit d'amitié et d'alliance entre deux grandes nations ».

En novembre 1860, le prince de Galles était de retour en Angleterre, et un an plus tard, le 14 décembre 1861, le prince Albert mourait à Windsor.

Le prince de Galles, qui avait alors tout juste vingt ans, se trouva chargé d'une grande responsabilité. Sa douleur fut immense, car il avait un culte pour son père ; mais il sut être à la hauteur de la situation : « Si le prince de Galles doit jamais « être un sage et bon souverain, disait le *Times*, il sera, dès « à présent, un sage et bon fils, ce prince que nous avons tant « vu et que nous connaissons si peu. »

La situation d'un prince de Galles est des plus délicates. Il n'est et ne doit être d'aucun parti ; il est sur les marches du trône ; mais il n'a le droit d'avoir ni d'exprimer aucune opinion. La constitution ne lui assigne aucun rôle que celui de se renfermer dans une silencieuse et attentive neutralité. Futur souverain, il doit tout savoir, tout voir, tout apprendre, se préparer aux destinées qui l'attendent par l'observation et le travail ; mais il doit avoir bien soin de faire preuve de la plus entière, de la plus absolue impartialité. Parle-t-il ? Il est indiscret. Garde-t-il le silence ? Il est taciturne. Montre-t-il le désir de s'instruire et de s'informer ? Il est curieux ou intrigant. Et avec cela, il faut qu'il prenne part à toutes les cérémonies, qu'il rencontre et voie les hommes de tous les partis sans témoigner aucune préférence, sans éveiller aucune susceptibilité, sans provoquer aucune jalousie.

On a vu que la douleur du prince de Galles fut immense. Il fallut même songer à trouver un dérivatif à son chagrin, et l'on décida de lui faire faire un nouveau voyage, en Terre sainte cette fois. Il fut accompagné, dans ce voyage, par le révérend Dr Stanley, qui fut plus tard doyen de Westminster.

L'année suivante (1862) on annonça les fiançailles du prince de Galles avec la princesse Alexandra de Danemark. Il circule une foule de légendes, dont quelques-unes d'une naïveté incroyable, sur la façon dont ce mariage se fit. On n'a pas manqué de parler du portrait, de la miniature vue par hasard et qui inspira au prince une profonde passion pour la gracieuse jeune fille qu'elle représentait. La vérité est beaucoup plus simple et plus prosaïque. En 1861, le prince de Galles fut envoyé en Allemagne ostensiblement pour y suivre les manœuvres de l'armée prussienne, mais en réalité pour y faire la connaissance de la princesse qu'on désirait lui faire épouser si elle lui plaisait ; et il

est avéré que le roi des Belges, Léopold Ier, fut pour beaucoup dans ce projet de mariage. C'est à Worms, dans la cathédrale, que les deux jeunes gens se rencontrèrent « comme par hasard », mais en conséquence d'un arrangement préalable.

Le 7 mars 1863, la princesse Alexandra de Danemark débarquait à Gravesend et faisait, à Londres, une entrée triomphale au milieu de l'enthousiasme général, et le 10 mars le mariage du prince de Galles et de la princesse Alexandra était célébré à Windsor, dans la chapelle Saint-George. La lune de miel fut passée à Osborne, puis les jeunes époux s'installèrent à Marlborough-House, avec Sandringham (propriété particulière du prince) comme maison de campagne.

Le rôle politique d'un prince de Galles est des plus effacés ; on peut même dire qu'il est nul, puisqu'il est limité à une période plus ou moins longue d'étude et d'observation, de recueillement et de préparation. En temps normal, le rôle mondain, *social*, comme disent les Anglais, de l'héritier du trône est aussi un rôle secondaire. Mais les conditions dans lesquelles le prince de Galles fut appelé à jouer son rôle n'étaient pas normales. La reine Victoria, âgée de quarante-deux ans à l'époque de la mort du prince Albert, vécut fort retirée, abîmée dans sa douleur, et se consacra aux affaires de l'Etat et à l'éducation de ses jeunes enfants. Sans négliger un seul jour ses devoirs de souveraine, elle se montra peu en public, ne présida aux cérémonies officielles que lorsque sa présence était absolument indispensable et ne parut dans un théâtre qu'au bout d'une vingtaine d'années de veuvage, et dans des conditions toutes spéciales.

Le prince et la princesse de Galles se trouvèrent donc, dès leur mariage, les chefs de la société anglaise et c'est eux que la reine chargea de la représenter dans toutes les fêtes et cérémonies. Un biographe a calculé que, de 1863 à 1883, le prince de Galles a prononcé 154 discours importants, sans compter un nombre considérable d'allocutions, de toasts et de petits discours qui n'exigent pas une longue préparation, et qui coulaient de ses lèvres avec une étonnante facilité et un à-propos et un tact incomparables.

Les levers étaient invariablement tenus par lui et quant aux inaugurations auxquelles il a assisté, aux premières pierres qu'il a posées, aux banquets qu'il lui a fallu présider, aux hôpitaux et institutions diverses qu'il a dû visiter, aux revues qu'il a passées, le nombre en est incalculable. Et en toute circonstance il s'est montré souriant, affable, plein de bonhomie et de belle humeur, sans trahir par un geste ou un regard un moment d'ennui et de lassitude, sans qu'un rire ironique lui échappât

aux sottises qu'il était forcé d'entendre, aux banalités qu'on lui débitait et sans que jamais il se départît un seul instant de cette dignité, de cette noblesse d'allures qui ne le quittait jamais. Avec cela aucune raideur, aucune pose. Il était avant tout naturel.

En 1869, le prince et la princesse font un long voyage en Europe, traversent la Méditerranée, et vont en Egypte où M. de Lesseps leur fait les honneurs du canal de Suez. A Constantinople ils sont reçus par le Sultan avec une pompe sans pareille ; de là ils vont en Crimée et ils reviennent en Angleterre au printemps de 1870.

Au mois de novembre de la même année, l'Angleterre apprend avec stupeur que le prince de Galles est gravement malade. Il avait contracté la fièvre typhoïde au cours d'une visite qu'il avait faite à lord Londesborough. De retour à Sandringham il dut s'aliter, et pendant quelques semaines, il fut entre la vie et la mort. Sa vie tenait à un fil. L'Angleterre anxieuse attendait et priait pour son prince bien-aimé. Les docteurs Jenner, Clayton, Gull et Lowe ne quittaient pas son chevet. Dans toutes les églises on célébrait des offices spéciaux demandant en sa faveur l'intervention de la Providence, et le pape Pie IX fit dire pour lui des messes.

Pendant toute sa maladie la princesse de Galles le soigna avec un admirable et inlassable dévouement, aidée par la princesse Alice, sœur du prince, et par la reine Victoria qui, elle-même, vint à Sandringham.

Lord Chesterfield, qui avait été, en même temps que le prince, invité par lord Londesborough, et qui avait aussi la fièvre typhoïde mourut, et cette mort redoubla les alarmes du peuple anglais. Vers Noël, une amélioration se manifesta dans l'état du prince et le 14 janvier 1871 il était hors de danger. Le service d'actions de grâces qui fut célébré à la cathédrale Saint-Paul, lors de sa complète guérison, fut une des choses les plus impressionnantes que l'on ait jamais vues et a laissé un impérissable souvenir.

En 1875, le prince de Galles fit son fameux voyage aux Indes. C'était le commencement de la réalisation du projet de Disraëli qui consistait à faire de la souveraine du Royaume-Uni l'impératrice des Indes. Le prince alla s'embarquer à Brindisi, et en route, traversa Paris, où il rencontra, à la gare du Nord, le maréchal de Mac-Mahon. Ce voyage fut une marche triomphale. Partout le fils de la reine Victoria fut reçu avec les marques du plus grand respect de la part des indigènes et avec le plus vif enthousiasme de la part des Anglais. Le 13 mars,

le prince de Galles s'embarquait à Bombay, et le 11 mai 1876, il arrivait à Portsmouth où la princesse de Galles et ses enfants allaient à sa rencontre. Le voyage avait duré sept mois.

Le 1er janvier suivant, il avait son épilogue dans la proclamation à Delhi, devant les maharajahs et rajahs assemblés, de la reine Victoria comme impératrice des Indes.

Ce voyage fut le dernier que fit le prince de Galles hors d'Europe. A partir de ce moment, il fut de plus en plus le représentant de sa mère, la reine Victoria, qui, avec l'âge, éprouvait un éloignement croissant pour la pompe officielle, les cérémonies et les fêtes. Depuis cette époque, c'est au prince de Galles qu'incomba la tâche de recevoir les souverains étrangers de passage en Angleterre, de se rendre aux mariages, aux couronnements, aux funérailles des chefs d'Etat de l'Europe et d'accomplir, en un mot, tous les devoirs que l'apparât, la pompe et l'étiquette des cours imposent à un souverain. Mais s'il accomplissait avec un infatigable dévouement toutes ces fonctions décoratives et représentatives, il ne prenait pas la part la plus minime aux autres fonctions plus sérieuses de la royauté. Celles-ci, la reine se les réservait toutes et jusqu'à sa dernière heure, elle fut, à un degré extrême, jalouse de toutes ses prérogatives et de toutes ses fonctions souveraines. Elle fut reine jusqu'au bout. — Reine ? Non. La Reine.

C'était une lourde tâche pour le prince de Galles, et la princesse avec son charme exquis, sa grâce souveraine l'y aida de toutes ses forces et de tout son dévoûment. Ce n'est pas seulement que le prince consacrait à ces fonctions son temps et sa peine ; il avait à faire aussi des sacrifices matériels considérables dont il ne lui fut guère tenu compte ; et qui sait dans quelle mesure des embarras financiers, dont on a parlé à mots couverts en tant de circonstances, n'ont pas eu pour origine cette délégation que lui fit la reine Victoria d'une partie de ses devoirs ? Quoi qu'il en soit, le prince de Galles se soumit à toutes les exigences de la reine Victoria et fit sans murmurer son devoir tout entier. Cela d'ailleurs était une de ses grandes qualités : il avait avant tout le sentiment du devoir et c'est une des causes de sa popularité en Angleterre où l'on considère que la première vertu d'un prince, comme d'un soldat ou d'un citoyen, est de faire son devoir quand même et quoi qu'il en puisse coûter.

En 1892, le prince et la princesse de Galles éprouvèrent une grande douleur. Leur fils aîné, le duc de Clarence et d'Avondale, fut enlevé en huit jours à leur affection à la suite d'une virulente attaque d'influenza. Ce qui ajouta à la tristesse de cette fin pré-

maturée d'un prince de vingt-huit ans, héritier du trône, c'est qu'il était fiancé à sa cousine, la princesse Victoria Mary de Teck.

Cette mort d'un fils adoré fut pour la princesse de Galles un coup terrible et l'on crut un moment qu'elle aurait bien de la peine à se remettre de cette cruelle épreuve.

L'année suivante la jeune princesse de Teck était fiancée au second fils du prince et de la princesse de Galles, le duc d'York (aujourd'hui George V), et le mariage eut lieu à Londres, en juillet 1893.

Le prince de Galles, pendant une trentaine d'années, fut, pour les Anglais et pour les étrangers, comme le seul représentant visible de la couronne d'Angleterre. Ses fréquents voyages sur le continent le mirent au courant des événements de la politique continentale et en relation avec les hommes d'Etat de tous les pays. La politique extérieure l'intéressa ; il était fin, perspicace, observateur, et comme il vit beaucoup, il retint beaucoup aussi, grâce à une excellente mémoire.

C'est en 1894 qu'il eut l'occasion de faire preuve d'habileté. On venait d'apprendre la maladie grave de l'empereur de Russie, qui était à Livadia. Le prince de Galles, accompagné de la princesse, partit en toute hâte pour la Russie afin de dire un dernier adieu à Alexandre III, beau-frère de la princesse. En route, ils apprirent la mort du souverain russe ; mais ils continuèrent leur voyage et assistèrent aux funérailles.

Les relations anglo-russes étaient alors assez froides, presque tendues. La présence du prince de Galles, l'empressement qu'il avait mis à se rendre à Livadia, le charme de ses manières, son tact incomparable firent la meilleure impression dans le monde de la cour de Russie et parmi les hommes d'Etat; et c'est alors qu'un ministre russe dit à l'ambassadeur d'Angleterre : « Votre prince est le meilleur de vos diplomates. »

Dès cette époque, on peut dire que le germe du rapprochement anglo-russe était jeté, et plus tard Edouard VII devait recueillir le fruit de la visite du prince de Galles à Livadia.

Les fêtes du Jubilé de diamant de la reine Victoria, en 1897, mirent le prince de Galles plus en évidence que jamais. C'est sur lui que tomba tout le poids des réceptions données en l'honneur des souverains accourus des quatre coins de l'Europe pour rendre hommage à la reine Victoria. Il présida toutes les fêtes, infatigable et souriant comme toujours. Les souverains et les hommes d'Etat étrangers eurent alors plus que jamais l'impression que, lorsque le moment viendrait, l'Angleterre aurait en Edouard VII un roi digne d'elle, un souverain avec lequel il faudrait compter et dont la place était d'avance marquée au premier rang.

Quatre ans plus tard, le 22 janvier 1901, la reine Victoria s'éteignait à Osborne, entourée de tous les membres de sa famille parmi lesquels se trouvait son petit-fils, Guillaume II, arrivé quelques jours auparavant, et qui resta en Angleterre jusqu'après les funérailles de sa grand'mère.

L'émotion et les regrets furent vifs en Angleterre. Victoria avait régné soixante-trois ans; pendant ce règne des générations entières étaient nées et avaient disparu, et l'idée de sa mort ne s'était jamais présentée à ses sujets. On semblait la regarder comme douée de pérennité.

Les Anglais s'étaient déshabitués, en quelque sorte, de prononcer le mot de roi, qui sonnait étrangement aux oreilles. Et que serait le nouveau roi?

On connaissait et l'on aimait le prince de Galles; mais on savait qu'il avait été tenu à l'écart de toutes les questions de politique intérieure par sa mère. On reconnaissait en lui des qualités de prince aimable, avenant, qui représentait très dignement la reine dans les cérémonies officielles, qui donnait le ton à la mode et était le chef incontesté de la société de Londres et le modèle de toutes les élégances. On se rappelait en même temps certaines histoires, certaines légendes — on ne prête qu'aux riches — de sa prime jeunesse, ses fréquents voyages sur le Continent, ses goûts cosmopolites et l'on se demandait si, après l'austère règne de Victoria, l'Angleterre allait voir revenir les frivolités des cours de certains des George.

Dès le lendemain de son avènement, le doute était dissipé. L'allocution du roi Edouard au Conseil privé, quand il prêta le serment d'usage à la constitution, fut un modèle du genre. On y remarquait surtout cette phrase venant immédiatement après sa promesse de marcher sur les traces de sa mère :

« En assumant la lourde tâche qui m'incombe, je suis plei-
« nement résolu à être un souverain constitutionnel dans l
« sens le plus strict du mot et, aussi longtemps qu'il me res-
« tera un souffle de vie, à travailler pour le bien et l'amélio-
« ration de mon peuple. »

Cette promesse, Edouard VII l'a tenue scrupuleusement. Il est mort, pour ainsi dire, en travaillant, car le matin même de sa mort, il donnait encore des instructions à son secrétaire, le dévoué lord Knollys.

Les circonstances dans lesquelles le roi Edouard prenait le pouvoir étaient des plus défavorables; la guerre du Transvaal durait toujours et devait durer une année encore, et la situation politique extérieure s'en ressentait. Pour diverses raisons

sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister, toute l'Europe faisait grise mine à l'Angleterre. En Allemagne, en France, en Belgique, en Hollande surtout on regardait comme une agression injustifiée la guerre faite par l'Angleterre aux Boers, et le sentiment général de l'Europe était sympathique à ce petit peuple luttant pour son indépendance contre toutes les forces de l'Empire britannique. Malgré cela, cependant, la mort de la reine Victoria, très respectée partout, eut pour effet d'atténuer l'aigreur des pays continentaux. On se souvint, en France, que dans des circonstances fort graves, vingt-cinq ans auparavant, la reine Victoria, comme l'empereur de Russie, avait contribué à empêcher la réalisation de certains projets dont la France aurait été la victime, et c'est très sincèrement que l'on y regretta la reine. Les sentiments de la France, en cette circonstance, les manifestations sympathiques envers l'Angleterre, la part que toutes les classes du peuple français prirent à la douleur des Anglais, consternés par la perte d'une souveraine vénérée, firent une excellente impression dans tout le Royaume-Uni. Edouard VII nota avec soin tous ces mouvements de l'opinion et il sut s'en souvenir le moment venu.

Dès le début de son règne, il s'affirma comme souverain constitutionnel et étonna ses ministres par son entente de la situation européenne. Il n'est que juste de dire que, dans les questions intérieures, il avait beaucoup moins d'expérience et d'autorité; mais à cette époque, une chose dominait toute la politique anglaise : la guerre du Transvaal. En Angleterre, l'opinion ne s'occupe jamais que d'une chose à la fois et il ne pouvait être question de rien avant que la guerre fût finie. Mais il fallait attendre le succès final des armes anglaises.

Le roi commença son règne par trois proclamations adressées : 1° à son peuple; 2° à son peuple au delà des mers; et 3° au peuple et aux princes de l'Inde.

Dans la première, le roi remerciait l'Empire tout entier des marques de sympathie, de loyauté et d'affection qu'il avait reçues à la suite de la mort de la reine, et promettait de la prendre pour modèle.

Aux colonies il adressait également des remerciements et rappelait l'intérêt que Victoria avait toujours pris au développement et au bien-être de ses possessions d'outre-mer.

Le message au peuple et aux princes de l'Inde contenait, outre des remerciements, cette déclaration que les manifestations de sympathie de l'Empire entier lui « inspiraient le cou-« rage et l'espoir de travailler au développement et à la sécu-« rité du grand Empire sur lequel il était appelé à régner ».

Il avait été décidé, avant la mort de la reine Victoria, que le duc d'York ferait un voyage aux colonies et ouvrirait le premier parlement fédéral australasien. Le roi Edouard ne voulut pas que rien fût changé à ce projet, et le 16 mars 1902, le duc et la duchesse de Cornwall et York s'embarquèrent à Portsmouth sur l'*Ophir* pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Sud-Afrique, le Canada et Terre-Neuve.

Le roi Edouard se rappelait ses voyages au Canada et aux Indes et l'on voit qu'un des premiers actes de son règne fut, en envoyant son fils aux colonies, de resserrer les liens qui rattachent les possessions britanniques à la mère-patrie, et d'encourager et de développer ainsi les sentiments impérialistes que ses voyages avaient fait naître, que l'empressement des colonies à donner leur aide à l'Angleterre pendant la guerre sud-africaine avaient accentués, et qui, dans l'avenir, peuvent être, pour la Grande-Bretagne, une garantie d'indépendance et de force et lui permettre de résister victorieusement à toutes les attaques, à toutes les hostilités.

Pendant la seconde moitié du règne de Victoria, le Parlement s'ouvrait, tous les ans, de la façon la plus terne. Une commission de cinq pairs du Royaume délégués par la reine présidait cette cérémonie; le lord-chancelier lisait le discours du trône, et tout était dit.

On ne voyait plus de signe extérieur de la royauté et l'on aurait pu oublier que le gouvernement de l'Angleterre s'exerce, d'après la Constitution, avec la coopération du roi, des lords et des communes.

En décidant d'ouvrir en personne, et accompagné par la reine, le Parlement, et en donnant à cette cérémonie une importance et un éclat que les générations présentes n'avaient pas encore vus, Edouard VII affirmait son rôle de souverain constitutionnel et son intention d'accomplir tous les devoirs que la Constitution lui imposait; et en effet, pendant toute la durée de son règne trop court, il n'a jamais laissé passer une session sans en présider en personne l'ouverture.

Cela, sans doute, répondait à son amour de la pompe et de la splendeur officielles; mais il y voyait surtout un symbole : la participation de la couronne aux affaires du pays.

Il réformait en même temps les fêtes de cour, leur donnait plus de splendeur qu'au temps de sa mère, rétablissait la discipline et l'ordre un peu relâchés dans l'administration des palais et des bâtiments royaux, et rendait à la royauté un prestige égal à celui que le souverain avait déjà. Il ne lui suffisait pas, comme à la reine Victoria, de régner et d'avoir tous les droits

et les prérogatives attachés au roi; il voulait encore que les signes extérieurs du pouvoir royal fussent visibles et parlassent aux yeux de la foule.

Il y avait donc une raison et une raison excellente à tous les changements qu'il apporta dans l'administration de sa maison, et qui n'étaient pas, comme on le crut d'abord, la fantaisie d'un souverain qui aime le panache. Tout ce qu'il fit dans cet ordre d'idées était mûrement réfléchi et avait une raison d'être. En fort peu de temps, il fut évident, même pour les moins perspicaces de ses sujets, que le Royaume-Uni avait en Edouard VII un véritable souverain, un roi et non un soliveau.

Les ministres furent, cela va sans dire, les premiers à s'en apercevoir, et tous, depuis lord Salisbury jusqu'à M. Asquith, ont rendu hommage à ses grandes qualités et à la correction avec laquelle il joua son rôle de souverain constitutionnel. En cela, comme en tout, Edouard VII fit son devoir, sans que rien pût l'en détourner.

On a vu que, pendant tout le règne de sa mère, il avait été tenu à l'écart de la politique et des affaires intérieures. Il avait conscience qu'il y avait là une lacune dans son éducation politique, et il en a cruellement souffert, surtout quand éclata la crise constitutionnelle au milieu de laquelle il est mort. C'est très certainement à ce sentiment intime que l'on doit attribuer le soin qu'il mit à initier son fils aux affaires de l'Etat, à l'avoir auprès de lui, à le faire travailler avec lui, à lui confier diverses missions et à se faire représenter par lui dans les circonstances où cela était possible. Le prince de Galles (George V) avait au palais un cabinet voisin de celui du roi, et ses matinées, comme celles d'Edouard VII, se passaient dans l'étude et l'examen des questions politiques. Tout le monde a pu voir avec quelle assiduité le prince de Galles, pendant la discussion des résolutions relatives à la Chambre des lords, a suivi le débat dans les deux Chambres. C'était sur le désir du roi Edouard qu'il se mettait ainsi au courant des opinions et des sentiments exprimés par les représentants du pays.

Ce qui manquait à son éducation politique, le roi Edouard y suppléait par son expérience des hommes, sa perspicacité naturelle, son tact et une grande facilité d'assimilation. Au contraire de son fils, le roi George, il ne lisait pas beaucoup. Il préférait se renseigner directement par le contact avec les hommes d'Etat et les hommes politiques, comme avec les savants, les littérateurs, les artistes. Tous ceux qu'il rencontrait ou qu'il faisait appeler auprès de lui étaient des livres, des documents vivants qu'il feuilletait et dont il savait découvrir les pages utiles ou intéressantes.

On ne saurait dire qu'il avait de l'éloignement pour les questions de politique intérieure, mais elles ne le passionnaient pas; surtout les querelles de parti le laissaient froid; il mettait au-dessus de tout l'intérêt national. Il est cependant des questions intérieures pour lesquelles il montrait un intérêt des plus vifs. Au premier rang de celles-ci était le sort des humbles, des classes ouvrières; il prit une part active, alors qu'il était prince de Galles et en sa qualité de pair du royaume, aux travaux de deux commissions sur les logements ouvriers et les conditions de l'existence des classes laborieuses, et jamais sa sollicitude pour elles ne s'est démentie. Il s'occupait aussi très activement des questions d'hygiène publique et de l'administration des hôpitaux; il avait créé un fonds spécial pour recueillir des cotisations pour les hôpitaux et en opérer la distribution, et c'est à son initiative que l'Angleterre doit l'impulsion donnée à l'étude des maladies cancéreuses et des moyens de les combattre. C'est à lui aussi qu'elle doit son Institut de radiographie.

Mais il n'est pas douteux que les questions de parti avaient moins d'intérêt pour lui; peut-être, lui qui n'avait rien de bourgeois, ni dans l'esprit, ni dans les goûts, les trouvait-il un peu mesquines. La rapidité avec laquelle la question constitutionnelle, soulevée par l'action des lords en novembre 1909, est arrivée à un point critique, a dû le surprendre et le déconcerter, sinon l'inquiéter. Très certainement, elle le préoccupait, même quand il était à Biarritz, et il n'est pas impossible qu'elle ait été une des causes qui ont retardé son rétablissement d'abord, et amené ensuite la rechute à laquelle il a succombé.

Au contraire, la politique étrangère l'intéressait et le passionnait. Les trente années pendant lesquelles, comme prince de Galles, il a été en relations personnelles avec tous les souverains et les hommes d'Etat de l'Europe, lui avaient inspiré le goût des questions internationales, qu'il connaissait, dont il savait toute l'importance, et lui avaient donné une conception très nette, très exacte de la situation européenne actuelle, conception qu'aucun de ses ministres n'avait à un égal degré. Les dangers de cette situation, beaucoup plus apparents aux yeux des gens du continent qu'à ceux des Anglais, l'ont frappé dès le commencement de son règne, et c'est dès cette époque qu'il s'est appliqué à les conjurer, à prendre des mesures pour les combattre et les éloigner : et c'est là que s'est fait sentir son influence.

L'influence du souverain en Angleterre est réelle et grande. Mais il est impossible de la définir exactement, de dire où elle commence et où elle finit, où, comment et dans quelle mesure

elle s'exerce. Un seul homme le sait : c'est le premier ministre. Ce qui est certain, c'est que tous ceux, diplomates ou autres, qui se sont trouvés en rapport avec un souverain et un gouvernement anglais et qui ont pu voir les ressorts cachés et le dessous des cartes de la politique anglaise, ont constaté cette influence et en ont vu les effets.

D'après la Constitution anglaise, le roi ne peut mal faire : *the King can do no wrong*. Cela ne veut pas dire que la Constitution proclame ainsi l'infaillibilité du souverain ; cela signifie seulement que le roi est couvert par ses ministres, qui sont seuls responsables, qu'ils agissent sur l'initiative du roi ou sur la leur. Toute la question est de savoir — et c'est impossible — si telle ou telle mesure a été prise sur l'initiative du souverain et endossée par les ministres, ou bien si elle est due aux ministres et acceptée par le souverain. Et l'on serait tout à fait dans le doute sur le rôle joué par le roi Edouard dans la nouvelle orientation de la politique anglaise depuis sept ans, si plusieurs fois, en public, les ministres, libéraux et conservateurs, n'avaient rendu hommage à l'influence bienfaisante qu'il a exercée en Europe et sur la politique extérieure de son pays.

La guerre sud-africaine finit en 1902. En 1903, au commencement de l'année, Edouard VII fit un voyage en Portugal et en Italie et c'est alors qu'il manifesta l'intention de venir à Paris au mois de mai. S'il faut en croire ce que l'on dit alors, on éprouva plus que de la surprise à Paris quand, dans le monde officiel, on apprit le projet du roi d'Angleterrre. Les relations, sans être tendues, étaient plutôt fraîches entre l'Angleterre et la France ; on travaillait à les améliorer, mais la visite d'Edouard VII pouvait produire, sur une population impressionnable, un effet contraire à celui que l'on attendait et une manifestation hostile aurait été on ne peut plus fâcheuse. Paris ne désirait pas cette visite. Edouard VII comptait sur son influence et son prestige personnels pour qu'elle eût de bons effets. Il persista. Paris céda. Et il se trouva que le roi d'Angleterre connaissait Paris mieux que Paris lui-même. La réception qui lui fut faite à son arrivée fut certainement moins chaleureuse que d'ordinaire ; mais il dit lui-même que le lendemain il en serait tout autrement. Il avait raison. Quand il partit pour Londres, après avoir invité M. Loubet à venir le voir le mois suivant, il avait reconquis Paris.

Ceux qui ont vu l'accueil fait à M. Loubet quand il vint à Londres n'oublieront pas la rencontre des deux chefs d'Etat et ont encore le souvenir de cette scène remarquable : Edouard VII, souriant, serrait la main du président de la République fran-

çaise et posait affectueusement sa main gauche sur son épaule.

Le voyage de M. Loubet fut une ovation constante. Partout, depuis son arrivée jusqu'au moment de son départ, il fut reçu avec les manifestations de l'enthousiasme et de la cordialité les plus sincères.

Bien certainement, c'est M. Balfour et lord Lansdowne, d'un côté, et M. Delcassé, de l'autre, qui ont conclu l'*Entente cordiale*, ce sont eux qui ont la responsabilité officielle de cette nouvelle politique. Mais il est permis de croire que le rôle du roi Edouard, dans la circonstance, n'a pas été simplement celui d'un spectacteur, ni même encore d'un aide. Il a été un collaborateur, un collaborateur de la première heure, et l'on sait combien, quand une œuvre est terminée, il est difficile de dire exactement la part de chacun de ceux qui y ont collaboré. Les signatures ne donnent aucune idée de la responsabilité respective des auteurs.

L'année suivante, Edouard VII se rendit à Kiel, où Guillaume II le reçut à bord d'un bâtiment de guerre, ce qu'il ne manqua pas de faire remarquer avec l'orgueil d'un souverain qui, chef d'une puissante armée, a l'ambition d'avoir une marine aussi formidable. Edouard, souriant comme toujours, parut trouver tout naturel que l'Allemagne eût une marine et il prononça alors cette phrase mémorable : « Puissent nos « deux drapeaux flotter jusqu'aux temps les plus éloignés, l'un « à côté de l'autre, comme aujourd'hui, pour le maintien de la « paix et pour le bien, non seulement de nos deux pays, mais « de tous les peuples. »

Edouard le Pacificateur s'affirmait à Kiel, comme il s'était affirmé à Paris, comme il devait le faire plus tard en complétant l'Entente cordiale par le rapprochement anglo-russe.

Et ici encore, quelle a été la part d'Edouard VII ? Croit-on que sans son voyage à Livadia au moment de la mort d'Alexandre III, sans son influence personnelle sur son neveu, l'empereur Nicolas, ce rapprochement, au lendemain de l'incident du Dogger Bank, eût pu être fait entre la Grande-Bretagne, alliée du Japon, et la Russie? En admettant que l'idée en soit due au premier ministre anglais, il est parfaitement évident qu'elle ne pouvait avoir d'effet et être menée à une heureuse conclusion que par l'action directe, personnelle du roi.

Il fallait, dans la circonstance, une certaine hardiesse pour entreprendre une pareille tâche. Il y avait à lutter contre de vieux préjugés nationaux, contre des rancunes récentes, contre l'enthousiasme d'une nouvelle alliance, contre le souvenir d'un incident pénible qui avait provoqué une émotion et une

indignation profondes en Angleterre, contre la tradition de toute une politique nationale. Et ce seraient quelques dépêches échangées entre deux messieurs, l'un à Londres l'autre à Saint-Pétersbourg, qui auraient accompli ce revirement et l'auraient fait accepter au peuple anglais! Il faudrait, pour le croire, une dose de naïveté, de crédulité plus qu'extraordinaires. Il n'y avait que l'influence personnelle d'un homme, le prestige d'un souverain aimé et qui inspirait la confiance, capables de retourner ainsi le peuple anglais.

Edouard VII fut l'ouvrier principal du rapprochement anglo-russe comme il avait été celui de l'Entente cordiale.

Cela ne veut pas dire que le roi Edouard ne fut pas un strict observateur de la Constitution; au contraire, il accepta toujours les conseils de ses ministres, sans hésiter, même quand ces conseils étaient opposés à ses vues personnelles. Il avait promis d'être un souverain constitutionnel dans toute l'acception du terme, et il tint sa promesse. Mais d'autre part, les ministres furent trop heureux, en maintes circonstances, de profiter de ses conseils, de son expérience des affaires étrangères, de son habileté et de la connaissance sans égale qu'il avait des hommes et des choses de l'étranger. Ses trente ans de noviciat de politique extérieure lui avaient donné une science diplomatique qu'aucun ambassadeur ne possédait; et cette science, jointe à son savoir-faire, à son tact, à sa bonne humeur avaient fait de lui le plus sûr des diplomates anglais.

Il vient d'être parlé du tact du roi Edouard VII. Il était proverbial, et plus d'une fois les Anglais ont eu l'occasion de le constater. C'était, chez le roi, une qualité innée qu'il avait ensuite cultivée et développée au point d'être une seconde nature. Il savait faire ou dire ce qu'il fallait, au moment précis où il était nécessaire de parler ou d'agir. Quand il alla aux Indes où, dans l'enchevêtrement des castes, des sectes, les plus habiles fonctionnaires se perdent, il rencontra des princes de tous les rangs, de tous les degrés, de toutes les catégories, sans jamais une seule fois commettre la moindre erreur, le moindre impair, si excusables pourtant dans un pays où les complications de l'étiquette rendraient fou le plus habile des chefs de protocole européens.

La reine Victoria, avec toutes ses qualités, avait parfois de ces haines vigoureuses, dont parle Molière, qui ont leur origine dans un sentiment très élevé de la dignité; et elle ne parvenait pas toujours à dissimuler ses préférences. Jamais Edouard VII ne provoqua la plus chatouilleuse susceptibilité.

Il est un fait bien connu et fort remarqué à l'époque, qui

est typique et qui montre avec quelle délicatesse il savait, le cas échéant, effacer une impression fâcheuse. C'était en 1898, quand mourut Gladstone. On attendit en vain un témoignage de regret de la reine à la mort de celui qui avait été un grand homme d'Etat et un serviteur fidèle de la Couronne, sinon un courtisan à la façon de Disraëli. L'effet fut déplorable, surtout dans les milieux libéraux. Le jour des funérailles qui eurent lieu à l'abbaye de Westminster, on vit le prince de Galles, lorsque commença le défilé devant la veuve du défunt homme d'Etat, s'approcher de Mme Gladstone, et avec les marques du plus profond respect, s'incliner et lui baiser la main.

On oublia tout pour ne se souvenir que de ce geste si simple et si digne.

Ce sont des faits comme ceux-là qui rendaient si populaire le roi Edouard, car le peuple est trop simpliste pour comprendre toujours les actes politiques, surtout quand il s'agit des relations extérieures.

Mais ce qui fit surtout la popularité d'Edouard VII, c'est que, à côté et derrière le souverain et quelquefois avant le souverain, il y avait en lui l'homme. Et l'homme était bon, compatissant, charitable ; les souffrances des petits, des humbles, des malheureux trouvaient en lui un consolateur, il n'était indifférent ou insensible à aucune infortune. Il savait faire la part des faiblesses humaines et leur était indulgent. Il partageait les joies et les douleurs de son peuple avec une spontanéité, une sincérité admirables ; il n'était étranger à aucun des sentiments qui font vibrer l'âme humaine et son cœur battait à l'unisson de ceux de tous les Anglais.

Il avait, par-dessus tout, cette qualité essentiellement britannique, le sentiment du devoir, et l'on se rappelle avec quelle angoisse il s'écria, en 1902, quand il fallut l'opérer à la veille de la date fixée pour son couronnement, qui dut être ajourné : « Mon peuple me pardonnera-t-il ? »

Il s'accusait d'avoir involontairement manqué de parole et failli à son devoir. Et quelle énergie, à peine convalescent, il déploya le jour de son couronnement, deux mois plus tard !

Et quand il est mourant, que ses forces l'abandonnent, que la vie lui échappe, il lutte jusqu'au bout, il veut travailler, signer des papiers, lire des lettres ; et ses dernières paroles trahissent encore cette préoccupation du devoir à accomplir : « J'espère avoir fait mon devoir ! »

Et puis Edouard VII était un sportsman ; il était brave, chevaleresque, élégant, grand seigneur avec cette simplicité que les snobs prennent pour une attitude bourgeoise et qui est, au

contraire, la marque suprême que possèdent seuls les privilégiés de la naissance et de la race. C'est bien de lui que l'on pourra dire qu'il était le premier gentleman du royaume, mot qui est intraduisible, chose qui est indéfinissable et que, cependant, tout le monde comprend.

Edouard VII était essentiellement Anglais, et avec cela, par une contradiction bizarre et qui faisait de lui une personnalité à part, il avait des goûts cosmopolites très prononcés et une sympathie très vive pour les étrangers, surtout pour la France et les Français. Il en a donné tant de preuves qu'il est superflu d'y insister. Il parlait l'allemand avec une grande perfection et le français avec une pureté d'accent et une élégance d'expressions incomparables. Nos hommes d'Etat, nos diplomates, nos littérateurs, nos artistes savent quel admirable linguiste était Edouard VII.

Chose très remarquable, cette sympathie de leur roi pour les choses et les gens des pays étrangers ne causait aucune jalousie aux Anglais, parce qu'ils savaient qu'Edouard VII leur appartenait, que né parmi eux, élevé parmi eux, il avait leurs idées, leurs aspirations, qu'il était dévoué à sa patrie et à son peuple et qu'il n'avait pas de plus haute ambition ni de plus ardent désir que de travailler à la grandeur de l'une et au bonheur de l'autre.

Son règne de neuf ans et trois mois fut court, mais bien rempli. C'est sous Edouard VII que fut finie la guerre du Transvaal et accomplie la réconciliation des deux races qui se partagent l'Afrique australe anglaise ; que fut consolidé l'empire britannique et que la Grande-Bretagne a reconquis en Europe la place à laquelle elle a droit et qui allait lui échapper. C'est sous son règne que la paix de l'Europe a été assurée, il faut l'espérer pour longtemps, ce qui permettra au peuple anglais de se consacrer au règlement de la question constitutionnelle soulevée dans ces dernières années en s'inspirant des sentiments de concorde, d'union et de patriotisme dont Edouard le Pacificateur a donné l'exemple. En lui l'Angleterre perd un grand roi et un Anglais illustre, et la France un ami sincère et loyal.

PAUL VILLARS.

LE JAPON EN 1909

IV. — La Corée [1].

On sait dans quel état d'anarchie et de misère économique les Japonais trouvèrent la Corée lorsqu'ils prirent, en 1905, la direction des affaires de ce pays. Je ne reproduirai pas ici une fois de plus le tableau des conditions déplorables où se débattait le paysan coréen. Un chiffre résume à lui seul la situation : cette contrée, peuplée de 10 millions d'habitants et dont la superficie dépasse la moitié du Japon et de Formose réunis, était estimée, en 1908, posséder une richesse totale de 2, 3 milliards de yen seulement [2]. Les terrains en friche représentaient le quart de la surface cultivable. Quant aux terrains cultivés, ils l'étaient par les procédés les plus antiques et avec une négligence bien excusable, si l'on considère la part énorme des bénéfices qui passait dans la poche des mandarins de tous grades. Parallèlement à la réforme administrative, condition première de tout progrès ultérieur, les Japonais se mirent résolument à l'œuvre pour développer la puissance économique de leurs voisins.

Ils envisageaient, en ce faisant, un triple but : placer les finances du pays protégé sur un pied qui leur permette de se suffire bientôt à elles-mêmes et de ne pas constituer indéfiniment une charge pour le budget de la métropole — offrir à l'émigration japonaise un débouché plus immédiatement profitable que la Californie ou les Sandwiches — s'attacher les indigènes par la démonstration pratique des avantages de l'occupation japonaise. Comme résultat final, faire de la Corée, dans un avenir aussi rapproché que possible un pays opulent, étroitement lié à son protecteur, et constituant pour lui un accroissement important de population et de richesse.

Le premier acte du marquis Ito, lorsqu'il prit les fonctions de résident général, fut de faire contracter à la Corée un emprunt de 10 millions, consenti par une banque japonaise et garanti

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mai 1910.

[2] Dont 1.800 millions de yen (en chiffres ronds) pour la terre ; 117, pour les habitations ; 43, pour le bétail ; 100, pour les ports et rivières ; 119, pour les marchandises ; 76, pour les chemins de fer, télégraphes, téléphones.

(Enquête de la résidence générale, publiée au début de 1909.)

par les recettes des douanes. Une grande partie de cette somme fut employée à construire quatre belles routes qui traversent les régions les plus fertiles et les relient aux grands ports et aux centres de chemins de fer. Ceux-ci prirent une extension rapide. En 1904, seule fonctionnait la petite ligne qui relie Séoul à son port de Chemulpoo. La ligne de Séoul à Fusan (400 kilomètres environ), construite pendant la guerre, fut complétée par celle de Séoul à Wiju (500 kilomètres), traversant ainsi la péninsule dans toute sa longueur.

Pour combattre les épidémies qui faisaient de terribles ravages, des canalisations d'eau potable furent installées à Chemulpoo, Pyeng Yang, Fusan. Séoul fut presque entièrement reconstruit et prit, dans plusieurs de ses quartiers, l'aspect propre et coquet des villes japonaises. L' « Association des cultivateurs de coton » qui réunit des Japonais et des Coréens fut fondée et l'on estima que si tous les terrains mal ou non cultivés étaient plantés en cotonniers, la récolte annuelle pourrait donner 100.000 balles, d'une valeur de 500 millions de yen. Le gouvernement général créa une ferme modèle, une école forestière, un institut industriel. En juillet 1909 fut organisée une banque nationale mixte destinée surtout à fournir aux paysans le crédit qui leur avait manqué jusqu'à présent. La « Compagnie pour le développement de l'Orient » fut créée la même année, avec des attaches gouvernementales, dans le but de contribuer au défrichement des terres et de développer en même temps une forte coopération japono-coréenne. Cette dernière idée commence à triompher des premières répugnances indigènes et il faut signaler comme un symptôme très significatif à cet égard un vaste meeting tenu à Mokpo par des représentants mêlés des deux nationalités pour réclamer la construction d'un nouveau chemin de fer. L'émigration japonaise continue d'autre part à déverser régulièrement dans l'Empire du Matin calme son flot, moins abondant, il est vrai, que l'avaient espéré au début les optimistes. Dès maintenant cependant 160.000 colons y sont installés (dont 26.000 à Séoul), et il faut y ajouter 13.000 pêcheurs qui exploitent les côtes et ont pris pour 4 millions de yen de poisson l'année dernière.

La majorité des émigrants consiste en petits commerçants, en ouvriers et en paysans. Ils trouvent généralement tout de suite du travail à des gages plus élevés que chez eux. Le flot des nouveaux arrivants qui s'était d'abord dirigé exclusivement vers les grandes villes montre des indices croissants d'une diversion du courant vers les districts agricoles de l'intérieur. En résumé, des efforts sérieux ont été faits pour débuter dans

la voie qu'on s'était tracée et leur résultat eût été plus sensible encore sans l'hostilité systématique à laquelle ils se heurtèrent de la part des habitants.

On connaît la vieille inimitié qui sépare Japonais et Coréens et qu'on peut faire remonter jusqu'à l'expédition de Taïko en 1592. Pour ne pas heurter de front le sentiment national, et aussi pour ménager les susceptibilités européennes, le Japon, lorsqu'il établit, pendant la dernière guerre, son protectorat sur sa voisine, prétendit ne le faire que pour sauvegarder l'indépendance de la Corée contre les convoitises des puissances rivales. Cette fiction fut poursuivie avec une persistance qui ne répondait guère aux faits. Il eût été plus simple, pour les Japonais, de reconnaître franchement qu'ils sont allés en Corée parce qu'elle était trop faible pour rester indépendante et que, tombée sous l'influence russe, elle aurait constitué un grave danger pour leur sécurité, en ajoutant, ce que personne ne pouvait contredire, que le paysan coréen, routinier, pauvre et accablé d'impôts sous un régime absolument corrompu, respirerait plus à l'aise sous le gouvernement juste et intègre des représentants du mikado.

Il fallait pour cela, bien entendu, que les fonctionnaires japonais ne devinssent pas de petits roitelets, aussi tyranniques que leurs prédécesseurs, les mandarins indigènes; que les émigrants japonais qui molesteraient leurs voisins et agiraient comme en pays conquis ne trouvassent pas une indulgence trop grande à la Résidence générale. Des excès furent certainement commis dans ce sens au début de l'occupation; mais le prince Ito et son entourage, au Japon même plusieurs hommes d'Etat (le comte Okuma entre autres), ont réagi avec énergie contre cette tendance et se sont efforcés d'arrêter « le flot d'aventuriers de la plus basse classe qui envahissait le pays[1] ».

Certes, au point de vue de la morale la plus élevée, c'est une théorie terriblement dangereuse et qui peut prêter à bien des abus que celle qui autorise une nation de civilisation supérieure à imposer celle-ci à un pays plus faible pour faire son bonheur malgré lui. Théoriquement, les Japonais auraient montré un plus haut désintéressement en assurant à la Corée une indépendance réelle et en faisant d'elle, par exemple, une nation neutre comme la Belgique. Pratiquement, il faut bien reconnaître que pareil projet eût rencontré des difficultés d'application insurmontables. De réelles nécessités de légitime défense dictaient au Japon son attitude, et s'il travaille sincè-

[1] M. Kawakami, dans le *Taiyô*.

rement pour le bien de ses protégés, j'ai peine à voir quels reproches on pourrait lui faire. Ceux qui lui ont été prodigués par les nations occidentales sont du pur pharisaïsme : aucune n'aurait hésité à agir comme lui.

Pris individuellement, les Européens ont eu souvent en Corée une attitude très hostile au Japon et plusieurs ont même commis l'imprudence, dit-on, d'encourager les indigènes à la révolte. Etant donné que celle-ci ne présentait aucune chance de succès, il me paraît difficile de soutenir que c'était agir en véritables amis de ce peuple. Là encore, le marquis Ito joignit à la fermeté nécessaire une modération remarquable. On se rappelle comment il fut obligé, cependant, devant le soutien ouvertement donné par la Cour aux insurgés, de déposer l'empereur, sous la fiction d'une abdication, et de le remplacer par le prince héritier. Ces événements sont trop récents pour avoir été oubliés, trop éloignés déjà pour entrer dans le cadre d'une étude de pure actualité comme celle-ci.

Depuis cette époque, les relations officielles entre les deux pays n'ont cessé d'offrir toute l'apparence extérieure d'une extrême cordialité, signalée par un trait original, bien caractéristique de l'Orient : le passage continuel d'une rive à l'autre d'envoyés extraordinaires chargés d'apporter, à toute occasion, les félicitations, les souhaits ou les condoléances d'un empereur à l'autre.

Au début de l'année le monarque coréen, accompagné du prince Ito, fit de longs voyages dans le Sud, puis dans le Nord de ses provinces, et reçut partout un accueil chaleureux. Le Japon fit bien les choses : envoi de navires de guerre, revues, salves de coups de canon, pavois, messagers spéciaux, etc. Afficher un grand respect pour la personne impériale est d'ailleurs un des premiers principes de la politique japonaise qui remplit ainsi un double but : faciliter son action sur place par le maintien d'une autorité reconnue, et entretenir, au Japon même, la vénération due au pouvoir souverain, délégué par la divinité. L'enthousiasme soulevé par la visite de l'empereur prit souvent, il est vrai, un caractère de loyalisme exclusif vis-à-vis de celui-ci et ainsi, indirectement, de protestation contre la nation protectrice ; mais le Résident général sut profiter des occasions qui le mettaient en contact avec l'aristocratie et la bourgeoisie coréennes pour leur adresser des discours très adroits et qui furent écoutés avec une grande attention. Si l'on songe que, depuis cinq cents ans que règne la dynastie actuelle, aucun monarque coréen n'était jamais sorti de sa capitale, on reconnaîtra l'habileté qu'eut le prince Ito de provoquer une

démonstration aussi sensationnelle et de prodiguer en même temps, en public, les marques de respect à cet empereur que l'on représentait à ses sujets comme prisonnier dans son palais.

L'envoi du prince héritier actuel, le fils du nouvel empereur, au Japon crée un lien nouveau, fécond en promesses pour l'avenir. Placé au préalable sous la haute tutelle du prince Ito qui lui montra sans cesse une affection vraiment paternelle, le jeune prince a été accompagné à Tokyo de plusieurs de ses jeunes compatriotes qui partagent ses études et adoucissent ainsi la rigueur de son exil. Accueilli partout avec une grande courtoisie, il paraît avoir contracté une réelle sympathie pour ses hôtes et s'est pris en particulier d'une amitié enthousiaste et filiale pour le prince impérial japonais.

On s'efforce d'ailleurs, au Japon, d'atténuer les regrets du peuple conquis pour son indépendance perdue. Un parti de cent Coréens qui fit, en avril, un voyage d'études à Osaka, Kyoto, Tokyo, Nagoya, etc., reçut partout un accueil chaleureux. On lui offrit les plus grandes facilités pour ses visites d'écoles, d'usines, d'établissements commerciaux et publics de toutes espèces. On fit tout en un mot pour qu'il pussent, à leur retour, faire un tableau convaincant et des dispositions vraiment amicales de leurs voisins, et de la supériorité incontestable de leur civilisation.

Les nombreux étudiants coréens installés au Japon constitueront aussi, d'ici peu, un nouveau lien entre les deux nations. Il y en a actuellement plus de 700 dans les différentes écoles publiques ou privées. Il est intéressant de noter que 100 seulement sont entretenus par leur gouvernement. Les autres sont envoyés par leur famille ou par des sociétés politiques ou commerciales. Beaucoup gagnent leur vie par de petits travaux effectués dans les heures de loisir. Malgré leur sincère patriotisme, maigré la prévention qu'ils ont généralement, à leur arrivée, contre tout ce qui est japonais, ils ne peuvent manquer de subir à la longue l'influence de leurs hôtes.

Toutes ces considérations permettent d'espérer, pour un avenir rapproché, l'amélioration d'une situation qui a souvent causé de graves soucis. La rébellion qui n'a cessé de fermenter depuis le début de l'occupation a nécessité parfois des mesures tout à fait exceptionnelles. Le changement de souverain, en 1907, a été le signal d'un soulèvement général qui ne fut à peu près terminé qu'en 1909. La répression, poursuivie dans l'ombre, sans grand déploiement de rhétorique, passa à peu

près inaperçue au dehors, mais entraîna parfois de véritables campagnes comme celle poursuivie en 1909 par le général Watanabe et qui se termina en octobre après l'exécution de 334 rebelles et la capture de plus de mille d'entre eux. Des canonnières et des chaloupes durent être spécialement construites et affectées à la poursuite des insurgés réfugiés dans les îles de la côte. Le *Kokumin* avouait (fin août) que la Corée est encore sur plusieurs point insoumise et déclarait que deux divisions, l'une pour la garde de la frontière Nord et l'autre pour la police du Sud, constituaient une garnison tout à fait insuffisante. Dans ces deux années de lutte, on a signalé qu'il y eut plus de 30.000 tués du côté des révoltés et 6 à 700 du côté des Japonais. Ceux-ci reconnaissent d'ailleurs que la répression prit parfois un caractère de sauvagerie dont on s'efforcera d'éviter le renouvellement.

L'insurrection paraît avoir cessé d'ailleurs de constituer un soulèvement général patriotique comme au début. Les bandes de rebelles qui subsistent encore se composent en grande partie de pirates, ralliés par des mécontents qui ne peuvent trouver place dans le nouveau régime : soldats licenciés, anciens fonctionnaires de la Cour, mandarins renvoyés comme concussionnaires, etc... Mais ce serait se leurrer que croire le peuple entièrement rallié au Japon. La masse, soumise par la force et par son apathie traditionnelle, reste antijaponaise, et c'est bien là le sentiment qui a trouvé son aboutissement extrême dans l'assassinat du prince Ito[1]. Les complices directs du coupable étaient certainement peu nombreux, mais la plus grande partie de la nation se sentit moralement complice et fut prise d'une véritable terreur panique. Pendant quelques jours le spectre d'une répression formidable se dressa devant les Coréens. Des comités se réunirent pour proposer l'envoi à Tokyo d'une grande ambassade « de réparation » et les délégués qui assistèrent aux obsèques du prince avouèrent plus tard qu'ils s'attendaient à tout moment à être assassinés.

L'ensemble de la nation et de la presse japonaises sut conserver cependant une modération digne d'éloges et refusa de faire supporter à la Corée entière les conséquences du crime de quelques égarés. On s'empressa de calmer les inquiétudes du petit prince impérial qui montra d'ailleurs un très vif chagrin de la fin cruelle de son tuteur. Aucun acte de violence

[1] Ces lignes étaient écrites lorsqu'on apprit un nouvel assassinat, celui du premier ministre coréen. Le meurtrier avoua être l'ami intime de l'assassin du prince Ito et déclara reprocher à sa victime la faveur dont elle jouissait à la résidence générale et la conclusion des conventions successives avec le Japon.

ne fut signalé contre les nombreux Coréens installés à Tokyo.

Le prince Ito avait été remplacé, plusieurs semaines avant sa mort, par le vicomte Sone qui avait assez longtemps travaillé sous sa direction pour s'assimiler entièrement ses vues. La disparition du prince ne paraît donc pas devoir rien changer à la politique de la résidence générale, politique d'assimilation à longue échéance dont les étapes se succèdent sans hâte, mais avec une régularité imperturbable. Les dernières ont été le licenciement de l'armée, mesure prise d'ailleurs avec une préparation insuffisante, et l'épuration de la Cour par le renvoi (en 1908 de 4.348 domestiques, fonctionnaires, eunuques, dames d'honneur, etc. Mais la réforme la plus profonde fut celle du système judiciaire qui était déshonoré par la corruption la plus éhontée. La codification des lois fut d'abord l'objet d'une étude approfondie et l'on y tint sagement compte des usages locaux et du droit coutumier ancien. Cette année, on alla plus loin et la décision prise fut si grave que beaucoup de gens la qualifièrent d'annexion déguisée. Je veux parler de la remise complète entre les mains des Japonais des tribunaux et des prisons.

La convention du 12 juillet 1909 dit que « le gouvernement « coréen délègue au gouvernement japonais l'administration « de la justice et des prisons. Ce dernier gouvernement pro- « cédera à toutes les nominations de personnel, en choisissant « parmi les Japonais et les Coréens ceux qui seront aptes à « remplir chaque poste. Le Japon supportera toutes les dé- « penses afférentes à ce sujet ». Comme conséquences, 300 juges, procureurs, etc., et 80 geôliers japonais furent envoyés en Corée; 3 millions 1/2 de yen furent inscrits au budget de la Résidence générale qui se montera ainsi en 1910 à 10 millions le budget proprement coréen se montant à 20 millions).

Cette mesure a été dictée en partie par le désir de mettre fin, dans un délai rapproché, à la juridiction extraterritoriale qui régit encore les Européens et qui est considérée comme une humiliation pour la dignité de la nation protectrice. C'est un tel progrès vers la mainmise sur tous les ressorts de l'administration que, dès octobre, quelques journaux de Tokyo commençaient à proposer de placer deux ou trois ministres japonais dans le cabinet coréen et que des bruits d'annexion définitive agitèrent vivement, en décembre, l'opinion dans les deux pays.

Le 4 décembre, le Il-Chin-Hoi, une société politique très remuante, qui réunit tous les Coréens ralliés sans réserve à la

domination japonaise, publiait une proclamation réclamant l'annexion immédiate et présentait en même temps une pétition dans ce sens aux cabinets de Tokyo et de Séoul. Cette proposition souleva aussitôt la plus vive indignation. Les autres partis politiques la combattirent énergiquement. L' « Association des orateurs nationaux » déclara que « la « Corée n'est la propriété de personne et ne peut devenir la « proie d'une bande de traîtres qui complotent de la plonger « dans la ruine ». De toutes parts s'élevèrent des protestations analogues. Le sentiment antijaponais prit pendant quelques jours une nouvelle force et le ministère coréen lui-même rejeta la pétition en des termes qui n'étaient pas faits pour calmer l'agitation. Le vicomte Sone dut mettre le premier ministre en garde contre les conséquences d'une attitude trop hostile et le menacer même, dit-on, d'un renvoi en masse de tout le cabinet.

Au Japon même, la proposition du Il-Chin-Hoi rencontra un accueil assez froid. Le *Nichinichi Shimbun* déclara « n'y pas « attacher grande importance ». Le *Hochi* pense que « ce qu'il « y a de mieux pour le Japon est de laisser l'affaire suivre « d'elle-même son développement naturel entre les mains des « Coréens ». L'*Asahi* montra que « les finances coréennes ne « sont pas encore en état de supporter une organisation ana- « logue à celle des provinces japonaises et que le Japon, d'autre « part, n'est pas disposé à s'imposer des sacrifices plus consi- « dérables que ceux qu'il supporte déjà du fait du protectorat ». D'après le *Japan Times*, la condition actuelle de la Corée n'est *pas encore* appropriée à une annexion, et cette opinion est partagée par tous les hommes éclairés, y compris le Résident général lui-même. Celui-ci, dans une déclaration rendue publique, eut recours encore une fois à la vieille théorie de la Corée indépendante sous la protection japonaise : « Notre poli- « tique en Corée a été définie depuis longtemps, et il n'y a « aucune raison de la modifier. Mon seul désir est de guider ce « pays dans la voie d'une plus grande prospérité » ; et il ajoutait quelques mots pleins de sagesse et qui paraissent reproduire assez fidèlement la doctrine officielle : « Je regrette que « quelques Japonais jugent nécessaire de placer la Corée sous « un gouvernement militaire. Le gouvernement par la force « ne réussit que tant que la force est maintenue, et le jour où « celle-ci se retire, il fait immédiatement place à la révolte. Si « vous ne gagnez pas le cœur de l'ennemi que vous serrez dans « vos bras, il restera votre ennemi. Une telle politique ne peut « être dans l'intérêt du Japon... Faire oublier aux Coréens leurs

« vieilles rancunes et leur démontrer nos bonnes intentions, « c'est une tâche qui demande de nombreuses années. Si l'on « met de côté l'apparence extérieure générale d'une adminis- « tration fortement réorganisée sur le modèle des pays civi- « lisés, nous n'avons pas fait beaucoup depuis quatre ans pour « le bonheur personnel des Coréens... Il faut que nous leur « trouvions du travail, que nous augmentions leur richesse. « D'autre part, l'amélioration du système judiciaire assurera la « sécurité de leur existence et de leurs biens et ils arriveront « graduellement à apprécier les bienfaits du protectorat... « S'imaginer que l'union des deux pays peut être accomplie en « quelques jours, c'est montrer une ignorance absolue des « circonstances et de la manière dont les choses se passent en « ce monde. L'histoire de la Corée compte des centaines d'an- « nées et il n'est pas si facile de dénationaliser un pays dont » les institutions ont une telle racine dans le passé. *Si les Co-* « *réens mêmes se montraient intraitables ou si les conditions* « *internationales prenaient une tendance dangereuse, la ques-* « *tion changerait d'aspect; mais actuellement ce n'est pas à* « *nous à demander l'annexion.* »

ROGER DORIENT.

LA QUESTION DES ESCALES FRANÇAISES

SUR LA ROUTE DE L'INDE AU XVIIe SIÈCLE

La question des escales a toujours été, au point de vue maritime et au point de vue colonial, une question de toute première importance. Sous une forme nouvelle, celle des « points « d'appui de la flotte », adaptée à l'évolution de la marine et aux progrès de l'art des constructions navales, elle se pose aujourd'hui comme elle n'a cessé de se poser à toute époque devant l'esprit de ceux qui avaient souci de faire œuvre durable et de donner à la puissance navale, au grand négoce et aux établissements d'outre-mer de leur patrie une véritable stabilité. C'est ce dont fournit la preuve l'histoire de l'Angleterre contemporaine aussi bien que de l'Angleterre moderne : avec une compréhension très nette des exigences de leurs armateurs et de leurs négociants, avec un admirable esprit de suite, avec un remarquable coup d'œil géographique, les Anglais sont arrivés peu à peu à jalonner toutes les grandes routes du globe par des possessions susceptibles de constituer à la fois autant de points stratégiques assurant la stabilité de leur domination et autant de stations de relâche pour leurs flottes de commerce. C'est encore ce dont fournit la preuve l'histoire, — toute différente, hélas! — de la France de l'ancien régime ; de manière générale, le gouvernement royal n'a pas eu ce même sens pratique dont le gouvernement britannique a pour ainsi dire toujours donné la preuve; il ne s'est que rarement, et simplement de manière intermittente, préoccupé de la question des escales.

A ceux qui seraient tentés de contester l'exactitude de cette appréciation, il convient de signaler, comme particulièrement instructive, la récente étude de M. Paul Kæppelin, professeur agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, sur *les Escales françaises sur la route de l'Inde*[1]. En s'appuyant sur de nombreux faits, qu'il a relevés dans les textes déjà publiés ou dans les documents inédits que contiennent les Archives, M. Kæppelin arrive à constater que, de 1638 à 1731, — pendant tout près d'un siècle par conséquent, — le gouvernement

[1] *Les Escales françaises sur la route de l'Inde*, 1638-1731. Paris, Augustin Challamel, 1908, in-8° de 114 pages.

royal et la Compagnie des Indes Orientales n'ont jamais porté à la question, pourtant essentielle, des relâches sur la route de l'Inde, « qu'une attention intermittente et peu durable »[1]. Seul, Colbert, le grand ministre au génie et à la perspicacité duquel on ne saura jamais trop rendre hommage, l'a envisagée avec suite et clairvoyance de 1664 à 1674 : après lui comme auparavant, on ne s'en est plus, en haut lieu, préoccupé qu'accidentellement. Là comme dans bien d'autres circonstances, les particuliers ont eu, des nécessités du commerce et de la navigation, une perception plus nette que le gouvernement royal. Voilà ce dont témoignent, à côté des documents patiemment groupés par cet érudit, d'autres textes qu'il n'a pas connus; et ils n'en témoignent pas uniquement pour la période s'étendant de 1638 à 1731, mais aussi pour la période antérieure.

I. — Quand a-t-on commencé, en France, a se préoccuper d'escales sur la route de l'Inde?

La date de 1698, en effet, n'est nullement la première à laquelle marins, armateurs et négociants se sont, pour la première fois, préoccupés, en France, de créer, pour les navires de commerce battant pavillon fleurdelisé, des points de relâche et de « rafraîchissement » (comme on disait alors) sur la route des Indes orientales. Dès les toutes premières années du XVIIe siècle, à partir du moment où l'œuvre nationale de pacification et de reconstitution entreprise par Henri IV commença de porter ses fruits, à partir du moment où les populations des côtes de l'Atlantique purent reprendre avec quelque espoir de continuité leurs expéditions de découverte et de colonisation naguère malencontreusement interrompues par les guerres de religion, à partir du moment enfin où l'exemple des Hollandais stimula l'initiative des capitaines et des marins normands et bretons et les détermina à faire porter leurs efforts, non plus de manière presque exclusive du côté du nouveau monde, mais aussi du côté de l'Asie méridionale et des Iles aux Epices, dès ce moment on peut dire que la question des escales a été posée et qu'on s'est efforcé de la résoudre. Pour que les vaisseaux français parvinssent à « tirer (suivant l'expression si pré- « cise du roi lui-même) des deux bouts du monde tout ce que « la nature a produit[2] », n'importait-il pas qu'ils trouvassent,

---

[1] Etude citée, p. 110.

[2] Cité par M. Ch. de la Roncière dans sa belle *Histoire de la marine française*, t. IV, p. 270.

sur le chemin de l'Extrême-Orient comme le long du littoral américain, des ports où ils pussent s'arrêter et se ravitailler?

A l'époque antérieure, au milieu du XVIe siècle, alors que les pays du nouveau monde sollicitaient à peu près exclusivement l'attention des marins français, très rares avaient été ceux qui s'étaient rendu compte de cette nécessité. Seul alors ou presque seul, l'habile pilote Jean Fonteneau, plus connu sous le nom de Jean Alphonse, instruit par son expérience et par ses voyages, l'avait comprise ; aussi a-t-il noté soigneusement, dans sa *Cosmographie universelle*, les points où, au retour de l'Inde, relâchaient les navires portugais, soit sur la côte de l'Ethiopie méridionale, soit dans l'océan Atlantique [1]. Un peu plus tard, l'exemple répété des flottes envoyées aux Indes orientales par les Hollandais et par les Anglais, de ces flottes dont les navires durent si fréquemment relâcher à la baie de Saldanha ou à celle de la Table, à la baie de Mossel, à Madagascar, ailleurs encore; celui du *Croissant* et du *Corbin*, les deux navires frétés par la Compagnie des Marchands de Saint-Malo, de Laval et de Vitré, dont les équipages arrivèrent en si triste état à la baie de Saint-Augustin, en février 1602, prouvèrent à nos armateurs et à nos marins qu'il était nécessaire de couper cette longue navigation par quelques arrêts. Ne fallait-il pas d'autre part, au retour des Indes, relâcher à l'île de Sainte-Hélène, « l'Hostellerie de la mer », comme on l'appela bientôt [2] ? L'émigré français Balthasar de Moucheron, l'instigateur de multiples expéditions hollandaises vers les Indes, qui eût voulu drainer en France le commerce oriental; les Hollandais et les Flamands Pieter Lintgens, Mathieu Colbus, Girard de Roy, qui furent les fondateurs de la Compagnie des

---

[1] Dans l'Ethiopie méridionale, à l'Est du cap de Bonne-Espérance, « est la « rivière de Sainct-Blaise et la rivière Bonnepas, là où sont les bonnes gens ; là « les Portugalloys viennent en venant de Callicou prendre refraichissement d'eaue « et de chair de beufz et vaiches, car il y en a assés ». L'île de Sainte-Hélène « est « le recueul des navires portugalloys, et icy se rafraichent quand ilz viennent de « Callicou ». (*Cosmographie universelle*, édition G. Musset, p. 344-345 et 342.)

[2] C'est ce que constate, en 1679 encore, le géographe du roi P. Du Val dans ses *Observations géographiques* sur le voyage de Pyrard de Laval : « On la nomme l'Hostellerie de la mer, parce qu'elle a de l'eau douce en abondance, et que ceux qui retournent des Indes Orientales ont accoustumé de la venir reconnoistre et de s'y rafraischir » (Pyrard de Laval : *Voyage contenant la navigation aux Indes Orientales*, édit. de 1679, 3e partie, p. 96). — Dès 1604, François Martin de Vitré avait écrit de Sainte-Hélène : « Ceste isle a esté peuplée de plusieurs sortes d'animaux par les Portugais qui en méritent grandes louanges, ces rafreschissemens estant comme une manne aux navigantz qui viennent des mers du Sud et Indes Orientales, *estant leur retraicte pour faire eau et se rafreschir* » (*Description du premier voyage que les marchands françois de Saint-Malo, Vitré et Laval ont fait aux Indes Orientales*, p. 14-15).

Indes orientales de 1604, étaient pleinement convaincus qu'il ne pouvait pas en être autrement. Ils surent faire passer leur conviction dans l'esprit de leurs associés et probablement aussi dans celui du roi. Sans doute, les lettres patentes du 1er juillet 1604, pas plus que les propositions soumises à l'agrément d'Henri IV, ne parlent nulle part expressément de la fondation d'escales [1]; mais une telle création ne ressort-elle pas avec évidence de l'autorisation donnée par le souverain aux nouveaux associés d' « entreprendre de faire les frais et avances « nécessaires au voyage des Indes orientales et en rapporter « abondance de tout ce qui s'en peut tirer, sans l'aller chercher « et acheter ailleurs à prix excessif, et transporter par ce « moyen autant d'or et d'argent hors de France »? Pour remplir ce but, il ne suffisait pas de parvenir aux ports de l'Extrême-Orient; il fallait pouvoir, en cas de besoin, s'arrêter sur la route de l'Inde, et s'arrêter en terre française.

II. — Le cap de Bonne-Espérance.

Ce n'est pas toutefois dans les limites de la concession de la Compagnie des Indes orientales qu'on s'est d'abord préoccupé de fonder un établissement susceptible de servir d'escale aux bâtiments français partis des ports du Ponant ou de la Méditerranée à destination des contrées de l'Asie orientale. Les pays de l'extrémité méridionale de l'Afrique, le cap de Bonne-Espérance ou ses alentours immédiats, ont les premiers retenu l'attention des marins et aussi des gentilshommes en quête, après la fin des guerres de religion, d'un théâtre où ils pussent dépenser leur activité et donner satisfaction à leur esprit d'aventure. N'était-il pas naturel qu'il en fût ainsi et que le point où se rencontrent et se confondent les flots de l'océan Atlantique et de la mer des Indes parût à nos marins et à nos armateurs une étape toute désignée sur le chemin des riches contrées de l'Asie méridionale et des Iles aux Epices? Déjà les flottes de la Compagnie anglaise des Indes orientales avaient fait de la baie de de la Table un point où elles relâchaient et se ravitaillaient et où leurs équipages se procuraient facilement, par troc, le bétail qui leur était nécessaire [2]; déjà les pilotes de Pyrard de Laval avaient constaté que les Français pouvaient s'y arrêter [3].

---

[1] Du Frêne de Francheville : *Histoire de la Compagnie des Indes*, p. 159-162.

[2] George M. Theal : *South Africa*, p. 18. (*The Story of the Nations*).

[3] « Il est, écrit-il dans son *Discours du voyage des François aux Indes « orientales* (éd. de 1611, p. 267; cf. l'édition de 1679, 2e partie, p. 186), impos- « sible aux navires portugais, pour leur grandeur, de pouvoir aborder au cap

Dès les toutes premières années du XVIIe siècle, sous le règne d'Henri IV, Charles de l'Hospital, comte de Choisy, qui avait d'abord rêvé « faire traicte et voyaige sur mer, surgir et « prendre terres en divers royaulmes, régions, contrées, hâvres « et seigneuries de l'Affricque, Azie et Armericque [1] », projeta de conquérir les terres les plus méridionales du continent noir et en demanda l'autorisation à son souverain. Le Béarnais avait précédemment approuvé le projet de création d'une Compagnie des Indes orientales; il ne cessait d'aspirer à faire flotter d'une manière régulière, dans les mers qui baignent les rivages les plus reculés de l'Asie méridionale, le pavillon fleurdelisé; il voulait y fonder, sinon de véritables colonies, du moins des comptoirs commerciaux. Avec sa sagacité coutumière, il comprit immédiatement tout l'intérêt que présentaient les desseins du comte de Choisy et en particulier l'utilité dont serait, pour les vaisseaux français à destination des ports de la mer des Indes, la possibilité de trouver sur leur route une terre française où ils pourraient relâcher et se ravitailler. Aussi, par un édit en date de 1608, abandonna-t-il à Charles de l'Hospital la pleine propriété des pays compris entre la rivière Sainte-Hélène, à 10° au Nord du Cap, et la rivière du Saint-Esprit, à 25° à l'Est du même point, avec faculté d'y ériger comté, marquisat ou duché, voire un royaume feudataire de la France [2].

Si, par suite de circonstances sur lesquelles ce n'est pas ici le lieu d'insister, le projet du comte de Choisy échoua piteusement, — de même que le dessein, conçu au début de l'année 1609 par l'entreprenant Balthasar de Moucheron, d'une expédition au Cap Negro [3], — il n'en est pas moins certain que des navires français n'ont pas cessé, à partir de ce moment, de se rendre au Cap, ou encore, en se dirigeant vers les Indes ou en en revenant, de relâcher, soit dans la baie de la Table, soit dans les baies avoisinantes. Voilà ce que firent l'*Achilles* dès 1610, la *Griffe-du-Lion* en 1611, l'*Ambition* en 1613, le *François* en 1614, le *Petit-Henry* et la *Gabrielle* en 1619 [4], et à peu près au moment où les deux derniers de ces navires étaient armés pour le Cap même, les trois bâtiments de la seconde

---

« de Bonne-Espérance, encore que les François et Flamans le puissent faire, mar- « chans avec de plus petits vaisseaux. »

[1] Expressions empruntées à la commission accordée au comte de Choisy par l'amiral de France Charles de Montmorency, le 23 février 1607. (Eugène Guénin : *La Route de l'Inde*, p. 232.)

[2] De la Roncière : *Histoire de la marine française*, t. IV, p. 284; cf. Philippson : *Heinrich IV und Philip III*, t. II, p. 377-378.

[3] De la Roncière, *id.*, t. IV, p. 286-287.

[4] De la Roncière, *id.*, t. IV, p. 287-288 et notes.

« flotte de Montmorency », le *Montmorency*, l'*Espérance* et l'*Ermitage*. Précédemment déjà, l'un des deux bâtiments de la première « flotte de Montmorency », la *Marguerite*, avait relâché pendant plus d'un mois (du 15 septembre au 19 octobre 1616) à la baie de la Table tandis que le *Montmorency* lui-même s'était, du 19 septembre au 30 octobre, arrêté à la baie de Saldanha; un peu plus tard encore, à son retour de Ticou, Augustin de Beaulieu fit escale au Cap du 5 au 30 mai 1622. Ainsi s'explique l'expression d' « ancrage *ordinaire* de la Baye de la Table » qu'emploie le « général » de la flotte de Montmorency dans la relation de son second voyage en Extrême-Orient[1].

Un peu plus tard, il semble que les marins français, ou du moins les Normands, délaissent la Baie de la Table, qui d'abord a été leur but, et se rendent de préférence, avant d'entrer dans l'océan Indien ou après en être sortis, à la baie de Saldanha, où M. de Saint-André, le capitaine du *Montmorency*, avait trouvé en 1616 « une infinité de bonnes vivres de toutes sortes » dont « le meilleur est (ajoute-t-il) qu'elles ne nous coustoient qu'à prendre et pescher[2] ». Ils s'y ravitaillent, ils s'y donnent rendez-vous[3], et les avantages de toute nature présentés par cette anfractuosité de la côte australe de l'Afrique à l'orée de l'Atlantique paraissent tels aux marins normands que, dès l'année 1632, certains d'entre eux, contrairement à l'opinion émise en 1626 par le chevalier Isaac de Razilly[4], entreprennent d'y fonder un établissement, tout « prêts, déclarent-ils, à rendre tous les services que nous pourrons aux « chrétiens qui naviguent dans ces parages[5] ». Pour quels

---

[1] Thévenot : *Recueil de divers voyages curieux*, t. Ier, p. 7 de la seconde partie.

[2] Lettre inédite du 12 mars 1617 à M. de Villars-Houdan (Bibl. de Carpentras, ms. 1777), communiquée par M. de La Roncière.

[3] C'est ce qui ressort d'un rapport adressé par John Milward au président Joseph Hopkinson (Surate, 11 juillet 1632), sur le voyage du navire *La Perle* (*The Pearl*) : « Were forced 13th. May to put into St. Helena Bay, 20 leagues short of Saldanha, « where they found a letter in French on a small island in a glass bottle hanging on « a pole, by which they understood of a Dieppe ship's arrival and departure 20 days « before, *with advice to his followers of meeting at Saldanha Bay* ». (Calendar of State Papers. Colonial series, *East Indies and Persia*, 1630-1634, n° 284, p. 271).

[4] « Pour les habitations, avait écrit Razilly dans le mémoire adressé par lui à « Richelieu à la date du 26 novembre 1626, il n'y a lieu en Affricque propre aux « Francoys que l'isle de Montgaddor et Tagrin... mays le reste de l'Affricque est « très malsain, et en beaucoup d'endroicts stérille, dont je ne parleray d'advan- « tage » (Léon Deschamps : *Un colonisateur du temps de Richelieu; Isaac de Razilly*, p. 30 du tir. à p.)

[5] *Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia*, 1631-1630, cité par A. et G. Grandidier : *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, t. II, p. 437.

motifs ces pionniers ne persistèrent-ils pas dans leur dessein? Des obstacles imprévus les en empêchèrent-ils? Nous l'ignorons. Seuls, les papiers du grand négociant rouennais Fermanel — à qui appartenait le navire monté par ces marins — pourraient sans doute, s'ils existent encore, fournir une réponse à cette question. En tout cas, l'escale de la baie de Saldanha demeura pendant longtemps en faveur auprès des marins français (la preuve en est fournie par le fait qu'à deux reprises différentes, en 1648 et en 1655, Etienne de Flacourt y relâcha) et l'idée de ceux qui, en 1632, projetèrent de l'occuper demeura dans l'air : à l'époque de Louis XIV, elle devait, aussi bien que l'idée d'un établissement au Cap même — qu'on aurait conquis sur les Hollandais — être reprise par Colbert... Mais celui-ci ne parvint, par suite de la politique européenne du Roi Soleil et de la guerre de la première coalition, à réaliser aucun de ces desseins.

III. — Madagascar.

A peine les marins français eurent-ils pénétré dans l'océan Indien qu'ils conçurent l'idée de jalonner la route de l'Extrême-Orient par un nouveau point de relâche et de ravitaillement, et que, à l'escale du Cap, ils voulurent ajouter une seconde escale. Ils songèrent alors, dès la fin du premier quart du XVIIe siècle, à utiliser dans ce but Madagascar. Ce n'est donc pas seulement, comme on l'a dit très fréquemment, autour de l'année 1638 que les Français se sont préoccupés de fonder des établissements dans l'île à laquelle les Portugais avaient, dès l'époque de la découverte imposé le nom de « Saint-Laurent » ; de même, ce n'est pas seulement, comme semble le croire l'auteur des *Escales françaises sur la route de l'Inde*, à partir des environs de 1630 que des marins et des négociants de notre pays ont commencé d' « armer des navires pour Madagascar et les îles voisines[1] ». Dix ans plus tôt déjà, des armateurs bretons (était-ce simplement souvenir de ce voyage de 1601 à 1603 dont François Pyrard de Laval et François Martin de Vitré, ont raconté les péripéties? n'était-ce pas plutôt la conséquence de l'expédition, encore assez mal connue, que les Malouins envoyèrent à Jacatra entre 1616 et 1618?) avaient fait partir des bâtiments pour les différentes parties de la mer des Indes. Contrariés dans leur action par les agents de la

[1] Kæppelin, *ouvrage cité*, p. 15.

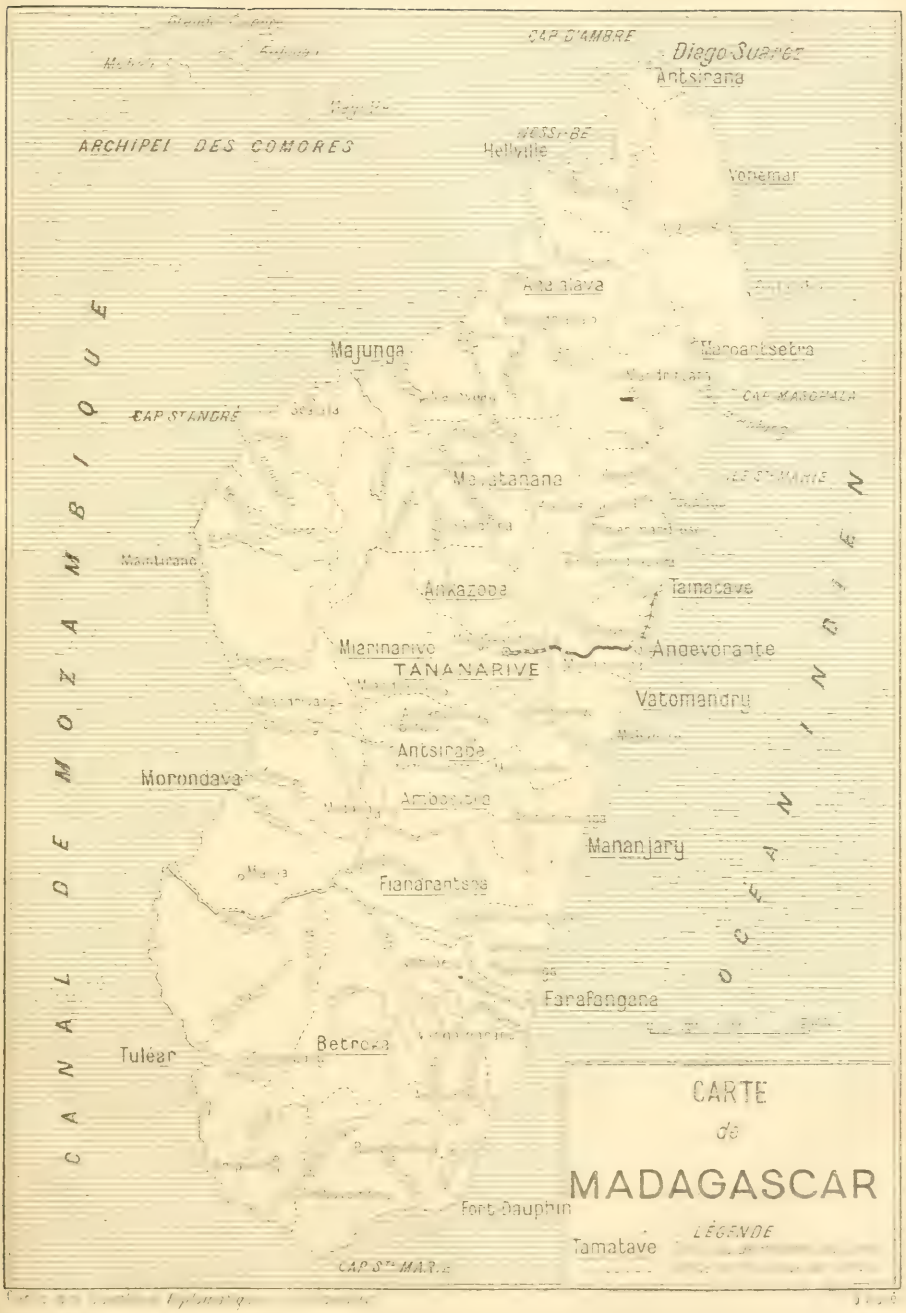
CARTE
de
MADAGASCAR
LÉGENDE
CAP D'AMBRE
Diego-Suarez
Antsirana
ARCHIPEL DES COMORES
NOSSI-BE
Hellville
Vohemar
Majunga
Mananantsetra
CAP ST ANDRÉ
CAP MASOALA
Mahajanga
LES ST MARIE
Mantirano
Ankazobe
Tamatave
Miarinarive
TANANARIVE
Andevorante
Vatomandry
Antsirabe
Morondava
Ambositra
Mananjary
Fianarantsoa
Farafangana
Tuléar
Betroka
Fort-Dauphin
Tamatave
CAP ST MARIE
CANAL DE MOZAMBIQUE
OCÉAN INDIEN

Compagnie hollandaise, ils s'étaient tournés vers le roi, et, par l'intermédiaire des Etats de la province, ils avaient appelé l'attention de la cour de France sur les actes de violence perpétrés contre nos marins par les matelots néerlandais, et sur la nécessité de protéger « les Malouins dans le commerce des isles « Moluques, du Japon, [de] Sumatra et [de] Madagascar [1] ». — Un peu plus tard, en 1626, un écrivain anonyme proposait incidemment à Louis XIII et à ses ministres, dans un projet de très large envergure sur lequel nous nous proposons de revenir un jour, d'occuper « les meilleurs ports et havres » des côtes de Madagascar [2]. Mais celui qui, d'une manière incontestable, s'est le plus complètement préoccupé de la question, et qui, le premier à notre connaissance, a fait ressortir les avantages de l'île de Saint-Laurent comme escale, c'est le Rouennais Augustin de Beaulieu.

Ce navigateur possédait le très grand avantage d'avoir, à deux reprises différentes, en qualité d'officier de la « flotte de Montmorency », effectué de lointains voyages depuis les côtes de France jusqu'en Malaisie. Si, durant la première de ses expéditions dans les mers de l'Extrême-Orient, celle de 1616-1617, il avait passé très au large et loin dans le Sud de Madagascar, « à cause des grandes marées qui chargent par saison « en l'isle Sainct-Laurens, aultrement Madagascar, que nous « voullions esviter pour les relations de beaucoup de naviga- « teurs qui s'y sont trouvez fort en peine, et d'autres qui s'y « sont perdus [3] », il s'était par contre, au cours de son second voyage, arrêté pendant près de quinze jours (du 21 mai au 3 juin 1620) dans le Sud-Ouest de l'île, à la baie de Saint-Augustin, naguère visitée par les navires du Breton Frotet de la Bardelière, le *Croissant* et le *Corbin*, du 19 février au 15 mai 1602. Non content d'y travailler au ravitaillement de ses équipages déjà éprouvés par une longue navigation de près de huit mois, Augustin de Beaulieu, qui était un esprit curieux et instruit, s'était efforcé d'étudier de son mieux la nature du pays, les ressources de la contrée, le caractère de ses habitants ; il avait résumé ses observations en déclarant, dans sa relation de voyage, que « c'est un lieu bien propre pour se rafraî- « chir des fatigues de la mer, et qui ne serviroit [pas] moins

---

[1] Bibl. Nationale, mss., Français 8290, p. 473 (réclamation en date du 3 octobre 1619).

[2] *Mémoire sur le faict du commerce.* (Archives du ministère des Affaires étrangères, France 783, année 1626, fol. 154-155.) — Cf. A. et G. Grandidier : *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, t. II, p. 379.

[3] Lettre citée de M. de Saint-André à M. de Villars-Houdan, 12 mars 1617.

« que Mozambique aux Portugais [à] qui auroit un traffic « affermy, ou envie de l'affermir dans les Indes[1] ».

Mais l'habile marin rouennais ne s'en tint pas là. En l'année 1630 ou au début de 1631, il communiqua à la Cour, par l'intermédiaire du maréchal d'Effiat[2], le père de Saint-Mars, un mémoire dans lequel, s'il se tenait au sujet des richesses de la grande île dans une très prudente réserve, il insistait par contre sur le très réel intérêt que présenterait, pour le commerce français d'outre-mer, l'occupation de Madagascar, et sur son rôle d'escale sur la route des Indes. « Je trouve, déclarait-il[3], « lad[ite] isle propre, quand on y seroit establi, pour entre- « prendre, sur quelque lieu que ce soit des Indes orientales, « soit en guerre ou en trafic, car dud[it] lieu on peut prendre « sa saison pour aller en Perse, ce qu'on peut faire sans risque « en un mois de temps... Quand on ne trouveroit [pas] bon « ledit trafficq de Perse, de lad[ite] isle on peut facilement faire « celuy des terres du Grand Mogor, de Zeilam, Mausulipatem « (*sic*), Bengala, Pegou, Quoda, Achen, Ticou et Bantam... « Desd[its] endroits, on peut renvoyer les navires au fort « [qu'Augustin de Beaulieu a préalablement proposé de con- « struire à Madagascar, « en la baye Saint-Augustin, ou [en] « quelque lieu plus propre de la mesme bande »], pour de là « les renvoyer en France en bonne saison. »

Il n'est pas très difficile de deviner pour quelles raisons le cardinal de Richelieu, grand maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France, ne se laissa pas convaincre par les arguments qu'alléguait Augustin de Beaulieu. Au moment où le projet du marin normand lui fut soumis, il se préoccupait tout particulièrement du sort des établissements fondés par Samuel de Champlain à la Nouvelle-France[4] et par Belain d'Esnambuc aux Antilles; dès la fin de 1626, son attention avait en outre été appelée sur l'opportunité que présenterait un établissement dans les Guyanes; « dresser une collonye

---

[1] *Mémoires du voyage aux Indes orientales du général de Beaulieu.* (Thévenot, *Recueil de divers voyages curieux*, t. I, 2e partie p. 21.)

[2] Le marquis d'Effiat était depuis l'année 1626 surintendant des finances; on comprend donc pourquoi Beaulieu lui a remis son mémoire, qui contient des détails très précis sur les dépenses que nécessiterait l'exécution de son plan de colonisation. Cette démarche s'explique mieux encore si l'on songe que d'Effiat avait, à en croire Razilly, « ung esprit et jugement admyrrable et ung bon fondement pour fayrre ris- « quer aux partisans, trésoriers et financyers, qui ont affayrre et relèvent de sa « charge. » (Léon Deschamps, mémoire cité, p. 26 du tir. à p.)

[3] Proposition touchant le commerce des Indes orientales. (Bibl. nationale, mss., Français 4826, fol. 40).

[4] On sait que ce pays, conquis par les Anglais en 1628, ne fut restitué à la France qu'en 1632.

dans la terre d'Eldarodae » était, à en croire le chevalier de Razilly [1], une œuvre excellente « la plus glorieuse et utille à la France que chose quy se soyt jamays entreprise ». C'est donc du côté du nouveau monde que, comme son sage conseiller Isaac de Razilly, Richelieu pensait devoir faire porter tout l'effort du gouvernement français; il ne croyait pas, au contraire, surtout à cause de la versatilité du tempérament national, — lui-même l'a formellement déclaré [2], — à la durée d'une action commerciale et coloniale française du côté de l'Extrême-Orient; aussi préférait-il ne pas engager le gouvernement royal dans cette direction. Voilà comment il fut amené à ne pas prendre en considération la « proposition touchant les Indes orientales » que lui fit soumettre Augustin de Beaulieu.

Cette tiédeur, de la part du tout-puissant ministre de Louis XIII ne découragea nullement les marins normands. Nous savons, par un précieux document hollandais, que, le 23 février 1632, une patache de Dieppe, détachée d'un bâtiment de commerce appartenant au négociant rouennais Fermanel, arriva en rade de l'île de Sainte-Marie dans l'intention d'y fonder un établissement; seule, la crainte de se créer des difficultés avec les Anglais et les Hollandais qui avaient coutume de se rendre en cet endroit aurait amené le capitaine de cette barque à renoncer à son dessein [3]. A différentes reprises encore, entre 1632 et 1642, date à laquelle les « commis » du capitaine Rigault, puis de la Compagnie des Indes orientales, Prony et Fouquembourg, vinrent s'établir à la baie de Saint-Luce, des marins normands s'arrêtèrent à Madagascar; tels cet Alonse Goubert et ce Digart dont le Dijonnais Morisot a, dans sa relation du voyage de François Cauche, cité les noms et raconté les aventures. De l'équipage du *Saint-Alexis*, le navire dieppois d'Alonse Goubert, faisait partie le Rouennais François Cauche, dont M. P. Kæppelin a critiqué avec sagacité le récit, et qui terminait ses observations sur la « religion, [les] mœurs et façons de « faire de ceux de l'isle de Madagascar » en insistant à son tour sur les avantages que présentait cette grande terre comme

---

[1] Léon Deschamps : *Un colonisateur du temps de Richelieu*, p. 33 du tir. à part.

[2] Cf. *Le Testament Politique d'Armand du Plessis cardinal-duc de Richelieu* (éd. d'Amsterdam, 1708, 2e partie, p. 154-155). Cf. les réflexions d'Isaac de Razilly sur le même sujet : « En ce quy est de l'Asie et Indes orientalles, il ne fault « s'imaginer y planter des collonyes. Les voyages sont trop longs; puys les Espa- « gnols et Hollandoys y sont forts, quy ne le permettroyent, et tout ce que l'on « peult fayre seroyt d'avoyr une puissante compagnye et y fayre joindre les mar- « chands de Marseille pour le commerce du golfe Persique. » (Léon Deschamps, mémoire cité, p. 31 du tir. à part.)

[3] A. et G. Grandidier : *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*, II, p. 437.

escale sur la route des Indes. « Je m'estonne, déclarait-il[1], « comme cette isle si grande, si peuplée et si fertile... n'a [pas] « encore attiré de notre France des colonies entières pour s'en « rendre maîtres et y établir la religion romaine... Il n'y a point « de pays au monde dont la situation soit plus à estimer, cette « isle estant entre les deux Indes comme arbitre de la conquête « des unes et des autres, ayant tout ce qui est nécessaire pour la « navigation, [l'] entretien et [la] nourriture de l'homme ».

Au moment où, en l'année 1651, parurent, dans les *Relations véritables et curieuses de l'Isle de Madagascar et du Brésil*, publiées par le libraire parisien Augustin Courbé, les observations de François Cauche, Etienne de Flacourt se trouvait déjà depuis plus de deux ans à la tête de l'établissement de Fort-Dauphin. Quand, en 1655, il revint en France, il était pleinement édifié sur les ressources des contrées avoisinant ce point et d'une partie de la côte orientale de l'île; il en comprenait parfaitement, lui aussi, le rôle comme escale sur la route de l'Inde. Dans un au moins de ses ouvrages publiés (non pas dans l'*Histoire de la Grande Isle Madagascar*, mais dans le curieux factum[2] joint à l'édition de ce livre datée de 1658), comme aussi sans doute dans les Mémoires aujourd'hui perdus qu'il laissa, en partant pour le voyage dont il ne revint pas, à son frère utérin Pierre de Beausse, il s'est plu à insister sur la situation de l'île de Saint-Laurent à peu près à mi-route des ports de l'Europe occidentale et des côtes méridionales de l'Asie. A-t-il occasion de constater que les Portugais et les Espagnols, « qui ont parcouru tantost toute la terre habitable », ont laissé Madagascar de côté et ne sont pas préoccupés « jusques à pré- « sent » d'y « planter la foy chrétienne », il en manifeste un profond étonnement, veu que *cette isle est dans le passage pour aller dans les grandes Indes*, et qu'elle est le meilleur entre- « pos (*sic*) que l'on puisse choisir pour les navigations[3] ». Un peu plus loin encore, il revient sur la même idée[4] : « Cette isle

---

[1] *Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar et du Brésil*, p. 173-174.

[2] Ce factum, intitulé *Cause pour laquelle les Intéressés de la Compagnie n'ont pas fait de grands profits à Madagascar* (in-4° de 42 p.), est partiellement reproduit dans l'édition du grand ouvrage de Flacourt, publiée en 1661, p. 445-464 et 467-471.

[3] *Cause pour laquelle...*, p. 22. — Cf. *Histoire de la grande isle Madagascar*, éd. de 1661, p. 449.

[4] *Cause pour laquelle...*, p. 37. — Cf. la seconde édition de l'*Histoire de la grande isle Madagascar*, p. 463-464, où Flacourt ajoute : « Ce que nous venons de « remarquer icy en passant, que *Madagascar peut servir comme d'eschelle, d'en « trepost et de commodité* pour le commerce et pour la navigation des Indes orien- « tales et des Terres Australes mérite bien estre sérieusement considéré. »

« est la mieux placée qu'isle qui soit au monde pour les com-
« moditez que les François en peuvent retirer : elle est dans le
« passage pour aller aux grandes Indes... L'on peut de l'isle
« seule tirer toutes les victuailles nécessaires pour les naviga-
« tions des Indes, et mesme en assister les autres païs, ce qui
« est le plus grand avantage que l'on peut espérer. » Aussi Flacourt rêve-t-il de faire de Madagascar une grande colonie française où viendront aboutir des navires sortis de la mère patrie et d'autres navires battant pavillon fleurdelisé sortis des ports des Indes, un immense entrepôt où seront emmagasinées les marchandises européennes susceptibles d'être importées dans les pays de l'Asie méridionale, et les marchandises des Indes qui sont recherchées des peuples de l'Occident[1].

Comme Flacourt[2] ont fait tous ses contemporains, dont la plupart, — en particulier le maréchal de la Meilleraye, — ont d'ailleurs parlé d'après ce qu'avait pu dire et imprimer l'ancien directeur de la Compagnie des Indes orientales. Quelques-uns, toutefois, ont abondé dans son sens après avoir parcouru eux-mêmes les parties les plus occidentales de l'océan Indien ou avoir reçu sur elles des renseignements originaux; tel a été le cas du corsaire Hubert Hugo[3], et celui du célèbre négociant rouennais Fermanel, le fils de celui dont les marins avaient, dès le mois de février 1632, songé un instant à fonder un établissement dans l'île de Sainte-Marie de Madagascar. Rien de

---

[1] *Cause pour laquelle...*, p. 22-24 et 36-37. — Cf. les p. 449-451 et 463 de l'édition de 1661.

[2] A côté de lui il convient de mentionner un de ses collaborateurs, Philippe Poirier, qui, dans une lettre du 28 février 1654 (insérée seulement dans l'édition de 1661, aux p. 406-409), mettait en pleine lumière le rôle d'escale attribué par les Anglais à la baie de Saint-Augustin. « Les nègres dudit lieu, écrit-il (p. 408), nous « ont dit qu'il venoit tous les ans des navires anglais pour prendre leurs rafrais- « chissemens pour s'en aller à Sorat, et de Sorat reviennent audit lieu pour « retourner en Angleterre. »

[3] Dont le curieux travail a été publié en janvier 1893, par Ch. Grandjean, dans le *Bulletin de la Société des Etudes maritimes et coloniales* sous le titre de « Mé- « moire présenté à Louis XIV en 1664 par le Hollandais Hubert Hugo pour la fon- « dation d'une Compagnie des Indes orientales » (p. 5-25). Hugo débute par établir qu' « il est absolument nécessaire de choisir et prendre un lieu et place la plus « commode pour un rendez-vous, et s'en mettre en possession et la tenir comme « capitalle, afin de s'y establir et rafraîchir en attendant les saisons propres pour « naviguer dans toutes les costes et mers orientales » (p. 10); il insiste ensuite sur « la situation de la ditte isle de Madegascar (*sic*) dans les mers orientalles » ; elle est, dit-il (p. 11), « tellement au passage qu'il est impossible que les Hollandois, « Anglois ou Portugais, en allant ou venant des Indes orientalles, en passent plus « loin que 50 ou 60 lieues;... de plus, elle est très commode pour la navigation... « Ainsi (conclut Hugo à la page 13), ayant pris possession de la dite isle de Mada- « gascar et continuant à cœur pour s'y establir, il est très certain que l'on tireroit « tout ce que l'on désireroit des Indes orientales. »

plus net que ce qu'il écrivit à Colbert, le 7 avril 1664, au sujet de la situation de la grande île, après avoir lu le célèbre mémoire de l'académicien Charpentier intitulé : *Discours d'un fidèle sujet du Roy touchant l'establissement d'une Compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales* : « C'est un « poste fort advantageux pour s'y rafraîchir ; touttes choses s'y « rencontrent pour y prendre ce qui est nécessaire pour la vie ; « ce lieu fassilite (*sic*) les moiens pour aller aux Indes et y « faire son commerce. » Et Fermanel insiste auprès de Colbert sur la nécessité de se hâter « pour se saisir de l'isle de Ma- « dagascar du costé du Nort, quy doibt estre l'endroit d'ou vous « devez tirer le plus de commerce, de peur que les Holandois « ne s'y saisisent (*sic*) [1] ».

Hommes de mer, voyageurs, négociants, colons, géographes, tout le monde, au total, — ou à peu près tout le monde [2], — était d'accord pour reconnaître dans Madagascar le point en quelque manière obligé de relâche et de ravitaillement des navires français sur la route des Indes. Aussi comprend-on fort bien que Colbert se soit, pendant plusieurs années, obstiné à y voir l'escale des bâtiments naviguant sous le pavillon fleurdelisé qui venaient de pénétrer dans l'océan Indien ou qui s'apprêtaient à en sortir. A la fin de 1669 encore, en dépit des hésitations que révèlent plusieurs de ses lettres du début de cette année, le grand ministre de Louis XIV prescrivait à l'amiral Jacob Blanquet de la Haye de reconnaître soigneusement les côtes de Madagascar et les ports qui pouvaient s'y rencontrer [3]. On sait comment M. de la Haye s'acquitta de cette mission ; son mémoire du 1er août 1671, où il résume ses propres observations et celles de plusieurs de ses collaborateurs, ainsi que les renseignements recueillis par lui auprès des colons français de Madagascar [4], fit ressortir la supériorité des ports de l'île de Sainte-Marie et de la baie d'Antongil sur le mouillage de Fort-Dauphin qu'un mémoire daté du 22 février 1670 déclarait encore avec complaisance « un tres sur entrepos pour

---

[1] Bibl. Nat., mss., Mélanges Colbert, vol. CXX, p. 84.

[2] Cette restriction résulte de l'existence, aux archives du ministère des Colonies (C 2, registre 2, fol. 75-88), d'un curieux mémoire signé Gentilot et intitulé : « Remarques et observations d'un fidèle sujet du roy sur les discours touchant « l'établissement d'une Compagnie françoise pour le commerce d'Orient », — mémoire plein de réserves sur la valeur de Madagascar.

[3] « Instructions pour M. de la Haye, lieutenant-général dans les Indes orien- « tales » (Versailles, 4 décembre 1669), publiées par P. Clément : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III, 2e partie, p. 461-470. — Cf. la p. 464.

[4] *Un mémoire inédit de M. de la Haye sur Madagascar.* (*Bulletin du Comité de Madagascar*, septembre 1897, p. 110-129.)

les navires qui vont et viennent de France ou des Indes [1] », mais s'attacha surtout à montrer combien Mascareigne ou Bourbon constituait, sur la route de l'Inde, un lieu de ravitaillement préférable à tous les autres.

Cette opinion autorisée, inspirée par l'étude même des lieux, fut vraiment l'arrêt de mort de l'établissement de Fort-Dauphin. Colbert, qui cherchait uniquement le bien du pays et savait abandonner ses opinions premières quand on lui en avait démontré le mal-fondé, se détacha dès lors de Madagascar et reporta sur Bourbon l'intérêt que, pendant plusieurs années, il avait débuté par prodiguer à l'île dite naguère par les Portugais « de Saint-Laurent ».

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] « Relation des remarques qui ont esté faites sur les principalles bayes, ances (*sic*) et hâvres de l'Isle Dauphine et Isles adjacentes ». (Archives du Minist. des Colonies, C^5, Madagascar, carton 1.)

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les élections législatives. Le scrutin de ballottage.* — Les résultats du scrutin de ballottage du 8 mai ont confirmé et accentué ceux du premier tour, que nous avons exposés dans notre dernière chronique. Voici la statistique communiquée par le ministère de l'Intérieur sur la composition de la nouvelle Chambre des députés :

Conservateurs, 55 maintenus, 16 nouveaux, total : 71 ;
Nationalistes, 11 maintenus, 6 nouveaux, total : 17 ;
Progressistes, 37 maintenus, 23 nouveaux, total : 60 ;
Républicains de gauche, 60 maintenus, 34 nouveaux, total : 94 ;
Radicaux et radicaux socialistes, 171 maintenus, 77 nouveaux, total : 248 ;
Socialistes indépendants, 15 maintenus, 14 nouveaux, total : 29 ;
Socialistes unifiés, 39 maintenus, 36 nouveaux, total : 75 ;
Totaux : 388 maintenus, 206 nouveaux, total général : 594 ;
Sièges à pourvoir : 597 (6 sièges nouveaux).

La Chambre sortante comprenait :

Conservateurs	80
Nationalistes	16
Progressistes	60
Républicains de gauche	82
Radicaux et radicaux socialistes	269
Socialistes indépendants	29
Socialistes unifiés	55
Total	591

La nouvelle Chambre comprend (manquent 6 résultats non officiellement proclamés :

	1er tour	2e tour	Total
Conservateurs	59	12	71
Nationalistes	12	5	17
Progressistes	38	21	59
Républicains de gauche	71	22	93
Radicaux et radicaux socialistes	147	101	248
Socialistes indépendants	12	17	29
Socialistes unifiés	28	46	74
Totaux	367	224	591

Différences :

En plus : 1 nationaliste, 11 républicains de gauche, 19 socialistes unifiés.

En moins : 9 conservateurs, 1 progressiste, 21 radicaux et radicaux-socialistes.

D'autre part, la répartition des députés, au point de vue des opinions émises sur la réforme électorale, peut être faite, d'après le ministère de l'Intérieur, de la façon suivante :

Députés proclamés élus : 583.

N'ont pas fait allusion à la réforme électorale au premier tour, 71; au deuxième tour, 23; total : 94.

Se sont déclarés partisans du *statu quo* au premier tour, 24; au deuxième tour, 11; au total : 35.

Se sont déclarés partisans du scrutin d'arrondissement avec péréquation des circonscriptions au premier tour, 21; au deuxième tour, 11; total : 32.

Se sont déclarés partisans du scrutin de liste pur et simple au premier tour, 44; au deuxième tour, 20; total : 64.

Se sont déclarés partisans du scrutin de liste avec R. P. au premier tour, 137; au deuxième tour, 135; total : 272.

Se sont déclarés partisans du principe de la réforme électorale au premier tour, 62; au deuxième tour, 26; total 88.

— *Le déjeuner du Comité de l'Asie française en l'honneur de M. Klobukowski.* — Le 4 mai, le Comité de l'Asie française a reçu à déjeuner, dans les salons du Palais-d'Orsay, M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indochine. M. Senart, président du Comité de l'Asie française, présidait le déjeuner, assisté de M. de Reverseaux, vice-président du Comité. Le ministre des Affaires étrangères était représenté par M. Berthelot, directeur des Affaires d'Asie au ministère, et le ministre de l'Instruction publique par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur. Le baron Adatchi, conseiller à l'ambassade, représentait l'ambassadeur du Japon. A la table d'honneur avaient pris place : le prince d'Arenberg, Mme Massieu, et MM. l'amiral Beyle, le général Lebon, les ambassadeurs Harmand et Millet, le comte de Vauréal, J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, le général Chérif pacha, le général Lasserre, le général Sucillon, Robert de Caix, etc.

Au dessert, M. Senart a donné lecture d'une lettre du ministre des Affaires étrangères dans laquelle M. Pichon déclare qu'il regrette d'autant plus de n'avoir pu assister au déjeuner qu'il lui aurait été tout particulièrement agréable de donner un témoignage nouveau de sa confiance et de sa sympathie à son ami M. Klobukowski. M. Senart a rappelé ensuite à grands traits l'œuvre du gouverneur général de l'Indochine, et lui a exprimé les vœux que le Comité forme pour lui au moment où il va rejoindre son poste. M. Klobukowski a répondu à M. Senart en lui exprimant tous ses remerciements pour la manifestation de sympathie organisée en son honneur par le Comité de l'Asie française.

Allemagne. — *La réforme électorale en Prusse.* — La Chambre des seigneurs de Prusse a adopté, le 30 avril, par 140 voix contre 94, la réforme électorale sous la forme désirée par le gouvernement; dans vingt et un jours, elle devra, une fois encore, confirmer son vote, puis le projet reviendra devant la Chambre des députés.

Angleterre. — *La mort du roi Edouard VII. Le nouveau règne.* — Le roi Edouard VII est mort le 6 mai, à 11 h. 45 du soir, après deux jours seulement de maladie. Notre collaborateur M. Villars a dit plus haut ce qu'a été l'œuvre de ce grand souverain dont la mémoire sera pieusement gardée en France par tous ceux qui savent et se souviennent. Nous n'y ajouterons rien, si ce n'est l'expression attristée de notre reconnaissance pour l'homme qui fut le premier initiateur de l'Entente cordiale.

Le fils aîné d'Edouard VII, le prince George, a succédé à son père sous le nom de George V. Voici le texte de la proclamation royale qui a sanctionné le nouveau règne :

Considérant qu'il a plu à Dieu Tout-Puissant d'appeler à sa miséricorde notre défunt souverain le roi Edouard, de mémoire bénie et glorieuse, et que par ce fait la couronne impériale du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande revient de droit au haut et puissant prince George;

En conséquence, nous, les Lords spirituels et temporels de ce royaume, avec l'assistance des membres du Conseil privé du souverain défunt et d'autres personnages de qualité, du lord-maire, des aldermen et des citoyens de Londres, publions et proclamons ici, d'une seule voix, de la langue et du cœur, que le haut et puissant prince George est maintenant, par la mort de notre souverain d'heureuse mémoire, devenu notre seul et légitime seigneur-souverain George V, par la grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, défenseur de la foi, empereur des Indes, et nous reconnaissons lui devoir toute notre fidélité et notre constante obéissance avec une affection humble et sincère, priant Dieu, de qui les rois et les reines tiennent leurs pouvoirs, de bénir le prince royal George V et de lui accorder de longues et joyeuses années de règne.

Donné à la cour de Saint-James, ce septième jour de mai, dans l'année du Seigneur 1910.

Voici, d'autre part, la première déclaration officielle faite par le nouveau roi, le 7 mai, à son Conseil privé, aussitôt après qu'eut été signée la proclamation ci-dessus :

Mes Lords, Messieurs,

Mon cœur est trop plein pour que je vous adresse plus de quelques mots en ce moment. C'est mon douloureux devoir de vous annoncer la mort de mon bien-aimé père. Dans cette perte irréparable qui, si soudainement, est tombée sur moi et sur tout l'empire, je suis réconforté par le sentiment que j'ai de la sympathie de mes futurs sujets qui pleureront avec moi sur leur bien-aimé souverain qui trouva toujours son propre bonheur à partager et à accroître le leur.

J'ai perdu non seulement l'amour d'un père, mais aussi les relations affectueuses et l'intimité d'un ami cher et d'un conseiller.

Je ne suis pas moins confiant dans la sympathie et l'amitié universelles dont est assurée ma très chère mère dans la douleur qui l'accable.

C'est ici, il y a un peu plus de neuf ans, que notre bien-aimé roi a déclaré que, tant que le souffle serait en lui, il travaillerait pour conserver et accroître le bonheur de son peuple. J'en suis sûr, l'opinion de toute la nation proclamera unanimement qu'il a tenu la promesse de cette déclaration. Le principal objet de ma vie sera de suivre ses pas et de soutenir le gouvernement constitutionnel de ces royaumes.

Je sens profondément les lourdes responsablilités qui tombent sur moi. Je sais que je puis compter sur le Parlement et sur le peuple de ces îles et des possessions d'outre-mer pour m'aider à accomplir ces graves devoirs. Ils prieront Dieu qu'il me donne la force et qu'il me dirige.

Je trouve un encouragement à savoir que ma chère épouse sera l'auxiliaire constante de tous mes efforts pour assurer le bien de notre peuple.

De son côté, la veuve d'Edouard VII, la reine Alexandra, a adressé le message suivant à la nation britannique :

Buckingham Palace, 10 mai.

Du plus profond de mon pauvre cœur brisé, je désire exprimer à la nation entière et à notre bon peuple que nous aimons tant mes vifs et sincères remerciements pour leur touchante sympathie dans ma douleur écrasante et mon immense affliction. Non seulement j'ai tout perdu en le perdant, lui, mon mari bien-aimé, mais la nation a subi une perte irréparable lorsque son meilleur ami, père et souverain, a disparu aussi soudainement.

Puisse Dieu nous donner à tous son aide divine pour porter cette lourde croix qu'il a jugé bon de nous imposer ! Que sa volonté soit faite ! Pensez à moi dans vos prières, qui me soulageront et me soutiendront dans tout ce que j'ai encore à traverser.

Laissez-moi saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements les plus émus pour toutes les lettres touchantes et les témoignages de sympathies que j'ai reçus de toutes les classes, haute et basse, riche et pauvre, et qui sont si nombreux que je crains qu'il ne me soit jamais possible de remercier chacun individuellement.

Je vous confie mon cher fils, qui, je le sais, marchera sur les traces de son cher père, vous priant d'avoir pour lui les mêmes sentiments de fidélité et de dévouement que vous avez montrés pour son cher père.

Je sais que, tous deux, mes chers fils et belle-fille feront tout leur possible pour les mériter et les conserver.

ALEXANDRA.

Enfin voici le texte des deux messages adressés au roi et à la reine-mère par la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, réunies exceptionnellement le 10 mai, pour prendre connaissance de la mort d'Edouard VII et de la proclamation de George V :

Cette Chambre assure Sa Majesté le roi George V de sa sympathie émue dans sa très grande affliction et la perte qu'elle vient de subir par suite de la mort du défunt roi, père de Sa Majesté, de mémoire bénie et glorieuse. Nous nous souviendrons toujours avec une affection reconnaissante du zèle et du succès avec lesquels notre défunt souverain travailla à assurer le maintien de la paix et de la concorde dans le monde, à appuyer tous efforts généreux tendant à amoindrir les souffrances humaines et à

unir autour de son trône impérial, dans un sentiment de justice et de liberté, toutes les races et toutes les classes de ses sujets.

La Chambre offre à Sa Majesté ses félicitations loyales pour son heureux avènement, assure Sa Majesté de son dévouement à sa personne royale et de sa conviction que son règne, avec l'aide de la Providence divine, se distinguera par des efforts incessants en vue d'encourager la vertu et de favoriser la prospérité et le bonheur du royaume et de protéger les droits et les libertés du peuple fidèle de Sa Majesté.

La Chambre assure Sa Majesté la reine Alexandra de sa profonde et chaleureuse sympathie en ce moment douloureux de peine et de perte irréparable. Cette Chambre et la nation conserveront toujours pour Sa Majesté des sentiments de respect et d'affection inaltérables.

Les funérailles d'Edouard VII ont été fixées au vendredi 20 mai.

— *Le bill de réforme constitutionnelle.* — Le budget de M. Lloyd George ayant été, comme nous l'annonçions dans notre dernière chronique, définitivement voté par la Chambre des Communes et par la Chambre des Lords, puis sanctionné par le roi, le gouvernement a fait connaître le texte du bill, intitulé *Parliament bill,* qui sera voté par les Communes dès la rentrée parlementaire et qui a pour objet de limiter les pouvoirs de la Chambre-Haute.

Le préambule du bill déclare que, en attendant une réforme plus complète, par laquelle une seconde Chambre élective sera substituée à la Chambre héréditaire, il est nécessaire *expedient* de restreindre les pouvoirs actuels de la Chambre des pairs. Voici les clauses essentielles du projet de loi :

I.— 1° Quand un bill financier, après avoir été voté par la Chambre des Communes et avoir été soumis à la Chambre des Lords un mois pour le moins avant la fin de la session, n'aura pas été voté sans amendement par la Chambre des Lords un mois après qu'il aura été soumis à cette assemblée, ce bill, sauf décision contraire des Communes, sera présenté à Sa Majesté et deviendra loi dès qu'il aura reçu l'assentiment royal, en dépit de l'opposition des Lords ;

2° Sera considéré comme bill financier (*Money bill*) tout bill qui, au jugement du président de la Chambre des Communes, ne contiendra que des mesures relatives à tout ou partie des sujets suivants : imposition, abrogation, rémission, modification ou réglementation des taxes ; service de la Dette ou sommes votées par le Parlement ; crédits ; affectation, contrôle ou réglementation des fonds publics ; émission, garantie ou remboursement d'un emprunt ; ou tout ce qui touche à n'importe lequel de ces sujets ;

3° Quand un bill, auquel la Chambre des Lords aura refusé son consentement, sera présenté à Sa Majesté pour obtenir son assentiment en tant que bill financier, le bill sera accompagné par un certificat du président de la Chambre des Communes, attestant que c'est un bill financier ;

4° Aucun amendement ne sera autorisé à propos d'un bill financier, si, au jugement du président de la Chambre des Communes, cet amendement est de nature à retirer au bill son caractère purement financier.

II. — 1° Quand un bill, autre qu'un bill financier, aura été voté par la Chambre des Communes pendant trois sessions consécutives (que ce soit ou non au cours d'une seule législature) et qu'ayant été soumis aux Lords,

un mois pour le moins avant la fin de chaque session, il aura été rejeté par la Chambre des Lords au cours de chacune de ces sessions, ce bill sera présenté à Sa Majesté après son troisième rejet par la Chambre des Lords, sauf décision contraire des Communes, et deviendra loi dès qu'il aura reçu l'assentiment royal, en dépit de l'opposition des Lords, pourvu que deux années se soient écoulées entre la date de la première présentation de ce bill à la Chambre des Communes et la date du troisième vote de la même Chambre ;

2° Un bill sera considéré comme rejeté par la Chambre des Lords lorsqu'il n'aura pas été voté par la Chambre des Lords, soit sans amendement, soit avec des amendements acceptables par les deux Assemblées ;

3° Un bill sera considéré comme le même qu'un bill soumis antérieurement à la Chambre des Lords au cours de la session précédente, si, au moment où il est soumis à la Chambre des Lords, il est identique à ce bill antérieur, ou si le président de la Chambre des Communes certifie que les altérations qu'il contient étaient nécessaires, soit en raison du temps qui se sera écoulé depuis le vote du premier bill, soit pour insérer des amendements apportés par les Lords au bill de la session précédente.

Il faut enfin citer la dernière clause :

V. — Cinq années seront substituées à sept années pour la durée maximum de la législature, telle qu'elle a été fixée par l'acte septennal de 1715.

Ce texte n'ajoute pas grand'chose, on le voit, aux dispositions déjà contenues dans les résolutions constitutionnelles que les Communes ont votées le 14 août dernier. Il ne sera d'ailleurs peut-être pas discuté de sitôt : on pense en effet que, vu les circonstances, un compromis d'entente pourrait intervenir entre les deux Chambres et ajournerait ainsi pour quelques semaines la crise constitutionnelle.

Autriche-Hongrie. — *Les élections hongroises.* — Le président du Conseil, comte Khuen-Hedervary, a été reçu à Schœnbrunn par l'empereur-roi François-Joseph. Après l'audience, le comte a fait savoir que les élections pour la Chambre hongroise auraient lieu du 1er au 10 juin. Le nouveau Parlement se réunira le 21 juin.

Espagne. — *Les élections espagnoles.* — Ainsi que nous l'annoncions, il y a quinze jours, les élections des députés espagnols ont eu lieu le 8 mai. Les résultats officiels ne sont pas même tous connus. Cependant la *Correspondencia* calcule que la nouvelle Chambre comprendra 221 ministériels, 5 libéraux dissidents, 105 conservateurs, 42 républicains, 11 socialistes, 9 régionalistes, 4 catholiques et 6 divers. De son côté l'*A B C* calcule 225 ministériels, 98 conservateurs, 46 républicains.

Le nombre des députés étant de 404, la majorité ministérielle serait donc de 20 voix, et les républicains gagneraient de douze à 15 sièges. Ils triomphent notamment à Malaga et à Xérès.

Italie. — *Le programme ministériel de M. Luzzatti.* — La Chambre italienne a repris ses séances le 28 avril, et le nouveau président du

Conseil, M. Luzzatti, a donné lecture de son programme de gouvernement, dont voici l'analyse d'après l'agence Havas :

Relativement aux projets du cabinet précédent, le président du Conseil annonce qu'il maintiendra la proposition concernant la création d'un ministère des communications qui comprendra, outre les chemins de fer, les services maritimes. Les mesures financières en faveur des communes et des provinces et celles tendant à l'amélioration de l'instruction populaire seront aussi maintenues dans leurs lignes générales ainsi que les propositions sur le régime des sucres. Parmi les modifications au projet sur l'instruction primaire, il faut noter un essai d'administration de l'école primaire par l'Etat dans les provinces de Messine et de Reggio de Calabre. Quelques mesures fiscales sur les tabacs couvriront les augmentations de crédit de l'instruction publique.

M. Luzzatti affirme ensuite l'urgence d'une revision économique du régime fiscal.

« L'Italie doit réformer graduellement ses lois financières, afin de de-
« venir, par l'essor donné à sa production agraire et industrielle, un port
« franc pour le capital national et étranger. Nous voulons offrir une hos-
« pitalité sûre au capital étranger, lequel, avec une confiance amicale et
« sous la sauvegarde de l'Etat italien, coopère d'une manière continue à
« accroître notre production, à améliorer les salaires et à augmenter
« l'activité économique. »

Le programme de réformes économiques et sociales comprend : organisation d'une banque pour l'industrie, d'une banque pour les exportations, d'une banque du travail et de la coopération, lutte contre l'usure ; construction d'habitations à bon marché, formation de petites propriétés rurales; assurance obligatoire contre les accidents du travail des travailleurs des champs ; préparation d'assurance obligatoire contre la maladie et la vieillesse des travailleurs; suppression des économats; hygiène du travail; répression des fraudes alimentaires; développement des travaux publics.

Passant à l'exposé de ses idées politiques, M. Luzzatti dit que les hommes politiques des différents partis de la Chambre qui forment le cabinet se sont mis d'accord dans le but et avec la conviction de constituer une forte majorité libérale.

A cette majorité on demandera de seconder le gouvernement qui, sur la base des garanties solides des institutions, dirige l'Etat italien dans sa mission historique de justice et de liberté.

« Ne parlons pas de la défense de la patrie sur terre et sur mer. Elle
« est sacrée pour tout le monde et se continue désormais avec les mêmes
« principes et la même concorde, malgré les changements de ministères.
« De même notre action confirmera que même à travers les changements
« de ministère et de Chambres, on assure le crédit et le prestige de la
« politique étrangère italienne.

« La solidité de la Triple-Alliance, qui vient d'être confirmée de nou-
« veau par la visite bien agréée de l'éminent chancelier allemand, notre
« bienvenu à Rome, et par un échange cordial de vues communes entre
« le ministère des Affaires étrangères italien et le ministère austro-hon-
« grois, la sincère amitié avec la France, la Grande-Bretagne et la Russie ;
« les excellents rapports avec tous les autres Etats font considérer tou-
« jours mieux notre pays comme un facteur actif de concorde et, en toute
« circonstance, soucieux de proposer ou de favoriser les solutions propres

« à rapprocher toujours davantage les gouvernements et à faire frater-
« niser les peuples. »

M. Luzzatti exprime l'espoir que, à l'occasion de la commémoration de la résurrection nationale en 1911, l'Italie puisse voir réunie à Rome une conférence internationale tendant à préparer les principales règles communes et constantes relativement aux traités du travail, de l'émigration et de la nationalité et à former ainsi un nouveau droit des gens sauvegardant la paix et le travail du monde.

La politique religieuse du cabinet reposera sur la liberté des religions, se développant dans les limites de l'Etat souverain et en respectant les garanties constitutionnelles. « Pas de persécution qui serait contraire au
« but élevé de l'Etat moderne, pas de tracasserie qui répugne à l'esprit
« national, mais en même temps lutte contre tous les excès, sans com-
« promis, qui souilleraient l'idéal politique et la conscience religieuse. »

Les principales réformes politiques auront pour but suprême d'accroître l'intensité vitale et la valeur des deux branches du Parlement, en les mettant en rapports plus directs et plus sûrs avec les sources de l'opinion et de la volonté populaire.

Pour le Sénat, à partir de la prochaine session, la couronne demandera à la Chambre haute de désigner elle-même son président et ses vice-présidents.

Relativement à la Chambre des députés, le gouvernement étudiera soigneusement les propositions de M. Giolitti sur la procédure des opérations électorales. Il désire l'unification des collèges électoraux dans lesquels sont maintenant réparties les grandes villes. Cette méthode permettra d'expérimenter la représentation proportionnelle et de voir si elle est applicable utilement aux conditions sociales et politiques.

Le cabinet étudiera avec le Parlement l'opportunité de l'établissement sur des bases plus larges de la participation du peuple à la vie publique, en accordant le suffrage politique et administratif à tous les citoyens majeurs sachant lire et écrire et pouvant par là même voter dignement. Le vote, pour être libre, devra rester secret.

Reste la question des conventions maritimes. Elles expirent le 30 juin. M. Luzzatti propose la nomination d'une commission d'enquête. En attendant et afin de ne pas troubler l'activité maritime du pays, le gouvernement soumettra un accord provisoire. Ce dernier, conclu avec les plus hautes personnalités de notre pays dans le commerce, l'industrie et la finance, prévoit la constitution d'une Société, sous le titre de Société anonyme nationale des Services maritimes, et tend à faire exploiter, pour un maximum de trois années, les services actuels à de meilleures conditions de jaugeage, de vitesse et de parcours et en assurant une nouvelle communication directe avec la Somalie italienne. Cet accord pourait être dénoncé par le gouvernement en tout temps avec préavis de six mois.

M. Luzzatti conclut en demandant à la Chambre un jugement clair et précis. Par les temps actuels, l'urgence et la gravité des problèmes à résoudre ne lui permettent pas de rester au pouvoir, si son gouvernement doit être faible et seulement toléré.

Si l'on n'approuve pas la politique de M. Luzzatti, qu'on expose celle qui lui est préférée; mais qu'on donne au pays et à la Chambre la possibilité de choisir entre deux programmes. Si le ministère remporte la victoire, il se consacrera à accomplir l'œuvre qu'il a annoncée.

Une courte discussion s'est ensuite engagée sur les déclarations

du gouvernement, qui ont été approuvées à l'appel nominal par 393 voix contre 17 et 6 abstentions.

Russie. — *Les Bouriates de Transbaïkalie.* — Dans la province sibérienne de Transbaïkalie vit un peuple mongol, les Bouriates, dont les mœurs religieuses ont un intérêt singulier. Les Bouriates professent un bouddhisme voisin du lamaïsme pratiqué au Tibet; ils entretiennent de fabuleux monastères où les enfants étudient sous la direction des lamas et où se donnent, à certaines époques de l'année, des fêtes merveilleuses dans lesquelles paraissent des personnages masqués sous la figure des génies du Bien et du Mal : ils dansent, au son des fanfares, des pantomimes symboliques.

Notre collaborateur M. Paul Labbé, sous l'égide bienveillante du bandido-khambo-lama, sorte d'archevêque, chef de la religion bouddhique en Sibérie, a visité trente-deux de ces monastères. Il a partagé la vie des moines, les a interrogés sur leurs coutumes étranges. Avec eux, il a suivi toutes les cérémonies du culte. Et pour parvenir jusqu'à ces lamaseries perdues, il a dû voyager pendant des mois, de villages en hameaux, passer du campement d'un riche Bouriate dans la maison d'un paysan russe, se mêler chaque jour à l'existence pittoresque des indigènes et des colons, parcourir enfin, en chemin de fer, en radeau, en tarentas, une immense contrée de 600.000 kilomètres carrés.

De ce voyage à travers un pays et un peuple si particuliers, M. Paul Labbé vient de nous donner un récit mouvementé, plein d'attrait, qu'une nombreuse illustration photographique rend plus passionnant encore [1].

Voici la conclusion pratique de cet ouvrage si intéressant :

Que sera l'avenir des Bouriates ? De conducteurs de troupeaux qu'ils étaient, ils se transformeront en agriculteurs ; les nomades deviendront sédentaires. Ils auront à lutter contre les colons russes ; ils pourront faire aussi bien qu'eux, mais il faut qu'ils se civilisent, s'ils ne veulent pas être vaincus par la civilisation. Les nouvelles voies ferrées achèveront de transformer le pays ; les mines connues seront exploitées et les prospections en mettront à jour de nouvelles. Les besoins s'accroîtront avec la richesse, dans ce pays fertile, bien arrosé, et dont le sous-sol contient des gisements de nombreux métaux. Ce seront là de nouveaux marchés qui qui s'ouvriront à l'activité universelle. Souhaitons que, secouant notre indifférence et notre torpeur, nous nous montrions concurrents des Allemands, des Américains, des Japonais et des Anglais sur les marchés de Transbaïkalie. Les habitants de la province ont besoin de tout. On peut placer là-bas nos vins, nos conserves, nos étoffes. On peut fournir des bateaux à vapeur, des moteurs, des armes, des charrues, des bêches, des faux, des pelles, des appareils de distillation et de brasserie, des machines, de la ferblanterie, des outils pour la maçonnerie, la serrurerie, la forge,

---

[1] *Chez les lamas de Sibérie*, par M. Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale. — Un volume in-16, broché. Hachette et Cie, Paris.

la reliure, des instruments pour les mines et les charbonnages, pour le téléphone et l'électricité, des dynamomètres et tout ce qu'il faut pour les voies ferrées.

Il importe que nous occupions notre place parmi ceux qui apporteront avec le commerce et l'industrie un peu de civilisation derrière ces montagnes violettes qui abritent les grands monastères sur lesquels, sous la protection de ses Bouddhas et sous la lourde autorité des Russes, le khambolama, paré maintenant de ses palmes académiques, règne, effrayé par l'avenir et regrettant le passé.

Turquie. — *La question crétoise.* — Les incidents qui, le 9 mai dernier, ont marqué l'ouverture de l'assemblée nationale de la Canée, viennent de remettre la question crétoise au premier rang des préoccupations de la diplomatie européenne. Le président de l'assemblée, M. Scoloudis, a ouvert la séance au nom du roi de Grèce, et les 124 députés chrétiens ont solennellement prêté serment au roi Georges, confirmant ainsi le principe de l'annexion à la Grèce proclamée par la précédente assemblée, le 12 octobre 1908; les 16 députés musulmans ont en vain réclamé contre cette manifestation : leurs protestations ont été couvertes par les huées de leurs collègues.

A vrai dire, tout cela était parfaitement prévu. Les députés crétois n'avaient pas dissimulé leur intention formelle de conformer leur attitude à celle de leurs devanciers, et dès le 20 avril, le ministre des Affaires étrangères de l'Empire ottoman, Rifaat pacha, avait pris soin d'adresser à ce sujet une circulaire aux quatre puissances protectrices. Celles-ci avaient répondu aussitôt que les droits de la Turquie ne subiraient aucune atteinte, et pour mieux accentuer cet engagement, quatre croiseurs, — le français *Jules-Michelet*, l'anglais *Diana*, l'italien *Pisani* et le russe *Makharoff* — avaient été dépêchés dans les eaux de la Sude. On vient de voir à quel point ces mesures de garantie ont été efficaces!

La Turquie, naturellement, ne se tient pas pour satisfaite. Une interpellation a eu lieu, le 12 mai, à la Chambre ottomane, et le ministre des Affaires étrangères a déclaré que, « de l'avis du gouver-« nement, la prestation de serment des députés au roi de Grèce vio-« lait les droits de la Turquie ; que, par conséquent, la réponse des « puissances à sa circulaire n'était pas absolument satisfaisante, que « cependant la Porte y trouvait l'assurance renouvelée que ses droits « resteraient saufs ; qu'il comprenait, ainsi que ses collègues, l'émo-« tion de la Chambre, mais que, en dépit de l'attitude des Crétois, « l'île demeurait partie intégrante de l'Empire ottoman. » Le grand-vizir s'est exprimé dans le même sens et un vote de confiance a sanctionné ces deux déclarations.

Ainsi du côté crétois, comme du côté turc, les deux parties gardent leurs positions, ce qui est logique, mais ne constitue pas une solution. Le problème reste, au contraire, plus embrouillé que jamais, plus dangereux aussi, car une équivoque aussi irrationnelle ne peut se prolonger indéfiniment.

— *La révolte albanaise.* — Depuis plusieurs semaines déjà, l'Albanie est en révolte et le gouvernement ottoman a été jusqu'ici impuissant à rétablir le calme, malgré l'effort militaire fait dans les régions troublées. Aussi, en désespoir de cause, le ministre de la Guerre, Mahmoud Chefket pacha, vient-il de se décider à se rendre lui-même en Albanie où il est resté très populaire. Nous consacrerons d'ailleurs, dans notre prochaine livraison, tout un article à cette importante question albanaise.

II. — ASIE.

Indochine. — *Le Tong-doc Le Hoan.* — Le correspondant du *Temps* à Hanoï télégraphie, à la date du 2 mai, que la commission d'enquête, chargée d'examiner la conduite de Le Hoan au cours des opérations dirigées contre le Dé Tham conclura très probablement au rejet des accusations portées contre le tong-doc. L'instruction semble avoir prouvé la loyauté de celui-ci. Les démarches imprudentes qui lui ont été reprochées auraient été faites, à son insu, par des subordonnés qui s'étaient targués de pouvoirs qui ne leur avaient pas été confiés.

Chine. — *Création d'une marine chinoise.* — La création d'une marine militaire préoccupe vivement les milieux gouvernementaux chinois. On lit à ce sujet dans les journaux de Chine :

Le Conseil de l'empire a délibéré avec le prince Luenn, président du Sénat, sur les voies et moyens à employer pour la création de la marine militaire, actuellement décidée.

Il a été reconnu, au cours de cette délibération, que l'administration gouvernementale dans les provinces ne pourrait rassembler les sommes considérables qui seront nécessaires.

Mais comme la création d'une marine militaire est une affaire vitale pour l'Etat, il appartient au peuple de fournir les sommes voulues et de les approuver. Lorsque le Sénat ouvrira sa première session, on lui soumettra l'affaire des ressources pour la marine, et après en avoir délibéré, il enverra une communication à tous les conseils provinciaux pour que ceux-ci traitent cette affaire en accord avec lui, et assument leur part de la charge commune. Le prince Luenn a assuré le Conseil de tout le concours du Sénat.

Ces dispositions nouvelles, par lesquelles le gouvernement chinois augmente lui-même les attributions qu'il a fixées aux assemblées provinciales, paraissent provenir du désir de calmer les impatiences au sujet de l'Assemblée nationale, en remettant à des assemblées élues la charge de prendre des décisions qui intéressent tout l'empire. La crainte le fait s'engager ainsi dans la voie d'un fédéralisme qu'il voulait éviter.

Mais les Chinois ne se préoccupent pas seulement de faire construire des vaisseaux, ils veulent aussi des ports de guerre.

Le prince Siun, écrit-on, président de la direction de la marine, vient de

se consacrer entièrement à l'étude des ports de guerre. Ces temps derniers, il a délibéré plusieurs fois avec les chefs de service de la direction de la marine. Leur attention s'est fixée sur trois points : Weï-Haï-Weï, le port de Yulinn et la baie de Sanmenn.

Weï-Haï-Weï serait le port du Nord, Yulinn celui du Sud et à la baie de Sanmenn on construirait le port du Centre; mais la position de la baie de Sanmenn avec les îles Chusan, celle de Yulinn avec le port de Shiapou étant meilleures, on se propose d'y envoyer quelques élèves sortis de l'école des ingénieurs pour y faire une enquête et des plans, au vu desquels on se prononcera.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les délégations financières.* — La session ordinaire des Délégations financières s'est ouverte le 10 mai à Alger. Le gouverneur général a fait un exposé complet de la situation de l'Algérie en s'exprimant avec une très grande modération sur les événements qui ont eu un retentisssement si fâcheux dans la colonie : les grèves maritimes et les retards apportés à la solution de l'affaire de l'Ouenza.

Par suite des grèves de Marseille en 1909, a dit M. Jonnart de la sécheresse de 1908 et des invasions de sauterelles, le fléchissement des recettes budgétaires a été sensible dans le dernier exercice ; aussi le budget de 1911 n'a-t-il pu être établi qu'en comprimant strictement les dépenses. Dans un pays neuf, en effet, où la propriété est encore mal assise et grevée d'un passif considérable, il ne faut recourir qu'avec une extrême réserve aux impôts nouveaux, c'est dans la mise en valeur de son sol et de son sous-sol que l'Algérie doit rechercher ses ressources nouvelles ; c'est pourquoi il importe à un si haut point de retenir en Algérie les initiatives et les capitaux qui, jusqu'à présent, se sont offerts avec trop de timidité.

Abordant ensuite la question des chemins de fer, M. Jonnart a longuement développé l'œuvre accomplie en cette matière par son administration et qui a été particulièrement importante et féconde.

Plus de 1.000 kilomètres de voies nouvelles vont être construits par la colonie. En outre l'exploitation des lignes existantes a été considérablement améliorée par l'exécution de nombreux travaux complémentaires et la réforme des tarifs.

L'unification et la communauté des tarifs sur l'ensemble du réseau algérien est, en effet, un fait accompli à l'heure présente.

En dernier lieu, M. Jonnart s'est félicité du vote de la loi du 30 décembre 1909, qui a constitué en Université les écoles d'enseignement supérieur d'Alger. Créée suivant un type entièrement nouveau, mieux adaptée aux besoins spéciaux de l'Algérie, cette Université donnera un enseignement qui, sans renoncer au culte de la doctrine et de la science pure, sera essentiellement pratique et contribuera plus largement encore que par le passé à l'essor économique du pays.

A la fin de la séance, l'assemblée a accueilli avec d'unanimes acclamations une motion de l'un de ses membres, M. Jourdan, félicitant chaleureusement le gouverneur général des efforts qu'il ne cesse de faire pour assurer la défense des intérêts algériens.

— *Le recrutement des troupes noires.* — On sait que le Parlement a voté les crédits nécessaires pour l'envoi des troupes noires en Algérie. Un bataillon de sénégalais, à l'effectif de 800 hommes, s'est dernièrement embarqué à Dakar pour Oran, sous le commandement du chef de bataillon Mouveaux. Les tirailleurs ont emmené leurs femmes et leurs enfants. Le bataillon de sénégalais sera dirigé sur Colomb-Béchar.

Tunisie. — *La réforme de la conférence consultative.* — A la suite de la dernière session de la conférence consulative dans laquelle l'élément indigène avait été maltraité, le gouvernement français a jugé qu'une réforme de cette institution était nécessaire, et le 1er mai a paru au *Journal officiel* tunisien un décret qui y apporte les modifications suivantes :

A l'avenir, la section française et la section indigène délibéreront séparément. La section indigène sera présidée par un haut fonctionnaire du gouvernement tunisien. Les deux sections devront se concerter pour ne pas traiter le même sujet en même temps, de manière que les chefs de service puissent comparaître devant l'une et l'autre alternativement.

Avant d'être transmis au ministère des Affaires étrangéres, les avis émis par les deux sections seront soumis à un conseil supérieur composé des deux ministres indigènes, du général commandant la division d'occupation, des cinq chefs de service français, de trois délégués de la section des colons à la conférence consultative et de trois délégués de la section indigène, soit en tout neuf Français et cinq indigènes.

Les délégués de la conférence consultative au conseil supérieur pourront proposer des dépenses nouvelles, mais à la condition de les couvrir par des centimes additionnels votés par les délégués colons sur les cotes européennes et par les délégués indigènes sur les cotes indigènes.

Egypte. — *Le rapport de sir Eldon Gorst.* — Le rapport que sir Eldon Gorst vient de publier sur l'Egypte est moins optimiste encore que celui de l'année dernière. Sir E. Gorst se plaint d'abord de la presse indigène, dont les violences n'ont fait que redoubler. « Je « n'hésite pas à dire, écrit-il en propres termes, que les chefs du « parti nationaliste sont moralement responsable du meurtre de « Boutros pacha. Ils ont encouragé ces attaques depuis des années, « tout en sachant parfaitement que leurs paroles ne manqueraient « pas d'inciter de jeunes ignorants aux actes de violence qu'ils « affectent de déplorer aujourd'hui. » La loi sur la presse, au dire de sir Eldon Gorst, aurait peut-être été appliquée avec une trop grande modération, et le rapport laisse entendre clairement que le gouvernement se montrera bientôt plus rigoureux si les excès ne cessent pas. Il est assez curieux, à cet égard, que le gouvernement anglais ait reconnu au même moment, dans l'Inde comme en Egypte, la nécessité de brider la presse indigène.

Le Conseil législatif égyptien ne parait pas avoir donné à l'Angleterre de bien vives satisfactions. L'opposition faite au renouvelle-

ment de la concession du canal de Suez prouve, aux yeux de sir Eldon Gorst, que l'Assemblée générale est encore incapable d'aborder les questions sans un parti pris de défiance à l'égard du gouvernement. Même déconvenue au sujet des chemins de fer soudanais ; l'Assemblée s'obstine à refuser les crédits nécessaires au développement économique du Soudan, dont l'Egypte dépend cependant pour ses approvisionnements d'eau. La discussion du budget n'a été qu'un prétexte à diatribes contre le gouvernement. Sir Eldon Gorst déclare pour toutes ces raisons que rien ne justifierait une nouvelle extension des pouvoirs actuels de l'Assemblée. Le *Times* insiste sur ce point. Commentant le rapport de sir E. Gorst, il rappelle aux Egyptiens que les procédés des nationalistes ne feront que reculer le moment où l'Angleterre accordera à l'Egypte le *self government*.

IV. — AMÉRIQUE.

République Argentine. — *Le message du président Figueroa Alcorta.* — Le 5 mai, le président Figueroa Alcorta a ouvert la session ordinaire du Congrès argentin et a donné lecture du message annuel. Il y constate que la République Argentine entretient de bons rapports avec toutes les nations, excepté la Bolivie, avec qui les relations diplomatiques sont rompues depuis le refus de cette république d'accepter la sentence arbitrale dans son différend de frontières avec le Pérou.

Le message rappelle ensuite les fêtes franco-argentines de Boulogne-sur-Mer, en l'honneur du général San Martin, héros de l'indépendance, à qui on y a érigé une statue. Il exprime la reconnaissance du peuple argentin envers la France et rappelle en termes chaleureux la visite de l'escadre française commandée par l'amiral Auvert.

Le président annonce enfin que l'Argentine vient de conclure un traité d'arbitrage avec l'Angleterre. Il espère pouvoir soumettre au Congrès, cette année, des traités de commerce en cours de négociation avec le Portugal, le Danemark, les Pays-Bas et le Chili. Les représentants de l'Argentine et de la Turquie à Rome signeront prochainement une convention consulaire.

Brésil. — *L'ouverture du Congrès brésilien.* — L'ouverture du Congrès brésilien a eu lieu le 8 mai. Le message du président indique les circonstances dans lesquelles le vice-président a été appelé à assumer le pouvoir à la mort de M. Affonso Penna. Il expose en détail la situation économique, financière, commerciale et politique du pays. En ce qui concerne les Etats de la Confédération, le président déclare qu'il s'opposera toujours à la responsabilité fédérale dans les emprunts des Etats, parce qu'il est d'avis que l'excessive liberté conférée aux Etats de réaliser des emprunts ne peut que nuire au crédit général du pays.

— *L'accord avec l'Uruguay.* — La Chambre des députés du Brésil, par 102 voix contre 7, et le Sénat, à l'unanimité, ont approuvé le traité du 30 octobre dernier, par lequel le Brésil a reconnu spontanément et sans compensations, à la République de l'Uruguay, le condominium des eaux et iles frontières du lac Mirim et de la rivière Jaguarão.

Le Brésil tenait du traité de 1851 la possession exclusive de ces eaux frontières. Il a renoncé généreusement à cette exclusivité, ouvrant ainsi aux navires de guerre et de commerce de l'Uruguay les rivières São-Gonzalo, la lagune dos Patos, en un mot, les eaux de l'Etat brésilien du Rio-Grande do Sul. La diplomatie brésilienne a entendu consacrer ainsi le principe du condominium des puissances riveraines sur les eaux des estuaires. Ce principe a été consacré récemment, en ce qui concerne l'embouchure du Rio de la Plata, par le protocole signé par le président élu de l'Argentine, M. Saenz Pena, avec l'Uruguay.

Le condominium des Etats riverains tend à écarter certaines prétentions étrangères, comme celles émises par l'Angleterre, qui voudrait considérer l'embouchure du Rio de la Plata comme un bras de mer libre pour la navigation et la pêche, en dehors de la limite de 3 milles des eaux territoriales reconnues par le droit international.

Venezuela. — *Election présidentielle.* — Le général Juan Vicente Gomez vient d'être élu président du Venezuela pour une période de six années.

Le général Gomez était vice-président de la République lors de la réaction qui renversa et bannit le président Castro. Il avait assumé provisoirement le pouvoir depuis lors. Une nouvelle Constitution fut votée, et le président provisoire entreprit de rétablir les rapports officiels avec plusieurs puissances, rompus à la suite des procédés peu diplomatiques du général Castro. Les négociations engagées par le Dr Paul, envoyé spécial en Europe, ne furent pas approuvées par le Congrès. Cet agent fut rappelé et remplacé par M. Carlos Grisanti. Les nouvelles négociations n'ont été poursuivies que mollement, en raison du caractère provisoire du gouvernement du général Gomez; mais à présent que celui-ci est élu, les pourparlers de M. Grisanti pour la conclusion du protocole avec la France rétablissant les relations diplomatiques et réglant les réclamations françaises vont être repris, espère-t-on, plus activement et plus efficacement.

A la suite de l'élection du général Gomez, une amnistie politique est accordée à tous les prisonniers politiques.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Belgique. — *Le commerce spécial en* 1909. — La statistique du commerce spécial de la Belgique, pour l'année 1909, comparée avec celle de 1908, atteste une situation très brillante. En effet, le commerce total s'est élevé à 6.006.820.000 francs, contre 5.615.773.000 francs en 1908, soit, en plus, 391.047.000 francs.

Les importations, de 3.181.413.000 francs en 1908, se sont élevées à 3.409.912.000 francs en 1909, soit, en plus, 228.499.000 francs, ou 7,2 %.

Les exportations, de 2.430.360.000 francs en 1908, se sont élevées à 2.596.908.000 francs en 1909, soit, en plus, 166.548.000 francs, ou 6,7 %.

Les droits de douane perçus, de 57.326.938 francs, se sont élevés à 60 990.545 francs, soit, en plus, 3.663.607 francs, ou 6,4 %.

Le mouvement de la navigation maritime a été non moins intéressant. En effet, il y a eu :

A l'entrée : 14.283.257 tonnes, contre 13.409.331 tonnes en 1908, soit, en plus, 873.926 tonnes, ou 6,5 %.

A la sortie : 14.274.014 tonnes, contre 13.441.093 tonnes en 1908, soit, en plus, 832.921 tonnes, ou 6,2 %.

Bulgarie. — *Le commerce extérieur en* 1909. — Nous trouvons dans le *Bulletin mensuel de la statistique du royaume de Bulgarie* les chiffres des échanges de ce pays avec l'étranger pendant l'exercice 1909. On n'accusera pas la statistique bulgare d'être en retard.

Importations en Bulgarie.

	Francs
1909	160.429.624
1908	130.150.642
1907	124.661.089

Exportations en Bulgarie.

	Francs
1909	111.433.683
1908	112.356.997
1907	123.594.697

Les importations ont considérablement augmenté, le pays s'étant développé. Par contre, les exportations, à peu près identiques à celles de 1908, sont en diminution sur celles de 1907. Il y a eu deux années de récoltes médiocres qui expliquent cette décroissance, la Bulgarie exportant presque uniquement les produits du sol.

Le principal fournisseur de la Bulgarie est l'Autriche-Hongrie,

qui a l'avantage de la proximité. Viennent ensuite par ordre d'importance : l'Allemagne, l'Angleterre et la Turquie. La France, quoique en forte augmentation sur 1908, ne participe que pour 7 % aux importations totales de 1909.

Dans les exportations, c'est la Turquie qui tient de loin le premier rang.

II. — AMÉRIQUE.

Colombie Anglaise. — *La production minérale.* — La Colombie Anglaise est la principale région minière du Canada. Sa production minérale pendant l'année 1908 a été sensiblement supérieure à celle des années précédentes : le tonnage total du minerai extrait est le plus fort que l'on ait jamais obtenu et, d'autre part, le rendement moyen de chaque tonne a été supérieur à celui de 1907 ; malheureusement, les cours des métaux ont considérablement fléchi en 1908, si bien que la valeur totale de la production n'est que de 23.855.277 dollars contre 25.882.500 dollars, l'année précédente et 24.980.546 dollars en 1906. A part ces deux années, on ne trouve aucun chiffre aussi élevé qu'en 1908. Le tableau suivant donne la valeur de la production minérale de la Colombie Anglaise depuis dix ans :

	Dollars		Dollars
1899...	12.393.131	1904...	18.977.359
1900...	16.344.751	1905...	22.461.325
1901...	20.086.780	1906...	24.980.546
1902...	17.486.550	1907...	25.882.560
1903...	17.495.954	1908...	23.851.277

Depuis 1852 la valeur totale de la production minérale de la Colombie Anglaise s'élève à 323.377.559 dollars répartis de la façon suivante :

Or des placers.....	70.196.103 dollars
Or quartzeux.....	50.353.597 —
Argent.....	28.611.316 —
Plomb.....	21.549.996 —
Cuivre.....	49.953.371 —
Charbon.....	94.329.377 —
Pierre, Briques.....	7.893.100 —
Autres métaux.....	490.699 —
Total.....	323.577.559 dollars

En 1908, la valeur de la production de l'or des placers a quelque peu diminué, de même que la valeur de la production de l'or quartzeux est en plus-value de 1.827.260 dollars ou 30 %, ce résultat est dû principalement à l'augmentation énorme de la production du *Roosland-Camp*, laquelle s'est accrue de plus de 50 % en 1908.

Au chevet de l'homme malade.

Le Dr Kikeriki : « Les douleurs d'estomac de Votre Majesté ne proviendraient-elles pas d'un excès d'Albanie! » *Kikeriki* (Vienne).

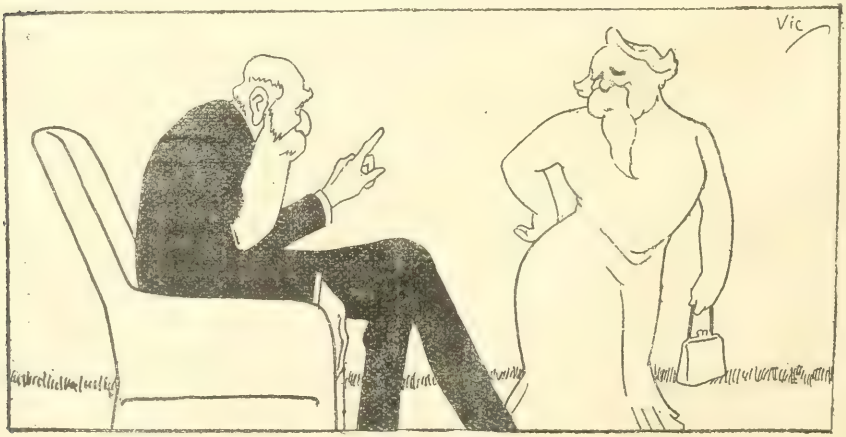

Le Sénat (hostile à M. Luzzatti) répondant aux avances ministérielles : « C'est inutile! Tu ne me séduiras pas! » *Pasquino* (Turin).

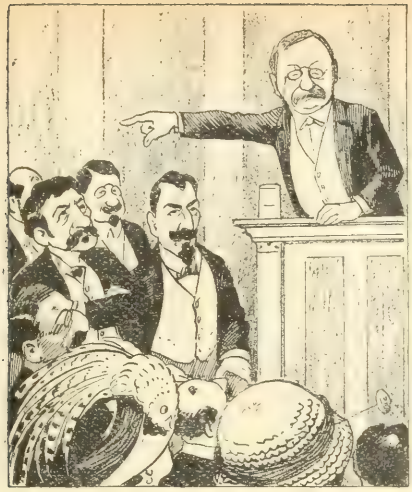

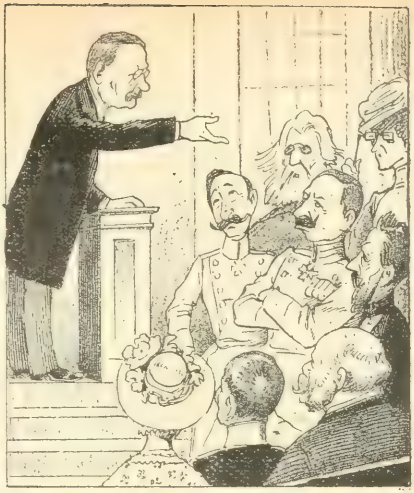

Roosevelt conférencier.

A Paris : « Ne pas vouloir d'enfant est criminel!... »

A Berlin : « Avoir beaucoup d'enfants est vulgaire et grossier!,.. »
Kikeriki (Vienne).

Le retour de l'île d'Elbe : « Doucement! Doucement! »
New-York Herald (New-York).

La Comète (Roosevelt) est maintenant visible pour les gens de Washington (Taft).
Telegraph (Philadelphie).

Le Pair : « J'espère qu'ils me manqueront cette fois encore; mais j'aimerais mieux être ailleurs! » *Punch* (Londres).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Alfred-Joseph Pitel, agent consulaire d'Italie à Brest;
Antonio de Marvaez, consul de Colombie à Marseille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Novarina est affecté au service militaire à Hanoï.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Dumont est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Reydellet et le *lieut.* Laurent sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Marsaud est désig. pour la Cochinchine.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Droin est placé au gouvern. général.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Gadel est nommé adjoint au command. du territoire du Niger;

MM. le *lieut.-colonel* Mangin et le *capit.* Cornet sont placés hors cadres en A. O. F.;

M. le *capit.* Larroque est désig. pour une mission au Libéria;

M. le *lieut.* Alliez est placé hors cadres dans le territoire du Niger;

M. le *capit.* Rémond est désig. pour les brigades indigènes de Guinée;

M. le *lieut.* Bachellez est placé au bataill. de Zinder.

Afrique Equatoriale. — M. le *lieut.* Martin est désig. pour le bataill. du Tchad;

M. le *lieut.* Lasserre est désig. pour servir hors cadres au Tchad;

M. le *lieut.* Leroy est affecté au bataill. de l'Oubangui-Chari.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Aubrion est désig. pour le bataill. du Pacifique.

Nouvelles-Hébrides. — M. le *lieut.* Cabanette est désig. pour la mission de délimitation.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Mathieu et Werquin sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Gélin et Cauvin et le *lieut.* Cateau sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Harranger est désig. pour le service géogr. de l'A. O. F.;

M. le *capit.* Jeannet est placé au cabinet milit. du gouvern. général de l'A. O. F.;

MM. les *capit.* Strickler et Renard sont désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Kessler et Tiget sont désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Joussemet est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* de la Planche de Rullié est nommé au command. de la *Jeanne-Blanche* à Constantinople.

CORPS DE SANTÉ

Madagascar. — M. le *méd. de 1re cl.* Duville est placé à Diégo-Suarez.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. de Sesmaisons, gouverneur de 1re cl. des colonies, est nommé délégué à Kayes en A. O. F. ;

M. Vignal, inspecteur des finances, est nommé directeur du contrôle financier en A. O. F. ;

Sont nommés :

Vice-président de la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Lencou-Barême; — Substitut du procureur général de l'Indochine, M. Grilhault des Fontaines; — Juge président du tribunal de première instance de Vinh-long, M. Dartiguenave; — Juge président du tribunal de première instance de Pnom-penh, M. Carré; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Mytho, M. Dusson; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Long-xuyen, M. Vigerie; — Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Baria, M. Larre; — Procureur de la République à Canthô, M. Beziat; — Substitut du procureur de la République à Saïgon, M. de Rozario; — Juge de paix à compétence étendue à Tayninh, M. Briffaut; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Bentré, M. Abor; — Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon, M. Canavaggio (Marc-Ange); — Juge suppléant au tribunal de première instance de Long-xuyen, M. Vidal (Robert-François); — M. Dupré (Joseph-Lucien), licencié en droit, a été nommé attaché au parquet du procureur général de l'Indochine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Japon : *Histoire et Civilisation*, par le marquis DE LA MAZELIÈRE. Tome IV : la Révolution et la Restauration (1854-1869). Un fort volume in-16 avec 10 gravures. — Tome V : le Japon moderne, la transformation du Japon (1869-1910). Un volume in-16 avec 8 gravures. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, Paris, 1909-1910.

Fidèle à la méthode employée dans les trois précédents volumes consacrés au *Vieux Japon*, M. le marquis de la Mazelière, dans le quatrième volume de son œuvre monumentale, nous dévoile les origines du Japon moderne dans leur rapport avec celles des mœurs, des institutions, de la mentalité générale dans l'ancien continent. Rien de plus logique et de plus démonstratif, car c'est de la lutte, puis de la fusion des éléments constitutifs de la nationalité indigène et des éléments européens qu'est sortie la civilisation du Japon moderne et que sortiront les civilisations des autres pays d'Extrême-Orient. Aussi l'historien a-t-il donné pour introduction à son étude une comparaison des civilisations de l'Asie et de l'Europe au XIXe siècle.

Dans le tome V, M. de la Mazelière donne la suite attendue de son histoire du Japon ; il analyse avec son souci de logique habituel et sa documentation précise les conséquences de la Révolution de 1868 et la trans-

formation du pays qui s'est produite depuis lors jusqu'à aujourd'hui. Cette étude est d'autant plus intéressante qu'en nous faisant connaître les conditions de l'évolution japonaise, elle nous laisse prévoir le sort futur des autres peuples asiatiques. L'historien s'est donc appliqué, dans cette partie maîtresse de son œuvre, à ne laisser dans l'ombre aucun des détails concernant les idées et les hommes qui préparèrent ou accomplirent cette marche en avant rapide et méthodique.

Histoire de la Marine française, par CHARLES DE LA RONCIÈRE, conservateur adjoint, chef de la section de Géographie à la Bibliothèque Nationale. — Tome IV. Un fort volume in-8° avec gravures. Plon, Nourrit et Cie, Paris.

C'est avec raison que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la Société de Géographie ont décerné leurs plus hautes récompenses à l'œuvre de M. Charles de La Roncière. Il était opportun, en effet, de rappeler les titres de noblesse authentiques de notre flotte au moment où les patriotes éclairés doutent de sa valeur effective, où ses intérêts et son avenir sont l'objet, dans la presse et au Parlement, de débats passionnés. Le quatrième volume de cette histoire réconfortante met en lumière l'admirable continuité d'efforts qui, à travers la désastreuse anarchie créée par les guerres de religion, prépare l'énergique initiative de Richelieu et de Colbert, l'achèvement magistral des grands desseins de Louis XI et de Henri IV, trahis par les circonstances. L'ère des compagnies à charte est ouverte ; elle assurera le peuplement du Canada, des Antilles, de la Guyane, du Sénégal et de Madagascar. La France a un empire colonial et, partant, une marine, cet instrument nécessaire de toute colonisation. Ici, chaque chapitre de l'ouvrage est une page du livre d'or de la marine française. Richelieu laissa dans l'Ancien Monde et dans le Nouveau les éléments d'une plus grande France, « une armature, comme dit l'auteur, trempée par les rudes batailles navales de la guerre de Trente ans. » Et c'est Colbert qui sera appelé à recueillir ce glorieux héritage. Quelle superbe leçon de volonté ressort de l'enseignement détaillé de ces faits !

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Vie politique dans les Deux Mondes (3e année), publiée sous la direction de M. A. Viallate, professeur à l'Ecole des sciences politiques. Un fort vol. in-8° de 620 pages de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine. F. Alcan, Paris, 1910.

De Goethe à Bismarck (*un siècle de l'histoire d'Allemagne*), par LOUIS CONS. Un vol. grand in-16 de 240 pages. Nouvelle librairie nationale, Paris, 1910.

Affaires du Maroc. Livre Blanc allemand (*janv.* 1910). Mémoire et documents sur les intérêts miniers allemands au Maroc, traduction par M. PAUL ADAM. Un vol. in-8° de 70 pages. H. Champion, Paris, 1910.

Annuaire du ministère des Colonies (1910). Un vol. in-8° de 955 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Société de Géographie commerciale de Paris (*avril* 1910). PAUL WALLE : A travers le Sud brésilien. — G. DE GIRONCOURT : Sur la production des pays soudanais du moyen âge.

Revue politique et parlementaire (10 *mai* 1910). *** Compagnies de navigation françaises et étrangères.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE GASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CRISE HONGROISE

Après une interruption, la crise hongroise recommence. Nous assistons à une phase nouvelle de la lutte complexe entre les partisans des idées de 1848 et de celles de 1867, entre Vienne et Budapest, entre ceux qui veulent transformer radicalement la société hongroise et ceux qui veulent maintenir l'état de choses ancien et sauvegarder les intérêts agrariens.

Un ministère extraparlementaire et à poigne détient le pouvoir. La Chambre a été dissoute. A la veille des élections générales cherchons à comprendre quelles sont les idées en présence et leur genèse, les partis politiques, et les positions actuellement occupées par leurs chefs.

***

Remontons en 1905. La lutte est déjà depuis plusieurs années engagée, — ou plus exactement reprise, car on peut dire qu'elle dure depuis des siècles. Au conflit militaire est venu s'ajouter le conflit économique. Le royaume de Hongrie obtiendra-t-il que sa force militaire soit un peu moins à la discrétion du grand état-major de Vienne ? L'organisme économique hongrois arrivera-t-il à se constituer distinct de l'organisme économique autrichien, avec ses droits et ses caractères propres ?

En 1905, les rapports sont tendus à se rompre entre le parlement et le roi, entre les deux capitales. Au début de l'année, les partis d'opposition à ce que veut le roi, fédérés sous le nom de « Coalition[1] » — libéraux dissidents du comte Andrassy qui vont prendre le nom de constitutionnels, parti catholique populaire, parti de 1848 qui vient de se constituer sous la direction de M. de Kossuth par la fusion du parti national du comte Albert Apponyi et du parti de l'indépendance, petit parti Banffy, et petit parti démocrate — viennent de l'emporter aux élections générales et de renverser le parti « libéral » austrophile du

[1] Pour l'histoire des partis hongrois, voir : *Des monts de Bohême au golfe Persique* (Plon), deuxième partie.

comte Tisza. Un premier ministère extraparlementaire, perturbateur et violent, vient d'être nommé par le roi, avec pour président du Conseil le vieux général Féjervary et pour ministre de l'Intérieur un préfet sans timidité ni scrupules, M. de Kristoffy.

Alors Vienne, représentée par ce ministère, exécute une contre-offensive. Aux idées militaires et économiques magyares elle oppose des idées de réforme électorale et de réformes sociales. Toute la vieille Hongrie aristocratique et traditionnelle est mise en cause. Elle s'était engagée sur le terrain nationaliste et avait voulu lutter à outrance avec Vienne : M. de Kristoffy la provoque dans un autre champ clos ; il change les données du problème à résoudre, problème qui, de national, devient, sous son action, politique et social. Il tente de diviser ainsi la nation hongroise et de se créer des alliés en soulevant les masses urbaines et rurales contre la noblesse agrarienne privilégiée. L'article essentiel de son programme est le suffrage universel, qui jusque-là n'avait guère figuré sérieusement qu'au programme du parti de l'indépendance.

En février 1906, le ministère fait un coup de force. Le général Nyiri et le colonel Fabricius chassent les députés du parlement.

En avril 1906, se produit une brusque détente, ce que M. Kossuth appellera une « trève ».

Le ministère Féjervary, qui péchait par son origine et qui avait de plus en plus vécu dans l'état illégal, *ex lex*, disparaît. Des chefs parlementaires prennent le pouvoir. Mais le roi refuse au parti le plus nombreux et en même temps le plus opposé à sa politique — le parti de 1848 — et la présidence du Conseil, et le ministère de l'Intérieur : ils sont confiés à M. Wékerlé, un des hommes les plus habiles et les plus expérimentés de l'ancien parti « libéral » et au comte Andrassy, lui aussi ancien libéral devenu le chef du parti constitutionnel. Les chefs du parti de 1848, M. de Kossuth et le comte Apponyi, doivent se contenter de deux ministères, importants certes, mais non directeurs, celui du Commerce et celui de l'Instruction publique et des Cultes.

En matière militaire, on refait le silence et l'obscurité. Le parti de l'indépendance avait tenté d'interpréter en faveur de la Hongrie un article obscur du pacte austro-hongrois fondamental de 1867. La Hongrie ne renonce pas à ses prétentions, mais elle cesse de les formuler. L'offensive prise au début de la lutte par le parti de 1848 est brisée.

En matière économique, au contraire, le parti de 1848 n'est

pas contraint, pour recevoir une fraction du pouvoir, de renoncer à formuler ses revendications. En effet, ces revendications économiques ne mettent pas directement en jeu le pacte fondamental conclu sans limite de temps en 1867. Il s'agit seulement de mettre en œuvre, d'interpréter ou de modifier ou bien des applications modifiables de ce pacte, ou bien le pacte temporaire et connexe qui légalement doit être refait, avec ou sans changements, tous les dix ans. Le nouveau ministère hongrois aura donc à s'occuper des questions de douane, de quote-part et de banque ; il les étudiera d'accord avec le roi et il les discutera avec le ministère autrichien.

Mais tandis que le parti de 1848 renonce, pour conclure la trêve, à ce qu'il y avait de plus essentiel dans son offensive, le roi pousse à fond sa contre-offensive. Le ministère Wékerlé ne se contentera pas de liquider les illégalités récentes et de s'occuper des problèmes économiques. Il s'engage à introduire dans la législation hongroise le suffrage universel.

Aux élections qui ont immédiatement lieu (avril-mai 1906), deux événements notables se produisent. Les 100 députés qui subsistaient du parti libéral — droite austrophile qui a gouverné le pays de 1867 à 1904 — disparaissent ; le comte Tisza, leader libéral, se retire, temporairement, de la vie politique des partis. La « coalition » est maîtresse de la Chambre des députés. Le parti de 1848 a à lui seul la majorité absolue à la Chambre (253 voix sur 413 ou, en comptant les Croates, sur 453) ; toute la coalition, c'est-à-dire toute la Chambre, n'en continue pas moins à être représentée dans le ministère, dont la présidence du conseil et le portefeuille de l'intérieur continuent à ne pas appartenir au parti qui a la majorité.

Le ministère arrive à faire reprendre sa marche régulière à la machine constitutionnelle hongroise.

Il réussit, sauf sur un point, à régler pour une nouvelle période les rapports économiques austro-hongrois. Il consent à augmenter de 2 % la quote-part hongroise dans les dépenses communes : cette concession facilitera peut-être la détente. Il ratifie ou conclut les traités de commerce jusqu'en 1917 ; à cette date, la Hongrie sera libre de faire valoir son droit à traiter séparément, et d'ici là elle pourra s'organiser de façon à pouvoir le faire. Pour la banque, les négociations traînent en longueur : renouvellera-t-on le privilège de la banque austro-hongroise commune ? Constituera-t-on une banque hongroise distincte de la banque autrichienne ? Ou bien la banque hongroise naîtra-t-elle conjugée à la banque autrichienne suivant le système dit du cartel ?

Entre temps, avec beaucoup de lenteur, le comte Andrassy élabore au ministère de l'Intérieur le projet essentiel de réforme électorale, projet dit du suffrage universel. Il ne s'agit pourtant pas de suffrage universel égal et secret. Les masses électorales nouvelles, en faisant irruption dans la cité légale, pourraient la bouleverser de fond en comble : le comte Andrassy est un conservateur et il veut parer au danger. De plus, le régime magyar pourrait être mis en question par les nations non-magyares; M. de Kristoffy lui-même avait tenu à parer à cet autre danger; son projet était loin du système français. Le comte Andrassy, voyant non plus un seul, mais bien deux dangers, élabore un projet encore plus complexe et d'esprit différent. Il suffira de rappeler que le système du vote plural y joue un rôle important; que les personnes ne sachant pas lire et écrire, et remplissant les autres conditions de l'électorat, nommeront pour dix d'entre elles un électeur seulement; que les circonscriptions électorales sont modifiées, et que celles d'entre elles où l'élément magyar est en minorité sont agrandies.

*
* *

Autour du projet Andrassy, les députés, les membres de la Coalition vont se divisant. Pour les uns, le projet élaboré au ministère de l'Intérieur contient un maximum de concessions; ils le défendent comme un moyen de jeter du lest : c'est l'avis du parti constitutionnel, c'est-à-dire du parti qui est devenu la droite de l'assemblée, et c'est aussi l'avis de nombreux membres du parti de 1848, de ceux qui formaient l'ancien parti national et de ceux qui se sont groupés autour d'eux. Pour les autres, le projet Andrassy ne contient nullement la réforme électorale promise, mais seulement une caricature du suffrage universel. Tout l'ancien parti de l'indépendance — c'est-à-dire la gauche du parti de 1848 et un petit parti dissident qui s'est formé à l'extrême gauche — va se montrer intransigeant ,et le moment de l'action venu, trouver son chef dans le président de la Chambre, M. Justh. Autour de lui se groupent le comte Batthiany, M. Hollo, le professeur Földes. Les nationalistes non-magyars et les socialistes s'agitent, déçus, contre le projet Andrassy. Hors des frontières, l'archiduc héritier et le parti chétien social, puissant en Autriche et puissant à la cour, se montrent hostiles : le pacte conclu entre le roi et la Coalition n'est pas exécuté par le ministère Wékerlé.

La situation se complique de deux idées : nationale (armée) et économique (banque), qui sont de nouveau discutées.

Pour faire échec à l'idée de suffrage universel, la droite,

comptant sur la forte situation que lui assure encore à Vienne sa longue fidélité aux principes de 1867, reprend la tentative vainement faite par la gauche au début du siècle. Elle cherche à obtenir du roi des concessions nationales et militaires dont elle ferait une sorte de dérivatif, et grâce auxquelles elle tenterait de détourner l'attention du pays de l'idée de suffrage universel jetée dans la bagarre par les hommes du roi.

Avec M. Justh, la gauche du parti de 1848 (en même temps gauche de la Chambre) juge que l'élément rural magyar, de tout temps le soutien et la force des idées d'indépendance, est mécontent. La droite du parti (centre de la Chambre), avec le comte Apponyi et M. de Kossuth, a trop complètement et trop longtemps lié partie avec la droite de la Chambre. Il faut dégager et libérer le parti, revenir aux idées de 1848, au programme trop sacrifié du parti. Les concessions militaires dont parlent les hommes de droite sont un leurre. Il ne faut pas céder sur les revendications économiques, qui restent permises, et il faut obtenir — la volonté du roi et celle du parti coïncidant en cela — un suffrage universel véritable. Lutter pour la banque nationale hongroise, c'est donc viser un but à atteindre, mais c'est aussi employer un moyen pour obtenir un résultat indirect : la rupture avec la droite. Elle finit, mais la scission ne se fait pas entre le parti entier de 1848 et les partis de la coalition. La lézarde se produit dans le parti de 1848 lui-même. La majorité suit M. Justh et se grossit des dissidents d'extrême gauche ; mais une minorité se sépare de lui et comprend dans ses rangs M. de Kossuth et le comte Apponyi. En faisant abstraction du premier de ces deux noms et en parlant par à peu près, on peut dire que la Chambre rappelle alors ce qu'elle était quand M. de Szell a quitté le pouvoir : à droite des libéraux ; à gauche le parti de l'indépendance ; au centre le parti national. Il y a au centre trop de députés ennemis des solutions absolues et trop d'agrariens pour qu'ils subissent l'impulsion de M. Justh, qui est de tempérament un radical et qui lutte pour le suffrage universel.

Cette lutte confuse dure pendant toute l'année 1909[1]. Le 27 avril, M. Wékerlé a donné sa démission parce que l'Autriche ne veut pas du système du cartel, qu'en Hongrie la droite et M. de Kossuth avaient fini par accepter comme transaction entre eux. Vainement le roi cherche à constituer un ministère en ayant successivement recours à quelque *homo*

---

[1]. Pour la première partie de cette lutte, voir *La crise hongroise*, par M. Simon Aberdam. (*Rev. Polit. et Parl.*, 10 octobre 1909.)

regius, *homo expectativus*, *homo informativus*. Du 8 juillet au 28 septembre, le ministère Wékerlé est renommé comme gouvernement provisoire et la crise se poursuit. En décembre 1909, M. Justh, qui a groupé autour de lui la majorité du parti de l'indépendance, mais qui ne représente plus la majorité de la Chambre, démissionne et est remplacé par le kossuthiste Gal : le parti de l'indépendance (Justh) et le parti kossuthiste de l'indépendance sont séparés.

Pendant huit mois de crise, Vienne n'a pu ni grouper la droite, qui lui eût été une garantie de fidélité, et le centre kossuthiste en formation, ni s'entendre avec l'ensemble du parti de l'indépendance, qui eût travaillé au suffrage universel et réalisé l'article essentiel du programme royal, ni donner vie à la coalition un moment ébauchée de M. Justh et de la gauche avec les nationalistes et les socialistes, tous groupés par un même désir de réforme électorale radicale.

***

C'est alors, au début de janvier, que Vienne se décide à donner le pouvoir au comte Khuen Hédervary, ancien ban de Croatie, après M. de Szell et avant le comte Tisza, déjà président du Conseil du royaume de Hongrie.

Comme le général Féjervary, plus absolument même que lui, il prend le pouvoir sans avoir un seul partisan dans la Chambre des députés.

Comme lui, il arrive en parlant de suffrage universel et de réformes sociales : il s'annonce comme un ennemi de la vieille Hongrie.

Il n'envoie pas de soldats au Parlement ; mais, le mois même de son arrivée au pouvoir, alors que la Chambre vient d'émettre un vote de méfiance et que légalement il ne peut que démissionner ou dissoudre la Chambre, il l'ajourne à deux mois : d'où un vote de défiance de la Chambre des magnats. Le 22 mars, alors que ni le budget ni le contingent militaire ne sont votés, il dissout la Chambre. Alors des députés exaspérés l'attaquent ; il est blessé ainsi qu'un de ses ministres.

Comme le général Féjervary avait tenté de constituer un parti progressiste, il tente de former un parti du travail national. De toutes parts, il lui cherche des membres et des alliés. Il encourage les défections des partis constitués. Il négocie avec M. Mihali et les Roumains, avec M. Vaszonyi et les démocrates, avec les socialistes. Sous le gouvernement de celui qui avait été, surtout dans les dernières années de son gouverne-

ment en Croatie[1], un baron à main de fer, la vie légale reprend en Croatie. M. Tomachitch devient ban et rapproche la coalition croato-serbe de l'ancien parti « national » ou magyaron reconstitué. Tous les membres de la coalition, sauf M. Supilo qui passe à l'opposition violente, acceptent la combinaison comme un moindre mal. Ils déclarent qu'ils ne renoncent nullement à leur interprétation de la nagoda de 1868 en matière de langues à employer dans le service des chemins de fer en Croatie; mais ils renoncent à attaquer la loi sanctionnée par le roi. Les Hongrois se sont, d'ailleurs, montrés accommodants et paraissent devoir laisser une certaine liberté à la diète de Zagreb. Ils ont craint que ne triomphe en Croatie la politique un moment ébauchée pendant la crise ministérielle, alors que M. Lukacs menait les négociations : soutenir à Zagreb M. Franck pour le grand avantage de Vienne.

Mais ce n'est pas seulement à l'extrême-gauche et parmi les nationalités que le comte Khuen Hédervary fait des tentatives. C'est de droite que lui viennent ses plus gros contingents.

Sans doute, M. Khuen Hédervary a parlé de suffrage universel et de réformes sociales. Mais M. Justh et la gauche prononcent les mêmes paroles : c'est de leur côté que la droite voit le vrai péril. Pour le conjurer, elle revient tout entière à la bataille. On voit reparaître le comte Tisza, l'ermite de Geszt. Dès que le comte Khuen Hédervary se présente devant la Chambre des magnats, le comte Tisza le supplie de ne pas s'obstiner dans son idée de suffrage universel. Il s'adresse aux nationalités et leur montre là un élément de dénationalisation : les minorités d'élite sont seules dominées par leur conscience nationale; les masses iront au socialisme. Néanmoins le comte Tisza se déclare un « simple fantassin » dans l'armée nouvelle. Les reproches qu'on pouvait lui faire au moment de sa retraite ne porteraient plus aujourd'hui ; non seulement du temps a passé, mais surtout les violences du ministère Féjervary ont fait oublier celles bien moindres du ministère Tisza; la Coalition elle-même a passé par le pouvoir et ceux qui en ont fait partie ne peuvent plus se montrer aussi difficiles. A l'ordre du comte Tisza se mobilisent les vieux bataillons du parti « libéral » dissous en 1905 après sa défaite, — organisation toujours puissante, surtout quand elle peut compter sur l'appui du ministère de l'Intérieur, des préfets et des bailleurs de fonds électoraux. Le parti constitutionnel, les anciens

[1] Pour la Croatie, voir : 1° *Des monts de Bohême au golfe Persique*, Plon, 2e partie, chap. III, V et IX; 2° *Les élections croates : Budapest et Vienne (Quest. Dipl. et Col.*, n° 269).

libéraux dissidents, se montrent favorables; beaucoup se rallient au parti du travail; le comte Andrassy, qui jadis renversa le comte Tisza, n'est évidemment pas hostile à la tactique nouvelle. Un puissant mouvement de droite se produit pour soutenir le comte Khuen Hédervary, ministre chargé de faire voter la loi du suffrage universel. On veut venir à bout de M. Justh, contre lequel on soutiendra au besoin M. de Kossuth et ses amis. Le parti du travail national et ses alliés constituent un groupement hybride, une sorte de boulangisme. Sur la question essentiellement posée du suffrage universel, on est en désaccord et on s'entend pourtant, ou tout au moins on continue à collaborer. Près de Presbourg, à Sopron, le comte Tisza soutient un candidat partisan du suffrage universel et déclare qu'il peut conserver ses opinions personnelles. En fin mars, le même jour, deux ministres parlent : celui du Commerce, M. Hyéronymi, déclare que la réforme électorale se fera, tout en sauvegardant les droits de l' « intelligence » et des Magyars; celui de la Justice, M. Szekely, promet une réforme radicale. Toutefois, on sent qu'au lendemain d'une victoire des ministériels, les forces de droite pourraient bien l'emporter et le simple soldat Tisza ou le comte Andrassy prendre la place du premier ministre qu'ils aident actuellement. Anciens libéraux et libéraux dissidents ou constitutionnels se trouveraient vraisemblablent prêts à fusionner. Pour le moment, ils se dévorent : les premiers prétendent se faire rendre par le ministère les mandats jadis perdus; les seconds veulent conserver toutes les circonscriptions qu'ils ont conquises.

Le comte Khuen Hédervary n'en a pas moins actuellement gagné près de 150 partisans parmi les député sortants. Il tient toute la presse, sauf de rares journaux qui ont su garder leur indépendance comme le *Magyar Orszag*.

***

En face des ministériels luttent les partis suivants.

D'abord et au tout premier rang, adversaire direct et principal, est M. Justh avec le parti de 1848. Ils se sont engagés dans la lutte en parlant surtout de banque indépendante. Ils en sont venus à lutter de plus en plus nettement pour le suffrage universel,

M. Kossuth et le parti kossuthiste de l'indépendance se déclarent bien, comme le parti précédent, partisans en principe de la banque distincte; mais ils ajoutent qu'on n'a plus le temps de la constituer pour une nouvelle période. L'idée de vote plural ne les effraie pas. M. Kossuth n'a fait aucun pacte avec

le ministère; mais maints de ses partisans sont soutenus par les forces gouvernementales contre des partisans de M. Justh.

Le baron Banffy voit sa politique singulièrement en progrès avec M. Justh, qui a mis en avant une des revendications économiques de son parti et n'a pas posé à nouveau la question de l'armée indépendante.

M. Vazsonyi, après avoir négocié avec le comte Khuen Hédervary, s'est détourné d'une coalition dont la dominante était trop à droite pour lui.

Le parti catholique populaire ne se montre pas hostile au suffrage universel. A plus forte raison, le parti qui lui a pris la fraction démagogique de ses forces, le parti chrétien-social du comte Paul Szapary et du chanoine Giesswein. Constitué sur le même programme que le parti chrétien-social autrichien, ce jeune parti suit une politique indépendante de celle des autres partis. Ses membres le croient appelé à un grand avenir à partir du jour où commencera le nouveau règne.

Les nationalités non-magyares, qui avaient d'abord paru devoir se grouper autour de M. Justh, se sont montrées hésitantes, tout au moins les deux plus nombreuses, les Roumains et les Slovaques. Au contraire, tandis que les Croato-Serbes de la diète de Zagreb s'orientaient vers le ministère, les quatre députés serbes radicaux du royaume, qui sont les ennemis de ceux représentés à Zagreb, s'orientaient vers le parti de l'indépendance.

*
* *

Ainsi est confusément engagée une lutte acharnée dont les premiers résultats, les résultats électoraux, ne nous feront pas sûrement savoir si la conclusion sera ou non une transformation essentielle de la vieille Hongrie. Il n'est pas vraisemblable que les partisans de M. Justh arrivent en majorité. Si le ministère est vainqueur, il faudra encore savoir ce qui l'emportera, ou son programme primitif ou la volonté des droites.

Sous cette réserve, et aussi avec d'autres éléments, comme par exemple le nouveau parti chrétien-social, s'élabore un avenir qui, influencé par certaines actions viennoises, peut être complémentaire de la transformation de l'Autriche par le suffrage universel et de la politique balkanique nouvelle de l'Autriche-Hongrie, redevenue une grande puissance agissante.

René Henry.

L'INSURRECTION D'ALBANIE

La mosaïque ottomane, faite d'éléments disparates, a de tous temps défié l'effort des Turcs qui prétendent donner à cet assemblage hétéroclite une cohésion en apparence irréalisable. Les races plus ou moins antagonistes qui composent l'empire des Sultans de Constantinople ont été politiquement groupées par l'effet d'une compression brutale qui les serrait les unes contre les autres. Au-dessus de la mêlée des particularismes ethniques que le Turc laissait réagir réciproquement se dressait son hégémonie despotique. Mais la poussée centrifuge des aspirations nationales divergentes, loin de s'user toute au frottement, gardait encore assez de force pour résister à toute tentative d'osmanlisation par le fer et le feu. Arabes, Albanais, Bulgares, Arméniens, Serbes et Roumains, rebelles à la tutelle turque rivalisaient d'ardeur pour s'en affranchir.

Ce que n'avait pu faire la Turquie absolutiste, les Jeunes-Turcs, après avoir abattu le despotisme hamidien, espéraient le réaliser. Ils avaient conçu un plan d'unité nationale, basé sur l'égalité des races et « l'ottomanisme » semblait avoir, dès ses débuts, recueilli l'adhésion enthousiaste des groupements jusqu'alors soucieux de se soustraire à un joug abhorré.

La constitution apparaissait à tous comme le lien magique susceptible de concilier les contraires, d'amalgamer dans le moule d'un patriotisme commun, les races les plus réfractaires, la veille encore, à toute idée collective dépassant le cadre de leurs propres aspirations nationales.

Peut-être cet enthousiasme résultait-il chez les uns et les autres du secret espoir de pouvoir s'attribuer dans l'organisme nouveau une prédominance d'autorité morale. Dans les communautés chrétiennes où la culture intellectuelle et la richesse sont sensiblement plus répandues que chez les Turcs, on envisageait la possibilité de prendre la tête de la fédération ottomane. L'islam, d'autre part, estimait qu'il devait conserver le premier rôle, dans un empire reposant, en grande partie, sur la fiction du *khalifat*. Et ses sectateurs non-osmanlis prétendaient que l'hégémonie turque devait s'atténuer presque entièrement vis-à-vis d'eux. Les Jeunes-Turcs obligés de tenir compte du sentiment islamique, propre à appuyer leur cause contre une poussée éventuelle des éléments chrétiens, ne pouvaient cependant subordonner à la nécessité de cet appui, la

mise à exécution de leur idéal unitariste. *Ils voulaient être les premiers parmi des égaux.*

Ce programme, très légitime en son principe, s'est heurté, dans l'application, aux résistances de l'élément musulman, qui n'a pu admettre aisément une suprématie turque basée sur un nivellement absolu des divers éléments nationaux, et s'est efforcé de marquer violemment la place que l'islam veut occuper. Après le Yémen, la Mésopotamie, voici que l'Albanie musulmane tente de réagir à son tour contre un régime qui ne veut point laisser, aux soutiens du khalifat, la faculté de dominer les « raïas ».

***

De toutes les provinces de l'Empire, l'Albanie est celle qui a toujours marqué la plus vive répugnance à admettre l'intervention dans ses affaires d'un pouvoir central. Elle s'est toujours regardée comme une dépendance privilégiée du domaine des successeurs de Mahomet II. Elle tient farouchement à son organisation sociale, à ses traditions et à ses coutumes sur lesquelles le cours des siècles n'a pas eu de prise. Et elle réagit en vigueur contre toute mesure administrative susceptible d'imprimer à ses habitudes de vie la plus légère modification.

Cet irréductible esprit d'indépendance s'explique assez par l'examen du milieu où les Albanais poursuivent le cours uniforme de leur existence. Isolés au cœur de vallées profondes, ils ont pu, à l'abri de leurs murailles montagneuses, se tenir à distance des manifestations de l'autorité turque, avec laquelle ils n'ont eu qu'un contact intermittent.

L'Albanie, ou selon le nom que lui donnent ses habitants « Chkiperi », pays des Rochers, est occupée par deux races principales, les Tosques et les Guègues, que l'on croit descendre des Pélasges. Diverses souches ethnologiques se trouvent représentées chez les « Chkipétares » dont les traits révèlent un croisement avec des éléments slaves, bulgares et roumains.

Sous différents noms, les Guègues, les plus purs de race, sont répandus dans toute l'Albanie du Nord jusqu'à la rivière Chkoumb. Au Sud de cette limite arbitraire, s'étend le territoire des Tosques. Les deux races parlent un dialecte différent. On n'a pas résolu la question d'un alphabet commun, et naguère on proposait le choix de lettres arabes, au lieu de l'alphabet grec ou latin ou de signes spécialement albanais[1].

Tandis que les Tosques sont de religion grecque, les Guè-

[1] E. Reclus. *L'Europe méridionale.*

gues sont répartis en tribus musulmanes ou catholiques. Pendant longtemps les haines confessionnelles ont été très vives entre eux, et le gouvernement turc employait tour à tour les uns contre les autres des Chkipetares ennemis, lorsqu'il avait à étouffer une insurrection. La conquête turque a converti à l'islamisme la majeure partie des Guègues; la nouvelle religion fut adoptée par nombre de chefs, qui, vivant de brigandage, usèrent, par la suite, du prétexte de la guerre sainte, pour accroître leurs domaines et leurs richesses. C'est ce qui explique la prédominance de l'élément aristocratique dans la population mahométane. Il possède la terre et tient le paysan chrétien dans une sorte de demi-servage. D'ailleurs les Albanais musulmans ont plus de fanatisme guerrier que de zèle religieux et nombre de leurs cérémonies, surtout celles qui se rapportent aux souvenirs de la patrie, ne diffèrent en rien de celles des chrétiens.

A la fin du XVIIIe siècle, l'Albanie était un pays presque entièrement sous le régime féodal. Les chefs de clans ou « baïraktar » et les pachas turcs, à demi indépendants du Sultan, dominaient les vallées, du haut de leurs « koulas » ou châteaux-forts, d'où ils descendaient avec des bandes farouches pour piller les gens des vallées inférieures. L'état de guerre était permanent et le territoire des tribus se modifiait sans cesse selon le résultat des conflits armés. Il fallut la main ferme du célèbre Ali de Yanina pour abattre la fierté des seigneurs et chefs de « baïrak », ces clans où l'autorité était héréditaire.

A cet abaissement des grands, réalisé par le Richelieu albanais, a correspondu, à la longue, la formation d'un esprit collectif, inconnu au temps de la toute puissance de l'aristocratie locale. Les querelles intestines, les rivalités de religion ont fait place, peu à peu, à une conception du sentiment national. C'est au lendemain des guerres qui ont permis à la Roumanie, à la Serbie, au Monténégro, à la Bulgarie, de se constituer en royaumes ou principautés libres, que les Chkipétares ont compris le danger que présentait, pour l'avenir de leur race, le maintien de leurs antagonismes fratricides.

Craignant de voir leur pays devenir la proie des Grecs, des Serbes du Nord et des Monténégrins, les Albanais musulmans formèrent une ligue, à laquelle ils convièrent leurs congénères catholiques. Tous les guerriers, communiant dans l'idée nationale naissante, prêtèrent le serment solennel de suspendre les vengeances privées, les vendettas qui jusqu'alors avaient perpétué, entre clans voisins ou éloignés, l'état de conflit sans merci. Avec les années, ce mouvement de solidarité s'est for-

tifié. Et il existe aujourd'hui, en dépit des vestiges persistants des anciennes et âpres rivalités locales, une conscience nationale qui, si elle n'est pas généralisée, n'en est pas moins très nette dans les villes, où, à de certains moments, un courant séparatiste assez accentué s'est dessiné.

Ce qu'était l'Albanais sous le régime hamidien? Il avait obtenu du Sultan des privilèges qui équivalaient en fait à une autonomie très large. Yldiz Kiosk avait trouvé ce moyen de contenir les velléités turbulentes de ses sujets indociles.

Rien ne saurait mieux définir l'état de leurs relations avec le gouvernement d'Abdul Hamid que ces lignes de M. Gaulis :

« Le pire brigand de Macédoine, c'est l'Arnaute, l'Albanais; « Uskub, est sa plus récente et plus glorieuse conquête. Il y a « deux ans (1900), le vilayet de Kossovo, dont le chef-lieu est « Uskub, avait pour gouverneur un Kurde, Hafouz pacha. C'était « un homme énergique et un novateur, qui fit construire des « quais le long du Vardar et parla de réparer les routes. On lui « prêtait l'intention de rétablir la sécurité et d'imposer la jus- « tice. Ce zèle déplut aux Albanais qui firent fermer le bazar en « signe de révolte; ils donnaient ses huit jours au pacha et « menaçaient de faire descendre à Uskub les beys de Kalkan- « delen et leurs bandes armées. La Sublime-Porte rappela Ha- « fouz qui fut envoyé à Tripoli de Barbarie. Les Albanais ne se « contentent donc plus de commander en Vieille-Serbie ; ils ont « franchi le défilé de Katchanik et envahi la plaine d'Uskub, « puis ils sont remontés dans la région de Koumanovo et d'un « autre côté, ils vont jusqu'à Istib et à la frontière bulgare « qu'ils investissent petit à petit, d'après un plan. Jadis, contre « le royaume serbe les Turcs ont créé une chaîne ininter- « rompue de villages arnautes ou mohadjir (musulmans volon- « tairement exilés des pays chrétiens et établis en Turquie) ; « aujourd'hui ils voudraient opposer les mêmes éléments à la « pénétration bulgare sur la frontière turco-bulgare aux points « où elle n'est pas gardée par les Pomaks (Bulgares musulmans).

« En amont d'Uskub, sur le Vardar, les Albanais achèvent « de reprendre Kalkandelen aux Slaves. Dans ce seul district, « depuis dix ans, ils ont augmenté dans la proportion de 25 % « tandis que les chrétiens diminuaient d'autant. Dans toute la « Macédoine du Nord, ils sont 120.000. C'est un retour offensif. « Il y a un siècle, l'Albanais fut tout puissant dans les plaines « macédoniennes au Sud du Shar-dagh. A Uskub et aux envi- « rons, on voit encore des koulas (donjons à demi ruinés qui « n'ont pas plus de cent cinquante ans d'existence. Ce sont les « tours massives percées de meurtrières qui gardaient aux quatre

« coins l'enceinte fortifiée des grandes maisons albanaises.
« Mais le gouvernement turc détruisit en Macédoine les beys
« arnautes les plus dangereux et ruina leurs châteaux-forts;
« de grandes épidémies achevèrent de décimer et de refouler
« vers les régions montagneuses plus saines la horde des âpres
« Chkipetares. Elle revient aujourd'hui au galop. Chaque jour,
« *le pouvoir du sultan diminue à Uskub et le pouvoir des Alba-*
« *nais augmente*[1]. »

*
* *

Le mouvement actuel aurait été provoqué, selon les Albanais, par la manifestation d'une politique nouvelle à leur égard. Le gouvernement ottoman avait décidé de les faire participer davantage aux dépenses générales de l'Empire et de frapper d'un droit d'octroi perçu à l'entrée des villes les produits de l'agriculture et de l'industrie rurale. D'autre part, les bruits d'une modification éventuelle de l'alphabet albanais et la substitution de caractères arabes à ceux usités jusqu'ici ont été déformés et regardés, par suite, comme une tentative de mainmise morale de la part des Turcs sur le pays. Peut-être certaines autres causes de mécontentement, obscures et ignorées même des rebelles, ont-elles déterminé leur levée de boucliers. Les Jeunes-Turcs, impatients d'unifier leur turbulent domaine, n'ont-ils pas tenu suffisamment compte du sentiment national albanais? Celui-ci, accoutumé sous l'ancien régime à d'excessives facultés de libre expansion, a-t-il voulu regimber contre les premières manifestations d'un esprit ultra-centralisateur? Toutes ces causes ont évidemment leur part dans le soulèvement des Chkipétares.

Le correspondant du *Yéni Assar* à Férizovitch a eu avec le commandant des forces expéditionnaires un entretien dont il rapporte les grandes lignes en ces termes :

— Je vous prie de me dire quel a été, Excellence, le résultat des enquêtes sur les causes de la révolte albanaise.

— Quand je suis arrivé ici, je me suis trouvé en présence d'une révolte préparée de longue date.

— La révolte en Albanie est-elle générale?

— Sans doute.

— Mais les faits disent le contraire.

— C'est grâce à l'armée que nous avons pu empêcher la révolte de prendre un caractère général; si les troupes ne venaient pas à temps pour occuper les principales positions des rebelles, il est certain que nous nous serions heurtés à de plus nombreuses difficultés.

---

[1] G. Gaulis, Bulgarie et Macédoine, *Revue de Paris*, 1er novembre 1902.

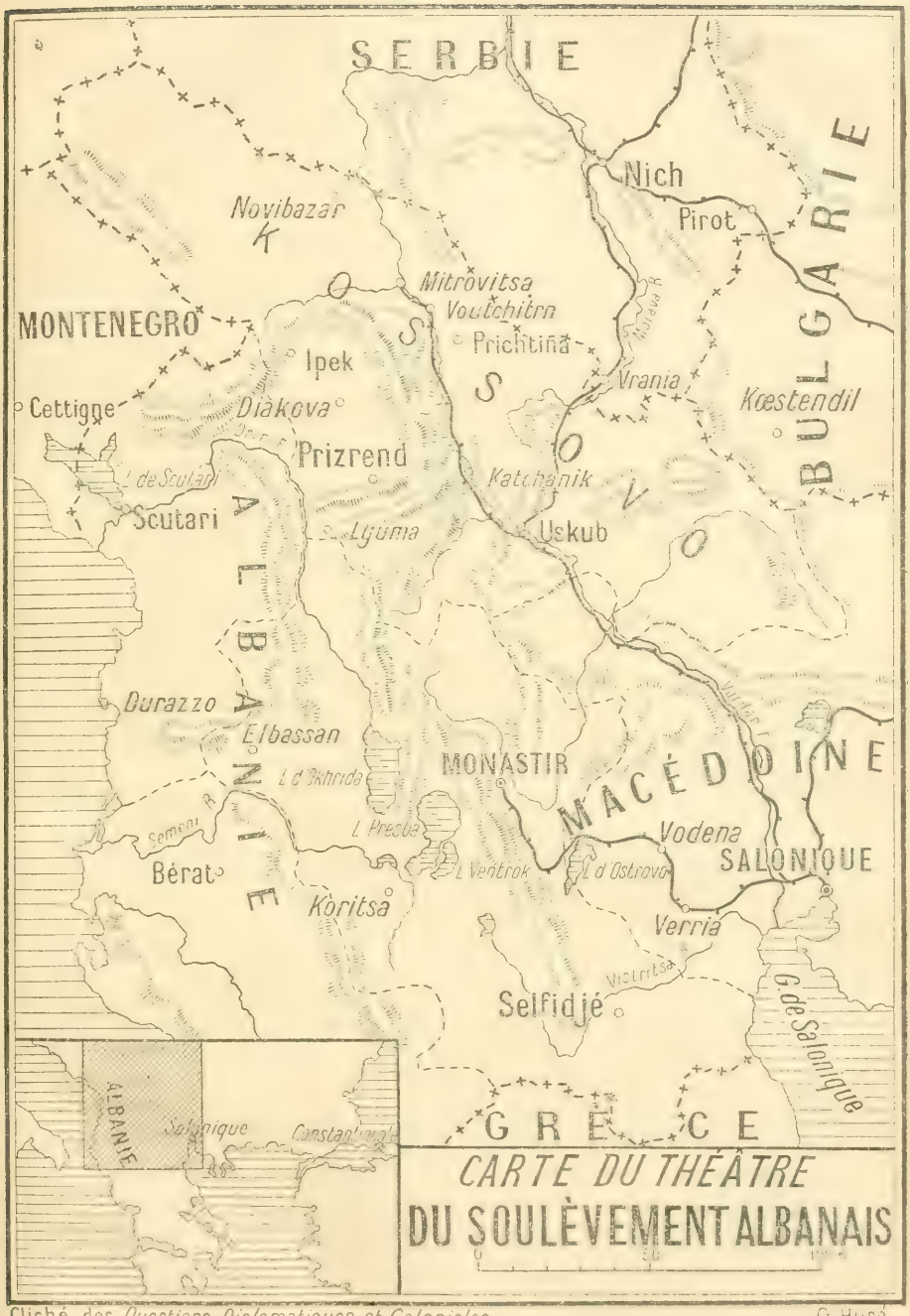

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales*. G. Huré

— On fait circuler diverses versions sur le causes de la révolte.

— Avant tout, je tiens à déclarer qu'il n'y a pas, comme on l'a dit, la main de l'étranger dans la révolte. Quant aux causes, je les ignore ; des enquêtes ultérieures nous les feront connaître.

— On entend de divers côtés des critiques sur la façon dont a été menée l'expédition.

— Je ne connais autre chose que mon devoir ; je travaille pour servir les intérêts de la patrie. Je réussis à atteindre mon but. Regardez autour de vous et vous verrez la vérité

— Comment pensez-vous mener les opérations militaires pour étouffer la rebellion ?

— Je commencerai par enfermer les rebelles dans un cercle de fer, de façon à les empêcher de bouger et de se révolter de nouveau. Je punirai ensuite les vrais coupables.

— On dit que l'effectif des troupes actuellement ici est de 25.000 hommes et que dès qu'il atteindra le chiffre de 60.000, vous comptez vous diriger vers les Malissors (une des plus redoutables tribus albanaises).

— 40.000 soldats me suffiront pour cette dernière opération.

— Quelle est la situation de l'armée ?

— J'ai divisé l'armée en deux parties dont l'une est mobile et l'autre immobile. Celle-ci empêche la révolte de s'étendre, celle-là est chargée de la poursuite des bandes de rebelles[1].

***

Le mouvement albanais ne semble pas avoir, ainsi qu'on l'a laissé entendre à Constantinople, un caractère « réactionnaire ». Les musulmans ne sont pas seuls à y prendre part, bien qu'ils s'y trouvent en majorité. L'Albanie compte un million de mahométans, 120.000 catholiques et 100.000 orthodoxes. Les deux dernières communautés ont fourni à l'insurrection quelques contingents, et l'on indique comme leurs chefs le prince Ghika, le moine catholique Angelo; mais l'âme du soulèvement est le chef du clan de Bolatin, un personnage réputé dans le pays pour ses méfaits. Issa Bolatinatz — c'est son nom — a réussi à imposer son autorité à un certain nombre de tribus arnautes et à les pousser à la rebellion lors de l'introduction de mesures fiscales qui lui ont paru constituer de la part du gouvernement un premier pas dans la voie des atteintes à l'autonomie albanaise.

Une des caractéristiques du courant anti-turc actuel est à souligner : partout, dans les centres insurgés, c'est contre le Comité « Union et Progrès » que sont dirigés les anathèmes. Les députés de Prizrend et d'Ipek ont été sommés de se retirer de ce groupe honni, sous peine d'être regardés comme traîtres à la cause nationale. Chrétiens et musulmans communient dans cette réprobation et l'entente paraît assez complète entre eux, si l'on observe que les chefs musulmans des contingents insur-

[1] *Stamboul*, 13 mai 1910.

gés ont donné des ordres pour que la vie et la propriété de leurs compatriotes chrétiens ne soient point inquiétés.

D'ailleurs, les développements du mouvement albanais semblent révéler la force des tendances séparatistes qui avaient eu déjà maintes fois l'occasion de se laisser entrevoir. Les Jeunes-Turcs, dans leur désir hâtif de consolider leur œuvre et de réaliser effectivement « l'ottomanisme » qui constitue leur idéal, n'ont pas apporté partout les tempéraments nécessaires à cette entreprise. En voulant unifier trop vite, en établissant un système administratif uniforme, ils ont déterminé une réaction immédiate de tous les particularismes momentanément assoupis. Ici, comme en Arabie, ils ne paraissent pas avoir tenu suffisamment compte des contingences locales.

Sans doute, il faut observer à leur décharge que le souci de concentration nationale hautement affirmé dès leurs premiers actes ne pouvait sans danger s'accommoder des errements antérieurs, touchant l'Albanie. Ils risquaient peut-être, en laissant sur leur flanc occidental le champ libre à l'élément le plus indocile de l'Empire, de voir s'accuser une manifestation nouvelle de la poussée des nationalités de Macédoine. Et ils devaient donner à l'Europe l'impression bien nette que les vestiges de l'anarchie hamidienne auraient à disparaître. C'est qu'autour du pays tourmenté dont l'Adriatique baigne les assises, des convoitises se pressent... On a voulu chercher la main de l'Autriche dans les derniers événements. Bien que les cercles officiels de Constantinople aient, au cours de divers entretiens avec des représentants de la presse européenne, eu grand soin d'écarter toute apparence de suspicion de ce côté, l'opinion turque n'est pas sans considérer que la monarchie austro-hongroise adapterait aisément, le cas échéant, les grands desseins qu'elle a dû provisoirement réserver, au fait nouveau que constituerait la séparation de l'Albanie et de l'Empire ottoman...

***

Aussitôt entrés en campagne, les insurgés albanais, dont on évalue le nombre à 30.000 combattants, ont résolu d'adopter la seule tactique qui pût leur permettre de tenir en échec les troupes turques : harceler sans répit leur adversaire et éviter de lui offrir l'occasion d'une bataille rangée ; fuir devant lui de façon à l'attirer dans certaines passes étroites et pouvoir ainsi le couper de ses communications.

Les Albanais sont parfaitement armés ; au moment du différend austro-turc, le gouvernement de Constantinople, en pré-

vision d'un conflit possible, leur avait fait parvenir des fusils en grand nombre. Mais leurs munitions sont restreintes; aussi se proposent-ils de tenter de rapides coups de main sur les garnisons des villes pour se procurer les cartouches indispensables.

Les troupes turques — quarante bataillons d'infanterie et des batteries de campagne — sont sous le commandement des généraux Torgout Chevket pacha et Chuki pacha. Les deux colonnes s'avancent, l'une par le Nord, l'autre par le Sud.

Dans les premiers jours du mois, tout l'effort de la première était concentré sur le défilé de Katchanik, qui domine la plaine où s'élèvent les villes de Prizrend, Djakova et Ipek. Ce défilé, long de 18 kilomètres, est encaissé entre des montagnes abruptes, hautes de 2 à 3.000 mètres.

L'audace des insurgés s'était accrue d'autant plus que l'inaction apparente de Torgout Chevket pacha laissait croire à une hésitation de la part du gouvernement. A la vérité, le général, ne voulant rien laisser au hasard, attendait d'avoir en main des effectifs importants. Et la concentration opérée, il asséna le coup de marteau qui ouvrit la passe de Katchanik.

La lutte fut des plus chaudes. Les rebelles ne pouvaient croire à une défaite ni surtout à une défection des clans qui avaient promis des renforts. Mais les tribus albanaises arrivent toujours avec peine à réaliser tous les termes d'une entente et leur indépendance native ne leur permet guère de se plier aux exigences d'un plan quelconque. Les combattants de Katchanik tinrent donc, seuls, avec acharnement jusqu'au moment où leur encerclement apparut irrésistible. Ce fut alors la débandade par les sentiers abrupts de la montagne et la fuite éperdue sous la pluie des shrapnels. L'avant-garde de la division Torgout poursuivit les fuyards à travers les forêts au milieu desquelles la Morava perd ses méandres.

D'autre part, il convenait de débloquer Ghilan. Cette ville avait été assaillie par une force d'insurgés et la population avait fait cause commune avec eux. Le colonel Essad bey, à la tête de six bataillons, rejoignit un fort parti d'Arnautes à Moraraï-Bala, sur la route de Ghilan, leur infligea un sanglant échec et entra dans la ville.

Ces succès des troupes ottomanes n'ont pourtant pas désarmé l'hostilité albanaise. Les foyers d'insurrection sont multiples et épars et il devient nécessaire d'opérer contre chacun d'eux, ce qui permet de penser que la campagne sera plus longue que les optimistes de Constantinople ne le laissent entendre. A la date du 6 mai, il semblait d'ailleurs que le cabinet s'était rendu compte de la situation, puisque le départ du ministre de

la Guerre, Mahmoud Chevket pacha, sur le théâtre des opérations, était décidé.

Le 10 mai, un télégramme de Salonique annonce que les troupes viennent de remporter de brillants succès au cours des combats engagés avec les Arnautes qui occupaient les villages de Virkiaralo, Pozerani et Korsalik sur la route qui mène à la passe de Tchernalova. Le *Journal de Salonique* se fait mander d'Uskub à cette date que le défilé de Tchernalova, point stratégique très important, a été déblayé par les forces turques.

« Les troupes resserrent de plus en plus le champ d'acti-
« vité des rebelles, ajoute-t-il. On escompte la soumission en
« bloc et sans condition des Albanais. L'état de siège sera main-
« tenu, même après la soumission et jusqu'à pacification
« complète. Des rayons administratifs militaires, différents
« des divisions actuelles, seront créés. De Jakova, Prichtina,
« Louma, Prizrend, on informe que les populations arnautes
« demandent le pardon et jurent fidélité à la Constitution. »

D'autre part, le mouvement insurrectionnel, que l'on croyait avoir gagné l'Albanie méridionale, se cantonne dans le Nord. La puissante tribu catholique des Mirdites est restée loyaliste. Le *Tachydromos*, journal hellène de Constantinople, annonce que le pape lui aurait fait part de son désir de la voir demeurer soumise au gouvernement.

L'arrivée de Mahmoud Chefket pacha à Uskub a coïncidé avec une suractivité des troupes. La mobilité des colonnes empêche la concentration des insurgés, qui sont obligés de s'éparpiller et de recourir à la tactique de guerilla dans les montagnes. Cette tactique est d'ailleurs assez conforme à leurs inclinations natives et le commandement a dû modifier son plan en conséquence. Les troupes se sont divisées, elles aussi, en multiples détachements pour tenir tous les points stratégiques, occuper les passes et garder les voies de communication. On pense ainsi rendre impossible le ravitaillement des guerriers arnautes. L'armée d'opérations est chaque jour renforcée par de nouveaux contingents de la brigade de Redifs que l'on a fait venir d'Anatolie.

Entre temps et pour répondre aux désirs exprimés par les députés albanais, des négociations sont menées avec les chefs du mouvement insurrectionnel pour réaliser un désarmement.

Mahmoud Chevket pacha dirige ces pourparlers et son action a déjà porté ses fruits. Le *Taninn* de Constantinople écrit à ce propos : « Pendant les quelques jours que Mahmoud Chev-
« ket pacha a passés à Salonique, on peut dire qu'il a déjà con-
« quis l'Albanie sans canons et sans fusils, par des paroles.

« Ce n'est pas une conquête matérielle de crêtes et de défilés « qu'il a faite, mais une conquête bien plus importante, plus « noble, plus précieuse : celle du cœur des Albanais.

« Après celle-là on peut dire que les autres sont faciles, car « les Albanais sont un peuple sensible aux douces paroles, aux « bons procédés, violent, brave et admirateur du courage. Il « préfère qu'on lui prenne la vie que de toucher à son amour- « propre tandis que dans les plus violents différends il s'apaise « facilement par un mot généreux qui va droit à son cœur.

« C'est justement parce que Mahmoud Chevket pacha est en « complète harmonie de sentiments sous ce rapport avec les « Albanais, qu'on peut espérer de lui une influence assez grande « sur les rebelles qui, trompés par l'ignorance, se sont armés « contre le régime constitutionnel. *Il a dit qu'il enverra, s'il le « faut, cinq, dix, vingt divisions*, mais en tout cas assurera « l'autorité du gouvernement et le respect de la Constitution. « Il a ajouté que les Albanais sont assez sages et assez géné- « reux pour reconnaître cette légitimité, s'ils voient des qua- « lités de valeur chez ceux « qu'ils considèrent comme leurs « ennemis ». Ces déclarations ne manqueront pas de lui attirer « le respect des séditieux. Les soldats ottomans chargés de ra- « mener le calme dans l'Albanie du Nord ne sont pas les ennemis « des Albanais. Ce sont leurs frères. Ils sont allés remplir une « pénible mission patriotique que rend nécessaire le salut gé- « néral et ne verront jamais de véritables ennemis dans les re- « belles qu'ils combattent, mais de malheureux innocents, « pleins de bonnes intentions, qu'ont égarés les intrigues de « traîtres qui se déshonorent en croyant bien faire.

« On s'est demandé ce qu'il adviendrait si un mouvement « étranger se produisait au moment où le gouvernement est « ainsi occupé. Mahmoud Chevket pacha a répondu à cette « question : Si un pays étranger déclarait la guerre à la Tur- « quie, je marcherais contre lui avec tous les Albanais, avec « les rebelles mêmes, car en face du danger extérieur je puis « affirmer que les Albanais levés aujourd'hui contre le gouver- « nement s'uniraient à l'armée pour marcher ensemble contre « l'ennemi du dehors. »

***

Il semble donc que la situation qui, au début, paraissait très critique, se soit sensiblement améliorée. La victoire de Tchernalova où les Albanais avaient concentré leur effort a produit sur leurs clans une vive impression. Les paysans des environs de ce défilé, assagis par la constatation de l'énergique activité

de l'armée d'opérations, ont commencé à regagner leurs villages désertés et à reprendre leurs travaux. Les paroles bienveillantes, mais très fermes, prononcées par le ministre de la Guerre ont fortement impressionné les chefs arnautes présents à Prizrend, qui ont demandé un délai de quelques jours pour convaincre les rebelles en campagne de l'inutilité d'une prolongation de la lutte.

***

Les difficultés soudaines avec lesquelles le gouvernement ottoman s'est trouvé aux prises en Albanie ont appelé l'attention de la presse européenne sur cette nouvelle épreuve infligée aux espoirs unitaires des Jeunes-Turcs. Il semble que la presse autrichienne ait attribué à ces événements une portée vraiment excessive et qu'elle se complaise dans la prévision de conséquences pessimistes. La *Neue Freie Presse* de Vienne ne croit pas que la pacification de l'Albanie soit durable. La population albanaise qui, dit-elle, n'est pas habituée à obéir à la loi n'abandonnera pas facilement son attitude d'opposition.

Le *Vaterland* (conservateur) déclare que le sort de l'empire ottoman dépend de l'issue de cette campagne. « Si les Albanais, « dit-il, sortaient de cette lutte sans préjudice, leur soulève- « ment pourrait être le point de départ de nouvelles séditions « en Macédoine et dans les vilayets d'Asie Mineure où les « esprits ne cessent de s'agiter. Il se pourrait que la Turquie « moderne ne pût supporter plusieurs attaques simultanées et « de la même violence que celle d'Albanie. On manque de « troupes et d'argent... »

Le *Budapesti Hirlap* publie un article sympathique aux Albanais, sous la signature d'un Hongrois orientaliste, professeur de l'Académie orientale hongroise.

Par contre, les autres grands organes européens expriment généralement leur espoir dans un aplanissement rapide et durable des difficultés actuelles et insistent sur la nécessité pour le maintien de la paix dans les Balkans, de la consolidation du pouvoir ottoman dans toutes les parties de l'empire. Le *Times* estime cependant que les Jeunes-Turcs ne devraient point actuellement poursuivre en Albanie l'application de leur programme d'unification complète. « La dépendance des Alba- « nais vis-à-vis de Constantinople n'a jamais été que nominale, « du moins en ce qui concerne les montagnards. Ils ne semble « pas que leur désaffection soit plus vive à l'égard du gouverne- « ment d'aujourd'hui que vis-à-vis de ses prédécesseurs. Ils se « déclarent prêts à faire preuve envers le Sultan Mohammed V

« du même esprit d'obéissance que vis-à-vis des autres Sultans.
« Est-il bien opportun de rechercher davantage? »

La presse serbe enregistre avec satisfaction le succès des troupes turques et fait des vœux pour que, « grâce aux mesures « énergiques du gouvernement jeune-turc l'ordre et la sécu- « rité règnent bientôt dans les vilayets de Kossovo et de Mo- « nastir où habitent plus de 600.000 Serbes ottomans qui sont « constamment victimes d'atrocités, pillages et dévastations « de la part des tribus albanaises ». Le journal *Politika* dit qu'il est étrange qu'un grand nombre d'Albanais soient armés de fusils autrichiens, dernier système Mannlicher.

*
* *

Il ne paraît pas douteux que les craintes exprimées au début du soulèvement albanais ne reposaient sur aucune base précise. Sans doute, cet événement n'est pas sans avoir causé quelque anxiété au gouvernement de Constantinople. Mais le cabinet s'est vite résolu à faire l'effort nécessaire, aussi considérable qu'il s'imposât, pour maintenir la question albanaise dans les limites d'une affaire d'ordre intérieur et la dégager des ambiances extérieures qui auraient pu l'environner.

Il apparaît à la lumière des nouvelles les plus récentes que le cabinet ne songe nullement à se contenter de demi-mesures et qu'il tient à régler l'épisode albanais d'une manière définitive. Il ne veut pas conserver sur son flanc européen un élément de trouble. Le langage tenu par Mahmoud Chevket pacha aux chefs arnautes est significatif à cet égard :

« Nous éviterons, leur a-t-il dit, de faire couler plus long- « temps le sang fraternel ; mais s'il le faut, des milliers de re- « belles seront sacrifiés... L'ordre et la sécurité font complète- « ment défaut... ce qui revient à dire que l'empire ottoman « n'a pas su encore imposer son autorité dans ces parages. Mais « il ne reculera devant aucun sacrifice pour étendre les bienfaits « de la Constitution sur tous. Les événements qui se déroulent « sous les yeux de l'Europe sont une tache non seulement pour « les Ottomans, mais pour tout le monde civilisé. L'armée qui « est appelée à remplir une mission si sacrée et si élevée sera « certainement applaudie non seulement par le monde ottoman « mais par toute l'Europe. Je vous ai tracé la ligne de conduite « du gouvernement, il vous appartient d'en tirer profit[1]. »

Lorsque l'orgueil extrême de ces membres indociles de la grande famille ottomane aura été abattu, il faut espérer que le gouvernement de Constantinople s'avisera de la nécessité de

[1] *Stamboul*, 16 mai.

donner à sa politique d'unification nationale beaucoup de souplesse et une faculté inépuisable d'adaptation opportune aux circonstances locales.

Il est certains particularismes qu'une trop brutale compression transforme en tendances séparatistes. Sans doute, les Albanais ne se paient plus d'illusions. Si à un certain moment ils ont pu nourrir des rêves d'indépendance, d'ailleurs peu généralisés, un regard autour d'eux est de nature à les convaincre, de nos jours, que ce n'est qu'en se fondant dans la fédération ottomane qu'ils pourront conserver intacts leurs caractères ethniques et obtenir une certaine autonomie. Leur pays, par sa situation, serait si tentant pour ses voisins, Autriche, Italie, Serbie, Bulgarie, Grèce, qu'il risquerait de ne demeurer intact, soit matériellement, soit moralement, qu'avec peine.

L'opinion ottomane se montre d'ailleurs beaucoup plus disposée aujourd'hui à envisager l'unité ottomane sous la forme d'une sorte de fédération laissant à chacun des groupes fédérés une certaine ampleur de mouvements. Sans doute, ce n'est qu'avec une prudence extrême qu'elle regarde l'éventualité d'une généralisation de la politique autonomiste; le mot de « décentralisation » lui inspire même quelque crainte, si bien qu'elle préfère le qualificatif d' « extension de pouvoirs ». Cette conception ressort d'un article d'Ahmed Midhat bey dans le *Sabbah* de Constantinople : « On dit que les événements d'Al-
« banie sont dus à l'absence d'une décentralisation, que, si ce
« régime avait été accepté tout au moins théoriquement dans
« le temps, la situation actuelle ne se serait pas produite.

« On ajoute que chacun des vilayets de l'empire est grand
« comme certains Etats européens, éloignés les uns des autres
« par leur situation naturelle et la mentalité de leur popula-
« tion et qu'il est nécessaire de tenir compte justement, dans
« leur forme administrative, de cette situation géographique et
« de cet état d'âme. L'Albanie est un de ces vilayets.

« Alors qu'on ne doit agiter ces questions d' « extension de
« pouvoir », de « décentralisation » et même d' « autonomie »
« qu'avec circonspection, pendant la paix absolue et la tran-
« quillité, ce serait entrer en négociations de paix avec des
« révoltés que de soulever cette question au moment où la
« parole est à la poudre. Ceux qui sont au courant du monde
« politique connaissent les dangers de traiter des « rebelles »
« en « belligérants ». Aussi fut-ce une grande faute des diplo-
« mates ottomans quand ils reconnurent cette qualité aux Cré-
« tois en signant le pacte de Halépa. C'est pour cette raison
« qu'il serait dangereux, funeste même, de parler de l'envo

« d'une commission parlementaire d'enquête tant que le mou-
« vement insurrectionnel n'aura pas complètement disparu.
« Le rétablissement absolu de la tranquillité permettra seul
« de penser et de parler autrement.

« Ce temps est-il venu? Puisque certains hommes compé-
« tents le pensent, nous le croyons aussi.

« Oui, certains de nos vilayets sont vastes comme des Etats
« européens, sinon par leur population, du moins par l'étendue
« de leur territoire. Personne ne peut nier non plus la situa-
« tion naturelle du Yémen, de la Mésopotamie et de Kossovo
« ainsi que la mentalité de leurs habitants. Ils diffèrent consi-
« dérablement, non seulement par la civilisation, mais par la
« langue et les sentiments religieux. Ferions-nous disparaître
« cette différence en les dotant de la décentralisation? Le plus
« brillant exemple de décentralisation a été donné par l'Angle-
« terre. Mais partout où se trouvent les Anglais, ils sont tou-
« jours Anglais... Le sentiment de l'ottomanisme est-il aussi
« vivace dans nos âmes?

« Nous avons envoyé à Bagdad un nouveau vali, Nazim pacha,
« avec un programme non de décentralisation, mais d'exten-
« sion de pouvoirs. L'excellence du principe est démontrée
« d'elle-même. Il n'y a qu'à attendre le résultat de cette expé-
« rience. Il sera toujours possible ensuite de l'appliquer aux
« autres vilayets, suivant les exigences locales. »

Il semble que les Albanais soient aptes à bénéficier d'un régime qui leur assure un certain degré d'émancipation. Il ne serait évidemment pas suffisant de les maintenir en tutelle par le seul emploi de la « manière forte ». Ils doivent être amenés à l'idée qu'ils font partie d'un organisme dont ils ne peuvent songer à se détacher, mais qu'une certaine marge leur est laissée pour satisfaire leurs aspirations spéciales. C'est toute une éducation à réaliser, et il y faudra du tact, du discernement et des années. Si les Jeunes-Turcs peuvent réussir dans cette voie, si des farouches montagnards de l'Albanie ils parviennent à faire, dans un délai rapproché, des auxiliaires valeureux de l'armée nationale, ils auront transformé, pour le grand profit de l'empire, la physionomie de la question albanaise. Et il n'apparaît pas que ce soit une tâche insurmontable, lorsqu'on s'avise des qualités militaires du peuple chkipétare et des services qu'ont rendus nombre de ses enfants comme « gardes du corps » des Sultans.

H. Marchand.

LE JAPON EN 1909

V.— La politique extérieure. — La Chine[1].

Si l'on excepte la Chine, qui mérite une étude un peu plus étendue, on peut résumer en quelques lignes la politique extérieure du Japon pendant l'année 1909. Singulièrement dépourvue d'événements sensationnels, elle a été caractérisée surtout par des efforts constants, et qui d'ailleurs ne se sont heurtés à aucune difficulté, pour maintenir la paix et cultiver des relations de plus en plus cordiales avec toutes les nations. Cette politique si sage répond à la fois à un besoin intérieur et à un besoin extérieur.

A l'intérieur, une paix assurée était nécessaire pour permettre les grandes réformes économiques et la restauration des finances sans laquelle le Japon paraissait courir à l'abîme. Le peuple a d'ailleurs, depuis la dernière guerre, un besoin de paix d'autant plus profond que l'effort fourni avait été plus considérable. Les deuils et les pertes causés par cette longue lutte ne sont pas encore oubliés et l'opinion continue, d'autre part, à s'écarter de plus en plus des affaires militaires pour se consacrer au développement industriel et commercial. Il n'en faut pas conclure que les Nippons se battraient moins bien ou avec moins d'ensemble s'il le fallait, mais le fait reste que personne ne désire une nouvelle guerre.

A l'extérieur, le Japon tient à remplir dignement la place toute nouvelle qu'il occupe dans le monde. Récemment entré dans le concert des grandes puissances, il ne veut être inférieur à aucune d'elles en modération et en sagesse. Il n'oublie pas qu'il a été représenté autrefois comme dangereux pour le repos de l'Europe entière. Il craint une coalition des intérêts solidaires de l'Occident pour arrêter ses progrès et ne veut à aucun prix se donner la réputation d'un voisin turbulent et querelleur qui ne cherche que plaies et bosses.

C'est déjà dans cet esprit qu'avaient été réglées les difficultés avec l'Amérique, qui signalèrent les années 1906 et 1907. Je ne fais que rappeler ici la controverse bien connue au sujet des écoles japonaises en Californie. Si aiguë qu'ait paru la question

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er et 16 mai 1910.

et quoique l'amour-propre nippon eût été singulièrement froissé, la guerre n'a jamais été sur le point d'éclater et les appréciations de la presse européenne furent constamment d'un pessimisme très exagéré. L'agitation s'étant reproduite au début de 1909, à la suite de nouveaux projets d'exclusion discutés au Parlement de Californie, les Japonais, cette fois encore, montrèrent le plus grand calme et exprimèrent la confiance que le gouvernement de Washington ne leur laisserait infliger aucune offense[1]. Depuis, les relations entre les deux pays n'ont cessé de s'améliorer et le Japon a tout fait pour cela, aidé d'ailleurs par l'opinion générale américaine qui, sauf dans les Etats de l'Ouest, lui a toujours été favorable.

La division des navires-écoles japonais, relâchant à Honolulu et sur la côte américaine du Pacifique, y reçut le plus chaleureux accueil. La visite de l'amiral Uryu aux Etats-Unis fut l'occasion de toasts et de discours respirant la plus grande cordialité. Les bases d'un nouvel essor des relations économiques ont été posées dans un double voyage d'étude fait par des hommes d'affaires américains au Japon et par des Japonais en Amérique. Dans les deux cas, on a rivalisé d'empressement et offert aux visiteurs une réception vraiment royale. Les « businessmen » de Tokyo, Yokohama, Osaka, Kyoto et Kobe, invités par les Chambres de commerce des grands ports de l'Ouest, en ont profité pour étendre leur voyage à travers toute l'Union : trains spéciaux gratuits, buffets gratuits, dîners, arrêt des trains aux jolis points de vue, même en dehors des stations régulières, audience présidentielle, toasts enthousiastes, rien n'a manqué pour donner l'impression d'une véritable lune de miel internationale. On sait, il est vrai, avec quelle facilité les Yankees passent de l'enthousiasme lyrique à la froideur méprisante ou inversement.

Plus extraordinaire encore fut la réception de la grande escadre américaine lorsqu'elle s'arrêta à Yokohama, au cours de son voyage autour du monde. Je renonce à énumérer les fêtes qui se succédèrent et dont la description remplit, en mai, toutes les colonnes de la presse japonaise. Si l'on se rappelle avec quel malaise avait été accueillie la première nouvelle de l'envoi de cette flotte dans le Pacifique, on admirera une fois de plus la souplesse des sujets du mikado. L'amitié des deux nations est d'ailleurs assez ancienne pour qu'on puisse affirmer que l'enthousiasme déployé n'a pas été entièrement de commande.

---

[1] Discours du comte Komura à la Chambre (février).

Quelques difficultés furent encore soulevées par une grève des travailleurs japonais des Hawaï qui se prolongea de mai à septembre; mais, grâce à la sagesse des deux gouvernements et à la diplomatie habile du consul d'Honolulu, le mouvement conserva d'une façon générale son caractère de lutte entre le capital et le travail, et la question de race ne fut pas soulevée d'une manière trop irritante. Les grévistes finirent par obtenir en partie satisfaction sans que les relations officielles eussent été troublées. Le gouvernement japonais exécute d'ailleurs l'engagement qu'il a pris d'apporter de lui-même des restrictions à l'émigration vers les Etats-Unis, détermination à laquelle il fut amené par un double motif : favoriser davantage la colonisation de la Corée et ne pas pousser aux dernières limites l'exaspération des Californiens. Les résultats s'en font sentir déjà très nettement. D'après une statistique publiée en juillet par le *Kokumin Shimbun*, la comparaison entre les cinq premiers mois de 1908 et de 1909 fait ressortir les faits suivants.

Le nombre des émigrants se rendant aux Etats-Unis est tombé d'une moyenne mensuelle d'environ 500 à moins de 200 — et pour les Hawaï de plus de 500 à moins de 100 (sauf en mai 1909 : 137). D'autre part le nombre d'émigrants en provenance de ces deux pays et retournant au Japon s'était rapproché plusieurs fois en 1908 du nombre des départs et a largement dépassé celui-ci en 1909, de sorte que, non seulement les colonies japonaises de San Francisco et d'Honolulu n'augmentent plus, mais elles sont même en sensible diminution. Dans ces conditions, les Japonais semblent fondés à demander que toute clause humiliante concernant l'émigration soit rayée du traité de commerce qui doit être négocié d'ici peu. Toute l'activité du Japon étant d'ailleurs tournée actuellement vers la réorganisation économique et vers la Chine, les visées qu'il put avoir un moment sur les Philippines et les Sandwiches ont bien perdu de leur importance et il ne semble pas y avoir de motif pour que, pendant quelques années au moins, les relations avec les Etats-Unis ne soient pas excellentes.

On peut en dire autant des puissances européennes. L'alliance avec la Grande-Bretagne reste le pivot de la politique extérieure. La visite de l'escadre anglaise au printemps, en automne celle de lord Kitchener, délégué officiel aux grandes manœuvres, ont été l'occasion de grandes démonstrations de sympathie et le célèbre feld-maréchal a reçu un accueil absolument royal. La France a toujours été bien vue au Japon pour

de nombreuses raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici [1]. L'éclipse subie pendant la guerre par cette amitié traditionnelle n'a pas duré. Notre ambassadeur sut profiter avec talent, dès son arrivée, des terrains de conciliation qui s'offraient à lui. L'entente cordiale franco-anglaise et le désir d'attirer nos capitaux ont fait le reste.

Les relations avec la Russie n'ont fait que gagner en cordialité [2] et un groupe d'étudiants russes venus en corps au Japon, en voyage d'étude, ont été reçus très amicalement. Le besoin de paix est d'ailleurs le même dans les deux pays.

Seule, l'Allemagne continue à être l'objet d'une hostilité plus ou moins déguisée qui date de l'occupation de Kiao-tchéou et des discours de l'empereur contre le péril jaune, mais ses manifestations ont plutôt perdu en intensité depuis deux ans.

Qu'adviendra-t-il du Japon si les 500 millions de Chinois qui pullullent si près de ses rives s'organisent en une forte nation centralisée à l'européenne ? C'est là le plus grave de tous les problèmes qui se posent devant lui et l'on comprend qu'il suive avec un intérêt passionné les moindres incidents de la transformation profonde que subit en ce moment l'Empire du Milieu [3].

La place me manque pour rappeler ici les origines du mouvement réformiste. Nos lecteurs sont au courant de ses nombreuses vicissitudes, de ses progrès et de ses reculs. La Chine n'a cessé d'osciller entre deux buts contradictoires : se donner une puissante organisation à l'occidentale, et conserver cependant les institutions qui font son orgueil. On voit des hommes qui, comprenant l'incompatibilité de ces deux tendances, veulent tout réformer. On en voit d'autres qui, devant la même constatation, renoncent à rien réformer. Tantôt les révolutionnaires sont au pouvoir et il semble que la Chine va marcher aussi vite que l'a fait le Japon dans cette voie, tantôt les réactionnaires l'emportent et tout est remis en question. Souvent encore, le même homme cède tantôt à une de ces aspirations et tantôt à l'autre. La marche générale du mouvement n'en est pas moins vers le progrès. On pourrait le représenter par une ligne sinueuse, faisant des crochets brusques au-dessus et au-dessous d'une ligne moyenne, mais celle-ci se dirige vers le haut.

---

[1] Je n'ai rien à modifier aux conclusions de mon précédent ouvrage où j'ai longuement développé ce sujet (*Le Japon et la politique française*).

[2] On parlait même en décembre d'une alliance russo-japonaise !

[3] Intérêt qui s'est manifesté récemment par la transformation des consulats de Hong-kong, Canton et Hankéou en consulats généraux (1er octobre).

Le décret du 1er septembre 1906, qui promit l'établissement d'un régime constitutionnel après une période assez longue de préparation, prévoyait comme première étape l'organisation d'assemblées provinciales élues. Cette étape est franchie maintenant et la première session eut lieu en automne. Des groupes politiques se formèrent aussitôt pour accélérer la marche en avant. La majorité des membres de l'Assemblée du Petchili a organisé un grand parti « de préparation à la Constitution » qui se propose de présenter des adresses au gouvernement, de lui donner des avis sur les questions diplomatiques, d'intervenir par tous les moyens dans l'administration comme le ferait un Parlement européen.

Les autorités estimèrent que c'était aller un peu vite en besogne et que de pareilles préoccupations sont en dehors des attributions d'un corps provincial. Le vice-roi voulut gagner le président du nouveau parti, en lui offrant un poste officiel que celui-ci refusa. Le gouvernement décida, pour calmer les Han, en majorité dans le parti, de recruter à l'avenir les officiers de la garde impériale indifféremment parmi les Han et Mandchous. L'assemblée persista dans son attitude, et celles des autres provinces imitèrent son exemple. Leurs membres paraissent décidés à se préparer par une politique active au rôle qu'il devront jouer plus tard. La *Gazette officielle* a d'ailleurs publié, le 26 août, le texte de la loi réglant l'organisation du futur parlement qui portera le nom de Tzu Cheng Yin. Les grandes lignes en sont calquées sur celles de la constitution japonaise. La Chine semble donc poursuivre, théoriquement au moins, une évolution analogue à celle de son voisin ; mais il lui manque encore ce qui fut pour celui-ci un puissant élément de succès : les conseils de guides éclairés et rompus à l'administration d'un Etat occidental.

Au début de l'ère de Meiji, les Japonais eurent recours à de nombreux Européens qui conservèrent longtemps la direction effective des divers services publics. Les Chinois, c'est là le point faible de leur réforme, ne paraissent aucunement vouloir s'engager dans cette voie. Au Japon, l'accélération des progrès fut constamment facilitée par l'affaiblissement graduel du sentiment antiétranger, mais celui-ci semble acquérir, en Chine, une nouvelle force chaque fois que l'on croit avoir suffisamment avancé pour pouvoir bientôt se passer des « Barbares » et même les mettre tous à la porte. Le cri de ralliement est devenu « Restitution des droits usurpés par les étrangers », plus brièvement « la Chine aux Chinois ». C'est la forme actuelle de la vieille haine des « diables à cheveux rouges »

Sans l'aide des Européens, la réorganisation administrative n'avancera guère.

Un autre obstacle est la division du pays en provinces, autonomes à beaucoup de points de vue. Elle retarde la formation d'un patriotisme chinois et s'oppose à l'établissement d'un gouvernement fortement centralisé sans lequel aucun progrès durable n'est possible.

La réforme administrative donnera d'ailleurs toujours l'impression d'une œuvre théorique sans utilité réelle, si le peuple n'est pas préparé à y tenir sa place et il ne peut l'être que par une transformation radicale du système d'éducation. Deux procédés peuvent ici être utilisés : l'emploi de maîtres étrangers et l'envoi d'étudiants dans les autres pays. Le Japon les a combinés avec le succès que l'on sait. La Chine emploie surtout le second. J'ai signalé, autre part, l'arrivée à Tokyo d'une véritable armée d'étudiants chinois en 1905. Leur nombre, qui dépassa dix mille après la guerre, est tombé à quatre mille en 1909, mais cette diminution est compensée par l'envoi d'un plus grand nombre de jeunes gens en Amérique et en Europe, et par l'amélioration de la qualité : beaucoup d'étudiants retournaient autrefois chez eux après un séjour très court employé à acquérir des connaissances superficielles. Ils comprennent mieux maintenant toute l'étendue de leur tâche et constitueront bientôt un appoint sérieux pour le mouvement réformiste.

La disgrâce de Yuan Chi Kai (en janvier), et la mort de Chang Chi Toung (le 4 octobre) ont enlevé au parti de la réforme ses deux conseillers les plus éclairés, mais l'impulsion déjà donnée est trop vigoureuse pour que ses progrès puissent en être beaucoup ralentis. La mort presque simultanée de l'empereur et de l'impératrice douairière, à la fin de 1908, a montré d'autre part combien l'opinion publique s'est assagie : on ne signala qu'une légère agitation dans les provinces et c'est au milieu d'un calme presque complet que le prince régent prit en mains la direction des affaires.

Une condition essentielle de la formation de la Chine en un Etat homogène et puissant est la constitution d'un vaste réseau ferré reliant solidement les diverses parties de cet énorme empire. Les lignes en service ne forment qu'un embryon, totalement insuffisant mais qui ne paraît pas devoir se compléter très rapidement. Les développements futurs sont entravés par l'opposition traditionnelle du peuple, basée non plus sur des craintes superstitieuses mais sur le patriotisme. Les négociations au sujet d'un emprunt à partager entre les diverses

puissances pour la construction du chemin de fer de Canton à Hankéou, complément indispensable de celui de Hankéou à Pékin, ces négociations traînent depuis un an et voici que les assemblées provinciales du Sze-Chuen et du Hou-kouang, à peine réunies, demandent la cessation de tous pourparlers, les chemins de fer devant être construits uniquement « par les Chinois, pour les Chinois ».

Cette méfiance, justifiée en partie par les leçons du passé, à l'égard des puissances étrangères, ne fait pas d'exception pour la plus voisine : le Japon eut, en 1909, sa large part des difficultés avec la Chine.

La Mandchourie, avec sa situation internationale si singulière, fut naturellement le théâtre principal de la lutte. On sait de quelle influence y jouissent les Japonais, par la possession de la seule voie ferrée qui la traverse, avec tous les droits accessoires de garde militaire, d'exploitation de mines, etc. Un journaliste de Tokyo put écrire récemment, après un voyage d'études sur place : « Le chemin de fer joue un rôle considé-« rable dans la vie journalière de l'administration et les « hommes qui n'ont pas, d'une façon ou de l'autre, des atta-« ches avec lui, ne peuvent espérer faire de grandes choses en « Mandchourie. La Compagnie monopolise toutes les affaires « importantes de la province. »

Le trafic de la ligne est en augmentation constante et le revenu par mille s'est élevé à 63,40 yen pour le terme octobre 1908-avril 1909. Le doublement de la voie, terminé depuis peu, amènera certainement un redoublement d'activité, mais celle-ci ne pourra atteindre son plein rendement qu'à deux conditions : il faut que le chemin de fer conserve son monopole actuel et qu'il vienne, par la Corée, se rattacher directement au réseau japonais. Sur ces deux points, les Chinois ont ouvert les hostilités, et avec une ardeur nouvelle lorsque la nomination du vice-roi Sih-Liang, très japanophobe, vint centraliser et diriger le mécontentement général.

Le gouvernement chinois émit, dès 1908, la prétention de construire une voie reliant Fakumen à Sinmintun. Les Japonais refusèrent de laisser commencer les travaux. Toute la querelle roulait sur l'interprétation à donner au texte, un peu vague, du traité sino-japonais qui compléta celui de Portsmouth, texte d'après lequel la Chine s'engage à ne pas construire de ligne qui fasse concurrence au Sud-Mandchourien. Sans répéter ici tous les arguments qui ont été donnés de part et d'autre, on peut dire que la condition de concurrence existait et que, aux termes du traité, le veto du Japon fut parfaitement jus-

tifié. La nouvelle ligne, presque parallèle à l'actuelle, en aurait été rapprochée en divers points de moins de 30 milles. La rivière Liao, qui l'en eût séparée, n'eût pas suffi à constituer un partage bien net des zones d'exploitation. Elle est facilement franchissable dans les régions considérées, l'hiver surtout, et, en fait, le Sud-Mandchourien dessert la rive occidentale aussi bien que l'orientale. La presse chinoise reprochait au Japon de se montrer si strict dans l'observation des textes en un pays qui n'est pas le sien, mais les journalistes de Tokyo avaient beau jeu pour répondre que, sans le Japon, la Mandchourie serait aujourd'hui bien plus russe qu'elle n'est japonaise et qu'il eût rencontré peu d'obstacles s'il avait voulu, à Portsmouth, se donner une situation plus prépondérante encore dans la grande province chinoise. Les Chinois durent céder, mais ils projettent maintenant une voie ferrée qui rejoindrait le transsibérien par la Mongolie. Pareille ligne respecterait entièrement les textes et laisserait l'exploitation de la Mandchourie à la Compagnie japonaise, mais enlèverait à celle-ci beaucoup de son importance internationale.

La jonction avec le réseau coréen donna naissance à des difficultés plus sérieuses encore. Au cours de la dernière guerre, les Japonais avaient construit, pour le ravitaillement de leur armée, un chemin de fer à voie étroite qui partait d'Antung, sur la frontière coréenne pour aboutir à Mukden. Ils voulurent conserver cette liaison naturelle entre leurs nouvelles provinces de Corée et le Sud-Mandchourien. Le traité de Pékin de 1905 leur en réserva en effet l'exploitation. Mais ce chemin de fer militaire, établi hâtivement au cours des opérations, n'était aucunement approprié au trafic d'une voie commerciale. L'écartement n'était que de 80 centimètres et, pour éviter la construction de tunnels et de ponts, on s'était résigné à de nombreux détours, à des courbes brusques et à des pentes très raides. Les déraillements étaient continuels, les voyages de nuit impossibles et le poids traîné très réduit : trois à quatre wagons au maximum. Pour que la ligne Mukden-Antung-Fusan, venant relier la capitale mandchourienne aux bords même du détroit de Corée, pût devenir la nouvelle voie internationale que les Japonais voulaient en faire, une refonte complète s'imposait et elle avait été prévue au traité de Pékin dont l'article 6 disait : « Le gouvernement chinois consent à ce que « la ligne militaire Antung-Mukden soit transformée en une « voie commerciale, à trafic international, exploitée par le « gouvernement japonais... »

Les négociations entamées en 1908, pour régler les détails

d'exécution, n'ayant pas abouti, le gouvernement de Tokyo proposa, en janvier 1909, de faire procéder à un relevé sur place des travaux nécessaires par une commission mixte sino-japonaise. En avril, le relevé était terminé. Après deux nouveaux mois d'inertie et de procédés dilatoires, le waï-wu-pu finit par envoyer, le 24 juin, une réponse qui insistait sur le maintien de l'écartement actuel : c'était tout remettre en question. Les protestations du gouvernement japonais n'ayant eu aucun effet, celui-ci eut recours à la seule solution qui lui restât ouverte et déclara, le 6 août, qu'il allait procéder sans délai à la reconstruction, sans plus s'inquiéter de l'opinion de ses adversaires. Le résultat fut immédiat : le 7 août, le waï-wu-pu faisait remettre au ministre japonais à Pékin une note acceptant toutes ses propositions. Le travail, entamé le 6 août, est estimé devoir durer deux ans.

La presse européenne rendit généralement justice à la patience dont avait fait preuve le Japon au cours de ces interminables négociations. Il lui eût été facile de profiter plus tôt de sa supériorité militaire incontestable pour recourir à l'intimidation mais, soucieux de conserver sa réputation de modération, il traita son partenaire sur un pied d'égalité jusqu'au jour où la mauvaise volonté qu'il rencontrait en vint au point de constituer un véritable affront. Les termes du traité étant formels, on estimera justifiée l'application de la force pour les faire respecter, après plus d'un an d'efforts pacifiques.

Averti un peu brutalement que le Japon n'entendait pas se laisser leurrer indéfiniment, le gouvernement chinois opéra une brusque volte-face et reprit les négociations pour arriver à un règlement général de toutes les questions en litige. Moins d'un mois après, le 4 septembre, il signait une convention que les journaux français ont reproduite et dont je résume seulement les principaux points :

1° Le Kanto, ou Chieng-tao, est un territoire en bordure sur la frontière sino-coréenne et que se disputaient depuis longtemps la Chine et la Corée, soutenue par le Japon depuis que celui-ci a monopolisé les relations extérieures de sa pupille. La Corée y possédait des intérêts importants, en raison du grand nombre de ses nationaux installés dans le pays, mais ses droits de souveraineté étaient mal établis. Les pourparlers se traînaient sans aboutir depuis trois ans. Les soldats chinois et japonais tenaient garnison côte à côte et les collisions entre eux étaient fréquentes. Il y avait là un danger permanent pour la paix. Renonçant à des droits très douteux, le Japon reconnut la souveraineté chinoise mais sans renoncer à la protection de

ses sujets coréens. Ceux-ci, reconnus comme tels, seront traités dorénavant suivant les lois chinoises, mais le consul japonais sera autorisé à assister aux débats. Le passage d'un côté à l'autre de la frontière sera entièrement libre et quatre marchés seront ouverts au commerce international, avec consul japonais résidant dans chacun d'eux;

2° La Chine ne construira pas le chemin de fer de Fakumen à Hsin-min-tun sans l'autorisation du Japon;

3° Le chemin de fer de Kirin à Chang-chun sera relié, à Hoiryong, à la frontière coréenne. Les travaux seront exécutés par collaboration sino-japonaise;

4° Le chemin de fer de Tashikiao à Yinkow est reconnu comme un embranchement du Sud-Mandchourien;

5° La ligne de Pékin à Moukden pourra être prolongée par les Chinois jusqu'aux murs de cette dernière ville;

6° Le Japon exploite les mines de Fushun et de Yen-taï, mais en payant au gouvernement chinois les mêmes taxes que les autres entreprises analogues. Toutes les autres mines, le long du Sud-Mandchourien et de la ligne Antung-Moukden, seront exploitées de compte à demi par les gouvernements chinois et japonais.

Les divers litiges résumés plus haut n'ont pas été les seuls à troubler les relations des deux pays dans les dernières années. Je ne cite que pour mémoire l'affaire du Tatsu-maru et le boycottage de Canton, qui fit subir de grandes pertes au commerce japonais; la question des Pratas, îles inhabitées où un Japonais avait commencé l'exploitation des produits maritimes et que le gouvernement de Tokyo restitua à la Chine contre une indemnité représentant la valeur des travaux effectués; la proposition faite par la Chine de soumettre au tribunal de La Haye des questions qui, le bon droit du Japon étant évident, devaient naturellement trouver sur place une solution rapide.

La nouvelle convention fit disparaître à la fois toutes ces sources de difficulté et l'on put penser qu'un grand pas avait été fait vers la confiance et vers une paix durable. Cependant, le *Japan Times* ayant exprimé l'espoir qu'en oubliant le passé et les petits incidents qui ont séparé les deux nations, celles-ci pourraient devenir aussi intimes que le sont maintenant la France et l'Angleterre, la presse chinoise répondit qu'il était vraiment élégant d'appeler petits incidents « la tentative d'ac-« caparement d'un riche territoire comme le Kanto, les pro-« cédés d'intimidation à l'égard d'un voisin qui avait saisi, de « la manière la plus légitime, un navire chargé d'armes de « contrebande, l'usurpation des droits souverains de la Chine

« sur un vaste territoire qui traverse une des plus belles pro-
« vinces de l'empire, l'occupation d'une île chinoise, l'invasion
« de la Mandchourie par une foule de commerçants de la plus
« basse classe et d'espions... »

Ces violences représentent certainement l'opinion d'une fraction importante de la classe cultivée. La diminution du nombre des étudiants envoyés à Tokyo, signalée plus haut, en est un symptôme d'autant plus significatif qu'elle correspond à une augmentation de ceux qui partent pour l'Europe ou l'Amérique. Il faut se rappeler aussi les tentatives faites récemment pour conclure avec les Etats-Unis un traité d'amitié étroite, visiblement dirigé contre le Japon. La convention du 4 septembre fut assez mal accueillie en Chine. On signala, en octobre, une vive recrudescence, à Moukden, de la propagande pour le boycottage et, à peine constituée, la Société de « préparation à la constitution » de Tien-tsin envoyait au gouvernement un mémoire demandant l'abolition de la convention.

CONCLUSION

L'évolution actuelle du Japon est caractérisée par deux ordres d'idées généraux. A l'intérieur, nous voyons l'austérité, l'amour du panache, le chauvinisme, faire place peu à peu au goût du bien-être, à la passion des affaires, au désir de paix. Cette décadence des fortes vertus antiques fut surtout marquée en 1906. Elle ne paraît pas s'être accentuée depuis.

A l'extérieur, la diplomatie et l'opinion publique s'écartent de la Chine pour se rapprocher de l'Europe. C'est la faillite, momentanée au moins, du panmongolisme. Deux causes principales l'ont amenée. La Chine elle-même est responsable de la première : peu convaincue du désintéressement des offres japonaises, elle leur a opposé une froideur sans cesse grandissante et dont on commence à se lasser dans l'empire du Soleil Levant. A l'Europe revient le mérite de la deuxième : par son attitude bienveillante pendant la guerre, elle a conquis une place plus « confortable » dans le cœur des Nippons. La comparaison a fait gagner aux Occidentaux des sympathies que la Chine perdait en même temps. On saisit immédiatement l'importance capitale de ce jeu de substitution. Alors qu'il y a cinq ans, la majorité des Japonais voyaient dans l'avenir le Japon et la Chine unis contre l'Occident pour la défense de leurs

intérêts mis en commun, ils s'aperçoivent aujourd'hui de l'opposition de ces intérêts et de la divergence de vues des deux pays. Les tendances qui se sont fait jour récemment vers un rapprochement de la Chine et des Etats-Unis constituent un nouvel et important élément de la question.

Par le mouvement qui se dessine vers le suffrage universel et l'éducation politique de la masse, par l'amélioration de la situation des femmes, par l'oubli graduel des vieilles coutumes, par la perte d'une partie de ses qualités morales exceptionnelles, compensée par le développement parallèle de la richesse publique, le peuple japonais continue à dépouiller de plus en plus son originalité pour ressembler à ceux de l'Europe. Aucun jugement définitif n'est possible cependant sur l'avenir de ce pays. Quelques-uns d'entre nous vivront peut-être assez pour voir la Chine, les Etats-Unis et le Japon se disputer dans une lutte formidable la domination du Pacifique, devenu l'axe de la politique mondiale. Quelle forme prendra cette lutte? Qui en sortira vainqueur? Personne ne peut le prévoir aujourd'hui.

ROGER DORIENT.

LA QUESTION DES ESCALES FRANÇAISES

SUR LA ROUTE DE L'INDE AU XVIIe SIÈCLE

IV. — L'ile Bourbon[1].

Au moment où Blanquet de la Haye signalait à l'attention de Colbert l'île Bourbon comme susceptible de devenir, pour les vaisseaux de la Compagnie française des Indes orientales, un excellent lieu de « rafraîchissement », bien faible était encore sa population. Si, en effet, dès le mois de mai 1640, le Normand Alonse Goubert, le capitaine du *Saint-Alexis*, avait pris possession de Mascareigne au nom de son souverain, de Louis XIII, cet acte était demeuré purement platonique. Platoniques aussi avaient été un peu plus tard les prises de possession faites en 1642 par Jacques Prony avant de se rendre à Madagascar (bien que, un peu plus tard, en 1646, le « commis » de la Compagnie y eût déporté douze colons révoltés), et par le capitaine Roger le Bourg, au nom de Flacourt, en 1649 et en 1654. Quelque enchanteresse que cette île parût à ce dernier, au témoignage de ceux qui venaient d'y faire un séjour forcé de trois ans[2], il se borna d'abord à y faire passer, à deux reprises différentes, quelques têtes de bétail; puis il se décida, comme naguère Prony, à l'utiliser comme lieu de déportation pour un colon européen de Fort-Dauphin dont, pendant les derniers temps de son gouvernement, il avait eu gravement à se plaindre, Antoine Thaureau[3]; enfin, une fois de retour en France, il désigna nettement l'île à laquelle il avait imposé le nom de Bourbon comme un point qu'il convenait d'occuper, de coloniser et de maintenir toujours en relations avec Madagascar[4].

Pas plus que les déportés français de 1646 — dans lesquels il convient de voir les premiers habitants véritables de Bourbon

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mai 1910.

[2] « Là, au lieu d'y avoir eu disette, ils n'avoient pas eu le moindre accez de fievre, « et m'ont tous asseuré que c'est l'isle la plus saine qui soit au monde, où les vivres « y sont à foison... » (*Histoire de la grande isle Madagascar*, éd. de 1661, p. 264.) — Un peu plus loin (*ibid.*, p. 265), résumant le témoignage du capitaine Le Bourg, Flacourt dit encore : « Le reste de l'isle [en dehors du « païs bruslé »] est le meil- « leur païs du monde. »

[3] Thaureau ne s'y rendit pas seul; avec lui y passèrent sept Français désireux « d'y aller faire culture du tabac pour leur compte ». (Flacourt, éd. citée, p. 383.)

[4] « Il est nécessaire de faire plusieurs colonies et habitations en divers endroits « de l'isle [Madagascar] et d'avoir plusieurs barque[s] longues pour se les rendre « communicables les unes aux autres... La cinquième colonie doit estre en l'isle de « Bourbon pour y establir plusieurs habitations. » (Factum, p. 34-35 ; cf. éd. de 1661, p. 461-462.)

— les colons volontaires ou forcés de 1654 ne se déplurent dans cette île déserte, bien au contraire. Deux d'entre eux s'y trouvaient encore onze ans plus tard, au moment où Etienne Regnault et quelques autres Français vinrent s'y établir définitivement pour le compte de la Compagnie des Indes orientales de 1664, qui leur avait confié la mission de coloniser cette terre. De ces nouveaux arrivants, l'impression fut exactement la même que celle des agents de la Compagnie de 1642 qui, antérieurement, avaient simplement passé ou avaient longuement résidé à Mascareigne; tous y virent un véritable « paradis terrestre », et telle fut également l'opinion des différents voyageurs qui, jusqu'en 1670, s'arrêtèrent à Bourbon. Aussi favorablement impressionnés par les récits des colons que par la beauté du paysage sur lequel, après de longues semaines de navigation monotone et pénible, se reposaient complaisamment leurs yeux, François Martin, Dellon, d'autres encore tracèrent de l'île Bourbon des descriptions enchanteresses que confirmèrent pleinement, en 1671, Blanquet de la Haye et ses subordonnés. « On trouve dans toute l'île pour vivre, « excepté à la bande de l'Est, écrit le rédacteur du *Journal du* « *voyage des grandes Indes*;... cette isle est de toutes celles « qu'on a découvertes la plus abondante en chasse [1] ». Pour Dubois, « l'air de Bourbon est le meilleur qu'il y aye sous le ciel, « à la connaissance des hommes [2] »; pour Bellanger de Lespinay, « Mascaregne, à ce que j'en ay veu, est un lieu de délices [3] ». Auparavant déjà, Carré tenait la même terre pour « plus sem- « blable à ce que les saintes Lettres nous apprennent du « Paradis terrestre qu'à nul autre païs que nous connaissions [4] ».

La réputation de Bourbon est dès lors si bien établie qu'un marin français porteur d'un nom illustre, chassé de sa patrie par la révocation de l'édit de Nantes, conçut entre 1685 et 1689 le projet de s'y rendre et d'y fonder un « refuge », une colonie protestante où les huguenots expulsés de France pourraient constituer entre les possessions néerlandaises du Cap et de Maurice et les Indes, une république indépendante, gou-

---

[1] *Journal du voyage des grandes Indes*, contenant tout ce qui s'y est fait et passé par l'escadre de S. M. envoyée sous le commandement de M. de la Haye..., 1re partie, p. 75 et 73. — Bien que cet ouvrage n'ait paru qu'en 1698, il est intéressant d'en donner quelques citations, parce que ces extraits font connaître l'opinion générale des membres de l'expédition au moment où ils quittèrent Bourbon et expliquent en partie le préjugé favorable pour cette île qui se répandit en France à l'époque.

[2] *Les Voyages faits par le sieur D. B. aux isles Dauphine ou Madagascar et Bourbon ou Mascarenne*, ès années 1669, 1670, 1671 et 1672. A Paris, 1674, in-12.

[3] *Mémoires de L.-A. Bellanger de Lespinay, Vendômois, sur son voyage aux Indes orientales* (1670-1675), p. 49.

[4] *Voyage aux Indes orientales* (publié en 1699, mais fait en 1666-1671), t. Ier, p. 9.

vernée par douze personnes dont lui-même serait le chef. L'auteur de ce projet, le marquis Henri du Quesne, le fils aîné du grand amiral, n'avait pas personnellement visité Mascareigne; mais ce qu'il en avait entendu dire, les descriptions qu'il en avait lues lui en avaient donné l'idée la plus avantageuse. On s'en rend bien compte en lisant son curieux *Recueil de quelques mémoires servans d'instruction pour l'establissement de l'isle d'Eden*[1] qui représentent Bourbon comme « un « des endroits du monde le plus agréable et le meilleur », à qui différents auteurs ont donné le nom d « isle d'Eden,... parce « que sa bonté et sa beauté la peuvent faire passer pour un « Paradis terrestre ».

Grâce aux mesures défensives prises par le gouvernement français, Henri du Quesne, qui avait juré à son père de ne jamais combattre les Français[2], renonça brusquement à son entreprise au moment même où, dans les premiers mois de 1690, les vaisseaux étaient ancrés au Texel et n'attendaient plus que le signal du départ; ainsi la Compagnie des Indes orientales ne fut pas, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, troublée dans sa paisible possession de Bourbon, et les ports de l'île Mascareigne demeurèrent, en dépit de leurs défauts, les principaux points de relâche, les escales préférées des navires français à destination des contrées de l'Asie méridionale et de l'Extrême-Orient. Aussi voit-on, durant toute la fin du règne de Louis XIV, les directeurs généraux de la Compagnie des Indes orientales ne cesser de recommander à leurs agents de Bourbon de ne pas gaspiller de manière imprévoyante les richesses naturelles de l'île; ils insistent en même temps auprès de leurs agents sur la nécessité de travailler avec persévérance à mettre cette terre en valeur afin d'accroître les ressources qu'elle est susceptible d'offrir aux équipages des navires français de guerre ou de commerce. Le sieur de Villers, écrivent-ils par exemple au mois de janvier 1701 dans les instructions qu'ils remettent au nouveau gouverneur placé par

---

[1] A Amsterdam, chez Henry Desbordes, 1689, in-18. — Ce recueil a été réimprimé en 1887, par feu Th. Sauzier — qui l'a fait précéder d'une intéressante introduction — sous le titre de *Un projet de république à l'île d'Eden (île Bourbon) en* 1689. Paris, E. Dufossé, in-8° de 120 p. Nos citations sont empruntées aux p. 100-102 de cette édition.

[2] A en croire Ch. Weiss : *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'Edit de Nantes.* — Une note manuscrite de l'exemplaire original de M. Sauzier donne une autre version : « Les Etats des Provinces-Unies ayant « cédé en fief l'isle d'Eden à M. le marquis Henri Duquesne, il fut l'auteur de « ces mémoires, et fit à l'occasion de cette entreprise plus de 100.000 livres « de dépenses. Tout étoit presque prêt pour l'embarquement lorsque les Etats révo- « quèrent la donation et firent ainsi échouer le projet, au grand préjudice de M. Du- « quesne. » (Sauzier, *op. cit.*, p. 53.)

eux à la tête des colons de Bourbon[1], « aura soin de faire vivre « les habitans chrestiens en paix et union, les discipliner et « *engager à cultiver les fruits et denrées de ladite isle*, les « exhortans de travailler et de ne pas faire les fainéans... Il « examinera tous les avantages qui se peuvent tires (*sic*) du « cru de ladite isle, l'utile qu'il peut y aporter par ses soins et « son application, et cherchera par toutes sortes de moyens à « la faire fructifier... Il examinera toutes les terres qui se pour- « ront défricher et engagera les habitans d'y travailler, avec « assurance que les terres qu'ils auront défrichées leur seront « données en toutte propriété... Il ne permettra pas que l'on « défriche du costé de la mer et que l'on abbatte aucun « arbre sans sa permission. Les habitans ne prendront point « plus de deux tortues de mer par semaine et ne touche- « ront point au bois qui est sur le sable de Saint-Paul... « Il fera tous ses efforts pour multiplier les troupeaux « de bœufs, vaches et cabrits qui sont dans l'isle appartenans « à la Compagnie, surtout dans les quartiers de Saint-Denis « et Saint-Paul. Il engagera les habitans à avoir chacun selon « leurs moyens plusieurs vaches, cabrits et cochons, et quan- « tité de volailles de toutes les sortes qui sont dans l'isle pour « la rendre abondante, comme aussy de toutes sortes de lé- « gumes pour les jardins. Il les engagera aussy à... semer quan- « tité de ris, et différentes espèces de grains comme froment, « seigle, avoine, orge, bled de Turquie, poids(*sic*) et fèves. »

Ces instructions, aussi fidèlement appliquées que le comportèrent les circonstances et aussi l'expérience[2], ont permis aux habitants de Bourbon de subvenir aux besoins des équipages français qui relâchèrent successivement dans leur île. Ainsi les colons de Mascareigne purent fournir aux marins du roi, de la Compagnie des Indes, de la Compagnie de la Chine, non seulement de l'eau et du bois, mais des vivres, « tous les rafraî- « chissemens dont ils avoient besoin », dit le chevalier de Villers dans son *Journal ;* ils leur donnèrent « des cabris, bœufs,

---

[1] Elles ont été publiées avec d'autres documents relatifs à l'île Bourbon dans le *Bulletin* de la Bibliothèque publique de New-York pour janvier 1909 et tirées à part sous le titre de : *Isle de Bourbon* (*Réunion*), *Documents*, 1701-1710. Printed from the original manuscripts in the New-York Public Library. New-York, 1909, in-8° de 57 p. — Cf. les p. 1 à 5 du tir. à p.

[2] En voici des exemples empruntés au « Journal de l'isle Bourbon » tenu par le chevalier de Villers. « Le 12e octobre 1704, la chasse fut permise aux habitans, « même dans les lieux où elle estoit cy devant deffenduë ; ils estoient obligés de vivre « sur ce qu'ils élèvent dans leurs cours, ce qui les mettait hors d'état de conserver « des rafraîchissemens pour les vaisseaux qui passent icy ». — Le 3 septembre 1708, « quant à la tortue, il fut conjointement par le sieur Boucher et moy réglé que les « habitans n'auroient qu'une tortue par chaque personne tous les mois, et les forts « habitans moi[n]s...» (*Isle de Bourbon — Réunion — Documents*, p. 21-22 et 54 du tir. à p.)

« citrons et quelques volailles,... leur bois, leur eau et le reste « de leurs rafraîchissemens », leur « délivrèrent » les « vivres et « rafraîchissemens qui estoient nécessaires [1] ». Voilà comment l'île Bourbon, malgré la défectuosité de ses ports, s'est acquittée de ce rôle d'escale pour les navires métropolitains sur la route des Indes que lui avaient attribué le gouvernement royal et les directeurs de la Compagnie; ses habitants ont même dû parfois, en dépit des instructions formelles venues de Paris, fournir des vivres frais et des « rafraîchissements » de toute nature à des navires anglais et écossais, ou encore à quelques-uns des nombreux forbans de toutes nationalités qui, au début du XVIIIe siècle, pullulaient autour de Madagascar et écumaient la partie sud-occidentale de la mer des Indes !

V. — Juan de Lisboa.

Toutefois, en dépit de ses ressources de toute nature, l'île Bourbon se trouvait, par suite de la précarité des abris qu'elle pouvait offrir aux vaisseaux de guerre et de commerce, dans une situation défavorable ; dès le XVIIe siècle, des observateurs attentifs s'en étaient rendu compte et avaient signalé, en termes plus ou moins atténués, cette infériorité de Mascareigne [2]. Vainement, à différentes reprises, les directeurs généraux de la Compagnie avaient-ils fait reconnaître les côtes de l'île ; vainement y avaient-ils envoyé un ingénieur, le sieur Feuillet, « pour tâcher à découvrir un lieu propre pour la construction « d'un port » ; toutes les recherches avaient été infructueuses... Il ne semble pas que, ni le gouvernement royal, ni le conseil directeur de la Compagnie des Indes Orientales se soient beaucoup préoccupés de porter remède à cette situation; ils ne songèrent pas à se retourner du côté de Madagascar — qui continuait à jouir du plus profond discrédit malgré le chaleu-

---

[1] « Journal de l'isle Bourbon », tenu par le chevalier de Villers, p. 13, 30 et 56 du tir. à p. cité.

[2] Dès le 22 février 1670, à Fort-Dauphin, le rédacteur anonyme de la « Relation « des remarques qui ont été faites sur les principalles bayes, ances et havres de « l'Isle Dauphine et Isles adjacentes » avait écrit : « Pour ce qui est de l'isle de « Bourbon ;... je ne croy pas que l'on y puisse trouver ny faire de lieux comode « pour tenir les navires à couvert. » (Archives Minist. Colonies, C^5, carton 1). Cf. cette appréciation de Saint-Paul par le rédacteur du *Journal du voyage des grandes Indes*, t. Ier, p. 72 : « Les vaisseaux sont icy plus surement qu'en aucun « endroit de l'isle, d'autant qu'outre que la mer y est moins grande, les deux « pointes font comme une ance qui donne quelque abry, notamment de la pointe « du Gallet, qui avance de beaucoup en mer. Le vent venant ordinairement par « dessus cette pointe, fait que la mer y est moins grosse. » V. aussi *ibid.*, p. 70 : « Il n'y a aucune ançe ny baye où l'on puisse se mettre à couvert des mauvais « temps, et les navires qui y vont se gardent d'y aborder à la mauvaise saison. » Ces citations sont à rapprocher de la réserve exprimée par Dubois quand il écrit : « S'il y avoit un port asseuré pour les vaisseaux... » (*Les Voyages faits par le sieur D. B.*, p. 166.)

reux plaidoyer prononcé en sa faveur par Souchu de Rennefort en 1688[1], malgré les curieux mémoires du sieur de la Merveille en 1712, malgré les indications précieuses fournies par le gouverneur de Bourbon, Parat, en 1714; ils ne songèrent pas non plus à profiter de la guerre de Succession d'Espagne pour entreprendre d'enlever aux Hollandais, qui l'occupaient encore, l'île Maurice; ils ne songèrent pas davantage à faire valoir les droits que leur avaient acquis sur Diego Roïs ou Rodrigue les prises de possession effectuées au nom du roi de France par Goubert en 1640 et par Prony en 1642. Sans doute Flacourt avait préconisé un établissement dans cette île, « où le port est très-bon et où il y a très-bon mouillage[2] »; mais une telle indication était peu faite pour toucher la Compagnie! Même après la publication (en 1708) des *Voyage et Avantures de François Leguat* et sa description de l'île Rodrigue, ramenée d'ailleurs un peu plus tard au point par un rapport de Parat, le gouverneur de l'île Bourbon[3], la grosse préoccupation des directeurs semble avoir été, aux alentours de 1710, dans la partie sud-occidentale de la mer des Indes, la recherche de Juan de Lisboa.

Depuis un certain temps déjà, cette île « fantastique » avait sollicité l'attention des directeurs de la Compagnie des Indes Orientales. Signalée pour la première fois par son nom, sur les cartes, vers le milieu du XVIe siècle, Juan de Lisboa — qui serait simplement Bourbon à en croire M. Guët[4] — avait été successivement placée dans tous les rhumbs de la rose des vents autour des Mascareignes. Mû par le désir d'augmenter le nombre et l'étendue de ses possessions, ainsi que par la perspective de mettre en valeur une terre nouvelle dont les richesses n'auraient encore été exploitées par personne, le Conseil de la Compagnie des Indes Orientales enjoignit de bonne heure à ses agents de l'île Bourbon de ne rien négliger pour découvrir

---

[1] A la fin de son *Histoire des Indes orientales*, où il écrit : « L'isle de Madagascar doit estre l'entrepos de tous les vaisseaux de la Compagnie qui passeront « aux Indes orientales... Elle est située entre les deux Indes; la rade est bonne au « Fort-Dauphin et à la baye d'Antongil... Les Européens n'ont rien aux endroits « qu'ils occupent dans l'Afrique, l'Amérique et l'Asie, qu'on ne trouve à Mada- « gascar » (p. 399-400).

[2] Ed. de 1661, p. 462. — Cf. la p. 35 du Factum. — Il convient de noter aussi qu'en 1679, dans ses *Observations géographiques* sur le voyage de Pyrard de Laval, P. Du Val mentionne l'île de Diégo Roïs parmi les terres appartenant à la France. (Ouvr. cité, 3e partie, p. 76.)

[3] En 1714, cet administrateur écrit à Pontchartrain que « des officiers anglais qui « avaient hiverné à l'île de Diego-Rodrigues en 1706 ou 1707, lui avaient appris que « le port, où les navires de 30 canons peuvent mouiller, a une entrée fort difficile ;... « cette île ne serait d'aucune utilité pour la Compagnie. » (Cité par de Froberville, p. 78.) Une nouvelle prise de possession de Rodrigue fut cependant effectuée en 1725.

[4] *Les Origines de l'île Bourbon*, p. 34-36.

l'île Juan de Lisboa, que, dès 1656, M. de la Roche de Saint-André avait cherchée sans succès ; il organisa même dans ce but plusieurs expéditions qui ne furent — et pour cause ! — couronnées d'aucun heureux résultat.

Dans cette recherche de Juan de Lisboa, qui s'est poursuivie durant tout le cours du XVIIIe siècle, la perspective de trouver enfin ce véritable port, cette rade que ne possédaient pas les côtes de l'île Bourbon, est certainement dès le début entrée en ligne de compte. La preuve en est fournie par les instructions du 31 octobre 1710-17 février 1711 dressées par de Foucherolles pour Parat, puis par deux autres instructions adressées en l'année 1721, l'une à Beauvollier de Courchant et à Desforges-Boucher, l'autre au premier gouverneur de l'île de France, le sieur de Nyon. Le premier de ces documents insiste sur l'avantage « infini » que présenterait, pour la Compagnie et pour le commerce des mers de l'Inde, la possession de Juan de Lisboa, si cette île avait un port [1] ; les autres signalent la « conséquence extrême » dont serait pour la Compagnie, à défaut de Maurice, la possession de cette terre « dans laquelle « on assure y avoir un excellent port [2] ». Par là s'explique, non pas de manière complète, mais partiellement, l'inaction des directeurs généraux de la Compagnie française au moment où, après plus de soixante-dix ans d'occupation, les Hollandais évacuèrent l'île Maurice.

VI. — L'ile de France.

Depuis longtemps déjà, avant l'année 1712, date où elle fut définitivement évacuée par ses premiers occupants, l'île Maurice avait excité la convoitise de nos marins, et des navigateurs normands avaient songé à s'en emparer pour le compte du roi de France. Après y avoir atterri et séjourné pendant plusieurs mois en l'année 1638, et en avoir reconnu les avantages de toute nature, le Dieppois Alonse Goubert y était revenu deux ans plus tard, en 1640, sur le *Saint-Alexis*, avec le projet d'en prendre possession [3] ; mais ayant trouvé occupée par les Hollandais, à son arrivée au port Nord-Ouest, l'excellente rade où il avait mouillé naguère, Goubert abandonna son dessein et fit voile vers Madagascar. — Deux ans plus tard encore, en 1642,

---

[1] Arch. coloniales, C^3 3, liasse 1710. Nous devons à M. Kœppelin l'analyse de ce paragraphe des instructions adressées à Parat.

[2] Guet. *Les Origines de l'île Bourbon*, p. 30. — Cf. J. Hermann. *Colonisation de l'île Bourbon*, p. 232-233.

[3] Telles sont les conclusions qui se dégagent de la critique très finement faite par M. Kœppelin, au début de son travail sur *les Escales françaises sur la route de l'Inde* (p. 16-19), des premières pages du récit de François Cauche.

lorsque Louis XIII octroya aux fondateurs de la Compagnie des Indes orientales le privilège exclusif de la colonisation et de l'exploitation commerciale de « Madagascar, îles et terres voisines », Maurice — l'île Sainte-Apollonie de Goubert — fut englobée dans la concession très vaste et très vague à la fois accordée au capitaine Rigault et à ses associés. Mais la présence des Hollandais empêcha les agents de la nouvelle compagnie de remplir leurs instructions et les contraignit de renoncer à prendre possession de l'île Maurice [1]. Dès lors, pendant tout le cours du XVIIe siècle, les Français — qui ne cessèrent pour ainsi dire pas de songer à chasser du Cap les Hollandais — abandonnèrent au contraire toute idée d'occupation de la plus favorisée des Mascareignes.

Est-ce à dire qu'ils en ont méconnu les avantages? Nullement. Différentes relations de voyages de la seconde moitié du XVIIe siècle, quelques journaux de bord et aussi les géographies du temps fournissent la preuve du contraire [2]; jamais, cependant, ni le gouvernement royal, ni la Compagnie des Indes orientales ne tentèrent de s'en emparer; ils n'en formèrent même pas le projet, à notre connaissance, tandis que les Hollandais ne cessèrent de redouter qu'un coup de main fît passer Maurice sous la domination française, ou que des renseignements précis sur la précarité de leur établissement ne suggérassent à quelque audacieux l'idée d'en expulser les colons [3]. Au début du XVIIIe siècle encore, pendant la guerre de succession d'Espagne, alors qu'un simple coup de main eût à coup sûr mis les Français en possession de l'île à peu près complètement abandonnée par ses premiers occupants, ils ne songèrent pas à entreprendre ce coup de main, que le chevalier de Villers, gouverneur de Bourbon, et le directeur de la Compagnie dans l'Inde, Hébert, conseillaient avec insistance.

Mais il y a mieux encore! Maurice une fois évacuée définitivement par la Compagnie hollandaise des Indes orientales et redevenue complètement déserte (début de 1712), le Conseil des directeurs généraux de la Compagnie française demeure dans la torpeur et dans l'inaction. S'en tenant à ce qu'il a pro-

---

[1] C'est ce qui semble ressortir du récit de Flacourt (éd. de 1661, p. 204), où il est question de la prise de possession par Prony, « en passant » pour gagner Madagascar, des îles Mascareigne et Diégo Roïs. On sait que Maurice est entre les deux.

[2] V. par exemple un court passage des « Observations géographiques » de P. Du Val sur le voyage de Pyrard de Laval (*Voyage contenant la navigation aux Indes orientales*, 3e partie, p. 91).

[3] Par là s'explique l'art. 5 de la capitulation de San Thomé, du 6 septembre 1674, article par lequel M. de la Haye s'engageait à n'atterrir « en aucun lieu ou les « Hollandois seront establys, et particulièrement à l'île Maurice ».

clamé en 1703, à savoir que l'île Bourbon est « un endroit « nécessaire pour rafraîchir les vaisseaux français qui vont aux « Indes et qui en reviennent[1] », il se refuse à entreprendre aucun établissement à Maurice, et, pour pallier son inaction, il nie la supériorité de cette terre sur la terre voisine de Bourbon. « Pour l'isle Maurice, avait-il décidé dès la fin de « 1710 et le début de 1711, il n'y faut pas penser, car, quand « les Hollandais l'abandonneroient et qu'on en prendroit pos- « session, on n'en feroit rien, puisqu'ils n'en peuvent rien « faire. Sa situation avec son port n'est pas plus avantageuse « que celle de l'isle Bourbon, et dans la suite, par pure malice, « les Hollandais en redemanderoient la propriété[2]. » Piètres raisons en vérité, contraires à la réalité même des faits, et dont les directeurs ne se dissimulaient nullement la faiblesse! Mais pouvait-on avouer officiellement l'impuissance de la Compagnie, sa lamentable détresse financière? Pour ne pas agir, mieux valait escompter la découverte problématique de Juan de Lisboa, alléguer de futiles prétextes, et surtout tirer parti de l'état d'hostilité dans lequel se trouvait alors la France à l'égard des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Fort heureusement, le ministre de la Marine Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, ne se laissa pas convaincre par les prétextes sous lesquels la Compagnie des Indes orientales s'efforçait de dissimuler son inaction. Pleinement éclairé sur l'importance maritime et stratégique de l'île Maurice par un mémoire qui lui fut adressé au milieu de l'année 1713, presque immédiatement après la conclusion du traité d'Utrecht, et dont on ignore malheureusement l'auteur, Pontchartrain se montra le partisan résolu d'une occupation qui devait assurer des avantages incontestables au commerce de la Compagnie; dans le second semestre de l'année 1714, il imposa aux directeurs d'opérer la prise de possession de Maurice absolument déserte et qu'on pouvait considérer, selon les termes du mémoire de 1713, « comme un bien libre et abandonné ». On sait comment, quelques mois plus tard, le navire malouin le *Chasseur*, en exécution des ordres de Louis XIV, se rendit à Maurice; son capitaine, Guillaume Dufresne, après en avoir vérifié l'abandon, prit une fois encore, au nom du roi de France, possession de cette terre naguère hollandaise, et, conformément aux instructions ministérielles, lui imposa le nom nouveau d'*Ile de France* (20 septembre 1715).

---

[1] Cité par Kæppelin. *Les Escales françaises sur la route de l'Inde*, p. 79.
[2] Id., *ibid.*, p. 90. — Cf. Guet. *Les Origines de l'île Bourbon*, p. 263.

Dès lors la France est, théoriquement, en possession, sur la route des Indes, de cette véritable escale que, depuis plus d'un siècle, elle a, sans grand esprit de suite, cherchée dans la partie sud-orientale de l'océan Indien, et a essayé de trouver successivement à l'extrémité méridionale de l'Afrique, à Madagascar, à Bourbon, ailleurs encore... Va-t-elle en tirer immédiatement parti? Pas le moins du monde. On a parfois prétendu que, même avant 1715, aussitôt après l'évacuation néerlandaise, « le commandant (ou gouverneur) de l'île « Bourbon, Antoine de Parat, avait envoyé à l'île Mauritius « un fonctionnaire militaire, avec cinq ou six habitants de « bonne volonté, et quelques noirs[1] ». Il est impossible de dire sur quels documents s'appuie cette assertion qui, en tout cas, n'a pu être prise que par une initiative particulière, et nullement (les textes cités plus haut en sont les garants) avec l'approbation du Conseil des directeurs. Sans doute, un peu plus tard, la Compagnie des Indes orientales eût aimé ajouter cette terre nouvelle à son domaine, et y faire d'importantes plantations de café; mais se sentant incapable de mener à bonne fin, avec ses seules forces, une telle entreprise, elle sollicita, pour la colonisation et la mise en valeur de l'île de France, le concours du pouvoir royal. Celui-ci (on était alors au début du règne de Louis XV, à l'époque de la Régence et de la « polysynodie ») fit la sourde oreille; bientôt survinrent la disparition de la Compagnie des Indes orientales de 1664, la crise provoquée par l'imprévoyante application du système de Law... Pouvait-on songer à l'occupation d'une terre nouvelle? C'est donc seulement le 23 septembre 1721 (six ans après le passage du *Chasseur!*) que, sur l'ordre de la nouvelle Compagnie des Indes[2], un second navire français, le *Triton*, vint prendre à son tour possession de l'île de France toujours déserte et dont on s'était si peu préoccupé qu'on se demandait, dans la métropole, si les Hollandais n'y étaient point revenus[3].

---

[1] Adrien d'Epinay. *Renseignements pour servir à l'histoire de l'île de France*, p. 73. — Cet auteur ajoute (*ibid.*) : « Dufresne en 1715, Dufougerai Garnier en 1721 « et de Nyon en 1722, trouvèrent les traces de ces premiers Français »; mais ni Elie Pajot, ni Guet, ni Hermann ne mentionnent rien de tel. Tout au plus peut-on supposer que Parat, après le départ des Hollandais, a envoyé quelques Bourbonnais reconnaître Maurice, ce qui lui a permis de signaler à Pontchartrain, dès décembre 1712, l'existence dans cette île de « deux beaux ports qui mettent les « navires à l'abri de tous les vents » et de lui parler en décembre 1714 « des ports « fort commodes » de la même terre. (Guet. *Les Origines de l'île Bourbon*, p. 263.)

[2] Dès le mois de novembre 1717, elle avait, à en croire J. Hermann (*ouv. cité*, p. 173), prescrit au *Courrier de Bourbon* de relever les côtes de Maurice et de Rodrigue.

[3] C'est ce qui ressort des instructions données en 1721 à MM. de Beauvolier de Courchant, Desforges-Boucher et de Nyon. « Pendant son séjour aux îles de France

Il y devança de peu de semaines les sept colons que les administrateurs de Bourbon, sans attendre les ordres venus de la métropole, avaient pris l'initiative d'y envoyer et qui s'établirent au port du Sud-Est (décembre 1721) ; il y devança aussi de quelques mois le personnel relativement considérable qu'avait fait partir de France, dès la fin de juin de la même année, la Compagnie des Indes, et qui, au mois d'avril 1722, s'installa au port du Nord-Ouest.

***

L'occupation des ports du Sud-Est et du Nord-Ouest de l'île de France marque le terme définitif de cette recherche intermittente et le plus souvent peu systématique d'une véritable escale sur la route des Indes, dont cette étude a brièvement retracé les phases multiples pendant plus d'un siècle. Bientôt le Grand Port, qui n'est pas seulement une rade foraine comme les havres de Bourbon, mais un mouillage très sûr, où les navires trouvent, en même temps que des « rafraîchissements » de toute nature, un refuge excellent, — bientôt le Grand Port devient le point où, au grand mécontentement des colons de l'ancienne Mascareigne, tous les navires français relâchent de préférence; et il en est ainsi durant toute la fin de l'ancien régime et durant toute l'époque immédiatement postérieure jusqu'à ce que, en dépit des efforts du général Decaen, les Anglais s'emparent de ce nid de corsaires. Voici alors, une fois encore, la France dépourvue d'une escale digne de ce nom sur la route de l'Asie méridionale et de l'Extrême-Orient; il lui faut de nouveau se contenter d'abris insuffisants, de mouillages de fortune... Cette situation s'est prolongée pendant près de trois quarts de siècle (de 1810 à 1885), jusqu'au jour de l'acquisition de cette rade de Diégo-Suarez dont, au XVIIIe siècle déjà, quelques agents de la Compagnie des Indes avaient entrevu les qualités de toute nature. Alors seulement la France a possédé de nouveau, dans la partie sud-occidentale de la mer des Indes, une véritable escale, un port excellent et sûr dont peut-être, aujourd'hui encore, après bientôt vingt-cinq années d'occupation, ne sait-elle pas suffisamment tirer parti.

HENRI FROIDEVAUX.

---

et de Bourbon, le sieur de Nyon pourra envoyer visiter, de concert avec le sieur de Beauvoilier et le sieur Desforges-Boucher, celle de Jean-de-Lisboa... Il pourra même, après qu'elle aura esté reconnue et au défaut de celle de France, s'y establir et y faire transporter tout ce qui aura esté destiné à celle de France. » (GUET. *ouv. cité*, p. 30; cf. HERMANN. *Colonisation de l'île Bourbon*, p. 232-233.)

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La mission de M. Pichon à Londres.* — M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, étant allé à Londres pour représenter la France aux funérailles du roi Edouard VII, a rapporté de sa mission les meilleures impressions. Voici, d'ailleurs, ce qu'écrivait à ce sujet, M. André Tardieu dans son bulletin du *Temps :*

M. Pichon est rentré de Londres hier soir et n'a pas caché à ses intimes combien il a été touché de l'accueil fait en sa personne à l'ambassadeur extraordinaire de la République française. Le roi, la reine, la reine mère, les princes et les ministres ont tenu, dans leur grande douleur, à lui faire sentir que la mort du souverain qui a été l'initiateur de l'entente cordiale ne saurait, pour irréparable qu'elle soit, modifier les relations de deux grands peuples désormais amis. La reine Alexandra, en s'entretenant avec M. Pichon de la mémoire de celui qu'elle pleure, a voulu lui affirmer une fois de plus combien les vues politiques de si large portée, qui en 1903 conduisirent Edouard VII à Paris, répondaient à ses sentiments intimes et quelle fidèle sympathie il avait toujours ressentie à l'égard de notre pays. Le rappel des souvenirs communs, une délicate allusion à l'amitié du feu roi pour M. Emile Loubet ont donné à ces entretiens attristés un prix tout particulier et resserré, entre la France et l'Angleterre, cette « alliance sentimentale », qui dans sa forme positive n'a jamais poursuivi que des fins d'équilibre et de paix.

Les autres souverains qu'un funèbre devoir réunissait à Londres connaissaient presque tous M. Pichon. L'empereur d'Allemagne seul le voyait pour la première fois. On a dit déjà dans les dépêches que Guillaume II, avec sa spontanéité coutumière, a brusqué les présentations, et que dès son arrivée au palais il a tendu la main cordialement au représentant de la France. Nul ne pensait qu'en cette douloureuse circonstance l'empereur et M. Pichon s'occuperaient de politique. Ce n'est point cependant trahir un secret de dire que l'un et l'autre, obéissant aux impressions que nous traduisions hier à cette place, ont exprimé leur confiance dans un avenir de paix matérielle et morale, d'harmonie fondée sur d'honorables transactions partout où ces transactions sont possibles. La France et l'Allemagne, depuis quelques mois, ont fait plus que concevoir cette harmonie. Elles l'ont réalisée sur certains points, sans qu'il en coûtât rien à la dignité ou aux intérêts de l'une ni de l'autre. Il leur suffit, pour vivre en bon accord, de persévérer dans cette voie.

On sait également que M. Pichon a eu une longue conversation avec sir Edward Grey. Entre les deux ministres, il ne pouvait pas ne pas être

question de politique, et l'opinion publique, tant en France qu'en Angleterre, a le droit de savoir que cette conversation a été pleinement satisfaisante. Certains problèmes sont actuellement posés dans la Méditerranée et en Asie, que les cabinets de Londres et de Paris sont résolus à traiter d'accord avec celui de Saint-Pétersbourg. La conversation des deux ministres a précisé cet accord. Ils ont estimé que les affaires de Crète devaient faire l'objet d'un règlement définitif qui, tout en garantissant à l'île la large autonomie que nul ne lui dispute, l'obligeât à respecter l'état de droit défini par l'Europe. On aurait pu et, selon nous, on aurait dû procéder ainsi beaucoup plus tôt. Ou nous nous trompons fort, ou d'ici peu un changement de système se manifestera nettement. Quant aux affaires de Perse, M. Pichon et sir Edward Grey ont estimé que, menées conformément aux droits acquis, avec loyauté et fermeté, elles pouvaient et devaient se régler dans la forme la plus pacifique.

D'autre part, certaines informations, de source allemande, ayant prétendu, au lendemain du retour de M. Pichon, donner une importance exagérée à cette courte conversation du ministre français et de l'empereur allemand, la *Gazette de l'Allemagne* a publié, le 25 mai, le communiqué officieux suivant, qui confirme, en somme, le commentaire de M. Tardieu :

La presse étrangère s'occupe de l'information d'après laquelle l'empereur, dans son entretien avec le représentant du gouvernement français à Londres, aurait parlé de la formation d'une confédération européenne. Il est exact que l'empereur a exprimé à M. Pichon l'assurance qu'il a la ferme volonté de faire tout ce qui lui sera possible pour le maintien de la paix européenne; par contre, l'idée de former une confédération européenne n'a pas été abordée dans l'entretien et l'empereur n'y a même pas pensé.

— *Les drapeaux coloniaux décorés.* — Le gouvernement vient d'honorer justement les troupes de l'armée coloniale en leur attribuant les insignes de la Légion d'honneur. Voici le texte du rapport qui a été approuvé par le président de la République :

Paris, le 20 mai 1910.

Monsieur le Président,

Depuis l'époque éloignée où le premier noyau des « troupes de la marine », connues aujourd'hui sous le nom de troupes coloniales, guerroyait au Canada, aux Antilles et aux Indes, ces troupes ont pris part à des expéditions nombreuses et y ont toujours fait preuve, sans défaillance, de courage et d'abnégation.

L'historique de leurs régiments n'est autre que l'histoire de notre œuvre coloniale dont ils ont été les premiers et les principaux artisans.

Tahiti, Maroc, Calédonie, Cochinchine et Tonkin, Dahomey, Madagascar, Sénégal et Soudan, Côte d'Ivoire et Congo, partout où flotte notre drapeau hors d'Europe, partout ont combattu pour lui nos soldats coloniaux.

Comme leurs camarades de la légion étrangère, aux côtés desquels ils étaient dans nos plus récentes campagnes coloniales, ils ont pu prendre part, en outre, à quelques-unes de nos grandes luttes continentales, aux

heures où la France menacée devait faire appel à toutes ses ressources militaires.

En 1813 (Lutzen, Bautzen, Leipzig), en 1814, l'artillerie de marine fait preuve de la plus grande bravoure et d'un admirable dévouement.

En 1870, dans Bazeilles, l'infanterie de marine oppose à ses adversaires une résistance opiniâtre. Au siège de Paris, dans la guerre en province, au milieu de nos armées improvisées, les troupes de la marine forment toujours les éléments solides dont tous les chefs ont fait l'éloge.

De nos jours enfin, dans des tâches souvent ardues, elles continuent à écrire notre histoire coloniale, fières de pouvoir évoquer le souvenir de la valeur française.

Pour reconnaître le mérite de ces vaillantes troupes, j'ai l'honneur de vous proposer de leur conférer, comme il a été fait pour la légion étrangère par la décision du 16 février 1906, les insignes de la Légion d'honneur qui seraient attachés au drapeau du 1er régiment d'infanterie coloniale et à l'étendard du 1er régiment d'artillerie coloniale, leurs plus anciens régiments.

Si vous approuvez cette proposition, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le présent rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la Guerre,
BRUN.

Approuvé :
Le Président de la République française,
A. FALLIÈRES.

— « *Hors des Frontières* », *par M. Paul Deschanel.* — Depuis son entrée au Parlement, M. Paul Deschanel n'a cessé de consacrer à la politique étrangère une attention et un talent que ses collègues, répondant au sentiment public, ont reconnu en lui confiant depuis cinq ans la présidence de la commission des Affaires extérieures, et depuis quatre ans les fonctions de rapporteur du budget du ministère des Affaires étrangères. En cette double qualité, il a pris part depuis 1906, à la Chambre des députés, à toutes les grandes discussions sur les affaires marocaines, sur la crise orientale, sur les alliances, sur la réorganisation de l'administration du quai d'Orsay. Il ne s'est pas contenté de saisir ces occasions officielles d'exprimer son opinion sur les principales questions extérieures à l'ordre du jour. Dans des préfaces, des allocutions, des articles, il a dit librement ce qu'il en pensait, ce qu'il fallait en penser. Il faut le remercier d'avoir réuni aujourd'hui en volume ces discours et écrits divers. On y trouvera, dans une forme toujours brillante, des enseignements que le public ne doit jamais perdre de vue.

M. Paul Deschanel, orateur et écrivain, représente les plus solides traditions de la diplomatie française, celles qui correspondent à des intérêts permanents, qui peuvent s'adapter différemment aux circonstances, mais qu'on ne saurait abandonner sans compromettre l'existence de l'État. Il est l'un des défenseurs les plus persévérants de nos moyens d'influence en Orient. Aussi rend-il justice et fait-il crédit à la Jeune-Turquie. « Notre premier devoir, disait-il au mois

« de février dernier à la Société des Amis de l'Orient, est de garantir « l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Turquie; et le meil- « leur moyen de garantir son indépendance, c'est de fortifier autant « que nous le pourrons le nouveau régime et d'aider à son œuvre de « rénovation. » M. Deschanel n'est pas moins ferme en ce qui touche nos alliances et ententes. Il considère l'alliance russe comme le plus puissant instrument de l'équilibre et de la paix en Europe, comme un des pivots inébranlables de notre politique extérieure. Quant à l'Angleterre, il croyait que sa longue rivalité avec nous pendant un quart de siècle après 1870 était un des grands contre-sens de l'histoire. Il est donc fermement convaincu que l'entente cordiale, à la conclusion de laquelle Edouard VII a si habilement contribué, constitue une combinaison politique impérieusement commandée par l'intérêt des deux peuples et celui de la civilisation générale. Les affaires du Maroc n'inspirent pas à M. Paul Deschanel des conseils moins utiles. Il veut que notre politique africaine, que notre politique coloniale en général soit subordonnée à notre politique générale, que nous ne nous laissions entraîner à aucun prix dans des aventures, dans des expéditions dont personne ne peut mesurer d'avance le développement. — A. Gauvain.

Allemagne. — *L'échec de la réforme électorale en Prusse.* — M. de Bethmann-Hollweg vient de retirer le projet de loi sur la réforme électorale prussienne qu'il avait si longuement et minutieusement élaboré. Les amendements apportés à sa loi par les deux Chambres du Landtag au cours des diverses *lectures* dont cette loi a été l'objet l'avaient rendu méconnaissable. M. de Bethmann-Hollweg a fini par déclarer inavouable la réforme dont on voulait lui faire endosser la responsabilité. Il a préféré retirer purement et simplement son projet. La réforme électorale prussienne est renvoyée de la sorte aux calendes grecques. D'autre part, les tentatives qu'on vient de faire pendant plusieurs mois en vue de créer un système électoral nouveau dégagent la parole qu'avait donnée Guillaume II dans un récent discours du trône. Le gouvernement pourra, sans mentir, rejeter sur les partis la responsabilité de l'échec électoral prussien.

Angleterre. — *Les funérailles du roi Edouard VII.* — L'Angleterre a fait au roi Edouard VII des funérailles imposantes et touchantes à la fois par la sincérité véritable et émouvante de la douleur de tout un peuple en deuil. Le 18 mai, la dépouille mortelle du roi a été transportée solennellement de Buckingham-Palace à Westminster et, pendant deux jours, 3 millions d'Anglais ont défilé dans Westminster Hall devant le cercueil de leur roi. Vendredi, 20 mai, ont eu lieu les funérailles officielles. Le service funèbre a été célébré à Windsor, dans la chapelle de Saint-Georges, où le corps du roi a été inhumé. L'impératrice douairière de Russie, l'empereur d'Allemagne, les rois de Grèce, de Danemark, de Norvège, de Belgique, d'Espagne, de Portugal et de Bulgarie, les princes héritiers d'Autriche-Hongrie,

de Turquie, de Serbie, de Roumanie, le prince Henri de Prusse et le grand duc Michel Alexandrovitch étaient venus à Londres rendre un dernier hommage au roi Edouard VII. La France était représentée par le ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, et par le général Dalstein.

— *Le nouveau règne.* — Sur l'ordre du roi George V, le message suivant a été communiqué aux représentants de la Couronne dont la mission est de gouverner tous les Dominions britanniques d'au-delà des mers, les colonies anglaises, les protectorats :

A mon peuple d'au-delà des mers,

Les nombreux messages de loyalisme de mes fidèles sujets habitant au-delà des mers ont remué vivement mon cœur. J'ai là en effet l'assurance la plus complète que leur sympathie m'est acquise dans le grand deuil qui nous a frappés, en même temps que ma douleur est leur douleur, que notre perte est commune.

Mon père bien-aimé avait à cœur le bonheur de son peuple d'un bout à l'autre de ses possessions. Pour ce peuple, il vécut, travailla ; il mourut dans cette tâche, et je ne puis douter que ce peuple n'ait pour sa mémoire une reconnaissance inaltérable. Je suis appelé maintenant à marcher sur ses traces, à continuer la besogne qu'il sut rendre si prospère.

Marin, je n'ai jamais perdu le contact avec les Dominions de la Couronne d'au-delà des mers. Personnellement, je me suis rendu compte de la loyauté empreinte d'affection qui réunit dans une communauté glorieuse tant de pays, de peuples si divers.

Il y aura tantôt neuf ans, j'accomplissais un voyage à travers l'empire, accompagné de ma chère épouse. Si le feu roi ne nous avait pas été enlevé, nous aurions visité ensemble, l'automne prochain, sur le désir qu'il avait manifesté lui-même, l'Afrique du Sud, pour y inaugurer le premier Parlement de l'Union sud-africaine, le dernier, le plus grand témoignage de cette paix et de cette harmonie que mon père eut toujours à cœur de promouvoir.

Je n'aurai pas de mission plus sacrée que de maintenir le gouvernement constitutionnel, de sauvegarder dans toute leur plénitude les libertés dont jouissent les peuples de mes domaines. Sous le regard bienveillant du souverain de tous les hommes, je maintiendrai sur les bases de la liberté, de la justice, de la paix, le glorieux héritage de l'empire britannique.

La roi George a également adressé la lettre suivante aux princes et aux peuples de l'Inde :

Par la mort grandement déplorée et inattendue de mon père tendrement aimé, je suis appelé à occuper le trône, qui me revient comme à l'héritier d'une illustre et antique dynastie. Roi-empereur, je salue les princes, les chefs dirigeants et toutes les autres personnes qui habitent dans mon domaine de l'Inde.

Je vous offre mes très sincères remerciements pour les manifestations nombreuses et émouvantes que cet événement a provoquées parmi toutes les races, toutes les classes, toutes les croyances de l'Inde, expression de leur loyalisme envers la Couronne souveraine et de leur attachement à la personne de ceux qui la portent.

La reine Victoria, de mémoire vénérée, adressa jadis un message à ses

sujets de l'Inde et aux chefs des États fondateurs, lorsqu'elle prit en 1858 les rênes du gouvernement. Son auguste fils, mon père, de mémoire honorée et chérie, commémora cet événement si important lorsque, cinquante ans plus tard, il vous adressa lui-même son message.

Tels sont les caractères de l'esprit noble et bienveillant qui préside au gouvernement de l'Inde, et c'est d'après cet esprit que j'entends me guider pendant les jours qui me seront comptés. Sur le désir de sa feue Majesté, en suivant son exemple, je visitai l'Inde, il y a cinq ans, accompagné de ma royale compagne. Nous apprîmes personnellement à connaître trois grands royaumes reconnus par l'histoire, les monuments d'une civilisation antérieure à la nôtre, les coutumes et usages anciens, les chefs indigènes, les peuples, les cités, les villes, les villages répandus sur tous ces vastes territoires.

Jamais ne s'évanouiront, ne s'obscurciront dans notre mémoire les vivantes impressions d'alors, les liens d'amitié noués au cours de ce merveilleux voyage.

J'ai la ferme confiance que vous me prêterez une collaboration dévouée et active dans la tâche élevée, ardue, qui m'incombe. Je compte bien que vous serez tout prêts à me seconder dans mon vif désir de travailler au bien-être de l'Inde, désir qui sera pour ainsi dire la règle inspiratrice de mon gouvernement.

— *Assassinat de l'explorateur Boyd Alexander.* — Le lieutenant Boyd Alexander, l'explorateur anglais bien connu, dont le livre *Du Niger au Nil* fait autorité, vient d'être assassiné à Nyeri, près d'Abécher, dans le Ouaddaï. Le lieutenant Alexander avait commencé son expédition à la fin de 1908. Après avoir visité l'île de San-Thomé, il avait traversé le Cameroun allemand, la région méridionale et la région du Tchad. Il comptait gagner Khartoum par le Ouadaï et le Dar-Four. Le lieutenant Alexander était âgé de trente-sept ans. Sa carrière d'explorateur avait commencé de bonne heure. A vingt-cinq ans il traversait les territoires du Zambèze et en 1900, il prenait part aux combats pour la délivrance de Kumasi. En 1904, il conduisait l'expédition Alexander-Gosling du Niger au Nil, odyssée tragique dont il raconta l'histoire dans son livre dédié à ses compagnons morts. Son frère, le capitaine Claude Alexander, mourut à ses côtés au cours de l'expédition.

Belgique. — *Les élections législatives.* — Voici les résultats officiels de la consultation électorale du 22 mai. Ont été élus sur 85 députés sortants : 49 cléricaux, 24 libéraux et 12 socialistes. La Chambre nouvelle se composera donc de 86 cléricaux, 45 libéraux et 34 socialistes. La majorité ministérielle tombe ainsi de 8 à 6 voix.

— *Les frontières du Congo.* — Les négociations entamées entre l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique, dans le dessein de délimiter les régions orientales du Congo, ont définitivement abouti à la signature d'un protocole; les plénipotentiaires sont tombés d'accord sur tous les points. La frontière entre le Congo et l'Afrique orientale allemande suivra la Russisi, traversera le lac Kivu en laissant à la

Belgique l'île de Kwidjwi, passera à l'Est de Goma et, par le sommet du Karissimbi, rejoindra celui du Sabinio : à ce point convergeront les frontières anglaise, allemande et belge.

A partir du Sabinio, la frontière entre le Congo et l'Uganda suivra une ligne droite vers le sommet de Ngabua et rejoindra le lac Edouard par le cours de l'Isasa ; de là, elle se dirigera vers l'embouchure de la Lubiliga, qu'elle remontera jusqu'à sa source, passera par le pic Marguerite en laissant à la Belgique la moitié du Ruwenjori, et descendra par le cours de la Lamia et de la Semliki vers le lac Albert. De l'embouchure de la Semliki, la frontière traversera le lac Albert par une ligne médiane jusqu'en face de la bande de Makag, que la Belgique possède à bail. La Belgique acquiert le territoire situé au Nord de la Semliki et la rive ouest du lac Albert.

Danemark. — *Les élections législatives.* — Quoique la Chambre des députés danois, le Folkething, ait été élue il y a un an seulement, elle a dû être dissoute en raison de l'impossibilité de constituer une majorité. Les députés de gauche étaient bien en grande majorité, mais leurs divers groupes se contrecarraient les uns les autres. Cela tenait surtout à ce que les dernières élections s'étaient faites non sur un programme politique, mais sur la question de l'organisation de la défense nationale et des fortifications de Copenhague. A la suite de cette consultation électorale, le cabinet, présidé par le comte Holstein avait dû démissionner. Il avait été remplacé par un ministère dirigé par M. Zahle, chef des radicaux. M. Zahle voulut faire aboutir un projet de réforme électorale comprenant l'élargissement du mode de recrutement du Landsthing et le remaniement des circonscriptions électorales du Folkething. Le projet fut repoussé par 66 voix contre 40. M. Zahle proposa alors au roi, qui accepta, de dissoudre le Parlement. Les élections, qui ont eu lieu le 20 mai, avaient donc cette fois un caractère nettement politique.

Ont été élus : 56 membres de l'Union des gauches, 13 membres de la droite, 20 radicaux, 24 socialistes-démocrates.

L'Union des gauches perd 5 sièges et en gagne 13. Les radicaux en perdent 6 et en gagnent 6. Les socialistes en perdent 5 et en gagnent 5. La droite en perd 9 et en gagne 1.

Espagne. — *L'accouchement de la reine Victoria.* — Le 21 mai, la reine Victoria a mis au monde un enfant mort, du sexe masculin.

L'infant mort a été présenté par le président du Conseil aux membres de la famille royale, l'infante Thérèse, l'infant Carlos et la princesse Louise sa femme, et aux personnages présents au palais. Il a reçu la sépulture au Panthéon royal du monastère de l'Escurial, sans cérémonial.

Turquie. — *La question crétoise.* — L'affaire crétoise a donné lieu à de nouveaux échanges de notes entre la Porte et les puissances.

Le 11 mai, une première note des puissances déclarait, en réponse

à une communication de la Porte, que « la prestation de serment « des députés chétiens crétois au roi de Grèce, ne devait apporter « aucun changement au *statu quo* de l'île ». Le 13 mai, la Porte prit acte de cette déclaration, « en se réservant d'entrer en négociations « avec les puissances dépositaires au sujet des moyens de mettre « fin à une situation ambiguë et de jour en jour plus dangereuse, et « pour sauvegarder les droits imprescriptibles de S. M. I. le sultan, « qu'aucun acte de rebellion ne saurait diminuer ». A cette communication, les puissances répondirent, le 19 mai, en spécifiant que par la formule « statu quo » elles entendaient non pas le *statu quo* de 1908, mais le *statu quo* reconnu, d'un commun accord, par la Porte et les puissances, au moment du retrait des troupes turques, en 1898.

Enfin, le 23 mai, la Porte a adressé aux puissances une dernière note verbale « exprimant ses remerciements pour la note respon- « sive des ambassadeurs du 19 mai, dans laquelle on constate l'iden- « tité de point de vue de la Porte et des puissances protectrices en « ce qui concerne la prestation de serment, et appelant l'attention « sur les conséquences de cette prestation de serment qui, bien que « nulle en droit, provoque de graves difficultés, non seulement pour « ce qui est des délégués musulmans, mais encore pour ce qui est « de tous les fonctionnaires civils appartenant à la religion musul- « mane, qui ne veulent pas prêter serment, si bien que l'élément « musulman est totalement éliminé des services publics et que la « plus grande partie des postes occupés par des fonctionnaires de « religion musulmane sont vacants ».

La Porte, ajoute la note turque, ne peut pas rester plus longtemps sourde aux appels de la partie de la population qui lui est restée fidèle. Comme cette situation, qui constitue un danger pour les droits de souveraineté de la Turquie et qui porte atteinte au *statu quo*, ne peut absolument pas continuer, la Porte demande donc aux puissances d'aviser de concert aux moyens susceptibles de mettre fin à cette situation.

III. — AFRIQUE.

Tunisie. — *A la frontière tuniso-tripolitaine.* — A la suite de incidents de frontière tuniso-tripolitains, survenus l'année dernière et dans l'un desquels les soldats turcs de la garnison d'Ouezzan avaient ouvert le feu sur une reconnaissance du makhzen tunisien de Dehibat, ayant à sa tête le commandant Douan, commandant des territoires militaires du Sud de la Régence, le gouvernement de la République et le gouvernement ottoman ont envisagé d'un commun accord la nécessité d'empêcher à l'avenir le retour de conflits analogues, par une délimitation de la frontière.

Des commissaires munis de pleins pouvoirs, délégués par le gouvernement ottoman et par le gouvernement tunisien, se sont, à cet effet, réunis à Tripoli, le 7 avril dernier.

Après des négociations conduites, de part et d'autre, avec grand soin, ces commissaires sont arrivés à un accord qu'ils ont contresigné le 19 de ce mois.

Cette convention qui réserve, de part et d'autre, les droits de propriété individuels ou collectifs des tribus de la région, consolide le tracé de fait que les autorités franco-tunisiennes faisaient respecter depuis Ras-Adjedir jusqu'à Djeneien.

Dehibat reste attribué à la Tunisie ; Ouezzan et ses dépendances, à la Turquie.

D'autre part, au Sud de Djenclen, le tracé de la frontière assure à la Tunisie la pleine possession d'une voie caravanière aboutissant à la banlieue de Ghadamès, ainsi que la propriété des points d'eau de Montecer, Krechem-el-Haouya et Tiaret, de la moitié des puits de Zar et de Mechiguig.

Il y a lieu de se féliciter de la conclusion de cet accord qui sauvegarde parfaitement les besoins économiques de la Tunisie dans l'Extrême-Sud et qui fait disparaître entre les gouvernements français et ottoman toute cause de malentendu relativement à l'étendue de l'hinterland tunisien.

— *La Conférence consultative tunisienne.* — La Conférence consultative tunisienne vient d'être profondément modifiée. A l'avenir, la section des colons et la section indigène de la Conférence délibéreront séparément, et il y aura au-dessus d'elles un conseil supérieur qui revisera leurs vœux. Ce conseil sera composé du résident général, du premier ministre indigène et du ministre de la plume, des huit chefs de service qui sont les deux secrétaires généraux du gouvernement tunisien, le général commandant la division d'occupation et les directeurs des finances, des travaux publics, de l'instruction publique, de l'agriculture et des postes, de trois délégués de la section des colons de la Conférence consultative et des trois délégués indigènes. Les vœux émis par les deux sections de la Conférence consultative seront soumis à ce conseil qui les approuvera ou les rejettera avant leur transmission à Paris. Enfin la limitation des pouvoirs financiers des sections de la Conférence consiste en ceci que, lorsqu'une section proposera une augmentation de dépense, elle devra voter en même temps pour la payer des centimes additionnels portant sur les contribuables qu'elle représente.

Une grande agitation a été causée par ces réformes. On n'a parlé de rien moins que de la démission des membres français de la Conférence. Ceux-ci ont tenu une grande réunion où on proposa, en effet, de démissionner en masse, mais des avis plus sages furent émis et suivis. Une délégation fut envoyée au résident général pour lui demander des précisions officielles sur certains points de la réforme. Cette entrevue a calmé l'agitation qui s'est produite et il n'est plus question de démission. La Conférence consultative fonctionnera telle qu'elle vient d'être reconstituée. On pourra apporter dans l'avenir quelques retouches à ce fonctionnement, mais l'organisation nouvelle paraît fort heureuse.

Afrique Equatoriale Française. — *La revanche du guet-apens de Bir-Taouil.* — Au lendemain du massacre de la compagnie Fiegenschuh à Bir-Taouil, les Massalits avaient envahi le Dar-Tama, Etat vassal du Ouaddaï, et en avaient chassé le sultan Hassen qui avait été obligé de se réfugier à Abécher, en même temps que des contingents du Darfour se concentraient sur la frontière du Dar-Tama envahissant le Dar-Guiner, autre Etat vassal du Ouaddaï. Le capitaine Chauvelot, à la tête d'une compagnie forte de 200 tirailleurs et de 50 auxiliaires, s'était alors rendu dans le Dar-Tama pour châtier les auteurs du guet-apens de Bir-Taouil. D'après un télégramme, daté de Monvo le 20 avril, et reçu le 14 mai par le ministre des Colonies, la colonne a rencontré, le 7 avril, au cœur même du Dar-Tama, à Agredah, à 50 kilomètres à l'Est-Nord-Est de Niéry, les contingents ennemis qui furent dispersés après un vif combat où le chef fut blessé. Ils laissèrent sur le terrain 100 morts, dont 8 chefs, abandonnèrent 3 étendards, un armement important, et repassèrent la frontière en déroute. De notre côté, nous avons eu 12 tirailleurs blessés.

Congo Français. — *Installation de postes de télégraphie sans fil.* — Le gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française vient de faire accepter par le ministre des Colonies des propositions en vue de l'installation de postes de télégraphie sans fil dans cette colonie. Deux postes seraient établis : l'un à Brazzaville, chef-lieu de la colonie ; l'autre, sur la côte, dans la région de Loango-Pointe-Noire, au point qui sera choisi comme tête de ligne du chemin de fer du Sud et emplacement du nouveau port. L'objet des essais est d'établir entre ces postes, distants d'environ 385 kilomètres à vol d'oiseau, des communications radiotélégraphiques régulières de jour et de nuit, malgré les difficultés spéciales à un pays couvert d'immenses forêts humides et parcouru par de violents et nombreux orages. La dépense d'installation des postes et du fonctionnement pendant la période des essais a été évaluée, y compris une somme de 4.000 francs pour l'imprévu, à 200.000 francs, somme égale à celle inscrite dans la loi d'emprunt pour les essais dont il s'agit.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale de la soie. — Le syndicat des marchands de soie de Lyon vient de publier la statistique de la production universelle de la soie. Il résulte de ce document que les récoltes soyeuses de 1909 ont dépassé légèrement celles de 1908 et tiennent le record de la production ainsi qu'il résulte du tableau suivant :

Production universelle de la soie (en 1000 kilos).

Années	Europe	Levant et Asie centrale	Extrême-Orient	Totaux
1906...	5.748	2.624	12.541	20.913
1907...	5.909	3.026	13.125	22.060
1908...	5.551	2.693	15.836	24.080
1909...	5.385	3.095	15.720	24.200

Comme on le voit, les récoltes européennes sont à peine stationnaires et ont plutôt tendance à fléchir tandis que celles du Levant et de l'Extrême-Orient progressent rapidement. Cette allure différente est mise encore plus en lumière si l'on remonte à quelques années en arrière; voici par exemple quels étaient les chiffres de la moyenne des récoltes de 1891-1895 :

Europe.....	5.518.000 kilogrammes
Levant et Asie centrale.	1.107.000 —
Extrême-Orient.....	8.670.000 —
Totaux.....	15.295.000 kilogrammes

II. — EUROPE.

Russie. — *Le commerce extérieur en* 1909. — D'après les données que vient de publier le département des Douanes, les exportations de l'Empire russe se sont élevées dans le courant de l'année 1909 à 1.366.373 roubles contre 938.769 roubles en 1908; les importations, à 788.448 roubles contre 760.464 roubles. Les sorties accusent ainsi une augmentation de 427.604 roubles, tandis que les entrées se sont accrues de 27.984 roubles. L'excédent des exportations sur les importations est de 578.125 roubles en 1909, tandis qu'en 1908 cet excédent n'était que de 178.305 roubles; la balance du commerce extérieur est donc en progrès de 399.820 roubles.

Les importations des pays suivants : Allemagne, Angleterre, France, Autriche-Hongrie, Hollande, Norvège, Turquie et Finlande sont en progrès; par contre, celles de l'Inde, de Chine, d'Italie,

d'Egypte, de Danemark, de Suède et surtout des États-Unis sont en diminution.

En ce qui concerne spécialement la France, son commerce avec la Russie s'est sensiblement développé.

Les produits russes dont l'exportation en France a le plus progressé sont : les grains (45.209.000 roubles contre 27.636.000), les planches (4.550.000 roubles contre 3.511.000), le pétrole et ses dérivés (2.424.000 roubles contre 2.164.000) ainsi que le platine (6.086.000 roubles contre 5.714.000); par contre, le lin est en diminution (7.114.000 roubles contre 8.008.000).

Royaume-Uni. — *Résultats des récoltes en Irlande en* 1909. — Le département d'agriculture et d'enseignement technique d'Irlande vient de faire connaître le résultat des récoltes dans l'île pour l'année 1909.

Ces résultats sont des plus satisfaisants, tant pour les céréales qu'en ce qui concerne les pommes de terre. Pour ces diverses récoltes, les rendements sont les plus élevés qui aient été atteints jusqu'ici, non seulement en ce qui concerne les quantités, mais aussi pour la qualité qui est bien supérieure à la moyenne. Pour l'orge notamment, un pourcentage élevé de la récolte pourra être transformé en malt pour la brasserie.

On trouvera d'ailleurs ci-après le rendement total, en tonnes, et le rendement en kilos, par acre (1 acre = 0 hect.4046).

1° **Rendement total des récoltes en Irlande en 1909.**

	1909	Augmentation ou diminution sur 1908	
	tonnes	tonnes	tonnes
Blé	46.990	+ 9.643	
Avoine	969.975	+ 57.987	
Orge	178.709	+ 25.842	
Seigle	5.782	»	— 96
Haricots	1.943	+ 14	
Pois	202	+ 4	
Pommes de terre	3.202.819	+ 3.141	

2° **Rendement par acre** (en kilogrammes).

	Blé	Avoine	Orge	Seigle	Haricots	Pois	Pommes de terre
1908	1.029	860	990	730	1.075	665	5.400
1909	1.080	935	1.095	775	1.195	820	5.500
Moyenne 1899-1908	920	810	895	675	1.110	720	4.409

LES CONDOLÉANCES DU KAISER. — « Good gracious! Il ne nous reste qu'à commander un autre *Dreadnought*, en mémoire d'Edouard VII. »

Pasquino (Turin).

LE DEUIL DE L'EMPIRE.

Punch (Londres).

LE 3e TERME. — « To be or not to be, that is the question! »

New-York Herald (New-York).

La mort d'Edouard VII. — Seule...
Pall Mall Gazette (Londres).

God save the king! *Punch* (Londres).

Roosevelt : « Au nom de l'Amérique, dés armez! »
Le chœur des Souverains : « Ne pourriez-vous commencer? »
Pasquino (Turin).

Le Canada et les Etats-Unis. — Flirt économique.
Minneapolis Journal (Minneapolis).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à :

M. Gaston La Touche, vice-consul de Danemark à Saint-Nazaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *chef de bataill.* d'Ollone est promu officier de la Légion d'honneur.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Abraham est désig. pour le chemin de fer de la Guinée.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *capit.* Moreau et le *lieut.* Dubreuil sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — MM. le *colonel* Lamolle; le *lieut.-colonel* Mauger; le *chef de bataill.* Helleringer; les *capit.* Roques, Guyon et Bruneaux; les *lieut.* Huret, Cozic, Gavard, Gindreau, Cautellier et Théron sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef de bataill.* Naegel; les *capit.* Lasnier et Pique; les *lieut.* Morillon, Maurice, Bernard et Chanquelin sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Frech, Tonel, Gosey et Perrin sont affectés au 2e sénégalais;

MM. les *lieut.* Billès et Guironnet de Massas sont affectés au 4e sénégalais;

M. le *lieut.* Ripert est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Afrique Equatoriale. — MM. le *capit.* Quarez; les *lieut.* Lamouroux et Ruaux sont désig. pour la garde indigène du Chari-Logone.

Madagascar. — MM. le *colonel* Bertin; les *chef de bataill.* Lespagnol et Chevalier; les *capit.* Madaule et Mourrat; les *lieut.* Valuet, Abéré, Grandchamp et Imbert sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Équatoriale. — M. le *lieut.* Routy est désig. pour les travaux publics.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Noé est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *stagiaire* Maillard-Salin est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — MM. les *stagiaires* Bégoc et Batillot sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Michaux est désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. le *sous-intend. de* 1re *cl.* Martin est nommé direct. de l'intendance du groupe de l'Afrique orientale;

M. l'*adjoint* Bailly est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Gallet de Santerre est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Philippe est désig. pour la Cochinchine.

Inde française. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cheynel est désig. pour Pondichéry.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lacroix et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Salonne sont désig. pour l'A. O. F.

Afrique Equatoriale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Huot est nommé chef du service de santé au Gabon;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Faucheraud est placé au bataill. du Tchad à Abécher.

Madagascar. — MM. le *méd.-maj de* 2e *cl.* Cloitre et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cavaud sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rul est désig. pour la Martinique.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cunaud est placé à l'administ. pénitent.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Portes est désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Nosmas est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseigne de vaiss.* Lenéannec est nommé au command. du *Peï-ho.*

Afrique Equatoriale. — MM. les *enseig. de vaiss.* Le Terrier, Cablat et Lafargue sont désig. pour la mission hydrographique de l'Afrique Equatoriale.

Madagascar. — M. l'*enseig. de vaiss.* Lecompère est désig. pour le *Vaucluse.*

CORPS DE SANTÉ

Madagascar. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Busquet est désig. pour Diégo-Suarez.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Cureau, lieut.-gouverneur du Moyen-Congo, est chargé de l'intérim du gouvern. général de l'Afrique Equatoriale;

M. Martin, administ. en chef de 1re cl. des colonies est nommé p. i. résident de France aux Nouvelles-Hébrides ;

M. Henry est nommé attaché au parquet du procureur général de l'Afrique Equatoriale.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Brésil d'aujourd'hui, par JOSEPH BURNICHON. Un volume in-16 de 340 pages. Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1910.

La grande colonie portugaise de l'Amérique du Sud, devenue après son émancipation l'Empire du Brésil, puis la République des Etats-Unis du Brésil, est un pays énorme dont l'étendue égale 17 fois celle de la France, avec une population de plus de 20 millions d'habitants et merveilleusement doté par la nature. Nous l'avons presque ignoré jusqu'ici; à vrai dire, il n'est encore guère plus connu de la majorité des Français que le Congo ou le Turkestan.

En ces dernières années pourtant, il semble qu'un rapprochement se soit opéré entre la France et cette sœur latine trop longtemps négligée. Un concours de circonstances favorables, spécialement d'ordre économique, a mis chez nous le Brésil à l'ordre du jour ; on peut dire qu'il est en son genre une actualité.

Ce livre vient donc à son heure: il renferme autre chose que des notes

et impressions recueillies au cours d'un voyage de vacances. M. Burnichon a vécu la vie brésilienne pendant près d'une année et il a étudié les choses du Brésil en observateur attentif et exercé, s'attachant de préférence, dit-il « à celles que d'autres passent sous silence, soit de parti pris, soit par « inintelligence de tout ce qui n'est pas politique, commerce ou affaires ». Aussi le lecteur trouvera dans ces pages, sous une forme très attachante, les renseignements les plus variés sur la jeune nation brésilienne.

Les Civilisations de l'Afrique du Nord : Berbères, Arabes, Turcs, par VICTOR PIQUET. Un vol. in-18, avec 4 cartes hors texte. Librairie Armand Colin, Paris.

A la suite d'une excellente Géographie de l'Afrique du Nord, par M. Henri Lorin, la maison Colin publie aujourd'hui une Histoire de la même région, due à M. Victor Piquet. Jusqu'ici aucun ouvrage accessible au grand public ne renseignait les Français sur l'histoire de ces pays qui les intéressent à tant d'égards : Tunisie, Algérie, Maroc. Aussi cette histoire, depuis la domination romaine jusqu'à l'occupation française, nous est-elle très mal connue. C'est cette lacune de nos connaissances que M. Piquet vient de combler. Il montre en détail ce que sont les Berbères, race indigène, et les différences profondes qui les ont toujours séparés des Arabes et des Turcs, conquérants étrangers. Il établit que les frontières actuelles sont de date récente et ne correspondent à rien de réel; il fait valoir que le peuple berbère — un, de la Tunisie au Maroc — est capable de se civiliser et de s'assimiler. Dans la longue suite d'événements, invasions, révolutions, conquêtes, qui remplissent cette histoire, M. Piquet n'a choisi que les plus grands, les plus caractéristiques, pour les exposer brièvement et clairement.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*mai* 1910). AUG. TERRIER : La colonne de l'Adrar. — Colonel GOURAUD : La pacification de la Mauritanie. Journal des marches et opérations de la Mauritanie.

L'Asie Française (*mai* 1910). R. C. : Les affaires de Perse et le chemin de fer de Bagdad. — CAMILLE FIDEL : L'évolution de la colonisation russe en Extrême-Orient.

La Ligue maritime (*mai* 1910). VAN BLADEL : Quelques notes sur le port d'Anvers. — RONDET-SAINT : Notre marine de guerre.

Annales des Sciences politiques (15 *mai* 1910). PAUL HAMELLE : Les élections anglaises.

Le Mois colonial (*mai* 1910). S. ERY : Situation actuelle de Madagascar.

Revue pour les Français (25 *mai* 1910). DANIEL BELLET : Marseille, son présent, son avenir. — HENRI LORIN : Les Français en Argentine.

La Quinzaine coloniale (10 *mai* 1910). Le musée colonial de Tervueren.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues américaines.

The American Political Science Review (*may* 1910). ROLAND P. FALKNER : Citizenship for the Porto Ricans.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA RENTRÉE DES CORTÈS

LA SITUATION POLITIQUE EN ESPAGNE

La chute de M. Moret : les dessous d'une crise. — Le ministère Canalejas et les élections de mai. — Le programme du cabinet. — La politique religieuse : la lettre des évêques et le décret du 30 mai.

Madrid, 1er juin.

C'est le 15 juin que rentrent les Cortès espagnoles. Avant d'étudier sous quel jour se présente la situation politique au Sud des Pyrénées, il importe de rappeler à la suite de quels événements ont été élues les nouvelles Chambres et de résumer les conclusions qu'on peut tirer des élections.

Le cabinet Maura est tombé à la suite des troubles de Barcelone — que nous avons rapportés dans cette Revue [1] — et de la répression qui en a été la conséquence, et dont l'exécution de Francisco Ferrer a constitué le plus triste épisode. Le retentissement qu'eut ce malheureux événement en dehors des frontières, les manifestations, parfois très violentes, dont il fut l'occasion en divers pays étrangers, devaient nécessairement avoir leur répercussion de ce côté-ci des monts. Tous ces faits sont trop récents pour qu'il soit besoin d'y revenir.

Ce qui est moins connu et ce qui encore aujourd'hui semble enveloppé d'un certain mystère, c'est la manière brusque et quasi-brutale dont M. Moret tomba du pouvoir, quelques mois seulement après y avoir succédé aux conservateurs. L'illustre homme d'Etat eut à peine le temps de rétablir la garantie des libertés constitutionnelles en Catalogne, c'est-à-dire de mettre fin dans cette malheureuse province au régime d'exception auquel elle devrait cependant être habituée ; il termina aussi la guerre du Rif et engagea même de nouvelles négociations avec le Vatican, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir. Mais il ne put obtenir du roi de dissoudre les Chambres conservatrices et de procéder lui-même — ainsi qu'il est de règle chez nos voisins — à de nouvelles élections.

[1] Voir les *Questions* du 16 août 1909.

Le 9 février, au matin, le président du Conseil fut appelé au Palais; après lui, les divers chefs du parti libéral, MM. Montero Rios, Lopez Dominguez, Canalejas y furent reçus à leur tour. Le soir, Madrid apprenait, non pas sans surprise, la chute de M. Moret et son remplacement aux affaires par le *leader* du groupe démocrate, M. Canalejas, avec un cabinet composé — en dehors du comte de Romanones, ministre de l'Instruction publique, et de M. Garcia Prieto, ministre des Affaires étrangères — presque entièrement d' hommes nouveaux parmi lesquels M. Merino, comte de Sagasta, auquel fut confié le portefeuille de l'Intérieur.

Que s'était-il passé? M. Moret se déclara la victime d'une intrigue de « camarilla », à laquelle s'était jointe la conjuration de différents groupes appartenant à son propre parti. Les amis de M. Canalejas attribuèrent, de leur côté, la chute du précédent cabinet à ses complaisances excessives à l'égard des républicains, qui étaient mal vues en haut lieu et qui étaient effectivement de nature, selon eux, à mettre le régime en péril. Mais ce n'était là, semble-t-il, qu'un prétexte. Ce qu'on reprochait surtout à l'ancien président du Conseil, c'était de vouloir obtenir une trop grande majorité à son image, c'était son intention, vraie ou présumée, de faire élire, de caser (*encasillar*) un nombre excessif de ses amis, aux dépens des conservateurs et des autres groupes du parti libéral. Les attaques visaient particulièrement la personne de M. Santiago Alba, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dont M. Moret voulait faire son bras droit dans les prochaines élections. Aussi, le premier acte de M. Moret, en allant au-devant du danger, fut-il de présenter au souverain la nomination de M. Santiago Alba, en même temps que le décret de dissolution des Cortès; mais Alphonse XIII refusa de consentir à cette double mesure, avant d'avoir consulté les autres *prohombres* du parti libéral, et M. Moret remit sa démission.

Il se peut aussi que la haine, vouée dit-on par M. Maura à M. Moret, n'ait pas été étrangère à la chute de ce dernier. On y a vu, enfin, un acte de vengeance de la part même des radicaux : le *decretito* ou petit décret, qui a mis fin aux jours du cabinet Moret ne serait — s'il faut en croire certains bruits — qu'une réponse à la petite lettre (*papelito*) adressée au roi le 29 novembre 1906 par le même M. Moret et qui débarqua de si preste façon le cabinet Lopez Dominguez.

Tout ceci n'est pas à la louange des mœurs politiques espagnoles, et il est permis de déplorer ces changements de ministères où la volonté du pays n'est pour rien, et qui ne correspon-

dent à aucune oscillation de l'opinion publique. La dernière crise aura été aussi la preuve que l'union n'est pas près de se faire dans le camp des libéraux : les trois ans qu'ils ont passés dans l'opposition ne leur ont été, semble-t-il, à cet égard, d'aucune utilité, et le passé ne leur a rien appris !

***

Après plusieurs semaines d'attente, M. Canalejas obtint enfin du souverain le décret de dissolution, si impatiemment attendu, et la date de la nouvelle consultation nationale fut fixée au 8 mai.

L'intérêt de ces élections vient surtout de ce qu'on appliquait pour la première fois la récente loi électorale due au ministère Maura. Huit jours avant le scrutin, le 1er mai, et conformément à l'article 29 de cette loi, 120 députés sur 404 qui composent la Chambre furent déclarés élus, parce qu'ils n'avaient pas de concurrents. On comptait parmi eux : 70 libéraux, 39 conservateurs, 4 républicains, 3 carlistes, 2 indépendants, 1 libéral catalaniste et 1 intégriste. Ce résultat était dû aussi, sans doute, à un autre article de la loi qui exige que le candidat soit présenté par deux ex-sénateurs, deux ex-députés ou trois conseillers généraux de la même province. Il y eut un accès de vif mécontentement chez les républicains : ils accusèrent la nouvelle loi d'être moins démocratique qu'on ne le disait et de donner au pouvoir le moyen d'imposer des candidats ministériels dans nombre de circonscriptions.

Les élections par voie de suffrage direct eurent lieu la semaine suivante. Et si leur sincérité relative et le calme apparent dans lequel elles s'effectuèrent, en général, attestent un progrès réel relativement à l'état de choses antérieur, que l'on est heureux d'enregistrer et qu'il est possible d'attribuer aussi bien à l'application de la nouvelle loi qu'à une neutralité plus réelle observée par le gouvernement, il y a là un résultat qu'il ne faudrait pas cependant exagérer sous peine de se faire une idée fausse de la vie politique chez nos voisins. La réalité est qu'il est impossible de transformer, en si peu de temps, la mentalité et les habitudes de tout un pays : la meilleure des lois et le plus honnête des gouvernements y restent impuissants. C'est là, avant tout, question de temps et d'éducation. Les élections ne furent, d'ailleurs, réellement sincères que dans les grandes villes où l'esprit public est plus mûr, où le peuple est habitué à participer davantage à la chose publique et où la

pression officielle est, par suite, plus difficile. La conséquence principale a été la victoire des républicains dans plusieurs endroits, surtout à Madrid et à Barcelone.

A Madrid, comme en d'autres villes, le gouvernement avait conclu une entente électorale avec les conservateurs pour faire face à la coalition républicaine-socialiste. Après bien des hésitations, en effet, les socialistes madrilènes avaient fini par accepter l'alliance que leur offraient depuis longtemps les républicains et qu'ils avaient toujours repoussée [1]. Le résultat fut la victoire de leur *leader*, Pablo Iglesias, et ceci marque une date dans l'histoire politique de l'Espagne, car c'est la première fois que le socialisme marxiste va avoir un représentant au Parlement de Madrid. Avec Iglesias, la capitale élisait la plupart des candidats républicains, parmi lesquels le romancier Perez Galdos, un philanthrope, le Dr Esquerdo, Rodrigo Soriano, le mordant directeur de la *Espana Nueva*, Pi y Arsagua, fils de Pi y Margall, Rafael Salillas, ancien directeur des prisons, etc. Tous ces noms sont connus du public et expliquent, en partie, le succès de la coalition antidynastique. Il paraît aussi que les amis de M. Moret, sans même consulter leur chef, auraient marqué leur mauvaise humeur à l'égard de M. Canalejas en votant contre les candidats monarchistes. Enfin, il faut dire qu'en dépit de la nouvelle loi qui a établi le vote obligatoire, il y a eu, principalement dans les hautes classes, un très grand nombre d'abstentions.

Les élections à Barcelone ont été surtout marquées par la défaite de la Solidarité catalane. Nous avons raconté ici même, il y a trois ans, la formation de cette coalition étrange, composée d'éléments si disparates [2]. Nous en montrions déjà les faiblesses, les germes de mort. M. Maura s'était de lui-même efforcé de la dissocier en attirant à lui les éléments de droite, composés de M. Cambo et de ses amis de la *Lliga regionalista* : il s'était servi pour cela de son fameux projet de loi d'administration locale qui accordait en partie satisfaction aux revendications régionalistes des Catalans, mais qui ne put être complètement voté. Les « solidaires » de droite y voyaient un premier pas dans la voie de l'autonomie, comme la marche indispensable à franchir, si l'on voulait réaliser dans son ensemble, mais progressivement, le célèbre programme de Tivoli [3]; tandis que les républicains fédéralistes qui formaient l'aile gauche de la Solidarité, repoussaient ce projet comme

---

[1] Voir notre récent livre *La Question sociale en Espagne* (chez Alcan).
[2] et [3] *Un aspect nouveau du catalanisme*. — *Questions* du 16 juin 1907.

antidémocratique à cause des atteintes qu'il leur semblait apporter au suffrage universel. La mort de Salmeron, surtout, fut un coup terrible pour la Solidarité; de ce jour elle perdit son unité, car les républicains refusèrent d'accepter M. Cambo pour leur chef. Enfin, les derniers événements de Barcelone achevèrent de mettre le trouble dans les esprits et de rompre le faible lien qui rattachait les éléments divers de la Solidarité. Les journées sanglantes de juillet, et la répression qui suivit servirent uniquement à ceux qui s'étaient posés, dès le premier jour, en adversaires décidés de la Solidarité : M. Alejandro Lerroux, radical d'extrême-gauche, et sa clientèle ouvrière de la *Casa del Pueblo*. Les élections législatives complémentaires de l'an dernier, puis les élections municipales qui furent autant de succès pour les « lerrouxistes », avaient déjà attesté l'évolution qui s'était faite dans les esprits en Catalogne. Les dernières élections ont été pour eux un triomphe. La représentation catalane au moment de la dissolution des Cortès comprenait : 14 régionalistes, 18 républicains solidaires, 6 carlistes, 2 conservateurs, 1 libéral et 3 républicains antisolidaires. A la nouvelle Chambre, il n'y aura plus que : 7 régionalistes, 10 républicains du parti unifié en Catalogne (*Union Federal Nacionalista Republicana*), 2 carlistes, 4 conservateurs, 13 libéraux et 8 républicains antisolidaires. Tous les grands chefs de la Solidarité ont été battus : Cambo, Carner, Valles, Junoy, Junyent... La Solidarité qui, en 1906, avait réussi à faire élire 40 des siens (sur 44), ne comptera plus que 19 représentants aux nouvelles Cortès : encore parmi ces 19, en y a-t-il 8 seulement que l'on peut rattacher à l'ancien catalanisme. La Solidarité est donc bien morte, et M. Cambo vient lui-même à Barcelone, au Théâtre Principal, de prononcer son oraison funèbre (28 mai). Son bilan est plutôt négatif : elle n'a réussi à réaliser aucune de ses aspirations d'autonomie, elle n'a pas même obtenu l'abrogation de la loi des juridictions, qui constituait cependant le but qui avait présidé dès l'origine à sa formation. La disparition de la Solidarité ne signifie, d'ailleurs, aucunement la disparition du catalanisme. D'autre part, le succès du parti « lerrouxiste » à Barcelone n'apparaît pas comme un présage de tranquillité pour cette malheureuse ville.

En dehors de Madrid et de Barcelone, les républicains l'ont encore emporté à Malaga, Valence, Alicante et Alcoy; mais à Valence et Saragosse, ils semblent avoir perdu du terrain.

En fin de compte, et d'après les communiqués officiels, la nouvelle Chambre comprendra : 229 libéraux, 106 conserva-

teurs, 40 républicains, 9 carlistes, 7 régionalistes, 7 intégristes, 5 indépendants, 1 socialiste[1].

Le nombre important des républicains élus (jusqu'ici ils n'avaient pas dépassé le maximum de 35 en 1903) ne doit pas nous faire illusion sur la force véritable de ce parti : ils n'obéissent pas, en effet, à une direction unique. M. Lerroux a pu se réconcilier ces jours derniers avec M. Rodrigo Soriano, mais il reste encore un abîme, entre les révolutionnaires de Barcelone et les « intellectuels » de Madrid. A Barcelone même, il n'y a aucune affinité mais plutôt état de guerre déclarée entre l'Union Fédérale Nationaliste Républicaine et les radicaux « lerrouxistes ». Il est donc permis de craindre que tous les efforts de M. Sol y Ortega, député de Malaga, en vue de réunir une assemblée générale du parti républicain et de désigner comme chef unique M. de Azcarate, ne soient dépensés en pure perte. M. de Azcarate est assurément la figure la plus prestigieuse du parti ; à l'heure actuelle il jouit, jusque dans les milieux monarchistes, d'une grande considération et d'une véritable autorité ; mais, pour cette raison même, il ne saurait qu'être suspect de modérantisme à des hommes comme Soriano ou Lerroux qui ne reculent devant aucun moyen pour discréditer dans l'opinion le régime actuel.

J'ajouterai que bien des gens en Espagne, qui ne sont en réalité que des mécontents, s'affublent de l'épithète « républicains ». Pour d'autres, ce n'est qu'un moyen de s'imposer à l'attention publique. Cette médiocre fermeté dans les convictions explique, sans doute, que nombre de prétendus républicains d'hier soient passés aujourd'hui au camp libéral et même conservateur.

La composition de la nouvelle Chambre semble devoir assurer au ministère une majorité de 230 députés ; mais il ne faut pas oublier que, parmi ceux-ci, on ne compte guère plus de 120 à 140 « canalejistes ». C'est dire que le cabinet, s'il veut gouverner avec une majorité libérale, devra demander l'appui de M. Moret, de M. Montero Rios et de leurs amis. La lui accorderont-ils ? Et pour combien de temps ? Toute la question

[1] Les élections sénatoriales ont eu lieu le 15 mai. Parmi les élus au scrutin à deux degrés, on compte : 92 libéraux, 3 libéraux dissidents, 35 conservateurs, 4 régionalistes, 3 républicains, 5 catholiques, 4 carlistes, 1 indépendant. Le vote corporatif des académies, universités et sociétés académiques a donné : 11 libéraux, 7 conservateurs, 1 régionaliste, 1 républicain et 1 indépendant. Au total : 103 libéraux ministériels, 3 dissidents, 42 conservateurs, 5 régionalistes, 5 catholiques, 4 républicains, 4 carlistes, 2 indépendants.

D'autre part, la partie inamovible du Sénat comprend (sénateurs à vie ou de *derecho propio*) : 70 libéraux, 77 conservateurs, 16 indépendants, 2 carlistes, 8 ecclésiastiques, 4 palatins, plus 3 sièges vacants.

est là. Ce que nous avons dit au sujet des discussions intestines des libéraux, est la preuve que la concorde n'est pas plus près de régner dans leur camp que chez les républicains. Jusqu'ici, M. Canalejas — ce qui semble assez étrange de la part d'un radical — n'a pu se maintenir au pouvoir, qu'avec l'appui, plus ou moins avoué, de M. Maura. Mais on comprend qu'il lui tarde de se débarrasser d'un allié aussi compromettant et qu'il réclame, à cor et à cris, le concours de tous les libéraux, voire des républicains, pour réaliser les grandes réformes démocratiques, dont on ne connaîtra le détail que par le Discours du Trône, mais dont les grandes lignes ont déjà été publiées. M. Canalejas se plaît à le répéter à tous les journalistes, auxquels il réserve toujours le meilleur accueil : il n'a rien abandonné des idées qui font le but de sa vie et pour lesquelles il n'a cessé de lutter : suppression des octrois, législation sociale, établissement du service militaire personnel obligatoire, développement de l'instruction, réforme du Concordat et de la loi des associations, etc.

***

Bien que l'on ne connaisse pas encore exactement, à l'heure où nous écrivons, le projet du gouvernement en matière financière, il est possible, cependant, d'en donner une idée d'après une série d'articles, vraisemblablement d'inspiration officielle, qui ont paru, ces temps derniers, dans l'*Imparcial*[1].

Le dernier budget voté par les Cortès, celui de 1909, a été prorogé pour 1910 par décret royal, conformément à la Constitution : il s'est traduit par un déficit « avoué » de 35 millions, en raison du coût de la guerre du Maroc. Celui de 1910 présentera un déficit vraisemblablement plus élevé, bien qu'on ne puisse encore le calculer.

C'est pourquoi le ministre des Finances, M. Cobian, compte dans son projet de budget pour 1911 réorganiser le système actuel des contributions, de façon à en obtenir — espère-t-il — un excédent de 80 millions de pesetas.

Cette réforme, inspirée de l'étranger et particulièrement de l'Allemagne, consistera essentiellement à diminuer les contributions directes pour augmenter au contraire et développer les impôts directs.

C'est ainsi que l'on réduira la contribution urbaine et rurale respectivement à 17 1/2 et 14 %, en attendant que l'achèvement, bien lointain encore — semble-t-il — du cadastre, per-

[1] Numéros des 18, 20, 21 et 22 mai.

mette de changer complètement la forme de l'imposition et d'obtenir une plus-value de recettes que l'on évalue à 6 millions de pesetas. L'impôt dit « des utilités », qui fut institué en 1900 par M. Villaverde et qui frappe en raison du chiffre de leurs recettes les sociétés anonymes et collectives, sera également modifié de façon à mettre fin aux nombreux abus qui se produisaient : il sera au moins égal au minimum payé pour l'impôt industriel correspondant. Les sociétés étrangères verront, de leur côté, disparaître leurs privilèges et l'on frappera les 2 milliards de capitaux étrangers que l'on estime investis dans les affaires en Espagne.

M. Cobian compte également réformer les impôts actuels de « droits réels » et de « transmission de biens ». Les personnes juridiques qui n'y sont pas soumises en raison même de leur nature paieront, en manière de compensation, un impôt annuel de 25 centimes % de leurs capitaux; cette réforme n'aura pas d'ailleurs d'effet rétroactif. La contribution minière sera modifiée; l'impôt sur les transports sera rétabli et le ministre compte en obtenir 3 millions. Sans toucher directement au contrat avec la Compagnie des Tabacs, il compte grâce à diverses mesures en retirer une plus-value de 16 millions.

On sait que la législation espagnole sur les sucres n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, et que le *trust* (*Sociedad general azucarera*) se débat actuellement dans une crise très grave. Le nombre des fabriques a passé en peu d'années de 38 à 98, dont 41 appartiennent au *trust*. M. Cobian se propose d'élever le droit à 50 pesetas par tonne, à maintenir le prix minimum à 35 piécettes pour la betterave et le maximum de 114 piécettes par 100 kilogrammes de sucre; enfin d'empêcher l'ouverture de nouvelles fabriques.

Les modifications à apporter à la législation de la *Banque d'Espagne* et à ses rapports avec l'Etat et le Trésor font, paraît-il, l'objet de discussions au Conseil des ministres et cette importante question n'est pas encore résolue.

D'autres réformes, dans le détail desquels nous n'entrerons pas, visent la « cédule personnelle » dont on fera un véritable impôt global sur le revenu, l'impôt sur les titres de noblesse qui sera augmenté, les octrois (*consumos*) dont M. Cobian prépare la disparition progressive : c'est ainsi que l'octroi sur le sel et les alcools sera transformé en simple impôt indirect qui sera perçu à la sortie des fabriques et lieux de production. Enfin deux autres questions préoccupent l'attention du ministre : la cherté des subsistances et la diminution de certains articles du tarif douanier.

Mais un des projets les plus importants du cabinet et qui sera sans doute très discuté concerne la conclusion d'un emprunt intérieur de 1.500 millions qui sera émis par tranches de 150 millions chaque année. Il sera gagé sur les 80 millions d'excédent du budget, tel qu'il est calculé par le ministre. Le but de cet emprunt sera de subvenir aux besoins de l'armée et de la marine, de l'instruction publique, des travaux publics, de l'agriculture, et aussi de permettre l'amortissement de la dette extérieure estampillée qui pourrait être ainsi complètement éteinte en 1961.

Il ne semble pas, au reste, que ces projets financiers soient abordés par le Parlement avant la session d'automne. Auparavant, le gouvernement aura à s'occuper de la question religieuse sur laquelle il livrera bataille et à laquelle il semble avoir lié ses destinées.

*
* *

La question religieuse vient en effet de se poser en Espagne. Il n'est point de pays où l'Eglise ait exercé, de tout temps, une action aussi considérable et où elle se soit mêlée de manière aussi intime à la vie de la nation. Il suffit de rappeler la *Reconquista*, la lutte contre les Maures, qui dura huit siècles (711 à 1492), et qui fut surtout avivée par la différence de religion; la lutte contre la réforme, dont les souverains espagnols se montrèrent les adversaires les plus décidés; la guerre même d'Indépendance qui tira une grande partie de son caractère de ce que les habitants de la Péninsule voyaient dans les Français, moins des envahisseurs que des hérétiques; enfin, on peut dire que toutes les guerres civiles qui ont ensanglanté le sol de ce pays, au cours du XIXe siècle — guerres absolutistes et guerres carlistes — ont été, au fond, des guerres religieuses.

Les sévères répressions, dont ont été constamment l'objet, au Sud des Pyrénées, tous ceux dont les idées semblaient s'écarter du dogme établi, expliquent que l'Eglise ait pu établir dans le royaume une hégémonie véritable et longtemps indiscutée. Non seulement le protestantisme n'arriva pas à s'introduire en Espagne, mais on ne trouve dans ce pays aucun mouvement rappellent, de près ou de loin, le « gallicanisme », le « jansénisme », ou plus récemment le « modernisme » chez nous.

Ce n'est pas à dire, cependant, que les souverains espagnols ne se soient montrés de bonne heure résolus à défendre, dans le domaine politique, contre les empiètements d'un pouvoir

aussi redoutable et aussi absorbant, leurs privilèges, ce que l'on appelait les *regalías*. Le « régalisme », qui fut une réaction du pouvoir civil contre l'hégémonie tyrannique de l'Eglise, apparut dès le moyen âge, et l'histoire des luttes continuelles que durent entreprendre, en son nom, les princes, les rois ou les empereurs qui se succédèrent au Sud des Pyrénées, pourrait faire l'objet de longs développements. Le plus souvent, d'ailleurs, c'est Rome qui triompha et le pouvoir civil qui dut s'avouer vaincu.

Les graves perturbations qui résultèrent de l'infiltration des idées révolutionnaires dans la Péninsule, en particulier les événements de 1835 — la suppression des ordres religieux, l'incendie des couvents, les lois de sécularisation (*desamortizacion*) — entraînèrent la rupture des relations de l'Etat espagnol avec le Saint-Siège, qui se prolongea quatorze ans. C'est alors que furent engagées les négociations qui devaient aboutir au Concordat du 16 mars 1851, où l'on retrouve la trace des antiques *regalías*. Et bien que la paix vînt à être de nouveau troublée, quelques années après, avec la Révolution de septembre 1868 puis la proclamation de la République, ce n'en est pas moins ce Concordat qui, après la Restauration et la reprise des relations avec le Vatican, continua à servir de base à ces relations et qui est aujourd'hui encore en vigueur.

Certaines de ces dispositions, comme celles qui ont trait au nombre des diocèses — dont le nombre paraît réellement disproportionné avec l'étendue et les besoins du royaume — auraient besoin, cependant, d'être modifiées. D'autres sont obscures et la cause de difficultés d'interprétation qui n'ont pu encore être résolues. C'est ainsi que l'article 29 du Concordat autorise explicitement trois congrégations religieuses d'hommes ; mais il n'en cite expressément que deux : celles de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Philippe de Néri. La troisième n'est pas désignée, et l'on peut se demander s'il s'agit d'un ordre unique pour tout le royaume ou s'il peut être distinct, selon les divers diocèses. L'article 30 ne fixe pas le nombre des congrégations de femmes, et même pour les congrégations d'hommes, on peut se demander si l'article 29 est limitatif ou seulement énonciatif.

Le premier point de vue a été celui du gouvernement espagnol en général, et particulièrement des gouvernements libéraux, tandis que le Vatican et le clergé s'en sont tenus, naturellement, à la seconde interprétation.

De grandes difficultés ont notamment surgi au sujet de l'application de la loi sur les associations du 30 juin 1887. Cette

loi excepte de l'assujettissement aux formalités ordinaires les ordres désignés dans le Concordat de 1851 (*concordadas*), tout en stipulant pour les autres *no concordadas* l'obligation de présenter leurs statuts aux gouverneurs de provinces (préfets), de s'inscrire sur un registre spécial, d'annoncer par écrit le jour et l'heure de leurs réunions, de tenir une liste de leurs membres et un livre de comptabilité, enfin d'ouvrir leurs portes en tout temps au gouverneur ou à ses délégués. Mais la plupart de ces dispositions sont restées lettre morte, de même que l'interdiction du port en public des habits religieux, faite aux membres d'associations non reconnues.

L'exode au Sud des Pyrénées des congrégations rentrées des colonies, après la guerre avec les Etats-Unis, et aussi de nombre d'ordres religieux expulsés de France rappela, il y a neuf années, l'attention des pouvoirs publics espagnols sur cette question. On s'aperçut à la Chambre, sur une observation faite par M. de Azcarate, que sauf les trois congrégations *concordadas*, toutes les autres étaient dans une situation illégale, bien que, même dans les milieux politiques, la question restât controversée. C'était l'époque où l'affaire Ubao, le mariage de la princesse doña Mercédès, les représentations du drame de Galdos, *Electra*, agitaient l'opinion et occasionnaient de tumultueuses manifestations dans la rue. Le gouvernement de M. Sagasta, dont faisait partie M. Canalejas, accepta le point de vue de M. Azcarate, et un décret, en date du 19 septembre 1901 et signé du ministre de l'Intérieur, M. Alfonso Gonzalez — ce décret est resté célèbre dans les annales politiques espagnoles — assigna aux associations religieuses *no concordadas* un délai de six mois pour s'inscrire conformément à la loi. Les membres de ces associations appartenant à une nationalité étrangère étaient tenus, de plus, à s'inscrire à leurs consulats respectifs.

Le Vatican protesta et menaça de rappeler son nonce de Madrid, et M. Moret qui, dans l'intervalle, avait remplacé M. A. Gonzalez à l'Intérieur, préféra négocier plutôt que de rompre, ce qui motiva la retraite de M. Canalejas. Une *real orden* du 9 avril 1902, qu'accepta le Saint-Siège, accorda alors l'existence légale à toutes les associations, moyennant la simple justification de leur autorisation par l'autorité ecclésiastique, et sous réserve des accords ultérieurs du gouvernement et de la Curie.

Sur ces entrefaites, les conservateurs revinrent au pouvoir, et M. Maura présenta aux Cortès un projet de *convenio* avec Rome, qui subordonnait la légalité de toutes les congrégations, existantes ou à venir, à une simple inscription. Mais ce projet,

s'il fut voté par le Sénat, ne put à la Chambre triompher de l'opposition libérale et républicaine. Et les libéraux, quand ils succédèrent encore une fois aux conservateurs, ne furent pas plus heureux. Ils étaient loin, au reste, de s'entendre sur un même programme. Tandis que M. Montero Rios se déclarait l'adversaire résolu de toute mesure un peu jacobine, M. Moret, tout en se montrant désireux de poursuivre les négociations avec le Vatican, demandait qu'on réformât l'article 11 de la Constitution, qui reconnaît uniquement la religion catholique, ce qui eût eu pour conséquences de réaliser la liberté des cultes, la laïcisation de l'enseignement et la réforme du statut légal des associations ; enfin M. Canalejas et ses amis repoussaient à la fois la réforme constitutionnelle et les pourparlers avec Rome et affirmaient le droit pour l'Etat de légiférer souverainement sur cette question. A peine est-il besoin de rappeler l'échec du programme Moret, et quand les radicaux vinrent au pouvoir, le *fiasco* du projet de loi pour les associations, calqué sur le modèle français, et que le ministre de l'Intérieur du cabinet Lopez Dominguez, M. Davila, présenta aux Chambres, sous l'inspiration de M. Canalejas.

M. Maura revint au gouvernement en 1906, et pendant trois ans il ne fut plus question de la loi sur les associations, ni même de pourparlers avec le Saint-Siège.

C'est M. Moret, en décembre dernier, qui rouvrit ces négociations, en même temps qu'il remettait sur le tapis la question du statut légal des congrégations. Avec Rome, il ne s'agissait, d'ailleurs, que de préciser le sens de l'article 29 et de déterminer le troisième ordre concordataire. Selon ce que m'a déclaré lui-même l'ancien président du conseil, les pourparlers étaient sur le point d'aboutir, lorsqu'il fut renversé de la façon que nous avons vu.

Le nouveau cabinet continua les négociations, mais en leur donnant, paraît-il, un champ autrement étendu. Des instructions en ce sens furent adressées par le ministre des Affaires étrangères, M. Garcia Prieto, à l'ambassadeur auprès du Saint-Siège, M. Ojeda.

C'est alors que les évêques — inquiets, déclarèrent-ils, de la campagne faite par une partie de la presse libérale — adressèrent au président du Conseil une lettre où ils indiquaient leurs propres vues. Selon les prélats, il suffit que la religion d'Etat soit la religion catholique, en vertu même de la Constitution, pour que toutes les associations religieuses approuvées par l'autorité ecclésiastique, conformément au droit canonique, aient également droit à une existence légale, sans

qu'elles soient tenues de remplir aucune autre formalité.

Elles ne dépendent donc, ni pour leur établissement, ni pour leur dissolution, du bon vouloir gouvernemental, chacune d'elles répondant à un but particulier, dont l'autorité ecclésiastique est seule juge. L'expression « autres associations religieuses » de la loi de 1887 se réfère uniquement aux autres associations religieuses, qui ne sont ni monastiques, ni régulières, ou à celles qui n'ont pas encore obtenu l'autorisation de l'Eglise. La distinction entre ordres autorisés et non autorisés n'a apparu qu'en 1901 : elle est contraire à l'esprit du Concordat et à la politique constante du Saint-Siège.

Le président du Conseil se borna, en termes polis et réservés, à accuser réception aux évêques de leur lettre. Cette lettre, écrite en avril, de même que la réponse du gouvernement, devait demeurer secrètes. Le 28 mai, le journal catholique *El Universo* les publia l'une et l'autre dans ses colonnes.

L'incident eut un grand retentissement. M. Canalejas se plaignit auprès du nonce de la conduite des évêques, et le 30 mai, la *Gaceta* ou journal officiel publia un décret, qui rappelait les gouverneurs à l'observation du *modus vivendi* de 1902, « qui — déclarait le préambule — en dépit de son « caractère provisoire, n'a cessé depuis huit ans d'être toujours « en vigueur ».

Ce décret semble inaugurer une nouvelle phase dans la politique du gouvernement. Les négociations avec le Vatican n'en sont pas interrompues, mais il est permis de douter qu'elles aboutissent. D'un autre côté, M. Canalejas a annoncé qu'il présenterait, dès la rentrée des Chambres, un nouveau projet de loi réformant le statut légal des associations et des congrégations. Il convient d'attendre le discours du trône pour connaître les grandes lignes au moins de ce projet, au sort duquel on peut dire qu'est liée la vie même du cabinet actuel. La question est, en effet, de savoir si ce projet va nettement contre les tendances du parti conservateur — hier encore, l'allié de M. Canalejas — et si le président du Conseil réussira à grouper autour de lui le fameux « bloc » de gauche, composé de la majorité des libéraux et aussi des républicains, et sans lequel il lui serait impossible de mener à bonne fin sa politique.

ANGEL MARVAUD.

LE CENTENAIRE

DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Il a été longtemps de mode, en Europe et surtout en France, de prôner sans mesure les vertus des races anglo-saxonnes. Il y apparaissait que les principaux caractères psychologiques propres à armer l'homme dans le perpétuel combat pour l'existence étaient réunis au plus haut degré chez l'Anglo-Saxon : fermeté, constance dans les idées, opiniâtreté, faculté d'adaptation rapide aux circonstances matérielles. Par contre, on s'accordait à considérer les Latins comme généralement dépourvus de toutes les qualités qui sont la marque d'un individualisme puissant, et l'on déniait par voie de conséquence aux peuples méridionaux toute possibilité de concevoir les mérites de l'effort illimité dépassant la commune mesure des besoins immédiats. Ces considérations comparées, s'exerçant au delà du cadre ordinaire des faits d'observation courante, se fortifiaient à l'examen superficiel des conditions qui permettent aujourd'hui de mesurer, sur le continent américain, les conséquences distinctes de l'expansion des deux grands groupements ethniques.

En effet, à en juger par la situation respective des deux parties du Nouveau-Monde, par le contraste entre la prodigieuse croissance de l'Amérique anglo-saxonne et l'adolescence économique plus ou moins chétive ou vigoureuse des Etats de l'Amérique centrale ou du Sud, il pourrait apparaître que le Latin n'a point cessé, dans son passage outre-mer, d'être handicapé par ses défauts spécifiques; nombre de représentants de cette race, en essaimant de l'autre côté de l'Océan, n'ont sans doute point su adapter leur âme méditerranéenne, éprise de rêve plus que de réalités, de théories plus que de concepts positifs, aux conditions nouvelles d'une existence âpre et exigeant l'effort matériel soutenu. Ceux-là sont demeurés des déracinés; ils n'ont pu parvenir à concrétiser le « mirage doré » que leur imagination enthousiaste avait entrevu. Ils ont passé, ont vécu sans les voir, auprès des dons prodigieux qu'une nature privilégiée leur promettait; ils ont épuisé toute leur énergie productrice en vaines luttes politiques.

Mais aux côtés de ces demi-valeurs de la race latine, l'Amé-

rique du Sud a vu et voit éclore des sociétés dont la jeunesse se révèle en pleine vigueur, des valeurs humaines complètes, susceptibles d'un maximum de rendement matériel et moral. Et il apparaît qu'ici, le peuplement résultant de l'accumulation d'alluvions ethniques diverses sur un substratum latin se présente avec les caractères de la force et de la santé, et soutient aisément la comparaison avec les Américains du Nord.

Aucun fait ne saurait mieux illustrer cette constatation que l'éclat donné par l'Argentine à la célébration de son centenaire. En ce moment même, le peuple robuste et neuf qui fête, depuis le 25 mai dernier, le souvenir de l'Indépendance obtenue il y a un siècle affirme dans l'orgueil légitime de son enthousiasme qu'il sait l'importance de la place acquise par son pays dans le concert des premières nations du globe. Il sait que, de tous les Etats du continent sud-américain, l'Argentine est le plus prospère et le plus stable, et il a conscience de sa future grandeur. Et un regard en arrière lui montre, sur la voie où l'opiniâtre énergie de ses devanciers a creusé un premier sillon de fécondité, la tâche glorieuse accomplie par les champions de son indépendance.

*
* *

En 1515, don Juan Diaz de Solis amenait sa voile auprès des rivages où devait s'élever Buenos-Ayres.

Les conquistadores ne surent pas se concilier les Indiens avec lesquels ils se trouvaient en contact. Msis, en 1526, Sébastien Cabot, naviguant pour le compte de l'Espagne, jetait l'ancre dans les eaux du Rio de la Plata. Ce fut le nom qu'il donna à l'estuaire sur la berge duquel il apprenait le massacre de ses prédécesseurs. Les Indiens qui lui annonçaient cette nouvelle étaient porteurs de bijoux d'argent, provenant des Andes, que Cabot crut extraits de gisements locaux. L'Argentine était désormais baptisée.

En 1535, une expédition, conduite sur les indications du navigateur français par don Jorge de Mendoza, fondait Buenos-Ayres et détachait des reconnaissances vers Asuncion, Paraguay, Santa-Fé et Corrientes. Peu à peu ces premiers pionniers virent grossir leurs rangs d'aventuriers de la métropole qui tous, sur la foi des récits enthousiastes, « *partaient ivres d'un rêve héroïque et brutal*. Devant l'envahissement du Blanc, l'Indien progressivement refoulé, sans cesse menacé dans son existence, devait disparaître graduellement ou émigrer vers le Nord ou l'Extrême-Sud.

Trois siècles après le premier débarquement des Espagnols,

la colonie de la « Rivière Plate » était devenue très importante.

Durant les guerres soutenues par la Grande-Bretagne pour le maintien de l'équilibre européen menacé par les désirs d'hégémonie de Napoléon Ier, l'Espagne se trouva contre elle du côté de l'empereur. Aussi, en 1806, une escadre anglaise venait s'embosser en face de Buenos-Ayres et opérait un débarquement sur la côte. Le vice-roi espagnol s'enfuit dans l'intérieur tandis que le général Beresford, commandant des troupes anglaises, déclarait Buenos-Ayres possession britannique. Pendant quarante-six jours l'autorité anglaise put initier les colons argentins aux bienfaits d'une liberté économique qu'ils avaient toujours ignorée, tant les restrictions étroites apportées par l'Espagne dans ses relations avec sa colonie étaient extrêmes. Mais l'occupation étrangère, en dépit des avantages qu'elle pouvait présenter, constituait une blessure pour l'amour-propre local, et la population s'insurgea bientôt, obligeant la garnison britannique à se rendre. Les officiers furent laissés libres sur parole; quelques-uns d'entre eux s'établirent dans le pays.

Beresford, à son retour à Londres, déclarait que la colonie de la Rivière Plate pouvait devenir « la plus prospère du monde ». Aussi, au mois de mai 1808, une expédition de 8.000 hommes sous le commandement du général Witelocke arrivait devant Buenos-Ayres, dont la résistance fut si énergique et si opiniâtre que le général anglais, après avoir perdu plus du quart de son effectif, dut consentir à une convention par laquelle il s'engageait à évacuer le pays.

La nouvelle de l'abdication de Ferdinand VII et des événements déchaînés en Espagne par la politique de Napoléon, fut apportée à Buenos-Ayres par un voilier anglais, le 18 mai 1810. Aussitôt les citoyens se groupent pour étudier la situation. La « semaine de mai » commence. Le 22 mai, ils organisent une Junta. Cette assemblée déclare que « l'Espagne étant au « pouvoir de la France, les colonies avaient acquis des droits « au self-government, que le vice-roi du Rio de la Plata était « déchu de son autorité ». Le 25 mai, le peuple impose à la Junta la fondation d'un « gouvernement » qui devait administrer la colonie au nom de Ferdinand VII et durant sa captivité. Mais cette solution ne devait pas satisfaire l'esprit public qui, chaque jour, se familiarisait avec la conception de son indépendance, et la désirait autant dans les termes que dans les faits. En 1813, le drapeau espagnol était définitivement remplacé par la bannière bleue et blanche de la « nation argentine » et le 9 juillet 1816, à Tucuman, une assemblée

nationale proclamait la séparation d'avec la métropole et confiait le gouvernement à des représentants du peuple.

L'histoire de l'Argentine, depuis cette date, est l'exposé presque exclusif de révolutions et contre-révolutions, de luttes armées entre les divers clans se disputant le pouvoir, et de guerres avec les Etats voisins. De la masse des leaders obscurs, portés par la faveur publique à une gloire éphémère, une physionomie durable émerge : celle du dictateur Rosas, un *gaucho* de la Pampa, qui apportait au pouvoir les défauts et les qualités de ses origines. En 1835, lorsqu'il prit le gouvernement, les passions anarchiques étaient à leur paroxysme, la guerre civile se poursuivait sans trêve entre les multiples factions ennemies. Rosas rétablit l'ordre avec une vigueur inexorable. Mais après dix-huit années de dictature, il succomba à la coalition de ses ennemis, et les dissensions intestines reprirent avec plus de violence que jamais, alimentées au début de 1861 par la querelle des partisans du fédéralisme et de l'unitarisme. En 1862 enfin, l'unité de la République fut assurée, les provinces de l'intérieur ayant consenti à reconnaître à celle de Buenos-Ayres le droit de diriger la vie nationale.

A partir de cette date, les partis politiques, épuisés par leurs querelles stériles et acquis à la notion de l'orgueil national, se consacrent davantage au progrès économique du pays. Si les oppositions demeurent âpres, si les luttes électorales gardent encore un certain caractère de véhémence, les conflits armés et les insurrections, jadis chroniques, deviennent l'exception. Deux grands présidents, Mitre et Sarmiento, s'attachent à l'œuvre de développement de la richesse publique; c'est à l'impulsion du second, principalement, que l'Argentine voit dans ses grands centres se multiplier les œuvres de paix, écoles et bibliothèques, cependant que le réseau ferré et télégraphique est étendu dans toutes les directions et que la plus large confiance est inspirée à l'appui financier de l'étranger. Entre 1880 et 1892, le pays a été complètement modernisé. Buenos-Ayres, qui compte aujourd'hui 1.200.000 habitants, est une des capitales les mieux agencées du globe.

Ainsi, il apparaît que la violence et l'anarchie traditionnelles des cinquante premières années de l'Argentine libre ont fait décidément place à un souci de bon ordre et de tranquillité. Et le nouveau chapitre de l'histoire de la grande République sud-américaine s'ouvre, au seuil du xxe siècle, dans un rayonnement de grandeur et de prospérité.

*
* *

Il n'est plus permis, en effet, de douter aujourd'hui des infinies perspectives d'avenir offertes à l'Amérique latine. Tandis que les Etats-Unis et le Canada semblent avoir atteint un degré de puissance économique voisin de l'apogée, c'est maintenant dans sa partie méridionale que le Nouveau-Monde donne le spectacle d'une ascension rapide vers un progrès sans limites. Après un siècle d'expériences de tout ordre, de tâtonnements pour réaliser l'équilibre propre à favoriser une évolution méthodique, les deux grandes Républiques sud-américaines émergent aujourd'hui en pleine splendeur de l'ensemble des divers groupements politiques issus de l'empire colonial espagnol.

Brésil et Argentine poursuivent sans trêve, dans une émulation féconde, l'œuvre de mise en valeur de leurs immenses territoires, où toutes les richesses naturelles sont accumulées à profusion. Ces Etats géants, véritables continents au cœur d'un continent, constituent pour l'Europe une réserve inépuisable. Ils offrent au trop plein de sa population tous les éléments d'un établissement avantageux ; or, le courant d'émigration qui, durant la seconde moitié du XIXe siècle, se portait avec force vers les Etats-Unis, semble aujourd'hui se ralentir dans son afflux, et il semble qu'en présence de l'engorgement auquel il se heurte, l'heure soit venue de sa dérivation vers l'Amérique du Sud.

Celle-ci n'a jusqu'ici bénéficié que d'un apport très restreint d'immigrants, bien que les perspectives d'installation facile y fussent plus grandes que dans le Nord du Continent. Peut-être les conditions du peuplement au Brésil et en Argentine paraissaient-elles plus malaisées; pendant longtemps, à cet égard, une réelle prévention a existé en Europe, où l'on avait coutume de considérer l'ensemble des pays sud-américains comme dotés d'un climat uniformément torride. Si certaines parties du Brésil peuvent encore paraître peu favorables à une colonisation par des éléments européens, il n'en reste pas moins que, dans son ensemble, la République brésilienne peut donner asile à la population de plus d'un Etat du Vieux-Monde. Mais c'est surtout l'Argentine qui réunit les conditions les plus favorables à une transplantation des individus composant les diverses races européennes. Son territoire est situé presqu'entièrement dans la zone tempérée, et il est assez vaste et fertile pour assurer à une centaine de millions d'hommes une existence large.

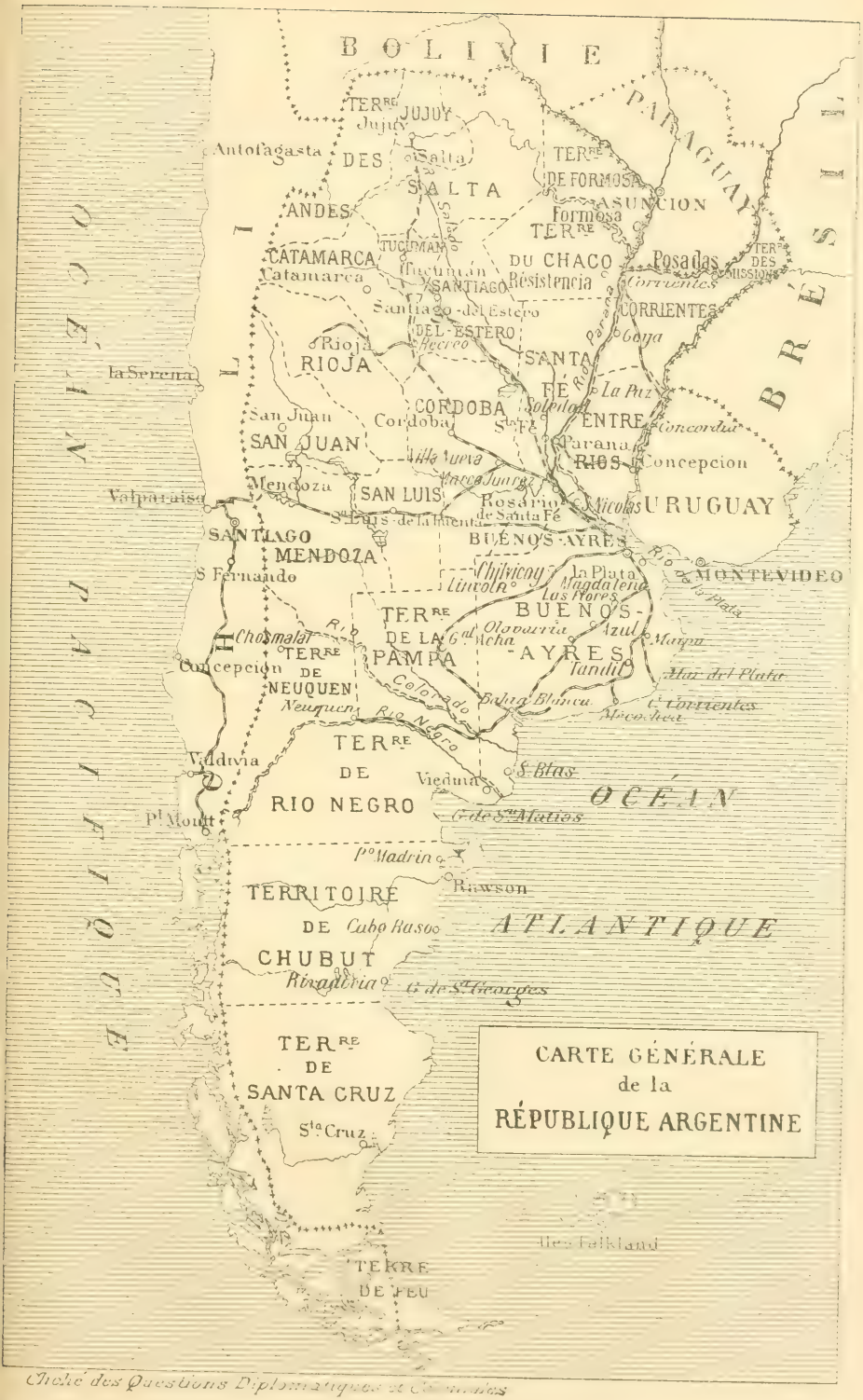

CARTE GÉNÉRALE
de la
RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Archive des Questions Diplomatiques et Coloniales

Avec ses six millions d'habitants, l'Argentine est parvenue à un tel degré de civilisation et de perfection économique, dans la modeste partie exploitée de son immense domaine, que l'on est fondé à envisager ses destinées futures comme aussi brillantes que celles de l'Amérique anglo-saxonne. M. Roosevelt estimait à un demi-siècle la période nécessaire à son complet développement. Cette estimation ne semble nullement d'un optimisme exagéré, si l'on considère que les acquisitions du progrès moderne permettent à la République d'utiliser du premier coup, dans toutes les branches de l'activité humaine, un outillage assurant le maximum de rendement.

Mais le principal instrument de son évolution, celui à défaut duquel elle risquerait de demeurer stationnaire, réside dans la main-d'œuvre. Avant tout, ce sont des bras qu'elle réclame. Malheureusement, l'essor du mouvement d'immigration n'a pas suivi, dans la seconde moitié du siècle passé, une progression proportionnée à la richesse de son sol. De 4.500 arrivées, durant la période de 1854 à 1860, la moyenne annuelle passa à 13.432 de 1860 à 1869 et à 26.486 dans la décade suivante, pour bondir à 102.000 de 1880 à 1889; de 1890 à 1899, elle n'est plus que de 92.800 personnes ; elle décroît encore de 1900 à 1904 avec un chiffre de 60.000, pour remonter enfin à partir de cette dernière année à 177.000 (1905), 252.000 (1906), 259.000 (1907).

Mais cette population d'immigrants ne s'est pas entièrement incorporée au pays : un mouvement d'émigration assez sensible s'est accusé au cours de certaines périodes. C'est ainsi que, durant la dernière décade du XIXe siècle, on a enregistré plus de 500.000 sorties ; au cours de la période triennale 1905-1907, près de 300.000 départs ont encore diminué l'intensité du courant d'apports. Il apparaît donc que certaines causes amoindrissent les facultés d'assimilation de la République. La plus importante semble résider dans les imperfections du régime d'attribution des terres : l'administration ne paraît point s'être suffisamment préoccupée de la formation de la petite propriété; elle a favorisé la constitution de grands domaines et contribué ainsi, par incidence, à une spéculation sans frein. Nombre d'immigrants n'ont pu résister à la cherté de la vie provoquée par le déséquilibre dans les transactions foncières. D'autre part, dans tous les districts ruraux des provinces de l'intérieur où l'accession à la propriété serait moins malaisée que dans le rayon des grandes cités, il semble que l'autorité locale ait insuffisamment compris la nécessité de laisser aux initiatives individuelles la plus large liberté d'action. Des

règlements par trop restrictifs, parfois tracassiers, ont découragé nombre de bonnes volontés. L'arrivant, encore mal dégagé d'une certaine inquiétude nostalgique, perd pied très rapidement en présence de difficultés d'ordre administratif ou judiciaire. Or, d'après un écrivain argentin bien connu, Senor Arturo Raynal O'Connor, le colon ne serait guère traité avec mansuétude dans les vastes territoires de l'intérieur : « les « autorités ne se contentent pas de surtaxer sa propriété, mais « le juge de paix et le commissaire de police, ferment devant « lui les portes du prétoire ». Et l'auteur de ce tableau s'étonne « que le colon vive malgré tout, sous l'essaim de taons qui lui « sucent le sang » [1].

Il ne faudrait point cependant donner à cette critique sévère une portée trop généralisée. S'il y a chaque année un reflux notable de la population immigrée, il convient d'observer que, parmi les éléments qui la composent, beaucoup d'individus, Italiens et Espagnols principalement, sont des artisans ou ouvriers agricoles, qui de novembre à février, s'emploient à la moisson et regagnent leur pays d'origine avec le pécule acquis. Quoi qu'il en soit, le gouvernement fait de très louables efforts pour retenir chaque année une moyenne de 200.000 personnes. Un office d'immigration déploie son activité d'une façon très méthodique pour distribuer les arrivants selon leurs capacités, leurs intentions et leurs moyens, et procurer des situations d'attente à ceux qui se mettent en instance pour l'obtention d'un fonds de colonisation. Il semble donc que les conditions d'un peuplement rapide seraient aussi complètes que possible, si les autorités argentines entraient résolument dans la voie d'un morcellement étendu des tenures.

*
* *

Par sa position géographique, la douceur de son climat, favorable à toutes les races humaines, la fertilité de son sol, l'étendue de ses côtes et de ses bassins fluviaux, l'Argentine est dotée de tous les avantages naturels propres à lui assurer une situation privilégiée dans le concours des nations nouvelles, nées de l'émigration européenne. Sa superficie est de 3 millions de kilomètres carrés, près de six fois celle de la France, et cette aire immense ne contient que très peu de parties infertiles. La fécondité de ses terres de labours et la vigueur de ses pâturages en font par excellence un pays d'élevage et de pro-

[1] *Times*, 28 décembre 1909.

duction des céréales. De ses 150 millions d'hectares cultivables, les deux tiers au moins représentent le domaine pastoral ; il reste près de 50 millions d'hectares, sur lesquels toutes les cultures de l'Europe peuvent donner des moissons abondantes. Partout, le sol de la Pampa, cette région qui occupe la plus grande partie de la zone tempérée du pays, est d'une extraordinaire richesse en humus ; le long des plaines sans fin, aucun défrichement pénible ne retarde l'effort de la charrue, qui trace d'un seul trait des sillons de plusieurs kilomètres sans rabattre le soc[1]. Or, la zone d'extension des cultures est illimitée, si l'on considère que les terrains de parcours foulés et engraissés par le bétail, depuis des siècles, peuvent, sans préjudice pour l'élevage, offrir des milliers d'hectares à l'exploitation agricole. Mais cet empiètement éventuel sur le domaine pastoral est encore lointain. De l'ensemble de la superficie évaluée ci-dessus, 14 millions d'hectares représentent la partie actuellement cultivée ; plus de 39 % de la surface totale constituent l'aire de transhumance de 67.211.754 moutons, 29.118.625 bêtes à cornes, 7.531.376 chevaux, 465.037 mules et 285.088 ânes[2].

Ces chiffres ont toute leur éloquence lorsqu'on les met en regard du total de la population argentine, que le dernier recensement (1908) estimait à 6.489.023 âmes. Mais rien ne saurait mieux donner une idée synthétique de la progression par bonds qui caractérise l'évolution économique du pays depuis une vingtaine d'années qu'une comparaison entre les diverses données statistiques concernant la production agricole. La récolte du blé qu'on évaluait à 400.000 tonnes en 1878-1881, a dépassé 1 million en 1895, pour atteindre 5.522.900 tonnes en 1907-1968. L'exportation de la laine a passé de 660.000 quintaux en 1870 à 1 million 1/2 en 1907. L'exportation des bovins, de 65.000 têtes en 1900, a été de 463.000 en 1907.

La culture du lin présente un développement en harmonie avec les chiffres ci-dessus : pour 223.257 tonnes exportées en 1900, la statistique de 1908 donne 1.055.650 tonnes. Le maïs, qui occupait une superficie de 1.244.000 hectares, en absorbe aujourd'hui plus de 3 millions ; la vigne couvre 566.819 hectares et les vendanges de 1908 ont donné 1.800.000 hectolitres de vin.

Indépendamment de ces cultures, l'Argentine est par excellence la terre de production de certaines plantes industrielles, et il semble que, dans cette branche de l'exploitation agricole

---

[1] Martinez et Levanevski, *l'Argentine au XXe siècle.*
[2] *Id.*

les résultats doivent également s'accuser par un graphique croissant.

La canne à sucre présente une étendue totale cultivée de 70.000 hectares, dont 56.800 dans la seule province de Tucuman où sont établies la plupart des usines sucrières du pays. Elle a fourni l'an dernier à la consommation 130.000 tonnes de sucre. Le tabac, cultivé principalement dans la région septentrionale (provinces de Corrientès, Salta et Tucuman), absorbe environ 20.000 hectares et n'a pas encore acquis toute l'importance dont il est susceptible, par suite d'une certaine inexpérience dans son traitement industriel.

Parmi les cultures qui offrent un vaste champ de développement se range la « yerba maté » dont la feuille, préparée en infusions, constitue un breuvage stimulant et tonique très apprécié des Argentins. La consommation de ce « thé » dépasse de beaucoup la production nationale, tributaire du Brésil et du Paraguay.

Le cotonnier paraît très bien réussir dans les territoires du Chaco, de Formosa et de Misionès où il rencontre les conditions climatériqnes les plus favorables à sa croissance.

Une autre catégorie de cultures, celle des arbres à fruit, bien qu'elle ne présente pour le moment qu'une importance minime, est destinée à en acquérir une très grande. La diversité des climats, sur l'immense territoire argentin, assure à tous les représentants de l'arboriculture fruitière la possibilité de vivre et de prospérer. Dans les provinces septentrionales (Corrientès, Tucuman, Salta, Catamarca, Jujuy, Formosa) on cultive l'orange, la mandarine, le citron, la figue, la grenade, l'amande, en même temps que l'olive, l'ananas, la banane. La région centrale (entre Rios, Santa-Fé, Buenos-Ayres, Mendoza, Cordoba, etc.) est le domaine de la pêche, de la poire, de l'abricot, du coing. Partout se manifeste la préoccupation d'assurer au pays la très grande ressource d'une industrie fruticole. L'Argentine se trouve placée, pour le commerce de fruits frais avec l'étranger, dans d'exceptionnelles conditions ; sa situation géographique lui permet de concurrencer victorieusement sur les marchés consommateurs d'Europe, les producteurs de l'Afrique du Sud, et un jour assez prochain, ceux de la Californie.

***

Ce coup d'œil rapide sur les richesses agricoles de l'Argentine permet d'entrevoir toute la puissance productive qui est assurée à cette partie du Continent américain. Mais, à côté des

caractéristiques de la fécondité du sol, d'autres considérations sont de nature à justifier l'optimisme débordant du peuple argentin. Elles sont tirées d'un examen de la configuration du pays, dont toutes les parties bénéficient d'une intercommunication naturelle, grâce à un réseau fluvial incomparable.

Les fleuves sont ici de véritables mers intérieures accessibles aux navires du plus fort tonnage. Le Rio de la Plata, qui a donné son nom à l'Argentine, forme un immense estuaire où viennent s'unir les eaux du Parana et de l'Uruguay. Ces deux grandes artères drainent les eaux d'un système hydrographique de 4 millions de kilomètres carrés.

Le Parana, avec ses 4.800 kilomètres de cours, sa largeur qui atteint en certaines parties de 30 à 50 kilomètres, ses berges hautes formant une ligne ininterrompue de quais naturels, ouvre vers la mer un accès facile et sans transbordement à des provinces distantes de plus de 1.000 kilomètres, le Corrientès ou le Chaco. Les grands vapeurs arrivent à Rosario; ceux de 6.000 tonnes peuvent atteindre Parana, le port de la province d'Entre-Rios.

Le Rio de la Plata, vaste bras de mer d'une largeur moyenne de 180 kilomètres, baigne les principaux ports de l'Argentine, Buenos-Ayres et la Plata. Le premier absorbe une grande part des forces vitales du pays, et son développement risquerait d'aboutir à un préjudiciable engorgement si des préoccupations de décentralisation économique ne se manifestaient dans le sens d'un aménagement d'autres ports. Des travaux considérables ont été entrepris à Rosario, San-Nicolas, Santa-Fé, Bahia-Blanca, de façon à constituer autant de débouchés nouveaux au commerce du pays.

Mais les conditions d'agencement du port de Buenos-Ayres donnent une idée très précise du sens pratique des Argentins et de leur esprit d'initiative hardie. L'outillage le plus perfectionné s'y trouve réuni, depuis les docks immenses, les grands moulins avec élévateurs à grains, jusqu'à l'embarcadère d'animaux sur pied, qui peut contenir 40.000 moutons et plus de 1.500 bœufs. La Plata est le principal débouché des productions de la Pampa centrale. Sur ses quais de 25.000 mètres de longueur, s'élèvent de vastes entrepôts où viennent se déverser les céréales apportées des plus riches parties de la province de Buenos-Ayres par de nombreuses lignes de chemins de fer.

Si les Argentins ont fait preuve, dans l'aménagement de leurs communications fluviales ou maritimes, d'un esprit résolument progressiste, la rapidité avec laquelle ils ont procédé à

l'établissement de leur réseau ferré révèle un grand sens des exigences de l'exploitation d'une contrée agricole.

C'est grâce aux chemins de fer que Buenos-Ayres a pu donner à ses cultures et à l'élevage une prodigieuse extension, et toutes les lignes poussées vers le Sud ont puissamment contribué à la transformation de la Pampa et à l'augmentation de la surface cultivée, dans un immense rayon, où il n'y avait auparavant que des terres incultes, à peine propices pour l'élevage [1].

Le réseau atteint aujourd'hui 25.530 kilomètres, et les provinces de Buenos-Ayres, de Santa-Fé et de Cordoba, qui, à elles seules, fournissent les 80 % de l'exportation totale, sont les plus largement desservies.

La voie ferrée s'étend vers l'Ouest, jusqu'aux provinces Andines de Mendoza et San-Juan; vers le Nord, jusqu'à Tucuman et Santiago-del-Estero; vers le Sud, jusqu'à Bahia-Blanca, et de ce point jusqu'à Neuguen et le territoire de la Pampa. 16.000 kilomètres de voie sont en ce moment en cours de construction, y compris les 2.000 kilomètres destinés à la mise en valeur de la Patagonie.

Le Transandin qui unit l'Argentine au Chili, l'Atlantique au Pacifique, vient d'être inauguré, au lendemain du percement singulièrement hardi de la prodigieuse Cordillière. Valparaiso se trouve ainsi à moins de 40 heures de Buenos-Ayres, alors qu'hier encore, le voyage entre ces deux villes exigeait, par la voie maritime, de douze à quinze jours!

Le gouvernement argentin a considéré très justement que, sur ses immenses territoires, le chemin de fer devait partout précéder la colonisation, la préparer, grâce à une transformation totale des conditions économiques et productrices.

Ainsi, avec ses communications fluviales exceptionnellement privilégiées, son réseau très serré de chemins de fer, la République Argentine constitue un organisme très vivant; la circulation intense qui s'y opère fortifie sans cesse chacune des parties de ce grand corps. Et malgré une croissance qui tient du prodige, une longue période d'expansion lui est encore assurée, avant qu'il ait atteint son complet développement.

*
* *

Mais la richesse naturelle du sol, condition nécessaire de la progression du peuplement, n'est pourtant point une condition suffisante. Il faut encore que, par leurs qualités physiques et morales, les artisans de la mise en valeur de ce sol soient

[1] Martinez et Levandowski, *l'Argentine au XXe siècle.*

adaptés exactement à la mesure de leur tâche. Il faut un ferment pour faire lever la semence. Ce ferment humain, constitué en Argentine par l'amalgame d'individus de nationalités diverses, présente-t-il dès maintenant toutes les affinités propres à la combinaison des éléments qui doivent lui assurer le maximum d'efficience? Il apparaît, dès aujourd'hui, que les facultés d'adaptation des immigrés à leur patrie commune sont aussi complètes que possible. Elles se révèlent dans les faits.

L'œuvre vivace à laquelle ces 6 millions d'immigrés ont jusqu'ici consacré leurs énergies réalise l'ensemble de fondements matériels et moraux sur lesquels repose la formation d'une nationalité. Un peuple argentin est né de la fusion d'éléments latin et anglo-saxons, les premiers formant le substratum de cet agrégat d'individus. Italiens, Espagnols, Français, Anglais, Austro-Hongrois, Allemands, Suisses, Belges, ont assoupli leurs caractères spécifiques pour réaliser un type moral commun et une mentalité collective. L'unité de langue a favorisé cette fusion. L'Espagnol, la langue des premiers occupants, est resté le véhicule de la pensée entre tous ces hommes d'origines diverses. Et à l'heure actuelle, les fils d'immigrés ne se connaissent point d'autre patrie que l'Argentine.

Mais si de la combinaison des différents particularismes européens est né un particularisme collectif argentin, il ne semble pas que l'unité nationale soit entièrement réalisée. L'organisation politique présente, à cet égard, des lacunes. Le système de gouvernement fédéral qui, en théorie, paraît le plus adéquat à ce milieu social, se trouve, en fait, faussé par l'expansion excessive du pouvoir central; un certain flottement résulte d'un défaut d'équilibre entre les principaux éléments du système, l'autorité étant répartie entre quatorze gouvernements provinciaux, qui forment autant d'États dans l'État, avec leurs trois pouvoirs, exécutif, législatif, judiciaire.

Les agitations politiques que subit le pouvoir central se répercutent sans cesse sur l'existence de ces provinces, dont quelques-unes sont loin d'avoir atteint la maturité et le développement économique convenables pour bénéficier des avantages d'une décentralisation administrative. D'autre part, le système représentatif qui est à la base de la constitution n'existe guère que de nom. La consultation nationale se trouve généralement faussée par l'effet de l'indifférence des uns — le plus grand nombre — et par la conception électorale des autres qui subordonnent volontiers à l'intérêt de parti l'intérêt national. Il en résulte que le gouvernement n'a pas toujours l'autorité morale d'un pouvoir institué librement par la nation. Par

contre, précisément en raison de l'irrégularité du fonctionnement du suffrage universel, l'autorité matérielle lui est assurée par la pratique d'une politique de bascule, basée sur un échange permanent de complaisances entre tous ceux qui détiennent une portion de pouvoir. Le président exerce un véritable pouvoir personnel ; il agit sur les provinces par l'entremise des gouverneurs, qui ne peuvent subsister qu'avec l'appui financier de l'autorité centrale, appelée parfois à réparer les erreurs de leur gestion administrative. Ces gouverneurs ont de leur côté une influence décisive sur les élections des sénateurs ou députés chargés de représenter au Congrès les intérêts de la province. Les membres du Congrès, soucieux de leur réélection qui leur assure dans leurs circonscriptions des avantages matériels et des profits moraux, ont grand soin de se concilier le pouvoir central. De cette confusion générale se dégage l'impression d'une désharmonie entre les conditions économiques et politiques : d'un côté équilibre et exubérance de santé ; de l'autre, troubles fonctionnels et débilité. Ceci indique suffisamment ce que l'on peut attendre de l'Argentine lorsqu'elle aura obtenu, après l'expérience actuelle, la stabilité gouvernementale et administrative propre à laisser son plein essor à l'action économique. Il ne faut point se le dissimuler, les Argentins sont gens pratiques, et avec leur sens du rendement intensif et des moyens de le réaliser, ils auront vite substitué à un rouage usé ou insuffisant un matériel politique plus moderne, plus *up to date*, plus conforme à leur vigueur et aux exigences de leur activité féconde. Ils ont montré, à plusieurs reprises, dans la période récente, qu'ils savent adapter aux circonstances, les procédés de gouvernement les plus divers. Bien que leurs lois soient les plus libérales qui existent, le Congrès argentin n'a pas hésité à sanctionner les mesures les plus rigoureuses, toutes les fois que l'ordre public a été menacé par de misérables aventuriers, écume de l'anarchisme du vieux monde, qui ont vainement tenté d'instaurer leurs utopies destructives en ce pays où tout appelle la vie. C'est ainsi que l'état de siège a été proclamé l'an dernier, et cette année même, durant les quelques semaines nécessaires pour réduire au silence tous ces propagandistes du désordre.

D'ailleurs, la grande République sud-américaine est désormais soucieuse d'effacer, dans l'esprit européen, les derniers souvenirs de la fâcheuse réputation que lui ont acquise autrefois une insécurité et une agitation permanentes. Elle considère que le concours financier d'outre-Atlantique lui est nécessaire plus que jamais pour aménager les parties vacantes de son immense do-

maine. C'est qu'elle n'a pas encore de réserves de capitaux. Il n'y a guère qu'une décade — depuis le jour où la balance de son commerce général s'est soldée en faveur des exportations — que l'Argentine commence à accumuler en partie la valeur représentative du produit de son bilan annuel. Sur un total surprenant de 3 milliards de francs aux importations et exportations, l'année 1908 a donné un excédent d'actif de 119 millions de piastres or, soit 595 millions de francs. La part qui, dans ce total, sert à constituer l'épargne nationale est sans doute relativement restreinte : la dette publique extérieure exige pour ses 371 millions de piastres or une annuité de près de 20 millions de piastres or ; d'autre part, la rémunération du capital étranger engagé dans les chemins de fer et les autres entreprises publiques ou privées provoque un second prélèvement que l'on peut évaluer à 80 millions de piastres or. Si l'on ajoute à ces estimations celle résultant de l'émigration d'une partie, restreinte il est vrai, du capital local — quelques familles argentines fortunées inclinent à venir jouir en Europe de leurs revenus — on complète le graphique des courants d'écoulement de l'épargne du pays. Il apparaît donc que la formation du capital national est encore vouée à certaines lenteurs S'il y a lieu de prévoir un amoindrissement graduel de l'intervention des fonds extérieurs dans le mouvement des affaires argentines, ce ne peut être qu'à très lointaine échéance. Bien mieux, l'application éventuelle aux nouveaux territoires à ouvrir des ressources les plus modernes de la civilisation promet un afflux considérable de capitaux étrangers. La solvabilité de la République n'est plus discutée ; elle est fonction du crédit moral considérable dont l'Etat prédominant de l'Amérique latine jouit en Europe et aux Etats-Unis ; ce crédit se révèle en cet instant même dans l'éclat particulier ajouté aux fêtes de la célébration du centenaire par la participation grandiose des nations des deux mondes. Et si, en cette solennité, un témoignage d'estime doit spécialement toucher les Argentins et consacrer leur légitime orgueil national, c'est celui envoyé par l'Espagne, qui s'est fait représenter à la cérémonie de commémoration par une Infante ; l'ancienne mère-patrie a ainsi voulu, dans le jubilé triomphal de ce peuple aux origines duquel son histoire la rattache, s'assurer encore une place à part, pour mieux marquer au monde sa fierté cornélienne.

H. Marchand.

LES ELECTIONS BELGES

Rarement élections avaient suscité autant d'intérêt en Belgique que celles du dimanche 22 mai dernier. C'est que pour la première fois, depuis vingt-cinq ans, les libéraux semblaient avoir quelque chance de regagner le pouvoir.

On sait que la majorité catholique était tombée successivement de 58 voix à 25, et finalement à 8 ; il suffisait donc d'un déplacement de 4 voix pour renverser l'équilibre, et l'opposition espérait bien l'obtenir. Elle comptait sur les graves dissentiments qui se sont manifestés ces dernières années au sein du parti catholique, notamment au sujet de la loi militaire. La question du service militaire obligatoire et sans remplacement, a, en effet, profondément divisé les catholiques. Tandis que la vieille droite, dirigée par M. de Woeste, était résolument hostile à tout changement de la loi militaire, le ministère Schollaert présenta un projet de loi qui ne fut voté qu'avec le concours des libéraux et des socialistes. Il est vrai que l'union entre les différentes fractions du parti catholique s'était refaite à la veille des élections sur la question de l'enseignement primaire; les libéraux réclamaient l'enseignement obligatoire et laïque et les catholiques étaient bien décidés à le leur refuser.

L'opposition escomptait aussi beaucoup l'entente entre socialistes et libéraux à la veille du scrutin, sur le terrain de l'anticléricalisme; dans certaines parties du pays, les libéraux présentaient des listes ou cartels, où les socialistes fraternisaient avec eux. Enfin il y avait dans plusieurs villes, entre autres à Bruxelles, des listes dissidentes de démocrates chrétiens, qui risquaient de diviser les voix catholiques. Tout semblait donc, cette fois-ci, favoriser le parti libéral.

Les élections avaient lieu dans cinq provinces : le Brabant, la province d'Anvers, la Flandre occidentale, la province de Namur, et le Luxembourg. 85 députés étaient à nommer, sur les 166 que compte la Chambre des représentants en Belgique. De ces 85 mandats, les catholiques en détenaient 50, les libéraux 23 et les socialistes 12. Les libéraux comptaient gagner quelques sièges sur la droite, notamment à Bruxelles, à Malines et à Nivelles. Or, il faut bien le reconnaître, ces espérances ne se sont pas réalisées, et les élections constituent une véritable

déception pour les libéraux et les socialistes. L'opposition ne gagne en tout qu'un seul siège, celui de Nivelles; partout ailleurs, c'est le *statu quo*; tous les ministres sont renommés, de même que les chefs les plus célèbres de l'opposition, les Hymans, les Janson, les Vandervelde. Les libéraux et les socialistes gagnent bien un certain nombre de voix depuis les dernières élections de 1906, en Flandre et en Luxembourg, mais nulle part, excepté à Nivelles, en nombre suffisant pour remporter un siège : le parti catholique reste maître du pouvoir, avec il est vrai une majorité réduite de 8 voix à 6, et partant une situation encore plus précaire qu'auparavant. C'est surtout à Bruxelles que les espérances des libéraux ont été déçues; le chiffre des voies libérales ne s'est en effet accru que d'une façon tout à fait insignifiante et inférieure en tous cas aux prévisions des moins optimistes.

A quoi donc est dû l'échec des libéraux et la victoire relative du parti catholique qui détient le pouvoir depuis vingt-cinq ans ? Il est à ce succès des raisons générales et particulières. La principale, c'est l'état très prospère des finances publiques, l'accroissement formidable de l'industrie et du commerce. Un pays riche n'est pas un pays révolutionnaire; or, la fortune de la Belgique n'a fait que grandir depuis vingt-cinq ans; le récent message du roi l'a constaté avec orgueil. De plus, si l'union entre les socialistes et les libéraux a réussi dans certaines circonscriptions, elle a eu pour résultat aussi d'effrayer une partie de la bourgeoisie, qui redoute les concessions que le parti libéral ferait aux socialistes une fois au pouvoir. Enfin, et surtout, l'Exposition universelle qui vient de s'ouvrir à Bruxelles a été un atout considérable pour le parti catholique; en l'inaugurant à la veille des élections, le ministère Schollaert a heureusement servi ses intérêts politiques. Tous les organes de la presse ministérielle ont pu dire assez justement que l'avènement du parti libéral serait un coup porté au succès de cette grande entreprise et l'argument a porté, puisqu'à Bruxelles précisément les libéraux et les socialistes n'ont pas eu le succès qu'ils étaient en droit d'espérer.

Enfin, une dernière raison tient ausuffrage spécial qui fonctionne en Belgique. La représentation proportionnelle, qui est certes le mode le plus équitable de scrutin, puisqu'elle assure la représentation des minorités, a pour effet d'empêcher ces grands mouvements d'opinion que permet le scrutin de liste, et même à certains égards, le scrutin d'arrondissement; de plus, elle maintient constamment le même parti au pouvoir. Mais c'est surtout le vote plural qui profite aux catholiques,

en assurant 2, 3, et même quelquefois 4 voix, aux riches propriétaires fonciers, en majorité conservateurs. Aussi l'opposition va-t-elle réclamer avec plus d'énergie que jamais le suffrage universel et l'abolition du vote plural. Cette réforme constituera avec l'instruction primaire obligatoire et laïque les deux grandes plateformes des libéraux et des socialistes, aux élections de 1912.

Quelles conclusions définitives faut-il tirer des élections belges? Sans doute, le parti catholique garde encore le pouvoir, mais il est fort menacé; une majorité de 6 voix dans une chambre de 166 membres est en somme très faible, et les derniers débats relatifs à la loi militaire, nous ont montré les profondes dissensions entre la vieille droite dirigée par M. de Woeste et le ministère Schollaert. Le gouvernement sera dans l'alternative ou d'ajourner les réformes et de donner un excellent terrain à l'opposition, ou de les réaliser et de diviser sa majorité. Dans ces conditions, les chances des libéraux qui depuis dix ans ont toujours progressé, restent sérieuses pour un avenir peut-être assez proche.

ARTHUR KANN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La déclaration ministérielle.* — Le 9 juin, M. Briand, président du Conseil, a donné lecture à la nouvelle Chambre de la Déclaration ministérielle, dont nous reproduisons le texte *in extenso* d'après le *Journal Officiel.*

Déclaration du gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil pour une communication du gouvernement.

M. ARISTIDE BRIAND, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes.* — Messieurs, le gouvernement se félicite et croit avoir le droit de s'honorer des conditions d'indépendance et de dignité dans lesquelles a eu la récente consultation nationale. (*Interruptions sur divers bancs à droite. — Applaudissements à gauche.*) Il a fait loyalement tout ce qui était en son pouvoir pour que le pays pût exprimer librement ses aspirations et ses volontés.

M. JULES DELAHAYE *et divers membres à droite.* — Et les préfets?

A gauche. — Et les curés?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous discuterez quand vous le voudrez, messieurs. Veuillez laisser M. le président du Conseil poursuivre sa lecture.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elles n'en doivent avoir, à nos yeux, que plus de valeur et de force.

De l'ensemble des résultats électoraux, une première constatation de fait se dégage : c'est la tactique nouvelle adoptée par les ennemis de nos institutions. Désertant la lutte pour le triomphe de leurs idées propres, renonçant à attaquer de front la République, ils se sont contentés de résultats négatifs et ils n'ont demandé au suffrage universel que la satisfaction vaine des représailles inefficaces. (*Applaudissements à gauche.*)

M. JULES DELAHAYE. — Je proteste. J'ai demandé le renversement de la République; j'ai demandé la monarchie.

M. EUGÈNE RÉVEILLAUD. — Vous êtes le seul.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est l'aveu de leur impuissance en même temps qu'un hommage éclatant à la force invincible de la République.

M. JULES DELAHAYE. — Vous savez bien que ce n'est pas vrai.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Delahaye, je vous rappelle à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Les républicains peuvent donc envisager l'avenir avec toute sécurité. Mais précisément parce qu'ils sont conscients de leur puissance, ils sauront résister à toute tentation d'en

mésuser. En aucun cas, sous aucun prétexte, elle ne doit se muer entre leurs mains en un instrument de tyrannie et d'oppression, ni engendrer, dans le maniement des affaires publiques, ces abus contre les personnes que réprouvent toutes les consciences droites. (*Applaudissements.*)

Le suffrage universel a marqué nettement sa volonté à cet égard. Il entend que la justice et la liberté ne soient pas l'apanage de quelques-uns, dans la République... (*Applaudissements au centre.*)

M. Georges Berry. — Nous voilà revenus à Périgueux.

M. le président du Conseil... qu'en toutes circonstances elles soient assurées à tous, égales pour tous; il ne veut pas qu'elles suivent le sort des combinaisons électorales, ni qu'elles deviennent au gré des fluctuations politiques la prime ou la rançon des partis. (*Très bien! très bien!*)

Dans ces élections le pays s'est montré passionnément épris de progrès. Sans méconnaître les résultats, qui déjà ont contribué à relever la condition matérielle et morale de la démocratie, il aspire, dans l'ordre politique comme dans l'ordre fiscal, économique et social, à de nouvelles réformes. Il en attend la réalisation du travail méthodique de ses représentants, guidés par une exacte compréhension de ses traditions vitales, de ses intérêts généraux et surtout de ses facultés financières. (*Applaudissements à gauche.*)

Ce qu'il semble redouter, ce qui paraît l'inquiéter, le troubler, c'est cette fièvre de surenchères... (*Applaudissements à gauche et au centre. — Réclamations à l'extrême gauche.*)

M. Compère-Morel. — Sous l'Empire, les républicains faisaient aussi de la surenchère.

M. Charles Dumas (Allier). — C'est la suite du discours de Saint-Chamond.

M. Compère-Morel. — Vous avez fait aussi de la surenchère.

M. Jules Dansette. — Tant pis pour ceux qui se reconnaissent.

M. le président du Conseil.... c'est cette fièvre de surenchères qui se manifeste à certains moments, surtout vers la fin des législatures. Sous cette influence pernicieuse, les législateurs sont portés à entreprendre dans le même temps la discussion des projets les plus divers; les séances se multiplient au delà de ce que comporte le fonctionnement normal d'une Assemblée... (*Applaudissements au centre et à gauche.*) et l'ordre du jour est fréquemment bouleversé, les questions d'actualité prenant inopinément le pas sur les autres.

Cet état fébrile, peu favorable à l'efficacité du travail parlementaire, a sa répercussion jusque dans le pays ; il communique à l'opinion publique une nervosité préjudiciable à la bonne marche des affaires ; il crée l'insécurité propice à toutes les agitations susceptibles de dégénérer en désordre ou en violences.

Dans ces conditions mauvaises, et faute d'une méthode rigoureuse de travail, trop de réformes restent en suspens ou sont au contraire élaborées avec une hâte excessive, dont elles peuvent se ressentir.

Celles même qui sont le mieux conçues et qui ont fait l'objet des plus longues études risquent, à raison des circonstances dans lesquelles elles ont été définitivement votées, de ne pas trouver auprès des citoyens l'accueil auquel elles auraient droit et le Parlement n'en tire pas toujours le bénéfice moral sur lequel il pouvait compter. (*Très bien! très bien!*)

La Chambre nouvelle estimera, sans doute, que son devoir le plus impérieux est de sérier, de discipliner ses efforts, d'organiser ses travaux d'après un plan réfléchi, auquel elle se conformera strictement, dont elle

ne se laissera pas détourner par les surenchères qui ont pesé parfois sur les Assemblées précédentes et qui ne manqueront pas d'essayer leur prise sur l'Assemblée actuelle. (*Très bien! très bien! au centre.*) C'est à cette condition seulement qu'elle fera œuvre utile et féconde.

Le gouvernement se tiendra à la disposition des Chambres pour collaborer étroitement avec elles dans un même souci du bien public. Il connaît d'ailleurs ses obligations propres et il est résolu à s'en acquitter. Son devoir le plus essentiel est de faire de la République un régime de justice et de liberté toujours plus large (*Applaudissements au centre*), n'ayant d'autres limites que celles de la légalité. Il veut que l'administration, par ses agents, donne de plus en plus au pays l'impression que, quelles que soient les passions politiques de l'heure, les citoyens n'ont à craindre d'elle aucune représaille (*Applaudissements au centre*), aucun acte susceptible de mettre entrave à leur liberté ou de fausser la justice à leur détriment. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Mais la fonction fondamentale du Gouvernement est de gouverner; il ne la laissera pas péricliter (*Très bien! très bien!*) Il entend exercer l'autorité du pouvoir exécutif (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche et au centre*) dans toutes les attributions qu'elle comporte, avec toutes les responsabilités qu'elle entraîne, sans la laisser affaiblir entre ses mains sous l'influence d'immixtions abusives qui créent la confusion des pouvoirs (*Très bien! très bien! au centre*), jettent le trouble dans les esprits, propagent les germes d'indiscipline dans les rangs des agents de l'Etat et font obstacle au bon fonctionnement du régime parlementaire. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Par là même que le Parlement et le Gouvernement comprendront ainsi leurs rôles respectifs, les conditions de la vie publique de ce pays se trouveront améliorées. Mais pour qu'elles répondent à toutes les nécessités présentes, il ne suffit pas de modifier, sous certains rapports, la pratique des institutions existantes; il convient encore de rénover ces institutions elles-mêmes au moyen de transformations organiques dont la nécessité est universellement reconnue.

Nous voulons parler de la réforme administrative et de la réforme électorale, qui en est la préface indispensable. (*Applaudissements au centre.*)

L'objet de la réforme électorale doit être de faire prédominer, par un scrutin élargi, l'intérêt général sur les intérêts locaux dont l'âpreté et l'exclusivisme menacent parfois de le primer. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Il ne s'agit pas de condamner dans son principe le mode de votation dont est issue la Chambre actuelle, ni de le représenter comme incapable d'exprimer exactement la volonté populaire. Il ne s'agit pas davantage de nier les services éminents qu'il a rendus : grâce à lui l'idée républicaine a pu pénétrer successivement et conquérir les régions qui paraissent les plus réfractaires au nouvel ordre de choses et la République a réalisé des réformes capitales qui resteront son honneur. Mais, par suite d'une longue pratique, ce mode de scrutin, pour avoir trop rétréci le champ de vision des élus et des électeurs, a fini par engendrer des abus qui, en se perpétuant, pourraient devenir funestes pour le régime. Il est légitime que les mandataires du suffrage universel se préoccupent de la défense des intérêts particuliers de leurs circonscriptions, mais elle doit toujours passer après celle des intérêts généraux de la France. (*Applaudissements.*) C'est pour donner aux élus, en cas de conflit entre ces intérêts, toute l'indépen-

dance nécessaire qu'il importe de reconstituer sur des bases moins étroites notre système électoral.

Il faut que la réforme soit aussi large, aussi franche, aussi loyale que possible. Avant tout, elle doit être adaptée aux institutions républicaines et aux principes sur lesquels ces institutions reposent. Dans une démocratie, l'autorité dérive tout entière du suffrage universel, et celui-ci ne saurait trouver son expression que dans la majorité.

C'est le principe de majorité qui fait le pouvoir et permet de gouverner. Il doit s'affirmer par les résultats qu'il entraîne, non seulement au sommet de l'organisation politique, dans l'assemblée des élus du suffrage universel, mais à la base même et jusque dans les moindres collèges électoraux. Tout mécanisme électoral, si séduisant qu'il puisse être par son ingéniosité, qui sous prétexte d'arithmétique et sous couleur de justice mettrait aux mains des minorités le moyen d'empiéter sur le pouvoir, de faire obstacle à son fonctionnement, deviendrait destructif du régime et, par les voies de l'anarchie, conduirait la République à sa perte. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Charles Benoist. — C'est évident.

M. le président du Conseil. — Sous ces réserves, il est utile et juste, il est même nécessaire pour l'avenir du régime parlementaire que, tout en assurant à la majorité la prépondérance qui doit lui appartenir, les opinions mises en minorité par le suffrage universel, dès qu'elles ont une importance réelle, soient préservées de l'écrasement et admises au bénéfice de la délibération dans l'Assemblée des représentants de la nation. (*Très bien! très bien!*)

On a reproché, et parfois non sans raison, aux Chambres précédentes, de ne pas avoir toujours gardé, pendant leur dernière année d'exercice, toute la liberté d'esprit indispensable pour mettre les finances publiques à l'abri des funestes surenchères électorales. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) N'est-il pas regrettable aussi que les efforts d'une législature, pour n'avoir pas abouti avant l'échéance du renouvellement intégral, soient voués à l'inefficacité et que le travail accompli se trouve en quelque sorte périmé? Afin de remédier à ces inconvénients et d'assurer la bonne marche et la continuité des travaux parlementaires, il nous a paru désirable de conférer aux élus du suffrage universel un mandat susceptible de se prêter au renouvellement partiel.

M. Jules Delahaye. — Les 30.000 au lieu des 15.000 !

M. le président du Conseil. — Telles sont les considérations générales dont le Gouvernement s'est inspiré dans l'élaboration du projet de loi qu'il compte vous soumettre et qui, en vue de la nomination d'une Chambre renouvelable par tiers, établit le scrutin de liste avec une représentation des minorités proportionnelle au nombre des suffrages réunis par leurs candidats.

Le Gouvernement n'entend apporter dans la discussion des détails et des modalités de ce projet de loi aucun esprit d'intransigeance. Le problème est difficile et complexe. Pour le résoudre, il faut se garder de tout empirisme ; c'est une œuvre de bonne foi et de loyauté politiques qui ne saurait être réalisée que si l'on prend pour objectifs le bien du pays et l'intérêt de la République. Le projet du Gouvernement pourra servir de base à une étude sérieuse et conduire à des conclusions réfléchies.

Mais il convient dès maintenant de se méfier de certaines arrière-pensées et de se convaincre fermement que le vote de la réforme électorale ne doit nullement avoir pour conséquence de mettre un terme anti-

cipé au mandat de la Chambre (*Mouvement*) ; il est destiné, au contraire, à lui permettre de déployer ensuite l'activité la plus utile en abordant, avec toute l'indépendance désirable, la réforme administrative.

Nous estimons que cette réforme, qui fera sous peu l'objet d'un projet de loi dont nous poursuivons actuellement l'étude, serait rendue pratiquement impossible, quelles que puissent être la hardiesse du gouvernement qui la proposera et la liberté de décision des Chambres, si l'on avait la prétention d'abolir purement et simplement ce qui existe pour y substituer une organisation entièrement nouvelle et créée de toutes pièces. Il ne saurait être question, en l'état actuel des choses, de rompre les cadres de notre système administratif; mais, dès maintenant, il est possible de superposer à l'organisation départementale, une organisation régionale en groupant les départements en raison de l'affinité de leurs intérêts, notamment dans le domaine économique. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Cette organisation régionale comporterait des assemblées, qui auraient à connaître de grands intérêts, dont l'ampleur dépasse les limites des départements.

Elle permettrait de supprimer certains des organes existants, au fur et à mesure que son fonctionnement ferait apparaître leur inutilité et sans heurter trop violemment les habitudes locales que leur ancienneté même rend respectables. Elle faciliterait des simplifications administratives sans cesse réclamées, mais toujours ajournées parce qu'elles ne se concilient guère avec les complexités d'une organisation vieillie.

Elle donnerait un nouvel essor à la vie locale en lui fournissant des éléments supplémentaires d'activité et elle ouvrirait ainsi la voie à une décentralisation chaque jour plus large et plus effective. (*Très bien ! très bien !*)

M. Jules Delahaye. — Vous devenez royaliste !

M. le président du Conseil. — Mais, quelques perfectionnements que l'on introduise dans l'organisation administrative, elle ne saurait valoir que par les fonctionnaires chargés, sous l'autorité du gouvernement, d'assurer la marche des services publics.

Il est, dès lors, essentiel dans l'intérêt général dont les fonctionnaires sont les serviteurs, comme dans leur intérêt propre, qu'ils soient exactement renseignés sur l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs. (*Très bien ! très bien !*) Il faut qu'ils sachent quelles sont les libertés dont ils peuvent user et jusqu'où peut aller cet usage. Il faut que leur condition soit entourée de toutes les garanties qui les préserveront contre le favoritisme et l'arbitraire (*Applaudissements*) en leur procurant la dignité de l'existence. Il y sera pourvu par le statut des fonctionnaires pour la fixation duquel le gouvernement vous saisira d'un projet de loi.

La réforme administrative appelle la réforme de l'organisation judiciaire.

Cette organisation, elle aussi, a vieilli ; elle porte la marque de l'époque déjà lointaine à laquelle elle remonte. Elle est demeurée pour ainsi dire immuable, alors que les conditions de la vie sociale se transformaient, notamment par la multiplication et la rapidité des moyens de communication. Il convient d'en remanier les cadres et d'en retoucher les rouages pour les mettre en harmonie avec les besoins de la société moderne.

Si complexes et si délicates que soient les questions que soulève la réforme administrative et judiciaire, elles ne doivent pas cependant absorber, à elles seules, l'attention du Parlement et du Gouvernement. Nous aurons à envisager avec non moins de sollicitude les problèmes sociaux qui se posent d'une façon si pressante à l'heure actuelle.

Le parti républicain, dans l'ordre politique, s'est appliqué, avec autant de ténacité que d'esprit de suite, à réaliser progressivement les promesses énoncées dans son programme ; sous ce rapport il a poussé très loin son œuvre. Mais dans l'ordre social il lui reste beaucoup à faire...

A l'extrême gauche. — Tout !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL... et il se trouve en face de graves questions à la solution desquelles il lui incombe de s'attacher dans l'intérêt de la justice et de la paix publique.

La République a donné au peuple, par l'institution du suffrage universel, le bulletin de vote qui le rend maître des destinées du pays ; elle a proclamé successivement la liberté de la presse et de réunion, la liberté d'association, la liberté des cultes et des consciences. Elle a ainsi doté les citoyens de toutes les facultés légales qu'ils pouvaient désirer pour exprimer leurs idées, les soutenir, les répandre et conquérir. avec la faveur de l'opinion, le pouvoir qui permet à ceux qui l'exercent d'appliquer leurs doctrines dans la direction des affaires publiques.

Elle n'est pas restée inactive dans le domaine social. La liberté d'association ne date que de 1901 pour l'ensemble des citoyens ; elle a été accordée dès 1884 sous la forme du droit syndical aux travailleurs, qui ont été ainsi puissamment armés pour la défense de leurs intérêts corporatifs. Le législateur s'est ingénié à organiser la protection du travail sous tous les rapports ; il a édicté toute une longue série de dispositions concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs, les accidents professionnels, la limitation de la journée de travail, le repos hebdomadaire...

A l'extrême gauche. — Elles ne sont pas appliquées !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL... l'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie, le placement des ouvriers et employés, l'insaisissabilité des salaires. Il a jeté les bases d'une législation relative à la conciliation et à l'arbitrage et étendu le champ d'application de la juridiction prud'homale. Il vient d'instituer, au profit de tous les travailleurs, ces retraites... (*Interruptions à l'extrême gauche*)...

Au centre. — Vous les avez votées !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL... pour le service desquelles le Gouvernement vous proposera à bref délai les ressources nécessaires.

Mais si l'œuvre sociale de la République est déjà imposante, elle est cependant loin de pouvoir être considérée comme complète ; l'heure est venue pour le parti républicain de la poursuivre en entrant résolument dans des voies nouvelles.

Il ne suffit pas d'avoir concédé aux travailleurs la faculté de former des groupements corporatifs ; il faut accorder à ces groupements tous les moyens légaux de réaliser leurs fins. Il faut notamment les mettre en mesure de traiter, au nom de leurs membres, avec le capital, pour la fourniture de la main-d'œuvre, les habiliter à se procurer, à posséder et à administrer toutes les ressources dont ils peuvent avoir besoin pour remplir intégralement leur rôle (*Applaudissements au centre et à gauche*) ; il faut leur ouvrir et leur faciliter, dans la plus large mesure, pour eux et pour leurs membres, l'accès de la propriété. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*) A cet effet, nous vous soumettrons tout un ensemble de dispositions législatives qui formeront comme la charte d'organisation générale du travail ; elles comporteront le droit de conclure des contrats collectifs, l'extension de la capacité civile des syndicats (*Très bien ! très bien !*), l'établissement du crédit ouvrier (*Très bien ! très bien !*), la faculté de former entre le capital et le travail des sociétés qui assureront à celui-ci une part légitime des

bénéfices réalisés en commun. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. Gayraud. — C'est bien! mais c'est le programme de tout le vingtième siècle.

M. le président du Conseil. — Dans le domaine de l'agriculture, où le parti républicain a déjà accompli tant de progrès au profit des petits cultivateurs, des réformes nouvelles s'imposent pour permettre aux salariés d'améliorer et d'élever progressivement leur condition et de passer légalement du régime du salariat à celui de la propriété.

C'est par de telles mesures que la République, après avoir émancipé politiquement le peuple, lui fournira les moyens de s'acheminer vers son émancipation économique. Une fois les travailleurs en possession de ces instruments nouveaux d'affranchissement qui leur permettront de se forger une condition chaque jour meilleure, le recours aux procédés anarchiques leur apparaîtra de plus en plus, non seulement comme inutile, mais même comme nuisible à leur cause. En constatant combien leurs intérêts propres sont solidaires de tous les grands intérêts de la nation, ils acquerront tous la notion sociale de l'ordre; ils comprendront que l'ordre est indispensable au développement et à la prospérité du pays et que le premier devoir d'un gouvernement est de le maintenir énergiquement contre toute entreprise de violence. (*Applaudissements.*)

Messieurs, la République, pour remplir ses destinées et réaliser son œuvre de progrès économique et social, a besoin, plus qu'aucun autre gouvernement, de la paix à l'extérieur comme à l'intérieur de ses frontières.

Mais si sincère que soit son attachement à la paix internationale et quelques gages qu'elle ait donnés à cet égard, elle doit se montrer constamment soucieuse de sa puissance matérielle. (*Très bien! très bien!*) qui est la garantie la plus sûre de son indépendance et de sa dignité. (*Applaudissements au centre et à gauche.*) Elle a contracté une alliance et des amitiés qu'elle s'efforcera de fortifier; mais de telles ententes supposent qu'elle est à même de tenir son rang dans le monde. La valeur de son concours se mesure à sa force et c'est de sa part un devoir de loyauté vis-à-vis de son allié et de ses amis que de garder cette force intacte. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) C'est à quoi le gouvernement ne cessera de veiller avec un soin jaloux.

A cet effet, il est décidé à réclamer du pays tous les sacrifices indispensables. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Il se propose notamment de demander au Parlement de discuter, dans le plus bref délai, le programme naval (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite*) dont nous avions saisi la Chambre sous la précédente législature; il est urgent d'aboutir à un vote que commande l'intérêt supérieur de la nation.

Mais pour faire face à toutes les nécessités de la défense nationale sur mer et sur terre, comme pour subvenir aux dépenses nouvelles résultant de l'application des lois sociales, pour exécuter, en outre, les travaux publics, créer l'outillage économique dont le besoin se fait impérieusement sentir dans l'intérêt du développement de notre industrie, de notre commerce et de notre agriculture, pour faire produire à nos richesses nationales le maximum de rendement, il nous faut des finances solidement assises, un budget exactement, sincèrement équilibré, et voté en temps utile.

Il est devenu urgent, tout en comprimant les dépenses dans les limites

des besoins réels et en les soumettant à un contrôle rigoureux, destiné à empêcher tout gaspillage des deniers des contribuables. (*Interruptions à l'extrême gauche*), de reviser les recettes correspondantes et spécialement de mieux aménager les ressources tirées de l'impôt. La nécessité de la réforme fiscale s'impose tant en raison des exigences de notre situation financière que dans un intérêt de justice.

Le Sénat se trouve saisi d'un projet d'impôt sur le revenu qui a été minutieusement étudié par la précédente Chambre et qui repose sur des bases que le Gouvernement s'efforcera de faire accepter. Le Sénat peut compter, pour l'examen et la solution du problème fiscal, sur notre concours dévoué. De cette collaboration sortira une réforme qui, par l'ensemble de ses dispositions inspirées des principes essentiels qu'a posés la Chambre, donnera à notre système fiscal plus de souplesse et d'efficacité tout en y faisant régner plus de justice. L'œuvre accomplie sera de nature à dissiper toutes les inquiétudes que des critiques injustifiées ont suscitées dans l'opinion. Elle réalisera la justice fiscale sans exposer les citoyens aux procédés inquisitoriaux et vexatoires...

M. Malvy. — Il n'y a ni vexations ni inquisition dans le texte voté par la Chambre.

M. le président du Conseil... qu'on a essayé de leur faire craindre. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Messieurs, le programme dont nous venons de tracer les grandes lignes paraîtra peut-être trop ambitieux (*Interruptions à l'extrême gauche*) et l'on sera tenté d'en trouver l'ampleur excessive.

Il ne fait que répondre strictement aux nécessités de l'heure actuelle. Nous avons le ferme propos d'en poursuivre l'application méthodique; mais pour entreprendre une pareille tâche et s'engager dans la voie des réalisations, le gouvernement doit pouvoir compter sur une majorité stable et durable (*Interruptions à l'extrême gauche*), composée non pas d'hommes qui se groupent, se rapprochent ou s'éloignent au hasard des circonstances et selon leurs convenances individuelles, mais d'hommes unis entre eux et au gouvernement par des affinités d'idées et résolus à poursuivre, dans un esprit d'étroite solidarité et de confiance réciproque, l'accomplissement d'une œuvre commune.

Sans qu'il puisse être question d'ostracisme, on ne saurait cependant, pour constituer une telle majorité, se guider simplement par la sympathie et l'estime qu'inspirent les personnes ni s'arrêter à des considérations de sentiment. C'est au nom du programme développé par nous, dans les limites des principes d'ordre et de progrès par nous affirmés et sous la préoccupation constante des intérêts supérieurs de la patrie, que nous nous tournons vers les hommes de bonne volonté, vers ceux qui aiment ardemment la République et entendent la servir sans arrière pensée, sans rien renier de son œuvre dans le passé, en s'associant pour l'avenir à toutes les espérances qu'elle porte en germe, et que nous les convions à dégager de leurs rangs une majorité.

A cette majorité le gouvernement demandera, dans l'intérêt même de la pacification du pays, de maintenir, de consolider les conquêtes laïques de la République... (*Interruptions à droite. — Applaudissements à gauche.*)

M. Jules Delahaye. — C'est la rançon!

M. le président du Conseil... de les mettre à l'abri de tout retour offensif de la réaction. Avec le souci de n'inquiéter aucune croyance (*Très bien! très bien! au centre*) de ne porter aucune atteinte aux scrupules légitimes des consciences (*Très bien! très bien! au centre et sur divers*

bancs à droite), il vous présentera les dispositions législatives reconnues indispensables pour sauvegarder l'école laïque, qu'il considère comme la pierre angulaire de la République (*Applaudissements sur divers bancs à gauche*), et pour résoudre sans sortir du domaine de la liberté équitablement et raisonnablement contrôlée, le problème scolaire dans son ensemble.

A présent, messieurs, vous savez ce que nous voulons, où nous allons, comment nous entendons gouverner. A vous de dire si nous sommes en communion d'idées et si vous pouvez, dans les conditions nettes et loyales que nous venons de tracer, collaborer avec nous à la grandeur de la France et de la République. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

— *Le retour de la mission Charcot.* — La mission Charcot, de retour de son expédition antarctique, est arrivée à Rouen sur le *Pourquoi-Pas?* le 5 juin. Une réception enthousiaste lui a été faite.

— *Le tsar de Bulgarie en France.* — Le voyage du tsar Ferdinand à Paris est aujourd'hui chose décidée. Il aura lieu vers la fin de juin. Les détails de la visite ne sont pas encore arrêtés. Il est question que la reine, le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères accompagnent le souverain.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre le décès, à l'âge de quarante-neuf ans, dans la colonie du Haut-Sénégal-Niger, de M. Jean-Baptiste Fonssagrives, administrateur en chef des colonies, nspecteur des services politiques et administratifs de la colonie du Haut-Sénégal-Niger. Ancien officier du commissariat de la marine, M. Fonssagrives avait été admis dans le corps des administrateurs des colonies en 1894. Il était beau-frère de M. Ballot, commandeur de la Légion d'honneur, gouverneur général honoraire.

Allemagne. — *L'Allemagne et le Vatican ; l'encyclique Editæ Sæpe.* — Une vive agitation s'est produite en Allemagne à la suite de la publication de l'encyclique pontificale que le pape vient de consacrer à saint Charles Borromée. Dans cette encyclique, en effet, le souverain pontife, célébrant les mérites de saint Charles Borromée canonisé pour sa lutte victorieuse contre la Réforme, condamne très sévèrement, comme les pires ennemis de l'Eglise, tous les fauteurs de nouveautés, anciens et modernes réformateurs.

C'est le passage concernant les premiers artisans de la Réforme qui a surtout mis en émoi les susceptibilités allemandes.

On a été fort surpris au Saint-Siège de cette émotion de l'opinion allemande que l'on n'avait malheureusement pu prévoir, l'encyclique ayant été considérée par ses auteurs — nommément le cardinal espagnol Vivès — comme d'une portée exclusivement dogmatique. Aussi n'a-t-on pas hésité à donner immédiatement satisfaction à l'Allemagne par un communiqué qui expliquait les véritables intentions du Vatican, et l'*Osservatore Romano* a publié, le 8 juin, la note suivante :

Vu l'agitation née en Allemagne, à la suite de l'interprétation erronée de la récente encyclique pontificale, nous sommes autorisés à déclarer que le Saint-Père, dans l'encyclique *Editæ Sæpe* promulguée à l'occasion du centenaire de saint Charles Borromée, et tendant à combattre les erreurs des modernistes, n'a eu nullement, ainsi qu'il est évident d'après le texte, la plus lointaine intention d'offenser les non catholiques d'Allemagne. Plusieurs phrases de l'encyclique donnent simplement quelques appréciations historiques sur les actes de saint Charles Borromée, et il n'y est désigné ni peuple, ni prince, d'une façon déterminée.

A noter, du reste, qu'il s'agit de catholiques de ce temps rebelles aux enseignements et à l'autorité du siège apostolique.

D'autre part, le pape recevant le 6 juin, en audience publique, un important pèlerinage berlinois, saisit cette occasion d'exprimer la sincérité de ses sentiments pour le peuple allemand. Il fit de flatteuses allusions à l'œuvre des Allemands en Terre-Sainte, et particulièrement à l'église de la Dormition sur le mont Sion. « En cette occasion, « dit textuellement Pie X, le peuple allemand, soit dit à sa louange, « sous les auspices de son empereur et de ses princes, a rendu un « hommage éloquent et public au souvenir le plus sacré du christia- « nisme, là même où notre divin Sauveur s'est offert en victime pour « notre salut. » Le pape termina en adressant sa bénédiction à l'empereur, la famille impériale, les cardinaux, les évêques, le clergé et « le généreux peuple allemand ».

Cependant, malgré l'importance de ces démonstrations, les protestants allemands ne se tiennent pas pour satisfaits et une interpellation eut lieu au Reichstag, au cours de laquelle le chancelier, M. de Bethmann-Hollweg fit la déclaration suivante :

L'encyclique qui contient des appréciations sur la Réforme, les princes et les peuples qui l'ont favorisée, a offensé de la façon la plus grave nos populations protestantes dans leurs convictions religieuses, aussi bien que dans leurs sentiments moraux et nationaux. La forme même de ces appréciations explique l'émotion qui s'est étendue dans le pays et dont le résultat est de compromettre la paix religieuse.

C'est pourquoi, après avoir eu communication du texte de l'encyclique, j'ai chargé notre ministre auprès du Vatican de protester auprès de la curie et de lui exprimer notre désir de le voir trouver un moyen d'effacer le mal causé par la publication de l'encyclique.

Ce désir est d'autant plus légitime que d'après la note d'hier de l'*Osservatore Romano*, le Vatican n'a pas eu le moins du monde l'intention d'offenser le peuple protestant ni ses princes. (*Rires.*)

Notre ministre s'est acquitté hier de cette démarche. Une réponse définitive de la curie n'a pas encore été fournie. Le temps, du reste, a manqué pour cela. Dans ces conditions, je dois m'abstenir de m'étendre plus longuement sur ce sujet; mais j'ai cru nécessaire de répondre dès aujourd'hui aux interpellateurs, parce que l'agitation qui s'était emparée du pays justifiait le désir de connaître sans retard les sentiments du gouvernement.

Je vous prie de voir dans ces déclarations la ferme volonté du gouvernement de faire son devoir, dans l'intérêt général, pour conserver et défendre la paix religieuse dans le pays.

— *La démission de M. Dernburg.* — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, le 17 juin, le communiqué suivant :

Sa Majesté l'empereur a consenti à relever de ses fonctions sur sa demande le secrétaire d'Etat à l'office colonial, le conseiller intime actuel Dernburg, et lui a conféré l'ordre de l'Aigle-Rouge de 1re classe avec brillants. L'empereur a nommé à sa place le sous-secrétaire d'Etat à l'office colonial de Lindequist, en lui accordant le titre de conseiller intime actuel et d'Excellence. Il l'a chargé également de représenter le chancelier dans le ressort de l'office colonial, selon les termes de la loi du 17 mars 1878.

D'après le journal de la chancellerie, le rescrit impérial qui annonce à l'ex-secrétaire d'Etat l'acceptation de sa démission est conçu en ces termes :

Comme vous persistez à mon regret dans votre désir d'être relevé de vos fonctions de secrétaire d'Etat à l'office colonial, je me suis décidé à vous accorder le congé demandé. En vous conservant ma faveur, je vous exprime à cette occasion ma plus profonde reconnaissance pour les services rendus par vous dans un labeur fructueux de quatre années au développement des colonies allemandes. Comme témoignage de cette reconnaissance, je vous ai conféré les brillants de l'Aigle-Rouge de 1re classe, et j'ai chargé la commission générale des ordres de vous faire parvenir cette décoration.

Votre bienveillant empereur et roi,

GUILLAUME II, I. R.

La démission de M. Dernburg est le dernier acte de la lutte du prince de Bülow contre le centre. M. Dernburg fut toujours en effet le meilleur lieutenant de l'ancien chancelier. C'est lui qui, en 1906, soutint le premier choc du centre peu de temps après avoir succédé au prince de Hohenlohe-Langenburg. C'est lui qui représenta le gouvernement dans les querelles passionnées qui aboutirent à la dissolution du Reichstag. De cette époque date l'animosité du centre et de la droite contre lui, animosité qui l'a finalement déterminé à prendre sa retraite.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Office colonial, M. de Lindequist, a pris la succession de M. Dernburg à la tête du département. M. Frédéric de Lindequist est né en 1862. A l'âge de trente ans il entra dans l'administration coloniale alors rattachée au ministère des Affaires étrangères. Il occupa diverses situations importantes à Windhoek, au Cap, où il devint consul général en 1902. Nommé gouverneur du Sud-Ouest africain en 1905, il fut rappelé deux ans plus tard dans la métropole comme sous-secrétaire d'Etat à l'office des Colonies.

— *Le voyage des souverains belges à Berlin.* — Le roi et la reine des Belges ont commencé par l'Allemagne leurs visites d'avènement. L'accueil qui leur a été fait à Berlin a été extrêmement chaleureux, et les journaux allemands n'ont pas manqué de souligner avec complaisance la préférence donnée par les nouveaux souverains à la cour de Prusse.

Un dîner de gala a eu lieu le 31 mai au nouveau palais de Postdam,

en l'honneur du roi et de la reine des Belges. L'empereur Guillaume, légèrement souffrant d'un furoncle au poignet, n'avait pu assister au dîner, qui était présidé par le prince impérial. Au dessert, des toasts ont été prononcés par le kronprinz et le roi Albert.

Le prince impérial, après avoir présenté au roi et à la reine de Belgique ses souhaits de cordiale bienvenue au nom de l'empereur empêché, les a assurés « des sentiments de sincère considération que « le gouvernement et le peuple nourrissent, en Allemagne, pour « Leurs Majestés ».

Les rapports de bon voisinage, a ajouté le prince, ont trouvé une expression visible dans le vif intérêt avec lequel l'Allemagne s'est montrée disposée à accepter la place qui lui était offerte d'une manière hospitalière au concours pacifique des nations à Bruxelles.

Ces sentiments sont encore fortifiés par la raison que c'est grâce à la bonne volonté témoignée des deux côtés que l'on est parvenu à donner une solution aux difficultés qui étaient survenues dans la question du règlement de frontière entre l'Afrique orientale allemande et le Congo.

Des souvenirs historiques relient nos peuples. La consanguinité existe entre nos familles.

Dans la maison princière allemande, Votre Majesté a trouvé une compagne avec laquelle Votre Majesté donne un si brillant exemple d'une vie de famille heureuse.

Votre Majesté peut être convaincue que tout ce qui contribue à fortifier l'amitié des membres de nos maisons trouve un vif écho dans le cœur allemand.

Au nom de mon père, je souhaite que Votre Majesté jouisse, aux côtés de la reine, d'un règne long et prospère pour le bien de la douce Belgique.

Nous buvons à la santé du roi Albert et de la reine Elisabeth.

Le roi Albert a répondu en ces termes au prince impérial :

Je remercie Votre Altesse Impériale de ses paroles de bienvenue. J'éprouve le plus vif regret de ne pouvoir adresser aujourd'hui mes remerciements à l'empereur lui-même. Je prie Votre Altesse d'être auprès de votre digne père l'interprète des vœux que nous faisons pour son prompt rétablissement.

Les paroles de Votre Altesse trouveront en Belgique un écho sympathique, car les Belges éprouvent une réelle amitié pour le peuple allemand, amitié qui s'est développée sans interruption depuis que la Belgique a obtenu son indépendance.

Nous n'oublions pas que l'Allemagne a été une des premières nations à saluer de ses vœux amicaux l'annexion, par la Belgique, de la colonie du Congo, dont les frontières viennent d'être fixées d'une façon heureuse.

Nous attachons la plus grande valeur au témoignage d'amitié que l'Allemagne nous a donné cette année même en participant à l'Exposition internationale de Bruxelles. C'est avec un sentiment d'admiration que nous avons constaté le développement industriel, scientifique et commercial auquel l'Allemagne est arrivée sous la sage direction de l'empereur.

A notre estime et à notre amitié pour la nation même s'ajoute l'admiration pour le haut esprit qui anime l'empereur dans l'accomplissement de ses devoirs de souverain.

L'empereur nous offre un noble exemple de vie consacrée entièrement

au bien-être de ses sujets, à la puissance d'expansion et de production de l'Allemagne, à sa brillante représentation à l'étranger, ainsi qu'à la paix universelle.

Je suis convaincu que les rapports des deux pays et des deux maisons deviendront encore plus étroits et plus cordiaux à la suite de notre visite.

En exprimant mes remerciements pour cette réception inoubliable, je lève mon verre en criant : Vive l'empereur ! Vive la gracieuse impératrice et leur noble famille !

— *La visite du marquis di San Giuliano à Berlin.* — Le nouveau ministre des Affaires étrangères d'Italie, marquis di San Giuliano, vient de passer quelques jours à Berlin, où il a été reçu par l'empereur, et a eu plusieurs entretiens avec son collègue allemand, M. de Schœn. Le jour de son arrivée, l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié le communiqué suivant :

Le ministre des Affaires étrangères italien, marquis di San Giuliano, qui a pris le mois dernier la direction de la Consulta, arrive aujourd'hui à Berlin pour se présenter à l'empereur. Il sera reçu dimanche par l'empereur et sera l'hôte du couple impérial à déjeuner au château.

Nous ne voyons pas seulement dans cette visite une confirmation des sentiments de fidélité à la Triplice qui ont déjà été exprimés par le président du Conseil Luzzatti dans son discours programme, nous sommes heureux en même temps que les ministres qui dirigent la politique étrangère de deux des puissances de la Triplice aient l'occasion, dans un entretien intime, de confirmer les impressions qu'ils ont eues lors de leur entretien à Florence. Le marquis di San Giuliano est sûr de trouver à Berlin l'accueil smpathique qui répond aux relations amicales de l'Allemagne avec son alliée l'Italie, ainsi qu'à la haute estime qu'il inspire personnellement en Allemagne. Nous lui souhaitons cordialement la bienvenue.

Angleterre. — *La rentrée du Parlement.* — La rentrée du Parlement, qui a eu lieu le 8 juin, a permis de constater qu'un très sincère désir d'apaisement règne maintenant dans les milieux parlementaires. Le gouvernement et l'opposition se sont mis d'accord sur le principe d'une conférence des principaux chefs des deux grands partis parlementaires, dans laquelle on discutera les bases d'une entente amiable et la question constitutionnelle.

L'Union Sud-Africaine. — Le 31 mai a été proclamée l'Union Sud-Africaine constituée par les anciennes colonies du Cap, du Natal et par les territoires conquis sur les Boers, le Transvaal et l'Orange. On sait qu'Édouard VII, pour réconcilier les deux races anglaise et boer dans l'Afrique australe, avait fait tous ses efforts pour que les deux républiques vaincues fussent dotées de la plénitude des droits politiques. Ce fut en 1909 que les quatre premiers ministres des quatre Etats destinés à fusionner dans l'Union Sud-Africaine se réunirent, à Londres, et rédigèrent une constitution. Cette constitution va entrer en vigueur : lord Gladstone est le premier gouverneur de la nouvelle Union et le général Botha préside son premier Conseil des ministres, qui est ainsi constitué :

Premier ministre et portefeuille de l'Agriculture, général Botha ; Intérieur, Mines et Défense, général Smuts ; Ports et Chemins de fer, M. Sauer ; Justice, général Herzog ; Instruction publique, M. Malan ; Finances, M. Hull ; Territoires fonciers, M. Fischer ; Affaires indigènes, M. Barton ; Commerce et Industrie, M. Moor ; Travaux publics, Postes et Télégraphes, M. Graaf ; ministre sans portefeuille, M. Gubbins.

Autriche-Hongrie. — *Le voyage de l'empereur François-Joseph en Bosnie-Herzégovine.* — L'empereur François-Joseph accompagné du grand-maître de la Cour, prince de Montenuovo, des ministres communs des Affaires étrangères, de la Guerre et des Finances, MM. d'Æhrenthal, de Schœnaich et Burian, des ministres présidents, baron de Bienerth et comte Khuen-Hedervary, et d'une suite nombreuse, a visité solennellement, du 29 mai au 4 juin, la Bosnie et l'Herzégovine. Un grand éclat a été donné à ce voyage, destiné à impressionner favorablement les populations des deux nouvelles provinces de l'empire.

Italie. — *Le vote des conventions maritimes.* — Le projet de conventions maritimes présenté par M. Luzzatti a été voté le 28 juin. Les conventions maritimes provisoires ont une durée de validité de trois ans.

— *Tremblement de terre en Campanie.* — Une violente secousse de tremblement de terre a désolé la région d'Avellino, en Campanie. Il y a eu une trentaine de morts et de nombreux blessés.

Russie. — *La question finlandaise.* — La Douma d'empire a adopté définitivement, le 10 juin, par 165 voix contre 23, le projet de loi supprimant l'autonomie finlandaise.

Turquie. — *Les visites du prince héritier de Turquie en Europe.* — Le prince impérial de Turquie, Youssouf Izzeddine effendi, en quittant Londres, où il était allé représenter le Sultan aux obsèques du roi Edouard VII, pour rentrer à Constantinople, s'est arrêté à Paris, à Vienne, à Budapest, à Belgrade et à Sofia. Lors de son passage à Budapest, Youssouf Izzeddine effendi a accordé une audience particulière au correspondant du *Temps*, et l'a autorisé à transmettre à son journal les déclarations suivantes :

Je suis extrêmement satisfait de mon voyage en Europe. Déjà, à l'âge de dix ans, j'avais accompagné feu le sultan Abdul Aziz, mon père, dans sa visite à l'Exposition universelle de 1867, et ce que j'avais pu voir dans les grandes villes où nous séjournâmes alors m'avait laissé des impressions vives et profondes. A ces impressions d'enfance, celles que je viens d'éprouver comme homme mûr pendant les trois dernières semaines se sont associées de la façon la plus heureuse.

Je n'ai pas à parler de politique, mais je puis vous dire que mon vœu le plus cher, le plus ardent fut toujours de voir la Turquie marcher résolument, comme les puissances européennes, dans la voie du progrès intellectuel, social et matériel.

Je suis donc fort heureux qu'il en soit maintenant ainsi, et j'ai été fier de constater au cours de mon voyage que l'Europe, appréciant la Turquie constitutionnelle, nourrit des sentiments respectueux de déférence pour S. M. Impériale le sultan Mehmed V, et de cordiale sympathie pour l'empire ottoman.

Notamment, le séjour de plusieurs jours que j'ai fait à Paris m'a mis à même de me rendre compte que les sentiments séculaires d'estime et d'amitié réciproques entre la France et la Turquie sont établis sur les bases les plus fermes et les plus solides. J'aime à espérer qu'à la suite de ma visite dans la capitale de la France ces liens se resserreront encore davantage.

C'est là mon vœu le plus cher. M. le président de la République, MM. Briand et Pichon ont témoigné à ma personne les attentions les plus délicates; j'en ai et garderai toujours le meilleur souvenir.

En terminant l'entretien, le prince Youssouf Izzedine effendi a dit qu'il sera fort heureux s'il peut faire bientôt un nouveau séjour plus prolongé en France.

— *La pacification de l'Albanie.* — Mahmoud Chefket pacha est revenu d'Albanie. Toutes les informations officielles font prévoir la fin imminente de la campagne d'Albanie. Le ministère des Affaires étrangères a envoyé aux représentants ottomans à l'étranger une circulaire résumant les opérations et annonçant le rétablissement de l'ordre, ainsi que le désarmement de la population. D'autre part, l'ambassade de Turquie, à Paris, communique la note suivante :

Les incidents survenus dans certaines localités de l'Albanie ont pris fin. Grâce aux opérations militaires effectuées dans le vilayet de Kossovo, l'ordre et la sécurité ont été complètement rétablis dans les sandjaks d'Uskub, de Prichtina et de Prizrend. Plus de 8.000 armes ont été remises aux autorités impériales par les habitants de ces parages.

Trente bataillons ont fait leur entrée à Diakovo et Ipek sans rencontrer aucune résistance. Une grande quantité d'armes a été également livrée aux autorités militaires dans ces villes. Une parfaite tranquillité règne actuellement dans toutes les parties du vilayet, où on a déjà commencé à procéder aux recensement du cadastre et de la conscription.

— *Un assassinat politique.* — Un journaliste de l'opposition, Ahmed Famin, vient d'être assassiné dans les rues de Constantinople. Cet assassinat semble de même nature que celui du journaliste Hassan Fehmi, survenu en avril 1909. Les ennemis du comité Union et Progrès en tirent parti contre les Jeunes-Turcs et contre le gouvernement actuel.

— *La question crétoise.* — Les négociations crétoises n'avancent pas et continuent à donner lieu à d'interminables échanges de notes. Le 31 mai, le gouvernement crétois a remis aux consuls des puissances protectrices à la Canée le mémorandum suivant :

En retirant au mois de juillet dernier leurs troupes de Crète, les puissances protectrices s'en sont remises pour le maintien de l'ordre public et

la sécurité de la population musulmane à l'énergie et à la loyauté des autorités constituées.

La commission prend à témoin les consuls généraux des efforts sincères et de l'activité qu'elle a déployés pour remplir cette tâche que les circonstances dans lesquelles elle se trouve contribuent à rendre particulièrement difficile. Pour y arriver, elle n'a pas manqué de faire valoir aux yeux du peuple crétois et de lui rappeler sans cesse à tout prix l'initiative bienveillante que lui ont promise les puissances protectrices dans leur déclaration du 15/28 octobre 1908, si l'ordre était maintenu et la sécurité de la population musulmane assurée. Si elle croit être en droit de dire aujourd'hui qu'elle sut répondre loyalemeet à l'attente des puissances, la commission se permet de solliciter instamment des gouvernements protecteurs de daigner, dans l'intérêt même de l'ordre et de la paix, ne pas lui retirer leur appui moral qui lui est si précieux, car c'est uniquement dans la confiance du peuple crétois envers les puissances qu'elle a trouvé les moyens et l'autorité nécessaires pour se conformer jusqu'ici à leurs recommandations.

Pour des motifs qui échappent à la commission, les puissances protectrices n'ont pas cru encore opportun d'aborder la discussion dont elles déclaraient il y a seize mois ne pas être éloignées. La tâche de la commission n'en est rendue que plus difficile, car la situation anormale où se trouve depuis près d'un an et demi la Crète ne peut se prolonger indéfiniment sans danger.

Le peuple crétois, qui sort à peine d'une lutte inégale et cruelle, a la conscience profonde de son droit. Sa cause lui est sacrée, ses revendications sont légitimes, rien ne pourra l'en détourner; l'histoire des dernières années et les faits exposés dans le mémoire ci-joint prouvent assez que la Crète ne peut vivre en dehors des institutions grecques. L'attraction nationale vers la mère patrie est telle que tout gouvernement autre que le gouvernement hellénique doit céder sous l'impopularité et la désaffection publiques, et manque d'autorité. Nul autre, si fort soit-il, ne peut offrir en Crète les garanties indispensables de durée et de sécurité, qui apporteront au pays la confiance et le bien-être dont il a tant besoin. Le *statu quo*, tel qu'il est appliqué depuis le 24 septembre 1908, constitue un pas de plus vers la réalisation des vœux nationaux à l'abri de toute atteinte extérieure, de par la volonté des puissances protectrices et en vertu de leurs déclarations envers les Crétois. Ce *statu quo* est un élément positif dans la situation internationale de l'île, et la preuve tangible aux yeux du peuple crétois des intentions des quatre gouvernements.

Après l'application pendant près de deux ans d'un tel régime, la commission du pouvoir exécutif ne peut douter que les puissances protectrices, dans leurs sentiments de toute équité et de bienveillance dont le peuple crétois n'a pas démérité, ne voudront pas compromettre des situations acquises envisagées dans des notes officielles, en s'écartant du chemin qu'elles ont elles-mêmes tracé. Elle espère que les consuls voudront bien être auprès des puissances protectrices les interprètes autorisés de l'ardente prière que la commission leur adresse au nom du peuple crétois, afin qu'elles ne tardent pas à donner à sa juste cause la seule solution qu'elle comporte. Elle le fait avec la ferme conviction que la sanction de l'union viendra en temps utile couronner l'œuvre pour laquelle la Crète a voué aux puissances protectrices une éternelle reconnaissance.

Le mémorandum est accompagné d'un long exposé qui récapitule en détail les phases de la question crétoise depuis 1897, et termine

en disant comme la Note que la seule solution de la question crétoise reste l'union avec la Grèce.

D'autre part, le roi de Grèce a profité de son séjour à Londres, à l'occasion des obsèques du roi Edouard VII, pour peser sur l'esprit du nouveau roi, et le résultat de cette intervention a été une apparente hésitation dans l'attitude de la diplomatie britannique. L'opinion en a été fort excitée en Turquie, et de nouvelles scènes regrettables de boycottage antigrec se sont produites à Constantinople, Smyrne, Jaffa, Salonique. En présence de cette situation, le gouvernement français a saisi les cabinets des quatre puissances d'une proposition tendant à l'établissement à Londres d'une sorte de conférence à laquelle prendraient part les ambassadeurs français, italien et russe, lesquels délibéreraient directement des difficultés au fur et à mesure qu'elles se présenteraient, et tenteraient de les solutionner plus rapidement. Il semble que cette proposition doive rallier les suffrages des gouvernements intéressés.

Nous signalerons enfin les déclarations suivantes, faites le 2 juin au *Temps* par le ministre ottoman des Affaires étrangères, Riffat pacha :

Les manifestations des Crétois, quelles qu'elles soient, ne peuvent rien changer à la situation de droit que la Turquie désire voir sanctionner. Ce que nous demandons, ce que nous avons toujours demandé, c'est que le statut crétois soit définitivement précisé et respecté; c'est que, en assurant à la Crète une autonomie que nous avons toujours acceptée, les puissances assurent en même temps le maintien de la souveraineté ottomane qu'elles ont toujours garantie. Je sais que la question n'est pas simple et je me garderai bien de rien dire qui puisse compliquer la tâche des gouvernements protecteurs. Je ne puis en effet, après les conversations que j'ai eu le plaisir d'avoir avec M. Pichon, douter de sa volonté de régler l'affaire de Crète suivant le droit et suivant l'équité.

Je crois devoir cependant, puisque les Crétois attirent de nouveau l'attention sur la situation illégale qu'ils ont créée, déclarer que le gouvernement ottoman ne cédera rien des conditions très modérées qu'il a, à plusieurs reprises, formulées.

Quand bien même il le voudrait, il ne le pourrait pas. Je ne sais si on se rend compte suffisamment dans le public européen du caractère du problème crétois. Ce n'est pas pour la Turquie une question extérieure, c'est une question nationale, c'est une question intérieure, et le gouvernement, quel qu'il soit, doit la traiter conformément aux aspirations nationales.

Ce qu'on offre aux Crétois n'est pas négligeable. L'autonomie sous la souveraineté turque, avec un statut précisé par les puissances protectrices, lui évite de notables charges qui résulteraient, aux points de vue fiscal et militaire, de l'union avec la Grèce. Elle lui permet, par les facilités douanières qu'elle lui assure en Turquie, le développement d'un commerce déjà important. Il n'y a donc aucune raison de fait qui milite contre les raisons de droit. Le fait et le droit sont en faveur de notre thèse.

J'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer au Parlement. Cette occasion se présentera de nouveau à mon retour. Il ne faut pas que l'on puisse garder à Constantinople de doute sur les intentions des puissances.

Je me félite d'avoir eu l'occasion d'exposer personnellement le point de

vue turc à sir Edward Grey et à M. Pichon. Le gouvernement français, qui fait de louables efforts pour résoudre ce problème d'une façon satisfaisante, connaît les sentiments de mon pays à son égard. Le séjour à Paris de S. A. le prince impérial, séjour dont le prince emporte à tous égards un souvenir excellent, ne peut que resserrer les liens traditionnels qui existent entre la France et la Turquie.

Indochine française. — *Le retour de M. Picquié.* — M. Picquié, gouverneur intérimaire de l'Indochine, est parti le 11 juin pour la France avec les fonctionnaires de son cabinet. Il a été salué sur le quai d'embarquement par M. Luce, chargé du gouvernement par intérim, par M. Gourbeil et par tous les chefs de services.

M. Klobukowski est arrivé le 15 juin à Saïgon.

Inde française. — *Le rappel de M. Levêque.* — M. Levêque, gouverneur de l'Inde, est rappelé en France pour fournir des renseignements au ministre des Colonies sur diverses questions relatives à son administration en Annam et dans l'Inde.

M. Martineau, nommé gouverneur intérimaire, s'embarquera le 19 juin. Après le départ de M. Levêque, et jusqu'à l'arrivée de M. Martineau, l'intérim du gouvernement sera assuré par M. Reynaud de Lygnes, procureur général, chef du service judiciaire. M. Deville, secrétaire général, est aussi appelé en France pour fournir des renseignements au ministre sur divers incidents se rattachant à la situation politique de nos établissements de l'Inde.

M. Levèque et M. Deville s'embarqueront le 29 juin pour la France.

Indes anglaises. — *Le nouveau vice-roi.* — Sir Charles Hardinge, secrétaire permanent du Foreign office est nommé vice-roi de l'Inde. Sir Charles Hardinge est né en 1850. Elevé à Harrow et à Cambridge, il entra dans la carrière diplomatique en 1880. Secrétaire de lord Dufferin à Constantinople (1881-1884), secrétaire à Berlin (1884), Washington (1885), Sofia (1887), Paris (1890-1893), il fut nommé en 1896 à Téhéran. Secrétaire à Saint-Pétersbourg (1898-1903), il revint au Foreign office comme sous-secrétaire adjoint du ministère de 1903 à 1904. L'année suivante il retournait à Saint-Pétersbourg comme ambassadeur. Il y resta deux ans pour revenir à Londres comme sous-secrétaire permanent du ministère. Sir Charles Hardinge est grand-officier de la Légion d'honneur. Il a épousé la fille du baron Alington, dame d'honneur de la reine Alexandra. Sir Charles Hardinge, qui jouissait de l'entière confiance d'Edouard VII, l'avait accompagné au cours de ses principaux voyages à l'étranger.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les opérations de la colonne Alix dans le Sud-Oranais.* — Le général Alix, à la tête d'une colonne de 2.000 hommes —

comprenant 4 compagnies de tirailleurs algériens, 2 compagnies de la légion montée, 2 escadrons de spahis algériens, 1 peloton de chasseurs d'Afrique, 1 section d'artillerie de 75, 2 sections d'artillerie de montagne, la compagnie saharienne de Colomb-Béchar et les cavaliers du makhzen d'Aïn-Sefra et de Berguent — s'est porté, le 22 mai, de Matarka vers Anoual, où il espérait trouver les chefs des Aït-Bouchaouen venus pour faire leur soumission. Mais à l'approche de la colonne, les Aït-Bouchaouen prirent la fuite, marquant ainsi leur dessein de nous demeurer hostiles, et se cachèrent dans la montagne. Le général Alix poursuivit alors sa marche en avant; le 25 mai, il atteignit le ksar des Oued-Kaddou, qu'il détruisit par un rapide bombardement. Dans les ruines du ksar, on découvrit quelques effets enlevés à nos morts par les pillards ennemis au cours du combat d'Anoual, où fut tué le maréchal des logis Ben Daout. La colonne razzia encore plusieurs troupeaux abandonnés par les fuyards, et le 28 mai, elle était de retour à Anoual, d'où elle regagna, le 30, Colomb-Béchar et se disloqua aussitôt, après avoir reçu les félicitations du général Lyautey. Cette opération, si rapidement menée, a produit un effet considérable parmi les tribus indigènes de la région.

— *Le rachat du Bône-Guelma.* — Le 6 juin, les Délégations algériennes ont adopté, en séance plénière, les conclusions du rapport général tendant au rachat de la ligne du chemin de fer de Bône à Guelma, dans le courant de 1910.

Maroc — *Le règlement minier.* — La commission technique chargée par les gouvernements français, allemand, anglais et espagnol de préparer un projet à soumettre au corps diplomatique à Tanger d'un règlement minier applicable au Maroc, vient de terminer ses travaux en se mettant d'accord sur un texte de projet que nous ferons connaître dans notre prochaine livraison.

— *Déclarations de Mouley Hafid au « Temps ».* — Le correspondant du *Temps* à Fez a reçu du sultan Mouley Hafid les intéressantes déclarations suivantes :

Fez, le 25 mai. — Le sultan a bien voulu m'accorder une audience. Il m'a reçu au palais de Bou-Jeloud, où il passe le printemps au milieu de la verdure, dans ce même pavillon qui, l'année dernière, servit de cadre à la réception solennelle de l'ambassade de M. Regnault. On a souvent tracé le portrait de Mouley Hafid. Ce qui m'a le plus frappé dans sa physionomie mobile, c'est la finesse souvent ironique du sourire qui éclaire par moments ses traits intelligents.

Ayant demandé et obtenu l'autorisation de parler sans détour, je dis au sultan que lors de mon arrivée au Maroc, j'étais persuadé qu'il n'y avait entre lui et nous qu'un malentendu qui ne tarderait pas à s'éclaircir, mais qu'après six mois de séjour dans sa capitale j'avais acquis la conviction qu'il était hostile à toute idée de collaboration avec la France, et qu'à mon

grand regret, je m'étais vu dans l'obligation d'exprimer cette conviction dans mes correspondances au *Temps*.

« Tu as eu tort! m'interrompit-il avec force; car, sache-le bien et dis-le « bien au *Temps* : mon désir le plus sincère est de marcher avec la France « la main dans la main; mais il y a autour de moi des gens malfaisants « qui ont intérêt à me brouiller avec le gouvernement français et qui ne « laissent pas échapper une occasion d'écrire aux journaux pour dénatu- « rer le moindre de mes actes.

« La presse, poursuivit-il amèrement, m'a fait un tort immense. Elle « m'a représenté comme l'ennemi acharné des Européens et des réformes; « elle m'a accusé des pires méfaits; elle critique sans cesse mes procédés « de gouvernement; et cependant — et tu es certainement en mesure d'en « témoigner — ils ont eu pour résultat de rétablir l'ordre, et jamais, sous « mon prédécesseur, les Européens n'ont joui au Maroc de la considéra- « tion et de la sécurité dont ils jouissent aujourd'hui. »

Je ramenai la conversation à la politique de collaboration, et objectant aux sentiments que le sultan venait de m'exprimer la non exécution des engagements qu'il avait pris à l'égard de la France, je lui rappelai nos griefs contre certains caïds du Gharb, le rappel du délégué chérifien au contrôle des douanes, la situation de notre mission militaire, les entraves mises aux travaux de la commission pour la vérification des réclamations et le retard apporté au départ du haut commissaire marocain pour la région frontière.

« Ces reproches, répliqua vivement le sultan, ne sont pas justifiés. « L'affaire des caïds du Gharb n'est pas réglée encore, il est vrai, mais elle « le sera sous peu et à votre entière satisfaction. Si j'ai rappelé de Tanger « El Hadj Dris ben Djelloûn, ce n'est pas, ainsi qu'on l'a dit, pour empê- « cher l'organisation du contrôle des gages, qui ne subira de ce fait aucun « retard, mais pour des raisons purement personnelles. En ce qui concerne « la mission militaire, j'apprécie à leur juste valeur les services qu'elle « m'a rendus et qu'elle me rend encore. Tous ses membres me sont per- « sonnellement chers et je fais pour eux ce que la situation me permet de « faire.

« Les membres de la commission des réclamations sont tous à Tanger, « où ils n'attendent, pour commencer leurs travaux, que l'arrivée d'El Hadj « Mohammed Mokri, qui possède mes instructions. Quant à El Hadj » Abdessalam ben Abdessadek, il a quitté Fez aujourd'hui même pour aller « rejoindre son poste de haut commissaire à la frontière algéro-maro- « caine. »

Il ne me restait qu'à m'incliner et à prendre congé du sultan, après lui avoir promis de lui soumettre cette communication avant de vous l'expédier.

Fez, le 27 mai. — Mandé au palais hier soir, j'ai été reçu dans la ménagerie, vaste jardin encadré de colonnades sous lesquelles sont les cages des animaux. Le sultan se promenait sous les arcades, tenant par la main sa vieille nourrice Dedah, pour laquelle il manifeste une touchante affection. Il la quitta pour venir à moi, et quand j'eus exécuté les trois plongeons qu'exige le protocole chérifien, il me fit signe d'approcher. Nous nous rencontrâmes devant la loge d'un magnifique tigre du Bengale, et je lui remis une traduction exacte de la correspondance ci-dessus. Il la lut attentivement, et tandis que derrière moi le roi de la jungle grondait sourdement, ses sourcils d'abord contractés se détendirent peu à peu et ses traits s'illuminèrent d'un sourire de satisfaction.

« Je prends Dieu à témoin, fit-il enfin, que c'est là l'expression sincère « de ma pensée et de la vérité. Il n'y a rien à en retrancher ni à y ajou- « ter, si ce n'est que j'ai chargé mon ambassadeur à Paris de porter au « gouvernement français des paroles qui, je l'espère, ne lui laisseront « aucun doute sur mes sentiments. »

Je remerciai le sultan pour son gracieux accueil, et tout en réservant ma liberté d'appréciation au sujet des actes de son gouvernement, je lui dis combien je serais heureux personnellement si à l'avenir ces actes devaient me permettre de n'envoyer au *Temps* que de bonnes nouvelles.

« *In cha Allah !* prononça le sultan — et sa physionomie reprit toute sa « gravité — si tu devais avoir à en annoncer de mauvaises, crois bien que « ce ne sera pas par ma faute... » — W.

Guinée Française. — *Mesures contre la fièvre jaune.* — Le 17 mai, on signalait à Konakry plusieurs cas de fièvre jaune à Sierra-Leone. En conséquence, le gouverneur de la Guinée Française et le médecin-major de 2e classe Bonneau, chef du service de santé, ont pris toutes les dispositions utiles pour que le fléau ne s'étende pas à la colonie. A Konakry, tout particulièrement, des mesures de préservation ont été prises, et tous les navires venant du Sud seront frappés de quarantaine. Le lazaret a été remis en état.

— *Le chemin de fer de Konakry au Niger.* — Le chemin de fer de Konakry au Niger a atteint actuellement le 530e kilomètre. Il n'en manque plus que 60 pour que le rail touche Kouroussa, point terminus de la ligne, dont cependant on prévoit le prolongement sur Kankan. En septembre ou octobre, selon toute apparence, la voie sera terminée. Les travaux ont été conduits depuis l'origine, on le sait, par M. Salesses, avec une énergie qui a triomphé de toute les difficultés, plus nombreuses dans ce massif montagneux du Fouta-Djallon que partout ailleurs en Afrique Occidentale. M. Salesses a fait récemment une découverte qui est de nature sinon à hâter l'achèvement de la ligne, du moins à rendre l'exécution des travaux d'art beaucoup moins coûteuse. Les gisements de calcaire, dans toute l'Afrique Occidentale généralement granitique et schisteuse avec des grès superficiels, sont extrêmement rares. On n'en connaissait aucun en Guinée Française. Or M. Salesses a découvert, à Kouroussa même une couche de calcaire fortement plissée qui paraît pouvoir fournir un ciment à prise rapide.

Région du Tchad. — *Un combat au Zinder.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale vient de câbler au ministre des Colonies les nouvelles suivantes qui lui ont été envoyées le 30 mai par le lieutenant-gouverneur intérimaire du Haut-Sénégal-Niger :

Au pâturage de Daffa, à 50 kilomètres au Nord-Ouest de N'Guigmi, la section méhariste de Maul a été attaquée le 24 mai, à 3 heures du matin, par 500 Arabes qui donnèrent un vigoureux assaut au campement. Les tirailleurs les repoussèrent et se battirent avec leur admirable courage habituel.

Après un combat qui dura quatre heures, les Arabes s'enfuirent abandonnant sur le terrain 100 tués, 37 blessés et un drapeau. Nous avons de notre côté 9 tirailleurs tués ou disparus et 19 tirailleurs blessés.

Le vétérinaire européen Boiron percé de trois balles est décédé le 21 mai à 10 heures du soir près du puits Ionissou, à 25 kilomètres de N'Guigmi. Un autre Européen a été grièvement blessé.

Toute la section méhariste rapportant ses blessés et le corps du vétérinaire Boiron est rentrée à N'Guigmi.

Le médecin du poste de Zinder qui se trouvait en tournée dans la région est parti immédiatement sur N'Guigmi y soigner les blessés.

Cette agression s'est produite à l'improviste. Rien ne pouvait la faire prévoir, et M. Ponty la considère jusqu'à plus ample informé comme un fait isolé et inopiné de brigandage. Le gouverneur général a renouvelé toutes ses instructions pour assurer la sécurité de nos postes.

Afrique Equatoriale Française. — *L'indigénat en Afrique Equatoriale.* — L'*Officiel* du 5 juin a publié un décret réformant les conditions de l'indigénat dans l'Afrique Equatoriale Française. Dorénavant le gouverneur général de cette colonie pourra prendre des arrêtés déterminant des infractions spéciales à l'indigénat et non justiciables des tribunaux français. Ces infractions constitueront des délits punissables de quinze jours de prison et de 100 francs d'amende au maximum. Les condamnations seront prononcées par les administrateurs et les commandants de cercle et l'appel aura lieu devant les lieutenants-gouverneurs. Pour les faits d'insurrection ou de manœuvres compromettant la sécurité publique, les indigènes, non justiciables des tribunaux français pourront être condamnés à l'internement et au séquestre de leurs biens pour une période n'excédant pas dix ans. Le principe de la responsabilité collective des villages, sur le territoire desquels se seraient passés ces faits d'insurrection ou d'agitation est spécifié par le décret.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les chemins de fer du monde en 1908 [1]. — D'après l'*Archiv für Eisenbahnwesen*, la longueur totale des lignes de chemins de fer du globe a atteint à la fin de l'année 1908, 983.868 kilomètres ce qui correspond à une augmentation de 26.460 kilomètres pour 1908 ; elle n'avait été que de 23.535 kilomètres en 1907.

Cette accroissement s'est réparti de la façon suivante entre les différents pays :

Etats-Unis	6.576	kilomètres
Canada	1.382	—
Mexique	1.999	—
Brésil	1.969	—
Argentine	2.900	—
Chine	1.344	—
Russie d'Asie	1.221	—
Allemagne	1.000	—
Autriche-Hongrie	1.000	—
Russie d'Europe	458	—
France	300	—
Angleterre	82	—
Afrique	1.100	—

C'est en Amérique que les voies ferrées sont les plus étendues ; elles atteignent 504.236 kilomètres, dont 376.567 kilomètres pour les Etats-Unis, y compris les 579 kilomètres de l'Alaska. L'Asie en possède 94.631 kilomètres, dont 8.042 pour la Chine et 8.101 pour le Japon ; l'Afrique, 30.911 kilomètres ; l'Australie, 28.897.

L'Allemagne en compte 59.034 kilomètres, la Russie d'Europe 58.843 kilomètres ; les Indes anglaises, 49.197 kilomètres ; la France, 48.123 kilomètres ; l'Autriche-Hongrie, 42.636 kilomètres ; le Canada, 37.507 kilomètres ; la Grande-Bretagne et l'Irlande, 37.263 kilomètres ; la République Argentine, 24.901 kilomètres ; le Mexique, 23.905 kilomètres ; le Brésil, 19.211 kilomètres ; l'Italie, 16.718 kilomètres ; l'Espagne, 14.897 kilomètres ; la Suède, 13.632 kilomètres. Les autres Etats n'ont pas 10.000 kilomètres de voies ferrées.

II. — EUROPE.

Allemagne. — *Le commerce avec ses colonies en* 1909. — Le trafic de l'Allemagne avec ses colonies se développe lentement, mais continuellement et régulièrement. Dans les dix dernières années, le chiffre de l'exportation allemande est passé de 17.600.000 marcs à 37.500.000

[1] Voir livraison du 16 avril 1910. p. 514.

marcs. En 1909, le trafic de l'empire (importations et exportations) avec ses colonies s'est élevé à la somme de 70.000.000 de marcs environ, en augmentation de 12.000.000 sur l'année précédente.

L'exportation à elle seule représente, en 1909, la somme de 40.000.000 de marcs en chiffres ronds.

Voici pour les dix dernières années, et par pays de destination, le tableau du commerce allemand avec ses colonies :

Exportations allemandes en millions de marcs.

Vers	1909	1908	1906	1903	1900
L'Est-Africain	11,6	7,5	6,0	2,6	3,8
Le Sud-Ouest Africain	13,8	14,3	22,3	4,3	5,1
Le Cameroun	7,0	6,5	4,8	5,2	7,9
Le Togo	3,4	2,3	2,4	5,2	7,9
La Nouvelle-Guinée	1,3	1,2	1,0	0,7	0,6
Samoa	0,4	0,2	0,3	0,4	0,2
Kiautschou	3,3	3,5	—	—	—

Les exportateurs des « Schutzgebiete » en Allemagne représentent en 1909 une valeur de 29.250.000 marcs, contre 22.780.000 marcs en 1908, soit une augmentation de 6.480.000 marcs, c'est-à-dire de 28,4 % suivant détail exposé dans le tableau ci-après :

Exportations vers l'Allemagne en millions de marcs.

De	1909	1908	1906	1903	1900
L'Est-Africain	7,8	5,9	7,6	2,1	1,1
Le Sud-Ouest Africain	3,3	2,4	0,4	0,3	0,3
Cameroun	11,1	8,5	9,4	4,4	4,3
Togo	3,8	3,7	1,8	4,4	4,3
La Nouvelle-Guinée	1,3	1,0	0,3	0,0	0,2
Samoa	1,9	1,1	0,7	0,5	0,5
Kiautschou	0,1	0,1	—	—	—

III. — ASIE.

Japon. — *Le développement économique.* — En 1903, le capital total investi dans les entreprises commerciales et industrielles du Japon était de 626.000.000 de yen ; en 1907, il était passé à 931.000.000 de yen et, en 1909, il a atteint 1.082.000.000 de yen.

Pendant cette même période, les salaires de la classe ouvrière ont augmenté proportionnellement plus que dans n'importe quel autre pays du monde. Les dépôts de la Caisse d'épargne se sont élevés de 31.000.000 en 1903 à 122.000.000 de yen en 1909. Le commerce extérieur, qui était en 1903 de 317.000.000 d'importation et de 239.000.000 d'exportation, était l'année dernière de 394.000.000 d'importation et de 413.000.000 de yen d'exportation.

LA CARICATURE A L'ETRANGER

L'Empereur et le moucheron : Sus à l'ennemi! *Pasquino* (Turin).

Pour visiter la comète, la famille Hohenzollern part pour Mars en aéroplane,
Simplicissimus (Munich).

François Joseph : « Comme ils ont profité depuis que je m'en occupe! »
Pasquino (Turin).

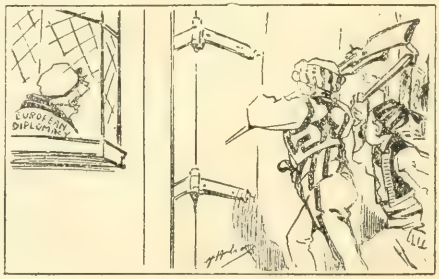

Les rebelles d'Albanie frappent en vain à la porte de l'Europe. La vieille diplomatie est sourde!
Fischietto (Turin.)

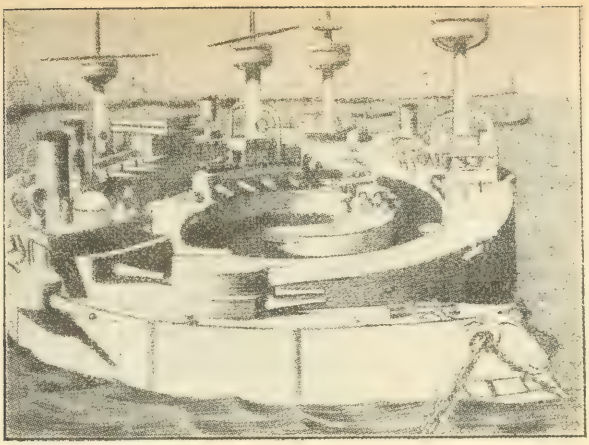

Si les *Dreadnoughts* anglais continuent à se développer, il faudra bientôt les construire articulés, pour qu'ils puissent tenir dans les ports. *Ulk* (Berlin).

Un homme populaire à Londres! *New-York Herald* (New-York).

La mort d'Edouard VII. L'oncle Sam a perdu un ami! *Philadelphia record* (Philadelphie).

Roosevelt conférencier. Le président Roosevelt prêche la bonne parole à Berlin. *Kladderadatsch* (Berlin).

Le chef de police de Berlin, à la comète : « Les manifestations sont interdites sur la voie lactée. » *Simplicissimus* (Munich).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Defrance, ministre plénipot. de 1re cl., est chargé du consulat général au Caire ;

M. Thiébaut, ministre plénipot. de 2e cl., est nommé à Stockholm.

***

L'exequatur a été accordé à MM. :

Alfred-Auguste Marsang, vice-consul des Pays-Bas à Menton ;

Alfred Pitel, agent consulaire des Etats-Unis à Brest.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *chef de bataill.* Mathy est nommé sous-directeur en Cochinchine.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Allègre est affecté au service de la justice milit. à Tananarive.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Légion d'honneur. — M. le *chef de bataill.* Lunet de la Jonquière est promu officier de la Légion d'honneur.

Annam-Tonkin. — MM. les *lieut.* Chauvet et Carême sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Ignard est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. le *lieut.* Morin est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Geoffroy est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Coléno, Martel et Louvet et les *lieut.* Billaud, Charpentier, Dubost et Bertrand sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-colonel* Gautier ; les *capit.* Sales, Bemelmans, Bergé et Amenc et le *lieut.* Raison sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef d'escadron* Constant ; les *capit.* Aubry et Barrier ; les *lieut.* Fargeaud et Guyot de la Hardrouyère sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Fournier et Charbonnel sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *capit.* Leclerc est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Grimonet et Sterque sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *stagiaire* Filaine est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Pinot ; l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Méot et le *stagiaire* Portron sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Philip est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Martinique. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Butin est désig. pour la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Thiroux est nommé au command. de la *Vigilante.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Richaud, gouvern. de 3e cl. des colonies, est nommé lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo ;

M. François, gouvern. de 2e cl. des colonies est chargé du gouvern. du Gabon;

M. Bonhoure, gouvern. de 2e cl. des colonies, est nommé gouvern. des Etablissements français de l'Océanie ;

M. Martineau, gouvern. de 2e cl. des colonies, est nommé gouvern. p. i. des Etablissements français dans l'Inde.

Sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Carme ; — Juge président du tribunal de première instance de Hanoï, M. Habert ; — Procureur de la République à Bentré, M. Gaudin ; — Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Franceschetti ; — Juge de paix à compétence étendue à Rach-gia, M. Moisson ; Juge de paix à compétence étendue à Bac-lieu, M. Lobrani ; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Chaudoc, M. Lejeune ; — Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Bac-lieu, M. Oger ; — Juge de paix à compétence étendue à Tourane, M. Peux ; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Canthô, M. Mathieu ; — Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Rach-gia, M. Mesnard (Georges) ; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Haïphong, M. Delacroix ; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Travinh, M. Habert ; — Juge suppléant au tribunal de première instance de Pnom-penh, M. Languellier ; — Procureur de la République à Hanoï, M. Lafontan de Gots ; — Président du tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Romanet ; — Juge de paix à compétence étendue à N'Djolé (Afrique Equatoriale), M. Veyrat ; — Juge de paix à compétence étendue à Nossi-bé (Madagascar), M. Moreau ; — Substitut du procureur général de l'Afrique Equatoriale, M. Sourrouille ; — Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Bangui (Afrique Equatoriale), M. Eychenne (Ed.) ; — Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Dain ; — Conseiller à la Cour d'appel de Madagascar, M. Larrouy ; — Conseiller à la Cour d'appel de la Martinique, M. Oraison ; — Conseiller à la Cour d'appel de la Guyane, M. de Kersaint-Gilly ; — Juge de paix à compétence étendue à Libreville (Afrique Equatoriale), M. Vigneau ; — Juge de paix à compétence étendue à Fianarantsoa (Madagascar), M. Rozé ; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Conakry (Afrique Occidentale), M. Stalter ; — Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Louis (Afrique Occidentale), M. Orecchioni ; — Juge président au tribunal de première instance de Cotonou (Afrique Occidentale), M. Morras ; — Procureur de la République à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), M. Merlo ; — Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Saint-Louis (Afrique Occidentale), M. de Monchy ; — Juge suppléant au tribunal de première instance de Conakry (Afrique Occidentale), M. Genser ; — Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Montagnon ; — Juge président au tribunal de première instance de Diégo-Suarez (Madagascar), M. Monteilhet ; — Juge de paix à compétence étendue à Mananjary (Madagascar), M. Gnanadicom ; — Juge suppléant au tribunal de première instance de Tamatave, M. Falgayrac ; — Juge suppléant au tribunal de première instance de Diégo-Suarez, M. Pust ; — Juge suppléant au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Paraf ; — Juge suppléant au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Périssé (M.-P.-M.).

Attaché au parquet du procureur général de l'Indochine, M. Tridon (H.-R.) ;

Attaché au parquet général de Madagascar, M. Léonardi (Ch.).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Notre Empire colonial, par H. Busson, professeur au lycée Carnot, J. Fèvre, professeur à l'Ecole normale de Dijon et H. Hauser, professeur à l'Université de Dijon. Un vol. in-8° de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, avec figures dans le texte. Félix Alcan, éditeur.

On a écrit sur nos colonies beaucoup de gros volumes. Ce livre se présente comme une simple introduction à l'étude approfondie des diverses questions coloniales ; il offre en raccourci, d'après les ouvrages les plus récents et les plus qualifiés, l'inventaire scientifique et le bilan économique de nos possession d'outre-mer.

A l'heure actuelle, la variété de notre domaine coloniale rend particulièrement nécessaire la connaissance exacte des principaux caractères géographiques de chacune de ses parties. Un Français cultivé n'a plus le droit d'ignorer en quoi l'Indochine, Madagascar où l'Algérie diffèrent de notre Gascogne ou de notre Lorraine.

Il doit savoir aussi que la France a charge d'âmes très diverses, d'âmes blanches, noires et jaunes, d'âmes païennes, musulmanes et boudhistes, toutes au même titre respectables, mais qui ne doivent pas être traitées par les mêmes méthodes.

Les problèmes de toute nature qui se posent aujourd'hui devant les peuples colonisateurs sont extrêmement complexes. A l'élargissement de notre domaine doit correspondre un élargissement de nos connaissances et de notre intelligence.

Le Nouveau service intérieur de l'armée.
Un vol. de 163 pages. H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris, 1910.

L'apparition du nouveau *Service intérieur* du 25 mai 1910 marque une grande étape dans l'évolution de l'armée, qui vivait, depuis le 2 novembre 1833, sur des bases convenables pour une armée presque de mercenaires ou du moins composée en majeure partie, comme troupe, des jeunes gens qui n'avaient pas assez de fortune pour s'affranchir de ce qu'il était convenu de considérer comme une corvée.

Depuis que nous avons, en France, le service obligatoire pour tous, l'armée (officiers et troupe) devait rentrer dans le droit commun ; et c'est une légitime satisfaction pour la *France militaire* de n'avoir jamais cessé de revendiquer les libertés que le chef de l'Etat nous accorde aujourd'hui.

La Vie politique dans les deux mondes, 3e année (1er oct. 1908-30 sept. 1909), publiée sous la direction de M. A. Viallate, professeur à l'Ecole des sciences politiques, avec la collaboration de MM. W. Beaumont, D. Bellet, M. Caudel, P. Chasles, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, Paul Henry, René Henry, G. Isambert, A. de Lavergne, A. Marvaud, P. Matter, Ch. Mouren, R. Pinon, P. Quentin-Beauchart, L. Renault, H.-R. Savary, A. Tardieu, A. Terrier, R. Waultrin, professeurs et anciens élèves de l'Ecole des sciences politiques. Un fort vol. in-8° de 620 pages de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*. (Félix Alcan, éditeur.)

Cet ouvrage a pour but de tenir le public éclairé au courant, d'une manière précise, des événements politiques contemporains. Ses auteurs donnent, dans ce but, un résumé des faits politiques de l'année écoulée

dans les deux mondes. Leur exposé est purement objectif ; ils se bornent à grouper, de façon à les rendre intelligibles et à en montrer la suite, les grandes questions qui se posent dans les différents pays, les faits quotidiens qui forment la trame de la vie politique. Les questions économiques et sociales tiennent une place importante dans les chapitres consacrés à chaque pays. Ces études par pays sont complétées par des études d'ensemble sur : des actes internationaux, la vie économique, le mouvement socialiste et les grandes conférences internationales, où se trouvent groupés des faits que la juxtaposition éclaire comme une lumière nouvelle et qui sont exposés plus en détail dans les autres parties de l'ouvrage.

Une table analytique et une table alphabétique détaillée font de ce livre un instrument de travail facile à consulter.

Ce volume, le troisième de la publication, embrasse les événements qui se sont produits du 1er octobre 1908 au 30 septembre 1909. L'important article que M. L. Renault a consacré aux grandes conférences internationales en souligne la valeur et l'actualité.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Notre Empire colonial, par H. Busson, J. Fevre et H. Hauser. Un vol. in-8° de 272 pages de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine, avec 108 gravures et cartes dans le texte. Félix Alcan, Paris, 1910.

Statistiques de la navigation dans les colonies françaises pendant l'année 1907, publiées par le ministère des Colonies. Office colonial, Paris, 1909.

Statistiques du commerce des colonies françaises pour l'année 1908, publiées par le ministère des Colonies. Office colonial, Paris, 1910.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Revue politique et parlementaire (10 *juin* 1910). Ch. Ferrand : L'exécution d'un programme naval. — G. Scelle : La politique de l'indépendance bulgare.

La Quinzaine coloniale. Les médailles de l'Union coloniale française.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*giugno* 1910). S. A. R. Alberto I, principe di Monaco : I progressi dell' oceanografia.

Rivista marittima (*maggio* 1910). L. Vannutelli : Sull' impiego tattico delle torpediniere.

Rassegna nazionale (10 *giugno* 1910). Duca di Gualteri, senat. : La Camera dei Pari nel presente sistema politico inglese.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-NEUVIÈME

1er JANVIER — 16 JUIN 1910

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1910

Léopold II, roi des Belges, par Edouard PAYEN 5
La crise anglaise, par Paul VILLARS 21
La convention de Berne jugée de l'étranger, par PAUL GIRARDIN 39
Renseignements politiques 49
Renseignements économiques 66
La Caricature à l'Etranger 68
Nominations officielles 70
Bibliographie. — Livres et Revues 71
Cartes et gravures : *Carte du Congo belge* 9

LIVRAISON DU 16 JANVIER 1910

L'invasion de l'Angleterre par les Allemands, par le commandant DAVIN 73
Le nationalisme italien, par Maurice MURET 88
Les Etats-Unis et l'Amérique centrale, par Henri MARCHAND 106
Renseignements politiques 113
Renseignements économiques 130
La Caricature à l'Etranger 132
Nominations officielles 134
Bibliographie. — Livres et Revues 135
Cartes et gravures : *Carte de l'Amérique centrale* 109

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1910

Le nationalisme italien, par Maurice MURET 137
Nouvelle phase du parlementarisme en Autriche, par Henri HANTICH 158
A propos d'une alliance franco-anglaise, par Ernest LÉMONON 164
Les colonies portugaises, par Angel MARVAUD 170
Renseignements politiques 180
Renseignements économiques 194
La Caricature à l'Etranger 196
Nominations officielles 198
Bibliographie. — Livres et Revues 199
Cartes et gravures : *Carte de l'Angola* 173

LIVRAISON DU 16 FÉVRIER 1910

Notre politique navale, par Jacques DOROBANTZ 201
La force autrichienne, par René HENRY 214
Les élections anglaises, par Arthur KANN 223
L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. DE RENTY 227
Renseignements politiques 244
Renseignements économiques 258
La Caricature à l'Etranger 260
Nominations officielles 262
Bibliographie. — Livres et Revues 263
Cartes et gravures : *Carte de la Northern Nigeria* 231

LIVRAISON DU 1er MARS 1910

Après les élections anglaises, par Paul VILLARS 265
Les alliances et le point de vue naval, par G. BLANCHON 279
La maladie du sommeil, par Antoine LORTY 287
Renseignements politiques 302
Renseignements économiques 322
La Caricature à l'Etranger 324
Nominations officielles 326
Bibliographie. — Livres et Revues 327
Cartes et gravures : *Distribution géographique de la maladie du sommeil en Afrique* 289
Distribution de la maladie du sommeil au Congo français. 291

LIVRAISON DU 16 MARS 1910

Les conversations austro-russes, par Jacques DOROBANTZ 329
La presse politique allemande, par Angel MARVAUD 338
L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de RENTY 358
Renseignements politiques 376
Renseignements économiques 386
La Caricature à l'Etranger 388
Nominations officielles 390
Bibliographie. — Livres et Revues 391
Cartes et gravures : *Carte de Sierra-Leone* 367

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1910

A la Côte d'Ivoire. La situation actuelle. Les perspectives, par Edouard PAYEN 393
Les communiqués austro-russes, par Jacques DOROBANTZ 403
La crise hellénique, par H. MARCHAND 409
La presse politique allemande, par ANGEL MARVAUD 417
L'heure des Slaves, par A. GRATIEUX 429
Renseignements politiques 438
Renseignements économiques 450
La Caricature à l'Etranger 452
Nominations officielles 454
Bibliographie. — Livres et Revues 455
Cartes et gravures : *Carte de la Côte d'Ivoire* 395

LIVRAISON DU 16 AVRIL 1910

Alsace-Lorraine. Les préludes d'une lutte nationale, par Pierre BRAUN 457
Déclarations de M. Daniel Blumenthal, par René HENRY 471
La question du Yémen, par Gaston ROUET 475
La crise de l'orthodoxie grecque, par Raymond PERRAUD 492
Renseignements politiques 501
Renseignements économiques 514
La Caricature à l'Etranger 516
Nominations officielles 518
Bibliographie. — Livres et Revues 519
Cartes et gravures : *Carte de l'Assir et du Yémen* 477

LIVRAISON DU 1er MAI 1910

Une entente cordiale sud-américaine, par Henri Lorin 521
Le Japon en 1909, par Roger Dorient 530
La Turquie et les pays arabes, par H. Marchand 553
Le traité de commerce franco-américain, par P. Chemin-Dupontès 565
Renseignements politiques 569
Renseignements économiques 578
La Caricature à l'Etranger 580
Nominations officielles 582
Bibliographie. — Livres et Revues 584
Cartes et gravures : *Carte de l'empire du Japon* 532

LIVRAISON DU 16 MAI 1910

Edouard VII, par Paul Villars 593
Le Japon en 1909, par Roger Dorient 603
La question des escales françaises sur la route de l'Inde au XVIIe siècle, par Henri Froidevaux 612
Renseignements politiques 627
Renseignements économiques 642
La Caricature à l'Etranger 644
Nominations officielles 646
Bibliographie. — Livres et Revues 647
Cartes et gravures : *Carte de Madagascar* 619

LIVRAISON DU 1er JUIN 1910

La crise hongroise, par René Henry 649
L'insurrection d'Albanie, par H. Marchand 658
Le Japon en 1909, par Roger Dorient 673
La question des escales françaises sur la route de l'Inde au XVIIe siècle, par Henri Froidevaux 685
Renseignements politiques 696
Renseignements économiques 706
La Caricature à l'Etranger 708
Nominations officielles 710
Bibliographie. — Livres et Revues 711
Cartes et gravures : *Carte du théâtre du soulèvement albanais* 663

LIVRAISON DU 16 JUIN 1910

La rentrée des Cortès et la situation en Espagne, par Angel Marvaud 713
Le centenaire de la République Argentine, par H. Marchand 726
Les élections belges, par Arthur Kann 741
Renseignements politiques 744
Renseignements économiques 767
La Caricature à l'Etranger 769
Nominations officielles 771
Bibliographie. — Livres et Revues 773
Table des matières du tome XXIX 774
Cartes et gravures : *Carte de la République Argentine* 729

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.